

UNIVERSITE DE NEUCHÂTEL
FACULTÉ DES LETTRES ET SCIENCES HUMAINES
INSTITUT DE SOCIOLOGIE

**LA SOLIDARITÉ CHAUDE DE TYPE ASSOCIATIF COMME
RÉPONSE POTENTIELLE AUX INSUFFISANCES DE L'ÉTAT
SOCIAL ET À LA CRISE DU LIEN SOCIAL**

THÈSE DE DOCTORAT ÈS SCIENCES HUMAINES ET SOCIALES

SOUTENANCE : LE 19.10.2018 À NEUCHÂTEL

SABINE JACOT

SOUS LA DIRECTION DU PROFESSEUR FRANCOIS HAINARD

COMPOSITION DU JURY :

DR. ÉRIC CRETZAZ, PROFESSEUR ASSOCIÉ HES À GENÈVE

DR. SERGE PAUGAM, DIRECTEUR DE RECHERCHE AU CNRS À PARIS

DR. STÉPHANE ROSSINI, CHARGÉ DE COURS À L'UNIVERSITÉ DE NEUCHÂTEL ET DE GENÈVE

IMPRIMATUR

La Faculté des lettres et sciences humaines de l'Université de Neuchâtel, sur les rapports de M. François Hainard, directeur de thèse, professeur émérite, Université de Neuchâtel ; M. Eric Crettaz, professeur associé, HES, Genève ; M. Serges Paugam, directeur de recherche, CNRS, Paris ; M. Stéphane Rossini, chargé d'enseignement, Université de Neuchâtel et de Genève autorise l'impression de la thèse présentée par Mme Sabine Jacot en laissant à l'auteur la responsabilité des opinions énoncées.

Neuchâtel, le 19 octobre 2018



Le doyen
Pierre Alain Mariaux

À mes proches, mon amour Alberto et mon fils Diego

REMERCIEMENTS

Ce travail de thèse n'aurait été rendu possible sans le concours de personnes qui m'ont à la fois épaulée et encouragée ces dernières années tout au long du processus doctoral.

Mes premiers remerciements sont adressés à mon directeur de thèse, François Hainard, qui après m'avoir accueillie comme étudiante en master en sociologie - alors que je m'apprêtais à suivre des études en économétrie - m'a offert l'opportunité de réaliser une thèse de doctorat. Je lui suis très sincèrement reconnaissante de la confiance qu'il a toujours su m'accorder en tant que doctorante, mais aussi comme assistante et de la liberté qu'il a su me confier pendant tout le processus de thèse. Ces remarques et son soutien important m'ont permis de pouvoir améliorer significativement la qualité de ce présent travail.

Je remercie ensuite vivement l'ensemble des membres du jury, Messieurs Serge Paugam, Éric Crettaz et Stéphane Rossini, pour les critiques hautement constructives et les qualités qu'ils ont relevées de la présente étude lors de soutenance privée. Je leur suis sincèrement reconnaissante d'avoir pris de leur temps précieux pour m'avoir lue attentivement et de m'avoir accordé leur solide expertise pour améliorer la réflexion portée dans ces pages.

Je tiens également à exprimer ma profonde gratitude aux personnes qui ont accepté d'être interrogées et qui m'ont accordé leur confiance lors des entretiens réalisés. Leurs propos ont été d'une grande richesse et ont permis de participer de manière incontestable à ce présent travail de thèse.

J'adresse un remerciement particulier à Mihaela Nedelcu qui a été la première à me faire confiance avec François Hainard à la fin de mon master en me proposant un poste de collaboratrice scientifique et qui m'a donc permis de mettre un pied dans le milieu académique. Je lui suis reconnaissante pour ce qu'elle m'a apporté non seulement en tant qu'étudiante et doctorante, mais également pour ses précieux encouragements ces dernières années à l'institut de sociologie.

Je remercie de la même manière mes collègues de l'institut de sociologie qui m'ont apporté encouragement, soutien et conseils, notamment Pascale Gazareth, Jehane Simona, Laura Ravazzini, Malika Wyss, Ariane Huguenin-Virchaux Singer, Ibrahim Soysuren, Nora Linder, Fabienne Robert-Niccoud. Ils ont su m'adresser d'estimables mots bienveillants à différents moments importants lors de la rédaction de la thèse.

Mes remerciements chaleureux vont aussi à Maryline Sutterlet pour ses encouragements, son pragmatisme et son humour dans les premières années de ma thèse quand elle était encore

secrétaire de l'institut et à Christelle Chittani qui a repris le flambeau depuis et qui a su me transmettre ses ondes très positives dans les derniers mois de doctorat.

Mes vifs remerciements à Christian Suter qui m'a prodigué des conseils de grande valeur à la fin de la rédaction de ma thèse pour lesquels je lui suis très reconnaissante.

Je tiens également à remercier mes collègues de la HETS et du CHUV qui se sont montré-e-s encourageant-e-s à mon égard et particulièrement Sophie Rodari, Laure Scalambryn, Eva Nada, Laura Nicollin, Stéphanie Baggio, Stéphane Rothen, Frank Spokert, Maria Sole Mainome, Laura Colombo, Alexandra Anastaze.

Un merci particulier aux nombreuses et nombreux étudiant-e-s que j'ai eu grand plaisir à suivre tant à l'Université de Neuchâtel dans le cadre du séminaire de sociologie – et particulièrement Morgan Léchet, Adrien Piano, Vivien Furrer, Pablo Guillaume-Gentil, Mario Cafiso, Fabien Stritt, Théo Iliani et Ophélie Bidet – qu'à la HETS de Genève qui m'ont permis à la fois de mieux questionner le travail de recherche dans son ensemble et m'encourager dans la démarche doctorale.

Une très grande reconnaissance à mes collègues et amis qui ont relu certaines parties de cette thèse. Je pense plus particulièrement à Gäel Brulé, Matthieu Corthésy et Cédric Jacot pour leurs conseils pragmatiques et fort utiles qui m'ont aidée à synthétiser certaines sections du travail en sus de leur expérience doctorale et de l'écoute, l'empathie et l'amitié qu'ils ont témoignées à mon égard.

Un immense merci à ma cousine Cindy Bregnard qui a relu la seconde version de ma thèse dans son intégralité dans des moments qui m'étaient particulièrement difficiles. Je lui suis extrêmement reconnaissante de l'excellent travail réalisé qui plus est dans des délais très courts ainsi qu'au nombre de marques d'affection qu'elle m'a données.

Mes remerciements les plus sincères à mes proches, ami-e-s et famille qui ont été d'un soutien inestimable tout au long de ces dernières années. Je pense bien évidemment à mes parents, à ma sœur Valentine et à mon frère Julien, qui ont toujours su trouver les mots pour me soutenir dans les moments les plus compliqués et me féliciter dans l'accomplissement des grandes étapes de ce présent travail. Un grand merci à ma belle-soeur Yolanda et mon beau-frère Mehdy, ma belle-famille ainsi qu'à mes cousin-e-s (Jeanne, Julia, Justine, Marie, Sébastien, Matthieu, Romain), oncles et tantes (Catherine, Claire-Lise, Francine, Jacques, André, Boris) et Madou qui m'ont également activement m'accompagnée. À mes ami-e-s qui ont su rester fidèles et motivé-e-s dans leurs encouragements dans toutes les étapes du travail. Un merci spécial à Elsa pour son écoute sans relâche et la grande confiance qu'elle a toujours eue pour moi ainsi que pour les conseils précieux qu'elle a su me prodiguer et à Audrey pour son amitié depuis Paris qui a toujours cru en moi depuis notre rencontre à Vancouver en 2009. Je pense également très sincèrement au soutien de Noémie,

Laura, Coralie, Silvia, Alessia, Svetlana, Roxane, Valérie, Sofia, Vanessa, Lena, Ibtissam, Dominique mais aussi à Quentin, Numa, Vincent, Anthony, Evan, Rolf et tous les autres qui se reconnaîtront. Merci enfin à Delphine Vust et Corinne Grange qui ont toutes les deux su me donner les ressources nécessaires dans les moments les plus délicats qui m'ont été plus qu'indispensables.

Un très grand merci à Katia Iglesias qui a su être la « sœur académique » que j'ai tant recherchée pendant mon doctorat ayant le rôle de mentor dans la dernière ligne droite du travail. Elle est par ailleurs devenue une amie dont je ne peux aujourd'hui plus me passer.

Ma gratitude la plus sincère à Christian Livi, mon âme sœur de l'institut et mon « jumeau de thèse » qui a été présent à tous les moments de ma vie de thésarde en m'apportant non seulement une amitié sans faille, mais aussi sa grande intelligence dans les différentes parties réflexives et schématiques que nous avons menées. Je n'ai assez de mots pour le remercier d'avoir été la personne qu'il a été pour moi ces sept dernières années.

Enfin, je dédie entièrement ce travail aux deux hommes de ma vie. À mon amour Alberto Peñaranda qui m'a soutenue de manière inconditionnelle du début à la fin de cette thèse et sans lequel rien n'aurait été possible. Merci d'avoir été non seulement un compagnon en or, mais aussi un critique exceptionnel en m'ayant prodigué tant de conseils avisés et de remarques constructives. Merci pour ses incessantes relectures, ses corrections multiples, ses commentaires hautement réflexifs, les incalculables discussions que nous avons eues pour construire ce présent travail. Mais surtout, ma reconnaissante infinie pour son soutien et son amour sans faille à mon égard qui m'ont permis non seulement de tenir bon dans les méandres, mais aussi de m'accompagner dans les joies de ce travail de thèse. À mon fils Diego que j'aime d'un amour indescriptible, qui est venu au monde comme le plus beau cadeau et la plus belle récompense de cette fin de processus doctoral et qui m'a encouragée de ses petits coups de pieds dans le ventre à sept mois de grossesse lors de la soutenance privée. *Siempre os querré.*

Résumé

La présente thèse s'attache à étudier le potentiel du milieu associatif au regard des défis posés à l'État social contemporain. Depuis les années 1980, l'État social fait face à de nombreuses critiques et remises en question ; le rôle redistributif de l'État social est particulièrement contesté, les programmes d'aide aux citoyens dans le besoin menacés. En outre, de nouveaux défis sont aujourd'hui à la charge de l'État (chômage ascendant, éclatement familial, augmentation du nombre de femmes sur le marché de l'emploi, vieillissement démographique, ...) qui l'obligent à davantage d'interventions et de financement. En marge de cette solidarité étatique qualifiée de « froide » existent des réseaux d'entraide plus ou moins formels, investis par une partie de la population qui entendent partager connaissances, biens et services pour suppléer à certaines lacunes du système public. Fondés sur des relations interindividuelles en face-à-face et sur la base des rapports de don, de réciprocité et de proximité, ces réseaux véhiculent ce qui est nommé « la solidarité chaude » qui participe en outre à la (re)création de lien social et cherche à proposer des alternatives aux rapports étatique et marchand. Nous avons choisi de nous focaliser sur le pan associatif de cette solidarité chaude.

Dans le cadre d'une démarche de sociologie compréhensive, nous avons envisagé deux techniques interdépendantes pour mener notre recherche : l'analyse documentaire approfondie des groupes à l'étude et l'entretien semi-directif auprès d'acteurs qui les constituent. Le Canton de Neuchâtel a servi d'espace géographique d'observation dans la mesure où il constitue une entité politico-administrative et historique à part entière qui nous a semblé pertinente de retenir (notamment car il est l'un des cantons suisses où les taux de chômage et d'aide sociale sont, en moyenne, les plus élevés du pays depuis plusieurs années). En analysant le fonctionnement et les missions que se donnent les différents groupes étudiés pour organiser une solidarité « par le bas » ainsi que les motivations des personnes interrogées à y prendre part, nous avons pu relever plus largement les apports et limites d'une solidarité chaude de type associatif dans les enjeux de solidarité contemporains. À la lumière des analyses développées, nous pouvons arguer que la solidarité chaude associative fait circuler des ressources protéiformes en parallèle d'autres formes de solidarités, complétant ou comblant certaines lacunes ou besoins parfois non ou insuffisamment satisfaits par les prestations étatiques. Or, si le milieu associatif est certes nécessaire dans les enjeux qui entourent la solidarité, il reste en soi insuffisant au regard des enjeux socioéconomiques qui se posent aux sociétés contemporaines. En clair, une perspective purement associationniste dans les enjeux de solidarité collective n'est aujourd'hui pas véritablement envisageable.

Mots-clés : solidarité, solidarité chaude, solidarité froide, État social, lien social, association

The present thesis focuses on studying the potential of the associative environment with regard to the challenges posed to the contemporary Welfare State. Since the 1980s, the Welfare State has faced many criticisms and challenges; the redistributive role of the Welfare State is particularly contested, programs of assistance to citizens in need are threatened. Furthermore, new challenges are now becoming the responsibility of the State (rising unemployment, family breakdown, increase in the number of women on the employment market, demographic aging, ...) which force more interventions and funding. Aside of this so-called "cold" solidarity, there are more or less formal mutual aid networks invested by a part of the population who intend to share knowledge, goods and services to compensate for deficiencies in the public system. Based on personal face-to-face relationships and relationships of giving, reciprocity and proximity, these networks convey what is called "warm solidarity" which participates in the social link (re) creation and seeks to propose alternatives to state and commercial relations. We have chosen to focus on the associative aspect of this warm solidarity.

As part of a comprehensive sociology approach, we considered two interdependent methods for conducting our research: an in-depth literature review of the study groups and a semi-directive interview with their constituents. The Canton of Neuchâtel was the geographical area of observation as it is a politico-administrative and historical entity that we considered relevant to retain (especially since it is one of the swiss cantons where unemployment and social assistance are the highest on average in the country for several years). By analyzing the operation and missions that the various studied groups are using to organize a solidarity "from below" as well as the motivations of the questioned people, we have been able to raise more widely the contributions and the limits of an associative warm solidarity from an associative type in the context of contemporary solidarity issues. In the light of the analyzes developed, we can argue that the associative warm solidarity circulates resources in parallel of other forms of solidarity, completing or filling gaps or needs which sometimes are not or insufficiently satisfied by the state benefits. However, while the associative environment is certainly necessary in the issues surrounding solidarity, it remains insufficient in itself in view of the socio-economic issues facing contemporary societies. Clearly, a purely associationist perspective in the issues of collective solidarity is not really possible today.

Keywords: Solidarity, Warm Solidarity, Cold Solidarity, Welfare State, Social Link, Association

TABLE DES MATIÈRES

TABLE DES MATIÈRES	1
TABLE DES FIGURES.....	9
TABLE DES TABLEAUX	9
INTRODUCTION.....	11
PROBLÉMATIQUE DE RECHERCHE.....	15
1. La <i>solidarité chaude</i> comme réponse potentielle aux manquements et aux limites de la <i>solidarité froide</i> et à la crise du <i>lien social</i>	15
1.1 Questions et hypothèses de recherche.....	19
2. La solidarité : définition d'un concept sociologique capital, fondement de la vie en société	24
2.1 Premiers linéaments autour du concept de solidarité	24
2.2 Les concepts de solidarité durkheimiens : d'une <i>solidarité mécanique</i> à une <i>solidarité organique</i> ou comment se transforme la solidarité des sociétés traditionnelles dans les sociétés modernes	28
2.3 La solidarité à travers les socialités primaire et secondaire : d'une solidarité personnalisée à une solidarité impersonnelle	30
2.4 Les notions d'horizontalité et de verticalité au sein du concept de solidarité.....	32
2.5 Solidarité privée (domestique, familiale) et solidarité publique : entre solidarité a priori volontaire et solidarité institutionnalisée obligatoire	33
2.6 Les concepts de <i>solidarité chaude</i> et <i>solidarité froide</i> : une solidarité « réchauffée » par des relations de face-à-face et de proximité face à une solidarité « refroidie » par son ancrage juridique et institutionnel.....	37
3. Les formes de solidarité préexistantes à la solidarité étatisée : les manières d'être solidaire dans les sociétés préindustrielles et avant l'avènement de l'État-providence.....	42
3.1 La charité chrétienne : la providence religieuse avant la providence étatisée	44
3.2 La philanthropie : ou le devoir moral des riches à l'attention des pauvres	46
3.3 Les confréries et corporations : des solidarités professionnelles autour des différents corps de métier de l'époque.....	48
3.4 Le compagnonnage : ancien mouvement associatif du monde ouvrier	50
3.5 Les syndicats et les Bourses du travail comme instruments de lutte ouvrière	51
3.6 Le mutualisme : des sociétés de secours mutuel aux sociétés d'assurance mutuelle	53
4. L'étatisation de la solidarité : un paradigme persistant bien que remis en question	56
4.1 Définition de la solidarité étatique : processus d'institutionnalisation d'un système de protection et justice sociale.....	56
4.2 Naissance de l'État-providence : prémisses d'un nouveau paradigme de solidarité face aux changements qu'engendrent la révolution industrielle et le libéralisme économique	59

4.3 Évolution et expansion de l'État-providence dans les sociétés occidentales contemporaines : vers l'universalisation du système de protection sociale.....	63
4.4 Typologie des États-providence : une diversité de modèles nationaux de la solidarité étatique	69
4.4.1 Modèles bismarckien et beveridgien	70
4.4.2 Modèles national unitaire, professionnel unitaire et professionnel pluraliste	70
4.4.3 Modèles résiduel et institutionnel	72
4.4.4 Les trois régimes d'Esping-Andersen	73
4.5 Les Trente Glorieuses et l'apogée de l'État-providence : une période faste mais temporaire dans l'histoire des États-providence occidentaux.....	78
4.6 Crise de l'État-providence : la remise en question du paradigme de solidarité étatique des sociétés occidentales contemporaines face aux défis qu'imposent le troisième millénaire	81
4.6.1 Une crise multidimensionnelle.....	81
4.6.2 La progression des courants de pensée néolibéraux	84
4.6.3 La mondialisation : cause, conséquence, solution ou inexplication de la crise de l'État-providence ?.....	86
4.7 Vers une littérature portant sur les réformes à envisager des États-providence	88
4.8 Développement, crise et réformes envisagées de l'État social en Suisse	89
4.8.1 L'État social en Suisse : retour sur un développement tardif.....	89
4.8.2 Les différentes raisons du développement plus tardif de l'État social suisse	94
4.8.3 Remise en question et défis posés à l'État social suisse	95
4.8.4 Quelques pistes de réflexion comme solutions envisagées pour faire face à la crise de l'État social suisse en tenant compte des nouveaux défis sociaux.....	97
4.9 Le système de protection sociale suisse : assurances sociales, aide sociale, défis des politiques sociales.....	103
4.9.1 Le système de sécurité sociale suisse : trois piliers de prévoyance fondamentaux.....	103
4.9.2 L'aide sociale : « le dernier filet social » du système de protection sociale suisse	104
4.9.3 Le cas particulier des « oubliés de la protection sociale » : ceux qui passent « entre les mailles du filet social »	109
4.9.4 Défis pour le système de protection sociale suisse à l'avenir : les enjeux autour du vieillissement démographique, du marché de l'emploi et en termes de conciliation	110
4.10 Crise économique mondiale des années 2010.....	113
4.11 Entre crise et persistance des États-providence : quelles capacités de résilience à l'avenir?	115
5. Penser le <i>lien social</i> au regard des défis contemporains de la solidarité.....	121
5.1 Définitions linéamentaires et enjeux autour du <i>lien social</i> dans les sociétés contemporaines occidentales	121
5.2 Évolution du <i>lien social</i>	125

5.2.1 Les fondateurs de la sociologie et le questionnement autour du <i>lien social</i> : des sociétés traditionnelles aux sociétés modernes	125
5.2.2 Vers une pluralité de liens sociaux.....	131
5.2.3 La solidarité étatisée : autre facteur de changement du <i>lien social</i>	136
5.3 Structure des liens sociaux : entre contraintes et ressources pour les individus.....	137
5.3.1 Sociologie des réseaux : quelques caractéristiques de la structure des relations et de la sociabilité	137
5.3.1 Le concept de <i>capital social</i> d'un point de vue tant individuel que collectif	141
5.4 L'approche par le don dans l'étude du <i>lien social</i> : trois formes de circulation des biens et services et don entre étrangers	149
5.5 Typologie paugamienne des liens sociaux	153
5.6 Crise du <i>lien social</i>	158
5.6.1 Une multiplicité de facteurs de fragilisation du <i>lien social</i>	158
5.6.2 Fragilisation des liens sociaux : évolutions des liens privés et publics.....	160
5.6.3 Fragilisation et rupture des liens sociaux : vers un risque d'exclusion sociale.....	165
5.6.4 Exclusion sociale : de la fragilisation à la rupture des liens sociaux.....	171
5.7 Rôles des NTIC : increase or decrease social ties ?	182
6. L'univers associatif comme réponse envisageable aux crises étatique et du <i>lien social</i> ? Renforcer le <i>lien social</i> et la solidarité : les rôles des associations.....	187
6.1 Vers une redéfinition de la solidarité face aux enjeux contemporains : renforcer les liens sociaux	188
6.2 Vers une pensée associationniste : le mouvement et la demande d'association.....	191
6.3 L'association : au centre de la vie sociale et démocratique	193
6.4 Les associations dans la sphère juridique et politique suisse	196
6.5 Vie associative et fait associatif : multiformité et complexité du monde associatif	198
6.6 La multiplicité des fonctions (socio-politiques) du monde associatif	201
6.7 Les associations comme espaces de (re)socialisation : une option (territoriale) pour (re)créer du <i>lien social</i>	203
6.8 Le milieu associatif comme forme de solidarité médiane entre la solidarité privée et la solidarité publique	205
6.9 Professionnalisation et bureaucratisation du monde associatif : pénétration du salariat dans un milieu de tradition bénévole et risque d'instrumentalisation	209
METHODOLOGIE	218
7. Méthodes de recherche et techniques d'enquête pour la collecte de données	218
7.1 Démarche épistémologique	218
7.2 Déroulement de l'enquête : contextualisation du terrain d'étude.....	220

7.3 Les méthodes de recherche	221
7.3.1 Méthode d'échantillonnage	222
7.4 L'analyse des données	227
DEUXIEME PARTIE DE L'ÉTUDE : CADRE ANALYTIQUE.....	228
8. La <i>solidarité chaude associative</i> : pluralité de missions et de ressources de solidarité.....	228
8.1 Quelques considérations préliminaires pour catégoriser les collectifs de solidarité.....	229
8.1.1 Pour qui et avec qui se solidariser ? Solidarité généralisatrice et solidarité particulisatrice en fonction des destinataires de solidarité	230
8.1.2 Collectifs d'entraide et collectifs de soutien : solidarité administrée entre pairs ou par des tiers	231
8.1.3 Trois formes d'organisation de solidarité	232
8.2 Différentes formes d'entraide et de soutien véhiculées au sein du monde associatif : cinq formes particulières de solidarité	234
8.2.1 Solidarité idéale.....	240
8.2.2 Solidarité situationnelle	261
8.2.3 Solidarité d'émancipation	277
8.2.4 Solidarité d'action sociale	295
8.2.5 Solidarité de valorisation	351
8.3 Professionnalisation et bénévolat : quels enjeux dans le milieu associatif ?	372
8.3.1 Le don aux étrangers : entre « don de temps entre pairs » et « don de temps à des tiers »	373
8.3.2 Des professionnels du travail social	374
8.3.3 Le rôle significatif des bénévoles dans les collectifs de soutien.....	376
8.3.4 La professionnalisation de la fonction de bénévole.....	379
8.3.5 Professionnalisation : salarisation du monde associatif, rupture du rapport producteur-usager et recherche d'horizontalisation	379
8.3.6 Motivations intrinsèques, vocationnelles, altruistes et plus instrumentales.....	386
8.3.7 Les professionnels du milieu associatif : vers une « injonction à s'engager sans compter son temps »	389
8.4 Contractualisation : liens institutionnalisés entre un collectif et les institutions publiques.....	392
8.4.1 Contractualiser : entre possibilité de développement et reconnaissance, respiration financière (limitée) et contraintes administratives.....	395
8.4.2 Autres formes de liens entre un collectif et les institutions publiques : autofinancement, soutien public et contraintes	413
8.5 Le cas particulier de la Loterie Romande : un financement possible du secteur privé pour les collectifs du milieu associatif	422

8.5.1 Brève présentation de la Loterie Romande	422
8.5.2 Émergence et rôle de la Loterie Romande dans la prise en charge de problématiques sociales et précisions dans le fonctionnement et enjeux au sein l'organe de répartition neuchâtelois	424
8.5.3 Quelques données et évolutions chiffrées	429
8.5.4 La Loterie Romande : un financement qui concerne davantage les solidarités alterdéterminées	430
9. Motivations à participer et apports des collectifs de solidarité : ce qui détermine l'engagement associatif	434
9.1 Motivations et apports instrumentaux : entre personnalisation des besoins et stratégie d'économies financières	435
9.1.1 Espace de personnalisation des besoins : se proposer de répondre à des sollicitations spécifiques	435
9.1.2 La possibilité de faire certaines économies	436
9.1.3 Avoir accès à des prestations à un coût moins élevé qu'au sein du système marchand ...	437
9.2 Motivations et apports relationnels : (re)créer du <i>lien social</i>	438
9.2.1 Les associations : espaces de socialisation, de (re)création de <i>lien social</i> , de reliance sociale	440
9.2.2 À la recherche de partage de moments conviviaux, valoriser la convivialité	442
9.2.3 Agrandir son cercle de connaissances en dehors du cercle primaire, développer un réseau de contacts	443
9.2.4 Ruptures des liens sociaux : offrir un espace d'accueil, rompre l'isolement social	446
9.2.5 Les collectifs de solidarité comme espace intégratif pour la population étrangère	449
9.2.6 Rencontrer des personnes avec lesquelles des relations « affinitaires » et amicales ont été développées	451
9.2.7 Réseaux d'interconnaissance : connaissance de certains collectifs entre eux, collaborations (régulières et ponctuelles) nouées	453
9.3 Motivations et apports idéologiques : expériences et pratiques autonomes de solidarités locales	456
9.3.1 Faire vivre des idéaux, agir en fonction de ses convictions	456
9.3.2 Les collectifs de solidarité comme laboratoires d'expériences nouvelles et d'agir individuel et collectif	458
9.3.3 Valoriser la proximité, agir localement	462
9.3.4 Les collectifs de solidarité comme instruments et espaces de lutte : s'engager pour des idéaux, pour la reconnaissance et la prise en compte de problématiques	468
10. <i>Solidarité chaude associative et solidarité froide</i> : quelles réponses envisageables aux défis posés à l'État social ?	472

10.1 Fonctions jouées par les collectifs de solidarité : entre complémentarité, subsidiarité et autonomie.....	472
10.1.1 Proposer des logiques de solidarité en parallèle des institutions publiques : le milieu associatif comme espace créatif de nouvelles expérimentations et de pratique démocratique.....	472
10.1.2 Être au fait du terrain, fonction révélatrice de ce qui se passe « en bas », se faire l'intermédiaire entre les individus et l'État.....	475
10.1.3 Délégation de l'échelon étatique à l'échelon associatif : entre subsidiarité et désengagement de l'État	477
10.2 Limites des collectifs de solidarité : la pérennisation du groupe comme préoccupation et limite principales.....	484
10.3 Regards posés sur les solidarités chaude et froide : caractéristiques propres et entrecroisement	493
11. Conclusion et mise en perspective.....	500
11.1 Les formes de solidarité du milieu associatif : entre ressources, limites et émergence d'une <i>solidarité tiède</i>	502
11.1.1 Une multiplicité de manières d'être solidaire en parallèle de la <i>solidarité froide</i> : le milieu associatif comme réservoir de ressources de solidarité	502
11.1.2 Limites de la <i>solidarité chaude associative</i> : vers une multiplication des pôles de solidarité	504
11.1.3 Professionnalisation au sein des collectifs de solidarité et contractualisation : effets de « tiédisme » de la <i>solidarité chaude</i> ?	508
11.1.4 L'institutionnalisation de la <i>solidarité chaude associative</i> : émergence d'une <i>solidarité tiède</i> et relativisation des concepts de <i>solidarités chaude</i> et <i>froide</i>	512
11.2 Renforcer le <i>lien social</i> : le <i>lien de participation élective</i> sous sa forme associative comme fonction compensatrice ou complémentaire des autres types de liens sociaux	515
11.3 Relations avec l'État : entre reconnaissance, risque d'instrumentalisation et désengagement	518
11.4 Face aux crises socio-économiques et aux insuffisances de l'État social : activation de la <i>solidarité chaude</i> , perspective autogestionnaire à plus large échelle et changement paradigmatique.....	520
11.5 Mise en perspective et pistes de recherches futures	523
BIBLIOGRAPHIE	530
LISTE DES ABBRÉVIATIONS.....	568
ANNEXES	574
1. Quelques chiffres afférents aux assurances sociales	574
2. Différenciation entre groupes autogérés et groupes de parole avec guidance professionnelle	576
3. Activités bénévoles en Suisse en 2014 et nouvelle tendance de recrutement de bénévoles (Speed-dating et speed-meeting du bénévolat)	577

4. Mesure MACIT de Bénévolat-Vaud : quelques chiffres	578
5. Entraide entre pairs virtualisée : une évolution du self-help vers Internet ?.....	580
6. Quelques données graphiques concernant les montants alloués par la Loterie Romande	585
Montants en francs suisses alloués et pourcentages par secteur d’attribution de l’organe de répartition neuchâtelois de la Loterie Romande de 2006 à 2014.....	585
Montants en francs suisses cumulés pour chaque secteur de l’organe de répartition neuchâtelois de la Loterie Romande de 2006 à 2014	586
Évolution des proportions par secteur dans l’organe de répartition neuchâtelois de la Loterie Romande de 2006 à 2014	586

TABLE DES FIGURES

Figure 1 : Formes du <i>capital social</i> (Freitag). Source : Markus Freitag, 2014, p. 21.....	147
Figure 2 : Proportion de personnes membres d'une association, en pourcents de la population résidente comparaison européenne (sur la base des données de European Values Study, 2008). Source : Markus Freitag & Ackermann, 2014, p. 54.....	147
Figure 3 : Nombre moyen de personnes participant à une association, comparaison intercantionales en 2009. Source : Markus Freitag & Ackermann, 2014, p. 50.....	148
Figure 4 : Représentation de la solidarité chaude associative étudiée. Source : élaboration personnelle.	238
Figure 5 : Réseau d'interconnaissance (relations de connaissance, collaboration, financement) des collectifs étudiés. Source : élaboration propre.	455
Figure 6 : La <i>solidarité tiède</i> à l'intersection des <i>solidarités chaude</i> et <i>froide</i> . Source : élaboration propre.	513
Figure 7 : La prégnance de la <i>solidarité tiède</i> à l'intersection des <i>solidarités chaude</i> et <i>froide</i> . Source : élaboration propre.....	515

TABLE DES TABLEAUX

Tableau 1 : Formes de solidarité en fonction des destinataires et de l'administration de la solidarité.	234
Tableau 2 : Les groupes étudiés par type de solidarité.....	236

INTRODUCTION

La solidarité est au cœur même de ce qui donne naissance à la vie en société, elle en est son principe organisateur¹. Résultante de la prise de conscience de l'interdépendance étroite qui existe entre les hommes unis dans un même corps social, elle les incite alors à s'associer en apportant entraide et soutien mutuel nécessaires pour se prémunir contre les risques sociaux et autres aléas de la vie.

Nous l'aurons compris, la solidarité, base du *lien social* et de la cohésion sociale, est un sujet hautement sociologique et son étude nous paraît essentielle et d'utilité sociale². Elle nous semble d'autant plus importante que les facteurs perturbateurs sont nombreux au sein des sociétés modernes : crise de l'État-providence ou insuffisances de l'État social, crise de la société salariale, crise économique et financière, crise migratoire, précarité, inégalités sociales, ségrégations urbaines, délitement du *lien social*, ... Aussi, personne ne conteste que les sociétés modernes soient plongées dans une profonde mutation et dans une certaine difficulté à vivre ensemble (Sue, 2001). Existe-t-il alors aussi, face à ces nombreux éléments menaçant la cohésion sociale, une crise de la solidarité ? Ou plutôt, quelles formes de solidarité existe-t-il aujourd'hui pour y faire face ? Ce sont les questions qui ont structuré notre réflexion.

La solidarité a évolué avec l'histoire. L'une des formes les plus modernes qu'elle a entamée à la fin du XIX^{ème} siècle et qui s'est renforcée au cours du XX^{ème} siècle (notamment en s'universalisant dans les sociétés occidentales dès la fin de la Seconde Guerre mondiale) est celle d'avoir été instituée au sein d'un système de protection sociale et de donner naissance à ce qui est communément appelé État-providence, État social ou encore *Welfare State*. La solidarité s'est ainsi étatisée. L'État social est fondé sur la prise en charge assurantielle des risques sociaux assumés autrefois (et aujourd'hui encore pour certaines d'entre elles) par des formes de solidarité non étatisées, inscrites dans les réseaux de liens primaires ou à travers la charité chrétienne et la philanthropie de l'époque.

Problématique abordée depuis près de quarante ans maintenant, ce modèle étatique de solidarité propre aux sociétés occidentales est sujet à de nombreuses remises en question et fait face à de multiples difficultés malaisément résorbables. On parle ainsi dans la littérature – par ailleurs foisonnante sur ce sujet dès le début des années 1980 – de crise de l'État-providence ou de pressions exercées sur l'État social. Les limites de ce modèle renforcé pendant la période dite des Trente Glorieuses (compromis social faisant foi sous l'époque fordiste et keynésienne) sont atteintes dès la

¹ Nous aimerions préciser que nous n'avons pas mobilisé l'usage d'un langage épïcène, il est évident qu'un terme écrit au masculin peut aussi s'entendre au féminin.

² Notons l'observation de Paugam sur cette thématique de recherche : « Il faut reconnaître que les travaux menés en sciences sociales sur le thème de la solidarité ont une utilité sociale au sens où ils permettent de mieux comprendre à la fois les facteurs de cohésion et de division des sociétés modernes et d'aider ainsi à la réflexion générale sur les réformes en cours ou à venir. » (2011b, pp. 5-6)

fin des années 1970. L'égion sont ainsi les études qui proposent à la fois d'analyser le phénomène mais aussi de repenser ce système public de solidarité au regard des nombreux défis auxquels sont confrontées les sociétés modernes de ce début de XXI^e siècle. Les propositions et discours sont également multiples et tiennent compte des différents systèmes de protection sociale mis en place dans les différents pays du monde occidental.

La crise du modèle étatique de solidarité s'explique par de multiples facteurs. Il est manifeste que la crise salariale à laquelle nous sommes aujourd'hui confrontés exerce une pression supplémentaire sur le système actuel de protection sociale. Aussi, la question de la solidarité se pose comme étant éminemment essentielle pour aborder la nouvelle question sociale que soulève entre autres Castel (1995, 2009). Il n'est plus possible, comme le soutient Caillé, de rester « solidaire des autres, anonymement et sans y mettre du sien » tout en « se bornant à s'assurer soi-même » et « à préserver son propre avenir », lui qui appelle, comme tant d'autres, à « réinventer des « formes nouvelles de solidarité » (1998, p. 82). L'avenir de l'État, l'avenir du salariat et le rôle des associations, comme l'évoquent Vaillancourt et Laville (1998), doivent redessiner les contours d'un nouveau contrat social.

Parler de solidarité, c'est également mobiliser le *lien social*. Le *lien social* est ce qui permet aux individus de se maintenir ensemble dans une organisation sociale, ce qui les relie entre eux et de former société, autrement dit un liant social interpersonnel. Les deux fonctions essentielles du *lien social* assurent à la fois protection et reconnaissance aux individus (Paugam, 2014b), celles-ci sont même indispensables à leur (sur)vie en société. Le *lien social* s'est également modifié au fil des siècles notamment à travers le processus d'individualisation ; on le différencie ainsi souvent des formes qu'il prenait dans les sociétés traditionnelles et celles qui sont les siennes aujourd'hui dans les sociétés modernes. Si on parle aujourd'hui davantage d'une pluralité de liens sociaux dont la caractéristique moderne est de faire preuve de plus de souplesse, d'électivité, de moins de contrainte mais aussi de plus de fragilité (Paugam, 2014b), on évoque également régulièrement, et avec inquiétude parfois, la crise à laquelle il se confronte. Une société plus individualiste et atomisée, qui laisse davantage d'autonomie à l'individu et qui le libère de fait de plus de contraintes n'élimine pas les risques d'une rupture totale des liens, voire même peut les renforcer. Aussi, comment (re)créer du *lien social* dans une société en proie à une fragilisation des nombreux liens (souvent plus faibles) qui unissent les individus aux autres ?

Nous l'avons évoqué, la solidarité est protéiforme. Elle se développe et s'épanouit de différentes manières. Or, si aujourd'hui la *solidarité froide* (concept qui qualifie globalement les mécanismes de solidarité étatique) est certes toujours existante et relativement forte encore sous certains régimes d'État social (*Welfare Regimes*), elle n'en reste pas moins fragilisée et semble de plus en plus soumise à de fortes pressions (de financement, d'efficacité, de légitimité). Une crise des rapports à l'État est

aussi relevée : « [...] en raison d'un désinvestissement de la sphère publique, non pas la fin des politiques sociales, mais celle du stade rigide ou homogène de l'aspiration à l'égalité, rejoignant ainsi Rosanvallon pour énoncer une crise des rapports de la société à l'État. » (Rossini & Fischer, 2015, p. 3) Émerge alors l'interrogation sur les alternatives possibles pour répondre, du moins en partie, aux risques de délitement plus élevés qui pèsent aujourd'hui encore sur les systèmes de protection sociale actuels. De quelle manière pouvons-nous être aujourd'hui solidaires en dehors ou en marge des frontières de l'État ? Quels sont les espaces qui permettent de s'entraider ou de se soutenir face aux difficultés de l'existence et quelles sont les finalités poursuivies et les besoins sociaux couverts en leur sein ? Comment revivifier le *lien social* ? Nous pensons que certaines réponses peuvent se trouver au cœur de la *solidarité* dite *chaude* (concept qualifiant plus largement une solidarité trouvant son site dans des liens de proximité, inscrites dans des rapports interpersonnels de face-à-face volontaires au sein des réseaux de liens primaires ou associatifs pour l'essentiel) de nature associative. C'est l'axe de recherche qui nous a encouragée à nous plonger au cœur d'une pluralité de groupes qui tendent à favoriser le développement d'une solidarité de contiguïté, essentiellement locale et associative aux finalités certes différentes, mais dont le point commun est celui d'apporter une entraide ou un soutien « par le bas » à un profil diversifié de personnes en quête, nous le verrons, de besoins et projets de solidarité divers.

S'il convient de ne pas parler de démantèlement de l'État social suisse à proprement parler – les dépenses pour les prestations du système suisse de protection sociale n'ayant eu de cesse de croître ces trente dernières années³ – il faut cependant relever les pressions exercées sur le financement de celles-ci et certaines insuffisances auxquelles l'État social fait face qui nécessitent que l'on se questionne sur les alternatives existantes. Si l'État social suisse reste fort⁴, les besoins sociaux se font de plus en plus nombreux et prégnants dans une ère pouvant être qualifiée d'austérité permanente (Pierson, 2002). Aussi, l'écart entre la satisfaction de ces besoins par les politiques sociales de l'État et les moyens à sa disposition pour les combler se creuse davantage : l'État social fait donc face à certains manquements et insuffisances dans les réponses qu'il peut apporter aux besoins exprimés. En d'autres termes, les pressions exercées sur l'État s'accroissant et l'enjoignant à accroître les dépenses de prestations de protection sociale nous font avancer qu'une certaine dégradation de l'efficacité et de la légitimité de la solidarité étatique peut être observée (certaines prestations sont réduites et les contribuables sont amenés à financer davantage le système d'assurances sociales pour compenser les besoins sociaux croissants). En conséquence, nous envisageons que d'autres acteurs, en l'occurrence

³ En 2014, elles atteignent 174 milliards de francs suisses - dont 157 milliards de francs suisses sous forme de prestations sociales - représentant ainsi 90% du montant des dépenses totales et 24.5% du PIB (OFS, 2016a).

⁴ Et que des indicateurs tels que le taux de chômage, par exemple, reste faible en comparaison internationale.

le milieu associatif, puissent intervenir et être amenés à gagner du terrain dans les enjeux de solidarité collective. D'un point de vue méthodologique, précisons toutefois que nous avons cherché à approcher un terrain de recherche qui vise davantage à répondre aux manquements relevés des politiques d'action sociale de proximité⁵. Aussi, nous n'avons pas eu pour ambition d'investir des groupes qui apporteraient des réponses potentielles aux pressions exercées sur l'ensemble des assurances sociales du système suisse et n'avons pas procédé à une analyse comparative (cantonale ou internationale).

⁵ Notre terrain d'étude porte plus spécifiquement sur le Canton de Neuchâtel et déborde plus largement en Suisse romande. Les raisons de ce choix sont développées plus en détail dans la partie méthodologique. Relevons néanmoins sommairement que le Canton de Neuchâtel est actuellement l'un des cantons suisses où les taux de chômage et d'aide sociale sont, en moyenne, les plus élevés du pays depuis plusieurs années, ce qui en fait un terrain d'observation pertinent au regard de notre objet d'étude. En outre, précisons aussi que le choix des groupes étudiés s'est porté plus spécifiquement sur des collectifs susceptibles de répondre aux actions de politiques sociales locales neuchâteloises.

PROBLÉMATIQUE DE RECHERCHE

Cette première partie de la thèse aborde en synthèse la problématique de recherche qui a été développée pour élaborer les trois principales questions de recherche ayant guidé la réalisation de cette présente recherche doctorale.

1. La *solidarité chaude* comme réponse potentielle aux manquements et aux limites de la *solidarité froide* et à la crise du *lien social*

Notre objet d'étude se focalise sur le potentiel des formes de solidarité, pour l'essentiel associatives, qui existent en parallèle de l'État, face à la crise de solidarité constatée et dans celle du *lien social*. Outre les difficultés lui incombant depuis plus de trente ans, l'État social suisse (et plus largement dans le monde occidental) fait aujourd'hui face à de nouveaux risques sociaux et, par conséquent, à des défis sociétaux inédits qu'il doit surmonter en sus d'une conjoncture économique et financière plutôt morose. Cette *solidarité froide*, comme elle peut être qualifiée (Guibet Lafaye & Kieffer, 2012; Le Goff, 2012), doit trouver, pour ceux qui n'envisagent pas son démantèlement complet, non seulement un financement adéquat à son maintien, mais aussi (re)gagner en efficacité et en légitimité. En parallèle, d'autres formes de solidarité existent et progressent. La *solidarité chaude* (Guibet Lafaye & Kieffer, 2012; Le Goff, 2012), que nous proposons d'analyser sous son pan associatif, concentre une diversité de pratiques fondées principalement sur des rapports non marchands, volontaires, autonomes et de proximité que nous supposons jouer un rôle important non seulement dans l'exercice de la solidarité collective, et plus précisément en tant que solidarité en marge de l'État (M.-L. Morin, 2012; Padis, 2012; Strohl, 2012), mais aussi dans la (re)création du *lien social*. Notre objectif sera de chercher à comprendre les raisons d'existence, le fonctionnement et les buts encourus par les groupes s'inscrivant dans cette forme particulière de solidarité, comme le sens que lui donnent les individus qui y prennent part. Plus largement, il s'agit d'analyser de quelle manière cette solidarité-ci pallie à certains manquements de l'État social et comment cette « prise en charge par le milieu » (Alary, Beausoleil, Guédon, Larivière, & Mayer, 1988) permet de cristalliser la capacité d'entraide mutuelle ou collective que les individus peuvent développer et, dans une certaine mesure, limiter la dépendance des individus à l'égard des institutions publiques par l'activation d'une solidarité « par le bas ». Il est possible d'imaginer que cette forme de solidarité s'intensifie dans un contexte où l'État peine à répondre de manière satisfaisante aux besoins sociaux et enjeux quotidiens de solidarité.

La solidarité publique est par définition restreinte, nous rappelle Facal (2008), qui soulève le questionnement suivant : à partir de quelles limites peut-on distinguer la responsabilité civile de la

responsabilité étatique ? Certaines réponses à cette crise - du moins aux limites développées par cette forme de solidarité - sont sans doute à chercher à l'extérieur de la sphère étatique et en dehors des réformes en cours. Nous nous interrogeons sur les logiques de solidarité qui existent en marge des institutions étatiques et des contributions qu'elles peuvent apporter parallèlement aux politiques sociales. Des solidarités existent bel et bien en marge de l'État (Alary et al., 1988; Ansay & Goldschmidt, 1998; Guibet Lafaye & Kieffer, 2012; Le Goff, 2012; M.-L. Morin, 2012; Padis, 2012; Strohl, 2008, 2012) et en dehors de la solidarité familiale. Paugam rappelle qu'au regard de l'épuisement à la fois des liens de participation organique et de citoyenneté, « les ressources potentielles de *lien de participation électorale* sont souvent activées de manière compensatoires » (Paugam interrogé par LIVES, 2012, p. n.d.)⁶. L'État partage son cahier des charges avec d'autres acteurs, vecteurs d'entraide et réseaux de solidarité (M.-L. Morin, 2012) à l'intérieur desquels il ne s'immisce pas nécessairement. Ces autres modes d'entraide collective interrogent le rôle même qu'ils peuvent jouer dans la crise de l'État, et dans la solidarité en général, comme le soulève Anne-Laure Morin : « Aujourd'hui que l'État social, comme le contrat de travail, est attaqué de toute part, pour de multiples raisons⁷ [...] l'idée de solidarité est à la source de pratiques nouvelles, dont témoigne par exemple le concept d'économie sociale et solidaire, ignoré il y a quinze ans. » (2012, p. 99) L'auteure corrèle la crise du modèle étatique avec l'émergence de « multiples formes d'actions associatives de proximité » qui « mettent en œuvre des formes nouvelles de solidarité pour recréer du *lien social*. » (M.-L. Morin, 2012, p. 99) Dans un même ordre d'idées, Strohl constate que « le développement rapide d'expériences « communautaires » » nous oblige de fait « à repenser le rôle de l'État » (2012, p. 91), ces expériences traduisant « l'aporie du modèle d'accompagnement individuel, mais aussi de la formidable capacité de résilience collective » (2012, p. 92). Face à la pauvreté, Padis soutient qu'elle n'est pas seulement caractérisée par le non-emploi ou la non-participation à l'activité économique mais qu'elle relève aussi « des formes informelles de subsistance et d'entraide qui, surtout en période de restriction économique, devraient être mieux connues et, dans la mise en œuvre réelle de solidarités de proximité, reconnues » (2012, p. 45). Pour Edgar Morin, « l'atomisation de notre société requiert de nouvelles solidarités spontanées vécues et pas seulement imposées par la loi, comme la Sécurité sociale [modèle français] » (1997, p. 124). La *politique de solidarité* qu'il avance dans sa *politique* plus générale *de civilisation* en fait état :

Tout d'abord, la prise de conscience du problème de la solidarité conduit à la volonté de sortir ce problème des bas-fonds infra-politiques où il est refoulé, et d'en faire un problème politique central. La solidarité

⁶ La dénomination « n.d. » signifie que les pages sont « non définies ». Cela concerne plus spécifiquement le référencement sur des sites webographiques où la numérotation de pages n'est pas indiquée. Cela peut aussi concerner, dans certains cas, l'année de publication non spécifiée.

⁷ Raisons liées, précise-t-elle, « aux transformations des organisations productives, à la mondialisation et surtout au poids exorbitant de la sphère financière » (2012, p. 99).

anonyme de l'État-providence avec ses sécurités et assurances de tous ordres, est insuffisante. Il y a un besoin de solidarité concrète et vécue, de personne à personne, de groupes à personne, de personne à groupes. Il y a en chacun et en tous un potentiel de solidarité qui se révèle dans des circonstances exceptionnelles, et il y a chez une minorité une pulsion altruiste permanente. Il ne s'agit pas de promulguer la solidarité, mais de libérer la force inemployée des bonnes volontés et de favoriser les actions de solidarité. (E. Morin, 2008, pp. 45-46)

Si notre propos n'est pas d'envisager cette forme de solidarité comme le parfait substitut à un État social essoufflé, il nous paraît en revanche pertinent de s'interroger sur les potentialités – tout comme les limites par ailleurs – qu'elle peut offrir en parallèle de la solidarité étatique et les réponses qu'elle peut apporter à certaines insuffisances éventuelles du système de protection sociale. Nous avançons qu'elles sont en mesure de proposer deux principales caractéristiques : d'une part, elles permettent aux individus de (re)gagner en autonomie dans la gestion de certaines problématiques du quotidien et dans la valorisation de leurs propres intérêts face à un État où peut être développé plus ou moins fortement l'assistantat – ce qui laisse penser que l'individu serait, sous la représentation d'un « État-assistant », incapable de se prendre en charge ; d'autre part, elles offrent la possibilité de créer du *lien social* dans la mesure où les échanges sont, au contraire des rapports établis à travers les institutions étatiques, personnalisés et où les contacts se font le plus généralement en face-à-face, permettant ainsi un partage direct entre les différentes parties prenantes. Nous supposons, en outre, que ces solidarités peuvent non seulement compléter les besoins non ou insuffisamment pris en compte par l'État, voire les détecter, mais aussi le soulager à certains égards (en raison d'un déficit de ressources). Plus largement, le regard posé sur ces formes de solidarité peut être double comme l'évoque Strohl : « On peut considérer ces pratiques comme un pis-aller ou estimer qu'elles contribuent à entretenir le plus précieux trésor de l'espèce humaine, la socialité. » (2012, p. 94) Il nous paraît nécessaire de reconnaître les limites de cette *solidarité chaude* de type associatif malgré le potentiel certain que nous lui reconnaissons à de nombreux niveaux. Nous reprenons le point de vue de Le Goff qui rapporte les limites de la *solidarité chaude* au regard de la *solidarité froide* : d'une part, la non-prise en compte des personnes « en attente de soutien » avec lesquelles aucun groupe ne se serait véritablement solidarisé – nous ajoutons aussi les besoins qui ne seraient pas non plus pris en compte par ce vecteur de solidarité ; d'autre part, la mise sur pied de groupes qui repose essentiellement sur des « intermittences du cœur » (Le Goff, 2012, p. 18). Si l'État, dans une perspective universalisante du moins, entend pouvoir offrir à l'ensemble des citoyens une couverture généralisée de protection sociale (tout un chacun), ces collectifs se focalisent essentiellement sur des besoins et des populations spécifiques (groupes d'individus). Nous ajoutons le caractère plus volatile de certains de ces groupes faiblement ou non institutionnalisés dont la survie semble dépendre essentiellement de la motivation

de personnes qui portent et font vivre le projet et la solidarité qui en découlent ainsi que leur capacité de financement.

La perspective associationniste semble jouer un rôle déterminant dans la revivification de la solidarité et du *lien social*. Nous avons exposé les avantages et les limites qu'elles comportent. Caillé fait des associations [du secteur de l'économie sociale et solidaire, des coopératives, des mutuelles, ...] les actrices mêmes d'une « contre-démocratie économique » (2011, p. 101). Le *convivialisme*, dont il est l'un des principaux porte-parole, apparaît comme la voix de la société civile - le marché représentant celle du libéralisme, l'État celle du socialisme (perspective qu'il propose de dépasser) – soit la « mise en forme et en actes par l'efflorescence des associations » (2011, p. 114). Godbout y voit deux avantages majeurs : « Les associations contribuent à une détection précoce des problèmes, bien avant l'État. En outre, elles trouvent des solutions ad hoc, qu'elles appliquent rapidement. » (2004 [1994], p. 16) L'association représente la structure d'activation du *lien social* la plus efficiente : « L'association tend ainsi progressivement à devenir la forme la plus évidente de l'organisation sociale, tout simplement parce qu'elle correspond le mieux à la forme vécue et vivante du *lien social* de base. » (Sue, 2001, p. 161)

Face à certaines réductions dans les dépenses publiques, les associations restent des pistes à envisager comme le souligne ici Esther Alder⁸ la Conseillère administrative de la Ville de Genève en charge du Département de la cohésion sociale et de la solidarité : « Les communes et les associations jouent un rôle essentiel. Elles déploient des actions innombrables et indispensables à la vie quotidienne de nombreux publics » (Département de la cohésion sociale et de la solidarité, 2013, p. 5). Les associations peuvent ainsi se voir comme une solution à la double crise interne et externe de l'État-providence : « De ce point de vue, le développement des services de proximité dans un cadre associatif est susceptible d'apporter une solution au processus de rationalisation au sein de l'État-providence » (Enjolras, 1998, p. 226).

Malgré la crise de l'État-providence ou de l'État social et une crise du *lien social* constatés, des formes de solidarité subsistent et résistent dans les sociétés occidentales où l'individualisation reste relativement forte. L'espace associatif permet à des logiques de soutien et d'entraide de se développer et parfois de s'institutionnaliser. La question du *lien social* « au cœur de l'association » fait alors état non seulement du « déficit du lien éprouvé dans la vie quotidienne » mais aussi de sa « reconstitution dans le cadre associatif » (Sue, 2001, p. 145). Ces liens sociaux semblent pouvoir assurer, de manière plurielle et selon une certaine variabilité, à la fois protection et reconnaissance des individus propres à la double fonction du *lien social* que traduit Paugam (2014b). Nous suggérons même que les liens

⁸ Elle fait plus spécifiquement référence à l'« action sociale de proximité ». Un réseau d'acteurs participe à l'existence de cette action sociale dite de proximité ; les associations de quartier sont mentionnées parmi d'autres acteurs.

susceptibles d’être noués à travers ces logiques de *solidarité chaude associative* apparaissent comme des réponses envisageables à cette double crise de solidarité étatique et du *lien social*.

Enfin, il semble particulièrement utile de s’interroger sur les logiques de solidarité de ce type qui existent en Suisse qui connaît un système de protection sociale considéré comme étant de haute qualité (Rossini & Favre-Baudraz, 2004).

1.1 Questions et hypothèses de recherche

Trois principales questions de recherche ont guidé la réalisation de cette thèse. Elles expriment la manière dont l’objet d’étude a été défini et appréhendé. Des hypothèses de recherche afférentes ont été formulées comme des réponses provisoires à celles-ci en fonction de la problématique avancée. Elles organisent de fait la manière dont seront structurés les chapitres d’analyses.

1. Comment les logiques de solidarité chaude de type associatif se structurent-elles ?

Au regard de la diversité du tissu associatif dont la catégorisation reste peu aisée (Caillé, 1998; Collaud, 1993; Passaris & Raffi, 1984), nous avançons qu’une pluralité de logiques existent dans une *solidarité chaude* où de multiples ressources sont mises à disposition des individus. Les groupes formés - essentiellement des associations⁹ - se font le reflet des aspirations et besoins émanant de la société civile sur une base volontaire favorisant la libre association de citoyens. Au-delà des finalités diverses que chaque groupe poursuit, nous postulons que deux modes de fonctionnement les structurent, soit l’autogestion ou la présence d’une certaine professionnalisation, qui présupposent des enjeux et une organisation différenciés. Le mode de financement est lui aussi varié (financement privé et/ou public) tout comme différents types d’acteurs y participant tels que les bénéficiaires ou membres de ces structures, des professionnels salariés ou encore des bénévoles aux motivations hétérogènes. Nous pensons que sont valorisés en leur sein des rapports les plus horizontaux possibles (Laville, 2015; Le Goff, 2012) malgré la présence de statuts différenciés au sein de certains groupes.

Cette solidarité de proximité s’organise par l’intermédiaire de réseaux locaux et devient de fait interpersonnelle. L’échange de solidarité entre les personnes concernées est direct et ne comporte le plus souvent aucun intermédiaire. En effet, le niveau d’intermédiation entre les personnes concernées par l’entraide ou le soutien donné est faible et l’anonymisation des individus nulle. Les échanges entre les agents les plus personnalisés possibles se font au travers de contacts en face-à-face favorisant une atmosphère comme conviviale et empathique qui encourage le développement du *lien social* et le sentiment d’appartenance.

⁹ Nous n’excluons pas d’autres formes éventuelles de regroupement telles que les coopératives ou les fondations notamment.

Nous supposons aussi que différents niveaux de relations sont noués avec les institutions publiques, allant d'une absence totale de liens à la possibilité de liens contractualisés (où les instances publiques financent les groupes), en passant par une éventuelle forme de reconnaissance des groupes par l'État. Des liens plus étroits avec les institutions étatiques impliquent alors des négociations et la possession du « code » et du « savoir-faire » spécifiques propres à ces « institutions politico-administratives » (Passaris & Raffi, 1984, p. 98). Un processus d'institutionnalisation peut traverser certains collectifs et induire en conséquence une plus forte présence de professionnels en leur sein voire enclencher un processus de professionnalisation.

2. Quelles sont les motivations des individus à participer aux logiques de solidarité chaude de type associatif ?

Nous émettons l'hypothèse que les motivations des individus relèvent en premier lieu d'une certaine hétérogénéité d'aspirations ou de besoins individuels spécifiques, mais également au regard du statut joué par ceux-ci au sein de groupes particuliers. Afin de les catégoriser plus largement, nous supposons que les motivations peuvent être regroupées en trois grandes catégories : instrumentales, relationnelles et idéologiques.

Au niveau instrumental, nous envisageons la *solidarité chaude associative* essentiellement en termes de besoins ou en compensation à des manques éventuels : les individus peuvent voir à travers ces différentes logiques de solidarité un potentiel de ressources économiques extérieures, et par là même complémentaires, des aides financières éventuelles de l'État que certains d'entre eux peuvent percevoir ou s'agrégeant à leurs ressources privées. Elles peuvent également répondre à une demande qui ne peut être satisfaite ni par les ressources de l'individu - ou celles de ses proches - ni par celles de l'État en raison de leur possible insuffisance ou d'une non-entrée en matière. Dans les situations critiques de pauvreté, ces solidarités de proximité peuvent être mobilisées pour « permettre aux gens de tenir » (Padis, 2012, p. 44) ou compenser les ruptures des *liens de participation organique* ou de *citoyenneté*, voire du *lien de filiation* (Paugam, 2009b). Nous avançons que les ressources administrées peuvent être tant complémentaires que substitutives aux autres ressources potentielles, mais qu'elles ne peuvent suffire en l'état de source unique de moyens matériels d'existence. Elles permettraient aux individus d'accéder à des biens ou services qui peuvent être théoriquement inabordables en regard de leur budget ou seulement accessibles à un prix nettement inférieur à celui du canal marchand habituel (prix du marché).

Au niveau relationnel, et plus spécifiquement en regard du *lien social*, le milieu associatif joue un rôle important (Bouvier, 2005; Haeringer, Laville, & Sainsaulieu, 1997; Labit, 2010; Laville, 2002; Malet, 2009; Mengin, 2001; Sue, 2001). Bouvier attribue aux associations « la fonction de vecteur d'un *lien social* anémié par la relative fragilisation des institutions consacrées » (2005, pp. 305-306) et Sue

(2001) observe tant un « mouvement » qu'une « demande » d'association comme facteur relevant de la revitalisation du *lien social*. Nous pensons que c'est non seulement l'une des finalités de nombreux groupes est de chercher à (re)créer du *lien social* à travers l'espace associatif, mais que cela répond également à des motivations plus personnelles d'individus pouvant être à la fois isolés ou à la recherche d'une diversification de leur *lien de participation élective* (Paugam, 2014b). Ces logiques de solidarité offrent l'opportunité aux individus de se rencontrer dans un contexte favorisant le partage d'objectifs ou d'intérêts communs par des contacts directs entre les intervenants où peuvent se développer des rapports de don. Comme la *solidarité chaude* semble se fonder essentiellement sur des sentiments de compassion, d'empathie, de sollicitude, de préoccupation de l'autre, ces formes particulières de solidarité permettraient aux individus de développer des relations d'une certaine exigence qualitative ponctuelles ou plus régulières. Nous estimons qu'il existe de fait une prise en considération des besoins et aspirations de l'autre qui peuvent, même temporairement, améliorer le quotidien des individus comme le reconnaît Le Goff quand il considère la *solidarité chaude* comme étant faite d'un « intérêt bien compris et fort légitime lorsque les initiatives se joignent dans une œuvre commune, enrichissant l'existence de chacun » (2012, p. 17). Ces expériences de solidarité permettraient de créer de la fraternité dans la mesure où elles sont faites de « relations, d'échanges, de dons et de contre-dons » (Strohl, 2012, p. 95). Dans un contexte de remise en question de la solidarité étatique, et plus largement de crise de solidarité, « de multiples formes d'actions associatives de proximité mettent en œuvre des formes nouvelles de solidarité pour recréer du *lien social* » (M.-L. Morin, 2012, p. 99). Enfin, les relations nouées en son sein peuvent permettre de restaurer un déficit de protection ou un déni de reconnaissance (Paugam, 2014b). Nous considérons toutefois que les motivations des individus à prendre part à ces différents groupes ou associations peuvent être multiples et se révéler dans certains cas purement utilitaires : les individus peuvent se servir des collectifs associatifs de manière épisodique et stratégique, sans rechercher nécessairement des échanges fondés sur du lien supposé s'épanouir sur une certaine durée, mais quérir uniquement à répondre à un besoin contingent.

Au niveau idéologique, nous envisageons que certains individus investissent le champ associatif pour partager des idées communes et proposer d'autres formes de solidarité où l'on expérimente de nouvelles manières d'échanger. Les groupes peuvent alors se faire le terrain d'un espace de conscientisation sur d'autres manières d'agir, voire le terrain d'un vécu de certaines utopies (espace exploratoire à échelle locale). En effet, les associations peuvent être vues comme des espaces d'expérimentation et d'innovation sociale (Passaris & Raffi, 1984). Nous pouvons supposer que les personnes y participant souhaitent revendiquer d'autres modes de vie ou, du moins, le développement d'autres pratiques. Elles peuvent se comprendre comme des actions citoyennes en

réponse à certains défis sociétaux contemporains inscrites dans des logiques de résilience ou de réappropriation du local (Hopkins, 2008; Manier, 2012; Wiliquet, 2011). Nous estimons que les individus y prenant part considèrent celles-ci comme leur permettant de valoriser un sentiment de « réappropriation » de leur marge d'autonomie dans la gestion de leur quotidien et de parvenir somme toute à « un peu de maîtrise de leur existence » (Strohl, 2012, p. 92) en marge des autres systèmes de « circulation des choses » - l'État et le marché - (Godbout, 1992) parfois remis en question. Cette solidarité locale, de proximité peut se voir à la manière « 'd'espaces de choix publics' dans lesquels sont débattus la vie en commun, les rapports entre les groupes, leur place dans la société, etc. » (Laacher, 2002, p. 87).

3. De quelle manière les logiques de solidarité chaude de type associatif peuvent s'instituer comme une réponse aux insuffisances de l'État social ?

Nous supposons que la *solidarité chaude* de type associatif soit en mesure d'être envisagée comme une réponse potentielle, bien qu'elle reste toutefois limitée, à certaines problématiques que connaît aujourd'hui l'État social et qu'elle est à considérer comme un espace complémentaire dans le large champ des solidarités. Nous pouvons supposer, bien que cela ne soit pas l'objet direct de notre étude, que les groupes inscrits dans cette forme de solidarité ont tendance à se multiplier : ces logiques seraient plus nombreuses, plus diversifiées et plus visibles qu'il y a quelques années et nous pouvons émettre l'hypothèse que cette augmentation peut être en partie corrélée aux manquements de l'État social à la manière de Strohl qui stipule que « le développement rapide d'expériences communautaires suppose que nous repensions le rôle de l'État » (2012, p. 91). Le nombre croissant d'associations peut être considéré comme un marqueur de la « vitalité associative » et de leur « emprise grandissante » (Sue, 2001, p. 158). La société civile est en ce sens un acteur à considérer : « La société civile et ses ressources potentielles intéressent à nouveau car on a pris conscience que les ressources venant de l'économie semblent, depuis au moins une vingtaine d'années, insuffisantes pour combler les problèmes sociaux et que les capacités d'innovation de l'État-providence sont limitées » (Cattacin, 1996, p. n.d.). Face aux contraintes financières qui pèsent sur les instances étatiques, les associations ont ainsi un rôle important à jouer (Département de la cohésion sociale et de la solidarité, 2013). Le milieu associatif prend la forme d'un réservoir de ressources compensatoires aux prestations étatiques puisque « le circuit commercial, la famille et les institutions étatiques » ne peuvent garantir à elles seules « l'adéquation entre la demande et l'offre sociales » et que les associations puissent justement être envisagées comme « permettant un meilleur ajustement des réponses sociales aux aspirations individuelles » (Kellerhals, 1974, pp. 225-226).

Plus spécifiquement, nous estimons que cette forme de solidarité permet aux personnes s'y engageant de répondre à certains besoins que l'État ne prend pas ou insuffisamment en compte. En effet, le milieu

associatif peut à la fois « couvrir les besoins sociaux de la population » et combler « les lacunes évidentes laissées par l'État-providence suisse » (Cattacin & Vitali, 1997, p. 35) dans une certaine mesure toutefois. En ce sens, elles représenteraient une stratégie pour les individus afin de pallier certaines limites des institutions publiques et de faire vivre une solidarité qu'ils estiment « plus chaleureuse » que la solidarité administrée par l'État. Favorisant les échanges directs en face-à-face entre les individus, elle serait capable de faire circuler du lien, de la convivialité, des connaissances, des biens. Autrement dit, elle serait apte à proposer une solidarité plus qualitative que la solidarité étatique car les besoins et aspirations peuvent être davantage personnalisés et de nouveaux besoins sociaux déterminés (Passaris & Raffi, 1984). Le milieu associatif peut aussi être considéré comme « analyseur sociétal » (Laville, Evers, Poujol, & Vaillancourt, 1997), soit un vecteur capable de remonter les problèmes *du bas vers le haut*. Les associations peuvent parfois modifier certaines décisions politiques (Collaud, 1993; Passaris & Raffi, 1984; Sue, 2001) et jouer en ce sens un rôle socio-politique d'importance.

La *solidarité chaude* de type associatif joue principalement un rôle supplétif mais non substitutif aux structures étatiques de sécurité et assistance sociales. Sur la base générale des principes de subsidiarité et de liberté subsidiée, l'État « autoriserait » une organisation sociale de la solidarité sous la responsabilité d'entités situées « au niveau le plus bas possible dans la hiérarchie des collectivités » (Ansary & Goldschmidt, 1998, p. 184). Dans certains cas, il pourrait être amené à encourager l'aménagement de ces formes particulières de solidarité en les subventionnant, tout en maintenant un rôle subsidiaire dans leur gestion. Ainsi, il pourrait non seulement déléguer certaines pratiques de solidarité sans y interférer, mais pourrait également contrôler, dans certains cas, des structures existantes qui encourent l'objectif similaire de procurer solidarité et assistance. La *solidarité froide* serait située à un niveau *mésosociologique*, à une échelle nationale, et la *solidarité chaude* répondrait à un niveau dit *microsociologique* de la solidarité qui correspond au plan des individus et des groupes.

Le potentiel du milieu associatif se révèle à notre sens déterminant au regard des projets de solidarité et comme palliatif aux insuffisances de l'État. Or, si le milieu associatif peut se donner à voir comme un espace de défense d'intérêts communs significatifs, les risques d'instrumentalisation et de bureaucratisation existent aussi (Barthélémy, 2000; Collaud, 1993; Godbout, 1992, 2000; Hély, 2009; Labit, 2010; Laville, 2015). Notons que certaines problématiques ou certains besoins ne peuvent être comblés, ni seulement pris en compte par ce vecteur-ci de solidarité en fonction de l'investissement des personnes qui y participent pour que puisse (sur)vivre le groupe. En outre, les besoins de financement non satisfaits peuvent aussi se révéler problématiques et s'ajoutent encore comme une autre limite potentielle du milieu associatif.

PREMIÈRE PARTIE : CADRE DE L'ETUDE

Les chapitres développés dans cette première partie de l'étude permettent de présenter le cadre théorique et l'état de la littérature menée pour développer la problématique de recherche susmentionnée.

2. La solidarité : définition d'un concept sociologique capital, fondement de la vie en société

Ce présent chapitre entend définir le concept de solidarité ainsi que les différentes formes qui lui sont attribuées et plus spécifiquement deux des concepts clés de l'étude : la *solidarité chaude* et la *solidarité froide*.

2.1 Premiers linéaments autour du concept de solidarité

Une société ne peut exister sans solidarité ; elle est son ossature même. Les individus sont en effet liés aux autres à la fois pour se prémunir contre les aléas de l'existence et pour exister aux yeux de l'altérité. La solidarité est par ailleurs le fondement du *lien social* dont l'étude relève, comme le constatait Durkheim (1994 [1893]), de la sociologie. Conscients d'être unis par une communauté d'intérêts et motivés par un sentiment de responsabilité mutuelle, les individus s'obligent alors moralement à se porter assistance quand les événements de la vie le requièrent, visant ainsi plus largement à ne pas se desservir les uns les autres.

Prenant acte du lien d'interdépendance entre ces deux concepts (société et solidarité) Marcel Mauss rappelait à cet effet dans *L'Essai sur le don* le lien nécessaire qui relie l'individu aux autres et plus largement à la société :

Il faut qu'il [le citoyen] ait un sens aigu de lui-même mais aussi des autres, de la réalité sociale [...] Il faut qu'il agisse en tenant compte de lui, des sous-groupes, et de la société. Cette morale est éternelle; elle est commune aux sociétés les plus évoluées, à celles du proche futur, et aux sociétés les moins élevées que nous puissions imaginer [...] nous parlons d'hommes et de groupes d'hommes parce que ce sont eux, c'est la société... » (Mauss, 2002 [1923-1924], p. 94)

On imagine alors aisément que les groupes d'hommes dont l'auteur fait état sont reliés entre eux par des sentiments de solidarité et d'entraide. Être solidaire doit par conséquent être le fait de tout être social. Comme l'avancait Durkheim, il n'y a « aucune diminution à être solidaire d'autrui et à en dépendre » (Durkheim, 2002 [1888], p. 21). Ainsi, Paugam (2011a) avance en ce sens que la solidarité est une morale admise unanimement par tous et qu'elle représente non seulement « le fondement » mais également le « principe organisateur de toute vie sociale » (2011a, p. 949). L'auteur parle même

d'un *homo sociologicus* dont tout le processus de socialisation se fonde sur la solidarité nécessaire tant à sa protection à l'encontre des risques sociaux qu'à son besoin nécessaire de reconnaissance, socle de son identité. Plus précocement et en référence à la pensée khaldunienne, nous pouvons citer les propos de ce penseur arabe émérite du XIV^e siècle - considéré par ailleurs par beaucoup comme l'un des précurseurs des sciences sociales (Achcar, 1999) - qui écrivait que la société se fonde sur la base d'un besoin nécessaire aux hommes : l'exigence de leur association, de leur vie en société. Outre sa riche réflexion sur le pouvoir des dynasties comme des cycles de domination qu'il proposa, Ibn Khaldoun mit notamment en avant cette idée fondamentale de l'émergence des sociétés au regard des premières communautés et civilisations humaines naissantes dans le premier discours préliminaire tiré de son œuvre *Les Prolégomènes*¹⁰ : « La réunion des hommes en société est une chose nécessaire [...] l'homme ne saurait se passer de société » (Khaldoun, 1934, p. 86). Établi sur l'analyse de deux besoins primaires fondamentaux à l'homme, se nourrir et se protéger des dangers, l'auteur voit en l'unité individuelle une force insuffisante pour lui permettre à la fois de se sustenter et de se défendre face à l'environnement hostile qui l'entoure, d'où la nécessité de son association indispensable avec d'autres.

En évoquant l'origine du vocable « solidarité » qu'il juge être française¹¹, Rainer Zoll (2001) indique qu'il est toutefois difficile de donner un acte de naissance à ce terme. Il évoque certains auteurs du XIX^e siècle comme Pierre Leroux, Hippolyte Renaud ou encore Auguste Comte pour traduire un concept de première nature juridique pour en donner ensuite une seconde nature sociale. Apparenté dès lors au concept de cohésion sociale quand on aborde cette solidarité dite sociale, le terme sera par la suite également récupéré par la lutte ouvrière - comme, par exemple, le comité électoral « Solidarité » de 1848 du Parti démocratique ou encore l'évocation du terme de solidarité par Proudhon dans *De la capacité politique des classes ouvrières* (2013 [1865]). L'auteur nous rappelle également qu'en Angleterre, on connotera notamment dès la moitié du XIX^e siècle le concept de solidarité à une solidarité « ouvrière », forme de solidarité qu'il relie par ailleurs à la *solidarité mécanique* de Durkheim¹² quand il avance en ce sens que « la solidarité mécanique marque la représentation de la solidarité ouvrière jusqu'aux années cinquante, et sans doute partiellement jusqu'à aujourd'hui » (Zoll, 2001, p. 107). Leroux estime quant à lui qu'il est fondateur du terme « solidarité », suppléant moderne de la bienfaisance chrétienne : « J'ai le premier utilisé le terme de solidarité pour l'introduire dans la philosophie, c'est-à-dire suivant moi, dans la religion de l'avenir. J'ai voulu remplacer la charité du christianisme par la solidarité humaine » (Leroux cité par Le Bras-Chopard, 1992, p. 55). Notons encore

¹⁰ Traduit en français par W. Mac Guckin de Slane (1801-1878).

¹¹ À ce propos, le *Oxford English Dictionary* donne comme étymologie au terme « solidarité » comme étant française : « Solidarity is a word of French origin » (*Oxford English Dictionary*, 2013).

¹² Sur la base de cette dernière constatation, Rainer Zoll (2001) indique par ailleurs que Durkheim aurait commis une erreur en apparentant la *solidarité mécanique* à des sociétés primitives.

que l'origine de la solidarité peut encore être vue au travers du *lien social* selon Quentel et Laisis quand ils soulignent que l'homme « s'inscrit socialement dans des échanges de services qui impliquent une réciprocité » et qu'ainsi « toute société suppose de l'échange de services, quelle que soit la forme qu'ils vont pouvoir prendre dans le temps et dans l'espace. Il s'agit donc là [...] d'un processus, l'homme portant en lui une capacité à « faire pour autrui » (2006, p. 133). La solidarité naîtrait ainsi de cette aptitude de l'homme à réaliser hors de soi et pour les autres. Elle signifie également « responsabilité réciproque », autrement dit « obligation pour chacun de se comporter en toute bonne foi dans l'intérêt de tous, de subordonner jusqu'à un certain point son propre intérêt à celui d'autrui et de ne pas attendre de la communauté solidaire davantage que de soi-même » (Riemer-Kafka, 2007, p. 13).

Si le terme de « solidarité » a d'abord pu être sommairement défini par la seule cohésion sociale (Zoll, 1998), des auteurs comme Léon Bourgeois et Émile Durkheim en soulignent quant à eux la dimension sociétale. Pour Bourgeois, l'individu ne peut se départir de la société et est par conséquent « débiteur » à son égard : « L'obligation de chacun envers tous [...] est simplement la contrepartie des avantages que chacun retire de l'état de société [...] L'obéissance au devoir social n'est que l'acceptation d'une charge en échange d'un profit. C'est la reconnaissance d'une dette. » (2008 [1896] p. 41) Il introduit ainsi dans son étude de la solidarité, et dans la proposition de la doctrine du « solidarisme¹³ » qu'il soumet, la notion de dette sociale contractée par chaque génération qui hérite ainsi de « l'immense réservoir des utilités accumulées par l'humanité » (2008 [1896] p. 44). À la même période est aussi citée comme référence pour aborder la réflexion sur le concept de solidarité d'Henri Marion dans son ouvrage *De la solidarité morale* (1907 [1879]) qui soulignait la limitation des libertés individuelles et les liens qui rattachent de fait les individus à des « forces » autres que les siennes mais aussi l'économiste Charles Gide, fervent défenseur de l'idée d'association et de coopération – figure par ailleurs du mouvement coopératif français - dont l'œuvre s'oriente autour du concept de solidarité.

Durkheim dans *De la division du travail social* (1994 [1893]) évoque la solidarité comme « quelque chose de trop indéfini pour qu'on puisse aisément l'atteindre » (1994 [1893], pp. 31-32). Il s'est intéressé donc à la solidarité en y constatant l'existence de deux types, une *solidarité mécanique* (ou par similitude) et une *solidarité organique* (ou due à la division du travail) propre à deux types de sociétés spécifiques (respectivement traditionnelle et moderne) et qui permettent l'intégration sociale. À travers elles, Zoll (1998) problématise une crise de la solidarité des sociétés modernes. Il avance que la solidarité tend non seulement à se pluraliser, mais qu'elle devient également « organique » (au sens durkheimien), ce qui encouragerait une diversification et modernisation des

¹³ Paugam évoque par ailleurs que cette doctrine peut être considérée « comme un des sources de l'État-providence » (2011a, p. 952).

institutions arguant que « l'avenir de nos sociétés en général [...] dépendra de la réussite de la mutation socioculturelle de la solidarité » (1998, p. 8).

Blais (2008) observe, quant à elle, qu'aujourd'hui la solidarité est plus que jamais au cœur du débat dans la redéfinition du rôle de l'État et des sociétés modernes. Elle remarque toutefois une solidarité « plus individualiste » que la solidarité observée par Bourgeois davantage axée sur « la liberté personnelle et le responsabilité de tous » (Bourgeois cité par Blais, 2008, p. 16). Elle souligne par ailleurs les limites de cette solidarité peu tournée vers une dimension collective qui l'éloigne des valeurs originelles « d'obligation et de responsabilité mutuelle » (Blais, 2008, p. 21). Si certains évoquent bel et bien une crise de la solidarité (Baujard, 2011; Erwald, 1986; Rosanvallon, 1981; Saucier & Thivierge, 2003; Zoll, 2001) - plus particulièrement corrélée à une crise de l'État-providence, de la modernité, des liens sociaux et plus largement conséquence de l'idéologie libérale et de la mondialisation – cette dernière ne semble pourtant pas condamnée (Zoll, 2001) bien qu'elle nécessite d'être repensée (Paugam, 2011d).

Aussi, pour en donner sommairement une première définition, la solidarité se comprend communément comme le fait d'individus inscrits au sein de relations d'interdépendance au travers desquelles ils ont pris conscience d'une communauté d'intérêts qui les unit et qui leur donne de fait une obligation morale de s'assister et s'entraider quand diverses situations de la vie l'exigent. C'est en quoi précisément la solidarité permet l'existence d'une vie en société – la solidarité prédéterminant alors la vie sociale – lui donnant une cohésion sociale (Marcel, 2013).

Nous pouvons souligner un ensemble de terminologies caractérisant des liens de soutien comme l'esprit de corps, d'association, de fraternité, d'entraide, de mutualité, de coopération ou encore de camaraderie. Protéiforme, le concept de solidarité est à de multiples reprises dichotomisé dans les subdivisions qui peuvent lui être prêtées dans l'exercice de sa définition plus spécifique; aussi, on n'entend ainsi parler de *solidarité primaire* et *solidarité secondaire*, *solidarité privée* et *solidarité publique*, *solidarité horizontale* et *solidarité verticale*, *solidarité de classe* et *solidarité nobiliaire* mais aussi de *solidarité froide* et *solidarité chaude* – voire également sous une approche similaire de *solidarité courte* et *solidarité longue* - ou encore, pour reprendre Durkheim, de *solidarité mécanique* et *solidarité organique*. Nous allons ainsi présenter quelques-unes de ces catégories définitionnelles de la solidarité.

2.2 Les concepts de solidarité durkheimiens : d'une *solidarité mécanique* à une *solidarité organique* ou comment se transforme la solidarité des sociétés traditionnelles dans les sociétés modernes

C'est sur la base de la dichotomie soulignée ci-dessus étudiée par l'auteur dans *De la division du travail social* (1994 [1893]) que se posent, pour une partie large des auteurs, les fondements réflexifs qui entourent la solidarité¹⁴. L'interrogation principale dans la thèse durkheimienne sur la division du travail social était de chercher à saisir comment les êtres sociaux se solidarisent dans une société progressivement plus individualisée dans le passage qu'il observe des sociétés traditionnelles à la modernité. Son analyse permet de comprendre l'évolution de la solidarité et les changements ayant cours dans les sociétés humaines au travers des deux concepts qu'il donne, soit la solidarité dite mécanique¹⁵ et la société dite organique. De manière schématique, à l'origine, les sociétés traditionnelles se structuraient sur la base d'une *solidarité mécanique*. Puis, les sociétés modernes développeront, par la mise en place notamment d'une division du travail, une *solidarité organique*. Le premier type de solidarité dépeint une solidarité « par similitude » où la différenciation dans les activités productives est faible et au sein de laquelle les comportements, les sentiments collectifs - plus largement la conscience collective - et le contrôle social sont forts. Durkheim résume cette « solidarité sociale » comme provenant d'« un certain nombre d'états de conscience [qui] sont communs à tous les membres de la même société » (1994 [1893], p. 78). La communauté et la proximité sont donc valorisées dans les rapports sociaux fondés sur une *solidarité mécanique* où le partage de valeurs et croyances sont homogènes, où l'individualisation n'a somme toute que peu de place. Aussi, si la *solidarité mécanique* implique la ressemblance entre les individus, la *solidarité organique* suggère au contraire que ceux-ci « diffèrent les uns des autres » si bien que cette solidarité-ci n'est réalisable que sous la condition que « chacun a une sphère d'action qui lui est propre, par conséquent une personnalité » (1994 [1893], pp. 100-101). Ce second type de solidarité se caractérise en revanche par la « complémentarité des fonctions et des individus au sein du système social caractérisé par la division du travail » comme le synthétise Paugam (2011c, p. XI), soit par la spécialisation des tâches de production et la singularisation des comportements et des modes de vie. On y observe une hétérogénéité de valeurs et des croyances et le développement d'une nécessaire interdépendance des fonctions exercées par les individus. Cette interdépendance qui forme le nœud du *lien social* dans les sociétés attribue aux individus une position sociale spécifique selon Durkheim et ne rompt pas la solidarité, mais au contraire l'affermi par le jeu des fonctions complémentaires des individus dans le

¹⁴ Cette thèse a par ailleurs contribué à faire émerger l'idéologie solidariste selon laquelle la vie sociopolitique et morale se fonde précisément sur la solidarité (Paugam, 2011b).

¹⁵ La « solidarité ancienne » comme la qualifie Zoll (2001).

travail (Paugam, 2011b). Ce dernier trait suppose des individus une participation réciproque dans les tâches productives, puisque chacun ne peut exercer simultanément toutes les fonctions requises. Reste qu'il existe certaines anormalités à relever inhérentes à la division du travail social qui se résoudrait par l'imposition d'une morale professionnelle selon la pensée durkheimienne, comme nous le rappelle Paugam. Ceci expliquerait alors l'importance des logiques professionnelles corporatives afin de pouvoir pallier aux risques de désorganisation sociale faute de normes communes dans la société :

Puisque toute société moderne où domine la *solidarité organique* comporte un risque de désagrégation et d'anomie, il est nécessaire, selon lui [Durkheim], de se doter d'une organisation consciente des fondements de la vie collective dont la vocation première serait d'intégrer les individus dans des cadres sociaux susceptibles d'exercer envers ces derniers à la fois une autorité morale et une fonction éducative. (Paugam, 2011c, p. XI)

En effet, la corporation ou le groupe professionnel semblait à Durkheim à la fois indispensable à la régulation d'une vie économique qui ne cesse de se spécialiser et nécessaire à la résolution de la situation anémique inhérente à une société fonctionnant sous une *solidarité organique* :

Pour que l'anomie prenne fin, il faut donc qu'il existe ou qu'il se forme un groupe où puisse se constituer le système de règles qui fait actuellement défaut. Ni la société politique dans son ensemble, ni l'État ne peuvent évidemment s'acquitter de cette fonction [...] L'activité d'une profession ne peut être réglementée efficacement que par un groupe assez proche de cette profession [...] Le seul qui réponde à ces conditions est celui que formeraient tous les agents d'une même industrie réunis et organisés en un même corps [...] C'est ce qu'on appelle la corporation ou le groupe professionnel. » (Durkheim, 1994 [1893], p. VI)

Ainsi, les différentes logiques d'association du XX^e siècle dans le monde professionnel, à travers notamment des groupements professionnels, ont permis d'inoculer aux individus un esprit de conscience collective sur les risques sociaux contre lesquels il faut se prémunir (Paugam, 2011c). La *solidarité organique* présume que la puissance publique intervienne en vue que soit respectés les contrats établis (Blais, 2011).

La modernisation, si elle permet entre autre le passage d'une *solidarité mécanique* vers une *solidarité organique*, est également le fruit de l'évolution de la communauté (*Gemeinschaft*) à la société (*Gesellschaft*) comme nous l'a enseigné Tönnies (2010 [1887]) nous rappelle Zoll (2001). Ce dernier pose notamment une partie de sa réflexion sur les concepts durkheimiens de la solidarité pour mieux développer la crise de la solidarité qu'il constate. En effet, il associe la solidarité de type mécanique, fondée sur le principe de l'égalité, à la solidarité ouvrière dans la mesure où celle-ci envisage elle-même une perspective égalitaire et niveleuse de la société. Le problème que l'auteur constate en revanche au cœur de la solidarité ouvrière est la « non-reconnaissance de la différence » (2001, p.

108), caractéristique en revanche de la solidarité organique qu'il dit exister et qui demeure sans frontières socioculturelles mais qui reste par contre une « plante encore jeune à côté d'un arbre adulte [la solidarité mécanique] [...] bien implanté et solide¹⁶ » (2001, p. 114). La *solidarité organique*, qui intègre la notion de dissemblance et d'hétérogénéité, comblerait alors la lacune laissée par une *solidarité mécanique* l'occultant :

Il nous est loisible d'observer, dans la réalité sociale, non seulement des moments de crise de la solidarité mécanique, mais également des contre-tendances, soit des signes de vitalité de la solidarité ouvrière traditionnelle, soit des exemples de solidarité organique, de solidarité nouvelle prenant résolument en compte les différences. (Zoll, 2001, p. 110)

Ainsi, la « mutation socioculturelle de la solidarité » qu'il constate au passage de la *solidarité mécanique* vers la *solidarité organique* serait l'enjeu principal des sociétés humaines. L'auteur voit enfin la société civile comme le champ empirique de nouvelles configurations et explorations de la solidarité qui se mobiliseront singulièrement à l'encontre des sphères étatiques et marchandes quand il avance que « la nécessité de remédier à la crise de l'État-providence pourrait favoriser des institutionnalisations nouvelles, par exemple l'introduction d'un revenu de base » (2001, p. 115). Il conclut en évoquant le potentiel de solidarités « exploratoires », comme les services de proximité par exemple, porteuses d'espoir et qu'il faudra rendre plus visibles et plus enracinées pour lutter contre une société tendanciellement en rupture.

2.3 La solidarité à travers les socialités primaire et secondaire : d'une solidarité personnalisée à une solidarité impersonnelle

La socialité peut être définie sommairement comme ce qui permet à la société de tenir ensemble : elle renvoie « aux formes et aux principes de mise en relation permettant de relier des individus, des groupes et des réseaux pour former un ensemble plus ou moins cohérent capable de maintenir et reproduire les rapports sociaux » (Pannier, 2015, p. 34) Caillé (1998) aborde la solidarité par les concepts de *socialité primaire* et *socialité secondaire* dans une perspective plus large du don. Il note lui aussi une évolution de la solidarité à travers le passage des sociétés traditionnelles vers la modernité, soit la transition d'une solidarité personnalisée comme il la définit vers une solidarité impersonnelle (solidarité étatique), autrement dit le passage d'un *don partage* ou *don asymétrique* vers un don dit *secondaire*.

[La solidarité], en son sens moderne et restreint, s'entend comme une redistribution des biens, matériels ou symboliques, effectuée par ceux qui ont plus en faveur de ceux qui ont moins. Traditionnellement, la

¹⁶ Le caractère stable et établi que l'auteur donne à la *solidarité mécanique*, et par extension à la solidarité ouvrière, est notamment son institutionnalisation par le mouvement syndical et de la solidarité sociale des institutions de sécurité sociale.

solidarité se déployait au sein de la socialité primaire, dans le registre de l'interconnaissance, et elle était assurée soit par les mécanismes propres au don partage, soit sous une forme ou une autre de don asymétrique (la charité chrétienne ou les largesses aristocratiques). Ces différentes formes, souvent modifiées en profondeur, sont encore vivaces. Mais le propre de la modernité est d'avoir systématiquement substitué à une solidarité d'homme à homme, personnalisée, une solidarité impersonnelle, fonctionnelle, publique et statistique (assurancielle). La forme dominante de la solidarité est assurée par un système public de redistribution (Polanyi), mettant en œuvre un don mécanique et impersonnel qu'on pourrait qualifier de *don secondaire* (ou secondarisé). (Caillé, 1998, p. 82)

Aussi, les échanges solidaires peuvent également se catégoriser sous une forme duale de socialité. En effet, Caillé (1998) s'est proposé de distinguer deux types de rapports sociaux qu'il recoupe plus spécifiquement sous les concepts de *socialité primaire* et *socialité secondaire*. Les relations de *socialité primaire* - que l'on trouve au travers des relations de proximité (relations familiales, amicales, associatives, entre voisins et camarades) - valorisent en premier lieu la personnalité des individus et l'échange réciproque propre aux rapports de dons et font passer au second plan les fonctions que peuvent accomplir les individus dans ce type de lien. Le caractère d'obligation « relative » - dans le sens où elle est essentiellement morale - que ce type de relation engage - principalement lié au processus de don/contre-don maussien - permet le maintien de la relation ; il est par conséquent convenu de s'entraider dans les relations de parenté, d'amitié ou encore de voisinage au risque de briser le lien primaire qui les unit. Ainsi, la base des relations primaires est d'être réciproques mais non libres (P.-A. Tremblay, 2007). Les relations de *socialité secondaire* sont motivées en revanche par des critères pragmatiques de productivité et d'efficacité (relations marchandes, économiques, commerciales, étatiques, administratives, entrepreneuriales, scientifiques) ; le caractère fonctionnel de la relation est alors mis avant dans ce type de rapport et est plus largement le fait des relations professionnelles et salariales. Ainsi, deux types d'échange distinguent le fonctionnement de cette typologie dichotomique de socialité : l'échange par le don propre à la *socialité primaire* et l'échange économique caractéristique à la *socialité secondaire* (Fustier, 2008). La *socialité primaire* est davantage le fait des sociétés primitives traditionnelles même si elle se poursuit naturellement dans les sociétés modernes. La *socialité secondaire* naît avec les sociétés industrielles et de fait existe dans les sociétés contemporaines. Comme l'indique Fustier (2008), l'ensemble de notre réseau de relations, complexes et multiples, se trouve composé des deux socialités, bien qu'il souligne une plus forte présence de la *socialité secondaire* dans notre modèle social.

A travers une étude qu'ils mènent sur les transformations de la « dyade aidant(s)/aidé », Chanial et Gaglio (2013) soulignent le passage d'une *solidarité primaire*, nouée essentiellement dans l'intimité et le cercle de sociabilité primaire (solidarités familiales, relations entre proches) vers une *solidarité secondaire*, à caractère institutionnel, administrée par les services publics. Plus largement, l'État peut

être reconnu comme le pôle de cette solidarité secondaire et la société civile comme celle de la solidarité primaire (Chanial, 2001b).

2.4 Les notions d'horizontalité et de verticalité au sein du concept de solidarité

Les concepts de *solidarité horizontale* et *solidarité verticale* trouvent leur essor dans les écrits sur les communautés et se caractérisent sous une triple dimension - géographique, sociale et générationnelle (Delisle, 1997). Sous ces trois plans, l'horizontalité renvoie à des rapports solidaires établis entre membres d'un même groupe (référence au préfixe intra -, soit le « dedans ») et la verticalité à des relations solidaires entretenues entre individus de groupes différents (référence au préfix inter- ou extra-, soit le « dehors »). Empruntant les notions d'horizontalité et de verticalité aux lectures de Warren (1963) et de Williams (1983) dont l'étude porte sur les communautés, nous comprenons en effet que l'horizontalité de la solidarité est à associer à des liens intracommunautaires et sa verticalité à des liens extracommunautaires. Au sein d'une communauté¹⁷, deux types de relations sont envisageables : celles qui se forment entre les individus de cette même communauté et celles qui se créent avec les autres membres de la société qui n'appartiennent de fait pas à celle-ci. Sur le plan géographique, un rapport horizontal dans une communauté se fait à l'échelle locale. On trouve alors au travers d'un lien horizontal communautaire des contacts interindividuels tant informels que formels (Delisle, 1997), allant d'une simple entraide familiale à une entraide intergroupale dans une localité. De manière symétrique, les rapports verticaux sont ceux qui se forment par les individus et les groupes d'une communauté en dehors de celle-ci, qui représentent par conséquent les interactions qui traversent les frontières définies de la communauté à laquelle les individus appartiennent. Sur le plan social ensuite, c'est le concept de statut social qui différencie une *solidarité horizontale* d'une *solidarité verticale* selon Willems (1970). L'horizontalité fait référence dans ce contexte à une solidarité entre individus issus d'une même classe sociale et la verticalité à des individus appartenant à des classes sociales différentes. La *solidarité horizontale* se concentre alors autour d'une certaine homogénéité du statut social, au contraire d'une *solidarité verticale* cristallisant davantage une hétérogénéité de celle-ci :

La solidarité horizontale serait équivalente à celle qui unit une même classe ou strate sociale, alors que la solidarité verticale serait assimilable aux liens qui caractérisent les membres de diverses classes ou strates sociales à l'intérieur de certains groupes sociaux comme les églises et les partis politiques. (Delisle, 1997, p. 153)

¹⁷ Défini par Warren comme étant « un système social local (*localized social system*) constitué d'unités reliées entre elles par des schèmes (*pattern*) d'interactions » (Delisle, 1997, p. 152).

Enfin sur le plan générationnel, l'horizontalité constitue une solidarité existante entre membres d'une même génération (intragénérationnelle) – une sorte de solidarité de contemporanéité - en opposition à la verticalité correspondant à une solidarité entre générations différentes (intergénérationnelle).

2.5 Solidarité privée (domestique, familiale) et solidarité publique : entre solidarité a priori volontaire et solidarité institutionnalisée obligatoire

Le partage entre la solidarité ayant cours dans la sphère domestique (solidarité privée¹⁸) - solidarité comprise ici comme essentiellement familiale - et celle rendue par la sphère étatique se pose comme une problématique contemporaine d'envergure. La solidarité étatique, s'installant dans les sociétés occidentales dès la fin du XIX^e siècle et se renforçant dans la seconde moitié du XX^e siècle, est venue pour certains concurrencer, compléter ou suppléer la solidarité privée voire même la supplanter pour d'autres - la solidarité familiale ayant préexisté à la solidarité étatique. L'une des caractéristiques qui nous semble la plus distinctive entre ces deux formes de solidarité est que la première se fonde sur un rapport de don a priori volontaire et libre - bien qu'elle comprenne une dimension d'obligation morale comme le précise la théorie maussienne¹⁹ - et que la seconde se base sur un rapport administratif juridiquement obligatoire (puisqu'institué dans la loi). En effet sous la première forme, l'individu « choisit » d'aider ou de soutenir un proche de son propre chef quand les circonstances le requièrent – bien que la logique de don/contre-don l'y « oblige » moralement - alors que, sous la seconde forme, la solidarité étatique intervient de manière a priori systématique dès qu'un administré lui soumet l'occurrence d'un aléa (chômage, invalidité, maladie, vieillesse,...) et fait en ce sens valoir un droit ; s'inscrivant dans un cadre juridique, l'État a entre autres la tâche d'administrer les rentes ou autres subsides requis qui représentent dès lors symétriquement le droit de l'individu d'être couvert dans la mesure où celui-ci cotise pour disposer de prestations sociales. La solidarité privée répond ainsi à un commandement affectif au contraire d'une solidarité publique où l'affect n'a que peu – voire pas du tout – de place ; la solidarité est ici institutionnalisée. Si le choix entre ces deux solidarités ne s'opère pas véritablement dans la vie de tous les jours dans la mesure où il existe aujourd'hui, dans la plupart

¹⁸ Notons que Paugam donne quant à lui deux formes à la solidarité privée : la solidarité familiale et la solidarité « humanitaire » (dons faits à des organismes orientés vers les populations les précarisées, les personnes malades, les victimes de guerres ou de catastrophe naturelle) (2011a, p. 963).

¹⁹ Aussi, les liens familiaux font partie de ce qui est communément appelé les liens primaires au sein desquels l'aide circule entre des individus inscrits dans une relation d'intimité et de proximité (comme c'est ainsi le cas au sein de la famille, dans le cadre de relations d'amitié, de voisinage, de camaraderie). Le caractère d'obligation « relative » - dans le sens où celle-ci est essentiellement morale - que ce type de relation engage – principalement lié au processus de don-contre don maussien comme précédemment indiqué - permet le maintien de la relation ; il est par conséquent convenu pour les individus de s'entraider dans les relations de parenté, d'amitié ou encore de voisinage au risque de voir se briser ces liens primaires qui les unissent. Ainsi, la base des relations primaires est d'être réciproques mais non libres (P.-A. Tremblay, 2007).

des pays occidentaux, une complémentarité entre ces deux types de solidarité – elles coexistent de fait - une préférence pour l'une ou pour l'autre peut être en revanche choisie dans certaines situations et selon un certain nombre de critères. C'est notamment le cas dans les pratiques dites du *care*, plus précisément dans les relations qui nécessitent la prise en charge d'un individu en situation de dépendance en raison d'un manque d'autonomie spécifique lié à une déficience particulière, qu'elle soit mentale, physique ou d'un type autre, qu'elle concerne tant un enfant qu'un adulte. Si ces activités de soins prodiguées à des personnes dépendantes sont à l'origine assumées par le réseau de parenté - les solidarités primaires en général et les solidarités familiales en particulier (et plus spécifiquement à la charge d'une population majoritairement féminine) – aujourd'hui elles peuvent être également gérées par les institutions publiques. En effet, sur la base d'une étude suisse menée sur les pratiques locales helvétiques du *care*, Lucas indique le rôle suppléant de l'État dans la responsabilité des personnes dépendantes : « Quotidiennes et exigeantes, les tâches de soin ont longtemps été assumées par les femmes, dans le cadre privé familial ; l'État Providence assurant une forme de relais à travers le développement d'institutions de prise en charge collective » (2010, p. 110). Ce rôle de l'État dans la prise en charge d'un soutien autrefois confiné dans les solidarités primaires est appelé à se développer davantage au regard du contexte sociodémographique et socioéconomique actuel, plus particulièrement en raison du vieillissement de la population, de la féminisation de l'emploi, de l'instabilité de l'emploi ou encore de l'évolution des schémas familiaux. S'il est probable à l'avenir que les institutions publiques se renforcent dans les domaines traditionnellement à la charge du privé, les solidarités primaires ne perdent toutefois pas leur intérêt ni leur importante utilité comme le souligne Hespanha (1993), ceci étant particulièrement vrai dans la sphère des soins à la personne :

Il est aujourd'hui généralement reconnu que ni la famille ni les groupes primaires n'ont perdu l'importance qu'ils ont toujours eue dans le domaine de la prestation de soins et, en général, dans l'amélioration du bien-être individuel, même dans les pays qui ont poussé plus en avant la construction d'un système public de protection sociale. (Hespanha, 1993, p. 2)

Il ajoute que leur caractère d'« institutions sociales de base » leur permettra de rester pérennes dans la mesure où ces solidarités fondamentales ont été capables de s'acclimater aux changements imposés par les sociétés modernes.

La notion de génération est également importante à aborder dans l'étude de la solidarité. La suggestion réflexive amenée par Théry concernant la composante familiale des solidarités générationnelles - qualifiée par elle-même de postulat conservateur - avance qu'il existe « une complémentarité étroite entre l'État et la famille alors qu'il y a eu historiquement une large substitution de l'État à la lignée dans l'organisation des solidarités générationnelles fondamentales » (2011, p. 149). Cette dernière affirmation nous permet ainsi d'évoquer une forme de solidarité

particulière s'inscrivant au cœur à la fois de la solidarité privée et publique : la solidarité intergénérationnelle. En effet, la solidarité entre les générations se manifeste tant au travers des échanges de soutiens familiaux que par des transferts étatiques (le cas de l'AVS en Suisse est en ce sens particulièrement éloquent). Les liens du sang (de filiation) accomplissent de fait une fonction que nous pourrions qualifier de « naturelle » d'entraide et de solidarité – bien que cette dernière ne soit pas obligatoirement existante et, qu'en outre, la solidarité familiale induit également des inégalités²⁰ - au contraire de liens administrativement et juridiquement imposés aux citoyens par une solidarité étatique « construite » (à comprendre ainsi comme non naturelle). Aussi, la génération étant protéiforme – elle peut être historique, démographique, sociale, familiale (Chauvel, 2001) - , nous retiendrons ici la définition de *génération familiale* donnée par Chauvel (2001) comme étant le « rapport direct de parenté ou de filiation, au sens de la génération des grands-parents et des petits-enfants » (2001, p. 16) et qui se fonderait sur l'idée d'une « coopération profitable entre générations » (Théry, 2011, p. 149).

La solidarité familiale occupe une place importante - voire conséquente - dans la vie de la plupart des individus s'instituant ainsi temporellement dès les premières années de l'enfance jusqu'aux dernières de la vie. Les échanges mutuels de soutien, d'entraide au sein de la sphère familiale sont ainsi réciproquement rendus tout au long de la vie selon des intensités variables. Notons que cette forme de solidarité est aussi fonction de codes culturels variés, mais aussi dépendante des formes différentes de régimes d'État-providence existants – la solidarité familiale est ainsi plus développée dans les pays du Sud de l'Europe comme l'ont relevé bon nombre d'études dont notamment Esping-Andersen (1990) dans le cadre plus spécifiquement de sa typologie de *Welfare State*. Elle dépend aussi des modes de vie privée multiples dans une société qui, en s'étant plus fortement individualisée, s'est aussi davantage libérée des obligations familiales et donc des formes de soutien qui peuvent être rendues au sein de la famille. Aussi, si la solidarité familiale relève d'une importance particulière dans les élans de solidarité qu'elle est capable de générer pour les individus, il faut néanmoins relever un certain nombre de limites, notamment en termes d'inégalités, qu'elle peut tout aussi bien comporter. Le Borgne-Uguen et Rebourg l'ont entre autres souligné dans l'ouvrage collectif *L'entraide familiale : régulations juridiques et sociales* (2012) qu'elle ont codirigé.

Si elle reste aujourd'hui une force non négligeable productrice de solidarité, force est de constater que, depuis plusieurs décennies, la famille subit de nombreuses transformations tant dans les représentations que nous en avons que dans ses structures et fonctions. Certains évoquent même une possible crise de la solidarité familiale – sous l'effet notamment de l'affaiblissement des solidarités

²⁰ Notons toutefois que la loi encadre également, dans une certaine mesure, la solidarité familiale et plus spécifiquement les liens de filiation (droit de succession, obligation d'entretien (de l'enfant), ...).

intergénérationnelles et de la valorisation de l'autonomie de l'individu. Aussi, l'industrialisation, l'urbanisation et leurs corollaires caractéristiques des sociétés modernes, et plus spécifiquement encore la montée du processus d'individualisation, ont en effet ré-imaginé le rôle de la famille, mais aussi multiplié les structures familiales : du modèle patriarcal et paternaliste de la famille traditionnelle des sociétés agraires à la famille dite « nucléaire » ou conjugale des sociétés industrielles²¹, l'organisation familiale peut être également aujourd'hui monoparentale, recomposée ou encore homoparentale²². On parle d'ailleurs, sous ces nouvelles formes définies par une société contemporaine liquide et mobile, d'un « éclatement de la famille » sous l'effet notamment d'une augmentation des divorces et des remariages, d'une parentalité non filiale ou lignagère admise - qui n'est donc pas nécessairement biologique (homoparentalité, adoption, recomposition des familles) - et plus généralement conséquent aux phénomènes de désaffiliation et déracinement liés principalement à l'individualisation des sociétés libérales occidentales. Notons en ce sens que la solidarité étatique peut être considérée comme venant compenser les manquements induits par les transformations ayant cours alors dans la sphère familiale – notamment en corrigeant certaines inégalités qu'elle produit²³ - tout comme sa forte remise en cause depuis quelques décennies peut au contraire se voir pour certains comme la possibilité d'une revivification de ce canal d'entraide et de soutien que peut représenter la famille ; celle-ci serait ainsi vue dans ce dernier cas comme un vecteur complémentaire et nécessaire aux mécanismes de soutiens publics.

Notons que l'État a par ailleurs joué un rôle dans l'évolution de la famille. En effet, Durkheim reconnaît l'importance progressive que la sphère étatique gagne dans la sphère privée quand il avance que l'État « est devenu un facteur de la vie domestique » (1921, p. 4). Cette caractéristique est l'une des principales évolutions qui mènent à la famille conjugale, modèle qui succède à celui de la famille dite paternelle ou patriarcale comme précédemment mentionné. L'État intervient notamment dans la multiplication de lois qui concèdent moins de place à la figure prédominante du père dans le modèle

²¹ Quatre types-idéaux de systèmes familiaux sont proposés par Todd (1983): la famille nucléaire absolue, la famille nucléaire égalitaire, la famille souche et la famille communautaire.

²² Il faut rappeler que, si l'on se réfère notamment à la littérature ethnographique, l'institution familiale est fonction de règles de compositions plurielles (systèmes de lignage (matrilinéaire et patrilinéaire), exogamie et endogamie, monogamie et polygamie, androgamie, polyandrie, bigamie, ...) et diffère selon les cultures et qu'elle est liée aux changements politico-socioéconomiques et idéologiques des sociétés.

²³ En termes d'inégalité, le potentiel d'entraide qui peut être apporté par la parenté est fonction à la fois du revenu du parent aidant, mais également du milieu social (Blöss, 2005). En effet, Agnès Pitrou (1992) avance que l'aide apportée n'a pas la même vocation selon qu'elle est distribuée au sein de familles provenant des classes populaires (« aide de subsistance ») ou qu'elle est destinée à des familles issues de la classe moyenne ou supérieure (« aide de promotion »), alors porteuse d'inégalité sociale. L'« aide de subsistance » et l'« aide de promotion » - qualifiées respectivement d'aide de « compensation » et d'aide d'« émancipation » par Paugam et Zoyem (1998) – répondent de fait à des objectifs de soutien différents : la première entend répondre en premier lieu à améliorer des situations de vie fragiles et instables, à éviter en somme la dégradation du contexte d'existence du donataire ; la seconde permet en revanche l'amélioration d'une situation qui est déjà pérenne en dispensant au bénéficiaire du temps supplémentaire afin qu'il puisse s'adonner à d'autres activités et ainsi s'intégrer de façon plus intense dans la société (Jonas & Le Pape, 2008).

familial antérieur (soit paternel ou patriarcal) et accorde donc davantage de droits aux autres membres de la parenté. Si les liens dans le modèle familial traditionnel pouvaient être rompus principalement par le père, dans le nouveau modèle de la famille moderne, ces mêmes liens sont dorénavant rendus indéfectibles par l'action gouvernementale. On ne pourra en effet se départir légalement des relations familiales : les liens du sang sont désormais indéracinables également sous la perspective étatique. La conséquence principale de ce changement de modèle familial sur la solidarité privée est alors d'une double nature : d'une part, cette solidarité primaire se trouve renforcée par l'établissement de liens devenus désormais juridiquement incontestés ; d'autre part, elle engendre une perte tant qualitative que quantitative des obligations entre individus parents. Si dans le modèle traditionnel la fonction de l'individu primait sur la personnalité de l'individu, cette considération s'inverse sous le modèle de la famille conjugale²⁴.

Aussi, en dehors de ces deux formes de solidarité, familiale et publique, nous suggérons le recours aux concepts de *solidarité chaude* et froide qui viennent également opposer les mécanismes de solidarité ayant cours tant dans les relations directes de face-à-face que l'on noue au sein de la famille, mais également avec ses amis, ses voisins ou encore à travers le milieu associatif, que dans les relations plus indirectes et impersonnelles à la charge des institutions publiques. Le concept ici de *solidarité chaude* permet non seulement d'inclure une solidarité plus large que la seule solidarité familiale mais aussi de focaliser plus spécifiquement sur les mouvements de solidarité qui peuvent se créer au cœur du tissu associatif.

2.6 Les concepts de *solidarité chaude* et *solidarité froide* : une solidarité « réchauffée » par des relations de face-à-face et de proximité face à une solidarité « refroidie » par son ancrage juridique et institutionnel

La solidarité en marge de l'État que nous analysons peut être abordée sous de nombreuses appellations : *solidarité chaude* (Le Goff, 2012), *solidarité courte* (Ansay & Goldschmidt, 1998) *solidarité de proximité* (Padis, 2012; Strohl, 2012), *entraide informelle* (M.-L. Morin, 2012), *prise en charge par le milieu* (Alary et al., 1988). Ces différentes dénominations de solidarité alternatives et coexistantes à l'État peuvent être ainsi définies de manière générale comme étant des « expériences »

²⁴ Cette dernière constatation peut d'ailleurs s'apparenter à la distinction que Caillé (2008) fait entre la *socialité* qu'il nomme *primaire* et la *socialité secondaire* : « Dans la socialité primaire règne un principe de personnalisation qui permet d'affirmer que les personnes sont en principe plus importantes (en droit et en fait) que les fonctions qu'elles accomplissent. Dans la *socialité secondaire*, au contraire, l'exigence fonctionnelle est hiérarchiquement première par rapport à la personnalité des personnes qui accomplissent ses fonctions » (2008, p. 352). Nous l'avons vu, la *socialité primaire* privilégie les rapports de don et se retrouve dans la sphère domestique, la *socialité secondaire* valorise les rapports juridiques et s'élabore au sein de la sphère étatique.

ou des « comportements de solidarité construits sur une logique d'entraide plutôt que sur des revendications catégorielles²⁵ » (Strohl, 2012, p. 91), ces dernières étant à comprendre comme relevant alors de la solidarité étatique. Aussi, nous pouvons saisir à travers cette définition synthétique l'une des premières distinctions qui peut être donnée entre une solidarité dite *chaude* (Le Goff, 2012) ou *courte* (Ansary & Goldschmidt, 1998), instituées sur des logiques d'entraide de relations directes de face-à-face, et une solidarité dite *froide* (Le Goff, 2012) ou *longue* (Ansary & Goldschmidt, 1998) propre à la solidarité relevant des logiques étatiques et institutionnelles. Diversifiée et pour l'essentiel locale, la solidarité en marge de l'État représente de « multiples formes d'actions associatives de proximité » (M.-L. Morin, 2012, p. 99) et suppose la « co-présence des deux personnes unies par la relation d'aide » en ce sens qu'elle est « interpersonnelle » et qu'elle sollicite « le désir et la volonté des parties » (Ansary & Goldschmidt, 1998, p. 225).

Notons tout d'abord des définitions relativement similaires entre les concepts de *solidarité chaude* et *courte* et ceux de *solidarité froide* et *longue* comme nous allons le détailler ici et sur lesquelles nous allons plus particulièrement nous focaliser.

La *solidarité courte* est ainsi définie sommairement par les auteurs comme une solidarité interpersonnelle, concrète et volontaire qui « répond à l'urgence » en ce sens qu'elle « en prise directe avec la détresse d'Autrui » ; elle comporte peu d'intermédiaires, dispose sous sa propre initiative « de moyens qu'elle mobilise sans s'en référer par démarches à une autorité quelconque », travaille dans la proximité et ressemble à certains égards à « l'économie du service » par la « co-présence des deux personnes unies par la relation d'aide » qu'elle sous-tend (Ansary & Goldschmidt, 1998, p. 225). Au contraire, la *solidarité longue*, abstraite, « machinique »²⁶ et tributaire des politiques sociales, est alors basée sur le droit ou le règlement et comporte quant à elle des « intermédiaires administratifs » et une dimension « mécanique »²⁷ (Ansary & Goldschmidt, 1998, p. 225).

Sous une perspective définitionnelle proche, les concepts de *solidarité chaude* et *froide*, notamment développés par Le Goff dans une réflexion qu'il pose sur un éventuel droit à la fraternité, nous semblent pertinents pour aborder deux formes de solidarité que nous conjugons au cœur de notre

²⁵ Ces « revendications catégorielles » font référence, d'après l'auteure, à la logique étatique sur laquelle repose nos systèmes de protection sociale basée sur des « catégorisations élaborées à partir des «manques » » (2012, p. 92) où le sujet se doit de certifier qu'il est malade, vieux, invalide, incapable de travailler, etc. pour obtenir les prestations des institutions étatiques auxquelles il a droit lors de l'occurrence de l'une ou l'autre des ces catégories de risques sociaux.

²⁶ Les auteurs imagent en ce sens l'une des différences qu'elles voient entre ces deux formes de solidarité : « A la main tendue de la première et à l'espoir qu'elle peut susciter, on opposera l'hygiaphone du guichet et les sécurités que le formulaire correctement rempli devraient pouvoir inconditionnellement garantir » (Ansary & Goldschmidt, 1998, p. 225).

²⁷ Mécanique au sens « d'un processus avec des rouages mécaniques » qui peut, avancent les auteurs, « ignorer, à l'aveugle, le bénéficiaire de l'aide et de la solidarité en tant que personne mais non en tant que sujet de droit » et « fonctionner dans l'anonymat » (aussi, la « personne aidée importe moins que le statut qu'elle exhibe » – ce qui n'est pas à notre sens sans rappeler quelque peu les caractéristiques de la socialité secondaire.) (1998, p. 225)

problématique. L'auteur définit ainsi la *solidarité chaude* de la manière suivante, spécifiant qu'elle approche par ailleurs ce qui est entendu sous l'idée de fraternité :

La solidarité « chaude » trouve son site dans des relations de proximité familiale, amicale, associative. Elle est faite de non-indifférence, d'attention, de sollicitude, de compassion, mais aussi d'intérêt bien compris et fort légitime lorsque les initiatives se joignent dans une oeuvre commune, enrichissant l'existence de chacun. La solidarité familiale reste déterminante [...] Dans le même temps, la solidarité associative se développe dans une perspective d'aide aux plus démunis et aux personnes en difficulté dans les espaces nationaux et internationaux. Il ne se passe pas un jour sans que ne naisse une nouvelle association pour contribuer à l'alphabétisation, au conseil des sans emploi, aux échanges locaux, au soutien des immigrés ou de fractions de population en grande solitude. Dans tous ces cas, la solidarité est « chaude » du fait de la proximité entre le projet fondateur et les destinataires de l'action. Elle se joue, sur un mode fraternel, dans un rapport de visage à visage, de parole à parole, assurant une immédiateté aussi efficace que gratifiante. (Le Goff, 2012, pp. 17-18)

En opposition, la *solidarité froide*²⁸ se formalise selon « des mécanismes d'allure réglementaire et du même coup impersonnels » à travers laquelle l'attribution des prestations sociales est faite sur la base « de situations très précisément encadrées par le droit » et où, comme le synthétise l'auteur en la comparant à la *solidarité chaude*, « le masque juridique prévaut cette fois sur le visage » (2012, p. 18).

Ces deux formes de solidarité « étroitement imbriquées et complémentaires » (2012, p. 17) compensent ainsi les manquements de l'une et l'autre. En effet, la *solidarité froide* trouve sa raison d'être à travers une importante double limite afférente à la *solidarité chaude* comme le souligne alors l'auteur : d'une part, « l'impossibilité de réduire la vie sociale à des relations entre des « je » et des « tu », dans l'oubli des « ils » ou « elles » en attente de soutien » ; d'autre part, « la subordination de ces contributions à des choix personnels par définition révocables au gré des « intermittences du cœur » » (2012, p. 18). Inversement, la *solidarité chaude* se rend nécessaire dans les relations directes et interpersonnelles qu'elle permet éludant ainsi « le masque juridique » de la *solidarité froide*.

Sur la base des caractéristiques posées ici par l'auteur sur cette proposition binaire et théorique de solidarité, cette dernière nous permet de définir ainsi, au regard de notre problématique de recherche, l'apport que peut avoir ainsi la *solidarité chaude* (sous sa forme associative principalement) dans les enjeux qui entourent la perspective d'une fragilisation de la *solidarité froide*.

²⁸ Spécifiant que cette forme de solidarité n'est pas « déshumanisée », l'auteur tient à préciser qu'il ne porte pas de jugement de valeur péjoratif sur l'emploi du qualificatif « froid » qu'il justifie comme suit : « Nés de la protestation souvent incandescente contre l'injustice de la loterie de l'existence, ces dispositifs de protection et de redistribution portent la marque de la raison politique qui leur a donné le jour. De là une froideur justifiant des institutions assez impersonnelles pour être non stigmatisantes et éviter les travers d'une certaine charité condescendante d'autrefois. » (Le Goff, 2012, pp. 18-19)

Nous apporterons également les définitions similaires qu'en donnent Lafaye et Kieffer, soit la *solidarité chaude* comme une « solidarité interindividuelle » s'appréhendant comme une « solidarité de proximité » tandis que la *solidarité froide* est, à leur sens, « fondée sur des institutions » et reposant « sur les structures de l'Etat social » : « Alors que la seconde forme de solidarité est institutionnalisée et associée à des politiques sociales de l'Etat, la première est plutôt informelle et repose sur des liens interpersonnels. Elle s'appuie sur une réciprocité dans les échanges sociaux, dont M. Mauss (1923) a montré qu'elle était au fondement de la cohésion des sociétés. » (2012, p. 202)

3. Les formes de solidarité préexistantes à la solidarité étatisée : les manières d'être solidaire dans les sociétés préindustrielles et avant l'avènement de l'État-providence

Sont présentées dans cette partie les différentes formes de solidarité qui ont préexistées dans les sociétés préindustrielles aux systèmes de protection sociale actuels.

La solidarité institutionnalisée sous la forme d'un système de protection sociale généralisé reste relativement récente au regard des autres formes de solidarité qui lui ont préexisté. L'établissement d'une solidarité étatique aurait ainsi permis le développement d'un « processus de réduction et de socialisation des incertitudes de l'existence, particulièrement de l'insécurité ouvrière dans l'Europe des années 1800-1950 » (Renard, 1995, p. 13), soit une Europe troublée par les nombreuses mutations et troubles qui la touchent du fait des conflits et de l'industrialisation de la société en cours. Cette forme de solidarité particulière succède pourtant à des siècles d'entraide multiforme dont près de deux millénaires d'ère chrétienne - prônant entre autres la réalisation dans la vie quotidienne d'actes charitables à l'égard des plus démunis. En effet, avant l'édification de l'État-providence ou État social²⁹, la solidarité se manifestait par l'intermédiaire d'autres formes d'organisation, des systèmes d'entraide le plus souvent familiaux, corporatistes, mutualistes, communautaires ou religieux. Autrefois, on avait recours principalement aux familles, à la charité tant privée que chrétienne ou encore à différents regroupements de corps de métiers pour constituer une entraide volontaire, plus ponctuelle et aléatoire, qui restait de fait le plus souvent non obligatoire. Si ces solidarités, qualifiées de primaires, vont progressivement s'effacer - du moins pour certaines s'atténuer - avec l'avènement d'un appareil étatique de solidarité et la progression de la société industrielle - en raison à la fois de leur insuffisance à répondre aux risques que cette nouvelle société génère et d'un mouvement plus général de sécularisation de celle-ci (Merrien, 2007) - elles ont néanmoins régi les rapports d'assistance entre les individus des siècles durant ; les élans de solidarité existent depuis que les hommes forment des sociétés – ils étaient certes au départ de nature informelle - au travers desquels les soutiens mutuels qu'ils se donnent les installent dans des rapports d'interdépendance. En effet, Defourny nous rappelle en ce sens que « l'association est aussi vieille que le monde, ou plutôt que la vie en société » (1994, p. 1) soulignant ainsi les différentes formes de solidarité prévalant dans l'Antiquité : les prémisses des premières corporations en Égypte, les « hétairies » en Grèce que Millett (1991) relève ou encore les « sodalitia » sous la Rome antique que Bardout (1991) analyse. Au Moyen-âge, la solidarité se cristallise et se formalise davantage autour notamment d'une solidarité que l'on pourrait qualifier comme étant à la fois de nature professionnelle et horizontale, comme le sont ainsi les confréries ou les corporations

²⁹ Nous verrons par la suite les nuances apportées à ces deux vocables.

qui associent alors les différents corps de métiers de l'époque. La période moyenâgeuse regorge par ailleurs de nombre d'autres formes de solidarité comme le rappelle Defourny quand il souligne que « la réalité associative de l'époque médiévale » s'est ainsi exprimée « sous des formes et appellations multiples : confrérie, guilde, charité, fraternité, hanse, métier, communauté, maîtrise, jurande,... » constatant alors que « ces pratiques et formes associatives » sont dès lors « universelles » (1994, p. 2).

L'idée d'association, et plus généralement celle de la solidarité, va évoluer au fil des siècles. Les formes traditionnelles d'entraide connues sous l'époque antique, médiévale ou encore celles qui traversent la Renaissance vont par la suite se transformer, voire s'éteindre, au profit d'autres structures de solidarité plus contemporaines. C'est essentiellement la Révolution industrielle et ses corollaires qui vont engendrer des bouleversements irrécusables dans la vie socio-économique et qui vont faire basculer le monde dans l'ère moderne ; la naissance des sociétés industrielles et des États-nations en Europe font du XIX^e siècle une période riche de nouveaux défis pour l'humanité (en termes notamment d'urbanisation, de libéralisation, d'individualisation, de mécanisation, d'étatisation, de mondialisation, ...) et marquent ainsi le déclin progressif des sociétés agraires. Dès lors, l'ossature de la solidarité doit s'adapter à cette nouvelle morphologie sociétale et développer d'autres formes d'entraide capables de répondre aux problématiques de cette nouvelle configuration socio-politico-économique. Un des événements historiques qui marque en partie cette rupture est la Révolution française qui va renverser l'ordre monarchique alors établi. Ce dernier passait au crible les différents types d'association (confréries, compagnonnage, corporations) qui existaient alors sous l'Ancien régime de manière à réguler l'exercice d'objectif d'entraide que se donnaient alors ces formes spécifiques de solidarité. Si les confréries, les corporations ou autres groupements compagnonniques « ont servi l'ordre monarchique », ils seront en revanche, après la Révolution, considérés comme « des entraves » aux nouveaux droits de liberté et de propriété défendus (Fretel, 2003, pp. 2-3). Le XIX^e siècle voit également naître les prémisses de l'État-providence en Europe et les nouvelles formes d'assistance interindividuelle qui vont s'y annexer (sociétés de secours mutuel, syndicats, Bourses du travail, corporatisme, nouvelle philanthropie, coopératives de production ou de consommation, ...). D'anciennes formes traditionnelles d'entraide survivent néanmoins comme les solidarités familiales, la charité chrétienne, mais aussi la philanthropie. Elles connaîtront néanmoins les adaptations relatives à une société s'industrialisant et « s'étatisant » progressivement. Ces solidarités primaires, domestiques, privées ou encore religieuses vont ainsi partager la protection des risques sociaux, et la solidarité plus généralement, avec l'État. Aussi, l'idée d'association au cours des XIX^e et XX^e siècles possède essentiellement une dimension prolétarienne, ouvrière et en ce sens, elle est par conséquent liée au travail; les types d'associations précités se forment en effet le plus souvent entre travailleurs, puis entre salariés au XX^e siècle (Caillé, 2008).

Passons maintenant en revue plus en détail certaines des formes de solidarités préexistantes à la solidarité publique et ayant joué un rôle important dans l'assistance apportée aux individus de l'époque préindustrielle tant dans le cadre de solidarités verticales (charité, philanthropie) qu'horizontales (confréries, corporations, compagnonnage, mouvements mutualiste et syndical).

3.1 La charité chrétienne : la providence religieuse avant la providence étatisée

La charité représente une forme de soutien inscrivant ses origines dans l'univers religieux. En raison de la force d'influence qu'exerçait l'institution ecclésiastique à l'époque, elle peut être ainsi vue comme une forme de solidarité ayant joué un rôle relativement important avant l'avènement de la solidarité publique. Une action charitable relève ainsi d'un acte de don qui traduit de prime abord une volonté de soutien, d'assistance, de solidarité à l'égard d'un autre, le plus généralement d'une altérité inconnue connaissant une situation matérielle plus défavorable que celui qui donne. Si la charité est à la fois tant un phénomène moral que social comme le rappelle Pineault (1997), elle est également une institution née d'un long processus d'institutionnalisation politique et de juridiction. Son développement coïncide avec celui des religions à l'intérieur desquelles l'acte charitable est vu comme une pratique exemplaire au regard d'une vision manichéenne de la vie où l'objectif principal est alors de faire le « Bien », dessein chrétien moral qui doit ainsi dicter le comportement de l'homme afin qu'il puisse s'assurer, par-delà son trépas, une place au paradis. En effet, comme l'analyse Georg Simmel dans *Les Pauvres* (1998 [1908]), la motivation première d'un riche individu envers un pauvre au travers d'un acte de charité n'est pas nécessairement d'améliorer ponctuellement la condition de l'indigent, mais vise davantage le fait d'acheter son propre salut : « L'aumône chrétienne [...] représente une certaine forme d'ascétisme, de *bon travail* qui améliore les chances de salut du donneur » (1998 [1908], p. 46). Ainsi, l'aumône qui elle semble être a priori en premier lieu au profit du pauvre peut se voir possiblement au final comme étant davantage au service du riche. La pauvreté et l'oisiveté contemplative³⁰ sont par ailleurs valorisées au travers de la charité chrétienne (Pineault, 1997) : elles sont ainsi considérées comme des vertus. Dès lors, l'éducation chrétienne encourage à faire acte de bienfaisance en apportant matériellement de l'aide aux pauvres, précédant ainsi en quelque sorte le système de contributions fiscales moderne : « Le don était à l'Église ce que l'impôt deviendra pour l'État qui se centralise, une nouvelle forme d'affiliation sociale [...] » (1997, p. 83). De la sorte,

³⁰ Nous comprenons que l'auteur parle ici de mendicité quand il fait référence à l'« oisiveté contemplative » : « Le fondement idéologique de cette charité reposait sur la valorisation de la pauvreté et de l'oisiveté contemplative, ou du moins sur le devoir de respecter la première et de soutenir par le don la seconde. » (1997, p. 85) Nous pouvons ici à nouveau lier cette notion aux propos de Simmel (1998 [1908]) qui observe qu'il existe un droit à la charité, un droit à l'assistance que peut réclamer la personne pauvre sous la justification selon laquelle « l'individu n'est que le produit de son milieu qui confère à cet individu le droit à la compensation pour tout besoin et toute perte » (1998 [1908], p. 42).

l'institution ecclésiastique peut être ainsi vue comme une forme préliminaire de la sphère étatique en ce sens que celles-ci partagent l'organisation d'une cotisation financière collective - par le don pour l'essentiel³¹ pour la première et par les impôts pour la seconde - en vue de mieux protéger contre les risques sociaux les personnes y étant confrontées. D'une certaine manière, l'Église peut se voir comme ayant représenté l'ancêtre de l'État-providence et a ainsi pu être considérée comme un « véritable système d'assistance sociale dans les sociétés d'Ancien Régime » comme l'observe également Pineault (1997, p. 85). Bien que la structure, le fonctionnement et les objectifs encourus de l'Église diffèrent naturellement de ceux de l'État-providence moderne, l'avènement de ce dernier peut se voir comme le résultat d'une transmission d'une « providence religieuse à une providence étatique » (Pelletier, 1991, p. 18). La charité chrétienne se sécularisant donne alors naissance à la charité moderne sous l'effet notamment de deux phénomènes : la Réforme protestante et le renforcement fiscal des États absolutistes - français et anglais notamment (Pineault, 1997). La crise des indulgences et l'existence désormais d'États, dont le pouvoir régulateur sur les dons en les fiscalisant s'élargit, placent la sphère étatique aux devants de la scène et oblige l'Église à partager désormais la « débonnairété » avec l'État, la bienfaisance devenant alors, précise Pineault, « une activité intra-mondaine et publique » (1997, p. 84). Dès le XVI^e siècle, la volonté du pouvoir en exercice sera de légitimer la pratique charitable et de ne plus la limiter à la seule sphère privée. Une des premières manifestations de récupération des actes charitables par le pouvoir politique sera la mise en place du *Statute of Charitable Uses* promulguées par la reine Elisabeth I^{ère} en 1601 visant à réguler les gestes de charité ; elle permet ainsi d'inscrire cette dernière dans la juridiction anglaise. Inscrites sous la même tendance, les *Poor Laws* imposent aux individus aisés une certaine prise en charge des individus les plus pauvres et seront de fait qualifiées par Bishop et Green comme étant le « premier régime providentialiste national du monde » (Bishop et Green cité par Charbonneau, 2012, p. 18). La charité comporte désormais une dimension à la fois politique et juridique, ce qui donnera aux dons charitables un caractère d'« immunité fiscale » comme l'avance Pineault : « Le don charitable est donc pour le donateur une façon de réduire son revenu imposable. C'est à ce titre une dépense fiscale pour l'État » (1997, p. 84). Si la charité relève ainsi à l'origine d'un comportement plutôt religieux, son institutionnalisation politique et sa laïcisation fera en revanche perdre à l'Église son exclusivité sur les actes charitables. C'est par la suite vers une dimension philanthropique que la charité va se déployer sous l'impulsion notamment de la logique capitaliste que l'éthique protestante – sous certains aspects plus libérale que l'éthique catholique - permet de développer (Charbonneau, 2012).

À l'aube des Temps modernes, ce sont aussi les valeurs de l'époque louées par l'Église qu'étaient la pauvreté et l'oisiveté contemplative qui seront remises en cause. De qualités morales, elles deviennent

³¹ Il faut néanmoins souligner la présence d'impôts ecclésiastiques.

des tares : « Le problème central des systèmes d'assistance de l'époque moderne est posé depuis qu'au XVI^e siècle la pauvreté a cessé d'être une vertu et que l'oisiveté est devenue un vice » (Topalov cité par Pineault, 1997, p. 85). Faut-il encore rappeler que les doctrinaires de la charité fantasmaient à l'idée que cette dernière pourrait devenir un « système d'assistance sociale conforme aux principes du libéralisme utopique des XVIII^e et XIX^e siècles » souligne Pineault (1997, p. 86) et ainsi supprimer le droit d'assistance donné aux pauvres par la mise en place d'une autorégulation du marché du travail où la subsistance proviendrait du revenu du travail. La charité moderne est ainsi, relate l'auteur, le fruit d'une « dissolution des formes traditionnelles de solidarité sociale [le droit à l'assistance des sociétés statutaires] à la reconstruction politique d'une solidarité sociale providentialiste au début du XX^e siècle » (1997, p. 85).

3.2 La philanthropie : ou le devoir moral des riches à l'attention des pauvres

L'action philanthropique est également un vecteur de soutien présent dans les sociétés préindustrielles avant l'avènement de l'État-providence. Au contraire d'autres formes de secours, la philanthropie offre une aide de nature verticale - à l'instar de la charité - en ce sens qu'elle est ordinairement le fait de riches individus qui donnent à une classe sociale plus défavorisée et pauvre que la leur. En effet, la philanthropie peut être vue comme une pratique caritative de la classe aisée, un « phénomène de la haute société » comme le définit Adam bien que l'auteur précise qu'elle n'est pas à considérer simplement comme « un acte charitable » (2004, p. 16) dont la seule finalité répondrait uniquement à atténuer la miséricorde de plus démunis que soi. On attribue d'ailleurs au comportement des philanthropes de l'époque une forte tendance patriarcale voire condescendante : « L'aide apportée à autrui, la redistribution des ressources, sont conçues comme des gracieusetés ; c'est le devoir des forts et des privilégiés envers les faibles et les infortunés. Le « riche » [...] doit s'occuper du « pauvre » (Melucci, 1993, p. 194). Elle est fait état « d'un dispositif de hiérarchisation sociale » et de « maintien des inégalités adossé sur les réseaux sociaux de proximité » (Laville, 2005, p. 491).

Les premières manifestations d'actes philanthropiques, selon Bishop et Green, se seraient développées en Europe dans les cités-États sous l'effet d'un mouvement de conquête d'indépendance des familles riches face aux autorités de l'époque, à savoir plus spécifiquement à la monarchie et à l'Église (Charbonneau, 2012). La révolution agraire en cours a par ailleurs également permis aux paysans anglais, précise l'auteur, de s'autonomiser des seigneurs régnant en maîtres sur les terres de l'époque. Dans ce contexte féodal troublé et en mutation, l'altruisme de certains marchands fortunés a alors permis de combler une partie du manque de protection que subissaient nombre d'individus

dans le besoin, en l'absence d'un système de protection sociale - permettant notamment le renoncement du don attendant à l'aumône et la création de fondations de bienfaisance : « Renaissance philanthropists abandoned the medieval giving of alms to the poor and engaged instead in giving that sought to genuinely change lives » (Bishop et Green cité par Charbonneau, 2012, p. 18). Une forme de charité nouvelle commence donc à s'organiser.

Née au début de l'ère chrétienne et active tant au Moyen-Âge qu'en période industrielle ou encore au XX^e siècle, la philanthropie focalisait essentiellement ses actions à l'attention de personnes confrontées à la maladie, à la vieillesse, au veuvage et était plus particulièrement européenne. Si l'objectif d'assistance et de don aux plus démunis traverse l'action philanthropique et qu'elle peut sembler à ce titre normale, juste, voire même noble, les motivations des philanthropes ne sont quant à elles pas désintéressées. Cette philanthropie dite traditionnelle, inscrite dans l'époque préindustrielle où banquiers, bourgeois et royalistes s'adonnaient dans l'art de donner (Seghers, 2009), restait une manière pour les classes sociales possédantes d'asseoir une différenciation de statut marquée avec les classes sociales plus défavorisées (Luhmann cité par Schuyt, 2010). On peut toutefois également regarder la philanthropie comme l'une des conséquences des écarts de richesses et prolonger le raisonnement en posant l'inégalité, à la manière de Schuyt, comme « une condition préalable indispensable à la philanthropie » (Schuyt, 2010, p. 816). Aussi, tant que les différences de statuts sociaux et les écarts de richesses demeurent, la philanthropie semble pouvoir exister en se donnant pour mission d'œuvrer pour améliorer, dans une certaine mesure, les conditions des plus nécessiteux. D'un point de vue plus politique, la philanthropie peut être vue comme un moyen de maintenir l'apparence d'une paix sociale entre riches donateurs et pauvres donataires se présentant alors comme une action fondée et justifiée (Van Leeuwen, 2000). En 1601, une loi britannique (*Old Poor Law*) donne même un caractère obligatoire à l'assistance des pauvres (Rodriguez, 2008) et permet ainsi de réguler les éventuels dols des dons philanthropiques (Schuyt, 2010). Les différentes *Poor Laws* établies dès le XVI^e siècle stipulaient que chaque paroisse, église voire certains riches propriétaires devenaient en quelque sorte les tuteurs, autrement dit les « overseers of the poor », des personnes qui n'avaient pas les moyens de se maintenir de manière suffisante et autonome dans des conditions de vie satisfaisantes ou qui ne possédaient pas d'activité professionnelle régulière voire quotidienne (Lees, 1998, p. 22). Si l'on peut considérer les *Poor Laws* comme les fondations de la protection sociale britannique d'avant l'État-providence, pour certains – notamment des auteurs classiques - leurs effets ont été jugés catastrophiques et pour d'autres, au contraire, elles se sont révélées être un soutien de taille à la croissance britannique de l'époque (Dupuis et al., 2002). Or, certains tiennent à préciser que celles-ci n'auraient été adaptées qu'à une économie agricole et n'auraient pu convenir à une économie urbaine (Choaler & Southall, 1995). De la même manière, face à l'industrialisation appauvrissant les

classes ouvrières, la philanthropie traditionnelle ne s'est pas montrée suffisante pour enrayer ce problème, ce à quoi en revanche semble pouvoir mieux répondre l'action de solidarité étatique naissante (Gauthier [1996] cité par Gauthier, 2002b).

Si la philanthropie mit alors un frein au développement de ses activités dès la naissance d'un État-providence qui, au lendemain de la révolution industrielle, grignota les parts dans l'exercice de l'intérêt général jusqu'alors laissées au patronat et à la bourgeoisie, elle semble signer aujourd'hui un retour notable pour certains auteurs (Abélès, 2002; Schuyt, 2010; Seghers, 2009) comme nouvel acteur face aux défis qu'un État seul n'est désormais plus en mesure de gérer. Preuves en seraient aujourd'hui l'augmentation du nombre de fondations, la forte visibilité médiatique de milliardaires philanthropes³² ou encore la création de nouveaux organismes dédiés à conseiller et orienter les actions philanthropiques. Différente de la philanthropie dite « du chéquier » ou également nommée comme « passive », la philanthropie dite moderne – ou nouvelle philanthropie – se distingue par la palette plus large des domaines dans lesquels elle est active et par des actions de soutien s'inscrivant de plus en plus en parallèle à celles accomplies par la sphère étatique.

3.3 Les confréries et corporations : des solidarités professionnelles autour des différents corps de métier de l'époque

Les confréries sont des communautés qui déploient une aide qualifiée de fraternelle - comme son nom le sous-tend par ailleurs - aux membres de différents métiers (confréries de métier) qui y sont affiliés et qui offrent un appui à leurs membres en cas de maladie, veuvage, orphelinage, vieillesse ou pauvreté (Abbad, 1977; Ravier, 2013). Se basant sur des principes de solidarité, les confréries sont ainsi organisées comme un réseau coalescent et considérées comme des « familles artificielles dont tous les membres sont unis par une fraternité volontaire » (Le Bras cité par Abbad, 1977, p. 361). La solidarité familiale s'amoindrissant à la fin de la période médiévale, les confréries gagnent alors du terrain (Vauchez, 1986). Apparues à la fin du Moyen-âge, elles contiennent originellement une dimension religieuse et peuvent accueillir à l'occasion les maîtres d'autres corps de métier que les leurs (Billioud, 1929). Elles sont omniprésentes dans l'Europe chrétienne d'alors (Abbad, 1977). Dans les pays anglo-saxons et germaniques, ce sont les *guildes* qui apparaissent dès le IX^e siècle (Defourny, 1994) qui donnent à « vivre un modèle de solidarité » sous forme de cérémonies fréquentes (Rosser, 1993, p. 1129). En Espagne, ce sont les *Hermandades* qui sont des confréries d'un genre nouveau à celles qui lui préexistaient - qui étaient plus pieuses – focalisant ainsi plus spécifiquement leurs actions sur l'assistance de leurs membres comme le précise Abbad (1977).

³² Pour en citer un exemple, nous pouvons notamment mentionner le milliardaire Bill Gates et son initiative *The Giving Pledge* qui est définie comme « *an effort to invite the wealthiest individuals and families in America to commit to giving the majority of their wealth to philanthropy* » (Gates & Buffet, 2010).

Si les confréries sont en mesure d'apporter une certaine assistance à l'encontre des difficultés de la vie quotidienne que rencontrent leurs membres et qu'elles représentent pour certains des soutiens d'importance, il faut toutefois nuancer les discours qui les auraient caractérisées un peu rapidement et exagérément comme « une sorte d'anticipation médiévale de notre moderne Sécurité sociale » tient à souligner Vauchez (1986, p. 471). Les confréries vont par la suite peu à peu s'éteindre en Europe comme en France où cette forme associative se trouve dissoute par un décret en 1792 à la suite de la Révolution française (Lerou, 1994), dissolution plus tardive qu'en Espagne qui commença à les interdire dès le XVI^e siècle (Abbad, 1977).

De manière relativement proche, les corporations sont également créées sur la base de la volonté de s'associer qu'éprouvent des travailleurs souhaitant défendre leurs intérêts propres tout en s'organisant selon les différents corps de métier de ceux qui s'y adjoignent. Elles sont définies par Stewart Kyd de la manière suivante :

A collection of many individuals united into one body, under a special denomination, having perpetual succession under an artificial form, and vested, by the policy of law, with the capacity of acting, in several respects, as an individual, particularly of taking and granting property, of contracting obligations, and of suing and being sued, of enjoying privileges and immunities in common. (Kyd [1793] cité par Ireland, 1996, p. 45)

La corporation de l'époque médiévale s'inspire plus particulièrement de « l'institution de la famille traditionnelle » observe Pineault cherchant ainsi à unir l'intérêt particulier des individus aux aspirations collectives par l'encastrement de « l'activité privée dans une sphère visant l'intérêt général de la société » (2000, p. 12). Le modèle corporatif est par ailleurs davantage présenté comme le fait des sociétés rurales bien que certaines corporations aient été caractérisées comme étant davantage des organisations de type urbain plutôt inscrites dans l'époque contemporaine que dans la période médiévale (bien qu'on puisse trouver en son sein des aspects corporatifs), associant artisans ou marchands pour la plupart - notons au passage que tous les corps de métiers³³ ne forment pas des corporations. Au début du mouvement corporatif, ceux qui y prennent part sont motivés principalement par la défense de leurs intérêts économiques. Par la suite et vers la fin de leur existence, les corporations se sont notamment opposées aux avancées techniques (Goff, 2013).

Les corps de métier ont ainsi régné en maîtres aux XV^e et XVI^e siècles en Europe avant de s'effacer progressivement les siècles suivants principalement sous l'effet des changements que le contexte généré par l'industrialisation et le capitalisme. D'autres formes d'institutions et d'organisations d'assistance interindividuelle verront alors le jour. De manière plus générale, l'ensemble des corps

³³ Composé par trois statuts hiérarchiques : maîtres, apprentis, valets (ou compagnons).

associatifs de l'époque sont remis en cause et seront pour la plupart interdits en France par la loi Chapelier de 1791, avant de réapparaître à la fin du XIX^e siècle sous la forme syndicale et mutuelle (Fretel, 2003). On reprochera notamment aux corporations de négliger la collectivité au profit de leur propres intérêts (Turgot cité par Goff, 2013). On peut encore souligner le caractère politique des corporations de l'époque relevé par certains auteurs qui permettait « la décentralisation du pouvoir souverain en système féodal » (Fecteau, 1992, p. 37). Si les confréries de l'époque moderne restent relativement mal connues en Suisse, elles se sont toutefois principalement développées après le concile de Trente dans les régions rurales de Suisse (centrale, orientale et méridionale) – l'une des plus connues est celle du Rosaire (Bischof, 2005).

La corporation sous sa forme moderne, et plus spécifiquement le droit corporatif, intègre la régulation de certains mécanismes économiques, plus particulièrement l'accumulation du capital ou la redistribution des richesses (Fecteau, 1992). Par ailleurs, la doctrine corporatiste établira par la suite des « groupements professionnels » permettant la recherche de compromis entre la classe ouvrière et patronale en cherchant à valoriser une meilleure négociation des facteurs de production que sont le capital et le travail (Pineault, 2000). Au XX^e siècle, les corporations, à travers le *Common Law*, formeront la forme juridique prééminente dans la plupart des pays anglo-saxons.

3.4 Le compagnonnage : ancien mouvement associatif du monde ouvrier

Le compagnonnage constitue un corps associatif entre ouvriers se promettant une assistance mutuelle. Il représente ainsi une « institution créée par les ouvriers et pour eux, pour défendre leur situation matérielle, leur salaires et leur conditions de vie » (Marcellin cité par Cavignac, 1968, p. 25). Cela fait dire à Cavignac qu'il s'agit d'une organisation de lutte ouvrière. À ses origines, il concerne essentiellement les corps de métier de la construction avant d'en gagner d'autres (Guédez, 1986). Le compagnonnage est basé plus particulièrement sur le transfert de compétences, la formation professionnelle des compagnons par les maîtres où l'entraide joue un rôle important. On peut en effet citer en exemple les donations faites lors notamment de fêtes dites compagnonniques – le compagnonnage contient en effet une composante rituelle et cérémonielle comme le rappelle Guédez (1986) - pour les compagnons reconnus comme disetteux (Adell-Gombert, 2008). En dehors d'une dimension de solidarité, le compagnonnage s'inscrit aussi dans le mouvement des luttes sociales (Kirch cité par Truant, 1994) dans la mesure où il a participé à certaines grèves - voire les a même initiées – en ayant par ailleurs marqué le mouvement ouvrier, en France entre autres (Bruhat & Pudal, 2013). À l'époque, il faut noter que le compagnonnage reste un système relativement présent en France même s'il a également existé dans d'autres pays comme en Allemagne sous le terme de *Gesellenbruderschaft*.

Au XIX^e siècle en Suisse, les idées politiques des associations ouvrières allemandes se sont diffusées dans les plus grandes villes romandes et alémaniques : « Les sociétés locales ou régionales de compagnons se fondirent dans le mouvement syndical (Syndicats), dont le compagnonnage médiéval fut présenté comme un précurseur. La Grutli, fondée en 1838, fut dans la seconde moitié du XIX^e s. un lieu central d'identité sociale et nationale pour les compagnons. » (Simon-Muscheid, 2011, p. n.d.)

C'est plus largement autour du concept de fraternité que le compagnonnage s'applique aux autres pays (anglo-saxons notamment). On parle alors davantage de « sociétés amicales » (*friendly societies*), également nommée sous l'appellation *mutual aid* ou plus particulièrement encore sous le terme de *fraternal societies* (Beito, 2000). Les premières organisations du genre sont apparues en Grande-Bretagne dès le XVII^e siècle et étaient principalement locales. Les *fraternal societies* ont connu par la suite une progression interrompue pendant tout le XIX^e siècle. Elles venaient entre autres compléter le réseau de parenté et ont connu d'autres formes d'organisation se diversifiant par là même (Gosden, 1961). Plus généralement, et plus particulièrement pour les individus à bas revenus, appartenir à une organisation fraternelle en cas de nécessité est une pratique courante avant l'avènement du système de protection et de sécurité sociale étatique et se révèle être particulièrement importante pour les classes les moins aisées de la population à l'époque :

The tendency to join fraternal organizations for the purpose of obtaining care and relief in the event of sickness and insurance for the family in case of death is well-nigh universal. To the laboring classes and those of moderate means they offer many advantages not to be had elsewhere. (New Hampshire Bureau of Labor cité par Beito, 2000, p. 1)

Les fraternal societies ont par ailleurs continué à intervenir dans l'entraide mutuelle des classes laborieuses dans la période qui a suivi la dite Grande Dépression des années 1930 même si elles ont perdu en force avec la progression exponentielle à l'époque de l'État-providence.

3.5 Les syndicats et les Bourses du travail comme instruments de lutte ouvrière

L'entraide professionnelle s'exerce également au travers de l'action syndicale particulièrement forte dès la fin du XIX^e siècle. Les Bourses du travail, pour illustration, sont un exemple de ce qui a existé entre les travailleurs comme forme de solidarité professionnelle et auxiliaire à l'action étatique – dont les premiers fondements assuranciers commencent à éclore en Europe sous l'influence bismarckienne. Fondées en 1892 par l'anarcho-syndicaliste Fernand Pelloutier, les Bourses du travail représentent des lieux où peuvent se tenir les activités syndicales et sont vues par leur fondateur comme « l'union générale des syndicats d'une ville » (Pelloutier, [1921] 2007, p. 233). Organisées à la manière de bureaux de placement pour les ouvriers, les Bourses du travail secourent ceux-ci en cas de maladie, de

chômage et d'accidents, mettant notamment à disposition des membres des bibliothèques dédiées à l'éducation populaire et coordonnant une « caisse de grève ». Cette dernière résulte de l'intention des Bourses du travail de coordonner une grève générale des travailleurs financée par leurs propres cotisations dont il faut néanmoins retenir le caractère peu réaliste souligné par Jacques Julliard qui considère comme absurde de vouloir faire des Bourses du travail des « petites épargnantes de la Révolution » (1971, p. 9). Sur un plan général encore, leur volonté idéologique sera de combattre le capitalisme et de diffuser les conceptions d'extrême gauche d'imprégnation communiste et anarchiste avec l'objectif de pouvoir « constituer dans l'Etat bourgeois un véritable Etat socialiste » (Pelloutier, [1921] 2007, p. 249). Dans une perspective positive, les Bourses du travail contribuent alors à soutenir les salariés face aux aléas qu'ils rencontrent dans le cadre de leur vie professionnelle en cherchant notamment à améliorer leurs conditions de travail. Sous une approche plus normative, elles possèderaient, pour certains dont Pelloutier, un potentiel révolutionnaire relativement fort qui conduirait à une possible transformation sociale où les valeurs originelles du socialisme seraient centrales.

Plus largement, le mouvement syndical né à la fin du XIX^e siècle en Europe³⁴ représente une communauté de défense d'intérêts créée originellement, et le plus souvent en milieu urbain, pour et par les ouvriers. Il est conçu dans un esprit fraternel de solidarité et d'entraide face aux différentes difficultés rencontrées dans une société qui s'industrialise massivement et inhérentes plus globalement aux changements politico-socio-démographiques qu'engendre la révolution industrielle : processus d'urbanisation (autrement appelé immigration rurale, développement de villes-usines devenant par là même des sortes de « capitales » pour le recrutement et la formation de syndicats) et ses corollaires (déracinement des individus et phénomène d'anonymisation des villes qui conduit entre autres au développement de l'identité de la classe ouvrière). Les premières revendications ouvrières, et par là même syndicales, porteront notamment sur l'amélioration de leurs conditions de vie. Rappelons qu'au début du XX^e siècle, l'État-providence n'en est encore qu'à ses balbutiements et que la classe ouvrière souffre du peu de protection qu'elle tire du monde professionnel duquel elle vit et qu'elle fait vivre par extension. Des courants de pensée tels que le socialisme mais aussi l'anarchisme trouveront un bassin de développement important dans le mouvement syndical de la fin du XIX^e siècle et du début du siècle suivant. Par ailleurs, l'action ouvrière se déployant à travers les syndicats devient alors une force de lutte sociale majeure au début du XX^e siècle et une forme de solidarité qui s'impose pour une grande partie des travailleurs. Notons qu'outre l'entraide qu'elle est susceptible d'offrir aux membres syndiqués (notamment par la création de caisses d'entraide et de secours qui sont vues

³⁴ Particulièrement dans les pays les plus industrialisés de l'époque soit la Grande-Bretagne, l'Allemagne et la France (le syndicalisme diffère toutefois selon les pays et les orientations politiques et idéologiques (révolutionnaire, réformiste) : il ne représente pas un mouvement unifié.

également comme un moyen de recrutement et de fidélisation des membres), le syndicalisme représente un moyen d'action fort pour lutter contre le patronat (à travers des grèves ou d'initiatives politiques notamment).

En Suisse, le mouvement syndical est vu comme l'« un des acteurs de la sécurité sociale suisse »³⁵ (Histoire de la sécurité sociale en Suisse, 2013b) et n'a cessé de gagner des adhérents jusque dans les années 1980³⁶, les effectifs diminuant ainsi dès les années 1990. Les différentes caisses que les syndicats créent compensent à certaines périodes l'inexistence de couverture étatiques ou complètent celles qui se mettent alors progressivement en place. Certaines organisations syndicales s'opposeront par ailleurs à une prise en charge étatique de certains risques sociaux qui rendraient alors moins nécessaires les leurs et pourraient même, à terme, les remettre en cause, ce qui arrivera pourtant peu à peu avec la progression de l'État social en Suisse – concernant la prise en charge de la vieillesse notamment, les mutuelles ouvrières ne parviendront jamais à concurrencer les caisses de pension administrées tant par les employeurs que les assureurs privés (certains soutiendront par ailleurs une méthode co-gestionnaire paritaire des caisses de pension). Notons toutefois que nombreuses sont également celles qui soutiennent l'institutionnalisation étatique des aléas de l'existence qui font par ailleurs souvent partie de leurs revendications syndicales (comme celle, par exemple, de la grève générale de 1918). Aujourd'hui, les syndicats suisses veillent à ce que les prestations sociales soient maintenues à des niveaux satisfaisants, s'opposent au de l'État social (soutien de réformes dans les années 1990 notamment touchant entre autres l'assurance-maladie obligatoire, l'assurance-chômage (celle de 1995) et plus tardivement l'établissement d'une assurance-maternité), la défense des chômeurs – et luttent plus généralement contre le chômage et le dumping salarial - ou veillent encore à ce que leurs caisses soient également conservées. L'USS prend par ailleurs position sur les sujets qu'elle estime la concerner par le biais de communiqués de presse réguliers, exerce des activités de lobbying (notamment en prenant part aux procédures de consultation fédérale) ou lance encore des initiatives ou référendums le plus souvent aux côtés des partis de gauche.

3.6 Le mutualisme : des sociétés de secours mutuel aux sociétés d'assurance mutuelle

Se développant synchroniquement avec les organisations ouvrières avec lesquelles elle cohabite, la mutualité a conduit le mouvement social de la première partie du XIX^e siècle vers la Révolution de 1848 et a donné corps aux mouvements de protestation des travailleurs tant à l'encontre du patronat que

³⁵ L'Union syndicale suisse (USS) fondée en 1880 devient ainsi l'organisation faîtière des syndicats créés en Suisse fédérant ainsi des syndicats d'orientation socialiste. Les syndicats chrétiens s'organisent quant à eux en 1907 au sein de la Fédération suisse des syndicats chrétiens (FSSC). (Histoire de la sécurité sociale en Suisse, 2013b).

³⁶ En 1920, un dixième de la population active est syndiquée et ce taux atteint près d'un quart dans les années 1960 (ajouter référence même que le lien internet en commentaire 19).

du pouvoir politique de l'époque en leur permettant d'unir leurs forces (Laroque, 1986). Par la suite, les sociétés de secours mutuel se distanceront, et ce dès le début du XX^e siècle, du mouvement ouvrier (Dreyfus, 1993). Fonctionnant en premier lieu de manière non officielle en réaction à la loi Le Chapelier³⁷, les sociétés de secours mutuel assurent à l'origine à leurs membres une prise en charge des coûts qu'entraînent la survenue d'une maladie ou d'un décès en contrepartie d'une modique cotisation (Toucas-Truyen, 2006). Elles gagneront par la suite d'autres secteurs de prise en charge. En effet, les sociétés de secours mutuel peuvent verser, dans la mesure des réserves disponibles, une rente de retraite, mais également des mutualités relatives à la maternité, à la scolarité infantile voire aux activités agricoles des individus y prenant part. Elles seront même officialisées dès la moitié du XIX^e siècle par un décret napoléonien - et seront dès lors placées sous surveillance impériale - et existeront ainsi jusqu'en 1945 puis deviendront des sociétés dites mutualistes ou encore appelées des sociétés d'assurance mutuelle.

Cette forme de société entre en concurrence avec un État-providence florissant au XX^e siècle, se partagent ainsi avec lui ce qui est convenu d'appeler la protection sociale des individus, réalité qui engendre de fait « une certaine marginalisation » voire « un relatif déclin du mouvement mutualiste » (Dreyfus, 1993, p. 92). La mutualité reste néanmoins aujourd'hui, et spécifiquement en France, un élément relativement central dans l'entraide sociale. Elle exprime la volonté commune d'individus de se protéger contre certains risques sociaux et traduit une « vitalité du mouvement associatif, d'une démocratie sociale vivante » (Laroque, 1986, p. 9).

Suite à cette première entrée en matière sur ce qui définit et ce qui a composé des siècles durant la solidarité, focalisons maintenant sur une forme nouvelle que cette dernière a prise depuis plus d'un siècle en parcourant les contours et les enjeux qui définissent et entourent la solidarité étatique. Cette dernière peut se voir à notre sens comme un nouveau paradigme en matière de solidarité tant celle-ci a modifié le paysage sociopolitique et institutionnel des sociétés occidentales du XX^e siècle et ce bien qu'aujourd'hui elle est passablement remise en question. Nous allons ainsi passer en revue son contexte d'émergence - dont les prémisses se dessinent dès la fin du XIX^e siècle - puis faire état de son évolution au cours du XX^e siècle et de son institutionnalisation en système de protection sociale généralisée dans le monde occidental aux lendemains de la Seconde Guerre mondiale. Enfin, nous évoquerons les difficultés profondes auxquelles la solidarité de l'État fait face depuis près de quarante ans – ce qui est globalement entendu sous les locutions de crise de l'État-providence ou de l'État social - en abordant ainsi les nombreux défis auxquels l'État est aujourd'hui confronté.

³⁷ La loi Le Chapelier proscriit de manière générale les mouvements associatifs tels que les corporations, le compagnonnage, les organisations ouvrières, ...

4. L'étatisation de la solidarité : un paradigme persistant bien que remis en question

Ce chapitre entend présenter l'évolution de la solidarité étatique, de son institutionnalisation dans les sociétés occidentales européennes au XIX^e siècle à son apogée au cours de la période de Trente Glorieuse et sa remise en cause dès le début des années 1980. Relevons que l'État social suisse fait l'objet d'un sous-chapitre spécifique puisqu'il s'agit précisément de notre terrain de recherche.

4.1 Définition de la solidarité étatique : processus d'institutionnalisation d'un système de protection et justice sociale

Définir ce qui sous-tend le vocable d'État-providence – autrement appelé État social dans la littérature francophone³⁸ - nécessite la prise en compte d'un certain nombre d'éléments afin de saisir à la fois son avènement au cœur de contextes temporels et nationaux hétérogènes, mais aussi sa progression et sa récente remise en question. Aussi, il faut tenir compte, d'une part, des différents périodes et contextes historiques – et par la même des idéologies et des situations socioéconomiques afférentes – et des différents pays au sein desquels il se développe mais également, d'autre part, de l'évolution de son rôle et de ses fonctions de ses origines à aujourd'hui.

D'une certaine manière, l'État reste pour de nombreux auteurs une notion équivoque, alternativement positive ou négative, et rendue relativement complexe en raison certainement des différentes approches mobilisées selon les discours politiques tenus, des auteurs ou encore des nations considérés. On peut reconnaître d'ailleurs, en parcourant la littérature à son sujet et à la manière de Esping-Andersen³⁹ (1990)⁴⁰, que l'État-providence ne fait pas nécessairement l'objet d'analyse particulièrement détaillée de sa propre étude - « en lui-même » comme le souligne l'auteur – et ce bien malgré le fait qu'il ait été largement exploré. En effet, il reste souvent examiné en regard d'autres problématiques ou processus, soit mis à l'examen aux côtés de phénomènes tels que, pour n'en citer que certains, l'industrialisation et ses corollaires, l'économie libérale ou encore en regard de la société civile.

³⁸ Comme l'indique Degen (2013), le terme d'État social concurrence celui d'État-providence mobilisé de manière plus courante au niveau international. Nous emploierons ainsi majoritairement le terme d'Etat-providence dans cette partie d'analyse dans la mesure où c'est le terme le plus souvent employé par les auteurs dans la littérature francophone. En revanche, nous utiliserons le terme d'Etat social pour parler du système de protection sociale développé en Suisse puisque celui-ci est davantage mobilisé par les auteurs helvétiques.

³⁹ Nous tenons à préciser que sous certaines références dans le texte et dans la bibliographie le nom de famille de l'auteur sera mentionné sans trait d'union. Comme nous référençons notre littérature à l'aide du programme Endnote, ce dernier semble ne pas accepter le train d'union dans les noms de famille des auteurs. C'est la raison pour laquelle, outre des questions évidentes d'homogénéité, nous supprimons le train d'union d'Esping-Andersen dans la base de données du programme et ainsi à certains endroits le nom de famille Esping Andersen apparaîtra alors dans le référencement dans le texte et en bibliographie.

⁴⁰ Traduit en français par *Les Trois Mondes de l'État-providence. Essai sur le capitalisme moderne* (1999).

On attribue habituellement à l'État-providence le rôle d'assurer le bien-être social, généralement par la mise en place d'un système assurantiel de prévention et de protection à l'encontre des risques sociaux et d'une plateforme de redistribution des richesses sous un objectif poursuivi de justice sociale. Lui est également donnée une fonction de régulation des mécanismes économiques et la mise à disposition de biens et prestations au service de la collectivité. L'État-providence tend à émanciper l'individu du marché du travail comme nous le font à la fois remarquer Jenson⁴¹ qui indique qu'« il est devenu courant de définir l'État-providence comme une institution dont le but serait la démarchandisation du travail et la libération des travailleurs de la discipline du marché du travail » (2001, p. 44) ou Desrosières qui allègue que la protection de l'État-providence donnée aux salariés va à l'encontre « des conséquences de l'extension de la logique marchande au travail lui-même » (2008, p. 13). L'État-providence peut être également vu comme un « arrangement politique et institutionnel » (Noël, 1996, p. 3) préoccupé par ce qui concerne la collectivité et représentant ainsi un « intérêt dit général » (Renard, 2000, p. 27). Au sens le plus sommaire, il vise plus globalement à assurer « un bien-être minimum à ses citoyens » (Esping Andersen, 1999, p. 32) par une prise en charge de l'État de la solidarité (Merrien, 2007). Au cours de la première moitié du XX^e siècle, l'État-providence est considéré tour à tour comme l'organe garant de la solidarité collective ou comme modérateur social du marché : « Depuis la révolution keynésienne, il [l'État-providence] désigne, selon les cas, un champ limité d'intervention publique – la protection sociale – ou une conception large du rôle de l'État comme régulateur de l'activité économique et sociale. » (Cassiers & Reman, 2007, p. 18) La solidarité devient même « le pivot essentiel de l'Etat social » (Rossini & Fischer, 2015, p. 12). C'est également un concept s'inscrivant dans la modernité qui reste une forme d'organisation politique récente au regard de l'histoire de la civilisation occidentale. Bien que les nombreuses remises en cause du modèle soient aujourd'hui légion, la permanence des États-providence interroge. Elle pourrait s'expliquer en partie par la théorie du *path dependance*, comme l'avance Bonoli et Palier (1999), à travers laquelle on avance que « les décisions prises au début d'une politique canalisent les développements ultérieurs dans une certaine direction » et que de fait « les réformes sont toujours limitées et s'inscrivent dans les logiques établies » ce qui par conséquent « expliquerait la persistance des systèmes de protection sociale dans les pays industrialisés » (Bonoli & Palier, 1999, p. 399). On assisterait d'ailleurs aujourd'hui à une Europe, comme le précise Bertozzi, Bonoli et Gay-des-Combes qui serait « à un carrefour analogue à la période pendant laquelle nous avons inventé l'Etat-providence » (2005, p. 9). En résumé succinct, on peut donner aujourd'hui à l'État-providence une définition large et générale comme ce qui constitue la sphère dite publique composée d'institutions et de dispositions étatiques inscrites

⁴¹ Inspiré du terme de « decommodification » d'Esping-Andersen (1990).

dans une certaine période historique et définies dans un contexte économique et doctrinal précis (Cattacin, 2011).

En abordant ce qui est entendu par État-providence sous une première approche très sommaire, on peut donner le plus généralement ces quelques grandes lignes de définition. Plus spécifiquement dans un exercice de précision du concept, il conviendra de noter trois remarques importantes. D'une part, il faut rappeler l'importance des différents événements historiques et contextes tant politiques que socioéconomiques qui marquent des ruptures dans l'évolution de l'État sous sa forme providentielle et en donnent ainsi une évolution particulière, de son émergence à sa récente remise en question. D'autre part, il faut noter une différence entre les différentes terminologies qui peuvent être attribuées quand on traite plus généralement de gestion étatique de la solidarité, plus particulièrement sous les différentes appellations ordinairement données d'« État-providence », d'« État social » (dans la littérature francophone) et de « *Welfare State* » (dans la littérature anglosaxonne) en saisissant leurs différences et leurs caractéristiques propres. Enfin, il faut garder à l'esprit que le concept d'État-providence se conjugue davantage au pluriel et qu'il peut en conséquence convenir de débattre plus spécifiquement autour de l'idée d'État-providence dans l'analyse qui en est faite au sein des sociétés occidentales contemporaines. Il est vrai qu'au regard de ses origines sociohistoriques, de l'intensité de son développement au cours du XX^e siècle et des pays considérés, l'État-providence, bien que déployant des bases et principes communs, se différencie dans les structures d'assurances sociales en vigueur, dans le niveau d'intervention et de réglementation étatique dans la vie socioéconomique des différents pays qui l'ont mis en place ou encore au travers des prestations sociales accordées aux bénéficiaires catégoriellement et juridiquement déterminés. C'est la raison pour laquelle plusieurs auteurs spécialistes des politiques sociales soucieux de considérer ces différences vont donner des typologies ou modèles étatiques (Esping Andersen, 1990; Perrin, 1967; Titmuss, 1974) sur la base de critères de catégorisation différents selon les époques et les types de pays occidentaux envisagés.

De Bismarck à Beveridge, de Titmuss à Esping-Andersen, de la révolution industrielle à la « Grande Récession⁴² » (Gréau, 2010, p. 36), de l'apologie des Trente Glorieuses⁴³ à la crise établie dès les années 1980, l'État-providence prouve qu'il est un concept complexe, dynamique et controversé - son évolution en fait par ailleurs état. Le futur incertain de la sphère étatique dans les fonctions qui sont les siennes laisse certains avancer aujourd'hui le possible passage d'un État-providence à un État

⁴² Traduction française du terme anglo-saxon « The Great Recession » (Wessel, 2010) ou « Global Recession of 2009 » (IMF, 2012) pour définir la période de crise économique globale de la fin des années 2000 et de la crise financière commencée en 2007.

⁴³ C'est ainsi que cette période de prospérité exceptionnelle sera qualifiée par Jean Fourastié dans son ouvrage *Les Trente Glorieuses, ou la révolution invisible de 1946 à 1975* (Fourastié, 1979).

incitateur (Bütschi & Cattacin, 1994) ou à un État régulateur (Chevallier, 2004), à un État accompagnant (Guérin, 2010), à un État investisseur (Esping Andersen & Palier, 2008) voire envisager une fin pure et simple de l'État-providence (Hassler, Mora, Storesletten, & Zilibotti, 2003; Jalbert, 1985; Leca, 1993; Palier, 2003; Powell & Hewitt, 1998; Svalfors & Taylor-Gooby, 2007). Un État qui passerait en somme de la providence à la suppléance voire même, dans une perspective des plus irrévocables, à la déchéance.

4.2 Naissance de l'État-providence : prémisses d'un nouveau paradigme de solidarité face aux changements qu'engendrent la révolution industrielle et le libéralisme économique

La plupart des auteurs font coïncider la naissance de l'État-providence en réaction aux nombreux mouvements de protestation qui agitent l'Europe en pleine industrialisation et qui luttent plus spécifiquement contre le capitalisme sauvage, autrement dit un capitalisme autorégulé (Cattacin, 2011). Rosanvallon rappelle que son émergence est essentiellement fondée « sur la base d'un système assurantiel dans lequel les garanties sociales ont été liées à la mise en place d'assurances obligatoires couvrant les principaux « risques » de l'existence (maladie, chômage, retraite, invalidité, etc.) » (Rosanvallon, 1995, p. 17). On cherche alors à parer les individus contre l'infortune, l'indigence ou encore la précarité en les assurant contre des préjudices anticipés auxquels ils peuvent être potentiellement confrontés au cours de leur existence. Aussi, sa vocation première est essentiellement d'offrir une sécurité sociale aux masses prolétariennes en promouvant alors de meilleures conditions de travail. C'est ainsi que le chancelier Otto von Bismarck proposa à l'Allemagne en 1883 le premier système d'assurances invalidité et vieillesse avec une double intention : rendre la nation plus productive et efficiente par l'amélioration de l'environnement de la main-d'œuvre et une volonté d'empêcher l'avènement de socialismes plus fondamentaux (Netter, Beauchamp, Mehra-Kerpelman, Perthuis, & von Rohlan, 2009). Il existe en effet la volonté dans cette résolution bismarckienne de réunir dans son programme assurantiel à la fois une prise en charge de la masse ouvrière et de créer une opposition politique au socialisme en contrecarrant ainsi « la puissance montante du mouvement socialiste en intégrant le prolétariat dans l'Empire » (Merrien, 2007, p. 14). On associe même à ce système d'assurances sociales européen la représentation d'une « figure principale de l'État-providence » émergeant avec la révolution industrielle et l'apparition du salariat (Esping Andersen & Palier, 2008, p. 6). À l'origine, ces prestations permettent principalement à la fois de compenser la perte de revenu engendrée par le processus d'industrialisation que les ouvriers subissent suite à l'appauvrissement des solidarités familiales et de proximité - liées notamment au processus d'individualisation en cours et à l'urbanisation de la société qui déracine une partie de la population des campagnes vers les villes (exode rural) – tout comme elles visent à mieux garantir à la classe

patronale une probabilité plus élevée d'avoir à leur disposition une main-d'œuvre plus dévouée et productive puisqu'indemnisée au besoin.

Ces structures assurancielles vont peu à peu proliférer dans le monde occidental (surtout européen à ces débuts) jusqu'à couvrir aujourd'hui nombre de ce qui est compris comme des « aléas de la vie », à comprendre plus spécifiquement la couverture des « risques sociaux » considérés comme imprévisibles (contre lesquels il faut donc se prémunir en anticipant leur possible occurrence par la création d'un système qui mutualise leur couverture) et susceptibles de toucher l'ensemble des individus à certains moments de leur existence. Les fonctions étatiques et ses domaines d'affiliation vont alors se multiplier et se diversifier tout au long du XX^e siècle. On observe d'ailleurs le basculement d'un État à l'origine plutôt abstentionniste vers un futur État interventionniste dans la bonne marche socio-économique des pays mettant en place un tel système de protection sociale. Par la suite, ce sera sous l'influence de l'introduction des politiques keynésiennes que l'universalisation plus générale de la protection sociale verra le jour dans la plupart des pays occidentaux. En effet, le keynésianisme, qui s'oppose en particulier au laissez-faire suggéré par le libéralisme économique et qui propose en conséquence comme principale réponse une politique plus interventionniste de l'État dans l'économie de marché, fait gagner du terrain à l'État-providence dès les années trente et lui permettra par la suite une croissance fulgurante. En effet, Keynes préconise l'intervention étatique par l'impôt sur la propension à consommer, des mesures d'investissement public et vise à atteindre le plein emploi. L'État joue donc à la fois un rôle d'incitateur et de régulateur dans l'économie en ayant recours à une politique de stabilisation contracyclique qui lui donne ainsi les moyens de soutenir ou de ralentir l'activité économique à travers le recours à des politiques conjoncturelles (Cotis, 2004). Les Trente Glorieuses seront d'ailleurs une période faste pour le vécu du « compromis économique et social keynesofordien » (Bouffartigue, 2008). En effet au cours cette période, si les politiques keynésiennes font accroître fortement les dépenses publiques (jusqu'à atteindre près d'un quart du PIB moyen européen), le système fordiste permet lui aussi une telle expansion du budget social (Esping Andersen & Palier, 2008). La relance économique est alors encouragée par la création d'emplois - notamment dans les domaines de la santé et de l'administration - par la propension à la consommation des personnes en incapacité de travail ou encore par l'augmentation des prestations sociales. Cette époque faste se base essentiellement sur l'interdépendance de trois facteurs comme le relèvent Esping-Andersen et Palier : « la croissance économique des 'Trente Glorieuses' (1945-1975) repose en grande partie sur les interactions vertueuses entre développement de l'industrie de biens standardisés de grande consommation, consommation de masse et généralisation de la protection sociale. » (2008, p. 7)

S'il est par conséquent fréquent de relever le lien qui existe entre l'émergence de l'État-providence et le contexte de progression de l'économie capitaliste dès la fin du XVIII^e siècle, de même que de l'associer à la montée des mouvements socialistes de la fin du XIX^e siècle et début du XX^e siècle, Rosanvallon nous rappelle qu'il ne faudrait toutefois pas réduire l'origine de l'État-providence à ses deux seuls épisodes de l'Histoire au risque de s'écarter des véritables raisons de son édification :

Il est impossible de comprendre la dynamique de [l'] État-providence quand on en fait une lecture historique trop « courte ». Par lecture courte, j'entends le fait de situer son développement par rapport aux mouvements du capitalisme et du socialisme du XIX^e siècle et au XX^e siècle. Lire l'État-providence comme un ersatz de socialisme, un mi-chemin entre le capitalisme et le socialisme qui définirait le lieu de la tentative social-démocrate, ou comme un mouvement compensateur destiné à corriger les déséquilibres économiques et sociaux du capitalisme, n'est finalement pas très éclairant. On ne fait en effet dans les deux cas que renvoyer la dynamique de l'État-providence à celle du capitalisme. (1981, p. 20)

L'auteur propose au contraire de partir de l'essence même de l'État-nation moderne pour saisir pleinement la mise en place de l'État-providence. Il définit cet État moderne des XVI^e et XVIII^e siècles comme un État protecteur. Le fondement de cet État nouveau se base à la fois sur la valorisation de la sécurité couplée à une diminution de l'incertitude. La mission étatique doit donc être de protéger davantage les individus – devenus dès lors des sujets de droits - en maîtrisant davantage le risque de la survenue d'aléas. État protecteur et droits vont par conséquent de pair. Citant à la fois Hobbes et Locke⁴⁴ et mobilisant plus particulièrement le concept de contrat social⁴⁵ et le droit de propriété⁴⁶, l'auteur avance alors que l'État-providence serait une sorte de « renforçateur » de l'État-protecteur, son prolongement en quelque sorte bien qu'il ajoute que ce dernier soit plus sophistiqué que son prédécesseur :

L'État-providence doit d'abord être compris comme une radicalisation, c'est-à-dire une extension et un approfondissement de l'État-protecteur « classique » [...] Si le « véritable citoyen » ne peut être que propriétaire, il faut faire de tous les citoyens qui ne le sont pas des « quasi-propriétaires », c'est-à-dire instituer des mécanismes sociaux qui leur donnent un équivalent de sécurité et de la sûreté que la société garantit. (1981, p. 23)

⁴⁴ Il fait respectivement référence au *Leviathan* de Thomas Hobbes (1996 [1651]) et au *Two Treatises of Government* (Deuxième traité de gouvernement civil en français) de John Locke (Locke, 1988 [1689]).

⁴⁵ Il fait ici référence plus spécifiquement au passage de l'état de nature à l'état civil permis par l'édification de l'État ; l'individu échange sa participation civile, sa soumission à l'ordre de l'État contre la garantie d'être protégé par celui-ci.

⁴⁶ Le droit de propriété permettrait de réaliser selon Rosanvallon, inspiré de Hobbes et Locke, ce double mandat de l'État qui consiste en la protection de l'individu et la réduction des impondérables : « Le droit de propriété est réducteur d'incertitude et producteur de sécurité » (1981, p. 22) et « La fin capitale et principale, en vue de laquelle les hommes s'associent [...] et se soumettent à des gouvernements, c'est la *conservation de leur propriété* » (Locke cité par Rosanvallon, 1981, p. 22).

C'est en quelque sorte la mutation d'une orientation plus gardienne et paternaliste à une orientation plus providentielle de l'État qui s'opère. Outre la fonction de protection des individus également propre à l'État-protecteur, l'État-providence va non seulement permettre de redistribuer les richesses, mais aussi offrir des biens et services publics à la communauté.

D'autres éléments sont à prendre en compte pour mieux comprendre l'avènement de l'État-providence selon l'analyse rosanvalonnienne. D'une part, la manière dont la société contemporaine se représente l'État moderne comme étant une société dite de marché intégrant pleinement l'économie dans sa propre conception d'elle-même et non plus comme une société formée sous l'état d'un corps sociopolitique où l'économie est encastrée, autrement dit où la sphère économique n'est pas indépendante du reste de la société. L'État-providence serait vu comme une instance atténuant les effets au sens polanyien du désencastrement de l'économie, soit « une autonomisation de la sphère économique » (Chantelat, 2002, p. 524) des structures sociales. En effet par la mise en place d'une économie de marché, Polanyi observe un renversement de tendance avançant qu' « au lieu que l'économie soit encastrée dans les relations sociales, ce sont les relations sociales qui sont encastrées dans le système économique » (1983, p. 88). D'autre part, l'État-providence se développe également dans un mouvement de sécularisation ambiant de la modernité. La providence de l'État semble en ce sens supplanter la providence divine ; l'État-providence permettrait ainsi de « substituer à l'incertitude de la providence religieuse la certitude de la providence étatique » (Rosanvallon, 1981, p. 25). Enfin, c'est le système d'assurances propre à l'État sous sa forme providentielle qui permet encore d'explicitier en quoi celui-ci est une extension de l'État-protecteur ; le principe de sûreté que ce dernier met en avant se transforme et se renforce en principe d'assurance à travers l'État-providence. Ceci permet de penser qu'une maîtrise concrète de l'aléatoire, rendue possible par la naissance à cette époque des statistiques prévisionnelles, est désormais envisageable. Dès lors, les risques peuvent être anticipés et calculés à travers le système assurantiel accouché par de l'État-providence.

Le rôle au sens large de l'État prend de l'importance par l'avènement de l'État-providence⁴⁷. D'une fonction étatique minimale donnée par l'État-gendarme, la caractéristique providentielle allouée à l'État à la fin du XIX^e siècle lui fait prendre de l'ampleur ; occupant ainsi une place de plus en plus importante au cours du siècle suivant, il atteindra son paroxysme pendant les Trente Glorieuses avant de subir de nombreuses critiques et remises en question dès la fin des années 1970. L'État d'alors ne restreint plus ses compétences aux seules fonctions dites régaliennes du maintien de l'ordre et de sécurité, au sens wébérien du « monopole de la violence légitime ». Ceux qui critiquent aujourd'hui un État qu'ils considèrent comme trop interventionniste lui reprochent notamment un certain monopole

⁴⁷ La structure de cette première définition est essentiellement inspirée de *L'État-providence* de François-Xavier Merrien (2007).

de la solidarité collective. Merrien (2007) donne même à l'État-providence une définition qui abonde dans ce sens quand il souligne la « monopolisation par l'État des fonctions de solidarité sociale » (2007, p. 11). Une solidarité qui se transforme selon l'auteur en passant d'une « solidarité subjective », volontaire et libre, à une « solidarité objective », institutionnalisée et obligatoire, basée sur le principe du droit des personnes d'obtenir une assistance face à différents aléas de la vie (2007, p. 3).

Autrefois organisée au sein d'autres systèmes d'entraide - le plus souvent familiaux, communautaires ou religieux – la solidarité se voit modifiée par le contexte de fortes mutations sociales liées essentiellement à la révolution industrielle et à ses nombreux corollaires comme nous l'avons précédemment développé. Merrien propose cependant une autre perspective de ce qui a amené à l'avènement de l'État-providence. On peut attribuer fondamentalement la naissance de l'État-providence selon lui à deux principaux éléments qui seraient « la crise d'efficacité des solidarités primaires » mais aussi « la sécularisation des sociétés » (2007, p. 5). Confrontées aux difficultés que le changement d'une société agraire à une société industrielle induit, les solidarités primaires (corporations, familles, communautés villageoises et religieuses, ...) tendent alors à disparaître ou du moins ne sont plus forcément suffisantes pour faire face aux transformations en cours. Cet état de fait nécessite alors des structures de soutien s'y substituant, ce qui sera conséquemment le rôle de la collectivité publique. Or, l'avènement de l'État-providence ne s'explique pas uniquement sur la base de ces seuls éléments. Si l'un des premiers et principaux objectifs de l'État-providence est la prise en charge de la protection contre les risques sociaux, la recherche d'une paix sociale voire d'une subordination de la population est également encourue.

4.3 Évolution et expansion de l'État-providence dans les sociétés occidentales contemporaines : vers l'universalisation du système de protection sociale

Si elle diffère selon les pays considérés, l'évolution des États-providence se produit conjointement sous l'influence à la fois d'hommes, de courants de pensées et d'événements historiques. Les auteurs inscrivent sa naissance dès la fin du XIX^e siècle et sa croissance tout au long du XX^e siècle soulignant déjà l'idée générale qui circule au sein de l'intelligentsia européenne du XIX^e siècle à savoir que « l'État a le devoir d'aider les pauvres et les classes laborieuses » comme le souligne Merrien (2007, pp. 13-14).

Plus précisément, dans l'analyse sociohistorique que Merrien dresse de l'État-providence, l'auteur avance trois périodes de rupture pour situer chronologiquement les grandes mutations de celui-ci. Premièrement, il relève une période de développement de l'État-providence ; celle-ci débute par l'avènement progressif d'un système d'assurances sociales introduit dans une phase d'industrialisation

croissante que connaissent alors les sociétés occidentales au cours de laquelle progressent les luttes pour l'amélioration des conditions des masses ouvrières paupérisées – luttes s'inscrivant elles-mêmes dans le contexte conflictuel et révolutionnaire que génère la montée des socialismes dès la fin du XIX^e siècle. Si le modèle bismarckien commence à se propager en Europe, ce sont encore les formes primaires de solidarité qui font foi le plus souvent en cette période de forte contestation populaire. Puis, c'est une phase de progression de plus en plus exponentielle de l'État-providence qui s'amorce plus spécifiquement au cours des deux périodes d'après-guerre – soit la période de la Grande dépression des années 1930, puis celles des Trente Glorieuses où l'État-providence atteint son apogée. La tendance de cette époque, comme nous l'avons rapidement relevé précédemment, est à l'expansion des politiques sociales de tendance keynésienne. Enfin, l'État-providence entame une période de déclin et de remise en question ; son rôle et sa légitimité sont en effet fortement rediscutés dès le début des années 1980. Aussi à cette période, et plus spécifiquement dans un contexte où, dès la fin des années 1970, les logiques monétaristes et néolibérales gagnent du terrain au détriment de la pensée keynésienne, les différents États-providence peinent de plus en plus à articuler les enjeux tant économiques que sociaux qu'ils avaient jusqu'ici poursuivis sans difficultés majeures, autrement dit à maintenir le compromis social-démocrate qu'ils avaient pourtant été capables de réaliser de manière relativement efficace au cours des trois précédentes décennies - marquées entre autres par une croissance exceptionnelle et un quasi plein-emploi.

Plus spécifiquement, quand on évoque le concept d'État-providence à un niveau génésiaque, on peut considérer de fait une synthèse de trois champs notionnels inscrits à nouveau au sein de périodes et pays européens différents : d'une part, le sens donné par la France à ce qu'elle nomme État-providence ; d'autre part, la conception allemande définie sous *Sozialstaat* (que nous pouvons traduire littéralement en français comme État social) ; enfin, la notion britannique de *Welfare State* (Merrien, 2007). Si l'État-providence français et l'État social allemand se développent dans une période relativement similaire, soit au XIX^e siècle, le concept du *Welfare State* britannique apparaîtra quant à lui un siècle plus tard aux lendemains de la Seconde Guerre mondiale.

En France, l'État-providence relève d'abord d'une connotation négative si l'on en croit l'homme politique français Émile Ollivier, député républicain sous le Second Empire : il est le fruit d'une Révolution française qui aurait supprimé progressivement les solidarités naturelles et imposé un État devenu le secours obligé des infortunés, ainsi considéré par Ollivier comme étant « l'erreur fondamentale de la Révolution française » en ce sens qu'en aient été extraits « les excès de la centralisation, l'extension démesurée des droits sociaux, les exagérations des réformateurs socialistes » autrement dit « la conception de l'État-providence... » (Ollivier cité par Rosanvallon, 1981, p. 46). La tendance est alors à la suppression des corps intermédiaires, où prévaut le principe de

subsidiarité, au profit d'une centralisation de la responsabilité et gestion vers la sphère étatique. La loi Le Chapelier de 1791 participe par ailleurs à ce mouvement de prohibition des corps intermédiaires situés entre l'individu et l'État. Elle abolit les corporations, interdit les syndicats et les sociétés de secours mutuels et réprime plus largement le droit de coalition (Maris, 2011)⁴⁸. La conception de l'État-providence au sens français relève ainsi du rôle de suppléant dont l'État hérite face à la déperdition des solidarités primaires dans une société s'atomisant de plus en plus (Merrien, 2007).

Le concept d'État social allemand serait l'œuvre de l'économiste et sociologue allemand Lorenz von Stein (Waszek, 2001). L'État envisagé dans l'Allemagne de l'époque devait permettre de réconcilier deux facteurs de production, le capital et le travail, dans le but d'obtenir une meilleure productivité des travailleurs par l'amélioration de leurs conditions de travail. Les socialistes allemands souhaitent par ailleurs voir l'entremise étatique au cœur du processus marchand :

Ils [les socialistes allemands] militent pour une intervention importante de l'État dans la vie économique afin d'instaurer le bien-être du peuple dans son ensemble [...] La *Sozialpolitik* a pour objectif de préserver l'unité nationale et d'améliorer le sort des ouvriers [...] L'État-providence allemand est donc l'État qui s'occupe du sort des ouvriers et qui, en contrepartie, attend d'eux une loyauté à toute épreuve. (Merrien, 2007, pp. 14-15)

La contrepartie exigée ici fait référence à la mise en place dès 1881 du système assurantiel bismarckien rendu obligatoire à l'époque pour les seuls travailleurs. Ce système ne comporte pas en effet de visées universalistes et concerne uniquement les classes ouvrières et patronales. Au contraire de l'État-providence - et en comparaison plus directe avec la gestion étatique française de l'époque - les corps intermédiaires entre le peuple et l'État, que sont notamment les syndicats, les associations ou encore les chambres de commerce, sont légion et reconnus au sein de l'État social allemand. De même, l'État-providence français ne mettra en place un système assurantiel qu'en début de XX^e siècle :

Le modèle allemand impose la « cogestion », les cotisations partagées, et un nouvel esprit de solidarité. Le modèle « bismarckien » impose la cotisation obligatoire et valorise ainsi la classe ouvrière par rapport aux autres catégories laborieuses. En France le modèle « bismarckien » est rejeté. L'idée d'une cotisation ouvrière obligatoire ne gagnera du terrain qu'après la première Guerre mondiale. (Maris, 2011, p. 3).

Aussi, les deux principales différences dans les politiques sociales retenues ici entre le modèle étatique français et le modèle étatique allemand sont la mise en avant d'un principe de coparticipation entre l'individu et l'État par la présence de corps intermédiaires pour l'Allemagne et la valorisation d'un principe de centralisation par la suppression des corps intermédiaires pour la France.

⁴⁸ Notons toutefois que les syndicats seront à nouveau autorisés, soit reconnus légalement, par l'entrée en vigueur de la loi Waldeck Rousseau du 21 mars 1884 qui abroge ainsi la loi Le Chapelier de 1791.

Le concept anglo-saxon de *Welfare State* (traditionnellement traduit en français comme l'« État du bien-être ») serait quant à lui utilisé en premier lieu pour définir de manière large ce qui sera proposé après 1945 au travers des politiques sociales britanniques (Briggs, 1961). On souligne pourtant une certaine difficulté à en donner la véritable origine, qui est par ailleurs considérée à la fois comme controversée ou paradoxale. En effet, certains pensent à William Temple - prêtre anglican et archevêque de Canterbury - qui aurait proposé ce terme en 1943 en opposition au *Warfare State* (« État guerrier ») attribuée à l'Allemagne nazie (Krugman & Wells, 2009; Merrien, 2007). L'idée avancée était de passer en quelque sorte d'une organisation politique fondée sur une base plutôt belligérante à une politique étatique où l'intérêt général serait pris en compte sur la base d'un principe d'universalité (par la mise en place notamment du *National Health Service*⁴⁹). Pour d'autres, elles seraient à lier aux mouvances politiques en place en période d'après-guerre : « La politique sociale britannique semble fondée sur un double postulat contradictoire » avance-t-il soulignant que « selon le premier de ces postulats, elle progresse sans-à-coup, de façon cumulative, d'une majorité politique à l'autre ; d'après le second, elle dépend étroitement du parti au pouvoir, les doctrines travaillistes et conservatrices étant très différentes en la matière » (Charlot, 1982, p. 703). La période de mise en œuvre de la politique du *Welfare State* coïncident ainsi avec la période où les approches keynésiennes et beveridgiennes se développent. Ces dernières accordent un poids non négligeable à l'intervention de l'État dans l'économie et dans les situations humaines d'indigence ; il faut à la fois protéger la main-d'œuvre ouvrière et répondre universellement aux besoins sociaux des citoyens. C'est la raison pour laquelle la notion de *Welfare State* offre ainsi un spectre plus large de la politique sociale publique que dans les deux modèles français et allemand précédents d'État-providence et d'État social en ce sens qu'il représente un « État-providence démocratique protecteur des droits sociaux minimaux » qui « ne repose plus sur des arrangements entre ouvriers et patrons, mais sur une extension des services publics » (Merrien, 2007, p. 17).

L'État-providence « classique » connu jusqu'au milieu du XX^e siècle va évoluer en renforçant la législation sociale dès la seconde moitié de ce même siècle devenant par là-même un État-providence « moderne ». L'avènement graduel des droits civiques et politiques dans un premier temps, puis le développement des droits sociaux dans un second, vont assurer la mutation vers la dite modernité de l'État-providence, les droits sociaux s'ajoutant ainsi aux côtés des deux autres comme composante importante dans l'extension de la citoyenneté (Marshall, 1950). Les États-providence modernes sont ainsi considérés comme la progéniture du modèle beveridgien, lui-même traversé par un héritage bismarckien. Les expériences particulièrement litigieuses dues au contexte de guerre et de crise dès la

⁴⁹ Les principes centraux de cette organisation de santé publique britannique sont que les services de santé sont accessibles à tout citoyen et que le système est entièrement financé par les impôts des contribuables en fonction de leurs revenus respectifs.

fin des années 1920 et jusqu'au terme de la Seconde Guerre mondiale vont donner une priorité différente aux politiques sociales, controversées tant idéologiquement que politiquement jusqu'alors, et les mettre par la suite sur le devant de la scène. La politique sociale – plus particulièrement l'extension de la couverture sociale - sera de manière générale d'autant plus acceptée en période de croissance fortement soutenue - comme ce fut précisément le cas de 1945 à 1975 dans les pays occidentaux – et sera par là même encouragée par une forte présence des politiques keynésiennes.

Deux éléments vont particulièrement permettre une évolution du concept d'État-providence d'imprégnation bismarckienne vers un modèle dit plus beveridgien: d'une part, la volonté dans les pays occidentaux d'assurer l'ensemble des citoyens par la constitution d'une sécurité sociale élargie sous l'effet plus particulièrement d'un climat de reconstruction à la sortie de la Seconde Guerre mondiale ; d'autre part, la prédominance des politiques d'influence keynésienne et beveridgienne où l'État intervient davantage dans le circuit politico-socioéconomique au sein duquel s'intitue la volonté d'une meilleure articulation entre les aspirations sociales et économiques. En effet, les préconisations faites pour la sécurité sociale britannique par l'économiste William Beveridge - sur demande du parti travailliste du Royaume-Uni dans un rapport publié à l'aube des années 1940 sous le nom de *Social Insurance and Allied Services*⁵⁰ (Beveridge, 2000 [1942]) - deviendront une des bases principales du fondement ce que l'on a par la suite nommé *Welfare State* – que Beveridge n'aurait par ailleurs jamais défini de la sorte (Pernot, 2013). En luttant contre ce qu'il appelle les « *five great social evils* » (plus spécifiquement : *ignorance, want, idleness, squalor, and disease*⁵¹) » (Gilbert, 2011, p. 299) ou « *five giant evils* » (Leaper, 1991), Beveridge - soutenu dans ces suggestions par Keynes comme le rappelle Pernot (2013) - avance que, sur la base de cotisations sociales, le citoyen est ainsi en mesure d'obtenir en contrepartie des prestations pour faire face à l'un de ces « cinq grand maux » auxquels il pourrait éventuellement être confronté. Beveridge propose dès lors un « système d'assurance sociale établi sur une large échelle [qui] peut permettre de garantir la sécurité du revenu » (Beveridge cité par Kerschen, 1995, p. 576) et plus globalement un niveau de vie devant être estimé comme décent à chaque individu.

Ce qui a certainement de plus notable dans le passage de ce premier modèle de politique sociale de type bismarckien au second est pour l'essentiel le caractère d'universalité que promet le *Welfare State*. On modifie alors l'approche que l'on donne au risque (Merrien 2007). En effet, sous le modèle d'État-providence pouvant être qualifié de « classique », le risque doit être géré par l'individu lui-même ; seules les personnes les plus vulnérables profitent à proprement parler d'une protection étatique. En

⁵⁰ En français, il est traditionnellement traduit sous « Premier rapport Beveridge ».

⁵¹ Qui peuvent être traduits en français globalement par ignorance, pauvreté, chômage, insalubrité et maladie (Dauphin, 2010).

revanche, par l'avènement d'un État-providence moderne, sous la perspective beverigienne de *Welfare State*, le risque se trouve mutualisé. Chaque vie individuelle est considérée de fait comme comprenant potentiellement une composante risquée qui doit dès lors bénéficier, par voie d'autorité, d'une assistance étatique se généralisant à l'ensemble des citoyens. La mutualisation des risques, c'est-à-dire la répartition de ceux-ci parmi tous les individus, et la catégorisation de ces derniers sont deux des principales caractéristiques de la logique dite moderne d'étatisation de la solidarité. On peut cependant y voir également une perte d'autonomie individuelle dans la gestion du risque et une délégation de sa responsabilité à la sphère étatique.

Si les recommandations émises par Beveridge seront par la suite mises en place en Occident par l'application de mesures variables en fonction des différents pays, la plupart des auteurs reconnaissent le caractère fondamental du programme beveridgien de politique sociale dans l'établissement d'un État-providence moderne, allant jusqu'à la qualifier d'ailleurs de « véritable doctrine » (Perrin cité par Kerschen, 1995, p. 583). Nous pouvons d'ailleurs noter un cas particulier - parmi d'autres certainement - de la manière dont les propositions beveridgiennes ont pu inspirer certains pays ; aussi par l'illustration du plan français de sécurité sociale de 1945, on peut relever notamment une synthèse des préceptes et buts du plan de Beveridge sous le terme mnémotechnique des « 3U » qui font référence aux concepts d'unité, d'universalité et d'uniformité caractéristiques du modèle beveridgien (Palier, 1997, p. 150). Plus en détails, nous pouvons comprendre ces trois termes par la définition suivante soumise en synthèse par Kerschen :

Le plan de sécurité sociale proposé par le rapport Beveridge préconise l'unification de tous les régimes d'assurance sociale sous une autorité unique [unité], l'extension de l'assurance à tous les citoyens et à tous les risques sociaux [universalité], le financement par une contribution unique et le versement de prestations identiques en cas de perte de revenus [uniformité]. (Kerschen, 1995, p. 583).

Ainsi, la meilleure intégration des politiques sociales qui se généralisent dans la vie politico-socioéconomique dès la seconde moitié du XX^e siècle s'inscrit aussi dans un mouvement de « dépolitisation de l'État-providence » qui se constate notamment au travers de la Déclaration de Philadelphie qui va proclamer juridiquement que « l'homme n'est pas une marchandise » (Merrien, 2007, pp. 53-54). Elle instaure la complémentarité dans la vie économique libérale des politiques sociales qui contrecarrent les externalités négatives du marché (Merrien, 2001). Toujours dans ce mouvement de renforcement de l'État-providence, notons encore que les Accords de Bretton Woods ont également joué un rôle afin que celui-ci se développe : « Les institutions internationales de l'après-guerre devaient permettre et faciliter véritablement la poursuite des politiques keynésiennes de stabilisation ainsi que des objectifs fixés par l'État-providence » (Eichengreen et Kenen cité par Siroën, 1995, p. 11). Aux débuts des années 1990 en revanche, cette tendance se retrouvera inversée par

l'établissement du Consensus de Washington qui redonne la part belle au marché et qui dénonce les conséquences néfastes des politiques d'intervention de l'État dans la sphère économique. Les politiques sociales ne sont plus dès lors complémentaires au marché - qui s'émancipe ainsi du service public - mais réduites à de simples auxiliaires.

4.4 Typologie des États-providence : une diversité de modèles nationaux de la solidarité étatique

De nombreux auteurs se sont essayés à classer les États-providence dans le but sous-jacent de les démystifier (Merrien, 2002). En effet, le recours à une typologie idéale-typique wébérienne de la constitution de ces différents modèles étatiques permet de pouvoir en saisir mieux la complexité en facilitant d'une part l'analyse et, d'autre part, en rendant compte des différences existantes entre les différentes structures étatiques nationales.

L'un des modèles d'analyse le plus généralement cité en référence aujourd'hui reste certainement la typologie donnée aux débuts des années 1990 par Esping-Andersen (1990) bien que d'autres modèles ont été élaborés antérieurement (Merrien, 2007) : l'opposition historique classique que sont les modèles bismarckien et beveridgien ; le *modèle universaliste national* et les *modèles professionnels nationaux* de Perrin (1967) ; le *modèle résiduel* et le *modèle institutionnel – residual (or marginal) and institutional (or comprehensive) welfare provision* (Sainsbury, 1991, p. 4) - proposés en premier lieu par Harold Wilensky et Charles Lebeaux (1965) puis redéveloppé par Titmuss (1974) qui propose une triptyque de la politique sociale – *The Residual Welfare Model of Social Policy, The Industrial Achievement-Performance Model of Social Policy, The Institutional Redistributive Model of Social Policy* – et qui sera finalement récupéré et redéveloppé par Esping- Andersen (1990) qui élabore ainsi trois régimes d'États-providence devenus référentiels aujourd'hui, soit le *régime social-démocrate* des pays scandinaves (*social-democratic regime*), le *régime libéral* des pays anglo-saxons (*liberal regime*) et le *régime conservateur-corporatiste* des pays d'Europe continentale (*corporatist-statist regime*). On peut encore citer le cas particulier d'un quatrième régime d'État-providence à soustraire à ceux proposés par Esping-Andersen ou autres thèses féministes et qui concernent plus spécifiquement le cas des pays du Sud européen: le *Latin Rim Regime* (Martin, 1997, p. 149). Ce sont notamment des auteurs comme Leibfried (1993) et Ferrera (1996) qui mettent en avant la difficulté de classer dans les précédents modèles les systèmes hybrides que sont les États-providence grecs, italiens, espagnols et portugais au travers desquels on repère des appartenances de tendance tant bismarckienne (garantie de revenu large et segmentée) que beveridgienne (système sanitaire universaliste). Plus largement, les différentes familles au sein desquelles peuvent être classés les États-providence s'élaborent sur une base de critères s'approchant ou s'éloignant des logiques marchandes ou étatiques comme l'analyse

Merrien quand il avance que « les États-providence se situent quelque part sur un continuum qui a pour une extrémité le service public pur et pour l'autre le marché » (2007, p. 20).

4.4.1 Modèles bismarckien et beveridgien

L'opposition des deux grandes logiques attribuées classiquement à l'État-providence proposées sous les modèles bismarckien et beveridgien permet surtout de rendre compte schématiquement de l'évolution de l'action publique sur près d'un siècle dans les pays occidentaux. À l'origine des dynamiques assurantielles, le modèle bismarckien est fondé essentiellement sur la base d'une entraide professionnelle, soit plus largement focalisé sur une solidarité construite à travers le salariat par le truchement de cotisations sociales. La protection sociale y est exclusive dans le sens où elle n'intègre pas les personnes non salariées⁵². Le modèle beveridgien étend au contraire le droit à une protection sociale à l'ensemble des individus sur la base de la considération que chaque individu est en mesure de réclamer la garantie d'un bien-être suffisant pour pouvoir vivre dignement. Dans cette perspective, la solidarité est envisagée de manière universaliste par l'intermédiaire de l'imposition et elle peut en ce sens être vue comme inclusive dans la mesure où l'on tend à la généralisation de la protection sociale à l'ensemble des citoyens. Ces deux systèmes se posent en quelque sorte comme les parents des différents États-providence modernes. Un État d'inspiration bismarckienne place ainsi au centre de ses préoccupations la pérennisation des statuts sociaux et la protection des salariés à l'encontre des risques sociaux par la prévoyance de revenus de substitution si des aléas devaient alors se manifester. Au contraire, un État à dimension beveridgienne cherche principalement à mettre en avant la notion de justice sociale ; la sphère étatique joue non seulement un rôle prédominant dans la lutte contre l'indigence par la protection des risques sociaux mais ambitionne également de donner essor à une société à plus juste et plus démocratique (Merrien, 2007).

4.4.2 Modèles national unitaire, professionnel unitaire et professionnel pluraliste

De manière plus spécifique et détaillée, les premières typologies données des États-providence tiennent davantage compte de critères de distinction entre les différents modèles étatiques que la traditionnelle polarité *bismarcko-beveridienne*. Un des précurseurs dans cet exercice de catégorisation, Guy Perrin (1967), va ainsi proposer trois types d'États-providence, soit le *modèle national unitaire*, le *modèle professionnel unitaire* et le *modèle professionnel pluraliste*, sur la base notamment de deux principes fondamentaux, ceux de l'universalité et de l'unité. Merrien (2007), qui considère par ailleurs Perrin comme le fondateur de la typologie contemporaine des États-providence,

⁵² Du moins au départ puisque, par la suite, le modèle bismarckien évoluera et la protection qu'il permet d'offrir se généralisera alors à l'ensemble des citoyens.

donne sa propre synthèse de l'analyse de l'auteur. Il en résume ainsi les quatre degrés de principes pris en compte dans l'élaboration des critères des différents modèles étatiques : le degré de généralisation, le degré d'universalité de la protection sociale, le degré d'uniformité des prestations et le degré d'unicité des structures (2007, p. 23). Le *modèle national unitaire* concentre l'ensemble des quatre critères (généralisation, universalité quant aux personnes, uniformité et unicité) et s'apparente ainsi au modèle beveridgien. Il s'applique particulièrement aux pays scandinaves et anglo-saxons et à ceux qui ont été a priori capables d'harmoniser leurs systèmes de prestations sociales au rythme des changements de l'économie. Ce type de système apparaît comme le fruit de « l'aboutissement normal des systèmes de protection sociale des sociétés préindustrielles aux sociétés industriellement avancées, lorsque la conscience de la société globale a pu être préservée au cours des vicissitudes de l'industrialisation » (Perrin, 1967, p. 317). Le second *modèle* dit *professionnel unitaire* se caractérise à la fois par la systématisation et l'extension de la technique des assurances sociales qui se généralise à la fois à l'ensemble des salariés et de leur famille et qui vise aussi plus largement la collectivité nationale. Les quatre principes se retrouvent également dans le *modèle professionnel unitaire* dans la mesure où il répond à une « universalité qualifiée quant aux personnes et au principe d'unicité structurelle » (1967, p. 317), mais il est observé une certaine versatilité des prestations qui doivent alors être indexées sur les niveaux de salaires déjà perçus par les individus. À la manière plus générale de son ancêtre bismarckien, le *modèle professionnel unitaire* valorise davantage la sphère professionnelle dans la définition de sa protection sociale. Sous le dernier *modèle* défini comme *professionnel pluraliste*, l'application des différents critères précités est plus nuancée que dans les deux modèles précédents proposés par l'auteur. En effet, si l'universalité quant aux personnes est de rigueur et la généralisation de la protection sociale est également manifeste - bien qu'elle ne reste cependant établie que dans un cadre de régimes de travail pluriels - ce modèle plus traditionnaliste n'applique pas en revanche les critères d'unicité des prestations ni l'unicité des structures. Il se développe plus spécifiquement au sein de pays à forte stratification sociale, notamment ceux d'Europe occidentale comme le fait remarquer Perrin (1967), qui refusent une appropriation totale des services de protection des individus par la sphère étatique. L'auteur souligne ainsi le caractère plus précaire de ce type spécifique de modèle d'État-providence :

Il apparaît toutefois vraisemblable qu'il s'agit seulement d'une situation transitoire car, dans les systèmes professionnels pluralistes, la résistance à l'unification administrative s'accompagne de pressions non moins puissantes en faveur de l'assimilation des modes et des niveaux de protection [...] qui les rapprochent progressivement des systèmes professionnels unitaires. (Perrin, 1967, p. 320).

Aussi à cette époque, Perrin anticipe à l'avenir une tendance à une sorte de mariage des modèles beveridgien et bismarckien au sein duquel se mélangeraient leurs propres caractéristiques respectives.

En Suisse, cette période correspond à l'émergence d'un système social et un processus de substitution de la société civile vers un Etat social - accéléré notamment par le Tschudi-Tempo. Dans les années 1970, la protection sociale helvétique reste toutefois encore peu développée (Leimgruber, 2011)⁵³.

4.4.3 Modèles résiduel et institutionnel

À travers les modèles résiduel et institutionnel, l'intervention étatique n'est pas considérée sous le même angle (Merrien, Parchet, & Kernen, 2005). Sous l'approche résiduelle, ce sont les solidarités primaires, voire le marché, qui sont les vecteurs prioritaires dans la satisfaction des besoins et la gestion de la solidarité. Les politiques sociales sont alors considérées dans ce cas spécifique - et comme son nom l'indique de manière explicite - comme résiduelles, soit ponctuelles, secondaires et substitutives. Elles ne s'activent qu'à l'attention des plus pauvres ou qu'au travers de rares cas exceptionnels ou quand encore ces deux premiers vecteurs de solidarité – solidarité primaire et marché - ne se seraient alors pas montrés suffisants pour répondre aux besoins des individus. En revanche, sous la perspective institutionnelle, l'État entend jouer un rôle actif dans la satisfaction des besoins des individus. Il cherche ainsi sous cet angle à pallier aux lacunes du marché considéré sous cet angle comme étant par nature insuffisant pour répondre à l'entièreté des appétences individuelles et collectives. L'institution publique est alors sous cette dimension permanente, première et redistributive.

Afin de détailler davantage cette approche-ci, nous pouvons considérer les trois modèles d'États-providence proposés par Titmuss (1974)⁵⁴ : *modèle résiduel (residual model)*, *modèle industriel méritocratique (industrial achievement-performance model)*, *modèle institutionnel redistributif (industrial redistribution model)*. Aussi, le modèle dit *résiduel* postule qu'il existe « two « natural » (or socially given) channels through which an individual needs are properly met ; the private market and the family » (1974, p. 145). Sous cet angle de vue, les sphères domestique et privée priment, les institutions publiques intervenant alors en seconde position dans la satisfaction des besoins humains, traitant prioritairement les cas d'indigence les plus extrêmes. Dans le second modèle titmussien qualifié d'*industriel méritocratique*, l'État prend une place plus grande comparativement au modèle précédent en ce sens que le rôle de la sphère étatique est alors considéré comme un complément à la sphère économique. Si les besoins sociaux sont estimés comme devant être satisfaits sur la base de critères rationnels et utilitaires - que nous pouvons considérer par ailleurs comme relativement subjectifs - tels que le mérite, la performance au travail et la productivité – et que l'éthique du travail reste importants (assurance sociale basée sur l'activité professionnelle), l'État cherche ici néanmoins à assurer le minimum en termes de protection sociale. Enfin, le troisième modèle *institutionnel*

⁵³ Cette partie sera développée plus en détail dans le chapitre 3.8.

⁵⁴ La traduction française de ces trois modèles titmussiens est reprise de François-Xavier Merrien (2007, p. 22).

redistributif envisage l'État comme une institution devant garantir le bien-être des individus et viser ainsi – comme sous la perspective beveridgienne – une protection sociale généralisée en institutionnalisant la redistribution des revenus nationaux – celle-ci considérée par ailleurs de manière normative comme devant se relever hautement égalitaire, du moins c'est l'objectif que devrait se donner prioritairement la sphère étatique au regard de ce dernier modèle. La primauté du marché n'est ici alors pas observée, la solidarité collective prime sur l'éthique du travail (P. P. Tremblay, 2012).

4.4.4 Les trois régimes d'Esping-Andersen

Le sociologue reconnu classiquement dans les années 1990 comme l'un des meilleurs spécialistes sur le sujet de l'État-providence, Gøsta Esping-Andersen, a imposé comme référence internationale son ouvrage *The Three Worlds of Welfare Capitalism* (1990) à travers lequel il propose une typologie des différents modèles étatiques qu'il observe dans les pays occidentaux capitalistes (*welfare capitalism*) pour en définir trois principaux régimes: régime libéral, régime conservateur et régime social-démocrate (*liberal, conservative ou corporatist-statist, social democratic regimes*⁵⁵). Cette typologie est en effet très souvent convoquée : « La quasi-totalité des travaux comparatifs récents sur les réformes de l'État providence s'appuient sur la typologie séminale des États providence d'Esping-Andersen » (Palier, 2006, p. 52). Il est difficile d'en faire l'économie dans la mesure où elle relève d'un intérêt certain bien qu'il faille noter qu'elle reste néanmoins aujourd'hui soumise un certain nombre de critiques.

Esping-Andersen propose une analyse comparative sur le rôle et les différents modes de fonctionnement des États-providence occidentaux. Ces régimes tiennent compte non seulement des interrelations tissées entre le marché et l'État à la fois au niveau légal et organisationnel, mais également des différences nationales tant au niveau sociopolitique qu'historique des différents États-providence contemporains. Aussi, la différenciation qui peut s'établir entre les différents systèmes étatiques des démocraties occidentales d'après-guerre repose notamment sur le degré d'importance accordé à ce qui est convenu d'appeler le bien-être collectif - ce qui différencie de fait les dépenses faites en ce domaine. Notons que Esping-Andersen entend aborder la recherche sur l'État-providence qu'il mène en ne l'analysant pas sous l'angle unique de politique sociale, mais en la comprenant bien au regard des liens tissés avec l'économie (et notamment du marché du travail et des régimes de retraite). En outre, il s'intéresse également davantage à l'affiliation faite des dépenses étatiques qu'au

⁵⁵ Dont Moreno résume les principales caractéristiques de chaque modèle comme suit : « la responsabilisation individuelle (modèle libéral anglo-saxon) » ; « l'égalitarisme garanti par l'État (modèle social-démocrate nordique) » ; « le partenariat institutionnel (modèle corporatiste continental) » (2006, p. 83). Il ajoute par ailleurs que la dimension familiariste peut se voir comme qualifiant les États-providence des pays du Sud européen (la famille jouant ainsi un rôle important en matière de protection sociale dans ces pays).

seul montant de ces dernières. A travers l'analyse qu'il mène sur la nature des États-providence, la démarchandisation⁵⁶, la stratification sociale et l'emploi sont ainsi mobilisés comme des concepts-clé.

Esping-Andersen comprend ainsi les activités de la sphère étatique en relation avec les sphères domestique et marchande et non plus seulement qu'au travers des droits qu'elle garantit aux individus :

The welfare state cannot be understood just in terms of the rights it grants. We must also take into account how state activities are interlocked with the market's and the family's role in social provision.

These are the three main principles that need to be flashed out prior to any theoretical specification of the welfare state. (Esping Andersen, 1990, p. 163)

Partisan d'une définition de l'État-providence qui outrepassse celle donnée par Marshall (1950) qu'il nomme – soit que la citoyenneté sociale constitue le cœur de l'État-providence - Esping-Andersen avance que les droits sociaux - à la base de l'État-providence - doivent alors impliquer une « decommodification of the status of individuals vis-à-vis the market » (Esping Andersen, 1990, p. 21). Concevant ainsi une partie majeure de son discours autour du concept dit de « démarchandisation », l'auteur – inspiré entre autres par Polanyi - souhaite ainsi théoriser la manière dont les États-providence sont susceptibles d'émanciper, dans une certaine mesure, l'individu du marché par la contrepartie de prestations sociales : « De-commodification occurs when a service is rendered as a matter of right, and when a person can maintain a livelihood without reliance on the market » (1990, p. 163). La politique sociale repose pour l'auteur sur le potentiel de démarchandisation que l'individu mobilise pour gagner en autonomie face au marché, autrement dit sur « the degree to which they permit people to make their living standards independent of pure market forces » (1990, p. 3). Plus précisément, le niveau de démarchandisation de la force de travail permet de savoir dans quelle mesure le modèle d'État-providence répond au dilemme suivant : l'obligation que l'individu a ou non de vendre son capital humain sur le marché afin de se procurer des conditions d'existence suffisantes et tolérables. Par le truchement de ce concept, plusieurs services étatiques - notamment l'éducation, le système de santé ou encore celui de pension - ne seraient alors pas à considérer comme des « marchandises » au sein des États-providence modernes comme le constate Letiche (2006). Ceci implique en conséquence, et plus généralement, de poser un regard sur les liens sociaux comme étant de fait également extérieurs à la sphère marchande : « Decommodification refers to those social relations that have been placed outside of the marketplace » (2006, p. 175). Sur la base de ce critère, les différents États-providence se distinguent donc en partie selon leur niveau de démarchandisation ;

⁵⁶ Au sein de sociétés capitalistes, la notion de bien-être tendrait à dépendre du rapport que les individus entretiennent au marché (idée qui approche le concept de *cash nexus*) en ce sens que les besoins humains et la force de travail sont devenus des marchandises analyse-t-il. La démarchandisation se voit en ce sens pour lui comme politique du socialisme.

aussi, plus un pays atteint un fort niveau de démarchandisation, plus il semble capable de se libérer du libéralisme et d'approcher un modèle de social-démocratie, et inversement.

Si le concept de démarchandisation est central dans la théorie esping-andersennienne, la question de la stratification sociale – que Merrien⁵⁷ soulève également sous le terme de « structure de classe » (2007, p. 26) - est elle aussi pertinente à prendre en compte dans l'analyse de l'État-providence qu'il suggère. Aussi, la politique sociale serait contradictoire dans la mesure où elle chercherait à la fois à résoudre les problèmes induits par la stratification sociale tout en la produisant. En introduction de son célèbre ouvrage, l'auteur pose d'ailleurs la question de savoir dans quelle mesure l'État-providence contribue à renforcer ou au contraire à réduire la stratification sociale : « Does it enhance or diminish existing status or class differences ; does it create dualisms, individualism, or broad social solidarity ? » (Esping Andersen, 1990, p. 4). Il répond que, bien que l'État-providence offre des services et une certaine sécurité de revenu, il reste toutefois un « system of social stratification » (1990, p. 55) et qu'il demeure une institution fondamentale dans l'agencement d'une société de classe. Ainsi les trois différents régimes d'États-providence n'entretiennent pas le même lien à l'égard des citoyens. Si les pays catégorisés sous le régime social-démocrate tendent davantage vers une justice sociale, les pays classifiés comme libéraux et conservateurs s'apparentent à un fonctionnement qui tolère davantage une société de classe comme le remarque Merrien : « La tradition libérale crée et renforce le dualisme social [...] La tradition corporatiste-conservatrice contribue pour sa part à créer une identité de classe » (2007, p. 27). Letiche évoque également le concept de stratification sociale à laquelle il lie principalement les principes de solidarité et de social-démocratie⁵⁸ : « The second parameter to Esping-Andersen's typology is that of stratification. The social democratic system is based on a broadly defined principle of solidarity – everyone contributes and benefits » (2006, p. 176). Aussi, l'État-providence n'aurait pas la prétention d'abolir les inégalités produites par une société établie sur la base de classes sociales, mais de permettre potentiellement, par la voie de la solidarité généralisée et l'établissement d'un État démocratique, un accès à tous à des services fondamentaux participant au bien-être collectif. A travers la social-démocratie, tout le monde participe et profite des fruits de cette cotisation générale, au contraire d'un système plus libéral où la solidarité reste en ce sens plus étroite (on obtient ce que l'on alors préalablement cotisé). Ainsi, une social-démocratie permettrait a priori de développer à la fois un haut degré de démarchandisation et d'universalisme – ce qui semble être ici considéré comme un idéal-type normatif de la société - et donnerait naissance à un système où

⁵⁷ Merrien voit encore, dans l'analyse du sociologue danois, le partage entre la sphère publique et privée dans la mise à disposition des biens collectifs.

⁵⁸ L'auteur développe sa lecture de la stratification sociale à travers une comparaison entre le système social-démocrate (*the social democratic system*), le système libéral anglo-saxon (*the anglo-saxon liberal system*) et le système de démocratie chrétienne (*the christian democratic system*) comme il les traduit.

chaque individu - à comprendre certainement où chaque classe sociale – participe pleinement à la bonne santé sociétale et est considérée de manière égale.

L'idéal-type de Esping-Andersen est donné non seulement sur la base de ces deux indices (démarchandisation et stratification sociale), mais également en fonction de différences en termes de couverture sociale, des destinataires et allocataires des prestations sociales, des conditions d'obtention des droits sociaux, de type de financement (contributif ou fiscal) ou de redistribution (horizontale ou verticale) (Merrien et al., 2005) ou encore en rapport à la qualité des droits sociaux et à la relation entretenue entre les trois sphères que sont la famille, le marché et l'État (Martin, 1997). Ainsi, les autorités publiques du *modèle libéral* consacrent une place importante à la dynamique du marché et une couverture sociale financée par les impôts relativement faibles qu'elles attribuent prioritairement aux individus les plus démunis sur la base d'un soigneux contrôle personnalisé des besoins et moyens de ceux-ci. Les systèmes de caisses propres plus spécifiquement au *modèle conservateur ou corporatiste*, d'inspiration bismarckienne, couvrent de façon variable principalement les individus salariés si ceux-ci se retrouvent dans une incapacité de travailler à partir et en fonction de leurs propres cotisations. Enfin, l'État du modèle dit *social-démocrate*, *socialiste* ou encore *universaliste* encourage une large couverture sociale généralisée à l'ensemble des citoyens sur la base des contributions fiscales en proposant également une offre conséquente de prestations sociales et vise ainsi un idéal de « justice sociale redistributive » (Merrien, 2007, p. 29). Dans les systèmes classifiés comme libéraux (notamment les pays anglo-saxons comme l'Australie, la Grande-Bretagne, l'Irlande, la Nouvelle-Zélande entre autres) et conservateurs ou corporatistes (notamment l'Allemagne, la Belgique, la France), le niveau de marchandisation reste faible ou modéré et le principe de redistribution n'est pas prioritaire, au contraire des pays classifiés comme sociaux-démocrates (notamment les pays scandinaves comme le Danemark, la Finlande, la Norvège, la Suède) qui affichent en revanche un fort taux de démarchandisation et un objectif redistributif clair. L'obtention de droits sociaux est conditionnelle sous les deux premiers régimes, elle est en revanche élargie sous le modèle universaliste. En résumé, nous pouvons arguer que : le *modèle libéral* encourage le marché en fournissant des prestations sociales modestes (par la garantie d'un minimum vital aux individus le nécessitant ou par le subventionnement de programmes d'assistance et prévoyance privés) ; le *modèle conservateur ou corporatiste* octroie des droits sociaux d'une relative largesse hérité d'un étatisme historique et d'un passé corporatiste important tout en ne considérant pas le marché comme ligne directrice ultime mais tout en préservant toutefois une différenciation des classes sociales, ce qui limite de fait l'impact redistributif des prestations sociales accordées ; enfin, le *modèle social-démocrate* favorise le développement des principes d'universalité et de démarchandisation des droits

sociaux en visant ainsi le déploiement d'une solidarité globalisée à l'ensemble des citoyens et la neutralisation (du moins la limitation) du marché.

S'il offre certes une simplification de la réalité, l'exercice de catégorisation ne permet pas de saisir pleinement toutes les subtilités d'un système par là même complexe et peut, à certains égards, manquer de nuance. Ce n'est pas son objectif premier puisqu'il s'agit principalement, dans ce type d'exercice analytique, d'être en mesure de décomplicer l'objet analysé. Il peut toutefois comporter certaines limites. Esping-Andersen n'en avait par ailleurs pas l'intention en proposant consciemment une typologie, si l'on peut dire, imparfaite et certainement non exhaustive. À travers celle-ci, il a notamment tenu compte de l'évolution et l'expansion de l'État-providence (ou plutôt des États-providence) au cours de la seconde moitié du XXe siècle en prenant en considération davantage de critères (distinctifs ou constitutifs) comparativement aux autres typologies élaborées par ses prédécesseurs. Reste que certains auteurs lui reprochent - outre des critiques d'autre nature, notamment méthodologique - d'avoir proposé une typologie trop idéalisée, voire peu réaliste. Cette comparaison idéal-typique a fait l'objet de nombreuses reconsidérations ces dernières années (Ebbinghaus, 2012). Certains regrettent son caractère peu dynamique (Martin, 1997), mais aussi le fait que son analyse ait minoré dans une certaine mesure le rôle de la famille⁵⁹ ou encore que d'autres déterminants n'aient pas été pris en compte en sus du critère de démarchandisation (Paugam, 2017b)⁶⁰. En outre, notons que certains pays (et peut être la plupart) sont susceptibles, selon les critères considérés, de correspondre à un modèle plus hybride de catégorisation que le seul régime d'État-providence que lui attribue la typologie d'Esping-Andersen. On peut en ce sens citer la Suisse qui correspondrait ainsi pour certains auteurs davantage à un modèle mixte, qualifié par Merrien (2000) de modèle « libéral-corporatiste » ou qui pourrait se voir davantage comme un « Etat social continental-conservateur avec des traits libéraux » (Armingeon (2001); Bonoli, Mach (2000) cité par Bertozzi et al., 2005)). Certains avancent qu'elle peut se voir comme comprenant certaines des caractéristiques des trois régimes d'Esping-Andersen (Leimgruber, 2011). D'autres auteurs s'exercent aussi à positionner la Suisse dans les typologies existantes. C'est notamment le cas de Studer (1998) qui relève la difficulté de classer la Suisse en raison de l'éclatement de ses politiques sociales. Dans ses travaux, Obinger (1998a, 1998b) fait état d'un système de politique sociale suisse resté longtemps

⁵⁹ Ce qu'il reconnaît toutefois dans la postface de l'édition française de son ouvrage.

⁶⁰ Paugam lui préfère la typologie des régimes d'attachement qu'il propose (qui tient compte notamment de différentes formes de solidarités et prend en compte l'étude de toutes les sociétés humaines [à l'exception des régimes totalitaires]). Quatre types de régimes d'attachement ont été définis en ce sens par l'auteur qui y intègre sa typologie des liens sociaux : le *régime familialiste* (régulé par le *lien de filiation*), le *régime volontariste* (régulé par le *lien de participation électorale*), le *régime organiciste* (régulé par le *lien de participation organique*) et le *régime universaliste* (régulé par le *lien de citoyenneté*) (Paugam, 2017a).

de type libéral – qu’il explique entre autres par le système fédéral et de démocratie directe propres au système politique helvétique où est ainsi valorisée la responsabilité individuelle ; la protection contre les risques sociaux se fait principalement par le truchement d’assurances privées - bien que la Suisse développe par la suite de manière plus tardive un système généralisé de protection sociale et voit naître un État social d’une certaine envergure. On peut également relever le fait que certains pays ne peuvent pas véritablement être catégorisés en fonction des trois différents régimes d’États-providence proposés par l’auteur – par exemple le cas de la Finlande comme le relève Kangas (1994)). Ferrera (1996) a quant à lui déterminé les caractéristiques des États-providence de l’Italie, du Portugal, de l’Espagne et de la Grèce pour développer un *Southern Model of Welfare* - autrement qualifié de *Mediterranean Welfare Regime* (Ajzenstadt & Gal, 2010).

Nous pourrions alors avancer qu’il existe au final - même si ceci ne répond certes pas à l’objectif de simplification d’un objet d’étude (comme la mobilisation de typologies en l’occurrence) - un modèle d’État-providence inhérent à chaque pays qui tienne compte de ses spécificités propres par la même multidimensionnelles. Néanmoins, notons que les similitudes et différences constatées entre pays dans l’analyse typologique esping-andersennienne permettent du moins une relative comparaison à l’échelle internationale des différents modes de fonctionnement étatique et constitue en ce point (et d’autres par ailleurs) un intérêt certain pour le corpus de recherche sur le sujet large que représente celui de l’État-providence. En ce sens, on peut en ce sens relever certaines tendances, mais aussi critiques quant aux dispositifs et discours nationaux pouvant être faits sur le sujet et appréhender les défauts et avantages relevés de ces différents modèles d’États-providence pour les analyses à venir.

4.5 Les Trente Glorieuses et l’apogée de l’État-providence : une période faste mais temporaire dans l’histoire des États-providence occidentaux

Au sortir de la Seconde Guerre mondiale et jusqu’au milieu des années 1970⁶¹, l’État devient de plus en plus interventionniste et s’engage dans un processus d’institutionnalisation dans la plupart des sociétés occidentales contemporaines. La période des Trente Glorieuses - dans laquelle l’État-providence va pleinement se développer - permet à la plupart des pays occidentaux de jouir non seulement d’un contexte économique de quasi plein-emploi et de taux de croissance élevés, mais également de l’essor d’une consommation de masse et d’une amélioration du pouvoir d’achat des individus. Dans cette période marquée par une forte intervention étatique dans la régulation de l’économie, les principes keynésiens et fordien régissent principalement tant les politiques

⁶¹ Il est généralement admis que le premier choc pétrolier de 1973 marquera la fin de cette période relativement exceptionnelle de croissance économique et plein-emploi.

budgétaires et monétaires que l'organisation du travail. L'idée qui prédomine est que l'État-providence doit désormais pouvoir garantir la sécurité et la protection sociales de tout citoyen en favorisant conjointement la croissance économique. L'État-providence connaît dès lors un véritable essor pendant les trois décennies-ci. Les dépenses sociales sont considérées par Pierson comme « a key instrument of macroeconomic and microeconomic policy » et ses contributions globales comme « both economic and political » (1995, p. 2). Merrien (2007) souligne que l'État-providence devient en ce sens démocratique et keynésien. Rappelons que ce sont principalement les gouvernements sociaux-démocrates qui remportent des succès électoraux (les partis travaillistes de l'époque notamment comme le *Labour Party* en Grande-Bretagne, le *Sozialdemokratische Partei Deutschlands* en Allemagne, la *Sveriges arbetares centralorganisation* en Suède, le *Det norske Arbeiderparti* en Norvège ou encore l'*Union Démocratique du Travail* en France) ; ces gouvernements de gauche sont ainsi capables, avance Stryker, de pouvoir « simultaneously achieve redistribution, economic efficiency and economic growth », capacité qui va par la suite, précise-t-il, permettre d'institutionnaliser « a Keynesian capital-labor compromise » (1998, p. 5). La croissance économique n'est pas le seul facteur qui caractérise cette période exceptionnellement prospère : des conditions démographiques soutenables, la stabilité de la famille nucléaire (souvent nombreuse) et un faible taux de divorce mais aussi la présence du modèle du « male breadwinner » ou encore l'implication des femmes dans les tâches relevant du *care* sont autant d'éléments qui marquent ces années d'après-guerre favorables à un contexte socioéconomique florissant (Bertozzi et al., 2005).

Pendant cette période marquée par une prospérité sans précédent, de plus en plus de personnes sont assurées et protégées par la sphère étatique à l'encontre de risques sociaux. Si la sécurité sociale s'est incontestablement élargie, elle connaît toutefois, précise Bertozzi, des modes de prise en charge, des types et un nombre d'institutions fortement différenciés dans les nombreux pays à l'intérieur desquels elle s'épanouit, si bien que différents mondes d'États-providence coexistent au cours de ces années triomphantes où étatisme et croissance économique sont conjugués. Cette période d'après-guerre s'inspirant ainsi des pensées beveridgienne, keynésienne et fordiste sera également marquée par une augmentation exponentielle des dépenses sociales. Si à cette époque les politiques sociales et économiques semblent se renforcer mutuellement (notamment par le soutien de l'État dans la relance de la consommation des ménages par les créations d'emploi pour soutenir plus largement la relance économique), cet état de fait peut sembler paradoxal dans une perspective d'analyse économique orthodoxe (Théret, 2010). Il n'en reste pas moins que l'État-providence est largement analysé rétrospectivement comme « a powerful countercyclical tool, producing deficits during recessionary periods and (at least in theory) surpluses during boom times » (Pierson, 1995, pp. 2-3). Relevons que certains aspects moins « glorieux » de cette même époque sont pointés par certains, qu'il s'agisse des

conditions de travail (les effets du travail à la chaîne), du nucléaire, de la pollution ou encore relevant de la modernisation agricole (Friedmann, 1964 [1956]; Pessis, Topçu, & Bonneuil, 2013)⁶².

Si pendant une trentaine d'années l'État-providence a été considéré comme « le principal support des progrès sociaux et l'opérateur central des efforts de solidarité » (Rosanvallon, 1981, p. 7), les trente suivantes ont laissé place à une forte remise en cause non seulement de son efficacité et de sa légitimité, mais aussi de sa capacité à financer des dépenses sociales de plus en plus importantes. Schwartz s'interroge sur les raisons qui ont mené un État-providence « providentiel » - à juste titre à cette époque - aux complications qui sont les siennes depuis la fin des années 1970 : « Who killed the growth of welfare state ? » annonce-t-il précisément aux débuts de son article *Round up the Usual Suspects !: Globalization, Domestic Politics, and Welfare State Change* à travers lequel il expose une multiplicité de facteurs (« the richness of suspects ») dont il reste difficile de cibler avec assurance les victimes (« no one is quite sure which dependent variable matters and how it changing » (2001, p. 17)) ; les niveaux des dépenses ou de l'emploi, les politiques et institutions en place, l'égalité des salaires ou encore l'autonomie nationale sont ainsi les quelques éléments que questionne l'auteur et qui pourraient selon lui être possiblement incriminés. Dès lors, les changements majeurs dans le climat socioéconomique et politique intervenus aux tournants des années 1980 dans la plupart des pays occidentaux viennent expliquer ce que nombre d'auteurs considèrent comme la crise de l'État-providence ou de l'État social, le point de départ de cet effondrement étant souvent attribué au premier choc pétrolier comme le souligne entre autres Pierson: « Like other component of the postwar order, the welfare state came under mounting pressure following the first oil shock » (1995, p. 3).

Aussi pour résumer, si les trente années après la Seconde Guerre Mondiale ont glorifié d'une certaine manière l'État-providence et permis le développement d'un modèle universalisant de la protection sociale, la rupture radicale qui marque l'évolution de celui-ci dès les années 1980 incite à repenser le modèle étatique hérité de l'époque bismarckienne. On reconnaît dès lors le caractère circonstanciel exceptionnel des Trente Glorieuses qui a permis un déploiement de la plupart des États-providence occidentaux et qui semblait alors sans limites. Les différents États possèdent alors une grande marge d'autonomie pour gérer leur politique intérieure à cette époque où l'économie et le social semblent aller de pair dans un contexte de bonne conjoncture économique globale (forte intervention étatique dans l'économie, protection de certains secteurs économiques, croissance industrielle et consumériste, système de changes fixes, plein-emploi, ...). Cet « âge d'or » restera pourtant une

⁶² À travers leur ouvrage *Une autre histoire des "Trente Glorieuses": Modernisation, contestations et pollutions dans la France d'après-guerre*, Pessis, Topçu et Bonneuil (2013) mettent en avant la création d'un mythe – soit celui des Trente Glorieuses – qu'ils invitent à déconstruire.

parenthèse dorée dans l'histoire des États-providence dont l'expansion commence en effet à ralentir dès le premier choc pétrolier de 1973 et se poursuit par ailleurs encore aujourd'hui même.

4.6 Crise de l'État-providence : la remise en question du paradigme de solidarité étatique des sociétés occidentales contemporaines face aux défis qu'imposent le troisième millénaire

Les dernières décennies ont imposé une remise en question du rôle même de l'État (Esping Andersen, 1990; Esping Andersen & Palier, 2008; Facal, 2008; Huber & Stephens, 2001; Merrien, 2002, 2007; Palier, 2002; Pierson, 1996, 1998; Rosanvallon, 1981; Scharpf, 1991; Schuyt, 2010; Starke, 2006). En effet, dès le début des années 1980, l'État-providence est souvent abordé sous l'angle d'une situation troublée dans laquelle il serait plongé depuis la fin des années 1970. Au-devant de difficultés auxquelles il est dès aujourd'hui confronté sous la forme simplifiée et sommaire d'une crise à plusieurs dimensions, l'État-providence peine depuis à remplir les objectifs qui lui sont attribués. Si la crise est d'abord financière en raison du ralentissement économique conséquent des chocs pétroliers, elle est aussi philosophique puisque les États-providence de l'époque keynésienne ne semblent plus en mesure de soutenir les enjeux socio-économiques de sociétés (vieillesse démographique, progrès technologiques, économie mondialisée, ...) basculant dans une ère néolibérale et de mondialisation.

4.6.1 Une crise multidimensionnelle

Une triple crise de financement, d'efficacité et de légitimité afférente à l'État-providence est analysée à l'époque par Rosanvallon (1981) – observation à laquelle il ajoute que le principal problème de l'État-providence est plus largement d'ordre culturel et sociologique. Par la suite, Facal (2008) en donnera un modèle à quatre dimensions, soit une crise à la fois de financement, de légitimité, de rigidité et de représentation. Le caractère multidimensionnel de la crise des États-providence est également relevé par Pierson : « A combination of economic changes, political shifts to the right, and rising costs associated with maturing welfare states has provoked growing calls for retrenchment » (1996, p. 145).

Cette crise est d'abord budgétaire dans la mesure où les dépenses sociales de l'État ne sont pas ou plus suffisamment supportées par ses recettes. Cette situation s'explique par la conjonction de facteurs macroéconomiques relatifs au changement de contexte sociopolitique et économique des années 1980 – sont ainsi globalement pointés du doigt le chômage, l'inflation, la stagflation ou encore les déséquilibres des balances de paiements et budgétaires survenus à cette époque. Pour Rosanvallon (1981), la crise est aussi le fait d'un problème d'efficacité en ce sens que la protection sociale de l'État n'empêche ni les écarts de richesses ni la pauvreté. Parallèlement, la crise de rigidité pointée par Facal (2008) serait entre autres le fait d'un écart entre la conception originelle de la solidarité étatique - basée sur un monde du travail fordiste qui supposait une gestion centralisée de la solidarité - et les

exigences d'une société contemporaine plus « liquide » et plus complexe - qui requière davantage de personnalisation dans les prestations données par les instances publiques. Une crise de légitimité est également dénoncée, notamment dans le secteur administratif où des problèmes d'opacité et de pesanteur bureaucratique font l'objet de nombreuses critiques. Enfin, une crise de représentation – résultat général des autres crises précitées – exposerait ainsi plus largement le « désenchantement croissant [des citoyens] à l'endroit de la démocratie représentative traditionnelle » (Facal, 2008, p. 56). Outre les trois crises qu'il constate dans l'analyse de la remise en question de l'État-providence, Rosanvallon (1981) relève également quatre principaux points ayant conduit à contester les fondements et le fonctionnement de la solidarité étatique : l'ébranlement intellectuel de l'État, le doute émis sur ses finalités, les limites de la *solidarité mécanique* et la modification de l'équation keynésienne. Par ébranlement intellectuel, il sous-tend que ce n'est pas seulement la régulation des équilibres économiques, ni le poids des dépenses sociales qui sont à remettre en cause; il vise ici les rapports qu'entretiennent plus spécifiquement la société à l'État (1981, p. 31). En questionnant ses finalités, l'auteur parvient au constat qu'on ne sait plus à cette époque « à quoi il [l'État-providence] doit *finalement* servir » tout en se demandant de la même manière « jusqu'où il doit aller » pour définir ainsi « à quoi doit ressembler la société » (1981, p. 40). L'auteur avance que l'État-providence « procède mécaniquement à un véritable verrouillage des rapports sociaux » (1981, p. 41) et observe que la solidarité ne peut être conçue comme « le produit automatique des mécanismes de marché » ou comme « le résultat mécanique du fonctionnement de l'Etat-providence » (1981, p. 43). En ce sens, l'avancée mécanique de l'État sans redéfinition du contrat social participe pour lui à cette situation de crise – qu'il développera par la suite plus en profondeur dans *La nouvelle question sociale* (1995)⁶³ :

Dans un contexte de crise économique, la société est moins extériorisée, la croissance ne joue plus son rôle de lubrifiant social. La question du *lien social* et du vivre-ensemble apparaît de façon plus directe. Mais, paradoxalement, cette crise n'est pas explosive, elle reste « froide ». Je fais l'hypothèse qu'un malaise provient de la progression à froid, mécanique, de l'État-providence alors qu'elle n'est accompagnée d'aucun élément symbolique de reformulation du contrat social. (Rosanvallon, 1981, pp. 31-32)

La perte d'autonomie et l'isolement grandissant des individus dont l'État est garant nourrissent également la crise. Les recettes étatiques ne peuvent absorder le chômage ou rendre compte des phénomènes de l'époque moderne, ce qui génère outre une crise de l'État-providence, une « panne des social-démocraties » (1981, p. 55). Celle-ci est associée aux difficultés que rencontre le compromis

⁶³ En introduction de son livre, il relève que « l'avènement d'une nouvelle question sociale se traduit par une inadaptation des anciennes méthodes de gestion du social » soulignant que la crise de l'État-providence est entrée dans une « nouvelle phase » (phase de nature philosophique) dans les années 1990 axée sur les « principes organisateurs de la solidarité » mêmes qui sont remis en question (Rosanvallon, 1995, pp. 7-8).

keynésien de l'époque qu'évoque Rosanvallon - auquel il propose par ailleurs dès le début des années 1980 un modèle alternatif qu'il qualifie de « compromis post-social-démocrate » (1981, p. 137). Elle est soulignée comme l'un des facteurs participant à remettre en cause les fondements politiques de l'État-providence. En effet, dans la mesure où le compromis social-démocrate de l'époque, situé « entre l'idéologie libérale et socialiste » et pouvant être considéré comme « base de l'État-providence » (Cattacin, 2011), se rompt, le modèle keynésien d'alors subit en conséquence une forte remise en cause. Les bouleversements socio-politico-économiques au tournant des années 1970 vont voir éclater « l'entourage idéologique qui permettait ce compromis social-démocrate entre les forces libérales et les forces de gauche » analyse l'auteur (2011, p. n.d.). L'État se voit attaqué par les partisans de la pensée libérale au sens large. Scharpf évoque en ce sens « the skeptical and critical voices of heterodox economists, both Marxists and conservatives » (1991, p. 3) à l'encontre des politiques keynésiennes de l'époque dont il interroge par ailleurs le caractère inhérent de crise (« *Crisis as Fate ?* »). En France, Garnier et Janover (1986) analysent aussi les mutations du parti socialiste au début des années 1980 sous l'ère mitterrandienne. Ils considèrent une substitution des pensées de gauche vers celles de la droite qui permettent alors selon eux le développement des logiques capitalistes ; cette nouvelle vision politique de gauche est ainsi qualifiée par les auteurs de « deuxième droite ». Pour Rosanvallon et Viveret (1977), émerge alors une « nouvelle culture politique » s'inscrivant dans une approche autogestionnaire et en opposition au « social-étatisme » tout comme l'apparition d'un modèle dit intro-social dont le mode de régulation reste « encastré dans le tissu social » (Rosanvallon, 1981, p. 135). Aussi, le déclin du modèle keynésien remet ainsi en question les fondements de « l'idée social-démocrate ou socialiste » pour Rosanvallon qui conçoit le nouveau compromis social comme un triple accommodement, soit un compromis conclu entre le patronat, l'État et la société. L'idée qu'il avance est principalement de viser le maintien d'une négociation collective marquée, mais aussi une meilleure reconnaissance de l'autonomie des individus et plus largement de la société civile (comme des réseaux d'entraide ou de voisins) dans l'espace politico-social - notamment par l'augmentation de ce qu'il qualifie d'« auto-services collectifs » ou encore de « « services publics ponctuels d'initiative locale » qui permettrait, à son sens, de valoriser un « droit de substituabilité du social à l'étatique dans le domaine de certains services collectifs⁶⁴ » (1981, pp. 117-118).

À travers une revue de la littérature qu'il élabore, Starke avance que la plupart des chercheurs évoquent les différences institutionnelles des structures et systèmes sociopolitiques en place dans les

⁶⁴ Aussi plus concrètement, lorsque des individus se chargent de se rendre entre eux et pour eux-mêmes des services dits publics qui sont théoriquement et généralement endossés par des structures institutionnalisées, l'État reconnaît cette prise en charge interindividuelle sous la forme d'une déduction fiscale dans la mesure où il estime que ce type d'initiative privée répond de fait à une fonction publique par sa nature même (par exemple, la garde d'enfants).

différentes États pour mesurer l'impact de leur crise : « According to most scholars, the extent of retrenchment possible depends on the specific institutional configuration of a political system and the path dependence of existing welfare state structures » (2006, p. 104). En référence à Pierson, Starke mentionne notamment l'intérêt de la prise en compte de la *blame avoidance*⁶⁵ dans la compréhension des dynamiques politiques. Pierson (1996) met en avant que les politiques de réduction des dépenses envisagées en moment de crise font l'objet de stratégies électorales particulières (elles sont pour bon nombre d'électeurs impopulaires). Sous cette perspective, les individus accorderaient ainsi davantage d'importance aux pertes qu'ils subissent qu'ils ne valoriseraient les avantages qu'ils pourraient obtenir. Pierson l'explique en partie par l'effet plus imminent et canalisé des pertes subies par les individus en comparaison des avantages qu'ils peuvent obtenir : « Retrenchment is generally an exercise in blame avoidance rather than credit claiming, primarily because the costs of retrenchment are concentrated (and often immediate), while the benefits are not » (1996, p. 145). Ainsi, les décideurs politiques chercheraient à masquer l'impact réel ou les conséquences des coupes budgétaires ou encore à diminuer leur responsabilité en ce sens – autrement dit à « éviter le blâme ». Ce qui pourrait expliquer en partie pourquoi les réformes sont difficiles à mettre en place (Caune, 2010). Pour Pierson, les nouvelles politiques qui se développent vont également déterminer de nouvelles stratégies – les enjeux étant désormais bien différents de ceux des années d'après-guerre. Aussi, les décideurs politiques chercheront alors un large consensus afin de « spread the blame » (1996, p. 147). Notons encore que, face aux nouveaux enjeux socioéconomiques mondiaux, les pays ne subissent pas les mêmes formes de vulnérabilités en fonction du régime d'État-providence esping-andersennien dans lequel ils s'inscrivent (Schmidt & Scharpf, 2000).

4.6.2 La progression des courants de pensée néolibéraux

La progression de l'idéologie néolibérale – qualifiée notamment dans la littérature de « révolution libérale » (Campagnolo, 2010), de « tournant néo-libéral » (Jobert, 1994) ou encore de « renouveau libéral » (M. Beaud & Dostaler, 1996) - qui va pénétrer les politiques économiques et sociales dans les années 1980 - marque la fin de l'ère keynésienne et va voir s'épanouir les théories de Friedrich Hayek et Milton Friedman. En effet à partir des années 1980, Hayek est apparu pour un large public comme un « « prophète » du renouveau libéral » voire comme un symbole (Campagnolo, 2010) dont l'œuvre s'est révélée capitale dans la reconsidération des principes de l'économie politique libérale (Mouffe, 1986). Hayek défendait déjà dans les années 1940 dans *The Road to Serfdom* (1944) la thèse que les sociétés occidentales avaient une propension à devenir collectivistes et dont il soupçonnait même une

⁶⁵ Palier la traduit comme une politique réduisant les prestations sociales « sans s'attirer les foudres des populations » ; il n'est plus visé une politique de « credit claiming » consistant au contraire à proposer de larges prestations sociales (2002, p. 244).

tendance à verser dans le totalitarisme. Pour l'économiste et philosophe autrichien, le libéralisme tient effectivement compte du fait qu'il faille limiter au maximum les pouvoirs de coercition de l'État, principe qu'il soutient par ailleurs. Il considère en effet que l'interventionnisme de l'État nuit aux libertés individuelles et s'engage ainsi contre une étatisation de l'économie et toute forme de planification. Sous une vision analogue, Milton Friedman, économiste américain reconnu fervent défenseur de l'économie de libre marché, considère, dans son ouvrage *Capitalism and Freedom* (2002 [1962]), le libéralisme comme le seul type d'organisation sociale qui serait à même de tenir compte du principe de liberté individuelle dans la mesure où il représente la seule forme de système économique susceptible de pouvoir gérer les activités économiques du plus grand nombre sans recourir à des mesures coercitives. Il définit l'idéologie libérale de la sorte : «The heart of the liberal philosophy is a belief in the dignity of the individuals, in his freedom to make the most of his capacities and opportunities according to his own lights [...] » (2002 [1962], p. 195). Friedman voit dans le principe du laissez-faire un moyen de réduire le rôle de l'État dans les affaires économiques (« a means of reducing the role of the state in economic affairs » (2002 [1962], p. 5)). De manière plus générale, les économistes s'apparentant aux logiques néolibérales et monétaristes perçoivent l'intervention de l'État-providence comme perturbatrice du marché (Giroux, 2001).

Pour Laville, l'État a créé « le social » comme un mode organisationnel qui rend possible « l'extension de l'économie marchande en la conciliant avec la citoyenneté des travailleurs » (Laville, 2003, p. 242). L'auteur reconnaît qu'il existe une propension des sociétés modernes à « désencastrer » le marché et que la modernité s'est ainsi vue contrariée par des mécanismes visant à « socialiser » le marché (Laville, 2008). Est ainsi proposée une forme de domestication des logiques marchandes à la manière dont Polanyi envisage un socialisme dit associationniste (Caillé & Laville, 2007) ayant comme projet de « réencastrer » le marché dans les rapports sociaux. Polanyi et Mauss avancent que l'économie est multiple dans les faits et posent les assises théoriques pour réfléchir à une économie qualifiée à ce titre de plurielle (Laville, 2003). Pour Harribey (2000) en revanche, une économie plurielle ne serait que le reflet d'une économie capitaliste « attendrie » au sein de laquelle la logique capitaliste continuerait d'être dominante. Face à un étatsisme encore fort, un certain « esprit du capitalisme » continue néanmoins de régner (M. Weber, 2008 [1905]). Boltanski et Chiapello observent quant à eux l'apparition d'un nouvel esprit du capitalisme, esprit qui renvoie à l'« idéologie qui justifie l'engagement dans le capitalisme » (1999, p. 42) et du besoin de raisons morales pour adhérer aux principes capitalistes ; le capitalisme nécessite pour les auteurs des justifications morales pour se déployer. Les années 1980 seront marquées quant à elles par l'accroissement des politiques néolibérales au cours desquelles les pensées de Milton Friedman et Friedrich Hayek entre autres gagnent peu à peu du terrain. Progressivement, l'État va davantage se libéraliser dans la mesure où

cette nouvelle doctrine dominante est anti-keynésienne. Foucault (2004b), qui dans les dernières années de sa vie s'est penché sur les analyses économiques néolibérales avec un certain intérêt – notamment dans *Sécurité, territoire, population* (1977-1978) dans le cadre de ses cours au Collège de France – envisage les économistes libéraux comme des modérateurs des actions de l'État :

Dépassant le « pouvoir souverain » de la Renaissance, et la « raison d'État » de l'âge classique, ils introduisent la figure plus modeste du « gouvernement », qui se borne à promouvoir les « processus naturels » de l'économie (marchande) et la « gestion de la population », comprise elle aussi comme phénomène naturel, à travers « certaines formes de liberté. » (Bidet, 2006, p. 172)

Foucault évoque néanmoins le caractère paradoxal qu'il voit dans ce libéralisme du fait « que le besoin de plus de liberté économique passe par plus de contrôle et d'intervention » (2004a, pp. 67-68). Rosanvallon traduira par ailleurs le changement de paradigme des années 1980 ainsi : « La crise des années trente avait produit un renforcement de l'État-providence, la crise actuelle tend à produire du libéralisme » (1981, p. 55).

Dès la fin des années 1970, la progression d'une nouvelle politique néolibérale, en opposition aux politiques keynésiennes prévalant jusqu'alors, valorise notamment une approche monétariste et une économie de l'offre comme politiques économiques centrales. Soutenue en Grande-Bretagne par Margaret Thatcher et Ronald Regan aux États-Unis (dont les politiques favorisent entre autres les privatisations, la dérégulation financière et marchande, la lutte contre l'inflation, la réduction des dépenses publiques, ...), ces derniers considèrent l'État-providence comme étant davantage un problème socio-économique qu'une solution comme le souligne Starke (2006). L'auteur note par ailleurs que le mouvement de retranchement de l'État-providence souhaité par ce type de politiques n'est pas confiné aux seuls pays anglo-saxons, mais qu'il est bien au contraire « a general recurring theme in the « post-Golden Age » social policy of the last 30 years » (2006, p. 105). Aussi, la plupart des économistes néo-classiques, constate Merrien (2007), veulent se défaire de l'État-providence parce qu'ils estiment non seulement qu'il déresponsabilise les individus en entraînant des effets viciés comme le découragement à l'effort - et plus particulièrement au travail – tout en sapant la compétitivité internationale, mais aussi qu'il représente une forme abusive de redistribution des richesses.

4.6.3 La mondialisation : cause, conséquence, solution ou inexplication de la crise de l'État-providence ?

Toujours dans une recherche causale des données explicatives de la crise de l'État-providence, certains envisagent la mondialisation comme un élément pouvant expliquer à la fois son recul ou, au contraire, son renforcement. Notons qu'il existe néanmoins d'autres perspectives qui ne considèrent pas de

corrélation entre ces deux phénomènes. Ainsi plus généralement, il y aurait trois manières d'envisager le lien entre l'État-providence et la mondialisation selon Genschel :

« The first story argues that globalization is the cause of the chronic crisis of the welfare state [...] The second story argues that, whatever the cause of the welfare state crisis, globalization is not part of it [...] The third story holds that globalization, far from causing the welfare state's troubles, is a consequence of these troubles, and part of their solution (revisionism) » (Genschel, 2004, p. 613).

La mondialisation serait considérée selon ces différents points de vue comme la cause ou, au contraire, comme conséquence et partie de solution de la crise de l'État-providence ou encore comme n'étant absolument pas corrélée à celle-ci. Aussi, à travers ces trois différentes lectures du lien établi (ou non) entre l'État-providence et la mondialisation, Genschel (2004) détermine alors trois écoles de pensée: the *globalist school*, the *globalization sceptics* et *revisionist school*. Notons que Merrien (2002) distingue également en ce sens deux courants d'études : « externaliste » et « internaliste » ; le premier considère la mondialisation de l'économie internationale comme le facteur principal et le second donne la prédominance aux transformations internes des économies nationales.

Aussi, ceux qui dénoncent un lien de cause à effet négatif (*globalist school*) considèrent de manière générale que la mondialisation a perturbé l'indépendance des États dans la gestion de leur politique socio-économique nationale et les a obligés à devenir plus interdépendants des marchés et des capitaux internationaux – et par là-même plus vulnérables. L'internalisation de l'économie transformerait alors l'économie capitaliste (Scharpf, 1991) et menacerait l'État-providence (Genschel, 2004). Aussi, dans un contexte requérant alors davantage de flexibilité et de mobilité, les États-providence ont ainsi dû réviser leurs stratégies dans la mesure où les effets de la mondialisation réduisent leur autonomie en imposant « des politiques d'austérité d'inspiration monétariste » et en produisant « une concurrence internationale exacerbée » (Merrien, 2002, p. 221). Dès lors, cette concurrence accrue par la mondialisation impose une politique sociale *race to the bottom*, autrement dit de « déréglementation compétitive » à « tout système étatique où les acteurs économiques bénéficient d'une certaine mobilité à travers plusieurs unités territoriales autonomes » (Bertozzi & Bonoli, 2003, p. 16). De manière plus générale, la mondialisation entraîne ainsi une « course des États vers le bas » (Merrien, 2002, p. 222) où la tendance générale se structure alors sur une refonte des dépenses sociales. En effet, la thèse du *race to the bottom* fait état de « a draconian tendency to slash welfare benefits to the bare minimum, mimicking the outcome in the least generous state » (Brueckner, 2000, p. 507).

La seconde école de pensée (*globalization sceptics*) nie quant à elle la relation de corrélation entre la crise de l'État-providence et la mondialisation à travers laquelle il ne trouve aucune preuve théorique ni empirique ; l'État-providence en ce sens survit et continue d'exister comme « a leftist alternative to

free market capitalism in the era of global markets based on classic « big government » and corporatist principles » (Garrett, 1998, p. 4).

Enfin, dès la fin des années 1990, une vague d'auteurs (*revisionist school*) soulignent quant à eux la mondialisation comme étant à la fois la conséquence de la crise de l'État-providence et une réponse à celle-ci. Sous cette perspective, et pour l'essentiel, l'État-providence serait lui-même responsable de son disfonctionnement (Genschel, 2004). Si certains relativisent les effets négatifs de la mondialisation sur l'État-providence (Brady, Beckfield, & Seeleib-Kaiser, 2005), d'autres la considèrent en revanche comme un catalyseur (Iversen, 2001).

4.7 Vers une littérature portant sur les réformes à envisager des États-providence

Fortement alimentées, les études sur la crise des États-providence laissent alors place aujourd'hui à celles qui focalisent désormais sur les réformes envisagées depuis lors dans les différents pays occidentaux (Bonoli, 1999; Esping Andersen, 1996; Ferrera & Rhodes, 2000; Kuhnle, 2000; Leibfried, 2001; Palier, 2006; Pierson, 2001; Rosanvallon, 1995; Schmidt & Scharpf, 2000; Swank, 2001).

Pour ne mentionner que certaines approches, Swank (2001) évoque notamment des différences remarquées entre pays, encouragés pour certains par l'extension des politiques ou, au contraire pour d'autres, par leur ralentissement. Pour sa part, Esping-Andersen (1996) n'envisage pas une solution néo-libérale de la réforme qui accroîtrait les inégalités sans répondre à la nécessité d'une politique d'investissement social dynamique. Huber et Stephens (2001) évoquent quant à eux la possibilité que les États-providence des sociétés capitalistes et mondialisées puissent rester à l'avenir généreux. Bonoli (1999) avance - plus spécifiquement pour la Suisse - une modernisation nécessaire des politiques sociales notamment focalisée sur la prise en compte des nouveaux besoins et attentes de la population (conciliation de la vie privée et professionnelle, flexibilisation de l'âge de la retraite, ...). Pour Palier (2002), le débat sur les États-providence en Europe doit notamment se focaliser sur la notion de convergence, plus spécifiquement portée sur les logiques envisagées en termes de réforme que sur les résultats que celles-ci engendront (les systèmes de protection sociale nationaux étant en l'occurrence différents). Il rappelle par ailleurs que la plupart des recherches portant sur les réformes des États-providence peut se voir sous l'angle de « trois mondes de réformes de la protection sociale » parvenant à la conclusion que « chaque monde de l'État-providence peut être associé un mode d'adaptation spécifique » reflétant « les trois types de contraintes historiques et institutionnelles propres à chaque modèle » (Palier, 2006, p. 53). Pierson (2002) envisage ainsi trois dimensions dans les réformes à apporter dans les différents régimes d'État-providence : *recommodification*, *cost containment*, *recalibration* - retraduites respectivement dans le résumé français de *Coping with*

Permanent Austerity : Welfare State Restructuring in Affluent Democracies comme remarkandisation, contingente des dépenses et reconfiguration. Dans les *reform agenda* des trois différents modèles, il préconise les dimensions suivantes : *recommodification* et *cost-containment* pour le régime libéral ; *cost-containment* et *recalibration* pour le régime social-démocrate et le régime conservateur (2002, p. 402), résumé comme suit par Palier : « la 're-marchandisation' (recommodification) dans le modèle libéral (en d'autres termes, un recours accru au marché pour fournir la protection sociale) ; la 'reconfiguration rationalisante' (rationalising re-calibration) pour les pays du Nord ; la 'reconfiguration actualisante ' (up-datingre-calibration) dans les systèmes continentaux. » (2006, p. 53) Enfin, notons que Ferrera et Rhodes analysent une multiplicité de facteurs dont il faudra à leur sens tenir compte :

[...] the process of welfare state 'recasting' involves a number of dimensions of change in response to a set of pressures which are largely domestically generated. Globalisation is compatible with several different institutional and normative projects, including those projects that aim at reconciling the imperatives of economic growth with the quest for more cohesion, solidarity and 'real' freedom. Recasting implies resetting old instruments, introducing new instruments and changing in some crucial respects the very objectives of the welfare state. Given the rapidly changing nature of advanced economies, in terms of demographics (ageing), patterns of employment and social risks, as well as the apparent permanence of 'austerity', recasting is also likely to be an ongoing process. If European societies wish to reset themselves on a course of just growth, they will not only have to re-adapt their welfare institutions to the new context, but must also increase their adaptability, enhancing their social and policy learning capabilities and inaugurating novel institutional combinations to avoid zerosum trade-offs between competitiveness and solidarity, and flexibility and security. (Ferrera & Rhodes, 2000, p. 9)

4.8 Développement, crise et réformes envisagées de l'État social en Suisse

Ce sous-chapitre évoque le développement plus tardif de l'État social en Suisse comparativement aux autres pays occidentaux et les raisons qui y sont associées. Il évoque également les défis posés au système de protection sociale helvétique et quelques pistes de réflexion avancées pour y répondre.

4.8.1 L'État social en Suisse : retour sur un développement tardif

L'État social suisse⁶⁶ pose ses fondations, comme nombre de pays européens, au XIXe siècle au cours de la période d'industrialisation que vit l'Europe de l'époque lorsqu'émerge la question sociale et à

⁶⁶ Notons en préambule que les auteurs parlent généralement d'« État social » quand ils font référence aux fonctions redistributives des instances publiques dans le contexte helvétique comme nous l'avons précédemment mentionné. Bertozzi, Bonoli et Gay-des-Combes (2006) spécifient en effet qu'ils emploient ce terme particulier. Ils précisent que les différentes nominations qui en sont données dans la littérature (État-providence, « *Welfare State* » ou encore « *Sozialpolitik* ») participent à rendre le vocable quelque peu équivoque. Aussi, ils définissent l'État social comme « l'ensemble des services et des programmes publics de transfert de revenus ayant pour objectif de modifier la distribution des richesses et des chances

travers laquelle est observé un retrait des aides traditionnelles allouées aux pauvres par l'Église. Avant la naissance de l'État social, deux mouvements cherchant à réduire les inégalités sociales sont soulignés : d'une part, le mouvement ouvrier et, d'autre part, les « réformistes sociaux » (intellectuels et philanthropes bourgeois qui s'associent au sein d'organismes d'utilité publique en faveur de personnes précarisées) et qui cherchent à « stabiliser l'ordre existant » (Cattacin, 2006, p. 51). L'État social suisse moderne ne trouve cependant pas uniquement ses sources au sein de ces deux seuls mouvements en ce sens que la bourgeoisie a joué un rôle non négligeable⁶⁷ considérant alors l'État comme le garant de conditions de vie décentes pour tout un chacun et plus particulièrement pour les franges de la population les plus défavorisées et les plus susceptibles, car précarisées, de déstabiliser l'ordre économique et social. Si la fin du XIX^e siècle marque le passage, dans de nombreux pays européens, d'un embryon d'État social focalisé essentiellement sur les individus les plus pauvres de la population à un État qui considère une plus large frange de celle-ci - notamment ladite classe moyenne qui se développe à l'époque – la Suisse connaîtra ce virage étatique plus tard, à la fin des années 1940, passant ainsi d'une « politique d'assistance » à une « politique de prévoyance » avec l'entrée en vigueur notamment de l'AVS en 1948 qui impatrontise « une logique universaliste dans le modèle catégoriel de la sécurité sociale » (2006, p. 57). Plus globalement, l'histoire de la solidarité suisse est faite de phases de construction et de remise en cause. Notons notamment une période dite de « développement positif des politiques sociales » dans les années 1990 (telles que l'entrée en vigueur de la LAMal ou la 10^{ème} révision de l'AVS) et des « mouvements de déconstruction » plus fréquents dans les années 2000, souvent associés aux crises économiques (par exemple, la 5^{ème} révision de l'AI) comme le relèvent Rossini et Fischer (2015, pp. 10-11).

Faisons remarquer avant toute chose que les initiatives privées de la société civile ont joué un rôle d'importance en Suisse dans la prise en charge de risques sociaux avant et en parallèle des structures étatisées de solidarité. Rossini et Fischer soulignent ainsi « des engagements pragmatiques et ciblés » ayant une « intensité particulière » : « En effet, libéralisme et subsidiarité ont favorisé la création d'un réseau d'institutions sans but lucratif (associations et fondations) d'une densité extrême [...] Nombre de ces institutions ont précédé la création des assurances sociales fédérales, apportant des solutions

engendrées par le marché » (Bertozzi et al., 2006, p. 3). Leimgruber (2011) lui préfère par ailleurs le terme de « protection/sécurité sociale » afin d'éviter le terme « État » qui ne permettrait pas selon lui de prendre en compte les trois niveaux politiques helvétiques (confédéral, cantonal, communal) à travers lesquels les activités étatiques sont développées ni de tenir compte des relations nouées entre les instances publiques et privées en matière de protection sociale. Nous tenons encore à préciser que, s'il n'existe pas de définition de l'État social qui soit reconnue de manière unanime comme le souligne Degen (2013), celui-ci reste néanmoins fondé, précise ce dernier, sur l'« État de droit, l'économie de marché et la propriété privée des moyens de production » en se donnant pour mission de compléter « les libertés fondamentales (Droits de l'homme) par des droits sociaux ou par des objectifs sociaux constitutionnellement moins contraignants » (2013, p. 1). Ses institutions se chargent fondamentalement, complète l'auteur, de la protection des travailleurs, des assurances sociales, de l'instruction et de la santé publiques ou encore de la régulation du marché du travail.

⁶⁷ Plus spécifiquement, précise l'auteur, les radicaux dit éclairés, soit les membres progressistes du parti radical.

concrètes pour combler des lacunes de couverture sociale. » (2015, p. 13) Cattacin évoque lui aussi l'importance des acteurs sans but lucratif actifs en Suisse dans le développement de la sécurité sociale dès le XIXe siècle comme les associations et œuvres d'entraide privées, les mutuelles (liées essentiellement au mouvement syndical de l'époque) ou encore les associations caritatives de renommée nationale, toujours actives aujourd'hui pour certaines d'entre elles (Croix-Rouge, Caritas ou encore CSP). Ces acteurs jouent à l'époque un rôle suppléant à l'État en venant combler les lacunes laissées par l'intervention étatique, encore peu développée, et l'économie. Ce que l'auteur qualifie comme du « privé social » - à comprendre comme l'organisation de la société civile - reste à cette période si fortement actif que les autorités fédérales, évoque-t-il, « n'osent pas introduire une assurance accident et maladie avant que l'idée ne soit proposée par les associations d'entraide mutuelle » et si bien que « les caisses mutuelles privées se sont développées à tel point qu'il n'a plus été possible de les remplacer par une structure étatique obligatoire » (2006, p. 52). C'est dans ce contexte particulier que l'État social suisse va se développer sous une logique catégorielle dans la première moitié du XXe siècle. Les premières subventions fédérales et cantonales sont ainsi données aux organisations sociales du secteur privé - dont la sphère d'influence grandit à cette époque - ce qui marque par ailleurs la reconnaissance des instances publiques à leur égard comme des acteurs substitutifs. Naissent ainsi des « instances productrices de solidarité » qui ne cesseront d'augmenter pendant l'entre-deux-guerres et de coopérer avec les instances étatiques. Cette logique plus coopérative que conflictuelle entre ces deux types d'acteurs s'analyse également à travers l'évolution du mouvement syndical qui parvient à un compromis avec le patronat conduisant à la conclusion de la « paix du travail » en 1937. Cet accord marque non seulement fortement la relation qui lie la société civile et l'État en Suisse en les rendant interdépendants mais introduit aussi « un modèle de régulation consensuelle, basé sur la coopération entre les différents acteurs » (2006, p. 53).

L'État social helvétique à proprement parler apparaît seulement dans la seconde moitié du XXe siècle – se renforçant par ailleurs plus fortement dans le dernier quart - après une phase relativement longue de constitution hétérogène (Degen, 2013). La période faste des Trente Glorieuses, que la plupart des pays occidentaux vivent comme un temps d'épanouissement de leur État-providence, ne se présente pas de la même manière pour l'État social helvétique. Aussi, à cette période en Suisse, ce sont principalement les représentants parlementaires de l'économie suisse – soit plus spécifiquement les partis radicaux et bourgeois - qui dominaient la sphère politique et qui limitaient ainsi l'intervention étatique dans le champ social⁶⁸, ce qui explique en partie la figure de retardataire que prend l'État

⁶⁸ Cattacin fait remarquer que les partis bourgeois ont ralenti « toute velléité antérieure de construction d'un État social » (2006, p. 54). Il précise également que certains acteurs n'ont pas pu pleinement prendre part « à la réorientation sociale de la Suisse » (2006, p. 58) en participant notamment à améliorer leur condition – plus spécifiquement la classe ouvrière

social suisse à cette époque comparativement aux autres pays d'Europe occidentale. Pour illustration, la LAVS⁶⁹ entre en vigueur en Suisse en 1948, la LACI⁷⁰ en 1983, la LAA⁷¹ en 1984 et la LAMAL⁷² en 1996, cumulant ainsi en moyenne un retard sur le reste de l'Europe dès le milieu des années 1970. L'économie est ainsi à cette période un producteur de bien-être important et le secteur privé se voit déléguer nombre de prestations dévolues aujourd'hui à l'État (soutiens privés, assurances sociales privées entre autres⁷³) ; certaines entreprises peuvent être vues ainsi comme des « États sociaux privés miniatures » (Cattacin, 2006).

Dans les années qui suivent la Seconde Guerre mondiale, les organisations du « privé social » jouent un rôle de complémentarité par rapport à l'État et perdent ainsi peu à peu de leur importance. Elles se professionnalisent par ailleurs de plus en plus dès les années 1960 (Cattacin, 2006). Des organismes sociaux et sanitaires, fonctionnant essentiellement sur une structure bénévole encadrée par des professionnels, vont jouer un rôle complémentaire aux services professionnalisés à cette même période. L'État social suisse entame ainsi, dès les années 1960 jusque dans les années 1980, un processus de substitution à la société civile (accélééré entre autres par le « Tschudi-Tempo »⁷⁴) et se dotera d'un système d'assurances sociales propre aux États sociaux modernes (assurance-chômage, assurance-accidents et plus tard encore assurance-maladie).

Dans les années 1970, l'histoire de la protection sociale suisse est encore parcellaire (Leimgruber, 2011)⁷⁵. On met néanmoins progressivement en place le système dit des trois piliers. Cette période d'émergence du système social suisse voit apparaître des figures importantes qui ont joué un rôle dans le développement de la politique sociale helvétique⁷⁶.

politiquement peu représentée (ou encore les femmes qui n'obtiennent le droit de vote que très tardivement en Suisse, c'est-à-dire en 1972, soit bien après la plupart des autres pays européens).

⁶⁹ Loi fédérale sur l'assurance-vieillesse et survivants.

⁷⁰ Loi fédérale sur l'assurance-chômage obligatoire et l'indemnité en cas d'insolvabilité.

⁷¹ Loi fédérale sur l'assurance-accidents.

⁷² Loi fédérale sur l'assurance-maladie.

⁷³ Par l'introduction des caisses de pension dans les années 1960, mais aussi de programmes d'activités réservés aux employés et à leur famille. Ceux-ci sont particulièrement présents et caractéristiques de la période fordiste plus fortement prononcée en Suisse. L'auteur rappelle par ailleurs à juste titre que les caisses de retraite de base tout comme les caisses-maladies étaient financées en grande partie par le secteur privé à cette époque avant de devenir obligatoires (et donc à charge des instances publiques).

⁷⁴ L'expression fait référence au rythme soutenu de réformes sociales mises en place par le Conseiller fédéral du Parti socialiste de l'époque, Hans Peter Tschudi. Il dirigea le Département fédéral de l'intérieur de 1960 à 1973 et participa entre autres au développement des prestations complémentaires de l'AVS et autres révisions de cette assurance sociale (adaptation des rentes en fonction de l'évolution des prix et des salaires). Il est considéré comme un « partisan convaincu d'une extension de la politique sociale » et un fervent défenseur du système des « trois piliers » de la sécurité sociale (Histoire de la sécurité sociale en Suisse, 2013a).

⁷⁵ Leimburger (2011) dénombre trois grandes périodes de l'évolution des politiques sociales helvétiques à travers lesquelles il structure son étude : une première qui commence dans les années 1970 et se termine à la fin des années 1980, une deuxième qui focalise sur la décennie des années 1990, puis une troisième concentrée sur les recherches menées sur le sujet dès les années 2000.

⁷⁶ L'auteur cite notamment Arnold Saxer, directeur de l'OFAS de 1938-1961 – qui s'est engagé pour étendre les réformes des politiques sociales suisses notamment dans le développement de l'AI – mais aussi Hans Peter Tschudi, Conseiller fédéral socialiste de 1960 à 1973 – qui a entre autres participé au développement de l'AVS – ou encore Peter Binswanger, juriste à

Si la crise des États-providence concerne la plupart des pays de l'Europe occidentale dès la fin des années 1970, la Suisse connaît en revanche à cette époque la croissance de son État social (Cattacin, 2006). La Suisse n'est en effet pas un pays à avoir été avant-gardiste en la matière, le développement de son État social intervenant en relatif décalage comparativement aux autres pays occidentaux⁷⁷. Sont ainsi mis en avant pour l'expliquer l'importance des idées libérales tant sur les plans politique qu'économique, le fédéralisme et les mécanismes de démocratie directe, mais aussi la faiblesse relative de l'État fédéral (Leimgruber, 2011). Face aux nombreuses mutations « postindustrielles »⁷⁸ qu'ils dénombrent, Bertozzi, Bonoli et Gay-des-Combes (2005)⁷⁹ précisent que ce n'est seulement qu'au milieu des années 1980 que l'État social se renforce véritablement en Suisse et qu'il parvient à proposer un système de protection sociale relativement accompli. Ils donnent, comme illustration, l'évolution des dépenses sociales helvétiques pour mieux situer la Suisse sur l'échiquier des dépenses sociales internationales : en 1980, la Suisse se positionne alors comme l'un des États les plus économes des dix-huit pays d'Europe occidentale⁸⁰ en matière de dépenses sociales en occupant la 16^{ème} place du classement (soit 15.2% du PIB) ; en 2000, elle se range en revanche à la 6^{ème} place (soit 26.1% du PIB) (2005, p. 31), soit une augmentation en l'espace d'une vingtaine d'année de 10.9% de points de

l'OFAS dans les années 1940 et président de Pro Senectute de 1980 à 1993 – qui a notamment rédigé la loi attenante à l'AVS de 1946 et promu le système des trois piliers dans les années 1960.

⁷⁷ La littérature commence par ailleurs dans les années 1990 à souligner et étudier ce phénomène.

⁷⁸ Sont cités entre autres : a) le vieillissement démographique et le phénomène de dénatalité (dus principalement à la baisse de l'indice de fécondité dès les années 1970 après le phénomène dit du « *baby-boom* » - expliqué par le développement et une meilleure diffusion des moyens contraceptifs mais aussi par l'évolution du rôle et de la représentation de la femme (plus forte participation au marché de l'emploi) – mais également par l'augmentation de l'espérance de vie (recul de la mortalité infantile et juvénile, progrès médicaux et des conditions de vie)) ; b) la tertiarisation du marché du travail et la fin du plein emploi (recul des secteurs agricole et industriel au profit d'une massification du secteur des services dont le potentiel d'accroissement de la productivité est inférieur à celui existant dans le secteur industriel – qui prévalait par ailleurs pendant la période des Trente Glorieuses) ; c) l'évolution des structures familiales (la réduction du taux de nuptialité, l'augmentation du taux de divorces et des familles monoparentales ou recomposées – qui se traduisent par une institution du mariage fragilisée et qui, couplée avec un faible indice de fécondité, diminue la taille moyenne des ménages – ou encore la participation accrue des femmes au monde du travail qui quittent donc plus fortement le foyer) ; d) un contexte économique mondialisé (une intégration internationale des marchés des biens et services et des capitaux - qui consolide l'interdépendance des différentes économies nationales et qui fait naître des acteurs économiques transnationaux – le phénomène amplifié de délocalisation des entreprises ou encore l'émergence d'une concurrence fiscale internationale auxquels nous ajoutons le phénomène de « *dumping salarial* »). Aussi, si les auteurs parlent de transformations « endogènes » pour les trois premières mutations présentées - à comprendre que celles-ci sont liées à « l'évolution du pays et aux structures de l'État social » (2005, p. 37) – ils soulignent que les discours sur les effets d'une économie mondialisée sur les politiques sociales nationales sont toutefois hétérogènes : pour certains, une concurrence économique internationale réduit la marge de manœuvre des responsables politiques en matière de protection sociale ; pour d'autres, elle est signe d'une plus grande insécurité économique qui doit alors être compensée par de plus grandes dépenses sociales ; enfin, pour d'autres encore, la mondialisation n'a que peu d'effet sur la crise des États-providence ou sociaux actuels dans la mesure où ceux-ci estiment que les facteurs incriminés sont principalement ces transformations dites endogènes (mutations démographiques, familiales et ayant cours dans le monde du travail).

⁷⁹ Dans leur ouvrage, les auteurs offrent une synthèse de la constitution de l'État social en Suisse à ses mutations à la fin des Trente Glorieuses en se focalisant sur trois axes en particulier : le système de retraite, les transformations du marché du travail et la problématique de la conciliation entre travail et vie familiale. Ils ont volontairement choisi de ne pas aborder le champ de la santé dans cet ouvrage en le justifiant ainsi : « [...] la santé, au cours des dernières années, est un domaine qui s'est amplifié et complexifié jusqu'à devenir de plus en plus autonome. Le traiter en même temps que les autres domaines retenus ici, où les logiques d'analyses sont différentes, avec une littérature spécifique, aurait obscurci le propos » (Bertozzi et al., 2005, p. 14). C'est un parti pris qui nous paraît regrettable : à notre sens, la question de la santé est indissociable des questions traitant des enjeux sociaux dans une perspective systémique.

⁸⁰ Soit les quinze premiers pays membre de l'UE auxquels sont ajoutés l'Islande, la Norvège et la Suisse.

pourcentage - rang qui n'est que partiellement expliqué par l'expansion de l'État social en Suisse. Bonoli (2004) fait remarquer que l'augmentation du nombre de bénéficiaires de prestations sociales et la faible croissance économique suisse en comparaison avec la moyenne européenne de l'époque peuvent aussi venir s'ajouter comme facteurs explicatifs d'une telle progression des dépenses sociales en Suisse. Si la Confédération helvétique dépense désormais davantage dans les secteurs sociaux, son État social n'en reste pas moins fortement déséquilibré (Bertozzi et al., 2005). Sont mis en avant les efforts financiers conséquents investis dans les secteurs de la vieillesse, de l'invalidité et de la santé – un régime que les auteurs qualifient par ailleurs de « passif et protecteur face à des risques sociaux typiques de la période des Trente Glorieuses » (2005, p. 32) - au détriment de dépenses allouées dans les mesures de réinsertion professionnelle ou de soutien aux familles (allocations familiales, services aux familles, aides diverses pour la conciliation vie privée et vie professionnelles, ...) ⁸¹. En clair, les années 1990 seront caractérisées par la période dite de « normalisation » ou de « rattrapage » du système suisse de protection sociale comparativement aux autres pays européens (Leimgruber, 2011). Attachons-nous à présenter plus en détail quelques-unes des raisons mentionnées dans la littérature expliquant le retard de l'État social suisse en comparaison des autres pays occidentaux.

4.8.2 Les différentes raisons du développement plus tardif de l'État social suisse

Relevons en premier lieu que la Suisse emprunte un chemin différent en matière de développement de son État social par rapport aux autres régimes de welfare occidentaux dans la mesure où elle a longtemps été conduite par une « voie libérale » avec la participation d'un « État faible et des mécanismes d'auto-organisation forts » (Cattacin, 2006, p. 57). En second lieu, le haut niveau des salaires de l'époque permettait dans de nombreux cas une prise en charge individuelle des risques sociaux - autrement dit « des salaires élevés [qui] permettaient de renforcer la solidarité développée dans les réseaux familiaux par des assurances privées » (2006, p. 59). En clair, la Suisse apparaît à cette période comme une « société marchande sociale », relève l'auteur, où le patronat est puissant, les syndicats modérés et l'économie forte.

Alors que dans les années 1970, la plupart des pays occidentaux sont fortement touchés par les coûts du chômage qui freinent peu à peu l'expansion de leur État-providence, la Suisse bénéficie d'un effet amortisseur qui ne lui fait pas subir aussi fortement qu'ailleurs ce phénomène : le retour des populations immigrées dans leur pays d'origine. C'est par ailleurs le pays de l'OCDE qui se verra le plus fondamentalement transformé dans le passage que génère la transition d'une économie fordiste à une

⁸¹ Il est précisé que les dépenses sociales en termes de mesures actives du marché du travail, d'allocations familiales et de services aux familles se trouvent en dessous de la moyenne des pays de l'OCDE en 1998 au contraire des dépenses investies dans les domaines de la vieillesse, de l'invalidité ou encore de la santé (Bertozzi et al., 2005, p. 32).

économie tertiaisée. Le développement de l'État social en Suisse, qui se poursuit dans les années 1980 au moment où la plupart des pays occidentaux sont plongés dans une forte remise en question des leurs, peut s'expliquer par « l'émergence d'une économie flexible » et une « sortie plus rapide et sans chômage de la crise des années 1970 » (2006, p. 60). L'avènement d'une société connexionniste et d'économies enchevêtrées vont ainsi reconfigurer les systèmes socioéconomiques et insérer la Suisse dans une mécanique internationale qui participe fortement de sa prospérité.

Une corrélation entre l'expansion des États sociaux et la présence de lieux de veto dans le processus législatif est aussi relevée comme autre facteur explicatif (Bonoli, 1999) : aussi, plus ces derniers sont nombreux, plus faible est le développement de l'État social⁸². En clair, les opposants à l'interventionnisme étatique ayant été traditionnellement majoritaires ont davantage empêché l'ancrage juridique d'assurances sociales afférentes. Aussi, l'évolution de l'État social helvétique est avant tout déterminée par le principe de subsidiarité, caractéristique du système politique suisse qui partage les tâches de solidarité collective au sein des trois niveaux de l'ossature publique (Confédération, cantons et communes) et entre les institutions étatiques et la société civile (Cattacin, 2006). Sur ce dernier point, l'État joue alors un rôle subsidiaire en ce sens que les problématiques sont d'abord à la charge de la société civile avant d'être endossées par les institutions publiques. Ce principe confère ainsi à la Suisse une configuration politique et organisationnelle où cohabitent à la fois structures publiques et privées toutes deux comprises comme productrices de bien-être.

4.8.3 Remise en question et défis posés à l'État social suisse

Certains changements législatifs interviennent au cours des années 1990 en Suisse et les réformes de la politique sociale helvétique ainsi engagées font suite à la crise des finances publiques. Les transformations tant démographiques que celles ayant cours dans le marché du travail vont déstabiliser la structure financière de l'État social, augmentant ainsi l'écart entre les bénéficiaires des prestations sociales et les contribuables, problématiques analogues à celles que connaissent en effet nombre de pays occidentaux, souvent plus graves précise-t-il, depuis le milieu des années 1970 (Bonoli, 1999). Si la remise en question de l'État social suisse est amorcée, notons que le débat autour de son possible « démantèlement » n'a pas pris une dimension aussi forte en comparaison des autres pays occidentaux (Cattacin, 2006). La prise de conscience des déséquilibres financiers et démographiques s'amorce en effet dès le début des années 1990 si bien que l'État social helvétique semble aujourd'hui être, comme bon nombre d'autres par ailleurs, « de moins en moins adapté à une société qui, depuis lors [période des Trentes Glorieuses], s'est profondément modifiée » (Bertozzi et al., 2005, p. 11). Le discours évoquant le fait de repenser l'État social met en évidence le déséquilibre existant entre des politiques

⁸² Pour l'illustrer, Immergut (1992) souligne comment le référendum suisse a permis d'ajourner la mise en place d'une couverture publique contre le risque de maladie.

de solidarité en concordance avec les modes de vie et de production des sociétés contemporaines (Perrin, 1993). Si l'État social suisse n'est certes pas en faillite et si la Suisse semble mieux résister⁸³, dans une certaine mesure et en comparaison internationale, à la crise économique et financière des années 2010 (SECO, 2010), le nombre de bénéficiaires des prestations sociales continue pourtant d'augmenter alors qu'au contraire l'apport des cotisants décroît (Bertozzi et al., 2005). Par ailleurs, la Suisse est elle aussi en proie à bon nombre de défis sociaux, plus largement inhérents aux sociétés modernes, que rencontrent de multiples pays occidentaux (taux de chômage croissants, transformations des structures familiales, élévation du nombre de femmes sur le marché de l'emploi, vieillissement démographique, ...). En clair, si l'État social suisse ne se démantèle pas, il n'en subit pas moins de sérieuses pressions. Ces questionnements sur son avenir font alors émerger « une crise de la responsabilité collective » ainsi qu'une « redéfinition de la nature et des objectifs de l'intervention publique » (Rossini & Fischer, 2015, p. 10).

Les transformations sociodémographiques et les effets de la mondialisation auxquelles sont confrontées les populations occidentales touchent également la Suisse dès les années 1980. Cette situation se traduira en Suisse par une crise dans la gestion du bien-être (Cattacin, 2006). Un problème est notamment soulevé à cette nouvelle configuration transnationale des économies et des États-nations : il concerne le financement de l'État social lui-même en raison de nombreux facteurs qui augmentent le niveau de ses dépenses (délocalisations, changement de paradigme socioéconomique (du national ou transnational), diminution du pouvoir d'achat, renforcement des risques de chômage, ...). L'auteur ajoute comme éléments alourdissant le cahier des tâches et le budget étatiques les problèmes écologiques, les nouvelles immigrations, l'atomisation des formes de vie ou encore l'apparition d'une nouvelle forme de pauvreté qui a conduit à créer un « vide institutionnel occupé par de nouveaux acteurs sociaux » qui a lui-même engendré de « nouvelles formes de solidarité » (2006, p. 61) que notre étude se propose justement d'étudier. Bertozzi, Bonoli et Gay-des-Combes partent également d'une inadéquation grandissante entre « les structures existantes de l'État social et l'émergence de nouveaux types de risques à couvrir », autrement dit entre « des assurances de type traditionnel et des aspirations inédites envers l'État social » (2005, p. 39). Pour les auteurs, le défi prépondérant de l'État social à l'avenir se pose comme un savant dosage entre le maintien des sécurités originelles de protection sociale et la prise en compte des nouveaux besoins sociaux tout en faisant en sorte de pouvoir les supporter financièrement.

⁸³ Degen (2013) rappelle en ce sens que la part du revenu national allouée aux secteurs de l'État social suisse (assurances sociales, santé publique et formation) ont connu une augmentation croissante jusqu'en 2000.

4.8.4 Quelques pistes de réflexion comme solutions envisagées pour faire face à la crise de l'État social suisse en tenant compte des nouveaux défis sociaux

Deux principales approches s'opposent dans la littérature et les débats publics pour discuter de la crise et des réformes de l'État social : une *approche néolibérale* - se structurant essentiellement autour d'une politique d'austérité et d'une mise au régime des dépenses sociales - et une *approche sociale* – défendant les acquis sociaux de cette période faste que furent les années post-Seconde Guerre mondiale – qui éluderaient « un développement parallèle à la crise des finances publiques » (Bertozzi et al., 2005, p. 12), autrement dit, la prise en compte de nouveaux défis sociaux. En clair, le défi n'est pas uniquement financier, il est aussi social dans la mesure où il faut maintenir la « cohésion de la société face à l'émergence de nouveaux risques d'éclatement » (2005, p. 12). Face à ce double défi posé à l'État social suisse (comme d'autres pays occidentaux par ailleurs), Bertozzi, Bonoli et Gay-des-Combes suggèrent de tabler sur ce qu'ils qualifient d'« investissement social » - alternative qui leur est inspirée par d'autres pays européens – à comprendre comme des investissements tant auprès des personnes défavorisées (protection et justice sociales) qu'à l'attention de l'ensemble de la population (notamment par des investissements dans les services aux familles, dans la formation continue ou encore dans la réinsertion professionnelle). Investir dans ces champs spécifiques permettrait selon eux de défendre une meilleure participation au monde du travail tout comme une meilleure conciliation entre les sphères professionnelle et familiale pour, au final, parvenir à une meilleure cohésion sociale. C'est le projet qu'ils envisagent pour moderniser l'État social suisse.

Le processus réformateur des politiques sociales est particulièrement ardu en Suisse en raison de son système politique qui laisse la présence de nombreux « lieux de veto » (le référendum notamment) : « Le système politique suisse ne semble pas, a priori, particulièrement adapté pour imposer des sacrifices à de large groupes de citoyens/électeurs » (Bonoli, 1999, p. 58) - et ce bien que certaines réformes importantes aient vu le jour. Au cours de cette décennie, le système politique suisse est cependant parvenu à introduire des transformations dans les politiques sociales qui tentent de répondre, dans une certaine mesure, aux nouveaux défis soulevés. Il a également réussi à le faire de manière étonnamment vélocité pour un pays dont le système politique laisse pourtant place à de multiples espaces institutionnels de blocage que Bonoli résume ainsi : « L'existence de lieux de veto dans un système politique semble être associée à un processus de réforme des programmes sociaux tendant à combiner des mesures d'austérité avec des améliorations. » (1999, p. 72).

Cattacin propose d'étudier les transformations de la sécurité sociale sous la lentille du « *welfare pluralism* »⁸⁴, à comprendre comme la prise en considération d'autres « acteurs producteurs de bien-être » que les instances publiques que sont l'économie, les familles ou encore les organisations du « privé social » (2006, p. 49). L'auteur propose quelques pistes de réflexion sur la manière de redéfinir la politique sociale suisse face aux enjeux et au contexte propres au XXI^e siècle. À son sens, deux erreurs doivent notamment être évitées : d'une part, le fait de focaliser uniquement sur les franges les plus précarisées de la population en oubliant les majorités (et plus spécifiquement ladite classe moyenne) – ce qui renforcerait à la fois le populisme et les risques de fracture de la cohésion sociale par élusion de justice sociale ; d'autre part, le fait d'omettre de considérer les impératifs de l'économie – bien qu'il précise qu'il faille toutefois dépasser « l'équation qui soumet le social à l'économique » (2006, p. 63). Il précise en outre qu'une politique sociale qui prend comme seul référent la variable du travail ne peut être pleinement efficace pour solutionner les problèmes sociaux. Politiquement, il constate que la droite suit ce qu'il appelle une politique moratoire – à comprendre le fait de privilégier le principe de nécessité au principe de garantie universelle, mais aussi de freiner les réformes des assurances sociales⁸⁵ ou la croissance du personnel étatique – alors que la gauche dite traditionnelle et les syndicats cherchent à en réduire les dommages et à réformer, par négociation avec leurs adversaires politiques, le système des assurances sociales⁸⁶. Cependant, il soutient que les actions prises pour lutter contre « l'aggravation de la question sociale » restent restreintes face à l'accroissement non seulement des dépenses sociales, mais également des situations d'exclusion et que le vent politique suisse soufflerait davantage vers une « réforme de l'existant » (2006, p. 65).

Les systèmes nationaux de protection sociale européens sont réexaminés afin qu'ils puissent répondre aux nouveaux besoins et soutenir certains acquis dans une démarche qui vise à une meilleure harmonisation de la législation de l'Union Européenne en matière de sécurité sociale comme le recommande précisément le traité sur l'Union européenne (TUE) – autrement appelé le traité de Maastricht – qui vise notamment à réduire les dépenses publiques et sociales (Palier, Crépin, & Dauphin, 2013). Sont également recherchées « des formules » pour mieux responsabiliser, sous différentes formes, les bénéficiaires des prestations sociales afin de combattre la passivité des individus face aux aléas de la vie, spécifie encore Cattacin, qui rappelle néanmoins que cela nécessite

⁸⁴ Beresford et Croft évoquent que les concepts de « *welfare pluralism* » et « *the mixed economy of welfare* » permettent de prendre en considération « an [sic!] voluntary action informal and the market » dans les débats autour des politiques sociales (1983, p. 19).

⁸⁵ L'auteur donne notamment en exemple les dixième et onzième révisions de l'AVS mais aussi la troisième révision de la LACI. Il estime que la stratégie des partis bourgeois consiste à « remettre en question certaines prestations sociales en échange d'une modernisation du système de sécurité sociale » (2006, p. 65). Pour illustration, il rappelle que la troisième révision de la LACI procède à un renforcement des mesures d'intégration tout en diminuant les prestations de certaines catégories de chômeurs.

⁸⁶ La création d'une base pour une loi sur l'assurance maternité est citée en guise d'exemple.

de « modifier la façon de considérer les personnes connaissant de graves difficultés matérielles et sociales » et qui se trouvent trop fréquemment « reléguées à de simples preneurs d'aide matérielle » sans leur permettre véritablement d'intégrer « des projets ou programmes leur permettant de trouver une issue à leur situation d'exclusion » (2006, p. 66). Différentes propositions de responsabilisation sont données dans les systèmes de retraite ou de santé et apportées à l'aide sociale et au chômage qui modifient de surcroît la réflexion sur le système de bien-être actuel. Pour les deux premiers, la tendance vise en Suisse à privatiser davantage son financement par le truchement d'assurances subsidiaires (notamment par le troisième pilier en ce qui concerne l'AVS ou par les assurances complémentaires dans le système de santé). Pour les deux derniers, la direction empruntée est celle d'une diminution des prestations. En ce sens, l'assurance-chômage en Europe s'aligne « toujours plus sur les standards de l'aide sociale » et que les révisions de la LACI⁸⁷ depuis les années 1990 suivent en ce sens un mouvement analogue⁸⁸ (2006, p. 68).

Cattacin propose enfin de réfléchir aux transformations qu'a subi le *welfare pluralism* suisse qui est devenu « une référence internationale » pour ce qui a trait à « l'individualisation des responsabilités » mais aussi à « l'activation des citoyens » ou encore à « l'incitation et la modération des acteurs producteurs de bien-être » (2006, p. 69). La recherche du plus grand bien-être passe dorénavant par des logiques de personnalisation et de privatisation, l'État se chargeant essentiellement des plus démunis par une couverture minimale des besoins sociaux. Trois principaux changements identitaires de l'État suisse au cours du dernier siècle sont repérés : d'un État libéral à la fin du XIX^e siècle (privé social fort et économie forte) à un État social dès le milieu des années 1970 (privé social faible et économie faible) à un État incitateur et modérateur dès le milieu des années 1980 (privé social fort et économie faible), en passant par un modèle de privé social faible et d'économie forte pendant les Trente Glorieuses. Lutter contre la pauvreté, la marginalité et l'exclusion se redéfinit, dit-il, « en termes libéraux » en ce début de XXI^e siècle qui voit par ailleurs un « regain d'idéologie libérale » et une « activité d'incitation et de réanimation de la société civile » dans la gestion des problèmes sociaux (2006, p. 70). La production de bien-être focalise ainsi en partie sur une logique coopérative entre l'État et le privé social. On dénote ainsi des « synergies entre l'étatique et le non-étatique » qui peuvent être considérées comme une potentielle « réponse organisationnelle aux défis sociaux » (2006, p. 62). Cette nouvelle forme productrice de bien-être se voit attribuer deux caractéristiques de base : d'une

⁸⁷ L'article publié en 2006 ne peut tenir compte de la dernière révision de 2010 de la LACI qui à ce jour implique une série de mesures dites d'économie qui passe notamment par la réduction des prestations de différents groupes d'assurés (DEFR & SECO, 2013). La Conférence suisse des institutions d'action sociale (CSIAS) a par ailleurs soutenu le référendum lancé par les partis de gauche et les syndicats contre ce projet de révision (CSIAS, 2010) qui est néanmoins entré en vigueur le 11 avril 2011. Nous pouvons ainsi spécifier que cette tendance semble s'être donc encore renforcée ces dernières années.

⁸⁸ L'auteur parle ainsi d'une « différenciation entre aide aux chômeurs, soutien aux salaires faibles et aide sociale » (2006, p. 68).

part, elle se détermine par une « subsidiarité renouvelée » en ce sens qu'elle est plus proactive et plus professionnalisée sous l'impulsion d'un État incitateur et modérateur ; d'autre part, cette nouvelle forme de production de bien-être s'inscrit dans « une législation de la responsabilisation individuelle (de « citoyenneté active ») des citoyens » notamment en leur laissant une certaine marge de manœuvre dans la personnalisation de certaines assurances (2006, p. 63). Pour l'auteur, cette nouvelle configuration tend à produire tant une différenciation qu'une complexification des solutions à apporter aux problèmes sociaux au sein d'une société devenue elle-même plus complexe et pluralisée.

Face aux nouveaux besoins sociaux, Bertozzi, Bonoli et Gay-des-Combes (2005) invitent à considérer la voie des mesures dites d'investissement social⁸⁹ - qui reste, à leur sens, la proposition la plus adaptée pour espérer garantir la pérennité de l'actuel système social suisse. C'est plus particulièrement à travers des mesures prises au sein des politiques du marché de l'emploi et de la famille qu'une possibilité est envisagée de contrebalancer les effets déséquilibrants du vieillissement démographique que ce soit notamment en termes de lutte contre l'augmentation du chômage ou comme réponse au phénomène des *working poor*, mais aussi à travers la prise en considération d'une meilleure conciliation entre vie privée et professionnelle (facilitation du temps partiel, développement de structures d'accueil, introduction de congés parentaux ou encore harmonisation des horaires scolaires) qui peuvent permettre non seulement aux femmes de pouvoir exercer à la fois une activité professionnelle et leurs responsabilités dans leur rôle de mères mais aussi d'élever, à terme, les indices de fécondité⁹⁰. Aussi, harmoniser les plannings familiaux et professionnels permettrait de « créer un volume d'emploi plus important [en augmentant notamment le travail féminin] [...] » (Bertozzi et al., 2005, p. 103) et contribuerait ainsi à offrir davantage de recettes pour d'autres types de prestations sociales à financer ou pour mieux développer la croissance économique. Si cette politique d'investissement social est considérée par les auteurs comme la solution la plus appropriée, ils y voient néanmoins trois obstacles de taille : son coût, des résultats qui ne pourront être significatifs qu'à long terme et une mise en place qui peut être freinée par décision du peuple suisse (recours au référendum notamment). En outre, ils constatent que les clivages politiques associés à l'âge des votants notamment en termes de participation électorale (un absentionnisme plus élevé chez les jeunes adultes) peuvent freiner des «

⁸⁹ S'ils évoquent notamment l'augmentation de la TVA ou la retraite à temps partiel qui sont aujourd'hui considérées comme optimisant le financement des caisses de retraite, ils estiment néanmoins que ces mesures ne font que « déplacer les charges » et proposent alors de réfléchir plus largement aux mesures qui devraient être prises à la fois dans le domaine des politiques de l'emploi, mais aussi dans celles afférentes à la famille.

⁹⁰ Gauthier analyse en ce sens l'« impact of family policies on fertility » (2002a, p. 342) au travers de recherches tant théoriques qu'empiriques. Il cite notamment une étude de Rindfuss et Brewster menée en 1996 dont les auteurs avancent l'élément suivant : « other things being equal, that improvements in childcare availability, acceptability, and quality, and decreases in its cost would have a positive impact on fertility » (Rindfuss et Brewster cité par Gauthier, 2002a, p. 325). Si Wanner (2008) précise qu'il n'y a pas de « recette miracle » pour augmenter la fécondité, même si des politiques étatiques développées à l'attention des familles peuvent potentiellement et à terme relever son indice, compter sur les flux migratoires ne représente également pour lui qu'une solution partielle.

politiques publiques orientées vers les familles, les jeunes chômeurs ou les *working poor* »⁹¹ puisque ce sont plus spécifiquement les jeunes adultes qui sont concernés par ces problématiques au contraire des classes plus âgées plus focalisées sur un « maintien des acquis en matière de retraite » des années d'après-guerre et qui votent généralement aujourd'hui plus régulièrement et plus massivement (2005, p. 112).

Pour Bonoli (1999), l'assainissement des finances publiques reste prioritaire. Il souligne par ailleurs la nécessité de moderniser un système mis en place dans le cadre d'un tout autre contexte social, politique et économique⁹² que celui ayant cours aujourd'hui par la prise en compte notamment des nouveaux besoins et attentes des citoyens (améliorer la (re)conciliation de la vie privée et professionnelle⁹³, flexibiliser l'âge de la retraite, ...). Il reconnaît qu'il sera néanmoins difficile de mettre en place un nouveau système qui tienne compte des enjeux des sociétés modernes en ce sens que le « changement institutionnel est un processus lent et le plus souvent incrémental qui se heurte à des résistances importantes » (*path dependency*) et plus particulièrement en Suisse⁹⁴ (1999, p. 74). En revanche, l'auteur soutient que les réformes envisagées sous une perspective bidirectionnelle, qui cumulent ainsi à la fois le retranchement et l'expansion, ont plus de chances d'aboutir en votation : « Les réformes qui ont effectivement abouti sont celles qui ont combiné des économies avec des améliorations dans le niveau de protection offert » (1999, p. 57).

Enfin, en réponse à cette crise, Gärtner (2008) indique que la *politique* dite *d'activation* séduit les responsables politiques en ce sens qu'elle permettrait d'inciter et de soutenir les bénéficiaires de prestations sociales à se réinsérer dans le marché de l'emploi et se passer de cette manière d'aides financières étatiques. Ce concept permettrait d'espérer une diminution des dépenses sociales et par là même une augmentation des recettes de l'État : en effet, les bénéficiaires des prestations sociales (re)deviendraient de ce fait des personnes actives et par voie de conséquence des cotisants. De cette façon, les instruments d'activation en politique sociale peuvent être considérés comme un

⁹¹ Les auteurs voient ici ces éléments comme des données à prendre en considération pour établir un « pacte social » qui devrait essentiellement viser à répondre « aux demandes et aux attentes des pans de la population les plus exposés aux nouveaux risques et aux problèmes sociaux apparus dès le début des années 1990 » (Bertozi et al., 2005, p. 119), sans lequel toute autre stratégie leur semble bancale.

⁹² Il rappelle que la majorité des programmes sociaux ont été élaborés « dans un contexte de plein emploi, de familles stables avec une division du travail stricte entre homme et femme » et qu'ils ne sont donc plus adaptés aujourd'hui (1999, p. 73).

⁹³ Notamment par la mobilisation d'instruments juridiques tels que l'assurance maternité, les congés parentaux ou le subventionnement de la garde des enfants, précise-t-il, tout en soulignant que ce domaine représente aujourd'hui à son sens une faiblesse du système de protection sociale. La Suisse reste ainsi très en retard par rapport aux autres pays européens, d'où sa nécessaire modernisation. Notons que l'article datant de 1999, l'assurance maternité a depuis été adoptée en Suisse et est entrée en vigueur le 1er juillet 2005. Plus récemment, notons que la Commission fédérale pour les questions féminines réclame un congé parental rémunéré de 24 semaines (Confédération suisse, 2016a).

⁹⁴ Il l'évoque ainsi plus spécifiquement de la manière suivante : « La structure du système politique suisse, du fait qu'elle nécessite de larges coalitions autour d'un projet de changement, crée du même coup des opportunités pour une convergence d'intérêts opposés sur des réformes combinant modernisations et économies. Séparément, on l'a vu, chacune de ces opérations se révèle extrêmement difficile dans le cadre institutionnel suisse. » (1999, p. 74)

« investissement qui sera amorti une fois l'intégration réussie » (2008, p. vi). Du concept d'investissement social, l'auteur dénombre trois lignes discursives : premièrement, il est dit que les mesures d'intégration uniformisées – soit les offres d'emploi et de formation – ont une portée limitée (nombre restreint d'individus) et que cela nécessite une prise en charge personnalisée le plus souvent (*case management*) ; deuxièmement, la segmentation de la sécurité sociale dans une multitude de services engendre deux types de risques : ne pas proposer la solution la plus adaptée à la personne bénéficiaire et voir apparaître l'effet dit carrousel (passage d'un cas d'une institution à une autre). Aussi, la solution envisagée pour réduire ce double risque serait la collaboration interinstitutionnelle (CII) ; troisièmement, il parle du concept d'investissement social comme visant à intégrer à un niveau structurel de la prise en charge des situations de précarité et d'exclusion (formation continue, mesures encourageant la conciliation des vies privée et professionnelle, ...). Trois problèmes soulevés ce concept sont relayés par l'auteur : d'abord, l'investissement social se focalise sur l'insertion dans le marché de l'emploi qui requiert aujourd'hui de l'État une sécurité de la flexibilité (et non plus une sécurité de la stabilité du statut) qui ne garantit pas nécessairement à tout un chacun un revenu suffisant dans le marché du travail ; ensuite, si on considère qu'un revenu obtenu par l'activité professionnelle doit être financièrement plus élevé (et ainsi plus avantageux) qu'un revenu alloué par les institutions publiques (inactivité professionnelle), le filet de sécurité sociale doit alors être bas, ce qui pose notamment problème pour les personnes qui ne sont pas aptes à l'emploi ; enfin, des interrogations subsistent quant à la mise en œuvre et le succès de ces politiques d'incitation (encore peu d'évaluations des mesures de *case management* ou de CII à ce jour, certaines études en montreraient même des effets stigmatisants). Aussi, si l'auteur déclare espérer que ce concept d'investissement social puisse mener à des discussions sérieuses quant au futur de l'État social, il reste toutefois plus pessimiste quant au nombre potentiel de personnes mises à l'écart du marché de l'emploi - notamment les plus faiblement qualifiées. Il envisage une aggravation à l'avenir et préconise qu'il faille plus massivement investir socialement : « Dans le long terme il faut s'attendre qu'en lien avec le changement structurel de l'économie les emplois qui requièrent un faible niveau de qualification soient encore plus souvent supprimés ou délocalisés dans des régions à faibles coûts de production » (2008, p. vii). Du moins, les entreprises sociales ou les allocations de compléments au salaire qui voient le jour au niveau local peuvent représenter des investissements sociaux intéressants qui permettraient alors, conclut-il, d'affermir « la confiance dans le système social », mais aussi de créer du « capital social » (2008, p. vii).

4.9 Le système de protection sociale suisse : assurances sociales, aide sociale, défis des politiques sociales

Sont présentés ci-après le système de sécurité sociale suisse, l'institution de l'aide sociale et les défis posés aujourd'hui aux politiques sociales helvétiques.

4.9.1 Le système de sécurité sociale suisse : trois piliers de prévoyance fondamentaux

Le système de sécurité sociale suisse se structure sur la base de cinq principaux domaines : la prévoyance vieillesse, survivants et invalidité (AVS et AI) ; assurance-maladie (AMal) et assurance-accidents (AA) ; allocation pour perte de gain en cas de service militaire⁹⁵ et de maternité⁹⁶ (APG) ; assurance-chômage (AC) ; allocations familiales (AF) (OFAS, 2016d). Son système de prévoyance est quant à lui administré sur la base du principe des trois piliers : prévoyance étatique, prévoyance professionnelle et prévoyance privée. Aussi, le 1^{er} pilier représente la prévoyance étatique de base et comprend l'AVS, l'AI et l'APG. Il a pour objectif de garantir le minimum vital sur la base d'un financement par répartition. Des prestations complémentaires (PC) à l'AVS et à l'AI peuvent par ailleurs être octroyées lorsque les rentes et autres revenus ne permettent pas de couvrir les besoins vitaux. La prévoyance professionnelle (PP) représente le 2^e pilier⁹⁷ des assurances sociales en Suisse - elle s'institue sur la base de la loi fédérale sur la prévoyance vieillesse, survivants et invalidité (LPP)⁹⁸ et la loi fédérale sur l'assurance-accidents (LAA) - et est financée par capitalisation (caisses de pension). Elle doit permettre aux assurés et leurs proches de maintenir leur niveau de vie d'avant retraite et de couvrir les risques de vieillesse, de décès ou d'invalidité en complément du 1^{er} pilier. Enfin, le 3^e pilier concerne la prévoyance privée elle aussi financée par capitalisation. Elle sert à répondre aux besoins de nature privée supplémentaires ou compléter les ressources couvertes par les 1^{er} et 2^e piliers. Si les deux premiers piliers sont obligatoires (sous certaines conditions), le troisième est en revanche facultatif. Bien qu'elle ne représente pas une assurance sociale, il faut encore noter l'existence de l'aide sociale qui relève pour l'essentiel de la compétence des cantons et qui constitue une aide financière permettant de garantir le minimum vital aux personnes qui n'arrivent pas à subvenir à leurs besoins ou à ceux de leur famille, ceux qui passent alors « entre les mailles du filet social » (OFAS, 2016c) – il

⁹⁵ Notons également l'existence d'une assurance militaire (AM) qui permet d'assurer toutes les personnes qui seraient éventuellement victimes d'un accident ou d'une maladie pendant leur service militaire, leur service de protection civile ou leur service civil.

⁹⁶ Ici aussi, relevons la présence d'une assurance maternité (AMat) qui peut bénéficier de réglementations cantonales complémentaires. En effet, les cantons peuvent prévoir un régime encourageant une durée du droit aux allocations de maternité ainsi que des montants plus élevés.

⁹⁷ Le 2^e pilier assure obligatoirement tous les employés à compter d'un seuil défini (périodiquement actualisé), soit un revenu annuel minimum de 21'150 francs suisses pour l'année 2016 comme le statue l'Office fédéral des assurances sociales (OFAS).

⁹⁸ La LPP prescrit des prestations minimales. Les entreprises peuvent par ailleurs abaisser voire supprimer ce seuil de référence minimal afin que certaines personnes aux faibles revenus puissent néanmoins disposer d'un 2^e pilier.

n'est pas rare à ce propos d'entendre parler de l'aide sociale comme le « dernier filet social » du système de sécurité sociale. L'aide sociale vise également à promouvoir l'intégration sociale et l'insertion professionnelle⁹⁹.

4.9.2 L'aide sociale : « le dernier filet social » du système de protection sociale suisse

L'aide sociale a pour principale mission d'assurer le minimum vital et d'éviter ainsi que les personnes ne basculent dans la pauvreté ou l'indigence avancées. Pour Rossini, elle peut être vue d'ailleurs comme « essentielle à la définition des contours et du contenu des pratiques de solidarité » (2015, p. n.d.). Elle entend en outre favoriser l'insertion professionnelle et sociale des personnes y ayant recours, plus spécifiquement par le truchement du marché du travail complémentaire ou marché secondaire du travail¹⁰⁰. Le nombre de bénéficiaires¹⁰¹ est ainsi essentiellement fonction de la vie économique et du marché de l'emploi : les dépenses de l'aide sociale augmentent dans un contexte économique morose ou lorsque est observée une diminution des rentrées fiscales. L'aide sociale est par ailleurs « de plus en plus souvent appelée à prendre en charge des risques sociaux non assurés » (Guggisberg, 2015, p. 7) sous l'effet notamment de l'augmentation du nombre de divorces et de foyers monoparentaux. Financée sur la base de ressources fiscales publiques et assumée par les cantons ou les communes, elle relève de la compétence cantonale (ou des communes dans certains cas) et ne fait pas l'objet d'une loi-cadre fédérale¹⁰². Aussi juridiquement, elle s'institue sur la base de l'article 115 *Assistance des personnes dans le besoin* de la Constitution fédérale suisse qui stipule que « les personnes dans le besoin sont assistées par leur canton de domicile » et que « la Confédération règle les exceptions et les compétences » (Confédération suisse, 2016c). De la sorte, l'organe de référence en la matière est l'association professionnelle nationale nommée Conférence suisse des institutions d'action sociale (CSIAS) fondée en 1905 - la motivation première aux fondements de la création de cette instance a été l'absence d'un cadre légal au niveau national. Elle regroupe l'ensemble des cantons suisses, la principauté du Liechtenstein et de plus d'un millier d'autres instances (villes, communes, organisations privées actives dans le domaine social). Faute d'un cadre législatif au niveau fédéral – que revendique d'ailleurs la CSIAS – cette association vise à la fois la coordination et l'harmonisation

⁹⁹ Voir [Annexe 1 « Quelques chiffres afférents aux assurances sociales »](#).

¹⁰⁰ Les postes de travail dans le marché secondaire du travail sont généralement des places subventionnées déterminées dans le temps, pourvues en fonction des objectifs poursuivis de politique sociale (insertion professionnelle), complémentaires et non concurrentielles à ceux du marché primaire de l'emploi (Luisier, 2011). L'idée défendue est ainsi d'accompagner les prestations sociales par des mesures actives de réintégration à l'emploi (programmes d'occupation, places dans des entreprises dites sociales, ...) et de viser l'amélioration de l'employabilité des personnes qui y prennent part pour que ceux-ci puissent augmenter leur chance de retrouver un emploi par la suite sur le marché primaire du travail.

¹⁰¹ En termes d'effectifs, près de deux tiers (65%) des bénéficiaires de l'aide sociale sont des personnes vivant seules, un cinquième (22%) sont des familles monoparentales et un septième (11%) des familles avec enfants (CSIAS, 2013). L'aide sociale peut aussi être sollicitée par la catégorie des travailleurs pauvres au contraire des personnes âgées qui disposent elles des prestations complémentaires.

¹⁰² Ni d'ailleurs d'aucun concordat intercantonal sur l'harmonisation de l'aide sociale (Guggisberg, 2015).

de l'aide sociale tout comme l'efficacité et l'équité de celle-ci sur l'ensemble du territoire helvétique. En ce sens, Guggisberg souligne qu'une « harmonisation minimale » reste « indispensable pour empêcher une compétition négative néfaste » entre les différents cantons et communes suisses et pour « assurer l'égalité de droit aux bénéficiaires de l'aide sociale » (2015, p. 3)¹⁰³. Son Comité¹⁰⁴ établit ainsi des normes reconnues notamment en matière de calcul des prestations d'aide sociale¹⁰⁵ – certains cantons reprennent en effet celles-ci dans leur juridiction - qui visent à déterminer ainsi le minimum vital et servent d'instrument de travail pour les différents services sociaux en œuvre en Suisse. Ces normes ont été révisées en 2015 (OFAS, 2015c); aussi la CSIAS recommande l'application de ces nouvelles normes dès le 1^{er} janvier 2016. Le but de cette dernière révision était de réduire les coûts de l'aide sociale et d'inciter les jeunes adultes à s'insérer professionnellement. Les montants des forfaits ont ainsi été réduits et les conditions en matière de violation des règles durcies (réduction du forfait pour l'entretien jusqu'à 30% (précédemment 15%)). Un supplément d'intégration (entre 100 et 300 francs suisses) intègre et remplace le supplément minimal d'intégration (SMI) antérieurement en vigueur (aujourd'hui supprimé) sous des conditions désormais plus strictes. Une seconde étape de la révision est prévue courant 2017 et concernera entre autres les prestations circonstanciées, des stratégies visant à diminuer les effets de seuil, des recommandations sur les loyers ou l'insertion professionnelle des mères ou encore une meilleure délimitation entre aide sociale et aide d'urgence. L'augmentation des coûts de l'aide sociale semble s'expliquer par les nombreuses mutations socioéconomiques que connaissent les sociétés contemporaines :

Les dépenses d'aide sociale ont pris l'ascenseur ces dernières années. Une augmentation qui a affolé les budgets communaux et cantonaux [...] Pourtant, l'explosion des besoins d'aide sociale est parfaitement logique. Elle se situe à l'intersection entre les mutations sociales et des modes de vie, la nouvelle donne d'une économie globalisée, et l'incapacité politique à adapter l'entier du dispositif de protection sociale

¹⁰³ Elle spécifie en outre que la CSIAS tient compte des différences cantonales et communales en la matière laissant ainsi une certaine place à la libre interprétation des cas, ce qui n'est pas sans poser quelques difficultés avec les objectifs visés d'harmonisation : « les normes accordent aux autorités locales des marges individuelles d'appréciation et de manœuvre leur permettant de tenir compte des circonstances spécifiques. Les différences régionales et locales sont une réalité en Suisse et elles sont tout à fait reconnues et admises dans le cadre des recommandations des normes CSIAS. Mais cela implique également que les normes CSIAS doivent répondre à la double exigence de l'harmonisation et de l'autonomie et qu'en raison des exigences contradictoires, elles font régulièrement l'objet d'un processus de négociation politique et sociale » (Guggisberg, 2015, p. 3).

¹⁰⁴ Regroupe les cantons, villes, communes, organisations privées.

¹⁰⁵ Le calcul du forfait se fait sur la base des dépenses (habitudes de consommation) des 10% des ménages aux revenus les plus faibles en Suisse. Le montant du forfait dépend du nombre de personnes dans le ménage. L'association se base d'un panier-type établi par l'OFAS récapitulé dans le document *Forfait CSIAS pour l'entretien. Calcul actualisé par l'OFAS* (Oetliker & Häni, 2014). Aussi sont incluses dans celui-ci les dépenses courantes du ménage ou les coûts liés à la nourriture, aux vêtements, aux déplacements, à l'assurance-maladie de base ou encore au logement. Des prestations circonstanciées peuvent être accordées selon les cas. Le forfait pour l'entretien était jusqu'en 2015 de 960 francs suisses mensuels pour une personne seule (un multiplicateur sert à calculer le forfait en fonction du nombre d'individus dans le ménage (CSIAS, 2013). Après révision des normes, le forfait pour l'entretien s'est vu réduit de 76 francs suisses mensuels par personne pour les familles nombreuses (dès six personnes) et est passée de 986 à 789 francs suisses (soit une baisse d'environ 20%) pour les jeunes adultes jusqu'à 25 ans non inscrits en formation et sans activité rémunérée (Guggisberg, 2015).

à la réalité, de façon cohérente et non dogmatique. Pour faire court, le divorce et les enfants sont aujourd'hui trop souvent facteurs de pauvreté, la pression à la productivité sur le lieu de travail rend de plus en plus souvent fragile voire malade, et l'assainissement des assurances sociales envoie à l'aide sociale des catégories entières de population, malades ou sans emploi, qui ne sont plus considérées ni comme invalides ni comme chômeuses. (M. Kurth, 2008, p. 1)

Le fait que les problèmes sociaux se complexifient et que le nombre de bénéficiaires augmente exerce une pression grandissante sur l'aide sociale d'autant plus qu'elle sert aussi davantage d'instance de transfert des coûts pour les autres assurances sociales. C'est notamment ce que certains envisagent suite à la 4^e révision de la LACI (Salzgeber, 2012). L'aide sociale peut en ce sens être qualifiée de « lieu d'atterrissage des problèmes non résolus » (Guggisberg, 2015, p. 6):

Car bien que la Suisse dispose d'un système de protection social bien développé, l'aide sociale est appelée de plus en plus souvent à combler certaines lacunes de l'Etat social et à prendre en charge des problèmes sociaux non résolus. Ainsi par exemple, les révisions des assurances chômage et invalidité, réalisées sous la pression politique de l'austérité, ont perdu de leur capacité à couvrir les besoins des assurés. Ces systèmes étant situés en amont de l'aide sociale, celle-ci est de plus en plus souvent sollicitée lorsque les prestations de ces assurances sont réduites ou supprimées. Ce sont notamment les différentes révisions de l'AI qui ont fait que le nombre des bénéficiaires de longue durée dans l'aide sociale augmente ou que des client-es de l'aide sociale renoncent d'emblée à demander une rente AI. La diminution de moitié du nombre de nouvelles rentes AI depuis 2003 a laissé des traces dans l'aide sociale en transférant des coûts de l'échelon fédéral aux échelons cantonal et surtout communal. (Guggisberg, 2015, p. 7)

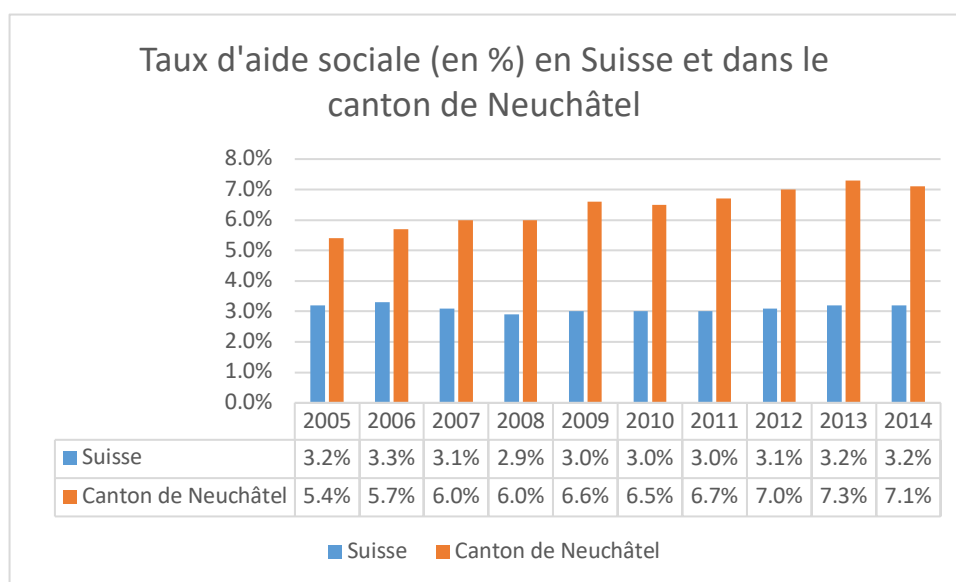
Aussi, pour décharger l'aide sociale à l'avenir, il faudra agir contre les causes qui mènent aux situations de pauvreté : « L'aide sociale ne peut résoudre à elle seule le problème de la pauvreté » (2015, p. 9). Un triple objectif est alors suggéré par l'association : mise en place de mesures à l'attention des familles à faibles revenus, investissement augmenté dans la formation des bénéficiaires de l'aide sociale, promotion des personnes peu qualifiées. Pour Rossini, la pauvreté en Suisse est une réalité qui doit être admise par les autorités politiques, lui qui invite par ailleurs à ce que l'aide sociale soit modernisée en raison des « risques d'affaiblissement ou de démantèlement partiel » qui représentent une « menace sérieuse », avance-t-il, alors même « qu'elle [l'aide sociale] doit répondre à de nouveaux besoins et défis » (2015, p. n.d.).

4.9.2.1 Quelques chiffres afférents à l'aide sociale

Ces dix dernières années (période 2005-2014¹⁰⁶), le taux d'aide sociale au niveau suisse est resté relativement constant (moyenne de 3.2%) bien qu'il varie d'un canton à l'autre. Pour certains d'entre eux, ces taux s'élèvent bien au-dessus de la moyenne nationale et seraient alors plus élevés pour les

¹⁰⁶ Dernière période disponible dans la base de données de l'OFS en août 2016.

grandes villes et plus particulièrement en Suisse romande (Guggisberg, 2015)¹⁰⁷. Prenons pour illustration le cas du canton de Neuchâtel qui cumule à ce jour le taux le plus élevé d'aide sociale de Suisse (moyenne de 6.4% pour la période considérée, soit plus du double de la moyenne nationale)¹⁰⁸ en augmentation quasi-constante ces dernières années (en près de dix ans, ce taux est passé de 5.4% en 2005 à 7.1% en 2014, soit une progression de 1.7 points de pourcentage) comme nous pouvons l'observer dans le tableau ci-dessous :



Le Canton de Neuchâtel cumule ces dernières années un certain nombre d'indicateurs négatifs par rapport à la moyenne helvétique (taux relativement élevés en matière de chômage, de divorce ou encore de familles monoparentales¹⁰⁹). La forte concurrence sur le marché de l'emploi où frontaliers et pendulaires d'autres cantons suisses occupent une place importante, des taux de chômage¹¹⁰ et de divorces¹¹¹ parmi les plus élevés de Suisse, mais aussi la faiblesse des prestations sociales en amont de l'aide sociale ou encore la relative bassesse des prix des loyers dans les Montagnes neuchâteloises

¹⁰⁷ En 2014 (dernière année disponible sur le site de l'OFS en août 2016), les cantons de Soleure, Berne, Vaud, Genève, Bâle-Ville et Neuchâtel supplantent la moyenne nationale de 3.2% (respectivement : 3.6%, 4.3%, 4.9%, 5.4%, 5.9% et 7.1%) (OFS, 2014f). Trois des six cantons romands sont ainsi concernés.

¹⁰⁸ C'est le taux d'aide sociale le plus élevé de Suisse depuis 2009 sur la période considérée (en seconde position de 2005 à 2008 après Bâle-Ville qui cumulait alors le taux d'aide sociale suisse le plus élevé).

¹⁰⁹ A travers les dernières données disponibles sur le site de l'OFS concernant les statistiques sur les familles monoparentales, le Canton de Neuchâtel affiche en 2000 l'un des taux les élevés de Suisse (14.2% contre une moyenne nationale de 12.4%), ce qui représentait en chiffres absolus 2470 pères et mères élevant seul-e-s leurs enfants de moins de 16 ans (OFS, 2005b).

¹¹⁰ En juillet 2016, le taux de chômage du canton de Neuchâtel est le plus élevé de Suisse (5.6% contre 3.1% pour la moyenne nationale) (SECO, 2016b).

¹¹¹ Sur la période 2010-2014 (dernières années disponibles sur le site de l'OFS en août 2016), le Canton de Neuchâtel cumule le taux de divortialité brut le plus élevé de Suisse (respectivement : 3.6, 3.1, 3.8, 2.9, 2.6 divorces pour 1000 habitants contre 2.8, 2.2, 2.2, 2.1, 2.0 pour la moyenne nationale sur la même période) (OFS, 2016i).

demeurent des éléments explicatifs potentiels de cette plus forte proportion de bénéficiaires de l'aide sociale¹¹² alors que le canton affiche pourtant un PIB par habitant supérieur à la moyenne suisse¹¹³.

Dans un avant-projet de rapport publié par le Conseil d'Etat sur la nouvelle stratégie d'intégration professionnelle (République et Canton de Neuchâtel, 2015a), ce dernier relève qu'« en raison de sa très forte orientation dans l'industrie d'exportation, l'économie neuchâteloise est particulièrement exposée aux aléas conjoncturels mondiaux » (République et Canton de Neuchâtel, 2015a, p. 5), ce qui entraîne des changements importants et rapides dans le tissu économique en supprimant de nombreux emplois (une embellie est toutefois relevée entre le troisième trimestre 2005 et le troisième trimestre 2008 qui voit la création de près de 7500 postes). Suite à la crise des subprimes qui ébranle fortement le secteur de l'industrie, ce qui va plus particulièrement inquiéter le gouvernement neuchâtelois, ce n'est pas tant « l'ampleur de la crise subie par le canton à la fin de la décennie 2000 » que « la dynamique inquiétante qui s'est instaurée depuis » (2015a, p. 6). Si on voit effectivement apparaître depuis un écart plus important entre les taux de chômage suisse et neuchâtelois, le canton de Neuchâtel possède en revanche un taux supérieur à la moyenne helvétique en termes de créations d'emploi : « [...] depuis 2011, on observe une décorrélation entre la dynamique de création d'emplois et celle du taux de chômage, avec une hausse marquée de l'emploi et une légère augmentation du chômage. » (2015a, p. 7) En parallèle, une forte augmentation de la pendularité vers le canton de Neuchâtel est constatée. Cette situation socioéconomique particulière vaut au canton de Neuchâtel d'être qualifiée de « paradoxe neuchâtelois » ; elle est le résultat d'une « combinaison de multiples facteurs de péjoration¹¹⁴ » (2015a, p. 16) dont les impacts négatifs sont à la fois économiques, sociaux et financiers. Conscient des difficultés, le Conseil d'Etat a envisagé une stratégie globale dès la fin 2013 (ancrée dans le cadre du programme de législature). Elle repose sur cinq axes qui sont la reconnaissance du travail, la prévention de la pauvreté et de l'exclusion professionnelle, la refonte de la stratégie d'intégration professionnelle, la maîtrise de la facture sociale et la lutte contre les abus.

¹¹² Buss (2011) précise que le coût de l'aide sociale a presque quadruplé en quinze dans le canton de Neuchâtel. Il anticipe par ailleurs une aggravation de la situation par l'application de la 4^e réforme de la LACI. L'aide sociale représentait un coût de 8.7 millions de francs suisses pour l'Etat de Neuchâtel en 1991. Vingt ans plus tard, en 2010, cette facture atteint près de 75.5 millions de francs suisses. L'actuel Conseiller d'Etat et chef du DEAS, Jean-Nat Karakash, a par ailleurs orienté les objectifs de son mandat sur le renforcement des moyens de réinsertion et la réduction des prestations d'aide sociales pour les jeunes adultes - considérée en ce sens comme une incitation à s'insérer dans le marché de l'emploi - pour mieux faire face aux coûts importants de l'aide sociale neuchâteloise.

¹¹³ C'est en effet le cas pour la période 2011-2013 (dernières données statistiques disponibles en août 2016). Aussi, le PIB/hab. en francs suisses (prix courants) s'élève dans le canton de Neuchâtel sur ces trois années respectivement à 80'130, 82'301, 82'698 contre 78'146, 78'023, 78'480 pour la moyenne suisse pour la même période (OFS, 2016d).

¹¹⁴ Sont cités : attractivité du marché du travail neuchâtelois et concurrence à l'embauche ; inadéquation des compétences aux besoins du marché de l'emploi ; défaut de politique d'intégration professionnelle ; investissement insuffisant dans les logiques préventives ; faible dynamique démographique du canton et restrictions du cadre légal fédéral.

Pour revenir au niveau national en 2014, ce sont 261'983 personnes qui ont bénéficié de l'aide sociale¹¹⁵ (OFS, 2014f). Cette même année, ce sont les enfants (0-17 ans) vivant dans des foyers touchant l'aide sociale qui sont le plus fortement touchés ; ils représentent près du tiers (29.2%) de l'ensemble des classes d'âge, suivi par un sixième des 26-35 ans, des 36-45 et des 46-55 ans (respectivement 16.5%, 16.5% et 16.1%). Près d'un huitième des jeunes adultes de 18-25 ans (11.7%) ont perçu l'aide sociale en Suisse en 2014. Enfin, notons que passé 56 ans, les pourcentages s'amenuisent (8.9% pour les 56-65 ans), ceux-ci atteignant même des parts marginales pour les 65 ans et plus (0.7% pour les 65-79 ans et 0.4% pour les 80 ans et plus) (OFS, 2014b) – qui peut s'expliquer par le fait que ces dernières classes d'âge-ci disposent des prestations complémentaires. Soulignons encore que le taux d'aide sociale chez les Suisses et Suissesses est de 2.2% contre près du triple pour la population étrangère, soit 6.3% (OFS, 2014c). Notons toutefois que très peu de différences genrées sont à constater entre les populations autochtones et allochtones (50.5% pour les Suisses contre 49.5% pour les Suissesses et 50.7% pour les étrangers contre 49.3% pour les étrangères) - ce sont par ailleurs les personnes au bénéfice d'un permis d'établissement (C) qui sont les plus concernés par l'aide sociale (61.1%) suivis par les personnes bénéficiant d'un permis de séjour annuel (B) (soit 29.6%) puis, dans des proportions plus marginales, pour les autres types de permis de séjour (OFS, 2014a). Enfin, les dépenses consacrées à l'aide sociale en Suisse atteignaient en 2012¹¹⁶ 2'371.3 millions de francs suisses (soit une dépense moyenne annuelle par bénéficiaire de 9'473 francs)(OFS, 2014e)¹¹⁷.

4.9.3 Le cas particulier des « oubliés de la protection sociale » : ceux qui passent « entre les mailles du filet social »

Malgré un système de sécurité sociale développé, certains individus ne bénéficient pas, pour différentes raisons, de la protection sociale à laquelle ils auraient néanmoins droit. Rossini et Baudraz ont ainsi mené une étude en Suisse sur ces « oubliés » des mécanismes de protection sociale qui relève par ailleurs des « pauvretés cachées » multiformes et des « moments de vie » qui « durent parfois » et « se répètent souvent » (2004, p. 4). Les auteurs soulignent ainsi huit problématiques des parcours biographiques « socio-économiquement descendants » qu'ils ont analysés : a) l'état de santé ; b) l'endettement ; c) l'immigration ; d) les emplois peu rémunérés ; d) les toxicodépendants ; e) les placements durant l'enfance ; f) la monoparentalité ; g) le statut d'indépendant (2004, p. 50). Ils avancent ensuite deux constats quant aux raisons de cette distanciation avec les mécanismes de protection sociale que prennent les « oubliés » : d'une part, le refus de recevoir une aide étatique et, d'autre part, l'inaccessibilité de certaines prestations (2004, p. 73).

¹¹⁵ Dernières données statistiques disponibles sur le site de l'OFS en août 2016.

¹¹⁶ Dernières données statistiques disponibles sur le site de l'OFS en août 2016.

¹¹⁷ Aussi, pour l'année 2012, le pourcentage des dépenses de l'aide sociale évaluées à 2371.3 millions représente ainsi 1.7% du montant total des dépenses des assurances sociales s'élevant à 142'081 millions de francs (OFAS, 2014).

Plus largement, la question qu'ils soulèvent est celle du « ciblage des prestations » - à travers lequel le principe d'assistance supplante le principe d'assurance et contre lequel les auteurs sont par ailleurs explicitement opposés - vers lequel tendraient les politiques sociales. Cette perspective contiendrait à leur sens non seulement « les germes de nouvelles exclusions » affaiblissant ainsi la solidarité étatique mais développerait également le risque d'apparition d'une « nouvelle forme de stigmatisation des groupes sociaux défavorisés [...] accompagnée de la résurgence de la problématique des « bons » et « mauvais » pauvres » » (2004, p. 16). Le ciblage affaiblirait la cohésion sociale en constituant des catégories de citoyens, poursuivent-ils, soit « ceux qui ont besoin de l'aide de l'État et ceux qui sont pleinement capables d'assumer leur destinée et celle de leur famille » (2004, p. 136) constituant ainsi plus largement une régression vers la charité. Ils prônent alors l'importance de l'universalité des prestations sociales - moins stigmatisante selon eux qu'une politique de « ciblage » - et la revalorisation du principe d'assurance au profit d'un renforcement du principe d'assistance. Ils rappellent enfin que la marginalisation et l'exclusion progressent en Suisse. Bien que la pauvreté reste plus ponctuelle en comparaison avec d'autres pays européens et mieux prise en charge, elle se révèle pourtant « sournoise et pernicieuse » tiennent-ils à relever (2004, p. 137). Rappelons qu'en 2014¹¹⁸, 6.6% de la population helvétique (soit environ 533'000 personnes) étaient concernées par la pauvreté monétaire - les groupes les plus exposés sont entre autres les familles monoparentales, les personnes vivant seules ou sans formation postobligatoire (OFS, 2016j).

Encore dans un même ordre d'idée, Padis évoque le phénomène de « non-recours », qu'il définit comme « le renoncement à recourir à des dispositifs auxquels on a droit » (2012, p. 44), et corrèle aux difficultés qu'ont les institutions publiques à identifier les nouvelles situations de pauvreté.

4.9.4 Défis pour le système de protection sociale suisse à l'avenir : les enjeux autour du vieillissement démographique, du marché de l'emploi et en termes de conciliation

Nous avons vu que les transformations de la société impactent significativement le système de sécurité sociale où les réformes préconisent souvent par ailleurs des politiques d'assainissement des finances publiques. Aussi, sous l'objectif de pouvoir mener le système des assurances sociales à long terme en prenant acte des changements annoncés, l'OFAS relève les facteurs les plus significatifs à prendre en considération dans l'élaboration de nouvelles stratégies : a) le vieillissement démographique¹¹⁹ ; b) la diversité croissante des formes de vie et de partenariat ; c) l'évolution technologique et la mondialisation de l'économie ; d) l'évolution conjoncturelle par cycle ; e) l'incertitude et la volatilité

¹¹⁸ Dernières données statistiques disponibles sur le site de l'OFS en août 2016.

¹¹⁹ Aussi, si en 1970 le rapport entre personnes âgées de 65 ans et plus et personnes de 20 à 64 ans était respectivement de 20 contre 100, en 2014 ce rapport est de 28 contre 100 (Confédération suisse, 2016i).

des marchés financiers ; f) l'augmentation de la pression migratoire ; g) la polarisation accrue des débats politiques (OFAS, 2016a, p. 11). Ces différents éléments ont eu pour conséquence le relèvement du socle de chômage dit incompressible (chaque nouvelle conjoncture en baisse relève davantage le taux de personnes qui ne retrouvent pas aisément voire plus du tout une place de travail). Dans un rapport intitulé *Perspectives 2030* – qui cherche à déterminer les risques et opportunités auxquels la Suisse pourra être confrontée à l'avenir – quatre scénarios prospectifs ont été établis sur les stratégies à envisager¹²⁰.

Bertozzi, Bonoli et Gay-des-Combes (2005) se focalisent particulièrement sur les enjeux liés au système de retraite, au marché du travail et à la conciliation de la vie privée et professionnelle. Ils représentent certains des défis majeurs de l'État social suisse à l'avenir. Se posent alors les questions suivantes : comment financer une société vieillissante sans soutien suffisant du taux de natalité ? Comment (ré)insérer les personnes inactives dans le monde du travail dans un contexte de chômage de masse en progression et de crise économique persistante ? Comment concilier vie privée et professionnelle au regard de la multiplicité des modes de vie et des transformations de la sphère familiale ?

Si l'AVS reste un acquis social conséquent en Suisse, le problème de son financement soulève actuellement de nombreuses questions. Fonctionnant sur la base d'un système de répartition – les actifs rétribuant les rentes des retraités – les conditions démographiques actuelles (vieillesse de la population et faiblesse du taux de natalité) induisent que le nombre de retraités augmente proportionnellement plus rapidement que le nombre d'actifs. Le rendement des capitaux est par ailleurs inférieur à ce qui était attendu depuis quelques années. En outre, les caisses de pension n'ont plus les moyens de soutenir les prestations minimales et les réserves accumulées diminueront graduellement d'ici 2020. Les demandes en matière de flexibilisation de retraite sont également soulignées comme importantes en raison des transformations socioéconomiques et des modes de vie. Sont ainsi avancées des stratégies pour faire face à ces nombreux défis comme le projet d'un financement par capitalisation, un relèvement de la TVA, une meilleure flexibilisation du passage à la retraite ou encore l'harmonisation de l'âge de référence de la retraite. Une réforme intitulée *Prévoyance vieillesse 2020* tenant compte de ces enjeux a été récemment débattue au Parlement (les deux objets cette réforme ont été rejetés lors de la votation populaire du 24 septembre 2017). En outre, l'initiative « AVSplus : pour une AVS forte »¹²¹ a été déposée et lancée par l'USS en décembre 2013 et refusée en septembre 2016 – notons que le Conseil fédéral et le Parlement ont rejeté

¹²⁰ Le scénario *Pleins gaz* caractérisé par le multilatéralisme, la mondialisation et l'interdépendance économique des différents pays ; le scénario *Attention, bouchon* déterminé par le progrès technologique ; le scénario *Passage périlleux* qui considère une plus forte segmentation du monde par l'accroissement de barrières commerciales ; le scénario *Route de soie* qui voit la montée en force tant économique que scientifique de l'Asie sur la scène internationale.

¹²¹ L'initiative soutient que l'ensemble des rentes de vieillesse AVS, actuelles et futures, soient ainsi relevées de 10 %.

l'initiative (OFAS, 2016b). Concernant l'AI, le Conseil fédéral a donné pour mission en 2015 au Département fédéral de l'intérieur (DFI) de mettre sur pied un projet pour le développement de l'AI (OFAS, 2015a). Enfin, soulignons encore que le Conseil fédéral souhaite optimiser le système des PC en maintenant notamment le niveau des prestations. En 2016, celui-ci a mis en consultation un projet de réforme (OFAS, 2015b).

Le marché de l'emploi reste également un problème épineux et crucial. Notons qu'outre les problématiques du chômage, en particulier celui de longue durée (la prise en compte des chômeurs en fin de droit est également importante), viennent également s'ajouter celle des travailleurs pauvres. Plus largement, trois grands types de régulation du marché de l'emploi sont ainsi envisagés en Europe (Esping-Andersen, 1999; Samek-Ludovivici, 2000) dont les stratégies peuvent être, selon les différents types d'États-providence, la stimulation de la création d'emploi ou de mesures pour les personnes sans emploi (comme les MAMT¹²² en Suisse), la réduction des inégalités salariales, l'extension de la protection sociale ou encore la limitation des prélèvements fiscaux. Si les mesures d'insertion professionnelle visent à être activées davantage, les chances de réinsertion ne sont pas pour autant décuplées. En ce sens, Bertozzi, Bonoli et Gay-des-Combes avancent que si les MAMT ont bien « contribué à freiner la marginalisation des sans-emplois », elles n'ont en revanche « guère augmenté significativement leurs chances effectives de réinsertion » (Bertozzi et al., 2005, p. 79). Notons encore une fois que la 4^e révision de la LACI a réduit certaines prestations - l'USS entre autres s'était par ailleurs opposée à celle-ci. Le phénomène des travailleurs pauvres pourra également toucher davantage de foyers en Suisse avec la montée de la précarisation de l'emploi et des conditions de travail. Pour les familles avec enfants, il est envisagé d'améliorer leur situation par des mesures sous formes d'allocations familiales ou par des apports financiers supplémentaires aux personnes actives en difficulté (sur le modèle des PC de l'AVS et de l'AI). En clair, la régulation du marché du travail devrait passer pour les auteurs par un équilibre entre la promotion de l'emploi et une protection suffisante des travailleurs. Actuellement, le *Programme national de prévention et de lutte contre la pauvreté* prévu pour la période 2014-2018 vise principalement à renforcer les mesures prises en la matière et à améliorer la coordination entre les différentes instances.

Enfin, sur les enjeux liés à la conciliation (*worklife balance*), la Suisse est régulièrement pointée comme n'appliquant pas encore suffisamment de mesures pour tenir compte des enjeux sur ce dossier politique - les pays scandinaves étant par ailleurs fréquemment évoqués comme modèle en la matière. Des solutions de garde qui visent l'augmentation de l'offre des structures d'accueil, une meilleure harmonisation des horaires scolaires des enfants et professionnels de leurs parents mais aussi des

¹²² Mesures actives du marché du travail.

mesures d'encouragement favorisant une meilleure répartition entre les hommes et les femmes dans les tâches domestiques ou encore l'adoption de congés parentaux sont souvent suggérées pour mieux solutionner cette problématique. Sur ce dernier point, notons que l'initiative *Pour un congé paternité raisonnable - en faveur de toute la famille* a été déposée en mai 2016.

La précarisation et autres difficultés financières que connaît ou connaîtra une franche croissante de la population coûtera de plus en plus cher aux collectivités publiques. À l'avenir, les anticipations faites prédisent des problèmes de financements certains : « Ces trente prochaines années, l'évolution démographique pèsera lourdement sur les finances des administrations publiques » (2016, p. 14) constatent ainsi Brändle, Colombier et Philipona dans un rapport intitulé *Perspectives à long terme des finances publiques en Suisse*. Dans un même ordre d'idées, Meuwly fait observer que non seulement « la crise de l'Etat social enfle » mais aussi qu'elle « révèle à l'évidence les lacunes de son financement à long terme » (2010, p. 18). Il précise que la crise économique de 2008 « par sa démesure » posera à l'avenir « de nouvelles questions à l'Etat social » interrogeant « profondément les soubassements de notre système politique, économique, et social » (2010, p. 45). Rossini et Baudraz avancent quant à eux une double perspective que devrait prendre la politique sociale : repositionner au cœur d'une « dialectique commune » les composantes économique et sociale de la société et donner une visibilité et un caractère positif aux changements devant avoir cours (2004, p. 15).

Des alternatives doivent être trouvées pour gérer la saturation que connaît actuellement l'Etat social suisse – et qu'il connaîtra davantage dans les années à venir. Celles-ci ne relèvent pas seulement des compétences de l'Etat ; d'autres voies peuvent aussi être empruntées en dehors des mécanismes de solidarité étatique pour répondre aux nouveaux besoins sociaux. Elles peuvent se révéler, si ce n'est subsidiaires aux prestations étatiques, du moins complémentaires à celles-ci.

4.10 Crise économique mondiale des années 2010

La crise économique et financière qui a frappé le monde à l'aube des années 2010 ne fait qu'exercer davantage de pressions sur les politiques sociales nationales et accélérer l'urgence d'une refonte du système dont les contours précis restent encore à déterminer. Outre l'apparition de nouveaux risques sociaux, il faut désormais prendre en considération un climat de morosité économique internationale (croissance économique quasi-nulle, fort endettement public, crise de confiance dans les systèmes financier et bancaire, crise de la zone euro...) qui tend à sensiblement s'installer dans la durée et dont les effets considérables sont peu aisément résorbables. Dans un rapport daté de 2009, l'Institut national de la statistique et des études économiques (INSEE) dressait un état des lieux des impacts induits par l'entrée de l'économie mondiale en récession en 2008 qui faisait suite à la crise financière débutée en 2007 aux États-Unis sur le marché des *subprimes*. Le rapport chiffré fait ainsi état du recul

de l'activité économique mondiale qui touche l'ensemble des économies dites avancées comme les grands pays émergents pour évoquer ainsi une « crise exceptionnellement synchronisée au niveau mondial » (Redoulès, Fournier, & Leblanc, 2009, p. 10). Plus récemment, l'Organisation des Nations Unies (ONU) a souligné les principaux obstacles que subit présentement l'économie mondiale, à savoir : « la persistance des incertitudes et de l'instabilité à l'échelle macroéconomique » ; « la faiblesse des cours des produits de base et le déclin des flux commerciaux » ; « l'instabilité croissante des taux de change et des flux de capitaux » ; « la stagnation des investissements et la baisse du taux de croissance de la productivité » ; « le décalage persistant entre les activités de financement et celles du secteur réel » (2016, p. 1). En sus, les analyses du dernier rapport en date de l'Organisation internationale du travail (OIT) (2016) ne sont guère réjouissantes : ralentissement et affaiblissement de l'économie, augmentation du chômage¹²³, renforcement de la précarisation de l'emploi¹²⁴, arrêt de l'expansion de la classe moyenne ou encore diminution de la croissance de la population active. Face à ce constat peu encourageant, l'OIT préconise alors de mettre en œuvre des politiques qui visent à améliorer l'emploi tant au niveau quantitatif (augmentation du taux d'activité) que qualitatif (conditions de travail décentes) en renforçant non seulement le système de protection sociale, mais également les institutions du marché du travail. Aussi, au-devant de cet état de fait, Guérin souligne une plus forte prise de conscience des individus face à l'ampleur et l'urgence qui grondent : « On assiste ainsi depuis quelques années à une remarquable prise de conscience collective, dont la crise économique commencée en 2007 a marqué une nouvelle étape » (2010, p. 9).

À ces nombreuses problématiques s'ajoute également à notre sens celle de la révolution digitale¹²⁵ en cours et en devenir qui peut s'envisager comme une nouvelle mutation du marché du travail, mais aussi comme un bouleversement hautement perturbateur dans la gestion du chômage de masse, phénomène qu'elle tendra certainement à amplifier. Différentes études abondent dans ce sens bien que le sujet commence seulement à être alimenté puisqu'encore récent. En Suisse, on évalue cette menace sur le marché du travail à une perte de centaines de milliers d'emplois dans un horizon d'une vingtaine d'années (AGEFI, 2016; Bilan, 2016; RTS Info, 2016). Une étude menée en 2013 par deux chercheurs de l'Université d'Oxford estime que près de la moitié des emplois (47%) aux États-Unis seraient menacés (Frey & Osborne, 2013). Nous pouvons ainsi nous attendre à ce que le nombre de « surnuméraires » - en référence à la figure émise par Castel (1995) - augmente. Bien que cette

¹²³ En 2015, ce sont près de 200 millions d'individus dans le monde qui se trouvent au chômage (197.1 millions) ; cela représente un million de plus qu'en 2014 et 27 millions de plus depuis le début de la crise. Il est anticipé 3.4 millions chômeurs de plus d'ici à 2017 (OIT, 2016, p. 7)

¹²⁴ Ce sont ainsi 1.5 milliard de personnes confrontées à des emplois précaires (soit 46% de l'emploi total mondial) dont 327 millions qui vivent en situation d'extrême pauvreté et 967 millions en pauvreté dite modérée (quasi-pauvreté), chiffres en constante évolution depuis 2000 (OIT, 2016, p. 8)

¹²⁵ Le sujet a par ailleurs été débattu entre autres au *World Economic Forum* à Davos en janvier 2016.

révolution numérique promette la création de nombreux emplois sous couvert de nouvelles qualifications¹²⁶, rien ne permet de croire que ces derniers seront en mesure de compenser complètement les emplois qui seront supprimés.

4.11 Entre crise et persistance des États-providence : quelles capacités de résilience à l’avenir?

Comme constat conclusif, il est possible de relever que l’État-providence a peut être été inadapté aux « nouvelles circonstances économiques et sociales » que sont entre autres la « globalisation, [l’] intégration européenne, [le] vieillissement, [les] transformations sociales, [le] progrès technologique » comme l’analyse globalement Palier constatant en conséquence la nécessité d’« une transformation profonde » (2002, p. 243). Autrement dit en reprenant Guérin, le rôle de l’État comme « espace de protection sociale et même de prévention » ne semble plus correspondre aujourd’hui « ni à la réalité vécue par le plus grand nombre, ni aux besoins des populations inscrites dans des pratiques culturelles et sociales toujours individualisées, ni au développement du sentiment et de situations de vulnérabilité » (2010, pp. 261-262). C’est la raison pour laquelle, outre des réformes envisagées, un autre paradigme, du moins d’autres logiques ou mesures, doivent être mis en place pour faire face aux enjeux de demain.

Les États-providence – tenons compte ici des multiplicités nationales - sont ainsi confrontés depuis plus de trois décennies à un profond malaise budgétaire, idéologique et politique. Or, si des éléments intrinsèques contribuent à cette situation malaisée, la crise qu’ils subissent est également accentuée par des aspects extrinsèques intervenant dans une économie mondialisée dès les années 1980. Si Pierson relève trois principales transitions qu’il qualifie de post-industrielles - à savoir « the relative growth of the service sector », « the maturation of governmental commitments » et « population aging »), qui participent, dit-il, à créer un état de « permanente austerity » – il soutient néanmoins que le démantèlement des États-providence resterait toutefois hautement improbable (1998, p. 539) et que ceux-ci ne seraient pas « in deep crisis » (2001, p. 194). Comme nous l’avons souligné, l’auteur avançait du reste, il y a une vingtaine d’années, que la politique contemporaine des États-providence était alors une politique de « blame avoidance » (Pierson, 1996). Si Pierson ne peut que reconnaître les graves tensions qui atteignent les systèmes de politique sociale des États-providence établis au sein des riches démocraties¹²⁷ à l’orée du XXI^e siècle, il en observe néanmoins de « deep reservoirs of political support » (1998, p. 554). Cette configuration conjuguant à la fois état de crise et résistance des

¹²⁶ Elle donnerait toutefois un accès privilégié aux personnes «sachant bien utiliser les nouveaux réseaux» rappelle Raymond Torres, chef économiste à l’OIT (Rossier, 2016, p. n.d.). Aussi, elle serait plus spécifiquement axée sur une certaine portion seulement de la masse salariale. Notons que certains voient en cette mutation un potentiel certain en termes notamment d’amélioration de l’efficacité ou d’avantages comparatifs dans une société qui se « numérise » davantage.

¹²⁷ «The welfare states of affluent democracies» (Pierson, 1998, p. 539).

États-providence lui fait poser l'interrogation suivante - en lien avec le titre de son article - : « What happens when the irresistible forces of post-industrialism meet the immovable object of the welfare state ? » (1998, p. 553). En réponse à celle-ci, il souligne l'importance des réformes nécessaires à donner aux politiques sociales contemporaines en spécifiant qu'une « better appreciation of the true pressures and actual politics surrounding the contemporary welfare state » reste une « precondition » afin de pouvoir obtenir des analyses concluantes sur les dispositions à prendre à l'avenir en matière de prévoyance sociale (1998, p. 558). Près de quinze ans après cette analyse, cette « capacité de résilience » est également rappelée par Leimgruber qui souligne alors le « dynamisme » de la protection sociale « malgré les crises économiques successives » qu'elle subit et à laquelle il faut reconnaître un « rôle incontournable dans les sociétés contemporaines » (2011, p. 223).

Aujourd'hui, les États-providence se trouvent au devant de nouveaux défis et de fait soumis à des nouveaux risques et besoins sociaux auxquels ils doivent et devront faire face (chômage ascensionnel, éclatement familial, augmentation des femmes sur le marché de l'emploi, vieillissement démographique, crise migratoire, apparition de nouvelles formes de pauvreté, complexification des parcours biographiques et professionnels, ...). Les prestations sociales augmentent à mesure que ces risques et autres phénomènes sociaux se multiplient et s'installent parfois durablement dans le quotidien des individus (les risques sociaux ne sont plus en ce sens seulement ponctuels ou pleinement aléatoires). Le vieillissement de la population (évolution démographique qui renforce négativement le rapport entre cotisants et bénéficiaires des prestations sociales¹²⁸) ou encore l'accès à l'emploi (chômage structurel et de longue durée, soutien dans les mécanismes de (ré)insertion), pour ne citer qu'eux, en sont en effet des illustrations parlantes¹²⁹. De même, de nouveaux besoins apparaissent à travers les transformations ayant cours au sein des structures familiales qui prennent, comme nous l'avons vu, de nouvelles formes. Pour faire suite aux propos qu'il a tenus aux débuts des années 1980 dans la *Crise de l'État-providence*, Rosanvallon encourage quinze ans plus tard, dans une réflexion actualisée (Rosanvallon, 1995), une participation active de l'État par le renforcement notamment des mécanismes de réinsertion et la valorisation d'un « droit au revenu » suppléant à un « droit au travail ». Trois leçons sont retenues du côté d'Esping-Andersen et de Palier (2008) comme étant les trois principaux défis des États-providence du XXI^e siècle : le nouveau rôle de la femme dans la société – et plus particulièrement leur entrée massive sur le marché du travail – l'égalité des chances des enfants et l'équité générationnelle et intergénérationnelle. Bonoli, Bertozzi et Gay-des-Combes

¹²⁸ Guérin (2009) parle en ce sens d'une « seniorisation de la société » qu'il relève comme étant pratiquement généralisée à l'ensemble de la planète.

¹²⁹ Dans un rapport publié en 2013, *Vue d'ensemble des perspectives de financement des assurances sociales jusqu'en 2035* par la Confédération (Conseil fédéral suisse, 2013b), il est indiqué que les dépenses totales des assurances sociales augmenteront de 144 à 219 milliards de francs suisses (chiffres corrigés des prix) et que les recettes totales passeront de 168 à 236 milliards de francs suisses.

rappellent que l'amélioration de l'emploi est également à prescrire dans une perspective plus large de relance économique : « L'État social peut devenir un moteur de croissance économique, notamment en favorisant l'accès à l'emploi » (2008, p. 2). Certains voient une augmentation du taux de participation au marché de l'emploi comme permettant non seulement de lutter contre la pauvreté – une corrélation évidente existe de fait entre une non-participation au marché du travail et les conditions d'indigence bien qu'il ne faille pas oublier les situations des travailleurs pauvres (*working poor*) et des conditions de travail parfois peu soutenables dans le monde du travail actuel - mais également de mieux faire face au vieillissement démographique en continuant d'alimenter les caisses de retraite.

Il est certain que les questions liées à l'emploi suscitent une attention particulière au sein de la société salariale dans laquelle nous vivons. La nouvelle question sociale cristallise cette problématique. Le salariat étant devenu la matrice de l'intégration sociale des sociétés modernes, comme le rappelle entre autres Castel (1995), les systèmes étatiques de protection sociale contemporains se fondent pour la plupart, et de manière générale, sur celui-ci et s'épanouissent plus largement dans une situation de plein-emploi et de croissance économique forte comme à l'époque fordiste et keynésienne des Trente Glorieuses¹³⁰. La crise en revanche développe la figure du surnuméraire, cet « inutile au monde » pour le dire métaphoriquement et reprendre Castel, nécessitant donc une prise en charge par l'État assurantiel – ce qui n'est pas sans questionner l'image, l'idée de la personne assistée ¹³¹ – et augmentant en conséquence la pression sur les finances publiques à mesure que cette problématique s'accroît. Le phénomène de l'exclusion sociale en croissance (étudiée sous les concepts de *désaffiliation*, de *disqualification sociale* ou encore de *désinsertion sociale*) et de rupture de liens sociaux, comme nous le verrons plus en détail par la suite, apparaît alors comme l'une des conséquences de la vulnérabilisation et déstabilisation du monde du travail actuel - bien que la précarité puisse être compensée pour certains, rappelons-le, par des réseaux de sociabilité primaire et de solidarité extérieure à l'État. Aussi, dans *Les métamorphoses de la question sociale* (1995), Castel ne se positionnait ni dans le camp de ceux qui envisageaient une perspective pleinement libérale fondée essentiellement sur une société de marché ou ceux qui suggéraient la rupture du lien travail salarié et revenu pour sortir de la crise, mais il rappelait au contraire le rôle essentiel de l'État dans le maintien de la cohésion sociale. En regard de cette seconde perspective, notons tout de même que relativement nombreuses sont les personnes à envisager aujourd'hui l'idée d'une allocation

¹³⁰ Beveridge avait averti que la liberté des individus ne serait sauve que si le plein-emploi pouvait être maintenu comme il le fait observer dans cette célèbre citation : « Si le plein-emploi n'est pas conquis ou conservé, aucune liberté ne sera sauve, car pour beaucoup elle n'aura pas de sens. »

¹³¹ L'avènement d'un système assurantiel est aussi souvent accompagné de la crainte d'une diminution des responsabilités individuelles.

universelle (allocation de base, revenu social garanti, revenu universel, revenu de base¹³², revenu minimum d'existence, revenu citoyen ou de citoyenneté) comme l'une des réponses possibles à la crise de l'État-providence et de la société salariale tant dans les écrits académiques que dans les discours populaires. En 2003, Castel soulignait l'importance « des dispositifs susceptibles de resécuriser les situations de travail » dans la mesure où « l'interdépendance 'organique' entre les membres d'une société exige que tous soient pourvus de ce minimum de ressources et de droits communs qui constituent leur citoyenneté sociale. » (2003, p. 20)

Parmi les réformes envisagées, soulignons le passage vers une tendance à un régime de *workfare* importée des États-Unis dans les années 1990 (particulièrement appliquées dans les politiques sociales des pays anglo-saxons) vers le reste de l'Occident – l'idée fondamentale est que les prestations sociales perçues doivent s'accompagner d'une activité (incitation à l'emploi, limitation à la logique pure d'assistance ou d'assistanat). Ce système peut être vu comme une « remarchandisation » de la relation salariale (Paugam, 2011a, p. 960) et matérialisé par la mise en place de mesures d'activation. L'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE) préconise par ailleurs depuis de nombreuses années l'adoption de politiques actives dans le marché du travail (PAMT) (OCDE, 2005). Aux États-Unis, le *Temporary Assistance for Needy Families* (TANF), le *New Deal for Young People* (NDYP) en Grande-Bretagne ou encore le revenu minimum d'activité (RMA) en France s'inscrivent dans cette logique notamment. En Suisse, le principe d'activation se serait concrétisé lors de la révision des normes de la CSIAS en 2005 (AvenirSocial, 2012). Cattacin et al. (2002) analysent cette transition aux débuts des années 2000, invitant à réfléchir aux enjeux liés à la citoyenneté et d'intégration sociale sous cette logique-ci de politique sociale.

Les difficultés qu'affrontent aujourd'hui les sociétés occidentales contemporaines aggravées par des crises économiques et financières récurrentes et profondes questionnent à la fois la société de marché et salariale, mais aussi, nous l'avons détaillé, l'État-providence. Comme le soumet Guérin, nous assistons « à des mutations profondes des normes, des représentations et des valeurs qui se conjuguent pour faire bouger notre cadre de référence » (2009, p. 76), lui qui esquisse un projet de société qui remet au centre d'autres logiques d'entraide comme celles issues du milieu associatif ou d'autres solidarités informelles. Il encourage en ce sens à penser à un modèle d'*État accompagnant* qui se différencie, précise-t-il, de l'État-providence d'après-guerre né dans la seconde moitié du XX^e

¹³² En Suisse, le revenu de base inconditionnel a par ailleurs fait l'objet d'une initiative populaire qui a été rejetée à 76.9% par le peuple le 5 juin 2016.

siècle (Guérin, 2011)¹³³. Dans cette perspective, les théories dites du *care*¹³⁴ – qu’il traduit comme les théories « du prendre soin » - et ses pratiques permettent d’envisager un projet politique de bienveillance où les dimensions sociales, économiques, humaines et écologiques sont entrecroisées en fournissant « des leviers concrets » pour permettre à la fois de « répondre aux besoins des individus », mais aussi de « retrouver les voies d’un développement respectueux de l’environnement, « se préoccuper du bien-être (tant collectif qu’individuel) » ou encore d’ « ouvrir les chemins d’une société plus juste » - en tenant compte notamment des enjeux liés à la seniorisation de la société, à l’éducation, à la santé, à la préservation environnementale ou encore aux fractures sociales (2011, p. 115). Cela suppose la prise en considération, avance-t-il, de trois changements de « culture » sur « la conception, la place et le rôle de l’État », sur « les contributions et la participation des individus au devenir social » ainsi que sur « les formes de solidarité et de protections sociales au niveau de la planète » (2011, p. 115). Pour l’auteur, l’État-providence est ainsi appelé à se transformer en État « de prévention et d’accompagnement social capable d’initier des mesures adaptées et adaptables en fonction des individus et de leur situation à un moment T » (2010, p. 268). Il précise par ailleurs que l’approche du *care* qu’il préconise de valoriser ne pose pas l’individu accompagné sous une posture victimaire ; il est ainsi possible d’être à la fois accompagné et responsable de sa propre vie, chaque personne vulnérable possédant par ailleurs la capacité d’aider d’autres individus sous des formes variées ou dans un espace-temps différé. Il voit dans cette mue de l’État le passage d’une logique assistancielle vers une logique valorisant au contraire la voie qui conduit vers une plus grande autonomie de l’individu : « Si l’État providence visait l’assistance aux fragiles et aux démunis, l’État d’accompagnement recherche non pas à donner de l’autonomie mais à les accompagner sur le chemin vers l’autonomie » (2010, p. 266). Les politiques d’accompagnement nécessitent donc « la mobilisation, sur les diverses échelles de territoires, de multiples acteurs, en particulier les associations agissant sur des terrains réduits et auprès de populations spécifiques » ainsi qu’une posture d’écoute des différents acteurs par l’État qui ne doit alors se cantonner à un rôle de « prescripteur bureaucratique » (2010, p. 265). S’il reconnaît à ce projet de société de bienveillance un caractère idéaliste, il argue cependant qu’il agit à son sens comme un « antidote à cette *exhortation à la résignation* » (2011, p. 134) ; il rappelle ainsi plus largement à songer à « recréer de l’espoir (sans

¹³³ Soit du « compromis qui a fondé le rapport à la puissance publique après 1945 », plus spécifiquement d’une « approche d’abord fondée sur des gains de productivité [qui] était censée permettre de dégager des marges de manœuvre pour financer un État providence redistributeur et réducteur – *a posteriori* – d’inégalités » (2011, p. 115).

¹³⁴ Guérin traduit le *care* comme suit : « La notion de soin recouvre des réalités et des pratiques qui ne se réduisent pas aux seuls enjeux de santé mais concernent aussi bien la dimension sociale et le prendre soin de soi, le respect des autres mais aussi de la nature, l’attention aux conditions de la vie en société de l’ensemble des personnes en prenant en compte leurs spécificités. Les termes qui traduisent la diversité du *care* et sa dynamique sont *accompagnement* et *bienveillance*. Au sens où la société se doit d’être « bienveillante », c’est-à-dire de bien veiller à elle-même et donc aux individus qui la composent » (2011, p. 116).

illusion) », à « reconstruire des perspectives (sans démagogie) », mais aussi à « refonder la solidarité (sans autoritarisme) » (2010, p. 261).

Paugam avance quant à lui l'idée du « quasi-contrat social », en référence à la logique du solidarisme de Léon Bourgeois, qui soutient globalement que « la justice ne peut exister entre les hommes que s'ils deviennent des associés solidaires en neutralisant entre eux les risques auxquels ils sont confrontés » (2011a, p. 951). Il invite ainsi à ce que les responsabilités individuelle et sociale se renforcent mutuellement pour qu'existe ainsi pleinement la justice sociale :

Ce qu'il faut atteindre, c'est avant tout la liberté individuelle qui constitue une valeur sociale fondamentale, mais elle n'est atteignable dans une société démocratique qu'à la condition d'offrir à chacun la possibilité réelle de l'exercer pleinement. Cette ambition passe par le recours à la notion de responsabilité sociale. L'éthique sociale revient donc à donner davantage à ceux qui ont moins en référence au principe de l'égalité des chances et, éventuellement, notamment lorsque les inégalités sont profondes, en référence au principe de l'égalité des résultats. (Paugam, 2011a, p. 954)

Il suggère en outre que l'approche catégorielle mobilisée dans les politiques de lutte contre la pauvreté soit remplacée par une approche plus globale qui focalise notamment sur la prévention et sécurise, à la manière dont l'envisage également Castel, les parcours professionnels. Il évoque encore la déclinaison d'une solidarité sous trois niveaux territoriaux (ville, État-nation, Europe) – concept du *système multisolidaire emboîté* (2011a, p. 971).

Enfin, notons le propos de Sue sur le délitement du contrat social et son regard sur les urgences politiques des démocraties : l'accompagnement de la « recomposition du *lien social* » et le développement de l'« esprit d'association » (2002, p. 55). Soulignons qu'Enjolras avance l'hypothèse d'une crise à la fois interne et externe à l'État-providence - la crise externe se rapportant à « la crise du *lien social* compris dans sa triple dimension du lien civique, communautaire et économique » (1998, p. 223)¹³⁵ - qui doivent être résolues elles deux. Dans le cadre spécifique de la résolution de la crise interne de l'État-providence, il évoque alors l'importance de « promouvoir le développement de solidarités de proximité non médiatisées » notamment dans le cadre associatif. En regard de notre objet d'étude, nous développerons plus en détail dans les chapitres suivants.

Sous la perspective que nous envisageons d'étudier ici dans le cadre de la présente thèse, nous postulons alors que les mécanismes de *solidarité chaude*, et particulièrement au sein du tissu associatif, peuvent également s'envisager comme de potentielles réponses, bien que partielles, aux manquements et limites ou comme compléments de cette *solidarité froide* représentée par les

¹³⁵ Notons qu'Enjolras parle ensuite de la seule dimension économique du lien : « La crise de l'État-providence ne se limite pas cependant à sa crise interne. Cette crise interne se double d'une crise externe, liée à la crise du lien économique » (1998, p. 224).

mécanismes étatiques assuranciers de protection sociale propres aux États-providence contemporains. Nous développons également par la suite dans notre problématique de recherche les enjeux liés à la crise du *lien social* dans les sociétés modernes – le *lien social* étant intimement associé à la solidarité - et en quoi, plus largement, le milieu associatif peut se voir à la fois comme une approche pertinente dans les enjeux de crise de l'État social et comme un vecteur important de (re)valorisation du *lien social*.

5. Penser le *lien social* au regard des défis contemporains de la solidarité

Cette partie entend présenter les enjeux autour du *lien social*, évoquer son évolution, mais aussi la manière dont il se structure, développer la typologie paugamienne comme approche théorique et traiter des éléments de sa crise : « Le XX^e siècle, qui a commencé avec la mondialisation des conflits, a balbutié des réponses provisoires et nous voilà de nouveau au pied du mur, face à une déliaison sociale plus considérable encore qui remet en cause le principe même de la société comme le moyen de vivre ensemble que l'on avait cru indépassable. » (Sue, 2001, p. 25)

5.1 Définitions linéamentaires et enjeux autour du *lien social* dans les sociétés contemporaines occidentales

On ne peut pleinement s'intéresser à la solidarité sans évoquer le concept de *lien social* ni en approfondir ses contours - Bouvier souligne notamment en ce sens que « le terme de solidarité est associé à la notion *lien social* » (2005, p. 327). Il importe de définir avec précision les enjeux qui entourent ce concept hautement mobilisé dans les sciences sociales – particulièrement d'ailleurs au sein de la sociologie française (Guibet Lafaye, 2012)¹³⁶ – « faussement simple à saisir » comme l'indique Ladouceur (2008, p. 2), catégorie qui ne « ne se donnerait [pas] à connaître immédiatement et spontanément » comme l'argue Farrugia (1993, p. 207) – nécessitant ainsi une véritable déconstruction historico-sociologique - notion « aussi souvent convoquée que rarement définie » pour Cusset (2007, p. 5) dont l'usage courant souligne pour Paugam « l'interrogation sur ce qui peut faire encore société dans un monde où la progression de l'individualisme apparaît comme inéluctable » (2014b, p. 3).

Le *lien social*, compris au singulier, s'entend communément comme l'ensemble des relations que les individus entretiennent avec leurs différents groupes d'appartenance et les dispositifs collectifs de solidarité dont la société se dote. Il représente en quelque sorte le ciment des interactions humaines

¹³⁶ Notons en effet que Serge Paugam (2014b), Pierre-Yves Cusset (2007) ou encore Pierre Bouvier (2005) s'y sont notamment et particulièrement intéressés, chacun lui consacrant ainsi un ouvrage spécifique.

dans une société, ce qui en définitive « keeps us together within society » (Hunout, Le Gall, & Shea, 2003, p. 1), autrement formulé ce qui « relie les acteurs au système » et qui « les relie entre eux » (Bernoux, 2011, p. 2) ou encore comme « the structural basis of social interaction » (Arentze & Timmermans, 2008, p. 1015) pour en donner de rapides linéaments. Il est par ailleurs « consubstantiel au fait humain » comme le souligne Bouvier (2005, p. 30). Pour Paugam, ce vocable fait référence à la fois au « désir de vivre ensemble », à la « volonté de relier les individus dispersés » et à l'« ambition d'une cohésion plus profonde de la société dans son ensemble » (2014b, p. 4). Cusset évoque quant à lui « des réalités multiples » allant de relations « concrètes », comme il les qualifie, que sont les relations familiales, amicales, de voisinage, entre collègues aux « mécanismes collectifs de solidarité » en y intégrant, ajoute-t-il, les normes et valeurs et les « identités qui nous dotent d'un minimum de sens d'appartenance collective » (2007, p. 5). Pour Farrugia, le *lien social* n'est pas un « fait » mais représente une « catégorie par laquelle la sociologie tente de comprendre, soit le fait que des individus séparés puissent s'unir pour former société, soit le fait, qu'étant unis, les hommes continuent de vivre en communauté » (1993, p. 17). Pour Bouvier, qui décompose dans un premier temps les deux termes qui compose le vocable « *lien social* »¹³⁷, mobiliser l'expression de « *lien social* » cherche à rendre compte d'un « état des rapports sociaux propre à telle ou telle société humaine » (2005, p. 32). Pour Bernier encore, le *lien social* correspond dans la sociologie d'aujourd'hui et à son sens à la « relation sans contrainte ». Il qualifie d'ailleurs la sociologie du *lien social* comme celle de la sociologie de la relation sans contrainte comprenant de « multiples espaces d'intersubjectivité » définissant à la fois « un mode d'échanges et d'interaction en face à face » et le « fondement même de la relation que nouent et créent des individus singuliers », individus alors inscrits « dans un rapport de désir du social » (1998, p. 30). Pour Sue, le *lien social* n'est pas seulement « un lien intersubjectif, interpersonnel entre des individus », il est aussi un lien « économique et politique » auquel il voit trois fonctions sociales centrales desquelles il traduit trois types de *lien social* : d'une part, le *lien social symbolique* (« appartenance à un même univers de sens », soit une communauté d'intérêts partagés entre des individus); d'autre part, le *lien social civil* (liens noués au travail, dans les associations, dans une entreprise, avec des institutions publiques); enfin, *lien social de base* (« lien primaire », liens tissés avec les membres de la famille, les amis) (2002, p. 56).

Aussi de manière large, l'étude du *lien social* permet non seulement d'approfondir la matrice qui relie individu et société, mais aussi de mieux saisir les défis qui sous-tendent la solidarité aujourd'hui. Paugam invite à penser la solidarité, outre la sommation qu'il porte à l'attention de tout individu

¹³⁷ Il indique en ce sens qu'avec l'expression du lien social, nous sommes exposés à un « redoublement de signifié » : « Le lien attache, réunit, met en relation. Cette qualité d'unification à plus ou moins longue portée est également implicite dans les significations qu'implique le vocable « social ». Ce dernier, toutefois, circonscrit son champs aux regroupements d'entités relevant du genre humain » (Bouvier, 2005, p. 26).

à « être responsable de son propre destin en tissant des liens sociaux constitutifs de son 'être solidaire' » (2011c, p. XX), à travers les défis majeurs qu'affronte aujourd'hui le monde moderne occidental. Il appelle de ses vœux une prise de conscience collective pour que les actuels enjeux qui entourent la solidarité puissent être relevés à l'avenir.

Notons que ce concept est régulièrement abordé sous le prisme de son potentiel délitement dans les sociétés modernes et liquides au sens de Bauman (2000). En effet, les différentes appellations qui en font état - qu'on parle ainsi de « crise du *lien social* » (Enjolras, 1998; Paugam, 2014b), que l'on évoque l'affaiblissement des liens sociaux (constatée notamment chez Castel (1995) en lien avec la nouvelle question sociale et son concept de *désaffiliation sociale*) ou l'existence d'un processus de *déliation sociale* (Corcuff, 2005; de Rivoire, 2001), de dilution ou de relâchement du *lien social* (Lallement, 2012; Sue, 2001) ou encore que l'on observe une fragilisation ou une rupture des liens sociaux (Paugam, 2014a, 2014b) pour n'en citer que certaines - font émerger des discours qui encouragent alors à « retisser » le *lien social* ou « renouer » avec celui-ci ; de nouveaux lieux sociaux¹³⁸ auraient ainsi pour objectif au sens large de « pallier l'anémie du *lien social* » en sollicitant le « sens des autres » permettant ainsi d'« imposer une véritable interaction » entre des individus tendanciellement atomisés (Bouvier, 2005, p. 304). Aussi, le processus d'individualisation et des évolutions qui sont à constater tant dans la sphère privée que publique, comme nous le verrons par la suite, sont généralement présentés comme facteurs de crise du *lien social*.

L'un des constats importants à souligner dans l'évolution du *lien social* dans les sociétés modernes au regard des sociétés traditionnelles est non seulement sa pluralité mais aussi sa nature particulière. Les liens sociaux - utilisons en ce sens le pluriel - sont en effet plus nombreux et diversifiés qu'ils ne l'ont été dans les sociétés anciennes. Ils sont également moins contraints, plus électifs, rationnels, volatiles, mais aussi potentiellement plus fragiles. Si les liens sociaux se sont multipliés, il paraît important de relever des différences individuelles tant dans l'intensité que dans la variété des liens que les personnes nouent entre elles. Dès lors, le maillage social d'un individu peut être relativement « relâché » ou au contraire particulièrement dense. Le concept de *capital social* sous certains égards (d'un point de vue individuel essentiellement) permet de mesurer les ressources ou limites potentielles que peuvent posséder les individus à travers les relations qu'ils tissent tout comme la théorie des *liens forts et faibles* (Granovetter, 1973) offre notamment à voir, sur la base d'une différenciation d'intensité et de fréquence, les différentes fonctions et potentialités respectives que peuvent avoir les relations interindividuelles. Or, tout individu n'étant pas égal en « réservoir relationnel » si l'on peut dire, le tissu

¹³⁸ Bouvier analyse notamment les liens sociaux au sein de « collectifs singuliers », comme il les qualifie, qui se nouent plus spécifiquement à travers, observe-t-il, « la sociabilité de quartier [notamment des repas de quartier], de la pratique artistique et plasticienne [comme les squats] ou de nouveaux mouvements sociaux » (2005, p. 309).

social peut varier intensément d'un individu à l'autre, mais aussi d'une période à l'autre de sa vie. Celui-ci n'est en effet pas fixé dans le temps, il est évolutif dans la mesure où non seulement les risques de rupture¹³⁹ existent, mais aussi compte tenu du fait que la plupart des relations interhumaines nécessitent de l'investissement et de l'entretien - soit du temps et de l'attention - pour être alimentées et pouvoir ainsi perdurer.

Dans une ère de sociétés à la fois liquides (Bauman, 2000) et numériques, il paraît relativement pertinent de questionner à la fois la densité et la qualité des liens sociaux qui se nouent dans une société qui atomise davantage les individus, les disperse sous certains égards, mais qui les relie aussi sous d'autres. Les individus n'ont jamais semblé si « connectés » tout en étant à la fois, sous certains aspects, aussi « déconnectés » les uns des autres. Ce constat que nous émettons paraît pouvoir être traduit de manière proche par le questionnement soulevé ici par Sue : « Comment comprendre ce paradoxe entre la perte des repères et la déliaison sociale d'un côté, et de l'autre, le tonus, la vitalité de ces liens qui retissent leur « toile » tous les jours ? » (2001, p. 11). Dans un ordre d'idée similaire, la célèbre interrogation durkheimienne énonce, en ce sens, ce paradoxe quand il présage le passage d'une *solidarité mécanique* à une *solidarité organique* : « Comment se fait-il que, tout en devenant plus autonome, l'individu dépende plus étroitement de la société ? Comment peut-il être à la fois plus personnel et plus solidaire ? » (1994 [1893], p. XLIII) questionnait-il à juste titre. Comment pouvons-nous conjuguer, sur la base de ce questionnement, à la fois une plus grande autonomie des individus et plus grande interdépendance entre eux ? Reprenant cette interrogation durkheimienne, Descombes (2003) se demande si ce processus à l'étude que sous-tend Durkheim est alors à envisager plutôt comme un phénomène d'« individualisation croissante » ou, au contraire, de « socialisation croissante » - à comprendre respectivement comme une avancée de l'autonomie des individus ou, au contraire, comme une avancée de la dépendance des individus : « l'individu devient plus autonome, il semble y avoir émancipation à l'égard des solidarités sociales, donc individualisation. Mais puisque la solidarité devient organique, il semble qu'on doive conclure au contraire que les individus sont de plus en plus dépendants d'une organisation complexe » (2003, p. 19). Toujours dans une perspective durkheimienne, Paugam reprend ce questionnement et le prolonge dans son analyse du *lien social* ; il s'interroge de manière introductive sur le fait de savoir si « une société composée d'individus autonomes » peut être encore considérée comme « une société » et, si tel est le cas, de quelle manière (2014b, p. 3) ? Cette interrogation est au cœur même de la sociologie ; les fondateurs de cette

¹³⁹ Les concepts castelien et paugamien respectifs de *désaffiliation sociale* et de *disqualification sociale* tout comme celui de *désinsertion sociale* de de Gaulejac et Léonetti (trois approches sociologiques traitant de la problématique de l'exclusion sociale) rendent en effet compte des ruptures des liens sociaux potentielles ou effectives chez les individus les plus démunis et précarisés. Viennent alors notamment s'ajouter les questions autour de la (ré)insertion ou (ré)intégration sociale mais aussi plus largement de la cohésion sociale.

discipline ont en effet cherché à y répondre dès la fin du XIX^e siècle en analysant tant les relations interindividuelles et sociales dans leur ensemble que la transformation du *lien social*. Pour l'illustrer, nous exposerons ci-après plus particulièrement les concepts (classiques) durkheimiens de *solidarité mécanique* et *solidarité organique*, tönniessiens de *communauté* (*Gemeinschaft*) et *société* (*Gesellschaft*) et wébériens de *communalisation* (*Vergemeinschaftung*) et *sociation* (*Vergesellschaftung*).

5.2 Évolution du *lien social*

Cette partie fait état de l'évolution du *lien social*, analysé tant dans les sociétés traditionnelles et contemporaines, de la pluralité des liens sociaux des sociétés modernes et de la solidarité étatisée qui modifie celui-ci.

5.2.1 Les fondateurs de la sociologie et le questionnement autour du *lien social* : des sociétés traditionnelles aux sociétés modernes

Le lien social est vu dans cette partie sous la grille de lecture des fondateurs de la sociologie : Durkheim, Tönnies et Weber.

5.2.1.1 Durkheim : les concepts de *solidarité mécanique* et *solidarité organique*

La Division du travail social de Durkheim (1994 [1893]) peut être vue comme une entrée en matière au *lien social* et est souvent présentée comme telle. Le sociologue français y expose ces deux formes de solidarité distinctes et caractéristiques de deux types spécifiques de société (traditionnelle et moderne) – que nous avons déjà sommairement présentées - et donne ainsi à voir une évolution de la solidarité qui reste, et malgré la transformation qu'elle subit, le fondement de toute vie collective. Ce passage d'une *solidarité mécanique* à une *solidarité organique* comme avancée par la pensée durkheimienne fait ainsi état de l'évolution d'une forme de solidarité fondée sur une faible différenciation entre les individus (liens de similitude) et sur une forte conscience collective à une solidarité qui, au contraire, est caractérisée par une forte différenciation entre eux (liens de complémentarité) et où la conscience collective s'amoindrit. Cette transition marque donc le passage d'une société traditionnelle à une société dite moderne et transforme de fait le *lien social*. Aussi, pouvons-nous résolument avancer qu'un *lien social* noué entre individus plus fortement différenciés perdrait alors en intensité ? Durkheim ne le pose pas en ces termes. Au contraire, il considère cette division du travail comme devenant la « condition essentielle de la solidarité sociale » et présentant même « le caractère par lequel » dit-il « nous définissons la moralité » (1994 [1893], p. 395).

Dans son analyse durkheimienne du *lien social*, Paugam (2014b) souligne que celui-ci ne voit pas la division du travail dans les sociétés modernes comme un empêchement à la solidarité. Bien au

contraire, il la considère comme la pierre angulaire puisqu'en renforçant la complémentarité entre les individus, et de fait leur coopération, elle participe à leur donner une utilité sociale. Paugam rappelle que cette complémentarité reste fragile et potentiellement discriminatoire. En outre, ne pas participer à ce système d'interdépendance revient à ne pas pouvoir développer un sentiment d'utilité sociale. Il avance encore que l'affaiblissement de la conscience collective (induite par la *solidarité organique*) peut faire apparaître en réaction la montée du communautarisme. En sus, il ajoute que la division du travail chez Durkheim transforme résolument « la transmission des vocations » (2014b, p. 23) et qu'elle représente en ce sens une potentialité de plus grande autonomie pour les individus ; la fonction héréditaire est ainsi amoindrie dans les sociétés où règne la *solidarité organique*. Les individus peuvent davantage s'affranchir des liens qui les attachent à leurs groupes primaires d'appartenance en ayant ainsi la possibilité de choisir un métier différent de celui de leurs parents : ils peuvent ainsi rompre avec l'effet d'une profession parentale héritée. Si Durkheim estime la *solidarité organique* dans ce qu'elle peut apporter aux individus dans les sociétés modernes, notamment en termes de renforcement de leur autonomie, il ne fait pas pour autant l'apologie de l'individualisme. Il souligne la nécessité d'une morale collective rappelant au passage que la force modératrice de l'égoïsme reste encore la force du groupe. L'individu dont il est question chez Durkheim, précise Paugam, est en premier lieu « une personne humaine in abstracto qui porte en elle les liens qui la rattachent à autrui et qui constituent son humanité » (2014b, p. 25).

Pour clore sa thèse sur la division du travail social, Durkheim évoque les anomalies qu'il y voit dans la dernière partie de son ouvrage (Livre III, *Les formes anormales*), anormalités qui ne permettent pas selon lui de produire de la solidarité. Il observe l'anomie relevée dans le cas de crises industrielles ou économiques, l'insatisfaction au travail (liée au fait que ce dernier soit vécu comme une contrainte) ou encore l'insuffisance potentielle de l'activité fonctionnelle de chaque individu au travail. Si ces *formes anormales* de la division du travail - analysées par Durkheim à l'époque comme étant de nature a priori exceptionnelles - Paugam (2014b) s'interroge aujourd'hui si celles-ci ne seraient pas alors devenues la norme des sociétés modernes. Dans cette dernière perspective, faut-il ainsi remettre en question la *solidarité organique* comme source éminente de solidarité sociale ? Paugam répond que cette *solidarité organique* doit davantage être comprise comme un « type-idéal - ou plutôt *idéel* » dont Durkheim a « étudié les déviations » (2014b, p. 29). Il ajoute que, face aux dérives de « désagrégation et d'anomie » que comporte ainsi la *solidarité organique*, il semble alors nécessaire de « se doter d'une organisation collective » capable d'« exercer envers les individus une autorité morale et une fonction éducative » (2014b, p. 31).

Si la thèse soutenue par Durkheim dans *La Division du travail social* reste celle qui considère la division du travail comme source de solidarité sociale et potentialité d'une plus grande autonomie pour les

individus, le sociologue révisé plus fortement celle-ci quatre années plus tard à travers l'étude qu'il mène dans *Le Suicide* (2004 [1897]). La seule division du travail ne serait pas suffisante pour garantir la pleine cohésion sociale. La typologie des suicides qu'il en donne fait état de carences constatées dans le processus de socialisation dont il dégage deux principaux processus ; celui d'*intégration sociale* et celui de *régulation sociale*. Cusset résume comme suit le constat relativisé que Durkheim fait dans *Le Suicide* sur la division sociale comme force motrice de solidarité sociale: « La conscience collective, l'autorité morale, la communauté et le sacré, loin d'être des éléments obsolescents propres aux sociétés primitives, restent finalement pour Durkheim, dans les sociétés modernes, des éléments essentiels qui permettent de faire tenir ensemble les individus et la société » (2007, p. 27). Il poursuit cette constatation en spécifiant que l'intégration sociale ne se fonde pas uniquement sur la base de liens « froids » (rationnels), mais qu'elle suppose également la présence de liens « chauds » (affectifs, non rationnels) qui rattachent les hommes à la fois entre eux et avec la société plus généralement.

5.2.1.2 Tönnies : communauté versus société

Tönnies s'est également penché d'une certaine manière sur la mutation du *lien social*, et plus largement, sur la transformation des sociétés humaines de la fin du XX^e siècle, et en fait état plus spécifiquement dans *Gemeinschaft und Gesellschaft (Communauté et société)* (2010 [1887]). L'évolution du *lien social* peut être observée au regard des deux concepts qu'il y présente représentant deux types différents d'organisation sociale que sont la communauté (*Gemeinschaft*) et la société (*Gesellschaft*)¹⁴⁰.

Ce qui distingue intrinsèquement ces deux formes de vie sociale que sont la communauté et la société chez Tönnies - pour l'exprimer succinctement - est le primat sur lequel chacune focalise : le groupe pour la communauté et l'individu pour la société. La proximité tant émotionnelle, affective que spatiale est caractéristique de la communauté. Au contraire, la société se fait l'espace où est davantage développé l'individualisme, l'intérêt personnel, les relations rationnelles et contractuelles. Dès lors, par l'avènement de l'ère industrielle, les liens communautaires seraient voués à devenir plus impersonnels et le *lien social* plus fragile et volatile sous l'effet d'un processus progressif d'individualisation. Durkheim, qui reprend les deux concepts de Tönnies dans un article intitulé *Communauté et société selon Tönnies* (2002 [1889]), définit alors la *communauté* comme « un agrégat de consciences si fortement agglutinées qu'aucune ne peut se mouvoir indépendamment des autres » (2002 [1889], p. 4) et traduit ainsi les mots de Tönnies pour définir le concept de *société* :

¹⁴⁰ Soulignons par ailleurs que Durkheim puisera certaines réflexions menées dans cette œuvre pour mieux enrichir la sienne.

La *Gesellschaft* implique un cercle d'hommes qui, comme dans la *Gemeinschaft*, vivent et habitent en paix les uns à côté des autres mais, au lieu d'être essentiellement unis, sont au contraire essentiellement séparés, et tandis que dans la *Gemeinschaft* ils restent unis malgré toutes les distinctions, ici ils restent distincts malgré tous les liens. (Tönnies cité par Durkheim, 2002 [1889], p. 5)

Liaison et séparation sont bien au centre des différences entre *Gesellschaft* et *Gemeinschaft* comme le résume Paugam : « Alors que, dans la *Gemeinschaft*, les hommes sont organiquement liés les uns aux autres, et cela malgré toute séparation, ils sont organiquement séparés dans le *Gesellschaft*, et cela malgré tout liaison » (2014b, p. 10). Durkheim quant à lui le récapitule ainsi : « [...] tandis que précédemment le tout était donné avant les parties, ce sont maintenant les parties qui sont données avant le tout. » (2002 [1889], p. 6)

Nous pouvons voir un lien établi entre ces deux concepts tönniesiens et les deux concepts durkheimiens de *solidarité mécanique* et *solidarité organique* ; la *solidarité mécanique* se rapprochant de la *Gemeinschaft* et la *solidarité organique* davantage de la *Gesellschaft* bien que, comme le rappelle Paugam, la comparaison se complique si on cherche à l'approfondir, ce que nous ne ferons pas ici¹⁴¹. Soulignons néanmoins que Durkheim reconnaît que, bien qu'il se distingue sous certains aspects de la pensée de Tönnies¹⁴², la *Gemeinschaft* est le « fait premier » et la *Gesellschaft* la « fin dérivée » (2002 [1889], p. 7).

Cusset souligne la précaution à prendre à ne pas voir ces deux formes d'organisation sociale comme s'étant véritablement succédées dans le temps, l'une remplaçant parfaitement l'autre, dans l'analyse tönniessienne qu'il fait quand il aborde lui aussi ces mêmes concepts pour poser les fondements du *lien social*. Il encourage plutôt à les considérer comme pouvant exister concomitamment en tenant des prééminences différentes dans le temps qu'elles peuvent respectivement prendre - bien que l'auteur reconnaisse que la *Gesellschaft* prédomine aujourd'hui :

Pour Tönnies, l'histoire de la société européenne a été caractérisée par la prépondérance, successivement, des *unions en Gemeinschaft*, des *associations en Gemeinschaft*, des *associations en Gesellschaft* et enfin des *unions en Gesellschaft*. Mais la *Gemeinschaft* comme la *Gesellschaft* doivent plutôt être considérées comme deux modalités de relations entre les hommes, modalités qui peuvent coexister au même moment et au sein d'un même contexte social, même si leur importance respective a varié au cours de l'histoire » (Cusset, 2007, p. 18).

Compris sous la perspective d'une prédominance de type *Gesellschaft* aujourd'hui, la transition marquant le passage d'une *Gemeinschaft* à une *Gesellschaft* se fait ainsi par un processus

¹⁴¹ Cet aspect-ci peut être approfondi par la lecture des pages 10 à 14 du livre *Le Lien social* de Paugam (2014b).

¹⁴² En effet, Durkheim avance que « le point où [il se] séparerai[t] de lui, c'est sa théorie de la *Gesellschaft* » (2002 [1889], p. 7).

d'individualisation graduel, et donc, par un mouvement progressif d'émancipation des liens par lesquels les individus étaient auparavant rattachés au groupe. Aussi, la disparition progressive de la *communauté* au profit d'une organisation sociale, au contraire, non fondée sur des liens communautaires serait, pour Tönnies, à l'origine de la progression du capitalisme - au contraire de Marx qui la voit comme la conséquence du développement du capitalisme. La société industrielle que décrivait Spencer (2013 [1898]) - société où le droit contractuel et l'intérêt individuel prédominent - fait place à l'ascension fulgurante du capitalisme qui trouve ainsi son siège dans la *Gesellschaft*. Durkheim tient à rappeler que Tönnies n'envisageait pas une telle société sans un État fort pour exercer un contrôle sur les intérêts individuels qui pourraient mettre à mal les intérêts collectifs :

L'État est nécessaire pour assurer l'exécution des conventions particulières, pour sanctionner ce droit contractuel, pour mettre obstacle à tout ce qui pourrait nuire aux intérêts généraux de la société. Il faut que l'État soit fort pour contenir toutes ces volontés particulières, tous ces intérêts individuels que rien ne relie plus les uns aux autres, toutes ces convoitises déchaînées. (Durkheim, 2002 [1889], p. 7).

Durkheim avance par la suite que la pérennité de la *Gesellschaft* repose sur un État fort. Il voit à travers ces deux concepts le reflet de deux idéologies politiques, soit le communisme pour la *Gemeinschaft* et le socialisme pour la *Gesellschaft* : « Comme la *Gesellschaft* naît de la *Gemeinschaft*, le socialisme naît du communisme et le remplace » (2002 [1889], p. 7). Rappelons qu'à l'heure où Tönnies et Durkheim écrivent leurs constats respectifs sur les mutations de la société de la fin du XIX^e siècle, l'État-providence (ou État social) en est seulement à ses prémises. C'est donc davantage une anticipation qu'ils font à ce moment précis sur l'avenir de la *Gesellschaft*. Durkheim ajoute une limite aux forces de l'État qu'il observe sur le maintien d'une certaine cohésion sociale ; son action coercitive resterait à la fois momentanée et insuffisante. Il souligne que l'État n'est en mesure d'« exercer sur les membres de la société qu'une action mécanique, qui ne peut durer indéfiniment » et qu'au travers d'une « coercition toute artificielle », l'État peut alors seulement « comprimer pour un temps toutes les contradictions internes, tous les déchirements qui travaillent la société » mais qui tôt ou tard finiront « par éclater » (2002 [1889], p. 7). Durkheim précise encore que plus la *Gemeinschaft* décline, plus la quantité et l'importance des idées qu'elle véhicule s'amenuise de fait également. Poussées à leur paroxysme, les conséquences engendrées seraient alors celles d'une « rupture de tous les liens sociaux » menace-t-il et, plus largement, de la « décomposition du corps social » (2002 [1889], p. 7).

5.2.1.3 Weber : communalisation et sociation

Il est nécessaire de convoquer Weber pour aborder le *lien social* et plus spécifiquement ses deux concepts de *communalisation* (*Vergemeinschaftung*) et *sociation* (*Vergesellschaftung*) qu'il propose comme grille de lecture des relations sociales dans son ouvrage posthume *Wirtschaft und Gesellschaft* (*Economie et société*) (1971 [1921]). Il est possible de tisser des liens avec les quatre concepts

durkheimiens et tönnesiens susmentionnés et d'entrevoir une certaine proximité entre ces derniers et ceux de *communalisation* et *sociation* que propose le sociologue allemand. Weber définit dans un premier temps la relation sociale de la manière suivante :

Nous désignons comme « relation » sociale le comportement de plusieurs individus en tant que, par son contenu significatif, celui des uns se règle sur celui des autres et s'oriente en conséquence. La relation sociale consiste donc essentiellement et exclusivement dans sa chance que l'on agira socialement d'une manière (significativement) exprimable, sans qu'il soit nécessaire de préciser d'abord sur quoi cette chance se fonde. (M. Weber, 1971 [1921], p. 24).

Il donne dans un second temps deux types de relations sociales qui sont la *communalisation* (*Vergemeinschaftung*) et *sociation* (*Vergesellschaftung*). La *communalisation* fait référence à une relation sociale fondée sur « le sentiment *subjectif* (traditionnel ou affectif) des participants *d'appartenir à une même communauté* » alors que la *sociation* traduit une relation sociale instituée sur la base d'un « compromis d'intérêts motivés rationnellement (en valeur et en finalité) ou sur une coordination d'intérêts motivée de la même manière » (1971 [1921], p. 41). Aussi, la *communalisation* met en avant le sentiment d'une appartenance collective et d'engagement mutuel entre les membres d'une société comme peuvent le traduire les relations nouées au sein de la famille, entre amis, voisins, collègues, membres de collectifs (paroisse, syndicats, ...). La *sociation* quant à elle relève davantage d'échanges contractuels institués autour d'intérêts rationnels entre les individus (groupements économiques, association à but lucratif, ...). L'action rationnelle en valeur (*zweckrational*) ou l'action rationnelle en finalité (*wertrational*) que Weber souscrit dans sa typologie comprenant quatre types-idéaux d'action (en sus de l'*action affectuelle* et de l'*action traditionnelle*) sont ainsi les formes d'action qui régissent le plus souvent la *sociation*, soit le fait d'agir en fonction de buts rationnels fixés et de moyens à mettre en place pour les atteindre (*action rationnelle en finalité*) ou en conformité avec des convictions autour desquelles l'individu passe à l'action (*action rationnelle en valeur*).

Si ces deux types de relations sociales sont caractéristiques de deux formes d'organisation sociale distinctes, elles peuvent néanmoins coexister voire se combiner dans un même contexte social donné. La plupart des relations sociales comprennent ainsi souvent à la fois des caractéristiques de la *communalisation* et de la *sociation*. Pour l'illustrer, Paugam donne l'exemple éloquent d'une famille qui peut être « ressentie », dit-il, à la fois comme « une communalisation » et « organisée par ses membres comme une « sociation » » (2014b, p. 14). Aussi, une relation sociale fondée sur une base a priori très rationnelle peut développer des aspects plus émotionnels, affectuels, non rationnels.

Afin de clore la présentation de ces trois approches sociologiques abordant les formes de *lien social*, nous pouvons avancer, à la manière de Paugam, que le *lien social* est « inséparable d'une vision historique de la société et des conditions du changement social de longue durée » et signe en

conséquence du « passage de la société traditionnelle à la société moderne » (2014b, p. 14). Nous retiendrons que la société ne peut se fonder uniquement sur la base de relations rationnelles, contractuelles, en un sens « froides », ni sur la seule division du travail. La présence de liens non rationnels, emprunts d'affection, en d'autres termes « chauds », semblent alors indispensables à la bonne santé de la vie sociale et permettent le développement et le maintien du *lien social* dans les sociétés modernes.

Si les fondateurs de la sociologie ont polarisé leur réflexion autour des relations entre de la matrice individu/société, les études sociologiques du XX^e siècle se consacrent de plus en plus à étudier l'individu lui-même, plongé dans une société où l'individualisme ne cesse en effet de prendre de l'ampleur. Les appartenances vont se multiplier et se diversifier ; le *lien social* s'entendra désormais davantage au pluriel. Sous cette perspective, les théories de Simmel et d'Elias apportent des éléments réflexifs importants pour comprendre les liens sociaux dans les sociétés modernes en se focalisant non seulement sur les formes que prend alors la socialisation, mais aussi sur les interdépendances complexes qui se nouent entre les individus (que la sociologie des réseaux met en exergue).

5.2.2 Vers une pluralité de liens sociaux

L'évolution du lien social se poursuit dans les sous-chapitres suivants sous l'analyse de Simmel et Elias.

5.2.2.1 Simmel : formes de socialisation et actions réciproques

La sociologie de Simmel se comprend souvent dans la littérature comme l'étude des formes de socialisation. Dans une approche simmélienne, la société est considérée comme étant créée sur la base d'interactions interindividuelles, d'*actions réciproques* et plus spécifiquement sur des « formes pures de la socialisation » (Enriquez, 2002, p. 561) La réciprocité des actions interhumaines relie donc les individus entre eux leur permettant de faire société comme l'avance ainsi Simmel : « La société signifie toujours que les individus sont liés par des influences et des déterminations éprouvées réciproques » (Simmel cité par Watier, 2008, p. 50). Le sociologue allemand précise au passage qu'il faudrait ainsi plutôt parler de « socialisation » que de « société » au sens où la capacité de socialisation, souligne Watier, se comprend chez Simmel comme la « capacité à former des sociétés dont la somme est ce que nous appelons abstraitement société » (2008, p. 49). Pour reprendre Paugam évoquant Simmel dans son analyse de l'entrecroisement des liens sociaux, parler de société « revient à parler du *lien social* » (2014b, p. 53). C'est par ailleurs l'ensemble des formes d'*actions réciproques* que considère Simmel (par exemple le fait de s'écrire des lettres, de déjeuner ensemble, de demander son chemin à d'autres, de se parer les uns pour les autres, ...) qui créent à son sens « la cohésion de l'unité sociale », soit « toutes ces mille relations qui se jouent de personne à personne, brèves ou durables, consciente

ou inconscientes, fugaces ou lourdes de conséquences » qui, poursuit-t-il « nous relie sans cesse les uns aux autres. » (Simmel, 1999 [1908], p. 56)

Une autre observation intéressante à considérer chez Simmel dans l'analyse des liens sociaux est celle qui constate la multiplicité des « cercles d'intérêts » que possède l'individu de par sa famille parentale, sa propre famille et belle-famille et d'autres groupes de relations qu'il tisse tout au long de sa vie et auquel il appartient entre autres à travers sa vie professionnelle, son adhésion à des associations, ... Au sein des sociétés modernes, l'individu diversifie ses appartenances. On constate par conséquent l'existence d'une multiplicité de liens sociaux, de cercles sociaux qui s'entrecroisent. Letonturier relate en ce sens que « l'entrée dans la modernité » est caractérisée par « des cercles qui, s'affranchissant de la distance, s'accroissent en taille, se multiplient en nombre à hauteur de la diversité des intérêts qui motivent leur création » et qui enfin « s'articulent les uns aux autres non plus sur le mode de l'emboîtement mais en s'entrecroisant » (2005, p. 45). L'accroissement non seulement en taille, mais aussi en nombre des liens multiples et entrecroisés que l'individu est désormais en mesure de tisser dans les sociétés modernes est une caractéristique du processus d'individualisation qui pluralise alors plus largement ses appartenances sociales. L'analyse simmélienne de la structure des groupes (notamment celles des dyades et triades¹⁴³) ou des cercles sociaux fait de Simmel un sociologue régulièrement associé à la sociologie des réseaux et souvent considéré dans la littérature comme un précurseur (Forsé, 2002; Paugam, 2014b) ou un inspirateur (Cusset, 2007) de celle-ci bien que cette considération soit néanmoins parfois discutée (Merckle, 2004; Wassermann & Faust, 1994).

Soulignons dans l'étude des cercles de Simmel, une corrélation intéressante entre l'élargissement du groupe et la croissance de l'individualité, où la taille des groupes en question en effet « détermine grandement le type d'actions réciproques que l'on va y rencontrer » (Cusset, 2007, p. 31):

Plus étroit est le cercle auquel nous nous dévouons, moindre est la liberté d'individualité que nous possédons ; mais en échange ce cercle est lui-même un être individuel, et, précisément parce qu'il est réduit, il se détache des autres en s'en délimitant mieux. Corollairement : si le cercle où nous sommes actifs et auquel va notre intérêt s'élargit, il donnera plus d'espace au déploiement de notre individualité ; mais nous aurons moins de spécificités en tant qu'*éléments de cet ensemble*, ce dernier sera moins individualisé comme groupe social » (Simmel, 1999 [1908], p. 690).

Un cercle élargi conduit à une « conscience de la personnalité » plus élevée analyse Simmel (1999 [1908], p. 732). Dans un même ordre d'idées, Truc corréle la différenciation de l'individu et la différenciation du groupe en fonction de la taille du groupe en ce sens qu' « un individu est d'autant

¹⁴³ Simmel indique que le nombre de personnes dans une relation a une incidence sur la configuration même de celle-ci - et plus spécifiquement quand elle composée de deux ou de trois personnes: « La vie de tous les jours montre comment le nombre de deux membres donne un caractère particulier à une relation : un sort commun, une entreprise, un accord, un secret partagé à deux lient chacun des participants bien autrement que s'ils ne sont même que trois » (1999 [1908], p. 112).

plus indifférencié que son groupe est fortement différencié (restreint et délimité), et *vice-versa*, un individu sera d'autant plus différencié, sa personnalité singulière affirmée, que son groupe sera indifférencié (large avec des frontières floues) » (2005, p. 63). Cette constatation fait écho à celle de Simmel qui résume le lien entre la taille du groupe et le développement de l'autonomie individuelle : « Le grand cercle favorise la liberté individuelle, le petit la réduit. » (1999 [1908], p. 700) Pour revenir au *lien social*, Truc avance que, sur la base de sa compréhension de la logique simmélienne, « plus le *lien social* est distendu, plus libre est l'individu » (2005, p. 64). Sous une même logique d'analyse, Paugam constate lui aussi une relation entre la juxtaposition des cercles et l'autonomie de l'individu quand il avance que « lorsque que les cercles sont juxtaposés et par conséquent indépendants, ils garantissent à l'individu une autonomie plus grande » ce qui lui permet aussi, poursuit-il, de développer une identité « plurielle » (2014b, p. 54). Il rappelle que tous les liens entrecroisés que peut posséder un individu ne sont pas nécessairement conciliables et que certaines « anciennes associations », comme il les qualifie, peuvent se relâcher tout comme de « nouvelles associations » ne garantissent pas forcément « la sécurité des premiers liens [de socialisation] » (Paugam, 2014b, p. 55). Simmel avance pour le reste les limites de l'élargissement des cercles auquel il associe une solitude plus grande - contre laquelle en revanche un cercle plus petit prémunit davantage :

La culture avancée élargit de plus en plus le cercle social dont nous faisons partie avec toute notre personnalité, mais en revanche elle abandonne davantage l'individu à lui-même et le prive de biens des secours et bien des avantages du groupe restreint ; alors cette production de cercles et de confréries où peuvent se retrouver un nombre quelconque de gens aux intérêts communs compense cette solitude croissante de la personne qu'engendre la rupture avec le strict enclavement qui caractérisait la situation antérieure » (Simmel, 1999 [1908], p. 431)

Paugam y voit l'une des raisons qui expliquerait qu'en période de crise institutionnelle les individus rechercheraient « une protection et une reconnaissance complémentaires dans un entre-soi spécifique » (Paugam, 2014b, p. 55). Nous pourrions y avoir un lien avec les groupes (issus de la *solidarité chaude*) que les individus investiraient plus particulièrement dans un contexte de remise en question de l'État social.

5.2.2.2 Elias : le concept d'intégration

Elias s'est également intéressé aux interdépendances humaines qu'il place au centre de sa réflexion sociologique quand il conçoit notamment le concept de *configuration*. Cherchant à dépasser l'opposition entre individu et société, Elias a analysé l'évolution des normes et des pratiques dans les sociétés européennes occidentales de l'époque médiévale à celles prévalant dans les sociétés contemporaines dont il fait état dans *Über den Prozess der Zivilisation* édité en 1939 (traduit en français en deux tomes : *La Civilisation des mœurs* (1973) et *La Dynamique de l'Occident* (1975)). Il y

constate ainsi l'intériorisation de codes d'une nouvelle forme de civilité se mettant en place par un mécanisme d'autocontrôle des pulsions et des émotions rendu possible par la monopolisation de la violence légitime par l'État. Il observe, à l'instar de Durkheim, Tönnies, Weber et Simmel, qu'une interdépendance renforcée entre les individus intensifie la conscience de leur individualité. Dans *La Société des individus* publié en 1983 (1991a), il emploie l'image analogique et heuristique du «filet» pour exprimer comment s'effectue l'imbrication des liens qui relient les individus entre eux et schématise le réseau relationnel d'un individu :

Un filet est fait de multiples fils liés entre eux. Toutefois ni l'ensemble de ce réseau ni la forme qu'y prend chacun des différents fils ne s'expliquent à partir d'un seul de ces fils, ni de tous les différents fils eux-mêmes ; ils s'expliquent uniquement par leur association, leur relation entre eux. Cette relation crée un champ de forces dont l'ordre se communique à chacun des fils, et se communique de façon plus ou moins différente selon la position et la fonction de chaque fil dans l'ensemble du filet. La forme de chaque fil se modifie lorsque se modifient la tension et la structure de l'ensemble du réseau. Et pourtant ce filet n'est rien d'autre que la réunion de différents fils ; et en même temps chaque fil forme à l'intérieur de ce tout une unité en soi ; il y occupe une place particulière et prend une forme spécifique. (Elias, 1991a, pp. 70-71)

Les individus sont reliés entre eux par un tissu de relations dynamique en ce sens que les relations se tissent et se détissent. Plus largement, le concept de *configuration* entendue par Elias permet ainsi de mettre en exergue le fait que « la dépendance réciproque entre les individus est 'la matrice constitutive de la société' » (Duvoux, 2010, p. 52). De la sorte, les actions interdépendantes des individus ont une influence mutuelle les unes sur les autres à l'image du jeu d'échecs comme le métaphorise Elias : « Comme au jeu des échecs, toute action accomplie dans une relative indépendance représente un coup sur l'échiquier social, qui déclenche infailliblement un contrecoup d'un autre individu » en tenant compte que « sur l'échiquier social, il s'agit en réalité de beaucoup de contrecoups exécutés par beaucoup d'individus » ce qui limite de fait « la liberté d'action du premier joueur » (1985, pp. 152-153).

Elias fait aussi état de la pluralité des liens sociaux donnant lieu à une « multistratification » correspondant selon lui à une « pluralité des niveaux d'intégration qui caractérise la société des hommes en son stade actuel d'évolution » et dont l'usage de l'identité « nous » (lorsque l'on désigne des cercles sociaux comme sa famille, son groupe d'amis, les villes ou villages où l'on habite, des appartenances nationales voire internationales auxquelles on appartient, ...) présente différents « niveaux d'intégration » dont « l'intensité d'identification » peut significativement osciller (l'intensité s'amenuisant à mesure que l'on évoque des « nous » à grande échelle, des « nous » qui font référence à des niveaux d'intégration postnationaux) (1991a, pp. 262-263). Elias constate qu'une double identité (« nous-je ») s'institue pour l'individu : le « je » qui correspond à la conscience de soi (ce qui différencie

les individus entre eux) et le « nous » qui se rapporte aux relations interindividuelles à différents niveaux d'intégration (ce qui unit les individus entre eux, ce qu'ils ont en commun). Si le processus d'individualisation qui a cours dans les sociétés modernes affirme davantage l'identité du « je » marginalisant ainsi davantage l'identité du « nous »¹⁴⁴ (changement du rapport « nous-je »), Elias rappelle qu'il n'y a pas « d'identité du « je » sans identité du « nous » » (1991a, p. 241) ; l'individu ne peut ainsi se différencier sans les autres.

Notons encore chez Elias l'importance des liens affectifs dans la compréhension des liens sociaux. Les êtres humains dépendent les uns des autres - outre pour des raisons relativement évidentes de reproduction de l'espèce ou de désir sexuel - pour assouvir des besoins affectifs, pour répondre à des aspirations émotionnelles, des « valences affectives orientées vers autrui » (Paugam, 2014b, p. 59). Les liens affectifs sont constituants du *lien social* ; ils permettent la constitution d'un « nous ». Pour Elias, ceux-ci se fondent à la fois sur des personnes mais aussi sur des représentations allégoriques, soit sur des « symboles propres aux unités [sociales] plus grandes, les emblèmes, les drapeaux, et autres concepts chargés d'affectivité » dont Elias estime leur importance pour l'interdépendance humaine au même titre que ceux produits par la « spécialisation croissante » (1991b, p. 167). Il note que les liens affectifs deviennent plus nombreux à mesure que les unités sociales s'élargissent.

En définitive, les approches durkheimienne, töniesienne, wébérienne, simmélienne ou encore éliásienne permettent d'approcher comment le *lien social* s'institue dans les sociétés modernes et se modifie par leur avènement. Sous l'effet d'une plus forte différenciation des individus qui s'inscrit dans un processus général d'individualisation et d'élargissement des cercles de relations qui désormais s'entrecroisent et se multiplient, la progression de la conscience de l'individualité, de l'identité du « je » viennent redéfinir le tissu des relations sociales que les individus entretiennent dans une société devenue liquide et potentiellement plus atomisante. Sur ce dernier point, Sue s'interroge sur le « nouvel âge de l'individu » - celui de l'individu solitaire dit-il - qui est pour lui « moins celui de l'individu autonome construisant un nouveau *lien social* » que celui d'un individu « un peu plus isolé et atomisé » : « le recul qui « faisait » société » après l'effacement des liens communautaires laisse la place à un nouvel âge de l'individu, celui de l'individu solitaire. Un individu 'privé', privé de Société et d'Histoire, sommé d'être lui-même, pour lui-même, par lui-même » (2001, p. 95). L'atomisation totale de la société n'est pas envisagée par la plupart des sociologues, ce qui revient pour certains à considérer davantage un processus d'individualisation en cours dans une « société des individus » qui marque une propension plus forte à l'atomisation.

¹⁴⁴ Voir notamment la troisième partie *Les transformations de l'équilibre « nous-Je »* de *La Société des individus* (Elias, 1991a).

Au regard de la société réticulaire dans laquelle nous vivons, il convient de solliciter quelques éléments théoriques et conceptuels comme ceux de la sociologie des réseaux, du concept de *capital social* mais aussi la typologie paugamienne des liens sociaux pour analyser les différents types de relations qui connectent aujourd'hui les individus et approfondir plus largement le concept de *lien social*. Avant de passer plus spécifiquement à ces aspects-ci, nous aimerions ajouter, dans les facteurs de changement du *lien social*, l'étatisation de la solidarité.

5.2.3 La solidarité étatisée : autre facteur de changement du *lien social*

Il semble pertinent, au regard de notre problématique de recherche, de considérer comment le système de protection sociale généralisé à l'échelle nationale au sein des sociétés modernes a modifié le *lien social* en éloignant davantage l'individu des solidarités privées (Paugam, 2014b).

L'avènement de l'État-providence va profondément transformer les sociétés occidentales en dotant notamment les individus de protections sociales institutionnalisées et obligatoires au cours du XX^e siècle. Elias constate cette évolution dans les sociétés modernes dans la gestion des « situations de détresse » reprise alors par l'État :

Aux stades antérieurs de l'évolution sociale, l'individu était bien plus lié, et d'une façon générale aussi bien fortement lié, aux groupes au sein desquels il était né. Les individus étaient le plus souvent liés à vie et en tout cas bien plus fortement liés aux unités sociales préétatiques telles que le clan, le village natal ou la tribu, ne serait-ce que parce que c'étaient là des groupes dont ils pouvaient espérer selon les circonstances aide ou protection en cas d'extrême détresse. Dans les sociétés développées, ce qui veut dire entre autres choses dans les sociétés riches, et surtout riches en capital social, cette fonction de dernier refuge dans les situations de détresse a été reprise progressivement au niveau d'intégration de l'État. » (Elias, 1991a, p. 237)

À travers la mise en place d'un tel système de solidarité généralisée, l'individu s'autonomisant devient moins dépendant des « relations protectrices » offertes par « le socle des protections rapprochées » (famille, voisinage, corporations, ...) relève Paugam (2014b, p. 33), soit plus généralement des formes de solidarité préexistantes à l'État-providence. Le *lien social* repose, dans les sociétés modernes, sur une « conception élargie de protection » (2014b, p. 48).

La doctrine du solidarisme de Léon Bourgeois (2008 [1896]), fondée sur le principe de dette sociale tissée entre générations¹⁴⁵, peut être ainsi considérée comme une version préliminaire du système de

¹⁴⁵ Il est courant de retrouver, dans la littérature, ce passage devenu classique pour exprimer comment tout individu demeure débiteur des générations précédentes mais aussi de celle avec laquelle il évolue et celles qui lui succéderont (autrement dit « un legs de tout le passé à tout l'avenir » comme le soulignait Bourgeois lui-même (2008 [1896] p. 49)) : « Dès que l'enfant, après l'allaitement, se sépare définitivement de la mère et devient un être distinct, recevant du dehors les aliments nécessaires à son existence, il est un débiteur ; il ne fera point un pas, un geste, il ne se procurera point la satisfaction d'un

protection sociale en ce sens que « le temps semble venu de fédérer les réseaux de solidarité existants dans une structure nationale » analyse Paugam (2014b, p. 39). Ce dernier voit le développement des assurances sociales comme s'inscrivant dans la lignée de la pensée solidariste et amenant ainsi la société à pénétrer dans une ère où l'organisation sociale est alors « planifiée selon la technologie du risque » (2014b, p. 40). Il poursuit en précisant qu'en devenant le « garant d'une organisation solidariste de la société » (2014b, p. 49), l'État a ainsi rendu moins indispensables pour les individus les protections inhérentes à la solidarité privée, processus qui modifie de fait le *lien social*. Aussi, l'universalisation et le caractère obligatoire afférents au système de sécurité sociale étatique permettent effectivement aux individus de pouvoir élargir le spectre de protection contre les risques sociaux - et par conséquent de ne plus devoir compter que sur leurs seules ressources de « protections rapprochées » - système qui a priori renforce la sécurité de tous. En ce sens, l'extension d'un système de protection sociale généralisée a dès lors non seulement « renforcé l'autonomie de l'individu », mais aussi participé à diversifier « les liens qui le rattachent à la société » (2014b, p. 49).

Badel voit l'ambivalence des relations entre la solidarité, l'État-providence et le *lien social* sous une perspective de cause à effets : « C'est la défaillance de la solidarité qui demande l'intervention de l'État-providence, et cette dernière a pour effet d'accentuer encore le caractère ténu du *lien social* » considérant ainsi que l'État-providence est à la fois « la cause et la conséquence des insuffisances du *lien social* » et où la protection sociale vient alors corriger les défaillances du *lien social* et apporter une « consistance à la notion de solidarité » (1996, p. 434).

5.3 Structure des liens sociaux : entre contraintes et ressources pour les individus

Dans cette partie sont traités la sociologie des réseaux et le concept de *capital social* d'un point de vue tant individuel que collectif.

5.3.1 Sociologie des réseaux : quelques caractéristiques de la structure des relations et de la sociabilité

Il est nécessaire de mentionner quelques caractéristiques de la sociologie des réseaux pour mieux comprendre par la suite la nature des liens se tissant entre individus au cœur d'une *solidarité chaude associative*.

La sociologie des réseaux se comprend souvent comme un nouveau paradigme – soit une troisième voie entre l'individualisme méthodologique et le holisme - (Lazega, 1995; Letonturier, 2005; Merckle,

besoin, il n'exercera point une de ses facultés naissantes, sans puiser dans l'immense réservoir des utilités accumulées par l'humanité » (2008 [1896] p. 47).

2004) focalisant sur l'analyse structurale des relations qui relient les individus entre eux et non sur les caractéristiques inhérentes de ces derniers (caractéristiques sociodémographiques comme le genre, l'âge, la profession, etc.). Dès lors, on y analyse les structures sur la base de relations et non d'attributs (Lazega, 1994). Cette sociologie cherche à savoir comment ces relations se forment ou se transforment, quelle est leur fréquence ou encore quels effets elles peuvent avoir sur les comportements des individus, ou quelles ressources ou contraintes elles sont susceptibles de représenter pour ceux-ci. Cusset (2007) précise qu'il existe deux grandes approches dans la sociologie des réseaux focalisées sur des objets d'étude différents : l'approche structurale (dont la méthodologie se base sur les *réseaux complets*¹⁴⁶) et l'approche en termes de sociabilité (focalisées sur l'étude des *réseaux égocentrés*¹⁴⁷). La première, qui relève, dit-il, davantage de la sociologie des organisations, vise à mettre en lumière les dynamiques « de pouvoir et d'influence » que les individus adoptent dans le cadre d'un groupe limité et la seconde s'intéresse davantage à pouvoir mesurer l'intégration des individus.

Un *réseau social* est communément défini comme « une entité constituée d'un ensemble d'individus¹⁴⁸ et des relations qu'ils entretiennent les uns avec les autres, directement ou indirectement par le biais de chaînes de relations » (Fondeur & Lhermitte, 2006) ou encore comme « un ensemble de relations entre un ensemble d'acteurs » (Forsé, 2008, p. 10) qui peut être organisé ou non et où les relations peuvent être de différentes natures (échange de biens et services, transmission d'informations, transactions monétaires, échanges physiques ou verbaux,...). Les relations qu'entretiennent les individus peuvent être directes ou indirectes, la longueur d'une chaîne de relations pouvant être variable.

La paternité du terme *social network* revient à John Barnes qui l'inscrit dans son article *Class and Committees in a Norwegian Island Parish* (Barnes, 1954) où il fait état de l'étude qu'il a conduite dans la petite ville norvégienne de Bremnes pour analyser le fonctionnement des classes sociales et l'organisation de l'action sociale. Il différencie trois champs : un champ basé sur les relations sociales à échelle territoriale (*territorially-based social field*) comme le sont les relations de voisinage ; un

¹⁴⁶ Ces réseaux sont dits complets en ce que cela suppose que l'on ait connaissance de l'ensemble des relations directes et indirectes qui unissent les individus entre eux. Méthodologiquement, on a affaire ici à des groupes de taille relativement faible dans la mesure où cela nécessite un grand travail de recueil d'information. La théorie des graphes et du calcul matriciel s'applique ainsi plus spécifiquement à ce type d'analyse des relations sociales.

¹⁴⁷ Ces réseaux sont aussi dits personnels. Ici, on cherche davantage à quantifier et étudier l'ensemble des relations directes des personnes que l'on interroge ce qui permet d'avoir accès à un échantillon plus grand de personnes à interroger. On peut ainsi relever les différentes relations qu'un même individu noue (sphères familiale et amicale, mais aussi avec les voisins, les collègues, etc.) et mesurer davantage son niveau d'intégration, ou inversement, d'isolement. Méthodologiquement, il est demandé aux personnes interrogées d'inscrire dans un carnet, sur une période de temps donnée, toutes les personnes avec qui elles sont entrées en contact en ayant une discussion d'une dizaine de minutes. L'Insee a notamment employé cette approche (pour son enquête *Relations de la vie quotidienne et isolement* datée de 1997).

¹⁴⁸ L'auteur précise qu'il peut s'agir d'organisations ou d'institutions et non pas seulement d'individus.

champ généré par le système industriel ; un champ fondé sur les liens amicaux et de connaissances qui traverse les deux autres (un marin peut par exemple trouver un emploi sur un chalutier à travers ce réseau de liens). Barnes estime que tous les habitants de Bremnes peuvent être tous reliés entre eux par une courte chaîne de relations qui ne comprendrait alors pas plus de quatre intermédiaires. Ce constat peut être généralisé selon lui à l'échelle du monde : « [...] the whole population is enmeshed in a close web of kinship and friendship which links together all the people on the island, but which also ties them to kinsmen and affines scattered throughout Western Norway, and indeed throughout the whole world » (Barnes, 1954, p. 52). Cette étude précède la célèbre expérience de Milgram (1967) qui avance quant à lui un chiffre moyen de 5.2 intermédiaires. D'autres études ont également été menées par la suite pour suggérer le nombre de liens de connaissances qu'il faudrait posséder pour connecter n'importe quel individu à n'importe quel autre. Une étude fait ainsi état de dix à douze liens (Rapoport & Yuan, 1989). Aujourd'hui, les relations interhumaines sont analysées au moyen d'outils relativement avancés, empruntés aux mathématiques, comme ceux développés à travers la sociométrie (test sociométrique et sociogramme¹⁴⁹) ou en ayant recours à la théorie des graphes et au calcul matriciel¹⁵⁰.

Pour analyser plus largement le *lien social*, la sociologie des réseaux mets en avant deux constats classiques et importants (Cusset, 2007) : d'une part, le monde est considéré comme étant plus petit qu'il n'y paraît comme l'a popularisé Milgram dans *The Small World Problem* (1967)¹⁵¹ et d'autres études qui ont suivi (de Sola Pool & Kochen, 1978-1979; Dodds, Muhamad, & Watts, 2003; Kochen, 1989; Newman, Barabási, & Watts, 2006; Rapoport & Yuan, 1989; Watts, 2003); d'autre part, certains liens sont plus riches qu'il n'y paraissent de prime abord, soit ce que Granovetter (1973) a théorisé plus spécifiquement comme la force des *liens faibles*. Les individus sont aujourd'hui non seulement reliés entre eux par de courtes chaînes de relations établies à l'échelle du monde, mais aussi reliés par des relations à intensité a priori faible qui peuvent cependant se révéler particulièrement riches selon les situations et qui permettent la mise en relation de personnes autrement non connectées.

¹⁴⁹ Le test sociométrique développé par Moreno dans les années 1930 dans *Who Shall Survive* (1934), sous la traduction française *Fondements de la sociométrie* (1970), consiste à demander à des personnes d'un même groupe les membres pour lesquels elles éprouvent de la sympathie (attraction) ou, au contraire, de l'antipathie (répulsion). Le sociogramme permet ensuite de représenter la forme que prend alors le réseau de liens affinitaires ou non.

¹⁵⁰ Les représentations des réseaux dans la théorie des graphes schématisent les individus, qui sont appelés « sommets », et les relations qu'ils entretiennent entre eux, qui sont qualifiées d'« arcs » [qui peuvent être « signés » (positif ou négatif) ou « valués » (valeur numérique pour les quantifier)] ou d'« arêtes » selon qu'elles soient orientées (flèches bidirectionnelles) ou non. A partir d'un certain nombre d'individus, il est plus aisé et opportun d'avoir recours à des matrices (d'adjacence), soit au calcul matriciel pour calculer la densité d'un graphe.

¹⁵¹ Phénomène dit du « petit monde » (*Small World Phenomenon*) ou encore paradoxe de Milgram. Cette théorie rejoint le concept de « six degrees of separation » (Barabási, 2014) développé par Karinyth dans les années 1920 dans une nouvelle intitulée *Chain-Links* dans lequel il évoque que n'importe quel individu dans le monde peut être relié à n'importe quel autre à travers une chaîne comprenant six maillons au plus : « nobody from the group needed more than five links in the chain to reach, just by using the method of acquaintance, any inhabitant of our Planet » (Karinyth, 1929, p. 3).

L'un des grands résultats de la sociologie des réseaux est la force que les *liens faibles* peuvent renfermer. Ainsi, Granovetter (1973) distingue deux formes de liens, *liens forts* et *liens faibles* en fonction de l'intensité émotionnelle véhiculée entre les acteurs qui est fonction du temps passé ensemble et de la fréquence des contacts, mais aussi de la proximité affective qui existe entre eux. Aussi, plus longue est la durée passée ensemble entre les individus, plus intime est la relation qui les lie, plus les contacts et services réciproques rendus entre eux sont nombreux, plus fort est alors considéré le lien qui les unit. Ainsi, les *liens forts* sont ceux qui sont noués avec des proches, des personnes issues du cercle primaire de relations (famille, amis, conjoint-e) au contraire des *liens faibles* institués davantage avec ce que l'on appelle justement des connaissances, soit des relations sociales généralement peu développées et de fait peu intimisées, en clair de simples contacts. Une des hypothèses que pose Granovetter est la superposition des réseaux de relations respectifs d'individus ayant entre eux des *liens forts*. Au sein d'une triade d'individus, si A connaît B et que B connaît C, il est probable que A et C puissent également se connaître. Plus le lien entre A et B et entre B et C est fort, plus haute sera la probabilité que A et C se connaissent également. Les *liens forts* confinent ainsi les individus dans des réseaux d'affinités. La force des *liens faibles* réside au contraire dans leur potentialité d'élargir le cercle de connaissances en formant des « ponts » (concept de *bridge* chez Granovetter) que ne permettent pas (ou moins) les *liens forts* (« no strong tie is a bridge »¹⁵² (1973, p. 1364)). Les *liens faibles* permettent non seulement de pénétrer d'autres réseaux de connaissances en élargissant le champ des opportunités offertes aux individus, mais aussi de distiller de l'information (potentiellement moins redondante que celle obtenue à travers le réseau de *liens forts*) dans différents cercles sociaux et entre des individus qui ne seraient pas autrement reliés. Par exemple, on trouverait plus facilement un travail en mobilisant des connaissances que des proches, souligne l'auteur, bien que certaines études relativisent ce constat au regard des classes sociales (Forsé, 1997). Ce dernier conclut son article en mentionnant que les *liens faibles* sont indispensables à l'intégration des individus dans leurs communautés. Il considère néanmoins que focaliser sur la seule force des *liens faibles* n'évoque en rien leur contenu et que cela représente une limite de son modèle théorique.

Il faut rappeler qu'il reste difficile de définir aisément le nombre de personnes que nous connaissons avec exactitude. Cela dépend de nos manières subjectives de définir ce que connaître quelqu'un signifie. Forsé (2008) souligne néanmoins quelques régularités communes. Il observe des différences de sociabilité entre les différentes classes sociales (une extension des réseaux plus élevée chez les personnes issues de classes sociales dites supérieures) et d'âge (soit le fait qu'avec l'âge, la tendance

¹⁵² À l'exception, relativise l'auteur, si « neither party to it has any other strong ties, unlikely in a social network of any size (though possible in a small group)» (1973, p. 1364).

à se tourner vers des relations de proximité tant affective que géographique se renforce). Il rappelle aussi les effets d'homophilie au regard de mêmes caractéristiques (statut social et âge). Il précise que l'analyse des réseaux sociaux est en mesure d'expliquer ces différentes régularités par le fait que « les rencontres se font très souvent par les biais des réseaux » et que « la forme des réseaux en question » constatée plus spécifiquement par « le degré d'intersection des cercles sociaux » va alors avoir un poids sur les choix de relations qui seront faits (Forsé, 2008, p. 14).

5.3.1 Le concept de *capital social* d'un point de vue tant individuel que collectif

Le concept de *capital social*, hautement mobilisé dans les sciences sociales, fait l'objet d'une certaine polysémie tout en restant à la fois relativement difficile à cerner et à mesurer (Ponthieux, 2004). C'est la raison pour laquelle différentes grilles de lecture théoriques peuvent lui être accordées (Saglietto, David, & Cézanne, 2013). Nombreuses sont en effet les définitions qui sont données à ce concept souvent présenté comme étant au carrefour de la théorie des champs et de l'analyse des réseaux sociaux (Dozo, 2014). Aussi, les travaux à la fois de Bourdieu, Coleman ou encore Putnam sont régulièrement mobilisés pour tenter d'en définir les contours et sont ceux sur lesquels nous focaliserons plus particulièrement notre attention pour aborder cette partie conceptuelle du *capital social* mobilisé tant d'un point de vue individuel que collectif.

Dans une approche bourdieusienne, le concept de *capital social* permet, à la suite de la sociologie des réseaux, de penser les relations interpersonnelles comme un système à la fois de ressources, mais aussi de contraintes pour les individus. Tout le monde n'étant pas doté de la même manière en *capital social*, un individu peu pourvu ne pourra pas mobiliser les mêmes ressources, ni avoir accès aux mêmes opportunités qu'un individu qui en est fortement doté ; aussi, l'étendue du réseau de relations sociales qu'un individu possède est corrélée au volume de *capital social* qu'il a accumulé. S'inscrivant dans les théories plus générales des mécanismes de reproduction des inégalités, des rapports de domination et de celle des champs que l'auteur a développé, le *capital social* chez Bourdieu se définit comme « l'ensemble des ressources actuelles ou potentielles qui sont liées à la possession d'un réseau durable de relation plus ou moins institutionnalisées d'interconnaissance et d'interreconnaissance » dont le « volume » est fonction « de l'étendue du réseau de liaisons qu'il peut effectivement mobiliser » et du « volume du capital (économique, culturel ou symbolique) possédé en propre par chacun de ceux auxquels il est lié » (Bourdieu, 2006, p. 31). Le *capital social* est analysé qu'en regard des autres formes de capitaux qu'il définit (théorie des capitaux), capitaux qui visent à être accumulés et entretenus par les individus. Notons que le réseau relationnel d'un individu n'est pour Bourdieu pas un « 'donné social' constitué une fois pour toutes », mais représente bien un effort constant de maintien afin de « produire et reproduire des liaisons durables et utiles » (2006, p. 32) : il est donc dynamique. Il existe par ailleurs une forme de « concurrence » entre individu au sein même d'un groupe pour l'acquisition

de *capital social* sans que celle-ci ne remette à proprement parler en cause les mécanismes de reproduction et les rapports de domination existants. Le *capital social* est appréhendé par Bourdieu comme une ressource individuelle à visée stratégique dont le réseau de relations sociales de l'individu est le « produit de stratégies d'investissement social consciemment ou inconsciemment orientées vers l'institution ou la reproduction de relations sociales directement utilisables, à court ou à long terme » (Bourdieu, 2006, p. 32). Bourdieu analyse le *capital social* en termes de ressources relationnelles mobilisables, mais ne définit pas clairement la structure de ces relations sociales. Aussi, n'évoquer que le *capital social* en termes de « possession d'un réseau durable » n'informe pas sur comment s'agencent ni se hiérarchisent ces relations, élément qui doit précisément être pris en compte pour pouvoir positionner l'individu sur l'échiquier social. Comme le spécifient Degenne et Forsé, réduire le *capital social* au seul « volume des contacts d'un individu » reste insuffisant dans la mesure où « tous ces contacts n'ont pas la même 'valeur' » (Degenne & Forsé, 1994, p. 137).

Dans une autre perspective, le concept de *capital social* chez Coleman s'inscrit dans une démarche de conjugaison des analyses économiques et sociologiques sur l'action sociale – pour schématiser sommairement les actions des individus sont pour les économistes guidées rationnellement par l'intérêt personnel et sont dictées pour les sociologues par un ensemble de normes, de valeurs et d'obligations. Coleman est considéré comme l'importateur en sociologie des *choix rationnels* (Ponthieux, 2006). Dans l'approche de l'individualisme méthodologique et à travers la *théorie des choix rationnels*, Coleman envisage de pouvoir expliquer les phénomènes macrosociaux par les actions individuelles. Sur la base d'actions individuelles motivées par l'intérêt personnel, s'élabore alors la structure des relations sociales qui se tissent entre les individus, celles-ci constituant un ensemble à la fois de ressources et de contraintes. Le *capital social*, considéré par Coleman comme une ressource susceptible de favoriser l'action, va permettre de favoriser non seulement des échanges relationnels institués sur une base coopérative, mais aussi des rapports de confiance inscrits dans un système de normes et de valeurs, d'obligations et de sanctions où peut s'échanger de l'information (*information channels*). Le *capital social* est vu par Coleman comme « a resource for action » (Coleman, 1988, p. S95) et comme étant intrinsèquement lié à la structure sociale : « social capital inheres in the structure of relation between actors and among actors » (Coleman, 1988, p. S98). Il explique ce réseau d'obligations réciproques créées entre les différents acteurs de la manière suivante : « If A does something for B and trust B to reciprocate in the future, this establishes an expectation in A and an obligation on the part of B » (Coleman, 1988, p. S102). La force du *capital social* dépendrait aussi chez Coleman d'un réseau de relations relativement clos (*closure of social networks*) et stable au sein duquel la densité des relations serrées favorise le respect des normes par un contrôle social renforcé qui limite ainsi les tentatives régressives à ces normes instituées. C'est sur ce point qu'il se différencie de Burt et

de sa théorie des *trous structuraux*. Un *trou structural* est défini par Burt comme « a relationship of nonredundancy between two contacts » (Burt, 1992, p. 18). Pour lui, la présence de *trous structuraux* permettrait de développer le *capital social* alors que chez Coleman « la capacité de la structure à produire du *capital social* dépend de son degré de fermeture (*closure*), entendu au sens de l'existence de relations entre tous les points de la structure » (Ponthieux, 2006, p. 18). Burt souligne que la théorie des *trous structuraux* donne non seulement « un sens concret à la métaphore du capital social », mais qu'elle a également permis l'élaboration de « modèles de réseau de l'avantage concurrentiel » capables de mesurer « les opportunités de devenir un intermédiaire entre d'autres acteurs, grâce à des liens faibles » (Burt, 1995, p. 601).

Chez Putnam, l'approche du *capital social* permet de l'envisager à un niveau collectif et non plus individuel. Le *capital social* fait en effet référence pour lui aux « features of social organization such as networks, norms, and social trust that facilitate coordination and cooperation for mutual benefit » (1995a, p. 2) sur la base d'une analogie qu'il fait avec le *capital humain*. Putnam est souvent présenté dans la littérature comme celui qui a permis un changement de perspective à l'égard du concept de *capital social*. Son approche aurait permis de renouer avec « les inquiétudes que les fondateurs de la sociologie partageaient au sujet de l'intégration de la société » (Cusset, 2007, p. 46) et a servi tant les débats scientifiques que politiques en pénétrant à la fois le monde académique et celui des organisations internationales (Banque mondiale, OCDE,...)¹⁵³ (Hamidi, 2013) malgré les critiques apportées à son travail (Boix & Posner, 1996; Labit, 2010; Ponthieux, 2003; Tarrow, 1996)¹⁵⁴. Ponthieux va même jusqu'à déclarer qu'il y a « un « avant » et un « après » « Bowling Alone » (Ponthieux, 2006, p. 3). En effet, Putnam analyse à travers ce célèbre et influent article *Bowling Alone : America's Declining Social Capital* (1995b) le déclin du *capital social* et de l'engagement civique aux États-Unis diagnostiqué dès les années 1960-1970¹⁵⁵. Putnam constate que les relations sociales du peuple américain faiblissent dans les nombreuses sphères d'interactions humaines que les Américains nouent (familiales, amicales, syndicales, religieuses, mais aussi entre voisins). En parallèle, ces mêmes citoyens américains, constate-il, manifestent moins d'intérêt pour la vie politique. Putnam va faire état de l'évolution des relations sociales et de leur délitement dont il répertorie un certain nombre

¹⁵³ À ce propos, Ponthieux (2006) déclare qu'au-delà d'une théorie, Putnam développe un discours qui soutient qu'un travail promotionnel du *capital social* doit accompagner le travail académique qui doit pouvoir être mobilisé ensuite comme instrument de l'action publique.

¹⁵⁴ Labit relève que les critiques soulignent un concept « trop vaste, imprécis, difficile à mesurer » et que, s'il reste utile à analyser le lien social, il ne permettrait toutefois pas de « comprendre comment celui-ci débouche sur un agir politique » (2010, p. 327).

¹⁵⁵ Cette étude connaît une telle audience que Putnam rédigera par la suite *Bowling Alone : the Collapse and Revival of American Community* (2000) qui prolonge les réflexions précédemment développées dans *Bowling Alone : America's Declining Social Capital*.

d'observations : la confiance accordée à l'égard des institutions s'effrite, les adhésions dans les associations sont plus inconstantes, le syndicalisme s'essouffle tout comme la représentation des syndicats comme mouvement social s'épuise, l'engagement politique et les associations se professionnalisent, les pratiques sportives s'individualisent – et si la pratique du bowling est en augmentation, ce jeu se pratique désormais plus souvent seul et moins de manière affiliée à un club (d'où le titre éponyme *Bowling Alone*¹⁵⁶). Ces différentes constatations font état pour Putnam de la détérioration du *capital social* ou du délitement du *lien social* aux États-Unis¹⁵⁷. Certains changements sociodémographiques ayant cours à cette époque expliquent en partie cette fragilisation du *capital social* : la diminution du temps libre (notamment par l'augmentation du nombre de femmes dans le marché du travail) réduit de fait le temps que l'on peut avoir pour l'engagement civique, l'accroissement de la mobilité ou encore la progression des loisirs électroniques qui ont des effets isolants et individualisants (augmentation de la consommation cathodique notamment). Une évolution générationnelle est avancée comme facteur explicatif de ce délitement constaté du *capital social* ; si la génération des baby-boomers est certes mieux éduquée que la *long civic generation*, elle reste en revanche moins engagée politiquement que celle qui l'a précédée (L. B. Wilson & Simson, 2006). En définitive, ces différents éléments tendent à couper les citoyens américains de leur engagement dans la vie civique associative, communautaire et de leur quartier. C'est l'investissement dans leurs relations sociales en général qui s'est affaibli.

Sur la base de cette observation, Putnam fait le constat suivant : à une échelle nationale ou régionale, un *capital social* élevé serait corrélé à de meilleures performances sociales, politiques et économiques. Il avance que les mécanismes afférents à l'engagement civique et aux connexions sociales ou liens sociaux (*social connectedness*) sont capables d'offrir aux citoyens de meilleures écoles et un développement économique plus rapide, mais aussi d'aider à la diminution des crimes ou permettre une meilleure efficacité du gouvernement. Putnam souligne que pour « a variety of reasons, life is easier in a community blessed with a substantial stock of social capital » (1995a, p. 2). Pour pouvoir mesurer le *capital social*, il élabore alors un indice composite de quatorze indicateurs qui évaluent tant la participation à la vie communautaire que l'engagement civique, l'investissement bénévole ou encore la sociabilité et la confiance interindividuelle. Il va les appliquer pour chaque État étatsunien afin de déterminer leur degré de bien-être qui découle du niveau de *capital social* déterminé pour chaque d'entre eux. Cet indice est regroupé dans les cinq dimensions suivantes : *la vie organisationnelle de la communauté* (par exemple : nombre de personnes ayant participé au comité

¹⁵⁶ Putnam indique en sens l'élément suivant: « The most whimsical yet discomfiting bit of evidence of social disengagement in contemporary America that I have discovered is this: more Americans are bowling today than ever before, but bowling in organized leagues has plummeted in the last decade or so. » (1995a, p. 5)

¹⁵⁷ Notons que pour Cusset (2007), le concept de *capital social* de Putnam est relativement proche du concept de lien social.

d'une association ou organisation locale sur l'année écoulée) ; *l'engagement dans les affaires publiques* (par exemple : taux de participation aux élections) ; *l'engagement bénévole communautaire* (par exemple : nombre d'associations ou organisations sans but lucratif pour 1000 habitants) ; *la sociabilité informelle* (par exemple : nombre moyen de réceptions organisées à domicile sur l'année écoulée) ; *la confiance sociale* (par exemple : nombre de personnes qui déclarent être possible de « faire confiance à la plupart des gens ») (Ponthieux, 2004, p. 10; Sibony, 2013, pp. 58-59).

Dans *Bowling Alone : the Collapse and Revival of American Community* (Putnam, 2000), les différentes formes que donne Putnam du *capital social*, notamment le *capital formel* et *informel*, sont capables non seulement de générer de la confiance mutuelle entre les individus, mais également de devenir des ressources pour ceux-ci. Le *capital social formel* fait référence à une sociabilité plus axée vers un engagement public (comme la participation à des associations ou à des activités organisées). Le *capital social informel* en revanche renvoie davantage à une sociabilité plus spontanée et moins structurée (comme celle développée au cours de soirées entre amis ou de visites au sein de la famille par exemple) (Jacquemain, 2005). Deux termes sont utilisés par Putnam pour faire référence à ces deux types de *capital social* : le *machings*, qui renvoie au *capital social formel*, et le *schmoozing*, qui fait référence au *capital social informel*¹⁵⁸. Il distingue également deux types de liens se renforçant mutuellement : d'une part, des liens qualifiés de *bridging* qui permettent, comme leur nom l'indique, de faire le « pont » entre des groupes hétérogènes d'individus ; d'autre part, des liens nommés *bonding* qui sont ceux qui unissent des individus aux caractéristiques communes (homophilie) - ces deux formes de lien ne sont pas sans rappeler les qualificatifs de *liens forts* et *liens faibles* de Granovetter, voire faire également penser au concept de *trou structural* de Burt. En effet, le *capital social* sous une forme *bonding* est caractérisé par des liens de « reciprocity and solidarity between similar people – same age, sex, religion, etc. », alors que le *capital social* sous une forme *bridging* « allows connection with various networks [...] and the spreading of information » (Poder, 2011, p. 350). Autrement dit, le *capital social* qui relie (*bridging*) agit comme un « lubrifiant sociologique » et celui qui unit (*bonding*) agit davantage comme une « colle sociologique » (Cusset, 2007, p. 57). À la différence des *liens forts* et des *liens faibles* de Granovetter dont la distinction est faite sur une base de fréquence et d'intensité des contacts interindividuels, la différenciation entre des liens *bridging* et *bonding* s'établit quant à elle sur des critères d'hétérogénéité et d'homogénéité existants entre les groupes et individus (Jacquemain, 2005). Ces deux types de liens n'ont pas la même visée : le *bonding social capital* permet aux individus de « s'en sortir », de « faire face » (pour traduire le *get by* ou *get through* qui lui sont

¹⁵⁸ Notons que si une différence de genre est d'abord constatée en termes de *capital social formel* et *informel* (les hommes seraient plus « *machers* » et les femmes plus « *schmoosers* ») comme l'indique Jacquemain de son étude du texte de Putnam (2005, p. 14), ce constat est par la suite relativisé par l'auteur qui précise qu'aucune différence genrée notable n'est à constater « si l'on prend comme indicateur le nombre d'amis proches ou la connaissance des voisins » (2005, p. 35).

associés) aux difficultés rencontrées alors que le *bridging social capital* est susceptible de servir à les « faire avancer » (pour traduire le *get ahead* qui lui est associé). Nous pouvons en ce sens citer Häuberer qui les résume ainsi : « Bonding social capital is good for getting through and bridging social capital helps to get ahead. » (2011, p. 58) Dans un même ordre d'idées, Jacquemain rappelle ce que le *bonding social capital* est plus à même de produire de « externalités négatives » dans la mesure où une « communauté fortement soudée est facilement exclusive, donc hostile à l'extérieur » : ce sont alors « les liens plus lâches et plus ouverts du 'bridging social capital' » qui peuvent corriger les « effets d'homogénéisation et de fermeture du 'bonding social capital' » (2005, p. 16). Aussi, le *bridging social capital* permet d'ouvrir les « enclosures » inhérentes au *bonding social capital* en offrant davantage la possibilité aux individus de développer de relations hétérogènes, gage d'un plus large spectre d'opportunités relationnelles.

Freitag, politologue suisse, envisage également le *capital social* sous une dimension collective qu'il perçoit comme une ressource supplémentaire aux capitaux économiques et humains : « Soziales Kapital ist damit eine weitere Vermögensart neben den in der Ökonomie bekannten Grössen des physischen Kapitals (Geld, Wertpapiere und Sachwerte) sowie des Humankapitals (Fachwissen und können) » (Markus Freitag, 2014, p. 11). Le *capital social* informe ainsi « sur le degré de mixité et de cohésion sociales du pays concerné » exprimant ainsi « la valeur de ces relations sociales » (Freitag interrogé par Niederberger, 2014, p. n.d.). Les réseaux de relations (autrement qualifiés comme la « vitamine B » en allemand) profitent à un ensemble d'acteurs (particuliers groupes, communes, cantons, pays). Deux dimensions sont données au *capital social* à la fois structurelle (réseaux de relations [Netzwerke]) et culturelle (confiance [Vertrauen], normes et valeurs [Normen und Werte]) comme le résumé la figure 1 ci-après :

Abbildung 3: Formen des sozialen Kapitals

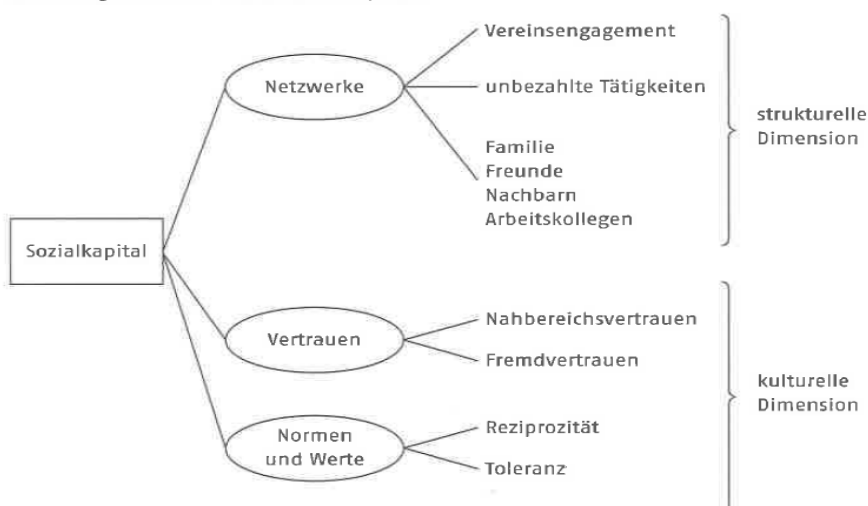


Figure 1 : Formes du *capital social* (Freitag). Source : Markus Freitag, 2014, p. 21.

En Suisse, l'auteur souligne que le *capital social* est relativement élevé en comparaison internationale (basés sur des indicateurs tels que l'engagement dans des associations, le bénévolat, la confiance accordée entre les personnes, la prise en considération de norme de réciprocité et de tolérance, ...). Notons notamment l'adhésion à des associations qui nous intéresse tout particulièrement et qui relevé dans la figure 2 ci-après :

Abbildung 6: Vereinsmitgliedschaft im europäischen Vergleich, 2008

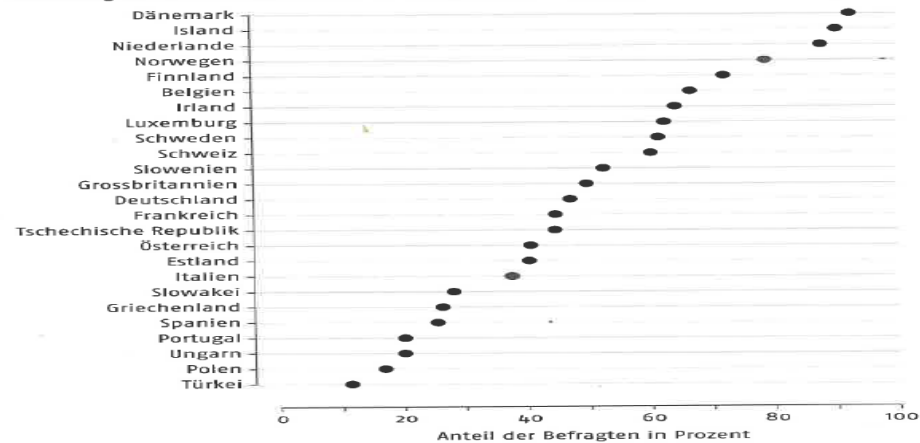


Figure 2 : Proportion de personnes membres d'une association, en pourcents de la population résidente comparaison européenne (sur la base des données de European Values Study, 2008). Source : Markus Freitag & Ackermann, 2014, p. 54.

Ces diverses formes de *capital social* relevées sont diversement réparties entre les différentes régions linguistiques de la Suisse (suisse alémanique et latine) et entre les cantons comme l'illustre la figure 3 ci-dessous :

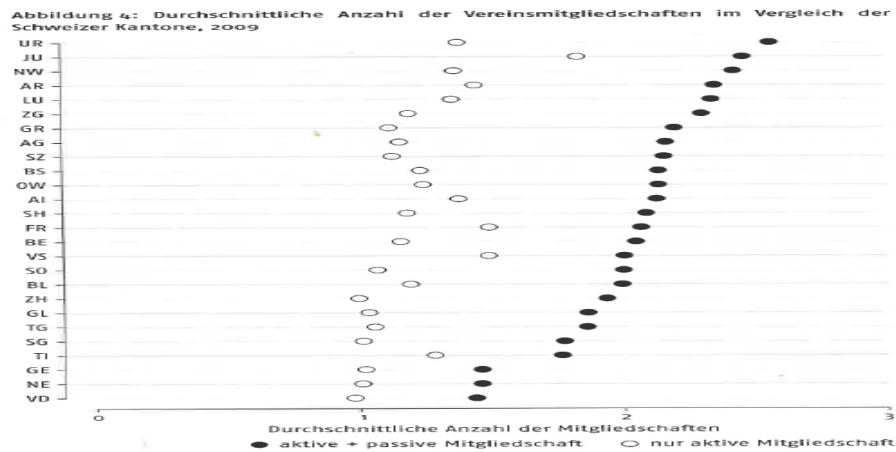


Figure 3 : Nombre moyen de personnes participant à une association, comparaison intercantonale en 2009¹⁵⁹. Source : Markus Freitag & Ackermann, 2014, p. 50.

Différents facteurs politiques, géographiques et culturels sont avancés par Freitag pour expliciter les différences cantonales en termes de *capital social* : ce dernier est plus élevé dans les cantons de tradition catholique, dans les régions rurales (anonymat moins fort qu'en région urbaine) et dans les régions où la démocratie directe est particulièrement mise en exergue (lien de corrélation positive entre le lancement plus nombreux de référendums et d'initiatives populaires et l'activité associative des habitants). Enfin, les cantons latins valoriseraient en moyenne davantage le vecteur familial et amical au contraire des cantons alémaniques plus inclins à valoriser l'appartenance sociétaire.

En substance, ces différentes approches permettent d'aborder le concept polysémique de *capital social* à un niveau individuel et collectif. Elles nous donnent à voir les formes et fonctions multiples que peuvent prendre les relations interindividuelles. Elles démontrent également en quoi celles-ci peuvent être des ressources (utiles aux individus pour leur propre intérêt personnel et plus largement en termes de bien-être collectif), mais aussi en quoi elles peuvent être parfois limitantes. D'un point de vue bourdieusien, un individu au *capital social* faible se verra ouvert à moins de liaisons sociales potentiellement mobilisables et utiles à servir son intérêt personnel au contraire d'un individu au *capital social* élevé¹⁶⁰. Chez Coleman, la force du *capital social* réside en un réseau de relations très serrées au contraire de Burt qui voit dans l'existence de *trous structuraux* la possibilité pour un individu

¹⁵⁹ Relevons que le Canton de Neuchâtel est en avant-dernière position en comparaison cantonale suisse.

¹⁶⁰ Notons toutefois que les quatre formes de capitaux (économique, social, culturel et symbolique) se renforçant mutuellement, une faiblesse en capital social peut par exemple être compensé par un fort capital économique ou culturel.

d'augmenter son *capital social*. Enfin, chez Putnam, et à titre collectif, un *capital social* élevé est signe d'un meilleur bien-être au sein d'une société donnée. Au contraire, un relâchement de *capital social* dans les sociétés où faiblissent les contacts interindividuels et l'engagement civique est signe d'une moins bonne santé socioéconomique.

5.4 L'approche par le don dans l'étude du *lien social* : trois formes de circulation des biens et services et don entre étrangers

Quelques aspects importants du don en regard du *lien social* sont à donner. Godbout définit le don comme : « Toute prestation de bien ou de service effectuée, sans garantie de retour, en vue de créer, nourrir ou recréer le *lien social* entre les personnes » le considérant plus largement « comme mode de circulation des biens au service du *lien social* », constituant « un élément essentiel à toute société » (Godbout, 1992, p. 28). Si l'on revient à la définition qu'en a donnée Marcel Mauss, le don est à considérer comme un acte à « caractère volontaire, pour ainsi dire, apparemment libre et gratuit, et cependant contraint et intéressé de ces prestations » (2002 [1923-1924], p. 7). Au regard de la triade maussienne (donner-recevoir-rendre), et de ce que le don induit en termes de liberté et d'obligation, le don est alors en ce sens un « fait social » (Godbout, 2004b)¹⁶¹.

Sous l'égide de la logique maussienne du don et du contre-don, le don place le donataire et le donateur dans un rapport de réciprocité et dette : ainsi, le don est au service des relations humaines en ce sens qu'il permet de (ré)unir les individus, d'y développer des interactions et des interdépendances. Le don est destiné à engendrer, reproduire et alimenter les relations collectives (Godbout, 1992). Différentes dimensions corollaires du don comme celles de la dette, de l'inconditionnalité ou encore de la gratuité deviennent des modalités qui articulent conjointement le don et le *lien social*. Afin que le don puisse engendrer du lien, il faut encore y soustraire quelques autres principes élémentaires.

Sur la base préliminaire du « paradoxe de Carnegie » que reprennent Caillé (2006) et Godbout (2000), Chaniel (2008a) formule qu'une condition particulière est nécessaire pour que le *lien social* soit possible par le don : « Le don est réaliste parce qu'il y a retour, le don existe parce que, pour qu'il y ait retour, il ne doit pas être fait dans ce but [...] c'est à cette condition qu'il fabrique du rapport social et, conjointement, qu'il est payant » (2008a, p. 98). Pour que le *lien social* soit formé par le don, le donateur doit a priori agir, dans ce qu'il décide de donner au donataire, de manière désintéressée et volontaire sans attendre de ce dernier une quelconque réciprocité. Le donateur agit alors comme s'il niait l'importance du don qu'il fait, comme Mauss avait d'ailleurs pu l'observer au travers de la *kula* (Karsenti, 1994, p. 28). Dans l'intention du don, donner devrait être un acte presque invisible, nié,

¹⁶¹ Godbout le souligne de cette manière : « Ce n'est pas seulement en introduisant l'obligation par opposition au don pur que Mauss fait du don un fait social. C'est aussi en réintroduisant ensuite la liberté. Car, s'il est pure contrainte, le don n'est pas non plus un fait social 'complet'. » (Godbout, 2004b, p. 9)

comme passé sous silence. Cette humilité perçue des donataires peut être vue aujourd’hui au travers des formules de politesse usuelles (Godbout, 2000, p. 38). En effet, le donateur répond alors volontiers suite à un don qu’il fait par une expression du type « ce n’est pas grand-chose » comme désireux de diminuer la valeur de ce qu’il vient de faire circuler par le don. Nonobstant, ces formulations ne sont pas anodines et répondent à un autre principe particulier du don : la liberté. En effet, une liberté de nature singulière est offerte par le donateur au donataire : celle de lui faire croire qu’il est libre de ne pas rendre le don qu’il a reçu. Le donateur espère ainsi diminuer le sentiment d’obligation de réciprocité que le donataire est susceptible de ressentir face au don qui lui est fait. C’est ce que Godbout nomme l’« instinct de donner » (2000, p. 37) qui consiste en réalité à augmenter le sentiment d’incertitude – de recevoir en retour – existant entre deux individus inscrits dans un rapport de don en accroissant le sentiment de liberté du donataire à l’égard du donateur – ou en réduisant le sentiment d’obligation (et non pas les obligations elles-mêmes qui continuent de fait d’exister) de rendre le don. Or, le don enclenche un état de dette pour le donataire qui l’*oblige* d’une certaine manière à lui rendre ce qui lui a été donné. Le donataire se retrouve alors dans une relation qui l’engagera à pourvoir de la réciprocité au don dont il a bénéficié sous une temporalité différée. Symétriquement, le principe d’obligation relatif au don est lui aussi particulier comme le souligne Karsenti (1994): « La manière dont l’individu est obligé dans le régime du don ne correspond nullement à l’obéissance à une règle [...] mais simplement au fait qu’il entre dans un cycle. » (1994, p. 41) *Obliger* dans le don n’est pas synonyme d’obéir, mais de faire en sorte que l’autre *s’oblige* à rendre, à la manière de Lefort (1951) qui avance qu’« on ne donne pas pour recevoir ; on donne pour que l’autre donne » (1951, p. 1415). Ainsi, le don appellerait le don. Le *lien social* ne peut exister qu’au travers du fait d’avoir la garantie de voir le don fait à l’intention d’autrui récompensé par un acte de retour de la chose donnée. Donner pour recevoir en retour, ainsi s’instaure le cycle du don/contre-don de Mauss. Une relation ne peut se former, comme l’indique Chanial (2008a), que « par une prestation unilatérale qui enclenche un cycle, éventuellement durable, de réciprocité » (2008a, p. 100). Inspiré par la réflexion de Gouldner, l’auteur rappelle l’importance primordiale de deux conditions nécessaires aux relations sociales : la norme de *réciprocité* et la norme de *bienfaisance* : la première repose sur le principe du « donnant-donnant » et de l’obligation de rendre, la seconde sur la base du « quelque chose contre rien » et de l’obligation de donner. Le don n’est alors constitutif du *lien social* que dans la mesure où il coexiste à la fois de la réciprocité et de la bienfaisance - autrement nommée par l’auteur comme de la générosité (Chanial, 2008a). La norme de réciprocité est à lier en premier lieu avec le concept de dette connue dans les rapports de don. On n’accepte de donner qu’à condition d’espérer recevoir en retour. Toute relation sociale naîtrait de la certitude que « le premier pas fait en direction d’autrui sera payé de retour » souligne Chanial (2008a, p. 100). La réciprocité assure la viabilité du lien et on pourrait avancer qu’un lien n’est durable - et finalement n’existe - que s’il s’inscrit à terme dans

un rapport bilatéral comme le confirme Godbout « une relation sans espoir de retour [...] n'en serait pas une » (1992, p. 15). La norme de bienfaisance (générosité) allie les caractères inconditionnel et gratuit attachés au don. Au travers de ces deux normes déterminantes du *lien social*, on retrouve les caractères paradoxaux de la liberté et de l'obligation induite par le rapport de don. En effet - et c'est là l'enjeu maussien essentiel de *l'Essai sur le don* - l'acte de donner est *libre* puisqu'il s'effectue spontanément, volontairement et avec désintéressement, mais il est *obligatoire* dans la mesure où il infère une notion de réciprocité nécessaire démontrée par la désormais célèbre triade maussienne du don « donner, recevoir et rendre ». Ces trois vocables se présentent d'ailleurs comme « *les règles de l'échange social* » (Alter, 2002, p. 264) et instituent de la réciprocité dans l'échange entre le donateur et le donataire. Si le don est non seulement une manière de créer du *lien social*, il est également pourvoyeur d'une certaine forme de relation contractuelle vécue comme une obligation morale qui va engager une notion de réciprocité ; celui qui reçoit est par là même redevable de celui qui lui donne. Le caractère contingent du retour dans le don en ferait l'une de ses caractéristiques principales. Ce retour volontaire, facultatif, optionnel, attendu dans le don l'inscrit comme authentique relation sociale (Cellier, 1995).

Enfin, si la réciprocité semble indissociable de tout rapport de don, reste qu'aucune forme de relation humaine ne serait possible si elle ne fonctionnait uniquement que sous le seul registre instrumental. C'est la raison pour laquelle une part indispensable de désintéressement demeure également essentielle à la survie des liens par l'instauration de motivations de bienfaisance à l'égard de l'autre. On peut comprendre que plus une relation est forte, plus la circulation des choses au sein de celle-ci s'intensifie, s'approchant davantage d'une relation de don. Sont ainsi conciliées les caractéristiques libre et obligatoire, a priori antithétiques, inhérentes au don : « Le geste du don exprime les deux composantes irréductibles et apparemment inconciliables du *lien social* : liberté et obligation, autonomie et indépendance, individualisme et appartenance. Si le lien est minimal, on tendra vers une circulation minimale et immédiate, sans dette. Et inversement. » (Godbout, 2000, p. 38)

Pour Godbout (1992), le *lien social* peut être placé au cœur d'une triangulation de formes d'échanges – l'auteur parle de « trois formes du *lien social* » en référence aux trois sphères qu'il détermine (marché, État et sphère domestique)¹⁶². Si le don se conjugue avec le *lien social* (« le don comme phénomène relationnel » (Godbout, 2000, p. 13)), l'État et le marché, en revanche, le contournent davantage : la sphère étatique peut être considérée comme en dehors du *lien social*, la sphère marchande peut relativement aisément le fuir :

¹⁶² Godbout s'inspire de Polanyi sur cette base : « Polanyi distinguait trois systèmes de circulation des choses : le marché, la redistribution, la réciprocité. C'était également notre point de départ. » (Godbout, 1992, p. 73)

Ce qui passe par le don passe justement dans les relations sociales, alors que les deux autres systèmes constituent soit des appareils qui se situent d'une certaine façon à l'extérieur des liens sociaux (c'est le cas de l'État), soit ce qu'on pourrait appeler des circuits d'évitement des relations sociales, une façon synthétique de définir le marché du point de vue des relations sociales, à la manière de Simmel ou de Hirschman. (Godbout, 2000, p. 13)

Dans la suite de cette distanciation du *lien social* par ces deux derniers systèmes, Louis Côté considère qu'ils permettent de libérer les individus en les « extrayant du *lien social* » :

Non seulement le marché minimise l'importance du lien à l'intérieur de la transaction, de l'échange mais il permet de sortir du lien lui-même [...] En assurant une partie des services que les réseaux de don fournissaient antérieurement, l'État diminue les obligations à l'égard des proches mais, ce faisant, fragilise les liens de parenté, de voisinage et d'amitié qui ne peuvent plus durer lorsque rien ne circule[...] En généralisant le recours à l'intermédiaire (marchands d'un côté, bureaucrates et professionnels des services publics de l'autre), les deux systèmes tendent à transformer toute relation sociale en un lien entre étrangers et à la soumettre à la loi de la production. (Côté, 2008, p. 187)

On peut encore ici spécifier la mise à distance de la sphère marchande du *lien social* par l'*exit* tirée de la théorie conceptuelle des trois différentes attitudes de Hirschman face à un dysfonctionnement – loyauté (*loyalty*), défection (*exit*) et prise de parole (*voice*) - (Hirschman, 1970). Godbout l'utilise afin de caractériser les trois sphères de circulations des biens et services et de les comparer entre elles¹⁶³ (Godbout, 1992, 2000, 2004a). Ainsi, plus généralement, nous pouvons avancer que si le don alimente le *lien social*, l'État et le marché semblent davantage sous cette perspective le menacer. Plus largement, Godbout considère le don comme « formant système, et ce système n'est rien d'autre que le système social en tant que tel » (1992, p. 22). Il réfute du reste le modèle de l'homo œconomicus et affirme qu'« à côté de l'intérêt, de l'appât du gain », l'analyse du don conduit à postuler « l'appât du don ». À côté de l'homo œconomicus, l'homo donator » (Godbout, 2000, p. 139). Aussi, l'« appât du don » résulte du fait que les « êtres humains ont d'abord envie de donner » souligne-t-il (Godbout, 2000, p. 109). Le don et son étude doivent permettre de se distancer des prérogatives économiques des relations sociales et replacer le don sur un même pied d'égalité aux côtés de l'État et du marché. En clair, il souligne l'importance que les « choses » passent par d'autres formes de circulation que les sphères marchande et étatique. Plus largement, il met en avant le fait que dans notre société beaucoup de choses circulent par le don bien que celle-ci a développé des « mécanismes beaucoup plus simples et beaucoup plus efficaces [marché et État] pour permettre aux biens et aux services de circuler entre

¹⁶³ En sens, Godbout associe chacun des trois concepts de Hirschman à une sphère spécifique : « Alors que le principe qui définit la sphère marchande est la possibilité et la facilité de sortir du rapport social (*exit*, traduit en français par défection) lorsqu'un agent n'est pas satisfait, la sphère politique est plutôt régie par la discussion et le débat (*voice*). Et c'est la « loyauté » qui constitue le principe de base de la sphère domestique » (1992, p. 30).

ses membres selon les besoins ou les préférences de chacun » (2000, p. 12). S'il considère ces trois systèmes [marchand, étatique, domestique] comme étant insuffisants, il avance la présence et l'importance d'une autre sphère : celle du don entre étrangers, autrement dit le don moderne. Aux composantes hybrides des autres formes de circulation et vivier même du milieu associatif, il en donne les caractéristiques suivantes : (Godbout, 1992).

Ses limites [à la sphère du don entre étrangers] ne sont pas claires. À un extrême, elle [la sphère du don entre étrangers] bascule dans l'État. La fonction redistributrice de l'État s'est nourrie constamment de ce secteur et de la sphère domestique, et a constitué l'État-providence dans ses rôles autres que de transfert monétaire. À l'autre pôle, cette sphère du don moderne rejoint les rapports personnels et la sphère domestique. Elle n'est d'ailleurs pas toujours entièrement autonome et indépendante du marché ou de l'État. Les organismes qui la composent sont souvent, mais pas toujours, financés en tout ou en partie par l'État ou par le secteur marchand. Mais ils s'en distinguent par le fait que le don y est au centre du système de circulation des choses et des services. (Godbout, 1992, p. 74)

Aussi, le don aux étrangers, dont l'espace est essentiellement associatif, « irrigue le tissu social » assène l'auteur (Godbout, 2004c, p. 20). Outre le *lien social*, les associations jouent également un rôle significatif dans les enjeux attenants à la solidarité : « Souvent en collaboration ou en complémentarité avec la famille d'un côté, avec l'État de l'autre, une proportion importante des problèmes sociaux est aujourd'hui traitée et prise en charge par un ensemble d'associations, de groupes, de réseaux qu'il est difficile de nommer avec précision. » (Godbout, 2004c, p. 4) Nous verrons par la suite plus en détail en quoi effectivement le milieu associatif se révèle être plus particulièrement un espace de (re)valorisation du *lien social* et une sphère d'importance dans les responsabilités assumées face à certain nombre de problématiques ou de besoins sociaux.

5.5 Typologie paugamienne des liens sociaux

De la multiplicité des liens qui peuvent unir des individus, Paugam propose sa propre typologie des liens sociaux (au nombre de quatre) fondée sur une base bidimensionnelle de la fonction du *lien social* : d'une part, la protection (que l'auteur fait correspondre laconiquement à la locution « compter sur ») et, d'autre part, la reconnaissance (qui renvoie ici pour l'auteur à la locution « compter pour »). Tous les liens, qu'importe leur nature, apportent aux individus non seulement de la protection (on doit ainsi pouvoir *compter sur* les autres face à toutes sortes de difficultés, d'aléas afin de pouvoir développer un sentiment de sécurité), mais également de la reconnaissance (on doit en effet pouvoir *compter pour* les autres, avoir une valeur à leur yeux afin de pouvoir satisfaire notre besoin vital de reconnaissance, source même de l'identité humaine comme être social) et matrice d'analyse à la base de cette catégorisation. Ces deux fonctions du *lien social* sont indispensables à la vie sociale de tout individu et lui assurent sécurité affective et matérielle. Plus spécifiquement, Paugam définit la protection comme

« l'ensemble des supports que l'individu peut mobiliser face aux aléas de la vie (ressources familiales, communautaires, professionnelles, sociales, ...) » et la reconnaissance comme ce qui a trait à « l'interaction sociale qui stimule l'individu en lui fournissant la preuve de son existence et de sa valorisation par le regard de l'autre ou des autres » (2014b, p. 63). Sur cette seconde fonction reconnue au *lien social*, notons que celle-ci peut prendre des formes diverses comme l'a constaté Honneth. Dans *La lutte pour la reconnaissance* (2000) s'inspirant des travaux de Hegel (Hegel, 1969 [1803-1804], 1976 [1802-1803]) et de Mead (G. H. Mead, 1963), il donne trois formes de reconnaissance possibles qui permettent à l'individu de s'épanouir : la reconnaissance d'amour (qui nourrit la confiance en soi), la reconnaissance juridique (qui encourage le respect de soi) et la reconnaissance d'estime sociale (qui développe l'estime de soi). Aussi, la première forme de reconnaissance se manifeste par des « relations primaires », la deuxième par des « relations juridiques », la troisième par une « communauté de valeurs », autrement dit par de la « solidarité » (Duret, 2004, p. 149).

Sur la base de cette perspective bidimensionnelle du *lien social*, Paugam propose quatre types de liens sociaux complémentaires et entrecroisés : le *lien de filiation* (protection rapprochée et reconnaissance affective), le *lien de participation élective* (protection rapprochée et reconnaissance affective ou par similitude), le *lien de participation organique* (protection contractualisée et reconnaissance par le travail) et le *lien de citoyenneté* (protection juridique et reconnaissance de l'individu souverain) (2014b, p. 64). Cette typologie fait état de la multiplicité des liens de nature différente qui peuvent exister entre les individus leur apportant à la fois protection et reconnaissance. Sous cette perspective, l'individu dispose d'un maillage de liens multipliables et diversifiés afin de se prémunir tant contre les aléas que d'assouvir son besoin de reconnaissance sociale. Nous soulignons tout particulièrement l'importance, en regard de notre problématique de recherche, du *lien de participation élective* au sein duquel se nouent les relations interindividuelles dans le milieu associatif. Cette forme de lien nous paraît centrale au regard des ruptures qui peuvent avoir lieu dans les autres types de liens proposés par l'auteur.

Le *lien de filiation* (naturelle ou adoptive) est celui qui relie les parents à leur progéniture et à travers lequel s'établissent les bases de la socialisation primaire de l'individu. Le *lien de filiation* constitue « le fondement absolu de l'appartenance sociale » et est régulièrement assimilé à « la notion d'attachement » (2014b, p. 65). L'unité familiale est ainsi la première sphère relationnelle à travers laquelle l'individu peut tisser des liens qui lui assurent a priori protection et reconnaissance (soins et attentions nécessaires apportés à l'enfant dans le cadre de sa socialisation primaire) et développer ainsi des liens de solidarité qui l'unissent aux autres membres de la famille. Ce type de lien n'étant pas révocable, et cela indépendamment de la qualité des relations, force est de constater, comme nous l'avons précédemment souligné, que la famille comme institution a fortement évolué (de Singly, 2007;

Filhol, 2002; Martin, 2003; Roussel, 1989). Paugam mentionne en ce sens que l'avènement d'une protection sociale généralisée « désintensifie » de fait la dépendance des individus envers leur famille - en termes de protection notamment - bien que cette dernière reste malgré tout « un engagement durable et un investissement affectif important » pour ses membres (2014b, p. 68).

Le *lien de participation élective* est celui qui unit les amis, les conjoints, les personnes qui somme toute se choisissent entre elles par affinité ou par similitude au gré de contacts établis à travers un spectre large de lieux de rencontres potentiels ou par l'entremise de différents agents de socialisation (par exemple, à travers des groupes/des bandes d'amis¹⁶⁴, des organismes associatifs, religieux, culturels, sportifs, communautaires¹⁶⁵, mais aussi par les relations tissées dans le voisinage,...). Ce type de lien relève de la socialisation plutôt secondaire ou du moins extrafamiliale (comme la qualifie Paugam). Il compose les groupes d'appartenance de l'individu à travers lesquels celui-ci s'intègre en fonction de normes et valeurs qui peuvent être différentes que celles qu'il a incorporées à travers la socialisation familiale. L'individu élargit son réseau d'appartenance en dehors du cercle familial et, à travers les groupes auquel il choisit d'appartenir, il peut s'allier ou se différencier d'autres groupes, mais aussi renforcer sa propre personnalité. Le qualificatif « électif » est choisi à juste titre par Paugam en ce sens que ce type de lien laisse aux individus « la liberté réelle d'établir des relations personnelles selon leur désirs, leurs aspirations et leurs valeurs émotionnelles » (2014b, p. 69). Les relations sont ici choisies par l'individu - au contraire du *lien de filiation* qui est par nature non choisi (« on ne choisit pas sa famille, mais on choisit ses amis » peut-on souvent entendre au demeurant) - bien que l'existence de certains déterminismes sociaux (homogamie ou homophilie notamment) fasse penser que ce type de liens ne soit pas non plus déterminé de manière complètement libre. L'amitié correspond en tout point à la définition du *lien de participation élective* caractérisée par une faible institutionnalisation et par le désintéressement. Cette forme relationnelle permet ainsi aux individus pour l'auteur de « se confier à l'autre et d'accepter les confidences de l'autre », mais aussi de « pouvoir compter pour l'autre au-delà de ses propres limites » à l'instar des relations conjugales (2014b, p. 70). Notons également que les liens d'amitié ou de couple peuvent dans certains cas être plus forts que les liens de filiation (ils peuvent compenser le manque de protection ou de reconnaissance développé entre parents et enfants). Ils sont en outre complémentaires.

Le *lien de participation organique* fait référence au lien qui est établi par « l'apprentissage et l'exercice d'une fonction déterminée dans l'organisation du travail » (2014b, p. 72). Ce type de lien relève de la socialisation ayant cours dans le monde professionnel à travers lequel l'individu évolue (bien que ce

¹⁶⁴ Les bandes d'amis, précise Paugam, sont le fait de relations amicales nouées au sein d'un groupe relativement élargi dont la fonction peut être de se distinguer ou de s'opposer à d'autres groupes sociaux ; elles constituent en ce sens un entre-soi.

¹⁶⁵ Il peut être plus difficile au sein de liens communautaires, notamment quand il s'agit de communautés très fermées, d'établir la marge d'autonomie qui est laissée à l'individu dans le choix de ces relations selon Paugam.

lien trouve ses prémisses dans le cadre de l'école). Par le qualificatif « organique », l'auteur fait référence au concept durkheimien de *solidarité organique* (complémentarité des fonctions) qui permet de donner à l'individu à la fois la protection sociale à laquelle il a droit (dans le cadre de la mise en place d'un système de protection sociale dont le financement est basé sur l'activité productive) et la reconnaissance à laquelle il aspire par le sentiment d'utilité sociale qu'il peut y développer (par l'intégration professionnelle¹⁶⁶ notamment) en exerçant une activité professionnelle. Si le travail peut être source d'épanouissement en ce qu'il peut apporter en termes de « reconnaissance matérielle et symbolique », mais aussi de « protection sociale qui en découle », il peut également être porteur de frustration, voire d'aliénation rappelle Paugam (2014b, p. 73). Aussi, l'instabilité de l'emploi, l'augmentation du chômage de masse et la croissance de la précarité liée au travail¹⁶⁷ (*working poor* également) sont des signes qui montrent que l'emploi n'est pas un gage absolu de protection ni de reconnaissance sociales - bien au contraire lorsqu'il vient à manquer. Paugam constate que si la stabilité de l'emploi assure « un statut social valorisé au-delà du monde du travail », son instabilité expose au contraire les salariés à « l'insécurité sociale » (Paugam, 2014b, p. 73). Il rappelle au passage les transformations du rapport au travail (intensification) et à l'emploi (instabilité, précarisation) ces dernières décennies qui complexifient davantage le rapport au travail. Par ailleurs, la satisfaction dans le travail et la stabilité de l'emploi représentent pour lui les deux dimensions de l'idéal-type de ce qu'il qualifie d'*intégration assurée* (soit le type idéal de l'intégration professionnelle). Sur cette base idéal-typique de l'intégration professionnelle réussie, Paugam avance qu'il est possible de définir trois types de déviations du modèle de référence (qui conjugue alors satisfaction au travail et stabilité de l'emploi) représentatives des inégalités dans le monde du travail contemporain : l'*intégration incertaine* (cumulant la satisfaction au travail et l'instabilité de l'emploi), l'*intégration laborieuse* (combinant l'insatisfaction au travail et la stabilité de l'emploi) et l'*intégration disqualifiante* (caractérisant l'insatisfaction au travail et l'instabilité de l'emploi) (2014b, p. 75).

Enfin, le *lien de citoyenneté* est le lien qui relie l'individu à un pays (autrement dit l'appartenance nationale), lui reconnaissant, dans le cadre des sociétés dites démocratiques, des droits et des devoirs, mais aussi le respect d'une égalité de traitement (citoyens égaux en droits). Ce type de lien transcende les autres, précise Paugam, en ce sens qu'il devrait permettre d'outrepasser « tous les clivages, les oppositions et les rivalités » (2014b, p. 75). Trois types de droits sont ainsi communément reconnus dans les sociétés modernes : les droits civils (droit au respect des libertés fondamentales de l'individu), les droits politiques (droit à la participation à la vie publique) et les droits sociaux (droit à une protection face aux risques sociaux). Le *lien de citoyenneté* trouve ses fondements sur la base de la «

¹⁶⁶ Intégration professionnelle qui rattache, stipule Paugam, « au socle de protection élémentaire » lui-même « constitué à partir des luttes sociales dans le cadre du *welfare* » (2014b, p. 73)

¹⁶⁷ Lire notamment sur ce point l'ouvrage de Paugam *Le salarié de la précarité* (2000).

reconnaissance de la souveraineté du citoyen » et de l' « égalité démocratique » (2014b, p. 76). Dans une logique de *démarchandisation*, le *lien de citoyenneté* s'est étendu pour assurer aux citoyens une meilleure couverture à l'encontre des aléas de la vie (Paugam, 2006). En ce sens, l'auteur qualifie les sociétés occidentales de « sociétés démocratico libérales » reprenant ici l'expression de Raymond Aron, dans la mesure où elles ont intégré « à leur constitution libérale des droits sociaux et des libertés réelles impliqués par la revendication socialiste » (Paugam, 2014b, p. 73).

En synthèse, ces quatre types de liens, aux intensités vécues variables¹⁶⁸ et aux formes de sociabilité diverses, représentent le « tissu social » des individus constitutif en partie de leur identité¹⁶⁹, mais également, au sein de chaque société, la « trame sociale » qui les précèdent et à partir de laquelle ils se socialiseront à travers de multiples réseaux d'appartenance (2014b, p. 77). Si dans les sociétés modernes le développement d'une multiplicité des liens sociaux (dimension quantitative du lien) s'est imposé, nous pouvons toutefois nous interroger sur leur intensité (dimension qualitative du lien). Avec la contribution durkheimienne, Paugam énonce l'hypothèse que ces liens devenus plus nombreux (par le développement de la *solidarité organique*) peuvent demeurer plus faibles (ce qui peut être discuté, au regard de la théorie des *liens faibles* de Granovetter). Durkheim pensait au contraire que le *lien social* dans les sociétés anciennes était « trop faible pour retenir les hommes malgré eux » (2014b, p. 20). Aujourd'hui, Paugam rappelle que de nombreux sociologues constatent la nature élective, souple, non contrainte, mais aussi fragile des liens sociaux au sein des sociétés modernes.

Si les liens sociaux définis par Paugam donnent à voir les différentes appartenances auxquelles les individus sont affiliés et qu'ils confèrent à ceux-ci à la fois protection et reconnaissance, ces liens n'en restent pas moins fragiles. Les risques de rupture des liens sociaux¹⁷⁰ - tout comme le processus d'exclusion¹⁷¹ qui en découle - en font état. Plus largement, le *lien social* est ainsi souvent abordé sous l'angle de la crise, du délitement, au regard des potentielles menaces qui pèsent sur ses fondations (comme nous l'avons abordé en début de chapitre) et objet du prochain chapitre sur l'étude du lien social.

¹⁶⁸ L'intensité de ces quatre liens sociaux dépend non seulement de chaque individu (elle est fonction de sa socialisation), mais aussi de « l'importance relative que les sociétés leur accordent » (par exemple, les attentes en regard du lien familial est variable d'une société à l'autre) (2014b, p. 77).

¹⁶⁹ Ses origines familiales, ses groupes d'appartenance, sa profession ou encore sa nationalité font partie intégrante de l'identité de l'individu et correspondent respectivement aux liens de filiation, de participation élective, de participation organique et de citoyenneté (Paugam, 2014b).

¹⁷⁰ Nous verrons sur ce point plus spécifiquement les ruptures cumulatives des liens sociaux qu'analyse Paugam (Paugam, 2006, 2014b) et qu'il lie à des problématiques afférentes au déficit de protection et au déni de reconnaissance que peuvent subir les individus face à certaines situations (le chômage plus particulièrement).

¹⁷¹ Nous abordons spécifiquement les concepts de *désaffiliation sociale* de Castel, de *disqualification sociale* de Paugam et de *désinsertion sociale* de Gaulejac et Léonetti, soit trois approches sociologiques complémentaires pour aborder la problématique de l'exclusion sociale.

5.6 Crise du *lien social*

Nombreux sont les auteurs qui font état des fragilités ou de risques de rupture du *lien social* (Corcuff, 2005; de Rivoire, 2001; Enjolras, 1998; Farrugia, 1993; Lallement, 2012; Paugam, 2014a, 2014b; Sue, 2001). Pour résumer la fragilisation des liens sociaux observée et entendue tant dans les discours sociologiques que politiques - et plus largement encore dans le débat public - il flotterait, selon Rosanvallon, « un air de décomposition du social » suscitant à son sens deux autres types de questions : celles concernant la *crise des identités* (individuelle et collective) et celles relatives à la *crise des solidarités* (crise de l'État-providence entre autres) (1999, p. 1). Bourret voit la crise du *lien social* comme « one of the major challenges of our post-industrial society. » (Bourret, 2013, p. 929) Pour Collaud, on ne peut pas supposer que la solidarité « n'est plus ce qu'elle était » ; elle est à son sens simplement différente bien qu'elle fait état de la fragilité des liens sociaux et d'une augmentation des isolements sociaux (1993, p. 27).

Nous l'avons souligné, il existe bel et bien une myriade de qualificatifs pour évoquer cette problématique et ces dernières décennies, nombreux sont les travaux qui ont cherché à diagnostiquer ce qui a déstabilisé et perturbe encore le *lien social* aujourd'hui. Il convient de déterminer ce qui a pu l'anémier dans les sociétés contemporaines. Si personne ne conteste l'existence de vulnérabilités propres au *lien social*, certaines recherches focalisent – souvent d'ailleurs après avoir exposé les causes et effets de sa crise - sur la recomposition du *lien social* au sein de ces mêmes sociétés, précisant au demeurant que celui-ci n'a pas disparu. Certains incitent à ne pas considérer un déclin généralisé du *lien social* (Cusset, 2007; Dortier, 1999; Weinberg, 1996, 2001). En effet, le *lien social*, et plus encore les liens sociaux (au regard de la pluralité des liens dans les sociétés modernes) subsistent. Les différents groupes, associations s'inscrivant dans ce qui est conceptuellement qualifié de *solidarité chaude* semblent au demeurant représenter, parmi d'autres, des vecteurs potentiels de (re)création de *lien social*. Anne-Laure Morin avance en effet en ce sens que « de multiples formes d'actions associatives de proximité mettent en œuvre des formes nouvelles de solidarité pour recréer du *lien social* » (2012, p. 99). Au regard de l'association à proprement parler, aux principales dimensions qu'il en donne (notamment politique et économique), Laville lui attribue également celle de « contribution du *lien social* » (2002, p. 47). Avant d'aborder plus en détail cet aspect à travers le chapitre consacré spécifiquement au milieu associatif, passons en revue les principaux facteurs qui rendent compte de la crise observée du *lien social* aujourd'hui et les effets qu'induit une rupture des liens sociaux.

5.6.1 Une multiplicité de facteurs de fragilisation du *lien social*

En premier lieu, de nombreux éléments explicatifs sont avancés pour comprendre ce qui a modifié ou fragilisé le *lien social* d'aujourd'hui - souvent ceux par ailleurs soulignés quand sont évoquées les

mutations profondes qui impactent les sociétés modernes – bien que l’exercice de désignation reste au final peu aisé rappelle Sue, notant ainsi que « chaque argument possède sa part de vérité » et qu’ « aucun n’emporte la conviction » sur ce qui explique véritablement la déliaison sociale comme il la qualifie (2001, p. 24). Un ensemble de facteurs imbriqués semble pouvoir expliquer ce qui conduit à considérer un délitement du *lien social*. De manière générale, différents facteurs causaux sont convoqués pour l’appréhender: relatifs au monde du travail (chômage de masse, précarisation du marché de l’emploi, apparition de nouvelles formes de pauvreté (salarié précaire, travailleurs pauvres), crise de la société salariale) ; politiques (baisse de la participation/engagement politique - comme le constate Putnam dans son analyse du *capital social*, diminution de la force syndicale) ; géographiques (ségrégation spatiale, gentrification, phénomène de la violence des banlieues); économiques (crises économique et financière); sociaux (processus d’exclusion sociale, montée des solitudes) ; générationnels (*generational gap*, « fossé technologique » intergénérationnel, ...). Dans un contexte mondialisé de sociétés modernes - et « technologisé » - dépassant de fait les frontières de l’État-nation, le *lien social* s’envisage à différentes échelles (locale, nationale, transnationale)¹⁷². On notera encore comme facteur du « relâchement des dispositifs d’intégration » - que sont le travail, la famille, l’État, mais aussi la religion - (Weinberg, 2001, p. n.d.). Pour Gagnon et Saillant, les deux « grands garants du *lien social* que sont la famille et l’État » ne leur paraissent plus en mesure d’assurer à eux seuls « la permanence ou la solidité des liens » (2000, p. 3). L’ascension de l’individualisme et de la marchandisation générale de la société et des relations sociales sont encore mentionnées. Pour Cusset, le renforcement du processus d’individualisation serait en mesure d’expliquer de manière significative les « fragilités nouvelles pour l’individu et pour le *lien social* » (2007, p. 96).

Sue constate une « décomposition du *lien social* » survenue « en trois temps » successifs : en premier lieu celui afférent au « *lien social* de base » (familial notamment), puis celui qui concerne le « lien symbolique du politique » et enfin celui ayant trait au « lien civil de l’économie » (2001, p. 10). Ce processus qu’il qualifie de « déliaison sociale » questionne plus largement à son sens ce qui fait aujourd’hui société¹⁷³. Il relie cet état de fait à la fragilité du « lien sociétaire et contractuel » ; le *lien social* fondé sur le libre contrat représente pour lui un « lien faible » au regard du lien communautaire qui s’établit, au contraire, essentiellement sur la base de traditions et coutumes. Dans cette perspective, l’auteur porte un regard quelque peu désenchanté sur les sociétés modernes en proie à la montée de l’individualisation et du droit : « Nous en serions là de cette société d’individus, ou plus exactement d’individus atomisés qui ne forment plus vraiment une société, où il y a de plus en plus de

¹⁷² Rappelons le propos tenu par Bouvier qui relativise les différentes options territoriales que peut emprunter le lien social moderne : « Le hiatus entre les quotidiennetés effectives et celles présumées de la mondialisation limitent, cependant les ambitions. Cela conduit, souvent, à s’assurer d’abord de l’ici-même, sans que l’on puisse ignorer les effets de facteurs relevant d’une échelle plus étendue. » (2005, p. 270)

¹⁷³ L’auteur précise que ce qui « fait société » représente à son sens la « forme moderne du lien social » (2001, p. 10).

contrats et de droit et de moins en moins de société et de liens sociaux. » (2001, p. 11) Plus largement, des trois composantes du *lien social* moderne - comme il le qualifie - qu'il définit (*lien social symbolique*, *lien social civil*, *lien social de base*), il avance que celles-ci ne sont aujourd'hui fortement atténuées. Il place alors la focale sur les mutations que génère le passage à la modernité (société contractuelle par excellence) comme facteur manifeste de dilution du *lien social* :

Au tournant du XVIII^e siècle, la modernité s'affirme comme la transition de sociétés communautaires avec leurs traditions, règles et identités fortes, à des sociétés contractuelles où prime l'individu. Mais si ce principe du contrat libère l'individu des tutelles, il fragilise considérablement le lien que les individus entretiennent entre eux. Ceux-ci ne sont plus liés par une communauté mais par la « libre volonté ». D'où le risque d'atomisation sociale, c'est-à-dire d'individus qui vivent les uns à côté des autres, mais que rien n'oblige à entrer en relation les uns avec les autres. (Sue, 2002, p. 56)

S'il observe cette dynamique de décomposition du *lien social*, il note la présence – voire même la vitalité – du processus inverse, soit sa recomposition. Celle-ci serait encouragée par la multiplication des contacts sociaux¹⁷⁴ et par les nouvelles technologies – puisque ces dernières favorisent ce processus de recomposition mais ne le créent pas pour autant. En effet, pour Sue, les nouvelles technologies sont une réponse en premier lieu à « un besoin et à un renouveau du *lien social* » dont elles « exploitent le formidable potentiel et le manque » (2001, p. 11).

De manière introductive, nous constatons qu'une pluralité de phénomènes est évoquée dans l'exercice de compréhension d'une crise du *lien social*. Il semble difficile de pouvoir déterminer un élément plus prégnant qu'un autre pour l'expliquer, ce qui pousse à statuer davantage sur une conjonction de facteurs qui semblent accompagnés plus largement le processus d'individualisation et la transition vers la modernité. Dans son analyse des « menaces » - comme il les nomme - qui pèseraient sur le *lien social*, Cusset observe une évolution tant dans les liens privés que publics qui donnent à son sens des arguments importants pour mesurer ce délitement développé ci-après.

5.6.2 Fragilisation des liens sociaux : évolutions des liens privés et publics

Dans une approche plutôt pessimiste posée sur le *lien social* tel qu'il existe dans les sociétés modernes, le constat prêté par Cusset aux « esprits anxieux », se fait alors l'écho à la fois de « l'expansion de la vie solitaire », de la « désunion des familles », du « développement de l'indifférence aux autres », du « déclin de la morale civile » ou encore de la « montée de incivilités » et du « triomphe d'un individualisme exacerbé » (2007, p. 5). Si bon nombre de ces facteurs précités présument une note plutôt alarmiste posée sur le *lien social* d'aujourd'hui, certaines inquiétudes restent à son sens

¹⁷⁴ Il indique plus spécifiquement la prolifération et l'interconnexion des réseaux tant professionnels qu'amicaux, de partage, d'échange ou de rencontre comme marqueur de vitalité de ce processus de recomposition.

justifiées¹⁷⁵. Il précise que certaines d'entre elles s'expliquent en partie par un « processus lent et ancien d'individualisation » et par un « déplacement du centre de gravité du lien social » - plus structuré à partir de l'individu que du groupe dans les sociétés modernes (2007, p. 6). L'auteur considère également la crise du *lien social* comme une « rançon de libertés nouvelles », dont le prix à payer serait une plus grande insécurité affective (2007, p. 80), mais aussi la mise à l'épreuve « de la cohabitation avec les anonymes¹⁷⁶ » (2007, p. 97).

Dans l'évolution des liens privés, Cusset note en premier lieu la déstabilisation de l'institution de la famille, et plus spécifiquement la fragilisation du lien conjugal, comme ayant été parmi les bouleversements les plus remarquables – la famille reste par ailleurs la première sphère socialisatrice de l'individu et est donc d'une importance capitale dans son développement identitaire et sa socialisation primaire. L'augmentation du nombre de divorces¹⁷⁷ et donc de familles monoparentales¹⁷⁸, de familles recomposées¹⁷⁹ ou encore de naissances hors mariages¹⁸⁰ vient contredire le modèle familial traditionnel d'avant 1960 (caractérisé par un taux de divorce faible, des familles biparentales non recomposées ou encore par des enfants nés de couples mariés)¹⁸¹. En outre, la rupture du lien conjugal peut également conduire à isoler socialement les partenaires séparés (rupture avec certaines sociabilités que le couple avait lui-même noué), à séparer des parents de leurs

¹⁷⁵ Si Cusset se distend d'une posture catastrophiste à l'égard des évolutions qu'a connu le lien social, il soutient en revanche qu'effectivement « ce discours s'alimente d'un certain nombre de réalités parmi lesquelles on peut citer la déstabilisation de l'institution familiale, la croissance de l'isolement et de la dépression, le désinvestissement de la sphère politique, la hausse de la délinquance et des incivilités ou encore les difficultés rencontrées par notre modèle d'intégration » (2006, p. 21).

¹⁷⁶ Il évoque plus concrètement en ce sens une tendance à une « tolérance moindre à l'égard des manifestations de la présence des autres » (comme par exemple les conflits de voisinage, phénomène de ségrégations résidentielle).

¹⁷⁷ Pour donner quelques chiffres sur la situation en Suisse, le taux de divorce a triplé depuis les années 1970. En 1970, le nombre de divorces en Suisse s'élevait à 6400. Vingt ans plus tard, cet effectif atteignait 13'200 (soit plus du double). Près de quarante ans plus tard, il s'élevait en 2007 à 19'900 (soit plus du triple par rapport à 1970 et une fois et demi plus élevé qu'en 1990) si bien que la tendance amorcée en 2007 est qu'un mariage sur deux se conclut dorénavant par un divorce (OFS, 2009).

¹⁷⁸ Notons que le nombre de ménages suisses composés d'un parent ayant à charge un ou plusieurs enfants de moins de 16 ans a plus que doublé en l'espace de trente ans à la fin du XX^e siècle (de 1970 à 2000). Les effectifs sont passés d'environ 36'000 familles monoparentales à près de 90'000 (OFS, 2016c).

¹⁷⁹ Les familles recomposées sont relativement peu nombreuses en Suisse au regard des autres modèles familiaux. En effet, en 2010, celles-ci composent 5.7% de l'ensemble des ménages familiaux comptant des enfants de moins de 25 ans. Les familles monoparentales sont près de trois fois plus nombreuses (environ 15.0%) et la majorité de ménages avec enfants de moins de 25 ans sont alors des familles non recomposées (environ 80.0%). Notons toutefois que l'OFS est en mesure de donner des chiffres sur les familles recomposées depuis 2010 seulement.

¹⁸⁰ En Suisse, la proportion de naissances hors mariage a en effet quintuplé depuis 1970 (de 3.8 en 1970 à 21.7 en 2014) (OFS, 2016e).

¹⁸¹ Nous pouvons en sus souligner que le divorce affecte également dans de plus grandes proportions, les personnes du troisième âge (de Lara, 2015). En 2003, l'Institut national d'études démographiques (INED) avance que le taux de divorce chez les personnes âgées de plus de 60 ans avait augmenté en France depuis le début des années 1990, soit une augmentation de 28.0% pour les femmes et de 39.0% chez les hommes (Delbès & Gaymu, 2003, p. 3). En Suisse, ce chiffre a également progressé. Pour illustration, le nombre d'hommes âgés de 60 ans et plus divorcés en 1970 s'élevait en Suisse à 190. En 1990, il atteignait 313 (soit plus d'une fois et demie) et, en 2010, 1'354 (soit plus sept fois plus élevé qu'en 1970). Inversement, le nombre de femmes âgées de 60 ans et plus divorcées en 1970 s'élevait en Suisse à 262. En 1990, il atteignait 542 (soit le double qu'en 1970) et en 2010 2'398 (soit neuf fois plus élevé qu'en 1970) (OFS, 2016b). Notons que la fragilisation de la sphère familiale peut par ailleurs affecter durablement et fortement le lien de filiation (Paugam, 2014b) comme nous le verrons plus en détail par la suite.

enfants sur une plus ou moins longue durée (garde alternée/partagée, garde exclusive des enfants à l'un des deux parents) voire à compliquer leurs relations - syndrome d'aliénation parentale par exemple (Trémintin, 2005) - ou encore contribuer à augmenter les difficultés pour les ex-conjoints à refaire respectivement leur vie (Cassan, Mazuy Magali, & Clanché, 2001). Relevons encore une tendance à la désacralisation du mariage induite notamment par la généralisation et la perpétuation de l'union libre (Mucchielli, 2000).

Au-delà de la famille, le nombre de personnes vivant seules comme le nombre de dépressions enregistrées ou encore le fait de déclarer se sentir seul peuvent être certains des indicateurs rendant compte du fait que les changements sociodémographiques et économiques des dernières décennies affectent aussi les individus (Cusset, 2007). Aujourd'hui, paradoxalement, une frange plus importante de la population vit seule. Pour relever la situation en Suisse, le mode de vie « en solo », comme le qualifie l'OFS, s'est renforcé dès les années 1970¹⁸² (OFS, 2005a)¹⁸³. L'évolution du nombre de dépressions constatées dans les sociétés occidentales peut se voir comme un autre élément significatif d'une plus grande fragilisation de l'individu¹⁸⁴. À l'avenant, le sentiment de solitude est vu par Cusset (2007) comme l'une des données pertinentes pour mesurer la fragilité d'un individu et constater plus largement une carence possible de *lien social* par l'isolement qu'il peut générer. En ce sens, l'OFS définit le sentiment de solitude comme « l'expression subjective d'un manque de ressources sociales ou d'un besoin de contacts sociaux supplémentaires ou différents » qui, s'il perdure, « peut avoir de sérieuses conséquences sur la santé et le bien-être des personnes concernées » (OFS, 2012b, p. n.d.)¹⁸⁵. En clair, ces différentes évolutions ayant cours dans la sphère des liens privés laisseraient penser, que l'individu est « de moins en moins tenu par l'extérieur par les personnes qui l'entourent », mais aussi « par les règles que la société se donne » (Cusset, 2007, p. 73).

¹⁸² À titre d'exemple, l'OFS (2005a) signale que ce sont environ 16.0% de femmes âgées de 20 à 39 ans qui vivent seules en 2000, ce qui représente près du triple de cette même proportion en 1970.

¹⁸³ De la même manière en France, en près de vingt ans (soit de 1990 à 2008), le nombre de personnes vivant seules a effectivement progressé - autrement dit, le fait d'habiter seul est devenu un phénomène plus fréquent et plus particulièrement avant 60 ans (Buisson & Daguét, 2012). Pour illustration, les auteurs relèvent qu'en 1990, le nombre de personnes vivant seules s'élevait à 10.2% contre 14.2% en 2008 (soit un écart de quatre points de pourcentage).

¹⁸⁴ La dépression est devenue l'une des maladies contemporaines les plus handicapantes - l'OMS qui en fait par ailleurs une question prioritaire pour les politiques sociale et de santé (Baer, Schuler, Füglistner-Dousse, & Moreau-Gruet, 2013). En Europe, un quart de la population souffre aujourd'hui de sentiments dépressifs ou anxieux, ce qui représente ainsi environ 50% des congés maladie (OMS, 2016).

¹⁸⁵ À noter qu'en 2012, plus d'un tiers de la population suisse de plus de 15 ans (36.1%) déclarait se sentir seul (contre 30.3 % en 2007) (OFS, 2012b). Notons qu'une corrélation positive est constatée entre les variables mesurant le sentiment d'isolement relationnel et le sentiment de solitude (Pan Ké Shon, 1999). Il est important de préciser que l'isolement social - mesuré par l'OFS par la taille du réseau social, le soutien social et le sentiment de solitude (OFS, 2006) (cumulées, ces trois dimensions augmentent la probabilité d'un isolement social fort) - se rapporte plus spécifiquement à une population exposée à « divers autres risques sociaux » comme la pauvreté et le chômage note l'OFS (2006, p. 1). Certaines groupes sociaux sont ainsi plus enclins à être exposés à l'isolement social rapporte l'étude - notamment les personnes en mauvaise santé, les personnes vivant seules ou élevant seules des enfants, les personnes âgées, les personnes de nationalité étrangère, les personnes sans formation post-obligatoire, les personnes au chômage (OFS, 2016g).

Outre ces évolutions dans la sphère privée, Cusset constate certains changements dans les liens dans la sphère publique. Il relève un investissement amoindri autour des enjeux politiques et collectifs - comme le constate par ailleurs Putnam dans son analyse du délitement du *capital social* - mais aussi une augmentation des actes délictueux et incivils comme pouvant constituer à son sens des « éléments qui contribuent à alimenter le sentiment de crise du lien social » (2007, p. 74)¹⁸⁶.

Autre facteur de fragilisation des liens sociaux dans la sphère publique relevée par Cusset est une société qui peine à intégrer les populations immigrées en son sein peut conduire à menacer ou fragiliser plus fortement le *lien social*. Pour l'auteur, les mécanismes français d'intégration étant « en panne » (2007, p. 77), le risque d'une rupture plus grande du *lien social* est plus prégnant. Le propos tenu ici est que pour assurer le *lien social*, les individus doivent être intégrés - par un processus d'intériorisation des normes et valeurs (modèle culturel) prévalant dans la société à laquelle ils appartiennent - pour garantir plus largement la cohésion sociale. C'est en ce sens en particulier que Vulbeau (2010) considère l'objectif premier de la cohésion sociale comme celui de *lien social*. Selon lui, la cohésion sociale doit agir pour « faire « tenir ensemble » les différentes composantes de la société » en posant la lutte contre l'exclusion comme l'objectif majeur et la participation comme « l'un des moyens de l'action » (2010, p. 17). Pour Guibet Lafaye, si le *lien social* est l'un des « éléments constitutifs fondamentaux de la cohésion sociale » (2010, p. 1), il reste un composant nécessaire mais insuffisant pour la déterminer ; il peut exister du *lien social* sans que l'on puisse considérer la présence d'une véritable cohésion sociale. C'est pourquoi l'auteure souligne que si elle tient pour « irréductibles

¹⁸⁶ L'augmentation de la délinquance est constatée à la fois en France, mais aussi de manière plus générale dans les autres pays développés relève Cusset. Ce dernier souligne que c'est notamment la « délinquance violente » (augmentant sensiblement dans les années 1990) qui est plus fortement préjudiciable pour le *lien social* dans la mesure où elle fait apparaître un sentiment de « peur de l'autre » et un « repli sur soi » (2007, p. 75). Il donne ainsi différentes statistiques françaises qui attestent d'un désinvestissement public : une diminution du taux de syndicalisation, une diminution du nombre d'associations de parents d'élèves (les associations de parents d'élèves sont considérées par Putnam comme facteur favorisant le *capital social*), mais aussi une augmentation du taux d'abstention aux différentes élections. Pour faire état de ces différents indicateurs au regard de la situation en Suisse, relevons tout d'abord que le taux de syndicalisation est lui aussi en diminution quasi-constante depuis une quinzaine d'années : de 20.9 % en 1999 (soit un cinquième des salariés), il est passé à 15.7% en 2014 (représentant un peu moins d'un sixième des salariés), soit un écart de 5.2 points de pourcentage (OEDC, 2016) - le taux de syndicalisation correspond au nombre de salariés membres d'un syndicat rapporté sur l'effectif total de salariés d'un pays (OEDC, 2016). Concernant le nombre d'associations de parents d'élèves en Suisse, il est difficile en revanche d'en connaître leur nombre et leur évolution et donc de se prononcer sur une éventuelle diminution. Enfin, au regard du taux d'abstention, faisons remarquer au préalable des différences politiques importantes entre le système français (républicanisme) et le système politique suisse (démocratie semi-directe). En Suisse, sur une période de vingt-cinq ans (de 1990 à 2015), les taux de participation aux votations ont oscillé entre 32.3% en 1991 (représentant un tiers de la population votante, soit le taux le plus bas de la période considérée) et 52.4% en 2014 (représentant plus de la moitié de la population votante, soit le taux le plus haut de la période considérée) (OFS, 2016k). Le taux d'abstention varie ainsi de 67.7% (soit deux tiers de la population votante) à 47.6% (près de la moitié de la population votante) en fonction des objets votés. En France, le taux d'abstention reste « très élevé », estime Cusset, dans les années 1990 (soit plus de 30.0%) jusqu'aux présidentielles de 2007. L'auteur spécifie que l'électeur « vote de moins en moins par devoir » et qu'il se déplace pour voter « que s'il juge l'enjeu suffisant » (2007, p. 74). En ce sens, nous relevons que cette constatation peut faire écho à la crise établie entre représentants et représentés qu'observe Schnapper (2002b), mais aussi à la thèse que soutient le film-documentaire français « J'ai pas voté » (Courrileau & Zahnd, 2014) qui analyse les raisons d'une abstention électorale grandissante en France. Des revendications plus marquées seraient à porter vers le développement d'une démocratie plus participative pour lui. En Suisse, cette observation nous semble est moins significative dans la mesure où le système de démocratie semi-directe qui prévaut renforce davantage pour le citoyen suisse le sentiment de participation aux enjeux politiques du pays.

les notions de lien social et de cohésion sociale » entre elles, elle précise toutefois que ces deux dénominations sont congruentes à la fois au niveau micro et macrosocial. Aussi, le *lien social* serait dans cette perspective davantage à mobiliser pour traduire les relations interindividuelles et le lien individu-société, alors que la cohésion sociale ferait plutôt référence à un « niveau d'intégration supérieur de la société » (2012, p. 13). Pour elle, l'analyse du *lien social* est « systématiquement corrélée » à celle de l'exclusion sociale, ce qui constitue à son sens un « indice décisif de la dissolution de la cohésion sociale » (2012, p. 19). Nous verrons ce que la fragilisation des liens sociaux peut entraîner en termes d'exclusion sociale.

Sue pose d'une certaine manière un constat à « contre-courant » sur ce qui conduirait à expliciter la déliaison sociale. Sur les raisons qui peuvent mettre à mal le *lien social*, Sue se propose de donner une autre argumentation que celle qu'il estime être la cause la plus souvent évoquée, à savoir la crise économique et ses corolaires possibles (chômage, précarité, exclusion, ...). S'il reconnaît que cela puisse « tomber sous le sens » de penser de prime abord que c'est essentiellement la crise économique qui serait responsable de la « fracture sociale » et en conséquence « de la dilution du *lien social* », l'auteur invite toutefois à inverser le raisonnement : « N'est-ce pas plutôt en raison du relâchement du *lien social*, de la fragilité du tissu social et du manque de solidarité dans une société toujours plus individualiste que l'on a pu tolérer autant d'exclusion, de chômage, de pauvreté et de drames humains ? » (2001, p. 21). Soit n'est-ce pas plutôt parce que le lien vient à manquer ou à se diluer dans nos sociétés que la crise sociale survient¹⁸⁷ ? Crise qui serait par ailleurs davantage celle d'une société « éclatée qui s'est pliée aux intérêts des plus forts en oubliant son devoir d'intégration sociale » et parce que « désagrégée », elle donne vie à des individus « plus solitaires que solidaires » laissant ainsi « triompher » l'économie de marché (2001, pp. 21-22). Pour l'auteur, c'est au final l'évolution du *lien social* qui donne lieu à la majorité des maux sociaux : « C'est dans la nature du *lien social* qu'il faut chercher l'origine de la déliaison et de ses diverses manifestations » et cesser de prendre « les effets [de la déliaison sociale] pour la cause » (2001, p. 24). Il envisage plus largement la société comme le « reflet d'un certain type de *lien social* » dont les modalités sont la famille, les amis, les liens économiques développés au travail ou encore les liens politiques et de citoyenneté qui, s'ils sont cumulativement déficitaires, mettent alors en cause le *lien social* lui-même.

Notons encore que l'individualisme comprend aussi la valorisation de la réussite personnelle et l'épanouissement individuel que peut promettre une société de consommation aux « inclus » de la société. Dans cette perspective pour Bouvier, le délitement du *lien social* se lit alors « dans

¹⁸⁷ Sue avance que « c'est beaucoup plus la dilution du lien qui fait la crise que l'inverse » (2001, p. 21).

l'importance accordée à la réussite individuelle », se traduisant à la fois par « l'inclusion¹⁸⁸, le salaire, la consommation et la satisfaction des besoins matériels » (2005, p. 250). L'auteur évoque en ce sens un processus ternaire : l'inclusion, l'acclusion, l'exclusion. Par inclusion, l'auteur spécifie qu'elle désigne les individus dont le statut leur permet de jouir de conditions socioéconomiquement positives (attributs et retombées de la société de consommation), ce qui signifie plus concrètement la situation d'individus inclus dans les circuits de production et de consommation. Elle s'envisage comme le contraire de l'exclusion, alors définie comme la situation que vivent les personnes exclues de ces mêmes circuits et qui subissent, au contraire, des conditions socio-économiquement négatives qui les coupent des normes sociétales dominantes (celle d'une société de consommation de masse). Si ces deux extrêmes traduisent bon nombre de situations socio-économiques antinomiques existantes jouies ou subies par les individus, elles ne représentent pas l'ensemble des situations vécues. C'est en quoi la dimension médiane d'acclusion qu'il propose permet de définir des situations intermédiaires traduisant les mouvements qu'il peut exister entre ce binôme statuaire d'« inclus-exclus » qui fait naviguer les individus concernés dans un « entre-deux ». Sous la perspective du mouvement allant d'un statut d'inclus à celui d'exclus, ce concept nous semble s'approcher du processus de déclassement. Aussi, l'acclusion peut être définie comme « la phase pivot résultant de la séparation et de la désagrégation du statut antérieur, celle d'inclus » et permet ainsi de mettre en lumière « le caractère erratique des mobilités et l'indécision statutaire d'un nombre conséquent de personnes circulant, dans un mouvement pendulaire de durée plus ou moins longue, entre l'une ou l'autre des oppositions que sont l'inclusion et l'exclusion » (2005, p. 256). Ce phénomène d'acclusion caractérise les situations d'entre-deux que bon nombre d'individus expérimentent aujourd'hui dans un contexte socio-économique de crise qui fait perdre ainsi à beaucoup leur emploi, et par là même leur statut, et connaître, dans les cas les plus extrêmes, les situations d'exclusion, soit la rupture la plus totale des liens sociaux, et dans les cas plus modérés, la peur du déclassement¹⁸⁹.

5.6.3 Fragilisation et rupture des liens sociaux : vers un risque d'exclusion sociale

Pour reprendre une lecture paugamienne de la fragilisation des liens sociaux, Paugam (2014b) aborde les fragilités du *lien social* avec la typologie des liens sociaux et les deux fonctions du *lien social* qu'il y associe : protection et reconnaissance.

Rappelons au préalable que le tissu social de chaque individu correspond à un « maillage social » qui lui est propre - maillage qui peut être plus au moins dense ou plus ou moins lâche comme nous l'avons

¹⁸⁸ Par inclusion, l'auteur spécifie qu'elle désigne les individus dont le statut leur permet de jouir de conditions socio-économiquement positives (attributs et retombées de la société de consommation), ce qui signifie plus concrètement d'être inclus dans les circuits de production et de consommation (Bouvier, 2005).

¹⁸⁹ Notons que Maurin a rédigé sur ce sujet un ouvrage intitulé *La peur du déclassement. Une sociologie des récessions* (2009).

évoqué, mais aussi plus ou moins solide ou faible. Paugam mobilise cette représentation imagée pour avancer sa réflexion sur la fragilité des liens sociaux. En effet, si certains fils - représentant analogiquement les relations sociales nouées entre les individus - du maillage peuvent être plus résistants que d'autres, tous restent cependant exposés à de possibles accrocs ou sont susceptibles de se rompre. La rupture d'un fil entrecroisé à d'autres peut alors potentiellement entraîner une réaction en chaîne – ce constat métaphorique renvoie à notre sens ce que l'auteur qualifie de « rupture cumulative des liens sociaux ».

Face à cette observation et compte tenu du potentiel « défilage¹⁹⁰ » des liens, Paugam suggère avant toute chose de poser un regard qui ne verse ni dans le misérabilisme – soit n'envisager qu'une « spirale négative » de la rupture des liens dans lequel s'enfoncerait l'individu - ni dans une posture qui magnifierait un individu « libéré de toute contrainte » qui puisse renouer en tout temps des relations qualitatives compensatrices des relations antérieures qu'il aurait nouées et avec lesquelles il aurait alors rompues (2014b, p. 79). Il est possible d'envisager des aspects positifs au processus de rupture des liens comme le suggère de Singly (2003) que Paugam cite en exemple¹⁹¹. Pour de Singly (2000), l'individu recherche tant l'autonomie que l'attachement aux autres personnes : l'individu est à la fois détaché (plus ou moins libre et autonome) et attaché (plus ou moins contraint) aux autres. La rupture d'un lien, précise Paugam, peut aussi être vécue, dans certains cas, comme un « soulagement » ou une « sorte de libération » (2014b, p. 88), bien qu'elle puisse également se traduire comme une épreuve fort éprouvante pour l'individu. Aussi, si l'extension des liens sociaux autonomise plus fortement les individus, des vulnérabilités restent présentes et les ruptures possibles de liens peuvent alors laisser plus particulièrement sur la touche les plus défavorisés d'entre nous, ceux qui étaient auparavant les mieux « préservés par les avantages du groupe restreint » (Paugam, 2014b, p. 79).

En regard à la vulnérabilisation des liens sociaux d'aujourd'hui, les deux fonctions du *lien social* que reconnaît Paugam, soit la protection et la reconnaissance, sont de fait fragilisées. La crise de l'État-providence ou de l'État social, tout comme la précarisation du marché de l'emploi, menacent ces deux conditions prévalant d'un *lien social* non troublé. En outre, le processus d'individualisation émancipant davantage permet plus facilement de se détacher des attaches traditionnelles (et donc des protections qui lui sont de fait rattachées). Si les groupes établis à petite échelle permettaient le développement non seulement d'une attache stable aux autres membres de ces mêmes groupes, mais aussi d'une

¹⁹⁰ Terme que nous mobilisons pour imager le démaillage que l'auteur évoque en parlant de rupture des liens sociaux.

¹⁹¹ Paugam évoque en exemple le détachement de l'enfant à l'égard de ses parents ou de son origine sociale qui est constaté par de Singly comme effet positif. Nous pensons qu'il fait plus explicitement référence ici à la notion de « désaffiliation positive » que de Singly valorise au sens de prendre le risque d'être un « individu individualisé » et non un « individu affilié » à comprendre trivialement comme le fait de prendre de la distance pour exister par soi-même : « La désaffiliation comme une traduction de la désappartenance vis-à-vis de son appartenance d'origine constitue donc, selon moi, un processus positif » (2003, p. 73).

reconnaissance mutuelle, le processus d'autonomisation de l'individu sape en revanche davantage son identité « tant celle-ci est soumise au regard d'autrui » l'exposant ainsi plus fortement au sentiment de déni ou de mépris et affaiblissant de la sorte le sentiment de reconnaissance qu'il quête (2014b, p. 79). Plus largement, le déficit de protection et le déni de reconnaissance que développent les sociétés modernes peuvent exposer les individus (et plus particulièrement les plus précarisés) « à l'expérience de la souffrance sociale » (2014b, p. 80).

La crise de la société salariale contribue à faire plonger bon nombre d'individus dans un sentiment d'insécurité sociale, fruit de la détérioration actuelle du marché de l'emploi (augmentation du chômage, des emplois précaires, du temps partiel contraint, incertitude quant au maintien de l'emploi ou encore intensification du travail) - processus qui conduit de fait à augmenter les dépenses sociales (dépenses dites « de solidarité » pour Paugam) afin que puisse être prise en charge une population de plus en plus disqualifiée et par là même assistée. En découle alors l'hypothèse suivante :

[...] c'est d'abord la crainte du chômage et la précarité des emplois qui avivent cette angoisse face à l'exclusion. Perdre son emploi dans une société qui fonde les distinctions sociales sur la participation à la production de la richesse collective est, pour beaucoup, le signe de l'infériorité, de la dépendance vis-à-vis des services sociaux et le début de l'engrenage vers la misère. (Paugam, 2014b, p. 83)

Dès lors, la fragilisation du système de protection sociale développe plus vivement des sentiments de méfiance et de suspicion à l'égard des institutions publiques d'une part et, d'autre part, le « repli sur l'entre-soi » communautaire ou familial (2014b, p. 84).

Le déni de reconnaissance peut être traduit par les formes de mépris que propose Honneth (2000) qu'il relie aux trois formes de reconnaissance : atteinte physique (sévices corporels qui altèrent la confiance en soi de l'individu), atteinte juridique (privation des droits conférés à l'individu qui le prive du respect de soi) et atteinte à la dignité de la personne (dépréciation et stigmatisation de l'individu qui affecte l'estime de soi). Pour Paugam, ces formes de mépris affectent dorénavant une plus large franche de la population en dehors de toute appartenance sociale ; les individus sont de plus en plus nombreux à faire l'expérience de la dépréciation sociale. Reprenant le concept bourdieusien de « misère de position » (Bourdieu, 1993), celle-ci serait nourrie par « l'angoisse de ne pas être suffisamment reconnus » ou, autrement dit, par l'inquiétude « d'être reconnus comme inférieurs aux autres » (Paugam, 2014b, p. 85).

Face au déficit de protection et au déni de reconnaissance, Paugam rend alors attentif non seulement à la propension grandissante des individus à se profiler vers un repli identitaire et communautaire, mais également au fait que ces mêmes individus soient amenés à reconsidérer les « protections

rapprochées », voire à élargir la sphère de protection qu'ils peuvent obtenir en dehors du strict cadre juridico-institutionnel :

Ainsi, la protection à caractère universel est au moins partiellement remise en question, obligeant les individus à rechercher des formes de protections complémentaires dans leur sphère privée, ce qui a pour effet d'accroître les inégalités. Face au risque de perdre à la fois le respect et l'estime de soi dans une société ouverte et libérée, la tentation est grande pour certains de revenir à des modes plus communautaires d'organisation sociale et de se replier sur des formes identitaires traditionnelles. (Paugam, 2014b, pp. 86-87)

En synthèse, le sentiment qui fait penser que le *lien social* se délite est entretenu par la crise que connaît aujourd'hui la société salariale et par les formes de mépris auxquelles les individus peuvent être confrontés. Les ruptures des liens sociaux peuvent être diverses, mais aussi potentiellement cumulatives. Pour aborder le processus cumulatif des ruptures qu'il constate, Paugam prolonge ce raisonnement-ci dans le cadre de la typologie des quatre liens sociaux qu'il relève. Toujours sur une base bidimensionnelle des fonctions du *lien social* qu'il considère en revanche dans cette perspective comme négative (déficit de protection et déni de reconnaissance), il analyse les différentes ruptures qui peuvent se produire au sein des quatre types de liens sociaux qu'il propose. Ainsi, lors de la rupture d'un lien, nous pouvons avancer qu'on ne peut plus *compter sur* ni *compter pour* l'agent ou les agents avec lequel ou lesquels le lien était auparavant noué. Sont dès lors affectés non seulement le sentiment de protection (déficit de protection), mais aussi celui de reconnaissance (déni de reconnaissance) que confèrent les différents types de liens sociaux. Passons donc en revue les ruptures des différents types de liens sociaux paugamiens avant d'aborder la rupture cumulative de ceux-ci.

En premier lieu, la rupture du *lien de filiation* suppose une interruption des relations qui unissent les parents à leur progéniture. Elle peut être produite de différentes manières et peut intervenir tôt dans le processus de socialisation de l'enfant : par l'abandon de l'enfant par les parents (accouchement sous X par exemple), par de mauvais traitements qui leur seraient respectivement infligés, mais aussi par la perte de l'autorité parentale ou le placement en foyer d'accueil de l'enfant, le décès d'un parent ou encore par des désaccords qui affecteraient durablement le lien qui les rattache pour n'en citer qu'un certain nombre. Si la filiation ne peut être en tant que telle rompue, le *lien de filiation* peut au contraire l'être et provoquer le développement d'un fort sentiment d'abandon.

La rupture du *lien de participation élective* est quant à elle protéiforme dans la mesure où les liens qui le composent sont de nature multiple. Il peut s'agir d'une rupture amoureuse ou amicale, d'une séparation ou d'un divorce. Les relations amoureuses ou amicales sont plus aisément sujettes, au sein des sociétés modernes, à la rupture, rappelle Paugam, dans la mesure où elles ne sont associées à « aucune contrainte sociale formelle » (2014b, p. 89). Le *lien de participation élective* peut également

se rompre suite à la trahison d'un ami, mais aussi avoir comme résultat le bannissement d'un des membres d'un groupe, d'un club, d'une association (rejet du groupe des pairs) qui peut alors isoler socialement l'individu qui y est confronté.

Au regard du *lien de participation organique*, le chômage constitue pour Paugam la première rupture. Si celui-ci est de longue durée, la situation dans laquelle il plonge l'individu peut possiblement détériorer son niveau de vie, altérer sa confiance en lui ainsi que son estime personnelle et affaiblir les contacts sociaux qu'il a pu avoir ou possède en l'état. Le chômage a pour traits caractéristiques l'« absence de participation aux rythmes collectifs », la « privation des points de repères spaciaux de l'existence » ou encore la « remise en question de l'identité personnelle et sociale » (Degrave, 1984) qui restent néanmoins fonction des individus : chaque expérience du chômage est vécue de manière différente et de façon plus ou moins douloureuse ou traumatisante¹⁹². Pour traduire les différentes expériences du chômage que peuvent être amenés à vivre les individus qui y sont confrontés, Schnapper, dans *L'épreuve du chômage* (1981), en a établi trois formes correspondant chacune schématiquement à des profils de population (ou groupes sociaux) distincts et des manières différentes d'appréhender le chômage : le *chômage total* (majeure partie des chômeurs - concernant plus particulièrement les chômeurs de longue durée - et étant plus spécifiquement vécu par les travailleurs manuels, les employés de la classe populaire), le *chômage différé* (vécu pour l'essentiel des cadres diplômés ou non) et le *chômage inversé* (vécu par une population généralement jeune et féminine, plus spécifiquement des jeunes cadres issue de la classe moyenne ou de la classe supérieure). Les chômages *différé* et *inversé* sont davantage à considérer comme des étapes transitoires et temporaires de l'interruption d'une activité professionnelle qui peuvent mener vers un chômage de type *total*, la forme de crise la plus aigüe vécue par le chômeur (caractérisée notamment par la désocialisation, les sentiments de langueur, d'humiliation, de stigmatisation, la rumination, une crise identitaire, ...) ¹⁹³.

¹⁹² Sous une perspective qui se veut plus réjouissante du chômage, nous pensons notamment ici au mouvement allemand *die Glücklichen Arbeitslosen* (Millot, 2002) mais aussi à la lecture du *Manifeste des chômeurs heureux* (Dugrand, Paoli, & Bordier, 2013) où l'expérience du chômage est vécue, du moins perçue, comme pouvant être riche d'autres opportunités que le travail salarié ne peut offrir. Il s'agit certainement d'une posture minoritaire, mais mérite d'être relevée.

¹⁹³ Le *chômage différé* est ainsi le fait de cadres qui occupent leur temps à la recherche d'emploi ou qui recherchent des activités substitutives au monde du travail dans lequel ils étaient auparavant insérés pour « ne pas perdre la main » et rester connectés aux normes professionnelles (notamment par le suivi de nouvelles formations, l'acquisition de compétences et savoir-faire nouveaux, la constitution de dossiers, CV, lettre de motivations, le réseautage, ...). Le temps est ici mis à pleine disposition pour retrouver une activité professionnelle. Aussi, le temps investi dans la recherche active d'un emploi permet, pour un certain temps du moins, de ne pas se laisser enfermer dans une spirale de dévalorisation et d'avoir le sentiment d'être occupé « utilement » en ce sens que le temps alloué vise le retour à une activité professionnelle. Enfin, l'expérience du *chômage inversé* peut se rapporter, par exemple, aux vécus de jeunes adultes sans véritable expérience professionnelle qui aurait prolongé leurs vacances afin de pouvoir profiter pleinement du temps libre pour vaquer à leurs propres occupations (hobbies, passions, ...). Le temps est alors mis ici à disposition dans des activités de loisirs et vise à pouvoir éprouver du plaisir dans ses occupations quotidiennes (« se laisser le temps de vivre » en quelque sorte, voire de s'opposer à une vie qui serait dictée par une activité salariée rémunérée [répulsion du travail qui peut être vu dans certains cas comme aliénant]).

Il convient de rappeler que personne n'est protégé contre l'expérience d'une dégradation statutaire (Paugam, 2014b). La cessation d'une activité professionnelle stable peut conduire à disqualifier socialement les individus qui y sont sujets. Un individu socialement disqualifié est à la fois vulnérable (incertitude face à l'avenir) et stigmatisé (regard négatif d'autrui sur sa situation). La *disqualification sociale* représente par ailleurs pour Paugam « le discrédit de ceux dont on peut dire, en première approximation, qu'ils ne participent pas pleinement à la vie sociale » (1991, p. 17). Il la définit ainsi, toujours sur la même base bidimensionnelle des fonctions du *lien social*, comme un « processus d'affaiblissement ou de rupture des liens de l'individu à la société au sens de la perte de la protection et de la reconnaissance sociale » (2014b, p. 102). Cette dynamique de dissolution des liens est associée plus largement à un « processus de refoulement du marché de l'emploi » et à « l'expérience de l'assistance » (Crépin, 2006). Par conséquent, le fait de dépendre d'une assistance institutionnelle (par exemple en Suisse, recevoir des rentes chômage ou AI, toucher l'aide sociale, ...) et de pouvoir en conséquence se sentir comme étant « à la charge de la société/de la collectivité » peut entraîner un sentiment de dévalorisation pour l'individu concerné. Le même sentiment de dépréciation peut être ressenti par les salariés dits précaires (Paugam, 2000), mais aussi par les travailleurs pauvres ou tout individu non satisfait de ses conditions de travail ou d'emploi. Les différentes formes d'intégration professionnelle que mentionne Paugam (2008a) - *intégration incertaine*, *intégration laborieuse*, *intégration disqualifiante* (déviation du modèle de référence : *l'intégration assurée*) - font ainsi état des sentiments de dévaluation et/ou d'incertitudes, mais aussi d'insatisfaction que les individus peuvent ressentir face à leur propre situation au sein du marché de l'emploi. Dès lors, une fois engagés dans un processus de *disqualification sociale*, les individus sont généralement privés d'un « moyen d'expression de soi », d'un « revenu décent », d'une « activité reconnue » ou encore d'« une sécurité » (Paugam, 2014b, p. 92). Le *chômage total* proposé et analysé par Schnapper représente la forme d'expérience vécue du chômage qui peut mener à une rupture cumulative des liens sociaux comme l'entend Paugam (2006, 2014b). L'expérience de la *disqualification sociale* peut alors conduire à l'expérience de la pauvreté sous ses aspects les plus extrêmes ainsi qu'à la rupture sociale totale dans sa forme la plus avancée.

Enfin, la rupture du *lien de citoyenneté* peut éloigner les individus concernés des circuits institutionnels et administratifs pouvant même conduire jusqu'à la déchéance d'une identité nationale, voire à l'exil. Elle peut concerner à la fois des étrangers qui peinent à régulariser leur situation dans le pays d'accueil, mais aussi refléter les situations des requérants d'asile, des apatrides, des sans-papiers ou encore des sans domicile fixe, soit toutes les personnes en somme écartées ou exclues des circuits institutionnels et juridiques (en définitive les personnes « exclues du droit »). Paugam étend même la rupture de ce

dernier type de lien à toutes les situations où est observée « une entorse au principe d'égalité des citoyens au regard du droit » (2014b, p. 93).

Paugam (2006, 2014b) repère ainsi la possibilité d'un cumul des ruptures des liens sociaux, rendu plus probable par le fait que les liens sociaux modernes sont entrecroisés. L'élément déclencheur serait ainsi souvent le chômage (soit la rupture du *lien de participation organique*) qui engendre des ruptures dans d'autres types de liens (produisant une réaction en chaîne). Toutefois le cumul des ruptures n'est pas systématique. L'auteur précise que rompre avec un type de lien spécifique ne met pas nécessairement en péril les autres formes du *lien social* : la rupture d'un type de lien n'est ainsi pas forcément contagieuse (elle ne génère pas dans ce cas de réaction en chaîne)¹⁹⁴.

Nous pouvons avancer que le type de *lien social* dans lequel s'inscrivent les relations nouées dans les différents groupes que nous envisageons d'étudier appartient au *lien de participation élective*. Nous verrons également comment ce type de lien spécifique, dans certains des cas qui seront présentés, peut être approché comme une ressource compensatrice du déficit de protection ou déni de reconnaissance pour certains individus en rupture (notamment ceux qui expérimentent une rupture du *lien de participation organique* voire une rupture cumulative des liens). Paugam souligne en ce sens que « face à l'épuisement du *lien de participation organique* et du *lien de citoyenneté*, la compensation est souvent recherchée dans les ressources potentielles de *lien de participation élective* » (Paugam cité par LIVES, 2012, p. n.d.).

5.6.4 Exclusion sociale : de la fragilisation à la rupture des liens sociaux

L'exclusion sociale peut être vue d'une manière large comme une rupture totale de liens sociaux et se traduire comme le résultat de processus différemment qualifiés, mais sémantiquement proche, que sont ceux de *désaffiliation*, de *disqualification sociale* ou encore de *désinsertion sociale*. De manière synthétique, l'exclusion sociale peut se définir comme un « processus multidimensionnel de ruptures progressives, se déclinant à la fois dans le domaine professionnel et relationnel » (Vandecasteele & Lefebvre, 2006, p. 142). L'exclusion n'est certes pas un problème social nouveau - elle est abordée par la sociologie depuis ses origines - mais elle se pose sous d'autres angles depuis les Trente Glorieuses (Rasse, 1992). Elle suscite nombre de discussions et de recherches. Pour Vandecasteele et Lefebvre, l'exclusion paraît même être devenue « la réelle question sociale », voire s'être instituée comme un « véritable paradigme sociétal » (2006, p. 140).

¹⁹⁴ Il le synthétise ainsi : « une rupture peut rester unique dans la vie d'un individu et n'a pas nécessairement un effet de contagion sur l'ensemble de ses attaches sociales » (2014b, p. 94). Il donne l'exemple de deux jeunes adultes en couple qui souhaiteraient se marier contre l'accord de leurs parents respectifs. Ce jeune couple pourrait alors rompre délibérément le lien de filiation comme réaction à ce désaccord, maintenant ainsi la volonté de se marier et conservant alors le lien de participation élective qui les unit.

L'exclusion sociale est perçue comme un sujet considérablement populaire dès le début des années 1990 (C. Martin, 2010) faisant l'objet d'une « exploitation médiatique insistante » (Debordeaux, 1994, p. 93). Debordeaux s'est intéressée à l'analyse croisée de trois approches sociologiques de l'exclusion désormais classiques que sont les concepts de *désaffiliation*, de *disqualification sociale* ou encore de *désinsertion sociale*, trois lectures proposées respectivement au début de cette même décennie par Castel (1991, 1995), Paugam (1991) et de Gaulejac et Léonetti (1994b). Nous verrons que des situations d'isolement relationnel ou d'assistance, souvent induites par une mise à l'écart prolongée du monde du travail (*rupture du lien organique*), peuvent conduire certaines personnes à rechercher des soutiens, de la solidarité au sein d'« espaces de socialisation hors emploi » que peuvent représenter les associations comme l'analyse Laville et al. (1997, p. 340).

5.6.4.1 Qualifier le processus attendant à l'exclusion sociale : *désaffiliation*, *disqualification sociale*, *désinsertion sociale*

Aujourd'hui, l'exclusion n'a rien perdu des préoccupations qu'elle suscitait déjà à d'autres époques bien que le terme en lui-même soit sujet à controverse (Castel, 1995, 2009; d'Agostino, Deubel, Montoussé, & Renouard, 2008; Messu, 1997; Paugam, 1996). Bien que fortement critique à l'égard de ce vocable - le considérant par ailleurs comme un « mot-valise »¹⁹⁵ qu'il préfère « exclure » - Castel souligne que la « question de l'exclusion » est devenue ainsi la « question sociale » au regard du nombre de débats médiatiques, politiques ou encore sociologiques qu'elle a alimentés ces vingt dernières années. Il préfère d'ailleurs parler davantage de *désaffiliation* pour désigner « un mode particulier de dissociation du *lien social* » (1991, p. 138) qu'il conçoit comme « la conjugaison de deux vecteurs : un axe d'intégration/non-intégration par le travail ; un axe d'insertion/non-insertion dans une sociabilité sociale-familiale¹⁹⁶ » (1991, p. 139), ce qu'il qualifie aussi de double processus de décrochage par rapport au travail et à l'insertion sociale (Castel, 1994). Debordeaux résume la *désaffiliation* à un « processus fait de ruptures d'appartenances » (1994, p. 94) ; l'individu concerné par cette situation n'est plus affilié à ce qui composait auparavant ses groupes d'appartenance. Dans sa forme la plus exacerbée et en fin de processus, la *désaffiliation* dévoile deux aspects : « la précarité économique est devenue dénuement, la fragilité relationnelle isolement » (1991, pp. 138-139). Cette double insuffisance de ressources tant matérielles que relationnelles à laquelle l'individu désaffilié fait

¹⁹⁵ Pour Castel, elle décline « toutes les variétés de la misère du monde », soit toutes les personnes signifiées comme étant des « exclues » (chômeurs de longue durée, jeunes de banlieue, personnes sans domiciles fixes, ...)(2009, p. 339). Rappelant que ce n'est pas par « coquetterie de vocabulaire » qu'il préfère employer le terme de « désaffiliation » à la place de celui d'exclusion qu'il trouve à l'heure actuelle « abondamment orchestré », l'exclusion renvoie pour lui à l'immobilité, à comprendre qu'elle qualifie un état et non un processus dont tient compte en revanche son concept de *désaffiliation*. Parler d'exclusion est par conséquent limitée pour Castel (1995, p. 19). Parler de *désaffiliation* en revanche, c'est « retracer un parcours » et non pas « entériner une rupture » (1995, p. 20).

¹⁹⁶ Trois degrés de (dés)intégration/ (dés)insertion sont donnés pour chacun des deux axes : pour l'axe intégration/non-intégration par le travail, on trouve la stabilité, la précarité et enfin l'absence de travail ; pour l'axe insertion/non-insertion dans une sociabilité sociale-familiale, on repère la solidité, la fragilité et finalement l'isolement relationnel.

face est traduite par Castel au sein des deux axes précédemment mentionnés. Ceux-ci comprennent schématiquement quatre zones d'un processus menant l'individu de l'intégration (autonomie, stabilité) à la désaffiliation (dépendance, turbulence), pôles au sein desquels les frontières restent poreuses: *zone d'intégration* (travail stable et forte inscription relationnelle) : *zone de vulnérabilité* (travail précaire et fragilité des soutiens relationnels) – zone intermédiaire ; *zone de l'assistance*¹⁹⁷ (protection dite rapprochée sur la base du « domicile de secours » et relations sociales plus ou moins nombreuses) ; *zone de désaffiliation* (absence de travail et isolement relationnel) (1994, pp. 13-14). Les risques de basculement d'un état de vulnérabilité à la *désaffiliation* sont ainsi favorisés par la « précarité du travail », le « chômage » et la « faiblesse des réseaux relationnels » sont souvent associés précise-t-il (1994, p. 20). Notons que les situations de précarité ou de pauvreté peuvent être soutenues par de forts réseaux de sociabilité, les facteurs de risques aggravant n'étant ainsi pas toujours cumulés. Aussi, Castel voit dans ce « processus descendant », les possibilités tant préventives que palliatives pour éviter la *zone de désaffiliation*, mais aussi pour s'en sortir :

[...] on peut concevoir l'insertion comme une stratégie pour remonter cette pente, en reconstruisant des soutiens à la fois relationnels et occupationnels pour arracher à l'exclusion ceux qui, progressivement ou brusquement, ont décroché. [...] l'exclusion n'est pas un destin. Des interventions sont possibles, d'une part, dans une perspective préventive, pour consolider la zone de vulnérabilité et tenter d'éviter le basculement dans la marginalité, et, d'autre part, dans la zone de désaffiliation, pour tenter d'éviter une installation dans les marges qui transforme les difficultés à s'insérer en exclusion définitive. (Castel, 1994, p. 25)

Dans une perspective socio-historique, ce qui différencie entre autres les « indigents » de l'époque médiévale – la figure des vagabonds en particulier que Castel analyse plus particulièrement dans *Les métamorphoses de la question sociale* (1995) - des désaffiliés des sociétés contemporaines (les « inutiles au monde ») - c'est le profil des personnes concernées par ces situations de dénuement et d'isolement (Debordeaux, 1994). En effet, aujourd'hui la *désaffiliation* menace des individus qui auparavant pouvaient être parfaitement intégrés et a priori protégés d'une situation de rupture totale. Castel impute la progression de ce phénomène essentiellement à la détérioration de la condition salariale. Il constate à la fin du XX^e siècle une fracturation de la *zone d'intégration* et une expansion de la *zone de vulnérabilité* qui alimente la *zone de désaffiliation* sous l'effet conjugué de la précarisation du marché de l'emploi (augmentation du chômage, dégradation des conditions de travail, ...), de la désinstitutionnalisation de la famille (augmentation des divorces, des familles monoparentales,...) et des transformations des modes de vies et des modèles culturels (déperissement de la culture ouvrière, manière différenciées d'habiter un espace, ...). Si l'avancée spectaculaire de la protection sociale

¹⁹⁷ Zone également qualifiée de « dépendance secourue et intégrée » (Castel, 1991, p. 149).

généralisée avait pourtant fait croire que l'on pourrait protéger les individus des situations d'extrême pauvreté, voire idéalement de les éradiquer, la crise de l'État-providence ou de l'État social souligne aujourd'hui les difficultés plus grandes encore pour maintenir les individus dans la zone dite d'intégration. En ce sens, Debordeaux avance que ce qui s'annonce comme une nouveauté n'est pas l'existence de situations de pauvreté ou de précarité, mais bien que « la désaffiliation menace des populations qui étaient encore récemment intégrées » alors qu'on avait pensé, précise-t-elle, qu'avec « la mise en place des régimes d'assurance », d'une part, et « le développement parallèle de l'assistance », d'autre part, la pauvreté ne serait plus « qu'un phénomène résiduel que la croissance économique finirait par absorber » (1994, p. 95).

La question sociale semblait pouvoir trouver résolution avec l'avènement d'une société salariale qui connecte les individus à un système généralisé de protection sociale les prémunissant contre les principaux risques sociaux. Le salariat de la période des Trente Glorieuses devenait alors le vecteur intégratif des individus dans les sociétés contemporaines qui vivaient à l'époque sous l'ère du quasi plein-emploi. C'était sans compter sur la crise qui allait frapper dès la fin des années 1970 ces mêmes sociétés et donner naissance à la figure que Castel qualifie de « surnuméraires », ces personnes « inemployables », « inemployées » ou « employées d'une manière précaire, intermittente » et qui lui fait prédire que « désormais, pour beaucoup, l'avenir est marqué du sceau de l'aléatoire » (1995, p. 13) - et plus largement encore que « le noyau de la question sociale aujourd'hui serait donc, à nouveau, l'existence d' 'inutiles au monde', de surnuméraires, et autour d'eux d'une nébuleuse de situations marquées par la précarité et l'incertitude des lendemains qui attestent de la remontée d'une vulnérabilité de masse » (1995, p. 747).

Force est de constater, que deux décennies plus tard, cette analyse reste d'actualité. Dans le prolongement affiné qu'il offre près d'une quinzaine d'année avec *La montée des incertitudes* (Castel, 2009), Castel évoque cette fois-ci une « dynamique de *décollectivisation* », également qualifiée de « *réindividualisation* », processus qui peut alors mettre en difficulté et/ou en marge les individus faiblement dotés en diverses ressources (formation, relations, ...) et faire avancer vers une « société de l'individu » telle qu'observée par Elias (1991a). En ce sens, Castel distingue deux types d'individus au sein de cette forme de société-ci : les *individus par excès*, que l'auteur définit comme des « individus tellement nantis de ressources et de biens que, comme de nouveaux Narcisse, ils s'enferment en eux-mêmes dans la culture de leur subjectivité, jusqu'à oublier qu'ils vivent en société » ; et les *individus par défaut* qui sont, au contraire, les individus qui « manquent des supports nécessaires pour pouvoir affirmer un minimum d'indépendance sociale » dont la présence, précise-t-il, marque la « possibilité de déqualification de l'individu » (2009, p. 27). À cette « société de l'individu », Castel constate également l'avancée vers une « société du risque » en ce sens qu'« une société qui devient de plus en

plus une société des individus » est également « une société dans laquelle l'incertitude augmente d'une manière virtuellement exponentielle » en raison du fait que les « régulations collectives font défaut pour maîtriser tous les aléas de l'existence » (2009, pp. 30-31). La démultiplication des risques a participé à la remise en question de l'État social s'interrogeant sur les capacités potentielles et réelles que celui-ci possède pour contrôler tous les facteurs d'incertitude (2009, p. 39). Castel appelle à prendre au sérieux cette « présence dans notre formation sociale » d'individus toujours plus nombreux à être « ainsi affectés par la nouvelle conjoncture qui s'implante depuis une trentaine d'année », conséquence du passage « au nouveau régime du capitalisme » (2009, pp. 25-26). À la question sociale, l'auteur ajoute et discute plus spécifiquement la question urbaine et la question ethnique s'inscrivant au sein de la « grande transformation » telle qu'il la nomme – référence faite ici à Polanyi (1983) - que nos sociétés occidentales sont en train de vivre.

Paugam (1998) a lui aussi souligné les quelques réserves qu'il mettait à employer le qualificatif d'exclusion, relevant notamment son caractère polysémique. Il précise que les chercheurs ayant collaboré avec lui à l'ouvrage collectif *L'exclusion, l'état des savoirs* (1996) ont moins cherché à définir l'exclusion qu'à proposer des concepts sociologiques (comme ceux de *désaffiliation*, *désaffection*, *discrimination*, *disqualification*, *marginalisation* ou encore *relégation*) leur permettant d'appréhender les phénomènes afférents. La *disqualification* est en ce sens l'un des concepts pertinents choisi par l'auteur pour analyser plus globalement l'exclusion. Au cœur de la thèse doctorale qu'il défend (1991), il avance en introduction qu'étudier la *disqualification*, c'est de fait étudier « la diversité des statuts » qui définissent ceux « qui ne participent pas pleinement à la vie économique et sociale », mais aussi leur « identités personnelles » - à comprendre comme les « sentiments subjectifs de leur propre situation qu'ils éprouvent au cours de diverses expériences sociales » (1991, p. 17). Plus largement, ce concept sert ainsi à analyser les « rapports sociaux qu'ils entretiennent entre eux et avec autrui » (1991, p. 17). Sur la base des travaux de Garfinkel (1956) - dont il mobilise la locution « *conditions of successful degradation ceremonies* » (traduit par « cérémonie de dégradation statutaire ») - et de Goffman (1975) – dont il évoque le concept de « stigmates » - Paugam cherche à observer dans quelle mesure les populations « aidées » ou « assistées », telles qu'il les qualifie, peuvent résister à la fois à la « dégradation morale » et à la stigmatisation qu'entraîne l'« infériorité de leur statut » en négociant la *disqualification sociale* vécue¹⁹⁸. Il propose au préalable une typologie des trois grands types de bénéficiaires de l'action sociale : les *fragiles* (au bénéfice d'une couverture sociale ponctuelle ; intervention ponctuelle), les *assistés* (au bénéfice d'un suivi social régulier ; intervention régulière) et les *marginiaux* (au bénéfice de rares aides communautaires ou associatives pour l'essentiel et à l'écart

¹⁹⁸ Ce qu'il définit autrement comme la « marge de manœuvre à l'intérieur de laquelle les acteurs sociaux peuvent jouer » en cherchant notamment à pouvoir revaloriser leur identité personnelle (1991, p. 49).

de tout type de protections sociales étatiques ; infra-intervention) (1991, p. 31). À ces trois types de populations socio-économiquement précarisées, Paugam propose sept catégories modélisées d'expériences vécues pour ces différents profils d'individus en voie de *disqualification* : pour les *fragiles*, il distingue la *fragilité intériorisée* et la *fragilité négociée* ; pour les *assistés*, trois formes d'assistance sont données : *assistance différée*, *assistance installée* et *assistance revendiquée* ; enfin pour les *marginiaux*, sont différenciées la *marginalité conjurée* et la *marginalité organisée* (1991, p. 50). Debordeaux, reprenant l'analyse Paugam, résume ces différentes expériences vécues de la *disqualification* en fonction de ces trois différents profils établis de la manière suivante : la crise identitaire des fragiles, la carrière des assistés et la résistance au discrédit des marginaux (1994, pp. 96-97).

Plus en détail, Paugam observe que l'« apprentissage de la disqualification sociale » des *fragiles* passe par une crise identitaire vécue de deux manières différentes : d'une part, la *fragilité intériorisée* qui fait état de sentiments d'humiliation, de détresse, de repli sur soi et d'une vision négative portée à l'attention de l'assistance sociale (représentée comme une altération de la dignité personnelle) ; d'autre part, la *fragilité négociée* (qui concerne plus particulièrement les jeunes adultes de moins de 25 ans) qui est davantage vécue comme une situation de mise à l'écart de l'emploi qui serait seulement temporaire et accompagnée d'un refus de l'assistance bien que puisse être toutefois « consommées » ponctuellement des aides étatiques pour mieux traverser cette période transitoire vers l'(ré)emploi¹⁹⁹. Notons, dans ces deux types d'expériences vécues, une représentation négative de l'assistance sociale (refusée catégoriquement ou utilisée pragmatiquement [dépannage]).

Trois types d'expériences vécues sont par la suite signalés chez les *assistés* qui prennent de fait moins de distance avec les services sociaux. Paugam observe à travers celles-ci une « progression dans la carrière morale des assistés » commencée par une perte motivationnelle à l'emploi, suivie par la négociation du statut d'assisté et se terminant par le fait d'entretenir ses relations avec les travailleurs sociaux pour obtenir la « meilleure satisfaction des besoins » (1991, p. 51). Aussi, l'*assistance différée* correspond à la fois à une attitude motivée à retrouver un emploi et à un manque d'affiliation au statut d'assisté - « l'assistance est [en ce sens] différée » (1991, p. 92) - mais aussi à une sollicitation minime des assistances étatiques (peu de contacts avec les travailleurs sociaux car la situation d'assistance est encore à ce stade peu acceptée). L'*assistance installée* est quant à elle le fait d'une reconnaissance progressive du statut d'assisté qui fait néanmoins l'objet de justification et de rationalisation - développement des contacts avec les travailleurs sociaux et maintien de bonnes relations avec eux [« stratégies adroites de relation avec le travailleur social »] (1991, p. 92). Enfin, l'*assistance*

¹⁹⁹ Il est possible de relier ces deux types d'expériences à celles données par Schnapper (1981) du *chômage total* (proche de la fragilité intériorisée) et du *chômage inversé* (proche de la fragilité négociée).

revendiquée - dernier stade de la carrière d'assistance - est le résultat d'une démotivation totale à l'emploi (manque d'effort d'(ré)insertion) et d'une dépendance forte à l'assistance (les conflits et désaccords avec les travailleurs sociaux peuvent se révéler plus nombreux car ces derniers refusent que l'assistance soit donnée sans condition (refus des travailleurs sociaux d'« entretenir le cercle vicieux de l'assistance ») (1991, p. 115). Aussi, à mesure qu'avance la carrière dans l'assistance, la motivation au travail faiblit, la dépendance envers les services sociaux agrandit, les efforts de légitimation et de rationalisation du statut d'assisté se renforcent, les relations avec les travailleurs sociaux se développent, se conquièrent puis se détériorent. En définitive, bien que foncièrement dévalorisé, l'individu *assisté* possède une certaine marge de manœuvre quant à la définition de son statut.

Les *marginiaux* quant à eux peuvent développer deux types de postures pour résister au stigmatisme que leur impose leur condition : d'une part, le vécu d'une *marginalité conjurée* qui passe par la volonté de retrouver un statut reconnu socialement (et d'être ainsi perçu différemment qu'une simple personne en marge, autrement dit de « conjurer le mauvais sort » de ce statut conférant le plus généralement une réprobation sociale). Celle-ci peut passer pour certains par la recherche d'un emploi ou la multiplication de « petits boulots » (en vue d'une réinsertion progressive ou complète), malgré un mode de vie qui peut néanmoins rester précaire, ou par l'acceptation d'une assistance étatique ; d'autre part, une *marginalité organisée* qui caractérise le vécu de personnes s'étant de fait organisées dans la marginalité - refusant ainsi de manière quasi-définitive le travail salarié – à comprendre qu'elles ont construit « un espace intime adapté aux normes pratiques et aux exigences d'une vie précaire » (squat, caravane, cahute, travail informel, ...) afin de compenser symboliquement le déclassement social subi (1991, p. 147). Aussi, les *marginiaux* peuvent choisir de transmuter leur statut (renoncement à la marginalité) ou, au contraire, de s'organiser un mode de vie en fonction de celui-ci (intérieurisation de la marginalité).

Paugam a par la suite relativisé sa typologie de profils de bénéficiaires d'action sociale en avançant que ces trois profils correspondent davantage à des phases dans le processus de *disqualification sociale* (Debordeaux, 1994). L'auteur préfère dorénavant parler de fragilité (au lieu d'individus qualifiés de *fragiles*), de dépendance à l'égard des travailleurs sociaux (à la place de la qualification d'*assistés*) et de rupture du *lien social* (qui remplacent alors l'usage de *marginiaux*).

Plus largement, nous pouvons observer que la *disqualification sociale* est le résultat de la perte progressive (du moins l'affaiblissement) des deux fonctions du *lien social* que sont la protection et la reconnaissance sociales.

Plus récemment, Paugam (2009a) a réactualisé ses analyses sur la *disqualification sociale* dans la préface d'une nouvelle réédition de son ouvrage. Il avance que les constats observés sur la *disqualification sociale* dans les années 1990 n'étaient pas liés à la conjoncture de l'époque, le phénomène s'étant même accru avec les années affectant aujourd'hui un nombre plus important de personnes – le phénomène des travailleurs pauvres en est l'une des plus illustres exemplifications à notre sens. Il souligne que les probabilités d'expansion de la *disqualification sociale* sont plus élevées dans les sociétés post-industrielles en raison de l'augmentation du chômage et de l'avancée du précaire. Les « exclus » du marché de l'emploi tout comme les salariés précaires sont concernés par la *disqualification sociale* - tout le monde pouvant y être potentiellement confronté (marquant ainsi une tension plus généralisée au sein des populations des sociétés modernes²⁰⁰). L'auteur précise toutefois qu'il faille se référer à « d'autres concepts pour analyser des configurations sociales » (2009a, p. XXVII). Paugam (2008b) focalise sur les résultats d'une recherche comparative sur la pauvreté en Europe de laquelle il tire trois configurations sociales spécifiques : premièrement, la *pauvreté intégrée* qui désigne une configuration sociale où les « pauvres » nombreux forment un groupe social étendu se distinguant peu des autres franges de la population - ils sont ainsi relativement peu stigmatisés ; deuxièmement, la *pauvreté marginale* qui fait état d'une configuration sociale où les « pauvres » représentent un faible effectif de la population et sont plus fortement stigmatisés (souvent qualifiés par ailleurs de « cas sociaux »), mais aussi plus fortement pris en compte par les institutions sociales ; enfin, la *pauvreté disqualifiante* représente la configuration sociale au sein de laquelle les « pauvres » s'élèvent progressivement en nombre ; elle peut concerner des individus jusqu'alors parfaitement intégrés au sein du marché de l'emploi. Cette dernière forme de pauvreté est en train de s'installer de manière chronique dans les sociétés post-industrielles, particulièrement en Europe, comme il le conclut dans sa préface :

Au regard des évolutions constatées depuis vingt ans et de cette recherche comparative, il apparaît que la pauvreté disqualifiante est désormais en France, mais aussi dans d'autres pays européens, une configuration sociale durable, dont on ne sortira qu'au prix d'efforts collectifs pour repenser le *lien social* et envisager des réformes profondes visant à assurer l'intégration solidaire, non pas seulement des pauvres et des assistés, mais de tous les membres de la société. (Paugam, 2009a, p. XXVIII)

La troisième approche que nous souhaitons aborder est celle de la *désinsertion* proposée par de Gaulejac et Léonetti (1994b) - également considérée comme « l'épreuve du déclassement - autrement dit un « mouvement de descension sociale » (1994a) pouvant atteindre toute catégorie de personnes - et non pas seulement une classe sociale en particulier ou les personnes les plus précarisées – dans la

²⁰⁰ Paugam souligne qu'en raison de « l'accroissement du chômage de masse, le sentiment d'insécurité sociale s'est solidement ancré dans la conscience collective » précisant au passage que « plus de la moitié de la population française craint désormais d'être touchée par l'exclusion » (2008b, p. 17).

mesure où il n'y a pas de « désaffiliés type »²⁰¹ soutiennent les auteurs (1994a). Ce processus se traduit le plus souvent par l'isolement social et la détérioration de l'identité personnelle. La *désinsertion* est un concept qu'ils mobilisent pour venir préciser ce qu'est plus largement l'exclusion sociale – traduite par de Gaulejac comme « la rupture du contrat social » (Europe 1, 2014, p. n.d.).

Deux logiques sous-tendent le processus de *désinsertion*²⁰² : individuelle d'une part (des individus ne trouvent plus leur place dans la société) et collective (la société laisse pour compte des individus), d'autre part. Cette dynamique de mise à l'écart, déterminée en trois phases successives - résistance (l'individu se bat contre sa situation), adaptation (l'individu commence à accepter sa situation) et installation (l'individu se résigne et ne lutte plus contre sa situation)²⁰³ - peut survenir à la suite de la perte d'un emploi ou d'un logement, de difficultés économiques, de problèmes de santé ou encore de ruptures conjugale et/ou familiale, pour ne mentionner que certains déclencheurs possibles. De manière plus catégorielle, les auteurs relatent trois types de facteurs attingents à la *désinsertion* : économique, social/relationnel et symbolique. Si les deux premières catégories restent souvent évoquées dans les autres approches conceptuelles – les concepts de *désaffiliation* et de *disqualification sociale* en font effectivement état - la dimension symbolique demeure en revanche à leur sens moins soulignée. Elle reste pourtant essentielle à leur yeux pour expliquer le processus de *désinsertion* dans la mesure où ils considèrent que c'est précisément le « système de valeurs d'une société qui définit, par défaut, le hors-norme comme étant sans valeur et sans utilité sociale » (1994a, p. 78). Les individus sont évalués sur la base de leur utilité sociale, se développant notamment par le revenu généré d'une activité professionnelle, le pouvoir ou les biens possédés érigés en impératifs normatifs. Dès lors, ceux qui s'en s'écartent se voient perdre en valeur et en utilité au regard de la collectivité, ce qui peut entraîner au demeurant des sentiments de dévalorisation et d'humiliation. En clair, ce sont les normes que détermine un type de société qui définissent plus largement l'intégration (soit la reconnaissance de la place de l'individu dans la société) ou, au contraire, l'exclusion (soit la non reconnaissance de la place de l'individu dans la société) des individus.

Les auteurs partent du principe que les individus sont pleinement acteurs du regard dont ils font l'objet et c'est la raison pour laquelle ceux-ci peuvent alors agir pour améliorer leur sort, du moins

²⁰¹ Cet aspect nous semble particulièrement intéressant à prendre en compte afin de ne pas considérer uniquement la seule explication des déterminismes sociaux dans ce qui conduit aux situations de pauvreté voire de déchéance. Si les auteurs rappellent que statistiquement l'exclusion sociale frappe plus fortement les personnes les plus précarisées, ils relèvent l'« hétérogénéité des origines sociales » de ceux qui peuvent être touchés par la *désinsertion*. Aussi, les éléments explicatifs se trouvent, sous cette perspective, à la fois à travers les différentes histoires biographiques de chaque individu et dans leurs capacités respectives à faire face aux épreuves vécues. Sur ce dernier point, les auteurs vont analyser trois types de stratégies que les individus peuvent alors mettre en place pour affronter les effets dommageables de la *désinsertion*.

²⁰² Processus que de Gaulejac métaphorise comme une « spirale qui marginalise » les individus et vécue comme une déchéance (RTS, 2014).

²⁰³ Notons que certains « s'en sortent » dès la phase de résistance. Tout individu enrôlé dans un processus de *désinsertion* ne finit pas nécessairement par s'installer dans celle-ci (soit atteindre la dernière des phases du processus).

réduire les préjudices subis face à une situation vécue de *désinsertion*. Les auteurs parlent de « stratégies de réponse à l'exclusion »²⁰⁴ qu'ils classent en trois sous-groupes : l'individu peut alors choisir de « modifier le sens accordé à la situation » (« stratégie de contournement »²⁰⁵), de « modifier la situation sociale à l'origine de la souffrance » (« stratégie de dégagement de la situation »²⁰⁶) ou encore d'« agir sur son éprouvé de la souffrance »²⁰⁷ (« stratégie de défense ») (1994a, pp. 80-81). Si les cas de réinsertion sont possibles, les situations de rechute ou de décrochage persistant subsistent. Les auteurs mettent en exergue les coûts humains importants de la *désinsertion* à la fois pour les individus concernés et la collectivité. *La lutte des places* traduit à proprement parler « la place » que cherchent alors à regagner les individus désaffiliés ou en voie de *désaffiliation* dans la société, autrement dit une lutte pour une reconnaissance et une existence sociales, mais aussi pour un statut et une identité revalorisés.

La *désinsertion* met en lumière non seulement une double fragilité, celle des « destins individuels » et celle de « l'équilibre des mécanismes économiques et sociaux » propres aux sociétés modernes²⁰⁸, mais aussi un double malaise : une projection anticipatrice que ce qui pourrait tout potentiellement nous arriver et la remise en cause des valeurs qui font foi dans nos sociétés. C'est en ce sens que les auteurs estiment, dans un contexte où les perspectives de plein-emploi sont éteintes, que la réintégration sociale des « exclus du travail » ne peut se faire que sur la double base d'une « redistribution des richesses produites » (basé sur le contrat social) et d'une nouvelle « inscription symbolique », à comprendre comme l'ancrage de nouvelles normes (modes de consommation et de vie) et de nouvelles valeurs afférentes à la fois au travail et aux activités non rémunérées (1994a, p. 83).

Si de Gaulejac analysait ce processus il y a plus de vingt ans, il reconnaît aujourd'hui que le phénomène s'est aggravé et, qu'au contraire de la *lutte des classes* (lutte collective par essence) la *lutte des places*

²⁰⁴ Les auteurs précisent que le type de stratégie de réponse fait état du « niveau d'intériorisation de l'image négative » mais aussi de « la manière dont les individus réagissent face à l'invalidation dont ils sont l'objet » (de Gaulejac & Léonetti, 1994a, p. 80).

²⁰⁵ Cette stratégie consiste à se distancer des exigences normatives stigmatisant les individus qui n'y répondent pas. La distanciation pour résister à l'image négative ainsi renvoyée peut se faire à travers la dérision ou par référencement à d'autres systèmes de valeurs.

²⁰⁶ Ici, l'individu peut chercher la revalorisation de son image par le truchement de ressources culturelles, relationnelles ou affectives capables de lui redonner confiance.

²⁰⁷ En absence de ressources individuelles pouvant le soutenir dans sa quête de revalorisation de son image, l'individu peut mettre en place des « mécanismes psychiques de défense » pour mieux « supporter, masquer ou oublier sa souffrance » se traduisant par l'isolement ou la fuite dans des comportements dit d'autodestruction (alcool, drogues, ...) (1994a, p. 81).

²⁰⁸ Pour les auteurs l'État semble se limiter aux « soins des blessés pour les empêcher de mourir » et ne vise pas à réguler les inégalités comme il était théoriquement (et idéalement) destiné à le faire. Paradoxalement les politiques sociales régulent le nombre de personnes affectées. C'est ce qui fait dire à de Gaulejac et Léonetti que leur action restera à ce titre contradictoires tant que celle-ci sera « relayée sur le plan symbolique par des normes et des valeurs qui stigmatisent les perdants » (1994a, p. 78). La solidarité étatique reste utile dans la mesure où elle aide certains à survivre aux aléas de la vie, mais en institutionnalisant le statut d'assisté, la revalorisation d'une identité personnelle déchue se trouve alors limitée et freinée.

relève davantage d'un processus individuel (RTS, 2014)²⁰⁹. L'auteur précise qu'aujourd'hui l'individu n'est pas forcément plus seul qu'il ne l'était, dans la mesure où les réseaux sociaux le connectent potentiellement au monde entier, mais qu'il reste plus isolé dans cette lutte qu'il mène pour exister socialement. Est ainsi moins développé un sentiment de solitude qu'un « sentiment de fardeau » dans l'œuvre qu'il mène de manière individuelle pour faire vivre cette reconnaissance sociale, socle de son identité. L'auteur est critique sur le fonctionnement actuel des institutions sociales qui empruntent selon lui les méthodes managériales des entreprises (par l'usage notamment d'indicateur d'efficacité et de performance) transformant l'individu en ressources mobilisables pour le développement des organisations – ce n'est donc plus l'organisation qui est au service du développement de l'individu, mais bien le fait inverse. Il évoque son inquiétude face à ce mode de fonctionnement qui vise à écarter les individus non performants (en termes de résultats productifs et rentables) estimant qu'ils n'ont plus, ou du reste moins, leur place dans le marché du travail (situation qui peut conduire à l'exclusion du marché de l'emploi). Ce phénomène explique en partie pour l'auteur les pressions permanentes que peuvent alors ressentir les individus²¹⁰ menant potentiellement au développement de risques psycho-sociaux d'une certaine importance (épuisement professionnel plus nombreux, stress ou mal-être au travail qui finissent par devenir constants). De manière plus générale, ce qui a changé pour de Gaulejac depuis la première édition de son ouvrage *La lutte des places* des années 1990, c'est le caractère permanent et non plus temporaire de la crise. À l'époque était alors envisagée une situation de crise passagère entre deux états socio-économiques stables. Aujourd'hui installée depuis près de quarante ans, c'est alors la société qui est en crise permanente parce qu'essentiellement polarisée par deux extrémités que sont l'excellence et l'exclusion, la première produisant ainsi la seconde (RTS, 2014).

En synthèse, nous pouvons relever que le phénomène de l'exclusion ne peut se réduire à sa seule dimension économique : elle atteint en sus la sociabilité et l'identité personnelle (conduisant, dans les cas les plus extrêmes, à de graves crises identitaires et des situations de fort isolement relationnel). Ces trois approches permettent de parler d'un processus à travers lequel différentes étapes se succèdent, mais aussi par lequel différentes postures sont empruntées pour y faire face. Aussi, que l'on évoque la dissociation du *lien social* (*désaffiliation*), la déconsidération sociale attenante au statut d'assisté (*disqualification sociale*) ou l'expérience du déclassement social (*désinsertion*), ces trois approches complémentaires ont cherché à rendre compte plus en détail du processus d'exclusion et de ses mécanismes sous-jacents. En outre, notons que cette dynamique peut potentiellement toucher chacun d'entre nous et que, bien que ces analyses aient été menées dans les années 1990, elles nous

²⁰⁹ Les propos qu'il tient dans ce paragraphe sont extraits d'une émission radiophonique suisse romande *L'invité du 12h30*.

²¹⁰ de Gaulejac relate que « les gens se vivent comme étant en tension en permanence » (RTS, 2014, p. n.d.).

semblent plus que jamais d'actualité. Une vingtaine d'années après leurs premières recherches sur le sujet, les auteurs s'accordent de fait pour avancer que l'exclusion et les processus associés ne se sont pas résorbés et, qu'au contraire, ils se seraient même aggravés si bien que le risque d'être exposé à ce type de situation concernerait aujourd'hui un nombre croissant d'individus. Ce constat souligne donc aujourd'hui encore la pertinence de leurs analyses pour mieux considérer les risques de rupture inhérents à une société en crise (du moins en mutation) et saisir les phénomènes d'exclusion et de fragilisation du *lien social*.

5.7 Rôles des NTIC : increase or decrease social ties ?

Pour clore le chapitre sur le *lien social*, nous ne pouvons éluder les transformations qu'engendre l'essor des réseaux sociaux en ligne à son égard. Bien que phénomène encore relativement récent malgré sa massification importante, plus nombreuses sont aujourd'hui les recherches qui s'enquérissent à analyser les mutations générées par les liens digitalement tissés entre les individus. Notons comme premier constat qu'il n'existe pas de posture unanime à travers la littérature sur ce que les NTIC (Nouvelles Techniques d'Information et de Communication), et plus particulièrement Internet²¹¹, apportent au *lien social*.

Granjon (2011) fait remarquer l'existence d'observations contradictoires concernant le *lien social* édifié à travers l'usage des réseaux sociaux ; si certains résultats soutiennent qu'ils renforcent le *lien social* (*increase social ties*), d'autres avancent au contraire le constat inverse (*decrease social ties*). Pour les premiers, les réseaux sociaux sont considérés comme une forme de « catalyseur relationnel » favorisant à la fois la multiplication des contacts à nouer (*farflung connectivity*²¹²) – augmentant ainsi le réseau de *liens faibles* de l'individu et donc les opportunités afférentes - tout comme le maintien de relations locales, consolidant tant les *liens forts* et *faibles* que la sociabilité qui peut, par là même, se diversifier. Dans cette perspective, « la structure relationnelle des utilisateurs [d'Internet] se recomposerait pour laisser davantage de place à la création et à l'entretien de contacts avec des individus géographiquement éloignés et à des liens plus électifs fondés sur des intérêts communs » (2011, p. 100). D'autres études en revanche n'abondent pas dans ce sens et verraient au contraire la pratique en ligne comme une force qui freine et appauvrit les liens sociaux. Il serait observé, sous cette autre perspective, une tendance à ce que les relations initiées par le Web se substituent aux « liens forts de proximité », comme ceux noués au sein de la famille ou avec les amis notamment, engendrant alors un affaiblissement de « l'engagement civique local » et la cannibalisation du « répertoire des usages communicationnels » des individus en épuisant leur substance ; en somme, si les pratiques en

²¹¹ Certains l'envisagent comme une « belle métaphore d'un nouveau lien social » en ce sens que « tout le monde peut être émetteur et/ou récepteur » (Leyreloup, Mans, & Catherine, 2009, p. 113).

²¹² Que nous traduisons par « connectivité étendue ».

ligne permettent certes de multiplier les « liens faibles *online* », elles rendent également plus probable l'appauvrissement des « liens forts *offline* » (2011, p. 100). Sujettes à controverses, ces études restent toutefois à relativiser pour Granjon qui, sur la base d'autres recherches, neutralise en conséquence les conclusions à tirer de l'utilisation d'Internet comme vecteur renforçateur ou atténuateur de *lien social* : celle-ci n'affaiblit ni n'affermir les liens sociaux analyse-t-il au final. La réalité est certainement fonction de nombreuses variables que sont entre autres les types d'usages qui en sont fait (soit les différentes finalités) et les types d'usagers (soit les différents profils d'internautes).

L'une des questions qui peut se poser, au regard de la massification de l'information et communication *online* de ces dernières décennies, est dans quelle mesure ces nouvelles pratiques délitent ou transforment la sociabilité ? En ce sens, Mercklé (2016) pose deux questions: Internet est-il à considérer comme une « utopie communautaire » ou, au contraire, comme un « cauchemar individualiste » ? Aussi, Internet enraye-t-il ou accélère-t-il le déclin de la sociabilité ?

Évoquant sommairement les différents éléments explicatifs d'un recul potentiel des pratiques de sociabilité (vieillesse démographique, précarisation du marché de l'emploi, accroissement de la mobilité géographique, diminution des commerces de proximité, ...), Mercklé s'accorde sur la thèse qui envisage davantage une « différenciation » de la sociabilité et non son délitement – autrement dit de parler d'une transformation non d'un déclin de la sociabilité - en se mobilisant notamment la théorie des *liens faibles* de Granovetter pour l'étayer. La citation des réseaux de sociabilité et la présence de *liens faibles*, dont la fonction première est de créer des ponts entre les individus (*brindging*), permettraient de développer des relations intégratives (et non communautaristes). Pour Héran, les *liens forts* peuvent comporter au contraire le risque de former « des « cliques » coupées de l'extérieur », ce qui permet par la suite d'affirmer que : « la *densité des échanges au sein d'un milieu* ne repose pas sur la *densité des réseaux interpersonnels*, mais, tout au contraire, sur leur dilatation » ajoutant que « les deux densités varient en sens inverse » ; d'autre part, que valoriser la diversification des liens que permettent les *liens faibles* se présente comme une stratégie profitable en ce sens justement que « le capital de relations le plus rentable est le fruit de placements diversifiés » (1988, p. 14). Aussi, la différenciation de la sociabilité favorisant les *liens faibles* peut être perçue comme la conséquence d'un déclin de la sociabilité si celui s'opère par « une diminution de la densité et de la connexité » - à comprendre comme des réseaux de sociabilité étroits et relativement fermés sur eux-mêmes (*liens forts*) (Mercklé, 2016, p. 75).

S'il est possible d'observer au début des années 2000 une tendance passant d'une « sociabilité en face à face déclinante » au profit de l'expansion d'une « sociabilité à distance », dès les années 2010 - qui marquent entre autres l'explosion des réseaux sociaux en ligne (Facebook, Twitter, Instagram, Snapchat, ...) - les discours tendent à substituer le déclin de la sociabilité à une « nouvelle sociabilité »

(Mercklé, 2016, p. 76). Aussi, si le Web peut se révéler porteur d'une nouvelle définition du *lien social* (Casilli, 2010), les avis quant à ses capacités de « catalyseur relationnel » restent partagés. Mercklé observe deux postures contraires : d'un côté les partisans « technophiles » (promoteurs d'une « société globale plus ouverte, démocratique, fraternelle, égalitaire ») ; de l'autre les opposants « technophobes » (à l'origine d'un « nivellement des valeurs et destructeur du *lien social* ») (2016, p. 78). Sur ce point, Putnam se range du côté des technophobes constatant dans *Bowling Alone* que le délitement du *capital social* ne peut être jugulé par les nouvelles technologies. Aussi, sous cette perspective, une sociabilité *online* (contacts indirects via les technologies électroniques et numériques) ne remplace pas qualitativement une sociabilité *offline* (contacts directs). Le *lien social* se nourrirait donc sous cet angle de vue essentiellement de relations sociales en face-à-face. Rivière (2000) observe cependant que la sociabilité téléphonique (contacts indirects) tend plutôt à renforcer les *liens forts* que de faire progresser les *liens faibles*. Elle souligne que le lien téléphonique encourage l'intégration sociale de personnes isolées et recluses par le vécu d'une solitude importante (2001). Aussi en termes de *lien social*, Internet semble être paradoxal comme le résume Mercklé dans son analyse du Web et de la force des liens qu'il génère : « Internet, avec le téléphone mobile, entraîne une individualisation des ressources communicationnelles qui a permis à chacun de protéger sa sociabilité d'un certain nombre de contrôles traditionnels (parentaux, conjugaux, ...) » mais, « les réseaux sociaux seraient au contraire, depuis plus récemment, au principe d'un décloisonnement et d'une transparence accrue des échanges. » (Mercklé, 2016, p. 82) Wellman et Hoga (2006) font le constat que les réseaux sociaux, et plus largement Internet, hétérogénéisent les réseaux relationnels des individus en affaiblissant les liens qui les relient les uns aux autres, du moins plus fortement qu'ils n'ont pu l'être par le passé.

Il nous paraît également important de souligner qu'Internet crée aussi son lot d'inégalités et de reproduction sociale. Si les pratiques en ligne permettent de relier des individus connectés et potentiellement distants jouant un rôle significatif dans « divers mouvements de démocratisation » des sociétés contemporaines (Sarhou-Lajus, 2013, p. 292), il subsiste la présence d'un « risque démocratique » (Mercklé, 2016) plus communément qualifiée de « fracture numérique » (*digital divide*), appellation qui désigne alors l'écart entre les personnes maîtrisant et mobilisant les NTICs et les personnes n'ayant ni accès aux ressources digitales ou ne sachant les utiliser. Notons encore qu'Internet, sous certains aspects, encourage a priori plutôt l'hétérogamie sociale (Mercklé, 2016), voire favorise ce que Lardellier appelle l'« endogamie numériquement assistée » (2004, 2010). Si Internet n'a pas été en mesure, et bien au contraire d'ailleurs, de freiner le processus « d'individualisation des contextes d'usage des technologies de communication »²¹³ rappelle Mercklé, la sociabilité à distance qu'il permet peut se révéler être, dans le cas de bon nombre de situations, un

²¹³ Le phénomène observé de la « culture de la chambre » va dans ce sens (Glevarec, 2010).

« outil extrêmement puissant de remédiation contre l'isolement et la déliaison, permettant de 'retrouver un sentiment d'appartenance à un collectif' » (2016, p. 81).

6. L'univers associatif comme réponse envisageable aux crises étatique et du *lien social* ? Renforcer le *lien social* et la solidarité : les rôles des associations

Si on ne peut contester objectivement que les liens sociaux soient exposés aujourd'hui à certaines fragilités et que parler de crise du *lien social* fait état d'une réalité dont la problématique reste cruciale à analyser, nous estimons qu'il faille se garder, à l'instar d'autres auteurs, d'évoquer une crise généralisée du *lien social*. Ne pas considérer une crise généralisée du *lien social* permet de focaliser sur les espaces où justement le lien existe. Dans une perspective de relativisation, Weinberg (2001) rappelle que l'État-providence, bien qu'en crise, n'a pourtant jamais atteint pareille dimension²¹⁴ – pour le cas français du moins – et que si la structure familiale s'est déstabilisée poursuit-il, on n'observe pas pour autant un recul significatif de l'entraide familiale. Il convient à son sens de ne pas prétendre à une crise endémique du *lien social* et de focaliser sur les indices qui font preuve de la vigueur des formes de solidarité et de sociabilité dans les sociétés d'aujourd'hui.

Notre problématique de recherche suggère que, malgré la crise de l'État-providence ou de l'État social et une crise du *lien social* constatés, la solidarité, et plus précisément les relations sociales qui en découlent, existe bel et bien et résiste dans des sociétés plutôt fortement individualisées. Nous pensons qu'une des formes qu'elle peut prendre peut se matérialiser dans le cadre de liens établis hors des sphères de liens primaires de base et étatique et plus spécifiquement dans le milieu dit associatif. La question du *lien social* est « au cœur de l'association » faisant état à la fois du « déficit du lien éprouvé dans la vie quotidienne » et de sa « reconstitution dans le cadre associatif » (Sue, 2001, p. 145). Ces liens sociaux semblent même pouvoir être relativement importants et féconds pour assurer, de manière multiple et dans des proportions variables, à la fois protection et reconnaissance des individus. Nous suggérons même plus largement que les liens qu'il est possible de nouer au sein du milieu associatif peuvent, dans une certaine mesure, se voir comme des réponses potentielles et possibles à cette crise de solidarité étatique et à la fois du *lien social* :

Avec les mutations sociétales qui affectent les conditions de vie des populations, c'est toute la problématique du *lien social* qui se pose de nouveau avec acuité. Dans cet environnement profondément modifié, le mouvement associatif est appelé à s'engager pour anticiper et accompagner les transformations sociales, politiques et institutionnelles. C'est la condition essentielle pour qu'il reste cet outil démocratique au service de la citoyenneté. (Brun, 2002, p. 13)

²¹⁴ Précisons qu'il fait référence au cas français.

Nous tenons au préalable à nuancer le regard posé ici sur le *lien social* : les relations nouées au sein des associations focalisent sur une vision plutôt « intégrationniste » des rapports sociaux - comme sont nombreuses à le faire les problématiques sociologiques abordant le *lien social*²¹⁵. Cela renvoie aussi d'une certaine manière à ce que Bouvier considère comme étant le *lien social positif* (ou positivité du *lien social*), qui concerne « les relations humaines orientées vers l'émancipation, la liberté, l'égalité, la justice, la solidarité. » (2005, p. 35)²¹⁶

6.1 Vers une redéfinition de la solidarité face aux enjeux contemporains : renforcer les liens sociaux

Reprenons tout d'abord la lecture paugamienne donnée aux nouveaux défis du *lien social*. Pour le sociologue, ceux-ci doivent prioritairement conduire à penser la solidarité comme un « système comprenant des formes multiples et complémentaires », celles-ci correspondant plus largement à la pluralité des liens sociaux qu'il a typologisée (*lien de filiation, lien de participation élective, lien de participation organique, lien de citoyenneté*), et non pas comme un « système bureaucratique » légitimé par le « pouvoir absolu de l'État » (2014b, p. 122). Renforcer ces quatre types de lien, en permettant le développement de leur entrecroisement, revient à son sens à renforcer plus largement le *lien social*.

Si Paugam insiste sur la pluralité des liens sociaux des sociétés modernes, il rappelle qu'il ne faut pas éluder l'unité organique de la société que proposait Durkheim. À la question introductive qu'il posait dans *Le lien social* – soit comment une société composée d'individus autonomes peut-elle encore s'envisager comme une société et, si tel est le cas, de quelle manière ? – il introduit, en conclusion de son ouvrage, l'interrogation générale qui suit le double constat suivant : comment est-il possible de faire société quand « les liens sociaux restent fragiles et risquent de se rompre jusqu'à entraîner la déchéance de pans entiers de la structure sociale » et lorsque « l'expérience vécue de l'insécurité et du malaise social conduit certains groupes à rechercher dans un entre-soi la protection et la promesse d'une meilleure reconnaissance – ou, autrement dit, des réponses aux désillusions de la modernité ? » (2014b, p. 104)²¹⁷.

²¹⁵ Nous faisons référence ici à ce que Corcuff observe quand il avance que « les problématiques sociologiques qui font de la question du « lien social » leur centre s'inscrivent souvent dans des visions « intégrationnistes » des rapports sociaux, et non pas « oppressives » ou « conflictualistes » (2005, p. 120). Sur ces deux dernières visions, il cite les réflexions et recherches bourdieusiennes et marxistes qui prennent en compte tant les dimensions « oppressives » (exploitation et domination) que « conflictualistes » (luttres collectives et sociales) des rapports sociaux.

²¹⁶ Bouvier (2005) note inversement la négativité du lien social (prévalence de rapports sociaux basés sur la contrainte, la subordination ou encore la domination) mais aussi sa neutralité (relations « instrumentalisées » en vue d'atteindre des objectifs fixés par l'individu).

²¹⁷ L'ouvrage *Repenser la solidarité* (2011d) approfondit également cette problématique.

Si le système de protection sociale généralisé est à noter, rappelle-t-il, comme l'une des avancées les plus remarquables du XX^e siècle – notamment parce qu'il a permis de réduire (relativement) la pauvreté, d'associer les individus dans le cadre d'une solidarité à échelle nationale et d'autonomiser davantage les individus de leurs attaches traditionnelles – ce même système est aujourd'hui en proie à de nombreuses difficultés (financement, légitimité, efficacité) - dans un contexte remettant en question « les fondements des grandes institutions de socialisation » (famille, école, monde du travail, ...)(2014b, p. 105) - nécessite que l'on s'interroge sur les alternatives qui permettent d'éviter une grave crise de solidarité. Les nouvelles formes de pauvreté et autres vulnérabilités présentes dans les sociétés modernes ainsi détaillées imposent alors, soutient-il, de rechercher les facteurs de renforcement du *lien social*.

Paugam propose de penser cette réflexion sur la base des objectifs de protection et reconnaissance attenantes au *lien social*. Outre le fait de repenser à la fois le modèle d'intégration professionnelle – il propose de s'inspirer du modèle danois et du concept de *flexicurité*²¹⁸ - et l'ouverture d'un entre-soi au-delà des frontières nationales (solidarité transnationale), il invite également à réfléchir à une politique d'articulation des liens sociaux. Aussi, en réponse à la crise de l'État social, il observe une résurgence et un enthousiasme portés à l'attention de la solidarité familiale (*lien de filiation*), forme de solidarité qui serait vue sous certains aspects comme « parée de vertus jugées supérieures à la solidarité publique, perçue comme bureaucratique et impersonnelle » (2014b, p. 115). Celle-ci fait appel à la solidarité intergénérationnelle et à ce qu'il qualifie d'« altruisme parental » (2014b, p. 116) qui, en temps de crise de la solidarité étatique, pourrait alors être revivifiée. Or, il convient de rappeler les modèles familiaux et la considération juridique qui est accordée à la famille est sujet à une relativement grande variabilité entre pays²¹⁹. Or, deux problèmes sont inhérents à cette forme de solidarité rappelle Paugam : elle est incertaine et reste non systématique (nous ajouterons en sus qu'elle est porteuse d'inégalités). Pensons aux cas où il existe une rupture dans le *lien de filiation*, mais aussi aux situations des familles pauvres : dans quelle mesure les capacités entre autres matérielles et financières de celles-ci peuvent-elles suffisamment subvenir aux besoins d'autres membres de la

²¹⁸ Conjugaison d'une flexibilité augmentée en termes d'embauches et licenciements de la main d'œuvre (visant l'efficacité économique) et d'une sécurité (en termes de protection sociale) accrue des salariés en contrepartie.

²¹⁹ Le modèle des « trois mondes » d'États-providence proposé par Esping-Andersen (1990) relevait entre autres les différences accordées à la solidarité familiale selon différents groupes de pays considérés et types de *welfare*. Souvent dichotomisées sur un axe Nord-Sud, celles-ci sont néanmoins relativisées par Attias-Donfut et Litwin (2015). En effet, leur étude comparative des pays européens sur cette question relate « des convergences plus fortes entre les pays que celles qu'auraient laissé prévoir les représentations habituelles des différences de traditions familiales du nord au sud du continent ». L'une des différences les plus significative est notamment une coresidence des parents et de leurs enfants de moins de 30 ans plus marquée dans les pays méditerranéens. En conclusion de leur étude, les auteurs observent que les convergences et divergences entre les pays européens en matière de solidarité familiale « ne recoupent pas les lignes de séparation entre les types d'États-providence définis par Esping-Andersen » (2015, p. 62) .

famille en difficulté ? Sur ce dernier point, l'auteur rappelle que de nombreux sociologues observent davantage la solidarité familiale comme un vecteur renforçateur des inégalités sociales plutôt qu'un atténuateur de celles-ci et que ce type spécifique de solidarité reste de la sorte relativement modeste parmi les familles les plus précarisées. Une dernière limite est encore soulevée au regard des solidarités familiales : celle des tâches de *care* assurées traditionnellement par les femmes – portées à l'attention de personnes dans la famille limitées dans leur autonomie (maladie, invalidité, veillesse, ...), soit des tâches à la charge de personnes que l'on peut appeler plus généralement des « proches-aidants » - qui, aujourd'hui, travaillent plus non seulement qu'auparavant mais qui aspirent également à avoir une carrière professionnelle. Ces dernières sont de fait moins disponibles (et disposées à) pour se préoccuper et assurer ces dites tâches attenantes au *care* - souvent déléguées de nos jours à des professionnels. Aussi, les enjeux se cristallisent aujourd'hui davantage sur la conciliation des vies professionnelles et privée (*work life balance*). Sur la base de ces différents constats, Paugam suggère alors de repenser la solidarité familiale en regard des différentes possibilités de choix, qui sont laissées tant aux hommes qu'aux femmes, de pouvoir suspendre leur emploi ou d'aménager leur taux de travail si cela devient nécessaire afin d'assurer les obligations familiales compte tenu du fait que la « question de la sécurisation des parcours professionnels » doit être considérée (2014b, p. 118).

Au regard du constat soulevé par Paugam, et d'autres auteurs par ailleurs, sur les problématiques inhérentes aux solidarités familiales telles qu'elles existent au XXI^e siècle, ainsi qu'à la prise en compte des difficultés qui incombent aujourd'hui à la solidarité étatique, nous pensons que certains besoins et lacunes peuvent être satisfaits ou comblés, dans une certaine mesure, dans le cadre d'autres formes de solidarités et plus précisément dans le cadre de solidarités associatives. Paugam relève qu'en compensation de l'épuisement du *lien de participation organique* et du *lien de citoyenneté* « les ressources potentielles de lien de participation élective » - dans lesquelles les associations et autres formes coopératives s'inscrivent - sont alors valorisées (Paugam interrogé par LIVES, 2012, p. n.d.).

En regard du *lien social*, les associations ont de fait un rôle à jouer comme l'attestent certains auteurs - et tout particulièrement face à de son délitement. Aussi pour Labit, l'association représente « une forme institutionnalisée du *lien social* » qui peut devenir « un agir politique autonome » (2010, p. 329). Pour Laville, les associations soulignent l'importance « dans la vie sociale de la référence à la solidarité » (2002, p. 53) où elles sont d'ailleurs à considérer comme un « *lien social* volontaire » (2002, p. 43). Face au délitement du *lien social*, les acteurs associatifs auraient pour sentiment commun « la conscience d'un manque de *lien social* dans la construction d'une société démocratique » (Haeringer et al., 1997, p. 18). Pour Bouvier, les associations occupent « la fonction de vecteur d'un *lien social* anémié par la relative fragilisation des institutions consacrées » remplissant alors aujourd'hui des rôles antérieurement exercés par d'autres - l'État et la nation, exemplifie-t-il (2005, pp. 305-306). En outre,

la question générale qui structure la recherche menée spécifiquement sur le milieu associatif dans *La sociologie des associations* (Laville & Sainsaulieu, 1997) est celle des apports que celles-ci peuvent apporter à une société « affrontée au délitement du *lien social* » (Haeringer, Laville & Sainsaulieu 1997, p. 30).

6.2 Vers une pensée associationniste : le mouvement et la demande d'association

Sue s'est interrogé sur comment renouer le *lien social* – *lien social* animé, précise-t-il, par l' « esprit d'association »²²⁰. Il observe une tendance actuelle dans la diffusion et l'imprégnation du lien d'association dans l'ensemble des relations sociales, à côté mais aussi contre les liens communautaires et contractuels. Il observe à la fois un « mouvement vers l'association » et une « demande d'association » qu'il voit comme un déterminant dans la revitalisation du *lien social* : « La recomposition en profondeur du *lien social* autour de l'association et de ses valeurs déborde largement le cadre informel des relations interpersonnelles et de la sphère privée. Le lien d'association tend logiquement à se diffuser et à imprégner progressivement l'ensemble des relations sociales. » (2001, p. 143)

Le lien d'association encourage le développement des organisations associatives. Le mouvement vers l'association, se manifestant de différentes manières, marquerait à son sens « l'évolution en profondeur du *lien social* » (2001, p. 144). L'engouement vers l'association serait le fruit d'une représentation « très positive » que les individus s'en font – malgré les quelques scandales ayant éclaboussé le milieu associatif²²¹ – due notamment à « l'atruisme et la qualité du *lien social* » qu'elles permettent de développer et des valeurs démocratiques qu'elles véhiculent, elles qui sont aujourd'hui d'autant plus valorisées qu'elles apparaissent « comme un recours face à la dissolution des liens traditionnels et des institutions qui les représentent » (2001, p. 145).

Outre ce qu'elle permet dans la recomposition du *lien social*, l'association est importante en regard des transformations de la sphère familiale. Sue constate, comme beaucoup d'autres, les évolutions de la famille à travers laquelle il voit la progression du lien d'association. Si celle-ci repose toujours sur une « communauté de vie », elle n'est plus « enfermée dans des normes communautaires » ni de conformité, ce qui engendre dès lors une négociation des relations familiales au quotidien – chacun souhaitant assurer le maintien de sa propre individualité et de sa propre liberté. La famille tend en ce

²²⁰ Il évoque à ce propos que le « registre du lien social en plein essor » approche celui du lien d'association qu'il définit de la manière suivante : « Par lien d'association, j'entends ce lien original, fondé sur l'autonomie individuelle, la liberté et l'égalité qui inspirent pour une part la philosophie des Lumières de la fin du XVIII^e siècle, tout particulièrement Rousseau, et qui sont le principe de base sans lequel il n'est pas de vraie démocratie. » (Sue, 2001, p. 12)

²²¹ L'auteur cite le scandale de l'Association pour la recherche contre le cancer (ARC) dans les années 1990. Guigue (2001) rappelle que cette affaire a pu être vue comme une « opprobre » pour le monde associatif.

sens vers une forme de « famille association », soit une libre association de ses différents membres (2001, p. 13). L'émancipation relative des individus à l'égard des liens familiaux traditionnels serait marqué par le développement du lien d'association en leur sein, caractérisée entre autres par une plus grande électivité des liens et une égalité plus soutenue entre les genres²²².

Sur la base de ce constat, Sue avance que la place qu'occupe aujourd'hui l'association est plus centrale en termes de renouement du *lien social* ; succédant à la communauté et précédant le contrat, les associations vont de « simples relations de quartier » jusqu'à celles tissées sur la scène internationale par la société (via Internet notamment) (2001, p. 13). Les associations représentent des acteurs sociaux majeurs qui participent aux grands mouvements sociaux d'aujourd'hui et qui pénètrent toutes les sphères de la société, même l'économie²²³. À travers la propagation graduelle du lien d'association dans la société qu'il constate, l'auteur l'envisage comme un nouveau paradigme potentiellement capable de dépasser à la fois le « libéralisme du contrat », le « socialisme étatiste » et le « compromis social-démocrate ou social-libéral » - sur lesquels il pose un regard critique et désapprobateur. Autrement dit, il voit se profiler une troisième voie - dans la traduction politique du *lien social* – qui serait l'*associationnisme* s'établissant entre un « État tutélaire » et des « marchés incontrôlés » et qui ferait éclore à son sens ce qu'il nomme l'« auto-constitution de la société civile » qu'il comprend comme « une sorte de grande association d'associations », société civile qui arrivée à maturité est irriguée par le lien d'association (2001, p. 14). Cette posture s'entend à bien noter comme une vision utopique de l'organisation sociale que l'auteur propose et envisage comme idéale bien qu'il reconnaisse que la diffusion du lien d'association n'endigüe pas miraculeusement la déliaison sociale ni les élans communautaristes. Elle peut néanmoins s'offrir comme une nouvelle ouverture possible : d'une part, pour le politique car « si le *lien social* d'association est bien la base d'une vraie démocratie, il n'a pas encore sécrété les formes et les institutions de sa représentation et de son expression continue dans le débat public » ; d'autre part, pour la politique en ce sens « qu'il revient justement de favoriser cette auto-organisation et cette représentation de la société civile par elle-même au travers de ses associations. » (Sue, 2001, p. 15)

²²² Sue l'évoque également à travers cet extrait suivant : « Selon les sociologues de la famille, celle-ci tend à ressembler à une sorte d'association : une certaine égalité entre les sexes, une autorité parentale mieux partagée, un engagement pas nécessairement contractualisé par l'institution du mariage. La famille devient surtout affaire d'affinités électives, au-delà du binôme homme/femme, comme l'illustre fort bien l'adoption du pacte civil de solidarité (PACS). C'est pourquoi on évoque l'image d'une « famille association. » (2002, p. 58)

²²³ À ce propos, Sue tient à souligner la plus forte prise en compte du facteur humain dans le monde entrepreneurial : « D'un côté, le social, c'est-à-dire la « ressource humaine » largement « produite » par les associations, devient la principale ressource économique. De l'autre, le développement d'une économie immatérielle centrée sur la personne s'inscrit pour des raisons d'efficacité dans le cadre de relations proches de l'association, tant à l'intérieur de l'entreprise avec le retour de la participation, qu'à l'extérieur avec le rôle prescripteur des associations d'utilisateurs et de consommateurs. Deux mondes qui s'ignoraient et qui aujourd'hui s'interpénètrent. (2001, p. 14)

Pour Sue, la société moderne s'est fondée sur la base d'un contrat social qui s'est progressivement disloqué. Fort de ce constat, il lui semble urgent qu' à l'aube du XXI^e siècle un double impératif soit considéré : l'accompagnement de la recomposition du *lien social*, d'une part, et l'encouragement de l'« esprit d'association », d'autre part, afin d'être en mesure plus globalement de « redonner consistance, crédit et avenir au contrat politique et démocratique » (2002, p. 55). Dans une veine similaire, Laville avance la nécessité d'un « troisième pôle » face au binôme État/marché ; la société civile, traduite plus particulièrement par l'associationnisme²²⁴, dans le but de pouvoir non seulement « relever les défis du XXI^e siècle », mais aussi dépasser à ce titre « l'incomplétude du débat politique et économique, qui, depuis un siècle, repose sur l'opposition et la complémentarité de l'État et du marché » (Laville, 2010, p. 295). Plus largement en termes de philosophie politique, l'auteur synthétise avec Chaniel la « politique de la société civile » qu'ils envisagent :

L'enjeu d'une « politique de la société civile » consiste alors non seulement à défendre l'autonomie de la société civile face aux menaces que font peser sur son intégrité l'Etat et le marché, mais aussi à démocratiser ces trois pôles, d'une part en favorisant, au sein de la société civile, le renforcement des engagements et des solidarités volontaires et en brisant les cadres hiérarchiques traditionnels de subordination, d'autre part en constituant cette société civile comme le vecteur d'une démocratisation des institutions politiques et d'une domestication de la rationalité marchande. (Chaniel & Laville, 2001, p. 10)

Notons que les trois auteurs s'inscrivent ainsi dans une perspective anti-utilitariste propre à celle développée par le M.A.U.S.S. Dans une approche connexe, dans la nouvelle doctrine du *convivialisme* envisagée et défendue notamment par Caillé à travers un manifeste - qui encourage en synthèse à penser à un « monde post-croissantiste » - ce dernier évoque, dans un entretien qu'il accorde, la perspective d'un projet associationniste : « Je suppose que tous les auteurs qui ont participé à ce manifeste [référence faite ici à *Pour un manifeste du convivialisme* (Caillé, 2011)] s'accorderont à dire qu'il ne s'agit pas de supprimer l'État ou le marché, mais qu'il faut changer la hiérarchie et donner la première place à la 'société civile'. Celle-ci est tout simplement la société socialiste associationniste. » (Le Comptoir, 2015, p. n.d.)

6.3 L'association : au centre de la vie sociale et démocratique

L'association d'hommes, sans assertion juridique, remonte aux origines des sociétés humaines. Tocqueville faisait remarquer que les premières associations humaines ont servi à survivre : « Voici les hommes qui se rassemblent pour la première fois. Ils sortent des bois, ils sont encore sauvages ; ils s'associent non pour jouir de la vie, mais pour trouver les moyens de vivre. Un abri contre l'intempérie

²²⁴ Que Laville voit par ailleurs comme « le projet de démocratisation de la société mené à partir d'actions collectives, libres et volontaires, ayant pour but la lutte pour l'égalité » (2010, p. 295).

des saisons, une nourriture suffisante, tel est l'objet de leurs efforts » (de Tocqueville, 2006 [1835], p. 6). Au sens large, Gide la considère en ce sens comme la loi « la plus générale » dans la mesure où elle s'exprime tant dans les rapports qui régissent la vie en société que dans ceux des systèmes solaires et moléculaires :

L'association s'applique à toutes fins [...] en prenant ce mot d'association non dans le sens juridique d'une société contractuelle, mais dans le sens le plus large, celui d'un groupement quelconque d'individus travaillant à une fin commune. En ce sens, elle s'impose aux hommes pour tous les travaux qui excèdent les forces individuelles, ne fût-ce qu'un poids à soulever, et aussi pour ceux qui étant solidaires doivent être nécessairement exécutés en commun [...] (Gide, 2006 [1919], p. 133)

Pour Durkheim et Weber, l'association recouvre des considérations distinctes. Perru, qui les compare, observe que, sous une perspective durkheimienne, le concept d'association est relatif à « la société vue comme réalité autonome et individualisée » où l'association sociale est mesurée par la division du travail alors que dans une approche wébérienne, la perspective est inversée et c'est au contraire « l'individu en tant que sujet libre d'activité et capable de coopération » qui forme l'association (2000, p. 351). Tönnies comprend le rapport entre les individus, soit l'association, de deux manières distinctes dans les deux formes de vie sociale qu'il analyse, autrement dit comme une « vie réelle et organique » dans le cadre de la *communauté* et comme une « représentation virtuelle et mécanique » pour la *société* (Tönnies, 2010 [1887]). Les concepts sociologiques de *Gemeinschaft* et *Gesellschaft* lui permettent de décrire ces deux formes que peut prendre l'association humaine.

Face à la montée de l'individualisme constatée à cette époque qui menace d'atomiser les relations sociales, on prête alors aux associations des vertus régulatrices face à ce risque d'éclatement. D'un point de vue politique, Tocqueville estime que l'association se fait non seulement « dans l'adhésion publique » à l'attention de « telles ou telles doctrines » qu'un certain groupe d'individus se donnent, mais aussi dans « l'engagement » que ces derniers « contractent à concourir d'une certaine façon à les faire prévaloir » (de Tocqueville, 2002 [1835], p. 23), lui qui voit même la liberté d'association comme « une garantie contre la tyrannie de la majorité » (de Tocqueville, 2002 [1835], p. 25). Durkheim voit quant à lui, dans la possibilité qu'ont les individus de s'associer, une réponse au besoin naturel de mettre en commun ce qui les similarisent face à ceux dont ils se dissocient (défense d'intérêts communs), mais aussi une manière de mener une vie s'inscrivant à la fois dans la communion et dans la moralité :

Du moment qu'au sein d'une société politique il y a un certain nombre d'individus qui ont en commun des idées, des intérêts, des sentiments, des occupations que le reste de la population ne partage pas avec eux, il est inévitable que, sous le flux de ces similitudes, ils soient comme poussés, comme attirés les uns vers les autres, qu'ils se recherchent, qu'ils entrent en relations, qu'ils s'associent et qu'ainsi se forme peu à

peu un groupe restreint, ayant sa physionomie spéciale, au sein de la société générale [...] Quand les individus qui se trouvent avoir des intérêts communs s'associent, ce n'est pas seulement pour protéger ces intérêts, pour en assurer le développement contre les associations rivales, c'est aussi pour s'associer, pour le plaisir de ne faire qu'un avec plusieurs, de ne plus se sentir perdus au milieu d'adversaires, pour le plaisir de communier, c'est-à-dire, en définitive, pour pouvoir mener ensemble une même vie morale. (Durkheim, 2002 [1950], pp. 38-39)

Des perspectives associatives tocquevillienne et durkheimienne, Kellerhals y voit deux manières de traduire les associations comme un « mécanisme essentiel de la socialisation normative », mais aussi comme un « lieu irremplaçable de construction d'une rationalité politique » (1993, p. 12). Il relate, d'une part, que Tocqueville considérait les associations comme étant les seuls organismes à pouvoir à la fois « créer une volonté collective apte à s'imposer à l'État » et « transformer l'individualisme en vertu civique » et, d'autre part, que Durkheim les estimait quant à lui comme la « chance de la démocratie » (1974, p. 235). L'auteur se montre un peu moins optimiste à ce propos : les associations peuvent représenter une chance de la démocratie à la condition qu'elles y contribuent toujours « en réciprocité de perspective avec leur apport au renforcement d'une certaine aliénation » (1974, p. 238).

De manière plus générale, à l'époque, on expliquait « toute propension à s'associer » comme étant « l'une des tâches majeures des sciences sociales » (Laville, 2002, p. 43). Pour Sue nous l'avons vu, l'association représente même une possibilité de « dépasser les impasses respectives du libéralisme et du socialisme », lui qui considère la notion de contrat chez Rousseau comme le résultat de « l'association des individus »²²⁵ et la démocratie comme « un certain rapport à l'autre qui a pour nom l'association » (2002, p. 59). Dans un même ordre d'idée, Chaniel (2001a) invite à penser l'expérience démocratique comme se nourrissant d'un double esprit : celui du don et de l'association, dont il dit qu'ils sont les « ressorts indispensables à l'approfondissement et à la radicalisation de l'invention démocratique » ou encore les deux piliers de l'associationnisme civique (2001a, pp. 19-20). S'inspirant de Tocqueville, les associations sont « des écoles, gratuites et permanentes, à la fois de la solidarité et de la démocratie » (2001a, p. 18). On peut les voir comme des « écoles de civisme », en ce sens qu'elles reproduisent un « modèle réduit de la société politique » (Collaud, 1993, p. 28). Pour Caillé, le « sort de la démocratie » se joue dans un double espace : d'une part, au sein des *espaces publics secondaires* (institutions politiques de l'État) et, d'autre part, au sein des *espaces publics primaires* (associations) (1998, p. 82). Le projet d'une « démocratie associative » (*associative democracy*) peut s'entendre comme de « deliberate efforts to encourage a role for secondary associations »²²⁶ in economic

²²⁵ Sue avance même qu'« il n'y a de contrat juste que si les individus ont su créer » un lien d'association, au plan social, au plan économique et politique » (2002, p. 59).

²²⁶ Les auteurs comprennent les « secondary associations » comme « a large social organization residual of the « primary » institutions of the family, firm, political parties and the state » (Cohen & Rogers, 1994, p. 137).

coordination and in administration and to create arenas of democratic discussions among such association» (Cohen & Rogers, 1994, p. 137). Brun corréle à la fois l'existence et la vitalité des associations avec la construction de la démocratie : « En véhiculant des valeurs de liberté, de citoyenneté et d'altruisme, elles sont un partenaire incontournable de la démocratie. » (2002, p. 9)

En clair, les associations peuvent représenter des espaces privilégiés pour exercer la vie démocratique (Collaud & Gerber, 1993b) et se voir comme un « instrument de la démocratie » (Labit, 2010) qui spécifie que le lien entre association et démocratie n'est toutefois pas évident²²⁷.

6.4 Les associations dans la sphère juridique et politique suisse

Sous une forme plus institutionnalisée, les associations se sont particulièrement développées au cours du XIX^e siècle - sous l'effet de l'industrialisation et l'urbanisation grandissantes qui modifièrent les anciennes formes corporatives (compagnonnage, confrérie, ...)²²⁸ - et fortement accrues au XX^e siècle. On parle même de « boom associatif » (Sue, 2001, p. 144), d'une « montée de l'importance des associations spectaculaire » ces dernières décennies (Laville, 2015, p. 10) voire d'une « rage de s'associer » - formule de Cochin reprise par Chanial et Laville - qui prend davantage d'ampleur en France dès 1789 (Chanial & Laville, 2001, p. 12) et qui connaît dans le pays un « développement spectaculaire » depuis la promulgation de la loi de 1901 (Arnoux, 2001, p. 25). Dans les années 1970, Meister (1972) fait état d'un manque d'attention pour l'étude des associations de la part des sociologues. Archambault (2010) fait observer que les analyses empiriques sur les associations n'étaient alors pas légion voire même inexistantes dans les années 1990. Plus récemment, Laville (2015) a lui aussi relevé le manque de recherches académiques sur le sujet encore sous-théorisé jusqu'à peu.

La Suisse, dans sa première Constitution fédérale de 1848, reconnaît le droit de créer des associations tant que celles-ci ne nuisent aucunement à la sphère étatique ; il est inscrit à l'article 48 que « les citoyens ont le droit de former des associations pourvu qu'il n'y ait dans le but de ces associations ou dans les moyens qu'elles emploient rien d'illicite ou de dangereux pour l'Etat. Les lois cantonales statuent les mesures nécessaires à la répression des abus » (Confédération suisse, 1848). La liberté d'association – que Labit voit comme une « caractéristique de nos démocraties modernes » (2010, p. 325) - est aujourd'hui constitutionnalisée sous l'article 23 de l'actuelle Constitution fédérale (datée du

²²⁷ L'auteure souligne que l'association, qui participe à une économie plurielle, « vit au cœur des tensions » afférentes aux trois pôles constituant l'espace public de la société civile, soit l'État, le marché et le secteur informel, ce qui peut compliquer le développement et le maintien de sa vitalité démocratique (2010, p. 328).

²²⁸ Collaud et Gerber rappellent que à l'époque les corporatismes représentaient le mode d'organisation dominant jusqu'à la révolution industrielle et que la reconnaissance du droit d'association fut longue à être obtenue (Collaud & Gerber, 1993a).

18 avril 1999)²²⁹ (Confédération suisse, 2014b). Avant les années 1970, Cattacin et Vitali rappellent que les réseaux d'associations et d'œuvres d'entraide privées, parfois subventionnées, couvraient partiellement les besoins sociaux de la population et comblaient dans une certaine mesure « les lacunes évidentes laissées par l'État-providence suisse » (1997, p. 35).

L'association (autrement appelée « société²³⁰ ») peut se définir sommairement au niveau juridique suisse comme un « groupe de personnes²³¹ qui se rassemblent régulièrement et qui se dotent d'une organisation en vue d'atteindre des objectifs qu'elles ont définis elles-mêmes » (Dictionnaire historique de la Suisse, 2016) dont la participation des membres est délibérée. Ses bases juridiques sont définies dans le Code civil suisse des articles 60 à 79 (Confédération suisse, 2016b). Les associations peuvent être de nature politique, religieuse, artistique, de bienfaisance, de récréation ou autres (article 1 alinéa) et sans but lucratif. Elles sont organisées de manière corporative autour d'une assemblée générale et d'un comité. Les buts, ressources (cotisations des membres, dons, subventions publiques, ...) et l'organisation sont mentionnés dans les statuts. Une fois adoptés, l'association possède la personnalité juridique.

À notre connaissance, il n'existe pas de statistiques complètes qui relatent du nombre d'associations existantes en Suisse²³², ce qui peut certainement être expliqué par le fait que leur enregistrement n'est pas obligatoire (CAGI, 2016). L'association reste toutefois l'une des formes légales les plus répandues et se compte très probablement aujourd'hui par dizaines de milliers sur le territoire helvétique²³³. Sue (2001) souligne qu'à travers le monde, les associations sont les organisations qui, en dehors de la sphère familiale, rassemblent le plus grand nombre d'individus. Bouvier (2005) rappelle qu'elles n'ont jamais été aussi nombreuses qu'aujourd'hui dans les sociétés occidentales. En Suisse, les associations permettent de constituer l'un des piliers à la fois de la cohésion et du développement des trois niveaux du fédéralisme helvétique (communal, cantonal, national [fédéral]), mais aussi de ces différentes régions (Collaud, 1993). Comme le principe de subsidiarité est appliqué en Suisse, les volontés ou besoins du peuple helvétique peuvent être relevés depuis l'unité territoriale la plus basse de l'échelle, soit depuis des associations qui peuvent les communiquer aux communes et cantons - qui peuvent

²²⁹ Le détail de l'article 23 de la Constitution indique que « la liberté d'association est garantie » tout comme le fait que « toute personne a le droit de créer des associations, d'y adhérer ou d'y appartenir et de participer aux activités associatives » et qu'enfin « nul ne peut être contraint d'adhérer à une association ou d'y appartenir » (Confédération suisse, 2016d).

²³⁰ Par le Dictionnaire historique de la Suisse.

²³¹ Deux personnes au minimum peuvent former une association.

²³² Il est indiqué qu'au début du XX^e siècle, la Suisse comptabilisait dix sociétés pour 1000 habitants pour atteindre approximativement 100'000 à la fin du siècle (Dictionnaire historique de la Suisse, 2016). A titre de comparaison, et toute proportion gardée, la France comptabilise davantage d'associations. Il est mentionné qu'en 2006, un million d'associations étaient actives sur le sol français et que le nombre de créations annuelles se monte en moyenne à quelques 700'000 associations (Lamour, 2006, p. 6). C'est sur la base de ce dernier chiffre qu'il est possible de mesurer la vitalité du tissu associatif (Hély, 2009).

²³³ Collaud et Gerber (1993b) mentionnaient un chiffre similaire déjà au début des années 1990.

ensuite les faire remonter jusqu'au niveau fédéral le cas échéant. La subsidiarité est considérée pour Cattacin et Vitali comme le principe qui permet la mise en place du modèle suisse de bien-être. Le développement de ce système de bien-être est caractérisé par une prise en charge territorialisée des problèmes sociaux et par le rôle important joué dans le développement de programmes sociaux par les acteurs non étatiques producteurs de bien-être (acteurs du « privé social », auto-organisation de la société civile) (1997, p. 35).

6.5 Vie associative et fait associatif : multiformité et complexité du monde associatif

Que représente plus concrètement la « vie associative » comme il est communément admis de la nommer ? Pour Godbout (1992), elle incarne à la fois « un domaine extrêmement riche et varié »²³⁴ mais aussi « un monde coloré, en mouvement, souvent discret » bien qu'il reconnaisse, au début des années 1990, son importance croissante. Il observe un monde associatif plus féminin que masculin - bien qu'une présence masculine plus importante en leur sein se développe. D'un point de vue fonctionnel, les associations assurent des rôles médians à ceux de l'État et des réseaux de liens primaires : « [les] associations assurent une partie importante des services personnels, leur domaine étant délimité par l'État d'un côté, par les réseaux sociaux familiaux, de voisinage et amicaux de l'autre. » (1992, p. 74)

Le lien entre l'univers associatif et celui du don est relevé par Caillé quand il souligne qu'« entrer en association, c'est d'abord donner de son temps et de sa personne » et qu'il existe de ce fait « un lien évident entre la question de la signification du don et celle du statut de l'action associative » (Caillé, 1998, p. 75). Godbout l'analyse de manière similaire puisque le monde associatif est proche de « l'esprit du don » en ce sens que créer et/ou intégrer une association relève ainsi d'un acte délibéré des individus qui souhaitent y prendre part sans recherche de profit. Il fait remarquer que certaines d'entre elles s'éloignent avec le temps de cet « esprit du don » se rapprochant dans leur fonctionnement des deux autres sphères de circulation des choses qu'il conçoit, l'État et le marché, dictées alors par le rapport salarial (professionnalisation) et par la *loi d'airain de l'oligarchie*²³⁵ formulée par Michels (1914). Godbout distingue trois sphères, nous l'avons vu, auxquelles il associe des

²³⁴ Elle englobe différents domaines: vie sociale, santé, formation, information, culture, loisirs, temps libre, animation, aide sociale (Sue, 2001).

²³⁵ Soit la propension de toute forme d'organisation à développer une élite oligarchique. Michels l'évoque plus en détail dans l'extrait suivant : « qui dit organisation dit tendance à l'oligarchie. Dans chaque organisation, qu'il s'agisse d'un parti, d'une union de métier, ... le penchant aristocratique se manifeste d'une façon très prononcée. Le mécanisme de l'organisation, en même temps qu'il donne à celle-ci une structure solide, provoque dans la masse organisée de graves changements. Il intervertit complètement les positions respectives des chefs et de la masse. L'organisation a pour effet de diviser tout parti ou tout syndicat professionnel en une minorité dirigeante et une majorité dirigée » (1914, pp. 23-24).

principes distincts prévalant dans chacune d'entre elles (*principe organisateur, norme de référence*²³⁶) : en premier lieu, le marché où domine le principe d'équivalence et la recherche du profit ; en second lieu, l'État où prévaut le principe de l'autorité et du droit ; enfin, la sphère des réseaux sociaux (qu'il appelle autrement celle du don) régie par le principe du don et celui de la dette – sphère à laquelle sont affiliées les associations au sein desquelles s'inscrit (et même domine selon l'auteur) le don aux étrangers (2000, p. 16). Comme indiqué précédemment, le don aux étrangers²³⁷, don moderne par excellence pour Godbout, alimente le *lien social* et représente à ce titre pour l'auteur un « instrument privilégié de prévention des problèmes sociaux – et aussi de solidarité » (2008, p. 347).

Il est difficile de catégoriser la vie associative comme le reconnaissent déjà dans les années 1980 Passaris et Raffi (1984). En effet, une relativement grande diversité compose le monde associatif (en termes de finalité, de taille, de mode de fonctionnement ou encore du degré d'encadrement ou d'autonomie vis-à-vis des instances publiques pour n'en mentionner que certains). À cette époque, une typologie couramment admise était celle de Caroux (1978) qui distinguait trois types d'associations : les associations d'expression et de participation (regroupement par intérêts commun des membres qui y prennent part), les associations gestionnaires (fonctionnant sur une base proche des structures administratives) et les associations de revendications (à tendance militante). Si Collaud (1993) avance quant à elle une pluralité de critères de classification qui peuvent être pris en compte (secteur d'activité, caractéristiques des usagers, type de financement, nombre de salariés employés, ...), elle définit quatre grands groupes d'association : des associations « très intégrées à l'appareil public », des associations « fortement encadrées », des associations « beaucoup plus indépendantes » et enfin des associations dont « l'indépendance est quasi-totale » (1993, pp. 26-27). Plus récemment, il a été autrement proposé de les classer notamment en fonction de leur secteur d'activité ou de leur finalité (Grandclaude-Leblanc & Leblanc, 2001). Nous verrons que Hély (2009) classe les « entreprises associatives » qu'il analyse en quatre types distincts. Notons encore que les associations peuvent être classifiées dans la diversité d'acteurs représentant ce qui forme l'économie sociale et solidaire²³⁸ - comme les coopératives et les fondations (Pellet, 2011).

²³⁶ Godbout souligne que les principes directeurs de chaque sphère existent de fait, dans d'autres mesures et différemment, au sein des autres : « Cette typologie ne signifie pas que les principes de l'équivalence, de l'égalité ou de la dette, soient absents en dehors de la sphère dont ils constituent le principe dominant. Tous les principes sont présents dans toutes les sphères de la société ; mais ils y jouent un rôle différent et leur articulation y diffère. » (2000, p. 16)

²³⁷ Ce sont ainsi les dons faits à des personnes inconnues ou étrangères (que l'individu ne connaît pas comme un membre de son entourage proche). Godbout le définit ainsi : « Avec le don aux étrangers, nous sommes en présence de ce qu'on pourrait appeler un don à l'état pur, non seulement au sens d'un don unilatéral comme on l'entend habituellement, mais aussi au sens où, à l'opposé du don dans la parenté, il n'est pas fortement influencé par la relation souvent intime que les partenaires entretiennent – par ce que les sociologues appellent le lien primaire par opposition au lien secondaire » (Godbout, 2000, p. 62). Différentes formes du don à l'étranger sont données par l'auteur : le don du samaritain, le don au mendiant, les groupes d'entraide, le bénévolat, la philanthropie, le don d'organes et l'adoption.

²³⁸ Les définitions sont relativement plurielles sur ce qu'est l'économie sociale et solidaire (ESS). Pellet propose de la définir de la manière suivante : « L'ESS est composée d'organisations de droit privé qui se différencient de l'économie de marché par

Proposant une sociologie du fait associatif, Caillé (1998) relève six problèmes pour la déterminer : *celui de la topique sociologique* (l'association ne s'inscrit pas dans l'économie privée ou publique, ni dans le secteur politico-administratif, mais au carrefour de la primarité (*socialité primaire*) et secondarité (*socialité secondaire*) et développe ainsi des « espaces publics primaires » (1998, p. 79)) ; *des mobiles de l'action* (repose sur le principe de liberté et d'obligation (propre également au don) en visant la réalisation d'intérêts communs) ; *de la définition* (différences observées sur la définition juridique donnée par les différents pays, écart repéré entre la formalité de certaines associations et l'informalité d'autres) ; *de la typologie* (diversité empirique des associations, forte hétérogénéité (finalité, taille, degré d'autonomie)) ; *de la place du fait associatif du point de vue sociologique général* (définition très générale et nombreux « distinguos » donnés à l'association, le fait associatif doit alors se comprendre comme « ad-sociation » soit comme un « mouvement actif vers la sociation » (référence faite ici à Simmel et à son concept de *Vergesellschaftung*)) (1998, p. 81) ; *association et démocratie* (la question autour du *lien social* générée par le fait associatif a pu paraître longtemps marginale (au regard du poids de « la société et la socialité héritées » et celui de « la violence, de la contrainte et de la domination de l'autre » en comparaison à celui de « l'initiative volontaire » (Caillé, 1998, p. 81)) ; il existe de fait un lien étroit entre association et démocratie qui « sont une seule et même chose, mais à une échelle différente » analyse ainsi Caillé (1998, p. 82)). Sur ce dernier point, l'auteur fait de la démocratie, et par extension du développement du fait associatif, les prérogatives mêmes de la solidarité quand il avance que « la solidarité dans nos sociétés doit commencer par la prise au sérieux de l'exigence démocratique » tant et si bien que « la démocratie ne se prend au sérieux elle-même que lorsqu'elle favorise le foisonnement des associations » (1998, p. 83). La solidarité étatique (*solidarité froide*) agit ainsi en complémentarité avec cette forme-ci de solidarité (*solidarité chaude*). Notons, sur la base du constat posé par Caillé, à la fois la diversité et la complexité attenantes au monde associatif.

Pour Laville (2015), le fait associatif est longtemps resté un « impensé » dans le milieu académique alors plus focalisé, analyse-t-il, sur l'économie sociale. Aujourd'hui davantage pris en considération, si le fait associatif peut s'exprimer comme un « projet d'actions collectives producteur de liens sociaux et de richesses économiques » (2015, p. 14), il n'en pas reste pas moins ambivalent ; dès lors, le fait associatif doit-il s'approcher comme un « instrument d'État » ou comme un « projet d'actions collectives » au service de la société civile? (2015, p. 9). La synthèse qu'il en fait relève bel et bien

une série de valeurs et de principes: la finalité de l'activité au service de la collectivité (utilité publique); le fonctionnement démocratique (une personne/une voix); le but non lucratif ou à lucrativité limitée; les aspects environnementaux et sociaux intégrés dans les activités; l'autonomie dans le fonctionnement de l'organisation; la solidarité et la cohérence » (2011, p. 3). Notons que Rougeot (2005) la caractérise par une importante féminisation de l'emploi, mais aussi par une forte présence de travail à temps partiel et une qualification dite supérieure où les salaires sont en revanche moins élevés que dans d'autres secteurs.

l'ambivalence : le fait associatif reste en soi un projet d'actions collectives sujet à l'instrumentalisation. Ainsi prises en considération, les associations restent des « espaces publics dans la société civile » qui peuvent évoluer comme des « auxiliaires des politiques publiques » (2015, p. 11) ; elles matérialisent l'expression de citoyens tout en pouvant être engagées dans des rapports de force voire même devenir, quand leur institutionnalisation est forte, « des appendices de l'appareil d'État » (2015, p. 12) et c'est précisément en quoi, pour Laville, elles ne sauraient être idéalisées. Aussi, la complexité conférée aux associations relève de cette double fonctionnalité potentielle qui les pose au « carrefour de deux trajectoires » : d'une part, celle qui les conduit à développer leurs actions de manière autonome, d'autre part, celle qui les oriente à devenir des « instruments des pouvoirs publics » (2015, p. 11). Sous la première perspective, les associations sont considérées comme de « libres associations de citoyens » où l'opinion et la volonté des membres sont exprimées librement dans le cadre de relations horizontales. Sous la seconde approche, elles répondent au contraire à une logique de « rationalité instrumentale » impliquant des rapports verticaux potentiellement contraignants et limitant de fait davantage leur autonomie d'action et d'expression.

6.6 La multiplicité des fonctions (socio-politiques) du monde associatif

Les associations assurent différentes fonctions au sein des sociétés modernes comme le relèvent un certain nombre d'auteurs : levier d'intégration relationnelle et idéologique, définition de besoins sociaux et de priorités sociales, rôle compensatoire des prestations étatiques ou encore participation à la formation de représentants politiques pour en donner un aperçu succinct (Kellerhals, 2011). Elles sont le lieu privilégié de « formation du projet politique », mais aussi un « relais indispensable entre les personnes et les institutions »²³⁹ (Kellerhals, 1993, pp. 11-12). Elles développent des « mécanismes de représentation » contribuant ainsi à une démocratie participative et assurant plus largement une « opportunité d'action » pour les citoyens (Laville, 2015, p. 12). Elles ont longtemps été considérées sous le prisme du militantisme et au regard des réponses qu'elles pouvaient apporter à la demande sociale (Haeringer et al., 1997). Elles sont aussi envisagées comme des espaces d'expérimentation et d'innovation sociale, relèvent Passaris et Raffi, (1984, p. 120) et se donnent en ce sens comme des « acteurs de la vie sociale, culturelle et même économique de la collectivité locale » (1984, p. 96). Pour Collaud (1993), elles représentent un triple espace d'expression : lieu de socialisation, lieu de

²³⁹ L'auteur donne plus en détail trois fonctions principales de la participation associative : formulation et légitimation des demandes et besoins latents des citoyens dans des « termes politiquement efficaces » ; lieu de formation à l'exercice démocratique par le développement de capacités négociatrices et de décision collective (intermédiaire entre l'État et le peuple) ; espace de sociabilité favorisant l'« intégration affective » des individus dans la société et leur « identité sociale » (1993, p. 12).

formation²⁴⁰, lieu d'innovation. Leur nature même de plasticité et d'adaptabilité relèvent Laville, Evers, Poujol et Vaillancourt leur attribuent un rôle d' « analyseur sociétal » ou, autrement dit, un rôle de « révélateur des tensions d'une époque » (1997, p. 321). Elles permettraient de faire remonter de nouveaux problèmes sociaux à la surface et y apporter des réponses originales – représentant ainsi un vaste terrain d'exploration - qui peuvent par la suite être pris en charge par d'autres instances (publiques notamment). Elles peuvent intervenir, voire modifier certaines décisions politiques (Collaud, 1993; Passaris & Raffi, 1984; Sue, 2001), ce qui leur confère, dans certains cas, un rôle socio-politique d'importance. C'est notamment ce qui fait dire à Labit qu' « au-delà de leur utilité sociale et économique, les associations ont aussi une 'utilité politique ' » (2010, p. 325) - bien qu'elle précise que cette dernière soit progressivement plus déniée. Pour Sue, les associations peuvent se révéler être de véritables « partenaires sociaux » qui peuvent aller effectivement jusqu'à « élaborer de futurs projets de loi » (2001, p. 13). Dans une perspective explicitement associationniste, elles représentent même pour l'auteur une (ou « la » s'interroge-t-il) « force d'expression sociale majeure » de la société civile (2001, p. 163). En Suisse, de nombreuses initiatives politiques sont le fait d'associations²⁴¹. Leurs actions précèdent souvent, quand elles sont revendicatrices, celles des autorités publiques souligne Collaud et favorisent « la mise en jeu de toutes les affinités et de toutes les proximités qui conduisent des populations à développer des actions d'entraide » (1993, p. 31) et c'est en quoi elles sont complémentaires à l'État et non subsidiaires. La création d'associations peut se voir plus globalement comme un « indicateur du changement social » (Forsé, 1984) et le nombre croissant d'associations comme marqueur de la « vitalité associative » et de leur « emprise grandissante » (Sue, 2001, p. 158). En termes de cohésion sociale, Mengin avance qu'elles sont capables d'en produire sur des « territoires déstructurés » au sein desquels « des populations hétérogènes se côtoient sans lien entre elles » (2001, p. 51). Pour Kellerhals, les associations peuvent s'envisager comme des « groupes intermédiaires » entre l'individu et la société qui complètent - efficacement à son sens - les actions d'autres agents comme il l'allègue au début des années 1970 – constat qui peut encore se vérifier aujourd'hui selon nous :

Il est illusoire de penser que dans l'état actuel des choses, le circuit commercial, la famille et les institutions étatiques puissent à eux seuls garantir l'adéquation entre la demande et l'offre sociales. Seules, pour le moment, les associations disposent à la fois de la souplesse et de l'organisation permettant

²⁴⁰ L'auteur précise que par les apprentissages qu'elles permettent (échange d'informations et de points de vue), les associations encouragent les interactions sociales en connectant des individus de milieux sociaux différents – ne concernent certes pas toutes les associations tenons-nous à préciser – élargissant ainsi les opinions par la confrontation d'idées diverses, ce qui peut ainsi élargir le champ des connaissances des individus. C'est en quoi elles participent pour l'auteur au processus démocratique.

²⁴¹ Nous pouvons mentionner pour illustration l'Association suisse des locataires (ASLOCA) qui avait déposé l'initiative populaire fédérale « Pour des loyers loyaux » refusée en votation le 18 mai 2003 (Confédération suisse, 2016f). Plus récemment, elle a par ailleurs lancé en 2015 l'initiative « Davantage de loyers abordables » (ASLOCA, 2015).

un meilleur ajustement des réponses sociales aux aspirations individuelles. C'est bien par ces groupes intermédiaires que passe une partie des besoins d'expression ou d'intervention des personnes. (Kellerhals, 1974, pp. 225-226)

Sue constate encore deux caractéristiques de l'évolution récente des associations en Europe: l'élargissement de leur champ d'action – notamment dans le domaine social – et l'entrée de l'association dans les mœurs – devenant presque « un réflexe naturel d'auto-organisation », voire s'imposant comme une « première solution pour répondre à des problèmes de tous ordres » (2001, p. 161).

Il convient pourtant de se garder d'une posture qui idéaliserait uniquement les associations et relever également leur caractère ambivalent (Barthélémy, 2000; Eme, 2001; Laville, 2015). Nous verrons par la suite que les risques d'instrumentalisation existent et que la professionnalisation peut les éloigner d'objectifs qui leur sont généralement reconnus de prime abord (en l'occurrence ici comme espaces démocratiques) et ainsi potentiellement dénaturer leurs fonctions premières. En ce sens, Duriez constate que « la bureaucratisation des associations de solidarité, le développement d'une culture d'entreprise pour laquelle les bénévoles deviennent la main d'œuvre de l'association, encadrée par des professionnels salariés, peuvent mettre en question leur adhésion à l'action menée » (2001, p. 149). Et si, comme le constate Eme, les associations « sembleraient constituer un phénomène de plus en plus massif » susceptible de « redonner, dans des perspectives multiples (politiques, sociales, économiques, culturelles), de l'élan à la société civile dans ses rapports aux systèmes politique et à l'économie de marché » - et que ne cessent à ce titre d'être « proclamées les capacités et les forces politiques, sociales, économiques des associations » - il invite à bon droit à relativiser « ces effets d'annonce » (2001, p. 27)

6.7 Les associations comme espaces de (re)socialisation : une option (territoriale) pour (re)créer du *lien social*

Les associations peuvent s'envisager comme des espaces de (re)socialisation. Collaud les considère en ce sens comme des « lieux où il est possible de réaliser des actes d'entraide limités, face à des besoins bien déterminés » avec des personnes de son environnement ou parfaitement inconnues (1993, p. 27). Si certaines associations n'offrent pas suffisamment la possibilité de nouer des relations sociales, nombre d'entre elles en revanche s'envisagent comme des lieux de socialisation importants où il est possible de partager des préoccupations et des problèmes mutuellement vécus, d'exprimer des revendications communes en réalisant que les intérêts personnels peuvent se muer en intérêts collectifs. Les associations sont en ce sens créatrices de *lien social*. Pour Mengin (2001), c'est leur mission la plus connue et reconnue. Elles peuvent agir comme « vecteur d'un *lien social* anémié par la

relative fragilisation des institutions consacrées » (Bouvier, 2005, pp. 305-306). Elles sont des espaces de socialisation importants à la fois pour recréer du lien et le diversifier. Le milieu associatif offre l'opportunité à quiconque de s'impliquer (en tant que bénévole, membre, coopérateur). Au niveau individuel, il offre en particulier à des personnes faiblement dotées en *capital social* l'opportunité de le développer. Au niveau collectif, il permet de développer des réseaux de relations au niveau local et encourage « l'apprentissage de la vie collective » (Malet, 2009, p. 99). Les associations sont donc « susceptibles d'être investies comme lieu social d'un *lien social* » et de « remplir un rôle non négligeable quand d'autres instances de socialisation sont en recomposition (famille, travail, ...). (Vermeersch, 2001, p. 52). Dans des proportions variables, les liens que permet le milieu associatif renforcent la protection et la reconnaissance apportées aux individus : on peut *compter pour* et/ou *compter sur* d'autres que soi et son réseau primaire de contacts. Le caractère « chaud » associé aux relations interpersonnelles nouées en milieu associatif lui donne comme caractéristique d'être un « *lien social* positif » (Bouvier, 2005, p. 35), générant du « *lien social* volontaire » (Laville, 2002, p. 43), une sociabilité non contrainte où l'on choisit de « se lier aux autres » (Collaud, 1993, p. 28).

En regard plus spécifiquement du délitement du *lien social*, une étude menée sur l'apport des associations en milieu rural (Malet, 2009) souligne explicitement qu'elles permettent non seulement de maintenir le *lien social* mais aussi de le renforcer. Le constat des auteurs est fort positif à l'égard de leur potentiel et en termes plus largement de cohésion sociale :

La contribution associative à la cohésion sociale est multiple : les associations entretiennent les réseaux de relations au sein de la commune, favorisant la connaissance de l'autre et l'apprentissage de la vie collective, elles contribuent à faire des communes des lieux où il fait bon vivre, animés, conviviaux, riches de possibilités, où chacun peut s'impliquer. En tant que porteurs d'un large projet collectif, dépassant les projets individuels, elles contribuent à la reconnaissance de la commune comme « groupe social autonome et durable », qu'il est possible d'investir positivement pour l'avenir. Elles accompagnent les changements sociaux, permettant ainsi aux communes d'évoluer avec leur temps. (Malet, 2009, p. 99)

Si cette observation reste certes laudative et que nous ne pouvons pas prétendre à ce que ce constat soit généralisé, retenons-en les effets positifs que l'auteur relate.

Toujours dans une approche territoriale, Mengin observe que les associations peuvent permettre de recréer des relations dans des lieux profondément transformés où les liens sociaux « naturels » ne sont plus légion et demeurent plus nécessairement électifs :

Les associations sont particulièrement créatrices de *lien social* dans des milieux nouvellement implantés ou qui ont connu de profonds bouleversements ; les liens sociaux naturels y ont été rompus et chacun se retrouve isolé et en perte de repères. L'intégration « naturelle » qui se fait dans une société stable par les liens familiaux et de voisinage n'existe plus dans des milieux ruraux de forte immigration ou dans des

milieux urbains où la population est très diversifiée avec un nombre élevé de nouveaux arrivants. Recréer des liens entre des habitants ne peut se faire qu'en proposant des projets communs qui sont l'occasion de rencontres, qui imposent des solidarités de tâches, des complémentarités des talents. Les liens alors ne sont pas subis, ils sont de nature élective dans l'acceptation et l'implication dans un projet commun. Le travail en association ouvre un champ de rencontres important, il donne des opportunités à chacun selon ses désirs, de prise de responsabilités et a, en cela, une vertu d'épanouissement personnel réel. (Mengin, 2001, p. 51)

Outre le fait qu'elles puissent représenter un « espace privilégié de la démocratie » et de la « créativité », les associations sont aussi un espace « de la convivialité » (Passaris & Raffi, 1984, p. 99) favorable ainsi au développement et au maintien du *lien social* – participant, préciserions-nous, à la création d'un *lien social* de qualité.

Au regard de la recomposition du *lien social*, l'association a une position centrale (Sue, 2001). Pour Chaniai, l'association a des effets réintégratifs pour les individus : « Cette forme de relation sociale 'tire une multitude d'individus hors d'eux-mêmes', permet à chacun de sortir de sa cellule, de rompre la défiance née de l'isolement et de l'enfermement dans ses stratégies individuelles, bref d'activer cette capacité à se lier, à s'obliger réciproquement. » (2001a, pp. 18-19) À la question de savoir quels sont les groupes les plus susceptibles de remémorer indéfiniment aux hommes ce « salubre sentiment de solidarité », Godbout avance que le bénévolat et l'entraide, et plus largement l'association, sont des secteurs à envisager pour y répondre (2000, p. 104).

6.8 Le milieu associatif comme forme de solidarité médiane entre la solidarité privée et la solidarité publique

Les associations peuvent ainsi constituer dans les sociétés modernes l'une des formes d'expression capitales de la solidarité. Elles viennent alors compléter d'autres figures de solidarité préexistantes comme les solidarités primaires et celles ayant cours à travers les institutions publiques. Dans un contexte de remise en question et de pressions grandissantes que connaît la solidarité étatique et face aux risques de fracture plus élevés que peuvent connaître les solidarités primaires - soumises notamment aux changements de modes de vie, à la mobilité croissante, à la libération des liens (liée au processus d'individualisation) comme nous l'avons précédemment relevé, les solidarités primaires sont aussi contraintes à supporter davantage les impacts que peuvent induire une rupture du *lien de participation organique* sous l'effet des crises financières et économiques - il semble important et nécessaire de pouvoir multiplier les épaules sur lesquelles les individus peuvent alors se reposer.

En regard de cette problématique, les associations peuvent être l'une des ressources potentielles à envisager. Elles se situent au carrefour, comme troisième voie, de ce que peuvent apporter les solidarités primaires et étatiques et c'est en quoi elles peuvent jouer un rôle médiateur et

complémentaire entre ces deux formes de solidarité. Leur légitimité en ce sens semble renforcée dans un contexte de crise et d'austérité dans la mesure où elles viennent combler un « double vide » comme l'observe Collaud: d'une part, celui découlant « de la disparition des cadres traditionnels de la vie quotidienne » et, d'autre part, celui existant « entre l'État, les institutions et les individus isolés » (1993, pp. 24-25). Elle soulignait, il y a plus de vingt ans, en quoi les associations peuvent alors se voir comme un instrument de la démocratie directe et participative (vers une plus grande autonomie de la société civile) et un vecteur d'expression et d'action à la disposition des citoyens ; l'auteure explique leur essor par l'incapacité plus grande des institutions publiques à pouvoir prendre en charge de manière satisfaisante les nouveaux besoins engendrés par les transformations récentes des sociétés contemporaines. Les associations seraient capables de relayer auprès des responsables politiques les besoins extraits directement du terrain. Collaud reste néanmoins consciente des limites que les associations sous-tendent. Elle reconnaît que, pour la majorité des associations, celles-ci regroupent les individus de « catégories sociales privilégiées » (1993, p. 25) et qu'il existe de fait des personnes exclues d'un certain univers associatif. Bouvier tire un constat similaire en constatant qu'au regard des catégories socioprofessionnelles, les « milieux diplômés et aisés » restent fortement représentés (2005, p. 304). Sur cet objet, Sue mentionne l'apparition d'un « rattrapage des publics non diplômés » depuis les années 1990 bien que le niveau de formation reste, précise-t-il, « le facteur le plus discriminant entre les individus » (2001, p. 151).

En réponse à la crise de l'État-providence, Passaris et Raffi (1984) envisageaient déjà les associations au début des années 1980 comme de potentielles alternatives, plus spécifiquement en termes de réappropriation des modes de résolution des problématiques quotidiennes directement par les individus (création de réseaux de solidarité) et de détection de nouveaux besoins et d'initiatives créatives afférentes qui peuvent être mises en place pour y répondre. Ils ajoutent également les capacités structurelles qu'elles sont en mesure d'offrir – à savoir la souplesse de leur fonctionnement et la marge de manœuvre décisionnelle relativement large qu'elles possèdent qui favorisent une plus grande rapidité d'action – comme notamment : les possibilités d'innovation qu'elles peuvent comporter pour répondre aux besoins spécifiques des « usagers » ; le fait qu'elles permettent aux personnes concernées de participer à l'action du groupe, ce qui peut augmenter leur motivation à agir ; l'espace qu'elles offrent aux minorités de s'exprimer et se défendre. Les auteurs concluent que ce que les associations sont capables d'apporter en termes d'intérêt général peut se voir comme « l'expression et l'affirmation d'une société pluraliste qui admet des réponses diversifiées aux besoins sociaux » s'inscrivant dans le cadre des services collectifs (à l'intermédiaire des services publics et marchands), mais devant toutefois se démarquer des actions et fonctionnement étatiques - sous peine de perdre leur raison d'être et d'être relayées par les pouvoirs publics (1984, p. 71).

Dans un ordre d'idée similaire, Paugam intègre les associations dans une définition large de la solidarité - soit comme l'un des vecteurs entre l'État et la société civile - solidarité qu'il envisage comme *participative*, où la responsabilité de l'individu et ses capacités d'*empowerment* sont mises en exergue :

Ainsi, l'ensemble de ces nouvelles réglementations traduisent une tendance désormais généralisée à concevoir la solidarité par l'instauration d'un lien direct entre l'Etat social - représenté par différentes instances qui en émanent ou en dépendent plus ou moins directement, les services de l'Etat, mais aussi les collectivités territoriales et leurs établissements publics, les organismes de sécurité sociale, les associations ainsi que par les institutions sociales et médico-sociales - et des individus appelés à être non seulement des sujets de droit, mais aussi des citoyens actifs et responsables de leur destin, quelles que puissent être leur situation objective et leurs difficultés réelles. C'est dans ce sens que l'on peut parler de *solidarité participative*. Désormais, les individus doivent montrer qu'ils sont responsables et coopérants pour être protégés. (Paugam cité par Châteauneuf-Malclès, 2012, p. 12)

Pour Enjolras, les associations peuvent se voir, avance-t-il, comme une solution à la double crise interne et externe de l'État-providence :

Dépasser la crise interne de l'État-providence suppose, en conséquence, de trouver les conditions de production d'une solidarité de proximité, non médiatisée, ou, selon les termes d'Habermas de permettre le développement de l'action orientée vers l'intersubjectivité dans l'espace public [...] De ce point de vue, le développement des services de proximité dans un cadre associatif est susceptible d'apporter une solution au processus de rationalisation au sein de l'État-providence. (Enjolras, 1998, pp. 224-226)

Plus largement, l'action publique reformulée doit comprendre le développement « de conditions favorables à la multiplication des formes de coopération mutuelle » (Laville, 2002, p. 53). Dans les réformes de l'action publique (*policy making*) que certains envisagent, la « nécessaire implication de la *société civile* dans le processus politique » (Muller, 2015, p. 113) est par ailleurs avancée comme stratégie (Brans & Vancoppenolle, 2005). Les associations doivent prendre à ce titre un poids plus important dans le débat public (Fardeau, 2016). Elles ont ainsi un rôle d'importance à jouer ; elles participent non seulement au « racommodage social » (Brun, 2002), à la cohésion sociale et au processus démocratique, mais également à la poursuite d'intérêts individuels que de l'intérêt général. Elles permettent le développement d'idées, de projets originaux, innovants, mais aussi pragmatiques et expriment en ce sens « la recherche de réponses collectives à des sollicitations toujours nouvelles » (Martinot-Lagarde cité par Moulinier, 2002, p. 25) représentant, dans certains cas, une « alternative vivante du secteur public » (Brun, 2002, p. 8). Sur la base de ces constats, c'est donc l'ensemble des structures de solidarité qui doit être mis en lumière dans les enjeux des sociétés contemporaines : « [...] the traditional forms of social security afforded by mutual support groups (family, relatives, neighbours), and by membership of organisations and associations (cooperatives, churches,

benevolent funds) still play a larger role. Often, these are the most significant social security mechanisms. » (Busch, 2010) La promotion du développement d'une solidarité de proximité dans le cadre associatif apparaît pour certains comme une perspective à sérieusement envisager dans la résolution de la crise de l'État-providence (Enjolras, 1998).

En somme, le potentiel du milieu associatif semble être relativement important au regard des projets solidaires, idéologiques et relationnels que les associations et assimilés (coopératives entre autres ou groupes non formalisés²⁴²) peuvent alors permettre de développer. Or, si les associations peuvent se donner à voir comme des espaces de défense d'intérêt commun significatif, elles n'en restent pas moins confrontées aux risques d'instrumentalisation et de bureaucratisation (Barthélémy, 2000; Collaud, 1993; Godbout, 1992, 2000; Hély, 2009; Labit, 2010; Laville, 2015). Collaud (1993) évoque des risques de « déficit démocratique » d'une part – perte de dynamisme du projet, incapacité de l'association à jouer son rôle d'intermédiaire en raison d'une trop grande distance culturelle avec les usagers qu'elle est censée représenter – et, d'autre part, de « dérive bureaucratique » – opacité dans la circulation des informations, dysfonctionnement liés à un comité fermé sur lui-même notamment ou encore d'autres types d'abus (une entreprise à but lucratif qui se fait passer pour une association par exemple²⁴³). En outre, les associations sont « généralement limitées dans leurs objets » (Brun, 2002, p. 9). Ces limites et risques potentiels représentent une réalité que les associations peuvent être amenées à vivre. Reste qu'au-delà de ces processus dérivatifs possibles, nombreux sont les analyses et les discours à envisager les atouts et les bienfaits du milieu associatif – et plus largement ceux de l'économie sociale et solidaire²⁴⁴ - certains y portant même un regard plutôt enchanteur - à juste titre à certains égards estimons-nous - bien qu'également critique. Cette dernière posture semble être certainement renforcée dans un contexte de crises se succédant et s'accumulant.

Il faut noter qu'un certain nombre de transformations ont traversé le milieu associatif ces dernières décennies, ce qui vient modifier la manière dont on l'avait considéré jusqu'alors. C'est l'objet d'étude que s'est donné Hély dans bon nombre de recherches qu'il mène dans le contexte français et relatées dans *Les métamorphoses du monde associatif* (2009). Il y soulève la figure du « travailleur associatif » et procède à une sorte de désenchantement du milieu associatif, marqué de multiples tensions et d'hybridations, à l'attention de ceux qui le considèrent, peut-être à certains égards, un peu (trop) rapidement comme une troisième voie possible entre le marché et l'État.

²⁴² Nous comprenons ici sans personnalité juridique.

²⁴³ Ce qui est contraire en Suisse à la loi (article 60 et suivants du Code civil suisse).

²⁴⁴ Celle-ci est souvent considérée comme une troisième voie entre le secteur public et l'économie de marché et s'inscrit ainsi dans ce qui est qualifié de « tiers-secteur ». Cette troisième voie se situerait entre les dérives « d'une main mise étatique » et entre celles « d'un capitalisme financier globalisé » (Francou, 2014).

6.9 Professionnalisation et bureaucratisation du monde associatif : pénétration du salariat dans un milieu de tradition bénévole et risque d'instrumentalisation

Nous l'avons vu, il n'est pas rare que le milieu associatif soit considéré comme l'espace même du don ou l'expression d'actes désintéressés associés au bénévolat, d'actions collectives citoyennes. Si on ne peut contester cette réalité, le monde associatif d'aujourd'hui dépasse ce seul cadre définitoire. C'est le point de vue central que défend Hély dans son ouvrage *Les métamorphoses du monde associatif* (2009) qui nous paraît être également pertinent de mentionner : le monde du travail a alors pénétré l'univers associatif bien que le processus de professionnalisation ne concerne pas l'ensemble des associations²⁴⁵. Il y dévoile les contours d'un monde du travail encore peu visible et documenté. La thèse que soutient l'auteur consiste à considérer que le salariat qui pénètre le monde associatif « représente une forme subversive d'activité productrice » dans la mesure où il est question d'un travail de dimension non marchande « dont la valeur produite n'est pas mesurée strictement sur la base de ce qu'elle a coûté à la collectivité pour être produite » à l'inverse du travail des salariés de la fonction publique (2009, p. 276). L'entrée du salariat dans le monde associatif va questionner le travail et le caractère bénévole prévalant jusqu'alors. Deux principales oppositions données par l'auteur ont cours au sein du milieu associatif – qu'il considère comme un monde « sous tensions » - et viennent brouiller les frontières ainsi que transformer les caractéristiques traditionnelles des associations : délimitation à la fois entre secteur public et privé et entre don et contrat.

Dans la première opposition qu'il décèle, Hély souligne la position intermédiaire qu'occupent les associations entre ces deux sphères - comme l'analysait antérieurement Chevallier (1981) – caractérisé tant par une « privatisation du public » qu'une « publicisation du privé »²⁴⁶ (Hély, 2009, p. 26) ; ce mouvement va donner naissance aux partenariats²⁴⁷ et nouveaux modes de collaboration entre les instances publiques et les associations dans le cadre desquelles l'État devient un « partenaire comme un autre » (2009, p. 35). Se développent des relations contractuelles entre ces deux types d'agents qui nous dirigent vers les enjeux de la contractualisation - qui n'est pas du reste sans créer des tensions

²⁴⁵ Hély fait remarquer qu'il a porté son intérêt sur des associations exerçant « des activités économiques relevant d'une « utilité sociale » » (à comprendre comme les activités qui entendent prendre en compte des besoins non ou peu satisfaits par le marché) et dont « l'organisation du travail repose en partie sur du salariat » (2009, p. 15). Il développe le concept d'« entreprise associative » pour qualifier les associations qu'il a analysées dans le cadre de son projet de recherche qu'il définit comme le « passage de l'association déclarée dont les règles sont fixées par la loi de 1901 [loi afférente aux associations dans le cadre législatif français] et composée de bénévoles à l'association employeur d'au moins un salarié » (2009, p. 99). Ce concept sert pour l'auteur à différencier ce type d'associations des associations dites traditionnelles.

²⁴⁶ A comprendre respectivement que des éléments du secteur privé pénètrent le secteur public (par exemple, plus grande valorisation de critères d'efficacité pour mesurer les actions publiques menées) et inversement que des éléments du secteur public s'immiscent dans le secteur privé (plus grande valorisation d'actions dites citoyennes ou d'intérêt général [RSE par exemple]).

²⁴⁷ L'auteur parle ici des effets de la décentralisation dans l'organisation de l'action publique qui vont de fait modifier « les relations entre les administrations et le monde associatif » en introduisant le partenariat (2009, p. 35).

pour les associations concernées (plus spécifiquement entre les attentes de résultats des institutions publiques qui les financent et la volonté des associations de maintenir sur une certaine marge de manœuvre sur le développement de leurs activités). Outre ce processus de décentralisation, l'auteur observe l'apparition d'un processus de marchandisation du milieu associatif - favorisé par l'incertitude que peut engendrer la volatilité des financements publics - qui caractérise, dans ce cas-ci, le lien que les associations et les entreprises ont développé depuis une vingtaine d'années - dont la responsabilité sociale des entreprises (RSE) et le mécénat en sont des aspects significatifs.

Dans la seconde opposition observée, le brouillage des frontières se situe entre le bénévolat d'une part et le salariat de l'autre²⁴⁸ qui pose la question de la valorisation monétaire du bénévolat et de son statut juridique avance Hély. Il est question du processus de professionnalisation du bénévolat. L'auteur tient à souligner la prise en considération de deux contextes différents pour considérer cette opposition ; si une société salariale accomplie permet de pouvoir opposer distinctement le bénévolat du salariat (travail libre contre travail contraint), une société salariale fragilisée développe au contraire une pluralité de situations intermédiaires comprises entre l'emploi et l'inemploi, ce qui rend plus difficile le contraste entre les deux. Pour l'illustrer, il mentionne le cas suivant : « Sur le marché du travail associatif, il est effectivement délicat de déterminer si un volontaire bénéficiant d'une indemnité et d'une protection sociale n'est pas mieux reconnu et plus protégé qu'un salarié à temps partiel embauché par le biais d'un contrat aidé. » (2009, p. 60) Aussi, ces métamorphoses de la pratique bénévole passent par un processus de certification des compétences²⁴⁹ développées lors d'une expérience bénévole dans un cadre associatif et professionnel – pouvant être indemnisée ou rétribuée (par exemple par des chèques-repas) – qui engendre une plus forte reconnaissance (institutionnelle) de l'engagement bénévole. Notons que la validation des acquis de l'expérience (VAE) est également reconnue en Suisse par le Secrétariat d'État à la formation, à la recherche et à l'innovation (SEFRI) - il est d'ailleurs possible d'obtenir, à l'issue de la procédure de valorisation, un titre formel qui certifie l'acquisition de compétences obtenues dans le cadre d'activités professionnelles et associatives. Il existe même en Suisse un document intitulé « Dossier Bénévolat »²⁵⁰ validé à l'échelle nationale qui permet de spécifier par une attestation les engagements bénévoles ou le travail accompli au sein d'un comité associatif. L'existence de ce type de document marque aussi une reconnaissance plus formelle et institutionnalisée de l'engagement bénévole réalisé en territoire helvétique. Outre ce processus de reconnaissance certifiée de l'engagement bénévole, Hély fait

²⁴⁸ Opposition que l'auteur n'entend pas réduire au « débat insoluble entre don gratuit et intérêt » (2009, p. 60), ces deux pôles n'étant pas, à son sens, totalement antagonistes dans une situation de crise du salariat.

²⁴⁹ La validation des acquis de l'expérience (VAE) a en effet été instituée en France par la loi de modernisation sociale de 2002 (Hély, 2009, p. 67).

²⁵⁰ De nombreuses associations soutiennent ce dossier. Pour plus de précisions, il est possible de consulter le site y relatif sous le lien suivant : <http://www.dossier-benevolat.ch/>.

remarquer que les politiques sociales françaises ont développé des contrats particuliers (contrats aidés²⁵¹) au sein du milieu associatif pour les personnes au bénéfice d'un programme de réinsertion. Ces deux caractéristiques permettent d'avancer qu'a alors été engendré un réel « marché du travail associatif » se fondant « sur la cohabitation contradictoire » à la fois de bénévoles qui revendiquent « les protections et la reconnaissance traditionnellement attachées au statut de travailleur », mais aussi de salariés « dépossédés d'une partie de leurs droits sociaux et contraints à des rémunérations inférieures à celles qui leur seraient accordées, à qualification égale, dans des secteurs moins militants mais plus lucratifs » (2009, p. 94).

Il est désormais reconnu qu'une grande diversité et hétérogénéité caractérisent le monde associatif. Comme d'autres, Hély propose une typologie des entreprises associatives²⁵² qu'il a analysées sur la base d'une double dimension : d'une part, la légitimité de l'action associative (marchande ou non marchande) et, d'autre part, les formes du lien associatif (bénévolat ou salariat) (2009, p. 102). Les quatre formes qu'il définit sont les suivantes : l'*entreprise associative gestionnaire*²⁵³ (qui développe un statut « d'auxiliaire de l'Etat-providence » (2009, p. 111), soit liée aux instances publiques par une forte proximité) ; l'*entreprise associative partenaire* (qui s'organise « en concertation avec les pouvoirs publics » (2009, p. 112) tout en conservant une autonomie dans la gestion et organisation du groupe) ; l'*entreprise associative marchande* (qui se structure sur une base essentiellement bénévole et dans les domaines sportifs, touristiques et culturels et qui se caractérise par un « rapport instrumental et direct aux pouvoirs publics » (2009, p. 113) par le recours notamment à des contrats aidés) ; l'*entreprise associative mécénale* (qui tire ses principales ressources financières des dons de particuliers et/ou de mécénat, vouée à se développer à l'avenir notamment sous l'impulsion de projets comme la RSE). Ces quatre formes d'entreprises associatives se différencient en fonction du secteur d'activité, des modes de financement, de la reconnaissance d'utilité publique, du mode de direction, de la structure de l'emploi et des caractéristiques sociodémographiques du personnel salarié. L'espace dans lequel ces entreprises associatives évoluent « cristallise ainsi un ensemble de rapports de force polarisés autour de l'imposition d'une définition de l' 'utilité sociale' dont chaque acteur ou entreprise associative tente de circonscrire les limites, selon ses propres intérêts » (2009, p. 127). Elles assurent de nouveaux

²⁵¹ Le « contrat aidé » est ainsi défini par l'INSEE comme un « contrat de travail dérogatoire au droit commun, pour lequel l'employeur bénéficie d'aides, qui peuvent prendre la forme de subventions à l'embauche, d'exonérations de certaines cotisations sociales, d'aides à la formation » dont le principe directeur est « de diminuer, par des aides directes ou indirectes, les coûts d'embauche et/ou de formation pour l'employeur ». Ces emplois dits aidés, relevant tant du secteur marchand que non marchand (conclus par des associations notamment dans ce second cas), sont ainsi généralement « accessibles prioritairement à des « publics cibles », que sont plus spécifiquement les personnes dites « en difficulté sur le marché du travail » ou les jeunes adultes (INSEE, 2016, p. n.d.).

²⁵² Pour Labit (2010) par ailleurs, le recours à ce type de terminologie [entreprise associative] souligne à son sens l'évolution ayant cours dans le milieu associatif (professionnalisation, poids économique, ...).

²⁵³ Dans le cadre de l'étude de Hély, les entreprises associatives dont le secteur d'activité est l'action sociale sont celles qui sont les plus développées dans cette forme d'entreprise associative (suivies ensuite par l'*entreprise associative partenaire*) (2009, p. 117).

services qui ne sont ni pris en charge par l'État, ni par le marché (quelques exemples sont donnés par l'auteur : aide à domicile, encadrement scolaire d'enfants, assistance d'urgence des sans-domiciles et des exclus, insertion de chômeurs, ...), ce qui lui fait plus largement dire que le bien commun n'est plus le monopole des seuls pouvoirs étatiques.

Aussi, s'interroge Hély, les travailleurs salariés sont-ils des « gens du public » ou des « gens du privé » ? Ce questionnement incite à repenser la distinction faite entre salariés du privé et fonctionnaires. Les fonctions publiques sont très souvent exercées par les salariés associatifs²⁵⁴, dont chacun d'entre eux, a conscience d'accomplir une activité qui répond aux exigences d'un travail salarié. Ces derniers ne bénéficient pas pour autant d'une sécurité de l'emploi garantie et peuvent même connaître la précarité dans le cadre de leur travail associatif (rémunération et perspectives de carrière faibles) bien que certains postes soient néanmoins mieux protégés que d'autres. La responsabilité revient directement au milieu associatif qui refuse de se considérer comme un « monde » du travail :

Tant que le monde associatif s'obstinera à se dénier lui-même comme monde du travail, les aspirations pour « travailler autrement » invoquées par les travailleurs associatifs ne pourront qu'apparaître que comme des pis-aller, dissimulant la discontinuité des trajectoires et les ruptures biographiques qui les caractérisent derrière les rhétoriques formatées par l'idéologie de l'économie sociale et solidaire. (Hély, 2009, p. 174)

Le travail associatif, dans les deux dimensions de l'action associative qu'il peut emprunter, marchande ou non marchande, offre une double constitution : compenser à la fois les lacunes des institutions publiques et administrer « un supplément d'âme » aux instances capitalistes (2009, p. 191). Ce constat posé sur le fait que les entreprises associatives puissent « conjurer les carences du service public » est à la base même de notre réflexion et au cœur de notre problématique de recherche. Nous pensons qu'elle peut même se retrouver plus largement dans le milieu associatif et pas nécessairement qu'au sein de ce qu'Hély qualifie d'« entreprise associative ». Celles dont l'activité s'accomplit sous la tutelle ou en partenariat avec l'État participent alors à « pallier les insuffisances du service public » de deux manières : soit « en intervenant dans le prolongement des institutions », soit « en complétant des carences dans des domaines qui échappent à la responsabilité de la puissance publique » (2009, p. 193). C'est ce que Brun nomme comme paradoxe de la professionnalisation du mouvement associatif : « [...] bon nombre d'associations agissent sous les *contraintes de la puissance publique* tout en s'inscrivant dans un *mouvement gestionnaire et entrepreneurial*. » (2002, p. 11)

Dans une perspective quelque peu différente, Godbout analysait dans les années 1990 et aux début des années 2000 les mutations que connaissait le monde du bénévolat et observait la pénétration de

²⁵⁴ Hély souligne que la socialisation des salariés des entreprises associatives est proche de celles des institutions publiques en ce sens qu'elle repose « sur l'identification aux corps professionnels de la fonction publique » (2009, p. 195).

l'institutionnalisation et de la professionnalisation du secteur - il évoquait une « contamination bureaucratique et professionnelle » affectant le milieu du bénévolat (2000, p. 65). Pour Godbout, le bénévolat est un don de temps que l'on consacre à des inconnus, ce qui l'inscrit dans l'essence même de la logique du don. Or, les transformations constatées dans le milieu bénévole mettent à mal l'idée d'un « bénévolat-sacrifice ». La modernité s'achemine désormais « à valoriser le fait que faire du bénévolat « rapporte » (en termes de prestige, de contacts, d'expérience,...) » pour approcher davantage du « modèle de la rationalité instrumentale » (2000, p. 65). La présence de relations plus étroites entre les structures étatiques et les organismes à fonctionnement bénévole est également soulignée, bénévoles désormais souvent encadrés par des professionnels (et entourés de travailleurs non-salariés) dans la mesure où l'État mobilise ces mêmes organisations de bénévolat pour y inscrire des programmes de réinsertion professionnelle. De cette pénétration bureaucratique et professionnelle, Godbout évoque les risques de dépersonnalisation et de neutralisation des liens noués entre donataires et donateurs – le don, au contraire, personnalise les rapports (même lointains) entre eux. Si une intermédiation plus élevée que suppose le processus de professionnalisation et d'institutionnalisation peut provoquer cette tendance, il tient à préciser que « la qualité du lien n'a jamais pu être abandonnée entièrement au rapport salarial » (1992, p. 83), du moins dans certains cas. Ce processus modifie de fait le *lien social* duquel il devient plus facile de se libérer si on interpose l'argent, au sein de la relation en question (*exit*). Dans ce cas, le donateur ne rend plus le service pour le lien qui le lie au donataire (service et lien liés), mais pour ce qu'il peut rapporter en termes monétaires (service et lien dissociés) ; on sépare le lien et le service rendu bien que l'attachement puisse toujours exister et se développer. Dans cette éventualité, la progression du travail social peut être vue comme une illustration du fait que de nombreux services auparavant assurés à titre gracieux par un réseau de liens de proximité ont été par la suite repris de manière salariée par des professionnels :

Dans le secteur public, le recours à l'intermédiaire prend la forme du processus de professionnalisation et de bureaucratisation des services [...] [qui] touchera directement les liens communautaires. Illustrons ce processus par un exemple tiré de ce qu'on appelle le « travail social ». Au départ assumé par les rapports de parenté, de voisinage, d'amitié, bref par des liens personnels directs (que nous appelons communautaires), cet ensemble de services a été peu à peu transféré à des employés du secteur public ou à des organismes spécialisés dans ces services et subventionnés par l'État. Ce transfert s'effectue au nom de l'égalité et de l'universalité, mais aussi au nom d'un désir de libération des liens sociaux obligatoires. Ce processus de libération tend à transformer la démocratie elle-même en un mécanisme quasi marchand : nous payons par nos impôts, ou directement, des individus qui, à leur tour, sont évidemment payés pour faire un travail, le « travail social », qui consiste en fait essentiellement en des liens sociaux. C'est pour certains un grand « gain » parce que les femmes, qui avant s'occupaient «

gratuitement » de leurs enfants de leurs parents, s'occupent maintenant des enfants et des parents des autres en étant payées pour le faire. (Godbout, 1992, pp. 172-173)

Godbout évoque, par l'illustration ci-dessus, le rapport « producteur-usager » constitutif à la modernité et rappelle que le passage du « familial à l'étranger par le moyen de l'argent » implique de profondes transformations dans les relations nouées qui conduisent de fait à la « généralisation d'un rapport marchand non concurrentiel » (1992, p. 173). Cela s'inscrit dans le constat plus général qu'il tire du fonctionnement des sociétés modernes - qui rejoint ce que de nombreux auteurs avant lui, avaient constaté de l'extension du processus d'individualisation dans la modification du *lien social* (mouvement de libération des liens sociaux qui deviennent alors plus souples, électifs, non contraints) :

La culture moderne, au lieu de se préoccuper d'abord de ce qui nous relie les uns aux autres, vise d'abord à nous libérer des autres, à nous émanciper des liens sociaux conçus comme autant de contraintes inacceptables. L'horizon de ce processus est que tout *lien social* doit devenir volontaire. C'est la généralisation de l'*exit*, le grand cadeau de la modernité : n'avoir de rapports que librement choisis, les autres étant reportés sur le marché et l'État et assumés par eux. Et par nous en tant que travailleurs [...] (Godbout, 1992, p. 176)

Pour Balme, la bureaucratisation représente un des aspects majeurs de l'institutionnalisation des associations ; le bénévolat est confronté « à un problème de disponibilité » :

La multiplication des tâches administratives et la nécessaire continuité des activités imposent généralement à terme la création d'un emploi salarié pourvu, selon les cas et le niveau de compétence exigé, par un ancien bénévole ou un professionnel extérieur. Cette bureaucratisation, où la bonne volonté fait place à une organisation rationnelle du travail, marque bien souvent une étape dans la vie des associations, qui parviennent à la légitimation et à la permanence de leurs réalisations. (Balme, 1987, pp. 605-606)

L'auteur relève ici la pénétration du salariat dans l'univers associatif comme une évolution parfois nécessaire pour permettre le développement ou le maintien des activités des associations ainsi qu'une forme de reconnaissance plus formelle de leurs actions.

Passaris et Raffi (1984) reconnaissent déjà dans les années 1980 les limites (ou dérives) auxquelles le milieu associatif pouvait être confronté. Deux « dangers » latents menacent à leur sens constamment les associations : d'une part, la tendance « à l'embonpoint » administratif que certaines peuvent développer en s'identifiant avec le temps davantage à la structure du groupe qu'à sa finalité ; d'autre part, la tendance à l'étouffement de la vie associative par les services publics par lesquels l'association en question devient davantage une « structure de service public à gestion privée » (1984, p. 71). Ceci pose plus largement la question de la délimitation des fonctions entre les structures étatiques et associatives – également soulevée d'une certaine manière par Laville (2015) et Barthélémy (2000). En

accordant une reconnaissance d'utilité publique ou des subventions aux associations ou en nouant avec elles des partenariats (par contractualisation), l'État reconnaît de fait leur existence, mais aussi leur rôle. Ce constat semble rejoindre ce que Balme évoquait quand il mentionnait que « le niveau des subventions et des facilités matérielles mises à leur disposition [celles des associations] témoigne de la reconnaissance obtenue auprès des municipalités » (1987, p. 605). Pour Chevallier (1981), le renforcement des liens entre les associations et l'État est lié au fait que ce dernier ait reconnu les potentialités positives que celles-ci sont capables de produire en termes d'intérêt général - si bien qu'il va tenter de rechercher en contrepartie, en leur accordant du crédit, à imposer son autorité. Les associations deviennent des supports nécessaires aux institutions publiques pour les aider à remplir certaines des tâches qui leur incombent. Pour Labit, l'instrumentalisation des associations par l'État « prend la forme de la délégation de missions de service public » et dirige alors les associations « à calquer leur fonctionnement sur celui des administrations », ce qui conduit à parler plus largement de « bureaucratisation des associations » (2010, p. 329). De cette manière, les institutions publiques, en relation plus ou moins étroite avec les associations, peuvent conserver un certain contrôle sur leurs activités. Pour Barthélémy, les associations peuvent être impliquées « dans une stratégie de contrôle social » quand elles sont considérées comme « le prolongement des pouvoirs institutionnels » - que représentent l'Église, l'État et les collectivités locales - comme régulant et favorisant les actions de ces institutions « dans le but d'assurer l'adaptation et l'intégration sociales des individus » (2000, p. 59). Dans cette perspective, Laville y voit une dimension politique au sens wébérien : les associations sont ainsi des structures qui peuvent être en mesure de « contribuer à l'exercice du pouvoir d'Etat et aux formes de dominations qui y sont liées » (2015, p. 12). Il souligne que les associations et la société civile « n'ont droit de cité », pour les institutions publiques ou entreprises qui les instrumentalisent par souci de légitimation, que « si elles prolongent leurs propres actions » (Laville, 2015, p. 13).

Une autre forme d'instrumentalisation mentionnée par Mengin (2001) est importante à relever. Le fait que les représentants politiques puissent substituer le rôle alloué aux professionnels du travail social aux associations, considérant ces dernières comme des vecteurs de cohésion sociale: « Les élus voient les associations comme des facteurs de paix sociale, comme des médiateurs entre eux et une population avec qui ils ont du mal à travailler et qu'ils ne savent pas vraiment gérer », les conduisant à les considérer comme « des substituts de travailleurs sociaux » alors que les associations doivent en premier lieu permettre dans une perspective démocratique « l'expression des habitants » et garantir « une parole et l'entrée » à ceux-ci « dans l'espace public » (2001, p. 51).

Relevons que ce type de configuration partenariale (sphère publique et milieu associatif) n'est pas propre à toutes les associations, certaines, pouvant ne pas souhaiter (ou nécessiter) entrer dans la démarche administrativo-institutionnelle qui peut leur être proposée dans le cadre de relations

nouées avec les institutions publiques. Nous pouvons supposer que certains groupes souhaitent même se distancer de relations avec l'État par divergence ou par volonté de maintenir leur autonomie à un niveau le plus élevé possible. Nous rejoignons les propos de Passaris et Raffi qui avancent que les associations, pour entrer en relation avec l'État, doivent jouer « la représentation » et « les négociations », ce qui implique plus spécifiquement que, pour être entendues des autorités publiques, elles doivent alors posséder « le « code » de ces « institutions politico-administratives » et le « savoir-faire » nécessaire (1984, p. 98). Les associations n'acquièrent du pouvoir que si elles sont reconnues par les pouvoirs publics locaux comme des « agents de médiation entre eux et la population » assènent les auteurs (1984, p. 98). Ces derniers ajoutent que les relations entretenues dans ce cadre spécifique sont biaisées par les demandes de ressources (moyens et subventions) adressées par les associations aux instances publiques dont les codes d'attribution ne sont pas explicitement déterminés²⁵⁵. Notons que les relations développées entre les associations et l'État peuvent être de différents degrés. Pour illustration, nous pouvons imaginer l'écart différentiel qui s'impose entre une association qui demande à sa commune une prestation relativement modeste (comme la possibilité d'avoir une salle de réunion à moindre coût) et une association qui conclut un mandat de prestations avec les autorités communales ou cantonales. Cette différence importante doit être signalée. La diversité des relations entretenues entre ces deux secteurs suppose de nuancer ces observations au regard de chaque cas bien que nous estimions que certaines tendances plus générales peuvent être effectivement avancées.

Enfin, au regard du lien entre association et démocratie, nous soulignons la réflexion de Labit (2010) sur cette relation autour du concept de *capital social* putnamien. L'instrumentalisation des associations (notamment par les collectivités territoriales) peuvent, à son sens, leur faire perdre « leur dimension d'expression de la société civile » (2010, p. 325), autrement dit remettre en question leur « capacité d'expression citoyenne » (2010, p. 326). Si l'auteure soutient que la liberté associative est l'une des caractéristiques centrales du système démocratique et que les associations restent des acteurs essentiels de celui-ci, elle observe une fragilisation du lien existant entre les associations et la démocratie. Elle mobilise le *capital social*²⁵⁶ au sens de Putnam²⁵⁷, et plus spécifiquement ces concepts de *bonding* et *bridging social capital*, dans le cadre d'une réflexion qu'elle emprunte à Worms (2006)²⁵⁸

²⁵⁵ C'est du moins ce que les auteurs constataient à l'époque.

²⁵⁶ Elle fait aussi appel au concept d'« espace public » d'Habermas (1992).

²⁵⁷ Rappelons que Putnam note une corrélation entre le déclin de vitalité démocratique et celui du dynamisme de l'engagement citoyen et associatif (entre autres facteurs), ce qui est signe plus largement d'un dépérissement du *capital social*.

²⁵⁸ Worms souligne plus spécifiquement la prise en compte de la différenciation entre « le capital social qui attache les uns aux autres les membres d'un réseau sur la base de caractéristiques sociales et d'une identité partagées incarnant à la fois des liens d'affinité et d'appartenance (*bonding social capital*, [...]), le capital social qui regroupe dans un même réseau des personnes relevant d'identités sociales et culturelles différentes (*bridging social capital*) et enfin le capital social qui relie à l'espace public, qui établit des passerelles entre la société civile et les appareils institutionnels de sa régulation (*linking social capital*) » (Worms cité par Labit, 2010, p. 327).

qui souligne la possibilité d'un lien à faire entre les dynamismes démocratique et associatif si l'on tient compte des différents types de capitaux sociaux putnamiens. Sur la base de ce dernier constat, elle en déduit que « pour être fluide, le lien entre association et démocratie doit permettre une transformation aisée d'un état du *capital social* à un autre », autrement dit permettre que la communauté fasse société (2010, p. 327). En se référant à une étude menée par la Conservation national des arts et métiers (CNAM) en banlieue parisienne²⁵⁹ qui constate un recul du *bridging social capital*, elle fait remarquer la difficulté qu'ont les associations à faire en sorte qu'une mixité socioculturelle se crée en leur sein et se fasse entendre des autorités publiques :

De fait, le bonding social capital continue de tisser des liens forts au sein de communautés socialement et culturellement homogènes, mais en recourant de moins en moins à la forme associative. Tandis qu'à l'autre bout de la chaîne, le linking social capital continue de témoigner d'un arrimage fort de certaines structures associatives institutionnalisées, mais peu représentatives de la population, aux pouvoirs publics. (Labit, 2010, p. 332)

Nous comprenons ici qu'une revitalisation du *bridging social capital* à travers le milieu associatif est soutenue pour améliorer ainsi le lien entre association et démocratie : d'une part, cette forme de *capital social* constitue pour Labit un « état intermédiaire essentiel qui permet à la communauté de faire société » (2010, p. 332) ; d'autre part, l'auteur tient compte de l'hétérogénéité socioculturelle des individus pour reprendre Worms quand celui-ci mentionne qu'il « regroupe dans un même réseau des personnes relevant d'identités sociales et culturelles différentes » (Worms cité par Labit, 2010, p. 327), ce qui nous semble pouvoir plus largement améliorer la représentativité des citoyens.

En synthèse, Labit constate trois conditions d'un lien fort entre association et démocratie : la première est que l'association ne soit pas « entièrement instrumentalisée par les pouvoirs publics » ; la deuxième, qu'elle ne soit pas « livrée aux forces du marché » ; enfin, qu'elle ne reste pas « recluse sur son unique fonction de sociabilité » (Labit, 2010, p. 329). L'apport associatif à la démocratie tient dans sa capacité à faire remonter « les préoccupations du secteur informel [...] à l'espace public » (2010, p. 330), plus largement à transformer tout ce qui relève du domaine individuel en intérêt général pour maintenir sa fonction « d'agir politique ».

²⁵⁹ Labit donne la référence suivante : « CNAM, Pratiques associatives et action publique en Ile-de-France, Journée-débat du 12 mars 2010 » (2010, p. 332).

METHODOLOGIE

Avant de présenter les résultats analytiques de la présente recherche, nous abordons ici les aspects méthodologiques

7. Méthodes de recherche et techniques d'enquête pour la collecte de données

Cette partie aborde les différentes étapes et méthodes de recherche qui ont été mises en œuvre pour réaliser cette étude. Dans les paragraphes suivants, nous allons expliciter comment nous avons mené notre terrain de recherche afin de pouvoir répondre aux questions et hypothèses de recherche qui ont été posées et développées dans la première partie de ce travail.

7.1 Démarche épistémologique

Cette étude s'inscrit dans le cadre d'une recherche de type qualitatif et dans une démarche hypothético-déductive. Dans un premier temps, nous avons effectué un état des lieux de la littérature autour des enjeux qui ont trait à la solidarité. Aussi, relater l'évolution de la solidarité sur une certaine période temporelle - en abordant plus spécifiquement l'émergence de la solidarité étatique (*solidarité froide*) avec l'avènement de l'État-providence ou État social et sa progression fulgurante au sortir de la Seconde Guerre mondiale, puis en évoquant les difficultés et les enjeux auxquels celui-ci fait désormais face depuis plusieurs décennies dans un contexte occidental en proie à de nombreux défis - a permis de poser les premières fondations théoriques de notre réflexion. En parallèle, nous avons cherché à savoir quelles pourraient être certaines des alternatives potentielles aux difficultés inhérentes à la situation que connaît aujourd'hui l'État social, autrement dit focaliser sur d'autres formes de solidarité que les individus pouvaient mobiliser en dehors de la solidarité étatique (*solidarité chaude*). Nous avons également cherché à cerner les enjeux qui entourent le *lien social*, plus spécifiquement articulé autour de la crise du *lien social*, concept lié à celui de solidarité. En effet, il nous a semblé indispensable de mobiliser les théories du *lien social* (par l'approche paugamienne essentiellement) et du milieu associatif pour comprendre non seulement les enjeux, mais aussi les limites des liens de solidarité - qui se jouent le plus souvent sur un mode fraternel et de face-à-face et qui semblent représenter ce que nous avons qualifié de « solidarité par le bas » - créés entre les parties prenantes des collectifs de solidarité qui vont être présentés et qui ont fait l'objet de la partie empirique de notre étude. Nous nous sommes ainsi focalisée plus spécifiquement sur le pendant associatif de la *solidarité chaude*. De ce fait, nous avons exclu de notre terrain de recherche l'analyse des solidarités tissées dans le réseau familial ou amical des individus - lien qui peut être qualifié de

« *lien social de base* » (Sue, 2002, p. 56)²⁶⁰ - pour nous concentrer uniquement sur des relations de solidarité de nature associative. C'est la raison pour laquelle la sociologie des associations a paru tout à fait indiquée, utile et pertinente pour mieux comprendre à la fois le fonctionnement et les caractéristiques, mais également les enjeux et limites qui se nouent dans ces formes particulières d'organisation interindividuelle.

Dans un second temps, nous avons cherché à articuler cette première partie théorique avec la réalité empirique en mobilisant la méthode qualitative comme approche méthodologique de recherche et plus spécifiquement dans le cadre d'une démarche réflexive hypothético-déductive. Nous tenons à rappeler que l'approche déductive reste un « idéal » (O. Martin, 2010) et qu'elle tient lieu ici d'une posture prise pour poser le raisonnement général qui donne ainsi la « primauté au cadre théorique » ; autrement dit, la démarche hypothético-déductive permet de mettre à l'épreuve d'une vérification empirique les hypothèses émises et déduites du cadre théorique :

Ces deux procédures de raisonnement [induction et déduction] sont des idéaux : aucune d'entre elles ne correspond à la réalité des pratiques scientifiques et des modalités de recherche en sociologie (comme dans toutes les autres sciences empiriques d'ailleurs), et il serait réducteur de croire que la démarche scientifique s'appuie nécessairement sur l'une ou l'autre de ces procédures. Lorsqu'ils ne sont pas réduits à ces idéaux, les termes induction et déduction désignent deux postures du chercheur. (O. Martin, 2010, p. 14)

Nous ajouterons que la démarche de recherche n'est que rarement purement déductive ou inductive, elle est régulièrement plutôt abductive : « Souvent, le/la chercheur.e ne s'inscrit ni dans une pure logique déductive ni dans une pure logique inductive. C'est par le biais de l'abduction qu'il/elle va élaborer sa problématique de recherche, c'est-à-dire par un aller-retour entre le processus au cœur de l'analyse et la littérature théorique existante » (Coman et al., 2016, p. 167). Dans un même ordre d'idée concernant ces « allers-retours » entre théorie et données du terrain, Sayarh souligne aussi ce caractère potentiellement abductif : « Il se peut que le chercheur ait besoin d'effectuer plusieurs allers-retours entre la théorie et les données avant d'être apte à générer des interprétations pertinentes des données et à répondre à la question de recherche initiale. (2013, p. 235)

Mobiliser une démarche qualitative permet de découvrir et d'analyser les valeurs, les représentations, les opinions que les individus possèdent à l'égard de cette forme de solidarité particulière (*solidarité chaude associative*) qui représente notre champ général d'observation. L'approche qualitative apparaît comme la méthode adéquate pour analyser tant les motivations des individus à prendre part

²⁶⁰ L'auteur définit le *lien social de base* comme ce que les sociologues appellent le « lien primaire » relate-il et indique qu'il est « le fait que nous constituons des familles, que nous avons des relations, des amis, que nous entretenons un certain type de rapport social ». (Roger, 2002, p.56).

à des collectifs, des associations que le fonctionnement et les objectifs des groupes qui s'inscrivent dans une solidarité établie en parallèle de l'État. En ce sens, elle permet de capter les détails de processus complexes et est particulièrement indiquée pour saisir les processus cognitifs des individus interrogés et intégrer dans l'analyse les significations subjectives qu'ils attachent à leurs comportements et pratiques. Aussi, les résultats présentés dans la partie analytique de cette étude n'ont pas de prétention à la généralisation dans la mesure où elles ne sont pas de prime abord destinées à l'être ; ils entendent ainsi mieux saisir, dans un contexte spatial et temporel donné, les caractéristiques et limites qui composent une solidarité qui a cours entre individus en dehors à la fois de leurs cercles familial et amical et de la solidarité étatique.

7.2 Déroutement de l'enquête : contextualisation du terrain d'étude

Nous avons ainsi choisi d'étudier le fonctionnement et les caractéristiques de groupes que nous avons qualifiés de « collectifs de solidarité²⁶¹ ». Nous les avons subdivisés en deux sous-groupes (les collectifs d'entraide d'une part et les collectifs de soutien d'autre part) – en interrogeant des personnes y prenant part (membres, professionnels, bénévoles). Nous avons tout d'abord sélectionné un ensemble de groupes que nous avons estimé susceptibles de pouvoir s'inscrire dans la définition de la *solidarité chaude* de Le Goff (2012) dans son pan associatif, à savoir des groupes qui se basent sur un « mode fraternel », dans un « rapport de visage à visage » et de « parole à parole » dans le cadre de relations faites non seulement de « non-indifférence, d'attention, de sollicitude, de compassion » mais aussi d'« initiatives se [joignant] dans une œuvre commune » pour reprendre les termes de Le Goff (2012), des « solidarités de proximité » pour citer Strohl (2012). En outre, nous avons focalisé notre attention sur la recherche de groupes qui nous semblaient pouvoir s'inscrire dans ce nous soulignons dans le cadre de nos hypothèses de recherche, soit comme des espaces offrant des activités de partage, de l'aide ou encore du soutien mutuel aux personnes pour lesquelles ce type d'échanges spécifiques est destiné. Les missions diverses de ces groupes pouvaient représenter d'éventuelles réponses à des besoins ou attentes estimés comme non pris en compte ou insuffisamment satisfaits par d'autres canaux et plus spécifiquement par la sphère étatique. Ces groupes devaient représenter, sous des formes et buts variés, des lieux où peut se manifester de la solidarité, c'est-à-dire globalement des espaces où peuvent avoir lieu des formes d'échanges entre des individus s'entraïdant ou soutenant certains d'entre eux, regroupant des personnes qui se sentent liées par une responsabilité et des intérêts communs et qui, de ce fait, s'organisent autour d'un collectif. Nous avons cherché à explorer une « solidarité par le bas » (*solidarité chaude*) qui s'organise en marge ou en parallèle d'une solidarité

²⁶¹ Que nous appelons également « groupes » ou parfois « collectifs » dans les analyses. Aussi, un collectif de solidarité (collectif d'entraide ou collectif de soutien) pourra être désigné par le vocable « groupe » ou « collectif » dans la présentation des résultats de recherche.

instituée « par le haut » (*solidarité froide*) avec laquelle, nous le verrons, des liens relativement étroits peuvent exister.

Avant de détailler les groupes qui ont été étudiés et les personnes interrogées dans le cadre de notre recherche, donnons l'espace géographique dans lequel s'inscrit essentiellement cette étude : le Canton de Neuchâtel (en Suisse). Il a servi d'espace d'observation bien que nous ayons, dans le cas de certains groupes, outrepassé les frontières neuchâteloises en rencontrant des personnes inscrites dans certains collectifs d'autres cantons romands. La République et Canton de Neuchâtel représente une entité politico-administrative et historique à part entière qui nous a semblé pertinente de retenir. Nous avons aussi choisi cet espace pour des raisons de proximité géographique²⁶² et d'accessibilité - maîtrise de la langue officiellement et majoritairement parlée dans cet espace géographique (soit le français), prise en compte des contraintes financières et de temps à disposition, mais aussi existence d'un réseau social/de connaissances développé dans la région²⁶³ - sans oublier l'intérêt porté à cette dernière²⁶⁴. Il est important de souligner, dans le cadre de la réflexion générale que sous-tend l'étude, que le Canton de Neuchâtel est actuellement l'un des cantons suisses où les taux de chômage et d'aide sociale sont, en moyenne, les plus élevés du pays depuis plusieurs années. En outre, ce canton regorge de logiques d'entraide et de solidarité au sens où nous les avons définies qui nous ont semblé tout à fait pertinentes à analyser bien que nous ne puissions chiffrer de manière précise le nombre d'associations ou groupes qui s'y trouvent.

7.3 Les méthodes de recherche

Différentes méthodes de nature qualitative ont été mobilisées. Dans le cadre d'une démarche de sociologie compréhensive, nous avons envisagé deux méthodes interdépendantes pour mener notre recherche : l'analyse documentaire approfondie des groupes et l'entretien auprès d'acteurs qui les constituent.

Nous avons procédé à une analyse documentaire approfondie des groupes retenus avant, pendant et après la conduite des entretiens à la fois pour choisir les groupes, préparer les entretiens et compléter ceux-ci. Cette analyse s'est effectuée sur la base de sites Internet des groupes étudiés, rapports d'activité, chartres, statuts, documents afférents aux différents groupes (brochures, livrets, prospectus, ...) ou directement en ligne, mais aussi par l'étude de textes de loi, d'analyses statistiques, d'articles de presse locale ou encore de documentation audiovisuelle. Comme le souligne Dantier,

²⁶² Nous habitons dans le Canton de Neuchâtel. Nous conduisons notre recherche de doctorat à l'Université de Neuchâtel.

²⁶³ Nous connaissons bien ses institutions et les réseaux locaux qui y existent puisque nous y vivons depuis une trentaine d'années.

²⁶⁴ Cette région est à la fois notre région d'origine et de résidence. Nous avons ainsi développé un sentiment d'appartenance à ce territoire spécifique (appartenance géographique) (Guérin-Pace, 2006). Nous nous sommes intéressée à ce qui s'y passe et souhaitons de ce fait pouvoir faire état, dans la mesure de nos moyens, des logiques de solidarité qui peuvent y exister.

« toute recherche portant sur des groupes de localité urbains ou ruraux et d'une façon générale sur tous les groupements organisés ne saurait négliger l'ensemble documentaire » qui permet d'étudier spécifie-t-il « des paliers les plus profonds de la réalité sociale » (2008, p. 18). L'auteur précise que « l'utilisation des données documentaires dans l'enquête sociologique ne laisse pas de poser un problème quant à leur validité : en effet, aucun document n'a été élaboré à l'intention du sociologue » et c'est à ce titre précisément qu'il est à considérer comme « un objet sociologique justiciable d'analyse » (2008, p. 19).

Les entretiens semi-directifs ont été conduits sur la base d'un guide d'entretien structuré (Quivy & van Campenhout, 2006) tant dans un registre référentiel que modal (Bréchon, 2011). Ils ont permis une comparabilité de l'ensemble des discours sur lesquels a été effectuée une analyse de contenu. Nous avons débuté nos entretiens au mois de novembre 2013 et les avons conclus en octobre 2014. Au total, nous avons interrogé 42 personnes dont 25 femmes et 17 hommes affiliés à 28 groupes ou institutions différents²⁶⁵. Les entretiens semi-directifs, d'une durée moyenne de deux heures, ont suivi un guide d'entretien avec des thèmes précis à aborder (Creswell, 2013). Ce support s'enrichi au fur et à mesure de la progression de la récolte de données. Tous les entretiens ont pu être enregistrés (sous couvert d'anonymat), ce qui a permis de les retranscrire entièrement et conserver ainsi toute la richesse des propos émis par les enquêtés. L'anonymisation des personnes s'est faite par l'attribution d'un prénom fictif.

7.3.1 Méthode d'échantillonnage

L'état de littérature effectué en première phase de recherche a permis de repérer des groupes à contacter pour constituer notre terrain d'observation (notamment des services d'échanges locaux (SEL), groupes d'entraide, associations de malades ou proches de malades, associations de quartier, ...). Ces groupes ont constitué la première phase de notre recherche empirique²⁶⁶. Nous avons procédé à

²⁶⁵ Les groupes étudiés sont les suivants : SEL (système d'échange local) - dont des membres de quatre SEL différents ont été interrogés - JEU (jardin d'échange universel), RERS (réseau d'échanges réciproques de savoirs), association de quartier, association écologique étudiante, coopérative agricole, association agricole coopérative autogérée d'inspiration libertaire, association pour les familles du milieu populaire, groupe d'entraide, association pour proches de personnes atteintes d'une maladie psychotique, association de soutien pour les femmes (deux associations distinctes), associations de redistribution alimentaire (deux associations distinctes), atelier d'insertion socioprofessionnel, atelier protégé, secteur d'insertion sociale, association de soutien aux milieux bénévole et associatif, association de soutien pour personnes au chômage, association pour personnes en difficulté d'adaptation sociale, Loterie Romande, fondation de promotion de l'entraide autogérée, association de promotion de l'entraide autogérée et SPAS (service de prévoyance et d'aides sociales).

²⁶⁶ Pour certains groupes sélectionnés, la première prise de contact avec de potentiels enquêtés s'est faite par l'envoi d'e-mails aux personnes de contacts inscrites sur leur site Internet ou en mobilisant la messagerie indiquée ou par téléphone. Ce sont ainsi les personnes qui ont bien voulu nous recevoir suite à notre demande d'entretien faite par courriel et par la suite nous permettre de nous mettre en contact avec d'autres pouvant potentiellement être réceptifs à notre étude. La plupart des contacts s'est fait par e-mails, certains par téléphone et d'autres organisés directement en face-à-face lors de rencontres (comme par exemple lors d'une observation d'une distribution alimentaire) pour être ensuite menés en entretiens individuels. Nous avons également, dans certains cas, recouru à notre réseau de relations personnelles, ce qui nous a permis notamment de pouvoir interroger un membre d'un groupe d'entraide et de pouvoir participer à l'une des séances du groupe (observation participante).

un échantillonnage théorique s'effectuant sur la base d'éléments centraux afférents à la problématique de recherche (Mucchielli, 2004) par le choix d'un terrain « en fonction des éléments théoriques qui sont présents dans les paramètres de [l'] objet de recherche » (Guillemette & Luckerhoff, 2009, p. 9). Par la suite, nous avons recouru à la technique d'échantillonnage par réseaux ou dite « boule de neige » (*snowball sampling*) par l'intermédiaire d'informateurs avertis sélectionnés sur la base de critères spécifiques (non aléatoire, non fortuit) pour sélectionner de nouvelles personnes à interroger que nous estimions avoir leur place dans l'enquête. Si cette technique peut questionner la possible homogénéité des personnes interrogées et sur la non extrapolation de l'échantillon tout comme une certaine « homophilie » - soit la propension à fréquenter des personnes similaires à soi (Marpsat & Razafindratsima, 2010, p. 11) - cette méthode d'échantillonnage en chaîne reste néanmoins relativement commode en termes de moyens et d'accessibilité. Nous tenons à souligner le fait que ce sont possiblement les personnes les plus réceptives à participer à l'étude qui ont été alors interrogées et que cela peut par conséquent exclure des personnes moins volontaires à y prendre part. En outre, l'échantillonnage en réseaux peut conduire à sélectionner plus souvent des personnes au bénéfice d'un réseau social dense (et ainsi exclure les personnes dont le réseau est plus restreint). Cette technique a permis de découvrir de nouveaux groupes pertinents à analyser tout comme elle a donné l'opportunité d'un accès à un spectre relativement large de (nouvelles) personnes s'inscrivant dans des logiques d'entraide et de soutien.

Nous nous sommes tenus informée des groupes (et des acteurs y prenant part) qui pouvaient nous intéresser par la lecture de la presse locale, mais aussi par l'observation d'activités de groupe qui pouvaient avoir cours dans l'espace environnant. Pour illustration, lors d'une première prise de contact avec un SEL de la région (nous avons déjà pu mener des entretiens dans le cadre d'autres SEL de la région) – nous nous sommes rendue à la séance mensuelle d'information du SEL en question pour contacter de potentiels enquêtés – nous avons rencontré un assistant socio-éducatif d'un atelier protégé du Canton intéressé à faire participer les bénéficiaires du centre dans lequel il travaille aux échanges ayant cours dans ledit SEL. Nous n'aurions possiblement pas été informés autrement qu'un établissement public de ce genre souhaitait se tourner vers un collectif comme celui du SEL, ce que nous n'avions par ailleurs pas du tout envisagé. Dans un même ordre d'idées, nous pouvons mentionner que nous avons pris contact avec une association étudiante à vocation écologique après avoir constaté qu'une Disco'Soup²⁶⁷ avait été organisée par celle-ci au centre-ville de Neuchâtel. Nous avons découvert le concept de la Disco'Soup que nous ne connaissions pas et surtout les activités

²⁶⁷ Une Disco'Soup peut être définie comme «un mouvement solidaire et festif qui s'approprie l'espace public et le rebut alimentaire pour sensibiliser au gaspillage alimentaire» (Discosoupe, 2016, p. n.d.).

proposées par ladite association inscrite dans des logiques de solidarité que nous avons alors pu analyser.

Nous avons choisi de favoriser la diversité des logiques qui pouvaient exister en termes de solidarité « par le bas » entre personnes qui ne sont a priori pas des connaissances proches. C'est la raison pour laquelle nous avons privilégié l'étude d'un certain nombre de groupes pour constater la pluralité des logiques de solidarité de type associative qui peuvent exister. Le monde associatif étant par essence extrêmement diversifié, nous avons conscience d'avoir sélectionné certains groupes parmi tant d'autres. L'étude ne prétend pas à l'exhaustivité d'un espace si multiforme, elle permet néanmoins d'illustrer des logiques existantes, leurs caractéristiques propres, leurs différences et certaines similitudes ou encore leurs relations potentielles, le discours de personnes qui y prennent part, les liens noués ou non avec les institutions publiques dans un espace socioéconomique et territorial explicitement circonscrit (le Canton de Neuchâtel).

Si la plupart des groupes sont institués juridiquement sous la forme d'association, nous avons aussi étudié et interrogé des personnes d'une coopérative, d'une fondation, d'un groupe sans personnalité juridique, d'un atelier protégé, de secteur et atelier de réinsertion sociale et socioprofessionnelle ainsi que des responsables d'une institution publique et de la Loterie romande²⁶⁸. Les rôles au sein des groupes peuvent être de nature diverse (membre, bénévole, bénévole-bénéficiaire, professionnel salarié). Dans le cas des collectifs où la professionnalisation existe, nous avons davantage interrogé les professionnels responsables pour comprendre non seulement les objectifs et le fonctionnement, mais aussi leur appréciation subjective sur le rôle à jouer du groupe concerné en termes de solidarité pour les individus auquel il est dédié. Nous aimerions souligner que de nombreuses personnes interrogées nous ont confié participer depuis de nombreuses années au mouvement associatif et être membres parfois simultanément de plusieurs associations. Nous relevons ici que les professionnels interrogés dans le cadre des groupes plus professionnalisés de notre terrain d'étude sont souvent des personnes ayant une formation en travail social ou en sciences humaines et sociales. Enfin, soulignons que les personnes interrogées appartiennent à des catégories socioprofessionnelles telles que les professions libérales et assimilée, professions intellectuelles et d'encadrement, professions intermédiaires ou encore employés qualifiés (manuels ou non).

Aussi, le tableau ci-après répertorie les personnes interrogées selon certains critères sociodémographiques standards ainsi que les groupes auxquels elles prennent part et les rôles joués en leur sein.

²⁶⁸ La Société de la Loterie de la Suisse Romande constitue juridiquement une association (régie par les articles 60 et suivants du Code civil suisse) (Loterie Romande, 2015b).

Prénom (fictif)	Sexe	Âge	Profession / Formation	Groupe-s	Rôle dans le(s) groupe(s)
Madeleine	Femme	70-80 ans	Remonteuse dans l'horlogerie (retraîtée)	SEL (Chaux-de-Fonds)	Membre
Nicole	Femme	60-70 ans	Laborantine médicale	SEL (Val-de-Ruz)	Membre
Marisa	Femme	70-80 ans	Décalqueuse des cadrans dans l'horlogerie (retraîtée)	RERS / MPF	Membre/Membre
Claire-Lise	Femme	80-90 ans	Régleuse dans l'horlogerie (retraîtée)	RERS / MPF	Membre/Membre
Justine	Femme	50-60 ans	Masseuse, thérapeute	Groupe d'entraide (DASA)	Membre
Jeanne	Femme	50-60 ans	Secrétaire	RERS / Association de quartier (Pierre à Bot)	Membre/Membre
Christian	Homme	60-70 ans	Economiste (retraité)	SEL (Chaux-de-Fonds) / MPF	Membre/Membre
Julia	Femme	40-50 ans	Secrétaire	SEL (Chaux-de-Fonds et Val-de-Travers)	Membre
Marie	Femme	50-60 ans	Pâtissière, mère au foyer, thérapeute	SEL (Neuchâtel)	Membre
Francine	Femme	30-40 ans	Assistante commerciale	SEL (Val-de-Ruz)	Membre
Matthieu	Homme	20-30 ans	Ingénieur en agronomie	Rage de Vert	Membre
Katia	Femme	50-60 ans	Infirmière	AFS	Membre
Sofia	Femme	20-30 ans	Étudiante en lettres	AED	Membre
Romain	Homme	60-70 ans	Cultivateur (employé de commerce de formation)	Jardins de Cocagne	Membre
Julien	Homme	20-30 ans	Géologue	AED	Membre
Valentine	Femme	40-50 ans	Auto-entrepreneuse	SEL (Neuchâtel)	Membre
Anthony	Homme	40-50 ans	Designer	SEL (Neuchâtel)	Membre
Vincent	Homme	60-70 ans	Responsable d'un atelier d'insertion socioprofessionnelle (sans formation professionnelle)	Partage / Les Couturiers du Temps	Co-fondateur et responsable/Responsable
Cindy	Femme	50-60 ans	Secrétaire de direction (bénéficiaire de l'aide sociale)	SEL (Chaux-de-Fonds et Franches-Montagnes)	Membre
Gaël	Homme	30-40 ans	Biologiste, cultivateur	Rage de Vert	Membre
Yolanda	Femme	30-40 ans	Animatrice socio-culturelle	Bénévolat-Vaud	Collaboratrice salariée
Vanessa	Femme	60-70 ans	Secrétaire (retraîtée)	Partage	Bénévole
Roxane	Femme	20-30 ans	Étudiante en lettres	AED	Membre
Noémie	Femme	60-70 ans	Opticienne (retraîtée)	SEL (Chaux-de-Fonds)/JEU	Membre/Membre
Aurélia	Femme	40-50 ans	Aide-soignante (bénéficiaire de l'aide sociale)	Partage	Bénévole-bénéficiaire
Jennifer	Femme	40-50 ans	Mère au foyer, Institutrice de la petite enfance de formation	Partage	Bénévole
Laura	Femme	30-40 ans	Animatrice socio-culturelle	ADCN	Collaboratrice salariée
Elsa	Femme	30-40 ans	Secrétaire générale d'une association, diplômée HES	Bénévolat-Vaud	Collaboratrice salariée
Mehdy	Homme	50-60 ans	Ouvrier (sans activité professionnelle)	Emmaüs / Partage	Résident (bénéficiaire) / Bénévole
Antoine	Homme	40-50 ans	Sans formation professionnelle (sans activité professionnelle)	Emmaüs / Partage	Résident (bénéficiaire) / Bénévole
Simon	Homme	60-70 ans	Enseignant, directeur de lycée (retraité)	Paniers solidaires	Fondateur et bénévole

Quentin	Homme	40-50 ans	Chef de service de différents secteurs au sein de l'institution publique vaudoise SPAS (diplômé en sciences politiques)	Service de prévoyance et d'aide sociale (SPAS)	Chef de service
Alessia	Femme	60-70 ans	Assistante sociale	ADCN	Bénévole
Silvia	Femme	20-30 ans	Étudiante en politiques sociales (en master)	InfoEntraide Neuchâtel	Collaboratrice salariée
André	Homme	60-70 ans	Expert fiduciaire	Loterie Romande	Membre du comité
Nicolas	Homme	30-40 ans	Assistant social	Atelier protégé (CNP)	Collaborateur salarié
Pascal	Homme	50-60 ans	Maître socio-professionnel	Atelier protégé (CNP)	Collaborateur salarié
Florence	Femme	50-60 ans	Directrice d'une association (licenciée en lettres (archéologie))	EspaceFemmes	Collaboratrice salariée
Sébastien	Homme	60-70 ans	Responsable d'un secteur d'insertion sociale (sans formation professionnelle)	Partage/La Joliette	Co-fondateur et responsable/Responsable
Audrey	Femme	30-40 ans	Chargée de projet et assistante de direction d'une fondation (diplômée en sciences humaines et sociales)	InfoEntraide Suisse	Collaboratrice salariée
Boris	Homme	50-60 ans	Professeur (Hautes Écoles)	InfoEntraide Suisse	Membre du conseil de fondation
Evan	Homme	60-70 ans	Formation commerciale	Espace Noir	Membre
Sarah	Femme	30-40 ans	Coordinatrice d'une association (ethnologue de formation)	RECIF	Collaboratrice salariée

7.4 L'analyse des données

Tout au long de la réalisation des études de cas, les nombreuses informations qualitatives récoltées ont été mises en perspective les unes par rapport aux autres. Le traitement de données s'est fait *a posteriori* et exclusivement par nos soins.

Dans une perspective méthodologique encourageant la triangulation (Denzin, 1978; Mathison, 1988) la combinaison de plusieurs techniques de production et d'analyse de données permet non seulement de pouvoir contrebalancer certains biais des différentes méthodes mobilisées, de mieux vérifier en comparant certains propos tenus par les enquêtés lors des entretiens passés et les données informatives et explicatives à disposition sur les groupes étudiés, mais aussi d'enrichir les données récoltées (Mucchielli, 2004). Aussi, cette perspective méthodologique multi-méthodes inscrit le chercheur dans une posture par laquelle il « tente activement et consciemment de soutenir, recouper, corroborer les résultats de son étude » (2004, p. 289).

La totalité des entretiens semi-directifs effectués a été enregistrée. Les entretiens réalisés ont été par intégralement retranscrits puis codés à l'aide du logiciel MAXQDA (près de 7000 segments codés) pour être ensuite interprétés en détail dans le cadre d'une analyse de contenu la plus rigoureuse et précise possible s'organisant en trois phrases chronologiques : premièrement la préanalyse, deuxièmement l'exploitation du matériel et le traitement des résultats et troisièmement, l'inférence et l'interprétation (Wanlin, 2007, p. 249).

Il faut noter que certains collectifs sont composés de relativement peu de membres et que les personnes salariées des groupes plus professionnalisés que nous avons interrogées sont relativement peu nombreuses, voire représentent parfois le seul professionnel salarié du collectif en question étant, par voie de conséquence, plus facilement identifiable. Nous avons tâché de prendre les mesures les plus adaptées pour anonymiser au mieux les groupes étudiés et les personnes interrogées.

La définition du nombre d'entretiens semi-directifs menés s'est fait sur la base du critère de saturation (Sandelowski, 2008). Aussi, nous avons cessé les entretiens lorsque nous avons estimé avoir récolté suffisamment de données riches et pertinentes pour répondre aux questionnements posés. Les groupes analysés ont fait l'objet d'une étude de cas détaillée permettant tant une description qu'une analyse d'entités spécifiques sélectionnées et favorisant la découverte de certaines logiques, caractéristiques et enjeux du terrain étudié.

DEUXIEME PARTIE DE L'ÉTUDE : CADRE ANALYTIQUE

La première partie des analyses présente les différents groupes étudiés. Pour ce faire, nous avons défini cinq formes de solidarité au sein desquelles sont intégrés les différents collectifs en fonction de la mission générale qu'ils poursuivent. Seront ensuite traités les enjeux liés à la professionnalisation et au bénévolat dans les structures associatives. Les relations nouées avec les institutions publiques seront abordées sous l'angle de la contractualisation et d'autres formes de liens qui peuvent avoir lieu entre le milieu associatif et l'État. Les questions de financement feront aussi l'objet de cette section. Ces différents chapitres permettent de traiter de notre première hypothèse de recherche de caractère essentiellement descriptif qui vise à saisir les principaux traits des pratiques de solidarité à l'étude, autrement dit à déterminer comment les logiques de *solidarité chaude* de type associatif se structurent. Ils se basent sur les entretiens réalisés ainsi que sur une analyse documentaire approfondie²⁶⁹.

Pour traiter de notre deuxième hypothèse, qui concerne les motivations des individus à participer aux solidarités associatives étudiées, nous avons passé en revue trois formes que celles-ci peuvent prendre : instrumentale, relationnelle et idéologique. La pluralité des contributions que peuvent apporter les différents collectifs et leur portée relative sont ainsi mises en exergue dans cette partie d'analyse où la fonction de (re)création de *lien social* par le vecteur associatif est également étudiée.

Enfin, pour mettre à l'épreuve du terrain notre troisième et dernière hypothèse de recherche, nous avons cherché à savoir de quelle manière les logiques de *solidarité chaude* de type associatif s'instituent comme réponse aux enjeux et défis posés à l'État social. Nous mettrons en lumière à la fois les potentialités - notamment en catégorisant trois natures fonctionnelles des collectifs étudiés - et les limites du milieu associatif, pour finir par traiter des caractéristiques propres des solidarités associative et étatique et leur entrecroisement.

8. La *solidarité chaude associative* : pluralité de missions et de ressources de solidarité

Nous avons cherché à pénétrer au cœur d'une *solidarité chaude* de type associatif et de proximité (établie à un niveau local) dans un espace géographique déterminé (Canton de Neuchâtel et Suisse romande). Nous avons été amenés à découvrir une pluralité de groupes au sein desquels différentes logiques de solidarité ont cours et où circulent des ressources de multiples natures. Ces groupes permettent le développement de solidarités parallèles aux solidarités étatique et familiale agissant

²⁶⁹ Site internet, documents et publications mis à disposition par les collectifs étudiés des groupes, rapports d'activité, chartes, textes de loi, rapports cantonaux et communaux, articles de presse.

comme compléments ou substituts à ces dernières, comblant certaines lacunes ou des besoins non satisfaits par celles-ci. Aussi différents qu'ils puissent être, les groupes analysés cristallisent une solidarité se créant « par le bas », émanant de la société civile sous l'impulsion d'individus motivés à s'associer autour de finalités communes, aussi variées que puissent être leurs besoins et aspirations. Si la solidarité étatique permet une redistribution des richesses à un niveau macro-social (à travers des politiques sociales), la solidarité associative intervient davantage à un niveau micro-social. Le tissu associatif offre une forme de protection sociale de proximité, à l'échelle locale, valorisant l'échange direct et le lien, ce que nous nommons *solidarité chaude*. Ces collectifs de solidarité, comme nous les qualifions, sont des organisations protectrices autres que les institutions publiques pouvant être mobilisés lors d'aléas de l'existence et du démantèlement du *lien social*. Ils peuvent détecter des besoins non pris en compte par l'État et chercher à les satisfaire par des moyens qui peuvent se révéler originaux et innovants.

Plus largement, en considérant la crise de la *solidarité froide* - dont les prestations de solidarité restent limitées aux moyens financiers à disposition de l'État – nous pouvons supposer que des ressources complémentaires ou subsidiaires aux prestations étatiques puissent se trouver au sein de ces formes particulières d'entraide et de soutien offrant des prestations de solidarité d'une autre nature qu'uniquement financière. Ces solidarités associatives apparaissent comme des ressources potentielles à disposition des individus leur procurant à la fois des biens, de la protection et de la reconnaissance, deux éléments constitutifs du *lien social*.

8.1 Quelques considérations préliminaires pour catégoriser les collectifs de solidarité

Les différents groupes étudiés sont traversés par un ensemble de considérations dont il faut tenir compte : leurs finalités, leurs destinataires (différents publics), le profil des personnes y prenant part (professionnels et non professionnels), leur mode de fonctionnement ou encore les relations qu'ils nouent avec les institutions publiques. Se donner une mission et se fixer des objectifs à poursuivre constitue la première étape auquel tout type d'organisation ou groupement d'individus se soumet pour exister et justifier le fait que ces personnes se retrouvent et s'assemblent. Les différents moyens d'action ou de réalisation à mettre en œuvre sont définis par les objectifs fixés. Les finalités visées par les associations sont multiples et peuvent paraître potentiellement illimitées : il peut exister autant d'associations qu'il est suscité de projets associatifs. Nous décidons de nommer ces différents regroupements *collectifs de solidarité*²⁷⁰ que nous subdivisons en *collectifs d'entraide* et de *collectifs de soutien*. Il semble important de souligner au préalable quelques éléments de différenciation entre

²⁷⁰ Que nous nommons également dans le texte « groupes » ou parfois également simplement « collectifs ».

les divers groupes analysés en tenant compte plus particulièrement de deux points : à qui se destine le groupe et par qui est-il administré ?

8.1.1 Pour qui et avec qui se solidariser ? Solidarité généralisatrice et solidarité particulisatrice en fonction des destinataires de solidarité

En premier lieu, s'interroger envers qui et avec qui se solidariser marque vraisemblablement le point de départ de la définition d'une mission d'un collectif de solidarité. Nous pourrions ainsi parler de destinataires de solidarité, soit le profil de personnes concernées par la mission du groupe. Nous constatons deux grandes catégories de destinataires vers lesquels la mission du collectif se dirige : d'une part, elle peut être destinée à toute la population - tout un chacun peut a priori faire partie et bénéficier des activités du collectif de solidarité parce que celui-ci peut de fait concerner tout le monde²⁷¹ (*solidarité généralisatrice*); d'autre part, elle ne concerne au contraire que certains individus dans la mesure où la mission du groupe se structure précisément autour de caractéristiques qui leur sont propres (*solidarité particulisatrice*).

Pour illustrer plus concrètement cette distinction, nous allons extraire de notre terrain le cas de deux associations qui s'adressent pour l'une à tout individu potentiellement intéressé à y prendre part (sans prise en considération de caractéristiques particulières des personnes) et pour l'autre à quelques individus seulement (tenant compte de caractéristiques particulières des personnes). Aussi, une association qui propose des échanges de biens et prestations sans échanges monétaires comme un SEL (Service d'Échange Local²⁷²) à qui souhaite y participer (*solidarité généralisatrice*) ne vise pas les mêmes destinataires de solidarité qu'une association qui distribue des paniers alimentaires à l'attention d'une population explicitement définie comme des personnes à faibles ressources financières et bénéficiaires de prestations sociales telle que l'association Partage (*solidarité particulisatrice*). Les personnes que visent leurs activités respectives (destinataires de solidarité) sont effectivement différentes : tout un chacun *versus* des personnes aux ressources financières limitées et bénéficiaires de prestations sociales. Si toute personne potentiellement intéressée peut explicitement participer aux échanges de proximité non focalisés sur des rapports d'argent, comme le propose la

²⁷¹ Ces groupes orientent ainsi leurs objectifs pour que chaque personne désireuse de partager la forme de solidarité qu'ils proposent puisse se sentir libre d'y contribuer et d'y accéder sans autre contrainte que celles d'une éventuelle participation financière (dans certains cas seulement) et en temps, c'est-à-dire généralement un engagement relativement régulier aux activités ou actions du groupe. S'acquitter du paiement d'une cotisation peut être requis, notamment si le groupe est institué sous la forme d'une association. Cette contribution financière permet, entre autres ressources, de financer une partie du fonctionnement du groupe. L'admission, l'adhésion au groupe peuvent être qualifiées d'inconditionnelles : il n'y a pas l'existence formelle de critères préalables pour pouvoir rejoindre le groupe. Tout le monde est a priori libre d'y prendre part. Nous indiquons volontairement le caractère d'« a priori » dans l'adhésion de ce type de collectif dans la mesure où nous ne négligeons pas qu'il peut exister dans les faits un éventuel processus de sélection – qui n'est pas nécessairement conscient ni volontaire – au sujet des personnes qui choisissent d'y participer (représentation plus ou moins forte d'une certaine classe sociale par exemple).

²⁷² Ce type de réseau de solidarité sera présenté ultérieurement dans les analyses.

première association, tout le monde ne peut en revanche, au sein de la seconde association, bénéficier des surplus alimentaires puisque ces derniers sont précisément destinés à une catégorie bien spécifique de la population que le groupe a préalablement identifiée pour orienter ses objectifs. Dans le cas de la seconde association, la mission définit explicitement une catégorie de personnes particulière vers lesquelles la mission est spécifiquement orientée²⁷³.

8.1.2 Collectifs d'entraide et collectifs de soutien : solidarité administrée entre pairs ou par des tiers

Soulignons en second lieu un autre élément qu'il est important de prendre en considération dans la catégorisation des différents modes de fonctionnement des collectifs de solidarité. Nous avons observé que la manière d'organiser la solidarité au sein du collectif de solidarité est également binaire : d'une part, elle peut être *autodéterminée* (la solidarité est administrée entre pairs) ; d'autre part, elle peut être *alterdéterminée*²⁷⁴ (la solidarité est administrée par des tiers, autrement dit par des professionnels salariés et des bénévoles). Dans cette seconde forme plus spécifiquement, la solidarité est administrée par ce que nous nommons des *prestataires de la solidarité* à l'attention de *bénéficiaires de la solidarité* (soit les destinataires de cette solidarité spécifique). Elle sous-tend ici par la présence de bénévoles un rapport de « donateurs-donataires » et, par la participation de professionnels, un rapport de « salariés-usagers ». Entre ces deux formes de fonctionnement, nous relevons une différenciation dans la nature des rapports entre les individus concernés : des rapports de nature plutôt horizontale dans une solidarité autodéterminée et des rapports plus verticaux (liés à la présence de professionnels et/ou de bénévoles) au sein d'une solidarité alterdéterminée.

Donnons à nouveau un exemple pour mieux illustrer cette catégorisation. Considérons le cas d'un SEL, un groupe d'entraide et une association distribuant des paniers alimentaires à l'attention de personnes à faibles ressources financières et bénéficiaires de prestations sociales. Dans le SEL, les échanges de biens et services sont ouverts à tous et les activités sont administrées entre pairs (*solidarité autodéterminée*), entre les membres de l'association (ni professionnels salariés, ni bénévoles). Le groupe d'entraide regroupe des personnes spécifiquement réunies autour d'une problématique commune - par exemple, les alcooliques anonymes (AA) - s'apportant une aide mutuelle entre pairs. Dans l'association redistribuant des paniers alimentaires à l'attention de personnes à faibles ressources financières et bénéficiaires de prestations sociales, des tiers apportent un soutien (*solidarité alterdéterminée*) à une catégorie de personnes déterminée - le soutien ne se fait pas entre pairs mais par l'engagement de bénévoles. Dans les deux premiers groupes exposés, c'est davantage un mode

²⁷³ Si tout un chacun était invité à prendre part aux redistributions alimentaires, la mission de l'association pourrait viser davantage à défendre, par exemple, une visée écologique plus générale contre le gaspillage.

²⁷⁴ Au sens où nous le mobilisons, « alter » fait ici référence à l'autre, à une tierce personne.

autogestionnaire entre membres qui est pratiqué - bien que la présence ponctuelle de tiers - des professionnels notamment - peut être parfois envisagée (par exemple, les groupes d'entraide avec guidance professionnelle que nous analyserons plus en détail par la suite).

En regard de cette distinction duale et afin de différencier plus spécifiquement les collectifs de solidarité entre eux, nous choisissons de parler de *collectifs d'entraide* pour les groupes rattachés à une logique dite autodéterminée et nommer *collectifs de soutien* les groupes inscrits dans une logique dite alterdéterminée. Cette distinction est importante à faire dans la mesure où la manière d'envisager le collectif en dépend passablement. Il existe de fait une différence significative entre « s'apporter » une aide mutuelle autour d'objectifs communs et « apporter » une aide à un groupe d'individus en particulier. En effet, au sein des groupes que nous qualifions de collectifs d'entraide, nous comprenons que la solidarité véhiculée est mutuelle entre les pairs, entre les membres, qu'elle est partagée réciproquement et c'est pourquoi nous choisissons le vocable d'entraide. L'entraide renvoie à un aspect de symétrie comme le souligne Sabourin : « L'entraide est une relation symétrique, mais pas obligatoirement égalitaire. » (2007, p. 202) Nous ajoutons qu'elle comporte des rapports entre les sujets à priori horizontaux. L'entraide est par ailleurs traduite dans sa version anglaise par le terme *mutual aid* qui comporte bien un caractère de mutualité de l'aide apportée. Inversement, dans les collectifs de soutien, la réciprocité n'est pas de mise dans l'échange de solidarité. Dans le langage commun, « soutenir » quelqu'un consiste à apporter une aide, un secours à d'autres individus que soi-même.

8.1.3 Trois formes d'organisation de solidarité

Dès lors, nous pouvons dégager de manière schématique, en fonction de ces deux caractéristiques soulevées (destinataires et administration de la solidarité), trois formes d'organisation de solidarité que nous pourrions qualifier de la manière suivante : « *entre nous tous* », « *entre nous en particulier* » et « *pour eux en particulier* ». De manière plus spécifique, le type de destinataire est mentionné par les termes « tous » (*solidarité généralisatrice*) et « en particulier » (*solidarité particulisatrice*) et la forme d'administration par les locutions « entre nous » (*solidarité autodéterminée*) et « pour eux²⁷⁵ »

²⁷⁵ Nous utilisons ici uniquement « pour eux » car nous estimons que la solidarité étant destinée à d'autres personnes que celles qui vont l'administrer, et par là même en bénéficier, (soit se donner pour mission d'administrer une solidarité pour d'autres que nous-mêmes), induit de fait que cette solidarité n'est pas autodéterminée (pas « entre nous »). Le « pour eux » inclut donc la présence de tiers dans l'administration d'une solidarité qui ne leur est pas destinée. Ainsi, l'emploi du « entre nous » implique non seulement que les personnes qui administrent la solidarité le font par « eux-mêmes » directement (soit entre eux), mais également qu'ils en sont les bénéficiaires (pour eux). Comme ils sont à la fois partie prenante dans la destination et l'administration de la solidarité, l'emploi du « nous » spécifie l'organisation autogestionnaire de cette solidarité de même que le destinataire (le « pour nous » va de soi et s'inclut dans le « entre nous »). L'emploi du « nous » est alors réservé aux bénéficiaires directs de la solidarité. D'une telle façon, une solidarité dite alterdéterminée implique que les personnes qui administrent la solidarité n'en seront pas les bénéficiaires : elles sont ainsi seulement les prestataires de cette solidarité. Le « pour eux » implique que les prestataires de la solidarité ne sont pas les destinataires de la solidarité (et donc pas « pour nous »). Nous ne proposons pas une formulation plus longue comme « par eux pour eux en particulier ». Nous estimons que le « pour eux » inclut que l'administration de la solidarité est faite par des tiers. Notons encore qu'il n'existe

(*solidarité alterdéterminée*). Cette conceptualisation permet de relier les trois formes de solidarité de la manière suivante : une *solidarité autodéterminée généralisatrice* (« entre nous tous »), une *solidarité autodéterminée particulisatrice* (« entre nous en particulier ») et une *solidarité alterdéterminée particulisatrice* (« pour eux en particulier »). Deux rôles particuliers peuvent être accordés aux individus prenant part à une solidarité particulisatrice selon qu'ils sont directement ou indirectement concernés par l'objet duquel ils se solidarisent. Une implication directe suppose que l'individu sert sans ambages ses propres intérêts et par extension ceux des autres qui participent au même titre que lui au groupe : il peut être considéré comme un *acteur* ou un *participant direct* dans le collectif²⁷⁶. À l'inverse, une implication indirecte conjecture que l'individu sert les intérêts d'autres desquels il se solidarise et non directement les siens : il représente en conséquence un *intermédiaire* ou un *participant indirect* dans le collectif. De telle manière, un participant direct s'investit donc dans le groupe en tant qu'adhérant (de manière non rémunérée et n'est pas un bénévole) : il est à la fois bénéficiaire et prestataire des actions et activités du groupe. Un *participant indirect* concourt en revanche dans le collectif de manière rémunérée (la plupart du temps en tant que professionnel salarié) ou non (en tant que bénévole) : il est donc uniquement dispensateur des actions et activités du groupe. Nous soulignons encore un troisième cas de figure plus hybride de participant qui intervient dans l'une des associations que nous avons étudiée (Partage) : celui du *bénévole-bénéficiaire*. Comme son nom l'indique, l'individu remplit non seulement à titre gracieux une fonction qu'il a librement choisie (soit son engagement en tant que bénévole au sein du collectif), mais profite également simultanément du soutien qu'il apporte à d'autres (soit en étant lui-même également bénéficiaire de celle-ci), autrement dit de paniers alimentaires. Ces quelques distinctions nous permettent surtout de souligner une solidarité différenciée en fonction des personnes à qui elle s'adresse et par qui elle peut être administrée dans la définition des missions visées et du fonctionnement du collectif de solidarité (voir tableau 1 ci-dessous).

pas non plus de solidarité de type « pour eux tous » dans la mesure où si tout le monde est concerné, le prestataire de solidarité est également partie prenante du tout et se trouve donc inclus dans le « tous ».

²⁷⁶ Le « participant direct » s'approche à notre sens de la définition que donne Gagnon d'une des cinq figures du lien social - comme il les qualifie - qui est celle de l'entraïdant : « 'L'entraïdant' est celui qui participe à l'entraide, à un type de relation où tous les participants sont à la fois aidants et aidés et où par conséquence, à la différence des quatre autres formes de relations [le professionnel, le bénévole, la mère, l'ami], il n'y a pas cette inégalité due au fait que l'aide est redevable à l'aidant. » (1998, p. 240)

Tableau 1 : Formes de solidarité en fonction des destinataires et de l'administration de la solidarité.

	Destinataires de solidarité	Administration de la solidarité	Types de collectifs de solidarité	Statuts des parties prenantes
<i>Entre nous tous</i>	Tous (généralisatrice)	Autodéterminée	Collectif d'entraide	Pairs/membres
<i>Entre nous en particulier</i>	Fraction d'individus (particulisatrice)	Autodéterminée	Collectif d'entraide	Pairs/participants directs
<i>Pour eux en particulier</i>	Fraction d'individus (particulisatrice)	Alterdéterminée	Collectif de soutien	Tiers/participants indirects/ prestataires et bénéficiaires de solidarité

Au-delà de ces trois formes évoquées, nous avons dégagé cinq types spécifiques de solidarité recouvrant les objectifs divers des différents collectifs de solidarité étudiés. Ces dernières formeront une classification des formes de solidarité dont nous détaillerons les caractéristiques et enjeux.

8.2 Différentes formes d'entraide et de soutien véhiculées au sein du monde associatif : cinq formes particulières de solidarité

Nous avons recensé cinq types particuliers ou logiques de solidarité qui peuvent représenter, du moins en partie, la diversité dans les différentes manières d'être solidaire en dehors des relations nouées au sein des liens primaires²⁷⁷ que nous avons pu observer au cœur d'une *solidarité chaude* de type associatif.

Rappelons au préalable que s'il existe au sein des groupes analysés des façons différentes de manifester de la solidarité, un dénominateur est commun à tous²⁷⁸. Nous leur attribuons comme finalité générale commune celle d'envisager de répondre « par le bas » à des besoins ou des aspirations définis par des individus, acteurs de la société civile, qui se retrouvent associés ou réunis autour de relations interindividuelles directes de face-à-face faites de sollicitude ou d'intérêts partagés. C'est en quoi précisément ces collectifs de solidarité s'inscrivent dans la définition générale de la *solidarité chaude* développée dans notre cadre théorique. Notons que chaque collectif de

²⁷⁷ À comprendre ici à la manière de Godbout qui évoque, pour simplifier, les liens primaires comme les « rapports de parenté » (2000, p. 18). Pour élargir du moins ce concept, il évoque également les relations amicales comme composantes des liens primaires : « soit les relations qui comptent le plus pour eux telles la parenté et les relations amicales (ce que les sociologues appellent les liens primaires). » (2000, p. 11).

²⁷⁸ C'est sur la base de ce dénominateur commun que nous avons pu identifier non seulement les collectifs de solidarité que nous avons choisis d'analyser, mais également les personnes y prenant part que nous avons interrogées. Ce n'est bien évidemment qu'une partie d'entre eux. Nous ne pouvons pas prétendre avoir sollicité l'exhaustivité des groupes répondant à cette définition théorique générale ni alléguer une représentativité de ceux-ci.

solidarité vise des objectifs spécifiques différents d'un groupe à l'autre, même si nous leur attribuons une forme de solidarité commune²⁷⁹.

Nous avons procédé à une catégorisation des différentes missions relevées en essayant de déterminer des orientations qui nous paraissent être de même nature (ou estimées comme suffisamment similaires) au sein des différents groupes étudiés. Elles sont au nombre de cinq : développer des pratiques de solidarité autour de valeurs communes (*solidarité idéale*) ; améliorer son quotidien autour d'une problématique ou un état de fait commun (*solidarité situationnelle*) ; aider à l'émancipation et à la défense des intérêts d'une population minoritaire, marginalisée (*solidarité d'émancipation*) ; apporter une aide matérielle ou relationnelle aux personnes précarisées voire désaffiliées - personnes bénéficiaires de prestations sociales à faibles revenus - (*solidarité d'action sociale*) ; promouvoir les logiques des collectifs de solidarité (les milieux associatif et bénévole, l'entraide autogérée) en améliorant leur visibilité, leur mise en relation ou la communication sur leurs activités (*solidarité de valorisation*). Nous analyserons par la suite comment au sein d'une même catégorie de missions, les objectifs plus spécifiques que se donnent les groupes peuvent être parfois dissemblables, de même que les moyens mis en œuvre pour les réaliser (voir tableau 2 ci-dessous).

²⁷⁹ Deux associations peuvent avoir, par exemple, comme mission commune de venir en aide à des personnes à faibles revenus et bénéficiaires de prestations sociales tout en ayant comme objectifs spécifiques – et par la même différents - de leur proposer un espace de formation et de réinsertion socio-professionnelle pour l'une, et de leur donner la possibilité de bénéficier de paniers alimentaires pour l'autre (la mission générale est commune, les modes d'action différent).

Tableau 2 : Les groupes étudiés par type de solidarité

	Mission	Destinataires de solidarité	Groupes étudiés correspondants
Solidarité idéale	Développer des pratiques de solidarité autour de valeurs communes	Généralisatrice	SEL ²⁸⁰ RERS ²⁸¹ JEU ²⁸² AED ²⁸³ Rage de Vert Jardins de Cocagne Espace Noir ACAP ²⁸⁴ et Droit de Rester Neuchâtel
Solidarité situationnelle	Améliorer son quotidien autour d'une problématique ou un état de fait communs	Particulisatrice	Association de quartier Groupe d'entraide (DASA ²⁸⁵) AFS ²⁸⁶
Solidarité d'émancipation	Aider à l'émancipation et à la défense des intérêts d'une population minoritaire, marginalisée	Particulisatrice	RECIF ²⁸⁷ Espacefemmes MPF ²⁸⁸
Solidarité d'action sociale	Apporter une aide matérielle ou relationnelle aux personnes précarisées voire désaffiliées, personnes bénéficiaires de prestations sociales à faibles revenus	Particulisatrice	Partage Panier solidaire Emmaüs Les Couturiers du temps La Joliette ADCN ²⁸⁹
Solidarité de valorisation	Promouvoir les logiques des collectifs de solidarité (milieux associatif et bénévole, entraide autogérée) en améliorant leur visibilité, leur mise en relation, la communication sur leurs activités	Particulisatrice	Bénévolat-Vaud InfoEntraide Suisse InfoEntraide Neuchâtel

²⁸⁰ Service d'Échange Local.

²⁸¹ Réseau d'échanges réciproques de savoirs.

²⁸² Jardin d'Échange Universel.

²⁸³ Association Étudiante Durable.

²⁸⁴ Association pour un Centre Autogéré Populaire.

²⁸⁵ Groupe d'entraide pour des personnes concernées par un comportement de dépendance sexuelle et affective.

²⁸⁶ Association de familles et amis de personnes souffrant de schizophrénie.

²⁸⁷ Rencontre Échanges Centre Interculturel Femmes.

²⁸⁸ Mouvement Populaire des Familles.

²⁸⁹ Association pour la Défense des Chômeurs du littoral Neuchâtelois.

Comme une grande diversité caractérise le monde associatif, une pluralité de critères de classification peut être prise en compte pour le catégoriser (missions, profil des différents acteurs y prenant part, type de financement, nombre de salariés employés, taille du groupe, mode de fonctionnement, ...). Nous avons choisi de regrouper les collectifs observés en fonction des finalités générales qu'ils encourent. Au regard du dynamisme et des évolutions possibles que peuvent connaître les associations ou autres groupements d'individus, sous l'effet notamment de la professionnalisation, les missions générales semblent pouvoir être un critère relativement stable dans le temps dans la vie du groupe (elle est sa raison première) en comparaison d'autres facteurs (taille, type de financement, présence de professionnels, relations avec les institutions publiques, ...) a priori plus fluctuants. En effet, avec le temps, un groupe peut modifier son mode de fonctionnement en intégrant par exemple la présence de professionnels ou en souscrivant des relations contractuelles avec les institutions publiques, accueillir un plus grand nombre d'individus, diversifier ses activités, ... Dans le cadre de notre étude, des différences en fonction du degré d'autonomisation ou d'interactions des collectifs de solidarité avec les institutions publiques sont aussi à souligner. Certains groupes restent ainsi relativement éloignés ou en marge de tout lien avec les pouvoirs publics, au contraire d'autres collectifs pour lesquels la relation avec les instances étatiques est en revanche beaucoup plus étroite et envisagée. Enfin, des différences dans les profils des individus interrogés au sein des différents groupes analysés, qu'ils soient membres, bénévoles, bénéficiaires ou encore professionnels salariés - autrement dit les parties prenantes des collectifs de solidarité - ainsi que dans les motivations qui les incitent à prendre part sont à relever. La figure ci-après permet de représenter schématiquement ce qui compose la *solidarité chaude associative* étudiée sous trois axes : formes de solidarité, motivations, parties prenantes.

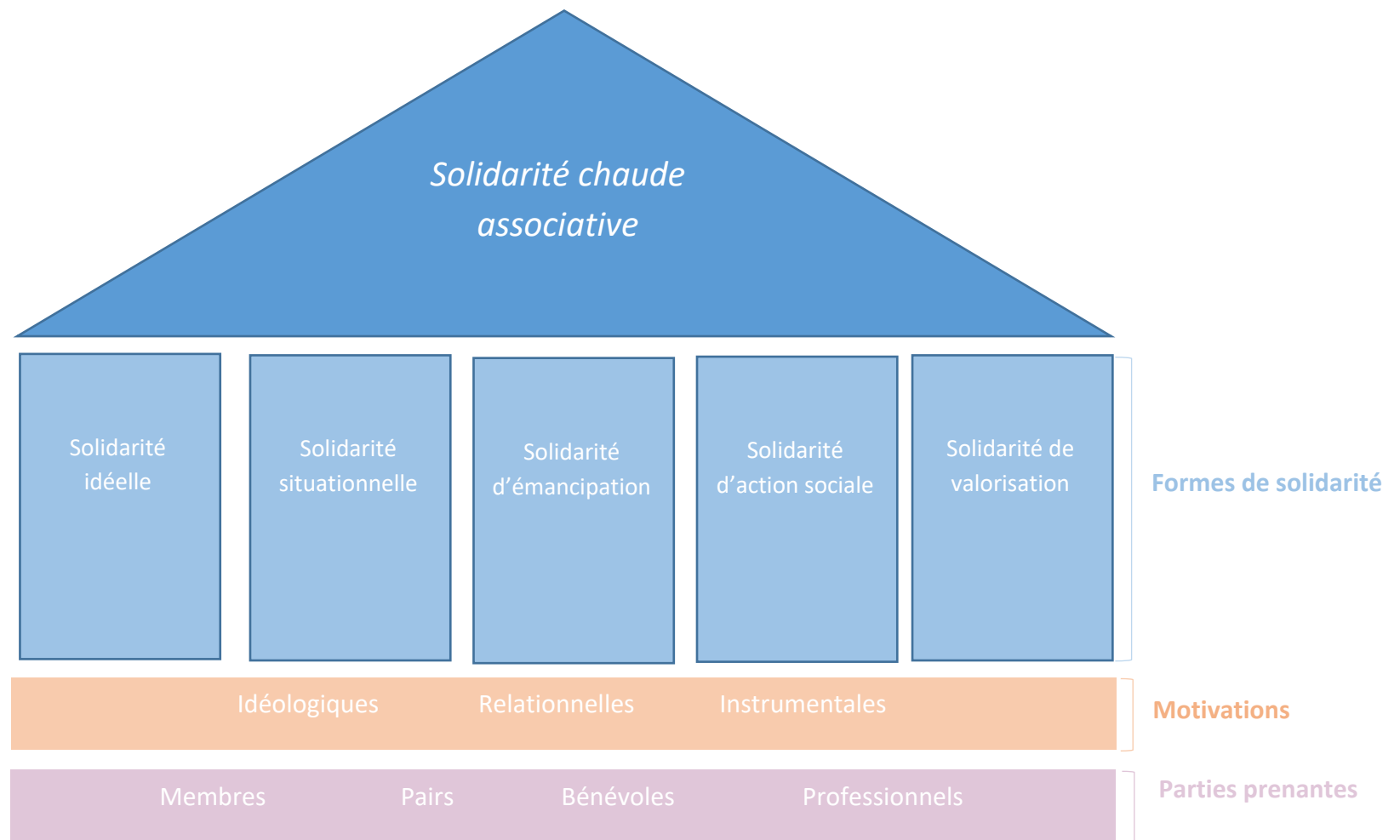


Figure 4 : Représentation de la solidarité chaude associative étudiée. Source : élaboration personnelle.

Rappelons enfin que catégoriser reste toujours une opération imparfaite. Si les catégories établies servent à simplifier la complexité de la réalité et du terrain observé - tout en permettant de souligner tant les similitudes que les divergences qui existent entre les groupes soumis à l'étude – elles ne permettent assurément pas en revanche d'en saisir toute la substance, ni toutes les subtilités. Les catégories de solidarité conçues entendent donc s'approcher au mieux de la réalité observée sans prétendre la décrire intégralement. Nous avons extrait certaines des caractéristiques qui nous ont paru significatives du phénomène observé tout en ayant conscience qu'« il ne s'agit ni d'une description de la réalité, ni d'une hypothèse, mais d'une sélection de traits particulièrement caractéristiques du fait étudié » (Vigour, 2005, p. 76)²⁹⁰. À travers cet exercice de compréhension et d'explicitation de ce que nous avons exploré, la sélection de faits ou de traits caractéristiques pour en proposer des types-idéaux du moins des catégories, participe à la simplification recherchée de la réalité que nous avons observée :

Pour Max Weber, les idéaux-types sont des constructions réalisées par le chercheur, présentant de manière stylisée les caractéristiques principales du phénomène étudié, en vue de comprendre et d'expliquer la réalité observée [...] Le chercheur sélectionne certains faits, afin de réduire la complexité de l'écheveau de causalité, de fonder des comparaisons pertinentes et de donner une cohérence aux faits étudiés. (Vigour, 2005, p. 198)

Au-delà de l'exercice premier de catégorisation, le but est aussi et surtout celui de pénétrer au sein de la solidarité que représente le milieu associatif, en dehors de la *solidarité froide* et familiale, d'en relever les caractéristiques, de considérer les liens avec les institutions publiques et les réponses que ces différentes logiques sont susceptibles d'apporter en complément ou subsidiarité de la solidarité étatique et en regard du *lien social*. Dès lors après cette première ébauche terminologique et conceptuelle des différentes formes de solidarité que nous avons proposée, passons maintenant plus en détail à la classification que nous avons élaborée pour relater au mieux la richesse des données empiriques récoltées.

²⁹⁰ L'auteure évoque ici plus spécifiquement les idéaux-types.

8.2.1 Solidarité idéale

La solidarité idéale que nous proposons d'analyser est ainsi qualifiée par le fait que la mission propre que nous reconnaissons à ces types particuliers de collectifs est la volonté d'expérimenter des pratiques de solidarité autour de valeurs partagées et de mettre en avant celles-ci dans le cadre d'activités qui les font vivre. Ces collectifs s'élaborent le plus souvent autour d'une idéologie ou philosophie commune relativement marquée - voire explicitement défendue - qui peuvent représenter symboliquement pour certains membres un idéal à atteindre dans les manières d'échanger (échanger des biens et services sans argent [comme dans le cadre des SEL, RERS, JEU], ou valoriser l'agriculture contractuelle de proximité²⁹¹,...). Dans ces collectifs précisément, l'importance de valeurs ou d'idées communes autour desquelles se rassembler se trouve au centre de leur création et souvent au cœur de la participation des personnes qui y prennent part²⁹². Ces valeurs sont en ce sens fédératrices : les personnes rejoignent le groupe parce que les convictions ou idées qui y sont mises en avant ont une résonance particulière pour elles, une importance dont ces dernières estiment qu'elles valent la peine d'être vécues avec d'autres. Autrement dit, ces groupes se donnent à voir comme des espaces à échelle locale où les individus y prenant part peuvent vivre (ou faire vivre) certaines convictions, idées ou valeurs partagées et possiblement nouer des relations affinitaires avec d'autres partageant des idées similaires. Nous les considérons comme des sortes de laboratoires au sein desquels sont expérimentés des pratiques et des échanges qui sortent de l'ordinaire, des espaces de conscientisation où sont mis en pratique des principes que les personnes qui y prennent part estiment être en cohérence avec leur manière de penser et par là même d'agir.

Nous avons relevé trois catégories générales de valeurs que véhiculent les groupes étudiés : valeurs non marchandes, valeurs écologiques et valeurs inscrites autour d'engagements sociaux et politiques. Sans prétendre à l'exhaustivité, ce sont les valeurs centrales qui se dégagent des groupes informels, associations et coopératives que nous avons analysés et autour desquelles leur mission respective se structure. Dans cette section, nous avons analysés les cas de réseaux d'échanges non monétaires (SELS²⁹³, RERS, JEU), d'une association étudiante écologique (AED), d'une association et d'une

²⁹¹ La FRACP (Fédération romande d'agriculture contractuelle de proximité) définit l'agriculture contractuelle de proximité (ACP) comme un lien contractuel entre consommateurs et un ou des producteur-s d'une région déterminée pour un approvisionnement de produits alimentaires. La qualité, la quantité, le mode de production, les prix et les modalités de livraison des produits sont spécifiés dans le contrat. (FRACP, 2012)

²⁹² Si la participation des individus répond généralement à ces attentes-ci, elle peut se révéler plus instrumentale comme nous le verrons dans le chapitre qui traite des motivations. Notons aussi que les groupes ici sont généralement ouverts à l'ensemble des individus qui souhaiteraient s'y adjoindre (solidarité généralisatrice). Or, même s'ils sont théoriquement accessibles à tous, certaines affinités avec les valeurs et idées proposées en leur sein semblent toutefois de mise pour y trouver un intérêt.

²⁹³ Nous avons interrogé des membres de différents SELs de la région neuchâteloise (SEL de la Chaux-de-fonds, SEL des Franches Montagnes, SEL du Val-de-Ruz et SEL de Neuchâtel).

coopérative agricole (Rage de Vert et Les Jardins de Cocagne), d'une coopérative culturelle autogérée (Espace Noir) et d'une association de défense des droits des migrants (Droit de rester).

8.2.1.1 Valeurs non marchandes

Par collectifs aux « valeurs non-marchandes », nous comprenons des groupes pour lesquels l'essentiel des échanges n'est pas monétaire : il est donc question en leur sein de sortir d'un rapport consommateur-producteur de biens et de services qui s'établit par le truchement de l'argent. L'alternative proposée est que les échanges s'établissent sur la base d'unités caractère symbolique, par l'intermédiaire d'une monnaie fictive²⁹⁴ ou simplement par l'échange gratuit de connaissances. En clair, la volonté affichée offre de sortir des rapports strictement basés sur de la monnaie en procédant à des échanges réciproques de prestations non financiers, principe directeur sur lequel se fonde à la fois les SEL, JEU et RERS²⁹⁵. Autrement dit, l'apophtegme général de ces trois réseaux d'échange pourrait être que chacun possède des savoir-faire propres qu'il peut partager avec d'autres sans avoir recours à des rapports monétarisés ou sans qu'il soit nécessairement un professionnel diplômé. Au sein d'un SEL, du JEU ou d'un RERS, les compétences n'ont pas la nécessité d'être officiellement reconnues, formellement attestées pour s'échanger (l'unité d'échange n'est ni un salaire, ni un prix défini par le marché). Créer un espace de transactions réciproques multiples où l'argent n'est pas la monnaie d'échange permettrait d'offrir à ceux qui y participent un réseau d'entraide de proximité au sein duquel se mettent en place des « solidarités multilatérales sous forme de coups de main, de prêts, d'expériences originales » (SEL La Chaux-de-Fonds, 2014, p. n.d.). Ces collectifs d'entraide agiraient comme des révélateurs de ce que des individus seraient mutuellement capables d'échanger avec d'autres géographiquement proches les uns des autres (ou dans le cadre d'échanges transnationaux dans le cas du JEU) – en complément ou en substitution d'une proximité générée par l'intimité, l'accointance avec des membres de la famille, amis, voisins. La proximité n'est pas seulement spatiale, elle est également idéologique pour certains membres : « Cela m'a permis de rencontrer des gens et ça, c'est très important. Et, en plus, j'ai pu participer à un groupe où on a un minimum de questionnements par rapport à l'argent, où on échange sur ce sujet sur la base d'une critique commune. » (Noémie, membre d'un SEL et du JEU) ; « Le SEL met en relation des gens qui veulent faire des choses qui correspondent à leur convictions et les partager avec d'autres qui ont les mêmes idées. » (Christian, membre d'un SEL et ancien membre du MPF)

Le SEL peut être défini comme une « association à but non lucratif, qui met en place un réseau d'échanges, d'amitié et d'entraide dans un quartier, une ville ou une région » (SEL suisses, 2016, p.

²⁹⁴ Certains SELs parlent de monnaie fictive ou monnaie locale, d'autres en revanche préfèrent ne pas utiliser le vocable de « monnaie » et parlent alors d'unités d'échanges parce que celles-ci ne sont ni exigibles, ni convertibles – ce n'est donc pas pour eux une monnaie en ce sens.

²⁹⁵ Le premier SEL en Suisse romande (SEL du Val-de-Ruz) a été fondé en 1997, le JEU en 1998, le RERS neuchâtelois en 1993.

n.d.)²⁹⁶, soit comme un réseau local qui vise à faciliter les échanges de prestations, de biens, de compétences et à favoriser la possibilité de contacts entre individus géographiquement proches : « L'idée de base du SEL, c'est de mettre les gens en lien les uns avec les autres sur la base d'un lien autre que marchand. » (Nicole, membre fondatrice d'un SEL) Pour une autre membre, la finalité de ce type de réseau est de développer une solidarité en dehors des contraintes qu'imposent moralement d'autres types de relations - notamment les relations de liens primaires (obligation morale de rendre le don reçu). Autrement dit, le SEL peut se voir comme une opportunité donnée à l'individu de disposer d'un réseau de proximité où il peut procurer et se procurer²⁹⁷ des biens et services de façon gratuite ou symboliquement peu onéreuse²⁹⁸. Dans un ordre d'idée similaire, le JEU est un réseau informel (à comprendre sans personnalité juridique, ni structure formelle) d'échanges de biens et services à échelle multi-locale (possibilité d'échanger avec des membres du monde entier²⁹⁹) basé sur une monnaie autogérée (soit administrée par l'individu lui-même) - celle-ci est considérée comme un moyen d'échange multilatéral. Les échanges sont inscrits dans un carnet individuel. Le temps fixe la valeur de ce qui est partagé dans le cadre d'un SEL et du JEU. Le nombre d'unité/heure diffère selon les SEL (60 quibus pour le SEL des Rives de Neuchâtel, 25 batz pour le SEL du Val-de-Ruz, 25 picaillons pour le SEL de la Chaux-de-fonds et 20 pives pour le SEL des Franches-Montagnes³⁰⁰. L'unité d'échange est fixée à 60 points JEU pour une heure). Par cette forme particulière d'échange, l'accent est principalement mis sur l'importance d'une équivalence souhaitée dans la valeur de ce qui est partagé. Contrairement au système marchand où ce sont le prix du marché ou le niveau de qualification qui

²⁹⁶ Historiquement, les premiers Local Exchange Trading Systems (LETS) sont nés au Canada dans les années 1980. Leur but initial était de pouvoir offrir à tout un chacun (en particulier aux personnes les plus démunies ou sans activité professionnelle), de multiples types de services tout en leur offrant l'opportunité de revaloriser leurs compétences au sein de réseaux d'échange extérieurs au monde marchand et professionnel et de créer du lien social (SEL suisses, 2016). En Suisse romande, le premier SEL est créé à la fin des années 1990 dans le Val-de-Ruz (nous avons interrogé sa fondatrice).

²⁹⁷ Tout individu propose ce qu'il est susceptible d'offrir (soit ses « offres ») et ce qu'il souhaiterait recevoir (soit ses « demandes ») sur le site Internet du SEL en question ou à travers des bulletins trimestriels envoyés aux membres (pour les SEL qui préfèrent utiliser un format papier pour référencer l'ensemble des offres et demandes). Tous les membres ont accès – en tout temps via Internet et régulièrement quand cela transite par l'envoi du bulletin – à ce qui est offert et demandé dans le réseau et peuvent prendre contact avec les personnes concernées. Lors de l'échange, celles-ci s'accordent sur le montant des unités d'échange et l'inscrivent d'entente mutuelle soit sur la plateforme Internet de l'association soit sur un récépissé manuscrit (avec le montant des unités d'échange, le nom, le type d'échange et les deux signatures des membres qu'ils envoient de concert à l'association qui se charge de les prendre en charge comme c'est le cas dans certains SEL). Chaque membre possède un compte avec le solde d'unité d'échange qu'il peut échanger (le solde peut être négatif ou positif en fonction qu'il demande ou offre plus de prestations et services). Cette manière de faire se veut transparente (tous peuvent avoir accès à ce qui s'y échange) et permet de mesurer le dynamisme des échanges. Le contrôle des comptes présents dans certains SEL est également vu comme une technique qui peut décourager les personnes qui souhaiteraient utiliser le SEL à d'autres fins (à la manière d'un contrôle social sans pour autant que l'activité de contrôle ne soit explicitement mise en avant et que de véritables sanctions ne soient émises). Dans certains SEL, il peut être demandé à des membres qui ne respectent pas les principes du réseau de simplement quitter le groupe (fait rare aux dires des personnes interrogées).

²⁹⁸ En effet, si les échanges ne sont pas basés sur de l'argent liquide, il peut néanmoins circuler. C'est notamment le cas pour financer des activités organisées chez un membre (les participants partagent les frais).

²⁹⁹ Le JEU permet de faire des échanges à une échelle tant locale qu'internationale (ne se confine pas seulement à un espace de proximité régionale).

³⁰⁰ Des limites tant négatives que positives sont généralement fixées quant au nombre d'unités à posséder ; si elles sont franchies par un membre, un autre – généralement un membre faisant partie du comité ou étant coordinateur - se charge de lui rappeler simplement les règles des échanges à respecter.

déterminent le montant des biens et services, le SEL et le JEU mettent sur un pied d'égalité toutes les prestations et tous les savoirs échangés, qualifiés ou non, sur la base d'une variable commune : une heure pour concevoir tel bien, rendre tel service, partager tel savoir se voit attribuer la même valeur (par exemple, une heure de cours de mathématique équivaut à une heure de ménage³⁰¹). Dans le cadre d'un RERS, les échanges sont focalisés spécifiquement sur les savoirs de tout type (savoirs traditionnels, culturels, expérimentaux, ...) et ne sont pas échangés sur la base d'une monnaie fictive. L'échange d'argent est explicitement exclu : « La monnaie du réseau, c'est le savoir » (R.E.R.S, 2014). L'équivalence des échanges est vue dans la réciprocité des savoirs : l'individu est tantôt « offreur » et « demandeur » de savoirs. La gratuité des échanges dans le cadre des RERS suppose la reconnaissance d'une valeur égale dans les savoirs partagés. Faisons remarquer que la gratuité est fréquemment relevée par les membres des trois réseaux interrogés comme moteur à participer à ces formes alternatives d'échange.

Dans le cadre du SEL ou du JEU, convenir d'échanger autour d'une unité temporelle amène à questionner plus largement la conception de la valeur qui est attribuée aux choses échangées : « Je trouve cela hyper important que, dans notre société, on parle des valeurs en dehors des formations et des salaires comme c'est le cas au SEL où on le met en pratique. » (Valentine, membre d'un SEL) L'unité d'échange sert à échanger et non à différencier les personnes (Halford, 2011). La valeur du travail fourni pour un bien ou service ne se base pas sur une hiérarchisation des compétences ni des salaires si bien que l'égalité recherchée dans la valeur de l'échange cherche à diminuer, voire éviter, les effets de cette hiérarchisation telle qu'elle existe dans le marché de l'emploi - qui requiert le plus généralement l'obtention de qualifications spécifiques certifiées pour les exercer en contrepartie financière ou d'un salaire (déterminé le plus souvent en fonction de qualifications obtenues, elles-mêmes socialement hiérarchisées). Concrètement, ce n'est pas en tant que professionnel certifié qu'un individu vient délivrer une prestation - qui lui serait par ailleurs rémunérée dans les circuits marchand et professionnel - mais en tant que personne capable de valoriser des compétences ou de mettre à disposition des possessions matérielles personnelles multiples au profit d'autres qui y trouvent une utilité ou un intérêt particulier : « Je trouve important l'idée de dire que notre système monétaire est assez injuste tout comme la valorisation de la qualité. C'est assez virtuel que des

³⁰¹ Évaluer la valeur de l'échange reste l'affaire des participants. Celle-ci est négociée directement entre les deux parties : les personnes s'accordent pour définir que tel bien ou service requiert tant de temps à être conçu et/ou partagé et donc tant d'unités d'échange. Cela peut donner lieu à des interprétations subjectives différentes entre les deux individus, allant même parfois jusqu'à valoriser davantage une prestation offerte en guise de remerciement pour l'utilité rendue. Il peut également arriver que certaines prestations offertes ne soient pas à la hauteur des attentes anticipées. Les membres peuvent être amenés à renégocier en fonction de la qualité effective qu'ils estiment avoir donnée ou reçue de ce qui a été échangé et peuvent même demander des justifications s'ils estiment que la négociation initialement prévue n'est pas respectée, voire décider de moins ou de ne pas rétribuer l'échange (en monnaie fictive).

personnes puissent gagner dix fois plus qu'une femme de ménage. » (Anthony, membre d'un SEL) ; « Dans le SEL, tout le monde est valorisé car on a tous quelque chose à offrir que l'on ait un travail ou pas, diplômé ou non [...] J'aime beaucoup d'un point de vue philosophique qu'il n'y a pas de différence de valorisation comme c'est le cas dans la société, dans le monde du travail entre autres. » (Cindy, membre d'un SEL) Ces réseaux, permettant à certains savoir-faire d'être évalués au même titre que d'autres mieux valorisés dans les circuits marchands et professionnels, participent en conséquence à améliorer la reconnaissance de certaines compétences et l'estime des personnes les développant. Cette valorisation joue un rôle sur deux plans : d'une part, individuel dans la mesure où l'échange profite à la personne elle-même - elle peut se sentir (re)valorisée et utile à travers ce qu'elle offre à d'autres ; d'autre part, collectif parce que ce qui circule profite à l'ensemble des membres du réseau (mise à disposition de ressources collectives multiples non monétaires qu'elles soient acquises par l'expérience professionnelle ou quotidienne, par la pratique d'un hobby, d'une passion ou de la mise à disposition de matériel qui ne requiert aucune ou peu de compétence particulière [par exemple : prêts de DVD, d'une voiture pour un déménagement, hébergement dans une chambre chez un particulier,...]). Une meilleure horizontalité semble être favorisée dans les rapports entre les individus en raison de la non différenciation dans le statut des prestations échangées entre les adhérents, ce qui extrait du rapport « professionnel-client » ou « producteur-consommateur » qui prévaut dans le circuit marchand et professionnel. L'horizontalité est aussi traduite sur la base d'un rapport « membre à membre ». Plus largement, expérimenter une autre valorisation des échanges peut encourager la réflexion autour d'un changement paradigmatique dans la manière d'échanger des biens et des services. Or, dans les faits, il n'en va pas toujours aussi facilement pour certains adhérents qui négocient parfois leurs prestations au-delà de l'unité référentielle de base. Sortir de la logique d'un système qui propose une évaluation différenciée des compétences offertes n'est, pour certains, pas si naturel. Aussi, pour certains membres qui proposent au sein des SEL des prestations pour lesquelles ils sont habituellement rémunérés dans le circuit marchand, mettre celles-ci à disposition au sein du réseau requiert une adaptation dans leur manière d'appréhender la valeur de l'échange :

J'offre des cours de Reiki³⁰² dans le SEL et je les avais retirés un moment parce que ma prof de Reiki me disait que j'avais trop de compétences pour offrir ça « gratuitement » dans le cadre du SEL où ce n'est pas rémunéré en valeur « argent ». Elle trouve que je dois être rémunérée pour les qualités de thérapeutes que j'ai développées, que je dois avoir un salaire avec cette activité. J'avais suivi ce point de vue un temps, et puis, je me suis dit que non je n'étais pas d'accord parce que j'estime que cela peut être ouvert à tout le monde, surtout pour des personnes qui ne pourraient peut-être pas payer le soin autrement qu'en venant au SEL. (Marie, membre d'un SEL)

³⁰² Soins thérapeutiques et énergétiques d'origine japonaise.

Certaines prestations régulièrement sollicitées et bien rémunérées dans le circuit classique des échanges peuvent, dans un réseau comme le SEL, être moins valorisées (du reste moins rapidement sollicitées) conduisant certains membres à estimer que leurs compétences professionnelles mises au profit du SEL n'auraient pas été traitées à leur « juste » valeur dans le cadre de ces échanges particuliers :

Il y a un banquier qui a rejoint le SEL. Il proposait des conseils bancaires [...] Il a fait une année et s'est retiré un peu vexé parce que personne n'avait fait appel à lui pour ses somptueuses compétences. Il était fâché car il était convaincu que ce qu'il offrait était génial. Il y a des gens qui ne sont pas modestes par rapport à ce qu'il propose dans le SEL. En fait, il s'est retrouvé face à un public qui ne demandait pas ce type de prestations, ça arrive. (Nicole, membre fondatrice d'un SEL)

Si certaines personnes n'y trouvent pas ce qu'elles espéraient apporter en termes de qualifications – qu'elles peuvent estimer (mieux) reconnues dans le monde marchand et professionnel – d'autres découvrent en revanche une valorisation de leurs compétences qu'ils n'avaient pas nécessairement dans le circuit d'échange classique :

Le SEL permet de valoriser des compétences qui ne sont pas valorisées dans d'autres circuits. Ça fait prendre conscience à chacun que nous avons plein de richesses, qu'on connaît plein de trucs. Nous sommes tous très riches en fin de compte de valeurs, de compétences et de matériel. Et l'idée est d'en faire profiter les autres [...] On peut découvrir qu'il y a un manque de considération pour certains métiers dans la vie en général et qu'à travers le SEL, au contraire, c'est valorisé. (Nicole, membre fondatrice d'un SEL)

Échanger dans ces types de réseaux permet aussi de faire valoir des prestations qui ne sont pas nécessairement valorisables dans les sphères marchande ou professionnelle : en effet, certains besoins ou demandes individuelles souscrites (qui peuvent parfois être très spécifiques) ne sont pas nécessairement satisfaits en leur sein. À travers des réseaux d'échanges tels que le SEL, le JEU ou le RERS, il est possible de formuler des demandes ou des offres relativement originales, voire très personnalisées (par exemple : offrir une animation folklorique en costume neuchâtelois, demander des cours de lessive écologique, ...³⁰³). Si le contenu des offres et demandes peut sembler sans limite³⁰⁴, elles ne seront toutefois pas toutes sollicitées ou satisfaites et non nécessairement en temps voulu. Leur possible non-satisfaction représente l'une des limites de ce type de réseau d'échange :

³⁰³ Exemples tirés des bulletins d'offres et demandes du SEL du Val-de Ruz.

³⁰⁴ Quelques exemples des offres et demandes consultés dans les bulletins d'échanges des SEL : travaux et prêts de matériel agricoles, bricolage, décoration, confection de produits alimentaires ou artisanaux, garde d'animaux, cours artistique (musique, danse, théâtre, sculpture, peinture, ...), réparations, mise à disposition de voiture, transports, garde d'enfant, hébergement, coiffure, massages, garde de personnes, services informatiques, techniques, mécaniques, électroniques, comptabilité, prêts de livres, traduction, assistance administrative, cours de langue, de sport, développement personnel, médecine douce, ...

On ne peut pas tout demander car ça dépend de ce qu'il y a dans le groupe. Il peut y avoir des compétences qui manquent [...] Le SEL n'a pas vocation à répondre à tout. On se doit de rester très modestes et humbles [...] C'est accessoire le SEL, mais les accessoires peuvent aussi rendre les choses et la vie plus jolie, plus agréable et ils peuvent libérer des monnaies sonnantes et trébuchantes qui auraient été utilisées pour un service que l'on pourrait en fait trouver dans le SEL. (Nicole, membre fondatrice d'un SEL).

La personnalisation des rapports au sein de ces réseaux permet de proposer un espace qui ne soit pas un « 'no man's land', un lieu sans liens personnels où les choses s'échangent entre elles par le mécanisme des prix, lequel est établi indépendamment des agents » à la manière dont Godbout qualifie le marché (1992, p. 166). Cette critique est souvent émise par les personnes interrogées quant à la représentation qu'ils se font des rapports institués sur l'argent. Les échanges proposés sont personnifiés, moins désincarnés que le sont les échanges monétaires. Or, rien n'exclut non plus l'existence d'échanges très ponctuels et instrumentaux. Cette différenciation de motivation chez les membres est par ailleurs reconnue : « Pour certains, le SEL permet de prendre un cours, de donner un coup de main ou d'échanger des objets dans un cadre convivial sans toucher à son porte-monnaie. Pour d'autres, le SEL répond à un choix de vie, une envie de se positionner, de résister au système dominant. » (Sel des rives, 2016, p. n.d.) Sur ce dernier point, ces réseaux peuvent permettre de questionner plus largement certaines considérations (rapports à l'argent, aux compétences individuelles et collectives) :

La philosophie du SEL, c'est d'être une alternative pour faire marcher l'entraide, la solidarité, la mise en commun ponctuelle et individualisée de compétences, des biens et des savoirs des uns et des autres de manière à se constituer un réseau. C'est une palette de coups de main que l'on se rend entre voisins et entre membres du groupe. C'est aussi un exercice pratique de remise à niveau de nos valeurs individuelles, de notre rapport à l'argent, à nos compétences et celles des autres. Ça soulève une foule de questions existentielles. Et chacun fait avec et peut le vivre au 1^{er} degré ou 2^e degré. (Nicole, membre fondatrice)

L'intensité du vécu des convictions reste toutefois propre à chaque membre. Certains peuvent effectivement choisir de s'opposer plus catégoriquement à des échanges à dominance marchande et vouloir défendre un autre modèle d'interactions. Certains le vivent au « premier degré » comme précédemment observé par cette enquête qui considère le SEL comme un mode d'échange archétypique s'inscrivant dans un mouvement plus large qui vise l'émergence d'autres modes de vie ou de consommation à l'avenir : « Pour moi, le SEL représente un idéal. Je pense même que cela sera l'avenir [...] Il nous faut trouver - et oui je reconnais, je suis une incorrigible optimiste - une autre manière de fonctionner. » (Cindy, membre d'un SEL) D'autres en revanche y participent de manière plus pragmatique : « Dans ma participation au SEL, il y a l'aspect financier [...] Ce n'est pas

qu'idéologique [...] Par exemple, pour l'anniversaire d'un de mes fils où il me fallait une voiture, mon réflexe, c'était le SEL. Avec huit enfants, je ne vais pas prendre deux taxis, ça me coûte trop cher. » (Julia, membre d'un SEL) Nous verrons par la suite en quoi plus spécifiquement ces collectifs-ci représentent un terrain (re)créateur de *lien social* et quelles sont plus en détail les motivations qui encouragent les membres interrogés à y participer³⁰⁵.

En clair, ces types de réseau d'échange apparaissent comme des lieux d'expérimentation de solidarité de proximité. Par une territorialisation d'échanges de biens et services en tout genre, ils visent à élargir l'offre de solidarité locale et peuvent se définir en ce sens comme un « apprentissage politisé de la solidarité civile 'entre soi' mais non pour soi, ni chacun pour soi » (Laacher, 2002, p. 87). En revanche, ils se posent davantage comme des espaces incubateurs d'expériences s'établissant en parallèle des sphères étatique et marchande - l'échange reste entre autres valorisé (non par de l'argent, mais par du temps pour le cas des SEL et du JEU - que comme des « contre-systèmes » ou systèmes concurrents. Leur portée reste de surcroît limitée aux seuls membres. Nous ne faisons fi toutefois de la dimension plus politique donnée par certains interrogés à y prendre part – « Les LETS témoignent d'une volonté réformatrice importante » (Blanc & Ferraton, 2005, p. 98) - et tenons compte d'expériences proches et ambitieuses qui sont aussi à l'œuvre (comme les « monnaies régionales » de type Regiogeld en Allemagne notamment³⁰⁶).

8.2.1.2 Valeurs écologiques

Nous considérons ici des groupes dont les actions menées visent essentiellement à sensibiliser les individus aux questions environnementales par la proposition d'actions orientées vers des enjeux dits de développement durable. Ce sont en effet les objectifs généraux des associations AED et Rage de Vert ainsi que de la coopérative Les Jardins de Cocagne à l'étude (fondée respectivement en 2012, 2010 et 1978) : lutte contre le gaspillage par la mise en place de système de récupération et redistribution alimentaires, activités gratuites de partage (*gratifierias*³⁰⁷, *Disco'Soup*³⁰⁸, *Boîte à troc*³⁰⁹, atelier de réparation de vélo, conférences et débats, ...), paniers de légumes biologiques de production et de consommation locales par la réhabilitation d'espaces urbains laissés à l'abandon. Ces collectifs

³⁰⁵ Voir le chapitre 9.

³⁰⁶ Expérimentation d'une monnaie complémentaire à l'euro qui introduit l'idée d'une prime empêchant l'accumulation de monnaie (*demurrage*) en fixant un taux d'intérêt à 0% (s'inspire des théories de l'« économie libre » de Silvio Gesell) (Tiberius, 2017).

³⁰⁷ Ce néologisme espagnol définit des marchés où ce qui est échangé est gratuit : les individus déposent et se servent gracieusement de toutes sortes d'objets dans un lieu public. Ce n'est donc pas un troc au sens strict du terme puisque la réciprocité de l'échange n'est pas garantie. Cela correspond donc plutôt à un don.

³⁰⁸ Une *Disco'Soup* est l'appropriation d'un lieu public pour sensibiliser au gaspillage alimentaire dans un esprit de fête et de solidarité. Une session collective de cuisine et dégustation de soupe (gratuite ou à prix libre) préparée avec des légumes rebuts ou invendus est organisée.

³⁰⁹ Ces sortes de boîtes à lettres disposées dans l'espace public servent à l'échange de biens gratuits : tout un chacun peut y déposer et se servir d'objets matériels divers (livres, vêtements, vaisselle, ...).

particuliers se proposent comme des alternatives pour conscientiser et faire participer par les actes (cuisiner et déguster collectivement une soupe populaire, se procurer des invendus alimentaires de grandes surfaces, acheter des légumes biologiques de production régionale en soutien de producteurs locaux, ...) toute personne concernée par un meilleur traitement de l'homme en regard de l'environnement. Les valeurs que nous pouvons qualifier à bon droit d'écologiques qui sont mises au centre des actions de ces groupes-ci sont véhiculées à travers des activités qui entendent répondre à des objectifs tant de conscientisation face aux questions environnementales que d'amélioration de l'environnement par des gestes écologiquement favorables.

L'association AED focalise essentiellement ses actions à l'attention de deux grandes catégories de destinataires. D'une part, elle s'adresse aux étudiants de l'Université de Neuchâtel – en solidarité plus spécifiquement des étudiants considérés comme financièrement précaires - auprès desquels le groupe met en place un système de redistribution des invendus alimentaires fournis par Table Suisse³¹⁰. Ce projet associatif s'est initialement inscrit dans un appel à contribution sur le développement durable de la Conférence universitaire suisse (CUS) à travers lequel une collaboration est établie avec certains services de l'Université³¹¹. D'autre part, l'AED vise plus largement tout individu intéressé à participer à leurs différentes activités (gratifierias, Disco'Soup, ...). L'association a donc pour vocation de généraliser ses actions à l'ensemble de la population : « Notre but, c'est de diffuser ce message, tout ce qui touche aux questions d'environnement, de non gaspillage, de mobilité douce à un large public. Il n'y a pas que les étudiants. Les gratifierias ou la Disco'Soup, c'est en plein centre-ville, on sort de l'Université. » (Roxane, membre de l'AED) En ce sens, l'AED souhaite représenter un espace ouvert d'échanges de communication et d'information sur les questions environnementales. La mobilisation de l'espace public pour promouvoir les idées défendues (recyclage, lutte contre le gaspillage alimentaire) rend visible les activités de l'association au plus grand nombre : organisées en plein centre-ville (zones marchande et piétonne), elles font connaître le groupe à une plus forte hétérogénéité de profils, les activités n'étant dans ce cas pas seulement visibles aux seules personnes « acquises à la cause »³¹². La répétition régulière de l'opération permet également d'ancrer les actions du groupe plus fortement dans le paysage public.

L'association Rage de Vert et la coopérative Les Jardins de Cocagne proposent un modèle de panier hebdomadaire sous forme d'ACP. Les membres et coopérateurs souscrivent ainsi à un abonnement annuel et s'engagent à participer à quelques demi-journées de travail d'aide aux jardiniers. Ils

³¹⁰ Table Suisse définit dans ses conditions d'octroi une fonction dite sociale, soit distribuer la nourriture en excédent en priorité aux personnes les plus précaires et nécessiteuses.

³¹¹ Sera plus développé sous le chapitre « Autres formes de liens entre un collectif et les institutions publiques : autofinancement, soutien public et contraintes ».

³¹² Nous avons découvert l'association par l'organisation d'une Disco-Soup en plein centre-ville.

s'engagent à venir chercher directement sur place ou dans des lieux définis leurs paniers hebdomadaires et peuvent participer à des repas et d'autres activités qui sont ponctuellement proposés (cours de fabrication (alimentation, jardinage, ...), projections, marchés, ...). Pour les Jardins de Cocagne, les adhérents deviennent coopérateurs : chaque nouveau membre doit obligatoirement acheter un certain montant minimum de part sociale (50 francs suisses). Par l'acquisition de ce statut, les coopérateurs peuvent ainsi participer aux activités (rencontres, débats, fêtes, marchés, ...) et à l'Assemblée générale organisées par la coopérative. Les deux groupes développent aussi un espace d'accueil d'insertion et de formation professionnelle à petite échelle.

L'ACP permet le développement de relations de solidarité par le partage de responsabilités au regard d'une production légumière qui peut être fluctuante en permettant de conserver des prix fixes : en fonction d'une pénurie ou d'un surplus de légumes, le panier peut être plus ou moins copieux, mais les prix restent inchangés et garantissent ainsi un revenu stable aux producteurs (rémunération estimée comme équitable). Plus largement, ce modèle d'approvisionnement alimentaire cherche à favoriser les synergies locales en solidarité aux agriculteurs régionaux et par l'encouragement de la proximité entre consommateurs et producteurs et les contacts directs dans l'entretien des terrains de production agricole. Les « consommateurs », membres ou coopérateurs, profitent de produits de production biologique et locale, ce qui répond souvent à des préoccupations idéologiques de consommation par la valorisation de valeurs écologiques importantes à leurs yeux : le prix payé pour devenir membre ou coopérateur permet également de signifier son appartenance et soutien au projet associatif, représentant plus qu'une simple inclination à consommer biologique et local (certains membres ou coopérateurs consentiraient à déboursier un montant qui peut être plus élevé que dans le cadre d'autres canaux parce qu'ils accordent une plus grande plus-value au panier de légumes provenant d'une ACP). Le modèle d'ACP est ainsi considéré comme « une structure solidaire et sociale » pour le membre co-fondateur interrogé de Rage de Vert.

Le poids accordé aux actes de terrain est régulièrement relevé comme un élément important dans le discours des membres qui prennent part à ce type de structures associatives. Il leur semble en effet plus pertinent de « pratiquer » les questions environnementales que de se contenter d'en parler, de favoriser l'action à la seule information. Convaincre par l'acte leur apparaît plus impactant³¹³ : les membres mesurent plus directement leurs actions sur le terrain et les donnent en même temps à voir

³¹³ Ces actions directes du terrain peuvent être vues comme une manière plus détournée de produire de l'information. Au détour d'une distribution de surplus alimentaires, les parties prenantes luttent de facto contre le gaspillage, en cultivant des légumes sous forme ACP, elles favorisent une production et une consommation locales de soutien aux agriculteurs d'une région, etc. Il s'agit de faire passer une information directement par l'acte lui-même plutôt que d'informer à travers des manifestations, des publications, ... (même si des débats ou des conférences font aussi partie des activités proposées par ces groupes).

à d'autres (visibilité augmentée par l'acte). L'AED cherche à transmettre son message au plus grand nombre possible sans volonté alléguée prédicante ou culpabilisante et tout en partageant des moments de réjouissance collective. La volonté observée de conscientiser la population aux questions écologiques autour d'activités récréatives et festives - inscrites pour certaines dans l'espace public - forme ce que nous qualifions de « militantisme convivial ». Le caractère convivial attaché à ces activités rend aux yeux des membres de l'AED interrogés plus effective cette volonté de ne pas chercher à moraliser et suscite l'intérêt (cuisiner collectivement une soupe de légumes récupérés et la déguster en plein centre-ville leur semble plus percutant qu'un prospectus informant du gaspillage alimentaire distribué par la technique du *street marketing*).

Avec les gratifierias, les Disco'Soup, l'idée est de mélanger les publics et de faire des événements festifs pour faire passer le message sans être culpabilisateurs ou moralisateurs [...] Ce qui m'a plu au travers de ce projet, c'est de tout suite faire un truc concret, ne pas parler de gaspillage alimentaire juste avec des panneaux, mais d'aller chercher directement et redistribuer la nourriture qui aurait été jetée, la redistribuer à des étudiants puis dans un cadre plus large à travers les Disco'Soup. L'action directe, c'est ça que l'on voulait. (Sofia, membre de l'AED)

Je pense que cela peut offrir un point de critique aux gens et un point d'éveil lors des Disco'Soup [...] En cuisinant ensemble, on revendique ensemble que l'on ne veut pas de ce gaspillage et on le fait dans un esprit convivial. (Julien, membre de l'AED et de l'ACAP)

Une importance particulière est ainsi portée à mettre en pratique les idéaux poursuivis et à valoriser l'auto-organisation : « On a une action pratique qui nous permet de mettre en œuvre nos convictions de manière autogestionnaire. Je suis persuadé que c'est très important de s'auto-organiser pour avoir une action concrète sur sa vie quotidienne. » (Julien, membre de l'AED et de l'ACAP) L'acte donne le sentiment de vivre plus concrètement ses convictions, d'apporter plus de cohérence au discours défendu : « L'intérêt que j'avais à participer à Rage de Vert, c'était de voir un projet de ce type se mettre en place, d'apprendre sur la production des légumes au niveau agronomique et de voir les contraintes, les inconvénients. Je voulais vraiment observer le fossé entre l'idéologie et la pratique. » (Matthieu, membre de Rage de Vert). Des réflexions encouragent certains à chercher des alternatives en investissant ce type de structures :

J'ai commencé à me questionner après 1968 autour de l'anonymat des grands magasins, du calibrage des légumes. Je voulais aussi avoir un contact avec ceux qui produisent les légumes [...] La proximité, simplement et la relation entre producteurs et consommateurs. Je ne voulais pas me retrouver à aller chercher des légumes dans une grande chaîne de distribution sans connaître les producteurs. (Romain, coopérateur des Jardins de Cocagne³¹⁴)

³¹⁴ Coopérateur depuis les années 1980, soit au début de la coopérative.

Dans un même ordre d'idée, la création de l'AED fait suite à une volonté manifestée par quelques étudiants d'agir en accord avec les idéaux qu'ils souhaitent défendre :

Le gaspillage alimentaire nous donnait manière à réfléchir. On s'est dit 'pourquoi pas faire un truc pour lutter contre ' [...] L'idée est tout de suite venue d'aller récupérer de la nourriture, pas forcément la prendre dans les poubelles, mais légalement auprès de petites et grandes surfaces et ensuite de la redistribuer dans un esprit de non gaspillage et de solidarité [...] Un des constats, c'est qu'à Neuchâtel, il n'y avait aucun endroit pour les étudiants pour se regrouper autour de ces questions écologiques. On est parti sur plusieurs axes comme redistribuer la nourriture, avoir un local où les étudiants puissent venir cuisiner, où on puisse redistribuer des plats préparés à prix libre. (Sofia, membre de l'AED)

Une dimension plus politique est même donnée par certains membres dans leur engagement au sein du groupe :

Participer et faire vivre une association comme l'AED, c'est un excellent moyen de faire de la politique autrement que dans des espaces institutionnalisés. Je pense qu'il y a un grave problème dans notre monde qui est en train de souffrir terriblement de l'empreinte écologique. Et je pense que l'on peut défendre avec l'association une autre idée de l'écologie en dehors des partis écologistes. (Julien, membre de l'AED et de l'ACAP).

Les actions du groupe visent selon lui à pouvoir inscrire ces questions au cœur des débats civiques. Il reconnaît d'ailleurs une tendance prosélytiste aux actions de l'association qui permettant à son sens « de créer ces espaces sociaux de discussions et d'interactions » qui ont « un impact politique ». L'association représente en ce sens un vecteur qui lui permet de partager ses convictions tout en les revendiquant, autrement dit susciter l'adhésion au projet par la mise en pratique d'actions qui soutiennent les idéaux défendus. Les activités du groupe qu'il considère comme étant revendicatrices répondent pour lui à une manière de s'engager politiquement : « Il y a des gens qui trouvent que nous ne faisons pas du tout de politique, mais je trouve que c'est extrêmement politique de revendiquer de récupérer dans les poubelles ou chez des diffuseurs de la nourriture consommable. » Il reconnaît néanmoins que le vocable « politique » n'est pas celui qui serait emprunté par la plupart des membres de l'association : « Pour beaucoup de collègues de l'association, c'est un mot qui fait assez peur parce que quand on dit « politique », on pense tout de suite à la politique partisane ou institutionnelle ou parlementaire. » Ce terme pourrait laisser penser que l'association serait politiquement orientée alors que l'association se veut ouverte et apolitique. En parlant de l'association, le membre interrogé ne mentionne donc pas une politique partisane mais semble évoquer « le » politique (les affaires de la cité, le bien commun [*politikos*]). Nous évoquerons en ce sens la distinction que fait Wolff : « [...] le mot « *politique* » a deux sens. « *Le* » politique, ce sont les conditions du vivre ensemble. « *La* » politique, ce sont les stratégies de la conquête et de l'exercice du pouvoir » (2015, p. n.d.).

Les trois groupes s'affichent par ailleurs comme étant apolitiques. À Rage de Vert, cela est perçu comme permettant la plus grande diversité d'abonnés possible : « Ce qui nous gênerait, c'est d'être associés à un parti politique. Il faut vraiment que notre projet d'ACP soit apolitique et que les membres puissent y venir. On ne veut pas avoir de couleur politique. Ce n'est pas l'idée de base. Cela doit toucher n'importe qui. » (Gaël, membre co-fondateur de Rage de Vert) Dans cette volonté affichée d'apolitisme, le coopérateur des Jardins de Cocagne interrogé souligne qu'une femme a été refusée au sein de la coopérative en raison de ses ambitions politiques affichées publiquement (elle se présentait au Parlement cantonal genevois). La coopérative ne souhaitait pas, d'une part, se voir associer à un parti politique de quelque nature par la candidature de cette coopératrice ni, d'autre part, donner l'impression de faire campagne au profit de certains de leurs coopérateurs – les statuts de la coopérative mentionnent par ailleurs explicitement que celle-ci ne doit pas être utilisée à des fins politiques. En clair, il est souhaité que les activités menées ne deviennent pas des enjeux de politisation institutionnalisée. Nonobstant, si les groupes s'affichent comme apolitiques, les membres ont de fait leur propre sensibilité politique et certaines tendances semblent plus relevées (et peut-être plus tolérées) par les interrogés. Dans les discours tenus, nous relevons effectivement une tendance à partager des opinions convergentes vers une critique du système capitaliste et une sensibilité politique similaire (écologiste et de gauche) et idéologique entre les membres qui outrepassent les valeurs écologiques de base des groupes : « Je pense qu'on est tous de gauche dans l'association. On le reconnaît tout à fait. » (Julien, membre de l'AED) ; « C'est vrai que politiquement chez les coopérateurs, ils sont plutôt à gauche ou chez les Verts. Il y a eu des radicaux, mais cela a été des exceptions. Et on n'aura pas un UDC (Union démocratique du centre) car je pense que cela ne me semble pas correspondre à leurs idées. » (Romain, coopérateur des Jardins de Cocagne) Or, une certaine ambiguïté quant aux relations entretenues avec des partis politiques et l'image renvoyée est à souligner. Pour illustration, Rage de Vert s'est trouvé face à dilemme : proposer leurs services à un parti politique les ayant sollicités alors qu'ils souhaitent afficher l'association comme étant sans affiliation politique quelconque :

On s'est fait inviter pour faire un buffet à un congrès du parti socialiste. On l'a accepté parce que l'on avait besoin d'argent à ce moment-là [...] Mais on s'est bien posé la question de savoir ce que l'on était en train de faire. Si cela avait été l'UDC, est-ce qu'on l'aurait fait ? Je ne pense pas, ce n'est pas les idées qu'on défend personnellement même si le groupe est apolitique. Et même le parti socialiste, cela nous a dérangé au final, on ne veut pas être politisés encore une fois, nous aimerions être complètement indépendants. (Gaël, membre co-fondateur de Rage de Vert)

Cette anecdote relève quatre éléments problématiques : premièrement, la mise à disposition des prestations à qui les souhaite, et ce même si les intéressés sont des partis politiques alors que, comme

nous l'observons ici, cela semble poser un cas de conscience ; deuxièmement, l'appréhension d'être associé à (ou d'être « récupéré » par) un parti politique alors qu'est explicitement affiché l'apolitisme du groupe et la volonté de rester le plus autonome possible (manquement de cohérence) ; troisièmement, la valorisation des aspects instrumentaux (ici, le fait d'avoir besoin d'argent) qui prime parfois sur certains principes de base considérés comme importants par l'association (en l'occurrence, ne pas risquer d'être affilié à un quelconque parti politique) alors que l'association affiche la défense de certaines valeurs idéologiques (qui devraient alors être privilégiées aux aspects pécuniaires) ; enfin, le choix d'accorder cette prestation à un parti politique qui semble proche des sensibilités politiques des membres alors que cette inclination n'est pas souhaitée être affichée (la tolérer pour un parti de droite radicale est par ailleurs questionné). Nous expliquons cette ambivalence par le potentiel idéal que comprennent les activités de l'association et donc de l'importance du respect des valeurs et principes avancés pour maintenir un discours de cohérence et la crédibilité même de celle-ci.

En clair, en mobilisant un « militantisme convivial », les différents groupes présentés cherchent, à travers leurs différentes activités, à faire circuler certaines idées et à défendre des valeurs écologiques sans volonté partidiaire. Les projets des trois collectifs étudiés sont des exemples d'initiatives collectives engagées et autogérées en faveur du développement durable. Autrement dit, ils peuvent s'entendre comme des expressions de la société civile sur les problématiques environnementales, la valorisation de la proximité et de l'agir local ou encore la mise en avant d'une agriculture urbaine qui visent à conscientiser un certain nombre d'individus. Certains valorisent de la sorte le fait de faire d'une certaine manière *du politique* en présentant des signes d'une volonté affichée de non-récupération. Ces discours s'entendent dans une idée proche de l'action directe (agir par soi-même sans recours à des intermédiaires, notamment les partis politiques traditionnels) : « En décidant de provoquer un changement social par elles-mêmes plutôt que d'attendre l'intervention d'un agent extérieur, les personnes militantes posent une action concrète et directe. » (Julien Denis, Trudelle, & Duchemin, 2013). Le modèle des ACP, par l'occupation de terres en friche, s'inscrit dans une démarche d'action directe dans les nouvelles formes d'agriculture émergentes. La question qui reste toutefois ouverte est de savoir dans quelle mesure il est possible de faire de *la politique* sans parti.

8.2.1.3 Valeurs autour d'engagements sociaux et politiques

Nous présentons ici deux collectifs engagés dans le soutien de causes sociales et politiques. Plus spécifiquement, certains des objectifs menés par la coopérative Espace Noir et l'association Droit de Rester visent à défendre les intérêts de populations minoritaires. Nous comprenons par groupe minoritaire, au sens sociologique, qu'il est « limité en droit, à travers un discours et parfois un codage directement juridique qui lui impute une moindre capacité et le confine dans un particularisme, l'éloignant de l'universalité et de la généralité à laquelle prétend le majoritaire » (Jounin, Palomares,

& Rabaud, 2008, p. 9). Les deux collectifs se donnent plus largement comme des espaces d'expression politique et culturelle.

Espace Noir est une coopérative culturelle socialement et politiquement engagée fondée en 1984 où sont valorisées plus largement des pensées anti-autoritaires et la quête d'une société pouvant s'auto-organiser³¹⁵. La coopérative, qualifiée comme « autogérée » et « d'inspiration libertaire » reste ouverte à tous les sympathisants des buts qu'elle poursuit : « On dit 'd'inspiration libertaire' parce que l'on demande de respecter les valeurs centrales de la pensée libertaire, mais il n'y a pas besoin d'être libertaire ou anarchiste pour prendre part à la coopérative : c'est un lieu ouvert à disposition du mouvement libertaire et de la population. » (Evan, membre d'Espace Noir) Outre les pratiques de solidarité qui se développent au sein de la coopérative, il s'agit de pouvoir découvrir le fonctionnement d'un groupe qui, idéologiquement, est opposé de manière relative (tolère un État minimal) ou franche (vise une société sans État) à ce que l'État exerce des fonctions dans l'organisation sociétale. Il est souvent évoqué le qualificatif d'« anarchiste » pour désigner les partisans d'une société sans État et celui de « libertaire » pour traduire la pensée de ceux qui tolèrent néanmoins un État minimal (White & Kossoff, 2011). Malgré quelques désaccords sur la place à accorder à la figure de l'État dans la société, le dénominateur commun entre ces deux courants de philosophie politique reste la présence d'une hostilité envers « la forme de gouvernement spécifique apparue après la Renaissance en Europe » (Millier cité par White & Kossoff, 2011, p. 148), soit plus spécifiquement « l'État moderne, qui fait que les libertaires et les anarchistes partagent les mêmes convictions. » (White & Kossoff, 2011, p. 148)

La coopérative offre un appui collectif et individuel. Elle met en place des activités culturelles³¹⁶ qui visent la réflexion sur des sujets choisis de lutte sociale (activités culturelles militantes) et organise des mouvements collectifs en soutien de causes diverses. Pour illustration, elle a notamment soutenu des ouvriers en grève (Swissmetal Boillat³¹⁷), aidé à la mise en place d'une association de chômeurs, organisé et participé à des manifestations revendicatives de toute sorte (lutte pour les droits humains, l'environnement, contre le racisme, contre l'expulsion de réfugiés, ...). Elle met aussi à disposition ses locaux aux personnes qui partagent les causes générales qu'elle soutient (féministes, syndicalistes, ouvriers, mouvements de gauche, mouvements anticapitalistes, ...) Les membres participent en outre

³¹⁵ Son siège est à Saint-Imier (canton de Berne) considéré comme un haut lieu historique des courants libertaires et anarchistes. Saint-Imier avait en effet accueilli le congrès fondateur de la première internationale antiautoritaire en 1872 en présence de Michel Bakounine, ce qui a participé à faire connaître le lieu et plus tard la coopérative à une échelle internationale dans les milieux libertaires et anarchistes.

³¹⁶ La coopérative propose à la fois une taverne, une librairie, une galerie d'exposition, des concerts de musique, un cinéma, un infokiosque (publications militantes et alternatives), une librairie militante où l'on trouve plus spécifiquement des livres sur l'anarchisme, les luttes sociales ou encore sur l'histoire de la région imérienne.

³¹⁷ Entreprise spécialisée dans le développement, la fabrication et la vente de produits semi-finis (en cuivre et en alliages cuivreux) qui se trouve dans la région où la coopérative a son siège.

à des réseaux anarchistes, à des mouvements de gauche et altermondialistes (pour illustration, Espace Noir a participé à organiser les Rencontres Internationales de l'Anarchisme à St-Imier en 2012). Une solidarité sur le plan individuel est aussi organisée à l'attention des personnes requérant de l'aide dans des démarches administratives (déclaration d'impôts, lettre de motivation, CV, rédaction de lettres pour les services sociaux, ...) ou dans le cadre de situations conflictuelles :

Les gens peuvent venir ici quand ils ont un problème avec une institution, un employeur, un propriétaire. C'est arrivé par exemple que des personnes soient en conflit avec leur assistant social et que l'on joue un rôle de soutien. Dans un premier temps une médiation, puis parfois un soutien plus important s'il s'avère que c'est du côté de l'institution en question qu'il y a quelque chose d'injuste. On peut écrire des lettres par exemple en notre nom pour soutenir un individu dans un conflit. On n'est pas juristes, on va donc jusqu'à un certain point d'appui. Après, on peut orienter vers des organisations plus qualifiées que nous pour le faire. (Evan, membre d'Espace Noir)

La coopérative avait pris l'initiative de mettre sur pied, un temps seulement, un système de permanence pour aider les personnes en demande de soutien dans différentes démarches. Elle avait pour ce faire contacter les services sociaux pour qu'ils informent leurs bénéficiaires de son existence. Fautes de demandes, ce service n'est aujourd'hui plus proposé. La symbolique libertaire/anarchiste renvoyée par la coopérative joue possiblement un rôle dans le fait que des individus sollicitent le soutien de celle-ci dans des conflits qui les lient avec les services de l'État : « On est un lieu de dernier recours. Je pense que le caractère libertaire attaché à Espace Noir fait que certains se disent peut-être qu'on est en conflit avec l'État et que, quand cela ne se passe pas comme ils veulent avec les institutions publiques, ils vont voir les anarchistes pour les défendre (rires). » (Evan, membre d'Espace Noir). La coopérative assure en outre une large disponibilité dans les activités qu'elle propose (16 heures d'ouverture quotidienne à l'exception d'un jour par semaine).

Le groupe s'appréhende comme un acteur sociopolitique militant ayant une fonction - même modérée - de contre-pouvoir dans le soutien qu'il peut apporter tant individuellement que collectivement. Une certaine ambivalence est à relever néanmoins dans l'appréhension que peuvent avoir les services étatiques sur les activités de la coopérative. Une forme de reconnaissance existe du fait de la collaboration ponctuelle engagée dans le cadre du service de permanence - la fonction de soutien, si elle n'est reconnue, reste du moins tolérée par certains services institutionnels dans le fait qu'ils leur arrivent de suggérer la coopérative comme organisme potentiel de soutien pour leurs bénéficiaires (une carte de visite était à disposition auprès de certains assistants sociaux) : « Certains, dans les institutions de l'État, ont même trouvé intéressant que l'on tienne ce rôle de soutien individuel à côté des institutions publiques. Il y a une reconnaissance et il peut donc arriver qu'il nous envoie des gens. » Sur ce point, l'enquête nous fait remarquer qu'il « n'a pas ressenti d'a priori » de leur part, bien qu'il

reconnaisse qu'il y ait eu certaines tensions : « Il y a eu des situations conflictuelles, notamment avec les services de l'emploi des différents villages de la région quand on représentait l'association pour les chômeurs parce qu'on défend les gens dans leurs intérêts et cela ne va pas toujours dans le sens de ces services. » Difficile de savoir ici si les institutions collaborent dans une perspective de complémentarité avec Espace Noir (vu comme un service additionnel de soutien) ou si elles externalisent les effets négatifs (stratégie de la « patate chaude » [*hot potato*]) (Vuillod & Kesselman, 2004). De manière plus générale, les activités politiquement affirmées de la coopérative suscitent à la fois reconnaissance (nombreuses marques de solidarité reconnues) et rejet (certaines représentations sociales de l'anarchisme³¹⁸) :

Comme nous avons des idées anarchistes, cela ne plaît pas à tout le monde. Pour certains, l'anarchiste, c'est quelqu'un qui fout la merde, pose des bombes, casse, vole. Il y a aussi des gens qui ont des problèmes qui viennent ici alors, parfois, les gens généralisent et associent les membres de la coopérative comme des gens à problème, c'est un classique [...] Évidemment les prises de position que l'on a jouent aussi un rôle. Pour donner un exemple, nous avons soutenu des positions anti-nucléaires, du coup, un magasin d'électricité de la région ne voulait plus nous afficher dans son entreprise (rires) [...] Mais, on est aussi reconnu d'un autre côté pour le travail que l'on fait. On a quand même traité de beaucoup de sujets, alimenté des débats, présenté des films, des concerts dans toutes sortes de domaines, on a soutenu des causes, on a aidé des gens. On a même reçu le prix d'animation culturelle en 1994 du canton de Berne³¹⁹. [...] Et l'anarchisme, c'est une pensée, bien que minoritaire, qui existe ici depuis très longtemps. Bakounine est venu faire des conférences [...] Donc Espace Noir, c'est presque un lieu touristique que certains aimeraient voir disparaître, mais dont ils sont en même temps quand même fiers. C'est ambivalent. (Evan, membre d'Espace Noir)

La coopérative vise ainsi à faire vivre des idéaux qu'elle estime socialement justes. Le choix d'un mode de fonctionnement autogestionnaire est en ce sens explicitement mis en avant comme principe essentiel aux valeurs défendues et objectifs poursuivis et où l'horizontalité des rapports interindividuels est fortement valorisée :

Le choix de l'autogestion est très important. Un fonctionnement autogestionnaire, cela veut dire qu'il n'y a pas de hiérarchie, que tout le monde participe aux décisions. Cela ne veut pas dire qu'il n'y ait pas de règles, il y a les règles que l'on se donne. On organise une séance de gestion hebdomadaire où se prennent les principales décisions de manière collective. C'est un peu l'Assemblée générale si on veut. (Evan, membre d'Espace Noir)

³¹⁸ Nous pensons notamment sur ce point aux actions de « propagande par le fait », stratégie d'action politique développée par certains anarchistes qui valorise des actions insurrectionnelles.

³¹⁹ Espace Noir reçoit pour ce prix 25'000 francs suisses de l'État de Berne.

Si ce mode de fonctionnement est considéré comme permettant les contacts les plus horizontaux possibles entre les adhérents, l'autogestion ne va pas toujours nécessairement de soi dans la pratique. Le membre interrogé estime qu'elle « n'est évidemment jamais vraiment acquise » et qu'il faut sans cesse la « redéfendre » dans la mesure où subsistent « des prises de pouvoir ou du pouvoir qui est donné qu'il faut canaliser ».

L'engagement dans les activités de la coopérative est pour l'essentiel bénévole. La capacité financière du groupe ne permet pas d'engager de manière permanente des membres de la coopérative dans des activités régulières. Celle-ci est donc active depuis une trentaine d'années essentiellement sur la base des cotisations des coopérateurs et membres qui s'adonnent bénévolement à faire vivre le lieu : « L'engagement est essentiel. Si cela a pu durer pour nous, c'est grâce à l'engagement des personnes qui se sont investies dans la coopérative, c'est sûr. Sans cet investissement, notre coopérative n'existerait pas. C'est grâce au volontarisme. » reconnaît l'enquêté. La coopérative a par ailleurs fait appel en 2008 au soutien de la population (dons d'argent ou de matériel pour maintenir son offre culturelle et ses activités) pour faire face aux lourdes difficultés financières qu'elle a connues et éviter la faillite. Malgré une volonté autogestionnaire affichée et les valeurs d'indépendance fortement défendues, la coopérative a néanmoins accepté à un moment donné de recevoir des subventions de la Ville de Saint-Imier :

Pendant plusieurs années, la coopérative a fonctionné de manière parfaitement autonome. Le but, bien-sûr, c'est d'être parfaitement autonome, mais cela s'est imposé à moment donné financièrement. Et maintenant, la coopérative reçoit 10'000 francs suisses du Canton et 10'000 francs suisses de la Commune parce qu'ils ont estimé qu'on offrait quelque chose. C'est une somme modeste, cela ne paie même pas notre location et c'est un inconvénient. Ce n'est pas forcément destiné aux locations d'ailleurs, mais cela ne les paie pas pour dire [...] mais il y a aussi un avantage, c'est que l'on ne peut pas nous faire du chantage à la subvention parce que 20'000 francs suisses, c'est une somme qui peut se trouver éventuellement ailleurs. (Evan, membre d'Espace Noir)

Initialement, la coopérative s'opposait au fait d'être subventionnée par l'État. L'enquêté reconnaît néanmoins que, par la force des choses, les subventions de la Ville ont représenté un soutien financier acceptable à un moment où la pérennité de la coopérative en dépendait. À son sens, l'argent public reste à disposition d'investissements civiques :

Ce n'est pas l'argent de l'État, c'est l'argent de la collectivité. C'est l'État qui le gère cet argent, mais c'est l'argent des contribuables. Cet argent-là, c'est une façon de redistribuer les richesses et on a estimé que l'on apportait quelque chose à la collectivité. Par exemple, notre coopérative représente le seul cinéma du village, donc cela apporte à la collectivité en plus de toutes nos autres activités. (Evan, membre d'Espace Noir)

Ce fait donne à voir comme certaines réalités (besoin de financement extérieur) se confrontent aux valeurs défendues par le collectif (la quête d'une autonomie financière) pouvant conduire à une situation contradictoire. Dans le but de contrecarrer possiblement celle-ci, l'enquête donne une justification comportant une certaine cohérence avec les valeurs défendues au sein de la coopérative : l'argent public revient aux concitoyens qui le financent. La perspective d'une meilleure assise financière reste par ailleurs d'actualité. Cela nécessite de trouver des moyens suffisamment pérennes pour continuer de financer la coopérative. L'enquête tient à préciser que la recherche de fonds ne se fera néanmoins pas « à n'importe quel prix » (pas de « sponsoring », ni d'argent demandé à une grande multinationale) de manière à assurer, coûte que coûte, la cohérence entre les valeurs véhiculées et le fonctionnement de la coopérative.

Soulignons également le projet associatif de l'ACAP³²⁰ auquel l'un des membres de l'AED (pour rappel, Alternative Etudiante Durable) interrogé a participé. La mission initiale de cette association s'est progressivement transformée pour donner naissance à Droit de Rester Neuchâtel, une association socialement et politiquement engagée à la défense des droits des migrants. À ses débuts, l'ACAP³²¹ se donne comme un espace de discussion politique sans vocation partisane faisant suite à la fermeture en 2013 d'un squat de la Ville de Neuchâtel au sein duquel étaient organisés des repas cuisinés avec de la nourriture récupérée et des soirées politiques (tendance anarchiste et d'extrême gauche) :

Quand le squat a fermé, on a fondé l'ACAP pour essayer de faire perdurer l'esprit de ce squat qui venait de fermer. Le but, c'est donc de trouver des formes d'engagement politique dans des espaces non-institutionnels encore une fois, comme pour l'AED. C'est politique, mais pas directement partisan. L'idée, c'est de faire de la politique sans faire les partis, même avec des gens qui sont intégrés dans des partis politiques s'ils souhaitent venir. On est une quinzaine à ce jour. On se réunit tous les deux mois avec un ordre du jour. On organise une assemblée statutaire prochainement. On a aussi des réunions de coordination avec l'AED pour l'organisation des Disco'Soup. Certains membres écrivent un fanzine³²². On a organisé des cercles de lectures marxistes. (Julien, membre de l'AED et de l'ACAP)

Un profil bien précis est recherché pour rejoindre l'association : « Il faut dire que ce sont des personnes qui sont très habituées à faire de l'associatif, de la politique qui ont rejoint l'ACAP. D'ailleurs, ça marche par cooptation, c'est relativement fermé : chaque nouveau membre doit être présenté par trois personnes et être accepté à l'unanimité. » Nous pouvons souligner ici un effet d'homogamie politique (idées et discours de gauche) renforcé par le caractère sélectif de l'appartenance au groupe (système cooptatif) qui encourage ainsi plus fortement la formation d'un réseau d'interconnaissances. Si l'objectif est de pouvoir mener au sein de ce groupe des discussions politiques sans organisation

³²⁰ Association pour un Centre Autogéré Populaire.

³²¹ L'association a seulement quelques mois au moment où l'enquête nous en parle (créée en juin 2013).

³²² Publication institutionnellement indépendante rédigée par des amateurs.

partidaire - l'enjeu n'étant pas de créer un parti politique nouveau ni de fonctionner comme tel - les sympathisants des idées politiques (de gauche), même politiciens, peuvent rejoindre le groupe. Il est créé un espace informel non institutionnel où peuvent pénétrer des éléments d'espaces plus institutionnalisés (membres de partis politiques qui participent, mise à disposition par des partis politiques et syndicaux de locaux pour les réunions). Le groupe n'a toutefois pas focalisé uniquement sur ces discussions dites politiques en cercle fermé, mais a aussi organisé d'autres activités (organisation de conférences, participation à des Disco'Soup entre autres).

Notons que le problème majeur du groupe à l'époque a été de trouver un local pour mener ses activités et les régulariser plus aisément (qui conduira a priori à sa dissolution). Les membres ont ainsi souvent emprunté les locaux du POP [Parti ouvrier et populaire] du Littoral ainsi que ceux de Solidarités [deux partis politiques suisses de gauche], organisé des séances dans la maison UNIA [syndicat suisse] ou à leur propre domicile. Depuis cet entretien (réalisé en janvier 2014) et d'après nos dernières recherches, le groupe s'est dissout³²³ : les membres ne seraient pas parvenus à trouver de local mis à disposition gratuitement ou à un prix modique par la Ville de Neuchâtel pour y développer leurs activités. Dans les dernières informations webographiques que nous avons pu recueillir en juillet 2016 (plus précisément sur le site de certains partis politiques et associations), il est mentionné que la mission de l'association s'est progressivement davantage cristallisée sur la défense d'intérêts des migrants. Les membres de l'ACAP ont donc préféré enterrer les projets du groupe en créant à la fin de l'année 2015 une nouvelle association, Droit de Rester Neuchâtel – association « politique et indépendante » telle que qualifiée par les membres - ayant pour objectif de mettre en œuvre des moyens de défense pour les migrants à pouvoir rester en Suisse et leur permettre de s'autonomiser sur le plan social et politique. L'association assure pour ce faire une permanence sociale et juridique hebdomadaire (travail d'écoute, de soutien et d'accompagnement) et organise des cours de français donnés par des bénévoles aux migrants intéressés. Elle a aussi organisé, en collaboration avec d'autres associations, des événements en soutien à cette population particulière (tournoi sportif multiculturel avec des migrants provenant de centres d'accueil régionaux neuchâtelois et vaudois en 2014³²⁴, course contre le racisme³²⁵ en 2015, conférences³²⁶ et autres journées thématiques³²⁷ entre autres activités).

³²³ Cette information est donnée à la fois sur le site Internet *La Gauche Anti-capitaliste* et sur la plateforme Facebook de l'ACAP (10 janvier 2016).

³²⁴ L'idée était de permettre aux migrants de différents centres d'accueil de la région de passer une journée conviviale en se rencontrant dans un espace public. Le tournoi a été suivi d'une conférence.

³²⁵ Organisée pour manifester contre le durcissement des politiques migratoires (soutien par le « sponsoring » de coureurs). Les fonds récoltés ont alimenté les caisses des associations et autres organismes organisant cette course et étant engagés dans la défense des intérêts des migrants.

³²⁶ Sur une variété de sujets (matières premières, politique institutionnelle suisse [notamment sur le référendum contre les mesures d'urgences de l'asile] ou locale [comme la grève à l'Hôpital de la Providence à Neuchâtel]).

³²⁷ Pour illustration, une journée autour de la souveraineté alimentaire a été organisée par l'association (ateliers de permaculture, table-ronde, repas collectif, ...).

L'exemple de l'ACAP permet de relever le caractère peu pérenne de certains projets associatifs, mais aussi leur dynamisme (ici, la mise sur pied d'une nouvelle initiative associative).

Des deux groupes présentés ici émerge une volonté commune de développer des espaces d'expression politique et culturelle pour des causes estimées comme méritant d'être défendues. L'analyse du parcours respectif des deux collectifs à l'étude souligne toutefois les difficultés rencontrées dans la pérennisation du projet associatif sur le moyen ou le long terme : d'un côté, Espace Noir a manqué de ne pas pouvoir poursuivre ses activités en raison de difficultés financières à une époque ; de l'autre, l'ACAP, faute d'un lieu déterminé, s'est vue dissoute au profit d'une autre mission associative. L'enjeu que soulève alors ces deux groupes tient en leur capacité à pouvoir disposer de conditions-cadres nécessaires et suffisantes (support matériel [argent, locaux], investissement des membres) pour faire (sur)vivre leur projet associatif.

8.2.1.4 Des espaces démocratiques peu institutionnalisés

Au cœur de cette solidarité idéale, les collectifs étudiés se donnent à voir comme des espaces démocratiques où il est possible de vivre et faire vivre certaines convictions et idées partagées prenant forme dans le cadre d'activités et pratiques qui les valorisent. D'une solidarité le plus souvent généralisatrice, ces différents groupes ouvrent leurs portes à qui soutient les valeurs véhiculées en leur sein. Nous remarquons que ces collectifs mettent généralement en avant la gratuité, l'auto-gestion, l'horizontalité, l'agir démocratique (« militantisme convivial »). Les personnes interrogées prenant part à ces collectifs particuliers cherchent à pouvoir prendre en charge, de manière la plus autonome possible, des problématiques ou aspirations auxquelles elles souhaiteraient donner vie en pratique sans en référer à des instances plus institutionnalisées. Le caractère politique donné par certaines à leur engagement tient à être compris en dehors de toute considération partisane. Elles s'attachent ainsi à expérimenter d'autres canaux « de circulation des choses » (Godbout, 2000). En ce sens, ces différents collectifs se posent comme des lieux d'expression critique du monde marchand, d'une organisation sociale (fortement) étatisée. Ils s'envisagent comme des espaces de lutte et de contestation de l'ordre social, économique, politique existant - à la manière de possibles contre-pouvoirs, modérés toutefois pour certains en fonction des liens qu'ils établissent avec les instances publiques (par le subventionnement public notamment). Ils représentent aussi des espaces de création de liens par affinité d'idées ou de valeurs. En ce sens, ces groupes peuvent aussi développer des espaces propices à l'entre-soi en regroupant des personnes aux caractéristiques de même nature (visions du monde similaires). Ils se donnent en clair comme des espaces de pratiques culturelles différenciées par la mise en œuvre et la participation à des formes de solidarité originales.

8.2.2 Solidarité situationnelle

Sous cette forme de solidarité spécifique, les groupes se créent et s'organisent par l'entremise de personnes partageant une même situation. Ces personnes, réunies autour d'intérêts ou d'expériences de vie analogues, mutualisent leurs efforts dans le but d'améliorer leur quotidien autour de la situation qu'ils partagent en commun. C'est en quoi nous mobilisons ce qualificatif pour définir cette forme de solidarité. Les personnes concernées trouvent au sein de ces groupes à la fois une forme de solidarité immanente et l'opportunité de se prendre en charge par elles-mêmes (responsabilité individuelle à l'égard de leur situation personnelle dans un cadre collectif). Ces espaces permettent la rencontre d'individus développant des relations établies sur la base d'une « proximité géographique » (telle qu'une association de quartier, soit le fait de partager un même espace d'habitation) ou d'une « proximité factuelle » (tel qu'un groupe anonyme, soit le fait de partager un problème de santé). Nous présentons ici les cas de l'association de quartier de Pierre-à-Bot (un quartier la Ville de Neuchâtel), de DASA, groupe d'entraide pour des personnes concernées par un comportement de dépendance affective et sexuelle et celui de l'AFS, association de familles et amis de personnes souffrant de schizophrénie.

8.2.2.1 La solidarité situationnelle instituée sur la base d'une proximité géographique

Une association de quartier symbolise une solidarité de proximité organisée autour du voisinage et la conscience d'une appartenance commune à un même espace d'interconnaissance : « Le voisinage perçu comme collectif ajoute à la dimension de la proximité celle d'un espace d'appartenance commun à la personne qui parle et ceux qu'elle désigne comme voisins. Il s'agit d'un espace public approprié et d'un espace d'expérience commune. » (Membrado, 2003, p. 103) Cependant, l'appartenance à un même territoire d'habitation est-elle censée créer du lien ? Si elle le peut, la proximité géographique résidentielle n'engendre pas nécessairement une proximité relationnelle entre les habitants d'un même quartier, d'autant plus fortement que ces derniers restent « peu habitués à se fréquenter, étant donné le fractionnement social des pratiques au sein de l'espace urbain » (Vermeersch, 2006, p. 67). Fort de ce constat, certains choisissent la voie associative dans le but de pouvoir nouer des liens, parfois inexistant, entre voisins. C'est ainsi que se crée, en 2007, l'association de quartier de Pierre-à-Bot qui vise à promouvoir le bien-vivre de ses habitants. Elle cherche en ce sens à encourager la cohabitation socioculturelle et les liens entre voisins par l'organisation d'événements festifs (comme la Fête des voisins), d'activités récréatives (jeux de piste, après-midi « jeux de société », bricolage pour les enfants, ...) ou d'utilité pour le quartier (ramassage du papier). Elle entend en outre représenter et défendre les intérêts des habitants du quartier auprès des autorités communales.

Le quartier de Pierre-à-Bot de Neuchâtel est reconnu comme un espace d'habitation multiculturel (B. Weber, 2007) où existe une certaine mixité sociale : on y trouve à la fois des villas résidentielles et des

logements à loyers modérés dans des immeubles locatifs où vivent 70% de la population du quartier dont trois-quarts sont des personnes d'origine étrangère. Ces dernières représentent un tiers de l'effectif total des habitants du quartier (Stettler & Hainard, 2010). En 2008, la Ville de Neuchâtel initie un projet de « démocratie participative » (Descombes Jacot, Jobin, & Mele, 2007) nommé *Anim'Action*³²⁸ articulé autour de l'amélioration de la qualité de vie de deux quartiers de Neuchâtel (Serrières et Pierre-à-Bot³²⁹). Consciente de l'hétérogénéité socioculturelle du quartier de Pierre-à-Bot, la Ville visait prioritairement à renforcer la cohésion sociale en son sein. Un groupe de travail a ainsi été formé avec des animateurs d'un centre de loisirs neuchâtelois et les habitants du quartier auquel l'enquêtée interrogée a participé³³⁰. L'association a ainsi reçu un financement pour développer ces activités censées créer du *lien social* dans le quartier. Nonobstant, le double investissement, à la fois des membres et des autorités communales dans ce projet, n'ont pas suffi à garantir le développement de relations sociales au sein du quartier pour l'enquêtée interrogée.

Motivée à rejoindre l'association pour développer des liens plus soutenus et qualitatifs avec ses voisins, une membre de l'association interrogée estime pourtant ne pas avoir pleinement satisfait cet objectif. En outre, le projet de la Ville, qui visait à dynamiser le quartier en créant des échanges plus soutenus entre les habitants, n'est pas non plus parvenu à son sens à fédérer davantage les relations dans le voisinage. Sur ce point, précisons qu'il s'agissait d'une expérience pilote et que le caractère novateur et expérimental lui alloue de possibles imperfections. Deux raisons expliquent aux yeux de l'enquêtée le manque de dynamisme et d'attractivité de l'association: d'une part, les intérêts individuels divergents sur les objectifs à donner à l'association restent parfois difficilement négociables entre les différentes parties prenantes ; d'autre part, certaines activités proposées détournées de leur objectif initial auraient encouragé le désengagement de nombreux membres : « Les après-midi « jeux » marchaient du tonnerre, mais un moment donné, ce sont seulement les gamins du quartier qui venaient parce que cela les occupait. Du coup, les adultes ne venaient plus tellement car cela s'était transformé en garderie des enfants du quartier. » (Jeanne, membre d'un RERS et de l'association de quartier de Pierre-à-Bot) En clair, certaines activités proposées pour créer précisément du *lien social* n'en a pas nécessairement engendré. La satisfaction des attentes est ainsi fonction de la manière dont sont organisés les moyens d'action pour atteindre les objectifs fixés. Les attentes déçues peuvent

³²⁸ Ce projet s'inscrit dans un programme que s'est donné la Ville (Agenda 21 local) qui vise à réaliser vingt-une actions de développement durable (intégration des étrangers, rénovations d'appartements, aide aux personnes du troisième âge, ...). C'est en vue d'objectifs répondant à des critères de durabilité que la Ville de Neuchâtel a notamment mis sur pied *Anim'Action* (Développement Durable de la Ville de Neuchâtel, 2011).

³²⁹ Trois différences sont relevées entre ces deux quartiers neuchâtelois excentrés : premièrement, une plus forte cohésion sociale et identité collective sont observées dans le quartier de Serrières; deuxièmement, le quartier de Pierre à Bot est réputé comme « quartier à problème » ; troisièmement, de nombreuses associations, événements rassembleurs et un mouvement citoyen sont mis en place dans le quartier de Serrières alors que rien de tel n'existe dans le quartier de Pierre à Bot (Stettler & Hainard, 2010).

³³⁰ Cette collaboration sera par la suite davantage développée.

conduire au désengagement du membre. Cette observation fait relativiser sur la capacité du vecteur associatif à créer des liens entre ses membres. L'enquêtrice reconnaît en revanche que des événements plus erratiques organisés dans le quartier ont suscité davantage d'intérêt des membres : des rencontres plus informelles entre voisins, non initiées par l'association comme la Fête des voisins³³¹ notamment, développent des moments propices aux échanges festifs et chaleureux créant potentiellement du lien. Le caractère plus informel et occasionnel de la Fête des voisins comme outil de rencontre peut effectivement encourager plus volontiers les habitants peu disposés à consacrer du temps à une activité associative à se réunir sporadiquement autour d'un moment de convivialité entre voisins. Reste que cette sociabilité de voisinage-ci est caractérisée par son occasionnalité. Nous pouvons dès lors nous interroger sur les effets à long terme de cet événement sur la vie du quartier. Pour mieux l'évaluer, la Ville de Genève a lancé en 2016 un sondage qui souligne qu'une large majorité des individus ayant participé à la Fête des voisins de leur quartier estiment que celle-ci a des retombées positives sur la vie du quartier – près de deux tiers (62.5%) considèrent notamment que les liens entre voisins se sont enrichis et renforcés (Ville de Genève, 2016)³³². Si on ne peut alléguer de valeur scientifique à la méthode d'enquête par sondage, ces données permettent simplement de donner une température sur cette organisation festive de voisinage (aucune évaluation de ce genre n'a, à notre connaissance, été réalisée par la Ville de Neuchâtel). En définitive, le constat subjectif donné par l'enquêtrice interroge surtout sur l'investissement que chaque habitant du quartier est prêt à donner pour alimenter les relations avec son voisinage. L'association de quartier reste une déclinaison parmi d'autres.

8.2.2.2 La solidarité situationnelle instituée sur la base d'une proximité factuelle

L'entraide autogérée, instituée au sein de groupes d'entraide et d'associations de soutien, est une illustration d'une démarche réunissant des individus autour d'une problématique de vie commune (plus précisément dans les cas étudiés des pathologies) inscrite dans ce que nous avons qualifié de proximité factuelle (en opposition à proximité géographique). En effet, au sein du groupe d'entraide DASA, les individus se rassemblent pour trouver un soutien mutuel dans un désir commun de mettre fin à leurs comportements de dépendance. Dans le cas de l'AFS, ils se mobilisent pour améliorer le quotidien de leurs proches atteints de schizophrénie et se soutiennent mutuellement pour mieux vivre les difficultés liées à cette maladie.

³³¹ La Fête des voisins, dont l'initiative est née à Paris au début des années 2000, s'est institutionnalisée en Europe (« Journée européenne des voisins » [*European neighbours' day*]) et ailleurs dans le monde. Elle a lieu généralement le dernier vendredi du mois de mai ou le premier vendredi du mois de juin. Cette initiative est soutenue par le Parlement européen depuis 2009 (*European neighbours' day*, 2016).

³³² Près de 700 personnes ont répondu aux 21 questions posées sur différentes thématiques (participation sociale, cohésion sociale et solidarité dans les quartiers genevois, coordination de la manifestation par la Ville de Genève, ...).

DASA est un groupe anonyme pour personne souffrant de dépendance affective et sexuelle. Un groupe d'entraide permet à des personnes concernées directement par une problématique, ou indirectement si elle concerne des proches, d'échanger entre pairs sur leurs ressentis et les difficultés rencontrées: autrement dit, c'est un « groupe de personnes qui partagent une même situation, qu'elle soit liée à la santé (maladie chronique, maladie rare, difficultés psychiques, etc.) ou à une thématique sociale (parentalité, dépendances, deuil, orientation sexuelle, etc.) et qui se réunit librement à une fréquence régulière » (ARTIAS, 2012, p. 4). Les groupes d'entraide constituent ainsi « une partie importante des associations fondées sur le don entre étrangers » et sont une « invention sociale du XXe siècle »³³³ qui reste « généralement peu visible, et négligée par les autres acteurs [l'État notamment] » (Godbout, 2004c, p. 14). En Suisse, l'entraide autogérée est en revanche valorisée depuis quelques années par des acteurs non étatiques (notamment par la fondation InfoEntraide Suisse et ses antennes régionales³³⁴). Le groupe d'entraide étudié considère la dépendance sexuelle et affective comme une maladie évolutive qu'on ne peut éliminer, mais dont on peut ralentir l'évolution. Il se définit comme une fraternité qui suit le modèle des douze étapes et douze traditions proposé par les Alcooliques Anonymes à la fin des années 1930 (B. Wilson, 1939). Le but général est d'aider et d'accompagner les membres à limiter, voire à éliminer, leurs comportements de dépendance.

L'AFS est une association dédiée aux familles et aux proches de malades et non directement aux malades eux-mêmes. La schizophrénie, pathologie caractérisée par des troubles psychiques, endocriniens, sympathiques et métaboliques, est reconnue comme étant fortement invalidante - les personnes qui en sont atteintes touchent généralement une rente AI ou sont placées en institutions – ce qui favorise l'exclusion sociale du patient concerné et génère des répercussions lourdes dans le quotidien des proches qui la subissent. Concrètement, l'association se structure sous la forme de cours qui visent à mieux faire comprendre la maladie aux proches et à leur donner des outils pour pouvoir diminuer les impacts négativement vécus qu'elle engendre dans leur quotidien. L'idée est de former un réseau de soutien face à cette maladie.

Les deux groupes valorisent le développement de l'auto-prise en charge des personnes. Les concepts d'empowerment, de *self-help* et *self-care* y sont centraux. Au sein des deux groupes, l'aide apportée est mutuellement partagée entre personnes souhaitant s'auto-responsabiliser, autrement dit entre pairs, et non par le recours à des professionnels. L'autodétermination est, dans cette perspective, explicitement valorisée : en clair, la liberté est laissée aux individus de pouvoir déterminer par eux-mêmes les solutions qu'ils peuvent apporter à une problématique qu'ils partagent en mutualisant leurs

³³³ Référence empruntée à Jean-Marie Romeder et al. dans *Les groupes d'entraide et la santé. Nouvelles solidarités* (1989).

³³⁴ Seront présentés dans le cadre de la solidarité de valorisation.

efforts. Le néologisme anglo-saxon d'*empowerment*³³⁵, défini succinctement comme « a process by which people gain mastery over their affairs » (Funnel et al., 1991 p. 38)³³⁶, est en ce sens spécifiquement mobilisé dans la littérature consacrée à l'entraide autogérée. La mobilisation collective créée au sein du groupe d'entraide donne le sentiment aux personnes d'être actrices de leur propre existence tout en entérinant leur capacité d'*empowerment*. La reconnaissance mutuelle d'un savoir empirique - il est considéré que chaque membre a quelque chose à partager de son expérience personnelle avec les autres membres et est de ce fait reconnu comme un « expert par l'expérience » (ARTIAS, 2012) - fait que chacun peut être envisagé comme une ressource potentielle pour les autres. Dans le groupe, l'individu est à la fois responsable de lui-même et co-responsable des autres (Herzog-Diem & Huber, 2008). Chacun possède ainsi un potentiel propre d'autodétermination : « Chaque personne, même la plus démunie, a en elle des capacités de réfléchir, d'agir et de créer (ou re-crée). » (ARTIAS, 2012, p. 4) Aussi, un groupe d'entraide ou une association regroupant des « entraidents » représente un sas de décompression et un espace de recherche collective de solutions dans le cadre d'échanges d'informations et de conseils mutuels (l'engagement personnel et la régularité de la participation au groupe sont aussi des déterminants pour que puissent se développer les bienfaits reconnus de ce type de collectifs d'entraide). S'instituant dans un environnement de confiance, se retrouver uniquement entre personnes partageant une même problématique permet aux participants de se sentir mieux compris et de rompre avec une certaine forme d'isolement : chacun des membres peut se reconnaître d'une certaine manière dans l'expérience singulière des autres (Barras, 2009). En outre, les interactions au sein du groupe renforcent leur capacité d'action en dehors des séances :

En prenant de la distance par rapport à ce qu'elles vivent grâce aux échanges au sein du groupe, les personnes se montrent à même de construire un nouveau quotidien. Elles se mobilisent et deviennent actrices de leur propre devenir. Leur capacité d'agir (*empowerment*) étant consolidée, elles peuvent réaliser des changements concrets pour améliorer leur situation. (ARTIAS, 2012, p. 5)

Les tâches inhérentes à l'organisation des séances (animation de la rencontre, location de salle de réunion, apport de collations, ...) sont collectivement partagées entre les membres - tous étant parties prenantes à part entière et donc co-responsables du bon fonctionnement du groupe.

³³⁵ Ce néologisme reste toutefois mobilisé dans un certain nombre de domaines : « Dans les milieux de recherche et d'intervention anglophones, le terme '*empowerment*', qui signifie littéralement 'renforcer ou acquérir du pouvoir', est utilisé abondamment depuis la fin des années 1970 dans des champs divers comme le service social, la psychologie sociale, la santé publique, l'alphabétisation des adultes ou le développement communautaire. » (Calvès, 2009, p. 735)

³³⁶ Ce vocable est également régulièrement utilisé dans la littérature afférente au management d'entreprise. Dans notre cas, nous le considérons dans sa définition première, celle du verbe *empower* défini comme « make (someone) stronger and more confident, especially in controlling their life » (Oxford Dictionaries, 2014a, p. n.d.). En français, il est traduit peu ou prou comme une « capacité d'agir », soit comme la capacité qu'ont les individus de créer leurs propres manières d'agir face à un état de fait donné. Il définit également une démarche stratégique émanant d'initiatives individuelles dans le but d'encourager, au sein d'un groupe par exemple, son propre potentiel d'action (Ninacs, 2008). En somme, il exprime le fait d'avoir la possibilité de décider par soi-même pour soi-même.

Une autre notion à convoquer dans cette démarche d'entraide, celle de *self-help*³³⁷, soutient qu'un individu peut résoudre un problème ou gérer une situation par lui-même (et rejoint en ce sens celui d'*empowerment*). Nous comprenons ici que cette responsabilité individuelle n'implique pas une mise en relation avec d'autres (« without relying on others ») comme le renforce cette autre définition : « Self-help is an activity presumed to be voluntary and individualistic. Based upon notions such as choice, autonomy and freedom, self-help relies upon the principle of individuality and entails self-modification and 'improvement'. » (Rimke, 2000, p. 62) Cette manière d'agir peut du reste se développer dans un cadre collectif comme c'est le cas plus spécifiquement pour les groupes d'entraide (traduits par ailleurs en anglais par *self-help groups*³³⁸) ou d'autres associations : « A self-help group is defined here as a human service-oriented voluntary association made up of persons who share a common problem and who band together to resolve the through their mutual efforts. » (Borkman, 1976, p. 445) Si cette dernière définition concerne précisément les groupes d'entraide, nous pouvons l'étendre plus largement à d'autres groupements associatifs comme l'AFS. En clair, les deux groupes cherchent à mettre en place une forme de thérapie collective organisée et administrée par des pairs. La logique du don/contre-don intègre par ailleurs leur dialectique : « Un des principes fondamentaux des groupes d'entraide est en effet que l'aide est thérapeutique, autrement dit que dans le geste même d'aider les autres on peut trouver une solution à ses problèmes. Donner et recevoir se confondent. » (Godbout, 1992, p. 77)³³⁹ Enfin, le concept de *self-care* soutient l'idée selon laquelle « les individus et collectivités ont la capacité de 'prendre en charge leur corps et leur santé' ». Plus largement, les concepts de participation, de compétence, de *self-help* et de *self-care* « ont servi de points d'ancrage à cette tendance sociale » développés, dès les années 1970, dans un courant revendicatif d'autonomisation dans le domaine de la santé (Saillant & Gagnon, 1996, p. 18)³⁴⁰.

L'autodétermination occupe une place importante au sein de DASA et de l'AFS dans leur manière respective de fonctionner. Elle permet de développer le sentiment d'une certaine emprise sur son quotidien face aux difficultés éprouvées et des stratégies pour y faire face sans intermédiation

³³⁷ Il se comprend communément comme « the use of one's own efforts and resources to achieve things without relying on others » (Oxford Dictionaries, 2014b). Ce vocable est traduit généralement en français par « auto-assistance ».

³³⁸ La notion de *self-help* est ainsi intégrée dans une considération collective : *self-help groups*. Nous précisons que l'autonomie relevée dans la théorie de l'autodétermination en analyse psychologique n'implique pas automatiquement que l'individu soit individualiste : « Selon la théorie de l'autodétermination, le concept d'autonomie n'implique strictement que l'appropriation personnelle de l'action que l'on pose de même que l'intégration qui en découle et qu'il ne suppose pas nécessairement qu'on soit individualiste ou indépendant. » (Laguardia & Ryan, 2000, p. 285) Ce terme tend par ailleurs à être remplacé (en Amérique du Nord plus particulièrement) par celui de « *peer support* » (Borkman, 2011).

³³⁹ Le témoignage donné par untel (considéré comme un don) est reçu par les autres qui, eux-mêmes, donneront leurs propres ressentiments (contre-dons rendus en contrepartie du témoignage reçu comme un don) qui seront ensuite reçus puis rendus par les autres, et ainsi de suite. C'est en donnant aux autres que l'individu s'aide lui-même, observe l'auteur, dans le cadre de ce type particulier d'entraide où chaque témoignage individuel peut participer, face au problème traité, aux possibles sentiments de soulagement ou d'amélioration d'autres pairs.

³⁴⁰ Les auteurs précisent que « les mouvements féministes et écologiques, les tenants de l'humanisation des soins, mais aussi des leaders en santé publique », ont été certainement des « promoteurs » de cette tendance (1996, p. 18).

professionnelle ou institutionnelle. En empruntant la théorie de l'autodétermination au domaine de la psychologie, certains éléments permettent de penser que l'autodétermination revêt des qualités intéressantes dans une recherche de mieux-être. Les vertus recensées concernent plus particulièrement la satisfaction de besoins psychologiques. Aussi, trois besoins psychologiques fondamentaux sont cherchés à être satisfaits par l'homme de manière instinctive pour mener vers un mieux-être général : le besoin d'autonomie, le besoin de compétence et le besoin d'affiliation interpersonnelle (Laguardia & Ryan, 2000). De ce fait, le besoin de décider de son plein gré, de ressentir de l'efficacité dans les actions menées tout comme le besoin d'être connecté à d'autres représentent des sources de motivation « dont la satisfaction est essentielle à la croissance psychologique, à l'intégrité et au bien-être de l'humain » (Laguardia & Ryan, 2000, p. 286). Le besoin d'affiliation interpersonnelle traduit la quête de reconnaissance recherchée auprès des pairs dans les démarches des personnes interrogées au sein de ces groupes : « Ressentir une attention délicate et sympathique confirme alors qu'on est quelqu'un de significatif pour d'autres personnes et objet de sollicitude de leur part. » (2000, pp. 285-286). La membre de l'AFS interrogée évoque effectivement les sentiments d'appartenance et de reconnaissance partagés au sein de l'association :

Les personnes que je rencontre au sein de l'AFS, ce sont des gens avec qui on n'a pas besoin de parler parce qu'ils vivent de toute façon la même chose que nous. Ça crée automatiquement des liens sans qu'il y ait aucune volonté de tisser ces liens-là à la base. Ça rapproche directement le fait que l'on ait tous un proche atteint de cette maladie, c'est plus aisé de faire connaissance, de parler. Je sais ce que l'autre vit quand son fils ne va pas bien. On a tellement de points communs comme comment organiser des vacances quand il y a un enfant malade dans la famille, comment alimenter son enfant sans le faire grossir malgré les médicaments, etc. Ça a créé des liens presque inévitables. J'ai l'impression que c'est moi quand l'autre parle pendant nos réunions. J'ai le sentiment de ne pas être toute seule. Ça rassure. C'est une espèce de complicité. J'ai plus facilement de la sympathie pour ces gens-là et plus envie de les connaître aussi car je ne me sens pas jugée par eux. C'est plus facile d'entrer en contact. D'ailleurs, j'ai clairement créé des amitiés dans cette association. (Katia, membre de l'AFS)

La quasi-immédiateté des liens ressentie du fait de vivre une même situation implique des sentiments d'empathie réciproque relativement forts entre les membres (elle ne présuppose pas en revanche des affinités inéluctables entre tous). Cette capacité à s'identifier à autrui crée presque instantanément du lien comme le traduit le ressenti de l'interrogée et nourrit un sentiment de résonance entre eux : « Une personne qui a elle-même vécu des chocs dans sa vie peut jouer un rôle très important pour les autres. La résonance entre les expériences vécues pour faire face aux traumatismes crée un lien très particulier entre les gens. » (Le Cardinal, Ethuin, & Thibaut, 2007, p. 808). L'empathie est considérée comme un déterminant important dans la démarche thérapeutique que permet le groupe d'entraide. L'écoute, bienveillante et allocentrique, est vue comme une clé dans l'amélioration de l'état de l'individu :

Ce qui est hyper important et que l'on trouve dans un groupe d'entraide, c'est l'empathie innée. Comme on est avec des personnes qui souffrent de la même chose que nous, on se sent, sans le vouloir, je ne dirais pas comme dans une famille, mais on se sent comme chez soi. Rien que ça, c'est déjà guérissant. La dépendance, c'est un manque que l'on cherche à compenser et le groupe nourrit directement ce manque par le respect, la confiance, l'écoute. Rien que d'être écoutée et que personne ne nous interrompt³⁴¹ ni ne nous juge, c'est génial. C'est très agissant l'écoute. Tout le monde le pense dans le groupe [...] Clairement, pour moi, le groupe m'a fait sortir de ma dépendance. Je peux dire que grâce à DASA, je la gère maintenant. (Justine, membre d'un groupe d'entraide)

L'égalité entre les membres est également valorisée. Suite à l'observation menée en participant à une séance du groupe, nous avons constaté la volonté de préserver la plus grande horizontalité possible entre les participants, notamment par un temps de parole accordé à tous de manière équitable. Aussi, une personne - même potentiellement ou durablement rétablie - continue d'énoncer en séance la problématique qui l'a concernée : d'une part, pour que le même rituel soit respecté pour l'ensemble du groupe ; d'autre part, pour que chaque personne soit considérée « au même niveau » que les autres membres présents sans les distinguer en fonction d'éventuelles améliorations de leur situation individuelle. En d'autres termes, une manière de dire 'Je continue de vous comprendre, même si je suis actuellement sobre, guéri, même si je vais mieux' : « Il n'y a pas d'un côté le malade, le client, et de l'autre celui qui est guéri, le compétent, celui qui sait. Il n'y a pas d'un côté le producteur, de l'autre le client. » (Godbout, 2004c, p. 14) Cette indifférenciation souhaitée participe certainement au sentiment de communion décrit par les deux enquêtées et concourt à donner aux participants un sentiment de reconnaissance dans ce qui les fait souffrir à travers la maladie respective qu'ils affrontent directement ou indirectement. Cette reconnaissance existe peut-être davantage entre entraidents que dans d'autres contextes relationnels où les personnes ne vivent pas la même situation (comme avec des amis par exemple). Les pairs apparaissent en ce sens plus légitimes à reconnaître de manière concrète les difficultés ou les impacts de la problématique qui les affectent. Spécifions toutefois que la matrice principale des interactions reste essentiellement focalisée sur la maladie. Les relations dans cet espace de sociabilité sont donc limitées essentiellement à ce pan de la vie des individus.

Soulignons encore que ces groupes donnent involontairement l'occasion aux membres d'être en relation avec des personnes qui ne leur seraient pas forcément accessibles autrement dans leur quotidien : la maladie peut concerner chaque individu, indifféremment du sexe, des classes sociales,

³⁴¹ Nous confirmons que le groupe d'entraide est organisé de telle manière que chacun peut s'exprimer librement sur ce qu'il vit au quotidien en lien avec sa maladie sans être interrompu, ni recevoir quelconque conseil ou jugement à la fin de son temps de parole. Les autres membres gratifient d'un « merci » celui qui finit de s'exprimer (cela fait partie de l'organisation rituelle du groupe), sans autre commentaire.

des appartenances culturelles bien qu'il existe toutefois des inégalités sanitaires (gradient social de la santé). La présence concomitante d'individus de milieux socioéconomiques et culturels différents au sein de l'association est, dans ces contextes, tout à fait envisageable : il peut exister une certaine mixité sociale pris au sens large comme la « coexistence sur un même espace de groupes sociaux aux caractéristiques diverses » (Selod, 2005, p. 28). S'intéresser aux profils des personnes qui prennent part à ce type d'espace particulier d'entraide permettrait de déterminer si interviendrait une forme d'hétérogénéité ou, au contraire, d'homogénéité sociale en leur sein (prévalence ou non de certains statuts socioéconomiques), autrement dit, de questionner si l'entraide autogérée comme démarche de soutien est l'apanage ou non d'un groupe socioéconomique précis.

8.2.2.3 Présence de tiers dans un groupe de pairs : soutien ou sentiment d'ingérence ?

Si les groupes présentés s'organisent en principe de manière autonome sans participation d'individus non concernés par l'objet de leur regroupement, il n'est pourtant pas exclu que des personnes extérieures au groupe puissent intervenir. Aussi, l'association de quartier de Pierre-à-Bot s'est vue intégrée dans un programme *Anim'Action* de la Ville de Neuchâtel. En rapport à la possible difficulté que peuvent avoir des personnes concernées par une même situation à se réunir³⁴², certaines instances viennent parfois servir d'intermédiaires. C'est notamment la raison pour laquelle InfoEntraide Suisse et ses antennes régionales ainsi que Bénévolat-Vaud (groupes présentés dans la solidarité de valorisation) se donnent comme mission générale de promouvoir les groupes d'entraide et le milieu associatif et bénévole. DASA a par ailleurs accepté certains services de InfoEntraide Neuchâtel. Notons également qu'une « guidance professionnelle » existe au sein de l'entraide autogérée³⁴³. L'AFS notamment fait intervenir des professionnels dans le cadre de ses activités.

La collaboration entre les professionnels mandatés par la Ville de Neuchâtel et les membres de l'association de quartier de Pierre-à-Bot n'est pas vue par la membre interrogée comme une initiative

³⁴² Il peut être difficile pour les personnes d'un groupe d'entraide de pouvoir rassembler autour d'elles les personnes qui pourraient être concernées et intéressées par l'objet de leur regroupement et, par conséquent, d'atteindre une taille critique minimale qui permette au groupe de fonctionner de manière relativement efficiente ou pour que le groupe puisse tout simplement exister. La difficulté à pouvoir former un groupe peut déterminer également la commodité de son fonctionnement (lieu de rencontre, organisation des séances, ...). Une distance géographique estimée comme étant trop importante entre l'individu et le groupe peut être perçue comme un frein à participer ou à continuer d'y prendre part relève à la fois les deux membres de DASA et de l'AFS interrogées. Une autre difficulté à la mise sur pied ou participation à ce type de collectifs est que certaines problématiques ou maladies peuvent être vécues comme stigmatisantes, être mal acceptées individuellement ou socialement, être taboues. Le cas des groupes d'entraide est particulièrement révélateur de ceci en ce sens qu'ils valorisent de manière explicite la discrétion et l'anonymat des membres³⁴² (deux principes de base des groupes d'entraide) des personnes qui y prennent part : « Nous éprouvons le besoin de protéger l'anonymat de chaque membre du groupe avec un soin tout particulier [...] L'anonymat, c'est hyper important. C'est pourquoi on peut arriver dans un groupe d'entraide sans révéler son véritable prénom et personne ne viendra vérifier l'identité des gens. On le répète toujours au début des réunions et deux ou trois fois dans le protocole. » (Justine, membre d'un groupe d'entraide)

³⁴³ À l'origine, les groupes d'entraide sont par essence autogérés. Ce sont les membres qui conduisent les séances dans la mesure où l'horizontalité est valorisée et recherchée dans les relations entre « entraidents » (RRASMQ, 1996). Or, un groupe d'entraide peut faire le choix d'être conduit par des professionnels. Il est alors qualifié de « groupe avec guidance professionnelle ». [Voir Annexe 2 « Différenciation entre groupes autogérés et groupes de parole avec guidance professionnelle ».](#)

concluante. Si les intentions du projet initié par la Ville peuvent paraître en théorie constructives, dans les faits, elles peuvent s'avérer relativement insatisfaisantes pour les personnes concernées. La présence d'un professionnel rémunéré intervenant dans un fonctionnement associatif à la participation bénévole des membres peut poser problème :

La Ville nous avait demandé de faire un groupe de travail pour savoir ce que l'on aimerait mettre en place dans notre quartier. Nous avons fait des réunions au Centre de Loisirs avec des animateurs pour réfléchir à ce qu'il faudrait pour le redynamiser. On avait fait toute une liste avec nos propositions. Le Conseil communal en a ressorti une autre, donc tout notre travail a été bâclé. Ce qu'on avait proposé n'a pas été pris en compte. En fait, la Ville a payé quelqu'un pour faire ce que nous faisons bénévolement [...] En résumé, nous qui étions dans le comité et qui essayions de faire vivre cette association, on a hyper mal pris qu'il y ait un professionnel payé par la Ville - même à 20%, c'est égal - pour faire la même chose que ce que nous faisons bénévolement. Cela tuait notre travail et ça nous a vraiment écœurés au final [...] C'est pour ça que je dis qu'il ne faut pas mélanger les personnes directement concernées qui font vivre bénévolement l'association et les professionnels qui ne vont pas directement profiter de ce qui se fera dans le quartier, mais qui sont par contre payés pour le faire. On a des rôles différents. Après cette expérience, pour moi, l'association doit fonctionner en dehors de toute démarche faite avec des professionnels. (Jeanne, membre co-fondatrice d'un RERS et membre d'une association de quartier [Pierre à Bot])

La collaboration est toutefois perçue positivement sur les contreparties financières perçues : « On était très content par contre d'obtenir des sous parce que l'on a pu organiser plus d'activités dans le quartier³⁴⁴. La Ville a sponsorisé si on veut certaines de nos activités dans le quartier. » Ici, la participation de tierces personnes extérieures à l'association est vue comme profitable sous certains aspects (ressources financières extrinsèques pour le développement d'activités dans le quartier) et non désirable sous d'autres (confrontation compliquée de la présence d'un professionnel rémunéré au sein d'un fonctionnement associatif bénévole) : la présence de ce tiers rétribué donne aux membres le sentiment de se faire déposséder du travail mené bénévolement pour l'association. Cette différenciation dans le traitement du travail (bénévole ou salarié) pose a priori problème. Ce sentiment de dévaluation ressenti est accentué par le fait que cette personne rémunérée n'est pas concernée directement par l'objet en question (*participant indirect*). Les membres éprouvent un sentiment de récupération de leur travail par les autorités communales leur assignant la présence d'un professionnel pour organiser les activités de l'association. En clair, à travers le discours tenu par l'enquêtée, nous observons que l'intégration d'un professionnel dans un cadre autogéré peut, peu ou prou, affaiblir

³⁴⁴ L'argent alloué par la commune à l'association n'est pas un don, mais la contrepartie d'un travail demandé (soit la mise sur pied d'un groupe de travail pour suggérer des propositions de dynamisation du quartier): « Dès qu'il y a de l'argent, en général, on doit toujours quelque chose. Donc, on recevait de l'argent de la Ville, mais on devait proposer en contrepartie des choses au sein du groupe de travail. » (Jeanne, membre co-fondatrice d'un RERS et membre d'une association de quartier de Pierre à Bot)

l'engagement bénévole des membres du groupe. La présence d'un tiers donne, en ce sens, moins un caractère de collaboration que d'ingérence au sein des activités de l'association.

La participation de professionnels dans le cadre d'un collectif autodéterminé peut aussi être appréciée, voire désirée dans certaines activités du groupe. C'est le cas pour les cours donnés à l'AFS. Le concours d'un corps professionnel aux séances est en effet une réponse envisagée par l'association pour répondre à certains des objectifs qu'elle s'est fixée³⁴⁵. L'argument développé sur ce point se veut doublement pertinent : d'une part, la présence de professionnels donnerait de la légitimité aux activités faites par l'association (par les connaissances et compétences sur la maladie acquises dans le cadre de formations et expériences professionnelles [expertise]), ce qui encouragerait les individus à participer : « Je pense que nous ne sommes pas crédibles sans professionnels. Ça fait un peu amateur. Les professionnels donnent de la crédibilité. Le professionnel attire les gens à participer. » (Katia, membre de l'AFS) Le savoir scientifique du personnel soignant représente en ce sens un atout pour les membres de l'association afin qu'ils puissent mieux comprendre médicalement et physiologiquement la maladie (autrement dit, les aspects plus techniques et physiologiques de la pathologie) ; d'autre part, la présence de professionnels permettrait aux membres de bénéficier de l'information sur les dernières nouveautés ou évolutions relatives à la maladie auxquelles ils n'auraient pas nécessairement ou peut-être plus difficilement accès :

Il y a toute une partie théorique sur la maladie que je ne peux pas présenter en tant que membre, car je ne suis pas assez calée. Cette partie technique est indispensable pour mieux la comprendre et ceux qui en parlent le mieux, et bien ce sont les professionnels. C'est leur métier. Pour donner un exemple, ils ont parlé, lors d'une conférence à Nice entre médecins, d'une nouvelle expérience où une forme de DDASS³⁴⁶ est mise en place pour les schizophrènes avec un accueil dans un foyer [...] Ça marche apparemment bien. Si le médecin ne venait pas aux cours, les familles n'auraient pas entendu parler de cette expérience. Donc, je ne pense pas qu'il faut éliminer les professionnels à long terme dans notre association, ne serait-ce que pour permettre justement la diffusion de ce genre d'informations. (Katia, membre de l'AFS)

Les membres de l'association ne sont toutefois pas considérés comme des profanes face à la maladie. Ils ont l'expérience du terrain, des symptômes de la maladie et de ses effets au quotidien sur le malade et leurs proches, mais aussi les stratégies qu'ils mettent en place pour mieux la gérer et les communiquer le cas échéant au corps médical. L'enquêtrice fait remarquer qu'elle se sent

³⁴⁵ Les objectifs des cours visent entre autres à mieux faire comprendre la maladie et les traitements afférents aux proches, et à ce qu'ils puissent communiquer avec des spécialistes pour mieux gérer les impacts générés par la maladie dans leur vie quotidienne. Les cours sont organisés en partenariat avec des services et centres psychiatriques de la région, ce qui explique la présence de professionnels en leur sein. L'association a ainsi choisi volontairement de collaborer avec des professionnels.

³⁴⁶ Directions Départementales des Affaires Sanitaires et Sociales. Ces administrations françaises soutiennent globalement des politiques d'intégration et de solidarité en matière de santé publique. Elles ont été remplacées par les Agences régionales de santé (ARS) suite à la loi HPST (Hôpital, Patients, Santé et Territoires) n°2009-879 du 21 juillet 2009 (Handipole, n.d.).

« plus forte par rapport au médecin » à ce propos dans la mesure où les médecins n'en savent souvent pas autant qu'elle sur la maladie dans ses manifestations quotidiennes (figure de l' « expert par l'expérience »). Le savoir empirique est valorisé sur le savoir technique. Aussi, certains membres n'acceptent pas une ingérence professionnelle quelle qu'elle soit au sein de l'association. La caution « professionnalisante » dans un cadre qui ne vise pas par nature la professionnalité peut conduire certains à refuser « la supériorité qu'accorderait la compétence professionnelle, qui crée un fossé entre le client et le spécialiste » (Godbout, 1992, p. 82). En ce sens, le savoir empirique reste nécessaire et complémentaire au savoir plus technique et théorique des professionnels :

Je remarque que les gens viennent plus rapidement vers moi, l'animatrice, que vers le personnel médical [médecins et personnel infirmier] lors de séances. Je trouve que c'est intéressant et assez significatif. Ils se gênent moins de venir vers moi que vers eux, même s'ils ne me connaissent pas à la base. Ils comprennent que, moi, c'est du 24h/24h. Quand je parle, quand je donne des anecdotes du quotidien, ça sent le vécu. Il y a ce côté 'Elle sait de quoi elle parle'. Quand l'infirmière parle des malades de son unité, elle est du coup moins crédible : elle a peut-être plus d'expériences de cas, mais moi je peux parler de mon fils, de mon expérience de mère. Je n'ai peut-être pas le bagout du médecin qui a trente ans de carrière psychiatrique, mais on se complète tous au final. Et cela me valorise aussi que les gens me disent que je suis forte, que j'ai une bonne approche de la maladie, que je sais de quoi je parle. (Katia, membre de l'AFS)

Le savoir empirique sur la maladie dont sont dotés les membres renvoie un effet miroir aux autres adhérents de ce qu'ils vivent, ce qui les rend aussitôt plus proches les uns des autres. Cela permet de rendre la communication de leurs ressentis sur la maladie a priori plus aisée car instituée entre personnes « internes au problème » qu'elle ne le serait avec des personnes plus « externes » à celui-ci. Aussi, la communication entre « professionnels » et « non professionnels » de la maladie se passe à un niveau de compréhension différente : entre membres uniquement, elle est plus intuitive (un membre peut *ressentir* ce qu'un autre membre éprouve) ; entre membres et professionnels, elle est plus déductive (le personnel médical peut *déduire* ce que ressent le membre)³⁴⁷. Entre entraidents, on parle d'égal à égal, de pairs à pairs : l'approche horizontale dans la communication peut sembler moins embarrassante, du moins plus aisée, qu'une approche plus verticalisée avec des professionnels qui, bien qu'ils maîtrisent certains aspects de la maladie, n'en connaissent néanmoins pas tous les contours dans le quotidien en comparaison d'une personne concernée. Dans ce cas précis, la légitimité est alors inversée : l'enquêtée se considère sous certains aspects comme plus crédible que l'infirmière en raison de son vécu, valorisant en conséquence à certains égards plus fortement le savoir empirique des

³⁴⁷ En d'autres termes, la différence se trouve entre le fait de pouvoir *ressentir* parce que l'on vit la maladie au quotidien et le fait de pouvoir *déduire* les implications d'une maladie, les ressentis parce que l'on a appris à pouvoir le faire par la connaissance et la technique médicales.

membres que le savoir théorique des professionnels. Au sein du groupe d'entraide, la compréhension empathique directe qui s'instaure entre membres ne peut être aussi aisément développée, voire ne peut l'être, avec un professionnel :

Il y a une résonance entre nous, une empathie directe que l'on n'a pas avec un professionnel. Et ça, c'est la force du « guérisseur blessé ». Parrains, marraines dans le groupe, on est tous des blessés et on est tous des guérisseurs. On connaît de quoi on parle et on n'est pas en train de nous faire du « blabla » technique [...] On découvre beaucoup au travers des témoignages des autres, ça révèle des tas de parcelles de nous-mêmes, et ça, un thérapeute ne peut pas faire. (Justine, membre d'un groupe d'entraide)

Le terme de résonance est utilisé en psychologie pour qualifier « la communication non verbale qui peut exister entre les personnes, grâce à quoi nous connaissons et éprouvons les sentiments (chagrin, joie, ...) d'autrui » (Sillamy, 2003, p. 229). Le caractère non verbal peut laisser transparaître ce sentiment d'« empathie directe » dont témoigne l'enquêtée comme le fait de se comprendre sans nécessairement s'exprimer : « Lorsque deux systèmes – deux personnes avec leur histoire – se rencontrent, leur inconscient et conscience communiquent entre eux et viennent provoquer des émotions plus ou moins fortes selon les éléments en commun. » (Mossier, 2009, p. 20) L'horizontalité dans les rapports entre membres qui prévaut permettrait mieux la résilience, les ressources mobilisées par les individus pour surmonter des événements difficiles ou douloureux, autrement dit « l'amélioration du sujet souffrant, la reprise de son évolution psychique, sa résilience, cette aptitude à tenir le coup et à reprendre un développement dans des circonstances adverses » (Cyrułnik, 2001, p. 19). En ce sens, le concept de « co-facilitateur de résilience » peut définir le soutien mutuel que s'apportent les membres dans ces cadres d'entraide spécifiques :

Il n'est alors plus question d'une relation symétrique où une personne plus solide vient en aide à une autre, soi-disant plus faible, mais d'une relation d'entraide où le lien se fait sur un pied d'égalité. C'est ainsi que le terme de « co-facilitateur de résilience » a été choisi pour désigner ces deux personnes dont la mise en commun des forces et des faiblesses permet l'émergence de la résilience. (Le Cardinal et al., 2007, p. 808)

Les membres peuvent également améliorer par eux-mêmes, et sans professionnels, leurs connaissances sur la maladie et ses corollaires : « Outre le sentiment d'appartenance, les groupes d'entraide développent donc aussi 'l'auto-compétence' des personnes. Celles-ci peuvent contribuer à une meilleure compréhension de leur maladie, de leur situation ce qui favorise aussi l'amélioration des traitements. » (Extrait du site Internet d'InfoEntraide Suisse) Des compétences peuvent aussi être développées par les membres eux-mêmes en groupe sans appui professionnel : l'auto-compétence permet ainsi de prendre des responsabilités en limitant les intermédiaires.

Solliciter des professionnels peut toutefois compliquer les finances du groupe. C'est d'ailleurs l'un des problèmes majeurs reconnus à l'AFS dans le fait d'impliquer des professionnels dans la structure associative. Dans son cas, la présence de professionnels de la santé dans le cadre des cours donnés permet de recevoir des fonds par un établissement de droit public. Sans ce dernier, l'association ne peut financer les cours. Or, la rétribution des professionnels représente une charge relativement importante :

Le financement de l'association, c'est tout le problème. L'association paie les professionnels qui viennent donner le cours au tarif habituel. Les infirmières timbrent en arrivant et en repartant du cours. Elles seront payées et recevront une attestation comme tous les participants et elles obtiendront une petite attestation comme quoi elles ont suivi le cours [...] Le paiement des cotisations va à l'association, ce sont quelques centaines de francs suisses. Ça ne paie pas les heures des professionnels. L'association tourne grâce aux dons et cotisations des membres, mais ce n'est pas grand-chose même si ce n'est pas rien. C'est donc un établissement de droit public qui rémunère les professionnels. Sans lui, l'association ne pourrait pas donner ces cours avec la présence de professionnels. Ce service de l'État met à disposition de l'association une salle, du personnel qu'il paie. Et puis, il arrive que nous organisions des conférences, mais cette démarche s'amenuise car on n'a plus les moyens de payer 500 francs suisse pour un grand professeur qui vient nous parler de nouveaux médicaments [...] Quand on organise une conférence, c'est le père d'un malade du comité qui prête gratuitement une salle dans l'école de musique où il enseigne par exemple, c'est meilleur marché comme ça. On essaie donc de réduire nos frais le plus possible en ayant des alternatives de la sorte. (Katia, membre de l'AFS)

Le financement des professionnels révèle l'un des potentiels problèmes qui peut se poser à un groupe quand il décide d'intégrer, dans le cadre de son organisation, des personnes à rémunérer. Le peu de ressources financières suppose ici à la fois la recherche d'alternatives à moindre coût et un engagement important réalisé gracieusement par les membres. Dans le cadre des cours, la présence de professionnels semble pouvoir être profitable de deux manières : d'une part, elle permet aux membres de profiter de l'expertise médicale de personnes certifiées ; d'autre part, et plus stratégiquement, les cours peuvent avoir lieu parce qu'ils sont financés par un organisme public à la condition que des professionnels y participent. Aussi, une forme de compromis semble être acceptée par les membres : renoncer à une part d'autodétermination en contrepartie d'un subventionnement qui permet de financer les cours en intégrant la présence de professionnels. Certains membres aimeraient qu'il soit possible d'organiser et de suivre les séances sans aucun professionnel. D'autres estiment, en revanche, que les interactions avec les professionnels sont à considérer comme une plus-value pour les membres. Ces deux approches n'en restent pas moins complémentaires pour l'enquêtée : elle estime que le but primordial de cette collaboration est de « faire passer le message qu'il faut un partenariat entre les proches et les médecins qui permettra de mieux faire pour cette

maladie et ses incidences ». Elle témoigne aussi d'un travers à ne rester qu'entre pairs que la présence de tiers peut contrecarrer, soit celui d'éviter un épanchement trop grand des membres : « J'aurais peur que sans professionnels, cela devienne un groupe d'entraide où on se pleure dans le gilet. Au travers des cours, il y a un aspect théorique et donc peu de place pour l'expérience personnelle de chacun : personne ne peut monopoliser la conversation pendant des heures. »

Dans le groupe d'entraide étudié, la présence de professionnels lors des séances du groupe n'est pas requise et est par ailleurs volontairement non désirée. DASA a néanmoins accepté de figurer dans la liste des groupes d'entraide recensée par InfoEntraide Neuchâtel à la condition qu'aucune autre proposition d'encadrement ne leur soit faite.

8.2.2.4 L'auto-responsabilisation et l'autodétermination comme fonctions complémentaires et soulageantes des structures étatiques

S'autodéterminer permet aux individus des collectifs présentement étudiés de pouvoir rester maîtres des décisions qu'ils prennent, des buts et du fonctionnement qu'ils entendent donner au groupe sans déléguer à des tiers ce qui fait l'objet de la prise en charge. Or, nous l'avons vu, la présence de professionnels pour soutenir différentes finalités du groupe n'est pas exclue dans le cadre même de collectifs dont l'un des principes primordiaux est de valoriser l'auto-responsabilisation et l'autodétermination des individus - les groupes d'entraide en premier lieu. La présence de tiers traverse en effet les trois collectifs présentés dans cette partie à la base pourtant autodéterminés (mise sur pied d'un groupe de travail au sein de l'association de quartier dans le cadre d'un projet de la Ville, participation de professionnels pour cogérer les cours donnés par l'AFS, prise de contact pour la mise à disposition d'une salle et le recensement en ligne entre DASA et InfoEntraide Neuchâtel auprès desquels les groupes peuvent solliciter un soutien de différente nature [argent, compétences, appui logistique]).

Au regard des institutions publiques, et en ce qui concerne plus spécifiquement la gestion de la santé, l'auto-responsabilisation est mise en avant. L'un des aspects de l'*empowerment* en matière de santé est d'encourager l'autogestion de la santé (on parle également d'autosoin³⁴⁸) - soit le fait de valoriser ce qui peut augmenter le pouvoir que possèdent les individus de gérer leurs problèmes sanitaires et plus largement leur vie (Domenighetti, 1997). Cet aspect est également pris en compte dans les débats politiques sur la santé publique sous une perspective de *welfare pluralism* caractérisée notamment par « une reconnaissance des apports non-étatiques, c'est-à-dire des réseaux de soutien, des organismes d'auto-assistance et des associations à but non lucratif » (Renschler, Maggi, Cattacin, & Hausser, 2005, p. 89), acteurs capables de prendre en compte des demandes sociales et en

³⁴⁸ L'autosoin peut être défini comme « la pratique de l'activité que les individus initient et effectuent pour maintenir leur vie, leur santé et leur bien-être » (Mailhot, Cossette, & Alderson, 2013, p. 95).

l'occurrence ici des besoins sanitaires. L'auto-responsabilisation à travers l'entraide entre pairs permet plus largement, outre les bienfaits relevés précédemment pour les membres, de soulager les structures étatiques par une meilleure maîtrise des coûts dans le domaine de la santé. En effet, ce type d'alternative leur permet de gérer entre eux des problématiques qu'ils affrontent sans solliciter - du moins en les mobilisant plus faiblement - les structures ou services publics sanitaires financés par la collectivité publique³⁴⁹ - même si certains professionnels de la santé peuvent avoir des liens et pénétrer ces collectifs. Aussi, ce qui peut et ce qui est pris en charge par les individus eux-mêmes³⁵⁰ n'est plus à la charge d'autres structures. Cette perspective, dans tout ce qu'elle peut avoir de limité, peut néanmoins être considérée comme une alternative particulièrement intéressante pour alléger, dans une certaine mesure, les dépenses dans le domaine de la santé. C'est pourquoi certains organismes cherchent par ailleurs à valoriser l'entraide autogérée : « La question de l'autonomie du patient dans le choix et la dispensation des soins de santé est devenue, au fil des années, à la fois un objectif et un enjeu des systèmes de santé dans le monde industrialisé » (Saillant & Gagnon, 1996, p. 18). Ce constat reste d'actualité et mérite d'être davantage mis en avant dans les débats politiques et publics, et plus particulièrement au regard des insuffisances de l'État :

Depuis la fin de la dernière décennie [années 1990], cette question de l'autonomie s'est trouvée intimement associée aux problématiques de l'expansion des coûts des systèmes de santé et de la responsabilité de l'État par rapport aux « programmes sociaux ». Comment se fera, dans l'avenir, le partage des coûts et des responsabilités par rapport à la santé ? Quelles seront dorénavant les parts respectives de l'État et du citoyen ? Mais, entre le déclin de l'État-providence et l'émergence d'un autre contrat social, si contrat il doit y avoir, bien des questions doivent être résolues. En attendant, nous observons, jour après jour, un accroissement de la part de responsabilité des citoyennes et citoyens dans la prise en charge de leur santé, particulièrement en matière de soins proprement dits. (Saillant & Gagnon, 1996, pp. 18-19)

L'État peut en effet, dans une certaine mesure, déléguer une partie de ces fonctions au niveau associatif. C'était l'un des objectifs visés par le projet unissant la Ville de Neuchâtel et l'association de quartier étudiée. En souhaitant valoriser la cohésion sociale et le développement de liens entre habitants d'un même quartier de la ville où est reconnue une certaine mixité sociale, les autorités communales ont sollicité les membres de l'association de quartier pour développer des activités qui soutiendraient ces objectifs - d'une part, en les subventionnant et, d'autre part, en les inscrivant au sein d'un groupe de travail dans un projet en collaboration avec des professionnels afin que puissent

³⁴⁹ Pour illustration, comme nous l'avons vu, Justine préfère en ce sens une thérapie de groupe dans un collectif autogéré (soit dans le groupe d'entraide dans lequel elle prend part) que de solliciter les soins d'un thérapeute (psychiatre, psychologue, médecin) pour traiter ses comportements compulsifs et obsessionnels.

³⁵⁰ Au niveau sanitaire, tout ne peut être pris à la seule charge des individus, ce qui représente une limite évidente ; certaines situations nécessitent des soins ou traitements qui doivent être donnés dans le cadre de structures médicales par des professionnels de la santé.

être élaborées des stratégies pour soutenir ces buts. Dans cette seconde perspective, l'association se fait la porte-parole des besoins et aspirations des habitants du quartier et la représentante de leurs intérêts auprès des autorités communales. Le travail réalisé bénévolement dans le groupe de travail (à considérer également comme une contrepartie du financement reçu) permet une certaine maîtrise des coûts pour l'État : nous supposons que ce coût aurait pu être vraisemblablement plus élevé pour la Ville si elle avait mandaté un groupe de travail composé uniquement de professionnels rémunérés. En regard de la réduction des dépenses étatiques dans de nombreux domaines, outre le (re)déploiement des liens sociaux qu'elles permettent par leur biais, les associations (de quartier notamment et parmi d'autres) restent une piste envisagée comme le souligne Esther Alder³⁵¹, conseillère administrative de la Ville de Genève en charge du Département de la cohésion sociale et de la solidarité :

Comme la plupart des pays européens, la Suisse est aujourd'hui confrontée à une réduction massive des budgets sociaux [...] dans les faits, les contraintes budgétaires limitent la capacité du Canton [de Genève] à répondre aux besoins exprimés sur le terrain [...] En bout de chaîne, les communes et les associations jouent un rôle essentiel. Elles déploient des actions innombrables et indispensables à la vie quotidienne de nombreux publics [...] Son but est justement de développer des liens dans les quartiers et de promouvoir une qualité de vie à l'échelle locale, tout en s'appuyant sur la participation active de bénévoles et de partenaires associatifs en place. (Département de la cohésion sociale et de la solidarité, 2013, p. 5)

La pénétration des professionnels dans des structures autogérées, si elle comporte certains avantages, reste toutefois sujette à l'engendrement possible d'un sentiment d'ingérence pour les membres bénévoles ou les pairs entraidents.

8.2.3 Solidarité d'émancipation

Nous comprenons, sous cette forme de solidarité que nous qualifions d'émancipation, l'inscription de collectifs qui visent à défendre les intérêts d'un groupe d'individus qui peut être minoritaire ou sujet à certaines formes d'inégalités ou de discrimination (destinataires de solidarité). Les collectifs visent à aider ces groupes spécifiques d'individus à mieux faire face aux difficultés qu'ils peuvent rencontrer, mieux favoriser leur intégration et respect de leurs droits et intérêts ou encore amoindrir les effets potentiels ressentis d'inégalités ou discriminations subies. Ils mettent pour ce faire sur pied des structures où ces personnes peuvent davantage s'affirmer et mieux valoriser ce qui les sert personnellement et collectivement dans un cadre qui leur est entièrement dédié. Il peut être également recherché l'acquisition de connaissances utiles pour que ces personnes puissent mieux

³⁵¹ Elle fait plus spécifiquement référence à l'« action sociale de proximité ». Un réseau d'acteurs participe à l'existence de cette action sociale dite de proximité ; les associations de quartier sont notamment mentionnées parmi d'autres acteurs.

s'émanciper et qu'elles deviennent plus capables de s'autonomiser face à leur situation respective. En clair, les groupes étudiés s'offrent comme des espaces de rencontre, de conseil, de formation et de sociabilité. Ils se consacrent plus spécifiquement à l'émancipation des femmes, des femmes migrantes et celle des familles issues de milieux dits populaires. Seront ainsi présentées deux associations de soutien pour les femmes (Espacefemmes et RECIF) et une association de soutien pour les familles de milieu populaire (MPF) qui ont fait l'objet de notre analyse.

8.2.3.1 Émancipation et soutien autour de la condition des femmes

Nous avons pu comparer le fonctionnement de deux associations de soutien pour les femmes établies dans deux cantons romands (RECIF à Neuchâtel et Espacefemmes³⁵² à Fribourg). Notons en premier lieu que les deux associations ont en commun près de vingt années d'existence (Espacefemmes a été fondée en 1998 et RECIF en 1994). Elles ont de ce fait acquis une certaine stabilité et renommée dans leur paysage local respectif et ainsi pu nouer des relations avec les institutions publiques. Elles sont connues et reconnues par ces dernières et disposent chacune d'un financement public - RECIF est liée par une convention de collaboration avec le Canton et la Ville de Neuchâtel et de la Chaux-de-Fonds, Espacefemmes est financée sans forme de contractualisation particulière³⁵³. En second lieu, relevons que la structure générale des deux groupes présente quelques similitudes (activités et prestations offertes notamment). Une mission générale est partagée, soit celle de mettre à disposition de leur public-cible - des femmes - un lieu qui vise à leur permettre une meilleure insertion sociale et professionnelle en valorisant l'interculturalité. Cet objectif est davantage focalisé à l'attention des femmes migrantes dans l'association neuchâteloise (bénéficiaires majoritaires). Les deux associations proposent respectivement trois piliers ou champs d'action : lieu de rencontre, de conseil et de formation pour Espacefemmes ; lieu de formation, d'animation-rencontre et espace enfants pour RECIF.

Similairement, les deux associations proposent des cours de formation (comme des cours de français, d'informatique, d'éducation à la citoyenneté, d'alphabétisation ou encore des bilans de compétences, ...) et d'information (tels que des séances sur la promotion de la santé, la vie politique et institutionnelle suisse, ...) et s'instituent comme des lieux de sociabilité (par l'organisation notamment d'ateliers de conversation, de rencontres sportives, de soupers interculturels, ...). Si l'espace-enfants fait partie intégrante du programme de RECIF³⁵⁴ (système de garde, animations-lectures, atelier de

³⁵² Le nom complet de l'association est « Espacefemmes-frauenraum ». Nous l'indiquerons par la suite uniquement en français.

³⁵³ Le Bureau fédéral de l'égalité entre femmes et hommes (BFEG), l'Etat de Fribourg - Direction de la sécurité et de la justice (DSJ) et Direction de la santé et des affaires sociales (DSAS) et l'Office fédéral des migrations (ODM) financent entre autres une partie l'association.

³⁵⁴ La coordinatrice interrogée précise que les enfants font également partie de leur public-cible. Leur présence est en conséquence pleinement intégrée au sein de l'association pour deux raisons : d'une part, parce que cela facilite l'organisation

préscolarisation, ...), celui-ci est plus secondaire à Espacefemmes – une crèche est néanmoins mise à disposition en sus de l'espace-conseil (conseils professionnels et juridiques, entretiens individuels, ...). Si la gratuité prévaut pour nombre de prestations, les deux associations veillent toutefois à proposer les activités payantes (plus spécifiquement les prestations offertes dans le cadre de la formation) à des tarifs considérés comme relativement peu élevés comparativement à d'autres prestataires de service³⁵⁵ et accessibles au plus grand nombre. Dans l'association fribourgeoise, des aides au financement peuvent par ailleurs être octroyées aux femmes dont les revenus seraient considérés comme particulièrement modestes ou qui connaîtraient des difficultés financières³⁵⁶. Elles doivent en contrepartie fournir les documents légitimant un manque effectif de ressources justifiant ainsi leur incapacité à pouvoir payer la prestation qu'elles sollicitent (comme par exemple un extrait de salaire) :

Il ne faut pas que les paiements des prestations soient un frein à utiliser nos prestations, ce n'est vraiment pas le but. Pour les consultations de conseils professionnels ou juridiques par exemple, la première consultation d'une heure environ est de 60 francs suisses et elle permet de devenir membre [la cotisation annuelle est de 60 francs suisses], après c'est 50 francs suisses pour les autres consultations. Ce qu'il faut préciser surtout, c'est que ça reste bien moins cher que le prix du marché. C'est donc une stratégie alternative à bien meilleur coût que nous proposons, surtout pour les femmes aux faibles revenus. (Florence, collaboratrice d'Espacefemmes)

Afin de vérifier la comparaison parmi les honoraires les moins élevés du marché fribourgeois sur ce point, nous donnerons le prix d'une consultation de permanence juridique offerte au public par l'Ordre des avocats fribourgeois (OAF) tarifée 30 francs suisses les 20 minutes (soit 90 francs suisses pour une heure de consultation³⁵⁷). Aussi, le tarif proposé par l'association est près d'un tiers (voire près de la moitié) meilleur marché. Dans le cas de l'association neuchâteloise, les activités payantes sont généralement celles qui sont proposées semestriellement ou hebdomadairement (les cours de formations et ateliers). En principe, les activités plus irrégulières sont gratuites de même que l'espace-

et la participation des mères aux activités du groupe et, d'autre part, parce que l'association souhaite leur offrir un espace socialisateur et formateur : « L'espace-enfants était présent depuis le début de l'association, mais il était plus conçu comme un lieu de gardiennage. Par la suite, on s'est vite rendues compte qu'il était aussi important pour les enfants d'avoir accès à toutes sortes d'apprentissage telles que la séparation avec les parents, la socialisation, l'apprentissage du français, etc., en résumé tout ce qui allait faciliter leur entrée à l'école obligatoire et leur intégration en Suisse. »

³⁵⁵ Pour illustration, les cours de langue proposés dans l'association fribourgeoise s'élèvent à 95 francs suisse par mois à raison de deux cours hebdomadaires de deux heures en moyenne (soit 16 heures de cours par mois) - auxquels s'ajoutent 35 francs suisses de frais d'inscription - ce qui reste effectivement moins élevé que les tarifs usuels dans les écoles de langues sur le marché romand. Pour comparaison, un cours de français de 16 périodes à l'École-club Migros se facture en moyenne à 400 francs suisses, soit près de quatre fois plus élevé que le tarif d'Espacefemmes. Dans un même ordre d'idée, les trois heures de cours de langue hebdomadaires à RECIF se facturent à 125 francs suisses par semestre.

³⁵⁶ Un « fonds de soutien », alimenté par un club service chaque année, est créé pour ce faire. Les femmes qui auraient des difficultés à payer sont informées de l'existence de cette aide financière qui peut leur être accordée.

³⁵⁷ Prix que l'OAF considère comme « modique » (OAF, 2017). Notons que l'État de Fribourg le donne en référence (État de Fribourg, 2016).

enfants - ce qui représente par ailleurs une alternative ponctuelle intéressante en regard des coûts de gardiennage plus usuels (crèches, baby-sitting, ...) qui peuvent être relativement élevés pour certains ménages : « Les activités pour les enfants sont gratuites. On les fait depuis le tout début car les activités existantes étaient inaccessibles pour certaines femmes qui s'occupaient de leurs enfants. Pour certaines, c'est vraiment cher. Avec l'espace-enfants gratuit, on a pu les libérer de cette contrainte-là. » (Sarah, coordinatrice de RECIF) La formation d'aide-ménagère³⁵⁸ proposée par RECIF en est une autre illustration.

Si leur espace respectif est exclusivement et délibérément destiné aux femmes et géré par elles seules, le profil des femmes qui prennent part à l'association se différencie. À RECIF, les femmes immigrées représentent la plus forte proportion de bénéficiaires : « C'est évident que l'on a 95% de femmes immigrées. C'est vraiment les participantes principales³⁵⁹. » (Sarah, coordinatrice de RECIF) Les femmes suisses sont le plus souvent des bénévoles et non des bénéficiaires directes. Il a par ailleurs été réfléchi à la manière d'encourager davantage le bénévolat des femmes d'origine étrangère dans l'association pour inverser cette tendance. À Espacefemmes, la proportion entre femmes participantes suisses et immigrées est plus partagée et dépend des activités proposées (par exemple, les cours de langue ou les ateliers de conversation sont fréquentés exclusivement par les femmes immigrées, les conseils juridiques majoritairement par les femmes suisses). La collaboratrice interrogée considère le profil des bénéficiaires de l'association comme étant « très large³⁶⁰ ». Elle estime par ailleurs que seule Espacefemmes intègre une telle offre d'activités d'aide à l'insertion sociale et professionnelle qui s'adressent tant aux migrantes qu'aux Suissesses dans le paysage associatif helvétique. Elle souligne aussi le cas d'une figure plus hybride, celles des *secondas*³⁶¹ : « Quand on parle de migrantes, cela peut être aussi des migrantes de 2^{ème} génération. Migrants oui, mais en partie seulement car le plus souvent parfaitement intégrées en Suisse. C'est mon cas d'ailleurs. » (Florence, collaboratrice

³⁵⁸ Cette formation d'environ 33 heures donnée deux fois par année, et facturée 60 francs suisses, permet l'acquisition de connaissances à la fois théoriques (contrat de travail, travail déclaré, ...) et pratiques dans le secteur du nettoyage chez les particuliers. Au terme de leur formation, les personnes intéressées sont inscrites dans la « bourse d'emploi » et l'association se charge de les mettre en contact avec de futurs employeurs : « La formation d'aide-ménagère est à 60 francs suisses, donc c'est très bon marché et cela permet d'accéder à une bourse d'emploi après avec un placement au taux souhaité. En général, elles trouvent toutes du travail. » (Sarah, coordinatrice de RECIF)

³⁵⁹ Elle nous indique que les cours de français proposés participent fortement à ce que ce soit plutôt des femmes migrantes qui prennent part à l'association comme participantes et c'est en quoi nous pensons qu'elle mentionne que c'est « évident » à son sens. Elle souligne par ailleurs que, par la présence des cours de français, l'association « a très vite été connotée comme un centre pour femmes immigrées ».

³⁶⁰ Femmes actives, jeunes femmes âgées de 20 ans, femmes âgées, femmes mariées, veuves, célibataires, avec ou sans enfants, quelques femmes bénéficiaires de prestations sociales envoyées par les services sociaux, ... de professions diverses : « des analphabètes à des docteurs en philosophie. C'est très varié, c'est un bon mélange de mixité sociale qui fonctionne selon moi. » (Florence, collaboratrice d'Espacefemmes)

³⁶¹ Les *Secondos* et *Secondas* sont des immigrés de deuxième génération, enfants de migrants espagnols et italiens arrivés en Suisse dans les années 1960-70 dont nombreux d'entre eux constituent une « réelle élite de motivation » : on leur reconnaît généralement « une bonne intégration » en Suisse et le développement « d'un fort sentiment d'appartenance aux deux cultures. » (Innocenti, 2011, p. 5)

d'Espacefemmes) Les femmes migrantes représentent effectivement une sous-population particulière. Elles peuvent avoir des besoins spécifiques que les femmes suisses ou que les *secondas* n'ont a priori pas, du moins plus faiblement (apprentissage du français, connaissances du système socio-administratif et culturel du pays d'accueil, fait de devoir trouver un travail avec un statut de travailleuses étrangères, ...). En ce sens, la mobilisation du concept d'intersectionnalité (*intersectionality*) – qui désigne la situation de personnes sujettes simultanément à différentes formes de discrimination (Crenshaw, 1991) – est particulièrement congrue. Cette population de femmes fait l'objet de requêtes spécifiques afférentes à ce statut que les deux associations se proposent également d'intégrer. C'est l'une des raisons pour lesquelles certaines activités leur sont spécifiquement proposées (telles que les cours de langues, les ateliers de conversation, le mentorat d'intégration comme le programme « DUO – Accompagnement de femme à femme »³⁶²,...).

Les deux associations se distinguent également sur deux aspects : d'une part, un degré de professionnalisation différencié (fonctionnement essentiellement salarié pour Espacefemmes³⁶³ et majoritairement bénévole pour RECIF³⁶⁴) ; d'autre part, une perspective féministe explicitement assumée à Espacefemmes et peu relevée à RECIF :

Il n'y a que des femmes qui travaillent à l'association, c'est une condition. Et les activités ne sont que pour les femmes. C'est un lieu et une association non mixte. C'est une volonté et un engagement féministe - en plus d'être une association de femmes - car l'idée centrale est que les femmes aient un lieu protégé où elles peuvent progresser, nouer des liens, apprendre et s'informer [...] Il y a un côté militant à être dans cette association, à y travailler. Le but central est de donner aux femmes les outils et valoriser leur potentiel pour qu'elles puissent prendre leur place dans la société, la famille, etc. (Florence, collaboratrice d'Espacefemmes)

C'est un centre non mixte qui n'est ouvert qu'aux femmes. On garantit que les cours soient donnés par des femmes, que les participantes soient toutes des femmes. Je tiens quand même à préciser que ce n'est pas pour des raisons féministes. Il n'y a pas du tout une portée féministe [...] Cependant après 20 ans d'existence, on va travailler sur une charte et peut-être que ces questions féministes vont apparaître plus fortement. À Espacefemmes, elles sont vraiment féministes et militantes. Là, j'ai vu qu'elles avaient inscrit la notion d'égalité dans les objectifs³⁶⁵ [...] Dans nos statuts, on a inscrit les rencontres et les échanges

³⁶² Le programme d'Espacefemmes « DUO – Accompagnement de femme à femme » propose le marrainage d'une femme immigrée avec une femme suisse. Cela sera plus développé par la suite dans ce chapitre.

³⁶³ Toute l'équipe responsable à Espacefemmes est salariée (une trentaine en tout dont notamment des auxiliaires pour l'espace-enfants, conseillères francophone et germanophone, juriste bilingue allemand-français, ...). Les bénévoles sont requises uniquement dans le cadre d'activités ponctuelles. Ce sont 3330 femmes qui participent aux activités en 2014.

³⁶⁴ La coordinatrice interrogée reconnaît que peu de personnel salarié est engagé à RECIF Neuchâtel et la Chaux-de-Fonds [toute l'équipe salariée est engagée à temps partiel : deux coordinatrices (70%), deux responsables de l'espace-enfants (60%) et deux responsables formation (20%), une secrétaire (50%) et une comptable (10%)] En 2013, les 160 femmes bénévoles se sont chargées des activités destinées à 550 bénéficiaires (soit six fois moins qu'à Espacefemmes) et 200 enfants.

³⁶⁵ Il est en effet écrit dans les statuts de l'association la volonté d'une égalité entre les sexes : « L'association a pour but de permettre aux femmes suisses et immigrées de se rencontrer, de s'organiser, de s'informer, de se former et d'acquérir leur

entre femmes d'horizons divers, le fait d'accompagner l'intégration sociale des femmes immigrées et des enfants, organiser des formations, mais il n'y a pas de buts militants exprimés. (Sarah, coordinatrice de RECIF)

L'association fribourgeoise se revendique expressément féministe et oriente effectivement une partie de ses activités à défendre cette cause particulière (recensement d'informations sur les services proposées aux femmes et comblement des besoins non satisfaits par la mise sur pied d'activités au sein de l'association [projet DUO par exemple], prise de position sur des questions relatives aux femmes en informant sur le sujet de l'égalité hommes-femmes, mise en place d'un réseau avec des organismes poursuivant des objectifs similaires, participation à des débats publics et organisation de conférences publiques sur ces questions, organisation d'actions les journées du 8 mars [journée internationale des femmes] et 14 juin [journée nationale des femmes], ...). Notons que la perspective féministe telle qu'envisagée au sein de l'association fribourgeoise exclut la présence d'hommes féministes dans le groupe.

Opposément, l'association neuchâteloise ne dirige pas ses actions de manière aussi manifeste sur cet aspect. Aucune mention formelle n'est faite en ce sens dans les statuts ou autres documents publics à disposition, ni dans les locaux du groupe, ni encore dans les propos tenus par la coordinatrice interrogée bien qu'elle se déclare personnellement féministe : « Pour ma part, je suis féministe et je dirais qu'il y a peut-être une tendance à l'association à l'être, mais rien n'est mis par écrit³⁶⁶. » (Sarah, coordinatrice de RECIF) Nous l'expliquons par le fait que la création de RECIF s'est focalisée dès le départ davantage sur la condition « migrante » que sur la condition « féminine » des bénéficiaires. Il est vrai que dans les objectifs visés de l'association (tels que faciliter l'intégration des migrantes et de leurs enfants, encourager les contacts entre les femmes d'horizons divers, ...), on parle de manière moins militante et plus implicite de la condition des femmes en général bien qu'un support à l'amélioration de leurs conditions ou de leurs situations vécues au quotidien soit spécifié. Notons que le fait que l'association se focalise sur une population migrante féminine est, en ce sens, déjà une marque de soutien faite aux femmes. Or, sans perspective féministe clairement définie (qui exclut la présence d'hommes féministes), nous pouvons alors nous interroger sur la motivation à n'ouvrir le centre qu'aux femmes. L'association pourrait également ouvrir ses portes aux hommes migrants (et donc aux personnes migrantes au sens large)³⁶⁷. La non-

autonomie. Elle contribue à réaliser dans les faits l'égalité entre femmes et hommes et à combattre toute forme de discrimination à leur encontre. » (Extrait des statuts de l'association)

³⁶⁶ Le développement d'une posture manifestement plus féministe, qui n'est a priori pas exclu au sein de l'association, devra être négocié et accepté unanimement pour figurer expressément dans les statuts de celle-ci. Si cette perspective venait à se formaliser, nous pouvons supposer que des actions plus ostensiblement engagées dans la cause des femmes pourront être investies à l'avenir à la manière des activités d'Espacefemmes sur ce point.

³⁶⁷ Aucune association homologue masculine n'existe à la connaissance de la coordinatrice interrogée dans le canton ou la région, seule une association vaudoise de soutien aux migrants a été mise sur pied un temps à Lausanne : « Ils ont essayé de

mixité est pourtant souhaitée et effective. La coordinatrice interrogée évoque trois types de raisons qui ont pu conduire à son sens à exclure la présence masculine dans les activités courantes de l'association : premièrement, la représentation stéréotypée des différences culturelles produites par certaines femmes suisses à l'attention des femmes immigrées (comme « victimes de patriarcat ») qui sous-tend qu'il faut spécifiquement les aider³⁶⁸ ; deuxièmement, l'idée à prétention plus féministe que les femmes sont sujettes à certaines formes de discriminations contre lesquelles elles entendent lutter et desquelles elle souhaitent s'affranchir (solidarité féminine); troisièmement, le constat de différences genrées physiologiques ou de socialisation supposant des besoins différenciés entre hommes et femmes. Si les discours au sein de l'association ne sont pas unanimes sur ce point, nous observons toutefois la présence d'idées féministes dans ce choix (notamment prise en compte des inégalités entre hommes et femmes). L'enquêtée partage ici sa propre vision de la présence masculine au sein de l'association qui peut être à son sens problématique et les besoins spécifiques qu'elle reconnaît aux femmes en raison d'inégalités liées au genre :

L'association est aussi née du constat que les femmes n'avaient pas accès à tout ce qui existait par rapport aux hommes [...] Au moment de la création de l'association, il y avait très peu de femmes qui venaient parce qu'il y avait le problème de la garde des enfants et des horaires en fonction des enfants qu'elles ont plus souvent à charge que les hommes. Il y a aussi des maris qui ne veulent pas qu'elles soient en présence d'autres hommes par exemple. Et des questions de genre aussi comme l'accès à l'emploi qui font qu'elles n'y avaient pas accès, beaucoup moins que les hommes. Et à ma connaissance, ces obstacles-là existent que très rarement pour les hommes. Pour moi, c'est une question d'accès à l'espace public de manière générale et au marché de l'emploi particulièrement, qui est plus limité pour les femmes que pour les hommes. Les femmes ont besoin d'un soutien supplémentaire dans l'insertion sociale et professionnelle.
(Sarah, coordinatrice de RECIF)

Ces deux manières d'envisager la dimension féministe du groupe questionne la définition même de l'objet : la question « Qu'est-ce qu'être féministe aujourd'hui ? » que pose de Singly sous-tend une réponse difficilement univoque en raison du fait « de l'ambiguïté de certaines prises de position 'féministe' » (2005, p. 176). De manière transcendante, le féminisme devrait alors offrir l'opportunité

faire un centre pour les hommes, mais elle est devenue mixte avec encore une majorité d'hommes qui la fréquentent » (Sarah, coordinatrice de RECIF).

³⁶⁸ Les différences de statuts entre femmes suisses et migrantes véhiculent toutefois, dans les deux sens, leurs lots de stéréotypes. Par la proposition d'activités communes, l'association prétend réunir ces deux populations féminines - pas forcément amenées à se rencontrer ou se fréquenter au quotidien - et leur permettre de réviser les représentations réciproques qu'elles ont les unes des autres. Ces rencontres organisées entre femmes d'origines différentes (d'« horizons divers » comme elles sont qualifiées à l'association) permettant la constatation de similitudes partagées, atténuerait la pensée d'une forte différenciation entre elles dans leur manière d'être, de penser ou de faire.

aux femmes et aux hommes « de ne pas être définis systématiquement, *d’abord*, comme ‘femme’ et ‘homme’ » (2005, p. 178).

Pour circonscrire la réflexion sur la migration féminine, ces différents questionnements et analyses soulevés par la coordinatrice de RECIF relèvent spécifiquement des études genre en contexte migratoire. Des recherches mettent en évidence la nécessaire remise en question des stéréotypes liés au statut des femmes migrantes tout comme la place plus importante à leur accorder dans le débat migratoire en Suisse :

L’importance de la migration féminine a longtemps été sous-estimée. Aujourd’hui, alors que le phénomène migratoire augmente et se complexifie, les femmes restent peu visibles dans les débats sur la migration en Suisse et les recherches qui se consacrent spécifiquement à la situation des migrantes en Suisse sont rares. Lorsque la question est abordée, c’est souvent pour considérer les femmes migrantes comme des victimes qu’il s’agit d’émanciper³⁶⁹. (CSDH, 2014, p. n.d.)

La propension des femmes migrantes à être davantage enracinées dans des rôles limitant leur intégration et leur émancipation, mais aussi le constat d’une certaine facilitation pour les hommes migrants dans l’expérience migratoire - tant sur le marché de l’emploi que dans leurs capacités à se créer un réseau dans l’espace public – sont également à relever :

D’une part, selon la théorie des rôles des sexes, les femmes seraient ancrées dans leurs rôles traditionnels liés à la sphère domestique ce qui limite de façon drastique leur mobilité. D’autre part, la demande de force de travail sur le marché et les liens que les hommes cultivent dans la sphère publique faciliteraient la migration masculine. Il en résulte que les femmes ne migreraient qu’au sein des processus de réunification familiale en suivant leurs conjoints. Elles se contenteraient d’un rôle de migrantes dépendantes et passives³⁷⁰ (Nedelcu, 2008, p. 3).

Si l’existence d’une « reproduction des inégalités de genre à travers les processus migratoires » (Nedelcu, 2008, p. 17) peut être observée, des études tendent également à constater que « les rapports entre les genres dépendent considérablement des prestations d’intégration de la société d’accueil » (Kofler & Fankhauser, 2009, p. 41). En fonction de celles-ci, le vécu des femmes migrantes de cette situation intégrative peut se révéler passablement difficile et leur intégration limitée : « En effet, la marginalisation, la discrimination, le racisme peuvent conduire les migrantes à se cantonner à leur famille, à leur groupe de migration ou à leurs propres réseaux sociaux. » (2009, pp. 41-42) Les relations de genre dans le processus migratoire sont aussi fonction d’autres critères, culturels notamment : « Le rapport homme-femme varie d’une communauté à l’autre et au sein d’une même

³⁶⁹ Cette représentation de la femme migrante donnée ici par les auteurs est proche de celle mentionnée précédemment par la coordinatrice de RECIF.

³⁷⁰ L’auteur fait référence ici à Hondagneu-Sotelo (2000).

communauté selon le motif de la migration. Il varie aussi dans le temps. » (Dallera & Ducret, 2004, p. 9) Notons enfin la prise en compte des situations individuelles par nature plurielles qui impliquent des vécus pouvant se révéler très différents d'une femme migrante à l'autre. Les motivations à participer à l'association tout comme les manières de considérer les rapports hommes-femmes restent multiples si bien que, face aux inégalités de genre (et par extension), « tou(te)s [migrantes roumaines]³⁷¹ n'ont pas les mêmes réponses et ne mobilisent pas les mêmes ressources de la même manière » (Nedelcu, 2008, p. 17). L'offre associative que proposent à la fois RECIF et Espacefemmes représente l'une des ressources sur lesquelles elles peuvent s'appuyer.

Les deux associations sont aussi perçues comme des espaces de socialisation et d'intégration. C'est précisément à cet effet qu'un espace-rencontre a été conçu au sein de chacune d'entre elles (ateliers de discussion, activités festives, visites, monitoring, ...). La formation d'un réseau de contacts est ainsi encouragée par les deux groupes par la mise en place d'activités censées les stimuler. Le développement de liens est sciemment recherché et souhaité. C'est le cas plus spécifiquement des activités organisées pour favoriser le processus d'intégration des migrantes :

L'association, qui est un lieu de rencontre, permet aux femmes de se retrouver. Elles tissent notamment des liens lors des cours de langue parce qu'elles se voient deux fois par semaine. Certaines se voient aussi en dehors pour organiser des repas entre elles, s'inviter chez elles, mais aussi faire des activités qu'elles n'osent pas faire seules comme la première fois qu'elles vont faire un paiement à la poste ou à la banque par exemple. Il y a beaucoup d'entraide informelle à ce niveau-là. C'est suivant les liens qui se tissent. Et, en général, elles ont une grande confiance envers la formatrice du cours de langue, elles se voient souvent en dehors, le lien est généralement très fort. (Florence, collaboratrice d'Espacefemmes)

Certains liens sous même « encadrés ». À Espacefemmes, un tandem est proposé aux femmes immigrées avec des femmes considérées comme étant intégrées (soit une Suisseuse ou une « migrante ayant une bonne connaissance du contexte helvétique ») afin d'obtenir un soutien personnalisé dans leur parcours intégratif en Suisse (programme DUO). Ce type d'échange est administré par les responsables de l'association : le « duo » s'inscrit dans un processus d'accompagnement et de soutien d'une année devant permettre à la migrante d'atteindre les objectifs « d'insertion » qu'elle s'est préalablement fixés. Les tandems sont formés par l'association et sont suivis régulièrement par des séances d'évaluation avec une responsable :

On forme des duos (en fonction de l'âge des participantes, de la présence d'enfants dans le foyer, ...) et on organise une soirée rencontre où elles fixent leurs objectifs mutuellement et s'échangent leurs coordonnées. Il y a la signature d'un contrat entre les deux femmes en duo et nous. Ensuite, elles fixent

³⁷¹ Dans le cadre d'une étude menée sur les migrations féminines roumaines au Canada. Nous l'intégrons par extension à toutes migrantes sans distinction de nationalité ou communauté.

la fréquence des rencontres qui leur conviennent et leur prochaine rencontre. Et après, le duo se rencontre librement selon leurs disponibilités et leurs envies respectives. On propose un minimum de deux fois par mois pour créer un lien, mais d'autres se voient plus régulièrement, toutes les semaines pour certaines, selon les affinités communes. On encadre surtout les accompagnatrices pour qu'elles aient des outils. On leur donne pour ça toute une gamme de cours : communication interculturelle, éthique de l'accompagnement, relations intergénérationnelle, éducation d'un enfant d'ici et d'ailleurs, insertion professionnelle pour aider à trouver du travail en Suisse [...] Il y a deux bilans dans l'année (intermédiaire et final). Chacune témoigne de son expérience, de leurs progrès, des difficultés rencontrées [...] Les duos qui marchent, c'est juste génial. (Florence, collaboratrice d'Espacefemmes)

À la différence du programme DUO, RECIF propose depuis 2015 le projet Tandem : une femme immigrée établie en Suisse depuis quelque temps devient le « mentor » d'une immigrée fraîchement arrivée dans le pays d'accueil (la « mentorée ») afin de l'accompagner dans son intégration au sens large (sociale, professionnelle, linguistique). Cette volonté de focaliser sur un duo de femmes immigrées seulement est volontaire : le but visé de l'association, qui reçoit pour ce projet un financement triennal de l'ODM, est de valoriser précisément les compétences et connaissances acquises sur le pays d'accueil des femmes en processus d'intégration plus avancé.

Une spécificité importante du monde associatif est à soulever au travers des cas illustratifs des tandems proposés par les deux groupes : la potentialité de mettre sur pied des activités qui sont en mesure de répondre à des besoins spécifiques constatés sur le terrain. Un tel encadrement gratuit n'existe certainement pas en dehors du milieu associatif. À travers les duos, le groupe permet à certaines femmes migrantes de rencontrer de manière régulière des Suissesses pour favoriser leur intégration sur une certaine durée. Il est probable que certaines femmes n'ont pas aussi aisément, voire pas du tout, la possibilité d'entrer en relation avec des femmes suisses avec lesquelles elles peuvent nouer un réseau de contacts en dehors de leur propre réseau de sociabilité - qui reste, pour certaines, essentiellement communautaire, voire parfois inexistant. Cette mise en relation reste cependant relativement encadrée par les professionnelles de l'association (en veulent pour preuve le contrat signé, les cours et bilans organisés), autrement dit rien de commun au développement de relations affinitaires spontanées si bien qu'une certaine efficacité du programme semble être recherchée³⁷². Rien ne garantit toutefois un parfait succès du programme. L'expérience ne se révèle en effet pas toujours positive : « Certains duos ne marchent pas³⁷³. En moyenne, chaque année, deux

³⁷² Relevons tout de même que l'un des objectifs anticipés et souhaités est que la relation puisse se poursuivre en dehors de l'association, autrement dit sans encadrement.

³⁷³ Elle donne un exemple : « Je pense notamment à une dame qui avait été envoyée par les assistants sociaux et qui était obligée de faire un duo avec l'association. Elle n'en n'avait pas envie. Elle a arrêté, elle n'est pas venue aux soirées rencontres, elle n'a jamais rencontré sa partenaire. Elle ne s'est pas investie. Cette année, un duo a arrêté car l'accompagnée ne répondait jamais aux sollicitations de l'accompagnatrice, enceinte de jumeaux. Et l'accompagnée s'en est rendue compte et a regretté. Ce n'était pas ici un problème de compatibilité, peut-être un mauvais timing. »

duos arrêtent pour de nombreuses raisons [une vingtaine de duos sont formés par année en moyenne]. » (Florence, collaboratrice d'Espacefemmes) Les duos peuvent aussi parfois se prolonger après la période annuelle fixée sans encadrement de l'association (elles sortent du lien encadré par des tiers pour continuer de développer un lien construit « entre elles ») : « Je sais d'ailleurs que plein de duos continuent de se voir après l'année de pilotage avec nous [...] Il y a beaucoup d'amitiés qui se créent au travers de ces duos, où elles vont rapidement chez l'une et l'autre, dans l'intimité. » (Florence, collaboratrice d'Espacefemmes). « Ces liens de soutien au préalable instigués par cette activité de marrainage peuvent par la suite permettre le développement de liens de proximité forts: « Une accompagnée qui avait des jumelles a dû rester alitée pour sa seconde grossesse. Son accompagnatrice a joué un rôle de grand-mère pour les jumelles et elle accompagnait l'accompagnée à l'hôpital. Elles continuent à se voir très souvent. C'est comme une grand-maman maintenant. » (Florence, collaboratrice d'Espacefemmes)

Si certaines femmes n'envisagent pas de venir créer du lien en participant aux activités de l'association – sollicitant le groupe de manière plus opportuniste (besoin d'une information spécifique, participation à une activité ponctuelle qui les intéressent par exemple) - d'autres en revanche le mobilisent comme un espace resocialisateur quand le cercle de liens primaires est faible, voire inexistant :

On a par exemple une femme suisse qui a eu de gros problèmes de santé et qui a perdu tout son réseau social et professionnel. Elle avait un très bon poste en plus. Elle a dû aller à l'AI. Elle est tombée en déprime et elle m'a confié que c'est grâce à l'association qu'elle a pu recréer des liens et sortir de la maison, en suivant très régulièrement les activités. Ça lui a permis de reprendre pied, elle s'est relancée depuis. Il y a pas mal de cas comme ça qu'on nous témoigne. (Florence, collaboratrice d'Espacefemmes)

RECIF vise par ailleurs à ce que les bénéficiaires élargissent le réseau de soutien qu'elles peuvent mobiliser au besoin en dehors des prestations du collectif en cherchant à tisser un réseau associatif :

Pour beaucoup de participantes, l'association représente une maison, une famille. C'est souvent un point central où elles reviennent si nécessaire où les liens d'entraide sont vraiment très forts [...] Pour ouvrir encore davantage les perspectives d'intégration sociale ou professionnelle, on a eu des expériences avec les Magasins du Monde, la Croix-Rouge, les dispensaires des rues, des espaces où on les encourage à aller pour se créer un réseau et/ou acquérir une expérience professionnelle. On active pour ce faire les milieux d'interconnaissances que nous avons. C'est un autre espace d'intégration. (Sarah, coordinatrice de RECIF)

En conclusion, ces deux associations se posent comme des espaces interculturels féminins de soutien et de défense d'intérêts face aux enjeux qui entourent la condition féminine au quotidien (tendre vers une meilleure égalité des sexes, assurer l'autonomie et l'émancipation des femmes, mais aussi leur insertion sociale et professionnelle, l'amélioration de leur statut, ...) dans une perspective discursive tendanciellement féministe en intervenant à la fois dans les sphères privée et publique. Ce qui nous

semble intéressant et peu commun dans cette démarche est la cristallisation de nombreuses activités (d'insertion notamment) dans un même espace de sociabilité. L'aphorisme d'Espacefemmes l'illustre de manière relativement congrue : « se former, s'informer, s'affirmer » - l'affirmation se renforçant par les connaissances (information) et l'acquisition de compétences (formation). Comme avantage notable, les deux groupes offrent aux bénéficiaires des prestations à meilleur coût, ce qui les positionne comme un lieu de ressources d'importance et accessibles au plus grand nombre, soit des femmes au profil socioculturel et économique (et particulièrement les plus démunies) diversifié. Toujours est-il que la plupart des activités proposées s'adressent à notre sens plus spécifiquement aux femmes dont le volume global de capital, au sens bourdieusien, est faible. Si les conditions de l'émancipation restent fonction des ressources tant sociales, économiques que culturelles, le féminisme entendu comme émancipateur doit alors veiller à « distinguer les objectifs communs à toutes les femmes (par exemple par la propriété de son corps et le droit à la liberté de son usage), et les moyens permettant cette libre propriété de soi qui ne sont pas tous équivalents selon les autres critères sociaux » (de Singly, 2005, p. 177). Au regard de la condition des femmes migrantes, investie à intensité variable dans chacune des associations à l'étude, si leur intégration peut être facilitée dans une certaine mesure (encouragement à une meilleure compréhension de la société d'accueil et possibilité de créer un réseau de *liens faibles et forts*), leurs actions, bien qu'utiles, restent néanmoins limitées : elles sont un support additionnel à d'autres structures de soutien et vecteurs de création de lien sociaux. Dans les démarches d'insertion, elles complètent ou subrogent les institutions sociales et peuvent être particulièrement utiles aux migrantes au statut précaire qui ne touchent parfois que peu ou pas de prestations sociales (en raison d'un *lien de citoyenneté* et/ou de *participation organique* faible).

Difficile en revanche de pouvoir mesurer la portée de l'engagement militant que se donne notamment Espacefemmes. Si l'émancipation des femmes passe certainement par un meilleur renforcement de leur autonomie (telle que soutenue par les activités des deux associations présentées), au niveau politique, les actions engagées se cristallisent principalement autour de manifestations de défense des droits des femmes (telle que la 4^{ème} action internationale de la Marche Mondiale des Femmes en mars 2015 à laquelle 2031 membres ont participé) ou de rencontres réflexives mixtes sur les questions du genre (soirées « Apéro-Genre », une dizaine par année³⁷⁴) - ces différentes démarches militantes étant menées tant sur la place publique (manifestations de revendication [égalité salariale, droit des travailleuses, ...]) que dans le cadre privé (discussions engagées sur le féminisme). Nous soulignons toutefois l'activation d'une démarche revendicatrice en cours.

³⁷⁴ Pour illustration, lors d'une séance, le documentaire « Je ne suis pas féministe, mais... » de Sylvie et Florence Tissot (2015), qui dresse le portrait de la théoricienne féministe militante et fondatrice du MLF, Christine Delphy, a été projeté.

8.2.3.2 Émancipation et soutien autour de la condition des familles de milieu populaire

Fort d'une expérience de près de huit décennies d'existence (créé en 1942 à Genève), le Mouvement populaire des familles (MPF) propose de réunir des familles issues du « milieu populaire »³⁷⁵, ainsi qualifiées, en leur offrant un espace où pourront être défendus leurs intérêts. La mission générale est d'informer et doter les membres de ressources mobilisables sur les enjeux les concernant et militer plus largement pour l'amélioration de certains pans de leur vie quotidienne³⁷⁶. Pour ce faire, l'association propose différentes activités et actions aux familles membres que nous pourrions regrouper en trois axes principaux : activités de formation par l'organisation de journées pour débattre de thématiques liées à la famille³⁷⁷ ; activités d'information par la mise à disposition en ligne de documents explicatifs (sur le système suisse de prévoyance professionnelle par exemple³⁷⁸) ou la publication d'un journal mensuel³⁷⁹ ; activités politiques par la publication en ligne de propositions de réformes (sur les assurances sociales par exemple) ou d'actions diverses (sur le logement entre autres)³⁸⁰. En clair, les moyens mis en place pour informer sur les systèmes sociaux, de prévoyance professionnelle ou de santé visent à mieux responsabiliser les membres et renforcer leur pouvoir d'agir. Si l'association se compose pour l'essentiel de membres (non rémunérés) issus du milieu populaire, des personnes salariées y sont également présentes³⁸¹. Des secrétaires-permanents

³⁷⁵ Il est inscrit, dans les statuts de l'association, que peuvent être membre toute personne ou famille qui adhère aux buts du l'association.

³⁷⁶ Informations tirées de bulletins d'information de l'association. L'association vise principalement à défendre les droits des familles dites populaires en cherchant à « assurer la promotion du milieu populaire, à prendre la défense des intérêts légitimes économiques, sociaux et culturels de l'ensemble des familles du milieu populaire » (extrait des statuts de l'association).

³⁷⁷ Notamment des week-ends dits de formation biannuels et structurés sous différentes thématiques en lien avec le quotidien des familles (garde des enfants, congé parental, ...) Des intervenants externes (représentants politiques, responsables d'associations, d'institutions, ...) sont à l'occasion conviés à participer.

³⁷⁸ Ces documents à caractère didactique mis à disposition des membres ont pour but d'expliquer de manière vulgarisée le fonctionnement de l'objet d'étude en question (ici, le système de prévoyance professionnelle suisse) et d'éventuelles recommandations faites par des assurés et non des spécialistes des domaines traités.

³⁷⁹ Quelques exemples d'articles tirés de différents numéros du journal en question parus en 2015 : « Le travail non rémunéré, un apport majoritairement soutenu par les femmes », « Séparation de l'assurance maladie des assurances complémentaires, Neuchâtel : lancement d'une initiative sur les soins dentaires », ... Il s'agit d'informer les membres des événements politico-socio-économiques régionaux, nationaux ou internationaux qui concernent les familles de milieu populaire.

³⁸⁰ Ces documents-ci mettent en avant les suggestions de l'association à l'égard de différentes thématiques touchant directement ou plus indirectement la famille : soutien d'une caisse-maladie publique, proposition d'un congé parental biennal, mise à disposition de logements dits convenables, rabais d'impôts en fonction des coûts inhérents au fait d'avoir des enfants/parents à charge, ...

³⁸¹ À ce jour, l'association est composée de deux principaux organes : un organe de décision, composé de trois services qui décident des orientations à donner au groupe et du plan d'action général, de nommer les secrétaires-permanents ou encore de donner des mandats à des groupes de travail; un organe d'organisation, composé de quatre services chargés de réaliser les actions décidées par l'organe de décision, de gérer l'administration (rôles des secrétaires-permanents) ou encore de réfléchir aux actions à donner aux thématiques définies dans le plan d'action (mandats donnés aux groupes de travail).

collaborent en effet de manière rémunérée³⁸² pour effectuer les tâches administratives et relatives à l'animation de l'association.

Avant de présenter plus en détail les caractéristiques du groupe, nous donnerons comme définition aux « classes populaires » celle de Schultheis qui les décrit comme un « ensemble de groupes sociaux caractérisés par une position matériellement et culturellement dominée dans l'espace social et partageant des chances de vie et des conditions de vie marquées par un espace des possibles relativement restreint » (2009, p. 14). Spécifions toutefois, à la manière de Humel et Siméant, l'hétérogénéité de cet ensemble, désignant « des situations distinctes qu'il est sans doute un peu rapide de réunir sous un même vocable [...] même s'il existe un continuum entre ces positions » ainsi que la présence de formes d'inégalités sociales multipliant « les différences de position et les situations [âge, sexe, origine dite 'ethnique'] » (2006, p. 2). Dès lors, le point commun donné par les auteurs à ce groupe d'individus est l'assujettissement à des mécanismes de domination économique. Aussi, à travers les différentes activités conduites par l'association, nous relevons que l'enjeu majeur est de pouvoir donner à cette classe sociale particulière, si ce n'est de manière effective du moins le sentiment, de contrebalancer les effets de domination liés à leur position dans l'échelle sociale.

Le MPF interpelle deux types d'interlocuteurs : d'une part, ses membres, appelés à se réunir dans le cadre de rencontres où ils peuvent échanger entre eux autour de sujets qui les concernent directement au quotidien et s'enquérir d'informations de politique publique diverses; d'autre part, l'État, en saisissant les instances politiques par le biais d'initiatives populaires que l'association soutient explicitement, voire qu'elle initie. Ses moyens d'action sont à la fois la rédaction et la publication d'argumentaires et le recours aux urnes sur ces différentes problématiques civiques. L'association exprime ainsi certaines revendications politiques en dehors du seul fait de communiquer son point de vue sur des dossiers de gestion publique.

Dans les actions menées par le groupe à caractère militant, notons les différents argumentaires à vocation politique développés par les membres (sur le congé parental, les allocations familiales, la caisse-maladie unique, les soins dentaires, ...). Ils apparaissent comme une vitrine pour exposer leurs partis pris et afficher publiquement les propositions d'actions qu'ils soutiennent et qu'ils souhaiteraient voir mises à l'œuvre au niveau politique en vue d'améliorer le sort des familles de milieu populaire. En ce sens, l'association a participé à soutenir des initiatives populaires comme celle portant sur le projet d'une caisse-unique publique qu'elle lance avec les milieux de gauche et écologistes en 2003 (« Pour une caisse maladie unique et sociale »), rejetée toutefois en 2007, mais qui reste une action marquante du groupe : « Depuis les débuts du MPF, la grande lutte a été la caisse-maladie

³⁸² Il est spécifié, dans les statuts de l'association, que le secrétariat est composé de secrétaires-permanents qui sont « des militants appelés par le Mouvement pour un travail rémunéré à temps partiel ou temps complet avec un contrat de travail. »

unique. » (Marisa, membre d'un RERS et du MPF) Le journal de l'association interpelle régulièrement ses lecteurs sur le sujet. Par la suite, une nouvelle initiative populaire fédérale (« Pour une caisse publique d'assurance-maladie ») a été lancée en 2011, également refusée en votation en 2014. Pour cette dernière votation en date, l'association a par ailleurs participé à la consultation de la révision de la LAMal en 2013. Elle figure parmi la soixantaine de participants à avoir refusé dans son intégralité le contre-projet indirect opposé à celle-ci (Confédération suisse, 2013). Antérieurement, l'association avait lancé à la fin des années 1960 une initiative fédérale (« Pour le droit au logement et le développement de la protection de la famille »), elle aussi rejetée en 1970 (Jeanneret, 2002). Certains succès sont aussi à relever au travers de ces nombreuses campagnes de votation, tels que l'initiative populaire cantonale pour les allocations familiales (« Pour des allocations familiales dignes de ce nom ! »³⁸³) que l'association a co-lancée et qui a abouti dans le canton de Genève en 2012 (Grand Conseil genevois, 2012). Plus récemment encore, en 2015, l'initiative populaire neuchâteloise « Pour une assurance des soins dentaires », soutenue entre autres par le MPF, est parvenue à récolter un nombre suffisant de signatures pour être soumise en votation. Des démarches similaires sont engagées dans les cantons de Genève, Vaud et Zurich.

Dans les autres types d'actions conduites par le MPF, nous observons que tant le système scolaire que le système de santé suisse ont fortement mobilisé les membres. Sur ces thématiques, l'association a été ainsi à l'œuvre de plusieurs publications. Elle a notamment rédigé deux publications (en 1978 et 1983) qui encourageaient une réforme du système scolaire en Suisse romande. Le sujet a mobilisé les membres pendant une dizaine d'années nous précisent les enquêtés. Ce travail de réflexion a conduit à la publication d'un livre dont l'une des membres estime que les retombées n'ont pas été retentissantes : « On est même allé à Genève au Salon du livre pour essayer de vendre notre ouvrage. Il y a quelques personnes qui se sont intéressées malgré tout, pour ne pas dire que cela a été un fiasco. Je pense que cela révolutionnait trop le système en place³⁸⁴. » (Claise-Lise, membre d'un RERS et du MPF) Les enjeux sanitaires ont également été questionnés au sein du MPF³⁸⁵ : « La santé a été beaucoup abordée dans l'association pour développer des mesures. Il a eu par exemple le classeur santé personnel dans lequel on relève toutes les maladies que l'on développe ou traitements que l'on

³⁸³ Les allocations familiales ont ainsi augmenté de 100 francs suisses pour les jeunes jusqu'à l'âge de 16 ans et de 150 francs suisses pour les jeunes de 16 à 20 ans.

³⁸⁴ Sur la base des réflexions menées par les membres de l'association sur ce sujet, un ancien membre du MPF interrogé dit s'en être inspiré pour mettre sur pied une école alternative (soit L'École de la Grande Ourse à la Chaux-de-Fonds fondée sur les travaux de l'association et sur la pédagogie Freinet [méthode pédagogique est développée dans les années 1920 par Célestin Freinet dont l'une de ses spécificités est d'encourager « le travail entre pairs » (Roucaute, 2014) tout comme une expression libre et une pratique valorisée de l'observation et de l'expérience (Freinet, 1967)].

³⁸⁵ Relevons que le journal mensuel de l'association mentionne régulièrement des articles sur le système et les coûts de la santé pour informer ses membres. Quelques exemples d'articles : « Ma santé connectée », « Remboursement des primes maladie payées en trop : du rire aux larmes » « De la création de la LAMal à la création de la caisse publique », « Oui à la caisse d'assurance maladie publique », « Une assurance pour soigner les caries ? »

suit : on fait son propre suivi médical de manière autonome. » (Christian, membre d'un SEL et ancien membre du MPF) Cet outil de biographie sanitaire, permettant d'établir une vision d'ensemble de sa propre santé, est aussi vu par l'association comme un instrument « de communication pour dialoguer et devenir un véritable partenaire avec les professionnels de la santé » et une manière de s'autonomiser davantage du système de santé dans une société d'hyperconsommation et d'avènement de l'*homo sanitas* (l'association estime en ce sens que « la santé est devenue un bien de consommation comme un autre ») :

Rien ne concrétise mieux le déclin de l'*ethos* de la consommation pour le prestige que l'évolution des demandes et des comportements se rapportant à la santé. La société d'hyperconsommation est celle dans laquelle les dépenses de santé se développent tous azimuts, progressant bien plus que l'ensemble de la consommation. *Homo consumericus* est de plus en plus tourné vers *homo sanitas* : consultations, médicaments, analyses, traitements, toutes ces consommations donnent lieu à un processus d'emballement qui ne semble pas avoir de terme. En parallèle, les esprits sont envahis chaque jour un peu plus par les soucis de la santé, les conseils de prévention, les informations médicales : on ne consomme plus seulement des médicaments, mais des émissions, des articles de presse grand public, des pages du web, des ouvrages de vulgarisation, des guides et des encyclopédies médicales. Voici la santé érigée en valeur première et apparaissant comme une préoccupation omniprésente presque à tout âge : guérir les maladies ne suffit plus, il s'agit maintenant d'intervenir en amont pour en détourner le cours, anticiper l'avenir, changer les comportements vis-à-vis des conduites à risques, faire preuve de bonne « observance ». En même temps, la compétence médicale s'étend à tous les domaines de la vie pour en améliorer la qualité. Tandis qu'un nombre croissant d'activités et de sphères de l'existence prennent une coloration sanitaire, les biens de consommation intègrent de plus en plus la dimension de la santé. (Lipovetsky, 2003, p. 83)

Nous mentionnerons encore que l'association a collaboré, dans les années 1970, avec un groupe de sociologues sur l'univers des salariés. Elle avait auparavant mené deux autres recherches sur la vie des familles. À travers cette première enquête réalisée en partie par l'association, les auteurs de l'ouvrage *Portrait des salariés romands* évoquent que le MPF a permis de mettre en exergue à la fois la connaissance et la reconnaissance des conditions de vie des ouvriers en Suisse romande (Murmman, Pecorini, de Rahm Gérard, & Carlos, 1988).

De manière plus rétrospective, le MPF se structurait à ses débuts essentiellement autour d'achats collectifs et d'une circulation organisée de biens domestiques dans le cadre d'une logique autogestionnaire. En plus de septante ans d'existence, le groupe (à l'origine uniquement autogéré par ses membres) s'est progressivement institutionnalisé (des professionnels y travaillent désormais³⁸⁶).

³⁸⁶ En effets, dans les statuts de l'association, il est spécifié que le secrétariat est composé de secrétaires-permanents qui sont « des militants appelés par le Mouvement pour un travail rémunéré à temps partiel ou temps complet avec un contrat de travail ».

Le MPF, né à Genève dans les années 1940, s'est par la suite exporté ailleurs en Suisse romande sous l'impulsion de groupements chrétiens. À cette époque, le groupe organisait des services collectifs d'achats (charbon, pommes de terre, viande, fruits et légumes achetés directement aux producteurs) et d'épargne (soutien apporté aux familles membres qui ne pouvaient assumer seules l'acquittement de leurs factures) pour réduire les frais des familles qui n'avaient pas les moyens suffisants pour se les procurer. Les classes populaires étant caractérisées par leur dépossession (Baco, 2007) ou autrement dit par leur pauvreté en capital économique aussi bien qu'en capital culturel » (Gollac & Laulhé, 1987, p. 96), l'une des motivations d'alors était de lutter contre la vie chère et de faire réaliser aux familles certaines économies à travers un mouvement de mutualisation - que l'association nomme « services d'achat autogérés » : « On achetait en gros, c'était meilleur marché pour les familles. Nous, on a eu quatre enfants, alors avec un mari souvent malade, il y a beaucoup de choses qui nous ont rendu service en rencontrant les personnes du MPF et avec ce genre de démarche d'achats en commun. » (Marisa, membre d'un RERS et du MPF) Outre ces achats groupés à la manière de coopérative de consommation, les familles faisaient également circuler des machines à laver ou à coudre dans le but d'alléger les tâches ménagères entre quartiers d'abord, puis à travers toute la Suisse romande, créant ainsi un des premiers services d'aide familiale de Suisse.

Le processus d'acquisition d'une meilleure expression orale et publique (par l'affirmation d'intérêts spécifiques des classes populaires) permis par l'association représente un atout majeur et l'un des objectifs principaux du groupe pour l'un des anciens membres interrogés. La possibilité de débattre sur des sujets de politique publique par le vecteur d'ateliers, de prendre position par la rédaction de propositions, fruits des réflexions collectives, ou de saisir les urnes donnent, à son sens, aux membres de cette classe sociale particulière, « matériellement et culturellement dominée dans l'espace social » (Schultheis, 2009, p. 14), un sentiment d'emprise plus important sur leur propre sort : « Avoir la capacité de pouvoir s'exprimer dans un groupe comme le MPF, c'est donner la capacité au peuple de s'exprimer et de protéger la possibilité que le peuple prenne la parole. L'association permet aux membres de faire l'apprentissage de la prise de parole. » (Christian, membre d'un SEL et ancien membre du MPF) Bien que cet enquêté fasse plutôt état de compétences individuelles acquises, doter les membres de cette aptitude leur permettrait aussi plus largement de pouvoir prendre collectivement certaines responsabilités sur des sujets les concernant. En clair, l'association peut représenter un vecteur mobilisé par des familles, à plus forte raison faiblement capitalisées (au sens bourdieusien), pour se munir d'un meilleur rapport de force par l'acquisition de connaissances et de compétences leur permettant de mieux exprimer leurs droits et faire entendre leurs voix : autrement dit, elle devient un canal d'expression collective de ce groupe social mieux armé à défendre ses intérêts

puisque plus conscient des enjeux de classe auxquels ce dernier est soumis. L'initiative populaire pour une caisse-maladie unique est une illustration, même si elle ne s'est pas acheminée dans le sens espéré par l'association. Si nous ne pouvons arguer que le MPF forme un véritable contre-pouvoir politique - nombre d'initiatives populaires n'ayant en effet pas abouties – au niveau groupal et individuel ses actions semblent pouvoir apporter un certain sentiment d'emprise aux membres qui, dans les pans de la vie quotidienne, peut significativement compter.

8.2.3.3 Différents niveaux d'engagement dans le processus d'émancipation

Sous cette forme de solidarité dont l'aphorisme « se former, s'informer, s'affirmer » pourrait être emprunté à Espacefemmes, la perspective d'émancipation visée peut être peu ou prou teintée de militantisme. Nous l'avons vu pour les cas d'Espacefemmes et de RECIF, la première s'affichant clairement féministe, la seconde ne se positionnant pas comme telle. Pour le MPF, la défense des intérêts d'un groupe social, celui du milieu populaire, est également marquée par une certaine forme de politisation de ses activités comme l'attestent les différentes initiatives populaires lancées. Cette voie empruntée représente un moyen d'action relativement fort dans la défense des intérêts des membres - du moins en ne considérant que les modes d'interventions publics officiels et institutionnels existant (soit par l'intermédiaire des droits civiques, en recourant notamment aux instruments de démocratie directe que sont l'initiative populaire et le référendum) et non pas le recours à l'action directe violente ou illégale. Sur ce point, le MPF valorise davantage l'action juridique alors qu'Espacefemmes privilégie la manifestation comme mode d'action du répertoire d'action publique des groupes d'intérêt contemporains (Hassenteufel, 2011). Aussi, la mise en lumière publique des intérêts de ces populations spécifiques est ainsi faite pour que soient mieux pris en considération les manques et les problématiques relevées à travers les expériences vécues au sein de l'association et les témoignages confiés par les bénéficiaires afin que des changements interviennent au niveau institutionnel (par le biais d'argumentaires développés, les initiatives populaires lancées, les manifestations organisées et les rapports d'activités publiés)³⁸⁷. En clair, il s'agit ici en termes d'engagement civique de faire mieux connaître et reconnaître les besoins et enjeux afférents à ces populations spécifiques en portant plus audiblement leurs intérêts auprès des représentants politiques.

³⁸⁷ Soulignons que même les professionnels salariés de ces groupes ne sont pas déconnectés des causes soutenues : si les salariées d'Espacefemmes et de RECIF ne sont pas les destinataires directes, elles restent néanmoins des femmes concernées par les enjeux liés à la condition féminine. De même, les membres des groupes de travail ou du comité ainsi que les secrétaires-permanents du MPF sont qualifiés de « militants » au sein de l'association.

8.2.4 Solidarité d'action sociale

Avant d'aborder les spécificités des groupes étudiés sous cette forme spécifique de solidarité, donnons quelques données statistiques et orientations institutionnelles envisagées en matière de politique sociale dans le Canton de Neuchâtel pour lutter contre les situations de précarité.

8.2.4.1 Pauvreté et politique sociale dans le Canton de Neuchâtel : quelques récentes données chiffrées et dispositions politiques envisagées pour l'avenir

Nous aimerions ainsi souligner quelques éléments chiffrés et informatifs récents tirés du *Rapport social 2015*³⁸⁸ qui fait état de la situation économique, sociodémographique et sociale neuchâteloise (République et Canton de Neuchâtel, 2016e). Notons toutefois qu'aucunes mesures ne sont véritablement proposées dans ce document dont la vocation première est d'établir factuellement la situation socioéconomique cantonale dont est visée par la suite une actualisation régulière.

Notons en premier lieu en ce qui concerne l'évolution démographique - dont les trois quarts sont dus à l'excédent migratoire qui s'est intensifié dès les années 2000 - que la population neuchâteloise a connu une augmentation annuelle de 0.42% depuis le début des années 1990, évolution qui reste cependant deux fois moins élevée que la moyenne suisse qui atteint une hausse annuelle de 0.81%. Au regard de la composition de la population et comparativement à la moyenne helvétique, la population étrangère dans le canton de Neuchâtel atteint un cinquième de la population résidente totale – dont près de trois quarts des personnes étrangères (70%) possèdent un permis d'établissement (C). Le taux de natalité a en revanche diminué depuis vingt ans (12.6 en 1990 contre 9.8 en 2013, soit un écart de 2.8 points de pourcentage) et près de 80'000 ménages privés (79'920 en 2014) sont à dénombrer dans le canton dont près de quatre ménages sur dix (38%) sont composés d'une seule personne - la moyenne suisse est quelque peu inférieure s'établissant alors à 35%. La tendance à vivre seul continue à se renforcer également dans le canton de Neuchâtel (augmentation de 6.7 points de pourcentage depuis les années 1980) où les ménages monoparentaux (soit 16'000 personnes en 2014 dont trois quarts sont des femmes et dont un tiers d'entre elles sont âgées de 25 à 40 ans) sont parmi les plus élevés de Suisse (7.5% pour le canton de Neuchâtel contre 5.8% pour la moyenne suisse en 2013).

En termes de revenu et d'emploi, le revenu médian neuchâtelois calculé pour l'année 2010 atteint 40'776 francs suisses (plus faible que le revenu médian suisse pour l'année 2013, soit 51'282 francs suisses annuels). Retenons qu'un dixième de la population neuchâteloise dispose d'un revenu disponible équivalent annuel inférieur à 15'860 (contre 28'121 francs suisses pour la moyenne suisse).

³⁸⁸ Dernier en date disponible en octobre 2016. Les données statistiques mentionnées dans cette section sont ainsi extraites de ce rapport.

Le salaire mensuel brut médian s'élève à 5'767 francs suisses pour le canton de Neuchâtel contre 6'118 francs suisses pour salaire mensuel brut médian pour la moyenne helvétique en 2012. Le seuil de pauvreté s'élève selon l'étude à 24'446 francs suisses annuels (concernant ainsi 18'823 neuchâtelois en 2013) et que le seuil de pauvreté sévère se chiffre à 20'338 francs suisses (concernant alors 9'487 personnes la même année). Soulignons qu'aucune donnée statistique officielle n'existe pour quantifier le phénomène des travailleurs pauvres dans le canton de Neuchâtel comme le spécifie le rapport³⁸⁹. Si la moyenne de la croissance du PIB dans le canton atteint 2% depuis la fin des années 1990, il a été anticipé une diminution pour les années 2015 et 2016 bien que celle-ci soit toujours positive (respectivement 1.6% et 1.5%). Cette moyenne reste toutefois parmi les plus élevées de Suisse romande (en 2^e position) et de Suisse (en 6^e position) en 2014. Si le taux de chômage du canton de Neuchâtel est depuis quelques années le taux le plus élevé de Suisse, il reste particulièrement fort chez les jeunes adultes (6.3% en 2013). En 2014, près d'un quart des personnes inscrites au chômage (23%) sont des chômeurs de longue durée (la moyenne nationale est inférieure et atteint 15%, soit une différence de 8 points de pourcentages). Enfin, pour la même année, ce sont 12'508 personnes qui ont perçu l'aide sociale et 41'233 personnes qui ont bénéficié de subsides LaMal.

Au niveau des politiques sociales, le Département de l'économie et de l'action sociale (DEAS) rappelle, dans le présent rapport, l'importance prioritaire qui doit être apportée à la lutte contre la pauvreté. À la fin des années 1980, une motion intitulée *Avons-nous des pauvres ?* avait par ailleurs été déposée et l'Institut de sociologie de l'Université de Neuchâtel avait été mandaté pour réaliser une étude sur la problématique sous la direction de François Hainard (1990). La situation socioéconomique ayant évolué, le DEAS souhaite ainsi proposer une actualisation biennale du présent rapport pour dresser un état factuel de la situation du canton et constater les évolutions faisant suite à l'étude menée au début des années 1990. Le présent document est le fruit d'une motion plus récente intitulée *Il faut connaître l'ampleur et l'évolution de la pauvreté pour la combattre!* acceptée en septembre 2010 par le Grand Conseil Neuchâtel qui appelle le Conseil d'État à rédiger tous les deux ans « une étude décrivant l'ampleur et l'évolution de la pauvreté dans le canton de Neuchâtel, de manière à permettre une évaluation et un suivi des politiques publiques mises en œuvre pour lutter contre ce phénomène » (République et Canton de Neuchâtel, 2016e, p. 4). La Présidente du Conseil d'État, Monika Maire-Hefti,

³⁸⁹ Ce que nous confirmons après recherche. Certaines données sont évaluées au niveau suisse. Dans les données récentes sur le sujet, l'OFS relève qu'en Suisse, la pauvreté en termes de revenu concernait quelque 530'000 personnes en 2014 dont 123'000 individus exerçant une activité rémunérée. Le risque de pauvreté toucherait plus d'un million de personnes (1,085 million) et quelques 370'000 personnes subiraient des privations matérielles dans au moins trois domaines de la vie sur neuf qui sont les suivants : « capacité de faire face dans un délai d'un mois à une dépense imprévue d'un montant de 2500 francs, capacité de s'offrir chaque année une semaine de vacances hors de son domicile, absence d'arriérés de paiement, capacité de s'offrir un repas composé de viande ou de poisson (ou équivalent végétarien) tous les deux jours au moins, capacité de chauffer convenablement son domicile, accès à un lave-linge, possession d'un téléviseur couleur, d'un téléphone et d'une voiture. » (OFS, 2016f, p. 1)

confirme elle aussi que « la pérennisation de cet outil, et la systématisation du suivi d'indicateurs par prestation » devront ainsi permettre « de mettre en place un monitoring global induisant également la mesure de l'efficacité des actions mises en place pour réduire les besoins d'assistance » (Maire-Hefti & Despland, 2016, p. 1).

Notons toutefois que les perspectives qui sont annoncées pour l'année 2017 et suivantes ne s'annoncent guère réjouissantes pour le canton de Neuchâtel. En effet, l'excédent de charges au compte de fonctionnement du budget 2017 s'évalue à 68.9 millions de francs suisses. Un programme d'assainissement financier de près de 100 millions de francs suisses sur la période de 2017 à 2020 est alors envisagé par les instances publiques pour y faire face - dont la réduction de 40 millions de francs suisses des prestations dans les domaines de subventions aux personnes et aux institutions ou encore la diminution de 10 millions de francs suisses de la masse salariale étatique (par une réduction de l'effectif et l'augmentation de l'horaire de travail du personnel administratif) entre autres mesures (Conseil d'État neuchâtelois, 2016). Face à cette situation critique et préoccupante, le Conseiller d'État socialiste Jean-Nat Karakash aurait déclaré en Session du Grand Conseil qu'il n'y aurait « aucun espoir d'une amélioration des recettes avant plusieurs années » et que « pied au mur » les instances politiques neuchâteloises doivent par conséquent « [se] montrer capables de prendre des décisions courageuses » (RTS, 2016a, p. n.d.).

Face à ce constat et au regard des mesures prises pour les mois et années à venir pour la population neuchâteloise, un collectif informel³⁹⁰ aurait suggéré un mois après la publication du budget de l'État neuchâtelois et le plan financier afférent, une cinquantaine de propositions telles que la création d'une monnaie locale et d'espaces autogérés, le développement de l'agro-écologie et des jardins collectifs, la distribution d'excédents alimentaires, des échanges de biens de proximité, l'embauche de travailleurs locaux pour les entreprises régionales entre autres suggestions pour améliorer la situation des personnes précarisées du canton. Ces propositions ont été soumises fin octobre 2016 au président du Conseil d'État et chef du DEAS Jean-Nat Karakash (Bysaeth, 2016). Ces propositions ne sont pas officiellement publiées. Par conséquent, nous n'avons pas pu en avoir davantage connaissance et il reste donc difficile en l'état de pouvoir évaluer à la fois leur pertinence et potentiel tout comme leur mise en application concrète. Soulignons qu'elles sont soutenues par le milieu associatif (dont notamment l'ADCN, mais aussi Caritas et le CSP) et que certaines s'approchent des logiques de certains groupes que nous avons analysés.

Les différentes missions des collectifs étudiés ici se focalisent davantage à atténuer de manière plutôt ponctuelle ces difficultés éprouvées et de pallier, dans une mesure relative, à certains manques qu'à

³⁹⁰ Dont le nom n'est pas donné par l'article de presse.

véritablement les supprimer. Ces groupes cherchent plus particulièrement à offrir un soutien aux personnes qui traversent une période hors du marché de l'emploi, qui connaissent des situations de vie les fragilisant parfois fortement et pouvant dans certains cas être difficilement vécues³⁹¹. L'affliction sociale de l'« individu précarisé » est observée lorsque celui-ci se trouve « en quelque sorte condamné, au moins de façon temporaire, à l'expérience de la souffrance sociale » (Paugam, 2014b, pp. 79-80) et ce bien que nous vivions dans les sociétés les plus sûres qu'il n'ait jamais existé et qui devraient potentiellement mieux protéger les individus face aux risques de précarisation (Castel, 2009) - époque également caractérisée, souligne Castel, par une « nébuleuse de situations marquées par la précarité et l'incertitude des lendemains qui attestent de la remontée d'une vulnérabilité de masse » (1995, p. 747) et se trouve par là même confrontée à un avenir incertain (2009). La lutte des places, autrement dit « une lutte d'individus solitaires contre la société pour retrouver une place, c'est-à-dire un statut, une identité, une reconnaissance, une existence sociale » (de Gaulejac & Léonetti, 1994b, p. 19) conserve aujourd'hui encore toute sa pertinence. Dans un contexte pouvant tendre vers « un sentiment généralisé de délitement de la société » (Paugam cité par Morice, 2013, p. n.d.), les pratiques de solidarité servies par ces différents collectifs de soutien permettent de saisir quelques-uns des enjeux auxquels font face aujourd'hui les sociétés contemporaines au regard d'individus parfois en voie de *désaffiliation*, de *disqualification* ou encore de *désinsertion*. Aujourd'hui, un nombre potentiellement plus important de personnes peuvent connaître une période d'inactivité professionnelle voire être confrontées à un problème de réintégration dans le marché de l'emploi. Elles peuvent en conséquence obtenir des prestations sociales et se rendre dans les structures associatives étudiées pour compléter celles-ci ou répondre à d'autres besoins ou manques. L'existence de ces collectifs reste ainsi prégnante dans la mesure où l'effectif des bénéficiaires de prestations sociales, comme le fait remarquer Buchs, « a explosé dans les cantons francophones » tout comme « le nombre de personnes en situation précaire ne cesse de progresser » en Suisse romande (2015, p. n.d.).

Pour revenir aux caractéristiques de la solidarité d'action sociale, nous intégrons les collectifs qui cherchent à se solidariser de personnes précarisées et le plus souvent bénéficiaires de prestations sociales en leur apportant des aides de différentes natures (matérielle, relationnelle, socioprofessionnelle). En conceptualisant cette forme de solidarité et en prenant en compte plus particulièrement les destinataires de solidarité s'y inscrivant, nous remobilisons ici l'analyse de Strohl évoquant les « revendications catégorielles » associées aux individus bénéficiaires de prestations

³⁹¹ Tous les bénéficiaires de prestations sociales ne se rendent pas systématiquement dans ces collectifs de soutien. Ce sont plus généralement des individus en manque de ressources (par exemple : personnes qui perçoivent souvent un faible, voire très bas revenu, qui ne disposent pas d'un réseau de liens suffisant, qui ne possèdent pas certaines compétences nécessaires afin de se réinsérer rapidement dans le marché de l'emploi [rédiger un CV, une lettre de postulation, ...]).

sociales, soit la représentation des citoyens « en fonction de catégorisations élaborées à partir des 'manques' » (2012, p. 92). Les groupes que nous avons pu analyser entendent en effet pouvoir apporter un soutien dans le quotidien de personnes qui bénéficient de prestations sociales (chômage, aide sociale, prestations complémentaires AI/AVS) dont les revenus et autres ressources sont considérés comme faibles et parfois insuffisants, voire cherchent à intervenir dans la prise en charge d'individus désocialisés.

Nous avons choisi le vocable d' « action sociale » pour qualifier cette forme de solidarité en ce sens qu'il nous paraît renvoyer globalement à ce qui a trait aux moyens mis en œuvre pour apporter un soutien à l'attention de groupes d'individus fragilisés, de personnes en proie à certaines difficultés économiques et/ou sociales. Celui-ci fait également écho aux nombreux services étatiques existants en Suisse³⁹² qui ont pour principale mission la mise en œuvre et la coordination d'une politique cantonale qualifiée d'action sociale. La politique sociale suisse a ainsi en charge de « prévenir, supprimer ou atténuer les situations de détresse et les problèmes sociaux, au niveau individuel ou collectif, ou qui cherchent à favoriser le bien-être des groupes plus fragiles de la société » (OFAS, 2011, p. n.d.). Nous pouvons relever la définition affiliée à cette terminologie qui est donnée à l'article 2 de la loi sur l'action sociale (LASoc) du Canton de Neuchâtel : « L'action sociale comprend l'ensemble des mesures de prévention, d'aide et de réinsertion dispensées par l'Etat, les communes et d'autres institutions publiques ou privées pour répondre aux besoins de la population du canton en matière sociale. » (République et Canton de Neuchâtel, 2015b, p. 1) Nous adoptons celle du *Dictionnaire suisse de politique sociale* qui correspond plus spécifiquement à notre terrain d'étude:

Ensemble des activités déployées par des institutions, privées ou publiques, face aux problèmes sociaux. Ces institutions vont des plus petits réseaux d'entraide opérant de façon autonome dans des villages ou des quartiers aux plus vastes organisations privées ou publiques [...] L'action sociale est exécutée tant par des bénévoles que par des professionnels. (Girod, 2011, p. n.d.)

Dans cette dernière définition sont intégrés à la réalisation d'activités dites d'action sociale des « réseaux d'entraide » que nous associons plus directement à certains des collectifs de soutien étudiés qui peuvent fonctionner de manière autonome. D'autres groupes sont en revanche davantage à associer à de « plus vastes organisations » en ce sens qu'ils sont plus institutionnalisés. Au sein des groupes altermédiés dont il est question présentement, ce sont à la fois des bénévoles et des professionnels qui sont aux commandes de l'organisation et du fonctionnement des collectifs³⁹³

³⁹² Par exemple dans les différents cantons romands : Service de l'action sociale du Canton de Neuchâtel, du Canton de Fribourg et du Canton du Valais, Action Sociale du Canton du Jura, Direction Générale de l'Action Sociale (DGAS) du Canton de Genève et Département de la santé et de l'action sociale (DSAS) du Canton de Vaud.

³⁹³ Notons toutefois la présence d'un profil de participants plus singulier pour le cas d'un groupe étudié (Partage), celui du bénévole-bénéficiaire (ou bénévole-usager) qui confère à ce dernier un statut hybride au sein du groupe (à la fois prestataire et bénéficiaire/destinataire de la solidarité).

comme le précise la définition susmentionnée. Les groupes à l'étude se retrouvent également dans ce que l'Office fédéral des assurances sociales (OFAS) recense comme acteurs de la politique sociale helvétique :

La politique sociale est marquée par les principes du fédéralisme et de la subsidiarité. De nombreux acteurs interviennent aux côtés des pouvoirs publics (Confédération, cantons, communes) : des institutions privées, les Églises et les œuvres d'entraide qui effectuent de nombreuses tâches d'action sociale et qui mettent en œuvre des politiques publiques notamment sur mandat de prestation. Les associations, réseaux d'entraide et bénévoles jouent également un rôle très important. (OFAS, 2011, p. n.d.)

Notons dans cette définition-ci la participation à la fois d'instances étatiques et non étatiques - et plus spécifiquement le rôle du milieu associatif - en matière de politique sociale. Les associations et autres réseaux d'entraide œuvrent ainsi « aux côtés » des structures de l'État, qu'ils soient directement liés aux instances publiques (par contractualisation) ou non³⁹⁴.

À travers les quelques précédentes définitions données de l'action sociale, il est entendu qu'il faille agir sous un objectif de prévention et d'atténuation (voire de suppression) des difficultés sociales et économiques rencontrées par cette population spécifique. Les différentes missions des collectifs étudiés ici se focalisent davantage à atténuer de manière plutôt ponctuelle ces difficultés éprouvées et de pallier, dans une mesure relative, à certains manques qu'à véritablement les supprimer. Soulignons qu'être bénéficiaire de prestations sociales reste dans un certain nombre de cas temporaire (chômage, aide sociale en particulier), le processus de réinsertion dans le marché du travail étant par ailleurs encouragé par les organismes publics à travers tout un ensemble de mesures³⁹⁵. Certaines prestations sociales ne sont pas versées *ad vitam æternam*. Pour illustration, il n'est statutairement pas possible de percevoir des rentes du chômage indéfiniment en Suisse (imposition d'un délai-cadre d'indemnisation au-delà duquel on ne peut plus percevoir de rentes). Si l'aide sociale représente le « dernier filet social » du système de sécurité sociale suisse, elle est vouée à être momentanée et est ainsi considérée comme « un accompagnement social dont le but est la réintégration sociale et

³⁹⁴ Certains des collectifs étudiés sont liés aux institutions publiques (par établissement de mandats de prestation, de conventions de collaboration) alors que d'autres reçoivent seulement une aide financière ou fonctionnent tout simplement en marge.

³⁹⁵ Dans le canton de Neuchâtel, différentes structures publiques sont ainsi en charge de ces programmes comme l'Office régional de placement neuchâtelois (ORPN), l'Office des emplois temporaire (OFET) ou encore l'Office de logistique des mesures du marché du travail (LMMT). Nous pensons notamment aux programmes spécifiques d'emploi temporaire (PSET) ainsi qu'aux programmes d'emploi temporaire (PET) ou encore aux mesures d'intégration professionnelle (MIP) proposés aux demandeurs d'emploi avant 2016. Depuis 2017, les chômeurs du canton de Neuchâtel ne bénéficient plus de placements temporaires rémunérés, le Conseil d'État neuchâtelois ayant choisi de supprimer les MIP jugées inefficaces comme vecteur de retour à l'emploi, leur permettant de surcroît de dégager une certaine économie (RTS, 2016b). Les MIP ont été remplacés par le Programme d'Activation et de Coaching pour Trouver un Emploi (PACTE) [d'une durée de trois mois et renouvelable une fois] qui peut intervenir avant la période de fin de droit de l'AC (au contraire des MIP) « en fonction de ses besoins réels et non de son statut » (Commission des finances chargée de l'examen du projet de budget de l'État pour l'exercice 2017, 2016, p. 38).

économique à laquelle participe activement le bénéficiaire » (République et Canton de Neuchâtel, 2016a, p. n.d.). Il existe par ailleurs une volonté politique normative à ce que les personnes inscrites à l'aide sociale puissent se réinsérer professionnellement : le bénéficiaire est encouragé à faire son possible pour diminuer le besoin de cette prestation financière, voire de l'éliminer³⁹⁶, tout comme les instances publiques s'engagent à proposer des mesures qui l'y incitent :

Un objectif prioritaire de la révision partielle des normes CSIAS (qui date de la fin 2004) est de renforcer les incitations financières à reprendre ou à garder une activité professionnelle, tout en admettant que de telles incitations ne peuvent être efficaces que si le nombre de places de travail disponibles est suffisant. La participation à des mesures d'intégration sociale et professionnelle doit elle aussi être récompensée financièrement, puisque de telles mesures sont susceptibles d'augmenter considérablement les chances des bénéficiaires d'être placés et donc la probabilité que ceux-ci puissent sortir de l'aide sociale. Cela implique de la part des cantons la mise sur pied de programmes destinés à favoriser l'intégration. (GSR, 2014, p. n.d.)

Dans un contexte socioéconomique plus crispé (marché de l'emploi notamment), une logique dite d'insertion (réinsertion sociale et professionnelle) est encouragée depuis plus d'une vingtaine d'années en Suisse latine³⁹⁷ :

Dans un contexte de chômage important, souvent de longue durée, et de croissance de l'exclusion, nous pensons qu'il faut rompre avec la logique assistancielle de l'aide sociale. Conçue pour traiter des situations appréhendées comme des risques conjoncturels, notre pratique et notre loi actuelle ne conviennent plus pour gérer des états hélas plus durables. Il nous faut passer d'une logique d'indemnisation à une logique d'insertion qui requiert la mise à disposition des bénéficiaires d'activités de réinsertion qui puissent valoir comme contreprestations. (Extrait du rapport du Conseil d'État neuchâtelois repris par ARTIAS, 2010, p. 2)

Il existe cependant d'autres cas de figure où le caractère transitoire du statut de bénéficiaire de prestations sociales est moins manifeste. Nous pensons ici notamment aux personnes touchées par des pathologies lourdement handicapantes qui perçoivent une rente AI entière et qui sont pour

³⁹⁶ Notons que dans de nombreux cantons, le remboursement des prestations d'aide sociale est requis : « La plupart des cantons connaissent une obligation de rembourser les prestations d'aide sociale. Cette obligation devient effective en cas d'entrée en possession d'une fortune d'une certaine importance (héritage, gain de loterie), de retour à des conditions financières aisées, mais également en cas d'obtention illégale de prestations. » (CSIAS, 2013, p. 8) Par exemple, l'aide sociale est considérée comme une dette à rembourser dans le Canton de Fribourg (Ville de Fribourg, 2017). Cette obligation de remboursement peut être vue comme un garde-fou afin d'éviter que des bénéficiaires prolongent la période d'obtention de cette prestation sociale et retrouvent plus rapidement une situation économique stable. Dans le Canton de Neuchâtel, le remboursement de l'aide sociale est conditionnel : « a) lorsque l'aide a été obtenue indûment à la suite d'indications fausses ou incomplètes; b) lorsque le bénéficiaire, par suite d'un héritage, d'un don, d'un gain de loterie ou d'autres revenus extraordinaires ne provenant pas de son travail, peut s'acquitter. » (République et Canton de Neuchâtel, 2015b)

³⁹⁷ Monnin précise en ce sens que « le principe de la réinsertion sociale et professionnelle est inscrit dans toutes les lois sur l'action ou l'aide sociale des cantons du Tessin et de Suisse romande (TI, GE, NE, VS, FR, JU) » (ARTIAS, 2010, p. 2). Nous précisons que l'auteur n'a pas indiqué le Canton de Vaud, ce qui est une lacune : à l'article 48 de la LASV, il est en effet stipulé que « les mesures d'insertion sociale visent à éviter l'exclusion sociale des bénéficiaires et/ou à favoriser leur réinsertion » (État de Vaud, 2003, p. 9). Les cantons romands (GE, NE, VS, FR, VD, JU) et le Tessin forment la Suisse latine.

certaines d'entre elles dans l'incapacité de travail totale pour une durée illimitée. Il est également possible que certaines personnes restent plusieurs années à l'aide sociale (aide sociale de longue durée)³⁹⁸ après avoir le plus souvent perçu au préalable des indemnités de chômage.

Aussi, une partie des bénéficiaires des groupes étudiés sous cette forme de solidarité ne sera pas vouée à avoir recours à des prestations sociales de manière indéfinie. Si la situation du bénéficiaire vient en effet à changer et que le risque social en question n'est plus encouru, les raisons d'intégrer ces groupes ne sont plus aussi prégnantes, voire n'existent plus. Ces bénéficiaires de solidarité peuvent être vus en ce sens comme une population relativement volatile, rotative. Pour certains, leur passage au sein des collectifs exposés dans cette partie ne sera alors que provisoire. Un chômeur retrouvant un emploi n'a plus de véritables motifs à se rendre dans une association pour personnes au chômage (si ce n'est éventuellement en tant que bénévole). Les collectifs dont la mission vise plus spécifiquement la réintégration professionnelle par le biais de mesures de formation ne permettent en principe qu'un passage limité dans leur centre, le temps de pouvoir se former dans le cadre des activités professionnalisantes proposées.

Avant de passer plus en détail en revue les caractéristiques et pratiques de solidarité des groupes dont il est ici question, nous tenons à nous interroger plus largement au regard de notre réflexion générale si ces personnes inscrites dans ces catégories particulières de risques sociaux - qui leur donnent donc droit à des prestations de l'État - viennent chercher et trouvent, au sein de ces collectifs de soutien qui leur sont spécifiquement dédiés, des réponses à d'éventuels manquements ou besoins non satisfaits par les institutions publiques. La question qui se pose alors est de quelle manière ces groupes sont-ils davantage complémentaires ou subsidiaires aux prestations octroyées par l'État ? Pour mieux y répondre, nous avons étudié les cas de deux associations de redistribution alimentaire (Partage et Panier solidaire), d'une association pour personnes en difficulté d'adaptation sociale (Emmaüs), d'une association destinée aux personnes au chômage (ADCN) ainsi que deux secteurs de réinsertion socioprofessionnelles (Les Couturiers du Temps et La Joliette) tous établis dans le canton de Neuchâtel.

8.2.4.2 Redistribuer des invendus alimentaires à des bénéficiaires de prestations sociales à faibles revenus : réduire le gaspillage par l'intervention d'associations à vocation sociale

C'est sur la base d'un même constat que les deux associations de redistribution alimentaire Partage et Panier solidaire - établies dans deux régions distinctes du canton de Neuchâtel (districts de La Chaux-de-Fonds et du Val-de-Travers) - se sont fondées : redistribuer les surplus alimentaires de centres

³⁹⁸ En 2014, le taux de bénéficiaires de l'aide sociale de longue durée (plus de quatre ans) en Suisse s'est élevé à 27.5% (soit plus d'un quart des bénéficiaires) (OFS, 2015).

d'alimentation à des personnes nécessiteuses. Nous constatons une double motivation à la fois écologique et sociale à la constitution des deux associations : éviter le gaspillage de denrées comestibles tout en les redistribuant à une population précarisée. Cette mission associative se veut comme une ressource d'appoint³⁹⁹ : « Les distributions permettent à des gens précaires d'avoir un peu de nourriture pour qu'ils puissent améliorer leur repas, avoir accès à des fruits et des légumes et éventuellement faire une petite économie sur les dépenses dans la nourriture pour aller au cinéma ou offrir un petit cadeau aux enfants. » (Vincent, membre co-fondateur de Partage et collaborateur des Couturiers du temps) L'association Panier solidaire s'est créée à la suite d'une expérience similaire de redistribution alimentaire dans le même district portée à l'attention de requérants d'asile à laquelle son fondateur participait comme bénévole - et s'est par la suite inspirée du fonctionnement de l'association Partage. L'idée a été de fonder un second groupe redistributif dans la région à l'attention de personnes en difficulté en l'occurrence : « Il faut savoir que le Val-de-Travers est une région qui n'est pas très riche. Il y a beaucoup de chômeurs⁴⁰⁰. Il y a pas mal d'entreprises qui ont fermé et donc il y a beaucoup de gens aux services sociaux, il y a de la pauvreté cachée. On s'est associé en janvier 2013⁴⁰¹ pour aider quelque peu les gens précaires du coin. » (Simon, bénévole fondateur de Panier solidaire) L'association Partage a quant à elle été co-fondée en novembre 2011 par trois responsables de collectifs de soutien étudiés, soit deux secteurs d'insertion socioprofessionnelle (Les Couturiers du Temps et La Joliette) et Emmaüs. La création de l'association répond à une volonté de faire exister un canal de redistribution alimentaire dans le Canton de Neuchâtel, alors inexistant jusque-là pour les personnes précarisées:

J'arrivais à la conclusion qu'au niveau des soupes alimentaires dans le canton de Neuchâtel, il n'y avait rien qui était fait [...] J'ai approché les responsables de la Joliette et de d'Emmaüs qui travaillent avec des populations précaires. On s'est dit qu'il fallait faire quelque chose ensemble. La première étape, c'était d'aller voir ce qui se passait ailleurs et comment cela marchait et, ensuite, d'organiser la distribution dans le canton. On a appelé toutes institutions qui étaient censées être intéressées : les restaurants sociaux, les places où il y a les gens en difficulté, etc. Il y avait assez pour créer un réseau de récolte de distribution [...] La dernière étape était de trouver des bénévoles parce que tout est fait sur du travail bénévole. C'était une très grande surprise, on a rapidement trouvé beaucoup de bénévoles. C'est environ 180 heures de travail par semaine qui ne sont fait que par eux⁴⁰². (Vincent, membre co-fondateur de Partage et

³⁹⁹ À Panier solidaire, le prix estimé d'un panier est équivalent à une quarantaine de francs suisses et, à Partage, à une cinquantaine de francs suisses. À noter dans les deux cas que les bénéficiaires ne peuvent pas choisir spontanément les denrées distribuées.

⁴⁰⁰ En septembre 2016 (chiffres disponibles les plus récents en octobre 2016), le taux de chômage dans le Val-de-Travers s'élève à 5.3%. La moyenne cantonale est à 5.8%. Parmi les six districts qui composent le canton de Neuchâtel, le Val-de-Travers arrive en quatrième position, après les districts de la Chaux-de-Fonds (6.7%), de Neuchâtel (6.3%) et du Locle (5.9%). Les districts de Boudry et du Val de Ruz totalisent respectivement 5.1% et 3.7% (République et Canton de Neuchâtel, 2016c, p. 1). À titre de comparaison, le taux de chômage en Suisse pour la même période s'élève à 3.2% (SECO, 2016a).

⁴⁰¹ Le projet a un peu plus d'une année quand nous interrogeons son fondateur.

⁴⁰² Relevons que le travail de gestion de l'association réalisé par trois responsables de Partage n'est pas rémunéré.

collaborateur des Couturiers du temps)

Le fonctionnement des deux associations est similaire⁴⁰³. Elles reçoivent de la nourriture excédentaire par le biais de Table Suisse⁴⁰⁴ que des bénévoles viennent redistribuer à des bénéficiaires répondant à des critères précis (évaluation d'une situation socio-économique considérée comme précaire). Si les personnes répondent aux critères établis, le bénéficiaire dispose du droit d'obtenir une carte pour dix distributions (hebdomadaires) par foyer en principe renouvelable⁴⁰⁵. Lors de la distribution, les bénéficiaires peuvent se servir parmi les différentes catégories d'aliments proposés (différents postes sont organisés : fruits et légumes, conserves, pain, viandes, produits laitiers, ...) et confectionner, sous la supervision d'un bénévole, un panier alimentaire en fonction de la taille de leur foyer, du stock alimentaire à disposition et du nombre de personnes présentes à la distribution du jour. Chaque bénéficiaire passe ainsi d'un poste à l'autre⁴⁰⁶. L'évaluation de la quantité d'aliments à allouer est relativement approximative et est fonction de l'appréciation des bénévoles : « On fait des estimations, c'est relativement facile à évaluer avec l'expérience. On fait le tri, on regarde combien de caisses il y a au départ, on estime le nombre d'aliments par caisse et quand on sait le nombre de personnes qui viennent, on peut évaluer. » (Mehdy, résident à Emmaüs et bénévole à Partage) Au moment des entretiens (février et mars 2014), ce sont près de mille personnes qui peuvent bénéficier d'un panier hebdomadaire à la Chaux-de-Fonds et une cinquantaine de personnes pour l'association du Val-de-Travers⁴⁰⁷, effectif qui ne cesse par ailleurs d'augmenter nous précise les responsables des deux associations. À Partage, la moitié des bénéficiaires provient des services sociaux, un quart sont des travailleurs pauvres, un dixième d'entre eux sont des retraités percevant des rentes AVS limitées (bénéficiaires des prestations complémentaires de l'AVS) et des personnes inscrites dans des situations particulières de précarité, le reste concerne des requérants d'asile. Ces proportions n'ont pas été

⁴⁰³ Nous tenons à souligner que nous avons pu participer à une distribution de l'association chaux-de-fonnière (observation participante) pour mieux détailler le fonctionnement de l'association ci-après.

⁴⁰⁴ La mission de cette association est de soutenir les personnes qualifiées de nécessiteuses et défavorisées de Suisse. Elle est présente dans onze régions en Suisse et récupère « la nourriture excédentaire de qualité irréprochable » auprès de « grands distributeurs, producteurs et détaillants » qu'elle distribue ensuite gratuitement « aux institutions sociales qui s'occupent de personnes touchées par la pauvreté » (Table suisse, 2016). C'est également celle qui livre en partie l'AED que nous avons étudiée et précédemment présentée. Elle est présente depuis 2009 dans le canton de Neuchâtel et fournit une vingtaine d'organisations comme le précise JobEco (programme d'occupation contribuant à la protection de l'environnement en offrant simultanément un travail à des personnes momentanément écartées du marché de l'emploi) : « La demande en nourriture est en constante augmentation depuis, de même que la marchandise récupérée. Cette marchandise gratuite et de qualité irréprochable récupérée quotidiennement auprès de plus de 20 donateurs, permet aux institutions sociales du canton de Neuchâtel, des économies substantielles ainsi que d'offrir des prestations sociales supplémentaires. » (JobEco, n.d.) JobEco met à disposition de Table Suisse (région Neuchâtel) des conducteurs pour effectuer les tournées journalières de distribution et de ramassage des denrées alimentaires.

⁴⁰⁵ Trois distributions ont lieu par semaine à la Chaux-de-Fonds (dont une est spécifiquement dédiée aux personnes âgées bénéficiaires des prestations complémentaires de l'AVS). Une seule distribution hebdomadaire est en revanche organisée par l'association du Val-de-Travers.

⁴⁰⁶ À la Chaux-de-fonds, un système de numérotation est même mis en place pour définir l'ordre de passage des personnes participant à la distribution.

⁴⁰⁷ Notons une différence en termes d'effectifs qui s'explique par le fait que la Chaux-de-Fonds est une ville de près de 40'000 habitants et que l'association Panier solidaire opère dans un village d'environ 3'500 habitants.

données de manière aussi chiffrée dans le cas de Panier solidaire, mais les éléments suivants ont été précisés :

Au niveau des bénéficiaires, on a l'impression que la plupart viennent des services sociaux. Il y a quelques-uns qui sont à l'AI. Il y a quelques personnes qui sont à l'AVS qui n'arrivent pas à tourner même avec les prestations complémentaires [...] On a quelques jeunes, cinq ou six. Et après, c'est plutôt des gens entre 40 et 80 ans et ce sont plutôt des dames. Je pense qu'il y a beaucoup de femmes qui sont seules et qui n'arrivent pas à tourner. (Simon, bénévole fondateur de Panier solidaire)

Les deux associations sont connues des institutions publiques qui leur envoient parfois certains bénéficiaires en sus du bouche-à-oreille qui joue aussi un rôle dans la connaissance des deux collectifs:

Souvent, ce sont les assistants sociaux qui leur indiquent que cela existe et qui leur disent qu'ils peuvent y aller car ils ont droit. On a en fait peu de personnes que l'on doit refuser parce que justement ils sont envoyés par des assistants sociaux, la plupart ce sont par des institutions qui nous reconnaissent et nous recommandent [...] Le bouche-à-oreille aussi. De temps en temps, il y en a qui viennent avec la copine qui a aussi des difficultés, qui viennent voir si elles auraient aussi droit. (Vanessa, bénévole à Partage)

L'assistance sociale ne communique pas toujours sur l'existence de ce type de structures (par méconnaissance ou omission). L'une des bénévoles-usagères interrogées, bénéficiaire de l'aide sociale, souligne le manque de visibilité de ce type d'association : « Mon assistante sociale ne m'a jamais rien dit. Elle n'a jamais eu de liste de ce qui pouvait m'être proposé comme cette association par exemple. C'est difficile de connaître ces réseaux. Si je n'étais pas allé à Procap⁴⁰⁸ pour l'accident de mon mari, je n'aurais peut-être jamais su. » La visibilité de l'association peut être améliorée par le soutien d'articles dans la presse régionale - les deux collectifs ont par ailleurs mobilisé ce moyen de communication pour faire état de leur existence.

C'est à Partage qu'existe la figure du « bénévole-bénéficiaire » ou « bénévole-usager »⁴⁰⁹, personne bénévole dans l'association à qui est donné le droit de bénéficier, au même titre que les autres bénéficiaires non bénévoles, d'un panier alimentaire gratuit quand elle se rend aux distributions. La plupart des bénévoles présents ont été bénéficiaires dans un premier temps. Aussi, en contrepartie du temps consacré à la redistribution, ce type particulier de bénévole reçoit une contribution. Nous pensons que cette possibilité laissée aux bénéficiaires de devenir bénévoles répond au fait qu'il leur est peut-être plus aisé de comprendre la posture des personnes participant à la distribution puisqu'ils ont eux-mêmes été bénéficiaires [meilleure rupture du rapport producteur-usager (Godbout, 1992)], voire que cela leur permet de sortir à ce titre de la posture du bénéficiaire en devenant aussi bénévole

⁴⁰⁸ Association pour personne avec handicap.

⁴⁰⁹ Ce type de profil représente la majorité des cas : « Je pense qu'il y a dans le collectif quarante bénévoles et deux tiers des bénévoles sont aussi des bénévoles-usagers, des gens qui ont le droit à la distribution. » (Vincent, membre co-fondateur de Partage et collaborateur des Couturiers du temps)

(mieux dépasser le sentiment de malaise). Certains interlocuteurs décèlent en effet souvent un sentiment de gêne, voire de honte chez les bénéficiaires dans le fait de venir chercher des paniers alimentaires substitutifs :

Ce n'est pas évident de venir chercher des paniers de toute manière, je ne sais pas si je pourrais personnellement [...] Les gens qui viennent ici, je remarque qu'ils sont gênés surtout à travers leur attitude : certains n'osent même pas nous regarder dans les yeux. C'est vraiment parce que l'on est au fond du fond pour ne pas avoir suffisamment de nourriture que de venir. Ce n'est quand même pas évident surtout dans une société si « riche » - ou prétendue comme ça – telle que la Suisse. Il y a vraiment beaucoup de pauvreté chez les bénéficiaires. (Vanessa, bénévole à Partage)

J'ai une amie qui est dans le besoin et elle est venue une fois ici. En fait, elle n'y arrive pas, elle a trop honte. C'est sûr qu'il faut avoir le courage [...] Moi, j'ai eu honte c'est vrai la première fois que je suis allée comme bénéficiaire [...] Le plus dur, c'est d'y aller la première fois [...] Quand je discute avec les bénéficiaires, il y a des gens qui se sentent très mal-à-l'aise de venir. Ils me l'ont dit parce que je demande des fois pourquoi certains viennent moins et ils me répondent 'Ah, parce que j'ai honte, je n'ai pas envie de me sentir mal à l'aise.' (Aurélia, bénévole-bénéficiaire à Partage).

Nous repérons trois points communs à ces deux associations neuchâteloises de redistribution alimentaire : l'initiative de créer dans deux régions du canton un espace pour redistribuer des excédents alimentaires consommables à l'attention de personnes aux ressources financières limitées et bénéficiaires de prestations sociales; le fait d'avoir le même organisme pour principal fournisseur; un fonctionnement basé essentiellement sur le bénévolat. Ce qui les différencie en revanche est la proportion de personnes d'origine étrangère : majoritaire pour l'association chaux-de-fonnière et minoritaire pour l'association du Val-de-Travers.

À Partage, le discours des enquêtés est unanime sur la forte présence de personnes d'origine étrangère. Les bénévoles interrogés évoquent notamment les problèmes de communication en français que rencontrent un certain nombre d'entre eux : « La plupart des gens qui viennent ici, ce sont des étrangers. Je le sais dans la manière de parler le français, certains ne le parlent pas du tout ou très mal et ils parlent dans d'autres langues. Je leur demande d'où ils viennent et ils me disent qu'ils viennent de l'étranger. Il y a très peu de Suisses. » (Jennifer, bénévole à Partage) Une autre encore évoque une communication non verbale nécessaire parfois entre elle et certains bénéficiaires : « La plupart sont des étrangers. Ce n'est pas une impression. C'est une réalité. Il y a aussi des requérants d'asile, des réfugiés de pays en guerre [...] Parfois, je fais intervenir un bénévole qui parle la même langue que le bénéficiaire [...] Sans ça, on fait avec les mains. On fait des gestes. » (Vanessa, bénévole à Partage) Cette présence majoritaire de personnes précarisées d'origine étrangère peut s'expliquer par le fait que, immergées dans un processus d'intégration, celles-ci ne disposent pas nécessairement

de l'accès à toutes les structures ou ressources locales (notamment l'accès au marché de l'emploi) et peuvent en conséquence mobiliser ce type d'endroit pour disposer, un temps, de ressources qui leur manquent. Certains ne possèdent pas un réseau solide de relations dans le pays d'accueil, ne parlent pas forcément la langue locale ou ne disposent, dans certains cas, que d'un permis temporaire (permis L, F ou livret N) ne leur donnant qu'un accès limité aux prestations sociales (faiblesse du *lien de citoyenneté*). Ces personnes peuvent représenter une population économiquement fragile à l'employabilité qui possèdent moins de droits que les citoyens suisses. Relevons par ailleurs que la population bénéficiaire de l'aide sociale étrangère est plus élevée que la population suisse : en 2014, le taux d'aide sociale des personnes de nationalité étrangère s'élève à 8.0% contre 1.9% pour les personnes de nationalité suisse (OFS, 2016h). En outre, pour la même année dans toutes les grandes régions de Suisse, le taux de chômage de la population issue de la migration (au sens du BIT) est plus élevé que la population suisse (Confédération suisse, 2016h).

Pour l'association du Val-de-Travers, les bénéficiaires sont majoritairement des personnes suisses originaires de la région pour plus de trois-quarts d'entre eux, selon son fondateur. C'était pour le reste une intention que l'association soit au service des personnes les plus précarisées de la région et non pas uniquement focalisée sur une population étrangère fragilisée :

On avait peur de stigmatiser l'association [...] On ne voulait pas que cela soit que des étrangers, enfin que les gens du Vallon [autre terme pour qualifier le Val-de-Travers] ne viennent pas parce qu'ils pensent que c'est seulement pour des étrangers. On n'a rien contre les étrangers. D'ailleurs, ils peuvent venir, ce n'est pas le problème. Il y en a quelques-uns qui viennent, mais on voulait que ce soit plus diversifié, que cela soit ouvert à plus de monde que seulement les étrangers, c'était ça aussi le but de notre association au départ, d'être au service de toutes les personnes précarisées du coin. On a une population qui est bien mélangée au niveau des âges, des sexes. Et ça c'est bien, on ne laisse pas de personnes de côté. Du coup, on ne peut pas dire que l'on a une population-type. (Simon, bénévole fondateur de Panier solidaire)

Les bénéficiaires doivent pouvoir justifier leur présence dans les locaux des deux associations sur la base d'un critère financier : avoir un revenu considéré comme suffisamment faible pour recevoir le droit d'obtenir un panier alimentaire hebdomadaire. Aussi, être bénéficiaire de prestations sociales ne suffit pas à obtenir le droit aux distributions. À Partage, la vérification des conditions d'octroi passe, dans les faits, par une simple explication de leur situation et une preuve administrative de celle-ci, notamment s'ils sont déjà bénéficiaires de prestations sociales : « Chaque personne montre d'abord qu'elle a le droit en donnant une fiche de salaire, une attestation du service social⁴¹⁰, des papiers qui attestent qu'elle a l'AVS ou l'AI, etc. Une fois le droit obtenu, on demande combien elles sont dans le

⁴¹⁰ Il nous précise qu'une carte de rendez-vous avec un assistant social peut suffire à déterminer que la personne est à l'aide sociale. Une carte Caritas signifie à leurs yeux que la personne « est reconnue comme précaire ».

ménage – s’il y a des enfants, si les personnes sont mariées ou pas – et elles reçoivent une carte. » (Vincent, membre co-fondateur de Partage et collaborateur des Couturiers du temps) Le montant des rentes est demandé, plus spécifiquement aux personnes inscrites au chômage et à l’AVS de manière à s’assurer que le revenu est suffisamment faible : « Il y a des chômeurs qui gagnent 8’000 francs suisses, ce n’est pas trop mal, ça donne pas droit à avoir des paniers. Il y a aussi des retraités qui peuvent gagner beaucoup, ils sont donc écartés. » D’autres situations en revanche à leurs yeux sont plus explicitement précaires : « Tous les gens qui ont des permis F [à titre provisoire] ou M [requérant d’asile], il n’y a presque pas de chance que la personne ait plus que le minimum. Le minimum, ce sont les situations qui donnent droit à des prestations complémentaires de l’AVS et de l’AI par exemple⁴¹¹. » Notons qu’un contrôle strict n’est pas systématiquement réalisé :

Parfois, je ne demande même pas une attestation quand je discute avec les gens qui viennent pour une carte. Je leur demande ce qu’ils ont à peu près comme revenu et d’après une table qui fixe les minimaux, je peux leur dire si oui ou non. On regarde aussi s’ils sont en couple, s’ils ont des enfants. S’ils sont au-dessus des minimaux, alors on doit refuser. Mais, je ne fais pas trop attention parce qu’il y a des personnes qui sont vraiment ennuyées même si elles gagnent un peu plus. (Vanessa, bénévole à Partage)

Il reste rare qu’une personne se voit refuser un accès aux distributions. L’un des responsables de Partage interrogé a conscience que certaines personnes peuvent outrepasser le règlement fixé, même une fois la carte obtenue. Or, le contexte tel qu’il est donné (attente, situation de nécessité, contrôle) limite à notre sens les cas d’abus : « Il faut attendre une heure ou une heure et demie dans cette salle serrée, il faut vraiment avoir besoin. On ne va pas là-bas pour s’amuser. » (Vincent, membre co-fondateur de Partage et collaborateur des Couturiers du temps) Nous considérons qu’il y a un certain prix moral à payer à se rendre dans ce type de structure. La politique d’une relation de confiance qui s’établit entre bénévoles et bénéficiaires est préférée dans les discours de certains pour atténuer les sentiments de malaise qu’induit le contexte propre aux deux groupes sans néanmoins occulter les cas d’abus, sans doute inévitables, à la manière de ce constat tiré de la relation d’aide dans le travail social :

On ne peut pas aider les gens à redevenir acteurs et sujets de leur propre vie en les soupçonnant, en les humiliant, en les contrôlant, en les culpabilisant. *La contradiction de base du travail social d’aujourd’hui est entre la volonté d’activation et le devoir de soupçon !* On peut donc se demander s’il ne serait pas de loin préférable d’opter pour la confiance (ou, en tout cas, pour plus de confiance), quitte à en payer le prix. Bien sûr, il ne faut pas sombrer dans l’angélisme : les profiteurs existent, même s’ils sont sans doute minoritaires, et leur nombre augmenterait probablement si les organisations d’aide pratiquaient une politique de confiance. Cependant, *la confiance est la clé de l’efficacité d’un travail social basé sur l’idée*

⁴¹¹ Pour rappel, les prestations complémentaires à l’AVS et à l’AI sont accordées dans les cas où les rentes et autres revenus ne couvrent pas les besoins vitaux de l’individu.

d'activation. D'un point de vue éthique, on y gagnerait beaucoup : on humilierait moins en contrôlant moins et les acteurs seraient plus satisfaits de leur travail. (Bajoit, 2005, p. 133)

Certains cas particuliers sont aussi négociés. En fonction des situations présentées, des octrois de cartes sont donc possibles sans vérification administrative formelle en fonction de l'appréciation subjective des personnes responsables de leur attribution :

Des fois, je peux discuter. Cela dépend comment on m'explique les choses. Et comme on ne demande pas de preuves super formelles, en fait je peux donner une carte sur la base de ce qu'on m'a dit. Je pars du principe que l'on peut faire un minimum confiance, ce n'est quand même pas évident de venir ici. Et selon, je peux peut-être aussi leur expliquer qu'ils n'ont pas vraiment droit d'après les critères établis, mais leur demander en fait ce qui les a amenés ici. On discute un peu. C'est au cas par cas. Il y a une discussion car s'ils sont un peu au-dessus des minimas fixés, on peut imaginer que pour qu'ils viennent, ils ont quand même une difficulté à se nourrir. (Vanessa, bénévole à Partage)

Cette enquête met par ailleurs en avant le caractère peu contraignant du processus d'octroi des cartes au sein de l'association en comparaison d'autres procédures administrativement plus strictes, ce qui marque une différence d'approche entre les institutions publiques et le milieu associatif :

Il y a peu de contraintes au final pour les personnes qui viennent ici pour pouvoir recevoir une carte pour des paniers. Partout ailleurs, on demande tellement de papiers [...] Cela ne me dérange pas qu'il y ait peu de contrôle, au contraire je trouve cela très bien parce que justement, de manière générale, tout est tellement contrôlé, notamment dans les institutions de l'État. Et comme ceux qui viennent ont des aides de l'État, ça les change de voir que c'est plus souple ici. On ne voit pas d'ailleurs pourquoi on ferait de la paperasse pour ça. (Vanessa, bénévole à Partage)

Le caractère fureteur qui peut être prêté aux vérifications formelles des situations socioéconomiques des bénéficiaires serait à limiter dans la mesure du possible au sein des deux groupes. Nous en avançons deux raisons : d'une part, fonctionner sur la base d'un rapport de confiance permet sans doute de créer un climat plus agréable non seulement pour les bénéficiaires pour lesquels il n'est de prime abord pas évident de se déplacer dans un tel lieu, mais aussi pour les bénévoles qui sont là avant toute chose pour soutenir et non pour suspicionner. En ce sens, l'association Panier solidaire assume une part de subjectivité dans l'octroi accordé aux bénéficiaires :

On est des bénévoles, on ne va pas commencer à dire 'Toi tu viens, toi tu ne viens pas, j'ai contrôlé, tu nous as menti.' On n'est pas des fonctionnaires, on n'est pas des policiers. Du moment que le gars qui est en détresse nous dit 'J'en peux plus, j'ai 2.50 francs suisses dans mon porte-monnaie et puis demain je ne sais pas comment je vais manger.' Et bien moi je lui dis 'Viens, on verra déjà bien, on va déjà te donner à manger.' Et puis c'est tout. Et on ne cherche pas les ennuis, on cherche seulement à arranger les gens, mais on sera peut-être contraints à un moment donné d'aller un peu plus loin dans les recherches. (Simon, bénévole fondateur de Panier solidaire)

D'autre part, la porte est ainsi laissée ouverte aux cas particuliers qui ne rentrent pas strictement dans le cadre des critères établis et pour lesquels l'octroi de paniers est estimé comme opportun. Plus spécifiquement, cela concerne d'un côté le cas particulier des personnes aux situations instables : « Pour les réfugiés, requérants d'asile et sans-papiers, les autorités ne les connaissent pas. Je n'entre pas dans les détails quand on discute de leur situation parce que l'on ne me demande pas de le faire et parce que c'est quand même très inquisiteur, on ne veut pas que les gens se sentent contrôlés. » (Vanessa, bénévole à Partage) D'un autre côté, le cas des travailleurs pauvres et des indépendants précaires est aussi considéré :

On a quelqu'un qui a un salaire, qui travaille, mais qui n'arrive pas à tourner et qui n'a pas droit aux services sociaux. Ces gens-là ont de la peine à joindre les deux bouts, même s'ils ne sont pas bénéficiaires de prestations sociales. On a quand même quelques-uns comme ça [...] Il y a aussi quelques indépendants qui viennent chercher des paniers car ils sont dans une situation difficile et qu'ils n'ont pas droit au chômage. (Simon, bénévole fondateur de Panier solidaire)

Les salariés des branches à bas salaire (telles que l'agriculture, l'hôtellerie-restauration, ...), les travailleurs à temps partiel ayant des conditions d'emploi flexibles, mais aussi les solo-indépendants sont trois des groupes de la population les plus menacés par le phénomène des *working poor* en Suisse (Streuli & Bauer, 2001). Les indépendants font par ailleurs partie des personnes touchées par l'existence de nouvelles formes de pauvreté (Gazareth & Suter, 2010). Pour rappel, les personnes indépendantes ont des droits sociaux différenciés des personnes salariées⁴¹². En ce sens, l'alternative associative peut, pour les personnes à la couverture sociale plus limitée, représenter une solution palliative.

Si dans le cas de l'association du Val-de-Travers, le fonctionnement en matière d'octroi est relativement identique - déterminer sommairement quelle est la situation financière du potentiel bénéficiaire - l'attribution de cartes a été dès le début facilement donnée aux actuels bénéficiaires sur la base de leur seul témoignage sans grande vérification formelle (fiches de salaires, attestations de rentes, ...) pourtant requise dans l'engagement que l'association a pris avec Table Suisse, ce qui pose problème à ce jour :

Il devrait avoir une forme de sélection parmi les personnes qui viennent. Il y a des critères. L'association qui nous apporte les aliments nous oblige à faire une sélection car ça doit aller à des personnes dans le

⁴¹² En Suisse, les indépendants n'ont pas droit en principe à l'assurance-chômage. Un droit à une indemnité peut être accordé lorsqu'une cotisation minimale de 12 mois à l'assurance-chômage dans le cadre d'une activité salariée (la période de cotisation doit se produire dans les deux années précédant la période de chômage). La prévoyance professionnelle n'est pas obligatoire pour les indépendants, elle reste facultative (Confédération suisse, 2017a). Dans le Canton de Neuchâtel, l'aide sociale peut être accordée conformément à l'article 6 de la LASoc : « L'aide sociale matérielle est accordée dans la mesure où la personne dans le besoin ne peut faire valoir ou obtenir une prestation découlant d'une obligation d'entretien en application du code civil, de la loi fédérale sur le partenariat enregistré entre personnes du même sexe (LPart), du 18 juin 2004 ou d'autres prestations légales. » (République et Canton de Neuchâtel, 2015b)

besoin [...] Ils font très attention à ce que cela soit donné à des gens qui sont dans le besoin. J'ai vu la semaine passée le responsable et il m'a encore bien demandé si j'avais l'impression que l'on donnait bien aux gens qui en ont besoin. On fait la vérification mais sans la faire à fond parce que c'est difficile [...] On n'a aucune fiche d'ailleurs. On a des choses qui sont écrites, mais on ne sait pas si elles sont vraies. Maintenant, si vraiment on avait des doutes - et on a eu des doutes une ou deux fois - on ferait plus de démarches [...] Quand ils viennent, on leur demande qu'elle est leur situation financière et sociale. Ils nous disent 'Je suis aux sociaux', 'Je suis à l'Al', etc. et on leur demande en gros combien ils gagnent. Normalement, on devrait leur demander une fiche de paie ou une fiche des sociaux ou autres pour attester. On l'a pas fait au départ parce que l'on avait l'impression que les gens qui venaient disaient la vérité et puis, comme on avait peu de monde, on s'est dit que, de toute façon, on les accueille tous. Mais maintenant, il y aussi plus de monde, on est un peu piégés par notre manque de sérieux sur ce point. On va devoir un petit peu serrer la vis, mais c'est difficile de revenir en arrière et de dire à des gens 'Écoutez, on vous a pris jusqu'à maintenant, mais dorénavant on vous prend plus parce que l'on voit que finalement, vous n'avez pas besoin en fonction de critères fixés.' C'est très difficile. Les gens nous racontent leur vie, mais on ne sait pas très bien si c'est vrai, si c'est faux. (Simon, bénévole fondateur de Panier solidaire)

Comme l'engagement entre ces deux associations n'est pas contractualisé, le respect de la règle de base est donc tacite. L'accord établi sur la base d'un rapport de confiance permet au groupe d'avoir une certaine marge de manœuvre dans sa manière de procéder aussi longtemps toutefois que l'organisation fournisseuse ne le contraint pas à lui donner des preuves formelles. La limite d'une telle démarche est double : d'une part, l'association court le risque de compromettre le projet en ne respectant pas plus strictement les critères d'octroi de paniers établis par Table Suisse ; d'autre part, certaines situations peuvent être falsifiées par les potentiels ayants droit pour répondre aux exigences d'obtention, ce qui contredit l'objectif initial de l'association. Si les bénévoles ne peuvent véritablement s'assurer que les personnes possèdent le profil défini sans demander formellement des attestations, certains indices sont donnés comme permettant d'évaluer la véracité de leur situation bien que soient reconnues les limites d'une telle démarche peu objectivable en soi. Le manque de rigueur dans la démarche de vérification engendre aussi la tentation d'évaluer subjectivement certains comportements comme abusifs :

Il y a toujours un débat qui se fait, mais qui ne doit pas se faire selon moi, et qui est dangereux pour vérifier qui a bien droit ou pas. C'est de dire 'Mais celui-là, il vient mais il a une voiture et il va au bistrot et puis il joue à la loterie.' C'est vrai des fois, mais en même temps nous devons faire attention, on ne doit pas faire ça parce que sinon, on leur trouve à tous des raisons de profiter. Ils n'ont pas tous une voiture, ce n'est pas vrai, et heureusement ils vont boire leur café, ils ont un chien donc cela coûte aussi. Et puis finalement, ils ont le droit d'avoir un chien, la télé, la voiture et d'avoir quand même de la peine à la fin du mois. Mais, c'est intéressant en même temps de se poser ces questions-là, c'est quoi un pauvre chez nous, c'est quoi maintenant un pauvre ? Est-ce que c'est quelqu'un qui n'a pas de voiture ? Qui a déjà

liquidé sa boîte parce qu'il ne s'en sortait pas ? Qui ne va plus au bistrot ? (Simon, bénévole fondateur de Panier solidaire)

Ce propos questionne les critères objectifs à attacher à la pauvreté et le sentiment subjectif de précarité vécue par une personne. Quels seraient véritablement les critères sur lesquels se focaliser pour autoriser l'octroi aux paniers alimentaires : une référence administrative « objective » ou une appréciation « subjective » des situations ? Si au sein des deux associations des critères considérés comme « objectifs » sont théoriquement requis (vérification du niveau de revenu par l'intermédiaire des fiches de salaire ou relevés des rentes,...), dans les faits, l'appréciation subjective (basée sur un principe de bonne foi présumée) peut prévaloir en raison d'une volonté de ne pas institutionnaliser l'association aux yeux des bénéficiaires. Cette question soulevée n'est pas sans rappeler la relativité du concept de pauvreté : «[...] l'on ne peut déterminer avec certitude le niveau de ces besoins, un niveau, qui serait valide partout, en toutes circonstances et en dessous duquel, par conséquent, la pauvreté existe dans un sens absolu. » (Simmel, 1998 [1908], pp. 91-92) Pour reprendre cette considération conceptuelle, c'est donc moins en termes de pauvreté monétaire que de pauvreté relative et subjective que semble se référer l'association du Val-de-Travers pour établir l'octroi des cartes.

En synthèse, un certain nombre d'éléments caractéristiques et similaires dans les conditions d'octroi des deux associations : la relative souplesse administrative (absence de vérification formelle systématique), la possibilité de négociation des cas, la confiance de principe accordée sur ce qui est communiqué par le potentiel bénéficiaire aux bénévoles qui statuent sur l'octroi de la carte pour les distributions et l'appréciation subjective des bénévoles sur la situation de ceux-ci qui pose toutefois le problème suivant : sur la base de quels critères le bénévole choisit-il de croire ou mécroire le discours du bénéficiaire et de lui octroyer ou non la carte ? La possibilité d'un écart entre la disposition normative (demander une attestation formelle) et son application dans les faits (se baser sur le discours des bénéficiaires, discuter au cas par cas) permet aux bénévoles d'avoir une certaine latitude dans leur manière de procéder. Cette marge de manœuvre est cependant limitée puisque ne sont pas totalement respectées les conditions fixées avec le principal fournisseur, ce qui contredit l'accord en pouvant y mettre un terme et conduire l'association à s'éteindre. En outre, une ambivalence subsiste quant à la procédure des critères d'octroi : vérifier que les bénéficiaires sont bien ceux à l'attention desquels le groupe a choisi de se solidariser (écarter les « profiteurs ») tout en conservant une relative marge de manœuvre quant au formalisme de la procédure (ne pas systématiquement ni nécessairement vérifier toutes les situations financières des bénéficiaires). Paradoxalement, les deux

associations cherchent à la fois à limiter les abus potentiels⁴¹³ et le caractère contraignant des contrôles en y préférant dans certains cas les principes d'un rapport de confiance. Ces observations traduisent plus largement la limite à mobiliser des catégories pour classer le droit des individus à obtenir de l'aide tel que le font les institutions de l'État. Inscrire les individus « dans des cases » réduit nécessairement la complexité des situations personnelles. Le cas des *working poor* nous paraît, en ce sens, particulièrement éloquent dans la mesure où leur catégorisation reste complexe :

The notion of the working poor is frequently used in public debates, but it refers to a great variety of different profiles, who experience very different situations. To classify them in the same category may obscure some important aspects of the problem, something which could prove detrimental to social policy efforts. (Crettaz & Bonoli, 2010, p. 6)

Du reste, les critères que l'État impose pour définir les situations de précarité restent essentiellement quantitatifs. Que faire des personnes passant « entre les mailles du filet » ayant néanmoins besoin de soutien, comment gérer le cas des « oubliés de la protection sociale » (Rossini & Favre-Baudraz, 2004), des travailleurs pauvres et des indépendants précarisés ? L'évaluation d'une situation socioéconomique individuelle devrait en effet outrepasser les seuls critères du seuil monétaire. Nous observons par ailleurs dans la réalité du discours des bénévoles qu'il est parfois difficile de se circonscrire aux règles établies en regard des témoignages des bénéficiaires. L'organisation associative, qui plus est essentiellement basée sur le bénévolat dans le cas des deux associations à l'étude, joue aussi un rôle dans la souplesse accordée : « [...] la spécificité de la formule associative qui allie *souplesse de gestion et non lucrativité* constitue un facteur d'adaptation indéniable. » (Brun, 2002, p. 8) Ces différents éléments expliquent à notre sens l'absence d'un formalisme pur pour l'octroi du droit à bénéficier de paniers substitutifs.

Une limite majeure à laquelle fait face les deux associations est à relever : la versatilité et le manque d'approvisionnement face à un nombre de bénéficiaires toujours plus nombreux. Certains confient qu'il n'y a parfois pas « grand-chose sur la table », ce qui les oblige à compléter ce qu'ils reçoivent de Table Suisse par l'achat de nourriture supplémentaire - ce qui est contraire à l'objectif premier qui est de redistribuer des excédents alimentaires reçus gratuitement - et de recourir aux contributions ponctuelles et fluctuantes des commerçants locaux – ce qui précarise le volume d'approvisionnement hebdomadaire :

La situation est la suivante : Table Suisse ne peut pas nous fournir plus de nourriture qu'auparavant. C'est toujours la même quantité [...] Comme il y a de plus en plus de gens, on a moins à leur donner à chacun

⁴¹³ En tenant également compte des propos des bénévoles sur le ressenti qu'ils ont du sentiment de gêne voire de honte qu'éprouveraient certains bénéficiaires à se rendre aux distributions, nous pouvons croire que ce type d'espace n'engendre pas un cas trop nombreux de « resquilleurs ».

[...] On pourrait la chercher ailleurs, mais il n’y a pas tellement d’autres associations en Suisse qui font ça
[...] Nous sommes un peu des « franchisés » par rapport à Table Suisse [...] Elle est en exclusivité [...] C’est eux ou rien et c’est donc assez délicat comme situation⁴¹⁴. (Simon, bénévole fondateur de Panier solidaire)

De leur côté, les bénévoles nous expliquent qu’il n’est pas toujours évident de savoir quelle quantité attribuer à chaque bénéficiaire pour s’assurer que tout le monde reçoive suffisamment d’aliments et de manière équitable en fonction des stocks disponibles du jour. Certains mentionnent qu’ils se trouvent parfois confrontés à une situation carentielle qui les met dans une position inconfortable car objet de critiques de bénéficiaires. Cette problématique génère ainsi une incertitude tant à la disponibilité des stocks et peut renvoyer l’image aux bénéficiaires d’une solution associative peu garantie. Cette difficulté logistique peut à terme poser problème quant à la pérennité du groupe comme le sous-tend le propos suivant :

Il est clair qu’entre dix ou douze personnes ou trente et quarante et bientôt cinquante personnes en l’espace de quelques mois, ça change la donne. On était à vingt-huit la dernière fois et on sera peut-être trente où trente-quatre, et ce n’est pas possible. On sature. On imagine éventuellement qu’il faudra soit arrêter les inscriptions, et ça serait dommage, soit mettre les gens sur liste d’attente. On envisage aussi de diviser les personnes en plusieurs groupes par exemple et les faire venir à la quinzaine pour qu’ils aient aussi accès à de plus grandes quantités. (Simon, bénévole fondateur de Panier solidaire)

Face aux problèmes rencontrés, une certaine tension est relevée entre la recherche de fonds pour alimenter financièrement et à plus longue échéance les activités du groupe (notamment par une meilleure couverture médiatique) et les effets de saturation qui ne permettent plus d’apporter systématiquement une aide significative aux bénéficiaires : « On veut poursuivre la médiatisation de ce que l’on fait, mais on sait aussi que l’on a atteint une certaine taille critique. On aimerait freiner le nombre de personnes qui viennent, mais en même temps, on aimerait bien avoir des sous pour mieux assurer nos activités. » (Simon, bénévole fondateur de Panier solidaire) Le problème lié à l’atteinte d’une taille critique est également observé à Partage, mais est plus spécifiquement lié au lieu d’accueil des bénéficiaires. Aussi, si Panier solidaire préfère dorénavant limiter l’effectif des bénéficiaires et se concentrer sur ceux qui se rendent aux distributions à ce jour, à Partage, les responsables cherchent au contraire à obtenir un local plus grand pour être en mesure à l’avenir d’accueillir les actuels attributaires dans de meilleures conditions tout en leur proposant également d’autres prestations (espace café, douches, laverie, donation de vêtements gratuits, ...). Ce changement de local ne vise pas directement à accueillir davantage de bénéficiaires : les responsables ont conscience des limites

⁴¹⁴ Afin d’être plus autonome en termes d’approvisionnement, une option à envisager serait de pouvoir autoproduire (si possibilité de terrain et personnes investies à l’entretien) les aliments maraîchers, voire de s’associer (si possible gratuitement) à des associations ou coopératives agricoles comme Rage de Vert par exemple (synergie associative) pour compléter et augmenter, lors des distributions, l’offre de légumes.

structurelles de leurs activités quant aux volumes des marchandises reçues et du nombre de bénévoles dont il faudrait disposer pour pouvoir répondre convenablement à une éventuelle demande grandissante. En clair, les limites matérielles apparaissent comme des freins à une extension des actions des deux collectifs, ce qui circonscrit naturellement leur portée. Pour répondre à une plus large population de bénéficiaires, la multiplication de ce type d'espaces redistributifs dans le canton peut être envisagé⁴¹⁵. Leurs activités respectives sont complémentaires à d'autres logiques qui existent elles aussi localement en matière de redistribution alimentaire (comme les Cartons du Cœur⁴¹⁶ par exemple).

Enfin, notons qu'au niveau politique, des initiatives ont été lancées pour soutenir ce type d'action associative solidaire et l'ancrer plus fortement au niveau juridique. En Suisse, le gaspillage alimentaire annuel s'élève à 2.3 millions de tonnes dont 5% sont à imputer au commerce de détail (Stevan, 2016) qui sont les principaux fournisseurs des excédents alimentaires des associations redistributives à l'étude. Dans une récente initiative populaire⁴¹⁷, un volet sur le gaspillage alimentaire a été pris en compte mentionnant le rôle des organismes de solidarité :

La collaboration étroite avec les acteurs concernés, tels que les entreprises de restauration et les commerces de détail, a permis d'élaborer deux guides : un premier sur la redistribution de denrées alimentaires aux organisations d'entraide, et un second sur le datage des produits. Ces recommandations sont mises en application dans la production de denrées alimentaires. (Confédération suisse, 2016e)

De manière analogue, soulignons également qu'une motion populaire « Non au gaspillage alimentaire » a été remise au Grand Conseil neuchâtelois par les Jeunes socialistes neuchâtelois en mars 2014 :

Conformément aux articles 117a et suivants de la loi cantonale sur les droits politiques du 17 octobre 1984, les citoyennes et les citoyens soussignés, avec les Jeunes socialistes neuchâtelois (JSN), demandent au Grand Conseil d'enjoindre le Conseil d'Etat de lui soumettre un rapport ou un projet visant à obliger tout commerce d'alimentation de mettre à disposition des associations à vocation sociale tous les produits qui ne sont plus vendables mais encore propres à la consommation et à accentuer la prévention

⁴¹⁵ Dans cette logique de redistribution d'inventus alimentaires excédentaires, certains groupes se focalisent aussi sur d'autres profils de population, notamment les requérants d'asile ou les étudiants (dans le cas précisément de l'AED à l'étude), ce qui participe plus largement à alimenter un certain nombre de groupes et régions et à répandre ce type de logique plus largement sur le territoire helvétique. À titre informatif en 2017, Table Suisse livre à 18 partenaires dans le canton de Neuchâtel.

⁴¹⁶ Cette association, fonctionnant sur la base du bénévolat, entend apporter gratuitement et anonymement un soutien alimentaire et matériel à tout individu ou famille qui peine à subvenir à ses besoins (personnes au chômage ou en fin de droit, familles monoparentales en difficulté, jeunes adultes ou personnes âgées en manque de ressources, ...). L'association précise qu'elle n'entend pas « se substituer aux services sociaux, officiels ou privés » et qu'elle n'envisage leurs actions comme « une « passerelle », « un coup de pouce exceptionnel » qui permet de « traverser une crise passagère qu'à une assistance indispensable en permanence » (Bénévol-jobs, n.d.).

⁴¹⁷ « Pour une économie durable et fondée sur une gestion efficiente des ressources » rejetée le 25 septembre 2016 à 63.6%.

autour du gaspillage alimentaire, notamment dans le cadre de l'école obligatoire. (Jeunes socialistes Neuchâtelois, 2013, p. 1)

Cette motion n'a toutefois pas été acceptée - refusée à 59 voix contre 51 (République et Canton de Neuchâtel, 2014, p. 4). Si cette logique n'est pas encore légalement formalisée, l'intention de réduire le gaspillage en distribuant des excédents alimentaires à une population précarisée par le biais associatif est néanmoins soutenue comme nous pouvons le constater à la fois à travers cette initiative et motion populaires.

8.2.4.3 Accueillir des personnes en difficulté d'adaptation sociale : offrir un point de chute à des personnes en processus avancé de désaffiliation

Emmaüs est un centre d'accueil et d'activités pour personnes en « difficulté d'adaptation sociale⁴¹⁸ ». Association laïque (d'inspiration chrétienne à l'origine⁴¹⁹), le collectif reçoit de manière indifférenciée (en termes d'origine, religion, sexe, âge, ...), et sans interrogation sur leur passé, les personnes désireuses de venir y trouver un temps un lieu de vie, un espace de sociabilité. Les personnes séjournant dans l'association sont présentées comme possédant peu de ressources, qu'elles soient financières ou sociales, comme étant défavorisées, victimes de solitude et d'anonymat, autrement qualifiées de « laissées-pour-compte » ou encore de personnes « cabossées » par la vie. Par cet environnement, il est souhaité qu'elles soient mieux en mesure de retrouver, de manière la plus autonome possible et sans assistance, une forme de dignité qui a souvent été ébréchée par les épreuves que ces personnes ont pu vivre et qui les ont, pour la plupart, conduit à franchir les portes de l'association. Des personnes au *lien de citoyenneté* précaire, voire inexistant (réfugiés, requérants d'asile, sans papiers) rejoignent également le centre. Les résidents ou journaliers⁴²⁰ (destinataires de solidarité du groupe) sont encadrés par des bénévoles, civilistes et animateurs (appelés parfois « adjoints-responsables »). Le collectif estime qu'il représente pour certains de ses bénéficiaires la famille qu'ils n'ont plus ou qu'ils n'ont peut-être jamais eue. L'existence du groupe souligne d'une certaine manière les lacunes laissées par la solidarité étatique (les résidents n'ont généralement aucune couverture sociale). L'association entend aussi lutter plus largement contre une misère cachée qui fait qu'aujourd'hui l'association se trouve fortement sollicitée et qu'elle manque à la fois de moyens et de place pour répondre aux nombreuses demandes d'accueil qui lui sont soumises⁴²¹. Dans cette mission élargie que le groupe se donne, nous pouvons citer la participation bihebdomadaire de résidents comme bénévoles à l'association Partage. Globalement, le centre cherche à lutter contre

⁴¹⁸ Ainsi qualifiée par la communauté Emmaüs étudiée.

⁴¹⁹ Les communautés Emmaüs (plus de trois cents dans le monde) forment le « mouvement Emmaüs solidarité » fondé par l'abbé Pierre en 1949.

⁴²⁰ Ils sont parfois également qualifiés de « compagnons ».

⁴²¹ Extrait d'une demande de soutien (octobre 2015) pour le groupe mise à disposition par l'association.

l'exclusion et la pauvreté en réhabilitant des personnes particulièrement désaffiliées et en rupture de liens sociaux. Est alors valorisée une « éthique fraternelle de l'accueil » :

En raison du cumul des ruptures – en termes d'emploi, de logement, de famille – de l'âge, des difficultés de santé physique ou psychique, les réponses institutionnelles du secteur social ont été inopérantes ou inappropriées pour les personnes qui se présentent en communauté. Dès lors, leur demande est de trouver un lieu où vivre en étant protégées d'une confrontation directe avec la violence de la solitude et du stigmate social. (Latouche, 2015, pp. 121-122)

L'association se présente à notre sens comme l'un des derniers filets sociaux hors assistance étatique. De caractère non institutionnel, elle n'est rattachée à aucune entité publique. Le groupe aspire à être financièrement autonome de l'État et ne reçoit aucune subvention publique. Il est par ailleurs indiqué qu'aucune personne accueillie dans l'association ne perçoit d'aide des services sociaux. Sur ce point, le responsable de l'association précise qu'aucune vérification formelle n'est réalisée puisque, par principe, rien n'est demandé sur le passé des personnes venues rejoindre la communauté :

Il n'y a pas de système de vérification, on ne peut faire appel aux services sociaux pour justifier ou pour vérifier la véracité des propos de ce que les gens leur disent. On fonctionne sur la base de la confiance, mais je pense qu'il y a des abus. Certains ne sont pas dans le besoin réellement et ils viennent pour faire des économies. (Pierre, co-fondateur de Partage et responsable à Emmaüs)

Nous décelons par ailleurs un discours chez les résidents interrogés qui dénote d'une certaine perte de confiance et d'un constat de relative inefficacité dans les structures de l'État concernant plus spécifiquement la régulation des problématiques liées à la précarité : « Le milieu associatif fait un peu le boulot de l'État. Emmaüs m'a bien plus soutenu que les institutions sociales. » (Antoine, résident à Emmaüs et bénévole à Partage) ; « Les associations sont plus proches des gens que l'État et les aident davantage » (Mehdy, résident à Emmaüs et bénévole à Partage). Ces impressions peuvent être expliquées par le fait qu'ils n'ont ni l'un ni l'autre trouvé au travers des prestations et structures étatiques un soutien suffisant. Les personnes accueillies trouvent alors, dans ce *lien de participation élective*, une forme de contre-balancement des autres liens sociaux en rupture (*liens de participation organique* et de *citoyenneté* notamment). L'association est en ce sens une planche de salut, un « mode de résistance à la disqualification sociale » dans ce que Paugam qualifie de « pôle de la faiblesse cumulative des liens » dont le secteur associatif représente un possible expédient : « Face à l'épuisement du *lien de participation organique* et du *lien de citoyenneté*, la compensation est souvent recherchée dans les ressources potentielles du lien de participation élective. » (2012, p. 419) Ce processus de fragilisation des liens sociaux apparaît en effet dans le parcours des deux enquêtés

résidents interrogés. Des situations de vie personnelle et professionnelle compliquées les a en effet conduits à un moment donné à pousser les portes de ce lieu particulier⁴²² :

J'ai eu des difficultés. J'ai quitté mon amie, je ne savais pas où vivre, je ne travaillais pas et j'étais sans logement. Je n'étais pas dans une situation confortable ni financièrement, ni moralement. J'avais des problèmes d'alcool. Je suis allé un mois chez ma sœur, ça allait pour un petit moment mais pas plus. Je suis allé après dans un foyer tenu par des éducateurs pour adultes avec difficultés sociales, une association⁴²³, mais ils ne m'ont pas reçu alors que j'estimais en avoir vraiment besoin et d'être réellement mal et démuné [...] Ma sœur m'avait dit qu'il y avait quelques chambres ici. Le responsable m'a accueilli très chaleureusement sans rien me demander au contraire de cette association où je m'étais d'abord adressé et où on m'avait demandé de raconter toute ma vie pour le lendemain me refuser. (Antoine, résident à Emmaüs et bénévole à Partage)

Pour que cela soit cohérent, il faut raconter un peu notre parcours et c'est un peu difficile [...] Je suis venu en Suisse pour arrêter l'intérim en France. On m'a parlé de l'association à Genève en me disant que l'on pouvait être logé, nourri et gagné de l'argent et que le travail n'est pas trop contraignant. Et j'y suis allé. (Mehdy, résident à Emmaüs et bénévole à Partage)

Au travers de la lecture typologique paugamienne du *lien social*, nous constatons le délitement de certains de leurs liens sociaux – la rupture cumulative des liens sociaux représentant un risque qui peut mener à la disqualification sociale (Paugam, 2014b) générant un engrenage de difficultés⁴²⁴. Dans le parcours des résidents interrogés, nous constatons une rupture relative du *lien de filiation* - du moins du lien familial (la sœur de l'un d'eux était prête à lui offrir un hébergement pour un temps seulement et l'a par la suite dirigé vers le milieu associatif pour trouver de l'aide)⁴²⁵. De plus, celui-ci fait l'expérience de la séparation d'avec son amie (rupture conjugale) qui conduit à fragiliser sa situation et qui représente une illustration de ce que Paugam nomme l'« expression précaire » du *lien de participation élective* : « Chacun de ces liens [référence faite ici à la typologie des quatre liens sociaux paugamienne] dans son expression précaire correspond à une épreuve problématique [...] le lien de participation élective (couple, réseaux d'amis), cela renvoie à l'épreuve du divorce ou de la séparation

⁴²² Au moment des entretiens, chacun est au centre depuis plus de 18 mois.

⁴²³ Ce foyer offre à la fois un hébergement (une quinzaine de chambres disponibles jusqu'à un an de séjour maximum) et un accompagnement individualisé aux adultes dits « en difficultés sociales ».

⁴²⁴ Notons que, si la rupture d'un lien peut apparaître comme « une épreuve entraînant des conséquences graves pour l'individu », elle peut aussi engendrer des sentiments plus positifs en représentant « un soulagement » ou « une sorte de libération » (Paugam, 2014b, p. 88). Reste que le plus souvent, la rupture des liens sociaux engendre un déficit de protection et un déni de reconnaissance que l'individu peut chercher à compenser.

⁴²⁵ L'enquête n'a pas évoqué ses parents et que nous comprenons donc ici une relation davantage « familiale » - en l'occurrence dans ce cas fraternelle - qu'à proprement parler « de filiation ». Paugam, dans sa définition du *lien de filiation*, évoque les autres membres familiaux et non pas uniquement les parents : « On part du constat que chaque individu naît dans une famille et rencontre en principe à sa naissance à la fois son père et sa mère ainsi qu'une famille élargie à laquelle il appartient sans qu'il l'ait choisie. » (2014b, pp. 64-65) Il ajoute par ailleurs l'importance de membres familiaux dans son ensemble : « [...] la famille continue à susciter, notamment en raison de l'intensité et de la permanence du *lien de filiation*, un engagement durable et un investissement affectif important de la part de ses membres, y compris de la fratrie. » (2014b, p. 68)

[...]. » (Paugam cité dans LIVES, 2012, p. n.d.) En d'autres termes, une rupture conjugale peut « aboutir à des traumatismes et réveiller chez ceux qui en font l'expérience des blessures affectives anciennes » (2014b, p. 90) et donc fragiliser l'équilibre des individus qui en font l'expérience. Si les liens ne semblent pas entièrement rompus avec les membres de leur famille, ce n'est toutefois pas auprès de ces derniers que les deux enquêtés ont trouvé refuge quand leur situation respective le nécessitait le plus fortement, mais auprès du milieu associatif. Le manque d'autonomie relevée et une volonté de ne pas être des personnes assistées pour leurs proches – ne les prenant pas nécessairement en charge par ailleurs (cas de la sœur d'Antoine) – ainsi qu'un soutien institutionnel absent les ont ainsi menés à activer le *lien de participation élective* de type associatif en compensation.

Les responsables du centre, conscients des difficultés de vie qui conduisent certaines personnes à rejoindre Emmaüs, tiennent au principe qui consiste à ne pas obliger les résidents à évoquer leur passé, ni les raisons qui les mènent à l'association. Au contraire du fonctionnement de l'État sur l'octroi de prestations sociales, aucun formalisme n'est à relever dans la procédure d'admission d'Emmaüs :

La particularité ici, c'est de ne pas parler ou s'intéresser au passé des gens et c'est une particularité dans le paysage institutionnel. Nous sommes attentifs à cela. C'est quelque chose de précieux chez nous et les gens le reconnaissent et l'apprécient énormément⁴²⁶ [...] C'est un lieu où les gens peuvent être accueillis sans avoir à se justifier de ce qu'ils ont pu vivre. N'importe qui peut venir taper à notre porte sans préciser les raisons qui l'amènent et il sera hébergé. On ne demande aucun papier, ni fiche de salaire. La personne sera déclarée à la police des habitants (si elle est recherchée, on le saura rapidement). Certains sortent parfois de dix ans de prison, on l'apprend bien après. Et on les a accueillis, cela s'est bien passé. Par contre, si un compagnon venait me dire qu'il a un rendez-vous avec les services sociaux, alors je lui poserais la question de savoir qu'elle est sa situation aujourd'hui. (Pierre, co-fondateur de Partage et responsable à Emmaüs)

Au regard du fonctionnement de la vie communautaire du collectif, chaque personne accueillie participe, dans la mesure de ses moyens et de ses capacités, aux activités domestiques usuelles (cuisine, ménage, lessives, ...) et aux ateliers de récupération et recyclage qui permettent de garantir un revenu financier au groupe⁴²⁷. La revente de matériels récupérés ou de seconde main (vêtements,

⁴²⁶ Notons en effet que les deux résidents interrogés apprécient et valorisent cette précaution. Pour l'illustrer, l'un des résidents l'évoque en ces mots : « Cela a été très agréable qu'on ne me demande pas pourquoi. J'ai un passé institutionnel qui est chargé. Ailleurs, je dois à chaque fois me justifier de qui je suis, ce que j'ai fait, où j'en suis pour obtenir quelque chose. C'était donc vraiment très important pour moi. On m'a accepté comme ça sans justification. » (Antoine, résident à Emmaüs et bénévole à Partage)

⁴²⁷ Le produit des ventes réalisées couvre les dépenses courantes des bénéficiaires (nourriture, soins médicaux et élémentaires, assurances, ...), les frais structurels (entretien du bâtiment, charges d'exploitation, frais de transports, charges salariales, ...) et participe à apporter un soutien financier à des familles défavorisées dans le canton ou dans d'autres parties du monde. Il permet aussi à l'association de ne pas recourir à un financement extérieur puisque celle-ci entend répondre par ses propres moyens aux besoins de base des résidents par le revenu de ses propres activités.

mobiliers, électroménagers, livres, ...), provenant de dons de particuliers⁴²⁸, permet non seulement d'occuper les journaliers dans le cadre d'un travail réhabilitant, mais également aux clients de se procurer des articles à très bon marché - tarifs qualifiés par l'association comme étant « certainement les plus bas du marché de l'occasion ». Le groupe mentionne par ailleurs que « les clientes et clients de [la] brocante solidaire sont aussi souvent des personnes dans le besoin », ce qui permet de pouvoir apporter en sus, et dans une logique analogue de solidarité, un soutien plus large aux personnes financièrement pressurées. La logique récupérative d'objets de toute sorte nous apparaît aussi comme une stratégie pour l'association de limiter les investissements matériels dans le cadre des activités qu'ils proposent aux résidents (réduction des coûts structurels), la préservant donc davantage d'un besoin extérieur de financement.

En dehors du temps de loisir organisé librement (collectivement ou individuellement, dans le centre ou en dehors), des activités que nous nommons « productives » rythment les journées des résidents. Les deux enquêtés relèvent qu'ils participent globalement à l'ensemble de ce qui est proposé bien que chacun ait un secteur sur lequel il soit plus spécifiquement focalisé. Des horaires de travail sont à respecter. Ils ne touchent pas un revenu salarié, mais une petite somme d'argent pour couvrir leurs dépenses personnelles : « On n'a pas de salaire ici, mais un petit pécule par mois. On a besoin de rien ici. Il faut se dire que les gens qui travaillent et qui ne gagnent pas bien leur vie en Suisse n'ont pas plus d'« argent de poche » que nous finalement. La plupart paient leurs charges et c'est tout, ils n'ont plus rien. » (Antoine, résident à Emmaüs et bénévole à Partage) L'un d'eux déclare recevoir comparativement plus que ce qu'il gagnait à travers l'activité rémunérée au taux minimum exercée en France : « On reçoit environ 500 francs suisses par mois. Je gagne plus ici qu'à l'usine où je travaillais en France. J'étais au SMIC⁴²⁹. Ici, on me paie même mon assurance-maladie. » (Mehdy, résident à Emmaüs et bénévole à Partage) Les dépenses courantes habituelles et obligatoires (loyer, couverture maladie, alimentation, ...) sont prises directement en charge par le centre. La somme d'argent reçue pour le travail fourni et les conditions dans lequel ce dernier s'effectue (absence de pression, possibilité de choisir un secteur parmi les activités proposées où la personne se sent à l'aise et valorisée) sont appréciées par les deux résidents interrogés.

On ne nous met pas sous pression et ça m'a beaucoup aidé d'avoir une activité. C'est important que je puisse travailler et c'est un travail gratifiant, le plus gratifiant que je n'ai jamais eu. » (Antoine, résident à Emmaüs et bénévole à Partage)

⁴²⁸ La pratique d'une activité de réemploi des dons de particuliers soutient ainsi l'idée de pouvoir donner une seconde vie à des produits tout en donnant une seconde chance à des personnes en difficulté de renouer avec une activité semi-professionnelle, autrement dit une manière de lutter à la fois contre le gaspillage et l'isolement social.

⁴²⁹ Salaire minimum de croissance. Il représente le « salaire horaire minimum légal en dessous duquel le salarié ne peut pas être rémunéré » (Service-Public, 2015).

Quand j'ai connu la communauté, j'ai trouvé que c'était un endroit tranquille où tu peux avoir de la stabilité. Je ne dois pas trouver de l'argent toutes les semaines comme en intérim [travail temporaire] comme en France. Je ne suis plus sous pression ici. (Mehdy, résident à Emmaüs et bénévole à Partage)

Ces conditions de travail-ci ne sont en rien comparables au travail salarié en vigueur sur le marché de l'emploi classique. Le travail est considéré dans le cadre de l'association comme donnant « les ressources nécessaires à la vie du groupe et à sa solidarité », autrement il est inscrit dans le cadre strict de la communauté et n'est pas défini contractuellement dans un cadre législatif⁴³⁰. Cette caractéristique suppose à la fois moins de contraintes - il n'y a pas d'obligations légales à respecter par l'intermédiaire d'un contrat si ce n'est le respect éventuel d'un cadre réglementaire qui, à notre connaissance, n'est pas imposé - et la possibilité de négociations orales qui laissent davantage de marge de manœuvre au résident qu'il n'en aurait dans le cadre d'un contrat individuel de travail acté. En outre, les critères de rentabilité et de concurrence ne sont pas valorisés dans le travail proposé dans le centre, ce qui participe à notre sens au ressenti d'un travail exercé sans pression relaté par les résidents interrogés.

Nous observons ici une rupture du *lien de participation organique* à laquelle Paugam associe, dans le déficit de protection induit, le « lien occasionnel avec le marché de l'emploi », « le chômage de longue durée » ou encore une « entrée dans une carrière d'assisté » (2014b, p. 89). Avant leur arrivée à Emmaüs, l'un d'eux se trouvait dans une situation d'inactivité professionnelle (il touchait une rente invalidité, soit la reconnaissance d'une incapacité partielle ou totale de travailler), l'autre dans une situation de précarité professionnelle ponctuée par des périodes intérimaires récurrentes et précaires. Nous percevons ici les contours d'une *intégration disqualifiante* à travers leurs expériences de travail passées (particulièrement développées par les expériences professionnelles en France de l'un d'eux), autrement dit une intégration professionnelle qui associe à la fois une insatisfaction dans le travail et une instabilité de l'emploi (Paugam, 2008a, p. 17). Dans leur discours respectif du travail accompli dans le cadre d'Emmaüs, nous repérons une tendance approchant davantage le type idéal de l'« intégration assurée », qui conjugue, à l'inverse, satisfaction dans le travail et stabilité de l'emploi - bien que cette activité ne reproduise pas stricto sensus les conditions du travail salarié.

Par le vecteur de l'association, une forme de réintégration sociale peut être observée non seulement par le travail - différent néanmoins du marché de l'emploi habituel car il ne constitue pas un travail salarié en tant que tel - mais aussi par le contact humain (avec les autres résidents du centre, les bénévoles, les adjoints-responsables, les clients du magasin). Les contacts avec l'extérieur, même s'ils

⁴³⁰ Plus précisément, un contrat individuel de travail est défini par le droit suisse dans le code des obligation à l'article 319 alinéa 1 de la manière suivante : « Par le contrat individuel de travail, le travailleur s'engage, pour une durée déterminée ou indéterminée, à travailler au service de l'employeur et celui-ci à payer un salaire fixé d'après le temps ou le travail fourni (salaire aux pièces ou à la tâche). » (Confédération suisse, 2016g, p. n.d.)

ne sont pas légions - dans la mesure où l'essentiel des activités se font au sein de l'association et entre résidents – sont maintenus (lors des loisirs, par les ramassages dans le cadre du réemploi, les rencontres organisées avec des proches ou encore la pratique d'une activité bénévole). Par son approche, l'association entend proposer à la fois un espace de sociabilité et un cadre « de travail » d'utilité sociale qui tendent à restaurer le « déficit de protection » et le « déni de reconnaissance » que la rupture des liens sociaux, et plus particulièrement leur cumul, entraîne (Paugam, 2014b). Les actions qui cherchent à œuvrer dans ce sens permettent généralement de tirer des bilans positifs et sont en ce sens souhaitables :

Renforcer la solidarité collective envers les plus démunis revient à combattre au moins autant le déficit de protection que le déni de reconnaissance dont ils font l'expérience au quotidien. Toute action qui s'inspire de cette double exigence et en cherche la traduction pratique dans toutes les dimensions de l'intervention solidaire a toutes chances d'aboutir à de bons résultats. (Paugam cité dans LIVES, 2012, p. n.d.)

Le passage au sein de l'association a vocation à être temporaire bien qu'aucune pression ne soit exercée sur les résidents pour qu'ils la quittent à un moment donné. L'objectif étant de redonner les moyens aux personnes de parvenir à se relancer, une fois disposées à le faire, dans la vie et, en conséquence, à sortir de cet environnement secourable momentané. Autrement dit, Emmaüs entend agir comme un lieu de passage provisoire pour réhabiliter une vie dite normale :

C'est vrai qu'être ici normalement est temporaire, mais on peut rester à vie. Le but est de faire ensuite autre chose et d'aller mieux. De se refaire la santé. Je vais beaucoup mieux et cela m'a beaucoup aidé d'être venu là. J'ai arrêté de boire depuis un an [...] Si je n'étais pas venu, je ne pense pas que j'aurais réussi à sortir de mon alcoolisme. (Antoine, résident à Emmaüs et bénévole à Partage)

C'est une étape en théorie et c'est vrai que cela m'a aidé. Ce n'est pas le premier centre que je fais. En tout, j'ai fait cinq ans dans ces associations [Genève, Fribourg, la Chaux-de-Fonds]. À chaque fois, je suis resté un certain moment et ça m'a permis de me relancer dans d'autres projets, de retrouver un travail, de me refaire une famille. Le but est de rebondir. Mon bilan est positif. (Mehdy, résident à Emmaüs et bénévole à Partage)

Les deux enquêtés envisagent toutefois de quitter le collectif une fois le moment venu pour eux. L'un d'eux n'exclut pas d'envisager cette expérience comme un possible mode de vie : « Je projette de partir. J'y réfléchis, mais je ne suis pas pressé comme il n'y a aucune pression pour que je parte. Notre doyen, qui a quatre-vingt ans, est arrivé à quarante ans, il a ensuite passé sa vie ici. J'y pense. Ça me ne dérangerait pas. J'ai trouvé un travail, une famille à Emmaüs. » (Antoine, résident à Emmaüs et bénévole à Partage)

À travers cette forme de *lien de participation élective*, les deux fondements essentiels du *lien social* que sont la protection et la reconnaissance sont alors, dans une certaine mesure, réhabilités à la fois dans ce que Paugam qualifie de « protection rapprochée » (compter sur la solidarité de l'entre-soi électif) et de « reconnaissance par similitude » (compter pour l'entre-soi électif) (2014b, p. 64). En ce sens, l'association représente une ressource et peut agir comme une force motrice pour se relancer de manière plus assurée dans la vie. Reste que l'épreuve de la *désinsertion sociale* ne « conduit pas à vouloir se réinsérer à tout prix dans cet univers » et peut aussi représenter « un choix, un moyen d'échapper à une existence devenue invivable, un espace de dégagement et de créativité, un moyen de 's'en sortir' » (de Gaulejac & Léonetti, 1994b, p. 275). Au regard de cette constatation, nous pensons aux propos de l'un des interrogés qui manifeste son envie de poursuivre ses projets en vivant au sein des différentes communautés existantes de par le monde et de mener ainsi une vie en marge de l'ordinarité d'une vie « insérée » dans le marché de l'emploi ou encore celui qui a déjà multiplié les expériences dans différents Emmaüs suisses. Sur ce point, l'association précise qu'elle ouvre ses portes non seulement - et surtout - « à toute personne en situation de précarité et d'exclusion », mais également « aux personnes qui recherchent d'autres modes de vie ». Enfin, l'existence de communautés telles qu'Emmaüs questionne plus largement sur le constat conclusif de Gaulejac et Léonetti sur la question des « places » dans nos sociétés contemporaines et d'un modèle de solidarité tel que l'association le développe :

Dans notre société qui devient de plus en plus étrangère à elle-même, où l'exclusion concerne un nombre de plus en plus grand de personnes, où l'idéologie du travail est de plus en plus en crise, la désinsertion sociale est à la fois le symptôme et une ouverture. Symptôme des contradictions de notre modèle de développement dominé par la logique du profit et de la lutte des places qui conduit actuellement une minorité, mais bientôt peut-être une majorité de gens à être « sans place ». Ouverture parce que c'est dans la rencontre avec l'« univers de la désinsertion » sur l'autre rive de la société duale que peuvent naître d'autres modèles de développement, de solidarité, d'autres systèmes de valeur qui échappent à l'obsession productiviste et à la violence affairiste. (de Gaulejac & Léonetti, 1994b, p. 276)

L'association propose ainsi provisoirement, et sans condition d'accueil, de redonner « une place » aux personnes désinsérées.

8.2.4.4 Secteurs d'insertion sociale et socio-professionnelle : espaces de resocialisation par l'emploi

Les deux secteurs d'insertion sociale et socio-professionnelle étudiés s'adressent à des personnes bénéficiaires de prestations sociales visant une réintégration sociale et professionnelle. Ils s'intègrent dans un groupe de pilotage du Canton de Neuchâtel inscrit dans un mouvement de collaboration interinstitutionnelle (CII) dont nous donnerons les lignes motrices.

L'atelier d'insertion socioprofessionnelle des Couturiers du Temps⁴³¹ permet d'accueillir une trentaine de demandeurs d'emploi bénéficiaires de l'assurance chômage, de l'aide sociale et de l'assurance-invalidité du Canton de Neuchâtel. Ceux-ci sont placés dans le groupe par les services des institutions sociales afférentes afin d'y faire un stage ou d'y suivre une formation en visitage-contrôle ou en couture⁴³². Déployant ses activités depuis plus d'une vingtaine d'années, l'atelier a élargi en 2013 son offre de prestations en y ajoutant la possibilité d'une formation en visitage-contrôle⁴³³ pour permettre d'augmenter les possibilités de réinsertion précise le responsable interrogé : « Le problème des personnes sans emploi depuis longtemps, c'est qu'elles n'ont pas de formation adaptée. Les entreprises les prennent donc moins. On s'est dit qu'on pouvait mettre sur pied un atelier de visitage-contrôle en horlogerie qui demande peu de formation⁴³⁴. » Une formatrice pour adultes a par ailleurs été mandatée à temps partiel pour venir former les bénéficiaires. L'atelier fait partie d'une coopérative⁴³⁵ et est subventionné par l'État et le Canton (Service social et Service public de l'emploi). Le but poursuivi est d'encourager l'insertion dans le monde du travail aux personnes y prenant part en leur permettant d'acquérir de nouvelles compétences professionnelles transposables par la suite dans le marché de l'emploi. On les prépare à regagner le marché du travail de manière à ce qu'elles soient directement employables à la fin de leur formation. Des personnes n'ayant jamais fait aucune formation auparavant peuvent alors venir à l'atelier pour en acquérir une première ou choisir de se former une nouvelle fois dans un nouveau domaine (l'horlogerie en l'occurrence, secteur économique fort des Montagnes neuchâteloises)⁴³⁶. Des cours de français sont également dispensés plusieurs matins par semaine dans une perspective intégrative. Ce sont principalement des femmes qui en sont bénéficiaires, ce qui semble s'expliquer, du moins en partie, par les origines du groupe puisque c'est précisément à leur intention que le responsable suggère en 1994 de mettre sur place un système de réinsertion en lançant en atelier de formation en couture (perspective genrée de la profession) :

Au début des années 1990, il y avait une loi cantonale pour les chômeurs en fin de droit où les hommes étaient occupés dans les services de voiries, mais il n'y avait rien pour les femmes à l'époque où les

⁴³¹ Lors de notre entretien avec le responsable des lieux, nous avons pu faire le tour des locaux des ateliers horlogers et couture avec les responsables présentes.

⁴³² Si le nombre de places est limité et qu'une sélection pour les stages est réalisée, un quota de personnes par service concerné est aussi fixé. Au moment de l'entretien, vingt-trois personnes venaient se former quotidiennement aux ateliers : 15 pour le Service de l'emploi (chômeurs ou chômeurs en fin de droit), 6 pour l'aide sociale et 2.5 pour les requérants d'asile (2 à temps plein et 1 à temps partiel). Les personnes bénéficiaires de l'AI n'ont plus accès à la formation à l'atelier.

⁴³³ La couture représentait le seul domaine de formation mis à disposition par le groupe jusqu'ici.

⁴³⁴ L'objectif concret est que les personnes formées (dites « stagiaires ») acquièrent de la pratique (par un contrôle visuel et esthétique des pièces (ponts, aiguilles, roue) dans l'atelier de visitage-contrôle) avant de pouvoir espérer mobiliser les nouvelles compétences assimilées dans l'atelier au sein d'une entreprise.

⁴³⁵ Coopérative définie comme une « société d'entraide par le travail » destinée à se solidariser des personnes en proie à des difficultés socio-économiques ou qui sont au chômage. C'est également par celle-ci que l'association Partage a été créée.

⁴³⁶ Il faut ainsi noter que la majorité des personnes se formant à ce jour dans l'atelier visitage-contrôle n'avait jamais travaillé auparavant dans le secteur horloger. La formation ne fait toutefois pas l'objet d'un diplôme mais d'une attestation (spécifiant la pratique d'un stage au sein de l'atelier).

fabriques Calida⁴³⁷ à la Chaux-de-Fonds ont fermé et que beaucoup de couturières arrivaient alors en fin de droit. On a donc lancé quelque chose pour ces femmes. J'ai trouvé un appartement et j'ai lancé un mini-programme avec des modules comme les cours de français et un système d'insertion [les Couturiers du Temps étaient anciennement les ateliers Tricouti]. (Vincent, membre co-fondateur de Partage et collaborateur des Couturiers du temps)

En aval de ce processus de réinsertion, certains entrepreneurs de la région se sont montrés intéressés par la démarche et se sont engagés à embaucher dans leurs entreprises des personnes formées dans cet espace de réinsertion. Lors de la visite de l'atelier, une formatrice responsable nous indique que, suite aux premiers mois de l'ouverture de ce second atelier (soit d'avril à décembre 2013), près de la moitié des participants de l'atelier visitage-contrôle (14 sur 29) avait trouvé un emploi en entreprise. Les places disponibles sont limitées à une vingtaine de postes et les demandes ne cessent d'augmenter si bien qu'une liste d'attente a été créée (près d'une centaine de personnes en attente de pouvoir commencer une formation à l'atelier) : « Il y a une énorme liste d'attente et j'ai une immense pression de l'aide sociale de gens qui veulent rentrer, qui veulent venir ici. Il y a des gens qui menacent, des gens qui supplient, il y a les copains du copain qui me connaissent. De tous les côtés, les gens veulent venir ici⁴³⁸. » (Vincent, membre co-fondateur de Partage et collaborateur des Couturiers du temps) Le collectif vise une réinsertion rapide et durable en tenant compte de la fragilité de certaines personnes⁴³⁹ et la possibilité que l'atelier se réserve de ne pas les faire continuer la formation s'il repère un dysfonctionnement. L'effectif est fréquemment renouvelé. L'atelier vise à privilégier l'accès à sa formation aux personnes qui connaissent des difficultés certaines à retrouver un emploi, ce qui doit parfois être négocié avec les différents services de l'État : « On m'a dit de faire un programme où les gens trouvent tout de suite un travail. J'ai dit non, je prends seulement les gens en difficulté qui vont prendre un peu plus de temps à trouver du travail, mais je veux m'occuper de cette partie de la population [...] Il y a eu beaucoup de bagarres sur ce point. (Vincent, membre co-fondateur de Partage et collaborateur des Couturiers du temps) La démarche de soutien peut aller au-delà de la seule pratique d'un stage de formation. Elle vise la resocialisation des personnes y prenant part - plus particulièrement des personnes confrontées à de nombreuses difficultés :

Ici, les gens apprennent le français, ils apprennent à travailler en groupe, ils sortent un peu de chez eux.

On essaie à côté de régler tous les autres problèmes, les problèmes avec le chômage, avec le Service de

⁴³⁷ Marque de lingerie européenne fondée en 1941 dont le siège se trouve à Sursee en Suisse et dont la Chaux-de-Fonds était un site indigène. La fermeture de l'usine dans la ville chaux-de-fonnaire en 1995 est présentée par le syndicat Unia Transjurane comme « un combat important, inscrit dans la mémoire collective » (Béguin, 2015, p. n.d.).

⁴³⁸ Un test d'aptitude préalable est demandé pour sélectionner les personnes qui auront la possibilité de se former afin de d'assurer une certaine efficacité du programme pour que les personnes engagées retrouvent par la suite un travail.

⁴³⁹ « Ces gens ont connu tellement d'échecs dans leur vie, tellement de refus, tellement de rejets qu'il faut tout faire pour qu'ils ne répètent pas cela ici et qu'ils soient valorisés. Et être ici, ça leur permet de monter à un certain moment dans leur estime de soi. Et ils se sentent mieux. » (Vincent, membre co-fondateur de Partage et collaborateur des Couturiers du temps)

l'emploi, les différentes assurances, les problèmes conjugaux, financiers, juridiques, même les problèmes avec les fournisseurs de téléphone. On essaie de donner le plus possible pour qu'ils s'en sortent [...] Un programme comme le nôtre, c'est idéal pour ça parce que les personnes sortent de chez eux, reprennent des horaires et confiance en elles pour reprendre un travail. (Vincent, membre co-fondateur de Partage et collaborateur des Couturiers du temps)

Cette représentation positive du programme est également partagée par un entrepreneur ayant engagé une stagiaire de l'atelier et qui évoque un processus de « win-win-win » dans la mesure où ce serait un ensemble tripartite d'acteurs (personnes sans emploi concernées, entreprises et collectivités publiques) qui bénéficierait des retombées positives de ce type de démarche :

On parle souvent de « win-win », là pour moi c'est du « win-win-win » parce qu'il y a vraiment l'entreprise qui trouve quelqu'un de qualifié rapidement, de proche, c'est évidemment sain pour la personne qui peut se réinsérer dans la vie active et pour la société en général, ça permet de sortir des personnes de l'aide sociale ou du chômage, donc c'est des coûts en moins pour la société. (Sautereau & Willemin, 2014)

Dans cet esprit synergique, un responsable du Service de l'emploi neuchâtelois indique que les institutions publiques entrent elles aussi en contact avec des entrepreneurs pour consolider ce type de programmes d'insertion : « On travaille en collaboration avec les entreprises pour comprendre quelles sont leurs demandes, quelles sont les acquisitions de compétence dont elles ont besoin pour ensuite transposer cela dans les différents programmes pour permettre une relation entre les programmes et les entreprises. » (O. Kurth & Villarmarzo, 2013, p. n.d.) Ces types d'atelier entendent en ce sens former et mettre à disposition des entreprises locales un réservoir de main d'œuvre demandeuse d'emploi et formée dans les domaines de spécialisations entrepreneuriales régionales. Si le programme semble promettre des résultats probants (en veulent pour preuve la longue liste d'attente, les contacts pris avec quelques entreprises, le soutien des institutions publiques et les personnes déjà réinsérées grâce à cette formation⁴⁴⁰), aucune garantie ne peut être avancée pour que l'ensemble des personnes y prenant part retrouvent du travail au terme de leur formation. En l'état, il est encore prématuré de juger sur le long cours les résultats de ce nouvel atelier en œuvre depuis avril 2013 seulement (soit moins d'une année au moment de l'entretien). Il faudrait ainsi observer à plus long terme comment s'évalue ce programme et, de manière plus quantitative, combien d'usagers formés retrouvent non seulement du travail à la suite de leur formation dans l'atelier, mais aussi combien d'entre eux se réinsèrent durablement dans le marché de l'emploi.

⁴⁴⁰ L'une des responsables formatrices de l'atelier visitage-contrôle souligne qu'elle aimerait pouvoir agrandir les capacités du groupe à l'avenir en vue de la forte demande et de la motivation qu'elle constate chez les participants.

La Joliette⁴⁴¹, second secteur d'insertion étudié, a également pour objectif de permettre aux personnes bénéficiaires de prestations sociales de renouer avec une vie sociale et d'avoir l'opportunité de se réapproprier un rythme proche des impératifs du monde du travail en se responsabilisant dans le cadre de travaux, parfois mandatés, au sein d'ateliers de professionnalisation mis spécifiquement en œuvre⁴⁴². Les bénéficiaires s'y rendent de manière délibérée ou se trouvent placés dans l'établissement par la personne de l'autorité compétente (service de l'aide sociale, de l'emploi, des migrations⁴⁴³)⁴⁴⁴. Ils y passent un entretien préalable. Le collectif décrit ces bénéficiaires sans emploi comme une « population diversifiée, parfois émue par la vie ou traversant un passage difficile » qui se trouve « à la recherche de perspectives professionnelles, de nouvelles expériences et d'expression de compétences, d'équilibre social, psychologique ou de santé, de sens, de reconnaissance et de respect ». En ce sens, il s'agit d'accompagner de manière personnalisée les usagers dans leur processus de réinsertion :

Le but est de permettre aux personnes qui y viennent de faire bouger leur situation. Dans le meilleur des cas, c'est pouvoir retrouver un métier et un travail pour certains. Et pour d'autres, ce sont d'autres processus qui se mettent en marche comme la mise en santé physique et psychique, faire un bilan de compétences, débiter une démarche avec acceptation d'une procédure AI et la possibilité de réinsertion professionnelle avec AI, etc. C'est de l'accompagnement avec des voies extrêmement individualisées : chaque personne se pose ses objectifs et on l'accompagne dans ce qu'elle a envie de poursuivre. Les

⁴⁴¹ Ce centre est un secteur du centre social protestant (CSP) de Neuchâtel (statut juridique). Le CSP est une institution privée qui est reconnue d'intérêt public et qui dispense des services d'aide de diverse nature (sociale, juridique, conjugale, ...) aux personnes en difficulté, menacées par la précarité ou en risque de rupture sociale. Le programme de La Joliette est financé par trois services cantonaux (d'aide sociale, de l'emploi et des migrations) dans le cadre de mandats de prestations. La structure emploie, à temps partiel la plupart du temps, des professionnels pour encadrer les bénéficiaires dans leurs activités de réinsertion. L'équipe au moment de l'entretien est formée d'un responsable de l'atelier menuiserie (à 60%), d'un responsable de l'atelier jardin et transport (à 40%), d'une responsable de l'insertion et du travail de réseau (à 60%), d'une responsable de l'atelier artisanat (à 50%) et d'une responsable de l'atelier de communication (à 30%). Le responsable du lieu est le seul à travailler à temps complet comme animateur, assistant social et responsable du programme.

⁴⁴² Une fois acceptées, les personnes accueillies prennent alors part aux différentes activités proposées où l'acquisition de connaissances et les services dans des domaines variés sont valorisés (artisanat, boulangerie, communication, cuisine, jardinage, nettoyages, transports) et peuvent bénéficier d'un soutien individuel (suivi et élaboration d'un projet personnel) comme administratif (rédaction d'une lettre de motivation, d'un CV, ...). Une charte précise les objectifs que se donne le groupe et est subdivisée en quatre axes caractérisés chacun par une dynamique spécifique : l'*accueil* (dynamique centrée sur la personne) ; l'*orientation* (dynamique de projet et de formation) ; l'*emploi temporaire* (dynamique d'autonomie) ; le *service à la population* (dynamique de responsabilité et d'engagement au service de la population). Le bénéficiaire est à la fois accueilli dans un espace qui s'entend comme un lieu de valorisation de son individualité (axe *accueil*), un lieu d'insertion par l'exercice d'activités pour développer son autonomie et de nouvelles compétences (axe *emploi temporaire*), un lieu d'accompagnement individualisé élaboré sur la base d'un projet personnel pour préparer l'insertion socio-professionnelle hors du groupe (axe *orientation*) et comme un lieu de prestations destinées aux citoyens (par exemple, vente d'articles conçus en atelier (bois, pains, meubles, ...) ou travail sur mandat (rénovation ou création de meubles, aides à de petits déménagements, nettoyage, désherbage de pelouse, ...) pour l'axe *service à la population*).

⁴⁴³ Peu de place d'insertion sociale et socio-professionnelle existent dans le Canton pour les requérants d'asile. La Joliette est l'un des seuls programmes à réserver quelques places pour cette population spécifique : « Ce sont des gens qui sont bien motivés ou qui veulent simplement sortir de chez eux et être plus dans l'intégration culturelle que dans l'insertion sociale, ils visent la connaissance de la langue et les stages professionnels. Pour certains, ils travaillent parfois avec des patrons et font des stages extérieurs. » (Sébastien, co-fondateur de Partage et collaborateur de La Joliette)

⁴⁴⁴ Le bouche-à-oreille est, selon le collaborateur du centre, l'un des vecteurs qui permettent de faire connaître le groupe (démarches individuelles spontanées) outre le placement réalisé par les responsables des institutions publiques.

choses sont évaluées régulièrement avec le réseau qui accompagne ces personnes qui sont les services sociaux, les médecins, les tuteurs, etc. (Sébastien, co-fondateur de Partage et collaborateur de La Joliette)

Si l'objectif central est d'offrir un accompagnement dit « existentiel et psycho-social » aux bénéficiaires de l'établissement, la démarche proposée est moins professionnalisante qu'orientée vers le mieux-être de l'individu - les activités peuvent être vues comme des prétextes à développer la créativité et l'autonomie, à reprendre confiance en soi par l'acquisition de compétences nouvelles, à développer un sentiment d'utilité, à avoir une occupation quotidienne dans un cadre collectif, être en contact social. L'insertion professionnelle en tant que telle n'est pas l'objectif premier du groupe bien qu'elle puisse parfois être recherchée. Si des formations sont données en interne à travers les différentes activités proposées, celles-ci représentent davantage des formations de « savoir-être » que de « savoir-faire » tient à préciser le collaborateur interrogé : « Personne ne sort ici avec un diplôme de menuisier, mais on ressort avec plus de confiance en soi. Il a fallu défendre ce type de « formation » qui est plus du développement personnel qu'une formation à proprement parler. »

Créée en 1997, La Joliette a représenté l'un des premiers programmes de réinsertion du Canton de Neuchâtel. Après une phase d'expérimentation du projet, le groupe a par la suite dû faire reconnaître leur démarche auprès d'un organisme qui attribue une certification pour les institutions de formation continue (label EduQua⁴⁴⁵). Aujourd'hui plus nombreux (plus d'une vingtaine selon Inersop⁴⁴⁶), les programmes d'insertion sociale, socio-professionnelle et professionnelle cantonaux se multiplient et se focalisent sur des objectifs et populations différenciés. Certains groupes travaillent en réseau - c'est le cas entre La Joliette et Les Couturiers du Temps notamment (un discours encourageant la diversification des espaces proposés que la multiplication de lieux similaires est par ailleurs tenu par les deux responsables interrogés des deux secteurs d'insertion étudiés). Nous constatons effectivement la présence d'une logique réticulaire entre les différents groupes du Canton et la possibilité pour un individu de multiplier les programmes d'insertion en fonction de l'évolution de sa situation ou de ses besoins. Si le passage d'un groupe à l'autre est envisageable et en pratique réalisable, certains font remarquer que tout programme d'insertion ou logique d'intégration (comme l'emploi protégé notamment) n'est pas toujours le plus approprié en fonction des problématiques :

Les gens à l'AI ici ont beaucoup de peine à rentrer dans les programmes des ateliers protégés car c'est une autre mentalité. Ils ne s'y retrouvent pas. Les gens à l'AI de chez nous sont des gens qui ont des problématiques psychologiques, mais qui ne sont pas sujets à de la déficience mentale ou physique comme c'est le cas dans les ateliers protégés. Donc, quand ils se retrouvent dans des ateliers protégés, la plupart d'entre eux n'y arrivent pas car cela ne répond pas à leurs besoins, ce n'est pas adapté pour eux.

⁴⁴⁵ Qui sera davantage détaillé dans le chapitre consacré à la contractualisation.

⁴⁴⁶ Le site Internet qui recense les programmes d'insertion du Canton de Neuchâtel.

Ici, par contre, ils s’y retrouvent totalement car leurs difficultés psychiques sont acceptées comme telles et ils sont avec des personnes en santé. Donc, l’intégration se fait par le haut. (Sébastien, co-fondateur de Partage et collaborateur de La Joliette)

Dans le discours du collaborateur interrogé, le milieu associatif tient une place de choix dans le processus de réintégration et dans l’esprit réticulaire qui est ici valorisé. Il estime qu’il peut exister, en marge du marché du travail classique, des places pour des personnes en voie de réintégration, de réinsertion autrement qu’en entreprises. C’est l’une des raisons pour laquelle le groupe fonctionne aussi en collaboration avec des associations (dont les SEL du Val-de-Ruz notamment). Si une certaine marge d’autonomie semble laissée au centre pour émettre des propositions de réinsertion, celles-ci doivent être négociées avec les différents services étatiques :

Un chômeur qui vient chez nous, on peut lui assurer par exemple une partie de son contrat dans une association. Et c’est accepté plus ou moins par le service du chômage. Ils le savent et laissent faire car ils comprennent bien que cela a du sens de pouvoir restituer les compétences inemployées au service de la société. C’est notre argument. Il y a des personnes qui sont éjectées ou qui peinent à entrer dans le marché du travail, mais qui ont des compétences et des disponibilités, alors mettons-les à disposition de ceux qui le veulent et le peuvent et au service de la société d’une manière ou d’une autre [...] Tout ce qui est utile peut être inclus dans le contrat : on travaille avec des restaurants sociaux, avec Caritas, avec des associations de chômeurs. C’est ce que j’aime faire ici, étendre le réseau avec des personnes à disposition. (Sébastien, co-fondateur de Partage et collaborateur de La Joliette)

En définitive, pour bénéficier d’une offre plus importante d’activités associatives à proposer aux bénéficiaires, les collaborateurs de ces structures de réinsertion doivent donc développer et maintenir le réseau associatif existant. On vise ici à sortir du seul programme proposé dans le centre et à prolonger la démarche de réinsertion en dehors du placement dans la structure. Le fonctionnement en réseau est aussi à maintenir avec les entreprises régionales.

8.2.4.4.1 Convention de collaboration interinstitutionnelle (CII) : coordonner une stratégie commune entre les différentes institutions sociales

Les deux secteurs d’insertion étudiés sont inscrits plus globalement dans le Réseau CII neuchâtelois. La CII peut être définie comme une perspective stratégique commune de différents secteurs de politiques sociales (assurance-chômage (AC), assurance-invalidité (AI), aide sociale), de l’orientation professionnelle publique et d’autres institutions dans le but de créer une collaboration horizontale et transversale entre organes cantonaux actifs dans l’insertion sociale et professionnelle (République et Canton de Neuchâtel, 2013b). Cette réflexion est menée à la fois au niveau suisse et cantonal - un projet national (CII-MAMAC⁴⁴⁷) a vu le jour en 2005 que le Canton de Neuchâtel a intégré, figurant ainsi

⁴⁴⁷ Medizinisch-arbeitsmarktliche Assessments mit Case Management. Le projet national vise comme objectif principal « à

parmi la quinzaine de cantons suisses qui y participent (Champion, 2008). Cette volonté institutionnelle a pour origine une double constatation : d'une part, la segmentation de la sécurité sociale suisse en dix branches d'assurances sociales et de l'aide sociale ; d'autre part, la complexification des situations individuelles par la superposition de problématiques (cumul de difficultés professionnelles, sociales, sanitaires, ...). Face à ce constat, les partisans de la CII souhaitent parvenir à l'avenir à la synchronisation, à la simplification et au raccourcissement des procédures par le truchement d'une démarche « coordonnée » de manière à ce que les différentes institutions partenaires puissent être en mesure de « prévenir des duplications et des transmissions de cas systématiques entre elles, un phénomène communément appelé « effet carrousel⁴⁴⁸ » (Champion, 2008, p.152). En ce sens, le SECO suggère que la CII soit considérée comme une possible voie pour l'abolir :

De nombreux bénéficiaires des prestations des assurances sociales cumulent les problèmes d'ordre social, professionnel et de santé. En coordonnant l'assurance-chômage, l'assurance-invalidité, les services sociaux et les autres institutions, on améliore considérablement les chances de réinsertion tant sociale que professionnelle des personnes concernées. Les modèles de collaboration interinstitutionnelle permettent de conjuguer les compétences et de résoudre les problèmes d'interface. On évite ainsi le passage de témoin délétère d'une institution à une autre, communément appelé « effet carrousel ». (Baldegger & Luginbühl, 2004, p. n.d.).

C'est sur la base du *case management*⁴⁴⁹ que la CII fonde son outil de pilotage et de travail (Champion, 2008). Cette méthode de travail permet d'approcher la réinsertion comme un processus de conseil : le cas de chaque personne concernée par la réinsertion est considéré en se focalisant sur son besoin de réintégrer le marché de l'emploi tout en limitant les difficultés institutionnelles que celle-ci rencontre (Dummermuth, 2006). Dans le cas précis de la CII, le *case management* fixe que ce soit un seul et unique professionnel (*case manager*) qui détermine l'entière des tâches à effectuer avec la personne concernée (Champion, 2008).

Dans le Canton de Neuchâtel⁴⁵⁰, la CII se justifie par le fait que cinq entités (Service de l'action sociale, Service de l'emploi, Office de l'assurance-invalidité, Service des formations post-obligatoires et de

intégrer de manière coordonnée, par le biais des différentes institutions, des personnes sur le marché primaire de l'emploi » (Champion, 2008, p.152).

⁴⁴⁸ Le Canton de Neuchâtel parle d'« effet tourniquet » pour désigner le même phénomène (République et Canton de Neuchâtel, 2013b, p. n.d.) de même que l'OFAS (2006).

⁴⁴⁹ Cette approche est définie par l'Association for Information and Image Management(AIIM) de la manière suivante : « Case management is described as operating on bundles of content rather than individual documents or images. A "case" is a compendium of information, processes, advanced analytics, business rules, collaboration, and sometimes social computing that relates to a particular interaction with or issue involving a particular party like a customer, supplier, patient, student, or defendant. » (AIIM, 2015, p. n.d.) Le Case Management implique un « effort constant de discussion et de négociation » (Poirier, Ritzhaupt, Larose, & Chartrand, 1998, p. 102).

⁴⁵⁰ Le Canton de Neuchâtel avait pris part en 2007 au projet pilote instauré au niveau national MAMAC soutenu par l'OFAS qui prit fin en 2010. Depuis, un réseau de collaboration institutionnelle neuchâtelois a été mis en place (République et Canton de Neuchâtel, 2013a).

l'orientation et Service des migrations) et deux départements cantonaux chargés de l'insertion socio-professionnelle (DEAS et DEF⁴⁵¹) cherchent à amender le processus qui mène l'utilisateur à se réintégrer socialement et professionnellement en améliorant leur synergie – notons que ces différents services ont des législations, des conditions-cadres et un financement qui diffèrent. Chacun peut disposer des savoir-faire des autres services – estimés comme complémentaires - afin d'éviter l'« effet tourniquet » dans la prise en charge des usagers pour viser une réinsertion socio-professionnelle durable (République et Canton de Neuchâtel, 2013c). Une coordination dans la prise en charge des personnes concernées par l'intégration professionnelle et une détection systématique sont ainsi visées par la CII neuchâteloise⁴⁵². Un groupe de pilotage a été formé et est composé d'une vingtaine de partenaires œuvrant communément dans le secteur de l'insertion, mais inscrivant leurs activités dans des types différents de formations qui oscillent entre trois formes d'insertion : insertion sociale, insertion professionnelle et insertion socio-professionnelle⁴⁵³. Selon divers critères (types d'activités, perception de l'utilisateur, type de formations, objectifs visés, ...), l'Inersop positionne les différents programmes d'insertion en œuvre dans le Canton. Au regard des deux secteurs d'insertion à l'étude⁴⁵⁴, ces derniers ont en commun le fait de traiter le bénéficiaire en considérant « ses aspects de difficultés personnelles et sociales importantes, voire prépondérantes, avec une prise en charge par un intervenant spécialisé » et partagent aussi l'« apport de compétences transversales et instrumentales (français, maths, info de base) par [un] intervenant externe ». Sous ces deux aspects-ci, ce sont les deux seuls partenaires cantonaux à le faire sous l'angle d'activités à « caractère professionnel visant au développement personnel dans un cadre imposé de manière souple et adaptée ». En outre, tous deux développent l'« acquisition de compétences spécifiques à caractère professionnel par la seule pratique d'une activité (pas de cours) ». Ce qui les différencie plus spécifiquement est que l'un est davantage orienté vers l'insertion sociale (La Joliette), l'autre plus dirigé vers l'insertion professionnelle (Couturiers du Temps) - même si les deux s'inscrivent dans ce qui a trait à de l'insertion socio-professionnelle (établie comme phase médiane du processus menant de l'insertion sociale à l'insertion professionnelle). Après

⁴⁵¹ Département de l'économie et de l'action sociale (DEAS) et Département de l'éducation et de la famille (DEF).

⁴⁵² Cette dernière détermine si le cas à traiter est « simple » - la coordination entre les secteurs est alors peu formalisée - ou « complexe » - elle nécessite alors une évaluation commune des secteurs (*assessment*) et l'élaboration d'un plan d'intégration professionnelle (*case management*) (République et Canton de Neuchâtel, 2013a).

⁴⁵³ Au regard des secteurs étudiés, La Joliette intervient dans le cadre d'activités dites à « caractère social visant à favoriser les contacts avec d'autres et à soutenir l'évolution personnelle » et recherchant l'« acquisition de connaissances orientées sur le développement personnel, sans objectif professionnel spécifique », ce qui l'inscrit ici spécifiquement dans de l'insertion sociale. L'atelier de couture/visitage-contrôle quant à lui prend également en considération la personne « en qualité de travailleur, avec [des] espaces de dialogues et d'échanges, voire [avec un] intervenant spécialisé pour aborder les questions d'ordre psycho-social », ce qui le positionne de ce fait dans l'insertion socio-professionnelle tout en l'approchant de l'insertion professionnelle (cette caractéristique est également propre aux groupes inscrits dans l'insertion professionnelle). Aucun des deux groupes ne fait donc partie à proprement parler de l'insertion professionnelle où les caractéristiques principales sont de considérer la personne « en sa qualité de travailleur », de viser un « apport de compétences professionnelles spécifiques en complément des activités du programme » tout en organisant à la fois des « activités et formation spécifique à caractère professionnel ».

⁴⁵⁴ Ces informations sont extraites d'un diagramme élaboré par l'Inersop (2010).

observation, les groupes s'organisant autour d'activités qui visent l'insertion socio-professionnelle, et plus encore l'insertion professionnelle, sont plus nombreux que ceux inscrits dans l'insertion sociale. Nous l'expliquons ainsi : puisque ce qui est véritablement visé est que les personnes retrouvent une place dans le marché du travail, il est justifié qu'un plus grand nombre d'institutions soient professionnalisantes.

Dans le rapport du DEAS pour l'exercice 2014 (DEAS, 2014), le dispositif d'insertion géré par l'office cantonal de l'aide sociale (ODAS) - dans lequel sont intégrés les deux secteurs d'insertion étudiés - indique que les dix-huit programmes ont mis à disposition près de 336 places disponibles à mi-temps contre 285 en 2013 (DEAS, 2013)⁴⁵⁵. Il est précisé que les activités ayant cours dans ces structures approchent, autant que faire se peut, les activités du secteur économique. Durant l'année 2014, ce sont ainsi 922 bénéficiaires de l'aide sociale qui ont signé un contrat d'insertion, correspondant à une hausse de 16% comparativement à l'effectif de 2013. Ce sont également près d'une centaine de participants (97) qui ont bénéficié d'un « débouché positif » (trouver un emploi, reprendre une formation ou d'études) (DEAS, 2014, p. 72). Le rapport indique également l'évolution du nombre de personnes en contrat d'insertion de 1997 à 2014. Nous observons que la courbe ne cesse d'augmenter, à l'exception des années 2007 et 2008 où l'effectif a quelque peu diminué (respectivement 615 et 605 contre 631 en 2006). En 1997, ce sont 62 personnes qui ont bénéficié de ce type de contrat contre 992 en 2014, soit un effectif quatorze fois plus élevé. Depuis novembre 2014, le Réseau CII est entré dans une phase pilote d'une année. Les premiers résultats tirés par le DEAS sont que les professionnels ont bien accueilli le projet et que les statistiques de l'Office régional de placement neuchâtelois (ORPN) tendent à démontrer une nécessité de ce dernier (DEAS, 2014). Il est toutefois trop tôt pour pouvoir en mesurer pleinement les effets. Notons cependant que, dans le bilan de législature 2009-2013, le groupe de pilotage CII mentionne qu'ils pourront s'appuyer à l'avenir sur des programmes de réinsertion professionnelle (tels que l'atelier de couture/visitage-contrôle) et des structures orientées sur les difficultés de la personne (comme La Joliette) (République et Canton de Neuchâtel, 2013a, p. 7). Dans le programme de législature 2014-2017, une analyse stratégique SWOT⁴⁵⁶ est déterminée. Un certain nombre de faiblesses (des taux de chômage et d'aide sociale élevés notamment) et d'opportunités (un « volontarisme institutionnel » et la « conscience de la nécessité de réformes

⁴⁵⁵ Pour l'année 2015 (dernier rapport en octobre 2016), 1'058 bénéficiaires de l'aide sociale ont signé un contrat d'insertion (+ 15% par rapport à 2014) dont deux tiers ont intégré un programme d'insertion financé par l'ODAS et 138 participants à une mesure d'insertion ont connu une ouverture positive (en trouvant un emploi, en reprenant des études ou une formation) (DEAS, 2015, p. 73). Le département neuchâtelois a formulé cinq axes stratégiques qui visent prioritairement la « réduction des besoins d'assistance » par le renforcement de l'intégration professionnelle de la population neuchâteloise : reconnaissance du travail, prévention de la pauvreté et de l'exclusion professionnelle, redéfinition de la stratégie d'appui à l'intégration professionnelle, maîtrise de la facture sociale et enfin lutte contre les abus (DEAS, 2014, p. 1). C'est dans le cadre du troisième objectif (redéfinition de la stratégie d'appui à l'intégration professionnelle) que la CII intervient.

⁴⁵⁶ Acronyme anglais signifiant : *Strengths* (forces), *Weaknesses* (faiblesses), *Opportunities* (opportunités), et *Threats* (menaces).

profondes » entre autres) sont relevées et desquelles le Canton doit tenir compte pour les années à venir pour améliorer sa situation. Les conseillers d'État neuchâtelois soulignent notamment comme potentielles menaces pour le Canton la paupérisation d'une partie de la population neuchâteloise, l'affaiblissement des ressources financières afférentes aux réformes au niveau fédéral et un potentiel ralentissement des réformes à mettre en œuvre en raison de leur coût immédiat (L. Kurth et al., 2014). Face aux nombreux défis auxquels il doit faire face, le Conseil d'État entend notamment investir dans les mesures d'insertion professionnelle:

Pour réussir le défi de l'intégration professionnelle et prévenir le risque de la spirale de l'aide sociale, le Canton doit prendre des mesures en amont et investir dans les programmes de réinsertion. En combattant activement les effets de seuil et en réussissant à maintenir la population en emploi, le canton se prémunit d'un risque de pauvreté et garantit une incitation au travail. Les effets potentiels qui en découlent auront un impact positif sur la maîtrise de la facture sociale des collectivités publiques. (L. Kurth et al., 2014, p. 37)

En clair, nous comprenons l'intérêt que peut représenter la CII en termes d'harmonisation des procédures et de coordination dans la prise en charge des personnes concernées par un processus de réinsertion afin d'éviter les incidences délétères de l'« effet tourniquet » et d'améliorer les probabilités de réintégration du marché du travail – et plus encore dans un pays où la politique sociale, reposant sur le principe du fédéralisme, reste relativement hétérogène en termes de gouvernance. Une meilleure conjugaison des compétences respectives des services concernés par la démarche semble en effet permettre de mieux atteindre ces deux objectifs visés. Cette stratégie doit à notre sens s'additionner à une meilleure collaboration avec le monde professionnel - les entreprises notamment - pour espérer réduire le nombre de bénéficiaires des dites institutions sociales dans un canton particulièrement touché par des taux de chômage et d'aide sociale élevés. C'est en quoi précisément le rôle des entreprises sociales⁴⁵⁷ nous semble signifiant et qu'il est pertinent de les considérer, à un niveau plus large, dans les stratégies de réinsertion. Ce type d'entreprises gagne par ailleurs en importance sur le territoire helvétique depuis plusieurs années - plus de 400 en 2016 – et possèdent certains atouts non négligeables : effet tampon face aux changements structurels du marché du travail (globalisation, automatisation et numérisation de l'économie), création d'emplois, production de biens et services, amélioration des qualifications professionnelles des personnes sans emploi pour mieux les réinsérer sur le marché primaire de l'emploi, offre de postes durables à des personnes ne pouvant espérer retrouver du travail sur ce marché (Confédération suisse, 2016j). Notons également l'initiative

⁴⁵⁷ Il n'existe pour l'heure pas de définition univoque. On s'accorde toutefois sur ce point : ces entreprises spécifiques poursuivent un double objectif (économique et social) dont la mission prédominante est de « mettre à la disposition des personnes défavorisées sur le marché primaire du travail des places de travail et des possibilités d'insertion » (Confédération suisse, 2016j, p. 1). Dans l'objectif commun d'insérer durablement les bénéficiaires de leur service respectif sur le marché du travail, l'AC, l'AI et l'aide sociale mandent ainsi dans certains cas des entreprises sociales.

prise par le Conseil d'État neuchâtelois qui propose un « New Deal pour l'emploi » soutenant le renforcement des partenariats pour l'intégration professionnelle avec les employeurs tels que des collectivités, de grandes entreprises privées, des associations professionnelles, des PME, des institutions du parapublic (République et Canton de Neuchâtel, 2015a). La réinsertion doit être nourrie de multiples mesures et stratégies menées en parallèle.

8.2.4.5 Soutenir les personnes au chômage : entre soutien individuel et lutte collective

Politiquement indépendante, reconnue d'intérêt public et présente depuis plus de 30 ans (créée en 1982 au moment de l'acceptation de la LACI) dans le paysage neuchâtelois, l'ADCN⁴⁵⁸ se donne comme mission principale de défendre les intérêts à la fois individuels et collectifs des chômeurs et demandeurs d'emploi inscrits⁴⁵⁹. Elle fonctionne de manière quasi-bénévole⁴⁶⁰. Elle ne s'inscrit pas dans un programme d'insertion sociale et/ou professionnelle à l'instar des deux groupes précédents, mais est financée par l'État dans le cadre d'une convention⁴⁶¹. Dans les prestations offertes, l'association met gratuitement à disposition des chômeurs à la fois un espace d'échange, de soutien (aide individuelle apportée notamment dans les démarches administratives et dossiers de postulation) et du matériel utile à la recherche d'emploi (documentations et ordinateurs à disposition des bénéficiaires). Quatre axes d'action principaux structure l'association⁴⁶² : un bureau socio-juridique (possibilité d'obtenir un entretien individuel avec les permanentes pour recevoir des informations relatives à l'assurance-chômage, aux droits et obligations afférents à une période d'inactivité professionnelle partielle ou totale ou un soutien dans des démarches de recours, de négociations avec les offices régionaux de placement (ORP), les caisses de chômage, les employeurs et dans d'autres

⁴⁵⁸ L'association du Littoral se coordonne avec son homologue des Montagnes neuchâteloises.

⁴⁵⁹ Afin de les distinguer, les définitions respectives d'un chômeur et un demandeur d'emploi sont les suivantes: au sens du BIT un chômeur est un individu âgé de 15 à 74 ans qui n'est pas une « personne active occupée au cours de la semaine de référence », qui a « cherché activement un emploi au cours des quatre semaines précédentes » et qui était « disponible pour travailler » (OFS, 2014d, p. 2). Un demandeur d'emploi inscrit est un individu inscrit dans un office régional de placement (ORP). Deux groupes sont alors constitués dans les demandeurs d'emploi inscrits : les chômeurs et les demandeurs d'emploi non-chômeurs (inscrits dans un ORP) qui, à la différence des chômeurs, ne « sont pas immédiatement disponibles pour un placement ou ont un emploi ». (OFS, 2014d, p. 4). Pour simplifier, nous employons uniquement ensuite le vocable « chômeur » (comme le fait par ailleurs l'association quand elle évoque ces usagers dans la plupart des écrits que nous avons analysés ainsi que dans les propos tenus par les deux enquêtées interrogées).

⁴⁶⁰ Une dizaine de bénévoles sont actifs - deux permanentes dont une animatrice socio-culturelle (professionnelle salariée à mi-temps) et une présidente (travaillant bénévolement à mi-temps) compose l'équipe responsable au moment des entretiens (1^{er} semestre 2014). En 2015, une collaboratrice administrative et sociale (professionnelle salariée à 20%⁴⁶⁰) s'est greffée à l'équipe après consultation du rapport d'activité afférent. Un comité est également en place (une dizaine de personnes dont la présidente) ; il se tient au courant des activités menées par les bénévoles et les permanentes, se charge de prendre certaines décisions (par exemple : mettre une place à disposition pour un stagiaire, demander une subvention supplémentaire pour engager un professionnel à temps partiel) ou de faire paraître des communiqués de presse.

⁴⁶¹ Voir plus spécifiquement le chapitre consacré à la contractualisation où cet aspect est traité en détail. Notons que le loyer de l'association est assumé par la Ville de Neuchâtel.

⁴⁶² Après consultation du rapport d'activité 2014 de l'association, ce sont 539 personnes - dont 255 femmes (47%) et 284 hommes (53%) - qui sont venues disposer des multiples prestations de l'association en 2014 (contre 323 en 2013, ce qui correspond à 216 personnes de plus en une année, soit une augmentation de deux tiers).

types de démarches administratives comme les déclarations d'impôts, le choix d'une assurance-maladie,...); un espace-emploi (presses locales et ordinateurs à disposition pour consulter les éventuelles offres d'emploi, imprimantes, photocopieuses, soutien pour la rédaction de lettre de motivation et de CV, ...); des réunions bihebdomadaires encadrées par l'animatrice socio-culturelle pour partager autour du vécu du chômage, découvrir les activités de l'association); un journal (publication annuelle tirée à mille exemplaires sur des aspects relatifs au chômage, des informations sur la LACI⁴⁶³, les activités de l'association)⁴⁶⁴. L'association entend également mener une « action militante » et un rôle de « représentation des chômeurs » auprès des instances politiques et est en relation avec les différents organismes du Service de l'emploi et les caisses de chômage.

Depuis les années 1990, les activités de l'association n'ont eu de cesse de s'intensifier et celle-ci a suivi l'évolution des différentes mesures institutionnelles mises en place pour réguler le chômage dans le canton de Neuchâtel (telles que les révisions de la LACI, « cantonalisation » des prestations-chômage, avènement des ORP et des différentes mesures de réintégration du marché du travail⁴⁶⁵ telles que les MMT [mesures du marché de l'emploi], les MIP [mesures d'intégration professionnelle], les PET [programmes d'emploi temporaire⁴⁶⁶]:

Suite à la loi fédérale de LACI adoptée en 1982 qui imposait des restrictions, des groupes militants de gauche, des syndicalistes, des immigrants et des jeunes au chômage se sont regroupés et ont cherché un local et à revendiquer. Peu à peu se sont constitués des groupes sur le plan suisse dans des collectifs de chômeurs. En 1985, ces groupes sont même allés à Berne avec un livre blanc et des revendications [...] En 1990, une nouvelle grande crise [après la crise économique des années 1980 consécutive aux chocs pétroliers] a touché le milieu tertiaire comme les banques, l'info, les secrétaires, etc. et il y a eu une effervescence de tas de petites associations à cette période en raison des nombreux licenciements des entreprises de la région. Ces personnes licenciées ont même créé des associations et des programmes d'occupation pour les chômeurs. Le grand changement dans les années 1995-96, c'est qu'ils ont « cantonalisé » tout le traitement du chômage parce qu'avant c'était les communes qui assumaient⁴⁶⁷ [...]

⁴⁶³ Loi fédérale sur l'assurance-chômage obligatoire et l'indemnité en cas d'insolvabilité du 25 juin 1982.

⁴⁶⁴ Les deux premiers axes (bureau juridique et social et espace-emploi) concernent davantage les intérêts individuels des chômeurs défendus par le groupe. Les deux autres axes (rencontres bihebdomadaires et journal) visent davantage à traiter du chômage sous un plan plus collectif.

⁴⁶⁵ Les mesures du marché de travail visent spécifiquement le retour à l'emploi. Elles apparaissent initialement dans les années 1980 comme des mesures préventives. Elles évolueront dès 1996, date de la révision partielle de la LACI qui signe le passage d'une approche dite passive (versement d'indemnités aux personnes sans emploi) - considérée comme insuffisante face à l'augmentation du chômage dans les années 1990 - à une approche dite active - qui vise l'intégration des demandeurs d'emploi par le truchement de mesures comme les MMT (Erb, 2010). Les MMT sont subdivisées en trois catégories : des mesures de formation (cours de reconversion, d'intégration, de perfectionnement, stages de formation, ...) ; des mesures d'emploi (programmes d'emploi temporaire, stages de pratiques, semestres de motivation) ; des mesures spéciales (allocations d'initiation au travail ou de formation, soutien à une activité indépendante, contributions aux frais de déplacement et de séjours) (Erb, 2010, p. 40).

⁴⁶⁶ Ces mesures permettent aux personnes concernées d'exercer une activité professionnelle pour mobiliser et développer leurs qualifications (processus de réinsertion professionnelle).

⁴⁶⁷ Il est en effet stipulé à l'article 85a de la LACI (nouvelle teneur selon la loi fédérale du 23 juin 1995 entrée en vigueur le 1^{er} janvier 1996) que « les autorités cantonales conseillent les chômeurs et s'efforcent de les placer, le cas échéant avec la

C'est devenu donc cantonal et c'est à partir de là qu'il y a eu les offices régionaux de placement (ORP)⁴⁶⁸. En contrepartie des prestations versées, les personnes devaient participer à leur réinsertion professionnelle à travers les MMT. C'était des collaborations avec les entreprises qui devaient prendre des chômeurs et, en contrepartie, le chômage payait une partie du salaire [...] Il y a eu beaucoup de mesures pour qualifier les gens et les remettre sur le marché du travail [...] L'association a suivi toute l'évolution de la loi sur le chômage depuis le début. (Alessia, présidente bénévole à l'ADCN)

Nous souhaitons plus spécifiquement revenir sur les modifications de la quatrième révision de la LACI (dernière en date à ce jour) à laquelle l'association s'est opposée et qui fait partie des luttes collectives que mène l'association⁴⁶⁹. Celles-ci visaient à assainir la situation financière de l'AC. Les causes imputées au montant des dettes en question - considérées comme très (trop) élevées selon le SECO et le DEFR (7.8 milliards de francs en janvier 2011, son plus haut niveau) - visaient essentiellement les « prévisions trop optimistes » du taux moyen de chômage anticipé (évalué à 2.5% contre un taux moyen de 3.2% sur les vingt dernières années [début des années 1990 aux années 2010]) qui ont donc conduit à une sous-estimation des besoins de financement en regard de la conjoncture actuelle (DEFR & SECO, 2013, p. 5). Face à ces estimations plus favorables qu'elles n'auraient dues être en réalité, la Confédération avait entre autres entrepris, dans le cadre de la troisième révision de la LACI (entrée en vigueur le 1^{er} juillet 2003), d'abaisser le taux de cotisation (de 3.0% à 2.0%). Au-devant des difficultés de financement rencontrées induites par un état de fait plus défavorable qu'anticipé, la Confédération a donc décidé de réviser à nouveau la LACI afin de rétablir un meilleur équilibre budgétaire. Pour y parvenir, un certain nombre de mesures ont alors été révisées : elles font ainsi l'objet de la 4^{ème} révision de la LACI entrée en vigueur le 1^{er} avril 2011. Pour la Confédération, un meilleur équilibre financier devait donc passer à la fois par la réduction de certaines prestations⁴⁷⁰ et par l'augmentation des cotisations⁴⁷¹. Si les ajustements apportés modifient en certains points la procédure et certaines

collaboration des institutions paritaires de placement, des institutions de placement gérées par les organisations fondatrices ou des services de placement privés; elles veillent à ce que les possibilités de réinsertion de chaque assuré soient clarifiées avec soin durant le premier mois de chômage contrôlé » (Confédération suisse, 2014c, p. n.d.).

⁴⁶⁸ En effet, la LACI du 23 juin 1995 (en vigueur au 1^{er} janvier 1996) a mandaté les cantons pour qu'ils ouvrent des offices régionaux de placement (Hermann, 2006).

⁴⁶⁹ Relevons que l'ADC des Montagnes neuchâteloises avait lancé un référendum contre la quatrième révision de la LACI publiée dans la feuille fédérale le 30 mars 2010 (Popjura, 2010).

⁴⁷⁰ Neuf mesures sont indiquées dans le *Rapport sur la 4^e révision partielle de la loi sur l'assurance chômage* (DEFR & SECO, 2013): la durée d'indemnisation est réduite et est plus étroitement liée à la durée de cotisations ; les PET n'engendrent plus de nouvelles périodes de cotisation ; les indemnités compensatoires dans le calcul du gain assuré ne sont plus comptabilisées ; les exceptions relatives au délai d'attente pour les personnes qui achèvent leur formation sont supprimées ; un délai d'attente supplémentaire pour les personnes sans obligation d'entretien a été établi ; les mesures d'intégration financées par l'AC en faveur des personnes non assurées passent de 80% à 50% ; le plafond cantonal concernant les MMT a été réduit ; la durée d'indemnisation dans les régions à chômage dit élevé ne peut plus être prolongée et a donc été supprimée.

⁴⁷¹ Les cotisations sont passées de 2.0 % à 2.2%. Une cotisation de solidarité de 1% dite « pour-cent de solidarité » a été (ré)introduite pour les tranches de salaires non assurées allant de 126'000 à 315'000 francs suisses (DEFR & SECO, 2013, p. 5). Rappelons qu'entre 1999 et 2003 pour assainir la dette de l'AC, une cotisation de solidarité de 1% également avait déjà été mise en œuvre, c'est pourquoi nous évoquons que cette mesure a été réintroduite de fait (Conseil fédéral suisse, 2013a, p. 1717).

prestations, ces modifications ne sont pas sans incidence sur d'autres prestations sociales, l'aide sociale se trouverait notamment affectée par cette révision :

Ces prochaines années, le durcissement des règles d'accès aux prestations de l'AC et la diminution du nombre d'indemnités journalières vont amener davantage de personnes à être plus longtemps tributaires de l'aide sociale [...] Il faut néanmoins admettre que, dès la prochaine récession, les restrictions d'accès à l'indemnité journalière de l'AC et la diminution des prestations feront progresser le nombre de cas et donc les charges de l'aide sociale. (Salzgeber, 2012, p. 66)

Dans un argumentaire contre la quatrième révision de la LACI rédigé en 2010, l'association professionnelle CSIAS⁴⁷² expose elle aussi les incidences dommageables qu'elle y associe. Elle souligne notamment les effets possibles que ces nouvelles mesures auront sur les autres systèmes d'assurance sociale - et sur l'aide sociale notamment (CSIAS, 2010). À son sens, les réductions des prestations de l'AC engendreront non seulement un « démantèlement des prestations de soutien » tout comme un transfert des charges et des tâches vers l'aide sociale - à la charge notamment des communes – mais elles représenteront également un frein à l'entrée dans la vie active pour les jeunes adultes, voire elles augmenteront le risque de rester plus longtemps à l'aide sociale. La CSIAS souligne en outre que ces mesures ne focalisent que peu sur l'(ré)insertion professionnelle alors qu'elle estime que celles-ci devraient être pourtant centrales dans une démarche d'amendement de l'AC, notamment dans le cas des personnes concernées par un chômage de longue durée. Le cas particulier des cantons à plus fort taux de chômage est souligné : ceux-ci seront plus spécifiquement affectés par les nouvelles mesures apportées à l'AC- le processus de réinsertion étant envisagé comme plus entravé :

Les cantons présentant dès aujourd'hui un taux de chômage élevé seraient particulièrement touchés par les réductions des prestations, puisqu'ils seraient privés d'instruments utiles pour prévenir la fin de droit. Alors qu'auparavant, les personnes en fin de droit avaient la possibilité d'acquiescer un nouveau délai cadre en participant à une mesure relative au marché du travail, il est à craindre que le report intégral du financement de ces mesures sur l'autorité sociale des cantons ou des communes amène cette dernière – pour des raisons de coût - à octroyer aux bénéficiaires de l'aide sociale l'autorisation de participer à un programme de manière restrictive. La réinsertion est ainsi rendue plus difficile au lieu d'être facilitée. (CSIAS, 2010, p. 2)

Aussi, la CSIAS doute à long terme de l'efficacité des mesures d'assainissement proposées par la quatrième révision de la LACI notamment sur l'augmentation des cotisations de 0.2 points de pourcentage qu'elle juge modique : « L'augmentation modeste de 0.2% a pour conséquence une durée d'assainissement de 18 ans. Une durée qui est en contradiction avec l'actuel consensus sociopolitique

⁴⁷² Conférence suisse des institutions d'action sociale. Pour rappel, cette association professionnelle nationale vise principalement l'efficacité, la coordination et l'équité dans le système d'aide sociale suisse.

quant à la nécessité d'amortir les dettes de l'AC en l'espace d'un cycle conjoncturel. » (2010, p. 2) Pessimiste sur ce point, l'association anticipe un endettement persistant de l'AC et une pression constante au démantèlement des prestations afférentes, encourageant alors à un désendettement renforcé de l'AC. S'il est encore un peu tôt aujourd'hui pour en mesurer pleinement les effets, les inquiétudes soulevées par ces constatations anticipatives doivent être prises en considération : les impacts de cette révision doivent être observés du côté non seulement de l'AC, mais également des autres assurances sociales, et plus spécifiquement de l'aide sociale. Les personnes concernées par le chômage de longue durée sont tout particulièrement visées, tout comme les groupes dits à risque de l'aide sociale - jeunes adultes, personnes peu qualifiées, travailleurs pauvres - (Salzgeber, 2012). Le canton de Neuchâtel, connaissant le plus haut taux de chômage en Suisse depuis quelques années, est particulièrement concerné par la mesure relative à la réduction de la prestation afférente au chômage en fin de droit⁴⁷³. Face à l'augmentation des personnes en fin de droit de chômage à l'aide sociale, l'ADCN a collaboré avec le responsable du Service de l'emploi pour répondre aux inquiétudes des personnes directement concernées par cette situation en organisant des séances informatives et en se faisant le porte-parole auprès des autorités :

La précarisation est de plus en plus préoccupante, elle se banalise même. Avec les dernières révisions des assurances sociales, on arrive très vite à l'aide sociale et les pressions viennent de partout : du travail, de la famille, des assureurs, des créanciers, des bureaux de chômage, etc. De plus en plus de bénéficiaires de l'aide sociale nous demandent d'intervenir auprès des autorités, car ils ne savent plus comment se faire entendre et faire valoir leurs droits⁴⁷⁴. (Alessia, présidente bénévole à l'ADCN)

Si l'ADCN s'est effectivement mobilisée pour défendre le maintien des acquis des chômeurs dans le cadre de la quatrième révision de la LACI qu'elle réproouve, ce n'est pas la première fois qu'elle s'activait sur des enjeux politiques de cette envergure : notons tout d'abord que sa création coïncide avec l'entrée en vigueur de l'AC obligatoire pour les employeurs et les employés salariés (en 1982) ; par la suite, elle n'a eu de cesse de prendre part aux débats pour préserver les prestations de chômage, notamment en 1997 dans le cadre de la deuxième révision de la LACI lorsque les associations de chômage suisses (dont celle de Neuchâtel) obtiennent un référendum et, par la suite (et de justesse), le refus du projet du Conseil fédéral et le Parlement en votation population à 50.8%⁴⁷⁵ (Confédération

⁴⁷³ Soit la neuvième mesure de la quatrième révision indiquée dans le *Rapport sur la 4e révision partielle de la loi sur l'assurance chômage* : la non prolongation de la durée d'indemnisation dans les régions à chômage dit élevé.

⁴⁷⁴ L'association est intégrée dans un réseau associatif où différentes ADC (notamment les cantons de Genève, Vaud, Berne et Bâle) cherchent à défendre plus largement les intérêts de leurs bénéficiaires. Elles se sont rencontrées à plusieurs reprises au cours de l'année 2014 pour aborder entre autres les préoccupations qu'elles ont quant à l'évolution actuelle de l'aide sociale et de ses incidences pour les bénéficiaires concernés. Ont ainsi été discutées les pratiques cantonales sur ce dossier afin de viser, à terme, une action coordonnée entre les différentes associations concernées.

⁴⁷⁵ Arrêté fédéral du 13 décembre 1996 sur le financement de l'assurance-chômage. La mobilisation référendaire fait donc suite à cet arrêté fédéral qui portait sur une baisse des indemnités de chômage.

suisse, 1997). Si contrairement à la deuxième, cette quatrième révision acceptée en 2010 en votation populaire à 53.4% (Confédération suisse, 2010) fait l'objet d'une lutte non couronnée de succès pour l'association, cette dernière félicite néanmoins la modification de la loi en faveur des personnes âgées de 55 ans et plus apportée quelques mois plus tard (le 1^{er} janvier 2012) qui a réduit de deux mois la période de cotisations pour cette catégorie de personnes⁴⁷⁶. Les intérêts collectifs des chômeurs sont ainsi soutenus par l'association sur la base d'objets législatifs comme l'illustrent ces quelques exemples arguant que le chômage est « une affaire collective » et non pas uniquement « un problème individuel ». À ce propos, la présidente de l'association évoque la difficulté à parfois faire comprendre l'application de la procédure à leurs usagers et les moyens limités que l'association possède pour intervenir quand ceux-ci la sollicitent. Elle rappelle en ce sens l'importance de penser la problématique du chômage à un niveau collectif pour mieux améliorer par la suite les situations individuelles.

Si intervenir dans le cadre de la législation est une manière de militer en amont pour les intérêts collectifs des chômeurs, l'association se mobilise aussi en aval pour faire état de ce qu'elle constate lors des permanences, des rencontres bihebdomadaires organisées ou des relations qu'elle peut avoir avec les différents services institutionnels (Service de l'emploi, ORP, ...). Elle évalue aussi l'application et les effets des mesures de réinsertion par la rédaction de textes. La publication d'un journal annuel et d'un ouvrage sur les préjugés à l'encontre des chômeurs (publié à l'occasion de son trentième anniversaire en 2012⁴⁷⁷) sont aussi une manifestation de leur mobilisation pour les intérêts des chômeurs. Par le truchement du journal qu'elle publie une fois par année, l'association se positionne sur des thématiques afférentes au chômage et rappelle les principales activités mensuelles menées tout au long de l'année écoulée⁴⁷⁸ :

Se battre pour les lois est un acte militant. En effet, dès qu'il y a des lois qui sont restrictives ou des activités politiques qui vont toucher aux droits des chômeurs, on va beaucoup s'engager, comme on s'est beaucoup engagé dans la quatrième révision de la LACI. Le journal que l'on publie, c'est aussi une manière de militer : on va prendre un aspect de loi que l'on va décortiquer et vulgariser. L'information, c'est aussi

⁴⁷⁶ En effet, à partir du 1^{er} janvier 2012, les personnes âgées de 55 ans et plus doivent cotiser 22 mois (contre 24 mois auparavant) pour obtenir 120 indemnités quotidiennes supplémentaires (et obtenir ainsi jusqu'à 520 indemnités journalières dans un délai-cadre de deux ans) (Wandfluh, 2011).

⁴⁷⁷ Ce recueil d'articles d'historiens, sociologues, ethnologues, écrivains, étudiants, journalistes, artistes, psychologues, avocats ou encore chefs d'entreprise comprenant les témoignages de personnes directement concernées par le chômage cherche à la fois à mettre en avant les représentations que la société porte à l'encontre des personnes sans emploi et à les déconstruire. Ce projet de relative envergure pour l'association reste toutefois exceptionnel. Il est considéré par les deux personnes interrogées comme une marque de soutien important à l'attention des chômeurs et une action collective qui aura marqué l'histoire de l'association : le livre, comme objet symbolique, devient au même titre que les actions menées législativement une manifestation de la défense des intérêts collectifs des personnes au chômage réalisée par l'association.

⁴⁷⁸ Le journal est notamment distribué devant l'ORP de Neuchâtel, stratégie visant ainsi à cibler les personnes directement concernées par le chômage dans le but de leur faire également connaître l'association. Étant tiré à seulement mille exemplaires et paraissant une fois par année, nous pouvons considérer qu'il a de ce fait un rayonnement relativement limité.

faire passer des messages et de souligner ce sur quoi il faut se bouger. (Laura, animatrice socioculturelle à l'ADCN)

À la lecture d'un numéro publié en 2014, nous constatons la volonté de l'association à se positionner sur différentes mesures prises par les institutions publiques en matière de chômage et de problématiques liées. Des constats personnels tirés de l'expérience respective des membres du groupe et des mesures qu'ils préconisent pour améliorer la situation des personnes au chômage sont ajoutés. Pour illustration, dans un article rédigé par les deux permanentes de l'association sur la réinsertion professionnelle et sociale, sont présentées à la fois les lacunes constatées - mesures d'insertion qualifiées d'insuffisantes et programmes d'occupation reconnus comme étant « peu efficaces » - et les nouvelles mesures prises pour les enrayer telles que : la campagne « un chômeur une entreprise » du Service cantonal de l'emploi, le renforcement de la collaboration entre les ORP et les entreprises ou encore le fait que plusieurs PET aient créé des ateliers en liens avec les secteurs de l'économie locale demandeurs de main d'œuvre (comme l'atelier des Couturiers du Temps) entre autres propositions. Un second article traite de la problématique du nombre de dossiers que doivent traiter les conseillers ORP considéré comme trop élevé - excédant par ailleurs les recommandations du SECO (soit en moyenne 180 dossiers à l'étude contre 120 préconisés mentionne l'article dans le journal de l'association⁴⁷⁹) - et comme illustration le rappel de la grève des conseillers ORP à Genève en mars 2013 (Tribune de Genève, 2013)⁴⁸⁰. Les deux permanentes appellent ensuite dans un autre texte à ce que « l'aspect social » soit pris en compte dans la prise en charge du Service de l'emploi et évoquent leur surprise tant à la coupe dans le budget de l'aide sociale de quatre millions de francs suisses par le Conseil d'État. Elles soulignent que l'ensemble des dernières révisions apportées au cœur des assurances sociales visaient à réduire l'ensemble des prestations « conduisant inévitablement une partie des assurés vers l'aide sociale » et appellent le nouvel Conseiller d'État du DEAS à éviter qu'une partie d'entre eux ne bascule « dans la précarité et l'exclusion ». Elles avancent les éléments qu'elles aimeraient voir mis en place comme une meilleure collaboration et communication avec les services administratifs des assurances sociales et la mise en place de salaires minimaux. Elles rapportent enfin qu'elles rencontrent trop régulièrement dans leurs permanences des personnes soumises à de fortes pressions dans leur travail, se sentent humiliées et discriminées.

⁴⁷⁹ Nous ne parvenons pas à trouver l'information chiffrée auprès du SECO, mais notons que nombre d'auteurs relèvent un nombre similaire de dossiers par conseiller ORP (Cruchon & Falco, 2013; Curti, 2002; Hochstrasser, 2013; Moachon, 2007; F. Weber, 2013).

⁴⁸⁰ Notons également que des problématiques de surcharges professionnelles ont été constatées dans le Service de l'emploi neuchâtelois en 2012 (Grimm, 2012). Un syndicat genevois fait également le même constat en 2013 (F. Weber, 2013). Les collaborateurs de l'OCE genevois ont ainsi dénoncé à la fois une surcharge de travail et la chronicité des sous-effectifs au sein des OCE (Furrer, 2014).

Ces articles peuvent s'approcher comme une invitation à la réflexion sur le sujet de l'inemploi et ses impacts tout en permettant à l'association de donner son positionnement sur les mesures qui touchent le chômage et ses membres. Si le journal est présenté par l'ADCN comme support permettant de donner des informations concernant la LACI et d'exposer ses activités générales, il se donne également à notre sens pour l'association comme une opportunité de faire état de constats explicitement critiques des situations observées au quotidien. Nous l'argumentons par un extrait de l'édito du numéro d'avril 2016 :

Dans un contexte où le marché de l'emploi évolue rapidement, où l'on exige une très grande capacité d'adaptation et de nouvelles compétences, le canton [de Neuchâtel] manque de moyens importants pour améliorer les chances de réinsertion sociale et professionnelle. S'ajoutent de nombreuses entraves à une politique de l'emploi concertée : la lente restructuration du Service de l'emploi qui a passé entre plusieurs mains (arrivée d'une nouvelle cheffe prochainement), les restrictions dans les assurances chômage et invalidité, la diminution des prestations sociales, l'attente de l'introduction du salaire minimum de CHF 3'640.-, le report de la baisse des impôts physiques, le manque de collaboration des entreprises pour recruter du personnel local, l'insuffisance des crèches qui pénalisent les femmes au travail, l'augmentation des emplois précaires et temporaires au détriment des places fixes et convenables... Si les critiques pleuvent sur le canton, les chômeurs et chômeuses sont aussi confrontés à une avalanche de sanctions que nous présentons dans ce nouveau numéro de notre journal. Des sanctions qui pourraient être souvent évitées si la communication passait mieux au sein des organes de chômage. (Extrait du numéro 26 du journal publié par l'ADCN)

Outre la défense d'intérêt à plus large échelle, un soutien individuel est proposé par l'association aux bénéficiaires du collectif. Les deux permanentes, qui travaillent dans le bureau socio-juridique⁴⁸¹, aident les personnes qui la sollicitent à défendre leurs droits face à certaines décisions prises par d'autres acteurs institutionnels quand le contexte le justifie. Elle peut alors soutenir des démarches de recours :

On peut faire opposition. Par exemple, le grand classique, c'est quand nos bénéficiaires ont une décision du chômage qu'ils trouvent injuste et qu'il y a la possibilité d'une voie de recours. Souvent, les gens ne savent pas comment faire alors nous leur venons en aide. Mais attention, nous ne sommes pas des

⁴⁸¹ Dans le rapport d'activité 2014, sont décomptées 144 personnes qui ont été reçues dans l'espace socio-juridique de l'association et 245 entretiens qui y ont été menés (sans comptabilisation des échanges téléphoniques et électroniques quotidiens). Près de la moitié de ces personnes étaient de nationalité suisse (46%), un cinquième provenait des pays membres de l'UE (21%) – principalement de pays du Sud de l'UE comme le Portugal, l'Espace et l'Italie – et un tiers de pays non membres de l'UE (33%). La majorité d'entre eux recherchaient du travail dans les secteurs de la construction, de l'hôtellerie, de la vente, de l'industrie ou encore de la conciergerie et étaient âgés de 26 à 55 ans. Dans le rapport d'activité 2015, nous notons que les mêmes pourcentages sont donnés entre les trois différents groupes (46% nationalité suisse, 21% pays membres de l'UE, 33% non membres de l'UE). Il est seulement indiqué que 159 personnes ont été reçues et que plus de 228 entretiens ont été menés (soit, de différences faibles entre 2014 et 2015 sont à constater).

juristes. Pour nous, c'est très important de ne pas être des juristes, c'est une valeur que nous avons à Neuchâtel, - ce n'est pas le cas de toutes les ADC - parce que nous sommes dans cet esprit de solidarité, d'accès à la citoyenneté : pour nous, tout le monde doit pouvoir le faire sans un avocat ou sans un spécialiste. (Laura, animatrice socioculturelle à l'ADCN)

Cette posture de non-professionnelles du droit leur permet de pouvoir offrir des prestations gracieusement, certainement appréciées par une population qui ne peut pas forcément s'acquitter d'honoraires d'avocats ou juristes attitrés. Les dossiers d'opposition requièrent généralement un temps conséquent pour être menés à bien sans nécessairement aboutir à des résultats en faveur de la personne ayant sollicité une aide auprès de l'association. La potentialité de « petites victoires » est toutefois relevée, souvent suite à un long processus d'argumentation, tout comme celle de situations abusives et pénalement répréhensibles face auxquelles l'association ne peut aucunement agir :

Il y a des situations où on peut se dire que le système est très froid ou répressif. Je prends le temps, dans les lettres d'opposition que je rédige, de donner le problème dans son ensemble et de faire comprendre en quoi les pénalités sont peut-être à revoir. Je récupère parfois quelques centaines de francs suisses. Ça prend du temps en revanche, il faut discuter avec la personne et rédiger une lettre explicative de son histoire. C'est relativement compliqué et ça fait gagner du temps à l'ORP. Ensuite, il faut recorriger cette lettre en fonction de nouveaux éléments apportés par le chômeur en cours de route qui sont déterminants et qui modifient parfois toute l'argumentation. Et surtout prouver la bonne foi de la personne, car les responsables du service du chômage arrivent très bien à argumenter pour démontrer que la personne est de mauvaise foi. Pour la prouver, il faut toujours des preuves écrites, des témoins, c'est compliqué. C'est un gros travail. (Alessia, présidente bénévole à l'ADCN)

La démarche de recours requiert des compétences que certains bénéficiaires ne possèdent pas forcément pour se défendre efficacement et de manière autonome (connaissances réglementaires, qualité argumentative et rédactionnelle, ...). La posture médiatrice et défensive par un tiers, représentée ici par l'association, peut en ce sens jouer un rôle dans la défense de leurs intérêts. Ce type de soutien reste certainement sollicité par des personnes qui ne peuvent pas obtenir l'information et la compréhension de la procédure aussi aisément par d'autres vecteurs (conseillers ORP, amis, famille, ...). Si les chômeurs ont des droits qu'ils peuvent faire valoir quand ils les considèrent négligés, les deux membres de l'association interrogées insistent également sur les devoirs qu'ils ont auprès des services du chômage afférents. Les deux permanentes clarifient et vulgarisent les procédures et principes juridiques prévalents aux personnes ne connaissant ou ne comprenant pas toujours les logiques légales et procédurieres de la LACI - ou qui, dans certains cas, la contournent :

La LACI est hyper complexe et pénalisante : quand vous loupez un entretien chez votre conseiller ORP par exemple, vous avez cinq jours de pénalité, ce qui équivaut à un quart du mois de salaire [...] C'est une sanction hyper lourde, mais il faut le savoir. C'est une règle et il faut la respecter même si cela n'empêche

pas que nous luttons contre des mesures du genre qui sont dures, c'est vrai. Certains travaillent aussi au black et font des conneries [...] L'idée, ce que nous sommes aussi un endroit où l'on peut parler de ça. Pour que la sanction devienne pédagogique, il faut que la personne comprenne pourquoi sinon elle n'est que dans la révolte et va rester dans un sentiment d'injustice ou de victimisation. (Laura, animatrice socioculturelle à l'ADCN)

Nous observons que le soutien est apporté à la condition que le comportement de la personne qui le sollicite n'outrepasse pas les cadres réglementaires imposés par la LACI et l'ORP. Cas contraire, les recours n'ont en effet aucune chance d'aboutir et font perdre un temps inutile aux permanentes. Pour les personnes les contournant en revanche, le rappel à l'ordre est préféré à la dénonciation. Dans leurs discours, les permanentes disent rechercher à rendre plus autonomes les bénéficiaires de l'ADCN puisque mieux informés sur leurs droits et devoirs et donc potentiellement mieux armés pour procéder et mieux se défendre par la suite par eux-mêmes. En ce sens, la présidente spécifie que l'association « essaie de donner la force et le moyen de se défendre aux gens qui viennent [les] voir ». Une démarche de responsabilisation face aux contreparties inhérentes des prestations que les chômeurs perçoivent est engagée avec la volonté de ne pas paraître toutefois trop moralisatrice ou formaliste, les prestataires de solidarité du groupe ne souhaitant pas en ce sens être confondus avec des employés d'institutions publiques tient à spécifier la présidente : « Tout en les mettant devant leurs responsabilités, il faut par contre qu'ils n'aient pas l'impression que nous sommes des personnes de l'État qui répètent inlassablement 'Nul n'est censé ignorer la loi'. Nous devons réussir à le faire en créant un état d'esprit un peu sympa, d'ouverture et de solidarité. » Cette précaution est à notre sens prise afin de respecter la représentation d'une d'association qui milite pour la défense de leurs bénéficiaires et pouvoir en conséquence collaborer avec eux. En effet, il nous semble ici que la volonté de ne pas apparaître comme des acteurs étatiques, mais bien comme des acteurs associatifs souligne le fait que les permanentes cherchent à préserver la représentation de sujets capables de s'opposer potentiellement à certaines décisions prises par les ORP ou autres services liés à l'emploi à l'encontre des bénéficiaires qui, par la suite, font appel à elles. Cette représentation-ci se donne comme l'image de marque de l'association (« Nous sommes de votre côté si vous respectez correctement la procédure » ou « Si vous ne comprenez pas ou ne respectez pas la procédure, nous vous la rappelons »).

En sus de l'espace de conseil et de soutien socio-juridique individuel, les préoccupations quotidiennes des personnes qui viennent à l'association servent de base aux animations et séances proposées pour les aider à mieux y faire face. Certaines séances sont par ailleurs relativement personnalisées. Celles-ci ne se concentrent pas uniquement sur des problématiques directement liées au chômage et peuvent s'organiser en fonction des requêtes des bénéficiaires (aide à la résiliation d'un contrat de bail par

exemple). L'animatrice socio-culturelle du groupe donne quelques exemples des thématiques qui émergent de besoins soumis par les bénéficiaires de l'association : « On va par exemple organiser une séance pour se préparer aux entretiens d'embauche. On a fait une séance sur le changement de caisse-maladie. On avait beaucoup de gens aux rencontres-emplois qui disaient 'On est vieux' alors on a fait une séance sur les seniors au chômage. » L'association peut aussi les mettre en contact avec d'autres intervenants institutionnels. La collaboration se fait a priori de manière relativement aisée avec les services en question aux dires des permanentes interrogées :

On essaie d'être un catalyseur. On peut arranger une séance où un responsable du Service de l'emploi vient pour répondre à toutes les questions des bénéficiaires : 'Est-ce que je dois vendre ma bagnole ?' 'Est-ce que si mon père a de l'argent, il va devoir m'entretenir maintenant que je suis au chômage ?' 'Est-ce que je vais devoir rembourser l'aide sociale ?' 'Est-ce que je dois vendre ma maison ?' Je dois dire que l'administration collabore pas mal et est disponible pour ce type de séances. (Laura, animatrice socioculturelle à l'ADCN)

Les personnes qui viennent à l'association sont parfois fortement dépassées et fragilisées par les situations qu'elles sont en train de vivre, certaines d'entre elles se retrouvent même grandement isolées : « Il faut accompagner les gens car certains restent très précaires, très seuls, certains n'ont personne et ne savent où aller demander de l'aide. On est aussi là pour ces personnes en manque de soutien » reconnaît la présidente. L'association peut représenter un point de chute pour trouver une aide que certains bénéficiaires ne trouvent pas au sein d'autres réseaux de solidarité (fonction compensatrice de liens sociaux). D'autres mobilisent l'association en complément du soutien qu'ils reçoivent à travers leur réseau de liens primaires, la famille précise l'interrogée (fonction renforçatrice de liens sociaux). Les difficultés rencontrées sont parfois liées à un manque de compétences des bénéficiaires. Cela concerne plus particulièrement la rédaction de lettres de motivation, de CV ou la maîtrise d'Internet. D'autres situations problématiques sont aussi relevées comme celles des personnes très peu lettrées ou qui restent peu sollicitées à lire et écrire dans leur vie quotidienne - et qui en perdent alors quelque peu la pratique – ce qui complique le fait de pouvoir faire valoir ses droits et d'assumer ses obligations auprès des services du chômage. L'association peut apporter en ce sens une aide utile. En étant un point de contact, elle permet de développer l'entraide entre chômeurs :

L'idée de nos rencontres, c'est aussi qu'ils se répondent entre eux. Je vous donne un exemple, un grand classique des femmes célibataires qui racontent : 'J'ai un problème depuis que je suis au chômage avec mes gosses ; je n'ai tellement pas d'estime de moi que je n'ai aucune autorité sur mes gosses et je souffre dans cette relation avec mes enfants.' Et elles se donnent des conseils entre elles parce qu'elles se comprennent dans cette situation. Ou ils se disent 'Ah toi, tu veux bosser chez Johnson & Johnson, et bien j'ai travaillé là-bas. Il faut que tu demandes à elle.' Ils savent des choses utiles pour eux et les partagent. (Laura, animatrice socioculturelle à l'ADCN)

Le contact relationnel tient un rôle important dans le groupe et la présidente tient à cet égard à le rappeler : « *Le lien social* tient une place fondamentale dans nos activités. » Des rapports de confiance doivent pouvoir s'établir entre les bénéficiaires et prestataires de solidarité du groupe. C'est pourquoi il est attendu des bénévoles qu'ils fassent preuve d'une grande discrétion et que les entretiens se déroulent « dans la confidentialité du bureau » dans les locaux de l'association précise l'animatrice socio-culturelle. L'association cherche ainsi à proposer un espace de dialogue et d'écoute considérant que le chômage affecte beaucoup de pans de la vie des individus concernés : « Le chômage n'est pas qu'un problème d'argent. C'est un problème aussi au niveau de la socialisation, au niveau de l'estime de soi et il y a plein de choses périphériques qui entrent en ligne de compte. » (Laura, animatrice socioculturelle à l'ADCN) Le chômage peut effectivement représenter une période de fracture conduisant au délitement des liens sociaux ou affaiblir les mécanismes de socialisation (Laville, 1994). En outre, la perte d'un emploi signifie souvent la perte d'un statut social. Celle-ci peut être vécue de manière particulièrement douloureuse et affecter jusqu'à l'identité même de l'individu (Raynaud, 2007, p. 207)⁴⁸² :

Le « chômage total » entraîne pour l'individu une perte du statut social acquis par le travail. Il est vécu comme une souffrance et une épreuve ; il peut être ressenti comme une honte, car l'individu se sent dévalorisé. Ce vécu du chômage est très nettement majoritaire. Le sentiment d'inutilité sociale remet l'identité en question. Le chômage peut entraîner une désocialisation et une marginalisation de l'individu. Au-delà de la dévalorisation de soi, le chômage peut conduire, selon certains sociologues, à la constitution d'une identité négative, due au processus de disqualification sociale, notamment lorsqu'il est cumulé à d'autres handicaps. (Raynaud, 2007, p. 211)

La perte du statut social peut être plus pénible à vivre encore si la société le valorise fortement (Roques, 2004). L'estime de soi peut également être atteinte, une multiplication de périodes chômées dupliquant les effets néfastes sur l'estime de soi :

Chez les chômeurs, par exemple, trois phases ont été décrites : dans les premiers mois, l'estime de soi est abaissée (choc de la perte d'emploi), puis elle remonte après 6 mois (mobilisation maximale des ressources de l'individu) avant de commencer à décroître progressivement à partir d'un an. Les expériences de chômage répétées ont un effet délétère cumulatif sur l'estime de soi, en diminuant notamment le sentiment de contrôle du sujet sur son existence. (André, 2005, p. 28)

Face aux incidences négatives dont le chômage peut être porteur, l'association se propose comme un lieu d'échange pour que les personnes concernées, et particulièrement affectées, puissent venir raconter leurs expériences : « Il faut dire que ce système du chômage est particulièrement restrictif et

⁴⁸² L'auteur souligne au passage qu'il n'existe pas à proprement parler de « statut social du chômeur » (Raynaud, 2007, p. 207).

peut être pesant pour ceux qui le vivent. Certains culpabilisent aussi de se retrouver au chômage. Du coup, ils éprouvent très souvent le besoin de parler, de partager sur ce qu'ils vivent pendant cette période difficile. » (Alessia, présidente bénévole à l'ADCN) Certains ne sont pas nécessairement préparés à ces bouleversements entre les périodes d'activité et d'inactivité professionnelle qui modifient pleinement leur quotidien :

Les gens au chômage se sentent souvent rejetés, dévalorisés. Quand ils vont à l'ORP, il faut attendre, il faut tel formulaire, etc. Souvent, les gens « bouillent ». Ils viennent ici et si on ne peut pas les servir dans l'heure, ils se lâchent des fois sur les bénévoles [...] Après, cela fait vraiment un sas de décompression que de venir pour certains, c'est même ahurissant comme ils décompressent. Et l'idée, c'est qu'il n'y a pas de sas de décompression justement si on n'est pas là pour certains cas : ils passent du moment où ils sont licenciés au moment où ils doivent être les meilleurs parce qu'ils doivent retrouver un emploi. Il y a ce côté un peu schizophrénique, assez difficile à vivre. Il n'y a pas vraiment de moment où ils peuvent poser ça et dire qu'ils ont le sentiment peut-être d'avoir été mal traités, que c'est injuste et que c'est dur. (Laura, animatrice socioculturelle à l'ADCN)

Une association est plus à même de proposer cet espace d'écoute et de « décompression » qu'une structure institutionnelle étatique, espace essentiellement administratif et procédurier. En outre, l'association compense parfois certains besoins non satisfaits au sein d'autres services institutionnels :

Je pensais qu'avec l'arrivée des ORP cela irait un peu mieux, que l'on aurait moins de travail, mais on est en fait un peu les révélateurs des failles du système parce qu'il suffit qu'il y ait un problème avec le Service de l'emploi, les ORP et les gens viennent chez nous. Et les gens ne sont plus syndiqués. Ils aimeraient connaître leurs droits, mais ils ne savent pas où aller puisqu'ils ne se syndiquent plus. C'est là que je constate qu'il y a un manque d'accueil à ce niveau-là. Donc, nous ici, on peut compenser ce qu'ils ne trouvent pas forcément ailleurs. (Alessia, présidente bénévole à l'ADCN)

L'ADCN semble tenir un double rôle récupérateur : d'une part, récupération des problèmes qui n'auraient pas pu être gérés au préalable de manière satisfaisante pour la personne concernée dans les services institutionnels afférents ; d'autre part, récupération du rôle joué plus traditionnellement par les syndicats (dans la gestion conflictuelle avec les employeurs notamment) - le taux de syndicalisation en Suisse ayant effectivement tendance à diminuer⁴⁸³. Le milieu associatif peut alors compenser la fonction syndicale autrefois plus prépondérante.

Dans le profil des personnes à soutenir au sein du collectif, nous aimerions relever le cas spécifique des personnes de nationalité étrangère particulièrement nombreuses à venir pousser les portes de

⁴⁸³ En effet, de 1999 à 2014, ce taux est passé de 20.9% à 15.7%, soit une différence de 5.2 points de pourcentages. Sur l'ensemble de la période considérée, nous pouvons relever une diminution quasi-linéaire du taux et des taux très proches de la moyenne des pays de l'OCDE (OCDE, 2014). En 2014, environ un salarié sur six est syndiqué en Suisse.

l'association⁴⁸⁴. Celles-ci cherchent plus spécifiquement une aide pour mieux comprendre la procédure afférente au chômage et certaines d'entre elles ont parfois des inquiétudes quant à la stabilité de leur situation en Suisse si elles restent sans emploi :

On a pas mal à faire avec les étrangers qui ne connaissent pas toujours bien les lois. Les étrangers des autres cercles [hors Union Européenne] ont peur parfois car ils pensent que perdre leur travail vont les débouter. Et c'est de plus en plus le cas. S'ils perdent leur travail et qu'ils touchent l'aide sociale, à partir d'un certain moment, ils reçoivent une lettre du Service des étrangers qui leur dit que cela fait un moment qu'ils sont à l'aide sociale, qu'il leur faut retrouver un travail sinon ils peuvent envisager de retourner dans leur pays ou alors on leur spécifie que leur permis B ne sera pas renouvelé⁴⁸⁵. (Alessia, présidente bénévole à l'ADCN)

La loi suisse indique en effet qu'une prolongation d'un permis B peut être soumise à certaines restrictions en cas de chômage :

L'autorisation de séjour est prolongée de cinq ans si l'étranger remplit les conditions requises. Cependant, la première prolongation peut être limitée à un an si la personne se trouve dans une situation de chômage involontaire durant plus de douze mois consécutifs. Les ressortissants d'un Etat UE/AELE qui n'exercent pas d'activité lucrative ont droit à une autorisation de type B UE/AELE destinée aux personnes non actives, à condition qu'ils puissent prouver qu'ils disposent de moyens financiers suffisants et d'une assurance maladie et accidents couvrant tous les risques. (SEM, 2011, p. n.d.)

Concernant plus spécifiquement l'aide sociale, la LEtr précise aux articles 62e⁴⁸⁶ et 63 alinéa 1c⁴⁸⁷ que percevoir l'aide sociale peut être un motif de révocation des autorisations de séjour. Illustrons cette

⁴⁸⁴ Concernant la population étrangère accueillie dans les locaux de l'association, nous pouvons lire dans le rapport d'activité 2014 qu'une augmentation de leur effectif a été constatée. On y apprend que le personnel de l'association doit en conséquence se familiariser à de nouvelles démarches administratives (comme la rédaction de demandes de renouvellement de titres de séjour). La barrière de la langue peut parfois rendre difficile ce travail car certains ne parlent que peu le français ; les permanentes et les bénévoles doivent alors s'adapter pour parvenir à comprendre certains d'eux - il arrive régulièrement en revanche que des personnes proches de l'entourage des bénéficiaires étrangers les accompagnent pour jouer le rôle de traducteur s'ils maîtrisent mieux le français. Notons que, pour l'année 2014, la majorité des personnes accueillies à l'association étaient d'origine étrangère et représentaient ainsi plus des trois-quarts de la population reçue (58% provenant de pays hors UE et 19% de pays membres de l'UE, soit 77%). La population suisse représentait près d'un cinquième de l'effectif (18%). Le solde résiduel (5%) n'est en revanche pas précisé.

⁴⁸⁵ En effet, après recherche, nous constatons l'existence dans la jurisprudence neuchâteloise de ce type de cas - en l'occurrence, dans le cas présenté ci-après, le refus de prolongation d'une autorisation de séjour à un ressortissant turc : « Le 27 décembre 2012, le SMIG [Service des migrations neuchâtelois (rattaché au DEAS)] a informé l'intéressé qu'il ne lui octroierait pas une autorisation d'établissement eu égard à sa dépendance à l'aide sociale. » (République et Canton de Neuchâtel, 2016b, p. n.d.)

⁴⁸⁶ L'article 62 de la LEtr a pour objet la révocation des autorisations et d'autres décisions. L'article 62e indique en détail que « l'autorité compétente peut révoquer une autorisation, à l'exception de l'autorisation d'établissement, ou une autre décision fondée sur la présente loi, dans les cas suivants: [...] si l'étranger lui-même ou une personne dont il a la charge dépend de l'aide sociale » (Confédération suisse, 2015d, p. n.d.).

⁴⁸⁷ L'article 63 de la LEtr concerne la révocation de l'autorisation d'établissement et l'alinéa 1c stipule ainsi que « l'autorisation d'établissement ne peut être révoquée que dans les cas suivants : [...] l'étranger lui-même ou une personne dont il a la charge dépend durablement et dans une large mesure de l'aide sociale ». Notons encore que l'article 64 alinéa 1c de la LEtr (décision de renvoi) spécifie que « les autorités compétentes rendent une décision de renvoi ordinaire à l'encontre: [...] d'un étranger auquel une autorisation est refusée ou dont l'autorisation, bien que requise, est révoquée ou n'est pas prolongée après un séjour autorisé » (Confédération suisse, 2015d, p. n.d.).

situation dans le canton de Genève : un article publié dans *Le Temps* en janvier 2014⁴⁸⁸ intitulé *La pression monte sur les étrangers à l'aide sociale* fait état de l'ébahissement des assistants sociaux de l'Hospice Général⁴⁸⁹ constatant que « leur institution enverrait désormais régulièrement à l'Office cantonal de la population et des migrations (OCPM) des informations sur les personnes étrangères au bénéfice d'une aide sociale » (Herzog, 2014, p. n.d.). Laurent Forestier, secrétaire général adjoint du Département de la sécurité et de l'économie de l'État de Genève (DES), précise que « les ressortissants étrangers au bénéfice d'un permis L, B et C sont susceptibles de perdre leur titre de séjour au motif d'une dépendance à l'aide sociale » (Herzog, 2014, p. n.d.). Une collaboratrice du Centre de Contact Suisses-Immigrés (CCIS)⁴⁹⁰ interrogée avoue que cette situation plonge certaines personnes étrangères dans l'inquiétude, constat qui rejoint en ce sens celui de la présidente de l'ADCN sur ce point. Cette assistante sociale de l'Hospice général genevois en fait également état :

Dans le cas où l'aide sociale reçue est partielle, nous ne nous faisons pas trop de souci, mais le permis est potentiellement menacé si la personne ou sa famille dépendent intégralement de l'assistance sociale. Dans ces cas, les décisions ont de fortes chances d'être négatives, avec des conséquences énormes pour ces personnes. (Une assistante sociale de l'Hospice général cité dans Herzog, 2014, p. n.d.)

À ce propos, précisons que l'Association suisse des CSP⁴⁹¹ s'est prononcée et qu'elle reste préoccupée par l'adaptation de la LEtr sous l'angle de l'intégration⁴⁹² :

Les CSP s'inquiètent des effets néfastes et de la fragilisation de la situation de nombreuses personnes qui seraient produits en cas d'adoption de ce projet : [...] Révocation des permis - y compris d'établissement - en tout temps. Révision sévère et sans nuance des motifs de révocation : la dépendance à l'aide sociale⁴⁹³ devient un motif de révocation y compris pour les personnes ayant un permis C et vivant en Suisse depuis plus 15 ans. (Association suisse des Centres sociaux protestants, 2015, p. 7)

Au sein de l'ADCN, l'accès à la citoyenneté est valorisé pour que chaque personne puisse faire valoir ses droits et remplir ses obligations face aux procédures du chômage. La sévérité de certaines pénalités est relevée par les deux permanentes qui estiment pouvoir offrir au sein du dispositif associatif des dispositions pour prouver la bonne foi de bénéficiaires qui ne sont souvent pas informés de la

⁴⁸⁸ Notons également un autre article *Dépendance à l'aide sociale fatale au permis de séjour* (Tribune de Genève, 2015) qui mentionne le cas d'une ressortissante étrangère qui, en 2013, s'est vue refusée par les autorités zurichoises la prolongation de son permis de séjour en raison d'une trop grande dépendance à l'aide sociale et qui a donc été déboutée par la suite par décision du Tribunal fédéral.

⁴⁸⁹ Institution genevoise en charge de mettre en œuvre la politique sociale du Canton de Genève (accompagnement social et financier aux personnes précarisées, hébergement de requérants d'asile notamment).

⁴⁹⁰ Dans un bulletin d'information daté de mars 2013, le CCSI souligne ainsi que « le fait d'avoir commis des délits ou d'être dépendant de l'aide sociale constituent aujourd'hui déjà des motifs de non renouvellement de permis » (Halle, 2013, p. 4).

⁴⁹¹ Regroupe les CSP des cantons de Genève, Vaud, Neuchâtel et Berne-Jura.

⁴⁹² Projet de loi relatif à l'intégration des étrangers ; 13.030.

⁴⁹³ Fauchère évoque les critères qui définissent une dépendance à l'aide sociale : « Les directives du Secrétariat d'Etat aux migrations (SEM) prévoient qu'il y a une dépendance durable et marquée à l'aide sociale lorsque l'étranger a touché des montants dépassant, en règle générale, 80'000 francs et cela depuis au moins deux à trois ans. » (2016, p. 10)

procédure ou qui ont été incapables d'assumer leurs obligations. Face à certains cas compliqués, l'association cherche à ne pas péjorer la situation de migrants parfois déjà lourdement précarisés et sous pression des services de migration.

Pour conclure, mettons en évidence la démarche systémique que se donne l'association en considérant les intérêts des chômeurs à la fois sur les plans collectif et individuel. Agissant tant en amont qu'en aval, le groupe se propose de répondre, à son échelle, tant aux préoccupations pragmatiques quotidiennes auxquelles sont confrontées les personnes les sollicitant qu'à défendre leurs intérêts plus globalement au sein du système institutionnel (préservation des prestations de chômage) – bien que certaines actions restent infructueuses (dossiers d'opposition classés sans suite voire refusés, votations fédérales qui n'abondent pas dans le sens soutenu par l'association telles que la quatrième révision de la LACI). L'association se donne aussi comme un espace où les effets de stigmatisation liés au chômage ne sont plus, du reste moins, ressentis qu'ailleurs pour ceux qui s'estimeraient particulièrement vitupérés par le « statut » de chômeur - le projet livresque édité est un exemple de cette volonté de déstigmatisation portée à l'attention des chômeurs. L'expérience associative menée par l'ADCN permet de faire remonter auprès des institutions publiques les problématiques nombreuses que peuvent vivre les chômeurs et faire état de leurs besoins, en intervenant notamment dans le cadre de situations conflictuelles avec les services de l'emploi et les ORP. L'association peut représenter en ce sens un vivier important de ressources pour les chômeurs qui en manifestent le besoin et d'autres personnes en situation conflictuelle ou précaire (personnes actives en difficulté avec leurs employeurs [l'ADCN comme « substitut syndical »], personnes à l'aide sociale [l'ADCN comme « complément d'assistance sociale »]). Nous pouvons même anticiper un rôle de l'ADCN plus important encore dans les années à venir si le marché de l'emploi se dégrade plus fortement sous l'effet d'une multiplication des effectifs de potentiels bénéficiaires. Des effets de transfert de certaines prestations tenues par les ORP vers le groupe (délégation vers l'associatif) peuvent aussi être envisagés en raison notamment du nombre de dossiers que doivent traiter les conseillers ORP considéré comme excédant les effectifs requis du SECO. Si les prestations sont ouvertes à tout chômeur (et autres personnes en demande d'aide [certains bénéficiaires de l'aide sociale, migrants, ...]), il semble toutefois qu'elles intéressent et correspondent davantage à une population plus fragilisée (personnes en manque d'écoute, de ressources matérielles (internet, presse), de compétences (CV, lettre de recommandation, recours, ...). Enfin, notons une certaine ambivalence dans la posture tenue par les permanentes du groupe qui, tout en soutenant la défense des chômeurs (en dénonçant parfois certaines pratiques⁴⁹⁴) dans un esprit de militantisme, collaborent en même

⁴⁹⁴ Pour rappel illustratif extrait du numéro 26 du journal publié par l'ADCN : « Des sanctions qui pourraient être souvent évitées si la communication passait mieux au sein des organes de chômage. »

temps avec les services de l'État dans un esprit de compromis avec les services du chômage et d'emploi.

8.2.4.6 L'action sociale associative : entre complémentarité et subsidiarité à l'action sociale étatique

Au regard de notre réflexion générale, nous nous sommes intéressée à savoir si les personnes inscrites dans ces catégories spécifiques de risques sociaux peuvent trouver, au sein de ces collectifs de soutien qui leur sont spécifiquement dédiés et présentés ici, des réponses à d'éventuels manquements ou besoins non satisfaits par les institutions publiques. Autrement dit, la question que nous posions en début de chapitre était de savoir de quelle manière ces groupes étaient davantage complémentaires ou subsidiaires aux prestations octroyées par l'État ? Sur la base de l'étude faite des différents groupes présentés, la réponse à cette interrogation est partagée⁴⁹⁵. La complémentarité intervient quand les démarches de soutien, étatique et associatif, s'additionnent, soit quand celles-ci enrichissent les ressources à disposition des bénéficiaires. Pour illustration, les redistributions de Panier solidaire et Partage sont en ce sens des compléments, de nature différente, aux prestations sociales perçues par les bénéficiaires. Les activités des deux associations n'ont pas ici prétention à les compenser. Au contraire, un collectif comme Emmaüs agit davantage comme un lieu de substitution pour des personnes n'ayant pas trouvé, dans d'autres types de liens, les ressources suffisantes ou s'étant confrontées à certains besoins non pris en charge par les institutions de l'État. Dès lors, le vecteur associatif peut suppléer les défaillances de prise en charge des personnes en processus de rupture de liens sociaux ou totalement désaffiliées. Sur ce point, Emmaüs, en répondant à l'urgence de situations de dénuement avancé par la prise en charge des besoins primaires (logement, nourriture), assure protection et reconnaissance aux personnes frappant à sa porte si bien que, la *solidarité chaude* - s'instituant sur la non-indifférence et la sollicitude (Le Goff, 2012) - peut donner à la personne le sentiment de *compter pour* et *compter sur*. En effet, le cumul des ruptures peut générer « des réponses institutionnelles du secteur social [...] inopérantes ou inappropriées » (Latouche, 2015, pp. 121-122), particulièrement quand la personne a besoin d'un accompagnement quotidien tel qu'il est donné à Emmaüs (intégration à une vie en communauté, conditions de travail aménagées, ...) que l'État ne peut offrir. En clair, pour ces personnes « sans place », c'est précisément « dans la rencontre avec l'univers de la désinsertion' sur l'autre rive de la société duale que peuvent naître d'autres modèles de développement, de solidarité, d'autres systèmes de valeurs qui échappent à l'obsession productiviste et à la violence affairiste. » (de Gaulejac & Léonetti, 1994b, p. 276). Que les soutiens apportés soient

⁴⁹⁵ Elle sera plus discutée dans le dernier chapitre « *Solidarité chaude associative et solidarité froide : quelles réponses envisageables aux défis posés à l'État social ?* ».

complémentaires ou subsidiaires à l'action publique, la présence des groupes étudiés marque non seulement l'importance du vecteur associatif dans la prise en charge des besoins sociaux, mais également son rôle de garde-fou. Sur ce dernier point en particulier, l'ADCN se mobilise, par exemple, pour le maintien des acquis des chômeurs - ou éviter la détérioration de leur statut (l'exemple de la quatrième révision de la LACI) – ou pour la défense de leurs intérêts individuels dans les cas de recours face à certaines décisions de l'ORP.

8.2.5 Solidarité de valorisation

Nous qualifions ce type de solidarité par le syntagme « de valorisation » en ce sens que les collectifs de solidarité étudiés cherchent à mettre en valeur et visibiliser par différentes formes de soutien (notamment par des actions de promotion et de mise en réseau) des associations et des logiques plus générales comme le bénévolat⁴⁹⁶ et l'entraide autogérée (dans ce dernier cas, en soutenant et promouvant les groupes d'entraide). Ceux-ci cherchent plus particulièrement à soutenir des logiques de solidarité et d'entraide et non directement des individus (les destinataires de solidarité sont ainsi plus spécifiquement des collectifs de solidarité [associations, groupes d'entraide]). Dans cette section, nous avons analysé les cas d'une association de soutien aux milieux associatif et bénévole (Bénévolat-Vaud), d'une fondation de promotion de l'entraide autogérée (InfoEntraide Suisse, organe faîtière) et d'une association de promotion de l'entraide autogérée (InfoEntraide Neuchâtel, antenne régionale de la fondation faîtière).

8.2.5.1 Soutenir le milieu bénévole et associatif

Active depuis 2010⁴⁹⁷ et reconnue d'utilité publique, l'association Bénévolat-Vaud se définit comme un « centre de compétences pour la vie associative » se donnant pour but de « promouvoir, [de] valoriser et [de] défendre la place et le rôle des associations et du bénévolat au service du *lien social*⁴⁹⁸ ». Plus spécifiquement, l'association est à la fois un centre d'information, de formation, de conseils, de services et de réseautage⁴⁹⁹. Elle vise la promotion de la vie associative et du bénévolat et la mise en réseau des associations cantonales dites à « dominante bénévole » (actives dans différents domaines : social, environnemental, culturel, artistique, humanitaire ou encore sportif) et d'« utilité sociale » - œuvrant pour l'intérêt général et pour le développement de liens avec des partenaires qualifiés de

⁴⁹⁶ Quelques chiffres sur les activités bénévoles sont donnés pour l'année 2014 dans l'[Annexe 3 « « Activités bénévoles en Suisse en 2014 et nouvelle tendance de recrutement de bénévoles \(Speed-dating et speed-meeting du bénévolat\) »](#).

⁴⁹⁷ Elle est née de la fusion de deux autres associations créées respectivement en 1972 et 1988 et actives, d'une part, dans la mise en relation de personnes intéressées par le bénévolat avec des organisations à la recherche de bénévoles et, d'autre part, dans l'amélioration des conditions des associations cantonales dont les activités étaient essentiellement menées par des bénévoles. Elle est aujourd'hui composée de trois organes : l'Assemblée générale, le Comité et l'Organe de contrôle des comptes. Son siège est à Lausanne.

⁴⁹⁸ Tiré des statuts de l'association.

⁴⁹⁹ Une douzaine de collaboratrices salariées, le plus souvent à temps partiel, composent l'équipe de travail de l'association.

« socio-institutionnels ». Un soutien dans l'engagement, la formation et l'encadrement des bénévoles actifs au sein d'associations ou d'organismes publics et privés tout comme leur mise en contact sont également recherchés : « On sert d'interface entre les associations qui cherchent des bénévoles et les personnes qui souhaitent faire du bénévolat⁵⁰⁰. » (Yolanda, collaboratrice de Bénévolat-Vaud) Une démarche de sensibilisation auprès des pouvoirs publics et de la population ainsi que le développement de projets et de recherches visant tant une meilleure visibilité qu'une meilleure connaissance de la vie associative et du bénévolat sont menés par le groupe dans une perspective de valorisation⁵⁰¹. Des formations gratuites et payantes sont également proposées dans ces trois secteurs (bénévolat, association, entraide) sur des sujets relativement variés dont l'association estime qu'ils concernent ses différents publics-cibles (membres des associations, bénévoles ou participants à des groupes d'entraide)⁵⁰². L'objectif central de ces formations est de pouvoir à la fois faciliter la création et le développement des associations et des groupes d'entraide et stimuler l'engagement bénévole par l'assimilation de contenus spécifiques associés aux différents enjeux qui entourent la vie associative, bénévole et de groupe en général⁵⁰³. La plupart des cours étant payants et encadrés par des spécialistes, l'association cherche néanmoins à ce que le coût d'une formation ne soit pas un obstacle pour les personnes désireuses d'y participer⁵⁰⁴ et propose en ce sens des tarifs dits associatifs grâce au soutien d'un réseau de professionnels⁵⁰⁵ avec lesquels elle collabore dans le cadre des formations. Dans le cadre des activités de promotion développées, Bénévolat-Vaud crée ou s'associe

⁵⁰⁰ Notons que l'association sert de médiatrice entre les personnes bénévoles et les organisations à la recherche de bénévoles mais qu'elle n'est pas recruteuse : l'association ne place pas les bénévoles directement dans des organisations, elle se charge uniquement de conseiller et d'orienter les potentiels futurs bénévoles, de répondre aux questionnements qu'ils peuvent avoir et à stimuler leur engagement. Outre ce rôle d'entremise, elle tient aussi un rôle de conciliation en intervenant en cas de situations conflictuelles ou problématiques.

⁵⁰¹ Bénévolat-Vaud offre notamment un espace de conseil quant à la mise en route de projets divers dans le monde associatif (par exemple, la création d'une association et des enjeux qui l'entourent : aide à la gestion des problèmes qu'une association peut rencontrer au quotidien, conseils concernant la recherche de fonds ou le réseautage, consultations juridiques [assurances, fiscalité],...) ou à la formation d'un groupe d'entraide. Sont mis à disposition un espace de documentation sur le bénévolat, le secteur associatif et l'entraide (articles, revues, monographies, brochures, ...) ainsi que ses locaux pour l'organisation de séances ou de réunions.

⁵⁰² Exemples de formations proposées en 2015 : aspects légaux dans une association, introduction à l'engagement bénévole, stimuler les échanges dans un groupe d'entraide autogéré. Les prix des formations proposées par l'association aux différents publics-cibles vont de 30 à 250 francs suisses.

⁵⁰³ Les formations peuvent également être proposées « sur mesure » à des associations, entreprises ou groupes d'entraide qui en font la demande. Leur prix est alors fixé en fonction de la requête et des capacités budgétaires des solliciteurs.

⁵⁰⁴ Il existe la possibilité de formuler une « demande de facilité de paiement » auprès de l'association.

⁵⁰⁵ L'association a conclu un « accord de coopération » avec un réseau d'experts dans des domaines de spécialisation multiples (communication, recherche de fonds, ressources humaines, finances, conduite et gouvernance, graphisme, médias sociaux, conseils juridiques, services divers [traduction, coaching, supervisions d'équipe, ...]). Le but de ce réseau est de pouvoir « fournir aux acteurs associatifs des prestations spécialisées dans un esprit (et tarif) associatif ». Les parties associées (particuliers ou agences) s'engagent à offrir une première consultation gratuite aux « acteurs associatifs » afin de présenter l'offre de prestations qui leur sera par la suite proposée et facturée en tenant compte de leur capacité financière. Elles règlent une cotisation annuelle à l'association qui s'engage quant à elle à les faire figurer sur leur site en mentionnant leurs coordonnées (stratégie promotionnelle) et à leur soumettre des informations concernant le tissu associatif vaudois (stratégie informationnelle). Cette expertise offerte s'ajoute aux autres prestations que l'association propose.

à des évènements cherchant à favoriser le développement et le rayonnement des milieux associatif et bénévole :

Le but général des évènements de promotion que nous mettons en place est de faire en sorte que les associations se rencontrent, que les gens puissent tisser des liens et envisager des collaborations. Par exemple, on organise tous les deux ans le « Rendez-vous du bénévolat » (qui est gratuit) où les associations qui engagent des bénévoles sont invitées à se rencontrer à travers des ateliers (par exemple, comment travailler avec Facebook quand on est un groupe de chauffeurs bénévoles et que l'on n'est pas outillé) et des tables rondes. Le but, c'est que les associations développent des outils pour augmenter leurs capacités et leurs compétences [...] Pour l'entraide, on fait des évènements en fonction de l'actualité, on n'a pas de rendez-vous fixe. Je pense notamment à la campagne de sensibilisation des proches-aidants financée par le Service des assurances sociales et de l'hébergement (SASH). (Yolanda, collaboratrice de Bénévolat-Vaud)

L'encouragement au développement de collaborations entre le milieu associatif, secteurs privé et public fait également partie des activités de valorisation de l'association. Bénévolat-Vaud organise en ce sens des rencontres au cours desquelles les parties prenantes peuvent conclure des partenariats⁵⁰⁶. L'association s'engage par la suite à recontacter chacune des associations et entreprises participantes – soucieuses de développer leur RSE⁵⁰⁷ - de manière à s'assurer que « les embryons de collaborations se concrétisent dans les meilleures conditions possibles ». La plateforme « association-entreprise »⁵⁰⁸ a ainsi été mise sur pied pour qu'associations et entreprises puissent tisser des liens et échanger par la suite régulièrement des compétences et services en tout genre (forces vives, aides financières, matériel). Il arrive cependant relativement régulièrement que des entreprises refusent d'envisager des partenariats avec le monde associatif : « On a reçu pas mal de refus: soit les entreprises sont trop

⁵⁰⁶ Une journée *speed-dating* a été organisée en juin 2015 (tours successifs de table de sept minutes par rencontre) où associations, entreprises et collectivités publiques évoquent leurs projets et leurs potentielles collaborations en valorisant leurs expertises mutuelles (compétences professionnelles, mise à disposition de matériel, travail bénévole, ...), suivie de rencontres informelles pour poursuivre les échanges entamés. La journée s'est conclue par une table ronde. Pour illustration, la multinationale Nestlé a noué une collaboration avec l'association HandiCap Rando dans le cadre de cette journée en 2013, ce qui leur a permis de « lancer le concept de volontariat d'entreprise de Nestlé suisse » indique Emmanuel Barthes (HR Global Functional Specialist chez Nestlé) dans une vidéo mise à disposition sur le site de l'association vaudoise. Depuis, des bénévoles de la multinationale partent régulièrement en randonnée avec des personnes en situation de handicap.

⁵⁰⁷ Le concept de responsabilité sociale de l'entreprise (RSE) renvoie à l'intégration, au sein de l'entreprise, des « dimensions marchandes et non marchandes » (Gond & Igalens, 2012, p. 3). Par non marchandes, il faut comprendre les dimensions à caractère social, humain, culturel, politique et écologique : « La RSE fait référence au concept selon lequel les entreprises intègrent volontairement des préoccupations sociales et environnementales dans leurs activités commerciales et leurs relations avec leurs parties prenantes. Les PME qui intègrent le concept de RSE ont un comportement éthique et contribuent au développement économique tout en améliorant la qualité de vie des travailleurs et de leurs familles, ainsi que de la communauté locale et de la société en général. » (Commission européenne, 2015, p. n.d.). La RSE peut cependant être instrumentalisée comme « médiation sociale » (Capron & Quairel-Lanoizelée, 2004) ou mobilisée pour permettre l'amélioration de l'image de l'entreprise (se positionner comme une entreprise responsable) ou encore pour rechercher une certaine forme de légitimation « par une volonté de 'faire bien' » (Garric, Légise, & Point, 2007, p. 17) à la manière d'un « pansement symbolique » (Acquier & Aggeri, 2007).

⁵⁰⁸ C'est essentiellement l'association qui prospecte afin de trouver des entreprises potentielles intéressées à intégrer cette plateforme.

petites et n'ont pas les moyens, soit elles n'ont pas le temps, soit la RSE ne les intéresse pas. Comme c'est assez nouveau comme concept, on ne peut pas non plus obliger une entreprise à libérer ses employés une journée pour faire du bénévolat. » (Yolanda, collaboratrice de Bénévolat-Vaud) Le secteur public a été ajouté à la démarche en 2015 : « Le but est de savoir comment on arrive à établir un partenariat de qualité qui conjugue les missions spécifiques du public, du privé et de l'associatif et comment ils peuvent partager de leurs compétences⁵⁰⁹. » (Elsa, collaboratrice de Bénévolat-Vaud)

L'association collabore ainsi avec les institutions publiques⁵¹⁰. Une mesure d'insertion sociale à l'attention de personnes bénéficiaires de l'aide sociale déclarées comme étant non aptes au placement et non suivies par un ORP⁵¹¹ a été suggérée. Cette mesure appelée MACIT⁵¹², financée par le Service de prévoyance et d'aide sociale du Canton du Vaud (SPAS), vise à ce que les bénéficiaires volontaires concernés puissent mener une activité bénévole au sein d'une association ou une fondation partenaire⁵¹³ dans une logique de (re)valorisation de leur estime de soi. Pour pouvoir la financer et la mettre sur pied, les deux collaboratrices de Bénévolat-Vaud reconnaissent que l'association a dû convaincre les responsables politiques des bienfaits attribués à cette mesure:

La mesure MACIT, nous l'avons mis en place en partant d'observations du terrain. Ces gens qui sont dans un processus de désinsertion se retrouvent isolés et coupés des réseaux secondaires, professionnels. La plupart du temps, leur réseau primaire est aussi complètement bancal et s'effiloche. Ces gens-là n'ont plus aucun pilier. Par le bénévolat, nous sommes persuadées que ces gens-là peuvent recréer des contacts dans un réseau existant dans une région où ils habitent et mettre au service des autres les propres compétences. Et là, on travaille aussi sur l'estime de soi. (Elsa, collaboratrice de Bénévolat-Vaud)

⁵⁰⁹ Dans le cadre d'une table ronde de la journée plate-forme organisée en juin 2015, deux intervenants publics (un responsable de la Direction des Affaires sociales et familiales (DASF) de Vevey et un responsable du SASH du Canton de Vaud) ont participé au débat « Association-entreprises-collectivités publiques, trio gagnant pour faire avancer l'intérêt général ».

⁵¹⁰ Financièrement, les ressources de l'association proviennent à la fois des secteurs public (subventions publiques dans le cadre d'une contractualisation [présenté plus en détail dans le chapitre sur la contractualisation]) et privé (cotisations des membres individuels et collectifs, legs, dons, ...). Si le subventionnement étatique représente une part importante du financement de l'association des ressources privées financent néanmoins certains projets et permettent des rentrées supplémentaires d'argent, la recherche de fonds restant nécessaire : « On est effectivement une association fortement subventionnée par les pouvoirs publics car c'est un projet qui est vraiment d'intérêt général même si le subventionnement public et la loi n'autorise pas un financement à 100%. » (Elsa, collaboratrice de Bénévolat-Vaud) Le Canton de Vaud et le Département de la santé et de l'action sociale (DSAS) financent une partie des activités liées aux volets associations et bénévolat. Outre un soutien public vaudois, la fondation InfoEntraide Suisse finance en partie le secteur de l'entraide autogérée (en reversant aux centres de contact régionaux (dont Bénévolat-Vaud est l'antenne pour le canton de Vaud) les subventions reçues de l'OFAS (sera détaillé plus en détail par la suite).

⁵¹¹ Ces personnes sont au bénéfice d'un revenu dit d'insertion (RI). Celui-ci concerne toute personne, d'une part, « dont le revenu financier se situe au-dessous du minimum vital défini par des barèmes cantonaux » et, d'autre part, « qui souhaite, en cas de besoin, bénéficier d'une aide à l'insertion sociale et/ou professionnelle et qui s'engage à tout mettre en œuvre pour retrouver son autonomie » (Canton de Vaud, 2015b, p. n.d.). Les ayants droit sont des personnes majeures domiciliées dans le Canton de Vaud de nationalité suisse ou étrangère avec permis de séjour dont la fortune n'excède pas 4'000 francs suisses pour une personne seule ou 8'000 francs suisses pour un couple marié ou concubin - 2'000 francs suisses sont à ajouter par enfants pour un maximum de 10'000 francs suisses par famille (Canton de Vaud, 2015a, p. n.d.). À titre de comparaison, il n'existe pas à notre connaissance un revenu d'insertion similaire dans le canton de Neuchâtel.

⁵¹² Mesures d'Actions Citoyennes. Voir [Annexe 4 « Mesures MACIT de Bénévolat-Vaud : quelques chiffres »](#).

⁵¹³ Une quarantaine d'associations et de fondations participent à cette mesure en concluant avec Bénévolat-Vaud des conventions de collaboration.

Quatre acteurs interviennent au cours du processus: le bénéficiaire d'un revenu d'insertion volontaire à participer à la mesure MACIT, un référent dans l'association ou la fondation partenaire, un assistant social (des Centres sociaux régionaux (CRS) et Centres sociaux intercommunaux [CSI]) et un collaborateur de l'association. Les bénéficiaires, encadrés à la fois par les organisations participant au projet et par un collaborateur de l'association, reçoivent un suivi personnalisé et des bilans intermédiaires trimestriels après une phase exploratoire (mise à l'essai d'un mois) et un bilan final (perspectives d'avenir envisagées) – la mesure peut être reconduite trimestriellement pendant une année tout au plus. Dans la convention de collaboration conclue entre les parties contractantes (l'association et organismes partenaires), trois principaux objectifs sont visés: premièrement, l'attribution d'une mission bénévole au participant lui permettant de développer des sentiments d'utilité, de valorisation et de reconstruction de son identité; deuxièmement, la cohésion sociale encouragée par le fait d'intégrer des personnes éloignées du marché de l'emploi à avoir une activité; enfin, la mise en application de l'article 70 de la constitution vaudoise. L'association s'engage par ailleurs à verser un montant forfaitaire annuel - qui n'est pas fonction du nombre de participants ni de la durée de la participation - aux associations et fondations partenaires même si celles-ci ne reçoivent aucun participant pendant l'année en question: ainsi, du moment qu'elles figurent dans l'annuaire de Bénévolat-Vaud et que la convention de collaboration est reconduite après évaluation⁵¹⁴, celles-ci reçoivent systématiquement cette indemnisation à prix fait.

En termes de résultats, les deux collaboratrices de Bénévolat-Vaud interrogées estiment que ce programme d'insertion sociale est satisfaisant et encourageant. Des retombées positives pour les trois parties prenantes sont soulignées: d'un côté pour les participants, par le développement d'un sentiment d'utilité et d'appartenance, le renforcement de l'estime de soi, la reprise d'un rythme de vie, la valorisation de compétences; d'un autre côté pour les associations et fondations partenaires, par l'opportunité offerte de jouer un rôle qualifié d'intégrateur; enfin pour les assistants sociaux, par le fait de porter un regard différent sur les bénéficiaires d'un revenu d'insertion. Pour l'association, cette mesure occupe une place spécifique parmi les mesures d'insertion sociale proposées par le Canton de Vaud en ce sens où elle permet aux participants d'être considérés comme de « véritables acteurs associatifs parmi les autres » et de pouvoir « exercer une activité porteuse de sens dans un cadre de travail réel ». Les associations et fondations partenaires par leur participation à ce projet, permettent de rappeler, constate l'une des collaboratrices, qu'il existe « une place pour chacun dans la réalisation d'un projet associatif » et que « le bénévolat n'est pas une main d'œuvre gratuite ni une activité curative, mais un moyen de se réaliser au plan individuel et collectif ». Ce discours positif tenu

⁵¹⁴ Bénévolat-Vaud et les associations et fondations partenaires se rencontrent collectivement au moins une fois par année pour échanger sur leurs expériences et adapter au besoin la mesure. C'est également pendant cette séance qu'est confirmée ou annulée la participation des associations et fondations partenaires.

par les enquêtées sur la mesure MACIT apparaît comme relativement rationnel dans la mesure où c'est un projet que l'association a proposé et soutenu auprès des instances publiques. S'il est envisageable que la mesure puisse améliorer l'estime de soi des participants et participer à les réinsérer socialement dans le cadre d'une activité bénévole, elle ne dure toutefois qu'un temps : outre les interruptions du programme en cours de route, il n'est pas garanti que le bénéficiaire poursuive à la fois son engagement bénévole à la fin de la mesure ni que le réseau de contacts qu'il a pu éventuellement tisser dans ce contexte puisse l'aider à (re)trouver un travail par la suite – ce qui représente une limite à associer au programme. Relevons en outre que toutes les associations sollicitées ne souhaitent pas nécessairement participer au projet MACIT : « Nous avons aussi des refus. Les associations contactées n'ont pas forcément le temps d'encadrer ou ont un peu peur de la fragilité des personnes au RI. Et il y a aussi le fait que les associations aujourd'hui ont de plus en plus besoin de bénévoles compétents et autonomes. » (Yolanda, collaboratrice de Bénévolat-Vaud) Est soulevée ici une évolution récente dans le bénévolat auquel est directement confronté le profil des participants de la mesure : si certaines associations, fonctionnant davantage à la manière d'entreprises - référence notamment au concept d'« entreprises associatives » (Chanut-Guieu, 2009; Hély, 2009) - recherchent chez les bénévoles de plus en plus des compétences « ciblées et pointues » (Faure, Greenwood, Logean, Sommer, & Tornay, 2015)⁵¹⁵, elles peuvent alors être amenées à écarter les individus pour lesquels le bénévolat est surtout une manière de restaurer une estime de soi malmenée et de créer du *lien social* (tel que l'envisagent les partisans de la mesure MACIT). Deux logiques divergentes du bénévolat peuvent être considérées au sein du milieu associatif : d'un côté, celle d'une recherche de bénévoles autonomes d'une certaine manière « productifs »⁵¹⁶ par des associations au fonctionnement plus entrepreneurial; d'un autre côté, celle d'un accompagnement de personnes écartées du marché de l'emploi associées à des projets d'intégration sociale par des associations à vocation plus sociale. En clair, le maintien de cette mesure particulière, son développement et sa préservation restent par ailleurs fonction du budget accordé par les institutions publiques. Or, aux dires de l'initiatrice au moment de l'entretien, l'État préférerait investir en priorité dans la réinsertion professionnelle, ce qu'elle semble particulièrement regretter :

La mesure MACIT, elle marche bien. On est super contents, mais on ne va pas réussir à la développer parce qu'au niveau de l'État de Vaud, ils ont décidé de ne pas augmenter le budget pour les mesures de protection sociale, mais d'augmenter celui de la réinsertion professionnelle. Ils misent donc sur le fait qu'il faut absolument que les gens retrouvent un boulot [...] Quand on évaluait la mesure dans la phase pilote,

⁵¹⁵ Dans le cadre d'un reportage réalisé pour l'émission *Mise au point* (diffusée en 2015 par la Radio Télévision Suisse [RTS]), une membre de l'association Proraris (association qui œuvre pour les maladies rares) fait constater qu'il était recherché des « compétences extrêmement pointues et ciblées en matière de gestion de projet » que Jean-Pierre Pralong, directeur d'une fondation valaisanne et bénévole chez Proraris, a pu mettre à profit du groupe (intervention à la 45'16 minutes de l'émission en question).

⁵¹⁶ Cet aspect sera davantage développé dans le chapitre « La professionnalisation de la fonction bénévole ».

je disais ‘Ah, c’est intéressant, il y a des gens que cela amène vers la réinsertion professionnelle cette mesure’ parce que du moment où on travaille sur l’estime de soi, sur le réseau social, comme le propose MACIT, cela permet aux gens de pouvoir commencer à se projeter dans un projet professionnel, et même personnel, et de se consolider. Tant que ce socle-là n’est pas solide, on pourrait faire de la réinsertion professionnelle à outrance, cela ne marchera pas⁵¹⁷. (Elsa, collaboratrice de Bénévolat-Vaud)

Substantiellement, dans la valorisation des milieux associatif, bénévole et de l’entraide autogérée, Bénévolat-Vaud cherche à la fois à les faire connaître (information), les accompagner (formation) et faire reconnaître leur utilité comme vecteurs de solidarité (promotion). Pour ce faire, elle obtient le financement des collectivités publiques dans le cadre de certaines prestations développées (l’exemple de la mesure MACIT) ou favorise le développement de collaborations entre les associations et des organismes des secteurs privé et public (mise en réseau, triangulation « associations-État-entreprises »). Par la mise en place de formations, de services pratiques ou encore d’un espace de conseil, l’association cherche à permettre le maintien des dynamiques de groupe et à fournir des outils qui permettent le développement des associations et groupes d’entraide ainsi que le renforcement de l’engagement bénévole - elle développe en ce sens une sorte de méthodologie de la vie associative et bénévole encadrée par des professionnels salariés. Les deux collaboratrices interrogées constatent par ailleurs une notoriété croissante de l’association : « On a gagné en légitimité. On a une expertise à faire valoir qui est reconnue parce qu’on a aussi développé un réseau, un maillage de partenaires. Le fait de pouvoir collaborer avec certaines entreprises qui vont reconnaître ces associations, ces bénévoles, c’est une belle progression. » (Elsa, collaboratrice de Bénévolat-Vaud) Des ressources supplémentaires assureraient toutefois une reconnaissance additionnelle de ce qui est fait par l’association d’autant plus que cette dernière connaît des sollicitations grandissantes.

Si les prestations de l’association sont prioritairement destinées à la population du canton de Vaud, certaines actions outrepassent les frontières vaudoises. Relevons qu’aucune association de ce genre à ce jour n’existe ailleurs en Suisse romande : seules les autorités cantonales vaudoises ont permis la création et le développement d’une telle structure dans le paysage romand par l’inscription d’un chapitre et d’un article⁵¹⁸ constitutionnels concernant spécifiquement la vie associative et le bénévolat - inscrits dans la Constitution du Canton de Vaud du 14 avril 2003 (Confédération suisse, 2015c). Cette inscription législative marque la reconnaissance au niveau politique des actions menées par les

⁵¹⁷ Notons que, dans le dernier rapport d’activité (celui de 2015), il est indiqué que la mesure MACIT sera poursuivie en 2016 et qu’elle est en progression. Elle est toujours active en 2017. Ce constat contredit alors les propos anticipatifs tenus par l’enquêtée lors de l’entretien mené en mars 2014 qui pensait qu’elle serait interrompue.

⁵¹⁸ Le chapitre 9 et l’article 70 y relatif de la Constitution du canton de Vaud sont consacrés à la vie associative et au bénévolat. L’article en question mentionne les aspects suivants : « L’Etat et les communes prennent en considération le rôle de la vie associative et reconnaissent son importance [alinéa 1] ; ils peuvent accorder aux associations reconnues un soutien pour leurs activités d’intérêt général [alinéa 2] ; ils peuvent leur déléguer des tâches dans le cadre de contrats de partenariat [alinéa 3] ; ils facilitent le bénévolat et la formation des bénévoles [alinéa 4]. » (Confédération suisse, 2015c, p. n.d.)

associations et la complémentarité qu'elles doivent avoir avec les institutions de l'État. Bénévolat-Vaud fait ainsi figure de pôle de compétences romand:

Ce soutien de l'État de Vaud montre qu'il est indispensable de faciliter les conditions dans lesquelles les associations exercent leurs activités partant de l'idée que face à des problématiques majeures (inégalités sociales, insertion professionnelle, vieillissement de la population, illettrisme, sentiment d'isolement) l'action des pouvoirs publics et l'action des associations se complètent. (Informations extraites de la documentation de Bénévolat-Vaud)

L'une des fondatrices d'une des associations initiales a beaucoup milité pour dire qu'il y avait un réel besoin de soutenir les associations parce qu'on en a besoin, l'État ne peut pas tout faire [...] Je pense que son combat pour faire reconnaître le milieu associatif au niveau de l'État a porté ses fruits puisque notre association a pu voir le jour et a reçu dès ses débuts des subventionnements. Ça a même amené à l'article 70 de la constitution vaudoise. Je ne pense pas qu'il y a eu ces combats-là dans les autres cantons romands. (Yolanda, collaboratrice de Bénévolat-Vaud)

Il n'existe en effet ni chapitre ni mention similaire dans la Constitution de la République et Canton de Neuchâtel (Confédération suisse, 2015b)⁵¹⁹. L'association précise toutefois qu'il existe, dans les autres cantons romands, « des organisations à caractère faîtière qui ont pour mission de favoriser la coordination d'un grand nombre d'organisations bénévoles, tout particulièrement actives dans le domaine de la solidarité ». En effet, InfoEntraide Neuchâtel (qui sera présentée ensuite) est une illustration pour le secteur de l'entraide autogérée.

Cette démarche constitutionnelle cantonale permet à la fois le développement de relations plus étroites entre les milieux non institutionnels de solidarité (en l'occurrence, milieux associatif et bénévole et entraide autogérée) et leur reconnaissance. Ainsi mieux reconnus, l'idée de partenariats plus soutenus entre les institutions publiques et les associations peut se développer et se concrétiser dans le cadre de multiples collaborations⁵²⁰, notamment dans le financement de projets et mandats. Soulignons par ailleurs l'initiative prise par le SPAS en 2003 pour mieux évaluer le potentiel du bénévolat dans l'action sociale - un mandat a été confié à l'association Action Bénévole afin d'analyser la faisabilité et l'opportunité de recourir au bénévolat dans le cadre de l'action sociale (Collaud, Gerber, & Camponovo, 2004). Les mandataires ont notamment conclu une disposition des institutions sociales vaudoises à collaborer avec les milieux associatif et bénévole : « Cette volonté montre qu'il existe une reconnaissance tacite du fait que la coopération entre professionnels et bénévoles engagés dans

⁵¹⁹ Le bénévolat n'y figure à aucun moment. La dimension associative apparaît uniquement à l'article 19 Liberté d'association stipulant que : « Toute personne a le droit de créer des associations, d'en faire partie et de participer à leurs activités. Nul ne peut y être contraint. » (Confédération suisse, 2015b, p. n.d.)

⁵²⁰ Voir le chapitre sur la contractualisation où cet aspect sera plus développé.

l'action sociale est une condition essentielle pour garantir l'adéquation et la qualité des services et assurer un développement harmonieux de l'action sociale. » (2004, p. 120)

Enfin, au regard des relations nouées avec les institutions de l'État, l'association Bénévolat-Vaud reste attentive à ce qu'elles lui garantissent une marge d'autonomie importante. Elle tient en ce sens un discours relativement suspicieux des possibles dérives d'instrumentalisation ou de délégation abusive qui peuvent être entachées à l'État dans ses rapports aux associations (Brun, 2002; Laville, 2015) :

Les pouvoirs publics doivent se garder : d'intégrer directement l'action bénévole dans leurs dispositifs ; de se débarrasser de leurs obligations légales « sur le dos » de l'action bénévole ; de soumettre l'action bénévole à leurs impératifs et leurs priorités ; de l'instrumentaliser ; de la considérer comme un produit.
(Information extraite du site internet de Bénévolat-Vaud)

Cette posture de défiance mise explicitement en évidence fait état d'une vision du groupe qui vise à envisager la complémentarité entre l'État et les associations et à refuser d'être des « instruments des pouvoirs publics » (Laville, 2015).

8.2.5.2 Soutenir l'entraide autogérée en Suisse

Structure faîtière de dix-neuf centres de contact établis sur le territoire helvétique, InfoEntraide Suisse est actuellement la seule organisation suisse à soutenir et visibiliser les groupes d'entraide au niveau national. Créée en 2000⁵²¹, elle se pose comme le « chef de file institutionnel pour le développement de l'entraide autogérée [groupes d'entraides autogérés locaux, organisations d'entraide et fora d'entraide sur Internet] » et se veut être une plate-forme nationale pour tout ce qui a trait aux groupes d'entraide dans le domaine socio-sanitaire. L'idée directrice qui guide la fondation et ses antennes régionales est que l'entraide autogérée permet de créer du *lien social* dans une époque où une fragilisation des structures familiales et du tissu social est constatée, les groupes d'entraide pouvant en ce sens (re)donner une appartenance. La fondation souligne aussi le rôle important qu'elle reconnaît dans le statut des personnes « expertes par l'expérience » - à plus forte raison quand celles-ci sont touchées par une maladie ou une problématique rare⁵²² - ainsi que l'importance de l'« auto-compétence » développée par l'individu dans un groupe de pairs. Pour ce faire, elle est chargée de coordonner les activités des différentes structures régionales qui lui sont rattachées dans le cadre d'un

⁵²¹ Les prémisses du groupe datent du début des années 1980 : il est alors considéré comme l'unique organisme de contrat de la promotion des groupes d'entraide en Suisse. D'autres centres se sont progressivement créés fonctionnant sur un mode exclusivement bénévole sans fortes ressources financières. La mise en place d'un bureau national se fait en 2000. Au début des années 2010, la fondation (anciennement KOSCH) change de nom pour améliorer sa visibilité au niveau national.

⁵²² À travers cette appellation, le groupe comprend des maladies ou des problématiques (autrement qualifiées par le syntagme de « thèmes rares ») auxquelles très peu de personnes sont confrontées (exemples de thèmes rares recensés : asexualité, cybermobbing, hépatites A/B, perte de la famille, syndrome de Sjögren, ...). Dans la plupart des cas, il est en conséquence difficile de pouvoir créer et faire vivre un groupe d'entraide au niveau régional faute de personnes concernées à proximité géographique. Pour cette raison, InfoEntraide cherche à ce que ces dernières puissent entrer en contact par l'intermédiaire de leur moteur de recherche. La fondation se charge aussi de recenser les personnes concernées par ces problématiques peu communes et se fait ensuite l'intermédiaire entre celles qui souhaitent se rencontrer.

travail en réseau dont elle encourage le développement⁵²³. Elle est sous mandat de prestations depuis 2001 avec l'OFAS⁵²⁴ qui représente le financement le plus élevé de l'ensemble de contributions financières de la fondation⁵²⁵ et est en collaboration directe avec des organisations d'entraide telle que les ligues de santé et fait partie de l'Alliance pour la santé en Suisse. Dans les activités menées au niveau national, la fondation cherche plus particulièrement à ce que l'entraide autogérée soit juridiquement ancrée (sera développé plus en détail par la suite) et se charge plus concrètement de financer et superviser le travail des centres de contact régionaux (promotion de l'entraide autogérée au niveau local). Un constat est fait en ce sens qu'il existerait une volonté de certains groupes à être mieux reconnus : « Dans un groupe d'entraide, d'un côté, on veut dialoguer avec ses pairs parce que c'est la mission, la vocation du groupe. D'un autre côté, on aimerait bien que les professionnels et l'État vous respectent. Ils vont alors rapidement chercher à se faire entendre et se faire reconnaître. » (Boris, membre du Conseil de fondation d'InfoEntraide Suisse) C'est précisément la démarche que se propose d'avoir la fondation en agissant comme principal intermédiaire. Plus largement, la politique de la fondation suit les recommandations émises par l'OMS il y a plus de trente ans sur le soutien de l'entraide autogérée :

Sur le plan local, il faut créer des centres-ressources qui peuvent mettre à disposition des moyens financiers, des aides techniques, des informations et de la documentation au sujet des groupes d'entraide et encore d'autres ressources utiles. Sur le plan régional et national, il faut stimuler des passerelles de communication, c'est à dire des centres qui rassemblent et diffusent l'information et la documentation sur les groupes d'entraide, et qui organisent les échanges et la collaboration entre les groupes et avec les cercles professionnels, les experts, le gouvernement et la population. (Recommandations de l'OMS publiées en 1982, extraites de la documentation à disposition d'InfoEntraide Suisse)

Les antennes régionales assurent la promotion dite « transversale » (qui concerne toutes les thématiques des groupes d'entraide) et se chargent de la mise en réseaux des groupes d'entraide ainsi que du recensement des groupes d'entraide existants ou en création afin de matérialiser leur existence

⁵²³ Le siège de la faîtière est à Bâle. Au moment des entretiens, l'équipe du bureau bâlois est composée d'une responsable de bureau, d'une chargée de projet et assistante de direction, d'une responsable de la communication, d'une responsable du secrétariat, d'une personne chargée de la comptabilité et d'un responsable informatique. Le conseil de fondation est composé de sept personnes en charge des champs d'action suivants : présidence et ressort communication, vice-présidence et ressort Suisse Romande, ressort personnel, ressort lobbying, ressorts partenariats, ressort finances et représentations des centres de contacts régionaux. Remarquons que les professions exercées par les membres du comité de fondation sont majoritairement issues de la catégorie « Cadres et professions intellectuelles supérieures » : conseiller stratégique, professeur HES, superviseuse, économiste de la santé, spécialiste en littérature et psychothérapeute, ancien Secrétaire central de la CDS (Conférence suisse des directrices et directeurs cantonaux de la santé).

⁵²⁴ Les détails seront développés dans le chapitre afférent à la contractualisation.

⁵²⁵ Dans le compte d'exploitation 2015, ce sont 222'558 francs suisses qui ont été versés par l'OFAS (soit une augmentation de près de 50% par rapport à l'année précédente), ce qui représente plus de la moitié des recettes totales (57%). Les dons s'élèvent à 50'906 francs suisses (13%) et les contributions des cantons à 76'425 francs suisses (20%). Les prestations de service se montent à 25'128 francs suisses (6%) et les recettes diverses à 16'301 francs suisses (4%). Le total des recettes s'élève alors à 391'318 francs suisses (soit une augmentation de 27% par rapport à 2014).

dans leur canton ou région respectifs. Elles sont considérées comme des « facilitatrices » des processus de création et de bon fonctionnement des groupes d'entraide. L'ensemble des dix-neuf centres de contacts régionaux forment un réseau suisse de promotion de l'entraide autogérée dont le but est de mieux positionner celle-ci localement. Ils fonctionnent comme des plates-formes à la fois d'accueil, d'information et de conseil pour les groupes d'entraide existants ou les personnes souhaitant en créer ou en intégrer. L'antenne InfoEntraide Neuchâtel, association neuchâteloise mise sur pied en 2011⁵²⁶, assure ce travail de promotion et de visibilisation en région neuchâteloise – par une communication médiatique (articles de presse essentiellement) et prise de contact avec les milieux hospitaliers⁵²⁷. Des formations sont également proposées par les centres de contacts pour les groupes d'entraide.

Le rôle d'intermédiation que joue l'antenne régionale permet potentiellement un double avantage pour les groupes d'entraide : un allègement administratif et une meilleure visibilité⁵²⁸. Le fait que des groupes d'entraide sollicitent l'association participerait à renforcer la légitimité de leurs actions et la démarche plus générale de promotion de l'entraide autogérée :

Passer par notre association donne une légitimité au groupe d'entraide, ce qui participe aussi à la reconnaissance plus large auprès d'autres institutions comme la faîtière, l'OFAS et l'OMS ou auprès encore des organisations publiques de la santé. En passant par notre association, les groupes montrent qu'ils participent plus largement à une démarche de santé, qu'ils la valorisent. Ils constatent qu'ils font partie d'une même démarche. (Silvia, responsable à InfoEntraide Neuchâtel)

Certains groupes d'entraide refusent toutefois d'être affiliés à cette plateforme, ce qui nous paraît questionner le respect de l'autodétermination propre à ces collectifs spécifiques par essence autogérés. Nous l'avons soulevé auprès de Bénévolat-Vaud et InfoEntraide Neuchâtel qui collaborent dans la démarche de promotion de l'entraide autogérée. La réponse donnée par ces deux structures est qu'elles peuvent aider dans l'encadrement momentané offert au bon vouloir des groupes. En proposant un accompagnement, elles ne se représentent pas seulement comme un point de contact pour les groupes d'entraide, mais elles soutiennent aussi le développement d'une certaine

⁵²⁶ Avant 2011, le point de contact pour la région neuchâteloise était l'association Bénévolat-Vaud.

⁵²⁷ Une page Facebook a été créée dès le début (avril 2012) par l'association pour y faire figurer, dans son flux d'actualité, les informations utiles pour mieux la connaître mais aussi recenser les différents événements qu'elle organise ou soutient (marchés de l'entraide, conférences, Assemblées générales, expositions, communiqués de presse, création de nouveaux groupes (par exemple : des personnes l'ont contactée pour créer un groupe d'entraide concernant le *burn-out/stress* et *mobbing* au travail). Quelques campagnes d'informations sont également organisées (par exemple : présentation à la Commission cantonale de la prévention et de la promotion de la santé, stand de présentation et d'information dans la zone piétonne de la ville de Neuchâtel, ...). Un responsable communication a été engagé en 2013 pour améliorer la visibilité du groupe (par la création de différents supports (dépliants, bannières), le développement du site Internet de l'association ou encore la mise en place d'une newsletter trimestrielle).

⁵²⁸ La responsable précise qu'il n'est pas demandé aux groupes d'être membres de l'association ni de s'acquitter pour ce faire d'une cotisation pour être recensés sur le site internet du groupe : « Les groupes d'entraide sont simplement répertoriés. Certains sont des membres collectifs, certains groupes nous ont payé une cotisation, mais très peu. On demande du soutien à des membres individuels. Il y en a encore peu maintenant. »

méthodologie dans la gestion de ceux-ci. En outre, la demande de soutien proviendrait en partie directement de ces derniers:

Quand une personne nous dit qu'elle veut faire un groupe et que l'on arrive à constituer le groupe, notre but est de les accompagner pendant deux, voire trois séances jusqu'à ce qu'il soit autonome. On les aide à créer les fondements de cette autonomie et dès que le groupe est prêt à voler de ses propres ailes, on les quitte, mais on reste un appui s'il y a un problème pour qu'ils puissent continuer [...] On voit qu'il y a quand même beaucoup de besoins. Il y a une vraie demande dans cet encadrement-là qui nous est faite. (Yolanda, collaboratrice de Bénévolat-Vaud)

Les groupes s'autodéterminent, oui, mais certains ont des fois besoin de soutien. Ils savent que l'on existe aussi pour ça. S'il y a une difficulté dans un groupe, un problème de fonctionnement, ils peuvent faire appel ici au centre. On va proposer une formation ou un atelier d'échanges sur les expériences de crise au sein d'un groupe par exemple. Si des personnes veulent créer un groupe, on est là pour appuyer la création [...] On est là comme appui, pour 'faire avec', mais on n'est pas là pour 'faire pour'. On ne veut pas diriger. On met un dispositif de soutien et d'aide sans obligation⁵²⁹. (Silvia, responsable à InfoEntraide Neuchâtel)

La recherche de fonds reste également une activité importante pour la responsable du centre de contact neuchâtelois. L'association reçoit notamment de l'argent pour une durée déterminée de la Commission cantonale de prévention de Neuchâtel et du Service cantonal de la santé publique. Ce financement est perçu comme une marque de reconnaissance : « Ces institutions du domaine de la santé reconnaissent - notamment l'OMS - les groupes d'entraide comme étant efficaces et qui permettent de diminuer les coûts de la santé. C'est d'ailleurs pour ça qu'ils financent une association comme la nôtre⁵³⁰. » (Silvia, responsable à InfoEntraide Neuchâtel) La nécessité de faire reconnaître plus largement les bienfaits attribués aux groupes d'entraide permettrait d'obtenir un crédit plus grand pouvant stimuler des fonds supplémentaires pour leurs activités de promotion et de soutien. C'est par ailleurs un argument central dans la perspective de la fondation et des antennes régionales (aspect développé plus en détail par la suite).

Dans les activités d'information et de communication du groupe, Internet est mobilisé comme principale plateforme (diffusion d'informations relatives à l'entraide autogérée⁵³¹ et recensement des

⁵²⁹ Rappelons à ce propos que le groupe d'entraide DASA étudié a accepté de figurer dans la liste recensée par l'association à la seule condition qu'aucune autre proposition d'encadrement ne leur soit faite: « Nous avons autorisé InfoEntraide Neuchâtel à ce que nous figurions sur leur site. Autrement, j'ai dit 'Non, on ne vient pas à vos réunions, vos ateliers et tout ça, ce n'est pas pour nous.' [...] Nous n'avons besoin que d'une salle pas chère – et je sais que pour cela, on peut aussi leur demander - et pour le reste, on gère tout. » (Justine, membre d'un groupe d'entraide) L'enquêtée précise qu'elle n'a pas considérée d'immixtion au sein de leur groupe (qui n'était par ailleurs pas souhaitée).

⁵³⁰ Propos qui fait écho aux recommandations de l'OMS de 1982 citées précédemment.

⁵³¹ Les informations données par les sites de la fondation et des antennes régionales se concentrent à définir dans les grandes lignes les groupes d'entraide et les réseaux dits « thèmes rares », l'entraide sur Internet ou encore le support par les pairs [*peer support* – pour rappel « the process of giving and receiving help or encouragement by someone of similar or equal

différents groupes d'entraide existants en Suisse⁵³²). À cet effet, un glossaire a été conçu par la fondation pour « améliorer la communication et la compréhension dans le domaine de l'entraide autogérée » (définition de termes comme « autonomie », « compétences en tant que personnes concernées », « expert de sa propre expérience », ...) tout comme des documents argumentatifs ont été élaborés pour définir les enjeux pour la valoriser plus formellement au niveau institutionnel. Le moteur de recherche mis à disposition permet de recenser et d'indiquer le contact (ou le lien vers le site Internet afférent) des groupes d'entraide (existants ou en création en Suisse, avec ou sans guidance professionnelle⁵³³), des « organisations d'entraide » (associations, ligues, réseaux de soutien, ...), des groupes « thèmes rares » ou encore de support par les pairs existants sur le territoire helvétique⁵³⁴. Le site de la fondation mentionne encore certaines conférences ou études⁵³⁵ ou événements en lien avec l'entraide autogérée. InfoEntraide Suisse constate que l'entraide autogérée et Internet vont désormais de pair et rapporte qu'Internet est, dans certains cas, la première étape avant de rejoindre un groupe d'entraide dans la vie réelle. La fondation pense par ailleurs à exploiter davantage le terrain virtuel à l'avenir :

Une partie de l'entraide est gérée sur Internet et c'est un grand projet de notre fondation que de développer cet aspect⁵³⁶ [...] On vient d'organiser une formation continue pour les centres sur l'entraide autogérée dans l'espace virtuel. On a senti un manque et une demande sur ce point, certains préfèrent

caracter or defining characteristics » (Ramis, Chau, Lo, Sanders, & Chang, 2015, p. 179)]. Le *peer support* est un domaine investi par la fondation qui cherche à mieux le développer à l'avenir.

⁵³² En Suisse, près de 2300 groupes d'entraide autogérés (dont environ 300 sont animés par des professionnels) abordant pas moins de 450 thématiques sont recensés et fréquentés par des milliers de concitoyens helvétiques. Dans le rapport d'activité 2014 de la fondation, la répartition des groupes d'entraide sans guidance professionnelle (2027 au total) recensés est la suivante : thèmes somatiques (40%), thèmes psychiques (27%), thèmes sociaux (22%), groupes d'entraide en création (7%) et réseaux « thèmes rares » (4%).

⁵³³ Quelques exemples de maladies ou problématiques recensées : accompagnement de fin de vie, adoption, allergies, autoreprésentation politique, bégaiement, bisexualité, *burn-out* maternel, cancers, dépendances, emprisonnement, enfant illégitime, grossesse, *mobbing*, pauvreté, phobie, solitude, suicide, veuvage, viol, violence, ...).

⁵³⁴ À noter que les coordonnées indiquées pour prendre contact sont, pour de nombreux groupes d'entraide ou de support par les pairs (voire la majorité d'entre eux), celles de Bénévolat-Vaud (niveau romand) et celle des centres de contact régionaux. La personne peut ainsi filtrer sa recherche par zones géographiques (cantons ou régions) par type (groupe d'entraide, groupes d'entraide en création, réseaux « thèmes rares », support par les pairs, groupes avec guidance, organisation d'entraide) ou encore par le fait d'être concerné directement (personnes concernées) ou indirectement (proches) par le sujet en question. Concernant le Canton de Neuchâtel, nous avons relevé les effectifs recensés suivants (janvier 2016) : 91 groupes d'entraide, 10 groupes d'entraide en création, 1 groupe de support par les pairs et 13 groupes avec guidance. Pour l'ensemble de la Suisse, notons que 31 réseaux « thèmes rares » sont listés ainsi que 104 organisations d'entraide.

⁵³⁵ Quelques exemples : Symposium sur les compétences en matière de santé (décembre 2015 à Berne), *12th European Expert Meeting on SelfHelp Support* (juin 2013 à Florence), *Entraide - un complément efficace aux soins de santé et aux services sociaux* (novembre 2015 à Luzerne) - un forum de discussions entre membres de groupes d'entraide et professionnels de la santé et du travail social ou encore l'étude *Les lignes de la santé en Suisse : tâches, rôles et perspectives* mandatée par la GELIKO (Conférence nationale suisse des ligues de la santé) et parue en octobre 2015.

⁵³⁶ Dans le rapport d'activité 2014, il est mentionné que deux collaboratrices d'un des centres de contacts bernois animent des *chats* sur une plateforme nommée *Safe Zone* (site de soutien consacrée à la dépendance) dans un exercice préliminaire à la mise en place d'un plus grand dispositif par la suite. Le site Internet se présente comme une plateforme de conseils gratuits et anonymes en ligne sur des questions portant sur la lutte contre la dépendance pour toutes personnes potentiellement intéressées (personnes concernées, proches, professionnels, ...): « Safe Zone ist das schweizerische Portal für Online-Beratung zu Suchtfällen für Betroffene, deren Angehörige und Nahestehende, für Fachpersonen und Interessierte. Alle Beratungsangebote sind kostenlos und anonym. » (Safe Zone, 2016, p. n.d.)

se retrouver directement sur Internet et non pas physiquement au sein d'un groupe⁵³⁷. (Audrey, chargée de projet et assistante de direction d'InfoEntraide Suisse)

Le réseautage est une activité d'importance dans l'atteinte des objectifs de promotion de l'entraide autogérée que s'est donné le groupe. La fondation a pour ce faire formé un réseau de soutien : des partenaires institutionnels nationaux (DFI, OFAS et le Domaine de l'AI⁵³⁸), des fondations (telles que Promotion Santé Suisse), des associations ou encore des cantons⁵³⁹ s'engagent à ses côtés pour valoriser l'entraide autogérée. Le groupe est également membres de cinq organisations⁵⁴⁰. Au niveau international, des relations sont nouées avec d'autres structures faîtières nationales homologues de onze pays dans le monde (essentiellement européens)⁵⁴¹. La fondation participe notamment aux rencontres biennales organisées dans le cadre du réseau international de l'entraide *Expert Meetings on Self-Help*, s'informe et observe ce qui se fait en dehors des frontières helvétiques. Pour illustration, le cas des « hôpitaux ouverts à l'entraide » se caractérisant comme des structures où le corps soignant cherche à élargir ses connaissances par les expertises à la fois de personnes concernées par une maladie ou une problématique sociale et de membres de groupes d'entraide (« compétences en tant que personnes concernées »). Cette logique soutient les groupes d'entraide comme une démarche complémentaire à intégrer dans le système de santé classique. Les réseaux *Selbsthilfefreundlichkeit und Patientenorientierung im Gesundheitswesen* en Allemagne ont en ce sens développé le concept de *Selbsthilfefreundlichkeit als Qualitätsmerkmal*⁵⁴² (*Selbsthilfefreundlichkeit und Patientenorientierung im Gesundheitswesen*, n.d.). Le groupe entend s'inspirer de ce qui se fait en Allemagne en cette matière pour mieux défendre par la suite l'entraide autogérée auprès des instances politiques suisses :

Une énorme recherche est actuellement en route sur les groupes d'entraide en Allemagne. On va profiter de suivre nos voisins allemands sur les résultats de cette étude. En Allemagne, qui a quarante ans

⁵³⁷ Voir [Annexe 5 « Entraide entre pairs virtualisée : une évolution du self-help vers Internet ? »](#).

⁵³⁸ Organe de pilotage et de surveillance de l'assurance-invalidité.

⁵³⁹ Appenzell Rhodes-Extérieures, Argovie, Bâle-Campagne, Bâle-Ville, Berne, Fribourg, Genève, Glaris, Jura, Lucerne, Nidwald, Obwald, Schaffhouse, Schwytz, Soleure, Tessine, Thurgovie, Uri, Zoug. Notons que le canton de Neuchâtel n'est pas mentionné.

⁵⁴⁰ Alliance pour la santé en Suisse - à travers laquelle la fondation a élaboré un projet de loi concernant la prévention dans le domaine de la santé⁵⁴⁰, GELIKO, Réseau Santé psychique Suisse, Association *Coalition suisses des patients* et Association *Non au démantèlement de l'AI*.

⁵⁴¹ Allemagne, Autriche, Belgique, Danemark, États-Unis, Finlande, Grèce, Israël, Italie, Norvège, Royaume-Uni.

⁵⁴² Cette perspective entend développer une meilleure coopération entre le monde hospitalier et l'entraide autogérée et vise à considérer ces deux approches comme complémentaires : « Selbsthilfe versteht sich komplementär zur medizinischen Versorgung und Pflege und hat ein eigenes Profil entwickelt. Die Zusammenarbeit zwischen professioneller Versorgung und Selbsthilfe ist als ein wesentlicher Aspekt der Patientenorientierung gesetzlich festgeschrieben und findet zunehmend Eingang in Qualitätsentwicklungsprozessen der ambulanten und stationären Versorgung. » (KOSKON, 2009, p. 3) Nous le traduisons ainsi: « L'entraide autogérée est comprise comme étant complémentaire aux soins médicaux et a développé son propre profil. La coopération entre les soins professionnels et l'entraide autogérée est légalement établie comme un aspect essentiel de l'orientation du patient et s'intègre de plus en plus dans le processus de développement de la qualité des soins ambulatoires et stationnaires. »

d'histoire consolidée et officielle sur le sujet⁵⁴³, l'entraide autogérée est reconnue par les sphères médicales et hospitalières car elles ont l'obligation de souligner l'existence des groupes d'entraide. C'est légal⁵⁴⁴. (Boris, membre du Conseil de fondation d'InfoEntraide Suisse)

La perspective d'une démocratie sanitaire est aussi encouragée par la fondation. Elle fait état de « l'institutionnalisation de la médecine centrée sur le patient, processus de démocratisation du champ sanitaire qui s'observe internationalement [en Suisse notamment précise les auteures] » (Bureau & Hermann-Mesfen, 2014, p. 7) et valorise le rôle de la société civile dans les enjeux de santé publique :

Un aspect intéressant en France, c'est la démocratie sanitaire⁵⁴⁵ : les associations de malades nationales et locales ont le droit d'envoyer des délégués dans les organismes décisionnels des hôpitaux, des assurances, de la sécurité sociale, du Ministère de la Santé, à la Conférence nationale ou départementale de la santé, au Conseil d'administration de l'hôpital. Depuis 2002, il existe tout un mécanisme de représentation de démocratie représentative avec des délégués d'associations agréées. On peut s'en inspirer. C'est important. En Suisse, c'est un aspect vraiment négligé [...] On a des pistes pour améliorer notre système de santé, on peut observer ce qui se fait ailleurs. La fondation s'informe et communique sur ces aspects. (Boris, membre du Conseil de fondation d'InfoEntraide Suisse)

À travers ces différents partenariats et collaborations, le groupe cherche à développer une meilleure reconnaissance de l'entraide autogérée en Suisse, s'inspirant notamment de ce qui est fait à l'étranger. Certaines approches, considérées comme plus développées dans la valorisation de l'utilité de l'entraide dans le domaine sanitaire, peuvent être mises en exergue par la fondation en territoire helvétique. Cette logique réticulaire permet non seulement de renforcer les connaissances sur l'entraide autogérée, mais également d'appuyer l'argumentaire en sa faveur en se basant sur des expériences socio-sanitaires menées ailleurs qu'en Suisse. Aussi, le discours tenu vise à valoriser le processus d'autonomisation dans le champ de la santé où l'individu est considéré comme un « acteur de sa santé » et un « partenaire des professionnels » (Longchamp, 2014, p. 1). Au regard du *lien social*, la promotion de l'entraide autogérée s'appuie sur le fait que cette dernière est vue comme un moyen permettant de mieux lutter contre son délitement :

⁵⁴³ L'association Artias fait également ce constat dans le cas de l'Allemagne où, précise-t-elle, « le concept de l'entraide autogérée est largement reconnu depuis 20 à 30 ans » (ARTIAS, 2012, p. 9).

⁵⁴⁴ En effet, il existe depuis le début des années 1990 en Allemagne une base juridique pour l'entraide autogérée : « Seit 1992 gibt es eine gesetzliche Grundlage für die Selbsthilfeförderung durch die gesetzlichen Krankenkassen im Paragraph 20 des fünften Sozialgesetzbuches. » (NAKOS, 2017, p. n.d.). Plus en détail, le paragraphe (§ 20h SGB V Förderung der Selbsthilfe) figure dans le *Sozialgesetzbuch (SGB V) Fünftes Buch Gesetzliche Krankenversicherung* (JURIS, 1988).

⁵⁴⁵ En France, la notion de démocratie sanitaire renvoie généralement à la loi de 2002 (Bureau & Hermann-Mesfen, 2014). En effet, la démocratie sanitaire est développée dans la *LOI n° 2002-303 du 4 mars 2002 relative aux droits des malades et à la qualité du système de santé* (République française, 2002). Trois sources principales sont données à la reconnaissance officielle en France de la démocratie sanitaire, soit la « modernisation des politiques publiques », la « fixation d'un corpus de droits pour les malades » et l'« action revendicative des associations » (Letourmy & Naïditch, 2009, p. 15). Notons le rôle que les associations ont en partie joué pour valoriser cette approche dans le monde de la santé.

Eine wirksame und breite Infrastruktur der Selbsthilfeförderung produziert effizient und effektiv das soziale Kapital, das die Gesellschaft zukunftsfähig macht. Selbsthilfegruppen sind so gesehen Bildungseinrichtungen für Gesundheitskompetenz, sie bekämpfen soziale Desintegration und Armutsprobleme ebenso wie den Verlust sozialer Netzwerke oder die individuelle Vereinzelung⁵⁴⁶.

(Geene, Huber, & Hundertmark-Mayser, 2009, p. 15)

Pour faire reconnaître formellement l'entraide autogérée, un combat juridique est mené sur la base d'investigations scientifiques par la fondation pour l'ancrer plus fortement. Partant du principe que l'entraide autogérée est un pilier important des systèmes social et de santé, la fondation estime qu'elle doit donc être reconnue politiquement et juridiquement. Les arguments avancés sont focalisés sur une vision de l'entraide autogérée comme une démarche allégeant différents acteurs : en permettant le développement de compétences sanitaires et sociales, l'entraide autogérée soulage à la fois les personnes concernées, leurs proches, l'environnement social, le système de santé et l'État social⁵⁴⁷ (Sax, 2012). L'idée argumentative générale peut se traduire ainsi :

Unter seinesgleichen reden und verstanden werden gibt ein Gefühl der Zugehörigkeit, das die Selbstwirksamkeitserwartung der Gruppenmitglieder massgeblich. Studien weisen nicht nur die Wirksamkeit für den Einzelnen, sondern auch den gesellschaftlichen und ökonomischen Mehrwert nach⁵⁴⁸. (Herzog-Diem, 2011, p. 22)

Nous comprenons ici que toute démarche qui ambitionne une perspective d'autonomisation et de responsabilisation individuelle vise à alléger d'autres parties prenantes. Autrement dit – et plus particulièrement sur l'axe réflexif qui nous intéresse – tout ce qui est assumé par l'individu n'est pas sous la responsabilité d'autres acteurs, en l'occurrence l'État. L'entraide autogérée est amenée comme un moyen qui réalise en partie l'idée d'autonomie : on envisage le sujet comme capable de « s'en sortir » par lui-même. C'est précisément en quoi la fondation soutient en notre sens que la promotion de l'entraide autogérée « constitue un investissement dans l'avenir du système de santé et de l'État social » (Sax, 2012, p. 3). Pour l'encourager davantage sur l'ensemble du territoire helvétique, InfoEntraide Suisse réclame davantage de ressources pour assurer sa promotion et la faire reconnaître dans les commissions politiques fédérales et cantonales. La Confédération et certains cantons reconnaissent par ailleurs le rôle du travail effectué par la fondation et les antennes régionales en ce

⁵⁴⁶ Que nous traduisons librement de la sorte : « Une infrastructure large et effective de promotion de l'entraide autogérée produit de manière efficiente et effective le capital social qui rend la société plus pérenne. Les groupes d'entraide sont considérés comme des structures de formation de compétences sanitaires qui lutteraient contre le délitement social, les problèmes liés à la pauvreté, la perte de lien social ou encore isolement individuel. »

⁵⁴⁷ Ce dernier point est par ailleurs relevé par la Conseillère d'État Pascale Bruderer, membre du comité de patronage⁵⁴⁷ de la fondation avançant que « la société entière car l'entraide autogérée complète et soulage les autres structures du système de la santé publique et de sécurité sociale. » (Propos extrait de la documentation à disposition d'InfoEntraide Suisse)

⁵⁴⁸ Qui peut être traduit de la sorte : « Parler et être compris par ses semblables nourrit un sentiment d'appartenance qui influence considérablement l'auto-efficacité des membres du groupe. Les études démontrent non seulement l'efficacité pour l'individu, mais aussi sa valeur ajoutée d'un point de vue économique et social. »

sens qu'ils apportent une contribution financière. Pour preuve, l'OFAS finance en grande partie InfoEntraide Suisse et les centres de contact régionaux en concluant depuis plus d'une quinzaine d'années un mandat de prestation avec la fondation.

Au niveau juridique, l'article 74 de la Loi fédérale sur l'Assurance-Invalidité (LAI) fait état d'un financement alloué à certains organismes qui œuvrent pour soutenir les personnes touchées par l'invalidité :

L'assurance alloue des subventions aux organisations faitières de l'aide privée aux invalides - aide spécialisée et entraide - actives à l'échelle nationale ou dans une région linguistique, en particulier pour l'exercice des activités suivantes : conseiller et aider les invalides ; conseiller les proches d'invalides ; favoriser et développer l'habileté des invalides en organisant des cours spéciaux à leur intention. (LAI du 19 juin 1959, article 74 alinéa 1)

Si cette mention tacite faite ici à l'entraide représente une première marque de reconnaissance formelle - bien que limitée au seul cas des personnes touchées par l'invalidité - l'extension de cette disposition intégrée plus largement dans le cadre des mesures de prévention sanitaire est recherchée par la fondation :

Il y a plusieurs initiatives depuis une douzaine d'années pour écrire dans la législation un article sur le soutien des groupes d'entraide. Il y a eu une motion. Il y a une inscription dans l'article 74 de LAI. C'est la seule fenêtre législative qui permet de soutenir l'entraide autogérée, mais cela concerne seulement les gens qui sont au bénéfice d'une rente et les gens qui pourraient être menacés d'être invalides. Je pense qu'il faut aussi s'occuper de la prévention. Il faut une loi pour la prévention qui irait dans le sens d'une promotion de l'entraide bien plus large que le seul cas des personnes invalides. (Boris, membre du conseil de fondation d'InfoEntraide Suisse)

Cette volonté de proposer une disposition juridique en termes de prévention sanitaire s'inscrit plus largement dans l'engagement que l'Alliance pour la santé en Suisse s'est donnée pour que s'élabore une loi en matière de prévention⁵⁴⁹ (a été lancée initialement par la GELIKO). Dans la proposition légale soumise au Parlement, le projet de loi sur la prévention et la promotion de la santé (LPrév déposée en le 30 septembre 2009) mentionne explicitement la volonté qu'un financement en faveur de la promotion des groupes d'entraide soit réalisé (article 17 : « Aides financières en faveur d'organisation ») :

⁵⁴⁹ Sur le site de l'Alliance pour la santé en Suisse est indiqué comme objectif directeur le fait de « renforcer la prévention et la promotion de la santé en Suisse et de contribuer à la création d'une loi fédérale sur la prévention » (Alliance pour la santé en Suisse, 2008b, p. n.d.). Dans une déclaration commune datée du 21 août 2008, l'Alliance « soutient une politique de prévention efficace et efficiente, et dotée d'objectifs précis visant à promouvoir la santé de la population, à renforcer la responsabilité individuelle, à éviter les retombées négatives sur le plan économique et, à long terme, à réduire les dépenses induites par le système de santé » (Alliance pour la santé en Suisse, 2008a, p. 1).

La Confédération peut, dans le cadre des crédits approuvés, accorder à des organisations publiques ou privées des aides financières pour soutenir des mesures de prévention et de promotion de la santé visant la prévention et la détection précoce de maladies au sens de l'art. 1. Les aides financières sont octroyées pour des activités d'information, des offres de conseil et de soutien ainsi que pour la promotion de groupes d'entraide. (Assemblée fédérale de la Confédération, 2008, p. 8)

Pour ses défenseurs – dont InfoEntraide Suisse - ce projet de loi représente « une base législative plus ferme que l'article 74 de la Loi fédérale sur l'assurance invalidité (LAI) » (ARTIAS, 2012, p. 16). Il n'a finalement pas abouti (rejeté le 27 septembre 2012). Pour certains, l'échec de la LPrév est vue comme une « occasion manquée » (Mattig, 2013) à la fois d'ancrer juridiquement la prévention de maladies non transmissibles et de compléter les actuels trois piliers de la prise en charge des personnes malades - traitement, rééducation et soins (Confédération suisse, 2009, p. 6390) - en faisant de la prévention et de la promotion de la santé le « quatrième pilier » du système sanitaire suisse :

Il est pour le moins ironique qu'une loi visant une utilisation plus efficace des ressources dans la promotion de la santé et la prévention et ne prévoyant aucune dépense supplémentaire bute sur le frein aux dépenses. La décision semble d'autant plus paradoxale que les investissements dans la prévention et la promotion de la santé, déjà relativement faibles, comptent parmi les moyens les plus efficaces de contrer l'augmentation des coûts dans le système de santé. (Mattig, 2013, p. 18)

La maîtrise budgétaire des coûts est l'argument qui a été invoqué pour refuser ce projet de loi alors même que le texte a été accepté par la majorité des parlementaires (Gutzwiller dans OFSP & DFI, 2012, p. 2). Au sein de la fondation, on parle même de « sabotage » à l'attention d'une loi considérée comme une avancée forte pour la reconnaissance de l'entraide autogérée en Suisse. L'enquête évoque l'opposition politique et économique de certains milieux sur ce projet de loi :

Dans cette loi à laquelle j'ai participé, on avait réussi à glisser beaucoup de choses : il y avait notamment une phrase sur le soutien des groupes d'entraide et d'autres organisations (article 17 de la LPrév) et un amendement passé dans la LaMal dans la 2^e révision qui a échoué au vote final. Et quelques motions aussi [...] Ce projet de loi a été saboté dès le début et a été définitivement saboté par les milieux réactionnaires et conservateurs qui veulent moins d'État de toute manière et aussi par les milieux hyper cantonalistes qui veulent que la Confédération s'occupe de moins de choses. Et aussi par le lobby de l'alcool et du tabac qui ne voulaient pas que la prévention vienne gêner leurs ambitions économiques. (Boris, membre du conseil de fondation d'InfoEntraide Suisse)

Après recherche, nous constatons effectivement que les milieux de la droite conservatrice, notamment l'UDC, et les milieux économiques antiétatistes comme l'AEPM⁵⁵⁰ avaient refusé la LPrév avec véhémence sans renoncer toutefois à une politique de prévention :

⁵⁵⁰ Alliance des milieux économiques pour une politique de prévention modérée.

Le Conseil fédéral propose une nouvelle loi sur la prévention, censée instaurer une promotion de la santé généralisée. Le projet de loi est fortement teinté d'interventionnisme étatique et vise purement et simplement à rééduquer la population. Bien qu'il n'y ait rien à redire à la prévention étatique, l'UDC considère que ce que le Conseil fédéral cherche à faire par son projet doit être empêché. Une intervention étatique généralisée est inacceptable [...] Il s'agit en outre d'une tentative d'élargir encore les compétences de l'Office fédéral de la santé, qui est aujourd'hui déjà trop actif. Ces manœuvres doivent être contrecarrées. (Frehner, 2011, p. n.d.)

Que les choses soient claires : l'AEPM accorde une grande importance à la prévention. Ses membres ont déjà soutenu des mesures de prévention judicieuses et continueront de le faire. Par le passé, ils ont également eux-mêmes mis en place ou soutenu des mesures de ce type sans que l'Etat les y oblige [...] D'une manière générale, l'AEPM a elle aussi intérêt à ce que la population et tout particulièrement les collaborateurs, clients et hôtes soient en bonne santé. Pour que l'économie fonctionne, les collaborateurs des entreprises doivent jouir d'une bonne santé et pouvoir travailler. La nouvelle loi sur la prévention va pourtant dans une direction fondamentalement différente ; le message relatif à la loi fédérale sur la prévention et la promotion de la santé publié par le Conseil fédéral le 30 septembre 2009 ne tient pratiquement aucun compte des critiques formulées par les milieux économiques lors de la procédure de consultation. Le Département fédéral de l'intérieur DFI reconnaît certes dans un communiqué du même jour « qu'une majorité des associations économiques critiquent la nouvelle loi, estimant que les bases légales existantes suffisent pour garantir une politique de prévention adéquate » [...] ⁵⁵¹. (AEPM & USAM, 2009, p. 1)

Malgré l'échec pour les partisans de cette démarche législative, le président de la fondation reconnaît toutefois que « la reconnaissance et le soutien dont bénéficie l'entraide autogérée continuent de progresser » et ce malgré l'absence d'enracinement légal (Rapport annuel 2013 de la fondation). En veulent pour preuve les contacts noués par InfoEntraide Suisse avec d'autres organismes de la santé ⁵⁵². Si l'ancrage de cette loi ne s'est pas concrétisé au niveau fédéral, la fondation espère néanmoins une meilleure issue au niveau cantonal. Pour le membre du Conseil de fondation interrogé, la démarche autour de l'entraide autogérée doit être davantage documentée pour mieux la valoriser par la suite institutionnellement : « Les groupes d'entraide, c'est flou, c'est discret, ça reste caché. Il est difficile de connaître le profil des gens qui y vont puisque c'est anonyme d'où l'utilité de cette recherche que

⁵⁵¹ Deux arguments émis par l'AEPM notamment font référence aux critiques de « sabotage » évoquées par le membre du Conseil de fondation interrogé : « La nouvelle loi conduirait à un transfert inutile de compétences des cantons à la Confédération » ; « Nous nous opposons également vigoureusement au fait que le projet prévoit une fois de plus quasi d'exclure l'économie de l'organe directeur de l'Institut (conseil de l'Institut) – seul un siège sur neuf que compterait le conseil étant prévu pour les assureurs. L'économie peut payer, mais elle n'a rien à dire. Les programmes dictés par l'Etat et imposés à l'économie ont – comme l'expérience l'a déjà montré – de nombreuses reprises – peu de succès, voire sont voués à l'échec. » (AEPM & USAM, 2009, p. 3)

⁵⁵² La fondation est désormais membre de la Conférence nationale suisse des ligues de la santé.

nous envisageons de lancer si nous obtenons les fonds. » Il fait mention d'un projet de recherche⁵⁵³ qui a été soumis par la fondation en collaboration avec la Haute-Ecole du Travail social de Luzerne et l'Université de Lausanne et dont ils espèrent, au moment de l'entretien, un financement⁵⁵⁴. Une meilleure reconnaissance de l'importance et utilité de l'entraide autogérée générerait davantage de moyens pour le groupe :

Pour que l'entraide autogérée puisse recevoir un meilleur soutien de la collectivité de l'État fédéral, cantonal et des institutions sociales et médicales, nous estimons que ce projet peut justement donner du poids en termes de légitimité pour les groupes d'entraide [...] Dans notre plan d'action 2012-2015, l'objectif est de devenir plus grand, de pouvoir engager d'autres salariés, mais pour ça, il faut des ressources financières. Avec cette étude, on espère avoir plus de poids au niveau des cantons et au niveau politique. » (Boris, membre du conseil de fondation d'InfoEntraide Suisse)

Notons encore qu'un groupe de travail⁵⁵⁵ a été créé en 2013, composé de représentants de la fondation et d'organisations d'entraide, pour faire reconnaître l'entraide autogérée aux yeux des mondes politique et civil comme étant un pilier d'importance du système social et de santé. Une enquête en ligne couvrant l'ensemble du territoire suisse a également été menée par ce groupe afin de rendre état des représentations, des besoins et des mesures concernant l'entraide autogérée. Quatre objectifs à poursuivre pour améliorer la promotion de l'entraide autogérée ont été dégagés : définir conjointement une définition de l'entraide autogérée, travailler en réseau et optimiser les synergies, rendre prioritaire l'entraide autogérée dans l'ordre du jour du Conseil fédéral à l'horizon de la stratégie « Santé2020 »⁵⁵⁶ et rendre accessible les prestations d'entraide autogérée sur le web.

En conclusion, la valorisation de l'entraide autogérée se fait ici à un double niveau d'échelle, locale et nationale, dans le cadre d'activités et de projets qui se veulent complémentaires en vue d'atteindre

⁵⁵³ Le but visé est de pouvoir dresser un état des lieux actuel des groupes d'entraide en Suisse en soulignant à la fois leurs caractéristiques, leurs besoins et leurs limites et à actualiser l'étude qui avait été réalisée par StremLOW (2004) il y a plus d'une dizaine d'années sur le seul territoire suisse alémanique en élargissant le champ de recherche à l'ensemble de la Suisse.

⁵⁵⁴ Le financement de ladite recherche a dû être négocié auprès des loteries. Le projet de recherche a par ailleurs reçu un financement (160'000 francs suisses) comme nous pouvons le constater sur le site de l'Unil, montant qui est par ailleurs inférieur à ce qui avait indiqué lors de notre entretien (280'000 francs suisses). La recherche est menée sous la direction de René Knüsel (Université de Lausanne) et Jürgen StremLOW (Haute Ecole de Travail social à Luzerne) en partenariat avec la fondation. La période indiquée de recherche court de janvier 2015 à juin 2017 (Unil, 2016). La recherche doit porter sur les éléments suivants selon le rapport final d'octobre 2015 de la GELIKO : « l'importance de l'entraide pour les participant-e-s et pour le système de santé et de protection sociale en Suisse, les activités des groupes d'entraide et les limites de ces activités, les cadres de soutien, l'utilité personnelle, le contexte institutionnel » (Vettori, Trageser, & von Stokar, 2015, p. 11). Notons la collaboration de Hakim Ben Salah (Haute école fribourgeoise de travail social, HEF-TS), chef de projet pour la partie latine de cette recherche (intitulée sous ce référencement *L'entraide autogérée en Suisse: son étendue, ses impacts sociaux, sanitaires et son développement*) (HETS-FR, 2016).

⁵⁵⁵ Ce groupe de travail a tenu à réunir les professionnels des groupes en lien avec l'entraide, les professionnels des systèmes de santé et social, les membres des groupes d'entraide et toute personne intéressée au premier Congrès national sur l'Entraide organisé en novembre 2015 intitulé *L'entraide: un complément efficace des soins de santé et sociaux*.

⁵⁵⁶ Ensemble de mesures fédérales qui visent à « assurer la qualité de vie, à renforcer l'égalité des chances, à améliorer la qualité des soins et à optimiser la transparence » à un coût financièrement supportable pour la Confédération (Confédération suisse, 2016k, p. n.d.).

une mission commune : promouvoir l'entraide autogérée et faire reconnaître son importance dans les enjeux socio-sanitaires suisses. En outre, rendre plus visible l'existence des groupes d'entraide en mettant en avant leur potentialité permet à plus large public d'en avoir connaissance et par la suite accès. Au niveau régional, les activités de soutien sont directement destinées aux groupes d'entraide, et plus spécifiquement aux individus les intégrant (information, conseils, soutien logistique, recensement, mise en contact, ...). Un meilleur ancrage local des groupes d'entraide par une amélioration de leur visibilité renforce plus largement les actions stratégiques de promotion. Au niveau national, la logique elle-même est promue par des activités de recherche (études, conférences, ...), de mise en réseau et d'affiliation permettant notamment le développement d'argumentaires pour espérer à terme ancrer juridiquement, et donc mieux institutionnaliser le rôle de l'entraide autogérée. En outre, la recherche d'une reconnaissance publique et la volonté que soient encouragées et prises en compte d'autres pistes dans le domaine socio-sanitaire (perspective de *welfare pluralism* où sont mis en avant le partage des responsabilités en matière de santé et la valorisation de l'autonomie du patient) tiennent une place importante dans les actions du groupe.

8.2.5.3 Valorisation du milieu associatif, du bénévolat et de l'entraide autogérée : recherche de reconnaissance auprès des institutions publiques

Faire mieux connaître et reconnaître les milieux associatifs, bénévole et l'entraide autogérée passe par différentes lignes d'action au sein des deux collectifs à l'étude : développement d'une méthodologie de la vie associative, ancrage juridique, campagne de visibilisation, réseautage auprès de différents publics (public et privé). La valorisation mise en œuvre par l'association et la fondation est explicitement tournée vers une meilleure reconnaissance formelle et publique des milieux qu'ils promeuvent. La reconnaissance visée est à double niveau : financier et juridique. Dans cette démarche, nous observons un niveau de professionnalisation et d'institutionnalisation plus élevé au regard des autres groupes étudiés. Ce sont effectivement les professionnels, et non des membres militants, qui se font les porte-parole des mouvements associatifs et bénévoles ainsi que des groupes d'entraide. Il est par ailleurs intéressant d'observer qu'une logique par essence autogérée et prompte à la discrétion comme celles des groupes d'entraide - bien que ces deux caractéristiques ne soient pas remises en cause - soit aujourd'hui sujette à une campagne de valorisation et de visibilisation encadrée par un réseau de professionnels s'en faisant les promoteurs⁵⁵⁷. En outre, le rapport qu'entretiennent à la fois Bénévolat-Vaud et InfoEntraide Suisse avec des instances cantonales (le SPAS pour Bénévolat-Vaud) et fédérales (l'OFAS pour InfoEntraide Suisse) relève d'une plus forte institutionnalisation des groupes et d'une portée à plus grande échelle. Certains discours soulignent même un rapport de partenariat

⁵⁵⁷ Il convient de préciser que, bien que les objectifs encourus par les individus prenant part aux groupes d'entraide et les professionnels d'InfoEntraide Suisses et des antennes régionales soient distincts, leur démarche respective s'adjoint (valorisation d'intérêt au niveau individuel et collectif).

avec l'État dans la prise en charge d'enjeux sociaux, comme analysé à Bénévolat-Vaud, qui accepte la complémentarité de leurs actions, mais refuse d'être instrumentalisé – ne nions pas toutefois la présence de rapports de force déséquilibrés. Enfin, pour que soient reconnues les actions globales des deux groupes, la démarche de légitimation de leur rôle respectif reste particulièrement conséquente (mise sur pied et à l'épreuve de projets comme la mesure MACIT de Bénévolat-Vaud, projet de recherche FNS d'InfoEntraide Suisse) pour convaincre les autorités publiques de l'utilité et l'importance du milieu associatif et de l'entraide autogérée dans les enjeux sociaux et sanitaires suisses.

8.3 Professionnalisation et bénévolat : quels enjeux dans le milieu associatif ?

L'une des caractéristiques des collectifs inscrits dans une solidarité de type altermérité est le rôle d'intermédiation que jouent les professionnels et les bénévoles au sein du groupe. Ces deux différents prestataires de solidarité mettent au profit des personnes dont se solidarisent à la fois des compétences et qualifications (le plus souvent acquises par une formation dans des sphères d'intervention sociale) pour les uns et du temps gracieusement mis à disposition pour les autres. La professionnalisation et le bénévolat impliquent au sein des groupes certains enjeux qu'il est important de relever tant dans les motivations que dans les rapports avec les bénéficiaires qu'ils entretiennent. La présence concomitante de professionnels et de bénévoles dans certains des collectifs soulève quelques problématiques : le professionnalisme associé aux activités réalisées par les professionnels salariés – qui leur confère souvent un rôle de spécialiste – et le non-professionnalisme caractérisé de l'investissement bénévole – qui sous-tend un caractère amateur – génèrent une approche différenciée à la fois dans les tâches à effectuer au sein du collectif et dans les rapports à entretenir avec les bénéficiaires. Si dans un groupe autodéterminé l'horizontalité entre les membres semble donnée de fait, dans un collectif de solidarité alterméritée les interactions sont nouées entre acteurs aux statuts différenciés, ce qui sous-tend une certaine verticalité dans les rapports. Nous observons néanmoins dans certains discours une propension à l'horizontalisation des rapports entre les différentes parties prenantes dans les structures plus institutionnalisées. Aussi, des motivations différenciées incitent les différents acteurs associatifs à prendre part à un groupe qu'ils soient membres, entraidents, bénéficiaires, professionnels ou encore bénévoles. Nous nous intéressons dans cette partie plus spécifiquement à celles des salariés et des bénévoles de collectifs de soutien étudiés.

8.3.1 Le don aux étrangers : entre « don de temps entre pairs » et « don de temps à des tiers »

Une première observation peut être soulevée en dehors de toute considération salariale entre les pairs et les bénévoles. Les personnes bénévoles présentes dans certains des collectifs de soutien à l'étude viennent donner volontairement et gracieusement de leur temps à d'autres, offrant ainsi un « don de temps à des étrangers » (Godbout, 2000, p. 64). Ce don de temps est à différencier du temps bénévole que se donnent ensemble des pairs ou des entraidents (à titre d'exemple : entre membres de l'AFS ou d'un groupe d'entraide). Ce n'est donc pas un don de temps qu'ils *offrent* à d'autres (don de temps à des tiers), mais bien un don de temps qu'ils *s'offrent* mutuellement dans leurs propres intérêts (don de temps entre pairs). Notons l'exception afférente à la figure particulière du bénévole-bénéficiaire qui lui vient soutenir les intérêts d'autres personnes tout en les partageant lui-même, soit en distribuant (en tant que bénévole) et recevant (en tant que bénéficiaire) les paniers alimentaires.

L'engagement que se donnent des individus dans une association autogérée représente ainsi « un don de temps » entre pairs : « Entrer en association, c'est d'abord donner de son temps et de sa personne. Il existe donc un lien évident entre la question de la signification du don et celle du statut de l'action associative » (Caillé, 1998, p. 75). Nous pouvons estimer que les membres d'une association donnant de leur temps pour faire vivre le groupe en question sont à la fois donateurs et donataires - ils font circuler (donnent et reçoivent) entre eux des prestations, des biens, des connaissances⁵⁵⁸. L'état d'« endettement mutuel positif » - autrement dit, le fait de se sentir mutuellement redevable - peut dans ce cadre potentiellement se réaliser :

[...] l'association, comme le don selon Marcel Mauss, repose sur un principe de liberté et d'obligation étroitement mêlées à travers lequel se réalisent des intérêts communs [...] le don et l'action associative incitent à entrer dans le cycle de la circulation de la dette qui, lorsqu'il fonctionne bien, lorsque la confiance règne, crée un *endettement mutuel positif* (Godbout⁵⁵⁹). C'est par cet état d'endettement mutuel positif [...] que s'expliquent les bénéfices propres au registre associatif. Si tous se sentent redevables envers tous, c'est parce qu'à ce jeu-là, tout le monde gagne. (Caillé, 1998, pp. 79-80)

Dans le cas des rapports de don entre donataire et donateur – en l'occurrence ici entre bénéficiaire et bénévole - une certaine verticalité dans la relation nouée est impliquée, donnant au don un caractère intrinsèquement ambivalent par l'instauration d'un double rapport :

⁵⁵⁸ Du moins les groupes qui les échangent gratuitement.

⁵⁵⁹ Godbout souligne que l'« on peut dire qu'on atteint un état de dette positif lorsque le désir de donner (ou la gratitude) que chaque partenaire ressent vis-à-vis de l'autre s'adresse à ce qu'il est au lieu de se rapporter uniquement à ce qu'il a reçu de l'autre [...] Lorsque cette conscience existe chez les deux partenaires, on est en présence de la dette mutuelle positive » (2000, p. 149).

Donner semble instituer simultanément un double rapport entre celui qui donne et celui qui reçoit. Un rapport de solidarité, puisque celui qui donne partage ce qu'il a, voire ce qu'il est, avec celui à qui il donne, et un rapport de supériorité, puisque celui qui reçoit le don et l'accepte se met en dette vis-à-vis de celui qui lui a donné. (Godelier, 1996, p. 21)

Autrement dit, donner est équivalent à « engager un dialogue avec autrui, mais aussi à affirmer une supériorité » (Bertolini, 2004, p. 354). Le don présente une double posture : d'une part, une « ouverture à autrui, en vue de partager et d'exprimer sa solidarité » ; d'autre part, une « action généreuse qui permet d'affirmer sa supériorité » (2004, p. 368). Si les contacts sont nourris régulièrement entre bénévoles et bénéficiaires ou entre entraidents, les relations alors développées peuvent approcher celles des liens primaires comme l'exprime le concept du *don aux étrangers familiers* : « Dans ce dernier type [l'auteur distingue trois types de dons aux étrangers⁵⁶⁰], les contacts directs entre le donneur et le receveur sont multiples et s'étendent dans le temps : bénévolat, groupes d'entraide... On est à la limite ici du lien primaire. » (2000, p. 68) Pour illustration, les deux collaboratrices interrogées d'Espacefemmes et de RECIF ont chacune fait état d'amitiés qui se sont nouées entre certaines bénéficiaires et les bénévoles de leur association respective (notamment dans le cadre du projet duo d'EspaceFemme). Godbout rappelle toutefois qu'il est « rare que ce seuil soit franchi » et qu'en conséquence « le rapport qui s'établit entre celui qui donne et celui qui reçoit demeure donc différent du lien primaire » (2000, pp. 69-70). C'est en quoi nous distinguons le « don de temps entre pairs » du « don de temps à des tiers ».

8.3.2 Des professionnels du travail social

Outre les personnes bénévoles, les personnes coordinatrices des groupes alterdéterminés étudiés sont aussi des professionnels salariés. La plupart possèdent une formation ou exercent leur profession dans ce qui est communément qualifié de travail social (animation socioculturelle, assistance sociale, formation en sciences humaines et sociales, éducation sociale). Les places salariées au sein du tissu associatif semblent accueillir plus spécifiquement des professions de ce type, les travailleurs sociaux exerçant en effet au sein de structures publiques, d'institutions sociales et d'associations de tout type. Le milieu associatif est ainsi un espace investi par les professionnels du travail social⁵⁶¹. Au regard de

⁵⁶⁰ En premier lieu, le *don aux étrangers inconnus* (absence de lien direct entre le donateur-donataire comme les actions philanthropiques, le don du sang ou d'organes notamment) ; en deuxième lieu, le *don aux étrangers connus* (contact direct ponctuel voire le plus souvent unique, comme les cas de l'aumône ou du Samaritain) ; en troisième lieu, le *don aux étrangers familiers* (contacts directs nombreux entre donataires et donateurs pouvant perdurer dans le temps comme ceux ayant cours à travers le bénévolat ou dans les groupes d'entraide) (Godbout, 2000, pp. 69-70).

⁵⁶¹ Pour le cas français, Brun constate que « le domaine social est ainsi curieusement un créateur d'associations très prolifique » parce qu'à son sens, pour les responsables des politiques sociales, « la loi de 1901 est un bon cadre juridique particulièrement adapté aux nécessités de l'action sociale » (2002, p. 8).

la définition donnée au travail social dans le *Code de déontologie du travail social en Suisse*⁵⁶², nous pouvons constater un lien signifiant avec les enjeux de politique sociale et de solidarité :

La profession de travailleur social cherche à promouvoir le changement social, la résolution de problèmes dans le contexte des relations humaines et la capacité (*empowerment*) et la libération des personnes afin d'améliorer leur bien-être ; grâce à l'utilisation des théories du comportement et des systèmes sociaux, le travail social intervient au point de rencontre entre les personnes et leur environnement ; les principes des droits humains et de la justice sociale sont fondamentaux pour la profession. (Beck, Diethelm, Kerssies, Grand, & Schomocker, 2010, p. 8)

Nous tenons à souligner une limite sémantique prêtée à la dénomination du travail social. Le vocable peut paraître tautologique dans la mesure où « dans tous les domaines, le travail est toujours social » qu'il « mobilise des compétences socialement reconnues ou socialement déniées » et qu'il « produit des biens et des services évidemment destinés à une consommation elle-même sociale » (Karsz, 2011, p. 1). En dehors de cette considération, ce travail spécifique d'intervention participe à soutenir nombre de personnes confrontées à diverses problématiques en produisant « des effets, dans le cadre d'une politique sociale donnée, par l'intervention de milliers d'agents spécialisés qui contribuent à la survie matérielle et psychique de très nombreux enfants, individus, famille, groupes » (Karsz, 2011, p. 2).

Les travailleurs sociaux exercent dans de nombreuses structures et plus spécifiquement dans les associations que nous étudions :

Ils [les travailleurs sociaux] sont partout. Dans les quartiers, dans les équipements socioculturels, dans les établissements pour personnes en difficulté, dans les administrations de l'État-providence, dans les dispositifs d'insertion, dans les centres d'accueil, d'écoute et d'accompagnement. Ils interviennent dans des associations, des organismes parapublics, des collectivités locales, presque toujours sous la tutelle de l'État. Ils agissent partout où règnent des problèmes « sociaux », partout où résident des populations « particulières », partout où le « tissu social » est à « raccommoder ». Partout où il est question d'insérer, d'intégrer, d'accompagner, bref de produire ou de restaurer le « *lien social* ». (Ion & Ravon, 2005, p. 3)

Le travail social met en lien différents acteurs en charge de recréer du *lien social* et de soutenir des groupes sociaux fragilisés. La désignation de « populations 'particulières' » donnée par les auteurs s'assimile à ce que nous comprenons comme les populations spécifiques vers lesquelles les collectifs de soutien orientent précisément leurs actions (les bénéficiaires de la solidarité). Celles-ci sont mentionnées dans le *Code de déontologie du travail social suisse* comme représentant le public-cible du travail social : « Le travail social est une contribution de la société à l'attention particulière des personnes et groupes qui, temporairement ou durablement, connaissent des limitations illégitimes

⁵⁶² Le code déontologique se base sur les principes éthiques internationaux de la Fédération Internationale de Travailleurs Sociaux (FITS) et de l'Association Internationale des Écoles de Travail Social (AIETS) de 2004.

dans l'accomplissement de leur vie, ou qui disposent d'un accès insuffisant ou restreint aux ressources sociales. » (Beck et al., 2010, p. 6) Les limitations illégitimes ou l'accès limité aux ressources sociales représentent de potentiels manquements sur la base desquels les collectifs de soutien vont focaliser leur action.

8.3.3 Le rôle significatif des bénévoles dans les collectifs de soutien

Au sein du monde associatif, les professionnels salariés collaborent souvent avec des bénévoles. Nous avons en effet observé qu'un espace d'hybridation de travail à la fois salarié et bénévole se forme dans la plupart des groupes alterdéterminés étudiés. La salarisation⁵⁶³ a effectivement pénétré un univers associatif autrefois essentiellement bénévole devenant par là même l'une des caractéristiques fonctionnelles des associations : « Une des spécificités de l'association provient de son fonctionnement sur la base de bénévoles et de salariés. » (Chanut-Guieu, 2009, p. 27) Un groupe à l'origine essentiellement basé sur le bénévolat qui s'est professionnalisé au fil du temps peut toutefois conserver un certain bassin de bénévoles dans sa structure collaborant avec le personnel salarié. C'est l'évolution qu'ont connue certains groupes étudiés. Le personnel salarié des groupes approchés est en effet régulièrement soutenu dans leurs activités de soutien et d'accompagnement par des personnes s'engageant bénévolement dans le collectif. Certains groupes ne comptent d'ailleurs presque qu'essentiellement sur l'investissement bénévole pour fonctionner. Le nombre de bénévoles est même la plupart du temps significativement plus élevé que celui des membres du personnel salarié. À titre d'illustration, prenons le cas de RECIF : « Nous sommes très peu de personnes salariées [deux coordinatrices à 70% pour chacun des centres de l'association, soit quatre au total pour l'ensemble du groupe] [...] Les bénévoles sont environ 160, c'est donc une grande équipe de bénévoles dont il faut s'occuper avec peu de personnel. » (Sarah, coordinatrice de RECIF) Au regard du rapport qu'ils entretiennent avec le bénévolat, la plupart des professionnels interrogés soulignent le rôle important qu'il tient dans leur association respective. La participation de bénévoles pour le secteur associatif représente en ce sens « une externalité positive non monétisée (leur temps, leur expérience, leur savoir-faire, leurs contacts) » (Huet & Simon, 2007, p. 125).

Les professionnels salariés exercent, le plus souvent à temps partiel, essentiellement un rôle de coordination et assurent une permanence dans les activités du groupe. Leur présence régulière sur le site du groupe (régularisée par un contrat de travail) permet de maintenir et développer les activités du collectif. C'est le motif souvent invoqué pour justifier la présence d'un personnel salarié dans une association. Nous observons qu'une rémunération salariale offre une plus grande capacité de rétention

⁵⁶³ La salarisation peut être définie à la fois comme « l'établissement d'un contrat de travail et par le paiement d'un salaire », et comme « l'entrée dans un univers marchand dont les participants sont censés agir suivant leur propre intérêt », la rémunération pouvant être ainsi comprise comme une forme de reconnaissance matérielle du travail accompli (Dussuet & Flahault, 2010, p. 37).

qu'un engagement bénévole et c'est pourquoi précisément la présence de personnes salariées au sein du groupe, même à un temps partiel, est envisagée. Les bénévoles, en s'engageant volontairement dans les activités du groupe, peuvent en principe s'en départir à tout moment : rien n'assure un engagement permanent, ni régulier du bénévole si ce n'est une obligation morale à donner son temps au groupe auquel il a librement choisi de prendre part. Au contraire, un professionnel salarié est obligé contractuellement de consacrer son temps au groupe puisqu'il est précisément engagé pour ce faire. Le sentiment d'obligation peut être renforcé quand le salaire du professionnel provient d'un financement extérieur au groupe en contrepartie duquel ses prestations sont évaluées. De ce fait, le professionnel salarié est plus contraint qu'un bénévole et son engagement peut paraître en ce sens plus ancré. Une différence essentielle dans la nature de leur engagement s'établit entre ces deux prestataires de solidarité : moral pour le bénévole, contractuel pour le professionnel :

Quand on a un contrat de travail, on doit répondre à des exigences, on a des objectifs et il y a une éthique déontologique qui fait que l'on n'est pas là seulement par militantisme dans l'assoc'. On est là par professionnalisme. Moi, comme salariée du groupe, j'ai une sanction qui peut tomber de manière assez radicale si je ne remplis pas les objectifs. Par rapport à ça, j'ai plus d'obligations si on veut qu'un bénévole. Elles sont plus formelles et pour moi plus importantes vu que mon salaire en dépend. » (Laura, animatrice socioculturelle à l'ADCN)

Il semble important de dissocier le sentiment de contrainte perçu ici comme plus élevé par l'instauration d'un contrat de travail rémunéré – l'enquêtrice hiérarchise en l'occurrence les obligations : les obligations formelles (contractuelles) sont considérées, dans ce propos, comme supérieurement contraignantes aux obligations informelles (morales) - et les responsabilités partagées à échelle pouvant être équivalente entre bénévoles et professionnels salariés - à comprendre que les bénévoles n'ayant pas nécessairement moins de responsabilités du fait qu'ils ne sont pas rémunérés.

Pour assurer une certaine régularité et un engagement suffisamment constant des bénévoles, potentiellement plus volatiles, certaines associations soutiennent l'encadrement du bénévolat (gestion de la ressource humaine bénévole) et sa valorisation (reconnaissance du travail bénévole réalisé) :

Le bénévolat, il faut l'encadrer, le soutenir et le valoriser sinon les gens ils partent parce qu'ils ont autre chose à faire [...] Si je ne m'occupe pas bien de mes bénévoles, ils s'en vont et il n'y a plus personne pour me soutenir dans mes tâches [elle est la seule salariée à mi-temps de l'association au moment de l'entretien]. Je veux dire que moi je ne peux fonctionner qu'avec les bénévoles. Ils sont vraiment la pierre angulaire. (Laura, animatrice socioculturelle à l'ADCN)

Dans cette perspective, l'encadrement permettrait aux bénévoles de ne pas se sentir démunis et de se sentir reconnus. La valorisation de l'importance du rôle qu'ils jouent permet de les motiver à s'investir

(gratification) dans la mesure où ce qui importe aux bénévoles est que la reconnaissance du travail qu'ils réalisent à sa juste valeur (Bär, Bleisch, Markus, & Niederberger, 2015). Or, un autre enjeu apparaît ici : faire en sorte que les bénévoles restent et performant dans la prise en charge d'une partie du travail associatif à réaliser pour soutenir (et décharger ?) de manière efficiente la professionnelle salariée de l'équipe. Le discours sur l'encadrement des bénévoles fait aussi état de l'évolution de ce milieu : est aujourd'hui observée une tendance à « valoriser le fait que faire du bénévolat » rapporte » (en termes de prestige, de contacts, d'expérience...) » et que le bénévole est « de plus en plus 'encadré', entouré de salariés de toutes sortes », faisant alors courir le risque que « le caractère libre et gratuit de l'acte, essentiel au don » se dissout (Godbout, 2000, p. 69). Poussée à l'extrême, la professionnalisation du bénévolat vide de sa substance l'action bénévole : dans cette logique, le bénévole ne se distingue plus du professionnel salarié que par le fait qu'il reste non rémunéré.

Réussir à « retenir » les bénévoles peut donc devenir un enjeu important pour certains collectifs. Si la structure est principalement, voire uniquement, formée de bénévoles, cela peut même représenter un impératif pour pérenniser les activités du groupe :

On est quinze bénévoles. Ça va très bien pour le moment, mais il ne faudrait pas qu'il y en ait cinq qui partent [...] On est des équipes de sept ou huit à chaque distribution. Si d'un coup, il y en a quatre ou cinq qui partent, et bien il n'y a plus qu'une équipe. Et ce n'est optimal car chaque semaine certains bénévoles ne peuvent pas venir et ne peuvent pas garantir tout au long de l'année de venir chaque semaine. (Simon, bénévole fondateur de Panier solidaire)

La survie du groupe est à ce prix pour cette association encore aux prémices de son existence, soit un engagement relativement régulier d'un nombre suffisant de bénévoles :

Si on n'avait pas assez de bénévoles, je me demande comment on ferait [...] Je pense que les structures associatives qui ont de la peine à tenir, c'est parce qu'elles n'ont pas un bassin de bénévoles suffisant [...] Pour moi, c'est vraiment le bénévolat qui a permis à l'association de tenir. Donc, la base, c'est le bénévolat, c'est ce qui fait tenir, ce qui fait bouger et qui fait que l'on peut continuer à proposer des activités même dans les périodes difficiles. (Sarah, coordinatrice de RECIF)

Le bénévolat peut ainsi se révéler une ressource significative pour le bon fonctionnement du groupe permettant de réaliser un travail important et économique - critère important en considération des difficultés financières régulièrement évoquées. Stratégiquement, les professionnels salariés peuvent ainsi choisir d'investir du temps pour encadrer les bénévoles et espérer maintenir leur engagement dans le collectif.

8.3.4 La professionnalisation de la fonction de bénévole

La recherche de compétences « ciblées et pointues » (Faure et al., 2015)⁵⁶⁴ est une évolution récente dans le milieu du bénévolat. La professionnalisation de la fonction de bénévole approche « l'idée de performance si loin du concept d'implication des bénévoles, mais de plus en plus proche de la réalité des associations » pouvant mener à un « impact négatif sur la satisfaction des bénévoles dans leur fonction », voire les pousser à la quitter (Chanut-Guieu, 2009, p. 25). Six fonctions motivationnelles au bénévolat peuvent être recensées : (*a set of six motivational functions served by volunteerism*) : values, understanding, social, career, protective, enhancement (Clary et al., 1998, pp. 1517-1518). De ces six fonctions, Chanut-Guieu pense qu'elles « contribuent à générer de la motivation qui va, à son tour, produire de la satisfaction et des intentions futures d'engagement » ajoutant que « l'autonomie, la possibilité d'utiliser ses compétences et d'en acquérir de nouvelles, la difficulté de la tâche à réaliser » sont des éléments générant de la satisfaction dans la fonction de bénévole (2009, p. 29). À son sens, un équilibre doit être trouvé pour chaque bénévole de manière à « ce qui génère la satisfaction ne produise pas, en cas de défi trop élevé, une insatisfaction » : il convient en conséquence « de trouver le juste milieu entre accomplissement, réalisation de soi, et défi dans la réalisation de sa fonction de bénévole » (2009, p. 29). La professionnalisation du bénévolat peut alors conduire à entacher la motivation des bénévoles s'ils subissent de trop fortes pressions – notamment par le fait d'attendre d'eux toujours davantage ou d'exiger des compétences qu'ils n'ont pas - voire à endiguer leur engagement. L'auteure associe par ailleurs la professionnalisation des bénévoles comme une conséquence directe de la professionnalisation du monde associatif. Face à celle-ci qu'elle constate, à l'instar d'autres auteurs (Haddad, 2002; Hély, 2009; Juan, 1999; Marchal, 1989), Chanut-Guieu souligne qu'aujourd'hui « l'obligation de résultats est de mise dans tout type d'organisation et concourt à la professionnalisation des associations » qui tend vers une culture de type entrepreneurial (2009, p. 15)⁵⁶⁵. Cette évolution doit être intégrée dans la compréhension du bénévolat actuel.

8.3.5 Professionnalisation : salarisation du monde associatif, rupture du rapport producteur-usager et recherche d'horizontalisation

La professionnalisation peut être une étape dans la vie d'un collectif, si elle ne l'a pas directement instituée. Nous l'avons observé dans le cas du MPF notamment, un groupe autodéterminé à la base peut se professionnaliser davantage dans le temps : ce processus est relativement courant dans le

⁵⁶⁴ Dans le cadre d'un reportage réalisé pour l'émission Mise au point (diffusée par la Radio Télévision Suisse), une membre de l'association Proraris (association qui œuvre pour les maladies rares) fait constater qu'il était recherché des « compétences extrêmement pointues et ciblées en matière de gestion de projet » que Jean-Pierre Pralong, directeur d'une fondation valaisanne et bénévole chez Proraris, a pu mettre à profit du groupe (intervention à la 45'16 minute de l'émission en question).

⁵⁶⁵ Notons que si elle analyse un « essoufflement du bénévolat », elle soutient toutefois que beaucoup d'associations fonctionnent encore grâce au dévouement de leurs bénévoles.

milieu associatif et dans le parcours évolutif des associations : « Historiquement, dans plusieurs secteurs sociaux, le bénévolat a été en partie remplacé par le salariat. » (Godbout, 1992, p. 83) L'importance du facteur salarial dans la dynamique associative a par ailleurs pris de l'ampleur : est observé en ce sens « le formidable développement de l'emploi salarié dans ce secteur [monde associatif] » (Hély, 2009, pp. 5-6). La professionnalisation du milieu associatif convoque tant le salariat que les méthodes entrepreneuriales, représentant tendanciellement une menace portée aux pratiques et valeurs propres au monde associatif :

[...] la professionnalisation dans les associations évoque l'entreprise et le salariat. Au sein du monde associatif, la professionnalisation désigne, soit l'importation de méthodes se voulant professionnelles, par opposition à un amateurisme associé aux bénévoles, soit l'embauche de spécialistes ou de professionnels dûment formés aux techniques utiles dans les « fonctions » de l'entreprise comme le marketing, la communication, les ressources humaines, etc. Ou encore, dans un troisième sens assez différent, le statut salarié de ceux qui n'exercent pas de manière bénévole (par exemple, les pompiers professionnels, opposés aux pompiers volontaires). Bref, la professionnalisation véhicule des significations qui la voient, le cas échéant, menacer de porter atteinte à l'esprit associatif, aux vocations, aux causes. En particulier, la professionnalisation des structures et des fonctionnements est une notion qui évoque assez clairement des méthodes importées de l'entreprise. (Ughetto & Combes, 2010, p. 2)

Dans certains cas, la professionnalisation du groupe peut aussi répondre à des impératifs plus militants⁵⁶⁶ : en salariant les femmes, Espacefemmes a volontairement cherché à écarter le bénévolat et à valoriser en conséquence le travail salarié féminin : « Comme c'est une association féministe, nous avons toujours voulu essayer de rémunérer les personnes qui y travaillaient. Ce ne sont pas des gros salaires, mais tout le monde est rémunéré. C'était une volonté dès le départ que cela ne soit pas bénévole. » (Florence, collaboratrice de l'association)

La professionnalisation signifie l'intégration de compétences techniques dans le groupe et d'instruments méthodiques. Par l'intronisation du professionnalisme, le statut accordé aux activités bénévoles peut être modifié : « Avec la montée du professionnalisme, un renversement s'opère. Le bénévolat devient un signe d'incompétence et il est soumis, à la fin, aux besoins des professionnels et, de façon plus générale, des salariés. » (Godbout, 1992, p. 66) Par l'arrivée de professionnels dans les structures associatives, les activités bénévoles peuvent alors être perçues comme relevant davantage de l'amateurisme, représentation qui peut poser problème dans le maintien de l'engagement bénévole. À titre d'exemple, la présence d'un professionnel rémunéré par la Ville de Neuchâtel dans

⁵⁶⁶ Ce choix de fonctionnement n'empêche pas que des bénévoles soient de temps à autre engagées dans certaines activités du groupe précise l'enquêtée : « Nous avons ponctuellement des bénévoles. Ce sont des personnes qui font par exemple des stages car c'est utile pour leur formation ou études ou une dame à la retraite qui a demandé à classer des dossiers au secrétariat parce qu'elle s'ennuyait. » La présence de bénévoles fait généralement suite à des demandes spécifiques qui ont été soumises au personnel. Elle n'est pas directement prescrite par les professionnelles de l'association.

le projet de cohésion sociale du quartier de Pierre-à-Bot a donné, à certains membres de l'association de quartier en question, le sentiment de se faire déposséder du travail qu'ils menaient bénévolement. Dans ce type de situations, certains enquêtés rappellent le besoin de valorisation important de leur rôle pour éviter leur défection.

Le salariat prend, dans certains groupes plus institutionnalisés analysés, une place particulièrement importante. Ce sont souvent les professionnels rémunérés qui sont au centre de l'organisation des collectifs étudiés, autrement dit des personnes aux compétences spécifiques (savoir-faire certifié et valorisé sous la forme d'une rémunération salariale) reconnues comme étant utiles à la coordination des activités du groupe. Un enjeu se pose toutefois : l'institutionnalisation du salariat à tendance à consacrer la rupture du rapport producteur-usager⁵⁶⁷ - au contraire du modèle dit « communautaire » où aucune distinction n'a lieu entre « celui qui donne ou rend le service et celui qui le reçoit » et où il existe « une tendance constante à diminuer ce fossé, à personnaliser la relation » (Godbout, 1992, p. 82)⁵⁶⁸. Au sein de groupes autodéterminés, producteurs et usagers se confondent. Dans un groupe alterdéterminé, il existe en revanche une différenciation de ces deux statuts : le prestataire/producteur possède des compétences qu'il met à disposition du bénéficiaire/usager. L'absence de rupture entre producteur-usager permet de refuser « la supériorité qu'accorderait la compétence professionnelle » qui engendre un « fossé entre le client et le spécialiste » (Godbout, 1992, p. 82). Une dimension de verticalité est ici introduite dans les rapports établis entre le client et le spécialiste, autrement dit entre le bénéficiaire et le prestataire⁵⁶⁹.

Si la présence de professionnels salariés verticalise les rapports avec les bénéficiaires, nous observons toutefois, dans les discours des personnes salariées dans les structures associatives étudiées, une propension souhaitée à l'horizontalisation des rapports : une attention particulière est portée à ce que cette verticalité supposée entre ceux qui *donnent* et ceux qui *reçoivent* ne soit pas trop fortement affichée ou ressentie par les bénéficiaires dans les interactions menées avec les prestataires. La plupart

⁵⁶⁷ Les professionnels salariés et bénéficiaires représentant respectivement les producteurs et usagers.

⁵⁶⁸ Les groupes d'entraide sont donnés en exemple : « Le modèle des AA [Alcooliques Anonymes] est communautaire. Il repose sur le don et sur un refus radical de la différence entre producteur et usager. » (Godbout, 2000, p. 89)

⁵⁶⁹ Nous estimons en revanche que cette rupture est moins effective dans une relation entre bénéficiaires et bénévoles dans la mesure où le bénévole n'intervient pas comme professionnel (non connoté comme « spécialiste ») : on ne peut en l'occurrence lui attribuer le sentiment de supériorité accordée à la compétence professionnelle. Un sentiment de supériorité peut toutefois intervenir dans la relation nouée entre bénévoles et bénéficiaires. Si « donner, c'est manifester sa supériorité, être plus, plus haut, magister », un sentiment d'infériorité peut en réaction se développer chez la personne qui reçoit si le don n'est pas rendu : « Accepter sans rendre ou sans rendre plus, c'est se subordonner, devenir client et serviteur, devenir petit, choir plus bas (minister). » (Mauss, 2002 [1923-1924], p. 98) Le receveur peut néanmoins se libérer du sentiment de supériorité du donateur par le ressentiment d'une « dette positive », celle qui « n'est pas vécue comme dette, mais comme reconnaissance : on reconnaît avoir reçu beaucoup sans pour autant ressentir une obligation, mais plutôt un désir de donner » (Godbout, 2000, p. 42). Un bénéficiaire peut ressentir ce sentiment de dette positive à l'égard d'un bénévole. Rappelons que le bénévole reçoit aussi de ses actes bénévoles : le bénévolat peut représenter un moyen (tel qu'acquérir de l'expérience pour trouver un emploi), répondre à un besoin personnel (besoin de reconnaissance, volonté de tisser des liens amicaux, amélioration de l'estime de soi, occuper son temps, ...) (Godbout, 2006).

du temps, il existe une volonté affichée des groupes à créer une atmosphère conviviale et bienveillante dans les relations interindividuelles, voire une intention à les « horizontaliser » dans la mesure du possible :

Pendant les rencontres hebdomadaires, les gens arrivent souvent les bras croisés et l'air renfrogné. On utilise un photo-langage et tout le monde se met à parler, ça décoince. C'est dingue, à chaque fois, les gens se lâchent, les gens rient. Et moi j'essaie de coordonner ça [...] L'idée dans les rencontres qu'on organise avec les chômeurs, c'est aussi que les bénévoles et moi, on les voit autrement parce qu'ils sont chômeurs, on n'est pas dans une configuration égalitaire. Nous, ça nous change vachement notre regard par rapport à eux car quand on les écoute parler, ils ne sont pas que des chômeurs, ils sont pleins de choses [...] Les liens se font alors plus facilement et, du coup, on est plus dans une création égalitaire entre nous tous. (Laura, animatrice socioculturelle à l'ADCN)

L'idée du photo-langage⁵⁷⁰, mobilisée ici comme moyen d'expression pour briser la glace, est vue comme un outil permettant la création d'une atmosphère détendue qui laisserait moins transparaître l'asymétrie des rapports entre les bénéficiaires, la coordinatrice et les bénévoles⁵⁷¹. À RECIF, cette volonté affichée d'horizontalisation est particulièrement recherchée auprès des bénévoles, ces derniers étant tenus de passer des entretiens. La verticalité dans les rapports induite par la différenciation des statuts et rôles des différentes parties prenantes dans l'association est ici conscientisée à un point tel que le personnel salarié de l'association cherche à encadrer les bénévoles dans la posture que celles-ci devraient tenir vis-à-vis des bénéficiaires :

Il y a une sélection des bénévoles, on leur fait passer un entretien. J'ai un entretien avec toutes les nouvelles bénévoles quels que soient les secteurs. On met ensuite en place une période découverte pour voir si cela se passe bien [...] Avec les entretiens sélectifs des bénévoles et la période découverte, on met un garde-fou à mieux savoir si elles sont capables de gérer leur comportement vis-à-vis des bénéficiaires. On a aussi une formation qui n'est pas obligatoire mais qui est fortement recommandée pour les nouvelles bénévoles : on veut qu'elles réfléchissent autour de la différence, de la multiculturalité, de l'intégration, etc. [...] J'insiste beaucoup avec mes bénévoles sur le fait que chacune gagne quelque chose, bénévoles et bénéficiaires : les bénévoles ne font pas que donner, elles reçoivent beaucoup [...] Il faut qu'elles aient un rapport le plus égalitaire possible avec les bénéficiaires [...] Elles ne doivent pas jouer aux super héroïnes qui vont résoudre tous les problèmes. (Sarah, coordinatrice de RECIF)

⁵⁷⁰ Méthode basée sur l'induction (notamment utilisée dans le cadre de démarches psychanalytique) qui consiste à pouvoir passer d'une image à la parole (Vacheret, 2000).

⁵⁷¹ À la différence d'un groupe d'entraide autogéré sans guidance professionnelle, les témoignages sont ici partagés avec des pairs et des tiers. Nous supposons que la présence de tiers appelle davantage l'usage d'une méthode dérivative (comme celle du photo-langage par exemple) utilisée pour faciliter la communication entre individus qu'elle ne l'est dans un groupe de pairs. Le fait de ne pas se retrouver qu'entre personnes concernées peut freiner le partage de témoignages. En revanche, si l'attitude du professionnel se veut la moins autoritaire et bienveillante possible à l'égard des bénéficiaires, il est envisageable que cela puisse réduire ce sentiment d'un rapport inégalitaire tel que décrit par l'enquêtee.

La logique du don/contre-don dans l'action bénévole réalisée est valorisée pour mieux favoriser l'horizontalité dans les échanges (« Les bénévoles doivent être conscientes qu'elles reçoivent aussi »). Dans cette perspective de recherche d'horizontalisation, un autre enjeu apparaît : dans le cadre de la formation proposée aux bénévoles, la relation inégalitaire entre femmes intégrées et femmes immigrées semble aussi prise en compte. La formation des bénévoles sur les enjeux de la migration et de l'intégration des femmes immigrées peut être vue comme une stratégie permettant d'éviter le sentiment de supériorité qui pourrait être développé par les femmes intégrées bénévoles à l'égard des femmes immigrées bénéficiaires de l'association – supériorité liée au fait *d'être intégré* contrairement au fait *de devoir s'intégrer*. Enfin, une certaine souplesse laissée aux bénévoles dans l'organisation de leurs activités participe pour la coordinatrice à horizontaliser les rapports : « Les bénévoles ont une grande marge de manœuvre. Il y a des objectifs pédagogiques qui sont fixés, mais elles peuvent mettre leur personnalité, leur créativité dans les ateliers qu'elles donnent. Il y a quelque chose de ça qui participe à l'horizontalité des relations en nous toutes. » (Sarah, coordinatrice de RECIF)

Le rapport salarial peut aussi poser une distance entre bénéficiaires et salariés qui peut être souhaitée : « Contrairement aux autres, et je pense notamment aux bénévoles, je vais avoir peu d'amitiés parce qu'en tant que coordinatrice, si j'ai des liens privilégiés avec certaines et pas avec d'autres, ça peut être problématique. Il y a ces enjeux-là en tant que salariée, je suis dans une dynamique différente du reste de l'équipe. » (Sarah, coordinatrice de RECIF) Sa fonction de coordinatrice lui impose de conserver, dans la mesure du possible, un rapport impartial avec l'ensemble des participantes puisque l'enquêtée représente une médiatrice entre toutes les parties prenantes de l'association. Le facteur rémunérateur peut aussi poser cet autre problème :

Cette fonction de salariée dans l'association n'est pas toujours évidente [...] J'ai cette difficulté d'être à la fois salariée et engagée des fois dans l'association en dehors de mon temps de travail [...] Du coup, le fait de travailler avec des bénévoles qui ne comptent pas leurs heures alors que moi je le fais, c'est n'est pas du tout évident. (Sarah, coordinatrice de RECIF)

Par cet extrait, nous constatons qu'il peut être difficile d'accepter d'être rémunéré alors que certains acceptent, dans le même espace, de s'investir gracieusement :

Être employé dans le cadre d'une entreprise associative implique souvent de collaborer avec des bénévoles. Or, cette spécificité entraîne de facto une banalisation des heures supplémentaires et une injonction à s'engager sans compter son temps. Pourquoi compter ses heures ou réclamer des congés quand d'autres travaillent gratuitement ? Autrement dit, tout travail salarié dans le secteur associatif implique irrémédiablement une part de travail bénévole qui « va de soi » puisqu'elle est implicitement prescrite par l'invocation de l'« esprit associatif ». (Hély, 2008, pp. 137-138)

En définitive, les professionnels salariés cherchent à atténuer l'asymétrie dans les rapports par différentes approches. Il n'est en revanche jamais nié dans le discours des enquêtés que l'horizontalisation des rapports ne va de soi et qu'elle doit se mettre en place. Un mouvement vers une rupture du lien « producteur-usager » semble plus facilement atteignable entre un bénévole et un bénéficiaire qu'entre un salarié et un bénéficiaire : la rémunération et la figure de « spécialiste » attachée au professionnel mettent une barrière plus grande à « horizontaliser » les rapports. En ce sens, nous pouvons considérer la présence de bénévoles comme particulièrement utile dans un collectif pour mieux « rompre » ce rapport « producteur-usager ». Le « lien communautaire » qui peut être créé entre les prestataires et bénéficiaires de solidarité est d'ailleurs ce qui distinguerait significativement le fonctionnement d'un groupement associatif d'une institution publique :

Lorsqu'on leur demande ce qui les [organismes qui continuent à fonctionner sur le principe du don sans se transformer en instances bureaucratiques] distingue des institutions publiques œuvrant dans le même domaine, la première caractéristique que les membres de ces organismes tiennent à souligner, c'est l'absence de rupture entre celui qui donne ou rend le service et celui qui le reçoit. Même si on s'adresse le plus souvent à des inconnus, étrangers à des degrés divers [...] il existe une tendance constante à diminuer ce fossé, à personnaliser la relation [...] C'est essentiellement ce qui est signifié par l'appellation même d'organisme « communautaire » : le fait que le principe et le moteur de l'action prennent leur source dans le lien qui existe entre les membres de l'association, ou entre l'association et la personne aidée, laquelle est d'ailleurs rarement appelée « client ». Tous insistent sur cet aspect qui, selon eux, distingue leur action de l'intervention publique : le lien communautaire entre le dispensateur et le prestataire du service. (Godbout, 1992, p. 82)

Au-delà de cette verticalité relative du statut de salarié du groupe, la plupart des professionnels rencontrés nous confient avoir des rapports d'une certaine proximité avec les bénéficiaires : les rapports entre eux peuvent être appréhendés comme passablement forts « du fait de la proximité entre le projet fondateur et les destinataires de l'action. » (Le Goff, 2012, p. 18) La présence de bénévoles participe aussi à « réchauffer » les rapports entre prestataires et bénéficiaires de solidarité. En outre, le fait que les professionnels des groupes étudiés soient le plus souvent engagés personnellement dans les finalités de l'association – autrement dit en dehors des seules considérations salariales⁵⁷² - permet de mieux rompre le rapport producteur-usager qu'il ne peut être réalisé avec les professionnels des institutions publiques. Enfin, la recherche d'une certaine horizontalité dans un collectif alterdéterminé peut aussi répondre à une volonté de ne pas souligner trop fortement les rapports de pouvoir pouvant exister entre les différentes parties prenantes parce qu'ils seraient

⁵⁷² Le fait que certaines personnes rémunérées au sein de ces groupes s'investissent au-delà de ce qui leur est réglementairement demandé (notamment par les heures supplémentaires qui ne sont pas nécessairement récupérées, ni rémunérées) font qu'une part de leur engagement peut être aussi considérée comme un travail réalisé bénévolement pour le groupe.

éthiquement moins tolérés dans le milieu associatif : « Moralement, il n'est pas acceptable de parler de « pouvoir » dans une association. Il est de bon ton d'expliquer que l'on « n'est pas attiré par le pouvoir » lorsque l'on s'investit dans une association. Le travail dans une association, y compris pour les bénévoles, est cependant un exercice de pouvoir. » (Huet & Simon, 2007, p. 126)

Nous avons également pu observer que la présence de professionnels n'est toutefois pas toujours souhaitée au sein d'un collectif (l'exemple relevé notamment par l'enquêtée de l'association de quartier de Pierre-à-Bot dans le cadre du projet *Anim'Action*). En effet, elle peut donner aux membres le sentiment de se faire déposséder du travail qu'ils accomplissent bénévolement pour l'association. Dans un ordre d'idée similaire, un ancien membre du MPF interrogé considère que la professionnalisation a tué l'esprit autogestionnaire important à ses yeux dans une démarche associative. L'un des avantages majeurs qu'il reconnaissait au MPF des débuts était que l'association avait donné l'occasion à des personnes, qui n'en n'avaient pas nécessairement la possibilité dans d'autres contextes, de pouvoir s'exprimer sur des sujets animant les débats publics (et concernant plus spécifiquement les familles du milieu populaire). Il estime que cette opportunité a été soustraite à partir du moment où des professionnels salariés ont investi certaines fonctions entièrement dévolues auparavant aux membres des familles :

Ce sont des personnes qui ont appris à parler à travers l'association en exprimant les aspirations des familles populaires à travers elle. Avec le MPF, tout n'est pas laissé qu'aux politiques, qu'aux députés des Grands Conseils et autres institutions de l'État [...] Pour moi, l'association a foiré quand elle s'est professionnalisée, soit du moment que des permanents sont devenus des salariés de l'association. La professionnalisation a un peu tué l'association car ce n'est plus le permanent militant qui s'exprimait, mais un professionnel. Le permanent militant apprenait à s'exprimer en public pour défendre ses intérêts à travers le MPF initial, le permanent professionnel n'a pas plus besoin de faire cela, c'est acquis depuis longtemps. (Christian, membre d'un SEL et ancien membre du MPF)

À son sens, la parole déléguée aux mains de professionnels ne permet plus aux membres, du reste dans une moindre mesure, de développer leur capacité de faire entendre leur propre voix. Bien qu'il fasse plutôt état de compétences individuelles acquises, doter les membres d'une meilleure capacité d'expression leur permettrait aussi plus largement de prendre collectivement des responsabilités sur des sujets les concernant. En clair, au regard de ces deux cas illustratifs, nous observons que l'intégration de professionnels dans un cadre autogéré peut parfois affaiblir l'engagement bénévole des membres et certaines externalités positives (sentiment d'ingérence).

8.3.6 Motivations intrinsèques, vocationnelles, altruistes et plus instrumentales

Si bénévolat et salariat coexistent au sein de mêmes structures, professionnels salariés et bénévoles concourent différemment à la mission commune poursuivie au sein du même groupe. Si les motifs qui poussent ces personnes à s'associer à ces différents collectifs semblent de prime abord plus instrumentaux chez les unes (motivations professionnelles, perspective salariale) et moins chez les autres (motivations altruistes, don de soi), rien n'empêche de trouver également des motivations plus instrumentales chez les bénévoles, et moins instrumentales chez les professionnels salariés. Les motivations professionnelles des personnes salariées peuvent se conjuguer avec un engagement plus militant ou partisan à défendre les intérêts d'un groupe d'individus. C'est l'observation générale des professionnels interrogés dans les structures associatives étudiées. Certains peuvent en effet avoir trouvé dans un travail associatif un espace leur offrant la possibilité de combiner rémunération salariale et intérêts à soutenir une cause significative à leurs yeux. C'est ce que traduit précisément le concept de « motivation intrinsèque » :

Les finalités bien spécifiques du secteur associatif laissent à penser que les salariés qui choisissent ce secteur peuvent développer une motivation intrinsèque⁵⁷³ dans leur emploi plus forte que celle des salariés du secteur privé. En effet, leur comportement au travail peut être davantage guidé par la nature du travail qu'ils effectuent que par des considérations monétaires et matérielles. (Narcy, 2009, p. 81)

L'acceptation de salaires comparativement moins élevés que dans d'autres secteurs d'activités (secteur privé en particulier⁵⁷⁴) met en exergue un engagement dans le travail qui peut aller au-delà des seules motivations salariales :

Chez nous, il y a aussi le fait que les salariées étaient d'accord d'avoir des conditions salariales associatives parce que l'équipe croit vraiment en ce qu'elle fait et ce qu'on trouve ici, on ne le trouve professionnellement pas ailleurs. Les salaires sont généralement moins élevés que ceux d'autres structures. En venant ici, j'ai coupé en deux mon salaire par rapport à mon travail précédent et proportionnellement je travaille ici à un taux un peu plus élevé. (Sarah, coordinatrice de RECIF)

De ce fait, consentir à recevoir des salaires moins élevés qu'ils ne pourraient l'être renvoie à une idée de « sacrifice salarial » (Narcy, 2009) soulignant que les salariés du secteur associatif peuvent préférer valoriser l'utilité qu'ils considèrent pouvoir développer à travers leurs activités dans l'association : « [...] ce sacrifice salarial ne s'accompagne pas par un effort au travail plus faible de la part des salariés

⁵⁷³ Autrement traduite par Jeanneau comme motivation « qui ne dépend pas du versement de récompenses monétaires mais résulte de la participation du salarié à une activité à laquelle il accorde de la valeur » (2010, p. n.d.).

⁵⁷⁴ Pour illustration, une récente étude française mentionne des conditions salariales dans le milieu associatif moins attractives que dans le secteur privé et des salariés qui peuvent gagner jusqu'à 56% de moins que dans le monde entrepreneurial (Burger, Lesigne, Bardinet, Crequer, & Benoist, 2014).

du secteur associatif. Au contraire, il semble que ces derniers produisent un effort au travail plus élevé que celui qu'ils auraient fourni s'ils avaient travaillé au sein du secteur privé. » (Narcy cité par Jeanneau, 2010, p. n.d.) Dans cette perspective, le « don de salaire » et le « don d'effort » que sont prêts à faire les salariés de l'associatif soulignent des motivations intrinsèques plus fortes que leurs homologues dans le secteur privé (Jeanneau, 2010).

À s'en fier aux discours des professionnels salariés interrogés, le choix d'occuper un poste de travail dans le secteur associatif a souvent été guidé par des motivations intrinsèques. La plupart reconnaissent se sentir indirectement concernés par ce qui touche les personnes auprès desquelles une action de solidarité est menée. Un certain nombre d'entre eux ont ainsi décidé d'allier une activité professionnelle à des problématiques auxquelles ils estiment pouvoir apporter une pierre à l'édifice, tout en reconnaissant les limites inhérentes à leurs actions :

J'avais eu un engagement politique avec les femmes et c'est vraiment ce que j'ai voulu faire par la suite : travailler pour des femmes. Et pas uniquement comme travail pour gagner ma vie, mais aussi par conviction [...] C'est aussi une association féministe en plus d'être une association de femmes [...] Il y a un côté militant à être dans cette association, à y travailler. (Florence, collaboratrice d'Espacefemmes)

Il n'est pas rare d'aborder une dimension vocationnelle dans le choix de devenir travailleur social (la plupart des professionnels interrogés exerçant comme travailleurs sociaux, nous nous permettons ici la référence au travail social) bien que cet aspect reste souvent questionné (Blum, 2002; Bouchereau, 2012; Hély, 2006; Jovelin, 1999; Schnapper, 2002a). Si des motivations de vocation peuvent encourager certains enquêtés à travailler au sein d'une association, elles restent à allier par la suite aux impératifs professionnels : « Les travailleurs sociaux, au sens large du terme, sont partagés entre le pôle de la vocation, qui transfigure leur activité quotidienne en mission de charité ou de solidarité (terme laïcisé de la charité) et celui de la profession salariée. » (Schnapper, 2002a, p. 203) L'extrait suivant le relève de manière signifiante : « Moi, je suis vraiment quelqu'un qui a la vocation. Je suis persuadée que c'est la meilleure façon de faire du social que de travailler dans une association [...] J'ai aussi conscience que ce travail me nourrit. J'allie les deux du coup en travaillant ici. » (Laura, animatrice socioculturelle à l'ADCN) Sans parler directement de vocation, cette enquêtée souligne une « envie de travailler » au sein du poste qu'elle occupe dans l'association qui semble compenser les heures supplémentaires qu'elle consacre dans le groupe : « Je travaille ici à 80%. Je pense que je travaille chaque année plus qu'un 100 % et c'est du temps qui n'est pas payé. Il arrive que je ne compte même pas mes heures parce que c'est dans cet environnement que j'ai envie de travailler. Ça me paraît juste par rapport à mes propres principes. » (Elsa, collaboratrice de Bénévolat-Vaud)

Si les raisons qui encouragent un individu à s'investir dans une activité bénévole sont multiples, le bénévolat sous-tend des motivations a priori intrinsèquement désintéressées. Nous pensons souvent que la motivation première d'un bénévole est de faire preuve de dévouement, d'accomplir un acte de bienfaisance à l'attention d'autrui par « pur » désintéressement. Or, des motifs plus « intéressés » sont également à relever dans l'engagement bénévole (Chantal & Vallerand, 2000; Godbout, 2000; Lage, 2012) : la considération des avantages que peut rapporter la participation à une activité bénévole (prestige, réseautage, expérience,...) tend dans ce cas vers un « modèle de la rationalité instrumentale » (Godbout, 2000, p. 65). En ce sens, certaines motivations de bénévoles sont de nature plus instrumentale que purement hétérocentrique⁵⁷⁵ ou altruiste : « Au-delà du don d'empathie et de l'altruisme, les associations veillent à décrypter les motivations, parfois plus ou moins avouées, du candidat au bénévolat (égoïsme, valorisation de soi-même ou, tout simplement, souci de conjurer la peur de la mort). » (Lage, 2012, p. 98) Les discours sur la présence coexistante de sentiments à la fois altruistes et égoïstes dans les moteurs de l'action humaine sont légion. Certains s'en sont inspirés pour conceptualiser les différentes motivations des bénévoles :

Dans le cadre de notre démarche conceptuelle, nous intégrons les divers types de motivation introduits ci-dessus aux dimensions d'altruisme et d'égoïsme. De manière plus spécifique, cette intégration nous amène à identifier cinq catégories de motivations qui devraient nous permettre de rendre compte des principales motivations sous-jacentes au bénévolat. (Chantal & Vallerand, 2000, p. 480)

En partant de ce postulat, les auteurs classent ainsi les différentes motivations des bénévoles dans cinq catégories : motivations « autodéterminées altruistes »⁵⁷⁶ ; motivations « autodéterminées égoïstes »⁵⁷⁷ ; motivations « non autodéterminées altruistes »⁵⁷⁸ ; motivations « non autodéterminées égoïstes »⁵⁷⁹ ; amotivation⁵⁸⁰ (Chantal & Vallerand, 2000, pp. 480-481). Au sein de ces différentes catégories, les différents motifs qui peuvent conduire à un engagement bénévole sont à nouveau subdivisés en deux orientations : d'une part, une *orientation altruiste* (plaisir à aider, caractéristique

⁵⁷⁵ À comprendre dans le sens psychologique comme tourné vers autrui, « dont le sens d'intérêt est hors de soi » (Le Grand Robert, 2013b), autrement le contraire d'égoïste.

⁵⁷⁶ Motivation Intrinsèque Altruiste (par exemple : « pour le plaisir que j'ai à rendre service »), Régulation Intégrée Altruiste (par exemple : « parce que le bénévolat est un reflet de ce que je suis réellement ») et Régulation Identifiée Altruiste (par exemple : « parce que j'ai choisi le bénévolat pour faire ma part face aux problèmes de notre société ») (Chantal & Vallerand, 2000, p. 480).

⁵⁷⁷ Motivation Intrinsèque Égoïste (par exemple : « parce que j'associe le bénévolat au plaisir d'apprendre »), Régulation Identifiée Égoïste (par exemple : « parce que le bénévolat est un excellent moyen de faire des rencontres ») et Motivation Intrinsèque reliée aux sentiments d'accomplissement (par exemple : « pour le plaisir que je ressens à me surpasser moi-même lorsque je fais du bénévolat ») (Chantal & Vallerand, 2000, p. 480).

⁵⁷⁸ Régulation Introjectée Altruiste (par exemple : « parce que je ressens une obligation morale à m'impliquer dans le bénévolat ») (Chantal & Vallerand, 2000, p. 481).

⁵⁷⁹ Régulation Externe Égoïste (par exemple : « parce que faire du bénévolat me permet d'enrichir mon curriculum vitae »), Régulation Externe Égoïste (par exemple : « parce que le bénévolat me permet d'être mieux considéré socialement »), Régulation Externe Égoïste (par exemple : « parce que je me sens un peu forcé par les autres ») (Chantal & Vallerand, 2000, p. 480).

⁵⁸⁰ Dans la sous-catégorie « Amotivation » l'un des exemples serait « Je fais du bénévolat même si j'ai parfois l'impression que ça ne changerait pas grand-chose si je n'en faisais pas » (Chantal & Vallerand, 2000, p. 481).

de la personnalité du bénévole, lutte contre des problèmes de société, sentiment d'obligation morale [sens d'un devoir moral à accomplir]); d'autre part, une *orientation égoïste* (acquisitions de connaissances, socialisation avec de nouvelles personnes, défis personnels à relever, acquisition d'expériences utiles pour un futur professionnel, prestige social ou encore pressions sociales exercées). Ces motivations à la fois altruistes et égoïstes prêtées au bénévole peuvent être cumulatives : « La volonté de contribuer à produire un service d'intérêt commun peut très bien s'accompagner d'une recherche de gratifications plus intrinsèques tirées de l'activité ainsi que du souhait d'enrichir une expérience transférable dans le domaine professionnel. » (Prouteau, 2002, p. 120) Cette ambivalence dans les motivations à faire du bénévolat s'apparente à notre sens au concept d'égo-altruisme⁵⁸¹ donné par Spencer dans les *Principes de la sociologie* (Spencer cité par Dubuisson, 2004, p. 602). Il traduit la volonté d'une « articulation des deux pôles antinomiques de la morale utilitaire, l'intérêt et la sympathie, l'égoïsme et l'altruisme » (Chanial, 2008b, p. 161)⁵⁸². Le concept d'égo-altruisme permet de fusionner le caractère à la fois altruiste et égoïste, autocentrique et hétérocentrique porté par une action individuelle : en ce sens, nous pensons que certaines motivations des bénévoles peuvent être considérées comme égo-altruistes. Ce propos l'illustre : « Je suis venue à Partage comme bénévole parce que j'avais envie d'aider d'autres personnes qui j'estime en ont besoin, mais il y a aussi le fait que je suis arrivée à la retraite et donc je me suis dit qu'il fallait aussi que j'occupe mon temps libre. » (Vanessa, bénévole à Partage)

8.3.7 Les professionnels du milieu associatif : vers une « injonction à s'engager sans compter son temps »

S'engager sans compter son temps est une formule régulièrement tenue dans le discours des professionnels salariés des groupes étudiés. Le risque sous-jacent de cette injonction à s'investir au-delà de son cahier des charges est que le travail additionnel réalisé par les salariés dans les structures associatives soit davantage normalisé : le travail réalisé « bénévolement » par les professionnels au sein de l'association, souvent guidé par des motivations intrinsèques, peut apparaître comme plus évident que dans d'autres structures où la collaboration avec des bénévoles est absente. Nous pouvons supposer que ces motivations intrinsèques sous-tendent qu'une partie de l'engagement des salariés de secteur associatif puisse déborder des exigences requises dans leur contrat de travail. En considérant que ce soit davantage la nature du travail que des motivations monétaires et matérielles qui les encouragent à s'engager professionnellement dans le secteur associatif (Narcy, 2009), ce

⁵⁸¹ Signifiant communément « égoïsme qui se réalise dans l'altruisme » (Le Grand Robert, 2013a).

⁵⁸² L'auteur souligne que Malon a alors pensé à réunir ces deux axes antithétiques sous un même concept : « Ces deux pôles contradictoires, il [Benoît Malon] suggère de les « intégrer » sous le concept d'égo-altruisme, qu'il emprunte à Spencer. » (2008b, p. 161)

phénomène tend à valider la théorie du *don du travail* de Preston (1989)⁵⁸³ : « Les salariés du secteur associatif sont susceptibles d'être intrinsèquement motivés dans leur emploi s'ils ont accepté des salaires plus faibles que ceux qu'ils auraient pu percevoir au sein du secteur privé, toutes choses égales par ailleurs » (Narcy, 2009, p. 81). L'idée d'un « engagement salarié », au même titre qu'un engagement bénévole, peut alors être développée :

Les travailleurs du secteur sans but lucratif, selon leurs préférences individuelles, font sciemment le choix de ce secteur. La théorie du "don du travail" s'applique donc parfaitement aux salariés du secteur sans but lucratif français [...] À l'instar de l'engagement bénévole, il peut exister un "engagement salarié" dans le secteur sans but lucratif. Le comportement altruiste reflété par l'acte bénévole peut aussi se retrouver, dans une moindre mesure, dans "l'acte salarié". (Narcy & Legros, 2004, p. 225)

Cette théorie peut néanmoins être critiquée. Hély remet notamment en cause cette thèse sous plusieurs points⁵⁸⁴ dont le suivant :

[...] c'est surtout l'idée d'un choix conscient pour le secteur associatif qui prête le flanc à la critique. L'idéologie du secteur associatif, fondée sur l'invocation du désintéressement et du don de soi et dont les bénévoles sont souvent les gardiens du temple, peut parfois servir d'alibi pour occulter la violence inhérente aux rapports salariaux. (Hély, 2008, p. 132)

L'auteur précise qu'il ne faut pas négliger le fait que le salarié du secteur associatif (qualifié de « travailleur associatif ») n'a peut-être pas d'autres alternatives dans ses perspectives personnelles de carrière. Il souligne une limite importante : « En déniaut au salarié associatif son statut de travailleur, le risque existe alors de présenter sous les traits positifs de l'engagement désintéressé et émancipatoire ce qui peut ressembler en réalité à du sous-salariat. » (2008, p. 141) Cette dérive potentielle doit être conscientisée par les intervenants salariés du milieu associatif afin qu'elle soit évitée au possible. Soulignons toutefois que le phénomène de don du travail n'est pas spécifique au secteur associatif, il concerne également d'autres milieux professionnels.

Les heures supplémentaires et un engagement professionnel dans l'association qui n'est pas toujours rémunéré sont des situations qui ont été observées par plusieurs enquêtés comme l'illustre l'extrait suivant : « Je dois faire attention à me protéger, les heures sup' ici ça va vite. Je ne compte parfois plus les heures que je passe à travailler pour l'association. » (Sarah, coordinatrice de RECIF)

Le temps partiel représente une « quasi-norme » du milieu associatif étudié. Le prix à payer d'un travail dense, fractionné en temps partiel et accompli par un personnel restreint - pouvant être considéré

⁵⁸³ L'auteure le définit sommairement ainsi: « The theoretical model of the nonprofit labor market suggests that workers supply labor to nonprofit organizations at lower than market wages in return for the opportunity to provide goods with positive social externalities. » (Preston, 1989, p. 438)

⁵⁸⁴ Le point principal qu'il soulève est celui qui considère « le salaire comme le prix du travail » (2008, p. 141).

comme étant sous-évalué pour mener l'ensemble des tâches à effectuer et viser les objectifs à atteindre - peut se mesurer par le nombre d'heures supplémentaires en constante augmentation qu'effectuent régulièrement les salariés des collectifs. Le compromis à réaliser semble d'être capable de pouvoir accomplir le travail demandé en acceptant, dans une certaine mesure, de le faire parfois en dehors des heures initialement prévues par le contrat de travail. Or, le dilemme suivant peut se poser : devoir remplir son cahier des charges dans les délais impartis contractuellement sans refuser un temps de travail supplémentaire qui devrait être compensé ultérieurement, attendu que, dans une « culture des longues heures de travail », une personne qui ne consentirait pas à « faire de longues heures supplémentaires sur une base régulière ne serait pas considéré[e] comme un bon employé » (Chrétien & Létourneau, 2010, p. 56). En ce sens, un éventuel refus à se souscrire à réaliser des heures supplémentaires qui ne pourront être récupérées peut être le signe d'une volonté à ne pas banaliser un travail additionnel hors du cadre de travail initialement instauré – et plus fortement encore si le travail à effectuer a été préalablement, volontairement ou non, sous-évalué. Cela tend à la négation de l'« injonction à s'engager sans compter son temps » (Hély, 2008, p. 138). La sous-évaluation du travail salarié est souvent considérée comme une problématique significative dans la réalisation des objectifs et l'organisation du groupe. Elle peut conduire à un sentiment de surcharge important qui peut véritablement poser problème à terme. C'est notamment le cas de Laura qui, face à la problématique de surcharge de travail difficilement délégable puisqu'elle est la seule salariée de l'ADCN, envisage comme solution la salarisation d'une personne supplémentaire pour l'aider dans les nombreuses tâches qu'elle réalise à temps partiel est alors envisagée.

Le travail administratif que requiert les collaborations menées dans le cadre de la contractualisation peut poser problème. Certains estiment qu'il n'est pas véritablement rémunéré à sa juste valeur et peut alors être développé un sentiment de manque de reconnaissance d'un travail souvent effectué sous pression. Des ressources supplémentaires sont souvent évoquées comme permettant de pouvoir mieux gérer un temps de travail particulièrement contraint, mais aussi pour permettre la maturation d'idées innovantes et la réflexivité autour des projets engagés.

Pour conceptualiser ce problème important dans le fonctionnement associatif, un enquêté évoque ce que nous qualifierons d'une « culture du minimum » : « La philosophie associative fonctionne parfois vraiment sur une base du minimum sur beaucoup de plans. Les centres de contacts d'InfoEntraide Suisse sont dotés d'un personnel minimum et c'est un problème, ça fonctionne mal parce que cela fonctionne justement tellement sur un minimum. » (Boris, membre du Conseil de Fondation d'InfoEntraide Suisse) Les problèmes à moyen et long terme qui guettent ce type de fonctionnement semblent relativement prévisibles : manque d'efficacité, épuisement professionnel, désengagement, voire démission, rotation de l'emploi (*turnover* élevé) pour n'en citer que certains. Idéalement, nous

pensons qu'il faut se méfier d'une tendance qui consiste à mobiliser le minimum de ressources et d'une « injonction à s'engager sans compter son temps » qui freine l'obtention d'un financement plus élevé auprès de pourvoyeurs de fonds. Le manque de financement limite les postes de responsables à des temps partiels le plus souvent, ce qui peut poser problème au vu de la charge de travail ressentie par les personnes interrogées et qui peut conduire à terme à la démission⁵⁸⁵. En conséquence, une tendance exploitante du personnel peut exister dans le fonctionnement de ces groupements associatifs :

Aujourd'hui l'association sert un système et dans ce système, ce sont les salarié-e-s qui sont la variable d'ajustement. Le salariat associatif est une main-d'œuvre bon marché, car elle produit beaucoup de travail, beaucoup de salarié-e-s sont surchargés, pour des salaires bas, je rappelle que les heures supplémentaires sont rarement payées. Qui plus est, les contrats sont souvent précaires, les statuts de stagiaires, de volontaires tirent aussi les salaires et les statuts vers le bas. (Cottin-Marx, 2015, p. 83)

En conclusion, le sentiment relativement généralisé d'une charge importante de travail implique deux problèmes majeurs : celui des heures supplémentaires nombreuses non rémunérées et la prévalence d'un temps partiel considéré comme limité au regard des objectifs et tâches fixés. Pour mieux pallier cette problématique, des moyens supplémentaires doivent être engagés pour financer la rémunération des heures supplémentaires, l'augmentation du temps de travail des personnes engagées ou l'engagement de nouvelles personnes salariées pour ne pas risquer à terme une trop forte surcharge de travail et ses corollaires (épuisement professionnel, arrêts de travail, démissions) et le refrènement des objectifs fixés, voire compromettre leur réussite. Notons enfin que la professionnalisation d'un groupe nécessite de pouvoir assurer le financement régulier des salaires du personnel engagé. C'est en l'occurrence l'une des raisons pour laquelle la quête d'un financement stable, tout comme la recherche de fonds, sont davantage mobilisées dans ce type de structures que dans les groupes autodéterminés. La contractualisation peut alors être envisagée comme une alternative importante comme nous allons le voir plus en détail dans le chapitre suivant.

8.4 Contractualisation : liens institutionnalisés entre un collectif et les institutions publiques

L'action publique peut être amenée à contractualiser avec le milieu associatif. Les groupes étudiés peuvent ainsi nouer avec des institutions de l'État des conventions de collaboration, des mandats ou

⁵⁸⁵ Cette situation semble avoir eu lieu avec la responsable de l'antenne régionale neuchâteloise : « Un poste comme celui de la responsable d'InfoEntraide Neuchâtel à 40% pour un canton de 200'000 habitants, ce n'est juste pas possible, elle a donc démissionné. » (Boris, membre du Conseil de Fondation d'InfoEntraide Suisse) Il prolonge son raisonnement au cas de Bénévolat-Vaud : « Pour un canton de 800'000 habitants, il n'y a pas un plein-temps sur l'activité de l'entraide au sens propre, les autres activités du bénévolat et associatif, pas un plein-temps. Il faudrait des moyens plus grands pour Bénévolat-Vaud. » Il précise d'ailleurs que cela devrait être aux cantons et à la Confédération de financer cette lacune.

contrats de prestations⁵⁸⁶ donnant aux parties prenantes certains droits et obligations à l'égard l'une de l'autre en officialisant leur relation. La contractualisation concerne plus spécifiquement les collectifs de soutien étudiés (cette démarche est moins courante dans les groupes autodéterminés⁵⁸⁷). Soulignons au préalable qu'il est relativement difficile de trouver dans la littérature une définition et une terminologie univoque explicitant les différentes formes de contractualisation existantes entre partenaires publics et privés⁵⁸⁸. Djouldem affirmait déjà il y a une vingtaine d'années qu'aucune forme analogue ne faisait foi en la matière : « Le vaste champ couvert aujourd'hui par l'action publique contractuelle montre qu'il n'existe pas un modèle-type de contrat et que les acteurs ne sont plus obligés de se "caler" sur un document préétabli. » (1996, p. 65) Gaudin (2007) parle quant à lui des politiques contractuelles en mobilisant les termes de partenariat, de médiation, voire même d'une « culture de la négociation ». De multiples vocables sont utilisés quand un contrat s'établit entre des acteurs d'horizons divers, dont les mots-clés de l'action sont la coordination et le décloisonnement :

Ces démarches, sous des intitulés divers, chartes, conventions, contrats, pactes, mettent en forme, par la négociation d'objectifs ponctuels et de moyens ciblés, des coopérations entre des mondes multiples, à la fois partenaires et concurrents : régions, départements, communes, Etat, associations et entreprises [...]
Les modalités de la contractualisation restent assez variables. (Gaudin, 2007, p. 8)

La perspective du partenariat bourgeoise : « [des] conventions multiples liant les pouvoirs publics, le secteur privé et, parfois, ce qu'on appelle les associations de la 'société civile' se développent de plus en plus » (Gaudin, 2007, p. 12). Le tiers-secteur étant concerné par ce type de partenariat public-privé, la contractualisation triangule aujourd'hui autour de ces trois sphères. Plus spécifiquement, la contractualisation peut être admise comme un processus contractuel d'engagements réciproques que se donnent des acteurs publics et privés pour concourir vers des objectifs communs. Elle peut être vue comme un « processus éminemment politique, soumis à la tension des intérêts des acteurs, mais capable de proposer un cadre d'action commun et concerté » (Tétart & Le Bris, 2008, p. 11). Avant de parvenir à un accord explicite et notifié des engagements pris communément, une série de négociations est souvent nécessaire à leur réalisation. Contracter s'apparente en ce sens à « dialoguer d'abord, et sceller une entente ensuite » (Djouldem, 1996, p. 68). La contractualisation serait ainsi un processus dynamique qui met en jeu des acteurs issus de sphères diverses (secteur public, privé, tiers-

⁵⁸⁶ Termes employés par les professionnels interrogés des groupes pour définir le lien contractuel qui les unit à des institutions publiques diverses.

⁵⁸⁷ Il est possible qu'une contribution budgétaire ou d'autres types de prestations d'une institution publique soient ponctuellement effectuées sans qu'il n'y ait nécessairement contractualisation. Nous donnerons quelques exemples en fin de chapitre.

⁵⁸⁸ Il existe en effet une myriade d'appellations dans la littérature pour nommer les contrats passés entre une institution publique et un partenaire du secteur privé (contrat de partenariat, contrat de collaboration, convention de collaboration, mandat de prestation, contrat de prestation, convention de coopération, convention de partenariat, ...). Les collectifs que nous avons étudiés nous ont uniquement indiqué les termes de convention de collaboration et mandat/contrat de prestation.

secteur) où les termes de leurs négociations se retrouvent actés dans un document écrit qui peut prendre différentes appellations. Nouer des contrats dans cet espace revient à pénétrer dans un « ensemble extrêmement vaste, polymorphe et évolutif, de situations, d'institutions, d'acteurs et de réseaux, d'une part, de procédures et d'enjeux, d'autre part, qui concourent à l'institutionnalisation de ce mode d'action collective » (Djouldem, 1996, p. 68). Certaines limites à cet univers contractuel sont toutefois observées : la compétition, voire la domination, coexistent avec des élans à la fois de coopération, de concertation ou d'alliance où autant de concordances que de discordances apparaissent : « Le contrat n'est pas, d'une façon générale, toujours un équilibre » (Djouldem, 1996, p. 70) - et plus spécifiquement en ce qui concerne l'expertise des différents partenaires (différences possibles de moyens). Rapports de force et inégalités peuvent exister : « Les contrats d'action publique et autres formes de partenariat reproduisent, derrière leurs apparences égalitaires, des asymétries de pouvoir et des dominations » (2007, p. 12).

Plus en détail dans la circonscription de cette large terminologie, ces relations liées prennent la forme d'échanges de prestations déterminés par un contrat préétabli qui fixe à la fois les tâches et objectifs à atteindre pour les parties prenantes y souscrivant. Le contrat de prestation est décrit comme un « instrument de gestion à court et moyen terme qui régit le partenariat entre l'acheteur et le fournisseur de la prestation » (Schedler et Proeller cité par Office fédéral de l'environnement, 2008, p. 51). Plus spécifiquement, il représente un document dans lequel sont détaillées des tâches à la fois stratégiques et opérationnelles ainsi que des indicateurs qui permettront l'évaluation du travail mené, soit pour estimer dans quelle mesure ce dernier répond aux attentes annoncées dans le contrat préliminairement négocié (Y. Emery & Giaucque, 2005). Le mandat de prestation contient une dimension plus verticale :

[...] les contrats de prestation constituent plutôt des ordonnances administratives, qui règlent des relations non-juridiques à l'intérieur de l'administration, notamment l'organisation et les obligations. Les partenaires d'un contrat de prestation ont certes des obligations juridiques. Mais ces dernières trouvent leur fondement juridique dans les devoirs de fonction des partenaires, fixés par leur position hiérarchique au sein de l'administration, et non dans le contrat de prestation. L'exécution d'un mandat de prestation repose sur la hiérarchie administrative ; elle est ainsi l'affaire des supérieurs hiérarchiques, par le biais du controlling. (Mastronardi cité dans Dafflon, 1997, p. 101)

Dans le cas des groupes étudiés sous mandat de prestations, il s'agit concrètement d'un transfert d'argent d'une institution publique au groupe concerné en contrepartie de rapports détaillés de ses activités. Ceux-ci sont soumis à l'évaluation de l'organisme qui subventionne sur la base de critères préétablis dans le mandat. La convention de collaboration représente un engagement de coopération

contractuel entre deux organismes⁵⁸⁹. À travers le discours des enquêtés, les différences entre convention de collaboration et mandat de prestations semblent difficiles à établir et demeurent, dans les faits, relativement fines. Il est d'ailleurs peu aisé de trouver dans la littérature une définition de ces types de contrat spécifiques⁵⁹⁰. Dans les grandes lignes, nous constatons que la visée générale est relativement similaire d'un vocable à l'autre : engagements contractuels réciproques entre acteurs concourant vers des objectifs communs. Une enquêtée relève cette faible différenciation : « Entre convention de collaboration et mandat de prestation, on joue sur les mots parce que dans le Canton de Vaud dans le service dans lequel on est, ils aiment appeler ça « convention de collaboration ». Mais de fait, c'est un contrat de prestations. Il y a des prestations qui sont énumérées. » (Elsa, collaboratrice de Bénévolat-Vaud) Pour cette enquêtée, le mandat de prestation désigne une plus forte ascendance du secteur public sur la conduite des tâches de l'association concernée que le sous-tend le vocable de convention de collaboration. Elle relativise néanmoins l'emploi différencié de ces deux termes pour définir ce qu'elle estime être plus largement du partenariat public-privé. Ces définitions restent à son sens des outils à disposition des acteurs pour travailler de concert vers un objectif commun dans la mesure où l'ascendance de l'État sur l'association ou, au contraire, une plus grande délégation de ce dernier vers celle-ci, est plutôt fonction des domaines de compétences propres à chacun. En définitive, nous ne chercherons pas à établir des différences plus formelles entre les formes terminologiques données dans le cadre d'une contractualisation qu'il existe entre les groupes étudiés et les institutions publiques. Nous nous focaliserons sur le contenu des accords passés et sur la manière dont ceux-ci sont appréhendés par les responsables des collectifs concernés.

8.4.1 Contractualiser : entre possibilité de développement et reconnaissance, respiration financière (limitée) et contraintes administratives

La contractualisation représente souvent une stratégie envisagée, par les groupes étudiés qui en font usage, afin d'assurer ou de compléter le financement de leurs activités, d'engager des personnes salariées pour les coordonner, de garantir une meilleure stabilité ou assise financière au groupe. Bien

⁵⁸⁹ Pour voir un exemple : https://www.artias.ch/wp-content/uploads/2007/02/ConventionCSIASArtias2014_def.pdf.

⁵⁹⁰ Après recherche de modèles de conventions de collaboration suisses auxquelles nous avons pu avoir accès (certains sont disponibles en ligne), nous pouvons constater que la forme ressemble en grande partie à celles des mandats de prestations : les tâches et prestations attendues de ladite collaboration sont globalement fixées. Le modèle de convention de collaboration est ainsi librement choisi et expose de manière générale les éléments suivants : recensement des acteurs/membres de la convention ; définition des buts et objectifs ; champs d'application, modalités, organisation du partenariat ; description des tâches, des prestations à accomplir, des responsabilités, des compétences déléguées, des procédures à suivre, des coûts ; validité, durée, échéance, modalités de renouvellement. Le but général communément fixé dans bon nombre d'entre elles est de viser à améliorer la collaboration entre les différentes parties prenantes. Il ne semble pas y avoir nécessairement une contrepartie financière de l'un des acteurs vers un autre comme cela semble être plus généralement le cas dans un mandat de prestation. Nous avons également pu constater que cette forme contractuelle peut être conclue entre partenaires privés uniquement (par exemple entre deux entreprises) alors que le mandat de prestation sous-tend plus généralement la présence d'institutions publiques dans les parties contractantes.

que les contextes des groupes ayant contractualisé soient bien souvent distincts, des similitudes peuvent être relevées. Deux en particulier semblent communes à nombre de groupes étudiés : d'une part, une certaine précarité avouée liée à ce type de financement sur le moyen et long terme⁵⁹¹; d'autre part, une pression administrative élevée pour les rapports à fournir aux instances apportant le financement. Sur ce dernier point, beaucoup reconnaissent néanmoins l'utilité qu'apportent ces rapports pour le groupe. Nous avons aussi observé le rôle significatif que jouent les relations établies entre les parties prenantes qui définissent l'octroi accordé de subventions et certaines dispositions spécifiques ainsi que le dynamisme de la contractualisation : « Dans une démarche contractuelle, le réseau de négociation ou de décision n'est que rarement « tout fait », entièrement issu d'une procédure ou d'une démarche type. Il se construit à travers des transactions, au démarrage de projets comme tout au long de l'opération où deux variables jouent un rôle important. » (Gaudin, 2007, p. 50) Nous observons ainsi dans cette partie, au cas par cas, les motivations données par les groupes afin de nouer ces relations contractualisées⁵⁹² et l'opinion des personnes interrogées à leur égard.

Si les mandats, contrats de prestations ou conventions de collaboration se concluent généralement une fois le groupe formé, le collectif peut se créer sur la base d'une contractualisation. C'est le cas de la Joliette, soutenu financièrement par le Canton et les Communes. La création du centre a en effet fait suite à une loi cantonale sur l'action sociale⁵⁹³ permettant le développement des programmes d'insertion sous la forme de contrats ISP⁵⁹⁴ et représentant une opportunité pour son fondateur de mettre sur pied ce secteur d'insertion. Trois mandats de prestations ont soutenu la mise en place de ce secteur d'insertion du CSP : le service de l'emploi, le service de l'action sociale et le service des migrations. Les procédures varient selon les exigences requises par les différents services étatiques concernés :

Avec le service de l'emploi, c'est relativement rigoureux car il leur faut des certifications eduQua⁵⁹⁵, ce qui n'est pas tout simple. On leur rend des justificatifs mensuels et un rapport annuel. Avec le service de l'action sociale par contre, le rapport est plus informel, c'est-à-dire qu'on se rencontre avec le service et on fixe les futurs objectifs. Le service des migrations nous suit de manière plutôt mathématique sur le nombre de personnes qui viennent, qui partent, où ils vont après leur passage chez nous, etc. C'est un

⁵⁹¹ N'est accordé que pour une période déterminée et n'est pas automatiquement renouvelable.

⁵⁹² Plus spécifiquement, nous passons en revue le cas de La Joliette, RECIF, ADCN, Bénévolat-Vaud et InfoEntraide Suisse.

⁵⁹³ Les principaux buts de cette loi, entrée en vigueur le 1 janvier 1997, sont les suivants : assurer la coordination de l'action sociale dans le canton; prévenir les causes d'indigence et d'exclusion sociale; favoriser l'autonomie et l'intégration sociale et professionnelle des personnes dans le besoin; apporter l'aide sociale nécessaire aux personnes domiciliées séjournant ou de passage dans le canton (Recueil systématique de la législation, 2015).

⁵⁹⁴ Les contrats d'insertion professionnelle permettent à des personnes sans emploi bénéficiaires de prestations sociales (personnes à l'aide sociale notamment) de pouvoir travailler sous contrat dans un atelier en vue d'une éventuelle réinsertion professionnelle.

⁵⁹⁵ Le certificat eduQua est un label suisse établi depuis 2000. Il porte sur la formation continue et permet entre autres de pouvoir qualifier un organisme comme étant une institution de formation continue de qualité (eduQua, 2005c). À l'heure actuelle, près d'un millier d'institutions en Suisse est certifié par ce label.

rapport statistique annuel que nous lui donnons. (Sébastien, co-fondateur de Partage et collaborateur de La Joliette)

Pour le fondateur de la Joliette, les contreparties attendues dans le cadre des différents mandats de prestations conclus sont justifiées. Outre le fait que les contreparties sont clairement explicitées dans le contrat noué (elles sont donc « normales »), deux éléments implicites nous semblent pouvoir expliquer ce sentiment de légitimité : d'une part, le fait que ce secteur d'insertion s'est créé sous l'impulsion des autorités publiques, sans quoi il n'aurait peut-être pas vu le jour ; d'autre part, le fait que l'enquêté considère les relations nouées avec les responsables des institutions publiques comme satisfaisantes et le sentiment d'avoir une certaine marge de manœuvre renforce le bien-fondé accordé aux contreparties de la contractualisation (« Il y a un climat de confiance qui s'est établi avec l'ensemble des services et on est plutôt bien vus » souligne-t-il). Cette marge de manœuvre ressentie dans la gestion du secteur d'insertion est le fruit de l'instauration d'une relation de confiance acquise avec le temps qui dépend toutefois des personnes avec qui ils sont en relation : « Un projet comme le nôtre dépend des personnes avec qui on collabore. » Cette marge de manœuvre reste cependant conditionnelle, le cadre négocié outrepassé pouvant conduire à l'arrêt de la relation contractualisée⁵⁹⁶.

Pour revenir plus spécifiquement au label eduQa, cette certification sert effectivement dans de nombreux cantons suisses à obtenir des subventions publiques (eduQa, 2005b) : certains cantons peuvent même le considérer comme obligatoire pour l'obtention de subventions⁵⁹⁷. La CDIP ⁵⁹⁸ a par ailleurs sollicité les cantons pour que ce label devienne une « condition préalable indispensable pour prétendre à des subventions, voire des mandats publics dans le domaine de la formation continue » (CDIP, 2003, p. 3)⁵⁹⁹. Le groupe a dû se soumettre à certaines adaptations pour correspondre au profil requis par le label et percevoir des subventions du service de l'emploi. Dans ce cas, cette certification représente une condition pour obtenir un mandat et, par voie de conséquence, un financement de l'institution publique en question. Cette certification a permis, selon l'enquêté, de donner plus de poids à la structure car elle légitime ses activités et ces dernières sont reconnues par les services publics. Espacefemmes a également dû obtenir ce même label pour obtenir des fonds publics à la différence que cette relation n'est pas contractualisée sous la forme d'un mandat de prestations : l'État de

⁵⁹⁶ Pour l'illustrer, une expérience menée par le centre a quelque peu entamé la relation de confiance et freiné par la suite leur prise d'initiatives. Une fête avait été organisée pour célébrer les 700 ans de la révolution d'un village du Canton de Neuchâtel en 2001. Une association avait été créée pour l'occasion et La Joliette s'est fortement impliquée dans le projet. Le déficit important induit par cette manifestation a outrepassé le canevas posé dans le cadre du mandat de prestations. L'alternative trouvée à cette « transgression réglementaire » a été de créer une association pour prolonger les activités du groupe non initialement fixées par la contractualisation.

⁵⁹⁷ Quelques exemples de cantons en Suisse romande: Fribourg, Genève, Vaud et Valais (eduQa, 2005a).

⁵⁹⁸ Conférence suisse des directeurs cantonaux de l'instruction publique.

⁵⁹⁹ Il est par ailleurs précisé que la CDIP « recommande aux cantons 'de vérifier la qualité des prestataires de formation selon les mêmes critères dans toute la Suisse, et de faire dépendre les subventions publiques d'une preuve de qualité (eduQa)' » (eduQa, 2005a, p. n.d.).

Fribourg ne leur a pas demandé d'avoir un mandat de prestations pour ce faire. Chaque année, et pour chaque financeur, une demande écrite est à formuler pour obtenir des fonds en indiquant tout ce qui sera fait par l'association pendant l'année avec un rapport à rendre à la fin de celle-ci. Chaque financeur obtient alors en contrepartie un rapport personnalisé puisque « chacun a ses propres canevas » précise la collaboratrice de l'association interrogée⁶⁰⁰. Cette certification devient, dans ce cas, une condition pour que les services publics dirigent de potentiels bénéficiaires vers l'association et que leurs services soient reconnus des institutions publiques : « C'est le Canton qui nous l'avait demandé, le chômage, les services sociaux et l'AI. Pour que nos prestations soient toujours reconnues par ces services dans le catalogue des mesures d'insertion sociale, on devait faire ce label sans quoi ces institutions ne nous envoyaient plus de gens. On l'a fait en 2004. » Si cette reconnaissance formelle de qualité est avant tout utile aux yeux des institutions étatiques pour traiter avec l'association, l'obtention du label a également permis de mieux structurer une partie de son programme à ses yeux : « C'était une bonne chose car cela a aidé à structurer l'association et notamment les cours de langue. On a pu mettre ainsi en place plein de critères de qualité, ce qui est utile. C'est un outil de progression. » Faisons observer que RECIF, qui propose également des formations et cours de langue, n'est quant à elle pas certifiée. Les avantages reconnus par les deux enquêtés de posséder cette certification ne font pas oublier certaines contreparties : un volume important de travail pour l'obtenir, répondre aux exigences qu'il requiert et le maintenir⁶⁰¹. Au préalable, une inscription auprès d'une instance de certification doit être réalisée, puis il s'agit de choisir une offre de formation et de constituer un dossier de certification. En outre, des coûts sont à prévoir pour se prémunir d'une telle homologation se chiffrant à quelques milliers de francs suisses⁶⁰², ce qui peut potentiellement être problématique pour un organisme aux capacités financières limitées. Le renouvellement du label nécessite une requalification complète triennale⁶⁰³ :

⁶⁰⁰ Selon sa propre appréciation, la Loterie Romande et la DSAS (Département de la Santé et des Affaires Sociales), qui financent entre autres l'association, se contentent de rapports relativement simples. Les différentes instances publiques financent l'association sur la base de l'un ou l'autre de ces deux facteurs : la structure générale de l'association ou les projets qu'elle soutient. La DSAS subventionne la structure et non un projet spécifique. Le bureau fédéral de l'égalité finance quant à lui un projet et ne subventionne que ce qui a trait à l'insertion professionnelle. Le Département de la Sécurité et de la Justice (DSG) finance les cours de langue donnés par l'association.

⁶⁰¹ Les deux groupes sont recensés sur la page internet du label et les échéances annoncées sont de trois ans. D'après nos recherches récentes en mars 2017 (recherche sous les « Institutions certifiées »), la Joliette a pu a priori bel et bien reconduire son label (dernière période en date : 06.10.2015 au 05.10.2018). Espacefemmes a également reconduit l'échéance (dernière période en date : du 01.03.2017 au 20.02.2020). Notons que les Couturiers du Temps sont homologués (dernière période en date : du 14.06.2016 au 01.03.2019). Au moment de l'entretien avec le responsable de cet atelier (en février 2014), l'atelier ne disposait pas encore du label.

⁶⁰² Selon le type de procédure, un des montants plafonds peut s'élever à 3950 francs suisses pour moins de 25'000 « périodes participants » (ainsi qualifiées), soit la taille la plus faible des organisations reconnues par le label. Des frais extraordinaires peuvent également être facturés - par exemple : en cas de non-conformité, des visites supplémentaires, à la charge du collectif, peuvent être organisées (eduQua, 2005d).

⁶⁰³ La procédure de renouvellement est similaire à la procédure requise pour la première certification. Chaque année pendant la période de validité, un audit est effectué afin d'établir les modifications apportées à la formation continue, s'assurer que les exigences minimales requises sont respectées et que les éventuelles mesures de correction prescrites ont bien été

Chaque année, il y a un audit. Et tous les trois ans, il faut refaire tout le dossier complètement, ça correspond à un immense classeur! Les formatrices des cours doivent avoir une formation. On nous demande tout au niveau qualitatif de ce qui est donné dans les cours : quelles sont les formations des personnes qui donnent les cours, leur niveau d'étude, combien d'heures elles mettent pour préparer les cours, combien d'abandons pour les cours, etc. C'est un ensemble de statistiques qui nous est demandé [...] Cela représente un très grand travail. Ce n'est pas évident de gérer ça avec le temps de travail à l'association. (Florence, collaboratrice d'Espacefemmes)

Notons que les Couturiers du Temps sont aussi homologués depuis juin 2016⁶⁰⁴. Au moment de l'entretien avec le responsable de cet atelier (février 2014), la structure ne disposait pas encore du label EduQua. Aucun autre groupe étudié ne possède le label. Après recherche, nous observons que près d'une vingtaine de structures sont homologuées dans le Canton de Neuchâtel (dix-neuf en juillet 2017) et que, sur les treize structures d'insertion socioprofessionnelle recensées de l'Inersop, quatre sont certifiées - dont La Joliette et les Couturiers de Temps⁶⁰⁵ (EduQua, 2017). Si les programmes d'insertion peuvent être certifiés par le label Eduqua, cela ne semble pas être en revanche un prérequis nécessaire pour pouvoir être financé par des institutions publiques bien que ce soit le cas pour certains groupes (service de l'emploi et La Joliette). Spécifions que certaines structures d'insertion socioprofessionnelle possèdent d'autres formes de certification (norme ISO 9001 par exemple).

L'ADCN a quant à elle une convention avec l'État de Neuchâtel qui lui fait bénéficier d'une subvention variable en contrepartie d'un rapport d'activité chiffré. Le montant est fonction du nombre de chômeurs et donc renégocié régulièrement sur la base du nombre d'individus faisant appel à ses prestations. Dans la pratique, il est difficile de chiffrer précisément chacune des prestations réalisées au quotidien par les bénévoles et responsables. De nombreuses requêtes accordées passent entre les mailles du filet des données chiffrées :

L'État a mis des règles dans cette convention, on doit rendre des comptes : on fixe un minimum de subventions – elles sont semestrielles et payées en deux fois dans l'année - et elles sont données en fonction du nombre de chômeurs. Selon les périodes, les subventions pourraient être augmentées s'il y a une hausse du nombre de chômeurs ou alors diminuées s'il y a une baisse du nombre de chômeurs. L'association s'est battue car c'est un critère un peu arbitraire selon nous de se fixer sur le nombre de chômeurs puisque le travail fait par l'association ne correspond plus au nombre de demandeurs d'emploi :

appliquées. En fonction des résultats de ces évaluations de contrôle et de révision annuelles, l'institution concernée peut se voir retirer sa certification si elle ne répond pas aux critères exigés. En outre, un certain profil de qualification des formateurs est requis (titres dans la matière qui est enseignée (délivrés par des HES, Universités, ETS, ESS, ...) ou titres afférents à une qualification pédagogique (par exemple, celle de la Fédération suisse pour la formation continue [FSEA]), expériences professionnelle et pédagogiques, formations professionnelles continues, compétences dites sociale, connaissances des langues, ...).

⁶⁰⁴ Dernière période en date : du 14.06.2016 au 01.03.2019.

⁶⁰⁵ Les deux autres structures sont les Ateliers Phénix et Evologia qui hébergent chacun un programme spécifique d'emplois temporaires (PSET).

en effet, des gens reviennent, d'autres viennent de l'aide sociale et pas seulement de l'ORP, les gens changent aussi de statut (ils sont à l'aide sociale, puis au chômage, etc.) C'est donc difficile de comptabiliser. Mais à l'association, on ne compte pas intervention par intervention. Si je réponds à une personne au téléphone pendant une demi-heure, je ne le note pas pour le faire ensuite figurer dans le décompte demandé. Par contre, le téléphone prend du temps et il y a pas mal de gens qui ne sont donc pas comptabilisés pour le rapport demandé. (Alessia, présidente bénévole à l'ADCN)

Les deux personnes interrogées à l'ADCN reconnaissent le caractère peu commun de la contractualisation accordée (peu d'associations peuvent avoir une telle convention avec l'État, constatent-elles) qui reste toutefois conditionnelle : la négociation avec les différents services étatiques afférents au chômage (service de l'emploi, ORP, caisses de chômage cantonales) doit être privilégiée aux contre-attaques (médiatiques notamment) - la conciliation doit être préférée au conflit. L'association s'engage entre autres à ne pas faire éclater des scandales et à éviter tous tapages compromettants : « On a une grande liberté dans la convention qui nous lie à l'État [...] Ça veut dire qu'on va d'abord discuter avec les services avant de sortir des choses à l'extérieur. On ne va pas traîner dans la boue le service de l'emploi tout de suite par exemple. On va essayer de négocier d'abord avec eux. » (Laura, animatrice socioculturelle à l'ADCN) Elle estime que d'autres ADC ne sont pas subventionnées parce qu'elles n'acceptent pas ce compromis. Sur ce point, nos recherches nous ont amenés à considérer le cas de l'ADC de Lausanne qui évoque le refus des subventions de l'État et une volonté affirmée de conserver une certaine indépendance :

La loi a changé au milieu des années 1990 et les personnes en ETS [écoles techniques supérieures] ne bénéficiaient plus que de leurs allocations chômage, ce qui a toujours été considéré comme inacceptable par l'ADC. L'association est donc sortie pour cette raison de cette forme de subventionnement indirect [...] On voit donc que les rapports de dépendance restent limités puisque jusqu'à ce jour il n'y a pas eu de relations de dépendance salariale par le biais de subventionnement et plus exactement le travail à l'ADC a toujours été militant [...] Cette situation a permis de construire un espace de résistance à la fois très indépendant mais paradoxalement reconnu officiellement par les différentes autorités. Cette reconnaissance est toutefois ambivalente, d'une part les différents organismes d'application de la LACI et du RI nous envoient des usager-e-s et d'autre part se refusent de nous donner les moyens financiers de pouvoir animer les permanences. Par exemple, des subventions nous ont été refusées au motif que l'Etat ne peut financer une association qui fait des recours contre ses décisions. (ADC, 2010, pp. 3-4)

La ligne de démarcation entre ces deux ADC passe par l'acceptation d'un certain compromis toléré par les deux parties pour que contractualisation et subventionnement aient lieu. Les formalités des conventions s'élaboreraient aussi en fonction des personnes avec lesquelles l'État contractualise :

Si notre convention est hyper libre, il y a beaucoup de confiance quand même qui nous est accordée, c'est aussi en fonction des personnes. Notre présidente qui est là depuis 20 ans, comment dire, c'est une sorte

de garde-fou : on la connaît, on sait qu'elle ne va pas demain brûler d'affiches devant l'ORP [...] Je pense que cette liberté que nous avons dans cette convention, la rareté aussi de pouvoir l'avoir, c'est lié justement aux personnes, aux rapports de confiance établis. Je pense que si étions un peu plus anarchistes, plus révoltés, je ne pense pas qu'on l'aurait eu une telle convention. Cela nous a donc aussi obligés à collaborer. (Laura, animatrice socioculturelle à l'ADCN)

Sur la base de cette analyse, les subventions sont un moyen pour les institutions publiques de s'assurer d'une certaine collaboration avec les groupements associatifs et contenir de possibles contre-offensives politiques. Le respect de cette condition qui valorise la conciliation entre l'association et les services publics donne droit non seulement à une subvention, mais également à certaines prérogatives au groupe (comme l'accès occasionnel à certains dossiers sans devoir demander de procuration). Les relations (de confiance) établies entre les parties prenantes et la réputation du collectif auraient ainsi un impact dans le contenu de la contractualisation conclue. Un changement de personnel au sein de ces différentes instances peut ainsi modifier l'obtention d'un tel accord (de même qu'un évènement réalisé hors du cadre de l'entente peut remettre en question la nature de la relation contractuelle) :

L'instabilité et le renouvellement des multiples procédures contractuelles requièrent, de la part des opérateurs et de maîtres d'œuvre (les élus comme les techniciens), une information toujours à actualiser, une connaissance dynamique de la diversité des règles du jeu et donc une grande capacité d'adaptation. Un simple changement dans une équipe technique ou politique, qui pilote une de ces procédures, peut entraîner une interruption de la démarche ou la perte d'une expérience acquise. (Gaudin, 2007, p. 50)

RECIF est lié par une convention à la Ville de Neuchâtel. L'obtention de subventions cantonales a permis à l'association de financer une partie de ses activités (le financement public reçu a permis d'étendre les activités proposées par l'association dans la région et de créer une association analogue à la Chaux-de-Fonds en 2003) : « Les autorités cantonales ont joué un rôle nécessaire : l'association ne pouvait pas se créer sans ces fonds » reconnaît la coordinatrice du groupe. La convention de collaboration s'est instaurée à la suite d'un processus de négociations particulièrement défendu par un Conseiller communal ayant soutenu par le passé l'association :

Pour solliciter la Ville, on a mené une démarche active. Il y avait des locaux disponibles et qui étaient vides depuis huit ans. Nous, on manquait d'espace. Quand le Conseil communal a changé et que le nouveau Conseiller communal, ancien responsable à la charge de l'intégration dans le Canton et que nous savions qu'il avait soutenu l'association pendant toutes ces années, à ce moment-là, on s'est adressé à lui directement pour voir ces locaux vacants. Il nous les a mis à disposition. Il fallait donc des locaux et un poste de travail supplémentaire. Ça a été négocié et ça a abouti sur une convention avec la Ville en lien

avec un projet spécifique qui va nous permettre le financement de salaires⁶⁰⁶. (Sarah, coordinatrice de RECIF)

L'octroi d'une convention et de locaux pour l'association semble avoir été dépendante des relations nouées entre les solliciteurs et les décideurs : stratégiquement, l'association a sollicité le Conseiller communal en question lors du renouvellement de la composition du Conseil communal et non pas avant qu'il y soit. Le fait que cette personne connaisse l'association et ses activités à encourager les responsables de l'association à déposer une requête auprès de la Ville de Neuchâtel afin d'accroître ses chances d'obtenir une réponse favorable⁶⁰⁷. L'entrée en matière a été facilitée par les liens antérieurement noués entre l'association et le représentant politique : la force des *liens faibles* (Granovetter, 1973) a ainsi joué un rôle. Le Conseiller communal en question possède une sensibilité particulière pour les projets défendus en leur sein⁶⁰⁸. Cette collaboration est d'autant plus valorisée par le fait qu'il a suivi le parcours de l'association pour laquelle il a pu développer un certain attachement. Dans un discours de soutien pour l'approbation d'une subvention à attribuer aux deux associations (RECIF Neuchâtel et La Chaux-de-Fonds) en 2013, ce dernier considère les relations nouées entre elles et les institutions publiques comme la marque d'« une très belle action qui voit un véritable partenariat public-privé se nouer avec efficacité » (Ville de Neuchâtel, 2013, p. 1746). Il le justifie par les expériences pilotes menées en leur sein, actions qu'il avance comme étant reconnues favorablement par la Confédération qui les verrait comme des « modèles à suivre » plus largement en Suisse romande. Cette reconnaissance des activités des deux associations par les autorités publiques, dont le Conseil communal se dit « parfaitement convaincu de l'utilité sociale capitale d'une telle mesure » (Ville de Neuchâtel, 2013, p. 1747), légitime à son sens les 45'000 francs suisses qui leur seront potentiellement alloués. En clair, la convention de collaboration a pu émerger grâce à un ensemble de facteurs favorables (reconnaissance du rôle de l'association par la Confédération, soutien d'un Conseiller communal, heureux concours de circonstances que ce dernier ait fait partie du Conseil

⁶⁰⁶ Cette subvention a fait l'objet en 2013 d'une décision lors d'une séance du Conseil général de la Ville de Neuchâtel. Le projet spécifique concerne les compétences des familles migrantes dont l'un des objectifs majeurs est d'encourager l'intégration des enfants en âge préscolaire.

⁶⁰⁷ Ce Conseiller communal a défendu l'octroi de cette subvention à l'association lors d'une séance du Conseil général en mentionnant qu'il existait « un tournant dans l'approche du soutien des collectivités publiques neuchâteloises et fédérales à cette association qui est devenue, en plus de 20 ans, une véritable institution » (Ville de Neuchâtel, 2013, p. 1745). Il déclare que l'association s'est « cantonalisée » sur la demande de l'État de Neuchâtel qui subventionne, dans le cadre d'une convention, les charges salariales des coordinatrices. Les deux Villes du Canton financent quant à elles respectivement les frais liés aux loyers des locaux mis à disposition. D'autres ressources financières alimentent également leur budget : celles de la Confédération dans le cadre de programmes d'impulsion (orientés autour de thématiques concernant l'égalité hommes-femmes, l'éducation, la santé publique ou encore l'intégration parascolaire) et celles du secteur privé (service-clubs et Loterie Romande) – soulignons que l'association est active dans la recherche de fonds. Si cette contractualisation inscrit à la fois les instances politiques et ces deux associations dans un « partenariat public-privé », le Conseiller communal rappelle que cette collaboration n'entend toutefois pas « se substituer à l'engagement des privés ».

⁶⁰⁸ Avant de rejoindre l'exécutif de la Ville de Neuchâtel, il a notamment été responsable d'un service étatique cantonal relatif à la cohésion multiculturelle et de l'intégration des étrangers (COSM). Les relations que RECIF a nouées avec ce service ont permis de pouvoir connaître le responsable (par la suite devenu Conseiller communal).

communal pour négocier le cadre d'une convention). Sans un tel contexte, il est envisageable que RECIF n'aurait peut-être pas obtenu ce financement et ces encouragements dans ses démarches.

La recherche de fonds publics préconisée par les responsables des deux associations RECIF du Canton de Neuchâtel répond à une volonté d'obtenir un financement pérennisé qu'elles associent aux subventions publiques : « Avec ma collègue de La Chaux-de-Fonds, on s'est dit qu'on en avait marre de chercher 2'000 francs suisses par ci et par là chaque année. Il fallait que l'on vise des subventions à long terme et, le plus important, des subventions fixes. C'est pourquoi on s'est tourné vers le Conseil communal. » Si ces subventions leur permettent de mieux assurer leurs objectifs, elles ne sont pas fixées ad vitam æternam et doivent être renégociées lors d'évaluations périodiques. C'est la raison pour laquelle des moyens ont été engagés par les coordinatrices pour drainer des fonds auprès d'autres organismes. Certaines démarches, requérant parfois l'unanimité des responsables concernés, peuvent prendre du temps, voire même ne jamais aboutir à une quelconque accommodation. L'association maintient ainsi ses efforts pour obtenir des financements plus élevés à hauteur de l'utilité reconnue qui lui est aujourd'hui accordée. Une meilleure valorisation des institutions publiques du travail accompli par l'association est recherchée :

On est bien connu de certaines instances publiques du Canton⁶⁰⁹. On commence à avoir une notoriété même au niveau de la Confédération. Ça, c'est aussi à force de faire des rapports sur ce qu'on fait ici dans le cadre de la convention. Alors oui on est connu, mais notre notoriété n'est pas proportionnelle au financement que l'on reçoit. On fait pourtant du travail qui est juste essentiel et en plus à bon marché - nous sommes reconnues pour donner les cours de langues aux meilleurs prix - qui pourrait être pris en charge par le Canton. Et ça, ils le savent et on commence à tenir compte de cet aspect-là, il faut que nous mettions plus de pressions sur les autorités. (Sarah, coordinatrice de RECIF)

Le travail déployé dans l'association est estimé comme étant sous-évalué : la subsidiarité qu'elle reconnaît à certaines de leurs activités qui pourraient être à la charge des services publics ainsi que le caractère peu onéreux de leurs prestations (essentiellement assurées par des bénévoles) représentent à son sens des arguments à mobiliser dans le cadre de nouvelles négociations. La subvention ne s'adapte pas à l'évolution des besoins du groupe d'après sa coordinatrice : « Depuis qu'on l'a signé la première fois, les activités ont grandi, mais pas la subvention. C'est là que je pense que nous avons été assez naïves, on aurait dû négocier davantage. » Nous observons chez l'enquêtée la présence d'un

⁶⁰⁹ L'association a reçu dans les années 1990 le prix *Salut l'étranger-ère* qui vise ainsi à « récompenser une personne ou un groupe de personnes de tous âges et de toutes nationalités, domiciliées dans le canton, qui par une œuvre, un spectacle, un acte, voire une parole ou une attitude, aura permis les éléments suivants : une prise de conscience de la nécessité du dialogue inter-ethnique et inter-religieux afin de favoriser le respect de l'autre et la diversité des cultures; la promotion de la tolérance; le rejet de toute exclusion basée sur l'appartenance à une ethnie, une religion ou une nationalité. Le prix a ainsi vocation à promouvoir publiquement les actions qui favorisent l'ouverture, le respect de la pluralité, la cohésion sociétale, valorisant l'égalité digne, la place pour chacune et chacun au sein de la société sans aucune discrimination ». (République et Canton de Neuchâtel, 2016d, p. n.d.)

sentiment de rapport de force inégalitaire : l'association doit âprement négocier pour adapter son besoin de subventionnement en démontrant l'importance de ses prestations et les économies réalisées pour l'État pour espérer obtenir davantage. Or, elle condamne moins le subventionnement (qui est apprécié) que le montant des subventions (qui est critiqué) et nuance ainsi son discours :

Je critique le Canton sur le montant des subventions, mais c'est vraiment notre partenaire central et celui qui nous a le plus soutenues depuis le début. Ils ont des moyens limités et on en est bien conscientes. Mais dès qu'il y a une possibilité, l'association fait partie des premières à recevoir de l'argent supplémentaire [...] S'ils voient un appel de la Confédération, ils vont penser à nous⁶¹⁰. C'est vraiment un partenaire central et qui nous a permis d'obtenir notre financement car sinon on n'aurait pas eu les moyens. (Sarah, coordinatrice de RECIF)

Sans remettre en cause cette opinion, nous pensons que cette relativisation apportée par l'enquêtée peut aussi être une manière de ne pas critiquer trop fortement son principal pourvoyeur de fonds (autrement dit d'atténuer la critique émise sur le montant des subventions en rapport du travail investi par l'association). Une autre raison est avancée afin d'expliquer un financement limité pour l'associatif dans le domaine de l'intégration : « Neuchâtel est le canton romand où l'intégration a été la plus étatisée. On a été un canton pionnier dans le domaine de l'intégration, la part étatique est vraiment très importante si on compare avec d'autres cantons. Il reste donc très peu de sous pour l'associatif. » (Sarah, coordinatrice de RECIF) À comprendre que l'association ne viendrait pas se substituer aux tâches de l'État, mais davantage compléter ce qui est déjà effectué par des institutions publiques dans ce domaine spécifique. Le Canton de Neuchâtel se démarque effectivement des autres cantons suisses par l'application d'une politique migratoire libérale et d'un fort taux de naturalisation : « Neuchâtel se distingue par des votes libéraux en termes de projets relevant de la politique de migration (2ème rang) et détient le deuxième taux standardisé de naturalisation après Genève. » (Wichmann et al., 2011, p. 35). Les associations de migrants sont par ailleurs soutenues par la Loi sur l'intégration et la cohésion multiculturelle (article 7c) :

Concernant plus spécifiquement la contrepartie du financement afférente à la convention de collaboration, elle est considérée comme étant exigeante et compliquée au départ en raison d'un manque d'expertise et d'instruments :

Ce qui est demandé en contrepartie de la convention, c'est un énorme rapport annuel d'une trentaine de pages qui nous prend une énergie incroyable. On détaille le nombre de cours, le nombre de participations, les nationalités, les religions des membres, les taux de participation, etc. On va analyser dans le détail chaque partie des activités financées par le canton [...] Le rapport, c'est un travail laborieux. Les premières

⁶¹⁰ Le soutien du Canton n'est pas uniquement financier, mais aussi informationnel.

années, c'était la catastrophe car on n'avait aucun outil de collecte. Maintenant, ça va de plus en plus vite.

On a aussi acquis de l'expérience. (Sarah, coordinatrice de RECIF)

Cette partie administrative comporterait néanmoins trois avantages : premièrement, faire reconnaître le professionnalisme de l'association, le rapport devenant un instrument stratégique pouvant être mobilisé pour asseoir davantage la légitimité du groupe, particulièrement utile pour la recherche de fonds; deuxièmement, faire connaître l'association, le rapport étant envoyé aux communes et à la Confédération ; enfin, évaluer l'association, le rapport devenant un outil de travail et d'analyse évolutive et réflexive pour le groupe (auto-évaluation, bilan, mise en évidence des priorités et des lacunes): « Ça permet d'aller au-delà des intuitions [...] comme un regard extérieur que l'on porte sur nous-mêmes. » (Sarah, coordinatrice de RECIF)

Bénévolat-Vaud collabore avec une institution sociale vaudoise (DSAS)⁶¹¹ par le truchement d'une convention de collaboration⁶¹². Dans le rapport d'activité 2013 (année charnière pour l'association présentée comme celle des négociations de la convention avec l'État de Vaud), il est mis en avant l'importance des collaborations avec le secteur public pour le groupe : la convention permettant de « déterminer la place et le rôle de l'association au regard de l'État, contributeur essentiel du financement du centre de compétence ». Dans le rapport d'activité 2014, il est mentionné que le travail avec les collectivités publiques s'entérine de plus en plus et que l'association se dirige vers un « véritable partenariat » avec les acteurs publics. Le développement d'une collaboration étroite et soutenue entre ces deux sphères est explicitement envisagé par le groupe : les instances publiques sont en ce sens clairement sollicitées pour financer la structure de l'association en vue d'aboutir à un partenariat public-associatif. La convention est ainsi présentée comme un instrument mobilisé par l'association pour financer et faire reconnaître ses activités aux yeux de l'État et comme un outil d'exploration du lien entre public et associatif.

Au regard des limites soulevées, l'échéancier de la convention pose problème. L'évaluation annuelle, considérée comme trop court-termiste, ne représente pas l'approche la plus pertinente pour répondre aux objectifs de l'association pour l'une des collaboratrices interrogées :

Pour moi, c'est un peu léger de fonctionner comme ça d'années en années. Pour nous, ça ne joue pas : on s'est dit qu'il faudrait signer pour plusieurs années, par exemple sur cinq ans comme pour un programme de législature. Sur ces cinq ans, on peut fixer un certain nombre d'objectifs à atteindre. D'année en année, pour moi c'est juste ridicule. Quand on discute de ça avec les responsables publics, ils

⁶¹¹ Département de la santé et de l'action sociale du canton de Vaud. Le Canton de Vaud est également un partenaire financier du groupe.

⁶¹² L'une des collaboratrices interrogées mentionne d'ailleurs, comme nous l'avions précédemment indiqué, qu'il s'agit en réalité davantage d'un contrat de prestations dans la mesure où ce sont précisément des prestations subventionnées qui sont énumérées dans le contrat qui lie le groupe aux autorités publiques.

entendent bien la volonté derrière d'avoir une projection à plus long terme, mais il y a comme une sorte de blocage des rouages politiques et administratifs : c'est comme s'il ne fallait faire que d'année en année parce que les budgets du Canton, du Grand Conseil sont votés d'année en année. Il y a la pratique politique et le terrain associatif... Et après, il y a encore l'aspect gestionnaire et visionnaire, de management qui est complètement déconnecté, ce qui est dommage [...] Moi, je préférerais qu'on travaille, et c'est ce que je vais essayer de proposer dans les annexes de la convention, avec un calendrier de travail en tout cas sur trois ans. Nous, on a défini à nos objectifs stratégiques à trois ans. Ensuite, il faudra les proposer à l'État et voir avec eux comment, par rapport à leurs impératifs, l'on s'entend. Comme compromis, on pourrait fixer quelques indicateurs d'évaluation intermédiaires annuels. (Elsa, collaboratrice de Bénévolat-Vaud)

Ces manières divergentes de concevoir les projets (en termes de délais, de gestion, de vision) rendent certainement plus difficile une vision commune indispensable à la collaboratrice de Bénévolat-Vaud pour atteindre leurs objectifs mutuels : « Le fait d'avoir une vision commune, ça fait que le travail collaboratif n'est pas éclaté. » La proposition d'extension des délais lui apparaît entre autres pertinente pour réduire ce décalage. Cet exemple donne à voir à quel point, dans le cadre de la contractualisation, « le réseau de négociation ou de décision n'est que rarement 'tout fait' » et qu'il s'élabore « à travers des transactions, au démarrage de projets comme tout au long de l'opération » (Gaudin, 2007, p. 50). Une autre limite est aussi mise en évidence : une certaine dissymétrie dans la « proactivité » des deux parties. L'État est appelé à davantage s'engager dans la définition de projets pour la collaboratrice de l'association :

Dans nos discussions avec l'État, on peut toujours proposer : on nous dit 'Ah, mais ça, vous pouvez faire, vous pouvez proposer, il n'y a pas de problèmes.' C'est un peu comme dire 'Vous êtes à l'initiative, faites-le' alors que moi je dis qu'il faut que les deux le fassent parce qu'après, on se retrouve toujours dans une asymétrie du partenariat : il y a celui qui détient l'argent qui décide de ce qui est fait, qui donne son « ok » en bon maître et seigneur, et celui qui fait et exécute. Ce n'est pas bon du tout si on veut être dans une convention de collaboration. On attend du secteur associatif qu'il propose et c'est ensuite l'État qui choisit de le financer ou pas. On veut bien proposer, mais si on veut monter un nouveau projet parce que l'on identifie une problématique, et bien moi je vais devoir dégager du temps de travail avec mes collègues pour réfléchir à ça. Et ce temps de travail-là n'est jamais financé. Alors oui il faut être proactif, il faut anticiper les problématiques sociales, mais on ne nous donne pas les moyens de faire. Résultat pour moi : ce sont pour moi les deux partenaires État et associations qui doivent proposer. (Elsa, collaboratrice de Bénévolat-Vaud)

Ici, est sous-entendue l'idée que, dans une convention de collaboration, l'enjeu est précisément de collaborer. Nous observons chez l'enquêtée le sentiment d'avoir un travail délégué non véritablement rémunéré. Or, à Bénévolat-Vaud, on considère la convention de collaboration comme un partenariat où les deux parties coopèrent et participent à émettre des propositions. Ce n'est pas un rapport de subsidiarité des tâches qui est souhaité, mais bien un rapport collaboratif. Le manque d'initiatives des

institutions publiques à suggérer de nouveaux projets ressenti est, dans ce cas, regretté car il crée un déséquilibre dans les rapports : « Le contrat n'est pas, d'une façon générale, toujours un équilibre. » (Djouldem, 1996, p. 70) Sans investissement proactif dans la définition de projets des autorités publiques, la relation peut rester asymétrique entre ceux qui dépendent (le tiers-secteur) de l'aval de ceux qui financent (les autorités publiques) et reproduire des enjeux de pouvoir et des dominations (Gaudin, 2007). Or, est-il appliqué dans les faits dans une logique collaborative (fantasmée) à pied d'égalité entre les parties prenantes de la contractualisation ou une démarche d'application plus ou moins franche des principes de subsidiarité et de suppléance propre aux rapports entretenus entre l'État et le tiers-secteur ? Dans quelle mesure dépasse-t-on, dans ce cas précis, une tâche déléguée au monde associatif par l'État sous principe de subsidiarité pour tendre vers un véritable « partenariat public-privé » que sous-tend l'emploi du terme de contractualisation ? La frontière reste alors floue entre la volonté affichée d'un partenariat relativement horizontal entre les parties et le vécu de rapports de subsidiarité implicitement établis dans les faits. Une autre observation apparaît également : le manque de propositions du côté des autorités publiques peut aussi provenir d'un manque de vision politique. Face à certains besoins ou problématiques sociales, l'État peut ne pas avoir de projets pour les prendre en charge et estimer en conséquence que l'échelle associative est plus à même d'en développer.

Enfin, InfoEntraide Suisse et ses antennes régionales sont en possession respectivement d'un mandat-cadre de prestations et d'un sous-mandat de prestation avec l'OFAS. Les négociations, et plus spécifiquement celles concernant le subventionnement, sont uniquement menées, à la demande de l'OFAS⁶¹³, avec l'organisation faîtière. Renégocié tous les quatre à cinq ans, le renouvellement des mandats de prestations ne se fait pas de manière systématique et reste une démarche relativement procédurière. La faîtière rend un rapport détaillé sur tout ce qui a été fait dans l'année qu'elle soumet à évaluation de l'OFAS. Des audits sont parfois réalisés dans les locaux de la fondation :

Il faut remplir plein de formulaires pour attester des prestations fournies dans le cadre des mandats des prestations que nous avons avec l'OFAS : il faut comptabiliser le nombre de contacts effectués, quels ont été les efforts de communication et de sensibilisation réalisés par les différentes antennes régionales, donner des statistiques, etc. Chaque centre de contact doit le faire. Après, c'est centralisé à la faîtière qui les envoie ensuite à l'OFAS [...] Les subventions pourraient s'arrêter s'ils estiment qu'il le faudrait. Comme la fondation s'inscrit dans le cadre de l'article 74 de l'AI, nous avons un contrat exceptionnel où l'OFAS reconnaît un rôle à la fondation. Ils attribuent donc un petit montant, mais nous pouvons perdre ce

⁶¹³ Les personnes interrogées évoquent que cela facilite la demande de subventions de n'avoir qu'un seul interlocuteur. L'idée d'avoir deux organisations faîtières au niveau national (une en Suisse alémanique et une autre en Suisse romande) avait germé et avait été soumise à l'OFAS qui avait catégoriquement refusé car elle souhaitait ne verser des subventions qu'à une seule organisation pour toute la Suisse, nous précise-t-on.

montant [...] Il faut donc rendre des rapports chaque année, faire des collectes de données. C'est un travail énorme. (Audrey, chargée de projet et assistante de direction d'InfoEntraide Suisse)

Ce rapport considéré comme relativement laborieux est néanmoins apprécié comme instrument d'optimisation des activités du collectif. Un travail minutieux est également requis de la part des responsables des centres de contacts régionaux chargés de recenser de manière détaillée et précise les différentes tâches et activités effectuées pendant toute la période du mandat pour justifier ce qui est effectivement fait pour la promotion de l'entraide dans la région :

Pour recevoir l'argent de la faîtière ayant reçu le subventionnement de l'OFAS, il faut répondre à un certain nombre de statistiques assez exigeantes et rigoureuses. Par exemple, pour le décompte horaire relatif aux programmes de travail de l'OFAS, on doit indiquer les consultations brèves – de moins d'une heure, ce sont en général des permanences téléphoniques - ou longues - plus d'une heure, généralement notamment le soutien que l'on apporte aux groupes d'entraide. On indique aussi les relations générales qu'on a eues avec les médias et le public. On a un document d'objectifs à atteindre et pour chacun des points on doit s'autoévaluer. Il y a aussi des évaluations entre les différents points de contact pour voir où ils en sont. Ils comparent ce qui est fait dans les différents centres. (Silvia, responsable à InfoEntraide Neuchâtel)

L'évaluation des prestations des centres est particulièrement encadrée et requiert de la diligence. En plus des évaluations à remettre à l'OFAS, deux autres formes d'évaluation sont requises : une évaluation externe triennale par un groupe dit d'évaluation et une auto-évaluation annuelle (exception faite quand l'évaluation externe a lieu). Leur objectif est de pouvoir tirer un bilan sur ce qui a été fait et d'améliorer ce qui devrait l'être. Pour l'évaluation externe, le groupe d'évaluation se charge d'apprécier si les standards de qualité développés par la faîtière sont appliqués par le truchement d'entretiens non directifs⁶¹⁴. Les auto-évaluations servent ensuite à réaliser des rapports plus quantitatifs requis par l'OFAS et utiles pour la fondation pour évaluer le travail accompli par les centres de contact. Les antennes reçoivent les mêmes documents pour harmoniser ce qui sera rendu à l'OFAS qui estime que cela facilite fortement les procédures.

Si le manque d'instruments relevé par la responsable du centre neuchâtelois pour collecter les données de manière efficiente semble avoir été problématique, un réseau de soutien a été néanmoins organisé (mise en place service intranet entre les autres antennes en Suisse romande de manière à diffuser différents documents utiles pour harmoniser les rapports à rendre à la faîtière) :

⁶¹⁴ Une procédure de recours est possible pour l'antenne régionale si elle est en désaccord avec le contenu final de l'évaluation.

C'est très compliqué, ils demandent des choses extrêmement rigoureuses. Quand j'ai commencé, je n'avais aucun outil pour faire cela convenablement⁶¹⁵ [...] J'ai des objectifs et des attentes listées, mais pas d'outils, pas de modèles pour le faire. Je dois me débrouiller [...] Pour cela, je communique avec d'autres antennes, notamment celle du Canton de Vaud [gérée par Benévolat-Vaud] car elle a dix ans de plus d'expériences dans ce domaine, beaucoup plus d'outils et, en plus, ils sont beaucoup plus financés par le Canton de Vaud qu'ici à Neuchâtel. (Silvia, responsable à InfoEntraide Neuchâtel)

Pour parvenir à un accord avec l'OFAS, la procédure fut laborieuse et doublement conditionnelle : pour l'OFAS, il fallait qu'un certain nombre de personnes prenant part aux groupes d'entraide puissent être de potentiels rentiers AI⁶¹⁶ ; pour la fondation, le critère était de ne pas devoir demander aux bénéficiaires des groupes d'entraide qu'ils précisent être rentiers ou non de l'AI (la discrétion et l'anonymat de ce type de groupe l'« obligent » presque de fait) : « C'est un signe de confiance qui nous est accordé par l'OFAS et un exemple de négociation que de ne pas devoir attester de manière plus formelle le nombre de personnes bénéficiaires ou non d'une rente AI. » (Boris, membre du conseil de fondation d'InfoEntraide Suisse) La fondation, qui considère l'entraide autogérée comme de la prévention permettant de rendre moins prégnant le besoin de prestations d'invalidité, a souhaité un ancrage juridique. Une telle inscription légale aurait permis d'obtenir non seulement un financement mieux pérennisé sans (re)négociation d'un mandat de prestation, mais aussi de faciliter la procédure de financement sans passer par la contractualisation. Légiférer donnerait davantage d'assise à la fondation en termes de reconnaissance et de stabilité financière. Si l'inscription dans l'article 74 de l'AI reste pour le moment la seule fenêtre législative qui permet de soutenir l'entraide autogérée, l'équivocité de son interprétation pourrait menacer un financement futur de l'OFAS :

La fondation est dérangée par le fait que cela soit juste à la limite de l'interprétation d'un article de l'AI qui n'est pas vraiment fait pour la reconnaissance formelle des groupes d'entraide et qui est susceptible d'un changement d'interprétation de jurisprudence par un bureaucrate ou un parlementaire. On se dit qu'il ne faut pas trop que les parlementaires se rendent compte de cette interprétation à l'extrême limite. On est mal à l'aise avec les risques de cette interprétation et que ne soit pas reconnue véritablement l'utilité centrale d'une dynamique de l'entraide. Il n'y a pas une pensée sur l'auto-organisation, l'autodétermination qui devrait pourtant être faite. (Boris, membre du conseil de fondation d'InfoEntraide Suisse)

Cette situation montre le caractère peu pérenne que peut prendre un mandat de prestations s'il se base sur des conditions évolutives qui ont dû par ailleurs être passablement négociées. À nouveau

⁶¹⁵ Pour rappel, il s'agit pour cette enquêtée de sa première expérience professionnelle. Elle est encore en études quand elle prend le poste de responsable du centre de contact et y travaille depuis peu quand elle accepte l'entretien. Ce contexte participe certainement aussi au sentiment de difficulté et de surcharge qu'elle ressent.

⁶¹⁶ C'est sur une estimation statistique d'effectifs estimés comme suffisants sur laquelle l'OFAS s'est basée pour accorder un certain montant de subventions et élaborer un mandat de prestations avec la fondation et les centres de contacts régionaux.

dans ce cas-ci, le subventionnement est apprécié mais reste insatisfaisant : il est vécu comme précaire et insuffisant. Une reconnaissance plus affirmée et davantage de fonds de la part de l'OFAS seraient aussi souhaités : « Nous ne sommes pas mécontents de recevoir cette contribution de l'OFAS, mais une reconnaissance plus franche et ouverte serait souhaitable. Un peu plus que les 600'000 francs suisses⁶¹⁷ actuels seraient aussi les bienvenus parce qu'on vit avec des moyens extrêmement minimum pour l'ensemble de l'entraide en Suisse. » (Boris, membre du conseil de fondation d'InfoEntraide Suisse) Une pluralité des sources de financement (tant publiques que privées⁶¹⁸) compose les ressources de la fondation et de ses centres locaux puisque le mandat de prestations avec l'OFAS à lui seul n'est pas suffisant. Pour obtenir davantage de fonds publics, la fondation et les antennes régionales doivent faire preuve de leur utilité et démontrer l'importance d'une meilleure considération de l'entraide autogérée (ce que vise spécifiquement la recherche FNS lancée en 2015).

De manière générale, un aspect quelque peu paradoxal doit être souligné : l'argent reçu par le biais d'une contractualisation, devant permettre de mieux pérenniser financièrement le groupe, ne semble pas générer dans les faits un sentiment assuré de stabilité financière auprès des personnes interrogées. Ce propos est particulièrement illustratif : « Le financement public, c'est un peu le couteau à double tranchant : d'une certaine manière, on a l'impression que cela donne une assise et une sécurité à l'institution qui est financée [...] d'un côté, non, ça ne nous assure pas réellement une sécurité, rien ne l'assure à terme. » (Elsa, collaboratrice de Bénévolat-Vaud) Cet aspect peut sembler encore plus paradoxal étant donné que la plupart des groupes étudiés sont sous contractualisation depuis plusieurs années (reconduction successive des contrats). Pourtant, ils vivent sous la tension permanente de la non-reconduction et de l'affaiblissement du subventionnement octroyé, les coupes budgétaires de l'État pouvant éventuellement être perçues comme un signal alarmant. Aussi, pour compléter les subventions, des apports pécuniaires complémentaires, qui n'exigent pas nécessairement de contreparties contractuelles (financement privé notamment), sont souvent sollicités par les groupes. Ces fonds restent en revanche la plupart du temps ponctuels, qui ne sont pas nécessairement reconduits (souvent accordés une année seulement) et pour des montants souvent plus limités. La Loterie Romande par exemple, comme nous le verrons par la suite, est souvent mobilisée – et même parfois par des groupes qui ne contractualisent pas. Pour obtenir ces autres sources de financement et ce sentiment de meilleure assise financière, le parcours peut être relativement revêche : « C'est un travail de tous les moments pour pérenniser et obtenir des fonds.

⁶¹⁷ Un tiers sont alloués à la faitière (environ 180'000 francs suisses, précise la chargée de projet et assistante de direction d'InfoEntraide Suisse), les deux tiers restants aux antennes régionales en fonction d'une clé de répartition définie selon de critères comme la densité de la population du canton ou encore le nombre de groupes d'entraide affiliés aux centres de contacts.

⁶¹⁸ Chaque centre reçoit des contributions cantonales et municipales, des dons privés et de loteries et que le bureau de la fondation reçoit des contributions des cantons (environ un tiers d'entre eux).

J'ai pris mon bâton de pèlerin et je pars rencontrer tout le monde [...] La promotion et la communication doivent être permanentes si on veut maintenir une stabilité du financement dans le temps. (Florence, collaboratrice d'Espacefemmes) La communication sur les réalisations de l'association, dont la régularité doit être maintenue, est vue ici comme un argument en faveur de l'obtention de fonds supplémentaires, notamment pour la reconnaissance de certaines activités. Cette communication nécessite du temps et de l'investissement tout comme monter des projets que financent généralement le secteur privé. La recherche de fonds auprès d'entreprises ou fondations peut parfois se révéler difficile et peu concluante :

Actuellement, il nous manque pour l'année 2014 environ 90'000 francs suisses. On table maintenant sur les fondations pour obtenir des fonds, mais c'est dur. On tâtonne. Il y a plein de financeurs publics qui nous subventionnent depuis de nombreuses années et ça roule [...] Je pense que l'association arrive bien à se vendre auprès des publics. Maintenant, faire des demandes auprès de privés que ce soit des entreprises, des fondations, etc., ça ne colle pas vraiment. Je pense qu'on doit faire quelque chose de pas juste car ça coince. On a souvent des refus en fait⁶¹⁹ [...] Par exemple, je viens de recevoir la réponse d'une fondation qui a indiqué qu'elle donnait à l'association 8'000 francs suisses sur les 50'000 francs suisses qu'on a demandés. C'est aussi ça le problème : une fondation ne donne pas pour la structure, mais pour un projet. Mais les nouveaux projets, il faut les monter et après une fois montés, on ne nous donne pas forcément l'argent ou tout l'argent demandé pour le projet. Donc, il faut aller chercher de l'argent encore ailleurs. C'est épuisant. (Florence, collaboratrice d'Espacefemmes)

La contractualisation auprès des instances publiques est donc recherchée pour assurer le fonctionnement sur une plus longue période⁶²⁰ alors que le secteur privé est sollicité plus ponctuellement pour financer certaines activités ou la mise sur pied de projets. Si la recherche d'argent représente le nerf de la guerre pour beaucoup de groupes étudiés, obtenir des fonds n'est généralement pas considéré comme une démarche aisée par les personnes interrogées. En définitive, aucun des groupes étudiés n'est financé uniquement par le vecteur d'un mandat de prestation ou d'une convention de collaboration - même si les organismes publics peuvent, dans certains cas, représenter les plus grands financeurs. L'apport d'autres ressources financières reste indispensable aux groupes pour fonctionner ou se développer. La recherche de fonds représente souvent une activité essentielle qui mobilise les professionnels salariés des collectifs étudiés. Chaque situation et besoins budgétaires restant particuliers, les collectifs peuvent multiplier les moyens pour soutenir leurs

⁶¹⁹ Dans le cas d'Espacefemmes, l'obtention de fonds semble avoir été plus aisée à recevoir des instances publiques que des organismes privés. Nous pouvons penser que cela est lié au fait que la collaboratrice interrogée a à son actif un réseau de relations politiques qui permet sûrement d'en faciliter l'acquisition (elle est députée) et qu'une relation de confiance s'est installée entre l'association et les institutions publiques après plusieurs années de collaboration.

⁶²⁰ Notons que les cotisations des membres soutiennent également, dans une plus faible mesure, la structure du collectif.

activités (contractualisation, recherche de fonds, ancrage juridique, renforcement de l'effectif bénévole, ...).

Somme toute, nombreux estiment que les contreparties induites par la contractualisation sont particulièrement laborieuses et chronophages – bien que certains reconnaissent des degrés d'exigence variables en fonction des services avec lesquels ils contractualisent. Le prix à payer en temps et énergie apparaît pour certains parfois (trop) élevé. Outre les rapports à rendre pour justifier l'argent alloué, des efforts complémentaires doivent souvent être fournis pour attester l'utilité et faire reconnaître les actions du groupe (une aide subventionnelle se mérite : il faut se montrer subventionnable et prouver qu'on mérite de le rester à l'avenir). Aussi, tout le temps et l'énergie consacrés à la démonstration de leur légitimité ou encore dans la recherche de fonds ne sont alors pas dédiés au bon fonctionnement ou développement du collectif à proprement parler. Un autre élément fait aussi l'objet de critique : le montant des subventions alloué souvent considéré comme insuffisant par rapport aux besoins et travail fourni du groupe. En revanche, un avantage est régulièrement reconnu dans le discours des personnes interrogées : le travail investi dans les rapports à rendre permet au groupe de procéder à une auto-évaluation de la santé et du développement ses activités (instrument d'optimisation). Si nous ne le contestons pas, nous pensons que cet avantage reconnu est une manière dans les discours tenus de contrebalancer, d'outrepasser ou d'atténuer les effets vécus comme contraignants et laborieux des contreparties administratives à rendre - autrement dit procéder par l'occultation du négatif par la mise en avant du positif (« cela nous sert tout de même au final »). De manière plus large, les rapports soumis valorisent les activités réalisées par le milieu associatif et permet de dresser un état de leur dynamisme. Ils sont mobilisés par certains comme un outil renforçant la visibilité des actions menées et leur légitimité (le subventionnement public est vu comme un facteur légitimant le travail associatif et son utilité puisque des fonds de la collectivité sont engagés pour les financer). Dans une perspective tocquevillienne, le financement public des associations se justifie sur la base du principe politique suivant : l'État ne détient pas le monopole de l'intérêt général (SOLFIA, 2007). Le subventionnement public permet aussi d'asseoir certains groupes dans le tissu associatif régional de manière plus institutionnalisée.

Enfin, relevons le caractère privilégié accordé ressenti par la plupart de responsables des collectifs étudiés sous contractualisation⁶²¹. Cet élément est important à relever car il participe dans une certaine mesure au discours que tiennent les interrogés quant au regard porté sur le financement public qu'ils perçoivent, aux sentiments de reconnaissance, de légitimité ou de confiance déclarés ou

⁶²¹ Nous tenons à préciser que nous n'avons pas choisi ces structures en fonction des prérogatives qui leur étaient accordées dans le cadre des contrats conclus puisque nous en avons seulement pris connaissance lors des entretiens menés avec les enquêtés.

encore dans la production d'un discours qui vise à parler de partenariat « public-privé ». Il peut exister en ce sens un processus de stabilisation et de personnalisation dans le jeu des négociations entre les parties prenantes :

Au fil des implications réciproques et de la constitution de noyaux de négociateurs qui peuvent transcender la succession des contrats, la valse des labels ou les priorités très temporaires des agendas politiques, s'établissement des formes de reconnaissance croisée, dont on voit qu'elles stabilisent des réseaux dès l'instant qu'on se donne les moyens de faire porter l'analyse dans la durée et sur des ensembles de démarches contractuelles. Des formes particulières d'échange apparaissent, tant personnelles qu'institutionnelles. La construction de la confiance et les effets de « carnets d'adresse » jouent un rôle pour nombre croissants d'opérateurs de médiation. Tout cela amène à interroger les formes contemporaines de personnalisation de la négociation contractuelle. (Gaudin, 2007, p. 49)

Pour conclure, notons que la contractualisation ne concerne pas tout le monde associatif et que l'État peut se montrer en ce sens discrétionnaire. Le caractère précaire de la subvention peut être vu comme une manière de rejeter l'idée d'un droit à la subvention. Un autre problème doit être soulevé : le retrait d'un subventionnement public peut mettre véritablement à mal l'existence d'un groupe. Les associations doivent aussi compter sur des réorganisations en matière de subventionnement public, facteur qui peut les fragiliser davantage : « Le financement public change de nature [...] Dans un contexte de budgets contraints, les collectivités opèrent des redéploiements des subventions en limitant en nombre et en volume certaines subventions accordées dans le passé et en octroyant une part à de nouvelles associations. » (Tchernonog & Vercamer, 2006, p. 15)

8.4.2 Autres formes de liens entre un collectif et les institutions publiques : autofinancement, soutien public et contraintes

Si nous avons constaté une plus forte propension au financement public dans les groupes étudiés plus institutionnalisés, certaines relations (financières ou non) avec les institutions publiques peuvent être nouées dans les groupes autodéterminés sans pour autant que soit réalisé une quelconque contractualisation (par exemple : le projet de cohésion sociale liant les autorités communales neuchâteloises et l'association de quartier de Pierre à Bot, la reconnaissance d'utilité publique obtenue par l'AFS). Des subventions communales, cantonales, ou de la Confédération, peuvent être attribuées sans nécessairement être conclues sous la forme d'un mandat de prestations ou d'une convention de collaboration. Certains groupes autodéterminés peuvent recourir à des aides extérieures si les objectifs nécessitent davantage de moyens financiers qu'un autofinancement seul ne peut pas couvrir entièrement.

L'autofinancement est poursuivi par certains groupes étudiés pour deux principales raisons : d'une part, parce que le besoin en financement du collectif est faible et que la recherche de fonds n'est pas

un aspect essentiel pour le groupe, certains groupes privilégient la gratuité et fonctionnent effectivement avec peu de charges (le cas des SEL, RERS, JEU, AED, groupes d'entraide notamment) généralement prises en charge par la cotisation des membres ; d'autre part, parce que c'est une volonté clairement affichée de ne pas dépendre de financements extérieurs (le cas d'Espace Noir, les groupes d'entraide⁶²²). Généralement, les collectifs d'entraide étudiés cherchent à se financer par eux-mêmes avant de trouver d'autres sources de financement. D'autres moyens peuvent être trouvés pour s'organiser sans besoin d'argent supplémentaire pour réduire les frais du groupe (par exemple, des arrangements avec d'autres groupes, la mise à disposition de matériels ou compétences par des membres, par des ventes quand un besoin exceptionnel de recettes est à prévoir, etc.⁶²³). Il peut arriver en revanche que certains groupes, qui auraient préféré conserver une autonomie financière totale, aient eu recours à des aides extérieures nécessaires à un certain moment pour assurer le bon fonctionnement des activités du collectif : c'est le cas d'Espace Noir ayant perçu des subventions communales pour soutenir les activités de la coopérative à un moment où son existence en dépendait⁶²⁴ et de Rage de Vert qui a convenu d'un bail de prêt à usage d'un terrain prêté par la Ville de Neuchâtel en contrepartie de son entretien pour lancer son activité: « À la base, nous aurions aimé être complètement indépendants. En même temps la Ville nous a beaucoup aidés. C'est vrai que si nous avions eu totalement le choix, on aurait plutôt fait sans parce que le but, c'est d'être le plus autonome possible. » (Gaël, membre co-fondateur de Rage de Vert) Certains groupes fonctionnent encore uniquement sur la base de fonds privés. C'est le cas de Panier solidaire (financé par la Loterie Romande, une société philanthropique, un club service et des dons de particuliers⁶²⁵) :

En tout, on a donc récolté au départ environ 14'000 ou 15'000 francs suisses à peu près. Après une année de fonctionnement, on a encore environ 9'000 francs suisses en caisse, ce qui va nous permettre de voir un peu venir, notre budget annuel est d'environ 4'500 francs suisses. On a deux ans devant nous je dirais pour voir les choses venir, mais je crains qu'il faille que nous cherchions de l'argent bien avant [...] On va écrire aux entreprises sachant qu'il y en a beaucoup dans le coin. Si chacune donne 200 francs suisses et bien on arrivera à financer une troisième année. (Simon, bénévole fondateur de Panier solidaire)

⁶²² Une des douze traditions des groupes d'entraide souligne que « chaque groupe doit subvenir entièrement à ses besoins, refusant les contributions de l'extérieur ».

⁶²³ La plupart des groupes autodéterminés mettent sur pied des stratégies afin de limiter leurs frais. Quelques exemples : Le SEL du Val-de-Ruz collabore avec La Joliette (échanges de services mutuels) ; le groupe d'entraide étudié (DASA) a sollicité les services d'un cabinet de fiduciaire qui leur louait une salle pour une cinquantaine de francs suisses mensuels ; pour l'AED, des offres spontanées et ponctuelles avec des commerçants et agriculteurs locaux peuvent venir compléter gratuitement leur redistribution alimentaire habituelle.

⁶²⁴ La nécessité ressentie de temps à autre d'accepter des fonds supplémentaires extérieurs au groupe ne permet pas en revanche de tolérer n'importe quelle source de financement, au détriment notamment des valeurs du groupe : la coopérative (qui s'auto-définit comme « coopérative autogérée ») se structure en effet sur la base d'un fonctionnement autogestionnaire explicitement revendiqué par le groupe. La décision de faire intervenir les fonds publics n'a ainsi pas été aisée à prendre pour les membres.

⁶²⁵ Respectivement : 10'000, 4'000, 1'000 et quelques dizaines de francs suisses.

Si les dons privés peuvent être importants et permettre de faire démarrer un projet, leur principale limite est d'être de nature ponctuelle et incertaine. La Loterie Romande ne finance en effet que les frais infrastructurels (et non pas le fonctionnement) et les clubs services ou autres associations philanthropiques n'entendent pas nécessairement faire des dons annuellement. Ces apports financiers « de départ » permettent surtout de faire naître concrètement le projet et de lui donner vie les premiers temps. Par la suite, la recherche de fonds supplémentaires (notamment auprès d'entreprises) semble être indispensable pour assurer la survie du projet et en conséquence du groupe. Il faut également faire connaître les actions de l'association pour espérer recevoir les dons de particuliers. Il existe en ce sens un enjeu quant à la visibilité de l'association dont il faut tenir compte pour augmenter les probabilités d'un financement du groupe, par des dons individuels notamment⁶²⁶. Le financement public ou autre arrangement avec des institutions publiques peuvent toutefois être envisagés par certains groupes sans contractualiser.

Dans le cas de Rage de Vert, le terrain prêté par la Ville représente un échange de bons procédés : « On doit entretenir le terrain, donc si on ne l'entretient pas bien, ils peuvent nous le retirer. C'est vraiment un échange : ils ne veulent pas dépenser de l'argent pour l'entretenir, nous on avait besoin d'un terrain, alors c'est pas mal pour eux et pour nous, c'est parfait, on pouvait lancer l'affaire », poursuit-il. Une condition est toutefois posée, précarisant l'accord : si le terrain doit être affecté à d'autres buts, l'association doit trouver un autre terrain relativement rapidement sans pouvoir véritablement anticiper ce changement d'affectation : « Quand la Ville nous a prêté le terrain, ils nous disaient 'Il n'y a aucun projet pour le moment. Vous en avez facile pour 10 ans', mais maintenant il y a un projet immobilier qui s'est posé sur le terrain, donc on devra partir dans pas si longtemps que ça. Au plus tard 5 ans, au plus tôt 2 ans, on verra d'ici là⁶²⁷. » L'association a en effet quitté les lieux depuis l'entretien et le terrain a été mis à disposition d'un autre mouvement citoyen d'agriculture urbaine internationale connu sous le nom des *Incroyables comestibles*⁶²⁸ qui se met progressivement en place dans la Ville de

⁶²⁶ Deux articles dans la presse régionale ont fait état de l'existence de l'association à ses débuts et un communiqué dans un quotidien local pour relancer les appels aux dons des particuliers quelques mois plus tard. L'association prévoit de mettre une annonce payante dans un hebdomadaire neuchâtelois pour augmenter encore les contributions individuelles.

⁶²⁷ D'après nos dernières recherches, l'association a désormais trouvé un autre terrain dans une commune voisine de la Ville (Canton de Neuchâtel) au début de l'année 2016. Le terrain loué appartient par ailleurs à un centre de réinsertion socioprofessionnel pour jeunes adultes.

⁶²⁸ L'initiative *Incredible Edible* a été lancée dans une petite ville industrielle anglaise (Todmorden) en 2008 frappée par une forte crise économique qui a encouragé certains habitants à exploiter l'espace public pour cultiver gratuitement des fruits, des légumes et autres herbes aromatiques. Une habitante en parle ainsi dans un reportage consacré au mouvement à Todmorden : « Les gens regardent Todmorden et disent qu'il ne s'agit pas d'argent, ni d'engagements politiques ou financiers. En fait, c'est l'approche de toute une collectivité qui fait les choses autrement [...] Nous avons des plantations dans chaque école de Todmorden. Ainsi, nous voulons que la nourriture, sa production, l'économie, la terre et toutes les choses qui nous relient à notre environnement soient au cœur de l'éducation des enfants [...] Incroyables comestibles de Todmorden, en quelques mots, c'est un groupe de personnes menant un style de vie plus durable et dont le but est un monde plus attentionné. » (Hay, 2012, p. n.d.)

Neuchâtel⁶²⁹. Le principe de cette expérience communautaire est d'ensemencer, de planter et de cultiver des fruits et des légumes dans des jardins potagers privés ou publics qui sont ensuite mis à la disposition gratuite de tous les habitants :

La mission consiste en une démarche participative citoyenne permettant de créer des liens sociaux autour du partage de la nourriture. Il s'agit de trouver des synergies, des endroits en ville pour que s'expriment des pratiques de jardinage. Elle offre à chacune et chacun la possibilité de jardiner près de chez soi, de créer une vie de quartier ainsi que des îlots en ville où la terre reprend ses droits, de se réappropriier les espaces publics afin d'y planter fruits et légumes, de prendre conscience, prendre soin, observer et s'émerveiller. Créer des carrés potagers gratuits visant à offrir des fruits et légumes en libre-service contre bons soins, présenter des cultures locales, biologiques et productives et offrir aux habitants la possibilité de s'investir. Il s'agit surtout de créer quelque chose de positif et de mettre en mouvement une autre mentalité débouchant sur d'autres fonctionnements de la société. Utopie à plus long terme : développer un réseau de solidarité citoyenne et des pratiques visant l'autonomie alimentaire. (Gloor & Fontaine, 2016, p. n.d.)

La recherche de *lien social* est valorisée pour certains à travers une démarche de ce type : aussi, pour un membre de l'association des *Incroyables comestibles* à Neuchâtel, le but n'est pas « de simplement poser des bacs de fruits et de légumes, mais d'associer les gens des quartiers et d'ailleurs pour créer un *lien social* » (Huguelet, 2016, p. 6). La Ville de Neuchâtel envisage d'autres projets (développement des jardins urbains et communautaires notamment) comme celui d'un « grand projet dans le nord de la ville qui impliquera les citoyens, des associations et des acteurs institutionnels » qui serait actuellement à l'étude confie Olivier Arni, conseiller communal en charge de l'urbanisme, de l'économie et de l'environnement (Arni cité par Huguelet, 2016, p. 6). Les autorités locales reconnaissent et soutiennent en ce sens certaines initiatives lancées par la société civile.

Le projet de l'AED s'est directement inscrit dans un appel à contribution sur le développement durable de la CUS (Conférence universitaire suisse)⁶³⁰. Par un concours de circonstances, les étudiants initiateurs de l'association informés du projet choisissent de répondre à l'offre afin d'obtenir de l'argent pour financer leurs activités (l'idée d'une association qui lutterait contre le gaspillage alimentaire avait, du reste, germé avant la connaissance de l'appel à projet). Quelques milliers de francs suisses leur sont versés pour une période de quatre ans, bien que le groupe ne touche presque aucun fonds les premiers temps⁶³¹, pour mener à bien le projet. C'est sur la base d'une opportunité

⁶²⁹ En Suisse romande, sont également recensées les villes suivantes expérimentant cette perspective (actualisation en septembre 2016) : Lausanne, La Chaux-de-Fonds, Martigny, Morges et Yverdon (Les Incroyables comestibles, 2016). De nombreuses villes et pays dans le monde (Afrique, Canada, Australie, Honk-Kong) participent aussi à cette démarche qui se conjugue également au concept de ville en transition et aux logiques d'agriculture urbaine et de permaculture.

⁶³⁰ Cette partie concerne les activités développées dans le cadre universitaire de l'association (et non pas le reste des activités externes organisées par le groupe telles que la Disco Soup', les gratifierias, ...).

⁶³¹ C'était le cas du moins quand nous avons interrogé les membres de cette association (premier trimestre 2014).

soumise par une institution publique que l'association se structure et démarre ses activités. Les membres du groupe déclarent toutefois s'être « débrouillés » jusqu'à présent sans ce financement (au moment de l'entretien). Si l'appel à projet s'est présenté comme une opportunité intéressante pour structurer l'association, la concrétisation de la collaboration ne s'est pas faite sans quelques déconvenues. Certaines conditions ont été difficiles à mettre en pratique car elles ne sont pas totalement acceptées par les membres :

Ça nous a un peu frustrés de ne pas avoir encore touché les sous car monter le projet nous a demandé pas mal d'énergie. On a essayé de faire avec et de nous concentrer sur nos activités. On était quand même très contents d'avoir ses sous [...] Par contre, on ne peut pas gérer notre argent comme on veut. Cela doit être géré dans un compte de l'Université lié au service social et cela veut dire que chaque fois que l'on veut retirer des sous, il faudra passer par le comptable du service qui demande de tenir une comptabilité très stricte. Il faudra justifier toutes nos dépenses [...] Comme on est lié au service social de l'Université dans le cadre du projet, on devait établir des catégories de bénéficiaires⁶³² [...] Donc, il y a ces trois catégories d'étudiants, mais pour l'instant on n'a pas du tout mis cela en pratique et puis on se rend compte que l'on n'a pas forcément envie de le faire, mais dans le dossier que l'on avait proposé, on avait parlé de mélanger le social et l'écologique. C'est cela qu'il avait bien aimé dans notre projet parce que l'on luttait aussi contre la précarité. Mais nous, on voulait que cette nourriture soit accessible à tout le monde, même si c'étaient des gens qui avaient les moyens de se payer la nourriture. On est toujours un peu en discussion avec eux, mais à terme, le but c'est d'arrêter ce partenariat. (Sofia, membre de l'AED)

Un autre membre de l'association nous indique que cette différenciation n'est pas véritablement respectée dans les faits : « Maintenant, on a deux zones pour les paniers : une zone récupération libre et une zone 'bénéficiaires précaires authentifiés'. Mais de facto si tout n'est pas distribué, on distribue à qui le veut ou on se les distribue entre nous, histoire de ne rien gaspiller. » (Julien, membre de l'AED). Le respect de cette condition, qui leur permet de collaborer avec la fondation Table Suisse, pose pour certains un problème de cohérence avec les objectifs de base de l'association : « Moi, je vois plus cela comme un arrangement bureaucratique entre la fondation et nous [...] Nous, nous sommes partis sur l'idéologie du non-gaspillage. Le constat, c'est qu'il y a énormément de choses qui sont gaspillées, donc on les récupère, on les donne aux gens qui en veulent, qu'ils en aient besoin ou pas. » (Roxane, membre de l'AED) Face à cette exigence à l'encontre de la mission initiale de l'association, les membres ont cherché d'autres vecteurs pour être approvisionnés. Le projet n'est donc pas figé : les négociations et les ajustements sont entrepris par le groupe pour qu'il y trouve mieux son compte. La proposition

⁶³² L'association a dû établir une différenciation de statuts entre les étudiants : ceux considérés comme précaires, ceux dont les ressources sont limitées, mais dont les parents ne bénéficient de prestations sociales quelconque, et ceux qui s'intéressent à l'idée de redistribution alimentaire sans venir en bénéficier par manque de moyens, mais qui souhaitent y participer par idéologie.

théorique sur laquelle les parties se sont mises d'accord ne fixe pas, dans les faits, les activités. Au contraire, le groupe s'est adapté face aux déceptions vécus.

Le cas de l'AED illustre bien les tensions qu'il peut y avoir entre le fait qu'un groupe souhaite s'autodéterminer tout en étant néanmoins engagé dans des relations contractuelles avec d'autres instances au fonctionnement plus bureaucratique, les contraignant plus fortement. Les objectifs visés de nature différente peuvent engendrer des conflits d'intérêts, nécessiter des négociations, voire interrompre la collaboration. Nous pouvons imaginer que le projet n'aurait pas été manifestement bien différent s'il ne s'était inscrit dans ce cadre-ci : « Ça nous a structuré rapidement, mais pas forcément de la manière que l'on voulait parce qu'il fallait établir un budget très précis. Sans ça, on ne l'aurait pas nécessairement fait du coup » (Sofia, membre de l'AED). Le fait de devoir rendre un rapport chaque année pour détailler ce qui a été fait par l'association les a aussi obligés à penser à certaines choses qu'ils n'auraient pas nécessairement escompté. Cet engagement a aussi permis à l'association de crédibiliser ses actions et lui a offert une reconnaissance appréciée : « Ce projet a eu le gros bénéfice de nous légitimer aux yeux du Rectorat et auprès des instances locales. Le fait que nous ayons reçu cette reconnaissance, cela a eu beaucoup d'importance, ça nous a bien motivés à poursuivre. C'est important que les institutions étatiques voient et reconnaissent le travail que l'on fait. » (Julien, membre de l'AED et de l'ACAP)

Pour Les Jardins de Cocagne, un soutien financier de la Ville leur a été accordé quand le groupe a créé une association en parallèle de leurs activités pour aider les personnes en difficulté dans la région, toujours dans le cadre des terrains qu'ils cultivent (la Loterie Romande a entre autres participé au financement d'une serre). La Ville de Genève a financé la coopérative en leur attribuant de manière systématique pendant plusieurs années un montant annuel de 10'000 francs suisses qui s'est interrompu en 2012 : « C'est un fond qu'ils appelaient « subvention inscrite dans le marbre », c'est-à-dire que l'on y touche plus, on l'a chaque année. On leur envoie le rapport d'activité et, à moins qu'ils ne tiennent pas la route, on a les sous, on est sûrs. Mais tout d'un coup, on n'a plus rien reçu. Ils ont changé les règles entre temps. » (Romain, coopérateur des Jardins de Cocagne) L'arrêt de ce financement public a nécessité la révision des ressources à disposition du groupe : « Des subventions pérennes comme ça, ça n'existe plus [...] Le Département s'est modifié, ça a joué un rôle aussi, ce n'était plus les mêmes personnes. Cette aide, ça veut dire que cela nous donnait un peu de souplesse pour nos activités, une certaine sécurité. Maintenant, il va falloir faire sans. » Ce financement de la Ville a permis à la coopérative d'acquiescer un meilleur confort budgétaire pendant plusieurs années et de développer d'autres activités. Cette situation montre à nouveau la fragilité d'un arrangement de ce type : si la somme accordée systématiquement pendant plusieurs années peut sembler acquise au groupe, des changements de méthodes ou de visions dans les organes qui subventionnent peuvent

remettre en cause cette stabilité financière sur laquelle la coopérative se reposait. Dans ce cas, le groupe doit renégocier les termes de l'accord ou trouver d'autres moyens de financer ses activités.

La coopérative offre également un espace de collaboration et de stage avec des personnes envisageant une formation dans l'agriculture ou désireuses de renouer avec une activité professionnelle sur la base d'initiative individuelle, en partenariat avec des écoles ou en collaboration avec des institutions de réinsertion socioprofessionnelle (la coopérative a notamment collaboré avec l'Hospice général, le Service de la cohésion sociale d'une commune genevoise, un office médico-pédagogique du canton de Genève ou encore l'AI) : « On a pris des gens en réinsertion. On a eu des cas lourds psychologiques [...] On a eu pas mal de gens avec des difficultés au boulot. Pour pas mal de cas, ce sont les gens qui sont amenés par des institutions qui nous demandent de les prendre. Et une autre partie, ce sont des gens qui viennent d'eux-mêmes. » (Romain, coopérateur des Jardins de Cocagne) Des stages d'initiations sont ouverts pour des jeunes adultes en fin de scolarité obligatoire. Des civilistes sont également accueillis. La coopérative est aussi un lieu reconnu par les écoles professionnelles afférentes au milieu agricole et comme un espace où il est possible d'envoyer des personnes en réinsertion.

Dernier cas illustré, celui de l'association Partage, qui est soutenue financièrement par les trois Villes du Canton de Neuchâtel pour quelques milliers de francs suisses. Si les subventions publiques accordées par les deux Villes et le Canton représentent la majorité des ressources financières du groupe⁶³³, les négociations se font de manière différente avec chaque entité et il n'est pas toujours aisé d'obtenir leur soutien de manière garantie : « Chaque conseiller d'État, chaque conseiller communal fonctionne différemment. Il y a des intérêts différents et du copinage aussi. On collabore bien avec une ville et avec l'autre, c'est plus compliqué. Il faut négocier. » (Vincent, membre co-fondateur de Partage et collaborateur des Couturiers du temps) L'argent perçu est considéré comme une somme qui n'est jamais acquise : la Ville de la Chaux-de-Fonds n'est apparemment pas entrée en matière pour augmenter la subvention annuelle accordée. L'un des co-fondateurs fait part de l'incertitude quant à l'avenir du groupe sans ce soutien financier révisé : « S'il ne se passe rien pour que nous puissions obtenir les fonds, on pourrait être vraiment embêtés, voire on devrait sûrement arrêter notre activité de redistribution. » (Vincent, membre co-fondateur de Partage et collaborateur des Couturiers du temps)

Ces différentes situations susmentionnées illustrent à la fois le potentiel d'un financement public pour développer des projets, mais aussi les tribulations possibles. Elles donnent à voir certaines des

⁶³³ Les autres ressources financières proviennent du montant des cartes distribuées qui participent au budget du groupe pour environ 4'000 francs suisses. Le fonds de réserve a été injecté par la coopérative- définie comme une « société d'entraide par le travail » destinée à se solidariser des personnes en proie à des difficultés socio-économiques ou qui sont au chômage - à laquelle l'association est rattachée. En outre, le groupe envisage au moment de l'entretien de demander à la Loterie Romande le financement de réfrigérateurs supplémentaires.

opportunités et importunités contingentes que peut présenter une relation non contractualisée, mais formellement établie entre un collectif autodéterminé et des acteurs publics.

8.4.2.1 Quand l'informel prend place dans l'institutionnel : l'exemple du SEL comme potentiel vecteur d'intégration sociale pour les bénéficiaires d'un atelier protégé⁶³⁴

Les ateliers protégés⁶³⁵ au sein du SEL, à travers lequel nous avons pu interroger deux professionnels, sont inscrits dans un cadre spécifique de moyens de réadaptation qui n'emploient que des bénéficiaires de l'AI présentant une pathologie psychique stabilisée. Dans ces ateliers protégés, les bénéficiaires de rentes AI ont le même type de problématique de santé invalidante et travaillent ensemble dans un même lieu de travail spécifiquement adapté à leur profil et encadré par des professionnels. En leur sein, ils peuvent être amenés à répondre à des requêtes de travail extérieures afin de créer une connexion avec le marché de l'emploi :

La réintégration est sociale dans une moindre mesure. On essaie d'avoir une intégration entre eux, entre bénéficiaires. Et ensuite par quelques mandats avec l'extérieur⁶³⁶ comme par exemple avec les SEL pour qu'ils puissent avoir un contact avec les personnes extérieures. C'est un contact plus social que professionnel. La population du site a des troubles dits associés [handicaps mentaux et psychiatriques]. C'est difficile en raison de leurs troubles de faire de la réintégration professionnelle⁶³⁷. Pour eux, c'est un lieu de socialisation et d'occupation. (Nicolas, assistant social éducatif dans un atelier protégé du CNP)

L'idée de participer à un SEL avec certains résidents de l'institution est l'initiative des deux professionnels⁶³⁸ toute comme la démarche qui en a suivi⁶³⁹. En fonction de leurs capacités de

⁶³⁴ Les ateliers protégés sont des établissements spécialisés destinés à accompagner vers une meilleure réintégration socioprofessionnelle des personnes concernées par une situation de handicap. Ils peuvent fonctionner sur la base de contrats de sous-traitance ou de mandats externes avec le marché du travail primaire. Les ateliers dont il est question ici sont rattachés au Centre neuchâtelois psychiatrique (CNP). Reconnus d'utilité publique par l'État de Neuchâtel et de l'OFAS, ils s'adressent aux résidents des foyers de l'institution et à des personnes âgées de 18 à 65 ans qui sont au bénéfice d'une rente d'invalidité (ou bénéficiaires de l'aide sociale dans quelques cas) et qui sont concernés par une maladie ou troubles psychiques dits stabilisés. Leur principale mission est de fournir des prestations adaptées aux bénéficiaires du site pour qu'ils puissent viser une meilleure intégration socioprofessionnelle. Les ateliers en question proposent du tissage, de la sérigraphie, de la fabrication de meubles en cartons, du conditionnement industriel ou encore de l'éveil artistique.

⁶³⁵ Nous aimerions préciser que lors de l'entretien, le terme d'« atelier protégé » avait été utilisé par le CNP et les deux personnes interrogées. Aujourd'hui, ce terme est parfois requalifié dans la mesure où certains estiment qu'il comprend une connotation négative (De Backer, 2006; Gagnier & Lachapelle, 2002). Nous l'avons notamment observé dans un plan stratégique élaboré par l'État de Neuchâtel (République et Canton de Neuchâtel, 2011). Lors de nos dernières recherches (juillet 2017), les ateliers du CNP sont désormais qualifiés d'« ateliers occupationnels ».

⁶³⁶ Les moyens à disposition et propres à l'organisation de leurs ateliers ne leur permettent pas d'obtenir de nombreux mandats externes. Cette pratique reste donc plutôt marginale.

⁶³⁷ Certains troubles ou complications physiologiques ne permettent tout simplement pas à certaines personnes de pouvoir travailler aux conditions exigées dans le marché du travail primaire, voire de pouvoir avoir une activité semi-professionnelle et ce, même dans le cadre d'un atelier protégé. C'est la raison pour laquelle, selon les cas, la recherche d'une intégration plus sociale que professionnelle est recherchée.

⁶³⁸ Nous avons pris connaissance de cette collaboration par notre rencontre avec l'un des responsables interrogés lors d'une séance informative organisée par le SEL du Littoral neuchâtelois. Il a manifesté sa volonté que les bénéficiaires de cet atelier protégé puissent participer aux activités du réseau en demandant l'accord des membres du groupe présents, collaboration qui a été acceptée à l'unanimité.

⁶³⁹ L'initiative d'approcher un réseau comme le SEL n'a pas été proposée par l'institution elle-même. Elle n'est par ailleurs pas inscrite dans le programme de l'établissement. Les activités proposées au sein des ateliers sont sous la responsabilité et

production limitées, les ateliers en question ne peuvent pas soutenir d'importants coûts. Le SEL leur est apparu comme une alternative intéressante pour échanger ce qui est produit dans les ateliers : « Nous avons fait avec l'atelier une mise sous pli pour un musée. Et c'est dommage de faire payer autant alors que si on le faisait sous forme de kitbutz⁶⁴⁰, ça ne coûterait rien et le musée pourrait donner à la place des entrées pour chaque résident ayant participé à cette mise sous pli via le SEL. » (Nicolas, assistant social éducatif dans un atelier protégé du CNP) Une contre-prestation non financière peut paraître plus intéressante pour les bénéficiaires dont la plupart n'accordent que peu de valeur à l'argent observe l'un des responsables interrogés. Se détacher de rapports essentiellement focalisés sur l'argent peut se révéler pertinent au regard des activités productives générées par les ateliers protégés.

Dans le cadre du SEL, les bénéficiaires de l'atelier participent à des échanges en représentant un membre collectif. Une seule expérience a été conduite au moment des entretiens (juillet 2014) :

Je ne sais pas ce qu'ils ont compris du fonctionnement et des objectifs du SEL, ni dans quelle mesure ils ont intégré ce concept. Sur le moment ce qu'ils ont apprécié, c'est de travailler à l'extérieur, de changer complètement la routine de l'atelier. Les bénéficiaires ont vraiment apprécié le fait de faire complètement autre chose tout un après-midi avec des gens super sympas qui nous ont très bien accueillis. C'était plus intéressant pour les bénéficiaires car ils avaient quelque chose de concret : on a ramassé des feuilles et on a reçu en échange un amplificateur. J'en ai vu certains bosser comme jamais je ne les avais vus bosser à l'atelier car certains ne font strictement rien. C'était chouette à voir. J'ai réalisé qu'il y avait un centre d'intérêt, quelque chose qui les motivait. Est-ce que c'était le fait d'être à l'extérieur, le fait que ce soit une activité très ponctuelle ? Je ne sais pas parce que je ne suis pas sûr encore une fois qu'ils aient vraiment intégré le concept du SEL⁶⁴¹. (Nicolas, assistant social éducatif dans un atelier protégé du CNP)

Par ce canal d'échange, certains objectifs afférents aux ateliers se sont inscrits hors du cadre institutionnel prescrit. Cette expérience semble avoir eu des effets positifs. Notons qu'elle s'est déroulée dans un cadre où les conditions semblent avoir été favorablement réunies. La multiplication de ce type d'échanges pourra par la suite confirmer ou infirmer le caractère positif de l'expérience. Ce qui nous intéresse tout particulièrement dans la démarche entreprise, c'est le pont créé entre un organisme rattaché à une institution publique et un réseau tel que le SEL (ce sont le plus généralement des particuliers (membres individuels) qui investissent un réseau comme le SEL et non pas directement

l'initiative des professionnels affiliés. L'un des responsables interrogés déclare qu'ils ont une « relativement grande marge de manœuvre » dans le choix des activités qu'ils peuvent soumettre aux résidents de l'institution pour répondre aux objectifs de leur atelier respectif : « On aurait pu trouver un accord avec Celgene (multinationale biopharmaceutique qui se trouve à 200 mètres de leur établissement) [...] On a préféré l'idée d'avoir une activité qui n'est pas focalisée sur une base monétaire. (Nicolas, assistant social éducatif dans un atelier protégé du CNP).

⁶⁴⁰ Monnaie fictive du SEL du Littoral.

⁶⁴¹ Ce qui n'est en soi pas une finalité, l'intérêt visé étant qu'une certaine satisfaction et une intégration plus large pour les bénéficiaires puissent avoir lieu.

des institutions). Le fait que des bénéficiaires d'une institution d'une certaine envergure puissent avoir accès à des prestations équivalentes à celles du réseau du SEL est peu habituel.

8.5 Le cas particulier de la Loterie Romande : un financement possible du secteur privé pour les collectifs du milieu associatif⁶⁴²

Cette section d'analyse est consacrée à présenter le fonctionnement de la Loterie Romande et ses enjeux et, plus spécifiquement, ceux de l'organe de répartition neuchâtelois. Une série de données chiffrées ont également fait l'objet d'une analyse statistique descriptive et évolutive. La dernière partie concerne plus particulièrement les groupes étudiés qui font appel à la Loterie Romande comme vecteur de financement.

8.5.1 Brève présentation de la Loterie Romande⁶⁴³

La Loterie Romande est une association inscrite au registre du commerce depuis 1937 dont trente sociétaires des six cantons romands font partie. Les six antennes cantonales en Suisse romande (Fribourg, Genève, Jura, Neuchâtel, Valais, Vaud), indépendantes les unes des autres et de la Loterie Romande elle-même, sont appelées organes cantonaux de répartition. Au travers de l'organisation des jeux de hasard et de pronostics, l'association redistribue l'intégralité des bénéfices nets tirés des ventes aux organes cantonaux de répartition⁶⁴⁴ qui se chargent de les redistribuer ensuite, dans leur canton respectif, à des organismes reconnus d'utilité publique et sans but lucratif. Pour ce faire, la Loterie Romande se finance par le produit de l'exploitation des loteries et paris organisés mais aussi par des dons et legs casuels ainsi que les revenus du capital. La répartition de l'argent est bipartite : d'une part, la majorité des bénéfices nets (environ 84%) est redistribuée aux organes cantonaux de répartition qui répartissent ensuite les fonds reçus aux organismes qui en font la requête et qu'ils estiment pouvoir financer dans les huit domaines suivants : action sociale ; conservation du patrimoine ; culture ; environnement ; formation et recherche ; jeunesse et éducation ; promotion, tourisme et développement ; santé et handicap ; d'autre part, le montant résiduel des bénéfices nets (soit environ 16%) est alloué au sport tant amateur que professionnel et à l'Association pour le développement de l'élevage et des courses (ADEC). Juridiquement, un arrêté fédéral⁶⁴⁵ et une convention⁶⁴⁶ posent entre autres le cadre légal que doit respecter la Loterie Romande et ses antennes

⁶⁴² Les observations présentées dans ce chapitre ont été rédigées en juillet 2015, c'est la raison pour laquelle les résultats présentés datent de l'année 2014 (les plus récentes à cette date).

⁶⁴³ Les informations présentées ici sont essentiellement extraites du site Internet de la Loterie Romande.

⁶⁴⁴ Les montants sont partagés de la manière suivante : une moitié est calculée proportionnellement au nombre d'habitants de chaque canton (en tout, près de deux millions d'habitants) ; l'autre moitié est fonction des mises jouées dans chacun d'entre eux.

⁶⁴⁵ Arrêté fédéral concernant la réglementation des jeux d'argent en faveur de l'utilité publique entrée en vigueur le 11 mars 2012 (Confédération suisse, 2015a).

⁶⁴⁶ Convention intercantonale sur la surveillance, l'autorisation et la répartition du bénéfice de loteries et paris exploités sur le plan intercantonal ou sur l'ensemble de la Suisse entrée en vigueur le 1^{er} juillet 2006 (Confédération suisse, 2014a).

régionales en matière de loteries et autres jeux d'argent notamment en ce qui concerne la délimitation des compétences entre les cantons et la Confédération, la lutte contre le jeu excessif ou encore la transparence dans l'attribution des bénéfices dans les cantons.

Le critère primordial pour obtenir un financement est que le projet du groupe puisse être reconnu comme étant d'utilité publique au sens où l'entend l'association : « sont d'utilité publique les activités à finalité sociale propres à améliorer les conditions de vie de tout ou partie de la population ainsi que les activités tendant à promouvoir, au service du bien commun, la vie culturelle ou la recherche » (Loterie Romande, 2012a, p. n.d.). La Loterie Romande ne finance ni les projets qui relèvent initialement des trois formes d'autorité gouvernementale suisse (fédérale, cantonale ou communale), ni l'acquittement de dettes, ni le fonctionnement même du groupe. En outre, elle ne peut représenter théoriquement la seule source de financement du projet et n'octroie, en principe, qu'un seul don par année civile par bénéficiaire pour permettre l'acquisition de matériel, la réalisation d'un projet ou de prestations préalablement établies⁶⁴⁷.

8.5.1.1 Organe neuchâtelois de répartition : linéaments

Concernant plus spécifiquement la procédure dans le canton de Neuchâtel, la requête déposée auprès de la Loterie Romande neuchâteloise doit contenir un certain nombre d'éléments nécessaires⁶⁴⁸ afin que le projet soit passé en revue par l'organe de répartition et puisse espérer aboutir à un financement. Les dossiers estimés ad hoc sont préalablement inspectés par le secrétariat et les membres du comité sur la base des critères précédemment indiqués et peuvent être sujets à des compléments d'informations à fournir dans les trois mois suivant la soumission de la requête sous peine de n'être plus considérés. Le comité de répartition donne également son avis préalable pour chacun des dossiers à examiner qu'il soumet en dernier lieu à la Commission plénière qui accorde ou non, ou reporte l'octroi et le montant décidé. Puis, le Conseil d'État ratifie la décision prise. Que l'octroi soit accordé ou non, la décision parvient par écrit au déposant. Si un don est attribué, la lettre envoyée au groupe indique la manière dont le versement du montant va être alloué et rappelle que les bénéficiaires doivent impérativement le faire figurer dans leur bilan. Ils devront par la suite justifier, dans un rapport ultérieur, les dépenses effectives réalisées⁶⁴⁹. Reste que ce « don » - ainsi qualifié - n'est pas sans

⁶⁴⁷ Une utilisation détournée du don à d'autres fins que celles initialement acceptées par la Loterie Romande peut engendrer la restitution partielle ou totale du financement à cette dernière. Pour illustration, 600'000 francs suisses de dons ont été remboursés à la Loterie Romande sur plus de 600 dons qui avaient été alloués et contrôlés entre 2006 et 2010 après vérification faite par l'organe genevois de répartition des bénéfices de la Loterie Romande (Tribune de Genève, 2014).

⁶⁴⁸ Une description détaillée du projet en question, une indication du montant réclamé, les statuts et rapports d'activités, les coordonnées des membres du comité d'organisation, les bilans comptables et financiers, le financement actuel ainsi que le budget de fonctionnement, le plan de financement, les acquisitions éventuelles comptent parmi les différents éléments requis par le canton de Neuchâtel pour déposer une demande de soutien. Les distributions sont trimestrielles.

⁶⁴⁹ Les solliciteurs ne peuvent faire recours à la décision de l'organe de répartition. Comme justification, la Loterie Romande neuchâteloise estime que le don alloué n'est pas à considérer comme un « droit », mais comme une « aide ponctuelle ».

contrepartie ; au travers de ses outils de communication et d'information usuels, le groupe bénéficiaire doit indiquer explicitement l'aide financière accordée par l'intitulé « Avec le soutien de la Loterie Romande » ou par l'insertion du logo officiel.

8.5.2 Émergence et rôle de la Loterie Romande dans la prise en charge de problématiques sociales et précisions dans le fonctionnement et enjeux au sein l'organe de répartition neuchâtelois

Le système de loteries est multiséculaire. En Suisse romande pour illustration, celles-ci ont contribué à financer entre autres la construction d'établissements ou de services publics (Maillard & Nora, 2007). À l'époque, la création de la Loterie Romande se veut comme une réponse à des manquements constatés de l'État comme l'évoque Jean-Pierre Beuret, président de la Loterie Romande depuis 1994 : « La Loterie Romande a été créée en pleine crise économique pour suppléer, par la redistribution intégrale de ses bénéfices, au cruel manque de moyens étatiques, notamment face au chômage massif. » (Maillard & Nora, 2007, p. 3) L'État social ayant fortement progressé depuis la seconde partie du XX^e siècle, certaines aides apportées par la Loterie Romande dans le secteur de l'action sociale ont été prises en charge par les autorités publiques⁶⁵⁰. Les organes de répartition ne peuvent financer tous projets qui leur sont soumis comme l'évoque un membre de la Commission et du comité de répartition de la Loterie Romande neuchâteloise : « Si on soutient de moins en moins l'activité sociale, ce n'est pas par choix, c'est simplement parce que nous n'avons pas l'autorisation de soutenir des actions qui relèvent du budget de l'État. On n'est pas là pour compléter les budgets de l'État, mais pour soutenir des projets⁶⁵¹. » En clair, le financement de la Loterie Romande n'entre pas en concurrence avec un éventuel financement étatique : il est en effet possible qu'un groupe soit à la fois financé par des institutions publiques, notamment au travers de contrats ou mandats de prestations, et la Loterie Romande (c'est notamment le cas de certains groupes à l'étude).

Si la Loterie Romande ne peut alors pas financer des programmes à la charge directe de l'État, elle ne peut pas non plus soutenir financièrement le fonctionnement même d'un organisme d'utilité publique (règle de base) rappelle le membre de la Commission interrogé: « La Loterie Romande ne finance pas

⁶⁵⁰ À ses débuts, la Loterie Romande finançait essentiellement des projets sanitaires ou d'aide aux personnes en difficultés sociales. Aujourd'hui, le domaine de l'action sociale ne représente pas le secteur d'attribution le plus fortement financé par la Loterie Romande (qui est en l'occurrence celui de la culture), du moins pour ces dix dernières années - ensemble des cantons sur la période 2006 à 2014 (dernières statistiques en date disponible sur le site lors des analyses réalisées en juillet 2015 (Loterie Romande, 2015c). Outre une explication qui vient directement du fait que l'argent est distribué est fonction des requêtes déposées, le changement de contexte socioéconomique s'est pleinement modifié depuis les années 1930.

⁶⁵¹ Certaines aides ne peuvent être prises en compte juridiquement par la Loterie Romande si elles sont légalement reconnues comme étant à la charge même de l'État. Les conditions-cadre le stipulent explicitement à travers le deuxième article à l'alinéa 2 et 3 : « Ils [les bénéfices de la Loterie Romande] ne peuvent être affectés à l'exécution courantes d'obligations légales incombant aux pouvoirs publics, au sens de l'article 5 de la LLP [« aucune loterie destinée à assurer l'exécution d'obligations légales, de droit public ne peut être autorisée »]. et « Ils [les bénéfices de la Loterie Romande] ne peuvent être affectés à compenser durablement un désengagement des pouvoirs publics. » (Loterie Romande, 2014, p. 1)

le fonctionnement, mais des projets⁶⁵² ». Il reconnaît en revanche que « la limite est tenue parfois » entre ce qui a trait à des charges de fonctionnement ou non et souligne que l'argent accordé ne devrait être, en principe, que ponctuel : « Une mise à disposition d'argent de manière systématique fait que l'association ou la fondation s'installe dans un processus où finalement la Loterie Romande budgète la recette, mais plus un projet. » Pour éviter au possible cette situation, il avance que ce point est discuté en comité précisant toutefois qu'« un projet peut porter ses effets sur deux ou trois ans ». La Commission se montre prudente en fonction de ce qui est déposé et adapte les modalités de financement en conséquence : « Quand nous sommes dans l'incertitude sur un projet social, par exemple, qui va se dérouler sur une période de trois ans, on prend la décision de donner une certaine somme évaluée sur trois ans mais en leur demandant deux rapports intermédiaires et en leur faisant des versements chaque année. » Lors de l'évaluation intermédiaire, les membres constatent alors l'état des dépenses. Un problème peut toutefois se poser entre le principe d'entrée en matière pour le financement de projets qui doivent être nouveaux - voire novateurs - et la volonté de soutenir parfois, à plus long terme qu'initialement prévu, certains projets qui ne sont pas nouvellement déposés :

Là, on touche les problèmes de limite par rapport au fonctionnement. On peut parler par exemple du CSP mais également de celui de Caritas. C'est la même démarche. Ça peut concerner l'ouverture de magasins sociaux ou d'une structure d'accueil pour personnes dépendantes lancées par ces deux organismes. Le projet est localisé et il a un support derrière, c'est donc une évidence pour nous d'entrée en matière. Quand l'activité n'existe pas, alors on entre en matière car on considère cela comme un projet et donc un nouveau projet de leur part. C'est plus difficile par contre pour une activité qui est exercée depuis dix ans et l'on ne peut pas vraiment considérer comme un nouveau projet. Et c'est là que le problème se pose : dans le domaine social, on ne peut pas toujours innover, mais des activités méritent soutenues. Alors dans certains cas, on admet une entorse à nos principes pour des frais de fonctionnement. (André, membre de la Commission et du comité de répartition de la Loterie Romande neuchâteloise)

En fonction de cas de figure estimés comme plus ou moins singuliers, la Loterie Romande neuchâteloise peut déroger à la règle. Certains dossiers peuvent ainsi faire figure d'exception si la Commission de répartition le décide. Cette règle n'étant pas a priori absolue dans la pratique, les membres de cette Commission peuvent, dans une certaine mesure, élargir leur marge de manœuvre. Ainsi, les financements à long terme ne sont pas non plus nécessairement envisagés dans la philosophie actuelle de l'organe de répartition. L'argent alloué de manière systématique pose par ailleurs deux sortes de problème selon lui : une forme de passivité dans laquelle le groupe s'installe le conduisant à moins ou ne plus développer ses activités (voire finir à terme par disparaître) et un

⁶⁵² En effet, dans les conditions-cadre, il est stipulé à l'alinéa 2a de l'article 5 que les dons faits ne peuvent théoriquement « assurer la charge de fonctionnement ordinaire du requérant » (Loterie Romande, 2014, p. 2).

manque à gagner pour d'autres projets intéressants voire importants à financer : « Les montants réguliers ne permettent pas forcément ou moins bien de rendre les choses possibles parce que l'histoire nous a montré que beaucoup d'institutions n'avaient au fond aucun dynamisme, mais qu'elles recevaient toutefois de l'argent régulièrement et qu'elles ne créaient plus rien. » La Commission de répartition tient aussi compte de différents éléments annexes à la requête déposée. Les dossiers sont alors également considérés en fonction du financement général des secteurs d'activité proposé, du contexte général ou encore des autres financeurs du groupe qui soumet une demande. L'évaluation des dossiers dépasse le seul cadre des documents requis par l'organe de répartition et déposés par des potentiels bénéficiaires et dépend donc aussi de l'appréciation, dans une certaine mesure subjective, des membres de la Commission de répartition⁶⁵³.

Un autre principe également souligné par cet interlocuteur est que la Loterie Romande ne peut être « le seul donataire » : « Nous avons peu de principes, mais un d'entre eux dit que nous ne devrions pas être les seuls à financer le projet. » Ici également, ce principe n'est pas une obligation stricte puisqu'il est en effet arrivé à l'organe de répartition de financer entièrement un projet :

Ça nous est arrivé très rarement d'être le seul. Donc, ça veut dire plus concrètement que si tel projet coûte par exemple 35'000 francs suisses, on nous demande 35'000 francs suisses. Quand on nous demande l'entièreté du projet du financement du projet, c'est que celui-ci s'inscrit en général dans un projet plus vaste que la Loterie Romande ne soutient pas. (André, membre de la Commission et du comité de répartition de la Loterie Romande neuchâteloise)

Si la Loterie Romande peut aider au démarrage d'un projet⁶⁵⁴, elle ne peut en revanche les suggérer elle-même directement et les mettre sur pied. Par contre, il est possible que des membres du comité viennent en aide pour donner quelques conseils ou recommandations à des projets auxquels ils croient, mais qui nécessitent quelques compléments pour pouvoir être lancés : « Il y en a qui partent dans un projet et qui n'ont pas l'expérience de gestion de projets, mais qui ont de l'enthousiasme et

⁶⁵³ À travers la lecture des conditions-cadre, nous remarquons que si certains principes relèvent davantage de l'obligation (article 2 sur l'« attribution de l'utilité publique », article 4 alinéa 3 et 4 sur les « bénéficiaires »), d'autres sont en revanche plus sujets à la négociation et à l'appréciation des membres de la Commission de répartition (article 4 alinéa 1 et 2 sur les « bénéficiaires », article 5 sur la « destination des dons ») (Loterie Romande, 2014). Quand il nous parle des conditions-cadre et de la procédure pour l'allocation des gains à distribuer, le membre de la Commission interrogé fait état de la souplesse à apporter à son sens dans la définition des critères. Son discours à ce sujet nous semble pouvoir expliquer en partie le caractère plus négociable laissés à certains d'entre eux (qui serait alors même souhaité pourrions-nous questionner) : « J'ai la conviction que quand on pose des critères trop stricts, il faut après s'entourer d'une telle dose de prudence pour ne pas se déjuger finalement, qu'on va alors rester prudent et ceci au détriment des projets présentés. Autant ne pas mettre trop de critères, car tant qu'on peut donner, on donne. Mettre des critères absolus, alors le montant accordé devient un dû. Or, personne ne peut se prévaloir d'un don. » L'autonomie laissée aux cantons dans l'attribution de leurs gains respectifs peut peut-être également expliquer l'emploi d'un « en principe » à la place d'une « obligation » dans la rédaction de certains critères.

⁶⁵⁴ La Loterie Romande peut donner ce qu'elle appelle des « aides au démarrage » : « C'est une aide unique au démarrage d'un projet parce qu'il faudra investir par exemple pour du mobilier, de la promotion ou pour faire connaître ce que les groupes font d'une manière importante. » (André, membre de la Commission et du comité de répartition de la Loterie Romande neuchâteloise)

des qui ont des idées. On reçoit des personnes pour leur dire comment faire, pour essayer de rendre les choses possibles. »

Nous avons alors posé la question sur l'éventualité que des projets qu'ils auraient en partie financés aient périclité, n'aient finalement pas abouti, voire qui n'existeraient plus à l'heure actuelle. La personne interrogée répond que le taux de réussite est plutôt très satisfaisant à son sens, en raison notamment de l'expérience et de l'expertise des membres du comité. Observons qu'il est explicitement mentionné à l'article 1 des conditions-cadre que les membres de l'organe de répartition « connaissent les secteurs de l'utilité publique de leur canton » (Loterie Romande, 2014, p. 1) et que cela représente donc une condition pour en faire partie. En passant en revue la dernière liste des membres de la Commission de répartition de l'organe neuchâtelois, nous observons que ce sont des personnes qui exercent, pour la plupart, des professions dirigeantes, libérales ou encore intellectuelles et d'encadrement⁶⁵⁵. Certaines d'entre elles ont exercé dans des services de politique publique comme ceux de l'action sociale, des affaires culturelles ou encore du service juridique du canton. Précision que c'est le Conseil d'État neuchâtelois qui nomme les membres de la Commission de répartition. Une sélection qui s'élabore, nous pouvons le supposer, à l'intérieur de réseaux d'interconnaissances professionnelles dans les secteurs publics, politiques et libéraux locaux⁶⁵⁶. La composition de la Commission de répartition peut s'apparenter alors à celle d'un groupe de pairs et nous pouvons envisager, au regard des postes ou professions exercés (chef de service, directeur, président, directeur, professeur, député, ...), que ce sont des individus relativement bien dotés en capitaux (économique, culturel, social, symbolique). Du reste, nous avançons que, afin qu'il leur soit reconnue une connaissance des « secteurs d'utilité publique » du canton en question, les membres de la Commission de répartition sont également pourvus d'un *capital d'autochtonie* qui peut être défini sommairement comme suit : « Ensemble des ressources que procure l'appartenance à des réseaux de relations localisés. Il s'agit de nommer des ressources symboliques, symboliques en ce qu'elles ne tiennent ni d'un capital économique, ni d'un capital culturel, mais d'une notoriété acquise et entretenue sur un territoire singulier. » (Renahy, 2010, p. 9) Aussi, le fait de posséder un certain nombre de relations sociales au sein même du territoire et une renommée locale s'avère certainement utile pour parvenir

⁶⁵⁵ Pour l'année 2013, les professions ou fonctions des membres de la Commission de répartition sont les suivantes: ancien chef de Service de l'action sociale, directrice-adjointe et présidente d'associations, infirmière, cheffe de service des affaires culturelles, économiste, directeur d'un institut suisse, ancien président de la chambre neuchâteloise du commerce et de l'industrie, ancien Député, professeur retraité de l'Université de Neuchâtel, directeur d'une fondation, directeur d'une caisse cantonale de compensation, historienne, membre fondatrice d'une association, ancien chef du service juridique.

⁶⁵⁶ Nous ne trouvons pas spécifiquement de document qui précise la procédure de nomination des membres de la Commission de répartition par le Conseil d'Etat neuchâtelois. En revanche, pour une simple illustration et comparaison de ce qui se fait dans un autre organe de répartition de la Loterie Romande, le Conseil d'Etat fribourgeois nomme les membres de la Commission cantonale de la Loterie Romande en cherchant à « assurer une équitable représentation des milieux concernés par les problèmes sociaux et la vie culturelle du canton » (Loterie Romande, 2012b) - ce principe se retrouve dans le *Règlement concernant la répartition des bénéfices nets de la Société de la loterie de la Suisse romande revenant au canton de Fribourg* sous l'article 4a.

à cette fonction au sein de l'organigramme de la Loterie Romande. Le *capital d'autochtonie* sous-tend « des formes pratiques de pouvoirs, puisque le fait d'appartenir à un groupe d'interconnaissance n'est pas une donnée neutre, mais est au contraire susceptible d'avoir un poids social permettant de se positionner avantageusement sur différents marchés (politique, du travail, matrimonial, associatif, etc.) » (Renahy, 2010, p. 9). Ce capital peut permettre à l'individu de pénétrer dans différents milieux - dont certains peuvent être plus cloisonnés ou peu accessibles (un défaut important en capitaux individuels ne peut a priori donner accès). Être doté d'un *capital d'autochtonie* peut agir comme un « tremplin qui favorise l'entrée dans des sphères de sociabilité - voire propulse à l'intérieur de ces dernières [...] » (Retière, 2003, p. 133)⁶⁵⁷.

Il nous paraît important d'évoquer la notion de « don » telle qu'elle est comprise à la Loterie Romande dans la mesure où son emploi nous semble ambivalent :

Le don est quelque chose de gratuit par définition, par essence. Donc, nous ne faisons pas du sponsoring parce qu'il y a une contre-prestation. Et puis, nous ne faisons pas de contrats, par exemple on ne fait pas de contrat de prestation. C'est déjà une question de principe et qui dit contrat, dit que l'on participe à une politique qu'on établit et ce n'est pas leur rôle, c'est le rôle de l'État. (André, membre de la Commission et du comité de répartition de la Loterie Romande neuchâteloise)

Le don est compris ici comme relevant de la gratuité, mais qui reste sujet à des « contre-prestations ». Si l'ensemble de la procédure se déroule convenablement – soit si après vérification des comptes et du bilan - le « don » attribué par la Loterie Romande n'est en effet pas à rendre. La seule contrepartie est alors celle d'indiquer que la Loterie Romande a soutenu une partie du financement du groupe. Selon nous, la définition sociologique d'un don, acte gratuit sans contrepartie exigée et sans obligation contractuelle à être potentiellement rendu (mais soumis à une obligation morale de rendre le don reçu), semble contredire à notre sens le choix terminologique choisi par la Loterie Romande⁶⁵⁸.

⁶⁵⁷ Pour illustration, soulignons le parcours politique du membre interrogé : « J'ai fait douze ans de politique à plein temps pour la région, pour le canton et vingt-trois ans comme député. J'ai été président. Ça veut dire que l'on connaît culturellement tout ce qui est fait dans le canton parce qu'on était invité à toutes les inaugurations. J'ai encore fait trois ans au Conseil national. J'avais déjà une bonne vision de la Loterie Romande avant d'avoir le poste que j'occupe aujourd'hui. » Nous pouvons supposer sur la base de ces éléments que le Conseil d'État qui l'a nommé en reconnaissant non seulement ses compétences en matière « d'utilité publique » mais aussi sa connaissance plus générale du canton liée entre autres à sa précédente fonction politique.

⁶⁵⁸ Lors de recherches d'analyse documentaire faites en octobre 2016 sur le site Internet de la Loterie Romande neuchâteloise, nous remarquons qu'il est dorénavant plus mentionné le terme de « don » mais celui de « contribution », ce qui nous semble mieux correspondre à la transaction réalisée. Aussi, a été modifiée la phrase suivante pour l'ensemble des loteries cantonales : « Le soutien attribué par les Organes de répartition de la Loterie Romande ne doit pas être considéré comme une subvention ou du sponsoring, mais comme une contribution [et non comme un don comme encore rédigé en juillet 2015]. Par contre, il est recommandé aux bénéficiaires d'en faire mention dans leurs documentations, plaquettes, programmes ou autres. Pour cela, des logos appropriés sont à la disposition des bénéficiaires. » (Loterie Romande, 2016, p. n.d.) Suite à un échange téléphonique avec le Secrétaire général du canton de Vaud, celui-ci nous précise que ce changement est lié à la TVA. Le terme de contribution a été préféré à celui de don qui laissait apparaître, souligne-t-il, une ambiguïté pour l'administration fédérale des contributions (AFC). Il fallait par ailleurs une meilleure traduction entre le français et l'allemand et les responsables de la Loterie Romande se sont ainsi accordés pour employer le terme de contribution qui satisfait, nous

Si une vérification se fait en aval du montant attribué, un contrôle du financement sollicité par les bénéficiaires est aussi exécuté en amont : « Il est arrivé que certaines associations essaient de doubler le budget pour avoir la moitié. Ça se passe en général assez mal pour elles. Et on ne travaille pas comme ça dans la durée, on ne peut donc pas travailler comme ça. Elles sont sanctionnées, on leur enlève des fonds. » Le groupe qui n'allouerait pas le montant à ce qui a été convenu avec la Loterie Romande peut se voir devoir restituer une partie ou l'entièreté du don comme indiqué dans les statuts des conditions-cadre. D'autres mesures peuvent être proposées au cas par cas en fonction des problèmes soulevés :

Il est arrivé qu'on demande la restitution, donc le remboursement ou partiel ou total du don. Mais dans les faits, le problème ne se pose pas vraiment. Et pourquoi il ne se pose pas tellement ? Et bien parce que ceux qui travaillent dans la durée connaissent les règles du jeu. Et je dirais que plus ils sont réalistes et honnêtes dans leurs démarches, plus un soutien pourra se renouveler. La confiance s'établit par vérification. Quand on délègue un pouvoir, en l'occurrence on délègue un peu d'argent, le contrôle fait partie de cette délégation-là. (André, membre de la Commission et du comité de répartition de la Loterie Romande neuchâteloise)

Nous remarquons également qu'ici une certaine marge de manœuvre est laissée à la Commission de répartition pour prendre des mesures face à d'éventuels manquements à la règle des bénéficiaires. L'adaptation en fonction des cas et des groupes est alors envisagée pour régler dans les meilleures conditions possibles les situations problématiques. La Loterie Romande est elle-même soumise à quelques contrôles. En effet, l'État est chargé de mesurer si le respect juridique de règles imposées à l'organe de répartition est effectivement maintenu : « L'État a comme mission fondamentale de vérifier que notre activité soit conforme à la loi. À chaque liste de répartition, il y en a quatre fois par année, on soumet cette liste au Conseil d'État qui la ratifie sous forme d'arrêté. » À la question de savoir s'ils doivent des comptes à l'État, le membre interrogé répond par la négative et précise que les réviseurs de comptes sont indépendants des services étatiques.

8.5.3 Quelques données et évolutions chiffrées⁶⁵⁹

Les montants attribués par la Loterie Romande au canton de Neuchâtel pour l'année 2014 s'élèvent au total à 13'549'800 francs suisses et sont répartis dans les domaines d'attribution (ce qui représente entre 400 et 450 dossiers par année pour l'organe de répartition neuchâtelois). Les deux secteurs les plus financés en 2014 sont ceux de la culture avec près des trois quarts du financement total à

dit-il, « les deux côtés de la Sarine ». Pour les bénéficiaires qui doivent payer une TVA, la contribution est ainsi assimilable à une subvention - bien qu'elle n'en soit pas une dans les faits tient à préciser toutefois la personne contactée : « Selon la Loi fédérale sur la TVA (LTVA) et la pratique de l'Administration fédérale des contributions (AFC), les versements opérés par la Conférence des présidents des Organes de répartition de la Loterie Romande sont qualifiés de subventions au sens de la TVA et non pas de dons » ou encore que « les contributions versées doivent être considérées comme des subventions sous l'angle de la TVA; elles conduisent en règle générale à une réduction du droit à déduction de l'impôt préalable auprès du bénéficiaire s'il est contribuable TVA. » (Loterie Romande, 2016, p. n.d.)

⁶⁵⁹ Voir [Annexe 6 « Quelques données graphiques concernant les montants alloués par la Loterie Romande »](#).

distribuer (73%) et de l'action sociale représentant un peu moins d'un huitième du montant total alloué (12%). Le domaine d'attribution « action sociale » se trouve dans la moitié supérieure des secteurs recevant le plus de financement de l'organe de répartition neuchâtelois sur cette période en moyenne annuelle de 1'153'844 francs suisses, soit 8.6% du pourcentage total d'attribution. Concernant le montant total attribué ces neuf dernières années par l'organe de répartition neuchâtelois, il se monte à 13'327'787 francs suisses/an et reste relativement stationnaire, bien que non linéaire.

8.5.4 La Loterie Romande : un financement qui concerne davantage les solidarités alterdéterminées

Le financement par la Loterie Romande a souvent été évoqué par les enquêtés : près de la moitié des groupes étudiés y ont ou y ont eu recours de manière sporadique ou plus régulière. Plusieurs collectifs ont indiqué avoir reçu des fonds de la Loterie Romande pour financer des projets ou aider au démarrage de leurs activités. Nous observons que la requête auprès de la Loterie Romande pour financer en partie le groupe est plus fréquente dans les solidarités alterdéterminées. En effet, tous les groupes de notre terrain d'étude ayant bénéficié de « dons » de la Loterie Romande appartiennent à ce type de solidarité (à une exception près). Onze parmi ceux que nous avons étudiés⁶⁶⁰ - et qui nous ont indiqué recevoir un financement par ce canal - figurent dans les documents intitulés *Répartition des bénéfices de la Loterie Romande*⁶⁶¹. Des différences tant dans la périodicité que dans les montants alloués entre les groupes sont à souligner : depuis 2008, si certains d'entre eux ont reçu de l'argent de manière unique, d'autres ont été en revanche financés de manière plus régulière⁶⁶² voire annuellement. Pour ce dernier cas de figure, trois associations (Bénévolat-Vaud, RECIF et Espacefemmes) ont perçu des fonds de façon continue depuis 2008. Dans le cas de Bénévolat-Vaud, les fonds de la Loterie Romande finançaient les portefeuilles d'assurances des bénévoles (n'est plus financé depuis 2016)⁶⁶³.

⁶⁶⁰ Il s'agit plus spécifiquement des Jardins de Cocagne, RECIF, EspaceFemme, Partage, Panier solidaire, Emmaüs, InfoEntraide Neuchâtel, ADCN, Bénévolat-Vaud, Les Couturiers du Temps et La Joliette.

⁶⁶¹ Nous ne pouvons prendre en compte que les années où il est possible d'avoir accès en ligne au recensement des groupes financés (2008-2014). L'année 2008 est celle à partir de laquelle il est possible de connaître en ligne le recensement des instances financées par la Loterie Romande dans ses rapports de répartition. Il est par conséquent possible que certains groupes étudiés aient reçu un financement de la Loterie Romande des années antérieures à la période ici considérée. En général, les rapports d'activité des groupes (souvent non disponibles en ligne) ne mentionnent pas les montants alloués par la Loterie Romande, mais indiquent parfois seulement son soutien. Après vérification, tous les groupes ayant confié recevoir de l'argent de la Loterie Romande se retrouvent bel et bien dans ces rapports.

⁶⁶² Cette seconde association a perçu une moyenne annuelle de 26'000 francs suisses sur les deux années disponibles (2011 et 2014).

⁶⁶³ Bénévolat-Vaud a perçu sa dernière contribution de la Loterie romande en 2015 (50'000 francs suisses). L'association ne figure plus dans le *Rapport de répartition des bénéfices* de l'organe de répartition vaudois de 2016. Elle a reçu en moyenne 90'000 francs suisses sur quatre ans, soit de 2011 à 2014 (années à partir desquelles les montants sont indiqués dans les rapports de répartition). Elle attribue l'infléchissement de la Loterie Romande à sa politique originelle qui vise essentiellement à financer le démarrage de projets et aux débuts d'un groupe et non de financer son fonctionnement à moyen et long terme.

Dans le cas Espacefemmes, un financement annuel est accordé par la Loterie Romande - l'association doit néanmoins soumettre une demande et un rapport par année – les requêtes vont cependant s'espacer à l'avenir et un montant triennal va être déterminé : « Je pense qu'ils ont dû voir qu'on était une association solide et donc maintenant, on a une demande qui est trisannuelle, c'est-à-dire qu'un montant est fixé pour les trois prochaines années. C'est une sécurité certes, c'est fixe, mais en même temps on ne peut pas augmenter cette somme. » (Florence, collaboratrice d'Espacefemmes) La Loterie Romande sert à financer les nombreux projets de l'association, notamment un certain nombre d'activités nouvellement et régulièrement proposées par celle-ci, ce qui explique potentiellement ce financement récurrent⁶⁶⁴. La collaboratrice souligne que la Loterie Romande « se contente du rapport d'activité simple » comme document d'évaluation des dépenses et des activités réalisées pendant l'année par l'association⁶⁶⁵. Enfin pour RECIF, le financement annuellement reconduit par la Loterie Romande n'est pas alloué chaque année à la même entité de l'association : l'association se partageant en deux centres dans deux régions du canton de Neuchâtel (qui ont fusionné en 2008), c'est notamment celui de la Chaux-de-Fonds qui reçoit presque annuellement des fonds de la Loterie Romande. Le centre de Neuchâtel a reçu une seule fois en 2010 de l'argent de la Loterie Romande⁶⁶⁶. Pour le reste des groupes étudiés, le financement a été plus ponctuel, voire pour l'instant unique, sur la période considérée⁶⁶⁷.

Si elle avance que « le financement récurrent ne fait pas partie finalement de la politique de base de la Loterie Romande », elle reconnaît en revanche que, pendant de nombreuses années, l'association a fait partie des quelques cas exceptionnels que la Loterie Romande finançait de manière régulière. Cette exception faite à l'égard de l'association est attribuée selon elle aux personnes en charge à l'époque. La composition des personnes décisionnaires est pointée comme favorisant ou non l'octroi de conditions inaccoutumées et plutôt privilégiées : « Il y avait aussi des personnes en place qui ont sûrement favorisé un financement régulier. Et après le Conseil de fondation change, les gens changent, le contexte change et l'on revoit donc les choses. Ce qui est une bonne chose aussi. » (Elsa, collaboratrice de Bénévolat-Vaud) Un renouvellement de cette composition de décideurs a pu effectivement reconfigurer la situation. Le retrait se fera graduellement, notamment en raison des conditions de résiliation des contrats des primes d'assurances des bénévoles (ce sont environ deux tiers des bénévoles (soit 2000 bénévoles sur les 3000 que recense l'association) qui sont concernés.

⁶⁶⁴ Concernant le renouvellement d'une demande, l'article 11 du *Règlement du 27 novembre 1989 concernant la répartition des bénéfices nets de la Société de la loterie de la Suisse romande revenant au canton de Fribourg* stipule que « le bénéficiaire d'un don n'est, sauf cas exceptionnel, pas admis à présenter une nouvelle demande au cours de la même année » (Conseil d'Etat du canton de Fribourg, 1989, p. 4). Rien n'est évoqué concernant le dépôt de demande par an par le même solliciteur. Si une nouvelle demande est déposée chaque année, comme l'évoque la collaboratrice interrogée, l'organe de répartition fribourgeois peut alors entrer en matière.

⁶⁶⁵ Les montants annuels de 2011 à 2014 perçus par celle-ci se chiffrent également à plus d'une centaine de milliers de francs suisses (moyenne de 162'500 francs suisses). Aucun rapport d'activité ne figure en ligne ni aucun autre document qui préciserait les montants reçus par la Loterie Romande, bien que celle-ci soit mentionnée et ainsi remerciée du soutien sur le site de l'association.

⁶⁶⁶ De 2008 à 2014 (excepté 2010), c'est le centre chaux-de-fonnier qui a effectivement perçu l'argent alloué à cette association bipartite et a reçu en moyenne quelques dizaines de milliers de francs suisses (une moyenne de 66'250 francs suisses pour les deux entités). Comme l'association étudiée n'a été financée qu'en 2010, nous ne pouvons connaître le montant qu'il lui a été versé par le biais des rapports de répartition. Le rapport d'activité 2010 de l'association ne mentionne pas le montant alloué, mais bien un financement reçu de la Loterie Romande.

⁶⁶⁷ En l'occurrence, InfoEntraide Neuchâtel (2014), La Joliette et les Couturiers du Temps (respectivement 2009 et 2013 pour le secteur du CSP et 2013 pour l'atelier), Partage et Panier solidaire (respectivement 2012 et 2013) et Emmaüs (2011). Afin de donner un ordre d'idée des sommes reçues, l'intervalle des montants perçus par ces groupes commence à 2'000 francs suisses (minimum) et s'élève jusqu'à 100'000 francs suisses (maximum).

De manière générale, les enquêtés reconnaissent l'importance des fonds alloués par la Loterie Romande pour financer leurs activités. Quand le financement public s'amenuise, voire vient à manquer, la Loterie Romande peut être considérée comme un soutien financier compensateur : « Il y a toujours la Loterie Romande quand l'État n'a plus d'argent. » (Sébastien, co-fondateur de Partage et collaborateur de La Joliette). D'autres évoquent le caractère relativement déterminant, bien qu'incertain, de cette source de financement comme la coordinatrice de RECIF interrogée : « Dans notre financement, la Loterie Romande est clairement un financeur central. C'est toujours le stress par contre car on ne sait pas s'ils vont nous redonner, mais ils continuent. Reste qu'on attend toujours le jour où ils nous diront non et là, on sera vraiment dans une situation plus délicate. » Si les demandes déposées par le groupe auprès de la Loterie Romande se sont très souvent soldées par un financement – parfois même régulier - ce dernier ne peut être cependant assuré à long terme. Certains aspects peuvent également servir à faciliter les démarches auprès de la Loterie Romande, notamment la réputation des groupes et responsables associés : « Dans ce que je fais ici, c'est vrai que j'ai en quelque sorte un nom et j'ai aussi mené pas mal de projets dans le milieu associatif. On est aussi en contact avec des institutions publiques, on est reconnu, La Loterie Romande nous fait donc confiance. » (Sébastien, co-fondateur de Partage et collaborateur de La Joliette). Les expériences positives avec la Loterie Romande (relation de confiance entre elle et les bénéficiaires) peuvent faciliter un renouvellement ou une entrée en matière.

En définitive, la Loterie Romande représente une source de financement importante, reconnue et sollicitée par le milieu associatif et dont les démarches sont a priori vécues comme étant peu contraignantes. Comme elle n'est théoriquement pas le seul financeur et qu'elle n'entre pas en concurrence avec un financement public, elle vient compléter d'autres ressources privées et/ou publiques. Elle est une source de financement qui peut se révéler utile et significative. Ce financement restant ponctuel, les groupes le sollicitant ne peuvent prétendre apporter des fonds pérennes durablement par ce biais. Relevons qu'un effort constant doit être déployé par les collectifs dont le besoin d'argent représente un vecteur important pour le développement et le maintien de leurs activités, mais aussi pour conserver les ressources financières en cours, voire afin de trouver de nouvelles sources de financement. Ceci explique l'importance reconnue par certains à la recherche de fonds (*found raising*) et un investissement souvent conséquent accordé à celle-ci pour les professionnels salariés ou les bénévoles qui s'y consacrent. Qu'il s'agisse de subventions accordées par une instance étatique ou de contributions allouées par la Loterie Romande, ces deux modes de financement supposent à la fois des contreparties requérant un certain temps rigoureux à investir et un contrôle de leurs activités par des agents externes au groupe, autrement dit une certaine ingérence

qu'il faut tolérer. Tout financement extérieur au collectif a en ce sens un certain prix, aux groupes en question de savoir à hauteur duquel ils sont alors prêts à engager ces démarches.

9. Motivations à participer et apports des collectifs de solidarité : ce qui détermine l'engagement associatif

Dans ce chapitre, il sera question d'analyser les motivations à participer à un collectif de solidarité et les apports de cette participation des personnes qui y prennent part. Les motivations sont à comprendre ici comme ce qui encourage initialement les personnes à pousser la porte d'un collectif de solidarité (facteurs d'incitation à l'engagement associatif). Les apports font état de ce que retirent celles-ci une fois qu'elles ont intégré le groupe (facteurs de rétention à l'engagement associatif). Plus largement, nous pourrions qualifier les motivations et apports comme les « déterminants à l'engagement associatif », soit les raisons qui incitent non seulement à intégrer, mais aussi à rester dans un collectif de solidarité. Autrement dit, ils sont à comprendre comme les éléments de justification des participants quant à leur engagement dans le groupe ; les objectifs que ceux-ci visent en intégrant le groupe et les motifs qui les encouragent à s'engager avec plus ou moins d'intensité et sur une relativement longue durée. En ce sens, nous reprenons une distinction faite par Siméant qui distingue « les incitations sélectives *favorisant* l'engagement » et les « rétributions susceptibles *ensuite* de le renforcer » (cité par Hamidi, 2002, p. 151). Sur la base des discours tenus par certaines personnes interrogées et à la manière de Hamidi, nous pensons qu'un « un même acteur, dans un seul de ses actes, peut être mû par plusieurs raisons. » (2002, p. 152). En outre, nous tenons compte des propos tenu par Passy qui évoque qu'il faut tenir compte à la fois des contextes socioculturel et relationnel de l'acteur (engendrant la potentialité de l'action) et de ses préférences subjectives qui déterminent son intention (soit le fait qu'il décide de prendre part de manière effective à l'action et quelle intensité il lui donne) pour pleinement saisir le concept d'engagement individuel (Passy, 1998). Enfin, comme les personnes interrogées sont celles qui sont parties prenantes des groupes étudiés, celles-ci trouvent généralement leur compte dans la participation au collectif auquel elles s'adonnent. Nous n'avons en effet pas interrogé les personnes ayant quitté le groupe pour différentes raisons – dont l'une pourrait être que les motivations initiales n'aient pas correspondu à ce que la personne ait pu retirer par la suite au sein du collectif (inadéquation entre motivations et apports ou encore manque de facteurs de rétention suffisants à l'engagement associatif).

Nous avons préalablement établi dans nos hypothèses de recherche que les motivations à intégrer un groupe étaient de trois natures : instrumentales, sociales et idéologiques. Si des motivations hétérogènes sont à relever en fonction, non seulement des différents statuts des personnes (participants directs [membres, pairs, bénéficiaires] ou participants indirects [personnel salarié, bénévoles]), mais aussi des aspirations et besoins individuels, ces trois grandes catégories de motivations apparaissent dans les discours de nos enquêtés. Ces formes de motivation peuvent pour

certaines être cumulatives⁶⁶⁸. Les apports recensés dans les différents groupes étudiés sont variés de par la diversité des groupes étudiés et de leurs missions afférentes.

Nous cherchons ici à détailler ces différentes catégories de motivation et apports des collectifs de solidarité aux personnes y prenant part. Nous ne nous baserons pas spécifiquement sur les types de solidarité que nous avons préalablement établis bien que certaines formes de solidarité soient plus directement reliées à certaines motivations ou types d'apports (par exemple : les motivations idéologiques relevées sont le plus souvent le fait de groupes appartenant à la solidarité idéale). Outre ce qui a déjà été développé dans les premiers chapitres, nous mettons en exergue la pluralité des contributions que peuvent amener ces différents collectifs et leur portée relative.

9.1 Motivations et apports instrumentaux : entre personnalisation des besoins et stratégie d'économies financières

Certaines personnes viennent chercher, dans les différents collectifs étudiés, à répondre à certains besoins qu'ils ne peuvent pas satisfaire plus convenablement à travers d'autres logiques. Pour certaines d'entre elles, les ressources à disposition dans les groupes étudiés sont complémentaires à d'autres : elles représentent une alternative supplémentaire de solidarité particulièrement mobilisée par les individus dont le *capital social*⁶⁶⁹ et/ou le *capital économique* sont relativement faibles (particulièrement au sein des collectifs inscrits sous la solidarité d'action sociale). Certains enquêtés relèvent être encouragés pour des raisons économiques à participer à des collectifs de solidarité. C'est dans les réseaux d'échanges non monétaires comme les SEL ou les RERS que ces motifs ressortent plus spécifiquement : la possibilité de pouvoir faire des économies ou d'avoir recours à des prestations sans payer le prix en vigueur dans le système traditionnel des biens et services représente une motivation utilitaire à y prendre part.

9.1.1 Espace de personnalisation des besoins : se proposer de répondre à des sollicitations spécifiques

La *solidarité chaude associative* s'institue comme un espace de personnalisation particulièrement ciblé des besoins qui ne peuvent, dans certains cas, ne pas être suffisamment comblés par d'autres acteurs. L'individualisation des besoins par le vecteur associatif est favorisée par l'accès direct au terrain et à des interactions en face-à-face avec les individus. Des associations peuvent être créées après avoir

⁶⁶⁸ Pour illustration, en s'associant à Rage de Vert, les personnes peuvent souhaiter manger des légumes biologiques en considérant que c'est meilleur pour la santé (motivation instrumentale), faire de nouvelles connaissances dans le cadre de demi-journées de récolte (motivation relationnelle), soutenir l'agriculture urbaine ainsi que la valorisation d'un manger local (motivation idéologique).

⁶⁶⁹ Face au chômage par exemple, la présidente de l'ADCN évoque le rôle important que l'association peut jouer en ce sens : « Si on n'existe pas, certains ne sauraient pas où aller. Certains ont des réseaux et d'autres pas du tout, donc il faut pouvoir venir en aide à ceux qui n'en n'ont pas. » Dans le cas des groupes d'entraide, le membre du Conseil de fondation d'InfoEntraide interrogé estime que l'« on peut trouver plus de gens avec un faible réseau social ou familial. »

constaté qu'aucune structure n'existait pour répondre à certains besoins spécifiques. L'espace associatif peu contraint dans ses manières de fonctionner et libre des missions qu'il souhaite développer permet ce haut niveau de personnalisation. Au contraire des institutions publiques, le monde associatif n'est pas limité à la seule prise en charge des risques sociaux. Chaque besoin, même minoritaire voire marginal, peut être l'objet d'un groupement associatif. Cette personnalisation possible des besoins se retrouve dans le discours de certains enquêtés. Pour illustration, une membre du SEL image le réseau comme « une caverne d'Ali Baba où chacun prend ce qu'il lui faut » précisant qu'« il y a des choses qu'on ne trouve pas autrement qu'ici ». Les formations dites sur mesure proposées par Bénévolat-Vaud aux membres d'associations sont un autre exemple de volonté marquée pour personnaliser les requêtes des bénéficiaires. Un travail de substitution peut parfois être réalisé pour répondre à des besoins spécifiques que d'autres structures n'ont pas suffisamment pris en charge : la collaboratrice de l'ADNC se charge par exemple de refaire les CV élaborés dans le cadre des cours donnés par l'ORP. La personnalisation des mesures de réinsertion socioprofessionnelles par le biais d'associations est un objectif visé par le SPAS : « Par rapport aux mesures que l'on peut proposer aux bénéficiaires à travers le milieu associatif, on essaie de faire en sorte que cela soit taillé sur mesure » précise son chef de service. Plus largement, le terrain d'étude mené permet de pouvoir considérer l'espace associatif comme offrant des « lieux où il est possible de réaliser des actes d'entraide limités, face à des besoins bien déterminés » (Collaud, 1993, p. 27). Le vecteur associatif peut aussi se faire l'appendice des institutions publiques (pour exemple, l'ADNC et les ORP). Si toute sorte de besoins peut être prise en charge par le biais associatif, rien n'assure en revanche que la satisfaction des besoins en question soit réalisée.

9.1.2 La possibilité de faire certaines économies

Des réseaux d'échanges non monétaires tels que le SEL, le RERS ou le JEU sont régulièrement mobilisés par les personnes interrogées parce qu'ils permettent de faire certaines économies. La gratuité est par ailleurs souvent valorisée dans le discours des enquêtés comme moteur à participer à ces collectifs. Pour illustration, une membre du SEL confie se renseigner auprès du réseau pour savoir si une prestation ou un bien est disponible avant d'entamer d'autres démarches plus coûteuses, bien qu'elle ait conscience que tout ne peut pas être trouvé à travers le SEL : « Pour réparer mon lave-vaisselle, si j'avais trouvé dans le SEL, j'aurais pris le SEL, mais il n'y avait pas. » Certains évoquent la participation au SEL comme une stratégie budgétaire, mais aussi comme une manœuvre de contournement du système marchand :

Dans notre SEL, on a un membre très bricoleur qui pose de très bonnes expertises et du coup, on n'a pas besoin de payer plein pot quelqu'un dans le système marchand quand on fait venir un professionnel [...] Si on demande ce genre de services à travers du SEL, par exemple la réparation de circuits électriques,

c'est que soit l'on n'a pas les moyens de le payer dans le circuit habituel, soit que l'on n'a pas eu de bonnes expériences avec le monde professionnel. (Nicole, membre fondatrice d'un SEL)

La limite dans cette démarche est double : d'une part, la garantie qu'une personne puisse répondre à la sollicitation posée n'est pas assurée ; d'autre part, cela nécessite de faire confiance à des personnes aux connaissances ou compétences potentiellement amatrices, soit à une expertise non garantie pouvant générer de l'insatisfaction.

Certaines activités proposées par les groupes permettent clairement la possibilité de réaliser des économies. À travers les logiques d'achats groupés organisés à une époque par le MPF, les membres interrogés reconnaissent que le fait de pouvoir faire des économies a été explicitement recherché. Les responsables des deux associations de redistribution alimentaire étudiées soulignent quant à eux la somme d'argent économisée, même modeste, pour les personnes précarisées qui viennent chercher leur panier alimentaire hebdomadaire. Dans une perspective similaire, l'un des membres de l'AED admet que certains étudiants sont précisément intéressés par la redistribution alimentaire mise sur pied par l'association pour des raisons financières : « Certains se déplacent parce que c'est une question d'argent. Les gens font un calcul : cela prend du temps de faire ses courses et venir ici, c'est faire quelques courses gratuites. C'est un investissement que beaucoup de gens font volontiers par conviction et par économie d'argent. » Être membre du SEL pour certains participe à pouvoir initier une démarche de « déconsommation »⁶⁷⁰ en vue notamment de réaliser des économies d'argent. Avec ces deux dernières illustrations, nous observons que la recherche d'économie se couple dans certains cas aux motivations idéologiques.

9.1.3 Avoir accès à des prestations à un coût moins élevé qu'au sein du système marchand

Certains enquêtés font part du fait de pouvoir profiter de prestations à moindre coût que les tarifs usuels du système marchand. Certains collectifs peuvent représenter un espace où il est possible d'avoir accès à des biens ou services à des prix inférieurs (voire dans certains cas gratuitement). En particulier, ne pas « être obligé de payer le prix du marché » est souvent répété dans le discours des membres des SEL, RERS et du JEU : « Une femme de ménage, c'est clairement quelque chose dont j'aurais besoin et que je n'aurais pas les moyens de payer. Trouver ce service à travers le SEL serait une excellente opportunité. » (Julia, membre du SEL) ; « Les séances de massages thérapeutiques, je ne me les serais jamais offertes en dehors du JEU. » (Noémie, membre du SEL et du JEU)

⁶⁷⁰ En partant du point de vue du consommateur, la déconsommation peut ainsi qualifier « un comportement de l'individu visant à réduire de façon volontaire sa consommation, à moins consommer » qui peut prendre plusieurs formes : réduction des dépenses ou des quantités consommées, refus de gaspiller, recherche plus qualitative de consommation. (Séré de Lanauze & Siadou-Martin, 2013, p. 57).

L'ouverture vers des échanges non marchands est explicitement mise en avant au travers des réseaux comme les SEL, les RERS ou encore le JEU. La place accordée à l'argent a été discutée par un grand nombre d'enquêtés et représente souvent une motivation à participer ou se tourner vers des collectifs de solidarité de ce type que ce soit pour des raisons instrumentales ou idéologiques.

Dans la plupart des collectifs de soutien étudiés est évoquée l'idée que l'argent ne doit pas être un frein à participer au groupe, ni limiter l'accès à ses prestations. En effet, les prestations proposées au sein des collectifs étudiés sont souvent gratuites ou tarifées à des prix préférentiels comme l'illustrent ces trois prochains exemples : les prestations offertes par l'ADCN permettent à certains usagers de pouvoir bénéficier d'un soutien juridique qu'ils n'auraient pas pu avoir s'ils avaient dû financer les honoraires d'un avocat ; à Espacefemmes, le tarif des consultations est présenté comme « bien moins cher que le prix du marché » et comme « une stratégie alternative à bien meilleur coût »⁶⁷¹; la formation d'aide-ménagère mise sur pied par RECIF est volontairement proposée à bas prix pour que les femmes intéressées puissent avoir accès à une bourse d'emploi. En définitive, un certain nombre de prestations ayant cours au sein des collectifs de solidarité étudiés sont échangées sans argent, gratuitement ou à des prix considérés le plus souvent comme symboliques. La gratuité ou quasi-gratuité des prestations peut dans certains cas représenter un attrait à se tourner vers le secteur associatif.

9.2 Motivations et apports relationnels : (re)créer du *lien social*

Les collectifs de solidarité permettent de (re)créer du lien. Ce sont des espaces au sein desquels peuvent se développer des liens sociaux et où sont nouées des relations, qu'elles soient fondées sur la base d'une même problématique, situation de vie ou d'idées ou simplement du lien ponctuel. L'intensité des liens qui y sont créés est variable : du simple contact au développement d'amitiés, en passant par des personnes qualifiées de connaissances (en se côtoyant uniquement au sein du groupe) dont l'intensité peut être plus ou moins forte - des liens pouvant être faibles au départ et devenir plus forts par la suite. Nous pourrions ainsi qualifier ce type de liens se créant au sein d'association de « mi-forts mi-faibles » (S. Emery, 2005) :

L'association de quartier, par exemple, réunit des individus partageant plus que des liens faibles : ils défendent une cause commune, se côtoient régulièrement en raison de leur proximité et peuvent être de ce fait enclins à partager une certaine intimité ; toutefois leurs liens interpersonnels ne sont pas non plus, sauf exception, des liens forts car ils ne sont, au fond, « que » des voisins. (S. Emery, 2005, p. 96)

⁶⁷¹ Pour rappel, la première consultation de conseils professionnels ou juridiques est tarifée à 60 francs suisses puis les autres s'élèvent à 50 francs suisses, ce qui est effectivement meilleur marché que les tarifs usuels facturés par les juristes ou avocats.

Notons que la recherche de *lien social* n'est souvent pas directement mentionnée comme motivation première à rejoindre un groupe chez les personnes interrogées bien que certains l'aient reconnu comme moteur principal. Les motivations restent davantage – du moins dans un premier temps - instrumentales ou idéologiques, voire thérapeutiques pour certains, professionnelles ou altruistes pour d'autres. Le lien relationnel est en revanche très régulièrement évoqué comme élément motivant à continuer de participer avec une certaine régularité au groupe et qui donne du sens à s'y rendre en sus des autres apports et motivations. Aussi, rencontrer de nouvelles personnes, agrandir son cercle de connaissances, développer des relations basées sur des « affinités d'idées », créer des espaces de socialisation ou d'intégration permettant de rompre un certain isolement social sont autant de motifs évoqués dans la palette de raisons relationnelles que les collectifs de solidarité sont capables de générer dans le cadre du présent terrain d'étude.

Le besoin de reliance est également exprimé. La paternité du concept de *reliance sociale* (introduit dans les années 1960) est attribuée au sociologue Roger Clausse qu'il définit comme une « rupture de l'isolement ; recherche de liens fonctionnels, substitut des liens primaires, communion humaine » (1963, p. 22). Bolle De Bal a enrichi par la suite la définition du concept comme étant « la production de rapports sociaux médiatisés, c'est-à-dire de rapports sociaux complémentaires ou, en d'autres termes, la médiatisation de liens sociaux » (2003, p. 105)⁶⁷². Face au constat d'une déficience de reliance dans les sociétés occidentales est alors associé le besoin de reliance que certains considèrent comme un « impératif éthique fondamental » (E. Morin, 2004) :

Notre civilisation sépare plus qu'elle ne relie. Nous sommes en manque de reliance, et celle-ci est devenue besoin vital ; elle n'est pas seulement complémentaire à l'individualisme, elle est aussi la réponse aux inquiétudes, incertitudes et angoisses de la vie individuelle. Parce que nous devons assumer l'incertitude et l'inquiétude, parce qu'il existe beaucoup de sources d'angoisse, nous avons besoin de forces qui nous tiennent et nous relient [...] Les sources d'angoisse existantes font que nous avons besoin d'amitié, amour et fraternité, qui sont les antidotes à l'angoisse. (E. Morin, 2004, p. 114)

Ce constat similaire est souligné par Bryon-Portet qui observe une « tendance paradoxale de notre société occidentale » où sont exprimés à la fois « un délitement social effectif » et « un profond désir de reliance, impulsé par des groupes d'individus soucieux de lutter contre ce mouvement général de désagrégation » (2011, p. 108). Les différents collectifs étudiés peuvent en ce sens se proposer comme espaces permettant de mieux *relier* les individus et assurer ainsi une fonction de reliance sociale.

⁶⁷² Les systèmes médiateurs sont pour l'auteur soit des systèmes de signes (comme la langue) ou des représentations collectives (croyances, les codes culturels), soit des instances sociales (groupes, institutions, organisations).

9.2.1 Les associations : espaces de socialisation, de (re)création de *lien social*, de *reliance sociale*

Le collectif peut être mobilisé comme un espace où l'on peut rencontrer de nouvelles personnes ou au sein duquel on peut simplement avoir du « contact humain ». Cette dernière dénomination est souvent prononcée par de nombreux enquêtés pour exprimer l'une des satisfactions qu'ils tirent à participer à un groupement associatif. Les relations susceptibles de se créer dans ces espaces de socialisation particuliers peuvent toutefois ne pas nécessairement déboucher sur des relations profondément entretenues. Certains enquêtés tirent en effet parti de ces liens qui ne sont pas forcément nourris et apprécient simplement le fait de pouvoir être en lien avec d'autres. Dans quelques cas spécifiques, il est apprécié que certains échanges puissent être considérés comme étant plus chaleureux que ceux ayant cours dans la sphère marchande (dans le cadre des SEL et des ACP plus particulièrement) :

Si quelqu'un vient nous faire les vitres dans le cadre du SEL et que l'on voit la personne pendant deux ou trois heures, c'est tout un autre contact, c'est plus intensif, on a un dialogue. Je pense que c'est un contact qui est un peu plus profond que si vous faites venir une société qui vous fait les vitres : la personne vient, vous la laissez faire son travail et vous payez la facture. C'est tout autre chose. Avec le SEL, il y a un aspect relationnel plus fort je dirais, on est membre du même réseau et il n'y a pas d'échange d'argent. Pour ça, je trouve que c'est vraiment plus intéressant quand on peut le faire à travers le SEL du coup. (Anthony, membre d'un SEL)

Je pense que l'important dans le contrat d'une ACP, c'est la relation qu'il y a entre le consommateur et le producteur. C'est bien différent que d'aller chercher des légumes dans une chaîne de grande distribution et ne connaître personne, ni le vendeur ni le producteur. (Romain, coopérateur des Jardins de Cocagne)

L'association peut être vue comme vecteur de socialisation. Certains enquêtés reconnaissent avoir mobilisé le collectif originellement pour rencontrer de nouvelles personnes dans un environnement qui ne leur était pas encore familier, où ils n'avaient pas nécessairement un réseau de contact développé :

J'étais une nouvelle arrivante à Neuchâtel et je ne connaissais personne. J'ai rencontré quelques personnes et j'ai entendu qu'il y avait pas mal d'étudiants membres de l'AED [...] Et puis, comme j'ai commencé à être amie avec ceux qui organisaient, j'allais plutôt pour des raisons sociales, je veux dire pour sociabiliser avec eux et après j'ai fait de la récup'. Mais le premier but, ce n'était pas le projet de récupération de légumes qui m'intéressait, c'était pour voir des gens [...] On organisait souvent des pique-niques, des soupers-apéros pour attirer plus de monde et du coup moi, j'y allais pour me socialiser [...] Des associations comme ça, ce sont des bons endroits de socialisation. (Roxane, membre de l'AED)

Je suis Vaudoise, je suis venue à la Chaux-de-Fonds, j'ai trouvé très facile de s'y intégrer. C'était plus difficile dans le Val-de-Ruz. J'avais des tas de connaissances, mais j'avais l'impression de manquer une

partie du territoire vaudruzien et j'avais envie de mieux l'approcher. Et c'est pour ça que j'ai décidé de créer le SEL. (Nicole, membre fondatrice d'un SEL)

Je me suis installée dans le Jura car c'était un rêve de m'installer dans la région. J'avais trouvé du travail et je l'ai perdu après trois mois. Je ne connaissais rien ni personne et du coup j'espérais créer des liens à travers le travail, mais comme j'ai perdu très rapidement mon travail et que je n'ai pas d'enfants non plus, les liens, ce n'était pas gagné. J'ai ressenti un isolement très fort. Et c'est comme ça en fait que je me suis approchée du SEL. (Cindy, membre d'un SEL)

Cela ne fait pas longtemps que j'habite à nouveau La Chaux-de-Fonds et je ne connais plus personne. Il faut donc que je me recrée un réseau. Il faut dire qu'actuellement, je ne suis pas non plus dans un cadre de vie où je rencontre beaucoup de monde, je ne fais pas partie d'un club de sport donc le SEL, c'est un réseau de personnes très chaleureux où je peux rencontrer du monde comme je pourrais les rencontrer aussi dans un club de sport d'ailleurs. (Julia, membre d'un SEL)

L'aspect relationnel peut parfois supplanter les motivations instrumentales de départ :

Le plus appréciable maintenant dans le SEL pour moi, ce n'est pas ce qui est proposé comme offres et demandes, ce pour quoi j'ai commencé à y aller. Maintenant, je ne me dis pas 'Super, je vais pouvoir avoir un chèque de dix batz en échangeant mes confitures', je me dis 'Ah super, j'espère que je vais voir untel et untel.' Voilà, c'est ça qui importe désormais, ce sont les relations qui priment. (Julia, membre d'un SEL)

Je savais que le RERS, c'était quelque chose que l'on pouvait échanger et bien je me suis dit que je voulais apprendre l'italien et j'y suis allée. Mais maintenant, c'est le contact avec les autres, c'est surtout pour ça que j'y vais aujourd'hui. (Claire-Lise, membre d'un RERS et du MPF)

Pour d'autres, les liens associatifs peuvent agir comme liens de substitution aux relations de voisinage que certains estiment aujourd'hui amenuisés :

Avec le développement du capitalisme toujours plus fort, cela devient de plus en plus difficile de trouver des niches où les gens peuvent se retrouver et partager une passion commune et plus largement je dirais d'avoir une vie sociale quelle qu'elle soit. Ça devient difficile dans un même immeuble d'avoir des bonnes relations de voisinage. Beaucoup de gens du SEL ne peuvent plus avoir de relations de voisinage dans leur immeuble ou dans leur quartier alors ils viennent au SEL parce qu'ils trouvent des possibilités de vie sociale qui se sont perdues. (Christian, membre d'un SEL et ancien membre du MPF)

Si les relations de voisinage se limitent au quartier, les SEL, qui peuvent se voir comme « espaces de fabrication de 'liens sociaux' » (Laacher, 2002, p. 81), prennent place dans un espace géographique plus large qui peut être celui d'une ville ou d'une région. Voisiner et participer au SEL diffèrent sur ce point : une proximité étroite pour le premier et une proximité élargie dans les échanges pour le second. Notons que c'est précisément le « bon voisinage » qui peut « permettre des services occasionnels ou, beaucoup plus rarement, être considéré comme un réservoir de services » (Membrado, 2003, p. 103)

et que dans le quartier « on peut rester isolé, maintenir le vide relationnel » (2003, p. 101). L'absence de relations, et qui plus est de bonnes relations, entre voisins peut effectivement encourager à participer à un réseau de proximité tel que le SEL où les échanges sont plus assurés puisqu'ils en sont l'essence même.

9.2.2 À la recherche de partage de moments conviviaux, valoriser la convivialité

La convivialité est souvent nommée pour décrire l'ambiance que certains estiment trouver en participant aux activités respectives des groupes étudiés, et plus particulièrement dans le cadre des activités annexes qui sont régulièrement organisées (repas, pique-niques, visites, animations, ...) pour permettre d'approfondir les liens. Créer une ambiance conviviale et participer à des moments qui se veulent chaleureux et sympathiques est un aspect souvent valorisé et qui encourage les individus à prendre davantage part au groupe. La convivialité permet de donner à la fois « forme et sens au vivre-ensemble au sein d'un collectif » (De Gourcy & Rakoto-Raharimanana, 2008, p. 4). La convivialité aurait ainsi une double traduction : elle définit à la fois un « repas partagé », mais également « des rapports favorables entre les personnes » (Desrochers, 1999, p. 35) : « Certains ont compris qu'importe l'activité organisée, la vie, c'est se retrouver et de partager de bons moments ensemble. Dans les SEL, il y a beaucoup de bons vivants qui aiment se rencontrer et partager des moments de convivialité. J'en fais partie. » (Christian, membre d'un SEL et ancien membre du MPF)

Les activités festives sont parfois organisées afin de permettre aux membres de se connaître dans un cadre détendu et de pouvoir « briser la glace ». Les Disco'Soup organisées par l'AED se veulent comme « espaces sociaux de discussions et d'interactions » dans un esprit de convivialité. RAGE de Vert cherche à développer des activités dites culturelles et pédagogiques (projections de documentaires, cours de fabrication [fromage, pain au levain, fours solaires], récoltes de légumes en collaboration avec des structures scolaires ou des associations, ...) dans le but de créer « un réseau de partage et de convivialité ». Le membre fondateur de l'association interrogé pense que les familles qui souscrivent un abonnement et qui participent aux demi-journées de récolte « sont attirées par ce côté convivial » créé par le collectif. À Partage, si des repas entre bénévoles sont ponctuellement organisés, pour certains, ils ne garantissent pas le renforcement des liens : une bénévole de l'association reconnaît apprécier ces repas, mais n'estime pas que cela permette de mieux souder les liens entre bénévoles et se satisfait uniquement du bon moment passé. À l'ADCN et à RECIF est soulignée l'importance d'organiser au sein de leur groupe respectif des événements rassembleurs ou festifs parce qu'une demande en ce sens émanant des bénéficiaires est constatée. Sentir que l'on appartient à un groupe peut encourager à participer au collectif puisque « le besoin d'appartenance à un groupe est un facteur important de motivation » (Foudriat, 2007, p. 123).

La convivialité est liée à un esprit de festivité ; elle glane « ses modèles dans un imaginaire de la fête et du rassemblement festif » (De Gourcy & Rakoto-Raharimanana, 2008, p. 5). Elle suppose aussi des rapports agréables partagés collectivement, du bon temps passé ensemble même si celle-ci reste « le plus souvent ponctuelle » (2008, p. 6). La convivialité peut même être vue plus largement comme un « art de vivre » :

La convivialité, comme la fraternité, la sororité, la communauté, se présente comme un mode d'être, un mode de relations aux autres. Toutes ces réalités touchent à un lien qui se concrétise dans un certain style de relations, un certain type de rapports avec les autres. Il semble que le terme « art de vivre » traduise bien la manière d'être qu'une personne ou un groupe choisit d'adopter, de développer, de cultiver pour vivre ce lien. Ceci dit, nous nous proposons de définir la convivialité comme étant un art de vivre. (Desrochers, 1999, p. 35)

Nous retenons à travers ces quelques extraits que les collectifs de solidarité peuvent être vus comme des espaces où peuvent s'exprimer ces moments de convivialité quand ceux-ci organisent plus particulièrement des événements qui s'y prêtent (repas, fêtes notamment). Ces moments conviviaux orchestrés constituent des motivations importantes pour non seulement maintenir l'engagement à participer au groupe, mais également développer un sentiment d'appartenance et du lien.

9.2.3 Agrandir son cercle de connaissances en dehors du cercle primaire, développer un réseau de contacts

Participer à un collectif permet également à certains de former un réseau de connaissances qui peut être mobilisé par la suite en dehors du groupe ou venir compléter le réseau de liens primaires :

Dans le RERS, il y a l'entraide. Cela te fait connaître d'autres personnes. Je ne veux pas dire que tu fraternises, mais après tu sais où tu peux aller demander de l'aide si tu as besoin, tu as des contacts à proximité. Il peut se créer une autre dynamique dans un quartier avec ça. (Jeanne, membre co-fondatrice d'un RERS et membre d'une association de quartier [Pierre à Bot])

Des fois, le réseau de la personne n'est pas si complet que ça : en dehors d'un certain milieu, la personne ne connaît souvent pas grand monde, sauf si elle a le contact facile. Donc, il peut y avoir des manques à ce niveau-là que le SEL peut compléter. Moi-même, je n'avais aucune attente particulière du SEL si ce n'est agrandir mon cercle de connaissances et connaître d'autres personnes que celles que je connaissais déjà en politique ou à travers le bénévolat. (Nicole, membre fondatrice d'un SEL)

Grâce à l'association, j'ai pu connaître d'autres personnes qui vivent la même chose que moi avec mon fils schizophrène. La présidente de l'association a été pour moi la première personne qui me parlait de manière concrète de la maladie. Elle m'a donné des systèmes D pour être mieux avec cette maladie et aussi avec les proches qui la vivent, mon mari, mes filles. Ça a élargi le nombre de personnes vers lesquelles je peux me retourner désormais pour demander de l'aide. (Katia, membre de l'AFS)

Si la famille peut jouer un rôle soutenant, le soutien apporté n'est ni toujours systématique, ni suffisant, ni égalitaire. Les personnes rencontrées au sein des collectifs peuvent aussi venir substituer un réseau familial ou amical faible, voire absent. C'est notamment le cas d'une membre d'un SEL qui, en l'absence de famille, s'est tournée vers le réseau pour compenser une solidarité familiale qu'elle dit ne pas recevoir : « Je suis une maman qui élève seule ses enfants, je n'ai pas de famille, je suis assez isolée et puis j'ai tout le temps besoin d'aide pour tout un tas de choses. Je me suis dit que le SEL peut peut-être combler ce manque. » Certains groupes peuvent faire office pour certains d'entre eux, et plus particulièrement pour les personnes dont le réseau de connaissances est faible, d'espace qu'ils peuvent mobiliser pour obtenir une aide qu'ils ne peuvent avoir autrement. Dans le cas des groupes d'entraide, le membre du Conseil de fondation d'InfoEntraide Suisse interrogé avance hypothétiquement que ce sont davantage les personnes qui possèdent un « faible réseau social ou familial » qui y prennent part. Certains enquêtés font par ailleurs le constat d'un processus d'individualisation croissant et d'un affaiblissement de l'institution familiale comme réseau de soutien pour expliquer le rôle substitutif que peuvent jouer en ce sens les associations :

Je pense qu'il y a pas mal de gens qui viennent ici parce qu'ils ne savent pas vraiment où aller demander de l'aide autrement. C'est lié à l'individualisme galopant, la perte de l'institution de la famille aussi et à la migration pour les personnes immigrées qui fait que l'on n'a pas de copains ou de famille pour nous aider quand on arrive dans un pays où on ne connaît personne. (Laura, animatrice socioculturelle à l'ADCN)

Il y a une Suissesse qui est venue ici précisément parce qu'elle a eu de gros problèmes de santé et elle a perdu tout son réseau social et professionnel. Elle avait un très bon poste, mais elle a dû aller à l'AI, puis elle est tombée en dépression. Elle m'a confié que c'est grâce à l'association qu'elle a pu recréer des liens en suivant très régulièrement les activités. Et ça lui a permis de reprendre pied, elle s'est relancée. Et il y a pas mal de cas comme ça, certaines ont un peu que nous en fait [...] Pour beaucoup, on est le dernier filet social. (Florence, collaboratrice d'Espacefemmes)

Dans le cadre d'une sollicitation de soutien, les connaissances nouées au sein du monde associatif peuvent être préférées au réseau amical, ce qui nous fait observer qu'une sélection peut être faite entre les différents groupes d'appartenance extra-familiaux qui composent le *lien de participation élective* dans certains cas : « Je demanderai à travers le SEL pour mon prochain déménagement dans quelques mois et non à un ami car un ami peut-être qu'il n'ose pas refuser et je lui serai redevable alors qu'un membre du SEL, je sais que c'est librement accepté ou refusé. Je ne me sens pas de redevoir quelque chose car on échange en batz. » (Francine, membre d'un SEL) L'enquêtée fait état d'une volonté de sortir d'une relation de don/contre-don avec un ami qui l'oblige moralement à rendre le service reçu et qui lui donne alors le sentiment de lui être redevable. Ce sentiment de contrainte ressenti à « devoir rendre » le service reçu (le contre-don) convoque la notion de « dette négative », soit un sentiment « quand on se sent mal » face à un don reçu qui s'oppose à une « dette positive »,

celle « qui n'est pas vécue comme une dette (à rembourser) mais comme reconnaissance » (Godbout, 2000, p. 43). Dans ce cas-ci, les échanges du SEL, qui ne fonctionnent pas sur une logique de don/contre-don, permettent d'éliminer le sentiment de « dette » ressenti et inhérent aux dons et sont ainsi préférés par l'interlocutrice.

Mettre en réseau des individus ou les aider à développer des contacts extérieurs est un point commun entre certaines associations. Une des collaboratrices de Bénévolat-Vaud souligne le rôle de mise en relation que peut jouer l'association : « Certaines personnes sont concernées par une même problématique, mais elles ont de la peine à se parler directement. On a envie que notre association puisse les aider à créer des relations et on peut donc mettre sur pied des formations pour les mettre en lien ». Dans les rencontres bihebdomadaires qu'elle pilote à l'ADCN, l'animatrice socioculturelle de l'association voit la possibilité pour des personnes sans emploi de disposer du réseau de contacts d'autres individus pour favoriser la recherche d'emploi. De son côté, la direction d'Espacefemmes constate que certaines femmes se rendent précisément à l'association pour créer du lien et développer un réseau de connaissances. Selon ses propres observations, ce sont le plus souvent des personnes sans activité professionnelle qui mobilisent l'association comme lieu potentiel de création d'un réseau de liens : « Il y a des femmes qui viennent ici pour recréer un réseau social, pour rencontrer des gens et s'occuper. Il y a beaucoup de femmes qui se sentent seules et qui n'ont pas d'activités. Comme on donne des activités deux fois par semaine en moyenne, elles viennent combler le vide ressenti à la maison. » Elle envisage l'association comme un lieu permettant les rencontres grâce aux activités régulières organisées et la possibilité pour les membres de développer des liens qui vont du simple contact utile en cas de besoin à une relation d'amitié en fonction des affinités nouées. En termes de réinsertion sociale des personnes au bénéfice d'un revenu d'insertion, la mesure MACIT (pour rappel, mesures d'actions citoyennes) proposée par Bénévolat-Vaud offre elle aussi la possibilité aux bénéficiaires de pouvoir créer un réseau à travers les activités bénévoles proposées pour retrouver potentiellement du travail :

La mesure MACIT a généré des choses que nous n'avions pas forcément escomptées comme par exemple le retour à l'emploi. On avait évalué qu'un dixième des participants avaient retrouvé un travail. Alors, c'est assez faible globalement, mais par rapport à d'autres mesures qui visent une insertion socioprofessionnelle, c'était tout à fait inattendu, c'est assez positif. Cela montre bien que le fait d'activer une personne et de surtout lui offrir la possibilité d'entrer en contact avec un réseau social peut générer des opportunités qui peuvent être d'un niveau assez important comme trouver un travail. Cela arrive, même si ce n'est pas le cas de la majorité. (Quentin, chef de service de différents secteurs au sein de l'institution publique vaudoise SPAS)

La mesure MACIT est un exemple de partenariat public-associatif valorisé tant par les responsables de Bénévolat-Vaud que du SPAS dans le potentiel qu'elle peut offrir pour les personnes précarisées. Dans ce cas, une institution publique délègue une fonction d'insertion socioprofessionnelle et de prise en charge de bénéficiaires de rentes étatiques au niveau associatif :

Ces personnes au bénéfice d'un revenu d'insertion qu'il faut placer sont des personnes qui n'ont pas de réseau. L'art de l'insertion pour ces personnes consiste, si vous voulez, à créer à leur place la relation de confiance avec les employeurs potentiels. C'est pour ça que l'on en arrive à travailler avec ces organismes associatifs parce que cela veut dire que, nous, on leur confie les personnes, on leur demande de les insérer dans leurs réseaux et de développer ce réseau [...] Ces personnes profitent du fait que ces organismes ont une capacité à créer et générer des opportunités sur le marché du travail. (Quentin, chef de service de différents secteurs au sein de l'institution publique vaudoise SPAS)

Le monde associatif apparaît ainsi pour certains comme la dernière sphère de recours en termes de solidarité extérieure aux liens primaires : « En dehors de la famille et des amis, le milieu associatif est le dernier filet de protection » analyse l'une des collaboratrices de Bénévolat-Vaud interrogées. En ce sens, la mesure MACIT avait été mise en place sur la base du constat que le « réseau primaire » des personnes en processus de *désinsertion* était la plupart du temps « complètement bancal ».

9.2.4 Ruptures des liens sociaux : offrir un espace d'accueil, rompre l'isolement social

Certains collectifs de soutien se présentent comme des espaces d'accueil et de rencontre où les personnes peuvent venir échanger et rompre avec un certain isolement social. Ceux-ci sont plus particulièrement adressés aux personnes qui n'exercent plus d'activité professionnelle. Les liens noués dans la sphère professionnelle pouvant offrir un réseau de contacts important. Celle-ci permet de développer de la sociabilité en ce sens qu'elle forme un réseau d'interactions relativement régulières – si ce n'est quasi-quotidiennes - entre les personnes qui travaillent dans un même espace de travail. Les liens formés dans la sphère professionnelle peuvent par ailleurs se prolonger dans la sphère privée par le développement de liens amicaux en fonction des affinités nouées. Une rupture avec le monde du travail (autrement dit rupture du *lien de participation organique*) peut engendrer un affaiblissement, voire la cessation des liens noués dans cet espace. L'espace associatif peut alors représenter un terrain de reconstitution de certains liens sociaux en compensation - et plus fortement encore si cela conduit à une rupture cumulative des liens sociaux dont le chômage peut être porteur. Le cas d'Emmaüs est particulièrement significatif en ce sens.

Conscient de ce possible délitement pour les individus, certains collectifs de soutien étudiés mettent en place des dispositions pour permettre de redonner un peu d'interaction sociale aux personnes se sentant isolées ou qui le sont de fait véritablement. L'exemple prototypique de structures de soutien

adressées spécifiquement à des personnes souvent seules et sans ressources est celui d'Emmaüs qui se présente comme un « lieu d'accueil pour personnes en difficulté d'adaptation sociale » : la mission même du collectif est de pouvoir soutenir ces individus à retrouver une dignité perdue, restaurer une certaine estime d'eux-mêmes en leur permettant d'appartenir à une communauté de solidarité. La volonté respective des deux associations de redistribution alimentaire de mettre à disposition un espace « café » en sus de l'espace d'échange de paniers répond à un objectif de création de *lien social* pour les bénéficiaires de ces lieux. Au travers des rencontres bihebdomadaires, l'ADCN cherche à permettre aux personnes au chômage de pouvoir venir discuter entre elles des problématiques vécues en créant possiblement du lien. Conscientes des problèmes de socialisation que le chômage peut engendrer, l'association pense pouvoir avoir un rôle dans la revalorisation de l'estime de soi des bénéficiaires :

Je ne pense pas qu'il existe vraiment d'autres endroits pour discuter des problèmes du chômage comme on peut le faire ici [...] On est un peu les pompiers, c'est-à-dire que l'on répond à tous les coups que va poser le chômage dans la vie des personnes qui le subissent [...] Après, il y a aussi des gens qui sont seuls qui viennent ici pour appartenir à une équipe. Donc, c'est tout bête, mais on fête les anniversaires des bénéficiaires par exemple, on valorise les personnes. C'est important pour eux et ça crée du lien. (Laura, animatrice socioculturelle à l'ADCN)

Plus généralement, les mesures d'insertion socioprofessionnelle visent aussi à maintenir le *lien social* pour le chef de service du SPAS : « Certains vivent très bien la période de réinsertion, mais certains sont confrontés à un état de solitude, de détresse, d'isolement social assez fort et que l'on doit soutenir. Il y a des mesures dites 'bas seuil' qui permettent de faire ce travail-là » comme la mesure MACIT :

La mesure MACIT offre la possibilité de s'engager dans des missions de toutes sortes auprès d'associations ou de fondations. Ça permet aux personnes qui y prennent part de mobiliser leurs compétences, de rester en contact avec la vie sociale. Si l'intégration sur le marché du travail est peut-être compromise définitivement, peu importe, ils ont joué un rôle et ils sont reconnus positivement dans ce rôle. Cela est vraiment très positif et permet d'éviter une dégradation de la situation des personnes. (Quentin, chef de service de différents secteurs au sein de l'institution publique vaudoise SPAS)

À travers les discours tenus sur cette mesure de réinsertion, nous pouvons considérer qu'elle est envisagée comme permettant au mieux une réinsertion professionnelle des personnes au bénéfice d'un revenu d'insertion et, qu'au minimum, elle favorise une réinsertion sociale.

Si certains collectifs ne se présentent pas comme étant à proprement parler des lieux d'accueil et de soutien structurés autour de problématiques sociales spécifiques, certaines personnes peuvent trouver dans le tissu associatif le moyen de rompre avec un isolement ressenti. Pour illustration, une

enquêtée a trouvé dans sa participation au SEL une manière de renouer avec une certaine vie sociale et de rompre avec le sentiment d'isolement que sa situation de bénéficiaire de l'aide sociale lui fait éprouver :

Je suis à l'aide sociale et c'est très difficile à tout point de vue. C'est le bout du circuit. Financièrement, c'est serré [...] Mais c'est au niveau humain que c'est très difficile : le regard des gens. Tant les personnes extérieures que les assistants sociaux, les personnes qui travaillent dans les structures étatiques, les services sociaux. On est considéré soit comme des personnes foutues soit comme des profiteurs [...] C'est difficile aussi de rencontrer des gens dans cette situation, ça coupe un peu du monde [...] Face à cette situation, à un moment donné soit tu te lèves, soit tu ne te relèves pas. Et c'est là que j'ai décidé d'entrer dans le milieu bénévole et surtout au SEL. Cela m'a permis de retrouver le moral, de me relancer dans une activité, de rencontrer des gens, de donner du sens à ma vie. Aller au SEL m'a vraiment aidé à me sentir revalorisée et à recréer du lien autour de moi, mais aussi à exister autrement qu'à travers mon statut d'assistée de l'aide sociale. (Cindy membre d'un SEL)

Au sein du RERS étudié, une enquêtée fait remarquer la forte présence de personnes âgées et le rôle socialisateur du groupe pour celles-ci, particulièrement pour celles se sentant isolées. L'âge de la retraite signant généralement la fin de l'activité professionnelle, les personnes retraitées peuvent être amenées à rechercher le lien auparavant noué dans le monde du travail - potentiellement perdu ou amenuisé par la cessation de l'activité professionnelle en question - au sein d'autres espaces de socialisation. Si la retraite n'est pas ou plus nécessairement vécue comme une « mort sociale » (Galéron, 2015, p. 24), elle signifie, dans de nombreux cas, un « remaniement identitaire » engendrant des bouleversements sociaux (Thierry, 2006, p. 12). Un nombre plus élevé de seniors seraient en ce sens « désireux de s'investir dans des démarches associatives et citoyennes⁶⁷³ » (Galéron, 2015, p. 24), bien que des différences en termes d'engagement sont à relever - les classes sociales dites supérieures s'engagent davantage dans une activité associative⁶⁷⁴. Si la retraite peut être vécue comme un nouveau départ et être ponctuée de nombreuses activités (bénévolat, participation associative, grand-parentalité plus ou moins active, ...) relativement riches en relations sociales, elle peut aussi s'apparenter à des problèmes d'isolement et de solitude (Loriaux & Remy, 2005, p. 199), d'où l'importance de réseaux associatifs tels que le RERS, pour le citer en exemple, dans une perspective de (re)création de liens potentiels.

⁶⁷³ En France, les retraités représentent même « la première force associative du pays » (Galéron, 2015, p. 24).

⁶⁷⁴ On parle à ce propos de retraités « néo-bénévoles » refusant « le modèle traditionnel de la retraite troisième âge purement consommatoire » par le désir de « continuer de demeurer socialement actifs et utiles, afin de conserver en retour un rôle d'acteur social et de citoyen à part entière » (Guillemard, 2002, p. 65).

9.2.5 Les collectifs de solidarité comme espace intégratif pour la population étrangère

Les associations peuvent aussi être perçues comme des lieux d'intégration pour la population étrangère⁶⁷⁵. Certains enquêtés nous ont fait part du rôle que jouent les groupes auxquels ils sont affiliés en matière d'intégration, que les activités soient directement destinées à cette population spécifique (comme RECIF, Espacefemmes, Droits de rester) ou non (SEL, RERS, ACAP, Rage de Vert, secteurs d'insertion entre autres). En prenant part aux groupes, les personnes immigrées peuvent pratiquer la langue officiellement parlée dans la région, tisser des liens avec la population locale, s'imprégner des codes culturels, mieux connaître les structures et institutions régionales et nationales.

RECIF et Espacefemmes mettent en place des activités destinées spécifiquement aux femmes immigrées (cours de langues, ateliers de conversation, formations sur la citoyenneté suisse, organisation de repas interculturels ou de tandems femmes suissesses/immigrées, mentorat, ...) en vue de faciliter et d'encourager leur processus intégratif. Dans certains cas, ce type d'association représente une opportunité relativement unique pour les migrantes de pouvoir entrer en contact des femmes suissesses :

C'est vraiment difficile pour une migrante de faire connaissance et de rencontrer des Suissesses. Et comme ce n'est pas évident dans la réalité, certaines nous disent dans le cadre du projet Duo 'Je veux une Suisse' parce que certaines accompagnatrices sont des immigrées elles aussi. Pour certaines, c'est même une condition. Et quand elles commencent à se connaître et que la Suisse les invite chez elle, c'est comme un trophée, c'est comme si elles étaient allées à la Maison Blanche (rires). Elles nous disent 'Wouahou, j'ai été invitée chez une Suisse. J'ai vu comment vivent les Suisses.' Cela me semble presque impossible sans un point de rencontre entre Suissesses et femmes immigrées comme le permet et le fait notre association. C'est déjà difficile de créer des contacts avec les voisins. (Florence, collaboratrice d'Espacefemmes)

L'association politique Droit de Rester Neuchâtel est également un exemple de groupement associatif destiné à défendre spécifiquement les droits des migrants et à les socialiser (par la mise en place d'une permanence sociale et juridique hebdomadaire, l'organisation de cours de français donnés par des bénévoles aux migrants, ...).

Prendre part au milieu associatif local peut être une stratégie adoptée par certaines personnes immigrées pour s'intégrer dans leur nouvel espace de vie. La participation associative peut leur permettre d'avoir des interactions directes avec la population locale et de les socialiser (précisions que

⁶⁷⁵ Certains groupes de migrants connaissent une intégration plus difficile ou des situations plus précaires. Ce sont probablement les personnes les plus précarisées qui sollicitent le plus ces espaces associatifs.

cette observation exclut les groupements communautaristes). Aussi, un réseau comme le SEL peut être vu pour certains comme un espace intégratif (tant pour la population autochtone qu'étrangère) :

Le SEL est un excellent outil d'intégration pour les nouveaux venus qu'ils soient étrangers ou suisses, qu'ils arrivent d'autres pays, d'autres régions ou d'autres cantons. Ça leur met directement une petite centaine de personnes en contact qui ont une philosophie un peu proche, qui sont donc prêts à partager, des gens de bonne facture. Et quand tu débarques, c'est le rêve, c'est l'opportunité de rencontrer des gens qui peuvent très vite devenir des amis. (Nicole, membre fondatrice d'un SEL)

La représentation donnée par l'enquêtée des SEL sur cette fonction d'intégration est ici fortement valorisée. Rien n'assure toutefois que les nouveaux membres puissent d'entrée de jeu nouer des contacts en échangeant biens et services au sein du réseau. Cela reste seulement une éventualité. Cette opinion ne tient peut-être compte que des expériences positives communiquées par les membres sur cet aspect et celui de l'enquêtée qui a pu créer des contacts à travers le SEL (qu'elle a par ailleurs créé pour rappel) et s'intégrer dans la région par ce biais. Les défections ou les échecs sur ce plan sont possiblement moins transmis au groupe, voire peut-être occultés dans le discours des membres.

Dans le cas des RERS, les trois membres interrogés nous ont fait part de la participation de personnes étrangères - majoritairement des femmes - qui venaient à la fois pour pratiquer le français et partager des savoir-faire de leur pays d'origine (échanges culinaires notamment). En dehors du groupe, deux des membres indiquent avoir noué des contacts avec ces femmes immigrées (elles se chargeaient de faire les courses avec elles pour que celles-ci puissent pratiquer le français dans le cadre d'une activité du quotidien⁶⁷⁶). Bien que très sommaires et ponctuels, les échanges pendant les distributions que les bénévoles de Partage ont avec les personnes étrangères (population bénéficiaire majoritaire de l'association) sont qualifiés par ceux-ci de services rendus par la pratique de quelques mots en français. Dans les secteurs d'insertion étudiés, certaines places sont spécifiquement dédiées aux requérants d'asile. À Rage de Vert, il est arrivé que des personnes immigrées viennent apporter une aide à la culture et récolte des légumes. Outre le soutien apporté aux jardiniers sur place, la possibilité de pouvoir pratiquer la langue et nouer des contacts avec des personnes de la région a représenté une opportunité intéressante pour cette population aux yeux du co-fondateur de l'association :

Il y a des personnes étrangères qui viennent nous filer de grands coups de main. Quand on a vraiment des gros surplus, ce qui arrive beaucoup en été, ils savent qu'ils peuvent se servir allégrement. Et je sens que

⁶⁷⁶ Si elle dit avoir apprécié ces échanges-ci, l'une des membres des RERS reconnaît en revanche qu'elle a eu un temps l'impression que le réseau se muait en vecteur d'intégration pour personnes immigrées, ce qui a représenté pour elle « un point de friction » et posé une certaine limite à son engagement dans le groupe : « À un moment donné, le réseau était devenu un prétexte, c'était pour les intégrer. Ça me donnait l'impression des fois de juste faire du social. » Cet aveu fait état de la manière dont un espace associatif peut devenir l'objet de stratégies différentes des buts premiers que s'est donné le groupe.

cela leur fait beaucoup de bien d'être là. Ce sont souvent des gens qui sont marginalisés, qui ne parlent pas très bien français, qui ont beaucoup de peine à s'intégrer à Neuchâtel. Et là, ils sont entourés car avec nous, des membres de nos familles, des amis, des abonnés qui viennent après leur journée de travail. Et du coup, ces personnes se trouvent entourées par tous ces gens et les discussions fusent. Ça crée vraiment un lien incroyable, ça leur permet de mieux s'intégrer et, pour nous, de faire de nouvelles connaissances.

(Gaël, membre co-fondateur de Rage de Vert)

En clair, si des associations sont créées spécifiquement à l'attention des populations migrantes (ou qu'elles y consacrent une partie de leur activités), certains collectifs, qui n'ont pas pour mission principale d'accompagner l'intégration de populations étrangères, peuvent apporter un soutien (apprentissage de la langue, meilleure appropriation de la culture et des modes de vie locaux, possibilité d'entrer en contact et développer des relations avec la population locale) et être mobilisés par cette population dans leur processus d'intégration. À travers les groupes étudiés, nous constatons que la population étrangère peut être en contact avec la population autochtone à travers les activités proposées en leur sein, ce qui permet l'existence de structures associatives complémentaires aux associations de migrants offrant davantage l'opportunité de contourner le risque que le groupe ne devienne un « ghetto identitaire » (Cattacin & La Barba, 2007, p. 8). Ces différents collectifs peuvent donc représenter pour les populations immigrées une alternative supplémentaire aux autres structures intégratives.

En conclusion, il paraît important de souligner qu'au regard de ces deux « figures métaphoriques de l'exclusion » que sont le chômeur et l'immigré (Taboada Leonetti, 1994) – auxquelles nous pouvons ajouter d'autres figures (personnes désaffiliées, à l'assistance sociale, en rupture de liens sociaux) – les ressources du milieu associatif peuvent être mobilisées de différentes manières pour permettre une meilleure (ré)intégration sociale de ces groupes sociaux spécifiques. Le réseau de sociabilité associatif permet de substituer la faiblesse ou la rupture du tissu relationnel d'individus plus isolés ou minoritaires en développant un sentiment d'appartenance que d'autres groupes de sociabilité primaire ne permettent pas nécessairement ou insuffisamment.

9.2.6 Rencontrer des personnes avec lesquelles des relations « affinitaires » et amicales ont été développées

Nous avons relevé dans le discours de certains enquêtés la volonté de créer des relations sociales sur une base affinitaire (proximité idéale ou situationnelle). Le partage de mêmes problématiques, situations, valeurs pouvant se réaliser à travers ces différentes structures associatives crée un terrain favorable au développement de liens de proximité. Ces affinités donnent aux membres un sentiment d'appartenance renforcé qui encourage la formation de liens. Se développe une forme d'entre-soi associatif à l'échelle du groupe concerné. Nous l'avons particulièrement observé dans le cadre de la

solidarité idéale, les relations qui s’y nouent peuvent se fonder sur le partage d’idées affinitaires : certains rejoignent le groupe pour être précisément en contact avec des personnes dont ils estiment qu’elles partagent les mêmes idées :

Je savais qu’en allant au SEL, j’allais rencontrer des gens avec lesquels j’aurais des affinités communes parce que sinon j’ai des contacts un peu compliqués avec les gens en général, car ma philosophie de vie fait que je suis souvent en décalage avec la grande majorité des gens. Et dans le SEL, je trouve des gens un peu avec qui j’ai des affinités de prime abord, mais ce n’est pas toujours le cas, je n’ai pas des affinités avec tous. (Cindy, membre d’un SEL)

Si tu veux t’impliquer dans une association comme l’AED avec cette portée politique ou, je n’aime pas le mot, mais c’est un peu ça, idéologique, cela te rapproche forcément. Tu ne viens pas parce que tu t’es trompé de porte. (Roxane, membre de l’AED)

Être coopérateur ici, ça crée une sorte d’appartenance. Ce n’est pas un clan ni une famille, mais ça m’a permis de rencontrer des personnes avec lesquelles on se sent concernés par les mêmes trucs. (Romain, coopérateur des Jardins de Cocagne)

Ce sentiment de proximité est également présent dans certaines relations développées au sein de la solidarité situationnelle - le vécu de situations ou problématiques communes souligne une proximité non pas idéologique, comme dans le cas de la solidarité idéale, mais une proximité situationnelle pouvant créer du lien. Au sein de l’AFS notamment, la membre interrogée relève le fait que des liens peuvent se créer de manière quasi-inéluctable avec les autres membres de l’association parce qu’ils vivent précisément des expériences similaires au quotidien en rapport à la maladie de leur proche - phénomène de « résonance entre les expériences vécues » susceptible de créer « un lien très particulier entre les gens » (Ethuin cité par Le Cardinal et al., 2007, p. 808). Dans le cadre de vie communautaire qu’offre Emmaüs, l’un des résidents souligne qu’entre compagnons, ils peuvent être amenés à devenir proches du fait qu’ils partagent les mêmes difficultés. Ces relations peuvent par la suite devenir possiblement plus aisément amicales car elles sont nourries de valeurs ou situations de vie similaires et donc d’inclination.

Plus largement, notons que nombreux sont les enquêtés à déclarer avoir pu créer des amitiés au sein des différents collectifs étudiés, ce qui laisse présumer que le milieu associatif est un vecteur important pour tisser du lien, et du lien potentiellement fort. Certains d’entre eux précisent voir en dehors du groupe les personnes rencontrées dans un collectif qu’ils considèrent comme des amis ou, du moins, avec lesquelles ils estiment avoir développé des liens relativement forts. Certains ont également confié n’avoir pas eu la volonté de créer davantage de liens que ceux développés lors de leur passage dans le groupe. Les amitiés dépendent naturellement des affinités nouées et d’une certaine régularité à participer au groupe, du temps qui y est passé. Certains collectifs de soutien s’envisagent aussi comme

des « points de contact » où certaines activités sont des prétextes à développer des relations pouvant à terme devenir amicales (par exemple, le projet duo de Espacefemmes qui donne l'opportunité à une population de femmes étrangères de créer un réseau de connaissances, voire d'amitié, dans leur nouveau pays d'accueil).

9.2.7 Réseaux d'interconnaissance : connaissance de certains collectifs entre eux, collaborations (régulières et ponctuelles) nouées

Le milieu d'interconnaissance peut être défini comme un « ensemble de personnes en relation directe les unes avec les autres ou plus exactement qui disposent, les unes sur les autres, d'un certain nombre d'informations nominales » (S. Beaud & Weber, 2010, p. 275). Relevons que la réputation peut représenter un moyen d'interconnaissance : « [...] on peut être en relation d'interconnaissance avec quelqu'un sans l'avoir jamais vu [...] Mis en présence l'un de l'autre, les deux interlocuteurs, *en se nommant*, sont pris dans une relation dont les termes préexistent à leur rencontre. » (2010, pp. 275-276) Dans l'approche bourdieusienne, le *capital social* (niveau individuel) fait état à la fois de relations d'interconnaissance et d'interreconnaissance liées à la proximité tant géographique que socioéconomique :

Le capital social est l'ensemble des ressources actuelles ou potentielles qui sont liées à la possession d'un *réseau durable de relations* plus ou moins institutionnalisées d'interconnaissance et d'interreconnaissance ; ou, en d'autres termes, à *l'appartenance à un groupe*, comme ensemble d'agents qui ne sont seulement dotés de propriétés communes (susceptibles d'être perçues par l'observateur, par les autres et par eux-mêmes) mais sont aussi unis par des *liaisons* permanentes et utiles. Ces liaisons sont irréductibles aux relations objectives de proximité dans l'espace physique (géographique) ou même dans l'espace économique et social parce qu'elles sont fondées sur des échanges inséparablement matériels et symboliques dont l'instauration et la perpétuation supposent la re-connaissance de cette proximité. (Bourdieu, 1980, p. 2)

Nous avons pu observer que les collectifs de solidarité étudiés s'inscrivent dans un réseau d'interconnaissance relativement important. En effet, certains groupes sont amenés à collaborer de manière plus ou moins régulière. Certains d'entre eux connaissent simplement l'existence d'un autre groupe à l'étude - la plupart du temps parce qu'ils visent des objectifs relativement analogues. Ce réseau d'interconnaissance formé, comme tend à l'illustrer la figure 1 ci-après, s'explique en partie par la proximité géographique entre les groupes - pour l'essentiel dans le Canton de Neuchâtel et plus largement, pour certains, en Suisse romande. La plupart des groupes étudiés sont pour l'essentiel inscrits dans un même cadre institutionnel cantonal (neuchâtelois) et plus largement dans l'entité

romande⁶⁷⁷, s'inscrivant globalement dans un même espace régional. Nous pouvons supposer que la relative petitesse du canton de Neuchâtel⁶⁷⁸ peut de fait favoriser la formation réticulaire d'un cercle d'interconnaissance entre les collectifs étudiés. Entre certains groupes, des relations relativement soutenues ou plus épisodiques sont ainsi nouées. En ce sens, les associations forment « un milieu cimenté par des liens d'interconnaissance » (Tissot, 2009, pp. 8-9). Des projets communs entre plusieurs groupes voient régulièrement le jour. Les relations « de coopération et de solidarité » développées entre eux sont ainsi en mesure de représenter des « ressources collectives » tant pour la société que l'économie (Laville, 2002, p. 53).

⁶⁷⁷ Rappelons que la Suisse romande est composée de six cantons se jouxtant, soit de régions géographiquement relativement proches les unes des autres. La Suisse romande représente l'espace francophone de la Suisse et peut se voir comme une entité géographique (Suisse occidentale), linguistique (français) et culturelle au sein de laquelle de nombreux réseaux institutionnels, fédératifs ou encore associatifs se forment (par exemple : RTS, Loterie Romande, FRC, CUSO, ...). Si la Suisse romande n'est pas une entité politique autonome en tant que telle, les cantons nouent entre eux de nombreux concordats, conventions ou encore collaborations intercantonaux. La frontière imaginaire dite du *Röstigraben* peut être vue comme l'expression de différences culturelles, politiques (dans le cadre des votations notamment) et de mentalité entre les Suisses romands et Suisses alémaniques (Ipperciel, 2007).

⁶⁷⁸ Le canton de Neuchâtel est le 11^e canton le moins peuplé de Suisse (177'327 personnes) et le 12^e en termes de superficie (80'306 ha), soit dans la moitié inférieure (OCSTAT, 2015). Il est ainsi le 2^{ème} canton romand en termes de nombre d'habitants (après le canton du Jura) et de superficie (après le canton de Genève).

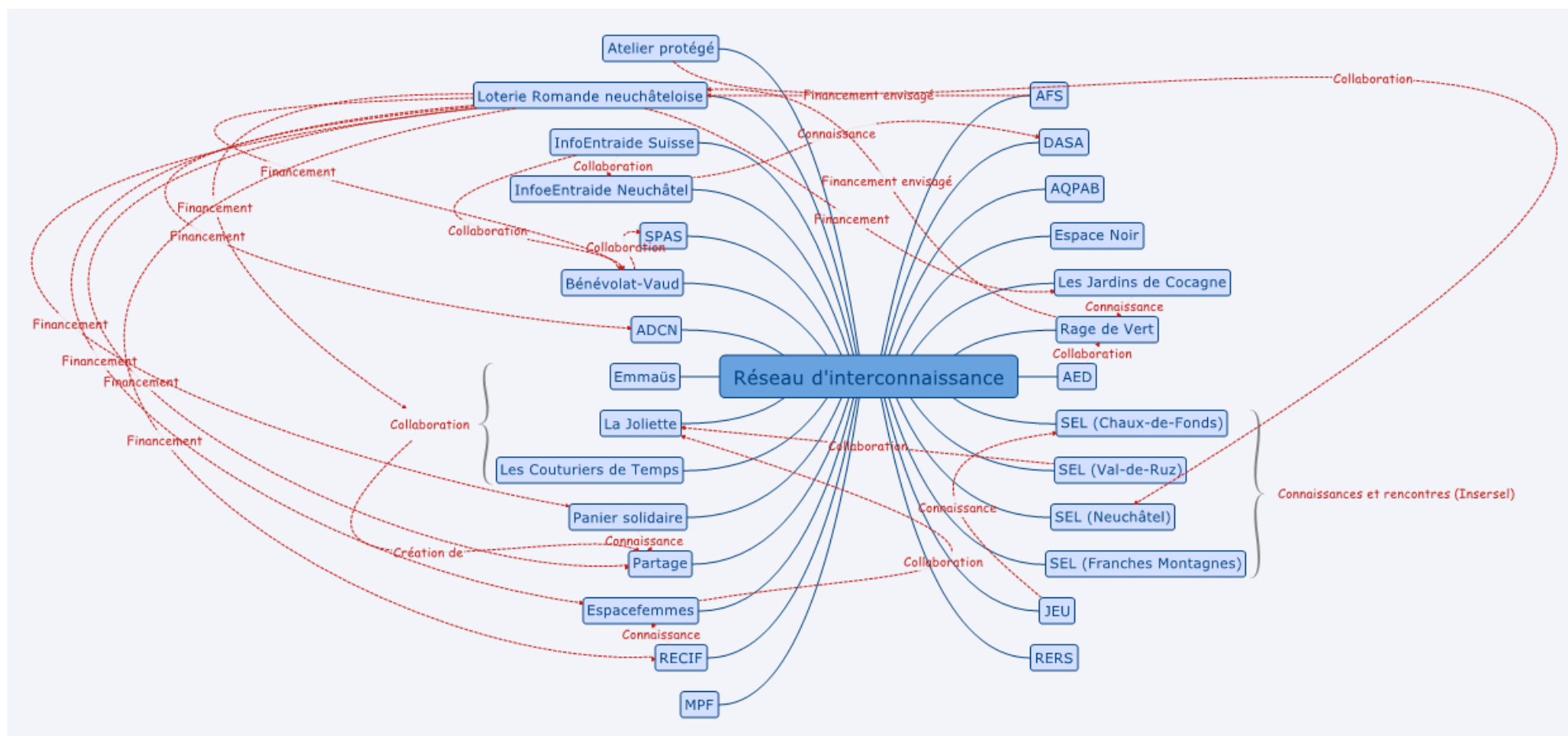


Figure 5 : Réseau d'interconnaissance (relations de connaissance, collaboration, financement) des collectifs étudiés. Source : élaboration propre.

9.3 Motivations et apports idéologiques : expériences et pratiques autonomes de solidarités locales

Les motivations que nous nommons idéologiques sont souvent à l'origine des missions des collectifs inscrits dans une solidarité idéale : la volonté de s'associer autour de valeurs et d'idéaux communs encourage à créer ou participer à un groupe de ce type. S'il est vrai que les motivations par conviction concernent plus spécifiquement les enquêtés prenant part à des groupes inscrits dans la solidarité de type idéal, d'autres ont néanmoins partagé avoir l'opportunité de suivre plus concrètement des valeurs auxquelles ils tiennent par le biais associatif.

9.3.1 Faire vivre des idéaux, agir en fonction de ses convictions

Nombreuses sont les personnes enquêtées à avoir souligné l'importance de pouvoir agir en accord avec certaines de leurs convictions dans le cadre des collectifs auxquels elles participent⁶⁷⁹. La volonté d'être en phase avec leurs idéaux engage certains d'entre eux à créer une association, le projet associatif ou coopératif pouvant même devenir pour certains leur principale activité rémunératrice. La réalisation d'idéaux sur le terrain relève ainsi d'une importance particulière et supplante parfois des motivations plus instrumentales qui les font rejoindre le groupe. En ce sens, ces collectifs sont considérés comme des espaces où l'on peut défendre des valeurs (non marchandes, écologiques, politiques) et les mettre en pratique (échanger sans argent, valoriser un travail non basé sur une hiérarchie de compétences, réflexions autour de la déconsommation, lutte contre le gaspillage, etc.). Certains y voient une portée militante. Quelques exemples :

Je me suis intéressé au SEL par idéologie parce que je trouve que notre système monétaire est assez injuste. Il faut qu'on essaie d'autres choses. C'est important pour moi de soutenir et d'être membre d'un tel système. Il faut soutenir des associations pour leur donner une valeur dans notre société pour que l'on puisse donner des idées à d'autres en essayant même s'il n'y a pas beaucoup de membres parfois [...] Et pour moi, la découverte du SEL, c'était de pouvoir échanger différemment, c'était exactement en accord avec mes idées tout comme le fait de favoriser une solidarité dans la région et entre particuliers. Donc, avec le SEL, je peux faire vivre ces idées-là et je peux les mettre en pratique. (Anthony, membre d'un SEL)

Participer au SEL, ça m'a ouvert une réflexion beaucoup plus élargie et ça m'a permis aussi d'avoir une réflexion sur les salaires minimums par exemple. Voilà, c'est des milieux où il y a ce genre de réflexions qui circulent et c'est intéressant parce que l'on ne rencontre pas forcément ces gens-là comme ça dans la rue. Les gens viennent pour ça : chercher d'autres alternatives à l'argent [...] C'est aussi changer la manière de consommer, changer son état d'esprit parce que l'on est trop riche, on consomme trop [...] Dans un SEL, on peut vraiment vivre ce que l'on pense être plus juste et être plus en accord avec nous-mêmes.

⁶⁷⁹ Nous donnons volontairement un certain nombre d'extraits d'entretien ci-après pour le souligner.

(Francine, membre d'un SEL)

Avec les activités que l'on a développées à l'AED, on met en place une action pratique qui permet de mettre en œuvre nos convictions. Et je trouvais intéressant d'essayer un peu d'élargir ce moyen d'action écologique en le thématissant dans l'Université avec des étudiants à travers nos différentes activités de redistribution, l'atelier vélo, etc. pour montrer que c'est possible de le faire et que cela apporte une réelle amélioration. (Julien, membre de l'AED et de l'ACAP)

Pour moi, cela a été important de me rendre compte que cela n'allait pas d'un point de vue économique et écologique et qu'il fallait remettre cela en question concrètement. C'est pour ça que je me suis tourné vers Rage de Vert. Il faut s'interroger sur les possibilités pour fonctionner différemment dans notre système et militer pour ça. Mes expériences m'ont montré qu'en s'isolant, cela n'amène à rien : il faut aller sur le terrain, il faut se bouger et si possible avec d'autres parce que seul, on n'arrive pas à grand-chose. (Matthieu, membre de Rage de Vert)

J'ai monté cette association parce que je ne voulais pas mourir à petit feu dans un travail où je ne pouvais pas investir à fond mes idéaux. Le besoin de fonder Rage de Vert était l'idée de retrouver une cohérence dans ma vie [...] Peut-être que c'est une chimère et peut-être que je me suis auto-construit une lutte avec cette assoc' pour me sentir vivre. N'empêche que je me sens vraiment en phase dans le cadre de cette expérience associative de laquelle j'arrive à vivre aujourd'hui. (Gaël, membre co-fondateur de Rage de Vert)

Quand je pense que nous pouvons avoir des légumes cultivés en ville [...] J'aimerais bien que l'on reste bagarreur en tout cas, que l'on ne s'endorme pas sur nos légumes ou nos lauriers (rires) [...] Ce n'est pas tout foutu, il faut y croire et se bouger, être en accord avec ce que l'on pense et nos actes. À terme, on peut faire changer les choses, même un peu. (Romain, coopérateur des Jardins de Cocagne)

Je pense que ce qu'on fait ici est très important parce que le superflu, le trop-plein des magasins n'est pas jeté. On ne gaspille pas et on montre que l'on peut l'utiliser autrement, en redonnant aux personnes qui sont très démunies. Je ne supporte pas le gaspillage, donc pour moi, venir ici, c'est aussi une manière de pouvoir agir en fonction de mes idées en plus d'aider ceux qui en ont vraiment besoin. (Jennifer, bénévole à Partage)

Certains choisissent aussi l'univers associatif pour conjuguer convictions et activité salariée. Le choix d'occuper un poste de travail dans le secteur associatif a souvent été guidé par des motivations intrinsèques, comme la volonté de défendre les intérêts de groupes sociaux particuliers :

J'avais eu un engagement politique avec les femmes et c'est vraiment ce que j'ai voulu faire : travailler pour des femmes [...] Je trouve cela génial de pouvoir travailler en fonction de ses convictions, d'avoir un travail où on est en accord avec les valeurs et on voit tout ce que l'on apporte à d'autres grâce au combat qu'on mène. Grâce à l'association, j'ai pu prolonger mon combat féministe dans le cadre de mon travail et c'est très important pour moi d'avoir pu le faire. (Florence, collaboratrice d'Espacefemmes)

C'est en cohérence avec ce que je suis que de travailler ici et d'avoir créé La Joliette, ça me correspond, de venir en aide à des personnes qui en ont besoin. C'est en symbiose avec ma vision des choses même si je dois défendre encore tout ça [...] Ce qui m'intéresse, c'est le chemin qui mène à faire un projet. Je m'associe à des gens qui sont des compagnons de projets et avec qui je fais des choses comme l'association Partage. C'est ça que j'aime. Je travaille comme ça. (Sébastien, co-fondateur de Partage et collaborateur de La Joliette)

9.3.2 Les collectifs de solidarité comme laboratoires d'expériences nouvelles et d'agir individuel et collectif

Les collectifs peuvent représenter pour certains un espace incubateur d'expériences et de développement de projets. On reconnaît précisément le milieu associatif comme permettant une marge d'autonomie relativement élevée pour lancer toutes sortes d'initiatives. Par la voie associative, les enquêtés sont nombreux à trouver ce terreau fertile en matière de nouvelles expériences ou d'actions pouvant être considérées comme des étapes vers un changement plus profond - être un « bassin de fermentation de réflexion, de démarrage de projets qui vont largement au-delà de l'association » comme l'illustre l'une des enquêtées en parlant du SEL⁶⁸⁰. Certains pensent le vecteur associatif comme le « chemin presque obligatoire » pour que de nouveaux projets collectifs se mettent en place. Cet espace expérimental permet aussi l'action : la possibilité d'agir et de réagir, même de manière limitée, donne un sentiment « d'avoir prise » qui est souvent valorisé chez les enquêtés dans le cadre des expériences associatives qu'ils vivent, stimulant le partage de nouvelles réflexions et la découverte d'un savoir-faire associatif : « L'associatif, c'est un espace d'expérimentation du fait de devenir acteur, actrice de sa propre société, de sa vie et de pouvoir faire des propositions d'amélioration » (Sarah, coordinatrice de RECIF). Pour illustration, le point commun des fondateurs de Partage et de Paniers solidaire est d'avoir lancé leur initiative associative sur la base d'une problématique soulevée (surplus alimentaires pouvant être redistribués à une population précarisée pour éviter à la fois le gaspillage et soutenir des personnes en difficulté financière). Au sein d'InfoEntraide Suisse, le groupe fait part de sa volonté de promouvoir davantage l'entraide sur Internet en s'inspirant notamment de ce qui se faisait en dehors des frontières helvétiques. L'AED s'est instituée comme association incubatrice de projets et s'est également inspirée de ce qui se fait ailleurs pour la mise en place de certaines activités (le cas des Disco'Soup qui ont été lancées en France notamment).

⁶⁸⁰ Il peut arriver qu'une expérience faite dans le cadre d'un groupe insuffle des idées incitant certains à lancer d'autres initiatives : « Le SEL ne va pas régler des problèmes sérieux comme, par exemple, des parents qui ont un enfant handicapé ou des parents qui ont des problèmes d'école avec des enfants hyperactifs, des dyslexiques, etc. Mais il a suscité parfois des envies à certaines personnes pour lancer des projets. Je pense par exemple à une membre et amie du SEL qui m'a dit que le réseau lui avait donné le courage et la force de se lancer à créer une petite école car elle a appris dans le cadre du SEL qu'il était possible de demander et trouver de l'aide autour de soi. Et cette école est aujourd'hui ouverte et elle est pleine. » (Nicole, membre fondatrice d'un SEL)

Dans de nombreux discours est tenue l'idée d'une quête d'autonomie à travers les activités d'un groupement associatif. L'initiative associative donne l'opportunité à certains de pouvoir entreprendre, leur donnant ainsi un sentiment de liberté et de responsabilité recherché et apprécié, voire développe un sentiment de (re)prise en charge de leur propre vie ou de la vie sociale plus largement. Par le biais d'une participation associative, certains y voient aussi une manière de ne pas laisser d'autres instances intervenir :

Je pense que c'est important que la société civile prenne des initiatives comme le SEL par exemple. S'il y a des besoins, je pense que c'est important que les gens se mettent ensemble pour essayer de combler, d'apporter une réponse à ce besoin, même si cela représente qu'un petit groupe de personnes. Cela permet aux gens de se dire que l'on peut faire quelque chose sans attendre que ce soit l'État qui fasse pour nous. (Madeleine, membre d'un SEL)

Ce que j'ai vraiment apprécié au MPF, c'est de voir que, quand des personnes sont intéressées à mieux vivre, à prendre en charge leur vie, elles peuvent alors aller de l'avant ensemble et le faire par elles-mêmes. » (Claire-Lise, membre d'un RERS et du MPF)

Être autonome, c'est ce que je veux et je peux l'avoir avec le JEU, c'est une manière de se prendre en charge. Pour moi, l'autogestion est une manière d'essayer d'être créateur de sa propre vie. Il y a plein d'outils qui existent pour se prendre en charge collectivement, comme le JEU, et on peut essayer de les utiliser. (Noémie, membre d'un SEL et du JEU)

Pour moi les SELs, c'est la liberté totale que l'on n'a pas non plus quand on est inséré dans les services sociaux [...] L'autonomie est pour moi une valeur que je place le plus haut dans mon système de valeurs. Malheureusement, je l'ai perdue au niveau financier, mais pour aucune autre sphère de ma vie je n'accepte qu'on me la prenne. (Cindy, membre d'un SEL)

Participer à un projet associatif peut aussi développer un sentiment d'indépendance procurant une sensation élevée de satisfaction et de gratification :

Pour moi, comme pour les fondateurs de Rage de Vert, ça a toujours été en arrière-pensée de m'auto-suffire en partie au niveau alimentaire. C'est une forme d'indépendance que de s'intéresser à pouvoir cultiver tes propres légumes [...] Quand j'étais allé aider sur le terrain de l'assoc', c'est extrêmement gratifiant de voir le résultat des graines que tu as plantées et que tu vas manger. Ce sont des choses très basiques et pourtant ce sont les choses les plus gratifiantes qui puissent y avoir. (Matthieu, membre de Rage de Vert)

Une expérience associative peut en générer d'autres démarches en cohérence avec celle-ci : cet enquête s'est par la suite tourné vers une logique connexe, celle des jardins communautaires⁶⁸¹, pour

⁶⁸¹ Les jardins communautaires peuvent être définis comme un « ensemble de petits lopins individuels gérés volontairement par un groupe de citoyens » (Boulianne, 2001, p. 63).

poursuivre sa démarche d'autonomisation alimentaire en sus de sa participation à l'association. Si la quête d'autonomie est un idéal que le co-fondateur de Rage de Vert interrogé a poursuivi en lançant l'association, ce dernier reconnaît toutefois les limites à pouvoir l'atteindre totalement dans le cadre du projet d'ACP qu'il a co-développé :

Mon but serait d'être en autonomie totale, produire des légumes pour ne pas les payer et avoir un terrain. Ne vivre qu'en échange comme dans le cadre des SEL, ça serait l'idéal. Nous, en tout cas, on n'y arrive pas. On doit payer l'eau, l'électricité, les plantons, les semis. Peut-être qu'il aurait moyen d'être encore plus autonome, c'est sûr, mais on est loin de ça encore de cette autonomie totale qu'on recherche, à vivre totalement en marge d'une économie classique [...] On veut une autonomie qui permet un système d'échange. Si nous, on arrive déjà à vivre dans une espèce de collectif qui regroupe une centaine de personnes et que l'on arrive à être plus ou moins autonome en légumes, c'est déjà un bon début. (Gaël, membre co-fondateur de Rage de Vert)

Dans le discours des deux membres est valorisée l'idée que puisse se développer l'agriculture d'autosubsistance en milieu urbain. Leur démarche réflexive et d'action s'inscrit dans une logique visant plus largement le réaménagement du système économique mondialisé par l'autoproduction collective. Les expériences faites ici sont des tentatives plus ou moins avancées d'y parvenir (en essayant de pouvoir en vivre pour l'un, en multipliant les expériences d'autoproduction pour l'autre), la limite étant toutefois de constituer un « système de production alimentaire marginal » (Boulianne, 2001, p. 76) répondant avec difficulté à l'objectif ambitieux visé.

Certains envisagent encore le milieu associatif comme un espace où les personnes peuvent reprendre une part d'autonomie. L'association peut devenir un lieu d'expression et d'action pour celles qui ne peuvent pas suffisamment les développer au sein d'autres espaces :

Il y a une répercussion des enjeux du travail qui se font dans le monde associatif parce que les gens aujourd'hui ne retrouvent plus la reconnaissance, les gens qui vont être frustrés parce qu'ils n'ont pas de possibilités de proposer, qui n'ont pas de marge de manœuvre, qui ne trouvent tout simplement pas ou plus leur place dans le monde du travail [...] Du coup, le fait de se mobiliser ou de créer une association, on retrouve des enjeux de pouvoir là-dedans : ce qu'ils ne peuvent pas décider dans le cadre de leur travail, certains retrouvent cette possibilité dans le monde associatif. Il y a besoin à un moment donné de faire valoir sa propre valeur, et l'associatif, ça leur permet de pouvoir s'exprimer et d'avoir quelque prise. (Elsa, collaboratrice de Bénévolat-Vaud)

Le sentiment de pouvoir agir et d'avoir prise sur certains pans de vie est un élément important dans les apports que peuvent générer les collectifs de solidarité pour certains interrogés. L'engagement en leur sein permet pour certains de développer un sentiment relatif d'autonomisation : la recherche d'une plus grande autonomie est érigée, dans ce cas, comme une valeur importante vers laquelle tendre. Au travers de ces différents témoignages, nous pouvons constater la volonté

d'autodétermination par la voie d'expériences associatives - bien que celle-ci ne soit pas totale, mais seulement focalisée et donc limitée. Ces discours font état de la capacité d'exercer un contrôle sur leur environnement afin d'agir pour les changements souhaités : en ce sens, l'*empowerment* défini comme « la capacité des personnes et des communautés à exercer un contrôle sur la définition et la nature des changements qui les concernent » se mue en « démarche conscientisée au sein de laquelle la personne prend conscience des facteurs personnels et socio-politiques qui exercent une influence sur ses difficultés, qui permet également d'identifier certaines actions pour remédier à la situation » (Grenier & Simard, 2011, p. 77). Deux dimensions doivent être comprises dans cette perspective d'*empowerment* (état et processus) :

L'*empowerment* articule deux dimensions, celle du pouvoir, qui constitue la racine du mot, et celle du processus d'apprentissage pour y accéder. Il peut désigner autant un état (être *empowered*) qu'un processus, cet état et ce processus étant à la fois individuels, collectifs et sociaux ou politiques [...] Cela implique une démarche d'autoréalisation et d'émancipation des individus, de reconnaissance des groupes et des communautés et de transformation sociale. (Bacqué & Biewener, 2015, p. 6)

À travers ces différentes pratiques, certains enquêtés peuvent se sentir « *empowered* » : ils sont aussi inscrits dans un processus d'apprentissage, dans une démarche « d'autoréalisation et d'émancipation » d'idéaux à poursuivre, mais surtout à vivre concrètement dans le réel pour que l'*empowerment* comme pratique émancipatrice puisse « contribuer à faire émerger un projet de transformation sociale vers un 'autre monde possible' » (2015, p. 146). À travers ces terrains d'expérimentation, nous pouvons questionner si l'*empowerment* peut se révéler effectivement comme une pratique émancipatrice (Bacqué & Biewener, 2015) au sens où les individus sont capables, par leurs propres actions, d'édifier des alternatives possibles aux défis sociaux posés. S'il est difficile d'y répondre tant ces derniers restent nombreux et complexes, la prise de conscience de cette capacité d'agir collectivement par le biais de structures associatives nous semblent devoir figurer dans l'équation des actions à mener au regard des transformations sociales annoncées.

Enfin, si nous reconnaissons une part certaine laissée aux individus pour s'autonomiser dans le cadre de projets associatifs, nous tenons toutefois à la relativiser : cette autonomie nous semble davantage être un « projet de société exigeant, limité et novateur » qu'une réalité établie (Le Coadic, 2006, p. 317). L'initiative associative permet toutefois de limiter l'hétéronomie d'autres sphères (marché et État notamment) bien qu'elle ne puisse l'annihiler (l'autonomie totale reste chimérique) : elle valorise surtout un sentiment de « réappropriation » de la marge d'autonomie des individus dans la gestion de leur quotidien pour atteindre « un peu de maîtrise de leur existence » (Strohl, 2012, p. 92). La voie associative encourage ainsi le *développement du pouvoir d'agir des personnes et des collectivités* (DPA)

défini comme « l'exercice d'un meilleur contrôle sur ce qui est important pour soi, ses proches ou sa communauté » (Le Bossé, 2008, p. 162).

9.3.3 Valoriser la proximité, agir localement

Pouvoir agir localement peut constituer un moteur pour se lancer dans une expérience associative. La proximité est une dimension souvent mise en avant dans les discours des personnes interrogées. Elle n'est pas une « notion univoque » puisqu'elle renvoie à la fois à « la proximité organisationnelle – obéissant à des logiques de similitude ou d'appartenance », et à « la proximité géographique – séparation dans l'espace des liens évalués en termes de distance physique ou temporelle » (Bertrand & Moquay, 2004, pp. 78-79). La proximité est vue ici comme un espace au sein duquel la distance géographique entre les participants d'un collectif est estimée comme passablement faible ; cet espace définit ainsi un périmètre où il est possible de se retrouver aisément et régulièrement. Les individus se réunissent et agissent dans un territoire local (*spatial proximity*) et sont en contact avec des personnes géographiquement proches. La proximité géographique permet la régularité de contacts en face-à-face particulièrement valorisé et recherché. La valorisation et la recherche de la proximité peuvent répondre au fait qu'elle est considérée comme étant l'espace territorial qui permet des interactions physiques directes au quotidien, les activités associatives de proximité étant limitées matériellement dans un périmètre d'actions jouxtant principalement le lieu de vie des individus. Dans cette perspective, on peut s'appuyer sur la loi proxémique - établie par l'anthropologue américain Edward T. Hall (1968) - qui aborde la proximité sous une approche sociale (*proxemics*⁶⁸²) : « Toutes choses égales par ailleurs, ce qui est proche est pour moi (ici, maintenant) plus important que ce qui est lointain (étranger, ailleurs, autrefois, plus tard). » (Le Boulch, 2001, p. 7) Pour illustration, une enquêtée pondère davantage la dimension locale qu'internationale des échanges dans son approche du SEL :

Il a deux courants dans les SEL : le côté « local » dont je fais partie car je trouve très important de travailler le local ; l'autre tendance est issue de la génération Internet et numérique qui pousse très vite à voir à l'international : ils veulent rejoindre d'autres groupes pour faire un grand réseau international⁶⁸³ et ils en oublient leurs voisins. Et c'est un peu mon cheval de bataille, je ne suis pas contre ce développement moins local, mais je pense qu'il y a déjà assez à faire avec son voisin. En s'ouvrant à l'international, du coup, on oublie le voisin et on ne fait pas ce qu'il faut pour le voisin. (Nicole, membre fondatrice d'un SEL)

⁶⁸² Traduit en français par le terme de « proxémie ». L'auteur le définit ainsi : « In the course of the development of proxemics, the work was spoken of as "social space as bio-communication," and "micro-space in interpersonal encounter". » (Hall, 1968, p. 83). Une autre définition définit le terme comme « l'ensemble des observations et théories concernant l'usage que fait l'homme de l'espace en tant que produit culturel spécifique. » (Hall cité par Le Boulch, 2001, p. 7)

⁶⁸³ C'est le positionnement de la membre du JEU interrogée qui déclare préférer quant à elle une ouverture vers un réseau d'échanges non monétaires plus international, à plus large échelle que le réseau régional du SEL en prenant part au JEU.

Une perspective à plus large échelle n'est toutefois pas oubliée dans le discours de certains enquêtés - dans une idée d'« agir local, penser global » en référence à la célèbre formule de René Dubos : le co-fondateur de Partage et collaborateur de La Joliette reconnaît que s'il souhaite que « les actions locales se multiplient », il s'enthousiasmerait pourtant de pouvoir jouir d'un « rayon d'action sur le monde » reconnaissant de ce fait qu'il est non seulement limité « géographiquement par le local » mais aussi par ses propres moyens (dû au fait qu'il n'ait pas un fort réseau de contacts transnational, ni de statut institutionnel prééminent pour agir à plus large échelle). En conséquence, il ne peut, de son propre aveu, n'avoir un impact effectif que sur son propre rayon d'actions. Cette pensée s'inscrit davantage dans un « agir local pour agir global » soutenant l'idée que « des situations concrètes naissent des alternatives de portée générale mais de dimension locale » (Cabantous cité par Cottin-Marx, 2013, p. 24).

Forts de leur ancrage dans la proximité, les groupes étudiés sont inscrits dans un agir local où les élans de solidarité sont portés précisément à l'attention de la population locale (« pour les gens du coin » pour reprendre l'expression d'un enquêté). L'investissement de l'espace public local est pour certains une manière de signifier clairement la valorisation d'actions collectives de proximité (par exemple, les Disco'Soup et gratifierias) et signifier au passage leur existence : « On agit localement car c'est important et les gens voient que des choses se font dans la ville pour soutenir l'écologie » soutient Sofia, membre de l'AED. La *politique de solidarité* formulée par Edgar Morin qui encourage les initiatives instituées sur des solidarités locales et le développement d'associations et coopératives pour « assurer des services sociaux de proximité » (E. Morin, 2002, p. 48) fait état d'un discours qui vise à mettre en lumière la perspective associative de proximité comme réponse normative aux défis sociaux posés.

Le contact direct des liens de proximité est souvent mis en avant comme permettant le développement d'une solidarité plus qualitative : « Pour moi la solidarité, c'est quelque chose que l'on vit avec d'autres êtres humains, en contact direct. Il faut pouvoir être proches pour vivre des élans solidaires de qualité, le faire dans un même rayon d'habitation. » (Sébastien, collaborateur de la Joliette et co-fondateur de Partage) D'autres envisagent la proximité comme le départ des élans de solidarité : « Pour moi, la solidarité, c'est être attentif à ce qui se passe autour de moi, ne serait-ce que ce qui se passe dans la maison où j'habite, c'est d'abord s'intéresser à son voisin, à ce qui se passe autour de soi et puis après à ce qui se passe dans le monde. » (Madeleine, membre d'un SEL) Certains voient dans la création d'échanges inscrits dans la proximité une manière substitutive de reconstituer des liens de voisinage autrefois plus développés. Par ailleurs, nous voyons dans la multiplication des SEL et des RERS dans différentes régions voisines la volonté de créer un réseau d'échanges entre personnes établies dans

un espace d'habitation proches les unes des autres. À notre sens, c'est la raison pour laquelle il n'existe pas moins de trois SEL dans le Canton de Neuchâtel à l'heure actuelle⁶⁸⁴.

Dans une perspective de *relocalisation*, vivre *dans* et *de la* proximité est un mode de vie que certains envisagent à l'avenir. Leur participation à des projets associatifs, posés comme des alternatives locales aux crises écologiques et économiques générées par le capitalisme, représente un pas en ce sens :

En termes de ressources écologiques, on utilise la terre plus que de raisons, on va vers la fin du pétrole tôt ou tard. Je sais bien que je suis une incorrigible optimiste, mais il nous faut trouver une autre manière de fonctionner [...] C'est la raison pour laquelle je m'intéresse beaucoup aux mouvements des villes en transition dont certains SEL font partie [...] L'idée, c'est surtout la relocalisation pour diminuer les trajets et recréer une solidarité locale entre les gens. (Cindy, membre d'un SEL)

Ce discours s'inscrit plus largement dans les mouvements dit « en transition »⁶⁸⁵ et de résilience locale. Les villes en transition sont issues d'un mouvement initié il y a une dizaine d'année par Rob Hopkins (2008), professeur de permaculture, qui dresse les contours d'une société résiliente. La résilience « se traduit par une relocalisation » et une « remise au centre du local » (Wiliquet, 2011, p. 86). On parle de transition comme la fin de l'ère pétrolière et le début d'une « économie conviviale » :

Il y a aujourd'hui consensus parmi les analystes des réserves pétrolières : la production de pétrole atteindra très prochainement un pic, puis déclinera. Notre dépendance au pétrole est telle que la préparation à sa déplétion concerne tous les niveaux du monde social : il s'agit pour eux de construire leur résilience face au choc imminent d'une raréfaction des ressources pétrolières, afin que la transition d'une société très dépendante des énergies fossiles à une société où ces énergies sont rares se passe dans les meilleures conditions possibles, sans heurt et sans tension. C'est dans cette dynamique que s'inscrivent les villes en transition. (Wiliquet, 2011, p. 83)

Dans cette perspective, l'auteure voit ainsi un gage de durabilité sociétale à l'avenir :

Les citoyens qui y participent [aux initiatives de transition vues comme des « lieux où se développent l'entraide et la convivialité »] se donnent un cadre alternatif dans lequel inscrire leur vie quotidienne et lui apporter un nouveau sens : vivre dans le respect de valeurs écologiques et sociales dans une perspective de bien commun assuré par une société plus durable. (Wiliquet, 2011, p. 88)

⁶⁸⁴ La proximité géographique semble être recherchée : la distance évaluée avec le domicile du membre est un critère dans la décision de prendre part à une association comme le dénotent ces deux prochains exemples : « J'avais envie de m'engager dans la mesure du possible dans un SEL du Canton de Berne, mais j'ai réalisé le fait que cela ne fonctionne que dans un cadre de proximité. À Bienne [ville du canton de Berne], je suis allée pour voir comment c'était, mais je suis trop loin pour y participer au quotidien [elle habite aux Bois dans le Canton du Jura, soit à près d'une cinquantaine de kilomètres de Bienne] (Cindy, membre d'un SEL) « Le RERS fonctionne dans un cadre de proximité. C'est vraiment un échange qu'on va pouvoir sans faire des kilomètres. Savoir que ce n'est pas loin de chez soi, ça m'encourage clairement à y aller. (Jeanne, membre cofondatrice d'un RERS et membre d'une association de quartier [Pierre à Bot])

⁶⁸⁵ Plusieurs déclinaisons y sont données : « 'transition écologique', 'transition énergétique', 'transition post-carbone', 'sustainability transitions', 'transition citoyenne', 'villes et territoires en transition' » (Krauz, 2014, p. 1).

Plus largement, les idées et expériences exprimées par certains groupes étudiés, motivés par de nouvelles manières de penser et de faire, vont dans le sens d'une démarche dite de transition (agriculture urbaine, ACP, SEL mais également écoquartiers et écovillages, coopératives d'achat, villes en transition, ...). La *résilience locale* - dans lequel les villes en transition s'inscrivent plus spécifiquement - permettrait pour les personnes qui s'y associent « de ne pas s'effondrer en situation de stress alimentaire ou énergétique » et « d'essayer de construire des modes de vivre-ensemble désirables dans le contexte annoncé de l'après-pétrole » (Semal & Szuba, 2010, p. 134).

Les motivations écologiques à l'origine de la formation de certains des groupes à l'étude tendent elles aussi généralement vers une (re)valorisation de la proximité. L'association Rage de Vert⁶⁸⁶ et la coopérative Les Jardins de Cocagne⁶⁸⁷ fonctionnent sur la base d'ACP, démarche comprenant par essence la proximité comme fondement. Souscrire à ce type de collectifs sous-tend qu'on adhère au principe de production et consommation de proximité. La proximité entre les producteurs et consommateurs est mise en avant et fait partie intégrante des principes de fonctionnement (journées de travail dans les jardins, rencontres lors d'assemblées générales ou pendant les distributions de paniers notamment). L'agriculture urbaine est une approche relativement récente en Suisse et fait état d'une « proximité géographique inédite entre agriculture et ville » constate Cavin (2012) sans prétendre que la ruralité ait été intériorisée dans l'espace urbain: « Cette proximité géographique n'est certainement pas synonyme ipso facto de rapprochement, car sur le plan culturel, la distance n'a sans doute jamais été aussi grande entre le monde urbain et le monde agricole » constatant toutefois que celle-ci reste « concomitante à l'émergence de l'agriculture urbaine » (2012, p. 21). Un certain enthousiasme des habitants des villes pour les ACP est aussi relevé : « En Suisse comme ailleurs, l'agriculture de proximité et les circuits courts suscitent un engouement auprès des citoyens. Ce rapprochement est illustré par les nombreuses expériences d'agricultures contractuelles de proximité (ACP) » (2012, p. 21)⁶⁸⁸. Aussi, valoriser la proximité dans cette démarche revient plus largement à se positionner contre « la mondialisation des échanges agricoles, à l'agriculture productiviste et à la malbouffe, phénomènes largement associés à l'urbanisation » (2012, p. 24). Cette réaction à l'encontre d'un système agricole mondialisé est précisément ce qui a motivé en partie la participation à l'association de l'un des membres de Rage de Vert : « Les marchés internationaux agricoles ne sont

⁶⁸⁶ La charte de Rage de Vert indique en effet explicitement avoir « fait le choix de la mobilité douce, de la proximité et de la culture respectueuse de l'environnement ».

⁶⁸⁷ Dans les buts et valeurs des Jardins de Cocagne, il est également mentionné que les coopérateurs peuvent ainsi « avoir accès à une production locale et de saison ».

⁶⁸⁸ La recherche d'une proximité à travers ce type de logique trouve désormais une place dans la législation : une loi genevoise introduit la proximité comme l'un des buts dans sa loi sur la promotion de l'agriculture (LPromAgr) stipulant « favoriser les liens entre la ville et la campagne, dans une perspective de plus grande proximité » (République et Canton de Genève, 2005, p. n.d.). Notons qu'une telle indication ne figure pas en l'état dans la Loi sur la promotion de l'agriculture (LPAgr) de la République et Canton de Neuchâtel (République et Canton de Neuchâtel, 2015c).

bénéfiques ni pour l'environnement, ni pour la société [...] C'est cette remise en question du système et le constat de son incohérence qui fait que je me tourne vers une des alternatives comme les ACP et que je valorise la régionalité. » D'autres se félicitent que certaines logiques d'agriculture urbaine se développent davantage en Suisse romande :

Au niveau romand, l'agriculture contractuelle, on en parle maintenant, ça s'est beaucoup développé. Et je pense vraiment que c'est une bonne chose. Avant, dans le rapport annuel sur l'agriculture de l'OFAG⁶⁸⁹, cela représentait un petit pourcentage⁶⁹⁰. Je me souviens à l'époque, aux débuts des années 1980, on avait interrogé sur notre action face aux grands groupes alimentaires et je leur avais dit qu'on ne leur faisait absolument pas peur avec notre coopérative. Et s'ils me reposent la question maintenant, je leur répondrais 'Bien-sûr qu'on leur fait peur'. (Romain, coopérateur des Jardins de Cocagne)

Sur concentrer autour d'actions de proximité s'impose comme une dimension importante dans les objectifs encourus par Bénévolat-Vaud : « On se tourne et on essaie d'avoir une relation forte avec le terrain, de rester à l'écoute de ce qui se passe juste autour de nous, tout près de nous » (Yolanda, collaboratrice de Bénévolat-Vaud) ; « L'impact local est très important et je pense que nous manquons d'ancrage territorial aujourd'hui. Les deux acteurs qui restent dans l'impact local dans ce contexte d'économie mondialisée, c'est l'État et les associations » (Elsa, collaboratrice de Bénévolat-Vaud). Cette enquêtée reconnaît ici au vecteur associatif un rôle à jouer dans la poursuite d'une meilleure empreinte à donner à la dimension locale. Elle évoque les actions communales comme niveau politique permettant une connexion directe avec le périmètre d'actions de proximité, la population et les associations locales. En ce sens, une certaine importance est accordée au « génie local » dans la prise en compte des mesures proposées en collaboration avec les associations par le SPAS :

Nous avons privilégié le génie local⁶⁹¹ dans la diversité de nos approches parce que vous avez différentes manières de prendre en charge les personnes qui sont en bas seuil notamment par les MIS⁶⁹². On a vraiment voulu laisser la place aux structures associatives locales parce que l'on croit beaucoup au fait que l'insertion passe par des réseaux informels, la capillarité des réseaux vraiment tels qu'ils se présentent au niveau local. C'est très important de ne pas créer des « mesures d'État » avec la même forme, les

⁶⁸⁹ Office fédérale de l'agriculture.

⁶⁹⁰ En effet, en plus de 30 ans, le nombre d'ACP a été multiplié par trente. En Suisse, la première et seule initiative contractuelle de proximité créée en 1978 est celles des Jardins de Cocagne. Aujourd'hui, plus de 30 initiatives ACP sont recensées sur l'ensemble helvétique (Pidoux, 2013).

⁶⁹¹ Le fédéralisme suisse permettrait l'expression du génie local (Skjellaug, 2015).

⁶⁹² Les mesures d'insertion sociale (MIS) visent à « éviter l'exclusion sociale des bénéficiaires et/ou à favoriser leur réinsertion » et comprennent à la fois des mesures « d'aide au rétablissement du lien social », « d'aide à la préservation de la situation économique », « de formation et des mesures visant à recouvrer l'aptitude au placement », « de soutien à la prise d'emploi » ainsi que des « emplois de durée déterminée au sein d'une entreprise privée ou publique au bénéfice d'une subvention de l'Etat » (Recueil systématique de la législation vaudoise, 2003).

mêmes modes de fonctionnement et qui restent totalement désincarnées des réalités locales. (Quentin, chef de service de différents secteurs au sein de l'institution publique vaudoise SPAS)

Cette valorisation de ce qui peut être fait localement s'incarne dans un mouvement plus général de « décentralisation », la recherche d'une « gouvernance locale » - valorisation de la dimension locale telle qu'inscrite dans l'expression célèbre et popularisée par Schumacher (1973) : *Small is beautiful*. Cette attractivité pour le « local », dont certains interrogés font l'apologie, semble marquer une volonté de gestion « par le bas » et, pour les plus convaincus, une inclination vers un changement de paradigme dans la manière de produire, de consommer, d'échanger, de vivre.

Si l'agir local permet le développement de relations « à taille humaine » qui favorisent l'interconnaissance nécessaire à la création de liens durables - sentiment d'être partie prenante de son environnement par la considération du territoire comme un espace de responsabilité et de participation - « proximité au lien humain » (Medigue, 2012) – la proximité géographique est également source de conflits potentiels dont il faut prendre conscience pour relativiser la perspective du « tout local » :

N'oublions pas que la proximité géographique qui lie certains acteurs est d'abord subie et peut se transformer en une contrainte, tant on voit mal les membres d'une association, d'un syndicat professionnel ou encore les élus se délocaliser pour se soustraire à un voisinage indésirable. Ainsi que le soulignent Rallet et Torre (2004), être voisin peut signifier s'ignorer, d'autant que les technologies de la communication offrent dorénavant la possibilité d'être présent ici et ailleurs, et donc d'être « proche » de quelqu'un géographiquement éloigné. Cela peut aussi signifier se détester car, si la proximité géographique autorise une meilleure connaissance de l'autre du fait du partage d'une identité minimale, cette connaissance peut conduire tout autant les acteurs à favoriser des relations proches qu'à les rejeter, en fonction de la mémoire des coordinations réussies ou échouées. De façon intermédiaire, le voisinage peut aussi engendrer la méfiance. Ainsi, dans le cas d'une coordination réunissant une multiplicité d'acteurs, il peut exister des conflits latents résultant de relations passées entre une partie des participants. (Talbot, 2006, p. 4)

Si les TIC développent l'effet d'une certaine « proximité » - elles permettent effectivement de mettre et de maintenir en contact des personnes géographiquement éloignées qui peuvent être tout autant importantes aux yeux des individus - elles ne peuvent parfaitement se substituer au contact de face-à-face valorisé le plus souvent dans les échanges de solidarité ayant cours au sein des collectifs étudiés. Si bâtir un univers de proximité peut se présenter comme une opportunité et potentiellement une condition de développement (Bertrand & Moquay, 2004), le local reste certainement encore un « objet en construction » (Bessières, 2000, p. 14) qui mérite attention et réflexivité.

9.3.4 Les collectifs de solidarité comme instruments et espaces de lutte : s'engager pour des idéaux, pour la reconnaissance et la prise en compte de problématiques

Les collectifs de solidarité peuvent être vus comme des espaces de lutte et de défense d'idées. En leur sein, les personnes peuvent à la fois revendiquer et proposer des alternatives pour une cause ou une problématique qu'elles estiment importante de défendre, voire de résoudre. En ce sens, les associations peuvent se poser comme l'expression révélatrice de ce qui se passe sur le terrain, de manques constatés, de difficultés rencontrées, de problématiques discutées et vécues « par le bas ». Elles marquent une volonté de suggérer, si ce n'est des solutions irréfutables, du moins des propositions amélioratrices. Des associations peuvent même se créer sous l'impulsion d'une lutte à mener. Les groupes étudiés soulignent une tentative d'apporter, à leur échelle et avec les moyens du bord, les changements qu'ils aimeraient voir se produire. Ils ne sont pas à proprement parler des groupements militants : l'entièreté de leurs actions n'étant pas focalisée uniquement sur la défense d'intérêts de groupes sociaux particuliers. La portée militante est variable dans chacun des groupes étudiés en étant plus ou moins revendiquée et relève de différentes formes : militantisme par l'acte (AED, SEL, Rage de Vert, ...), par des pratiques alternatives proposées en réaction aux systèmes critiqués (monde marchand, économie capitaliste mondialisée) ; militantisme juridique (InfoEntraide Suisse, ADCN, MPF, ...), par le recours aux urnes et l'ancrage institutionnel ; militantisme politique (Espacefemmes, AFS), par l'encouragement à la visibilité sur la scène politique des enjeux défendus.

S'engager au MPF représente pour cette enquêtée un acte revendicateur de ses intérêts et ceux des gens partageant son milieu social (notamment par le combat du groupe pour une caisse maladie-unique mais aussi l'initiative qu'ils ont lancée pour réformer le système scolaire ou encore le journal publié par l'association) :

Le MPF, c'est un mouvement qui travaille pour plus de justice pour le monde ouvrier. Au départ, c'est des personnes qui se sont mises ensemble pour avoir un plus grand poids par rapport aux autres milieux plus privilégiés. Et j'étais dans ce groupe parce que l'on était des ouvriers et qu'il fallait défendre notre bifeck. Qui mieux que nous pouvait le faire ? [...] Tout ce qui bougeait pour défendre nos intérêts de classe, on le faisait. On est toujours plus écrasé par ceux qui ont le pouvoir, ceux qui nous commandent, alors on essaye de se mettre ensemble pour lutter contre ça. (Claire-Lise, membre d'un RERS et du MPF)

Dans le cadre du SEL, on peut entendre mobiliser des discours de lutte contre le système marchand spécifiquement comme celui-ci par exemple : « Pour moi, c'est important d'être militante pour le SEL car je suis engagée pour que l'on propose autre chose à vivre qu'un système où l'argent est roi. Pour moi, proposer un système différent comme le SEL, c'est déjà un acte militant. » (Cindy, membre d'un SEL) Lutter contre le gaspillage est le point commun des personnes prenant part aux collectifs portés

par des valeurs écologiques mais aussi celui de Partage et Panier solidaire. Certains enquêtés membres de l'AED et de Rage de Vert déclarent même avoir participé à des récupérations illégales dans les poubelles de grandes surfaces commerciales pour manifester leur engagement contre le gaspillage. Un rejet du système capitaliste est régulièrement mentionné par les membres de ces groupes spécifiques parce qu'il est contraire aux objectifs de développement durable défendus. D'autres évoquent une réflexion autour de la limitation des ressources devenant à leur sens une urgence à considérer (mise sur pied d'ACP notamment). La décroissance est une théorie aussi régulièrement mobilisée dans les propos tenus par les membres de ces associations et coopératives.

Faire connaître et reconnaître l'importance du vecteur associatif et de l'entraide autogérée dans le traitement de maladies et autres problématiques est l'une des actions militantes menées à la fois par l'AFS, InfoEntraide Suisse et son antenne neuchâteloise. La fondation se bat notamment pour un ancrage juridique des groupes d'entraide et entend par la réalisation d'une recherche de documenter l'entraide autogérée dans le but de mieux la faire reconnaître institutionnellement. Espacefemmes met en avant le combat féministe par l'organisation de nombreuses activités et propositions d'actions en ce sens (conférences, participation aux manifestations liées aux Journées internationale et nationale des femmes, cours de formations, etc.) et les encourager à prendre un rôle croissant en politique notamment. Pour illustration, un cours est donné aux femmes intéressées de l'association (sur la présentation de l'histoire suisse et des partis politiques, mais aussi sur la manière de faire un communiqué de presse, de parler à la TV, etc.) pour les encourager à la fois à se sentir concernées et à participer aux débats qui sont consacrés à la question des femmes sur la scène politique et à travers lequel sont organisées une visite et une manifestation au Grand Conseil pour les femmes : « Ce cours pour les femmes est mis sur pied pour inciter les femmes à trouver et prendre leur place dans la vie associative et politique [...] Dernièrement, il y a eu une vingtaine de participantes à ce cours et plusieurs se sont ensuite présentées en politique. » (Florence, collaboratrice d'Espacefemmes) Les actions menées pour faire avancer la cause des femmes à plus haute échelle trouvent au sens de la collaboratrice interrogée un certain écho auprès des sphères politiques : « Certains de nos projets ont une résonnance politique, pas tous, mais certains [...] Les sphères politiques pensent à nous en termes d'expertise d'acteurs du terrain [...] On est reconnu comme le lieu des femmes [...] On nous pense sûrement plus compétentes que certains services de l'État. » Il est ici intéressant de relever l'opinion qui considère le poids du vecteur associatif comme structure plus efficiente par rapport aux institutions publiques parce qu'actrices du terrain. Juridiquement, l'ADCN cherche également à défendre collectivement les intérêts des chômeurs (notamment dans le cadre des révisions de la LACI) et leurs intérêts à un niveau individuel (aide dans les dossiers de recours) La présidente de l'ADCN fait également part de la « bagarre » de l'association pour des mesures sociales dans le cadre du chômage

: « L'entreprise peut aussi payer des *outplacements*⁶⁹³ pour que les employés puissent retrouver rapidement du travail. C'est le minimum que l'entreprise puisse faire dans le cas d'un plan social. L'association se bagarre aussi avec ça. » La collaboratrice salariée de l'association voit, dans le fait de faire opposition, une manière potentielle de modifier le cadre juridique : « Pour changer la loi, le seul moyen, c'est de faire opposition, c'est de faire jurisprudence. C'est pour ça aussi qu'on existe. » Notons que l'association siège dans des commissions politiques consultatives. Elle pense par ailleurs que l'association a, à certains égards, « piqué une place au syndicat », et souligne que le Service de l'emploi reconnaît les efforts menés par le groupe en leur permettant l'ouverture de dossiers de manière facilitée estimant que l'association exerce un relatif « contre-pouvoir ». Le paradoxe suivant est toutefois souligné : le fait qu'il faille maintenir des relations de bonne entente et concordantes avec les différents organismes afférents à l'emploi tout en ayant conscience qu'un risque de récupération sous-jacent existe et que l'association veut avoir (et maintenir) un rôle de contre-pouvoir :

Notre contre-pouvoir n'est pas trop virulent. On peut le contrôler un petit peu. Je trouve que c'est aussi un garde-fou de se dire que l'on ne doit pas gueuler dans la rue systématiquement. Ça n'est pas interdit d'y aller, mais ce que je veux dire, c'est que l'on doit faire un travail un peu plus rigoureux avant de le faire : il faut trouver des solutions autrement, qui ne sont pas dans le conflit, mais dans la conciliation. Ce n'est pas aussi simple. Après, par rapport au fait de ne pas être récupéré, on est tout le temps sur le fil du rasoir. C'est vraiment le problème parce que c'est vrai que parfois, on se sent comme le sous-traitant des ORP. (Laura, animatrice socioculturelle à l'ADCN)

Ce propos souligne effectivement la tension entre la volonté de militer contre les effets délétères estimés de certaines mesures prises par les organismes étatiques afférents à l'emploi et la volonté de maintenir avec ces derniers des rapports conciliants. Ce constat conscientisé relevé par l'enquêtée s'apparente à l'observation d'implication des associations dans « une stratégie de contrôle social » comme « le prolongement des pouvoirs institutionnels » (Barthélémy, 2000, p. 59). À travers ce discours, nous tenons à relativiser la considération du contre-pouvoir mobilisé par l'enquêtée pour présenter les actions de l'association – dont elle a l'air d'avoir conscience par ailleurs : contre-pouvoir et conciliation ne vont pas de pair, autrement dit « tendre la main et brandir le poing en même temps » n'étant « pas déontologiquement simple » (Bloch-Lainé, 1978, p. 68). Cette posture nous fait dire que les associations, comme l'illustre ici le cas de l'ADCN, entrent en négociation de leur rôle entre intégration partielle et logique de contre-pouvoir (Bacqué, 2005) dans certaines circonstances en maintenant concomitamment une culture de la contestation (en l'occurrence pour l'ADCN pour

⁶⁹³ L'*outplacement* peut être défini comme un « service professionnel visant à permettre à un employé partant de s'assurer une nouvelle opportunité de carrière auprès d'un nouvel employeur ou de se mettre à son compte dans un laps de temps raisonnable ». (ACF, n.d., p. n.d.). Cette prestation à l'attention d'un collaborateur qui quitte un employeur comprend entre autres un coaching personnalisé ou un bilan de carrière.

défendre les intérêts des chômeurs) et une culture de la conciliation (en l'occurrence pour l'ADCN afin d'obtenir un financement étatique). Cette posture est difficile à tenir et l'expression « On est tout le temps sur le fil du rasoir » que donne l'enquêtée sur ce point est éloquente et rejoint l'analyse suivante :

La tension qui traverse associations et groupes communautaires entre autonomie, contre-pouvoir et institutionnalisation est à la fois structurelle et dynamique. Elle permet de réinterroger les formes d'intervention et d'action de la société civile et de constituer la base de leur renouvellement. Ces structures sont bien fragiles quand la puissance publique cherche à les instrumentaliser. L'existence d'espaces autonomes de délibération devient pour elles un enjeu essentiel. (Bacqué, 2005, p. 82)

10. Solidarité chaude associative et solidarité froide : quelles réponses envisageables aux défis posés à l'État social ?

Dans cette dernière partie analytique, nous allons passer en revue les fonctions jouées par les collectifs de solidarité en regard de celles de l'État, leurs limites ainsi que les caractéristiques propres des acteurs associatifs et étatiques dans les enjeux de solidarité.

10.1 Fonctions jouées par les collectifs de solidarité : entre complémentarité, subsidiarité et autonomie

Les associations assurent différentes fonctions telles que représenter un levier d'intégration relationnelle et idéologique, prendre en charge des priorités et des besoins sociaux ou encore compenser des prestations étatiques pour n'en citer que certaines. L'étude des différents collectifs analysés nous permet effectivement de constater que cet espace de solidarité offre la potentialité de (re)créer du *lien social* et peut s'envisager comme un réceptacle de ressources compensatoires ou complémentaires à la solidarité instituée par l'État bien qu'il reste aussi limité.

Au regard des fonctions exercées par cet espace de solidarité en lien avec les institutions publiques, nous estimons que celles-ci peuvent être classées en trois catégories : fonction complémentaire, fonction subsidiaire et fonction autonome. Sur ce dernier aspect, des relations avec les structures étatiques ne sont pas nécessairement nouées. Quand elles le sont, les rôles joués peuvent s'exprimer dans la complémentarité ou la subsidiarité avec des instances étatiques.

10.1.1 Proposer des logiques de solidarité en parallèle des institutions publiques : le milieu associatif comme espace créatif de nouvelles expérimentations et de pratique démocratique

Sous ce que nous définissons comme fonction d'autonomie de certains collectifs en regard de l'État, nous comprenons que les relations entre ces deux acteurs ne sont pas nécessairement recherchées. Certains groupes se forment sans chercher à répondre explicitement à un quelconque manquement des instances publiques. La principale volonté de ces collectifs, le plus souvent autodéterminés, est de se fixer eux-mêmes leurs propres buts et moyens et proposer d'autres manières de partager ou de consommer (espace de valorisation et d'expérimentation d'idées, de pratiques nouvelles, d'autres formes de liens) ou s'instituer comme un espace de personnalisation particulièrement ciblé des besoins qui ne peuvent parfois pas être suffisamment et assez rapidement comblés par d'autres acteurs, en s'inscrivant en parallèle des institutions publiques. Ces espaces donnent aux participants le sentiment d'avoir une maîtrise de leur existence - sur certains pans du moins – et peuvent être ainsi considérés comme permettant l'exercice d'une certaine forme de démocratie :

La démocratie ne consiste pas à mettre épisodiquement un bulletin dans une urne, à déléguer les pouvoirs à un ou plusieurs élus, puis à se désintéresser, s'abstenir, se taire, pendant sept ans. Elle est action continue du citoyen, non seulement sur les affaires de l'Etat, mais sur celles de la région, de la commune, de la coopérative, de l'association, de la profession [...] Le citoyen est un homme qui ne laisse pas à d'autres le souci de son sort et du sort commun. (Mendès France, 1987, p. 752)

De manière plus large, les associations peuvent se voir comme étant à la base d'une démocratie participative :

Alors que chacun constate l'essor de l'individualisme et craint la fragmentation de notre société, les associations sont le lieu privilégié où se combinent l'aspiration des individus à l'émancipation – à la maîtrise de leur vie quotidienne – et l'action collective – source d'intégration sociale. Les associations génèrent de la civilité, du *lien social*, de la fraternité. Les associations, par leurs activités, au plus près de chacun d'entre nous, comme par l'esprit désintéressé qui les inspire, concourent, à leur façon, à l'intérêt général. Elles sont une école de l'engagement et le terreau d'une démocratie participative. Car la démocratie ne naît jamais d'une génération spontanée. (Jospin cité par Hély, 2009, p. 97)

Émettons une réserve : si les associations peuvent avoir participé de manières multiples « à l'émergence de l'idée de démocratie participative » (Chopart, 2001, p. 304), la pratique associative peut néanmoins rester « parfois très éloignée de l'imagerie démocratique qu'elle véhicule » dans certains cas (2001, p. 307)⁶⁹⁴. Les effets que peuvent induire les processus d'institutionnalisation et d'instrumentalisation des associations par les structures publiques constituent aussi une limite aux expériences associatives de démocratie participative.

Incubateurs d'expériences et de projets multiples, le milieu associatif permet de lancer toutes sortes d'initiatives collectives de manière libre et volontaire, donnant lieu à des expériences locales autonomes. L'opportunité de pouvoir participer à un projet associatif peut donner un sentiment de liberté et de responsabilité parfois recherché par les individus comme nous l'avons précédemment souligné. L'autodétermination étant en effet une valeur fréquemment relevée dans le discours des personnes interrogées, la liberté associative offre ainsi l'opportunité de créer des associations en fonction de besoins et d'aspirations aussi variés et multiples qu'ils puissent être entre individus directement et sans qu'interviennent nécessairement une quelconque connexion avec les structures étatiques. L'autogestion érigée en principe, voire en valeur prédominante, dans le fonctionnement du groupe suppose de fait que ne soient pas recherchées de quelconques relations avec les structures publiques et une volonté parfois affirmée de ne pas dépendre (financièrement notamment) de ces dernières. Nous avons toutefois observé que, dans des circonstances particulières, certains collectifs

⁶⁹⁴ L'auteur fait notamment référence à la « loi d'airain de l'oligarchie » de Michels à laquelle le secteur associatif peut être confronté.

peuvent faire appel de manière exceptionnelle à un soutien de l'État (le cas des subventions pour Espace Noir) et ainsi tolérer une relation avec les publics initialement non désirée, ce qui peut paraître contradictoire, mais pragmatique si cela peut permettre la survie du groupe (comme, en l'occurrence, pour le cas de cette coopérative autogérée). Aussi, le besoin de financement d'un collectif reste un facteur qui peut limiter la pleine autonomie du groupe - l'autonomie financière n'est pas assurée et peut donc être négociée en fonction des circonstances. Ce type d'observations permet de constater, à l'instar de Collaud, que les catégories qu'elle donne des associations – par la définition de quatre grands groupes : associations « très intégrées à l'appareil public », « fortement encadrées », « beaucoup plus indépendantes » et dont « l'indépendance est quasi-totale » (1993, pp. 26-27) – se chevauchent. Le cas d'Espace Noir l'exprime relativement bien : revendication d'une totale autonomie pendant de nombreuses années au passage à une indépendance quasi-totale à un moment donné de la vie de la coopérative.

Nous avons également pu constater que certaines relations ponctuelles de groupes autogérés avec les institutions publiques ne sont pas toujours considérées comme concluantes par les membres (exemple de l'expérience de l'association de quartier dans le cadre du projet Anim'action), ce qui peut ainsi freiner la recherche de collaboration avec les structures de l'État. Certains groupements associatifs n'ont aussi simplement pas vocation à compenser des manquements de l'État ou s'instituer comme un appendice des institutions publiques : « On n'est pas un service d'aide sociale à nous tout seul : le SEL ne va pas remplacer l'aide sociale. Nous ne sommes pas un doublon d'un service institutionnel quelconque : nous sommes une bulle d'oxygène dans un système de bipolarité entre le monde marchand et bénévole. » (Nicole, membre fondatrice d'un SEL)⁶⁹⁵ Dans le cas des SEL, rappelons cependant que ceux-ci sont nés au départ de la volonté d'individus en situation de précarité avancée de se prendre en charge par eux-mêmes, sans en référer à l'État ni compter uniquement sur les institutions sociales pour faire face aux difficultés socioéconomiques rencontrées. C'est ainsi que sont nés notamment les premiers SEL en France :

Les SEL se sont principalement développés au sein de populations marginalisées par l'économie de marché (chômeurs, érémites, salariés précaires ou intermittents, petits pensionnés du monde agricole, etc.) c'est-à-dire de personnes qui tirent d'un petit boulot ou d'un système de solidarité sociale (Sécurité sociale ou aide sociale) un revenu à peine suffisant pour survivre et que le marché déclare

⁶⁹⁵ Il n'empêche que certains groupes, bien qu'ils n'aient pas comme mission principale de combler une quelconque lacune étatique, peuvent représenter pour certains individus un vecteur compensatoire ou complémentaire. Pour exemple, l'une des membres du SEL bénéficiaire de l'aide sociale explique comment le réseau lui a permis d'avoir accès à des ressources sans échange d'argent et de trouver un sentiment d'autonomie alors qu'elle se définit comme une personne « assistée par les services sociaux » : « Pour moi les SEL ou d'autres groupes dans ce genre, c'est la liberté totale que l'on n'a pas non plus quand on est inséré dans les services sociaux [...] L'autonomie est pour moi une valeur que je place le plus haut dans mon système de valeurs. Malheureusement, je l'ai perdue au niveau financier, mais pour aucune autre sphère de ma vie je n'accepte qu'on me la prenne. » (Cindy, membre d'un SEL)

« inemployables », autrement dit bons à rien. Certains de ces bons à rien, qui persistent à se croire bons en quelque chose, ont imaginé organiser entre eux un système d'échanges de biens et de services. (Supiot, 1999, p. 70)⁶⁹⁶

Notons encore le point de vue de ceux qui considèrent les groupements associatifs autonomes de l'État comme une possibilité offerte à certains individus de pouvoir exprimer des revendications contestataires à l'égard des institutions publiques et de jouer en ce sens un rôle de contre-pouvoir d'importance :

Je pense complètement que certaines associations doivent rester en marge de l'État parce que cela fait partie d'une vision, je ne sais pas si on peut parler de démocratie, mais d'une vision où tous les intérêts doivent pouvoir s'exprimer [...] Il y a des associations qui doivent pouvoir vivre de manière complètement autonomes de l'État, notamment celles qui offrent des prestations aux personnes qui seraient persécutées par l'État à cause de leur « statut », qui auraient des problèmes avec les institutions publiques. (Quentin, chef de service de différents secteurs au sein de l'institution publique vaudoise SPAS)

Ce point de vue est particulièrement intéressant comme légitimation du rôle associatif à l'attention de certains groupes sociaux à deux égards : d'une part, il est avancé par un fonctionnaire qui reconnaît la nécessité que certaines associations puissent jouer un rôle revendicateur ou protecteur face à la fonction publique, ce qui dénote d'une prise de conscience d'un acteur public de problématiques que l'État ne peut ou ne veut aborder et de la reconnaissance du rôle démocratique joué par les associations en réaction (le contre-pouvoir associatif est ici toléré); d'autre part, ce propos met en évidence que, quand le *lien de citoyenneté* est rompu ou absent (personnes persécutées, en situation irrégulière), le vecteur associatif peut jouer un rôle de reconnaissance et de protection – illustration de compensation d'un *lien social* par un autre. Ce discours soutient qu'il doit exister des groupements associatifs parfaitement indépendants de l'État et, qu'en ce sens, certaines activités associatives ne peuvent pas de fait être financièrement soutenues ou encadrées par l'État.

10.1.2 Être au fait du terrain, fonction révélatrice de ce qui se passe « en bas », se faire l'intermédiaire entre les individus et l'État

Au regard des défis posés à l'État social, l'un des rôles joués par le milieu associatif est celui de révéler ce qui se passe sur le terrain, soit des problématiques ou besoins relevant « du bas » et dans certains cas, nous l'avons vu, de les faire remonter auprès des instances publiques au moyen de différentes stratégies (voie référendaire, initiative populaire, études d'approfondissement et de légitimation,

⁶⁹⁶ Pour rappel, les premiers *Local Exchange Trading Systems* (LETS), nés au Canada dans les années 1980, avaient pour but originel de pouvoir offrir à tous, et plus spécifiquement aux plus démunis ou aux personnes sans activité professionnelle, de profiter de services tout en revalorisant leurs compétences au sein de réseaux d'échange extérieurs au monde marchand et professionnel (SEL suisses, 2016). Donnons un autre exemple : l'initiative *Incredible Edible* qui a été lancée dans une petite ville industrielle anglaise frappée en 2008 par une forte crise économique qui avait encouragé certains habitants à exploiter l'espace public pour cultiver gratuitement des fruits, des légumes et autres herbes aromatiques.

rédactions d'articles, propositions de mesures, ...) militant ainsi parfois pour que soit pris en compte la défense d'intérêts au niveau politique. L'expression revendicatrice est souvent le moteur pour que soient considérées par l'État les problématiques sociales détectées par le milieu associatif. Certains groupes étudiés se font en ce sens les intermédiaires entre les individus et les structures étatiques (quelques exemples : InfoEntraide Suisse et l'OFAS [groupes d'entraide] ; l'ADCN, le Service de l'emploi et les ORP [chômeurs] ; Bénévolat-Vaud et SPAS [personnes au bénéfice d'un revenu d'insertion]). Ils peuvent déceler de nouveaux besoins ou problèmes sociaux insuffisamment pris en charge par l'État et par d'autres secteurs de soutien (liens primaires notamment) et demander dans certains cas que les institutions publiques financent la prise en charge réalisée en partie par le secteur associatif. La précocité de la détection et la rapidité de solutions afférentes sont mises en avant dans les propos des enquêtés sur cette fonction jouée par le monde associatif.

Le rôle d'intermédiation est particulièrement développé dans les groupes que nous avons inscrits dans la solidarité de valorisation où la promotion des milieux associatif, bénévole et de l'entraide autogérée est spécifiquement mise en avant : « Entre les groupes d'entraide, les antennes régionales et l'OFAS, nous devons toujours négocier : on doit faire l'intermédiaire entre tous ces différents acteurs [...] On est l'intermédiaire entre ces deux pôles : les groupes d'entraide et l'État. » (Audrey, chargée de projet et assistante de direction d'InfoEntraide Suisse) La dimension d'échelle est relevée comme différence caractéristique entre le vecteur associatif et étatique sur le rôle de détection de besoins sociaux : « Les institutions publiques ne font pas de terrain : ce sont les associations qui le font, ce sont elles qui détectent les besoins. Ensuite, l'État finance leurs activités. » (Florence, collaboratrice de Espacefemmes) L'approche du terrain que permet l'échelle associative est perçue comme possédant des vertus détectrices de problématiques qui peuvent par la suite parfois être montées en projets soutenus financièrement par l'État :

La plus-value du secteur associatif, c'est cette proximité avec le terrain. La rapidité de la réponse et la qualité de la réponse est effectivement l'un des rôles du secteur associatif [...] Face à certaines situations qu'on observe par notre expérience du terrain, on est à des moments de détection de problèmes [...] Commencer à problématiser ces problèmes que l'on détecte, c'est à partir de là qu'il va y avoir le relais de l'État et que l'on va commencer à demander des financements publics. On peut démontrer parfois grâce à ces expériences de terrain justement qu'un besoin qu'on constate répond à une grande partie de la population. (Elsa, collaboratrice de Bénévolat-Vaud)

On met en place des projets qui viennent de la base, c'est-à-dire plus précisément qui proviennent des soucis des chômeurs qu'ils ont au quotidien [...] L'association découvre des problèmes et les transmet plus haut. Par exemple, dans le cadre d'une discussion avec la cheffe de Service de l'emploi, on a passé quatre heures à discuter d'une liste de questions comprenant tout ce qui ne fonctionnait pas à l'ORP et dans d'autres services étatiques. Tous les chefs de services sont venus répondre à chacune des questions

de notre petite association. (Alessia, présidente bénévole à l'ADCN)

Ce type d'interactions entre associations et structures de l'État reste certainement facilité par le fait que l'ADCN est contractuellement reliée aux institutions publiques par une convention de collaboration. La reconnaissance de l'État des activités et actions de l'association favorise le fait que puisse être organisé ce genre de séances consultatives. La rapidité d'action qu'offre le vecteur associatif est vue comme une plus-value : « Par rapport à l'État, nous en tant qu'association, on a une liberté d'action, c'est-à-dire que l'on voit les problèmes et que l'on peut directement essayer d'y apporter une réponse directe, car la lenteur et la lourdeur administrative des institutions publiques ne permettent pas de le faire. » (Laura, animatrice socioculturelle à l'ADCN) Cette capacité d'adaptation et souplesse donne au secteur associatif la caractéristique de pouvoir se spécialiser dans l'expérimentation de nouvelles idées sociales : « [...] one of the most central impacts of the voluntary sector is to provide society with a large variety of partially tested social innovations, from which business, government, and other institutions can select and institutionalize those innovations that seem most promising. » (Smith, 1980, p. 18) La mesure MACIT est une illustration parlante. Les associations se prêtent comme « mieux qu'aucune autre formule à l'innovation et à l'expérience » (Bloch-Lainé, 1978, p. 67) En tant que « lieux d'innovation », les associations deviennent ainsi des « micro-politiques » capables, par l'expérimentation, de donner des réponses originales aux problématiques détectées (Collaud & Gerber, 1993b). Notons toutefois que ces réponses apportées par le secteur associatif et financées par l'État sont mises à l'épreuve et soumises à l'évaluation des publics : si les résultats escomptés ne donnent pas satisfaction, les institutions publiques se réservent le droit de ne plus financer les mesures proposées et mises sur pied par le biais associatif. Dans certains cas, l'État peut alors davantage financer le caractère expérimental des réponses suggérées que leur institutionnalisation. Sur ce point, la contractualisation peut devenir pour les organismes publics le mode d'évaluation stratégique privilégié des mesures associatives : les conventions de collaboration et mandats de prestations étant conclus généralement sur une période relativement courte (d'une année à cinq ans en moyenne), l'engagement financier de l'État reste ainsi modéré et peut ne pas être reconduit.

10.1.3 Délégation de l'échelon étatique à l'échelon associatif : entre subsidiarité et désengagement de l'État

Dans cette perspective de dévoilement du terrain quotidien, les associations peuvent être de précieux intermédiaires pour les structures étatiques. Il est alors possible que celles-ci collaborent afin de développer des projets à visée sociale ou d'intérêt général : un rôle de complémentarité dans leurs actions respectives peut alors se dessiner, l'échelon associatif permettant davantage la proximité avec les individus que l'échelon administrativo-institutionnel des instances publiques. Par essence moins

bureaucratisées que les institutions publiques, les associations sont capables de réagir plus rapidement pour répondre aux sollicitations des individus. Le secteur associatif permet une meilleure individualisation des prestations - personnalisation des besoins et mise en lumière d'une certaine demande sociale - par des contacts directs avec les bénéficiaires ou membres des collectifs de solidarité. C'est à ce titre entre autres que des responsabilités peuvent être parfois déléguées aux associations et qu'une subsidiarité s'institue. La solidarité associative est ainsi complémentaire à la solidarité étatique par le fait que « plus ce qui circule se rapproche du *lien social* lui-même, moins cette activité est susceptible d'être assurée par l'État ou le marché » (Godbout, 2004 [1994], p. 17). Une question d'échelle est également à relever comme élément de pertinence à ce que l'État délègue vers le secteur associatif, et plus particulièrement dans un pays comme la Suisse où le fédéralisme donne du poids au principe de subsidiarité : « L'État fédéral ne doit intervenir que si les cantons ne sont plus à même de le faire ; souvent les cantons eux-mêmes n'agissent que lorsque les communes en expriment la nécessité et ces dernières s'inspirent des tendances et des volontés émanant des groupes organisés, par exemple des associations. » (Collaud & Gerber, 1993b, p. 28)

La proximité du terrain que permet l'échelon associatif est donnée par certains comme caractéristique justifiant le fait que l'État puisse se tourner vers le secteur associatif. En ce sens, cet enquêté reconnaît une légitimité à ce que l'État délègue des mandats aux associations et l'importance d'une certaine flexibilité accordée à celles-ci dans ce qui est délégué :

Je pense que c'est bien que nous ayons une marge de manœuvre parce que c'est quand même nous qui travaillons sur le terrain et avec la réalité. Je pense que c'est parce que nous sommes des professionnels et que nous sommes une organisation à dominante salariée que l'État délègue. C'est pour ça qu'il faudrait que l'État puisse avoir confiance en ses partenaires de terrain afin qu'il puisse ne pas trop intervenir dans ce qui est délégué. (Elsa, collaboratrice de Bénévolat-Vaud)

La délégation est ici perçue et souhaitée comme le transfert d'une mission confiée par l'État à l'association qui peut conserver une certaine autonomie dans la manière de la traiter. L'approche terrain reconnu au monde associatif est avancée comme argument justifiant cette marge de manœuvre revendiquée. Est aussi mis en avant le fait que l'État reconnaisse le professionnalisme de la structure - acquis par la présence d'un personnel salarié – pour qu'il délègue au milieu associatif des missions. À en croire le constat tiré par l'enquêté suivant, le transfert de compétences éventuelles de l'État vers l'associatif se donne à des structures associatives bien institutionnalisées - comme celle de Bénévolat-Vaud :

Nous déléguons la compétence de sélectionner les associations avec lesquelles il est possible de collaborer pour placer nos bénéficiaires à Bénévolat-Vaud qui est l'association faîtière qui fait le travail pour nous [...] Il y a des choses que l'on n'a pas envie d'internaliser parce que cela représente un coût

excessif. Il est beaucoup plus facile de mandater une structure et d'assumer la responsabilité de la subvention plutôt que d'assumer la responsabilité de ce qui mandaté. (Quentin, chef de service de différents secteurs au sein de l'institution publique vaudoise SPAS)

Le SPAS semble réaliser un calcul du plus faible coût d'opportunité en déléguant à l'échelon associatif pour plusieurs raisons : « Pour internaliser certaines missions, je devrais aller vers le Conseil d'Etat, vers le Service du personnel de l'Etat qui peuvent amener des obstacles très importants. Alors qu'avec le contrôle des subventions [...] on peut notamment aller beaucoup plus vite. » Outre ces deux avantages relevés (gains de temps et d'argent), la capacité réticulaire des associations est aussi avancée comme motif de délégation : « Les avantages de déléguer vers les associations, c'est aussi de pouvoir accéder à des réseaux qui nous échappent. L'Etat ne maîtrise pas tous les réseaux [...] Donc les associations, nous permettent de mieux accéder à ces réseaux. » Le chef de service du SPAS évoque aussi une question d'image : le fait que certains services étatiques soient parfois connotés négativement pour certains individus peut encourager à mobiliser le vecteur associatif comme intermédiaire pour mieux contourner une éventuelle représentation contestée de l'Etat. Enfin, le fait de déléguer au milieu associatif répond aussi à une volonté constitutionnelle du Canton de Vaud : « Il y a un article dans la constitution vaudoise qui prévoit que l'Etat délègue des tâches importantes au milieu associatif⁶⁹⁷. C'est une volonté qui est très fortement inscrite dans la pratique du canton. »

Certaines limites sont toutefois relevées sur les effets de délégation et le manque de visions communes que peuvent développer l'univers associatif et les institutions publiques :

Le Canton devrait avoir une vision du maintien à domicile à au moins cinq ans et il n'y a pas de vision commune dans la politique du maintien à domicile. C'est pour ça que nous sommes un peu proactifs sur ce dossier parce que l'on se rend compte que sur le terrain, le fait de ne pas avoir une vision commune, ça fait un travail éclaté. On s'interroge sur la prise en charge des institutions publiques sur cet aspect-là. On a aujourd'hui des groupes de bénévoles qui se disent 'Mais est-ce que nous nous devons intervenir ?' [...] Il y a comme ça des missions qui sont en train de déborder du cadre de leur activité bénévole. C'est notre rôle de dire 'Attention, les groupes n'arrivent déjà pas à suivre avec leurs bénévoles, ils sont submergés de demandes'. Et pour cela, il faut non seulement que nous soyons suffisamment outillés en termes d'effectifs, de temps de travail, etc. pour faire un travail de fond pour pouvoir faire remonter cette

⁶⁹⁷ Le chapitre 9 et l'article 70 y relatif de la Constitution du Canton de Vaud sont consacrés à la vie associative et au bénévolat dont sont extraits les quatre alinéas suivants, l'enquête fait référence plus spécifiquement au troisième : « L'Etat et les communes prennent en considération le rôle de la vie associative et reconnaissent son importance (alinéa 1) ; ils peuvent accorder aux associations reconnues un soutien pour leurs activités d'intérêt général (alinéa 2) ; ils peuvent leur déléguer des tâches dans le cadre de contrats de partenariat (alinéa 3) ; ils facilitent le bénévolat et la formation des bénévoles (alinéa 4) » (Confédération suisse, 2015c, p. n.d.). Notons que, dans la Constitution de la République et Canton de Neuchâtel, aucune mention de ce type n'est faite. Seuls les articles 19 (liberté d'association) et 27 (liberté syndicale) font écho au secteur associatif, soit respectivement : « Toute personne a le droit de créer des associations, d'en faire partie et de participer à leurs activités. Nul ne peut y être contraint » et « Les travailleuses et les travailleurs, les employeuses et les employeurs, ainsi que leurs organisations, ont le droit de se syndiquer pour défendre leurs intérêts, de créer des associations et d'y adhérer. Ils ne peuvent pas y être contraints. »

information plus haut et dire comment on la traite. Et là, c'est complètement minimisé par l'État parce qu'on n'est pas dans cette vision ou dans cette projection commune de comment doit être pris en charge le maintien à domicile. (Elsa, collaboratrice de Bénévolat-Vaud)

Cet exemple donne à voir certaines responsabilités déléguées au milieu associatif et bénévole où apparaît aussi la problématique de la sur-sollicitation des bénévoles : « À trop exiger d'eux [les bénévoles], on les épuise, on les force au surinvestissement auprès de personnes dont la vulnérabilité est parfois difficile à vivre. » (Demoulin, 2010, p. 295)⁶⁹⁸ Ce sentiment de surcharge est à prendre en considération pour éviter leur défection : « Si un organisme se fie entièrement sur les bénévoles qu'il a à sa disposition, il y a un risque que ceux-ci se sentent surchargés à la longue et cessent leur activité bénévole. » (Castonguay, Vézina, & Sévigny, 2014, p. 21) Ce phénomène considéré comme un avertissement pour l'association devrait être discuté avec les institutions publiques. Ce constat interroge également sur la délimitation des tâches allouées aux institutions de l'État et au monde associatif, et plus largement sur les frontières entre principe de subsidiarité et de suppléance.

Si la délégation de tâches vers le monde associatif est dans certains cas explicite - spécifiquement quand les relations entre l'État et la structure associative sont contractualisées et que les missions mandatées sont établies - elle peut être plus officieuse, et par là même plus ambivalente comme le démontre le prochain extrait :

La relation qu'on a avec les services du chômage est un peu contradictoire : d'un côté, ils nous font comprendre qu'ils n'ont pas besoin de notre association parce qu'ils se pensent bien organisés dans leur institution ; d'un autre côté, les conseillers ORP nous envoient pas mal de gens à qui il faut refaire des CV alors que ceux-ci sortent directement d'un de leurs cours en recherche d'emploi. On a dû dire à la cheffe du Service de l'emploi que le résultat de ces cours-ci n'était pas très positif puisqu'on récupère pas mal de chômeurs mal formés à leurs cours. Il y a un problème quand même : les conseillers ORP ne sont pas satisfaits des CV qui ont été réalisés à travers leurs cours donnés par des personnes de leur institution. Pour moi, là, on peut parler de délégation. Et je me demande si on est vraiment là pour ça. Mais en même temps, je trouve que c'est positif que l'ORP nous envoie du monde car c'est la preuve implicite qu'ils reconnaissent notre travail et que le CV est peut-être meilleur quand il est fait chez nous. Donc, je considère qu'on est un peu dans un partenariat, mais en même temps, je n'estime pas que l'association est là pour remplacer des gens, en l'occurrence des conseillers de l'ORP. Le rôle de l'association s'est d'être justement les porte-paroles des chômeurs et de dire qu'il y a des choses qui ne vont pas dans les ORP. Donc, au final, c'est un peu 'Vous nous dites que vous n'avez pas besoin de nous, mais en même

⁶⁹⁸ L'auteure fait mention plus spécifiquement des bénévoles s'engageant en milieu hospitalier et à domicile. Comme une des réponses à apporter à cette problématique, la formation au profit de la professionnalisation du bénévolat devrait être privilégiée afin de ne pas « attenter l'essence même du bénévolat » (Demoulin, 2010, p. 295). La formation, en précisant les rôles et fonctions de chaque partie prenante intervenant dans le processus de soutien, permettrait de ne pas faire du bénévole un « succédané de soignant » et de faire reconnaître qu'« il n'y a pas de bénévolat sans limites » (2010, p. 295).

temps vous nous envoyez tout le temps du monde.’ La cheffe de Service dit d’ailleurs qu’elle ne comprend pas que les conseillers ORP nous envoie du monde, qu’il n’y a pas de raisons que cela se fasse ainsi. (Alessia, présidente bénévole à l’ADCN)

Deux aspects sont à relever dans ce propos : d’une part, la posture a priori ambiguë de l’ORP à l’égard de l’ADCN pour sa présidente – lui donne l’impression que l’association n’est pas considérée comme un partenaire bien que dans les faits certaines personnes inscrites à l’ORP soit toutefois envoyées à l’association (l’exemple de la rédaction de CV) – ce qui lui fait penser que certaines tâches leur sont déléguées implicitement et que celles-ci sont de fait insuffisamment remplies par l’ORP ; d’autre part, la propre posture de l’enquêtée qui est elle aussi à double entente : celle-ci estime que ce n’est pas le rôle de l’association de récupérer des tâches de l’ORP (au contraire, son rôle serait davantage de les évaluer et, le cas échéant, d’éventuellement les contester) tout en semblant apprécier le fait que cette délégation apparaisse comme la marque d’une reconnaissance tacite de leur travail et de son importance. Ce qui sous-tend à notre sens l’ambivalence de ce positionnement (hésitation entre délégation et partenariat) est précisément le fait que le transfert de certaines compétences vers l’association ne soit pas officiellement exprimé (comme c’est le cas en revanche entre Bénévolat-Vaud et le SPAS) - renforcé par ailleurs par le fait, aux yeux de la présidente, que la cheffe de service ne semble pas comprendre pour quelle raison les conseillers ORP s’autorisent à déléguer vers l’ADCN. Pour la collaboratrice salariée de l’ADCN, cette délégation implicite est expliquée par la surcharge de travail dans le suivi des dossiers que subissent les conseillers ORP qui développent en conséquence des stratégies destinées à les décharger ; ils substituent certaines tâches qui étaient au départ dévolues auprès d’autres acteurs dont ils estiment qu’ils sont capables de les remplacer :

Ce qui est un peu fatigant pour nous, c’est qu’on est un peu les pompiers de l’ORP, c’est-à-dire que l’on répond à tous les couacs [...] L’ORP devrait pouvoir faire les CV avec les chômeurs et nous, on ne devrait faire que les dossiers sociojuridiques. Mais il y a aussi une réalité avec l’ORP : sur 120 dossiers par personnes préconisés par le SECO et ils sont à 150 quand ils ne sont pas à 200⁶⁹⁹ ! Alors, comme dit le chef du département, je ne vois pas comment ils peuvent bosser correctement. Donc, ils délèguent une partie, et nous, et bien on récupère. Mais nous, on ne veut pas être leur sous-traitant. Et moi, ce n’est pas vraiment mieux avec mon petit 50% [...] Des fois, j’ai l’impression qu’on est un peu leur secrétaire, mais dans ce cas, si on est le sous-traitant, qu’ils nous donnent alors plus de moyens. C’est plus une injustice que je ressens à ce niveau-là c’est vrai [...] Je dirais qu’on palie à des choses qui ne se font pas ailleurs et particulièrement des choses qui devraient être assurées par des institutions de l’État [...] C’est vrai quelque part, c’est toujours notre problème de savoir où sont nos limites d’actions. Et bien en fait on ne

⁶⁹⁹ Même constat donné par la présidente de l’association : « C’est difficile car les conseillers ORP - qui ont d’ailleurs suivi des formations pour être plus performants - ont trop de dossiers. Ils devraient en avoir 120 et ils en ont 180. C’est délicat comme situation car ils doivent régulièrement suivre les gens, mais ils ne peuvent pas faire des miracles. » Des effectifs similaires du nombre de dossiers à traiter par conseiller ORP sont également donnés par d’autres auteurs (Cruchon & Falco, 2013; Curti, 2002; Hochstrasser, 2013; Moachon, 2007; F. Weber, 2013).

sait pas très bien. (Laura, animatrice socioculturelle à l'ADCN)

Ce second extrait fait constater à nouveau l'ambivalence ressentie de la situation dans le transfert implicite de compétences de l'ORP vers l'ADCN vécu comme un travail palliatif : l'enquêtée explique comprendre pourquoi certaines tâches leur sont déléguées (nombre de dossiers à traiter pour les conseillers ORP surévalué) tout en refusant la posture de sous-traitance non rémunérée. Sur la base des deux discours tenus ici, nous pouvons détecter une forme potentielle de désengagement d'une structure publique vers le secteur associatif. Cette observation fait aussi remarquer un certain flou dans la définition de la frontière entre les responsabilités devant être assumées par l'État et les tâches non explicitement déléguées récupérées par le vecteur associatif sans autre formalisation. Sur ce point précisément, le manque de formalisation pose en apparence problème aux collaboratrices de l'ADCN à la fois parce qu'il ne reconnaît ni explicitement le travail assumé par défaut par l'association, ni ne le finance (non formalisation et une non rémunération du travail délégué). Cette situation met en évidence le rôle de suppléance que peuvent ainsi jouer, dans certaines circonstances, les associations pour les institutions publiques et les problématiques générées si celles-ci ne sont pas clairement formalisées (manque de reconnaissance et de ressources, sentiment d'injustice et de surcharge, difficulté potentielle d'organisation liée au manque d'anticipation du travail supplémentaire délégué). Ce raisonnement fait émerger ce questionnement : « Comment éviter que les pouvoirs publics ne se déchargent sur les associations de plusieurs de leurs responsabilités en les invitant (les pressant) à faire toujours plus avec des moyens de plus en plus limités ou, en leur disant 'Aide-toi...' ? » (Collaud & Gerber, 1993b, p. 31)

À travers son expérience au sein d'Espacefemmes, la collaboratrice interrogée remarque elle aussi une surcharge de travail subie par les professionnels de certaines institutions publiques et par voie de conséquence un transfert vers le milieu associatif de certaines prestations en compensation :

Ceux qui travaillent à l'ORP ou aux services sociaux, ils sont débordés, ils ont juste trop et ils n'arrivent plus à traiter les gens comme il faut, à traiter les dossiers comme il faut et à communiquer. Ils délèguent cela aux associations. On le remarque ici. Ça fait effet boule-de-neige. Sur la base des témoignages des femmes qui viennent chez nous depuis l'ORP, elles nous disent qu'ils ne prennent pas le temps pour gérer leur cas et que ce n'est pas personnalisé. Ils ont un modèle de CV par exemple et ils font le même pour tous [...] Or, il faut qu'elles aient un CV qui leur corresponde et pour cela il faut prendre le temps et ici, on le prend. Chaque conseillère accorde une heure avec les bénéficiaires et elles peuvent revenir plusieurs fois [...] On personnalise les demandes des bénéficiaires dans la mesure du possible, ce qui n'est pas fait dans les institutions publiques. Les gens nous le disent et trouvent que c'est important que des associations comme nous prennent le relais de ce qui leur manque auprès de ces institutions. (Florence, collaboratrice d'Espacefemmes)

Outre un même constat fait sur l'effet de basculement d'un travail public délégué vers le secteur associatif, une plus-value des associations sur les structures publiques est mise en évidence : la personnalisation des demandes et le temps accordé pour y répondre. Si certaines tâches sont effectivement déléguées au secteur associatif, celui-ci peut également prendre les devants face à certains besoins ou problèmes sociaux : « L'État peut déléguer à des associations, mais il y en a aussi qui s'érigent face à certaines problématiques sans attendre de délégation de l'État, elles se créent même pour satisfaire un manque, un besoin⁷⁰⁰. Il est bien content d'ailleurs qu'elles le fassent et qu'elles existent. » (Boris membre du conseil de fondation d'InfoEntraide Suisse)

La délégation vers le monde associatif pose certaines limites, et plus particulièrement encore si elle reste une pratique non formalisée. La perversion à éviter est une tendance au désengagement, tentative d'exemption de l'État vers les structures associatives, et plus spécifiquement celles aux moyens limités et dont la base fonctionne essentiellement sur la base du bénévolat (exemple du maintien à domicile réalisé par les bénévoles affiliés à Bénévolat-Vaud où apparaît la problématique de la sur-sollicitation des bénévoles et le sentiment de surcharge éprouvé poussant à leur défection). Nonobstant, la diminution des budgets sociaux réduit certaines prestations allouées par l'État – notamment à l'attention des populations précarisées (par exemple, le durcissement des normes d'aide sociale dans le Canton de Neuchâtel à l'égard de certains groupes sociaux⁷⁰¹) – limitant en conséquence ses capacités dans son rôle de protection sociale. En réponse (partielle) à ce phénomène, les associations peuvent effectivement jouer un rôle important de substitution. Or, les réductions budgétaires de l'État impactent également le secteur associatif, notamment les associations qui touchent des subventions : allouer moins d'argent à certaines d'entre elles signifie une limitation dans le développement ou le maintien de leurs activités et, en conséquence, dans une certaine prise en charge des responsabilités publiques qui leur sont déléguées.

Si le rôle du secteur associatif est reconnu dans une certaine mesure par l'État, parfois même législativement (référence faite ici à l'article 70 de la Constitution du Canton de Vaud), dans une perspective de délégation possible (à travers différentes formes de contractualisation), une tendance au renforcement du rôle de suppléance des associations pourrait toutefois être encouragée au regard d'une politique d'austérité plus forte imposée par la conjoncture économique actuelle. Dès lors, la frontière entre le rôle de « partenaire » et celui de « sous-traitant » des associations (partenariat public-associatif versus désengagement de l'État) peut se révéler relativement ténue, si bien que nous

⁷⁰⁰ C'est notamment le cas de Partage et de Panier solidaire.

⁷⁰¹ Depuis mars 2017, de nouvelles normes d'aide sociale neuchâteloises ont été adaptées : plusieurs restrictions ont été introduites (telle que la diminution du forfait d'entretien de référence pour les jeunes adultes (18-35 ans), la suppression de la prise en charge des médicaments prescrits par les médecins et non pris en charge par l'assurance obligatoire des soins, ...). Elles sont basées en partie sur les recommandations adoptées sur le plan national par la CSIAS et la Conférence des directrices et directeurs cantonaux des affaires sociales [CDAS] (République et Canton de Neuchâtel, 2017).

pouvons raisonnablement nous interroger sur la délimitation des missions déléguées et inscrites dans le cadre d'une contractualisation et celles transférées plus implicitement de manière non contractualisée vers le milieu associatif : autrement dit, quelles limites entre partenariat ou collaboration entre acteurs publics et associatifs et désengagement (partiel) de l'État vers les associations ?

10.2 Limites des collectifs de solidarité : la pérennisation du groupe comme préoccupation et limite principales

Si le milieu associatif se présente comme un monde de multiformité où la diversité des missions reste potentiellement innombrable, il n'en reste pas moins limité. En premier lieu, la totalité des besoins sociaux ne sont pas pris en compte par le secteur associatif : la liberté associative s'instituant sur la base d'« intermittences du cœur », elle est alors soumise à la « subordination de ces contributions à des choix personnels par définition révocables » (Le Goff, 2012, p. 18). Aussi, certains individus ou groupes sociaux peuvent rester en marge de ce vecteur de solidarité si aucun groupement ou aucune logique associative – tant autodéterminée qu'alterdéterminée - ne se crée pour prendre en compte les besoins, aspirations ou problématiques qu'ils pourraient avoir. Le cas des personnes atteintes de maladies rares souhaitant se regrouper dans un groupe d'entraide qui leur soit spécifiquement dédié mais qui n'existe pas en est une illustration parmi d'autres. En second lieu, pour que le collectif puisse se révéler agissant, il faut non seulement qu'un certain dynamisme puisse être insufflé – voire qu'une certaine taille critique soit atteinte - mais également que le groupe puisse inscrire ses actions et activités dans une certaine durée. Certaines contraintes ou difficultés rencontrées par les collectifs peuvent mettre à mal la portée de leurs actions, voire remettre en cause leur existence. Si certains reconnaissent la facilité de créer une association, ils évoquent en revanche la difficulté de maintenir le projet associatif à terme. La pérennisation du collectif est ainsi souvent considérée comme l'enjeu majeur du groupement associatif par les personnes que nous avons interrogées. Outre l'enjeu posé autour de la pérennisation du groupe, une autre limite importante à relever est celle de l'investissement relativement important que requiert un engagement associatif. La participation des membres peut être plus ou moins régulière, voire restée seulement ponctuelle, l'investissement bénévole peut lui aussi être relativement fragmenté et parfois peu valorisé (conduisant à leur défection éventuelle), le travail salarié est souvent exercé à temps partiel et les professionnels du milieu associatif peuvent connaître une certaine propension au don du travail (leur travail pouvant être envisagé en ce sens comme un « engagement salarié »). Le désengagement des différentes parties prenantes et le manque de dynamisme peuvent limiter l'expansion du groupe, voire le conduire à s'éteindre. À travers nos entretiens, nous avons pu relever ces quelques limites et, en réponses à celles-ci, certains éléments permettant aux groupes de se maintenir au fil du temps.

De manière générale, deux types de problèmes sont à relever pour que les groupes soient en mesure de développer ou conserver leurs activités : d'une part, des problèmes de nature logistique (trouver un local, conserver un terrain pour produire des légumes, gérer le volume des stocks alimentaires pour la redistribution d'invendus, se doter d'un nombre suffisant de bénévoles, réunir les personnes avec qui échanger, ...) ; d'autre part, des problèmes de nature financière (nécessitant une recherche de fonds, la conclusion ou le renouvellement de mandats de prestations et conventions de collaboration). Inversement, deux éléments sont fréquemment soulignés par les enquêtés comme permettant le maintien du groupe : un certain engagement des personnes y prenant part et le rôle joué par des « personnes-clés » qui s'investissent fortement dans le groupe pour que celui-ci (sur)vive. Sur ce dernier point et pour l'illustrer, ces quelques extraits d'entretiens soulignent le rôle de personnes-clés considérées comme motrices du dynamisme du groupe :

Certains groupes d'entraide vivent depuis dix ou vingt ans et ce sont des groupes qui se renouvèlent et qui n'ont jamais écrit de statuts ou élu de présidents. Ces groupes ont fonctionné comme ça avec l'engagement de personnes-clés, mais qui sont en même temps de personnes qui arrivent à suffisamment se dégager pour ne pas prendre le pouvoir. Cela existe, oui, mais c'est la minorité des groupes. (Boris, membre du conseil de fondation d'InfoEntraide Suisse)

Des réseaux comme le SEL, moi je pense qu'ils peuvent tenir parce qu'il y a des personnes suffisamment motivées qui essaient de faire tenir le groupe et je dirais même des personnes plus motivées que d'autres qui permettent que cela continue, que ça tienne la longueur. C'est le cas dans toutes les associations d'ailleurs. (Marie, membre d'un SEL)

L'association, elle tourne aussi et beaucoup grâce au bénévolat de notre présidente. Je veux dire personne n'a ça ; une présidente qui bosse à 60%, qui est là, malade ou pas malade, elle est même là plus que moi qui suis salariée ! [...] Pour moi, elle a un grand rôle dans la pérennité de l'assoc'. (Laura, animatrice socioculturelle à l'ADCN)

Le départ de ces personnes déterminées à faire vivre le collectif (« personnes-clés ») peut dans certains cas remettre en question l'existence du groupe si la relève n'est pas assurée, les participants devenant moins motivés par l'absence de ses personnes ressources peuvent se désengager plus fortement :

Il faut toujours une, deux ou trois personnes pour faire tenir le groupe. Ce n'est pas toujours l'action qui est prioritaire, c'est la personne qui la porte. Et c'est un peu le problème : si ces personnes-moteurs se désengagent, cela peut faire mourir les associations s'il n'y pas une personne qui reprend derrière, c'est un peu ça la question qui se pose me concernant. (Sébastien, co-fondateur de Partage et collaborateur de La Joliette)

Le critère des personnes-clés n'est pas partagé par toutes les personnes interrogées. Au contraire des propos tenus ci-dessus, cette enquêtée envisage davantage la pérennisation d'une association par

l'engagement simultanément investi d'un certain nombre de membres et non sur la focalisation de personnes-clés qui piloteraient le projet associatif. La capacité à mobiliser des ressources nécessaires pour soutenir les activités du groupe et le renouvellement des personnes au sein du comité notamment injectent à son sens un certain dynamisme, moteur important du maintien du groupe :

On peut voir que les associations pérennes, ce sont des associations qui sont dans des bons fondements, c'est-à-dire que cela ne repose pas sur une ou deux personnes, mais qui forme à la base déjà une équipe de personnes motivées qui ont eu une idée, un projet, qu'elles sont d'accord de mener, de porter et puis qui ont du temps, de la disponibilité parce que cela on le sous-estime souvent. Et surtout qui arrivent à trouver des ressources tant en termes d'argent qu'en termes de bénévoles ou autre formes d'aides et qui se renouvellent, qui ne restent pas figées où c'est toujours le même président au bout de quinze ans. La clé selon moi, c'est quand il y a une vraie participation des membres et qu'il y a de nouvelles recrues au sein du comité. Ça, c'est un peu les recettes que l'on a et que l'on sait qui marche pour faire durer une association. (Yolanda, collaboratrice de Bénévolat-Vaud)

À mesure que le temps passe, l'intérêt à participer peut aussi simplement décliner, notamment si le dynamisme du groupe faiblit ou est perçu comme faiblissant ou peu élevé :

Vous savez quand vous participez comme ça à des associations, il peut y avoir un moment où on n'a plus le feu sacré. Je veux dire, il y a un moment où j'estime que j'ai fait mon temps dans le groupe, je n'ai plus forcément la même envie qu'au départ même si mon engagement a pu durer des années. (Claire-Lise, membre d'un RERS et du MPF)

Les limites de la portée des finalités des groupes sont également à trouver dans le comportement de ceux qui y participent, la manière qu'ils ont de mobiliser les ressources du collectif : « Pour moi, les limites du réseau sont à l'échelle individuelle de chacun : il y a des gens plus dévoués et moins dévoués, plus calculateurs ou moins calculateurs [...] C'est ça les limites : les capacités de l'humain à bien utiliser son outil. » (Nicole, membre fondatrice d'un SEL)

L'investissement en termes de temps que requiert une participation relativement régulière d'un certain nombre d'individus pour faire fonctionner et vivre le collectif est ainsi l'une des limites importantes fréquemment soulignées par les personnes interrogées. D'une relativement grande variabilité, l'intensité d'engagement des membres est fonction de l'importance qu'ils accordent à leur participation, l'intérêt qu'ils trouvent à y prendre part, du temps qu'ils peuvent avoir à disposition et veulent effectivement donner dans un groupement associatif. Cela nécessite la recherche d'une conciliation des différents temps sociaux de la vie des individus (vie professionnelle, familiale, privée, bénévole, associative, sportive, ...) dont l'harmonisation n'est pas toujours aisée. L'énergie à consacrer pour faire démarrer le projet, le développer et le maintenir peut constituer un frein important au bon fonctionnement voire à la survie du groupe. L'investissement en temps que l'engagement associatif

requiert peut être à terme être considéré comme une trop grande contrainte et donner lieu pour certains à un engagement de nature plutôt court-termiste ou irrégulière :

C'est quand même lourd de s'impliquer dans des associations parce que ça prend beaucoup de temps, ça prend beaucoup d'énergie et tu as ta vie privée à côté, tu as la vie professionnelle, le temps passé à faire du bénévolat... Il faut encore mettre ta vie associative là-dedans et ce n'est pas toujours facile de trouver du temps pour tout. (Jeanne, membre co-fondatrice d'un RERS et membre d'une association de quartier [Pierre à Bot])

Au départ, il y a une multitude de gens qui partagent les mêmes idées et qui se disent « Oui, c'est super, c'est génial, faisons ça, mettons sur pied une ACP », mais qui ne sont finalement pas prêts à s'investir sur le long terme dans ce projet pour mille et une raisons. (Matthieu, membre de RAGE de Vert)

Dans le cas des groupes autodéterminés plus spécifiquement, le désengagement des membres est ainsi vu comme une limite importante dans le maintien du groupe. Il ne suffit pas d'avoir créé le groupe, de s'être donné une mission générale et des objectifs à poursuivre, encore faut-il générer un dynamisme, facteur de rétention des membres et gage d'une certaine pérennité du groupe. Cette enquête le fait constater laconiquement : « Les associations peuvent rapidement mourir si les membres se désengagent ou s'investissent moins. » (Florence, collaboratrice d'Espacefemmes) Dans le cas de l'AED, composé pour l'essentiel d'étudiants, l'engagement des membres actuels et futurs est perçu comme l'une des limites principales de l'association pour faire perdurer les activités du groupe puisque le statut d'étudiant est par définition temporaire. C'est en quoi certains actes de reconnaissance tout comme l'organisation d'activités plus récréatives sont donnés comme des éléments importants pour maintenir la motivation des participants et encourager l'engagement de nouveaux étudiants :

Il y a aussi pas mal d'énergie qu'on donne pour trouver un local. Une fois que nous aurons un local, cela va redonner un engouement aux membres qui étaient un peu fatigués de devoir se mettre au bord du lac pour les distributions où presque personne ne passe. Maintenant, c'est clair que pour maintenir l'enthousiasme des membres, il faut un peu de reconnaissance de ce qu'on fait. Quand on fait la une d'un journal ou quand on reçoit les e-mails de bénéficiaires qui font l'éloge de l'association, c'est gratifiant. Ce sont des petites choses comme ça, c'est un peu bateau, mais c'est vrai, ça aide à tenir. Et puis après, on sait se faire plaisir aussi. On se fait un repas entre membres actifs pour que cela soit plaisant pour tout le monde et que ça motive à continuer aussi. (Roxane, membre de l'AED)

Le caractère « idéologique » donné à certains projets associatifs, nécessitant parfois un investissement relativement conséquent pour être mis sur pied et être viable, peut dans certains cas décourager les participants. Le projet est considéré en ce sens comme une utopie irréalisable : « Dans le cas des ACP, il faut arriver à amener une idéologie avec, c'est triste à dire, mais une survie économique ou un apport financier important parce qu'à l'heure actuelle, tu ne peux pas tourner juste par idéologie. » (Matthieu,

membre de Rage de Vert) Pour cet enquêté, les revenus que touchent les cultivateurs seront à terme une réelle difficulté pour faire perdurer ce projet d'ACP : « Un des fondateurs de l'association a déjà arrêté parce qu'avec deux gamines, il s'est rendu compte que ça allait plus, qu'il voulait quand même consacrer du temps à ses enfants et qu'il n'y arrivait pas, qu'il ne pouvait pas tout le temps travailler comme ça à ce rythme et avec ce revenu. » L'un des fondateurs reconnaît lui aussi le passage de moments démotivants à poursuivre ce projet d'agriculture de proximité et le rôle déterminant de personnes intervenant pour insuffler l'élan de motivation nécessaire à maintenir le projet soutenu essentiellement par un engagement solide des membres. A contrario, le caractère « idéologique » peut aussi générer une forte motivation à soutenir le projet associatif, une force de conviction qui incite certains individus à agir et défendre l'association créée :

Après les moments de galère, c'est les moments où l'on voit que cela ne tourne pas, où on se demande qu'est-ce que l'on va faire et quelles solutions on va trouver. Bosser autant pour faire tenir le projet et de voir que cela ne tourne pas, c'est vraiment ça qui est dur [...] D'ailleurs, un des fondateurs est déjà parti [...] On se dit 'Est-ce que l'on arrête, est-ce que cela vaut la peine de continuer ?' Fin 2013 où on ne tournait plus, où il y avait un gouffre de 18'000 francs suisses à combler, ce qui représente presque 20% de notre chiffre d'affaire, on se dit que cela ne sert à rien, qu'il faut arrêter ce massacre [...] Et à ce moment-là, une nouvelle personne qui débarque dans le comité et qui dit 'Non, mais ce projet est extraordinaire. Des associations, j'en ai vues. Celle-ci, c'est la plus solide au niveau des membres. Les membres sont forts, ils ont envie de porter ce projet. Demandons de l'aide.' [...] Je pense que cela ne peut que durer dans ce sens-là, un engagement durable des membres. (Gaël, membre co-fondateur de Rage de Vert)

Soulignons que la pérennité d'un groupe n'est pas toujours nécessairement recherchée, l'existence de certains groupes pouvant être volontairement brève :

On a des groupes qui sont très informels et qui, après un feu de départ, d'élan initial, s'éteignent avec le départ de deux ou trois personnes ou après deux à quatre ans. Dans certains cas, l'effet principal était à l'intérieur du collectif le temps qu'il a bien voulu durer, dans un horizon temporel court à moyen : si les membres se sont fait du bien pendant quelques années, et bien, il n'y a pas de raison forcément de pérenniser le groupe. (Boris, membre du conseil de fondation d'InfoEntraide Suisse)

Dans les cas des groupes se structurant totalement ou en partie sur le bénévolat, l'engagement des bénévoles représente un élément central dans la pérennisation des collectifs : un désengagement relativement fort de ceux-ci peut compromettre à terme certaines structures, voire dans certains cas encourager la professionnalisation du groupe. Tout comme pour la participation des membres, l'intérêt des bénévoles peut se modérer à terme dans l'engagement donné dans le milieu associatif. C'est l'un des principaux problèmes anticipés par le fondateur de l'association Panier solidaire entièrement structurée sur le bénévolat. L'enjeu principal pour l'association est de pouvoir compter

sur un nombre suffisant de bénévoles motivés à faire vivre l'association nouvellement créée et à maintenir leur participation :

Avec les bénévoles, on est encore dans la phase, je ne veux pas dire euphorique, mais où on a encore du plaisir parce que c'est nouveau et que l'intérêt est fort, mais je pense qu'à terme, on va se fatiguer de tout le temps aller chercher de la nourriture parce que ce n'est pas suffisant ce que l'on reçoit de Table suisse [...] Pour l'instant, il n'y a pas de problème parce qu'on a encore du plaisir, mais à un moment donné, il y a aura aussi la routine qui va s'installer et puis les bénévoles auront envie de faire autre chose. Et on fait tous autre chose. On est de toute façon suroccupés de nos jours [...] Tant que les bénévoles sont motivés, ça ira et la motivation sera intacte si on n'a pas trop de problèmes à gérer. (Simon, bénévole fondateur de Panier solidaire)

Certains disent observer une tendance à une plus forte ponctualité, voire au déclin de la pratique bénévole sur la longue durée, ce qui sous-tend une pérennisation plus difficile du groupe sans renfort de salariés :

On a de moins en moins de bénévoles, comme tout le monde, c'est la tendance. Le coût de la vie étant plus cher, hommes et femmes travaillent tous les deux aujourd'hui et du coup, on a aussi moins de temps libre pour faire du bénévolat et notamment les femmes qui avaient avant plus de temps à consacrer aux activités bénévoles. Les grands-mamans s'occupent des petits-enfants pendant que les mamans travaillent, elles ont aussi moins le temps pour le bénévolat [...] Les gens sont plus dans un engagement bénévole ponctuel et moins engagés sur la durée [...] On est de moins en moins dans l'associatif pérenne. On dit que les gens sont plus engagés qu'avant, mais sur le court terme. Moi, je vois un peu plus ça aussi ici. Je pense, mais je n'aimerais pas, que c'est un peu fini l'associatif soutenu par beaucoup de bénévolat. (Laura, animatrice socioculturelle à l'ADCN)

Dans une récente étude menée par l'Observatoire du bénévolat, il est indiqué qu'en Suisse romande, l'engagement bénévole dans des organisations diminue (SSUP, 2016). Cette tendance constatée par l'enquête est confirmée par les études menées sur le bénévolat en Suisse : « Une analyse de l'évolution du bénévolat révèle également que le réservoir de bénévoles dans les associations a tendance à diminuer depuis la fin des années 1990 » (Bär et al., 2015, p. 8). La valorisation du bénévolat, encadré par des professionnels, est à voir comme un élément rétenteur des bénévoles dans l'association :

J'aimerais bien que l'on ait plus de temps de travail pour pouvoir gérer les bénévoles parce que le bénévolat et l'engagement, il faut l'encadrer, il faut le soutenir et il faut le valoriser sinon les gens ils partent parce qu'ils ont autre chose à faire. Je pense que c'est un travail qui n'est pas assez considéré ici, parce que nous n'avons pas le temps de le considérer parce qu'il faut faire tellement de choses. (Laura, animatrice socioculturelle à l'ADCN)

Cette idée participe à ce qui relève l'étude précitée sur la reconnaissance du travail bénévole : « [...] la question financière n'est pas fondamentale aux yeux de la plupart des bénévoles qui décident de s'engager. Ce qui par contre leur paraît important est que le travail effectué soit reconnu à sa juste valeur par les organisations qui en bénéficient ou par l'Etat et la collectivité. » (Bär et al., 2015, p. 6)

La professionnalisation apparaît pour certains comme l'enjeu même de la pérennisation des associations au détriment du bénévolat :

Pour moi, c'est l'une des grandes limites du milieu associatif quand il n'est pas professionnalisé et qu'il n'est pas soutenu par des fonds étatiques. La pérennisation des associations pose problème. Et une des solutions, voire même la solution, c'est de pérenniser en sortant du statut de bénévole et en passant au statut de salarié. Je crois qu'au final, c'est l'historique de beaucoup d'associations. (Florence, collaboratrice d'Espacefemmes)

Moi, je pense que c'est en employant des professionnels qu'une association peut durer aussi longtemps [pour rappel, l'ADCN a fêté 30 ans d'existence en 2014]. Ce qui n'est pas le cas de toutes les ADC qui fonctionnent qu'avec le volontariat [...] Salarier le milieu associatif, ça permet de pérenniser, c'est clair. J'en suis convaincue. (Laura, animatrice socioculturelle à l'ADCN)

Pour d'autres, la salarisation est évoquée comme un facteur envisageable, bien que non systématique, de pérennisation d'une association, plus spécifiquement quand le groupe atteint une certaine taille critique :

Quand les associations atteignent une certaine dimension, la présence de professionnels se fait plus forte, c'est clair. Nous, on les accompagne justement dans ces changements d'échelle. Je vous donne l'exemple d'une association de grands-parents. L'association s'est créée suite à une réflexion sur la place des grands-parents dans notre société. Ils ont constaté que certaines situations où les grands-parents doivent s'occuper de leurs petits-enfants à plein-temps peuvent conduire au burnout. Ils ont réussi à obtenir, après plusieurs années, un financement public de la ville ou du canton. Ce changement d'échelle, et c'est un gros changement d'échelle, et bien, nous, on va les accompagner. Là, on est en train de les coacher pour mettre en place un poste salarié. Un poste salarié va permettre à la structure de normalement se pérenniser [...] Je ne pense pas en revanche que ce soit toujours nécessaire de professionnaliser, il y a des structures qui restent certainement entièrement basées sur du bénévolat et qui perdurent aussi. (Elsa, collaboratrice de Bénévolat-Vaud)

Dans le cas des groupes professionnalisés, les personnes salariées ont également un rôle à jouer dans le maintien et développement des activités du groupe à la fois à travers la recherche de fonds, la négociation de mandats de prestations ou convention de collaboration et l'ancrage juridique (reconnaissance d'une problématique au niveau légal, démarche de reconnaissance d'utilité publique). Le développement d'un réseau de contacts utiles pour valoriser les actions du collectif (communication

et promotion de l'association) est aussi perçu comme élément permettant d'installer plus durablement le groupe dans le paysage associatif :

J'ai développé beaucoup de projets depuis que j'ai rejoint l'association et je me suis démenée pour avoir des sous. J'ai été très active dans le réseau et je pense que c'est une des choses qui a permis à l'association de se développer. Je pense que c'est très important d'être présente, de communiquer, de montrer le travail qui est fait notamment auprès des délégués à l'immigration. On a ainsi développé un grand rapport de confiance et ils sont convaincus du travail de l'association. Et c'est notamment parce que j'ai été active dans le réseau [...] Je me suis rendue compte que la promotion de l'association est vraiment importante. L'association avait une bonne assise financière pendant deux-trois ans, alors je me suis moins démenée pendant cette période et j'ai récupéré mes heures supplémentaires. Mais je me suis rendue compte que l'on est très vite oublié. La promotion et la communication doivent être permanentes si on veut maintenir une stabilité dans le temps pour l'association. (Florence, collaboratrice d'Espacefemmes)

Notons que la collaboratrice d'Espacefemmes bénéficie d'un réseau de personnalités politiques relativement important parce qu'elle est elle-même députée, ce qui facilite de fait la mise en contact de l'association avec des Conseillers d'État pouvant octroyer des financements. Le *capital social* de cette collaboratrice a certainement permis à l'association de bénéficier d'un meilleur rayonnement et soutien public. Elle a par ailleurs conscience de cet avantage : « C'est clair que c'est plus simple et rapide pour prendre rendez-vous avec les Conseillers d'État en étant députée, c'est un atout je pense. En plus, je les tutoie. J'ai toujours été bien reçue, mais je ne sais pas quel impact cela a dans les faits. »

Enfin, le milieu associatif reflète certaines inégalités sociales. Des inégalités en termes d'accès à certains groupes peuvent exister. En fonction de la communication du collectif sur ses activités, certaines personnes peuvent ne pas avoir connaissance du groupe ou penser ne pas pouvoir en faire partie en fonction de l'image qu'il s'en fait. De manière large, une étude menée par l'INSEE (Luczak & Nabli, 2010) mentionne que l'adhésion à une association est corrélée à la fois au niveau de diplôme (les personnes diplômées adhèrent plus souvent) et au niveau de vie (augmentation de l'adhésion à mesure que le niveau de vie progresse) et que les catégories socioprofessionnelles qui y adhèrent sont les cadres et les professions intermédiaires. La présence d'une certaine homogénéité des statuts socioéconomiques représentés peut donner lieu à des effets d'homophilie. Parfois, notons que la volonté associative est précisément de se retrouver entre membres d'un même groupe social : c'est le cas notamment des membres du MPF où il est question de défendre les intérêts des familles du milieu populaire. Dans certains groupes peuvent se développer des espaces propices à l'entre-soi en regroupant des personnes aux caractéristiques communes (certaines idées, visions du monde, valeurs similaires). Cela nous paraît plus particulièrement mis en avant dans le cadre d'une solidarité de type idéal où la tendance à s'associer est liée au fait de partager des idées et valeurs communes. C'est

l'intuition d'une interrogée sur le SEL de sa région où se sont à son sens plutôt des personnes appartenant à une certaine classe sociale qui y participent :

Au SEL, je pense que ce sont surtout des personnes de la classe moyenne. Ce ne sont pas les plus pauvres qui viennent et je pense d'ailleurs qu'ils sont un peu paralysés par notre structure, ils doivent penser que ce n'est pas fait pour eux, je ne sais pas, c'est difficile à dire. Je ne sais pas comment aller les chercher. On met des bulletins à de nombreuses places, au CSP par exemple. » (Nicole, membre fondatrice d'un SEL)

D'autres membres du SEL interrogés relèvent que les participants du réseau sont parfois taxés de « bobos » ou que les SEL renvoient cette image-ci. Cette observation est également donnée dans une étude menée sur les AMAC, qui pourrait s'étendre aux cas des ACP (collectifs tels que Rage de Vert et Jardins de Cocagne notamment) :

Le fait est connu : les acteurs et observateurs en parlent en toute généralité comme étant un truc de/pour « classes moyennes », « citadins » voire « bobos » (comme certains le disent avec un certain autodénigrement), évoquant même parfois l'exclusion des classes populaires pour des raisons de coût trop élevé des produits et/ou d'habitudes culturelles. (Ripoll, 2010, p. 70)

En prolongement de cette observation, dans une étude sur le « développement urbain durable », est observé qu'« au cœur de l'invention et de la reproduction de ces nouvelles formes urbaines, on trouve la figure souvent moquée – voire décriée – du « bobo », le fameux « bougeois-bohème » [sic !] (Pattaroni, 2011, p. 47). Les analyses de l'auteur le mène à constater que l'évolution des formes du capitalisme aurait engendrée « l'émergence d'une nouvelle élite à la fois nourrie par des idéaux plus libertaires et écologiques tout en ayant accès aux revenus générés par le capitalisme en réseau ». Cette élite, qu'il qualifie « à la croisée des idéaux bohèmes et d'un pouvoir d'achat bourgeois », se compose de « pans entiers des classes moyennes qui malgré leur ascension sociale ne s'identifient plus aux valeurs classiques de la bourgeoisie et recherchent d'autres modes de vie, d'autres formes de consommation » (2011, p. 48). S'il reconnaît que ces modèles de développement urbain durable (éco-quartiers, coopératives associatives, ...) sont plutôt réservés à une certaine classe sociale, il nuance le fait que ceux-ci se transforment en « ghetto de bobo » et évoque la possibilité d'une ouverture vers une plus grande hétérogénéité sociale :

Il est vrai que ces modèles sont liés à une certaine conception de la vie sociale parfois assez exigeante (participation, convivialité, discipline écologique, etc.). Ils tendent ainsi à exclure *de facto* un certain nombre de personnes dont les modes de vie et/ou les capacités (financières, sociales, cognitives) diffèrent. Néanmoins, les tenants de ces modèles sont eux-mêmes conscients de ce problème et il devrait être possible d'élargir le spectre des personnes concernées, en aménageant des compromis à l'intérieur même de ces modèles (en tolérant, par exemple, de plus grands écarts à la norme, en matière de consommation, de participation et de relations sociales). (Pattaroni, 2011, p. 54)

Pour connaître plus précisément les caractéristiques sociodémographiques de certains groupes étudiés, il faudrait mener une étude plus extensive pour nuancer l'hétérogénéité ou l'homogénéité au sein des certains collectifs.

10.3 Regards posés sur les solidarités chaude et froide : caractéristiques propres et entrecroisement

La *solidarité chaude* de type associatif recèle une multitude de ressources envisageables pour compenser certaines lacunes de la solidarité étatique. Le milieu associatif semble s'appréhender comme une réponse potentielle à certains problèmes que connaît aujourd'hui l'État social. Ce vecteur peut s'envisager comme un espace complémentaire dans le champ des solidarités et favorise la création de *lien social*. Aussi, le potentiel de solidarité suscitée par ce milieu lui octroie une importance croissante à mesure des difficultés rencontrées par la *solidarité froide*. La vitalité associative nous semble ainsi avoir de belles heures devant elle, bien que certaines de ses caractéristiques propres la rende à la fois limitée et à elle seule insuffisante. Une perspective purement associationniste, si elle peut représenter un idéal attrayant, nous paraît difficilement concevable au regard de ses propres limites. Rappelons que dans une société salariale et de marché, l'État social, et plus encore dans sa perspective universalisante, reste un indispensable tampon et garde-fou. Le milieu associatif, comme apport complémentaire, fournit des ressources qui peuvent être mobilisées davantage qu'elles ne le sont aujourd'hui, mais qui peuvent rapidement s'épuiser.

Les apports de la *solidarité chaude associative* en regard de la *solidarité froide* sont relativement diversifiés. La capacité d'innovation de l'État-providence étant limitée (Cattacin, 1996), celle de cet espace spécifique semble plus développée. Proche du terrain, les aspirations peuvent en effet être davantage personnalisées et de nouveaux besoins sociaux identifiés par son vecteur. Le contact direct en face-à-face entre les différentes parties prenantes propre à la *solidarité chaude*, la personnalisation des besoins, permettent de considérer la personne plus largement et lui confèrent ainsi une solidarité plus humaine. La *solidarité froide* reste, en regard de son fonctionnement et de sa structure, une logique où ne sont valorisés ni les contacts physiques, ni la personnalisation des besoins, mais au contraire la formalité de règlements et de lois leur allouant un caractère impersonnel mais aussi universalisant (égalité civique et sociale). Des critères normatifs sont établis pour avoir droit formellement à des rentes, subsides, prestations complémentaires, aide sociale ou autres prestations étatiques de soutien face à un risque social. L'égalité à l'égard de tous les contribuables répondant aux critères fixés et requis est ainsi recherchée et posée formellement. Les arrangements sont par conséquent plus difficilement négociables dans ce système-ci puisqu'un cadre normatif est juridiquement déterminé.

Par une meilleure individualisation des besoins et de la demande sociale, le milieu associatif valorise alors davantage l'équité, soit une conception de la justice qui ne se réfère pas aux règles légales en vigueur. Aux yeux de l'État, l'individu est davantage un contribuable et un numéro de dossier. Aux yeux de l'association, l'individu est davantage une personne avec ses particularismes. Face à un risque social, la *solidarité froide* assiste quand la *solidarité chaude* soutient ou permet de se prendre en charge, de s'auto-responsabiliser. L'État a le devoir d'assister (exigence [inscrite dans le cadre de la loi]), l'associatif peut soutenir ou permettre l'entraide mutuelle (éventualité [liberté d'association]). L'État possède une force de contrainte que le milieu associatif n'a pas. Théoriquement facile à créer et à dissoudre, l'association relève d'un acte volontaire et libre quand l'État social est le fruit d'un long processus d'institutionnalisation difficilement « démantelable ». Un processus d'institutionnalisation et de professionnalisation peut toutefois s'enclencher dans une structure associative, « tiédissant » au passage le collectif et augmentant les risques d'instrumentalisation associés (éloignement de la mission initiale du groupe, bureaucratisation, hiérarchisation des statuts, affaiblissement de l'esprit créatif, pénétration des critères de rendement managériaux, augmentation de la passivité des membres dans le processus décisionnel, ...). Le caractère d'instabilité du milieu associatif s'oppose au statut de pérennité attaché à la *solidarité froide*.

Le filet social étatique semble mieux garanti que celui du milieu associatif plus intermittent, mais une multiplication des alternatives associatives semble pertinente à envisager si les pressions se renforcent. Ce dernier met par ailleurs à mal ce caractère de caution sociale pérenne et inconditionnelle que l'État social est censé garantir (« faillite » du contrat social) et qui peut alors encourager des poussées contestataires ou le repli vers d'autres vecteurs de solidarité - dont le milieu associatif - en compensation. Il semble toutefois difficile de placer toute espérance sur le seul vecteur associatif pour compenser les manquements effectifs, ressentis ou éventuels en termes de demande sociale dans la mesure où doit être considérée les limites de ce milieu, notamment sa volatilité. En outre, si le groupe est plus institutionnalisé, il faut également tenir compte des enjeux qui entourent le processus de professionnalisation et de contractualisation avec les organismes publics.

Somme toute, ces deux grandes logiques de solidarité que sont la *solidarité froide* et la *solidarité chaude associative* se complètent dans la mesure où bon nombre de caractéristiques les différencient. La différence d'échelle reste l'une des distinctions les plus notables : l'État universalise la solidarité (englobant le plus grand nombre d'individus) quand l'associatif localise, particularise celle-ci. L'État est un réservoir de compétences techniques, de ressources financières et de savoir-faire a priori légitimé. Le milieu associatif permet le développement de compétences relationnelles, expérimentales, non nécessairement professionnalisées - bien qu'il puisse aussi requérir de plus en plus de savoir-faire

technique (par exemple, valorisation du bénévolat par une certification de compétences bénévoles⁷⁰²) – et est un bassin de ressources non financières de multiples natures. Il peut aussi représenter un espace d'expérimentation à coûts modérés dont l'utilité n'est pas nécessairement valorisée.

Dans une certaine mesure, ces deux formes de solidarité sont interdépendantes : l'État délègue une partie de ses responsabilités aux acteurs associatifs, ces derniers pouvant requérir des aides financières ou matérielles (infrastructures, terrains, ...) ou immatérielles (légitimité, reconnaissance d'utilité publique pouvant donner davantage de poids à leur mission) pour se maintenir et se développer. Tout n'est bien sûr pas délégué⁷⁰³ : tout n'est pas nature à l'être, tout ne peut pas l'être à petite échelle et tout collectif n'établit pas nécessairement de relations avec les instances de l'État. Ce constat peut s'apparenter à la réflexion d'une politique de la société civile qui vise à rejeter la substitution d'une « société providence » à l'État-providence : « En ce sens, seul un « État solidaire » pourra renforcer et épauler une « société solidaire ». Et réciproquement. » (Chanial, 2005, p. 472)

Si pour pérenniser une association le processus de professionnalisation doit être envisagé comme ultime recours, l'investissement financier plus élevé d'un subventionnement étatique devient alors plus difficile en période de coupes budgétaires de l'État, ce qui donne alors l'image d'un cercle vicieux particulièrement problématique. Et c'est en quoi précisément le secteur privé (les particuliers, les entreprises, les fondations, la philanthropie, le développement de la RSA, du concept de partenariat public-privé notamment), mais aussi la solidarité familiale, et plus largement la *solidarité chaude* dans son entièreté, la solidarité primaire et les *liens de participation organique* doivent également entrer dans l'équation, multipliant ainsi les ressources, les moyens, que chaque vecteur de solidarité est en mesure d'apporter. Dans une perspective de recherche analogue sur la base du terrain philanthropique, certains envisagent en effet la philanthropie comme « une source supplémentaire ou complémentaire de revenus pour l'intérêt général » (Schuyt, 2010, p. 823) :

La philanthropie se développe rapidement en Europe et dans la plupart des pays du monde industrialisé. Phénomène bien connu de l'Histoire, la philanthropie fait son retour depuis quelques années et trouve une nouvelle forme et une nouvelle signification dans une « société civile » émergente [...] la croissance de la philanthropie aujourd'hui constitue un défi prometteur pour les décideurs dans les États providence, pour autant que les « actions privées réalisées dans l'intérêt public » puissent être intégrées dans le paradigme de l'État providence. (Schuyt, 2010, p. 811)

⁷⁰² Comme le *Dossier Bénévolat* permettant « de faire reconnaître et d'attester aussi bien les engagements bénévoles, par exemple, un travail au sein d'un comité, que les charges honorifiques non rémunérées exercés au sein des organisations qui y recourent, ce qui les fait gagner en visibilité », considéré comme un « label de qualité » en Suisse produisant « un effet de reconnaissance à l'échelon national » (Dossier Bénévolat, n.d., p. n.d.).

⁷⁰³ Pour illustration, il reste difficile d'imaginer aujourd'hui le système de santé, à qualité égale, reposant uniquement sur une base associative.

La collaboration public-privé peut également être envisagée et devrait être davantage encouragée. Pour illustrer, donnons en exemple le cas suivant sur la situation de la prise en charge des personnes atteintes d'autisme qui est en effet révélateur à la fois des manquements des secteurs privé et public sur celle-ci. Cette situation met en avant la nécessité du soutien d'un des deux secteurs si l'autre ne peut ni convenablement, ni suffisamment prendre en charge les personnes atteintes d'autisme (logique de compensation mutuelle pour viser à terme une collaboration public-privé qui stabiliserait la situation) :

Le Canton enregistre 5000 naissances [d'enfants autistes] par an. Genève accueille donc chaque année une cinquantaine d'enfants frappés par un trouble autistique. Ce rapide calcul, fait par l'association Autisme Genève, jette une lumière crue sur la situation : les besoins sont grands, mais les familles se sentent délaissées par les pouvoirs publics [...] deux familles genevoises ont créé une fondation visant à améliorer la prise en charge des enfants et des adultes, à Genève et en Suisse romande. L'originalité de cette approche consiste en un partenariat public-privé, les familles et des fondations ayant décidé de s'allier à l'Etat pour déverrouiller une machine grippée. (Davaris, 2015, p. n.d.)

L'un des pères de famille au fondement de cette association, Filippo Passardi, relate les difficultés et les enjeux afférents à cette situation hautement problématique : « Nous avons demandé à qui nous adresser, mais il n'y avait rien. C'est ainsi que l'on a créé Autisme Genève avec Marie-Jeanne Accietto. À l'aide de dons privés, l'association a financé la formation d'éducateurs spécialisés au sein de l'Office médico-pédagogique (OMP). » Dans la mesure où le centre de loisirs qui pouvait accueillir son fils a fermé ses portes faute de subventionnement du canton de Vaud, a alors été envisagée l'inscription dans une école privée comme alternative dont le coût avancé est de 8'000 francs suisses par mois : « Ces initiatives sont nées d'un constat [...] Il manque une organisation efficace au sein de l'OMP qui permette de suivre un enfant de son plus jeune âge à l'âge adulte. Cela complique le travail des éducateurs et des enseignants spécialisés, même les plus motivés. » La présidente de l'association déplore alors fortement que « des parents doivent se tourner vers des écoles privées, aller dans d'autres cantons ou se résigner à placer leur enfant dans des institutions où il perdra une partie de ses acquis et ne suivra pas un parcours scolaire validé ». L'auteur précise également qu'en 2013, la fondation Pôle autisme a ouvert de nouveaux locaux car « l'Etat ne pouvait pas étendre son offre et garantir des prestations indispensables aux très jeunes enfants avec autisme » comme le spécifie le Dr. Stephan Eliez (Davaris, 2015, p. n.d.).

Toujours sous une approche collaborative, certains enquêtés envisagent à l'avenir un renforcement du partenariat public-associatif, suggérant que soient éventuellement constituées des commissions multi-acteurs :

L'État et l'associatif ont une manière différente de fonctionner, ils ont des missions spécifiques, qui ont une forme d'organisation spécifique, mais qui ont finalement un intérêt commun à travailler ensemble [...] Ce qu'il faudrait peut-être, c'est constituer un espace qui soit une sorte de commission dans laquelle il y aurait des représentants de l'État, des représentants du secteur associatif, des représentants de l'économie privée, des représentants des Hautes Ecoles. Des gens qui ont envie de réfléchir sur quel est l'enjeu aujourd'hui de ce partenariat public-associatif et comment on peut l'instaurer dans l'évolution de la société d'aujourd'hui. Peut-être que dans dix ans on pourra travailler en synergie. (Elsa, collaboratrice de Bénévolat-Vaud)

D'autres considèrent même les institutions publiques comme des partenaires indiscutables des associations :

L'État, on le voit comme un partenaire. Je ne nous verrais pas fonctionner en marge. Pour moi, c'est pertinent d'être en partenariat, car c'est important je trouve de ne pas faire des choses qui se font ailleurs déjà. Je suis prête à développer de nouveaux projets pour autant que cela ne se fasse pas dans d'autres structures. Il faut qu'il y ait un besoin [...] Je ne vois pas d'autres freins au développement de notre association de la part des institutions publiques si ce n'est des coupes dans le financement. (Florence, collaboratrice d'Espacefemmes)

Notons que ce type de discours est plus particulièrement tenu par des personnes salariées exerçant dans des groupements associatifs encadrés, du moins financés, par les institutions publiques. Cette relation institutionnalisée avec l'État encourage la formulation de propos qui valorisent une idée de partenariat public-associatif.

Si certaines collaborations avec les structures publiques sont parfois plus difficilement négociables (notamment quand l'association porte un regard de contestation à l'égard de l'État), certains groupes peuvent toutefois envisager une relation dans le but de pouvoir être subventionnés et continuer à défendre les intérêts de leurs membres. En contrepartie, l'État peut tirer profit des dysfonctionnements qui lui sont imputés et mobilise, en ce sens, l'association comme organisme informateur pour améliorer ses services :

Je prends l'exemple d'une association pour la défense des chômeurs. C'est une association qui a beaucoup de peine à lier avec nous, avec l'État parce qu'il y a ce sentiment de compromission qui est très fort, qui est ressenti très fortement par cette association. Ce n'est pas pour autant que nous ne la soutenons pas. Pour le démontrer, nous avons un mandat avec elle pour qu'elle nous fasse un rapport annuel sur l'état de ce qui a été suivi en lien avec l'aide sociale. Pour nous, cela rentre dans notre grand système qualité, c'est-à-dire que ces rapports-là nous montrent souvent des dysfonctionnements, des choses qui ne se passent pas bien entre l'État et ses administrés et qui nous permettent éventuellement de corriger certains dispositifs. Donc, il y a des formes de collaboration que l'on peut trouver, qui sont possibles avec des associations qui à la base ont des difficultés avec les structures de l'État. Et cette association de

défense des chômeurs a besoin d'un soutien financier pour fonctionner car ils n'arrivent pas forcément à le trouver auprès de partenaires privés. Ce ne sont pas forcément des entreprises qui vont les subventionner. Donc, si l'État ne le fait pas, cette association n'existe plus. (Quentin, chef de service de différents secteurs au sein de l'institution publique vaudoise SPAS)

Si nous ne mettons pas en doute la bonne foi de l'interlocuteur, ce mandat établi peut aussi être une manière pour l'institution de mieux contrôler l'effet contestataire de l'association en question : stratégiquement, il s'agirait plutôt de museler le groupe en obtenant des informations sur ce qui serait reproché aux services de l'État de manière à ce que ce dernier puisse mieux se défendre si d'éventuels conflits devaient continuer à être entretenus avec la dite association et à anticiper les démarches susceptibles de l'avantager dans le vécu de situations protestataires.

Enfin, dans une perspective plus teintée de relativisme et de scepticisme, si la solidarité associative peut être vue comme complémentaire à la solidarité étatique, elle n'est pas en mesure pour certains de représenter une réponse complète aux défis posés par la demande sociale de l'époque. En ce sens, elle est davantage considérée comme un pis-aller :

Notre association, c'est une réponse à rien du tout. C'est un service après-vente pour le capitalisme, comme le sont d'ailleurs les associations de chômeurs et les restaurants sociaux. Ça donne si on veut une petite pointe de lumière à court terme. Mais à long terme, en termes de réflexion sociale ou développement social, tout ça, ça ne vaut rien. Maintenant, ce service après-vente, il est toujours agréable qu'il soit là : être capable de pouvoir aller manger chaud dans un restaurant social à quatre francs suisses, aller dans une association de chômeurs pour que quelqu'un nous aide à faire une lettre de motivation, ce n'est pas du tout une réponse, ce n'est pas la solution, mais ça aide temporairement. (Vincent, membre co-fondateur de Partage et collaborateur des Couturiers du temps)

11. Conclusion et mise en perspective

Le travail de cette thèse a eu pour ambition d'investiguer le potentiel du milieu associatif au regard de certains défis posés à l'État social contemporain et la crise du *lien social*. En analysant le mode d'organisation et les missions que se donnent les différents groupes étudiés pour organiser une solidarité par le bas ainsi que les raisons mentionnées par les personnes interrogées à y prendre part, nous avons pu relever plus largement les apports et limites d'une *solidarité chaude* de type associatif dans les enjeux de solidarité contemporains. Nous pouvons à cette étape de la réflexion apporter une réponse à notre question de recherche, nourrie des analyses empiriques menées qui a conduit à réaliser cette présente étude : de quelle manière la *solidarité chaude* de type associatif peut-elle s'instituer comme réponse envisageable aux enjeux et défis posés à l'État social - et plus spécifiquement aux politiques d'action sociale de proximité ? Aussi, à la lumière des analyses développées, nous pouvons arguer que la *solidarité chaude associative* fait circuler des ressources protéiformes en parallèle d'autres formes de solidarités, complétant ou comblant certaines lacunes ou besoins parfois non ou insuffisamment satisfaits par les prestations étatiques. Si elle nous apparaît comme une réponse potentielle à envisager de manière sérieuse, nous pensons cependant qu'elle reste limitée et insuffisante. Cette dernière partie présente ainsi les principaux résultats de l'étude en réponse aux hypothèses de recherche initialement formulées. Elle nous donne également l'occasion de mettre en perspective nos principaux résultats de recherche et d'aborder les pistes d'investigation futures que nous envisageons en vue d'approfondir et d'enrichir la problématique de recherche⁷⁰⁴.

La *solidarité chaude* de type associatif puise ses origines dans la société civile, alléguant par ses nombreuses actions et activités la force de cette dernière. Si la société ne se réduit pas aux seules sphères étatique et marchande, une démocratie plurielle doit alors être visée et les solidarités de la société civile y jouent un rôle nécessaire. En considérant les capacités d'innovation par nature limitées de l'État social et la lenteur des réformes qui peuvent y être produites, les ressources potentielles de la société civile sont à mettre aujourd'hui, et plus que jamais, en exergue. Les résultats de notre propre recherche nous encouragent du reste à envisager une perspective davantage tournée à reconnaître la complémentarité qui existe entre les politiques sociales et le milieu associatif – en refusant toutefois l'instrumentalisation des associations – que la substitution de l'État à une société civile essentiellement

⁷⁰⁴ Les quelques mentions faites aux auteurs dans cette partie conclusive de la thèse servent à illustrer l'articulation entre les analyses réalisées dans le cadre du présent travail (cadre empirique) et les approches théoriques et concepts développés en première partie de la recherche (cadre théorique) pour les appuyer ou parfois les nuancer. Le plus souvent, elles servent à reconnaître la paternité d'un concept emprunté un auteur pour soutenir la discussion critique que nous tenons. Au-delà de cette considération, nous avons tenu à prioritairement mettre en avant nos résultats et notre positionnement sur les questions qui ont été abordées dans le cadre de cette étude.

associationniste⁷⁰⁵. En termes de solidarité, le milieu associatif n'est pas en l'état autosuffisant et comprend des limites non négligeables à considérer. Nous nous tenons ainsi éloignée d'un discours qui se ferait trop laudatif de ses potentialités. Aussi, nos résultats amènent à penser qu'une pluralité d'acteurs doit investir le large champ de la solidarité⁷⁰⁶. Plus largement, nous pensons que l'action publique reformulée doit comprendre le développement de conditions qui intègrent davantage le milieu associatif comme acteur dans le débat politique. L'État peut aider au développement du milieu associatif comme ressource de solidarité supplémentaire et complémentaire. Outre le rôle que les associations tiennent en termes de cohésion sociale et de démocratie, elles sont un espace où le *lien social* peut être (re)vivifié. En clair, la promotion du développement d'une solidarité de proximité dans le cadre associatif apparaît comme une perspective à sérieusement envisager face aux insuffisances des politiques sociales à ce jour mises en place. De manière large, c'est donc l'ensemble des structures de solidarité qui doit être mis en lumière dans les enjeux des sociétés contemporaines. S'il n'est question pour l'heure de se passer de l'État social, d'autres acteurs doivent à notre sens prendre un rôle bien plus grand dans les défis sociaux d'aujourd'hui et de demain⁷⁰⁷.

Si la *solidarité chaude* de type associatif nous semble devoir tenir un rôle plus important dans les enjeux collectifs de solidarité, notre recherche a également pu mettre en évidence l'existence d'une *solidarité tiède* : la réalité du terrain met en effet en lumière la présence d'une zone grise entre les deux concepts mobilisés (*solidarité froide* et *solidarité chaude*) qu'il convient par l'empirie de nuancer. En outre, nous avons observé l'existence d'un processus de tiédissement relativement présent au sein de nombreux groupes étudiés qui sous-tend que nous devons réfléchir non seulement aux limites que ce choix conceptuel initial suppose, mais également aux enjeux qui y sont associés.

⁷⁰⁵ Nous nous garderons toutefois, à l'instar de Chaniel, d'« idéaliser trop vite la société civile » et considérons en ce sens son analyse du paradoxe d'incomplétude qu'il lui adjoint et le caractère d'interdépendance qu'il donne à l'État et aux associations : « La politique de la société civile, parce qu'elle exige notamment des garanties juridiques – un système de droits fondamentaux institués et sanctionnés – n'est pas autosuffisante. Pas de société civile sans une communauté juridique. Mais, plus généralement, la société civile ne saurait être pleinement indépendante de l'État. Pas de société civile sans communauté politique. Certes, l'État démocratique dépend aujourd'hui en premier lieu de la vitalité de la vie associative au sein de la société civile. Mais à l'inverse, une société civile démocratique ne peut s'épanouir qu'au sein d'un État démocratique. Ses associations ne peuvent en effet se développer, renforcer la participation quotidienne du plus grand nombre, encourager les gens à s'aider eux-mêmes, sans l'aide de l'État » (2005, p. 471).

⁷⁰⁶ En ce sens, nous pensons notamment aux politiques d'accompagnement que préconise Guérin (2010), en vue de mettre en place un État accompagnant, qui nécessitent que soit mobilisée, sur un plan multi-échelles, une multiplicité d'acteurs dont les associations.

⁷⁰⁷ Nous rejoignons en ce point le constat suivant qui synthétise cette observation : « Le problème n'est pas de choisir entre société civile et État, il est d'envisager une démocratisation réciproque de la société civile et des pouvoirs publics. L'État social a promu une conception de la solidarité axée sur les droits individuels et la redistribution. Sa reconquête de légitimité ne peut réussir que s'il intègre en son sein des possibilités de participation accrue pour les salariés et les usagers, et s'il est relayé par un associationnisme imprégné de solidarité démocratique. » (Laville, 2014, p. 256)

11.1 Les formes de solidarité du milieu associatif : entre ressources, limites et émergence d'une *solidarité tiède*

Notre questionnement se proposait de saisir la structuration des pratiques que peut prendre la *solidarité chaude* de type associatif dans un espace sociopolitique déterminé (le Canton de Neuchâtel). Au sein de cette section, nous aborderons, premièrement, les ressources qui composent les différentes formes de solidarité étudiées à travers notre terrain de recherche. Deuxièmement, nous évoquerons les limites de ces structures. Enfin, nous mettrons en évidence un effet de tiédissement de la *solidarité chaude associative* à travers deux éléments analytiques émergeant du terrain d'étude, à savoir la professionnalisation au sein des collectifs de solidarité et les enjeux liés à la contractualisation avec les institutions publiques, ce qui nous conduira également à relativiser le choix conceptuel porté sur les termes de *solidarités chaude* et *froide*.

11.1.1 Une multiplicité de manières d'être solidaire en parallèle de la *solidarité froide* : le milieu associatif comme réservoir de ressources de solidarité

Nous avons pu relever des fonctions à la fois nombreuses et variées des collectifs de solidarité étudiés. Ces derniers représentent non seulement des espaces créatifs de nouvelles expérimentations et de pratique démocratique, de personnalisation des besoins, de démocratisation de l'accès à certains biens et prestations, de valorisation de la proximité, de la gratuité, de l'agir local et autodéterminé, mais aussi de socialisation et de (re)création de *lien social*, de défense d'intérêts individuels et collectifs ou encore de soutien à des groupes d'individus fragilisés ou marginalisés. Ils sont aussi des acteurs révélateurs de ce qui se passe « en bas », des intermédiaires entre les individus et l'État, des instruments/espaces militants et de lutte pouvant exercer des fonctions complémentaires aux structures étatiques par la valorisation de l'auto-prise en charge des individus. Ils peuvent encore jouer un rôle socio-politique (élaboration/modification de projets législatifs). Notre terrain a permis d'illustrer ce que le monde associatif peut avoir comme potentialité en termes de solidarité et fait état de la diversité fonctionnelle qui le compose.

Nous avons également pu montrer que le milieu associatif permet aux individus d'avoir quelque prise sur des pans de leur vie, du moins un sentiment de développement ou de regain d'une certaine autonomie, de (re)prendre quelque peu maîtrise de leur existence. Cette forme de solidarité met en exergue un caractère « participatif » puisqu'elle est volontaire et relève de la liberté individuelle, de la libre association. En ce sens, elle nous paraît éminemment être un terreau d'agir démocratique⁷⁰⁸ sous-

⁷⁰⁸ Pour l'articuler conceptuellement, cette solidarité dite « construite » se fait « l'expression de la volonté libre de l'individu de s'engager dans des initiatives solidaires » (Ould Ahmed, 2010, p. 189) – au contraire de la solidarité « héritée » correspondant à « des obligations que l'individu doit honorer du fait de son appartenance à une communauté donnée (familiale, religieuse, de quartier ou de village, de travail, ...) » (2010, p. 188). Les solidarités « construite » et « héritée » sont deux acceptions de la solidarité moderne (Laville, 2005). Notons toutefois que Fraisse, Guérin et Laville reconnaissent les

tendant des rapports égalitaires entre les individus. C'est la raison pour laquelle l'autogestion (groupes *autodéterminés*) ou la recherche d'horizontalisation des rapports (groupes *alterdéterminés*) sont souvent valorisées. Certains y prennent part parce qu'ils aspirent à vivre autrement (l'exemple de certains membres des SELs), parce qu'ils ne trouvent pas ailleurs (et parfois auprès des institutions de l'État) les ressources qu'ils viennent chercher dans les collectifs (le cas illustratif des CV réécrits à l'ADCN suite aux cours suivis à l'ORP par les chômeurs) ou parce que les associations peuvent apporter une réponse à l'urgence que les autres sphères ne prennent pas ou insuffisamment en compte (l'illustration des résidents/journaliers d'Emmaüs).

En réponse à notre première hypothèse, nous avons détecté cinq formes de solidarité qui permettent de relever l'éventail des missions générales que se donnent les collectifs étudiés et de rendre compte des différentes manières d'être solidaires en dehors des liens primaires et en parallèle de la solidarité étatique. Nous avons également tenu compte des parties prenantes dans les groupes étudiés qui déterminent ce que nous avons appelé « l'administration de la solidarité ». La distinction dichotomique donnée à l'administration des groupes, *autodéterminée* ou *alterdéterminée*, rend compte d'une organisation structurée de manière autogérée (entre pairs), bénévole ou professionnalisée (par des tiers) et de la multiplicité des statuts des collectifs de solidarité qui engendrent des enjeux spécifiques : en effet, la coprésence de différents statuts d'acteurs peut exister au sein des associations étudiées (comme la présence de bénévoles et professionnels au sein d'un même collectif, la sollicitation ponctuelle de professionnels dans le cadre d'un groupe autogéré). Les destinataires tout comme les prestataires de la solidarité structurent les groupes, déterminant les objectifs visés et la manière de les organiser.

Aussi, tel que nous l'avons analysé et typologisé, le milieu associatif permet de rendre possible l'association d'individus partageant des valeurs en commun (*solidarité idéale*) ou amenés à vivre des situations de vie similaires (*solidarité situationnelle*), mais aussi qu'un soutien soit apporté à des personnes parfois écartées d'autres systèmes de protection et de reconnaissance (*solidarité d'action sociale*) ou minoritaires (*solidarité d'émancipation*). Des groupes sont même constitués spécifiquement pour valoriser les milieux associatif et bénévole ainsi que l'entraide autogérée (*solidarité de valorisation*), fait qui souligne à la fois l'importance que certains leur donnent et l'utilité qu'ils leur confèrent. Les relations nouées par certains collectifs avec les institutions de l'État nous font constater que les structures publiques leur accordent aussi un certain poids dans les enjeux de solidarité (par la contractualisation notamment). Les associations participent en outre tant à la

limites de cette forme de solidarité : « [...] il faut souligner toute l'ambiguïté de ces solidarités préexistantes, en particulier lorsqu'elles sont de nature familiale ou « communautaire ». Les obligations communautaires et les solidarités hiérarchiques mènent facilement à des pratiques clientélistes et s'avèrent parfois incompatibles avec la création d'un sentiment d'intérêt collectif. » (2007, p. 250)

poursuite d'intérêts individuels que collectifs. Elles permettent le développement d'idées, de projets originaux, innovants, pragmatiques.

Dans la catégorisation des formes de solidarité que nous proposons du fait associatif étudié, nous avons été confrontée au « problème de la typologie » relevé par Caillé et à la nécessité de classer la « variété empirique des associations » en raison du fait que « le risque devient grand de se trouver confronté à un univers quasiment infini et totalement hétérogène » (1998, p. 80). Comme une grande diversité caractérise le monde associatif, une pluralité de critères de classification peut être prise en compte pour le catégoriser (que le choix se focalise alors sur les missions des groupes, le profil des différents acteurs y participant, le type de financement, le nombre de salariés employés, la taille du groupe ou encore le mode de fonctionnement). Nous avons estimé que classer les collectifs de solidarité étudiés en fonction de leurs finalités semblait représenter le critère le plus stable dans l'existence des groupes dans le temps comparativement aux autres facteurs plus fluctuants (nombre de professionnels, de bénévoles, relations avec les institutions publiques, mode de financement, ...).

Il nous semble aussi que construire un modèle d'analyse pluridimensionnel qui tienne compte des différents facteurs susmentionnés permettrait d'approcher encore plus finement la réalité du terrain observé. Aussi, les groupes étudiés seraient positionnés sur différents plans en fonction de leur niveau de professionnalisation, leur degré de relations avec les institutions publiques, leur mode de financement, la taille du groupe ou encore de l'échelle d'action (locale, régionale, intercantonale, nationale). Dans une perspective longitudinale, il serait ainsi possible de relever leur dynamisme en fonction des variations pouvant intervenir à terme dans leur existence. En conséquence, cela permettrait de mieux tenir compte de l'évolution potentielle des collectifs de solidarité dans le temps (et notamment des effets de tiédissement de leur solidarité).

11.1.2 Limites de la *solidarité chaude associative* : vers une multiplication des pôles de solidarité

Après avoir fait état de la multiplicité de ressources offertes par les collectifs de solidarité, rappelons parallèlement les limites que renferme le milieu associatif dont il est important de tenir compte à la fois pour faire état d'une réalité observée et ne pas basculer dans un discours trop élogieux de son potentiel en y portant ainsi un regard critique essentiel. En clair, bien que les ressources et apports des associations soient nombreux et nécessaires, notre posture à leur égard n'est pas d'en faire l'apologie. Relever les limites importantes que ce vecteur comprend permet de nuancer ses potentialités et d'appuyer le fait que, si la *solidarité chaude* de type associatif est nécessaire, elle reste en l'état insuffisante. Les limites qu'elle comprend peuvent être de différentes natures : structurelles, fonctionnelles, de légitimité, d'efficience, de financement, de moyens.

En premier lieu, soulignons que tous les besoins sociaux ne peuvent être pris en compte par le vecteur associatif, ce qui en fait une première limite d'importance : les initiatives associatives répondent généralement aux « intermittences du cœur » et s'instituent le plus souvent sur une base volontaire d'acteurs de la société civile. Pour illustration, l'AFS a vu le jour parce que des parents de personnes atteintes de schizophrénie ont estimé utile et important de pouvoir se rencontrer et s'entraider entre proches concernés par cette maladie. Or, toutes les problématiques sociales ou de santé ne font pas l'objet d'un groupement associatif (c'est le cas notamment des maladies rares tel que l'a relevé InfoEntraide Suisse). Il faut en l'occurrence qu'une certaine masse critique de personnes localement proches mettent sur pied un groupe et le fassent vivre. En outre, toutes les formes de solidarité ne sont pas de nature généralisatrice (la plupart des groupes observés se focalise spécifiquement sur un groupe particulier d'individus [femmes migrantes, familles de milieu populaire, personnes atteintes de dépendance affective et sexuelle, ...]). En clair, tous groupes sociaux ou minorités ne sont pas nécessairement soutenus, ni leurs intérêts représentés ou besoins satisfaits dans le cadre d'un collectif de solidarité.

En second lieu, nous remarquons que des insuffisances ou des inadéquations en termes de moyens peuvent aussi mettre sous pression un groupe, voire le faire périliter. Donnons en exemple le président bénévole de Paniers solidaires qui relevait une gestion logistique compliquée (inadéquation entre l'offre [denrées alimentaires allouées à l'association par Table Suisse] et la demande [augmentation croissante du nombre de bénéficiaires]) ou encore le fait de trouver un local adéquat pour le développement des activités du collectif (les cas d'ACAP et de Partage).

En troisième lieu, nous avons observé que les rapports égalitaires entre pairs ou membres où l'horizontalisation des rapports entre bénéficiaires et prestataires de solidarité (bénévoles, professionnels) n'est pas garantie. D'une part, elle n'est pas naturelle de fait dans les groupes *alterdéterminés* : elle est volontairement recherchée et mise en place (elle n'est généralement pas niée au sein des groupes concernés). D'autre part, elle n'est pas assurée de manière innée ni spontanée dans les groupes *autodéterminés* : des rapports de force existent, des personnes clés ou de *leaders* peuvent se profiler, un investissement dans le groupe différencié entre les membres peut générer des sentiments d'inégalité en termes d'engagement et d'éventuelles mésententes conduisant possiblement le collectif à des difficultés relativement importantes et difficiles à gérer.

En quatrième lieu, et c'est l'une des plus grandes limites que nous attribuons au milieu associatif : sa capacité à pouvoir maintenir ses activités et actions (en termes d'engagement des individus⁷⁰⁹, du dynamisme du groupe, d'atteinte de taille critique, de financement, de gestion logistique) : ainsi, la

⁷⁰⁹ Le caractère volontaire du lien associatif n'engage formellement en rien le participant.

pérennisation reste un enjeu crucial des collectifs de solidarité étudiés. L'évolution de l'association ACAP est une illustration d'une initiative associative s'étant éteinte (pour renaître, dans son cas, dans le cadre d'un autre projet associatif). La coopérative autogérée Espace Noir a vu son existence menacée par manque de financement et a finalement pu survivre grâce au subventionnement public un temps donné de son existence. Nous pouvons également envisager la présence d'un *turn-over* pouvant être élevé dans certains groupes en raison d'une inadéquation entre les attentes initiales du participant et la réalité rencontrée (le groupe ne répond pas à ses souhaits ni ne satisfait ses besoins) ou par manque de dynamisme qui peut démotiver à continuer d'y prendre part. Ce *turn-over* peut être signe d'une mauvaise santé du groupe et conduit à terme à des problèmes d'efficacité certains, voire remet en cause son bien-fondé. Face à ces difficultés, la professionnalisation est souvent envisagée comme permettant la perpétuation du collectif, mais elle sous-tend le financement régulier - et plus ou moins important - de salaires qui n'est pas nécessairement aisément assuré pour tout groupement associatif. La contractualisation est également une option considérée pour pérenniser un collectif, mais elle implique un certain nombre de contraintes pour le groupe (précarité du financement à moyen et long terme, pression administrative élevée pour élaborer des rapports à rendre aux institutions financiatriques qui peuvent, en retour, avoir un regard sur les activités du collectif).

Nous observons en outre que les associations peuvent se trouver en concurrence les unes envers les autres, en particulier au regard de l'argent public qu'elles sollicitent : l'État se laisse le pouvoir de décider à discrétion, pour des raisons qui le concernent, en favorisant le financement de certaines associations au détriment d'autres (référence notamment au caractère privilégié accordé qui a été ressenti par la plupart des responsables des collectifs étudiés sous contractualisation). Les acteurs d'un financement privé (entreprises, dons de particuliers, Loterie Romande) privilégient aussi certaines causes associatives à d'autres. Enfin, les effets de concurrence peuvent apparaître dans l'engagement des individus : ceux-ci, ne pouvant être « au four et au moulin », sélectionnent, parmi les différents groupements associatifs, ceux auprès desquels ils entendent investir du temps.

Au demeurant, nous constatons que la légitimité des collectifs de solidarité reste le plus souvent autoproclamée : ce sont les parties prenantes qui s'estiment légitimes ou les plus à même de répondre à certains besoins ou aspirations en créant ou s'engageant au sein d'un collectif et non la société dans son ensemble qui leur conférerait une légitimité à poursuivre leurs objectifs. Pour asseoir leur légitimité au-delà du groupe, les associations cherchent alors souvent la reconnaissance de l'État, pouvoir central et garant du bien commun institutionnellement légitimé, par le truchement de différents vecteurs : statut de reconnaissance d'utilité publique, financement, contractualisation, échanges de bons procédés (tels que le contrat de bail de prêt à usage entre la Ville de Neuchâtel et Rage de Vert). Cette reconnaissance reste néanmoins conditionnelle : elle est attribuée au bon vouloir

des institutions publiques (l'ancrage juridique des groupes d'entraide souhaité par InfoEntraide Suisse peut être donné pour illustration). Notons que cette reconnaissance de légitimité peut être retirée à l'association contrevenant au contrat fixé avec les institutions de l'État (l'exemple de la fête organisée par La Joliette pour célébrer les 700 ans de la révolution d'un village du Canton de Neuchâtel en 2001 qui aurait pu mettre à mal le financement du groupe par l'un des services de l'État avec lequel il est lié par mandat de prestations). Il peut aussi exister une ambivalence : des groupes cherchent parfois à fonctionner en marge ou à répondre de manière subsidiaire aux insuffisances qu'elles relèvent de l'État, mais manifestent parallèlement le besoin de lui réclamer un financement ou une marque de légitimation. En ce sens, les associations se montrent dépendantes des structures publiques. Elles le considèrent dans certains cas comme le « bureau légitime des réclamations » puisque l'État collecte l'argent public et attribue le produit des impôts en vue de la gestion du bien commun. Certains groupes estiment alors qu'il s'agit d'un argent auquel ils peuvent prétendre en demandant un soutien financier aux institutions publiques (l'illustration d'Espace Noir). Ce constat renforcerait de notre point de vue la prévalence des celles-ci sur les associations dans les enjeux de solidarité collective ; autrement dit, ceux qui sollicitent les institutions publiques renforcent de fait la légitimité de l'État comme principal garant de la solidarité collective.

Face aux limites évoquées, le secteur privé ne doit pas être oublié dans les perspectives des solidarités. Le financement qu'il peut apporter aux associations, les fondations qu'il peut mettre sur pied et les compétences qu'il peut partager permettent aussi de soutenir des projets d'intérêt général. Bien que fort différente de la logique associative, la « nouvelle philanthropie » est un autre vecteur de solidarité à considérer dans l'équation bien qu'elle comprenne elle aussi son lot de limites et critiques. Depuis quelques années, elle connaît par ailleurs un regain de vigueur⁷¹⁰. Preuves en sont l'augmentation du nombre de fondations⁷¹¹ et de milliardaires philanthropes⁷¹² ou encore la création de nouveaux organismes dédiés à conseiller et orienter les actions philanthropiques. Différente de la philanthropie « du chéquier » ou « passive », la philanthropie dite moderne – ou nouvelle philanthropie – se distingue

⁷¹⁰ La philanthropie n'est pas un phénomène nouveau. Née au début de l'ère chrétienne, ses actions étaient essentiellement destinées aux personnes confrontées à la maladie, à la vieillesse, au veuvage. Elle était de surcroît plus particulièrement européenne. Cette philanthropie dite traditionnelle, inscrite dans l'époque préindustrielle où banquiers, bourgeois et royalistes s'adonnaient dans l'art de donner, va renaître sous une autre forme (Abélès, 2002; Schuyt, 2010; Seghers, 2009). Si la philanthropie connut un frein au développement de ses activités lors de la naissance d'un État-providence qui, au lendemain de la révolution industrielle, grignota des parts dans l'exercice de l'intérêt général jusqu'alors laissées au patronat et à la bourgeoisie, elle signe un retour notable comme nouvel acteur face aux défis posés à l'État. La philanthropie peut être considérée comme « la première forme de solidarité qui renvoie à la vision d'une société éthique dans laquelle des citoyens motivés par l'altruisme remplissent leurs devoirs les uns envers les autres sur une base volontaire » (Laville, 2005, p. 491).

⁷¹¹ Le secteur philanthropique suisse ne cesse de se développer (Eckhardt, Jacob, & von Schnurbein, 2018). Ce sont en effet 13'129 fondations d'utilité publique qui existent en 2017 en territoire helvétique. La progression n'a fait qu'augmenter depuis près de trente ans (aux alentours de 5000 fondations en 1990 pour comparaison).

⁷¹² Pour citer un exemple, Bill Gates et son initiative *The Giving Pledge* qui est définie comme « an effort to invite the wealthiest individuals and families in America to commit to giving the majority of their wealth to philanthropy » (Gates & Buffet, 2010, p. n.d.).

par la palette plus large des domaines dans lesquels elle est active et par des actions de plus en plus en parallèle à celles de la sphère étatique. Il est également à noter que l'échelle d'action de certains philanthropes dépasse le territoire de l'État-nation et qu'ils interviennent dans une perspective globale.

11.1.3 Professionnalisation au sein des collectifs de solidarité et contractualisation : effets de « tiédisme » de la *solidarité chaude* ?

La professionnalisation et la contractualisation sont deux processus du tiédisme observé des collectifs de solidarité à l'étude, mais ils représentent aussi deux ressources importantes de la pérennisation de ceux-ci. Nous nous attachons donc dans les prochains paragraphes à relever à la fois les avantages, mais aussi les limites que nous leur attribuons au regard du terrain de recherche. Autrement dit, si la professionnalisation et la contractualisation peuvent pérenniser un groupement associatif, elles sont aussi en mesure de le pervertir.

Notre terrain a permis de révéler les dynamiques qui s'établissent autour du processus de professionnalisation dans le milieu associatif, considéré désormais comme fait caractéristique de nombre d'associations comme l'a relevé notamment la littérature (Godbout, 1992; Hély, 2009; Ughetto & Combes, 2010). La professionnalisation permet l'intégration de compétences techniques et de méthodes entrepreneuriales au sein du projet associatif, mais aussi parfois au détriment du travail réalisé bénévolement, dévalorisé par le professionnalisme accordé à la fonction salariale comme cela a été relevé dans nos analyses. Elle contribue à structurer le groupe, à régulariser les activités et actions qui y ont cours et le pérenniser dans de nombreux cas. Elle peut aussi le légitimer (professionnalisme reconnu par la présence de professionnels salariés). Enfin, elle donne aussi aux groupes des interlocuteurs directs, le personnel salarié, avec les instances publiques (plus particulièrement dans le cas des groupes sous contractualisation). Dans les aspects plus délétères que nous lui attribuons, elle hiérarchise davantage les rapports et peut conduire à déresponsabiliser, voire dévaloriser, les membres non-professionnels du collectif (comme, par exemple, dans le cas de l'association de quartier étudiée). La présence de professionnels salariés peut donner le sentiment aux membres de se faire déposséder de leur pouvoir décisionnel et de leur autonomie dans la gestion du collectif. La perspective « terrain », chère et reconnue au monde associatif, peut aussi s'amoindrir, voire se perdre, à trop vouloir approcher un fonctionnement bureaucratique ou entrepreneurial.

La pénétration du modèle salarial rompt aussi plus fortement le lien entre les destinataires et prestataires de la solidarité du groupe. Nous avons observé que le bénévolat et la professionnalisation dans un collectif *alterdéterminé* questionnent l'horizontalité des rapports (plus évidente dans les groupes *autodéterminés*) : le statut de bénévole ou de professionnel salarié tend à verticaliser les

relations entretenues avec les bénéficiaires de la solidarité du groupe. En clair, l'introduction du salariat et du bénévolat au sein d'un groupe soustrait l'horizontalité qui existe plus manifestement dans un groupe *autodéterminé*. Nous avons néanmoins observé une volonté de tendre à l'horizontalisation des rapports entre les prestataires et les bénéficiaires dans les groupes *alterdéterminés* étudiés, sans que soit niée une certaine verticalité induite par le statut des prestataires de solidarité sur les bénéficiaires de celle-ci. Conscients des effets induits par la posture du professionnel dans la verticalisation des rapports avec les bénéficiaires du groupe, de nombreux collectifs *alterdéterminés* cherchent en conséquence à les « horizontaliser » en affichant une volonté de créer une atmosphère qui se veut conviviale et bienveillante entre les parties prenantes⁷¹³. Certains sont également attentifs aux relations « hiérarchiques » que peuvent comporter les rapports entre donateurs et donataires, en l'occurrence entre bénévoles et bénéficiaires (le cas des entretiens sélectifs des bénévoles à RECIF). L'encadrement des bénévoles dans certains collectifs est une réponse à ce constat.

Deux enjeux principaux découlent de la présence de bénévoles et professionnels salariés : leur rétention dans le groupe dépendant de leur propre engagement (motivations intrinsèques, vocationnelles, altruistes, instrumentales) et de la capacité financière du collectif. Sur ce dernier point, nous avons observé trois éléments. Premièrement, l'importance, voire la nécessité dans certains cas, d'un financement public régulier pour assurer les salaires des professionnels engagés et les activités du collectif (la contractualisation devenant, si ce n'est un impératif, du moins un enjeu significatif). Deuxièmement, l'importance des bénévoles dans de nombreux groupes *alterdéterminés* étudiés en l'absence desquels la pérennisation des activités peut être sérieusement mise à mal - retenir les bénévoles (soit éviter leur défection) devenant alors un enjeu pour certains groupes - qui peuvent agir comme une « main d'œuvre » bon marché (puisque non rémunérée) en complément, voire en compensation du travail salarié. Enfin, la propension du nombre de professionnels du milieu associatif à s'investir de manière non salariée dans le groupe (motivations intrinsèques, don du travail, injonction à s'engager sans compter son temps) qui existe en réponse au manque de moyens à disposition et aux pressions exercées sur le travail salarié au sein du collectif (généralement peu de professionnels sont engagés dans les groupes étudiés et, le plus souvent, à temps partiel uniquement). Le maintien de l'engagement des membres d'un groupe *autodéterminé* est également l'un des principaux enjeux. Il

⁷¹³ Pour articuler ce constat à un apport théorique, relevons ici que la cohabitation entre bénévoles et salariés n'est toutefois pas toujours aussi aisée : « La convivialité, souvent superficielle quand elle n'est pas utopique, naît généralement d'un *consensus autour d'un objectif commun*, mais très vite apparaît un clivage entre le formalisme lié aux statuts des salariés (convention collective) et la lassitude des bénévoles. » (Brun, 2002, p. 11) Cette quête de convivialité « construite » peut dans certains cas ne pas aboutir à imposer une atmosphère plus « horizontalisée ».

requiert un investissement en temps que les membres doivent donner pour que le groupe reste dynamique.

Nous l'avons observé, si le bénévolat est un facteur important dans le fonctionnement et le maintien de nombre de collectifs étudiés, les motivations des bénévoles peuvent être ambivalentes. Des orientations altruistes ou égoïstes peuvent décider les individus à se lancer dans une activité bénévole et être cumulatives (Prouteau, 2002). Le bénévolat peut également s'approcher du modèle de la rationalité instrumentale (Godbout, 2000) et être réalisé pour ce qu'il peut « rapporter » en termes de prestige, contacts, expériences valorisables dans d'autres sphères d'échanges (la reconnaissance de la VAE en Suisse par le SEFRI ou encore le document intitulé « Dossier Bénévolat » soutenu par l'association Bénévolat-Vaud en sont deux illustrations). Dans cette perspective, l'engagement bénévole nous paraît plus fugace que l'engagement salarié : le bénévole n'étant par définition pas retenu par une rémunération monétaire. C'est en quoi le salaire nous paraît être un facteur de rétention plus grand que l'obligation morale à laquelle s'engage le bénévole. La professionnalisation du groupe peut donc se décider sur la base de ce dernier constat : le salarié apparaît comme plus « pérenne » que le bénévole. Notons qu'un financement relativement stable est régulièrement recherché dans les groupes *alterdéterminés* avec professionnels. Dans ce but, la contractualisation est alors parfois envisagée.

La professionnalisation nous semble se justifier dans certaines circonstances, notamment quand la régularisation et la structuration des activités sont importantes et requises. Nous considérons, au même titre que Balme, que l'« organisation rationnelle du travail » peut représenter en ce sens « une étape dans la vie des associations » pouvant conduire à la « légitimation et à la permanence de leurs réalisations » (Balme, 1987, pp. 605-606). Le salariat peut mieux pérenniser le groupe et lui permet de se développer. Si pérennisé, l'engagement salarié peut paraître moins volatil que l'engagement bénévole. Le risque existe toutefois que le travail salarié dans le milieu associatif ressemble à du sous-salariat si le statut de travailleur est dénié (Hély, 2008, p. 141). En considérant le discours des personnes professionnelles interrogées, l'« injonction à s'engager sans compter son temps » est effective et peut poser problème dans le long terme (perte d'efficacité, épuisement professionnel, désengagement, démission, turn-over du personnel, ...) conduisant à des conditions de travail peu encourageantes. Dans de telles circonstances, le risque existant est que le salariat associatif génère un personnel peu rémunéré, surchargé par de nombreuses responsabilités (effectuées le plus souvent à temps partiel et en sous-effectif) et précarisé par des contrats qui dépendent du montant du financement public alloué (référence faite à ce que nous avons qualifié comme un fonctionnement associatif basé sur une « culture du minimum » qui faisait suite aux constats observés notamment par le membre du Conseil de Fondation d'InfoEntraide Suisse interrogé).

Au sein des groupes plus professionnalisés étudiés, nous avons observé que la contractualisation apparaît comme un moyen permettant d'assurer ou de compléter le financement de leurs activités, d'engager des personnes salariées pour les coordonner ou encore de garantir une meilleure assise financière au groupe. Le financement public est toujours complété par des ressources privées dans les cas étudiés (la recherche de fonds auprès du secteur privé vient en effet souvent se cumuler au financement public perçu). Dans l'analyse des collaborations contractualisées, nous avons pu relever trois aspects importants : une certaine instabilité accordée à ce mode de financement qui lui confère un statut précaire, le caractère relativement laborieux donné au travail administratif requis pour les rapports d'évaluation – ce qui bureaucratise quelque peu le collectif - et l'importance des relations nouées entre le groupe et les instances publiques subventionnaires pour espérer le prolongement de la relation contractualisée. Sur ce dernier point, nous avons évoqué le caractère discrétionnaire des institutions publiques à choisir les groupes avec lesquels elles décident de contractualiser. La rupture d'un subventionnement public peut par ailleurs mettre à mal les activités d'une association sous contractualisation, ce qui questionne sur les effets de dépendance de celle-ci vis-à-vis d'un financement public, particulièrement si ce dernier est important dans le budget global du groupe. Sous une seconde considération, la contractualisation nous apparaît comme une reconnaissance explicite du rôle des associations dans les enjeux sociaux. En les finançant, l'État leur reconnaît un rôle dans la gestion d'une partie du bien commun.

Nous avons également mis en évidence le fait que des liens non contractualisés peuvent exister entre un collectif et les collectivités publiques si bien que la contractualisation n'est pas le seul type de relation possible pouvant s'instituer entre l'État et le milieu associatif. Les besoins financiers des groupes *autodéterminés* sont par ailleurs le plus souvent moins importants que pour les groupes *alterdéterminés* – notamment en raison de la non-rémunération de salaires. Si le plus souvent les groupes *autodéterminés* s'autofinancent ou sollicitent le secteur privé (service-clubs, associations philanthropiques, dons de particuliers, ...) ou la Loterie Romande pour compléter les cotisations des membres, certains peuvent parfois recourir à des aides extérieures si les objectifs nécessitent davantage de moyens financiers qu'un autofinancement seul ne peut couvrir entièrement. Ces échanges de prestations peuvent être de nature non financière (bail de prêt à usage, mise à disposition de locaux, reconnaissance d'utilité publique, ...). Les différents cas exposés ont permis de mettre en lumière à la fois le potentiel que représente un financement public dans le développement de projets associatifs et les difficultés possibles (retard ou arrêt dans le versement du financement ou d'un prêt, contreparties à négocier), autrement dit certaines des opportunités et importunités contingentes que présente une relation non contractualisée et formellement établie entre un collectif autodéterminé et les institutions publiques.

Les collectifs de solidarité peuvent ainsi emprunter deux chemins : épouser les processus de professionnalisation et/ou contractualisation avec les institutions de l'État ou, au contraire, résister à cette tendance d'institutionnalisation. Une question se pose toutefois : dans quelle mesure le parcours d'une association est-elle davantage vouée à suivre un processus d'institutionnalisation si elle compte pérenniser ses activités à long terme ?

11.1.4 L'institutionnalisation de la *solidarité chaude associative* : émergence d'une *solidarité tiède* et relativisation des concepts de *solidarités chaude* et *froide*

En rapport aux concepts que nous mobilisons, nous pouvons voir dans la professionnalisation et la contractualisation des associations l'effet d'un tiédisme de la *solidarité chaude associative*. En ce sens, certains groupes (les plus institutionnalisés) peuvent davantage s'inscrire dans une *solidarité tiède*. La *solidarité tiède* comporte des caractéristiques de la *solidarité chaude* (relations de proximité faites d'attention et d'intérêts bien compris, immédiateté dans les rapports) sous certains aspects et la *solidarité froide* (mécanismes plus réglementaires, poids de l'administratif, tendance à l'impersonnalisation des rapports) sous d'autres, récupérant ainsi les codes de l'État, mais également ceux de l'entreprise. Autrement dit, la *solidarité tiède associative* s'inscrit comme une *solidarité chaude* au sein de laquelle existe une propension à l'institutionnalisation qui prend forme à travers un processus de professionnalisation et une tendance à la contractualisation. Aussi, en plaçant les associations sur un continuum du tiédisme de la *solidarité chaude*, il est possible de tendre, dans cette perspective, vers la classification de Collaud : des associations « très intégrées à l'appareil public », « fortement encadrées », « beaucoup plus indépendantes » et enfin des associations dont « l'indépendance est quasi-totale » (1993, pp. 26-27). Certaines associations étudiées occupent une position intermédiaire – dans une logique de « privatisation du public » et « publicisation du privé » (Hély, 2009, p. 26) - multipliant les collaborations avec les instances publiques sans pour autant devenir des « entreprises associatives ». Dans cette perspective, l'État devient un partenaire, la mesure MACIT étant une illustration de projets concrets liant une association (Bénévolat-Vaud) et un service de l'État (SPAS). La contractualisation se développant plus fortement (Gaudin, 2007), les relations nouées entre les institutions publiques et les associations tendent à pouvoir se multiplier à l'avenir, d'autant plus fortement que la contractualisation est envisagée comme un moyen de financer les activités de développement ou le maintien du collectif tel que cela est apparu dans les discours de certaines personnes interrogées.

Le schéma ci-après entend illustrer l'existence de cette troisième forme de solidarité s'instituant donc à l'intersection des deux formes de solidarité conceptuelles intégrées dans notre problématique de recherche :

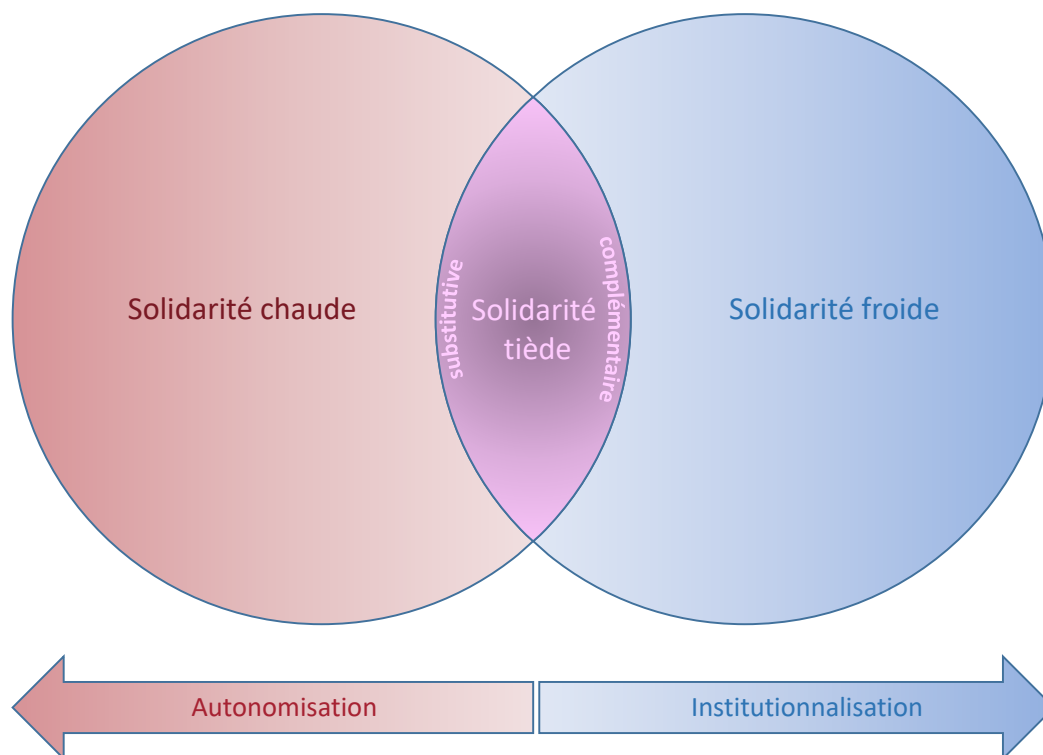


Figure 6 : La *solidarité tiède* à l'intersection des *solidarités chaude* et *froide*. Source : élaboration propre.

Deux processus divergents sont à relever : d'une part, le processus d'institutionnalisation qui refroidit la solidarité, d'autre part le processus d'autonomisation qui, au contraire, la réchauffe.

Au sein de cette *solidarité tiède*, nous relevons la présence de deux natures fonctionnelles du rôle des collectifs de solidarité qui y sont intégrés : d'une part, une fonction complémentaire que peuvent jouer les associations qui tendent alors à développer des liens plus formalisés avec les institutions publiques (dans l'idée d'un partenariat « public-associatif ») ; d'autre part, une fonction substitutive que les associations se donnent face aux manquements des structures publiques où les engagements avec celles-ci sont plus autonomisés, voire parfois simplement inexistants.

Ce constat posé, nous aimerions prolonger la réflexion sur la pertinence empirique des concepts théoriques de *solidarité chaude* et de *solidarité froide* qui peuvent apparaître alors comme réducteurs. Comme notre recherche met en évidence l'existence d'une *solidarité tiède*, nous sommes amenée à considérer cette réalité du terrain qui met en effet en lumière la présence d'une interface intermédiaire entre le « chaud » et le « froid » (une « zone grise ») et qui nous incite à nuancer cette catégorisation conceptuelle dichotomique. La réalité associative n'est, dans les faits, pas pleinement inscrite dans une *solidarité chaude* et inversement, les institutions publiques ne sont pas totalement intégrées dans une *solidarité froide* : les polarités semblent en ce sens concerner peu de structures, qu'elles soient associatives ou étatiques. Aussi, les caractéristiques associées à chacune de ces deux formes de solidarités traversent les deux milieux (association et État) : par exemple, contractualiser

est une opération qui « refroidit » le collectif ; inversement, un conseiller ORP qui prend le temps de mettre en place une mesure d'aide souhaitée par un chômeur ou un assistant social qui écoute attentivement un bénéficiaire de l'aide sociale « réchauffe » l'institution sociale en question. Autrement dit, les effets tièdes circulent au sein des associations et des structures étatiques de politique sociale, à températures variables. Notre terrain de recherche nous encourage donc à penser que la réalité est bien plus nuancée et moins polarisée que par une représentation binaire opposant les *solidarité chaude* et *solidarité froide*.

En définitive, catégoriser reste toujours une opération imparfaite notamment parce qu'elle simplifie la complexité de la réalité en amenuisant la prise en compte des nuances qui la composent : ni toutes les subtilités ni toute la substance ne peuvent être pleinement saisies par une typologie dichotomique des solidarités telle que nous l'avons mobilisée dans notre cadre théorique. Aussi, nous ne pouvons prétendre décrire intégralement la réalité du terrain par la mobilisation de ces deux concepts théoriques de solidarité. En conséquence, nous avons proposé une catégorie médiane du nom de *solidarité tiède* qui approche plus fidèlement la réalité empirique du terrain observé. Si nous posons ici les limites de ce choix théorique, nous relevons en revanche qu'il nous a permis non seulement de définir une problématique pertinente au regard du champ des solidarités – catégories de pensée qui ont pour fonction de distinguer dans la réalité des tendances à la fois pour nous la simplifier et nous en faire rendre compte - mais aussi d'opposer deux logiques bien différentes de solidarité amenées au final à se compléter. Notons encore que certaines caractéristiques dominantes relevées tant dans la *solidarité froide* que la *solidarité chaude* existent bel et bien dans les deux vecteurs de solidarité que nous leur attribuons (respectivement l'État et milieu associatif) : le fonctionnement général du premier pilier des assurances sociales par exemple est à inscrire dans une perspective de *solidarité froide* ; les relations qui se jouent dans une association entre pairs ou de ceux que nous avons nommés comme prestataires et bénéficiaires de la solidarité génèrent des rapports interpersonnels de face-à-face et une proximité entre le projet initiateur de l'association et ses parties prenantes caractéristiques de la *solidarité chaude*.

En conclusion, le schéma ci-après illustre la place plus importante que prend la solidarité tiède dans la réalité du terrain observé comparativement à la figure précédente :

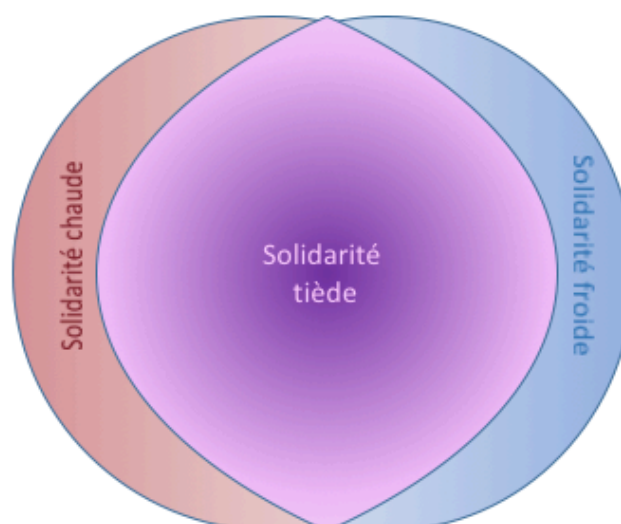


Figure 7 : La prégnance de la *solidarité tiède* à l'intersection des *solidarités chaude* et *froide*. Source : élaboration propre.

11.2 Renforcer le *lien social* : le *lien de participation élective* sous sa forme associative comme fonction compensatrice ou complémentaire des autres types de liens sociaux

Notre terrain de recherche a permis de mettre en évidence différents types de motivations et d'apports (déterminants à l'engagement associatif) qui encouragent les individus à participer aux collectifs de solidarité étudiés : des motivations et apports instrumentaux (le milieu associatif comme espace de personnalisation des besoins et d'accès facilité à certaines prestations) ; des motivations et apports idéologiques (le milieu associatif comme laboratoire d'expériences nouvelles au sein duquel la proximité et l'agir local sont valorisés et espace de lutte et combat d'idées) ; des motivations et apports relationnels (le milieu associatif comme espace de socialisation, d'intégration, de (re)création et de reliance sociale où sont valorisées la convivialité et les rencontres affinitaires). Pour revenir plus particulièrement au chapitre de notre cadre théorique consacré au *lien social*, nous développons plus en détail en quoi le milieu associatif permet de renforcer ce dernier.

Penser la solidarité comme un « système comprenant des formes multiples et complémentaires », (Paugam, 2014b, p. 122) revient à renforcer les différents types de liens. À l'instar de Paugam, nous appuyons le potentiel compensateur du *lien de participation élective* au regard des autres formes de liens (filiation, participation organique, citoyenneté) quand ceux-ci sont fragilisés, voire en rupture - les groupes affiliés à la solidarité d'action sociale participent de manière significative à ce constat. Le *lien de participation élective* ne vient pas seulement compenser, mais aussi compléter les autres liens : il devient en ce sens une ressource additionnelle que les individus peuvent activer en fonction de leurs besoins ou aspirations. Les associations ont donc un rôle à jouer dans le développement et le renforcement du *lien social*. Elles sont des espaces de socialisation importants à la fois pour recréer du

lien et le diversifier. Dans des proportions variables, les liens que permet le milieu associatif renforcent la protection et la reconnaissance apportées aux individus : on peut *compter pour* et/ou *compter sur* d'autres que soi et son réseau primaire de contacts. Le caractère « chaud » associé aux relations interpersonnelles nouées en milieu associatif lui donne comme caractéristique d'être un *lien social* dit positif et volontaire, une sociabilité non contrainte où les liens ne sont pas subis, mais au contraire électifs. Si l'électivité est une composante du lien associatif (affinités de valeurs, intérêts communs), certains contextes ou situations de vie font que les individus sont amenés à se rencontrer dans le cadre d'un collectif de solidarité sans véritablement « se choisir » (parents d'enfants schizophrènes, membres d'un groupe d'entraide, compagnons d'Emmaüs, ...). Le lien en lui-même peut par ailleurs rester instrumental (dans un groupe d'entraide, ce n'est pas la personnalité de l'individu qui compte, mais le témoignage sur son vécu face à une problématique). Rappelons que les liens ne sont pas toujours horizontaux bien que la « verticalité » induite par les différents statuts en présence (professionnels, bénévoles, bénéficiaires) soit « canalisée » par une recherche d'horizontalité valorisée dans la plupart des groupes *alterdéterminés* étudiés.

Au sein des groupes analysés, l'intensité des liens noués reste variable : du simple contact à la relation amicale en fonction des affinités et des motivations individuelles à les développer. Les liens tissés peuvent ainsi être faibles, « mi-forts mi-faibles » (S. Emery, 2005), voire devenir forts. Ils participent à densifier le maillage social des individus qui y prennent part, à renforcer leur *capital social*. Certains se font les substituts de liens primaires insuffisants. Notons que la volonté de créer du lien n'est pas toujours un moteur de participation à un collectif. Les liens peuvent restés ponctuels (par exemple : le temps d'une période d'inactivité professionnelle) ou se développer durablement (à la condition d'un certain investissement dans les activités du groupe). Il faut noter le caractère volatil possible du lien associatif si le groupe ne parvient pas à maintenir ses activités, voire périclité. Enfin, relevons que les individus ne sont pas égaux dans les atouts qui leur permettent de développer des liens de participation élective à la fois réguliers et diversifiés (Paugam, 2014a). Nous avons aussi constaté que la recherche de *lien social* n'est souvent pas directement mentionnée comme la motivation première à rejoindre un groupe chez les personnes interrogées. Le lien relationnel est en revanche très régulièrement évoqué comme élément motivant à continuer de participer avec une certaine régularité au groupe (facteur de rétention à l'engagement associatif) et qui donne du sens à s'y rendre en sus d'autres ressources que celles-ci peuvent tirer de leur participation au groupe. Qu'il s'agisse de rencontrer de nouvelles personnes, d'agrandir son cercle de connaissances, de développer des relations basées sur des affinités d'idées, voire de créer des espaces de socialisation ou d'intégration permettant de rompre un certain isolement social sont autant de motifs évoqués dans la palette de

raisons relationnelles que les collectifs de solidarité sont capables de générer que nous avons pu relever au terme de notre recherche de terrain.

Le besoin et désir de reliance sont également évoqués. Nous avons pu observer le désir fort chez certaines personnes interrogées de reliance pour mieux contrer un sentiment parfois généralisé de délitement du lien social ou de solitude. Les différents collectifs étudiés se proposent comme une tentative de mieux *relier* les individus entre eux au sein d'espaces où peut se développer du lien. La recherche de moments de convivialité est aussi souvent valorisée dans le discours des personnes interrogées ; en ce sens, ce n'est parfois pas tant le développement du lien qui compte que le fait que le groupe soit en mesure d'offrir la possibilité de réunir, dans le cadre d'activités festives ou conviviales, des personnes qui ont envie de partager des rapports agréables, même ponctuellement. Ils représentent un espace où peuvent s'épanouir des moments de convivialité favorables au développement et maintien du *lien social* de proximité.

Relevons encore que le milieu associatif permet à quiconque de s'impliquer (en tant que bénévole, membre, coopérateur). Au niveau individuel, il offre en particulier à des personnes faiblement dotées en *capital social* l'opportunité de renforcer leur spectre de relations d'interconnaissance et d'interreconnaissance. Au niveau collectif, il développe des réseaux de liens au niveau local. Les groupes étudiés participent à ce titre à la cohésion sociale. Au sens putnamien, une plus grande vitalité associative permet d'améliorer le *capital social* au niveau collectif et, par voie de conséquence, le bien-être dans une société donnée. C'est en quoi précisément nous avançons que ce milieu doit être mieux valorisé et reconnu. La mise en réseau des groupes renforce leur potentialité, permet un échange de compétences et le développement de nouveaux projets en améliorant les synergies locales et leur poids sur le territoire. La cinquantaine de propositions soumise par un collectif informel neuchâtelois en octobre 2016 au Conseil d'État soutenue par certaines associations étudiées (l'ADCN notamment) fait montre du caractère réticulaire du milieu au sein duquel nous avons observé un réseau d'interconnaissance relativement important. Nous avons pu constater par ailleurs la présence de nombreuses liaisons (d'épisodiques à plus soutenues) entre les différents collectifs étudiés (quelques exemples : entre Partage et Paniers solidaires, entre la Joliette et le SEL du Val-de-Ruz, entre DASA et InfoEntraide Neuchâtel, ...). En ce sens, les associations forment « un milieu cimenté par des liens d'interconnaissance » (Tissot, 2009, pp. 8-9). Des projets communs entre plusieurs groupes voient régulièrement le jour. Nous supposons que la relative petitesse du canton de Neuchâtel favorise dans une certaine mesure la formation d'un réseau d'interconnaissance entre les collectifs étudiés. Face à la solidarité anonyme que porte l'État, la *solidarité chaude associative* encourage donc le lien direct et

interpersonnel et c'est précisément en quoi elle est non seulement complémentaire, mais aussi indispensable⁷¹⁴.

11.3 Relations avec l'État : entre reconnaissance, risque d'instrumentalisation et désengagement

Notre questionnement de recherche visait à saisir la manière selon laquelle les logiques de *solidarité chaude* de type associatif pouvaient s'instituer comme une réponse envisageable aux défis posés à l'État social. Notre terrain nous a permis d'observer que le développement de relations avec les structures publiques donne aux associations une certaine légitimation⁷¹⁵ (reconnaissance d'utilité publique, ancrage juridique) – parfois recherchée activement par certains collectifs - pour pondérer leurs actions et renforcer leur visibilité, le soutien financier extérieur ainsi que la mise à disposition d'infrastructures (locaux, terrain, ...). En se liant avec les associations, l'État leur reconnaît un rôle, complémentaire et parfois subsidiaire, dans la prise en charge (partielle) du bien commun et de personnes bénéficiant de prestations sociales, voire désaffiliées. Notre recherche met en évidence que la frontière n'est en revanche pas toujours claire entre ce qui a trait à de la subsidiarité vers le milieu associatif ou à un possible désengagement des structures de l'État dans certaines missions. L'association peut apparaître comme un partenaire, mais aussi dans certaines situations comme un sous-traitant. Le risque est que les associations se convertissent en instruments des politiques publiques limitant leur autonomie d'action et d'expression. La professionnalisation sous-tend une limite (ou dérive) associative : l'instrumentalisation possible du groupe par les instances publiques. À trop « se refroidir » et approcher un modèle d'« entreprise associative », le groupe peut perdre non seulement en autonomie, mais aussi en « force contestataire » - une relation étroite avec les structures publiques peut davantage museler les acteurs associatifs et diminuer leur rôle de contre-pouvoir (relatif), la contractualisation pouvant devenir une manière de contrôler le groupe.

Si nous n'avons pas constaté de véritables formes d'instrumentalisation dans les groupes étudiés – la plupart n'étant pas fortement « intégrés à l'appareil public » (Collaud, 1993) bien que certains restent relativement encadrés – nous restons consciente que ce risque peut exister dans le parcours d'une association. En ce sens, et pour articuler notre raisonnement aux propos d'autres auteurs, nous pouvons arguer que « la bureaucratisation des associations de solidarité » comme « le développement d'une culture d'entreprise » (Duriez, 2001, p. 149) auxquelles certains groupes peuvent tendre

⁷¹⁴ Cette forme de solidarité nous semble répondre au « besoin de solidarité concrète et vécue, de personne à personne, de groupes à personne, de personne à groupes. » que relève Edgar Morin (2002, p. 46).

⁷¹⁵ La reconnaissance peut être « une forte aspiration du milieu associatif comme affirmation et production d'identité » (Brun, 2002, p. 13). Tous les collectifs de solidarité ne souhaitent pas pour autant être connus ou reconnus des institutions publiques (l'exemple des SEL). Certains cherchent même plutôt à maintenir une distance (le cas d'Espace Noir, bien que la coopérative ait accepté un temps des subventions communales pour maintenir ses activités).

questionnent sur la possible dénaturation des actions menées éloignant le collectif des objectifs qu'il s'était initialement fixés. Dans une perspective similaire, un risque existe à ce que les associations - en particulier les plus fortement subventionnées - adoptent, à mesure que progresse leur institutionnalisation, un fonctionnement s'apparentant au secteur public les détournant de leur finalité et de leur mode d'organisation propres⁷¹⁶.

Les groupes en relation relativement étroite avec les instances publiques tiennent souvent un discours de « partenariat public-associatif »⁷¹⁷. Si le partenariat noué peut effectivement permettre l'échange de compétences, de synergies et de partage de responsabilité, mais aussi la mise en œuvre d'une stratégie commune dans le développement local, les rapports entre les deux parties prenantes ne sont pas nécessairement égaux : l'État peut se cantonner à une fonction de pourvoyeur de fonds et l'association à celle d'exécutante des objectifs fixés dans le cadre du partenariat (travail de terrain) et d'évaluation des activités menées pour y répondre. Dans le cadre de mandats de prestations ou de conventions de collaboration, une enquêtée relevait que les rôles de *leaders* et de *followers* entre les instances publiques et les associations pouvaient être variables dans les faits. Son discours nous faisait entre autres observer que le manque d'initiatives et de proactivité des institutions publiques à suggérer de nouveaux projets ressenti par la collaboratrice interrogée de Bénévolat-Vaud créait un déséquilibre dans les relations et l'émergence d'une asymétrie dans les rapports de force entre les deux parties prenantes.

Dans une perspective de dévoilement du terrain quotidien et de personnalisation des besoins plus adaptée, nous avons pu observer que les associations peuvent être de précieux intermédiaires pour les structures étatiques (l'illustration du SPAS qui réalise un calcul du plus faible coût d'opportunité en déléguant à l'échelon associatif dont le chef de service interrogé vantait les gains de temps et d'argent et la capacité réticulaire des associations). Or, certaines responsabilités déléguées de l'État vers le milieu associatif engendrent aussi quelques problèmes pour les collectifs concernés (le cas de la sur-

⁷¹⁶ Pour prolonger ce raisonnement, nous observons que la professionnalisation « véhicule des significations qui la voient, le cas échéant, menacer de porter atteinte à l'esprit associatif, aux vocations, aux causes » (Ughetto & Combes, 2010, p. 2). Elles peuvent à terme tendre à devenir des « entreprises associatives » (Hély, 2009) ou des « micro-administrations » (Brun, 2002) et ne plus développer leur force créatrice. Nous rejoignons en ce sens cette analyse : « Les associations qui perdurent deviennent de plus en plus formelles. Avec le temps, elles changent et risquent de perdre leur première raison de vivre. Elles en oublient parfois leur histoire et rentrent dans des cycles complexes de bureaucratisation et d'institutionnalisation. Mais souvent, notamment après une période de forte croissance, elles sont traversées par des crises et des conflits qui tendent à démontrer que la solidarité et l'entraide n'en sont plus le moteur. C'est alors que l'énergie créative s'enlise dans une micro-administration souvent démesurée et tatillonne par rapport à la faiblesse des masses budgétaires gérées. » (Brun, 2002, p. 11)

⁷¹⁷ En reprenant la définition que Lienhard donne au « partenariat public-privé » (PPP) – « échange de savoir-faire, des synergies et un partage de responsabilité (financière surtout) et des risques entre l'Etat et les entreprises privées dans la réalisation des tâches publiques » (2006, p. 589) – par extension, nous pourrions qualifier le partenariat public-associatif d'« échange de savoir-faire, des synergies et un partage de responsabilité (financière surtout) et des risques entre l'Etat et les associations dans la réalisation des tâches publiques ». En ce sens, certains observent que le modèle associatif peut s'entendre comme « un lieu privilégié de rencontre du privé et du public » (Diebolt & Fouche, 2003, p. 45).

sollicitation des bénévoles relevé par l'une des interrogées de Bénévolat-Vaud, la surcharge de travail éprouvé par les professionnelles d'Espacefemmes, le sentiment de récupération des cas insuffisamment traités par l'ORP pour l'ADCN refusant la posture de structure sous-traitante). Aussi, la délégation vers le monde associatif pose certaines limites, particulièrement si elle reste une pratique non formalisée – qui signifie pour les associations un manque de reconnaissance qu'elles perçoivent alors négativement. La perversion à éviter est une tendance au désengagement et plus encore à l'encontre de celles aux moyens limités fonctionnant essentiellement sur du bénévolat. Rappelons enfin que les coupes budgétaires de l'État dans certains secteurs peuvent impacter relativement fortement le secteur associatif – et plus particulièrement les associations percevant des subventions, limitant de fait celles-ci dans le développement ou le maintien de leurs activités et, par voie de conséquence, dans une certaine prise en charge des responsabilités publiques qui leur sont parfois déléguées.

11.4 Face aux crises socio-économiques et aux insuffisances de l'État social : activation de la *solidarité chaude*, perspective autogestionnaire à plus large échelle et changement paradigmatique

En cas de crise socioéconomique extrême, la *solidarité chaude* est davantage activée. Certains pays font face à des démantèlements plus avancés de leur État social et voient émerger des initiatives plus poussées visant à compenser ses manquements. Aussi, des logiques autogestionnaires peuvent se développer en réponse aux insuffisances de l'État et du marché⁷¹⁸. En 2001, l'Argentine, plongée en plein marasme économique, en est une illustration parlante. Un mouvement de récupération d'usines s'instaure : des assemblées de quartier et des dizaines d'entreprises sont autogérées. Cette dynamique fait état d'une forme de corporatisme ouvrier et d'une solidarité territorialisée sous l'action de la société civile⁷¹⁹. Plus récemment, nous pouvons donner en exemple la Grèce⁷²⁰ où des cliniques autogérées ont vu le jour en substitution d'un système sanitaire public défaillant auquel nombre de citoyens grecs n'ont plus accès. Plus largement dès le début des années 2010, on observe en Grèce le développement et la multiplication d'une affluence d'initiatives solidaires auto-organisées « mises en place dans tous les domaines où les besoins fondamentaux de la population n'étaient plus assurés [dispensaires médicaux, cantines et épiceries sociales, ...] ». Elles s'établissent comme des « formes de production, d'échange et de consommation non profitables et visant une répartition équitable des

⁷¹⁸ Toutes ne s'inscrivent pas forcément dans la légalité (par exemple : les squats).

⁷¹⁹ Dans ce contexte de lutte ouvrière singulière, l'autogestion « répond avant tout à une stratégie de survie » (2011, p. 62) reconnaît Quijoux dans une étude qu'il mène au sein de deux usines récupérées par leurs travailleurs argentins en contexte de crise sociopolitique aux débuts des années 2000.

⁷²⁰ Pour Lehndorff, le cas de la Grèce « constitue sans doute l'exemple le plus flagrant de l'échec de l'approche politique prédominante au niveau de l'UE [austérité, privatisation et déréglementation du marché du travail et des produits] » (2015, p. 35) bien qu'il reste « un exemple parmi d'autres, même s'il s'agit probablement du plus dramatique » (2015, p. 40).

richesses, sans l'intermédiaire du marché ou de l'État » tout en restant « contrôlées par des procédures démocratiques d'assemblées » (Sauvêtre, 2016, pp. 129-130). La crise est aussi une occasion pour certains de faire valoir un changement de paradigme : ce sont ainsi créés des éco-villages, des communautés où sont recherchées l'autogestion et l'autosuffisance. Ces projets se donnent comme des laboratoires où tentent de se développer des élans utopistes, des terrains d'expérimentation par la base pour surmonter les difficultés induites par la situation socioéconomique du pays⁷²¹. Pour certains, ces expériences sont signe d'une volonté de « survie » ou sont parfois la marque d'un changement paradigmatique dans les modes de vie (les deux pouvant se cumuler). Non institutionnalisées, rien ne prédit toutefois que ces pratiques perdurent. Elles ne représentent peut-être que des stratégies palliatives provisoires, des réponses à des situations de crise uniquement et ne portent pas forcément vers un changement social. Elles soulignent toutefois une prise en charge par la base et mettent en avant les capacités d'innovation et de réactivité face à l'urgence de certaines situations sociales.

La situation socioéconomique actuelle de la Suisse n'est toutefois comparable à aucune des deux situations susmentionnées. Si des insuffisances existent, elles ne sont pas du même ordre. L'État social helvétique reste fort malgré un climat économique mondial ralenti et ne saurait être remplacé pour l'heure par ces pratiques de solidarité. Il demeure néanmoins pertinent d'observer les démarches alternatives qui sont mises en place dans d'autres pays davantage confrontés à une dégradation de leur tissu économique et à un démantèlement plus ou moins avancé de leur État-providence. Les expériences développées ailleurs en Europe, et plus largement dans le monde, peuvent nourrir les pratiques de solidarité en Suisse en parallèle de ce que l'État reste capable d'offrir en termes de protection sociale.

Du reste, on ne peut échapper aujourd'hui à un discours de changement paradigmatique de société. Nombreux sont les projets théoriques qui ont en vue de redéfinir les contours des sociétés contemporaines en proie à de multiples défis⁷²². Le climat de tension et de crise qui règne aujourd'hui

⁷²¹ Nous pensons à l'exemple d'un village autogéré sur l'île d'Eubée en Grèce (Gagliardone & Epitoux-Fallot, 2017) ou à la ville grecque de Volos mettant en place un réseau de solidarité par le truchement d'un système de monnaie alternative, le TEM (Ferrisi, 2013).

⁷²² Pour illustration, nous relevons notamment *la politique de civilisation* proposée par Edgar Morin (2008) et la perspective du *convivialisme* portée entre autres par Alain Caillé (2011). Morin avance ainsi l'idée d'une « politique de civilisation » sous une dimension quadripartite d'impératifs : solidariser, ressourcer, convivialiser et moraliser. Dans cette perspective, il s'agirait de combattre globalement l'atomisation, l'anonymisation, l'affaiblissement de la qualité de vie, l'irresponsabilité et l'égoïsme que tend à produire la civilisation occidentale. Le néologisme de « convivialisme » se propose comme une doctrine anti-utilitariste post-libérale considérée comme la synthèse d'idéologies politiques que sont le libéralisme, le socialisme, l'anarchisme et le communisme où sont entre autres valorisées la tendance à la décroissance et à la sobriété volontaire (ou abondance frugale), la recherche d'un « état stationnaire dynamique », la mobilisation d'indicateurs de richesse alternatifs, la mise sur pied de revenus minimum et maximum, la prise en considération d'États-nations transnationaux ou encore la mise en exergue de logiques anti-utilitaristes, associationnistes et de gratuité. Le revenu de base universel ou inconditionnel est également un autre exemple qui peut être donné.

alimente les propositions de redéfinition d'un modèle de société sous une ère dite postmoderne. Plus nombreuses sont en effet les recherches et les intérêts portés quant à l'élaboration d'un nouveau projet sociétal qui conduirait à l'« émergence d'une société-monde réenchantée » (Banywesize, 2007, p. 39) où la solidarité est encouragée à se renforcer. Ces propositions, qui peuvent s'envisager à notre sens comme des déclarations d'intention idéologiques, traduisent selon nous in globo une volonté de lutter contre une certaine forme de « désenchantement du monde » pour reprendre, au sens large, l'expression wébérienne. La redéfinition d'un nouveau paradigme sociétal nous semble en effet s'imposer de manière de plus en plus inévitable et urgente. Les alternatives proposées sont encore parfois théoriques⁷²³, d'autres sont déjà en cours et se développent⁷²⁴. Une posture de contemplation face aux transformations de nos sociétés, dont certaines apparaissent comme potentiellement désastreuses, nous paraît risquée et peu désirable. Dans cette perspective dont les impératifs et alternatives restent encore à négocier collectivement, il faudrait viser à ce que ces plaidoyers deviennent des « utopies réalisables »⁷²⁵.

Au terme de la réflexion ici menée, nous arguons qu'en tant que système, le vecteur associatif reste complémentaire à la solidarité instituée par l'État et ne représente pas un système substitutif à celle-ci. Il développe en revanche des fonctions substitutives d'importance face à certains besoins ou manquements. Par ailleurs, si confronté à des enjeux de taille, on ne peut avancer que l'État social suisse se démantèle : il demeure fort et relativement efficace. Il serait en outre pertinent d'interroger dans quelle mesure le système associatif serait susceptible de compenser, à qualité égale, ce qu'apportent les institutions de l'État en termes de protection et justice sociales. De même, il faudrait à notre sens investiguer si l'augmentation du nombre d'associations - et notamment d'associations dites d'action sociale - est un indicateur de l'affaiblissement ou non du rôle joué par l'État social – particulièrement dans les enjeux de politique d'action sociale de proximité.

Les défis qui attendent les États sociaux sont nombreux et d'envergure certaine. De multiples crises menacent nos sociétés aujourd'hui. À cet égard, l'investissement citoyen est plus que jamais nécessaire. Considérer plus fortement le potentiel d'autres réseaux de solidarité en complémentarité ou substitution de ceux de l'État nous paraît nécessaire. La solidarité dans les sociétés contemporaines sujettes à une forte individualisation doit être renforcée par un ensemble d'acteurs privés et publics, garants de cohésion sociale et d'épanouissement individuel et collectif. La société civile gagne dans ces enjeux une responsabilité de taille dont elle doit prendre conscience et dont elle doit tirer parti. L'intérêt général est aussi son apanage et donc celui du milieu associatif. L'État n'a pas la vocation

⁷²³ Le revenu maximum par exemple mentionné par Caillé mentionné dans le manifeste du *convivialisme* (2011).

⁷²⁴ Certains exemples de « résistances collaboratrices » que relate Edgar Morin (2008).

⁷²⁵ Qui ne peuvent se concrétiser que sous la condition de l'obtention d'un consentement collectif selon Y. Friedman (2000).

d'agir seul dans les enjeux qui entourent la protection sociale des individus. Nous pouvons considérer ces pratiques solidaires associatives comme des pis-aller aussi bien que les appréhender comme des piliers. L'« esprit d'association », le « mouvement vers l'association » doivent être valorisés et renforcés à notre sens sans négliger les limites dont fait preuve le milieu associatif. Si emprunter plus fortement cette direction nous semble pouvoir répondre en partie aux enjeux posés à l'État social et au *lien social*, la perspective purement associationniste n'est pas en l'état envisageable : le milieu associatif est certes nécessaire dans les enjeux qui entourent la solidarité, mais reste en soi insuffisant au regard des enjeux socioéconomiques qui se posent aux sociétés contemporaines. C'est pourquoi en tant qu'objet de recherche hautement stimulant, il mérite qu'à l'avenir nous y attachions davantage d'importance et de poids.

11.5 Mise en perspective et pistes de recherches futures

Au sein de ce travail de recherche, nous avons choisi d'analyser les formes de solidarité qui s'instaurent au sein d'un monde associatif essentiellement neuchâtelois. Si ce terrain nous a permis d'observer les différentes dynamiques de ce microcosme associatif régional et de répondre à notre questionnement initial, des pistes de recherches futures peuvent être envisagées et encouragées.

En premier lieu, nous avons focalisé notre analyse sur une pluralité de groupes pour répondre à nos questions de recherche (organisée en trois axes : structuration des groupes étudiés, déterminants à l'engagement associatif des individus à y participer, réponses aux insuffisances de l'État). La focale pourrait être déplacée dans une perspective plus spécifique (une catégorie de finalités, de destinataires de solidarité [bénéficiaires ou professionnels uniquement]) ou longitudinale (suivi évolutif de plusieurs groupes sur le long terme⁷²⁶). Une prochaine étude pourrait se consacrer davantage aux bénéficiaires des groupes *alterdéterminés*, mais aussi aux professionnels des structures publiques. Une perspective quantitative pourrait également être envisagée afin de connaître à plus large échelle le profil sociodémographique des personnes qui prennent part à certains groupes. Un recensement plus systématique paraît devoir être encouragé pour mesurer à la fois le dynamisme – le nombre d'associations est un indicateur de la vitalité du tissu associatif d'une région ou pays (Hély, 2009) – mais aussi pour visibiliser davantage le milieu associatif. Il pourrait se révéler pertinent de procéder à des études de corrélations en lien avec la situation socioéconomique. Il paraîtrait également enrichissant de donner la parole aux personnes qui quittent ces groupes pour en connaître les raisons et mieux en mesurer les limites. Les personnes qui ont accepté d'être interrogées sont souvent celles qui participent activement au bon dynamisme du collectif et qui s'en font généralement

⁷²⁶ Les associations se faisant et se défaisant, analyser le dynamisme de celles-ci sur le long terme permettrait de mieux mettre en évidence les processus de professionnalisation, d'institutionnalisation ou, au contraire, d'informalisation, mais aussi de comprendre pourquoi certains groupes meurent quand d'autres en revanche résistent.

une représentation positive. En conséquence, elles peuvent tenir un discours plus valorisant sur le groupe et moins en percevoir les limites éventuelles.

Nous étant concentrée sur le pan associatif de la *solidarité chaude*, nous pourrions élargir et considérer d'autres formes de liens (solidarités familiale, amicale) qui s'inscrivent également dans le cadre de cette même problématique de recherche, mais aussi tenir compte de groupes et pratiques plus informels⁷²⁷ (squats, gardes non institutionnelles d'enfants⁷²⁸, ...). Considérer également des ressources et enjeux d'une solidarité virtualisée (à échelle glocale) - contraire d'une solidarité de proximité⁷²⁹ - et analyser dans quelle mesure celle-ci peut renforcer (*increase social ties*) ou au contraire amoindrir (*decrease social ties*) le *lien social* nous semble représenter également une piste de recherche intéressante. Une étude critique sur le potentiel de la nouvelle philanthropie pour répondre aux pressions exercées sur la *solidarité froide* nous paraît également pouvoir constituer une réflexion féconde.

En second lieu, la multiplicité du monde associatif est telle que nous aurions pu sélectionner d'autres collectifs de solidarité pour enrichir notre analyse. Focalisée essentiellement sur le tissu associatif neuchâtelois, l'étude gagnerait à être prolongée dans d'autres terrains romands et plus largement en territoire helvétique. Le fédéralisme suisse sous-tendant des contextes politico-juridiques cantonaux différents, une certaine souveraineté est laissée aux cantons⁷³⁰ (santé publique, formation, culture, ...) comme aux communes, unités politiques relativement autonomes (protection sociale, éducation, infrastructures, fiscalité, ...)⁷³¹. En ce sens, il est notamment possible de questionner dans quelle mesure il existe en Suisse davantage une fragmentation cantonaliste du système de protection sociale (fédéralisme d'exécution) qu'une seule forme fédérale. La Suisse se distinguant également par sa diversité linguistique et des pratiques culturelles différenciées entre les différentes régions du pays, l'opportunité de pouvoir élargir le champ de recherche à l'échelle nationale paraît pertinente⁷³². Les

⁷²⁷ Non institutionnalisés, non formalisés en association, sans statut juridique particulier. La solidarité informelle peut être définie comme « des réseaux de complicité qui orientent, par exemple, la recherche des biens nécessaires à la vie, les mouvements contre la ségrégation de certains groupes restés à part de la société, ou, tout simplement, les formes spontanées de la «solidarité du cœur» intrafamiliale, au sein du voisinage, intergénérationnelle, culturelle » (Quaresma, 1996, p. 5).

⁷²⁸ « Lorsqu'un enfant est gardé de manière régulière par un proche (parenté, connaissances, voisins), la garde non institutionnelle est qualifiée d'informelle. Dans ce cas, l'aide fournie n'est généralement pas rémunérée. » (OFS & DFI, 2015, p. 4)

⁷²⁹ Le développement de l'entraide autogérée sur internet est une illustration du mouvement vers la digitalisation des certaines formes de solidarité.

⁷³⁰ Les cantons représentent « des entités quasi-étatiques avec un territoire (garanti par la Constitution fédérale), une population, des ressources financières et un pouvoir politique propre » (Urio, 2011, p. n.d.).

⁷³¹ L'article 12 de la LAS (loi fédérale sur la compétence en matière d'assistance des personnes dans le besoin) stipule à l'alinéa 1 qu'« il incombe au canton de domicile d'assister les citoyens suisses » et en alinéa 3 que c'est au canton de désigner « la collectivité publique chargée de l'assistance ainsi que de l'autorité d'assistance compétente » (Confédération suisse, 2017b).

⁷³² C'est en quoi les diverses formes du *capital social* relevées par Freitag diversement réparties entre les différentes régions linguistiques de la Suisse (suisse alémanique et latine) et entre les cantons nous apparaît comme pouvant être une approche théorique intéressante à considérer dans le cadre d'une étude comparative à mener en territoire helvétique. Les différents

indicateurs mettent par ailleurs en lumière des évolutions divergentes ou convergentes à des niveaux géographiques différents en territoire helvétique (OFS, 2012a) dont il faut tenir compte. Les disparités régionales existantes en Suisse doivent être prises en compte pour mener notre réflexion de manière plus large et lui apporter une perspective nationale. Notons que le Canton de Neuchâtel, cumulant les taux de chômage et d'aide sociale les plus élevés du pays, pourrait être mis en parallèle avec la situation d'autres cantons helvétiques confrontés à des taux comparativement bien moins élevés. Ces nombreuses différences relevées doivent être considérées dans une démarche plus systémique que la seule focale sur un cas spécifique cantonal tel que nous l'avons construit. Si l'on traite de l'État social suisse, une analyse comparative cantonale et régionale permet non seulement de systématiser notre démarche réflexive à plus large échelle, mais aussi de mieux nuancer l'apport du vecteur associatif en regard des pressions exercées sur les politiques sociales helvétiques puisque seraient considérés d'autres cas de figure cantonaux. Nous pourrions également étudier le cas de groupes qui apporteraient des réponses aux pressions exercées sur l'ensemble des assurances sociales du système suisse et inclure également une analyse comparative cantonale. Une étude comparative avec d'autres pays serait aussi une piste à envisager afin de mesurer la portée du champ associatif en fonction de contextes et de régimes de politiques sociales nationaux différents. Enfin et plus largement, d'autres formes et pratiques de solidarité pourraient alors venir compléter celles qui ont été proposées ici.

D'un point de vue théorique, afin de dépasser la seule perspective solidariste ou associationniste, il nous paraît important de considérer la théorie sociale de l'attachement que propose Paugam⁷³³. Le concept d'attachement donne l'opportunité de prolonger la réflexion sur le concept de solidarité. Il permet de comprendre les types de liens qui attachent, d'une part, les individus entre eux - comment ces liens s'entrecroisent pour chacun d'entre eux - et, d'autre part, à la société – comment les sociétés structurent et modifient les normes de ces entrecroisements. Il s'agit de prendre en considération ce qui « attache » les individus, mais aussi, parallèlement, ce qui les « détache » (force et rupture cumulatives des liens sociaux⁷³⁴) et de les inscrire dans une analyse comparative (différents régimes d'attachement). En clair, dans quelle mesure choisissons-nous et devons-nous être solidaire de nos proches, de nos groupes d'appartenance électifs ou professionnels ou encore de notre pays (soit les

facteurs politiques, géographiques et culturels qu'il évoque peuvent aussi s'envisager dans le cadre d'une étude quantitative pour mesure l'intensité du capital social – dont les associations tiennent entre autres un rôle d'importance – en Suisse et plus largement dans le cadre d'une étude comparative internationale.

⁷³³ Comme nous avons mobilisé la typologie paugamienne des liens sociaux comme matrice conceptuelle principale dans notre cadre théorique, la prise en considération du concept d'attachement dans le cadre de prochaines recherches nous semble devoir être envisagée de manière plus approfondie en prolongement de la présente réflexion.

⁷³⁴ Les individus étant inégalement rattachés les uns aux autres (Paugam, 2014a), quatre niveaux d'intégration sont donnés : *intégration assurée* (forces cumulatives de liens sociaux, protection et reconnaissance stabilisées et assurées), *intégration fragilisée*, *intégration compensée* et *intégration marginalisée* (rupture cumulative des liens sociaux : déficit de protection et déni de reconnaissance, autrement dit les liens qui rattachent ces individus aux autres et à la société sont faibles, voire inexistants).

différents types de liens auxquels nous sommes attachés) ? D'un point de vue méthodologique, une perspective quantitative peut en ce sens être envisagée (mesures de chaque lien social pour évaluer le « capital » d'attachement individuel à la société à laquelle ce dernier appartient). Pour chaque régime d'attachement typologisé par l'auteur, un entrecroisement normatif des quatre liens sociaux est donné ; chaque société répondant différemment à l'organisation de la solidarité sociale en fonction du poids qu'elles accordent respectivement à chaque type de lien⁷³⁵. Au sein de ces quatre types de régimes d'entrecroisement des liens sociaux est repéré le lien prééminent (idéal-typique), soit le lien qui assure la régulation globale de la société. La Suisse nous semble devoir être placée dans le *régime volontariste* (notamment par l'importance accordée à la liberté associative, aux groupements affinitaires, mais aussi à la participation active des citoyens suisses au bénévolat, à l'engagement humanitaire et aux dons philanthropiques) comprenant des aspects du *régime universaliste* (en raison de l'importance accordée au sens civique par la démocratie semi-directe notamment ou au degré de confiance dans les institutions⁷³⁶). Dans cette catégorisation hybride envisagée, il convient toutefois de tenir compte des différences régionales importantes en Suisse pour nuancer la prégnance d'un lien sur d'autres.

Nous pensons que prendre en compte la théorie sociale de l'attachement revient à considérer les différences de liens prééminents au sein des différentes sociétés modernes. Autrement dit, de tenir compte des modèles différenciés de valeurs, de normes, de morale, de gouvernance des sociétés modernes : il n'existe pas un seul type de société moderne ni un seul modèle d'État social (d'où la proposition idéal-typique des typologies de *Welfare State*). La précarité et la pauvreté sont traitées de différentes manières à travers les pays occidentaux. Le lien prééminent n'est pas toujours le *lien de participation élective* – et donc la morale prééminente n'est pas toujours associative (*régime volontariste*) – selon les régimes d'attachement considérés, ce qui nuance à notre sens la prégnance donnée à la perspective associationniste en termes de solidarité collective et comme réponse aux pressions exercées sur les politiques sociales étatiques. Aussi, l'approche comparatiste permet d'élargir le propos à plus large échelle et de tenir compte de différences socio-culturelles et historiques importantes. La méthode quantitative, comme approche complémentaire aux entretiens menés au sein de cette présente recherche, pourrait être mobilisée dans le cadre d'un prochain travail d'étude

⁷³⁵ Quatre types de régimes d'attachement ont été définis par l'auteur qui y inclut sa typologie des liens sociaux : le *régime familialiste* (régulé par le *lien de filiation*), le *régime volontariste* (régulé par le *lien de participation élective*), le *régime organiciste* (régulé par le *lien de participation organique*) et le *régime universaliste* (régulé par le *lien de citoyenneté*) (Paugam, 2017a).

⁷³⁶ Des données de l'OFS qui évaluent la confiance de la population dans le système politique, dans le système judiciaire et dans la police permet de conclure que celle-ci est « relativement élevée en Suisse » (OFS, 2017).

pour mesurer à la fois le volume d'attachement des individus et le capital social en Suisse et en comparaison avec d'autres pays.

En outre, prendre en considération les enjeux liés à la pérennisation de l'État social en focalisant notre regard sur la jeunesse actuelle tel que le proposent Rossini et Fischer (2015) nous paraît indispensable pour réfléchir de manière plus systémique aux enjeux afférents aux politiques sociales actuelles et à venir : la jeunesse, héritière du processus historique de la solidarité, sera en effet garante ou non de la perpétuation du système social tel que nous le connaissons aujourd'hui. Le patrimoine actuel de l'État social dépend en conséquence et en partie de ce que les jeunes générations en feront : le renforcer, le maintenir, le réformer ou le démanteler⁷³⁷. Dans un climat d'austérité permanente, l'ensemble de l'édifice de l'État social se trouve menacé si bien que, sur la base de ce dernier constat et de la réflexion portée ici par les auteurs, les interrogations suivantes nous paraissent devoir être posées : dans un tel contexte et en fonction des représentations que les jeunes se font de la solidarité, ces derniers seront-ils en mesure de (et souhaiteront-ils) pérenniser le modèle d'État social actuel ? Comment seront conjugués des vécus et aspirations intergénérationnels différenciés en matière de politique sociale (les générations des Trente Glorieuses étant mieux loties en termes de protection sociale que celles nées après 1980) et comment envisager alors le passage de témoin entre celles-ci ? Quelle place sera laissée aux associations dans les enjeux de solidarité ? Ou encore, quel rôle sera attribué dans le futur à une perspective associationniste d'action sociale par des jeunes dont l'engagement associatif viserait davantage des domaines liés à la protection de l'environnement ou l'éducation des plus jeunes⁷³⁸ ? Ces questionnements devraient à notre sens faire l'objet de recherches supplémentaires.

Enfin, d'autres perspectives théoriques mais aussi méthodologiques peuvent à notre sens être développées pour permettre de confronter cette étude à d'autres angles d'analyse, l'enrichir et permettre de la requestionner. Ces quelques ouvertures envisagées ne sont que certaines des pistes

⁷³⁷ Constatant une « perte de la mémoire sociale » faute notamment de combats sociaux vécus, les auteurs interrogent alors les représentations que les jeunes suisses romands se font des politiques de solidarité. Cette mémoire sociale reste aujourd'hui, précisent-ils segmentée et détenue principalement par des groupes sociaux spécialisés : des « experts ». Pour éviter son érosion, une meilleure diffusion devrait être envisagée car un processus historique mieux compris permet d'éclairer en connaissance de cause les choix qui seront faits demain en matière de politique sociale. Les auteurs évoquent en ce sens la création d'une « Cité des Solidarités », projet qui viserait à construire un lieu favorisant et démocratisant l'accès aux savoirs, autrement dit un espace multi-acteurs où l'appartenance collective peut se (re)déployer et où les enjeux collectifs seraient discutés par la société civile. Les associations y participent donc pleinement [elles ne sont pas nommées en tant que telles dans la liste d'acteurs potentiels faites par les auteurs, mais semblent être incluses, à notre sens, dans ce que les auteurs qualifient comme « institutions sans but lucratif » (2015, p.96)].

⁷³⁸ Ces résultats sont tirés d'une enquête française intitulée « Les responsabilités et l'engagement vue par les jeunes Français » (Harris Interactive, 2011) que mentionnent les auteurs. Cette dernière met également en lumière le fait que les jeunes privilégieraient davantage un monde associatif « jugé plus convivial » (2015, p.27) et focaliseraient notamment sur la perspective professionnelle en prenant part à une association (des motivations à l'engagement associatif plus opportunistes et individualistes) - ce qui questionne également sur un engagement plus militant et collectif dans des secteurs de solidarité d'action sociale.

à considérer pour saisir la complexité des pratiques et des enjeux qui composent le monde associatif et plus largement une thématique aussi riche qu'est celle de la solidarité. Celle-ci doit continuer à être alimentée et à mobiliser largement les chercheurs en sciences sociales puisque la solidarité est au cœur même de ce qui donne naissance à la vie en société, en demeurant son principe organisateur et son ossature, le fait associatif s'imposant aujourd'hui comme un « fait de société » (Laville & Chaniel, 2005).

BIBLIOGRAPHIE

- Abbad, F. (1977). La confrérie condamnée ou une spontanéité festive confisquée: un autre aspect de l'Espagne à la fin de l'ancien régime. *Mélanges de la Casa de Velázquez*, 13(1), 361-384.
- Abélès, M. (2002). *Les nouveaux riches: un ethnologue dans la Silicon Valley*. Paris: Odile Jacob.
- ACF. (n.d.). Qu'est ce que l'Outplacement? Consulté le 29.01.2016 sur <http://acfsuisse.ch/fr/>
- Achcar, G. (1999). La sociologie du pouvoir chez Ibn Khaldoun: une lecture webérienne. *Cahiers Internationaux de Sociologie*, 107, 369-388.
- Acquier, A., & Aggeri, F. (2007). Une généalogie de la pensée managériale sur la RSE. *Revue française de gestion*, 180(11), 131-157.
- Adam, T. (2004). *Philanthropy, Patronage and Civil Society. Experiences from Germany, Great Britain, and North America*. Bloomington and Indianapolis: Indiana University Press.
- ADC. (2010). *Lutte politique et défense individuelle se nourrissent mutuellement au sein d'une association de chômeuses et chômeurs*. Papier présenté au colloque "La pensée et l'action dans le pouvoir. Colère: dynamique de soumission-insoumission et création politique", Lausanne.
- Adell-Gombert, N. (2008). Du passage par le rite aux rites de passage. Les fonctions sociales du compagnonnage et leur évolution (XVIIIe-XXe siècle). *Fragments d'histoire du compagnonnage*, 88-115.
- AEPM, & USAM. (2009). *NON à une nouvelle loi sur la prévention*. Berne et Zurich: AEPM & USAM.
- AGEFI. (2016). Des emplois menacés par la numérisation. AGEFI. Consulté le 25.04.2016 sur <http://www.agefi.com/quotidien-agefi/suisse/detail/edition/2016-01-04/article/technologies-une-etude-de-luniversite-doxford-fait-etat-dune-future-large-automatisation-de-metiers-415658.html>
- AIIM. (2015). What is Case Management. Consulté le 06.11.2015 sur <http://www.aiim.org/What-is-Case-Management>
- Ajzenstadt, M., & Gal, J. (2010). *Children, Gender and Families in Mediterranean Welfare States*. Berlin: Springer.
- Alary, J., Beausoleil, J., Guédon, M.-C., Larivière, C., & Mayer, R. (1988). *Solidarités. Pratiques de recherche-action et de prise en charge par le milieu*. Montréal: Boreal.
- Alliance pour la santé en Suisse. (2008a). Déclaration commune. Consulté le 12.01.2016 sur http://www.allianzgesundeschweiz.ch/images/stories/pdfs_franz/Alliance_sante_en_Suisse_Declaration_080821.pdf
- Alliance pour la santé en Suisse. (2008b). A propos de l'Alliance. Consulté le 12.01.2016 sur <http://www.allianzgesundeschweiz.ch/fr/l-alliance>
- Alter, N. (2002). Théorie du don et sociologie du monde du travail. *Revue du MAUSS*, 20(2), 263-285.
- André, C. (2005). L'estime de soi. *Recherche en soins infirmiers*, 82(3), 26-30.
- Ansay, P., & Goldschmidt, A. (1998). *Dictionnaire des solidarités*. Lyon: Chronique sociale.
- Archambault, E. (2010). Le fait associatif dans l'économie sociale. In R. Lafore (Ed.), *Faire société: les associations de solidarité par temps de crise* (pp. 19-36). Paris: Dunod.
- Arentze, T., & Timmermans, H. (2008). Social networks, social interactions, and activity-travel behavior: a framework for microsimulation. *Environment and Planning B: Planning and Design*, 35(6), 1012-1027.
- Arnoux, I. (2001). La loi de 1901: histoire(s) et évolutions. Dérives ou nouvelles opportunités? In J.-C. Gillet (Ed.), *Les associations, des espaces entre utopies et pragmatismes* (pp. 25-45). Pessac: Presses Universitaires de Bordeaux.
- ARTIAS. (2010). *Quand les dettes enchaînent à l'aide sociale*. Yverdon-les-Bains: ARTIAS.
- ARTIAS. (2012). *L'entraide autogérée en Suisse romande et au Tessin*. Yverdon-les-Bains: ARTIAS.
- ASLOCA. (2015). SUISSE - Signez l'initiative fédérale de l'ASLOCA pour davantage de logement abordables. Consulté le 26.08.2016 sur <http://www.asloca.ch/?q=node/1270>

- Assemblée fédérale de la Confédération. (2008). Loi fédérale sur la prévention et la promotion de la santé. Consulté le 10.06.2015 sur <https://www.admin.ch/ch/f/gg/pc/documents/1638/Vorlage2.pdf>
- Association suisse des Centres sociaux protestants. (2015). Réponse de l'Association suisse des Centres sociaux protestants (CSP.ch) à la consultation sur les avant-projets de révision de la Loi fédérale sur les étrangers (LEtr) et de la Loi fédérale sur l'asile (LAsi). Consulté le 22.10.2016 sur http://asile.ch/wp/wp-content/uploads/2015/05/CSP_revisions-LEtr-LAsi_27.5.15.pdf.
- Attias-Donfut, C., & Litwin, H. (2015). Comparaison de l'entraide familiale à l'échelle européenne : idées reçues, réalités et incertitudes. *Informations sociales*, 188(2), 54-63.
- AvenirSocial. (2012). *Programmes d'intégration dans l'aide sociale : Position d'AvenirSocial*. AvenirSocial: Berne.
- Baco, S. (2007). *Récits de vie: Analyse des trajectoires sociales des étudiants bénéficiaires du CPAS*. Louvain-la-Neuve: Presses universitaires de Louvain.
- Bacqué, M.-H. (2005). Action collective, institutionnalisation et contre-pouvoir: action associative et communautaire à Paris et Montréal. *Espaces et sociétés*, 123(4), 69-84.
- Bacqué, M.-H., & Biewener, C. (2015). *L'empowerment, une pratique émancipatrice*. Paris: La Découverte.
- Badel, M. (1996). *Le droit social à l'épreuve du revenu minimum d'insertion*. Talence: Presses Universitaires de Bordeaux.
- Baer, N., Schuler, D., Füglistner-Dousse, S., & Moreau-Gruet, F. (2013). *La dépression dans la population suisse. Données concernant l'épidémiologie, le traitement et l'intégration socioprofessionnelle*. Neuchâtel: Observatoire suisse de la santé.
- Bajoit, G. (2005). La place de la violence dans le travail social. *Pensée plurielle*, 10(2), 119-135.
- Baldegger, R., & Luginbühl, D. (2004). Les assurances sociales contre l'effet carrousel. Consulté le 06.11.2015 sur https://www.admin.ch/cp/f/4018e0ef_3@presse1.admin.ch.html
- Balme, R. (1987). La participation aux associations et le pouvoir municipal. Capacités et limites de la mobilisation par les associations culturelles dans les communes de banlieue. *Revue française de sociologie*, 28(4), 601-639.
- Banywesize, E. M. (2007). Edgar Morin et le réenchantement des sociétés humaines. *Sociétés*, 98(4), 23-39.
- Bär, M., Bleisch, B., Markus, F., & Niederberger, L. (2015). *La société civile en plein essor. De la valeur de l'engagement bénévole*. Zürich: SwissFoundations, SSUP, Société des coopératives Migros.
- Barabási, A.-L. (2014). *Linked*. New York: Basic Books.
- Bardout, J.-C. (1991). *Les libertés d'association: histoire étonnante de la loi 1901*. Lyon et Paris: Juris-Service.
- Barnes, J. A. (1954). Class and Committees in a Norwegian Island Parish *Human Relations*, 7(1), 39-58.
- Barras, C. (2009). *Les groupes de parole pour les parents*. Bruxelles: De Boeck Université.
- Barthélémy, M. (2000). *Associations : un nouvel âge de la participation*. Paris: Presse de Sciences Po.
- Baujard, M. (2011). Crise de la solidarité, crise de sens. *Transversalités*, 118(2), 67-74.
- Bauman, Z. (2000). *Liquid Modernity*. Cambridge: Polity Press.
- Beaud, M., & Dostaler, G. (1996). Après un demi-siècle, une pensée toujours vivante. Keynes, ou l'esprit de responsabilité. *Le Monde diplomatique*. Consulté le 13.04.16 sur <https://www.monde-diplomatique.fr/1996/12/BEAUD/5946>
- Beaud, S., & Weber, F. (2010). *Guide de l'enquête de terrain*. Paris: La Découverte.
- Beck, S., Diethelm, A., Kerssies, M., Grand, O., & Schomocker, B. (2010). Code de déontologie du travail social en Suisse. Un argumentaire pour la pratique des professionnel-le-s. Consulté le 31.07.2015 sur http://www.fondation-clin-d-oeil.ch/dossiers_pdf/Code_de_deontologie.pdf
- Beetlestone, E., Loubières, C., & Caria, A. (2011). Le soutien par les pairs dans une maison des usagers en psychiatrie. Expérience et pratiques. *Santé Publique*, 23(HS), 141-153.
- Béguin, J. (2015). La seule solution pour vaincre les injustices. Pour son assemblée d'automne Unia Transjurane avait invité Tom Grinter responsable de campagne à Industrial. Consulté le 20.10.2016 sur <http://www.evenement.ch/?cid=1474>

- Beito, D. T. (2000). *From mutual aid to the welfare state: Fraternal societies and social services, 1890-1967*. Chapel Hill: The University of North Carolina Press.
- Bénévol-jobs. (n.d.). Les Cartons du Coeur de Neuchâtel. Consulté le 13.10.2016 sur <https://www.benevol-jobs.ch/organisation?organisationsid=103424>
- Beresford, P., & Croft, S. (1983). Welfare pluralism: The new face of Fabianism. *Critical Social Policy*, 3(9), 19-39.
- Bernier, L. (1998). La question du lien social ou la sociologie de la relation de contrainte. *Lien social et politiques*, 39, 27-32.
- Bernoux, P. (2011). Jo M. KATAMBWE (dir.) (2011), Communication et lien social. Consulté le 08.06.2016 sur <http://communication.revues.org/5346#quotation>
- Bertolini, G. (2004). Penser l'universalité du don. À quelles conditions ? *Revue du MAUSS*, 23(1), 353-376.
- Bertozi, F., & Bonoli, G. (2003). Fédéralisme et protection sociale en suisse : entre immobilisme et innovation. *Sociétés contemporaines*, 51(3), 13-33.
- Bertozi, F., Bonoli, G., & Gay-des-Combes, B. (2005). *La réforme de l'État social en Suisse: vieillissement, emploi, conflit travail-famille*. Lausanne: Le Savoir suisse.
- Bertozi, F., Bonoli, G., & Gay-des-Combes, B. (2006). La réforme de l'Etat social suisse: réussir le défi de l'investissement social. Consulté le 19.04.2016 sur http://www.artias.ch/artias_doc/la-reforme-de-letat-social-suisse-reussir-le-defi-de-linvestissement-social/
- Bertrand, N., & Moquay, P. (2004). La gouvernance locale, un retour à la proximité. *Économie rurale*, 280(1), 77-95.
- Bessières, D. (2000). Un retour du local instrumentalisé. *Quaderni*, 42(1), 5-16.
- Beveridge, W. (2000 [1942]). Social insurance and allied services. *Bulletin of the World Health Organization*, 78(6), 847-855.
- Bidet, J. (2006). Foucault et le libéralisme. Rationalité, révolution, résistance. *Actuel Marx*, 40(2), 169-185.
- Bilan. (2016). La numérisation menacerait des centaines de milliers d'emploi. Consulté le 25.04.2016 sur <http://www.bilan.ch/economie/numerisation-menacerait-centaines-de-milliers-demplois>
- Billioud, J. (1929). De la confrérie à la corporation : les classes industrielles en Provence aux XIVe, XVe, XVIe siècles. *Mémoire de l'Institut historique de Provence*, 6, 235-271.
- Bischof, F. X. (2005). Confréries. Consulté le 05.05.2017 sur <http://www.hls-dhs-dss.ch/textes/f/F46924.php>
- Blais, M.-C. (2008). La solidarité. *Le Télémaque*, 33(1), 9-24.
- Blais, M.-C. (2011). L'idée de solidarité a une histoire. *Sciences Humaines*, 223(2), 48-51.
- Blanc, J., & Ferraton, C. (2005). Une monnaie sociale ? Systèmes d'Échange Local (SEL) et économie solidaire. In G. Rasselet, M. Delaplace, & E. Bosserelle (Eds.), *L'économie sociale en perspective* (pp. 83-98). Reims: Presses universitaires de Reims.
- Bloch-Lainé, F. (1978). Les associations comme contre-pouvoir. *Pouvoirs*, 7, 63-68.
- Blöss, T. (2005). Relations entre générations et inégalités sociales. *La société multigénérationnelle en question*, 125(5), 72-79.
- Blum, F. (2002). Regards sur les mutations du travail social au XXe siècle. *Le Mouvement social*, 199(2), 83-94.
- Boix, C., & Posner, D. N. (1996). Making Social Capital Work: A Review of Robert Putnam's Making Democracy Work, Civic Traditions in Modern Italy. Consulté le 17.06.2016 sur <http://wcfia.harvard.edu/publications/making-social-capital-work-review-robert-putnams-making-democracy-work-civic>
- Bolle De Bal, M. (2003). Reliance, déliance, liance : émergence de trois notions sociologiques. *Sociétés*, 80(2), 99-131.
- Boltanski, L., & Chiapello, E. (1999). Le nouvel esprit du capitalisme. Paris: Gallimard.
- Bonoli, G. (1999). La réforme de l'Etat social Suisse: Contraintes institutionnelles et opportunités de changement. *Swiss Political Science Review*, 5(3), 57-77.

- Bonoli, G. (2004). L'Etat social suisse en comparaison : la fin d'un « Sonderfall » ? In C. Suter, I. Renschler, & D. Joye (Eds.), *Rapport social 2004* (pp. 150-169). Zurich: Seismo.
- Bonoli, G., & Bertozzi, F. (2008). *Les nouveaux défis de l'Etat social*. Lausanne et Berne: Presses polytechniques et universitaires romandes.
- Bonoli, G., & Palier, B. (1999). Phénomènes de Path Dependence et réformes des systèmes de protection sociale. *Revue française de science politique*, 49(3), 399-420.
- Borkman, T. (1976). Experiential Knowledge: A New Concept for the Analysis of Self-Help Groups. *Social Service Review*, 50(3), 445-456.
- Borkman, T. (2011). *State of Self-Help & Peer Support in North America*. Papier présenté à la 11th European Expert Meeting on Self-Help Support, Finland. <http://kansalaisareena.fi/selfhelp2011/>
- Bouchereau, X. (2012). *Les non-dits du travail social*. Toulouse: Eres.
- Bouffartigue, P. (2008). Précarités professionnelles et action collective. *Travail et Emploi*, 116, 33-43.
- Boulianne, M. (2001). L'agriculture urbaine au sein des jardins collectifs québécois : Empowerment des femmes ou « domestication de l'espace public » ? *Anthropologie et Sociétés*, 25(1), 63-80.
- Bourdieu, P. (1980). Le capital social. *Actes de la recherche en sciences sociales*, 31(1), 2-3.
- Bourdieu, P. (1993). *La Misère du monde*. Paris: Le Seuil.
- Bourdieu, P. (2006). Le capital social. Notes provisoires. In A. Bevort & M. Lallement (Eds.), *Le capital social* (pp. 29-34). Paris: La Découverte.
- Bourgeois, L. (2008 [1896]). *Solidarité*. S. D'agostino (Ed.). Chicoutimi: Les classiques des sciences sociales. Consulté sur http://classiques.uqac.ca/classiques/bourgeois_leon/solidarite/bourgeois_solidarite.pdf.
- Bourret, C. (2013, 12 au 14 juin 2013). *Training as a lever for territorial resilience in disadvantaged urban areas: examples in Ile-de-France*. Papier présenté International Forum on Knowledge Asset Dynamics: Smart Growth: Organizations, Cities and Communities, Zagreb.
- Bouvier, P. (2005). *Le lien social*. Paris: Gallimard.
- Brady, D., Beckfield, J., & Seeleib-Kaiser, M. (2005). Economic Globalization and the Welfare State in Affluent Democracies, 1975–2001. *American Sociological Review*, 70(6), 921-948.
- Brändle, T., Colombier, C., & Philipona, A. (2016). *Perspectives à long terme des finances publiques en Suisse, 2016*. Berne: DFF.
- Brans, M., & Vancoppenolle, D. (2005). Policy-making Reforms and Civil Service Systems: An Exploration of Agendas and Consequences. In M. Painter & J. Pierre (Eds.), *Challenges to State Policy Capacity. Global Trends and Comparative Perspectives* (pp. 164-184). Basingstoke: Palgrave Macmillan.
- Briggs, A. (1961). The Welfare State in Historical Perspective. *European Journal of Sociology*, 2(2), 221-258.
- Brueckner, J. K. (2000). Welfare Reform and the Race to the Bottom: Theory and Evidence. *Southern Economic Journal*, 66(3), 505-525.
- Bruhat, J., & Pudel, B. (2013). Mouvement ouvrier. In E. Universalis (Ed.), *Encyclopedia Universalis*. Boulogne Billancourt: Encyclopedia Universalis.
- Brun, J. (2002). Champ social instrumentalisé et dérive associative. *Vie sociale et traitements*, 74(2), 8-13.
- Bryon-Portet, C. (2011). Vers une société plus conviviale et solidaire ? Les associations et réseaux fondés sur la proximité géographique à l'ère postmoderne. *Sociétés*, 113(3), 107-118.
- Buchs, J.-P. (2015). Ces Romands qui vivent de prestations sociales. Consulté le 10.10.2016 sur <http://www.bilan.ch/economie-plus-de-redaction/face-cachee-de-croissan-helvetique>
- Buisson, G., & Daguet, F. (2012). *Qui vit seul dans son logement ? Qui vit en couple ?* Paris: INSEE.
- Bureau, E., & Hermann-Mesfen, J. (2014). Les patients contemporains face à la démocratie sanitaire. *Anthropologie & Santé*, 8. Consulté le 12.11.2016 sur <https://anthropologiesante.revues.org/1342>.

- Burger, P., Lesigne, D., Bardinnet, G., Crequer, D., & Benoist, L. (2014). *Étude sur les rémunérations individuelles. Associations et Fondations*. Neuilly-sur-Seine: Observatoire de la rétribution-Deloitte.
- Burt, R. S. (1992). *Structural Holes : The Social Structure of Competition*. Cambridge: Harvard University Press.
- Burt, R. S. (1995). Le capital social, les trous structuraux et l'entrepreneur. *Revue française de sociologie*, 36(4), 599-628.
- Busch, K. (2010). *World Economic Crisis and the Welfare State. Possible solutions to reduce the economic and social imbalances in the world economy, Europe and Germany*. Berlin: International Policy Analysis.
- Buss, P.-E. (2011). Divorce, aide sociale: pourquoi Neuchâtel est le champion suisse de la précarité Consulté le 13.08.2016 sur <https://www.letemps.ch/suisse/2011/04/19/divorce-aide-sociale-neuchatel-champion-suisse-precarite>
- Bütschi, D., & Cattacin, S. (1994). *Le modèle suisse du bien-être*. Lausanne: Réalités sociales.
- Bysaeth, L. (2016). Canton de Neuchâtel: les personnes en situation précaire sont riches d'idées pour lutter contre la pauvreté. Consulté le 17.10.2016 sur <http://www.arcinfo.ch/articles/regions/canton/les-personnes-en-situation-precaire-sont-riches-d-idees-pour-lutter-contre-la-pauvrete-590878>
- CAGI. (2016). Enregistrement. Consulté le 06.07.2016 sur <http://www.cagi.ch/fr/service-ong/enregistrement.php>
- Caillé, A. (1998). Don et association. In A. Caillé & J.-L. Laville (Eds.), *Une seule solution, l'association? Socio-économie du fait associatif* (pp. 75-83). Paris: La Découverte.
- Caillé, A. (2006). Préface. In A. Bevort & M. Lallement (Eds.), *Le Capital social. Performance, équité et réciprocité* (pp. 7-18). Paris: La Découverte.
- Caillé, A. (2008). La société civile mondiale qui vient. In J.-L. L. Laville, A. Caillé, & P. Chanial (Eds.), *Association, démocratie et société civile* (pp. 183-208). Paris: La Découverte.
- Caillé, A. (2011). *Pour un manifeste du convivialisme*. Paris: Le Bord de L'eau.
- Caillé, A., & Laville, J.-L. (2007). Actualité de Karl Polanyi. *Revue du MAUSS*, 29(1), 80-109.
- Calvès, A.-E. (2009). « Empowerment » : généalogie d'un concept clé du discours contemporain sur le développement. *Revue Tiers Monde*, 200(4), 735-749.
- Campagnolo, G. (2010). Pourquoi la crise ne dément pas Hayek. *Cités*, 41(1), 51-70.
- Canton de Vaud. (2015a). Qui a droit au RI? Consulté le 30.11.2015 sur <http://www.vd.ch/themes/social/prestations-assurances-et-soutien/revenu-dinsertion/qui-a-droit-au-ri/>
- Canton de Vaud. (2015b). Revenu d'insertion RI. Consulté le 30.11.15 sur <http://www.vd.ch/themes/social/prestations-assurances-et-soutien/revenu-dinsertion/>
- Capron, M., & Quairel-Lanoizelée, F. (2004). *Mythes et réalités de l'entreprise responsable*. Paris: La Découverte.
- Caroux, F. (1978). Typologie. *Esprit*(6), 9-12.
- Casilli, A. (2010). *Les liaisons numériques : Vers une nouvelle sociabilité ?* Paris: Seuil.
- Cassan, F., Mazuy Magali, & Clanché, F. (2001). *Refaire sa vie de couple est plus fréquent pour les hommes*. Paris: INSEE.
- Cassiers, I., & Reman, P. (2007). Ambivalences de l'État-providence. À l'horizon d'un État social actif, 142(6), 18-24.
- Castel, R. (1991). De L'indigence à l'exclusion : la désaffiliation. In J. Donzelot (Ed.), *Face à l'exclusion. Le modèle français* (pp. 137-168). Paris: Esprit.
- Castel, R. (1994). La dynamique des processus de marginalisation : de la vulnérabilité à la désaffiliation. *Cahiers de recherche sociologique*, 22, 11-27.
- Castel, R. (1995). *Les métamorphoses de la question sociale: une chronique du salariat*. Paris: Fayard.
- Castel, R. (2003). *L'insécurité sociale. Qu'est-ce qu'être protégé ?* Paris: Le Seuil.
- Castel, R. (2009). *La montée des incertitudes. Travail, protections, statut de l'individu*. Paris: Éditions du Seuil.

- Castonguay, J., Vézina, A., & Sévigny, A. (2014). Les facteurs favorisant ou contraignant l'engagement bénévole dans les organismes communautaires en soutien à domicile auprès des aînés. *Canadian Journal on Aging/La Revue canadienne du vieillissement*, 33(01), 15-25.
- Cattacin, S. (1996). Organiser les solidarités. La construction du bien-être par l'interface public-privé en Europe. In M.-H. Soulet (Ed.), *Crise et recomposition des solidarités. Vers un nouvel équilibre entre Etat et société civile* (pp. 53-93). Fribourg: Presses Universitaires.
- Cattacin, S. (2006). Retard, rattrapage, normalisation. L'Etat social suisse face aux défis de transformation de la sécurité sociale. *Studien und Quellen - Etudes et Sources*, 31, 49-78.
- Cattacin, S. (2011). État-providence. In J.-M. Bonvin, V. Hugentobler, C. Knöpfel, U. Tecklenburg, & P. Maeder (Eds.), *Dictionnaire suisse de politique sociale*. Lausanne: SOCIALinfo.
- Cattacin, S., Gianni, M., Mänz, M., & Tattini, V. (2002). *Retour au travail! Le workfare comme instrument de réforme*. Fribourg: Éditions Universitaires Fribourg Suisse.
- Cattacin, S., & La Barba, M. (2007). *Migration et Association. La vie associative des migrants – une exploration de leur rôle et développement en Europe occidentale*. Genève: Université de Genève.
- Cattacin, S., & Vitali, R. (1997). La Suisse entre subsidiarité et étatisme. Quelques réflexions sur le rôle des instances non étatiques de production du bien-être en Suisse. *Revue des études coopératives mutualistes et associatives*, 76(263), 35-47.
- Caune, H. (2010). Blame avoidance (Évitement du blâme). In L. Boussaguet, S. Jacquot, & P. Ravinet (Eds.), *Dictionnaire des politiques publiques* (pp. 114-123). Paris: Presses de Sciences Po
- Cavignac, J. (1968). Le compagnonnage dans les luttes ouvrières au XVIIIe siècle, l'exemple de Bordeaux. *Bibliothèque de l'école des chartes*, 126(2), 377-411.
- Cavin, J. S. (2012). Entre ville stérile et ville fertile, l'émergence de l'agriculture urbaine en Suisse. *Environnement Urbain*, 6, 17-31.
- CDIP. (2003). Recommandations relatives à la formation continues d'adultes. Consulté le 18.03.2015 sur http://www.eduqua.ch/pdf/CDIP_rec_formation_continue_2003.pdf
- Cellier, I. (1995). Le bénévolat à travers la littérature. Un objet d'étude à redéfinir (note de recherche). *Anthropologie et Sociétés*, 19(1-2), 175-190.
- Champion, C. (2008). *La collaboration interinstitutionnelle: prémices d'une réforme de la sécurité sociale suisse*. Chavannes-près-Renens: IDHEAP.
- Chanial, P. (2001a). Introduction. In P. Chanial (Ed.), *Justice, don et association. La délicate essence de la démocratie*. Paris: La Découverte.
- Chanial, P. (2001b). Société civile, société civique ? Associationnisme, libéralisme et républicanisme. In J.-L. Laville, A. Caillé, & P. Chanial (Eds.), *Association, démocratie et société civile* (pp. 141-161). Paris: La Découverte.
- Chanial, P. (2005). Société civile. In J.-L. Laville & A. D. Cattani (Eds.), *Dictionnaire de l'autre économie* (pp. 469-474). Paris: Desclée Brouwer.
- Chanial, P. (2008a). Générosité, réciprocité, pouvoir et violence. Esquisse d'une grammaire des relations humaines en clé de don. *Revue du MAUSS*, 32(2), 97-123.
- Chanial, P. (2008b). L'« ère altruiste » ou le socialisme selon Benoît Malon. *Revue du MAUSS*, 31(1), 155-174.
- Chanial, P., & Gaglio, G. (2013). « Aidons les aidants. » Une initiative mutualiste face au marché de la dépendance. *Revue du MAUSS*, 41(1), 121-139.
- Chanial, P., & Laville, J.-L. (2001). Société civile et associationnisme : une analyse sociohistorique du modèle français d'économie sociale et solidaire. *Politique et sociétés*, 20(2-3), 9-36.
- Chantal, Y., & Vallerand, R. J. (2000). Construction Et Validation De l'Echelle de Motivation Envers L'action Bénévole (ÉMAB). *Society and Leisure*, 23(2), 477-508.
- Chantelat, P. (2002). La Nouvelle Sociologie Économique et le lien marchand : des relations personnelles à l'impersonnalité des relations. *Revue française de sociologie*, 43(3), 521-556.
- Chanut-Guieu, C. (2009). La professionnalisation de la fonction de bénévole : quand l'Etat impulse le changement. *Management & Avenir*, 27(7), 13-30.

- Charbonneau, M. (2012). *Revue de littérature et périodisation de l'histoire moderne des fondations philanthropiques en Europe et aux États-Unis: Les cinq âges d'or de la philanthropie*. Montréal: Centre de recherche sur les innovations sociales.
- Charlot, M. (1982). L'opinion britannique et le Welfare State. *Revue française de science politique*, 32(4), 703-719.
- Châteauneuf-Malclès, A. (2012). Le lien social: entretien avec Serge Paugam. Consulté le 16.08.2016 sur <http://ses.ens-lyon.fr/articles/le-lien-social-entretien-avec-serge-paugam-158136>
- Chauvel, L. (2001). La responsabilité des générations. *Projet*, 266(2), 14-22.
- Chevallier, J. (1981). L'association entre public et privé. *Revue du droit public et de la science politique*(4), 887-918.
- Chevallier, J. (2004). L'état régulateur. *Revue française d'administration publique*, 111(3), 473-482.
- Choaler, C., & Southall, H. (1995). Ni l'État, ni le Marché. Les premières prestations sociales en Grande-Bretagne. *Genèses*, 18(1), 6-29.
- Chopart, J.-N. (2001). *Actions associatives, solidarités et territoires*. Saint-Étienne: Université de Saint-Étienne.
- Chrétien, L., & Létourneau, I. (2010). La conciliation travail-famille : au-delà des mesures à offrir, une culture à mettre en place. *Gestion*, 35(3), 53-61.
- Clary, E. G., Snyder, M., Ridge, R. D., Copeland, J., Stukas, A. A., Haugen, J., & Miene, P. (1998). Understanding and assessing the motivations of volunteers: a functional approach. *Journal of personality and social psychology*, 74(6), 1516-1530.
- Clausse, R. (1963). *Les Nouvelles: synthèse critique*. Bruxelles: Éditions de l'Institut de Sociologie.
- Cohen, J., & Rogers, J. (1994). Solidarity, Democracy, Association. In W. Streeck (Ed.), *Statt und Verbände* (pp. 136-159). Opladen: Westdeutscher Verlag.
- Coleman, J. S. (1988). Social Capital in the Creation of Human Capital. *The American Journal of Sociology*, 94, S95-S120.
- Collaud, M.-C. (1993). Le fait associatif. In M.-C. Collaud & C.-L. Gerber (Eds.), *Vie associative et solidarités sociales* (pp. 23-37). Lausanne: Réalités sociales.
- Collaud, M.-C., & Gerber, C.-L. (1993a). Perspective pour la vie associative. In M.-C. Collaud & C.-L. Gerber (Eds.), *Vie associative et solidarités sociales* (pp. 181-189). Lausanne: Réalités sociales.
- Collaud, M.-C., & Gerber, C.-L. (1993b). *Vie associative et solidarités sociales*. Lausanne: Réalités sociales.
- Collaud, M.-C., Gerber, C.-L., & Camponovo, S. (2004). *Opportunité/faisabilité de mobiliser le bénévolat dans l'action sociale. Rapport élaboré en réponse au mandat confié par le Service de Prévoyance et d'Aide Sociales du canton de Vaud (SPAS)*. Lausanne: Association pour l'étude et la promotion de l'action bénévole.
- Coman, R., Crespy, A., Louault, F., Morin, J.-F., Pilet, J.-B., & van Haute, É. (2016). *Méthode de la science politique. De la question de départ à l'analyse des données*. Louvain-la-Neuve: De Boeck Supérieur.
- Commission des finances chargée de l'examen du projet de budget de l'État pour l'exercice 2017. (2016). *Budget de l'État pour l'exercice 2017*. Neuchâtel: État de Neuchâtel.
- Commission européenne. (2015). Responsabilité sociale des entreprises. Consulté le 30.11.2015 sur http://ec.europa.eu/health/glossary/index_fr.htm
- Confédération suisse. (1848). Constitution fédérale de la Confédération suisse du 12 septembre 1848. Consulté le 25.06.16 sur <https://www.parlament.ch/centers/documents/de/Constitution1848.pdf>.
- Confédération suisse. (1997). Votation populaire du 28.09.1997. Consulté le 20.10.2016 sur <https://www.admin.ch/ch/f/pore/va/19970928/index.html>
- Confédération suisse. (2009). Message relatif à la loi fédérale sur la prévention et la promotion de la santé. Consulté le 12.01.2016 sur <https://www.admin.ch/opc/fr/federal-gazette/2009/6389.pdf>
- Confédération suisse. (2010). Votation populaire du 26.09.2010. Consulté le 20.10.2016 sur <https://www.admin.ch/ch/f/pore/va/20100926/index.html>

Confédération suisse. (2013). *Loi fédérale sur l'assurance-maladie (LAMal) – contre-projet indirect à l'initiative populaire fédérale « Pour une caisse publique d'assurance-maladie »*. Résumé des résultats de la consultation. Berne: DFI.

Confédération suisse. (2014a). Cadre légal des jeux d'argent en Suisse. Consulté le 08.07.15 sur <https://www.bj.admin.ch/bj/fr/home/wirtschaft/geldspiele/rechtsgrundlagen.html>

Confédération suisse. (2014b). Constitution fédérale de la Confédération suisse. Consulté le 15.07.2015 sur <https://www.admin.ch/opc/fr/classified-compilation/19995395/>

Confédération suisse. (2014c). Loi fédérale sur l'assurance-chômage obligatoire et l'indemnité en cas d'insolvabilité. Consulté le 20.10.2016 sur <https://www.admin.ch/opc/fr/classified-compilation/19820159/index.html>

Confédération suisse. (2015a). Arrêté fédéral concernant la réglementation des jeux d'argent en faveur de l'utilité publique (Contre-projet à l'initiative "Pour des jeux d'argent au service du bien commun"). Consulté le 08.07.15 sur <https://www.admin.ch/gov/fr/accueil.html?lang=fr>

Confédération suisse. (2015b). Constitution de la République et Canton de Neuchâtel. Consulté le 30.11.15 sur <https://www.admin.ch/opc/fr/classified-compilation/20010589/index.html>

Confédération suisse. (2015c). Constitution du canton de Vaud. Consulté le 30.11.15 sur <https://www.admin.ch/opc/fr/classified-compilation/20030172/index.html#a6>

Confédération suisse. (2015d). Loi fédérale sur les étrangers. Consulté le 19.15.2015 sur <https://www.admin.ch/opc/fr/classified-compilation/20020232/index.html>

Confédération suisse. (2016a). 24 semaines de congé parental : la CFQF demande un congé rémunéré pour les mères et les pères à l'arrivée d'un enfant. Consulté le 25.05.2016 sur <https://www.admin.ch/gov/fr/start/dokumentation/medienmitteilungen.msg-id-61440.html>

Confédération suisse. (2016b). Code civil suisse. Consulté le 06.07.2016 sur <https://www.admin.ch/opc/fr/classified-compilation/19070042/index.html#a80>

Confédération suisse. (2016c). Constitution fédérale de la Confédération suisse. Consulté le 13.08.2016 sur <https://www.admin.ch/opc/fr/classified-compilation/19995395/index.html>

Confédération suisse. (2016d). Constitution fédérale de la Confédération suisse. Consulté le 09.07.2016 sur <https://www.admin.ch/opc/fr/classified-compilation/19995395/index.html>

Confédération suisse. (2016e). Initiative populaire «Pour une économie durable et fondée sur une gestion efficiente des ressources» (économie verte). Consulté le 19.10.2016 sur <https://www.uvek.admin.ch/uvek/fr/home/detec/votations/volksinitiative-gruene-wirtschaft.html>

Confédération suisse. (2016f). Initiative populaire fédérale "pour des loyers loyaux". Consulté le 26.08.2016 sur <https://www.admin.ch/ch/f/pore/vi/vis264.html>

Confédération suisse. (2016g). Loi fédérale complétant le Code civil suisse. Consulté le 21.10.2016 sur <https://www.admin.ch/opc/fr/classified-compilation/19110009/index.html>

Confédération suisse. (2016h). Marché du travail- Taux de chômage au sens du BIT. Consulté le 10.10.2016 sur <http://www.bfs.admin.ch/bfs/portal/fr/index/themen/01/07/blank/ind43.indicator.43048.430108.html>

Confédération suisse. (2016i). *Message sur le programme de la législature 2015 à 2019*. Berne: Confédération suisse.

Confédération suisse. (2016j). *Rôle des entreprises sociales. Rapport du Conseil fédéral en réponse au postulat (13.3079)Carobbio Guscetti « Faire le point sur les entreprises sociales » du 14 mars 2013*. Berne: Confédération suisse.

Confédération suisse. (2016k). Une stratégie globale en faveur du système de santé. Consulté le 11.01.2016 sur <http://www.bag.admin.ch/gesundheit2020/index.html?lang=fr>

Confédération suisse. (2017a). Indépendants. Consulté le 16.07.2017 sur <https://www.bsv.admin.ch/bsv/fr/home/informations-aux/selbstaendige.html>

Confédération suisse. (2017b). Loi fédérale sur la compétence en matière d'assistance des personnes dans le besoin. Consulté le 13.04.2017 sur <https://www.admin.ch/opc/fr/classified-compilation/19770138/index.html>

- Conseil d'Etat du canton de Fribourg. (1989). Règlement du 27 novembre 1989 concernant la répartition des bénéfices nets de la Société de la loterie de la Suisse romande revenant au canton de Fribourg Consulté le 24.07.2015 sur <https://www.entraide.ch/fr/fribourg/documents>
- Conseil d'État neuchâtelois. (2016). *Budget de l'Etat pour l'exercice 2017 et plan financier et de tâches 2018-2020*. Neuchâtel: République et Canton de Neuchâtel.
- Conseil fédéral suisse. (2013a). *Message concernant le déplafonnement du pour-cent de solidarité dans l'assurance-chômage*. Berne: Confédération suisse.
- Conseil fédéral suisse. (2013b). *Vue d'ensemble des perspectives de financement des assurances sociales jusqu'en 2035*. Berne: OFAS.
- Corcuff, P. (2005). De la thématique du « lien social » à l'expérience de la compassion. Variété des liaisons et des déliaisons sociales. *Pensée plurielle*, 9(1), 119-129.
- Côté, L. (2008). *L'État démocratique: fondements et défis*. Québec: Presses de l'Université du Québec.
- Cotis, J.-P. (2004). Recent Developments in Macroeconomic Analysis: Reviving The Case for Stabilisation Policies. *Économie internationale*, 100, 85-98.
- Cottin-Marx, S. (2013). Les Amap : agir local pour agir global: Entretien avec Stéphanie Cabantous. *Mouvements*, 75(3), 21-30.
- Cottin-Marx, S. (2015). Créer un syndicat pour défendre les salariés du secteur associatif. Entretien avec Nayla A. et Elsa M. du syndicat Asso. *Mouvements*, 81(1), 77-83.
- Courrileau, M., & Zahnd, M. (2014). J'ai pas voté. Consulté le 25.06.2016 sur <https://www.youtube.com/watch?v=uzcN-OBq1cw>
- Crenshaw, K. (1991). Mapping the Margins: Intersectionality, Identity Politics, and Violence against Women of Color. *Stanford Law Review*, 43(6), 1241-1299.
- Crépin, C. (2006). Serge Paugam. Les formes élémentaires de la pauvreté. *Recherches et Prévisions*, 86, 101-103.
- Creswell, J. W. (2013). *Qualitative inquiry & research design: choosing among five approaches*. Los Angeles: SAGE Publications.
- Crettaz, E., & Bonoli, G. (2010). Why Are Some Workers Poor? The Mechanisms that Produce Working Poverty in a Comparative Perspective. *RECOWOE*, (12), 1-30. Consulté le 10.10.2016 sur http://www.socialpolicy.ed.ac.uk/_data/assets/pdf_file/0019/55018/REC-WP_1210_Crettaz_Bonoli.pdf.
- Cruchon, P., & Falco, M. (2013). Office cantonal de l'emploi : La grève est reconduite. Consulté le 20.10.2016 sur <http://www.sit-syndicat.ch/spip/spip.php?article492>
- CSDH. (2014). Egalité entre femmes et hommes dans le contexte migratoire. Tutelle ou émancipation? Consulté le 06.08.2015 sur <http://www.skmr.ch/frz/publications/genre/egalite-migration.html>
- CSIAS. (2010). Argumentaire concernant le rejet de la 4ème révision de la LACI. Consulté le 09.11.2015 sur http://csias.ch/uploads/media/2010_4.AVIG-Revision_Argumentarium_f.pdf.
- CSIAS. (2013). *Questions fréquentes au sujet de l'aide sociale*. Berne: CSIAS.
- Curti, M. (2002). *L'évaluation de la politique active du marché suisse du travail : une analyse d'efficacité par l'approche non-expérimentale*. [Thèse de doctorat]. Université de Fribourg, Fribourg.
- Cusset, P.-Y. (2006). Les évolutions du lien social, un état des lieux. *Horizons stratégiques*, 2(2), 21-36.
- Cusset, P.-Y. (2007). *Le lien social*. Paris: Armand Colin.
- Cyrulnik, B. (2001). *Les vilains petits canards*. Paris: Odile Jacob.
- d'Agostino, S., Deubel, P., Montoussé, M., & Renouard, G. (2008). *Dictionnaire de sciences économiques et sociales*. Paris: Bréal.
- Dafflon, B. (1997). *Nouvelle gestion publique: chances et limites d'une réforme de l'administration*. Genève: CETEL.
- DailyStrength. (2012). Find your online support group. Consulté le 08.01.2015 sur <http://www.dailystrength.org/support-groups>
- Dallera, C., & Ducret, V. (2004). *Migration féminine, au-delà des stéréotypes*. Berne: OFE.

- Dantier, B. (2008). Outils de l'enquête sociologique et enquête sur les outils sociologiques : Georges Granai, Techniques de l'enquête sociologique. Consulté le sur http://classiques.uqac.ca/collection_methodologie/granai_georges/outils_enquete_sociologique/outils_enquete_sociologique_texte.html.
- Dauphin, S. (2010). Données de cadrage sur la Grande-Bretagne. *Informations sociales*, 159(3), 6-9.
- Davaris, S. (2015). Autisme: Genève se réveille. Consulté le 16.12.2016 sur <http://www.tdg.ch/geneve/actu-genevoise/autisme-geneve-reveille/story/21263515>
- De Backer, B. (2006). Emploi des personnes handicapées. Des ateliers de moins en moins protégés ? *La revue nouvelle*(7-8), 67-73.
- de Gaulejac, V., & Léonetti, I. T. (1994a). La désinsertion sociale. Déchéance sociale et processus d'insertion. *Recherches et Prévisions*, 38(1), 77-83.
- de Gaulejac, V., & Léonetti, I. T. (1994b). *La lutte des places: insertion et désinsertion*. Paris: Hommes et perspectives.
- De Gourcy, C., & Rakoto-Raharimanana, H. (2008). Coprésence et cohabiter : entre transaction et accommodement. Le cas d'un habitat collectif dans le sud de la France. Consulté le 09.11.2014 sur <http://socio-logos.revues.org/1913>
- de Lara, A. (2015). Le divorce chez les séniors: un nouveau phénomène de société. Consulté le 27.06.2016 sur http://www.huffingtonpost.fr/alice-de-lara/divorce-separation-seniors_b_7150830.html
- de Rivoire, F. (2001). Face à la déliaison. In F. De Rivoire (Ed.), *Psychanalyse et malaise social. Désir du lien?* (pp. 29-38). Toulouse: ERES.
- de Singly, F. (2000). *Libre ensemble. L'individualisme dans la vie commune*. Paris: Armand Colin.
- de Singly, F. (2003). *Les uns avec les autres. Quand l'individualisme crée du lien* Paris: Armand Colin.
- de Singly, F. (2005). L'égalité et l'émancipation. *Travail, genre et sociétés*, 13(1), 176-178.
- de Singly, F. (2007). *Sociologie de la famille contemporaine*. Paris: Armand Colin.
- de Sola Pool, I., & Kochen, M. (1978-1979). Contacts and Influence. *Social Networks*, 1(1), 5-51.
- de Tocqueville, A. (2002 [1835]). *De la démocratie en Amérique*. J.-M. Tremblay (Ed.) *Deuxième partie*. Chicoutimi: Les classiques des sciences sociales. Consulté sur http://classiques.uqac.ca/classiques/De_tocqueville_alexis/democratie_1/democratie_tome_1.html.
- de Tocqueville, A. (2006 [1835]). *Mémoire sur le paupérisme*. J.-L. Benoît (Ed.). Chicoutimi: Les classiques des sciences sociales. Consulté sur http://classiques.uqac.ca/classiques/De_tocqueville_alexis/memoire_pauperisme_1/memoire_e_pauperisme_1.html.
- DEAS. (2013). *Rapport du Département de l'économie et de l'action sociale*. Neuchâtel: DEAS.
- DEAS. (2014). *Rapport du Département de l'économie et de l'action sociale*. Neuchâtel: DEAS.
- DEAS. (2015). *Rapport du Département de l'économie et de l'action sociale*. Neuchâtel: DEAS.
- Debordeaux, D. (1994). Désaffiliation, disqualification, désinsertion. *Recherches et Prévisions*, 38(1), 93-100.
- Defourny, J. (1994). L'associatif au carrefour des économies formelles et informelle. *Recherche sociologiques et Anthropologiques*, 3, 109-127.
- DEFR & SECO. (2013). *Rapport sur la 4e révision partielle de la loi sur l'assurance-chômage (LACI). Effets de la révision sur les assurés et les finances de l'assurance-chômage*. Berne: DEFR et SECO.
- Degen, B. (2013). Etat social. Consulté le 25.04.2016 sur <http://www.hls-dhs-dss.ch/textes/f/F9932.php>
- Degenne, A., & Forsé, M. (1994). *Les réseaux sociaux*. Paris: Armand Colin.
- Degrave, P. (1984). Schapper Dominique, L'épreuve du chômage. *Revue française de sociologie*, 25(3), 494-497.
- Delbès, C., & Gaymu, J. (2003). *Passé 60 ans: de plus en plus souvent en couple?* Paris: Institut national d'études démographiques.
- Delisle, M.-A. (1997). La solidarité horizontale chez les personnes âgées. Notes de lecture et de recherche. *Service social*, 46(1), 147-173.

- Demoulin, F. (2010). Bénévolat et maintien du lien social des personnes vulnérables. In E. Hirsch (Ed.), *Traité de bioéthique. Soigner la personnes, évolutions, innovations thérapeutiques* (pp. 286-296). Toulouse: Erès.
- Denzin, N. K. (1978). *Sociological Methods: a sourcebook*. New York: McGraw-Hill.
- Département de la cohésion sociale et de la solidarité. (2013). *Action sociale de proximité. Points de repère 2013*. Genève: Département de la cohésion sociale et de la solidarité.
- Descombes Jacot, A., Jobin, F., & Mele, C. (2007). *Anthropologie urbaine*. Neuchâtel: Institut d'ethnologie de l'Université de Neuchâtel.
- Descombes, V. (2003). Individuation et individualisation *Revue européenne des sciences sociales*, 127(41), 17-35.
- Desrochers, D. (1999). *La Convivialité: une interprétation de la libération chez Gustavo Gutierrez*. Paris: Mediaspaul.
- Desrosières, A. (2008). *Gouverner par les nombres. L'argument statistique II*. Paris: Presses de l'École des mines.
- Développement Durable de la Ville de Neuchâtel. (2011). Agenda 21. Consulté le 13.12.2014 sur <http://www.neuchatel-durable.ch/agenda21>
- Dictionnaire historique de la Suisse. (2016). Sociétés. Consulté le 06.07.2016 sur <http://www.hls-dhs-dss.ch/textes/f/F25745.php>
- Diebolt, E., & Fouche, N. (2003). Un siècle de vie associative : quelles opportunités pour les femmes ? *Matériaux pour l'histoire de notre temps*, 69(1), 45-48.
- Discosoupe. (2016). Discosoupe.. Épluche si affinités! Consulté le 26.02.2016 sur <http://discosoupe.org/>
- Djouldem, M. (1996). L'expertise et la contractualisation des politiques publiques locales. *Pôle Sud*, 4(1), 65-76.
- Dodds, P. S., Muhamad, R., & Watts, D. J. (2003). An Experimental Study of Search in Global Social Networks. *Science*, 301(5634), 827-829.
- Domenighetti, G. (1997). Consommateurs et médecine fondée sur des preuves. In J.-P. Fragnière & H. M. Hagmann (Eds.), *Maintien à domicile, le temps de l'affirmation* (pp. 133-145). Lausanne: Réalités sociales.
- Dortier, J.-F. (1999). Bonjour, bonsoir... Les évolutions de la sociabilité Consulté le 27.06.2016 sur http://www.scienceshumaines.com/bonjour-bonsoir-les-evolutions-de-la-sociabilite_fr_11923.html
- Dossier Bénévolat. (n.d., 16.12.2016). Dossier Bénévolat. Consulté le 16.12.2016 sur <http://www.dossier-benevolat.ch/>
- Dozo, B.-O. (2014). Capital social. Consulté le 15.06.2016 sur <http://ressources-socius.info/index.php/lexique/21-lexique/38-capital-social>
- Dreyfus, M. (1993). L'histoire de la mutualité. *Vingtième Siècle, revue d'histoire*, 39(1), 91-92.
- Dubuisson, D. (2004). *Dictionnaire des grands thèmes de l'Histoire des religions, de Pythagore à Lévi-Strauss*. Bruxelles: Editions Complexe.
- Dugrand, C., Paoli, G., & Bordier, J. (2013). *Manifeste des Chômeurs Heureux*. Paris: Libertalia.
- Dummermuth, A. (2006). Von IIZ zu IIZ-plus : interinstitutionelle Zusammenarbeit : Hintergründe, Formen, Perspektiven. In G. Riemer-Kafka (Ed.), *Case Management und Arbeitsunfähigkeit* (pp. 125-158). Zürich: Schulthess.
- Dupuis, J., El Moudden, C., Gavrel, F., Lebon, I., Maureau, G., & Ogier, N. (2002). *Politiques sociales et croissance économique*. Paris: L'Harmattan.
- Duret, P. (2004). Lecture critique. *Recherches familiales*, 1(1), 149-155.
- Duriez, B. (2001). *Introduction: Dirigeants, militants, bénévoles, adhérents: les formes de l'engagement associatif*. Papier présenté Actions associatives. Solidarités & territoires, Saint-Étienne.
- Durkheim, É. (1921). La famille conjugale. *Revue Philosophique de la France et de l'Étranger*, 91, 1-14.
- Durkheim, É. (1994 [1893]). *De la division du travail social*. Paris: Presses Universitaires de France.

- Durkheim, É. (2002 [1888]). Cours de science sociale. Leçon d'ouverture. Consulté le sur http://classiques.uqac.ca/classiques/Durkheim_emile/sc_soc_et_action/texte_1_01/cours_s_c_soc.html.
- Durkheim, É. (2002 [1889]). *Communauté et société selon Tönnies*. J.-M. Tremblay (Ed.). Chicoutimi: Les classiques des sciences sociales. Consulté sur http://classiques.uqac.ca/classiques/Durkheim_emile/textes_1/textes_1_13/tonnies.html.
- Durkheim, É. (2002 [1950]). *Leçons de sociologie. Physique des mœurs et du droit*. J.-M. Tremblay (Ed.). Chicoutimi: Les classiques des sciences sociales. Consulté sur http://classiques.uqac.ca/classiques/Durkheim_emile/lecons_de_sociologie/lecons_de_sociologie.html.
- Durkheim, É. (2004 [1897]). *Le Suicide*. Paris: Presses Universitaires de France.
- Dussuet, A., & Flahault, E. (2010). Entre professionnalisation et salarisation, quelle reconnaissance du travail dans le monde associatif ? *Formation emploi*, 111(3), 35-50.
- Duvoux, N. (2010). Configuration. In S. Paugam (Ed.), *Les 100 mots de la sociologie* (pp. 52-54). Paris: Presses Universitaires de France.
- Ebbinghaus, B. (2012). *Comparing Welfare State Regimes: Are Typologies an Ideal or Realistic Strategy?* Papier présenté à la European Social Policy Analysis Network, ESPAnet Conference, Edinburgh.
- Eckhardt, B., Jacob, D., & von Schnurbein, G. (2018). *Rapport sur les fondations en Suisse 2018*. Genève, Zürich, Bâle: Swissfoundations, Université de Zürich, CEPS.
- eduQua. (2005a). Dans quels cantons la certification eduQua est-elle obligatoire pour obtenir une subvention ? Consulté le 18.03.2015 sur http://www.eduqua.ch/002alc_06_fr.htm
- eduQua. (2005b). Qu'est-ce qu'eduQua ? Consulté le 18.03.2015 sur http://www.eduqua.ch/002alc_01_fr.htm
- eduQua. (2005c). Qualité- Transparence et cohérence dans la formation continue. Consulté le 18.03.2015 sur http://www.eduqua.ch/002alc_00_fr.htm
- eduQua. (2005d). Que coûte un certificat eduQua ? Consulté le 18.03.2015 sur http://www.eduqua.ch/002alc_0202_fr.htm
- EduQua. (2017). Clients certifiés eduQua par ProFormations: Liste par canton. Consulté le 03.07.2017 sur <http://www.proformations.ch/index.php/fr/clients-certifies/clients-certifies-eduqua>
- Elias, N. (1973). *La Civilisation des mœurs*. Paris: Calmann-Lévy.
- Elias, N. (1975). *La Dynamique de l'Occident*. Paris: Calmann-Lévy.
- Elias, N. (1985). *La Société de cour*. Paris: Flammarion.
- Elias, N. (1991a). *La Société des individus*. Paris: Fayard.
- Elias, N. (1991b). *Qu'est-ce que la sociologie?* La Tour d'Aigues: L'Aube.
- Embuldeniya, G., Veinot, P., Bell, E., Bell, M., Nyhof-Young, J., Sale, J. E., & Britten, N. (2013). The experience and impact of chronic disease peer support interventions: A qualitative synthesis. *Patient education and counseling*, 92(1), 3-12.
- Eme, B. (2001). Les associations ou les tourments de l'ambivalence. In J.-L. Laville, A. Caillé, & P. Chanial (Eds.), *Association, démocratie et société civile* (pp. 27-58). Paris: La Découverte.
- Emery, S. (2005). *La colocation ou l'art de la proximité*. Fribourg: Academic Press Fribourg.
- Emery, Y., & Giauque, D. (2005). Emploi dans les secteurs public et privé : vers un processus confus d'hybridation. *Revue internationale des Sciences administratives*, 71(4), 681-699.
- Enjolras, B. (1998). Crise de l'État-providence, lien social et associations: éléments pour une socio-économie critique. In A. Caillé & J.-L. Laville (Eds.), *Une seule solution, l'association? Socio-économie du fait associatif* (pp. 223-236). Paris: La Découverte.
- Enriquez, E. (2002). Simmel Georg (1858-1918). In J. Barus-Michel, E. Enriquez, & A. Lévy (Eds.), *Vocabulaire de psychosociologie. Positions et références* (pp. 560-562). Paris: ERES.
- Erb, T. (2010). Les mesures du marché du travail, un instrument de politique active. *La vie économique*, 83(7-8), 39-42.
- Erwald, F. (1986). *L'État-providence*. Paris: Grasset.
- Esping-Andersen, G. (1999). *Social foundations of postindustrial economies*. Oxford: Oxford University Press.

- Esping Andersen, G. (1990). *The Three Worlds of Welfare Capitalism*. Cambridge: Polity Press.
- Esping Andersen, G. (1996). *Welfare States in Transition. National Adaptions in Global Economies*. London: Sage.
- Esping Andersen, G. (1999). *Les trois mondes de l'État-providence. Essai sur le capitalisme moderne*. Paris: Presses Universitaires de France.
- Esping Andersen, G., & Palier, B. (2008). *Trois leçons sur l'État-providence*. Paris: Seuil.
- État de Fribourg. (2016). Permanence juridique. Consulté le sur <http://www.fr.ch/sj/fr/pub/avocats/permanence.htm>
- État de Vaud. (2003). LOI sur l'action sociale vaudoise (LASV). Consulté le 17.07.2017 sur http://webcache.googleusercontent.com/search?q=cache:B5HvSP-TUQAJ:www.rsv.vd.ch/rsvsite/rsv_site/doc.fo.pdf%3FdocId%3D5214%26docType%3DLOI%26Pcurrent_version%3D12%26PetatDoc%3Dvigueur%26page_format%3DA4_3%26isRSV%3Dt rue%26isSJL%3Dtrue%26outformat%3Dpdf%26isModifiante%3Dfalse%26with_link%3Dfalse+&cd=1&hl=fr&ct=clnk&gl=ch&client=firefox-b
- Europe 1. (2014). Vincent de Gaulejac: "L'exclusion, c'est une rupture du contrat social". Consulté le 13.08.2016 sur <http://www.europe1.fr/mediacenter/emissions/europe-1-social-club-frederic-taddei/videos/vincent-de-gaulejac-l-exclusion-c-est-une-rupture-du-contrat-social-2301209>
- European neighbours' day. (2016). European Parliament. Consulté le 15.11.2016 sur <http://www.european-neighbours-day.com/partenaires-institutionnels>
- Facal, J. (2008). Quelques enjeux relatifs à la démocratie dans les sociétés occidentales développées. *Gestion*, 32(4), 54-59.
- Fardeau, J.-M. (2016). Le rôle de la société civile. *Revue Projet*, 354(5), 68-72.
- Farrugia, F. (1993). *La crise du lien social: essai de sociologie critique*. Paris: L'Harmattan.
- Fauchère, Y. (2016). *Aide sociale et fin du droit au séjour*. Yverdon-les-Bains: ARTIAS.
- Faure, S., Greenwood, P., Logean, E., Sommer, C., & Tornay, O. (Writers). (2015). Pollution du web, amendes, bénévolat. In Sébastien Faure, Peter Greenwood, Elisabeth Logean, Catherine Sommer, & O. Tornay (Producer), *Mise au point*. Lausanne, Genève: RTS.
- Fecteau, J.-M. (1992). Les «petites républiques»: les compagnies et la mise en place du droit corporatif moderne au Québec au milieu du 19e siècle. *Social History/Histoire Sociale*, 25(49), 35-56.
- Ferrera, M. (1996). The 'Southern Model' of Welfare in Social Europe. *Journal of European social policy*, 6(1), 17-37.
- Ferrera, M., & Rhodes, M. (2000). *Recasting European Welfare State*. London and Portland: Frank Cass Publishers.
- Ferrisi, M. (2013). Les grecs s'organisent avec une monnaie "alternative" : le TEM. Consulté le 18.04.2017 sur <https://blogs.mediapart.fr/marie-therese-ferrisi/blog/030113/les-grecs-sorganisent-avec-une-monnaie-alternative-le-tem>
- Filhol, O. (2002). La famille dans tous ses états. *Empan*, 47(3), 121-129.
- Fondeur, Y., & Lhermitte, F. (2006). Réseaux sociaux numériques et marché du travail. *La Revue de l'Ires*, 52(3), 101-131.
- Forsé, M. (1984). Les créations d'associations : un indicateur de changement social. *Observations et diagnostics économiques : revue de l'OFCE*(6), 125-145.
- Forsé, M. (1997). Capital social et emploi. *L'année sociologique*, 47(1), 143-181.
- Forsé, M. (2002). Les réseaux sociaux chez Simmel : les fondements d'un modèle individualiste et structural In L. Deroche-Gurcel & P. Watier (Eds.), *La sociologie de Georg Simmel* (pp. 63-107). Paris: Presses Universitaires de France.
- Forsé, M. (2008). Définir et analyser les réseaux sociaux. Les enjeux de l'analyse structurale. *Informations sociales*, 147(3), 10-19.
- Foucault, M. (2004a). *Naissance de la biopolitique: Cours au Collège de France. 1978-1979*. Paris: Gallimard.
- Foucault, M. (2004b). *Sécurité, territoire, population: Cours au Collège de France, 1977-1978*. Paris: Gallimard.

- Foudriat, M. (2007). *Sociologie des organisations*. Paris: Pearson Education France.
- Fourastié, J. (1979). *Les Trente Glorieuses, ou la révolution invisible de 1946 à 1975*. Paris: Fayard.
- FRACP. (2012). Définition ACP. Consulté le 21.01.2016 sur <http://www.acpch.ch/nomenu/creer-une-acp/objectifs-dune-acp/>
- Fraisse, L., Guérin, I., & Laville, J.-L. (2007). Économie solidaire : des initiatives locales à l'action publique. Introduction. *Revue Tiers Monde*, 190(2), 245-253.
- Francou, L. (2014). Matthieu Hély et Pascale Moulévrier, L'économie sociale et solidaire : de l'utopie aux pratiques. Consulté le 07.07.2016 sur <https://lectures.revues.org/14711#quotation>
- Frehner, S. (2011). Loi sur la prévention = loi sur la rééducation. Consulté le 28.05.2016 sur <http://www.udc.ch/actualites/articles/loi-sur-la-prevention-loi-sur-la-reeducation/>
- Freinet, C. (1967). *Le journal scolaire*. Cannes: Éditions de l'Ecole Moderne Française.
- Freitag, M. (Ed.) (2014). *Das soziale Kapital der Schweiz*. Zürich: Verlag Neue Zürcher Zeitung.
- Freitag, M., & Ackermann, K. (2014). "Mir hei e Verein, ghörsch du da derzue ?" Vereinsengagement als soziales Kapital der Schweiz. In M. Freitag (Ed.), *Das soziales Kapital der Schweiz* (pp. 41-80). Zürich: Verlag Neue Zürcher Zeitung.
- Freitag, M., Manatschal, A., Ackermann, K., & Ackermann, M. (2016). Freiwilligen-Monitor Schweiz 2016. Consulté le 04.10.2016 sur <http://sgg-ssup.ch/fr/freiwilligenmonitor-fr.html>
- Fretel, A. (2003). *Transformation de l'idée d'association au XIXe siècle sous l'effet des changements politiques et économiques*. Papier présenté au Forum de la Régulation, Paris.
- Frey, C. B., & Osborne, M. A. (2013). The future of employment: How susceptible are jobs to computerisation? Consulté le 25.04.2016 sur <http://www.oxfordmartin.ox.ac.uk/publications/view/1314>
- Friedman, M. (2002 [1962]). *Capitalism and freedom*. Chicago: University of Chicago Press.
- Friedman, Y. (2000). *Utopies réalisables*. Paris: Éditions de l'éclat.
- Friedmann, G. (1964 [1956]). *Le Travail en miettes: spécialisation et loisirs* Paris: Gallimard.
- Funnel, M. M., Anderson, R. M., Arnold, M. S., Barr, P. A., Donnelly, M., Johnson, P. D., . . . White, N. H. (1991). Empowerment: An Idea Whose Time Has Come in Diabetes Education. *The Diabetes Educator*, 17(1), 37-41.
- Furrer, S. (2014). Office cantonal de l'emploi : la lutte paie ! Consulté le 20.10.2016 sur <http://www.sspge.ch/spip.php?article583>
- Fustier, P. (2008). La relation d'aide et la question du don. *Nouvelle revue de psychosociologie*, 6(2), 27-39.
- Gagliardone, M., & Epitoux-Fallot, T. (2017). En Grèce, un village rêvé pour dépasser la crise. Consulté le 18.04.2017 sur <https://www.rts.ch/info/monde/8451705-en-grece-un-village-reve-pour-depasser-la-crise.html>
- Gagnier, J.-P., & Lachapelle, R. (2002). *Pratiques émergentes en déficience intellectuelle. Participation plurielle et nouveaux rapports*. Sainte-Foy: Presses de l'Université du Québec.
- Gagnon, É. (1998). *Cinq figures du lien social*. Paris: La Découverte.
- Gagnon, É., & Saillant, F. (2000). *De la dépendance et de l'accompagnement. Soins à domicile et liens sociaux*. Paris: L'Harmattan.
- Galéron, F. (2015). Retraite, un temps pour l'engagement. *Sciences Humaines*, 269(4), 24-24.
- Garfinkel, H. (1956). Conditions of Successful Degradation Ceremonies. *American Journal of Sociology*, 61(5), 420-424.
- Garnier, J.-P., & Janover, L. (1986). *La deuxième droite*. Marseille: Editions Agone.
- Garrett, G. (1998). *Partisan Politics in the Global Economy*. Cambridge: Cambridge University Press.
- Garric, N., Léglise, I., & Point, S. (2007). Le rapport RSE, outil de légitimation ? Le cas TOTAL à la lumière d'une analyse de discours. *Revue de l'organisation responsable*, 2(1), 5-19.
- Gärtner, L. (2008). Investissement social - potentiel, problèmes et perspectives In G. Bonoli & F. Bertozzi (Eds.), *Les nouveaux défis de l'Etat social. Neue Herausforderungen für den Sozialstaat* (pp. v-vii). Berne: Presses polytechniques et universitaires romande.
- Gates, B., & Buffet, W. (2010). The Giving Pledge. Consulté le 6 juin 2011 sur <http://givingpledge.org/#enter>

- Gaudin, J.-P. (2007). *Gouverner par contrat*. Paris: Presse de Sciences Po.
- Gauthier, A. H. (2002a). The impact of family policies on fertility in industrialized countries: a review of the literature. *Population Research and Policy Review*, 26(3), 323-346.
- Gauthier, A. H. (2002b). Les politiques familiales dans les pays industrialisés : y a-t-il convergence ? *Population*, 57(3), 457-484.
- Gazareth, P., & Suter, C. (2010). Privation et risque d'appauvrissement en Suisse, 1999-2007. *Swiss Journal of Sociology*, 36(2), 213-234.
- Geene, R., Huber, E., & Hundertmark-Mayser, J. (2009). Entwicklung, Situation und Perspektiven der Selbsthilfeunterstützung in Deutschland. *Bundesgesundheitsblatt - Gesundheitsforschung - Gesundheitsschutz*, 52(1), 11-20.
- Genschel, P. (2004). Globalization and the welfare state: a retrospective. *Journal of European Public Policy*, 11(4), 613-636.
- Gide, C. (2006 [1919]). *Cours d'Economie politique. Tome I*. M. Bergeron (Ed.). Chicoutimi: Les classiques des sciences sociales. Consulté sur http://classiques.uqac.ca/classiques/gide_charles/cours_econo_pol_tome1/cours_t1.html.
- Gilbert, D. (2011). Injustice: Why Social Inequality Persists. *Contemporary Sociology*, 40(3), 299-301.
- Girod, R. (2011). Action sociale. Consulté le 16.09.2015 sur <http://www.socialinfo.ch/cgi-bin/dicoposso/show.cfm?id=12>
- Giroux, G. (2001). *L'État, la société civile et l'économie*. Paris: L'Harmattan.
- Glevarec, H. (2010). *La culture de la chambre. Préadolescence et culture contemporaine dans l'espace faimlail*. Paris: La Documentation Française.
- Gloor, L., & Fontaine, J. (2016). Les Incroyables comestibles en Suisse romande. Consulté le 28.09.2016 sur <http://www.lesincroyablescomestibles.ch/pourquoi/>
- Godbout, J. T. (1992). *L'esprit du don*. M. Bergeron (Ed.). Chicoutimi: Les classiques des sciences sociales. Consulté sur http://classiques.uqac.ca/contemporains/godbout_jacques_t/esprit_du_don/esprit_du_don.html.
- Godbout, J. T. (2000). *Le don, la dette et l'identité. Homo donator versus homo oeconomicus*. M. Bergeron (Ed.). Chicoutimi: Les classiques des sciences sociales. Consulté sur http://classiques.uqac.ca/contemporains/godbout_jacques_t/don_dette_identite/don_dette_identite.html.
- Godbout, J. T. (2004a). De la continuité du don. *Revue du MAUSS*, 23(1), 224-241.
- Godbout, J. T. (2004b). *L'actualité de l'«Essai sur le don»*. J. M. Tremblay (Ed.). Chicoutimi: Les classiques des sciences sociales. Consulté sur <http://id.erudit.org/iderudit/011054ar>.
- Godbout, J. T. (2004c). La sphère du don entre étrangers: le bénévolat et l'entraide. Consulté le sur http://classiques.uqac.ca/contemporains/godbout_jacques_t/sphere_du_don/sphere_du_don.html.
- Godbout, J. T. (2004 [1994]). *La sphère du don entre étrangers: le bénévolat et l'entraide*. J.-M. Tremblay (Ed.). Chicoutimi: Les classiques des sciences sociales. Consulté sur http://classiques.uqac.ca/contemporains/godbout_jacques_t/esprit_du_don/esprit_du_don.pdf.
- Godbout, J. T. (2006). *Le langage du don*. J. M. Tremblay (Ed.). Chicoutimi: Les classiques des sciences sociales. Consulté sur http://classiques.uqac.ca/contemporains/godbout_jacques_t/langage_du_don/langage_du_don.pdf.
- Godbout, J. T. (2008). Liens primaires et tiers secteur. In P. Chanial (Ed.), *La société vue du don. Manuel de sociologie anti-utilitariste appliquée* (pp. 335-348). Paris: La Découverte.
- Godelier, M. (1996). *L'énigme du don*. Paris: Fayard.
- Goff, J. L. (2013). Corporations. In E. Universalis (Ed.), *Encyclopedia Universalis*. Boulogne Billancourt: Encyclopedia Universalis.
- Goffman, E. (1975). *Stigmat: les usages sociaux des handicaps*. Paris: Éditions de Minuit.

- Gollac, M., & Laulhé, P. (1987). Les composantes de l'hérédité sociale : un capital économique et culturel à transmettre. *Economie et statistiques*, 199(1), 95-105.
- Gond, J.-P., & Igalens, J. (2012). *La responsabilité sociale de l'entreprise*. Paris: Presses Universitaires de France.
- Gosden, P. H. J. H. (1961). *The Friendly Societies in England 1815-1875*. Manchester: Manchester University Press.
- Grand Conseil genevois. (2012). *Lancement d'une initiative*. Genève: État de Genève.
- Grandclaude-Leblanc, M., & Leblanc, M. (2001). *Associations loi 1901. Gestionnaires ou citoyennes? Pour une nouvelle donne associative*. Issy-les-Moulineaux: Édition Sociale Française.
- Granjon, F. (2011). Amitiés 2.0. Le lien social sur les sites de réseaux sociaux. *Hermès, La Revue*, 59(1), 99-104.
- Granovetter, M. S. (1973). The Strength of Weak Ties. *American Journal of Sociology*, 78(6), 1360-1380.
- Gréau, J.-L. (2010). Le rétablissement ou la rechute ? *Le Débat*, 161(4), 35-42.
- Grenier, J., & Simard, M. (2011). Une éthique pour l'autonomie. Travail social et empowerment au Québec. *Le sociographe*, 35(2), 74-80.
- Grimm, C. (2012). Malaises au Service de l'emploi. Consulté le 20.10.2016 sur http://www.lecourrier.ch/103003/malaises_au_service_de_l_emploi_programmes_d_occupation_pas_assignes_pour_d
- Groupe francophone en ligne "Vivre sans Alcool" des Alcooliques Anonymes. (n.d.). Les 12 Traditions des Alcooliques Anonymes. Consulté le 13.01.2015 sur http://www.vivresansalcool.net/pages/Les_12_Traditions_des_Alcooliques_Anonymes-560109.html
- GSR. (2014). Aide sociale. Consulté le 03.12.15 sur <http://www.guidesocial.ch/fr/fiche/46/>
- Guédez, A. (1986). Travail ouvrier et travail humain: l'exemple du compagnonnage. *Cahiers Internationaux de Sociologie*, 81, 239-254.
- Guérin-Pace, F. (2006). Sentiment d'appartenance et territoires identitaires. *L'Espace géographique*, 35(4), 298-308.
- Guérin, S. (2009). Introduction au cahier. La société des seniors, jeunesse d'un défi. *Management & Avenir*, 30(10), 75-77.
- Guérin, S. (2010). *De l'État providence à l'État accompagnant*. Paris: Michalon.
- Guérin, S. (2011). Du care à la société accompagnante : une écologie politique du concret. *Ecologie & politique*, 42(2), 115-134.
- Guggisberg, D. (2015). *Révision des normes CSIAS et défis pour l'aide sociale*. Yverdon-les-Bains: ARTIAS.
- Guibet Lafaye, C. (2010). *Cohésion sociale et lien social*. Villeurbanne: CCSD.
- Guibet Lafaye, C. (2012). Anomie, exclusion, désaffiliation: dissolution de la cohésion sociale ou du lien social? *Pensée plurielle*, 29(1), 11-35.
- Guibet Lafaye, C., & Kieffer, A. (2012). Interprétations de la cohésion sociale et perceptions du rôle des institutions de l'État social. *L'Année sociologique*, 62(1), 195-241.
- Guigue, B. (2001). Éternelle jeunesse de la Loi de 1901. *Études*, 394(5), 603-615.
- Guillemard, A.-M. (2002). De la retraite mort sociale à la retraite solidaire. La retraite une mort sociale (1972) revisitée trente ans après. *Gérontologie et société*, 102(3), 53-66.
- Guillemette, F., & Luckerhoff, J. (2009). L'induction en méthodologie de la théorisation enracinée (MTE). *Recherches qualitatives*, 28(2), 4-21.
- Habermas, J. (1992). L'espace public, 30 ans après. *Quaderni*, 18(1), 161-191.
- Haddad, L. (2002). La mue des associations française de solidarité : Leur difficile conversion à la professionnalisation. *Humanisme et entreprise*, 256, 45-63.
- Haeringer, J., Laville, J.-L., & Sainsaulieu, R. (1997). Introduction. Penser l'association: du projet au fonctionnement. In J.-L. Laville & R. Sainsaulieu (Eds.), *Sociologie de l'association. Des organisations à l'épreuve du changement social* (pp. 15-33). Paris: Desclée de Brouwer.
- Hainard, F. (1990). *Avons-nous des pauvres? Enquête sur la précarité et la pauvreté dans le canton de Neuchâtel*. Neuchâtel: EDES.

- Halford, A. (2011). Oseille du Ternois : un système d'échange local vient d'être lancé à l'échelle du Pays
Consulté le 03.11.2014 sur http://www.lavoixdunord.fr/Locales/Saint_Pol_sur_Ternoise/actualite/Saint_Pol_sur_Ternoise/2011/04/07/article_oseille-du-ternois-un-systeme-d-echange.shtml
- Hall, E. T. (1968). Proxemics. *Current Anthropology*, 9(2-3), 83-108.
- Halle, M. (2013). *Bulletin d'infos mars 2013*. Genève: CCIS.
- Hamel, C., & Siméant, J. (2006). Genre et classes populaires. *Genèses*, 64(3), 2-4.
- Hamidi, C. (2002). Les raisons de l'engagement associatif : Le cas de trois associations issues de l'immigration maghrébine. *Revue française des affaires sociales*(4), 149-165.
- Hamidi, C. (2013). Penser le lien social aux États-Unis. *Informations sociales*, 177(3), 14-24.
- Handipole. (n.d). Les agences régionales de santé. Présentation. Consulté le 19.12.2014 sur <http://www.handipole.org/spip.php?rubrique196>
- Harribey, J.-M. (2000). De la fin du travail à l'économie plurielle: quelques fausses pistes In Appel des économistes pour sortir de la pensée unique (Ed.), *Le bel avenir du contrat de travail. Alternatives au social-libéralisme* (pp. 19-40). Paris: Syros.
- Hassenteufel, P. (2011). *Sociologie politique: l'action publique*. Paris: Armand Colin.
- Hassler, J., Mora, J. V. R., Storesletten, K., & Zilibotti, F. (2003). The Survival of the Welfare State. *The American Economic Review*, 93(1), 87-112.
- Haüberer, J. (2011). *Social Capital Theory. Towards a Methodological Foundation*. New York: Springer
- Hay, S. (2012). Incredible Edible Todmorden - Reportage. Consulté le 28.09.2016 sur <https://www.youtube.com/watch?v=KGwrcVWI6bw>
- Hayek, F. A. (1944). *The Road to Serfdom*. London: Routledge Press.
- Hegel, G. W. F. (1969 [1803-1804]). *La Première Philosophie de l'esprit*. Paris: Presses Universitaires de France.
- Hegel, G. W. F. (1976 [1802-1803]). *Système de la vie éthique*. Paris: Payot.
- Helgeson, V. S., & Gottlieb, B. H. (2000). *Social Support Measurement and Intervention: A Guide for Health and Social Scientists*. Oxford: Oxford University Press.
- Hély, M. (2006). De l'intérêt général à l'utilité sociale : transformation de l'État social et genèse du travailleur associatif In I. Astier & N. Duvoux (Eds.), *La société biographique : une injonction à vivre dignement* (pp. 173-194). Paris: L'Harmattan.
- Hély, M. (2008). À travail égal, salaire inégal : ce que travailler dans le secteur associatif veut dire *Sociétés contemporaines*, 69(1), 125-147.
- Hély, M. (2009). *Les métamorphoses du monde associatif*. Paris: Presses Universitaires de France.
- Héran, F. (1988). La sociabilité, une pratique culturelle. *Économie et statistique*, 216, 3-22.
- Hermann, E. (2006). Les offices régionaux de placement: dix années de réussite. *La vie économique*, 79(10), 57-58.
- Herzog-Diem, R. (2011). Mit Weiterbildung die Qualität der Selbsthilfegruppen stärken. *Education permanente*, 4, 22-23.
- Herzog-Diem, R., & Huber, S. (2008). *Les groupes d'entraide autogérés. Se soutenir mutuellement pour aller mieux*. Zurich: Beobachter.
- Herzog, S. (2014). La pression monte sur les étrangers à l'aide sociale. Consulté le 19.11.2015 sur <http://www.letemps.ch/no-section/2014/01/20/pression-monte-etrangers-aide-sociale>
- Hespanha, P. (1993). *Vers une société-providence simultanément pré et post-moderne. L'état des solidarités intergénérationnelles au Portugal*. Papier présenté à la Conférence Européenne "Les personnes âgées et la solidarité entre les générations", Paris.
- HETS-FR. (2016). Personnel d'enseignement et de recherche: Ben Salah, Hakim. Consulté le 12.01.2016 sur <http://www.hets-fr.ch/fr/ecole/Personnel/Personnelenseignementetrecherche>
- Hirschman, A. O. (1970). *Exit, voice, and loyalty: Responses to decline in firms, organizations, and states*. Cambridge et Londres: Harvard University Press.
- Histoire de la sécurité sociale en Suisse. (2013a). Hans Peter Tschudi. Consulté le 29.04.2016 sur <http://www.histoiredelasecuritesociale.ch/protagonistes/politiciens-et-politiciennes/tschudi-hans-peter/>

- Histoire de la sécurité sociale en Suisse. (2013b). Syndicats. Consulté le 02.08.2016 sur <http://www.histoiredelasecuritesociale.ch/protagonistes/associations-et-organisations/syndicats/>
- Hobbes, T. (1996 [1651]). *Leviathan*. Cambridge: Cambridge University Press.
- Hochstrasser, S. (2013). Face aux chômeurs, des conseillers démunis. Consulté le 20.10.2016 sur <https://www.letemps.ch/economie/2013/09/24/face-aux-chomeurs-conseillers-demunis>
- Hondagneu-Sotelo, P. (2000). Feminism and Migration. *Annals of the American Academy of Political and Social Science*, 571, 107-120.
- Honneth, A. (2000). *La lutte pour la reconnaissance*. Paris: Les Éditions du Cerf.
- Hopkins, R. (2008). *The Transition Handbook. From Oil Dependency to Local Resilience*. Cambridge: Green Books.
- Huber, E., & Stephens, J. D. (2001). *Development and crisis of the welfare state: parties and policies in global markets*. Chicago: The University of Chicago.
- Huet, J.-M., & Simon, A. (2007). Pouvoir et légitimité dans les associations. *L'Expansion Management Review*, 125(2), 118-129.
- Huguelet, V. (2016, 01.09.2016). Pousses urbaines. Neuchâtel: *A plus*.
- Hunout, P., Le Gall, D., & Shea, B. (2003). The Destruction of Society - Challenging the Modern Tryptique: Individualism, Hedonism, Consumerism. Consulté le 08.06.2016 sur <http://www.rachel.org/files/document/The Destruction of Society - Challenging th 2.pdf>.
- IMF. (2012). World Economic Outlook. Growth Resuming, Dangers Remain. Washington D.C.: IMF.
- Immergut, E. (1992). *Health Politics. Interests and Institutions in Western Europe*. Cambridge: Cambridge University Press.
- Innocenti, C. (2011). *Colloque "Migration et Identité". Rapport*. Fribourg: Université de Fribourg.
- INSEE. (2016). Contrat aidé. Consulté le 07.07.2016 sur <http://www.insee.fr/fr/methodes/default.asp?page=definitions/contrat-aide.htm>
- Innersop. (2010). Liste des programmes. Consulté le 05.11.2015 sur <http://www.innersop.ch/>
- Ion, J., & Ravon, B. (2005). *Les travailleurs sociaux*. Paris: La Découverte.
- Ipperciel, D. (2007). La Suisse: un cas d'exception pour le nationalisme? *Swiss Political Science Review*, 13(1), 39-67.
- Ireland, P. (1996). Capitalism without the capitalist: the joint stock company share and the emergence of the modern doctrine of separate corporate personality. *The Journal of Legal History*, 17(1), 41-73.
- Iversen, T. (2001). The dynamics of welfare state expansion *The new politics of the welfare state*. Oxford: Oxford University Press.
- Jacquemain, M. (2005). Le capital social : une introduction. In J. Houard & M. Jacquemain (Eds.), *Capital social et dynamique régionale* (pp. 5-40). Louvain-la-Neuve: De Boeck Supérieur.
- Jalbert, L. (1985). Décentralisation ou autonomie administrée: éléments de synthèse et de réflexion sur la réforme municipale et régionale au Québec. *Cahiers de recherche sociologique*, 3(1), 75-98.
- Jeanneau, L. (2010). Qu'est-ce qui motive les salariés du secteur associatif? Consulté le 25.09.2016 sur http://www.alternatives-economiques.fr/page.php?controller=article&action=htmlimpression&id_article=49859&id_parution=939
- Jeanneret, P. (2002). *Popistes. Histoire du Parti Ouvrier et Populaire Vaudois, 1943-2001*. Lausanne: Éditions d'en bas.
- Jenson, J. (2001). D'un régime de citoyenneté à un autre : la rémunération des soins. *Travail, genre et sociétés*, 6(2), 43-58.
- Jeunes socialistes Neuchâtelois. (2013). Motion populaire des Jeunes Socialistes Neuchâtelois (JSN) « Contre le gaspillage alimentaire dans le Canton de Neuchâtel ». Consulté le 19.10.2016 sur <http://jsne.ch/wp-content/uploads/2013/12/Motion-JSN.pdf>.
- JobEco. (n.d.). Table suisse. Consulté le 14.10.2016 sur <http://www.job-eco.ch/table-suisse.html>

- Jobert, B. (1994). *Le tournant néo-libéral en Europe*. Paris: L'Harmattan.
- Jonas, N., & Le Pape, M.-C. (2008). L'équilibre entre les lignées ? Les aides à la famille et à la belle-famille. *Population*, 63(2), 299-316.
- Jounin, N., Palomares, É., & Rabaud, A. (2008). Ethnicisations ordinaires, voix minoritaires. *Sociétés contemporaines*, 70(2), 7-23.
- Jovelin, E. (1999). *Devenir travailleur social aujourd'hui, vocation ou repli ? : l'exemple des éducateurs, animateurs et assistants sociaux d'origine étrangère*. Paris: L'Harmattan.
- Juan, S. (1999). L'utilité sociale de l'activité associative face à la professionnalisation et à la "marchandisation". *Sociologie du travail*, 41(2), 195-207.
- Julien Denis, M.-È., Trudelle, C., & Duchemin, É. (2013). L'autogestion, pour une autonomisation émancipatrice dans le milieu institutionnel universitaire : Le cas du CRAPAUD. *Nouvelles pratiques sociales*, 25(2), 173-188.
- Julliard, J. (1971). Fernand Pelloutier et les origines du syndicalisme d'action directe. *Le Mouvement social*(75), 3-32.
- JURIS. (1988). *Sozialgesetzbuch (SGB) Fünftes Buch (V) - Gesetzliche Krankenversicherung - (Artikel 1 des Gesetzes v. 20. Dezember 1988, BGBl. I S. 2477)*. Saarbrücken: JURIS.
- Kangas, O. (1994). The merging of welfare state models? Past and present trends in Finnish and Swedish social policy. *Journal of European social policy*, 4(2), 79-94.
- Karinthy, F. (1929). Chain-Links. Consulté le 13.06.2016 sur https://webcache.googleusercontent.com/search?q=cache:dt96TVuZCuIJ:https://djjr-courses.wdfiles.com/local--files/soc180%253Akarinthy-chain-links/Karinthy-Chain-Links_1929.pdf+&cd=1&hl=fr&ct=clnk&gl=ch&client=firefox-b
- Karsenti, B. (1994). *Marcel Mauss: le fait social total*. Paris: Presses Universitaires de France.
- Karsz, S. (2011). *Pourquoi le travail social? Définition, figures, clinique*. Paris: Dunod.
- Kellerhals, J. (1974). *Les associations dans l'enjeu démocratique. Etude sur la participation aux groupements organisés*. Lausanne: Payot.
- Kellerhals, J. (1993). Action collective et intégration sociale: dynamisme et tensions des stratégies associatives. In M.-C. Collaud & C.-L. Gerber (Eds.), *Vie associative et solidarités sociales* (pp. 11-22). Lausanne: Réalités sociales.
- Kellerhals, J. (2011). Associations. Consulté le 06.07.2016 sur <http://www.socialinfo.ch/cgi-bin/dicoposso/show.cfm?id=59>
- Kerschen, N. (1995). L'influence du rapport Beveridge sur le plan français de sécurité sociale de 1945. *Revue française de science politique*, 45(4), 570-595.
- Khaldoun, I. (1934). *Les Prolégomènes* (Vol. 1). Paris: Librairie Orientaliste Pau Geuthner.
- Kochen, M. (1989). *The Small World*. Norwood: Ablex Publishing Company.
- Kofler, A. C., & Fankhauser, L. (2009). *Femmes en migration. L'image des migrantes dans la perception de l'opinion publique et de la politique, ainsi que dans la recherche actuelle*. Berne: CFM.
- KOSKON. (2009). *Selbsthilfefreundlichkeit als Qualitätsmerkmal in der Gesundheitsversorgung*. Mönchengladbach: KOSKON.
- Krauz, A. (2014). Les villes en transition, l'ambition d'une alternative urbaine. *Métropolitiques*. Consulté le 06.06.2016 sur <http://www.metropolitiques.eu/Les-villes-en-transition-l.html>.
- Krugman, P. R., & Wells, R. (2009). *Microéconomie*. Bruxelles: De Boeck.
- Kuhnle, S. (2000). The Scandinavian Welfare State in the 1990's : Challenged but Viable. In M. Ferrera & M. Rhodes (Eds.), *Recasting European Welfare States* (pp. 209-228). London and Portland: Frank Cass Publishers.
- Kurth, L., Ribaux, A., Maire-Hefti, M., Perrin, Y., Karakash, J.-N., & Despland, S. (2014). *Programme de législation 2014-2017. Plan financier*. Neuchâtel: République et Canton de Neuchâtel.
- Kurth, M. (2008). *Aide sociale: à la croisée des mondes*. Yverdon-les-Bains: ARTIAS.
- Kurth, O., & Villarmarzo, S. (Writers). (2013). Minimag: Les ateliers destinés aux chômeurs aspirent à sortir de la logique d'occupation pour viser vraiment la réinsertion, *12H45*. Genève: RTS.
- Laacher, S. (2002). Les systèmes d'échange local (SEL) : entre utopie politique et réalisme économique. *Mouvements*, 19(1), 81-87.

- Labit, A. (2010). Associations et collectivités territoriales au cœur de la démocratie locale. Le cas de l'Indre. *Management & Avenir*, 40(10), 325-339
- Ladouceur, B. (2008). Serge Paugam, le lien social. Consulté le 06.06.2016 sur <https://lectures.revues.org/653#quotation>
- Lage, A. d. (2012). Les bénévoles face au cancer *Revue Projet*, 327(2), 98-98.
- Laguardia, J. G., & Ryan, R. M. (2000). Buts personnels, besoins psychologiques fondamentaux et bien-être: théorie de l'autodétermination et applications. *Revue québécoise de psychologie*, 21(2), 281-304.
- Lallement, M. (2012). *Histoire des idées sociologiques. Des origines à Weber*. Paris: Armand Colin.
- Lamour, J.-F. (2006). La conférence de la vie associative. Consulté le 06.07.2016 sur http://www.associations.gouv.fr/IMG/pdf/dp-conf-vie-associative_230106.pdf.
- Lardellier, P. (2004). *Célibat et amours sur le Web*. Paris: Belin.
- Lardellier, P. (2010). Rencontres amoureuses sur le Net. *Sciences Humaines*, 217(7), 117.
- Laroque, P. (1986). Préface. In B. Gibaud (Ed.), *De la mutualité à la sécurité sociale: conflits et convergences* (pp. 9-12). Paris: Les éditions ouvrières.
- Latouche, S. (2015). *Économies choisis? Échanges, circulations et débrouille*. Paris: Éditions de la Maison des sciences de l'homme.
- Laville, J.-L. (1994). Etat et société au défi de la solidarité: La France et son chômage. *Esprit*, 204, 69-79.
- Laville, J.-L. (2002). L'association comme lien social. *Connexions*, 77(1), 43-54.
- Laville, J.-L. (2003). Avec Mauss et Polanyi, vers une théorie de l'économie plurielle. *Revue du MAUSS*, 21(1), 237-249.
- Laville, J.-L. (2005). Solidarité. In J. L. Laville & A. D. Cattani (Eds.), *Dictionnaire de l'autre économie* (pp. 491-498). Paris: Desclée de Brouwer.
- Laville, J.-L. (2008). Encastrement et nouvelle sociologie économique: de Granovetter à Polanyi et Mauss. In M. La Rosa & J.-L. Laville (Eds.), *La sociologie économique européenne. Une rencontre franco-italienne* (pp. 11-25). Milan: FrancoAngeli.
- Laville, J.-L. (2010). Histoire et actualité de l'associationnisme : l'apport de Marcel Mauss. *Revue du MAUSS*, 36(2), 295-307.
- Laville, J.-L. (2014). Socio-économie et démocratie. L'apport de l'interdisciplinarité. *Revue Française de Socio-Économie*, 13(1), 249-258.
- Laville, J.-L. (2015). Fait associatif et démocratie plurielle. *Les Politiques Sociales*(1-2), 9-16.
- Laville, J.-L., & Chanial, P. (2005). Associationnisme. In J.-L. Laville & A. D. Cattani (Eds.), *Dictionnaire de l'autre économie* (pp. 45-52). Paris: Desclée de Brouwer.
- Laville, J.-L., Evers, A., Poujol, G., & Vaillancourt, Y. (1997). Association et société. In J.-L. Laville & R. Sainsaulieu (Eds.), *Sociologie de l'association. Des organisations à l'épreuve du changement social* (pp. 321-376). Paris: Desclée De Brouwer.
- Laville, J.-L., & Sainsaulieu, R. (1997). *Sociologie de l'association. Des organisations à l'épreuve du changement social*. Paris: Desclée de Brouwer.
- Lazega, E. (1994). Analyse de réseaux et sociologie des organisations. *Revue française de sociologie*, 35(2), 293-320.
- Lazega, E. (1995). Présentation. *Revue française de sociologie*, 36(4), 593-597.
- Le Borgne-Uguen, F., & Rebourg, M. (2012). *L'entraide familiale : régulations juridiques et sociales*. Rennes: Presses universitaires de Rennes.
- Le Bossé, Y. (2008). Penser pour agir : L'impératif d'une praxis scientifique dans le champ des pratiques sociales. *Nouvelles pratiques sociales*, 211(1), 158-166.
- Le Boulch, G. (2001). *Approche systémique de la proximité. Définitions et discussion*. Papier présenté aux 3èmes journées de la Proximité "Nouvelles croissance et territoires", Paris.
- Le Bras-Chopard, A. (1992). Métamorphoses d'une notion: la solidarité chez Pierre Leroux *La Solidarité: un sentiment républicain?* (pp. 55-69). Paris: Presses Universitaires de France.
- Le Cardinal, P., Ethuin, C., & Thibaut, M.-C. (2007). Quand la conquête de la citoyenneté renverse le cycle de la stigmatisation. *L'information psychiatrique*, 83(10), 807-814.

- Le Coadic, R. (2006). L'autonomie, illusion ou projet de société ? *Cahiers Internationaux de Sociologie*, 121(2), 317-340.
- Le Comptoir. (2015). Alain Caillé : « Il nous faut imaginer un monde post-croissantiste ». Consulté le 15.08.2016 sur <https://comptoir.org/2015/01/13/alain-caille-il-nous-faut-imaginer-un-monde-post-croissantiste/>
- Le Goff, J. (2012). Le droit à la fraternité n'existe pas. *Projet*, 329(4), 14-21.
- Le Grand Robert. (2013a). Ego-altruisme. Consulté le 31.07.2015 sur <http://gr.bvdep.com/>
- Le Grand Robert. (2013b). Hétérocentrique. Consulté le 31.07.2015 sur <http://gr.bvdep.com/>
- Leaper, R. (1991). Introduction to the Beveridge Report. *Social Policy & Administration*, 25(1), 3-13.
- Leca, J. (1993). L'évaluation dans la modernisation de l'Etat. *Politiques et management public*, 11(2), 161-172.
- Lees, L. H. (1998). *The Solidarities of Strangers: The English Poor Laws and the People, 1700-1948*. Cambridge: Cambridge University Press.
- Lefort, C. (1951). L'échange et la lutte des hommes. *Les temps modernes*, 6(64), 1400-1417.
- Lehndorff, S. (2015). La crise européenne ne fait que commencer - Un essai. *Revue française des affaires sociales*(3), 33-51.
- Leibfried, S. (1993). Towards a European Welfare State? In C. Jones (Ed.), *New Perspective on the Welfare State in Europe* (pp. 133-156). London: Routledge.
- Leibfried, S. (2001). *Welfare State Futures*. Cambridge: Cambridge University Press.
- Leimgruber, M. (2011). Etat fédéral, Etat social? L'historiographie de la protection sociale en Suisse. *Traverse*, 18(1), 217-237.
- Lerou, P. (1994). Acculturation politique dans les structures religieuses. *Annales historiques de la Révolution française*, 297(1), 479-481.
- Les Incroyables comestibles. (2016). Les Incroyables comestibles en Suisse romande. Consulté le 28.09.2016 sur <http://www.lesincroyablescomestibles.ch/>
- Letiche, H. (2006). Critical management studies (not) in The Netherlands. *critical perspectives on international business*, 2(3), 170-182.
- Letonturier, E. (2005). Sociologie des réseaux sociaux et psychologie sociale: Tarde, Simmel et Elias. *Hermès*, 41(1), 41-50.
- Letourmy, A., & Naïditch, M. (2009). L'émergence de la démocratie sanitaire en France. *Santé, Société et Solidarité*, 8(2), 15-22.
- Leyreloup, A.-M., Mans, O., & Catherine, D. (2009). Le forum serpsy : « Quand l'intérêt partagé fait lien ». *Empan*, 76(4), 107-114.
- Lienhard, A. (2006). Les Partenariats Public Privé (PPP) en Suisse. Expériences, risques et possibilités. *Revue internationale des Sciences administratives*, 72(4), 587-604.
- Lipovetsky, G. (2003). La société d'hyperconsommation. *Le Débat*, 124(2), 74-98.
- LIVES. (2012). Serge Paugam: "Le taux de pauvreté en Suisse n'est pas négligeable". Consulté le 02.11.2015 sur <https://www.lives-nccr.ch/de/node/606>
- Locke, J. (1988 [1689]). *Two Treatises of Government*. Cambridge: Cambridge University Press.
- Longchamp, P. (2014). Ce qu'écouter veut dire. Les infirmières scolaires face à la parole enfantine. *Anthropologie & Santé*, 8. Consulté le 12.11.2016 sur <http://anthropologiesante.revues.org/1276>.
- Loriaux, M., & Remy, D. (2005). *La retraite au quotidien : Modes de vie, représentations, espoirs et inquiétudes des personnes âgées*. Louvain-la-Neuve: de Boeck.
- Loterie Romande. (2012a). Foire Aux Questions. Consulté le 17.07.2015 sur <https://www.entraide.ch/fr/faq#n291>
- Loterie Romande. (2012b). Organisation. Consulté le 16.07.2015 sur <https://www.entraide.ch/fr/fribourg/contact>
- Loterie Romande. (2014). Conditions-cadre concernant la répartition des bénéfices de la Loterie Romande par les organes cantonaux. Consulté le 08.07.15 sur <https://www.entraide.ch/de/neuchatel/documents>

- Loterie Romande. (2015a). Chiffres du canton. Consulté le 08.07.2015 sur [https://www.entraide.ch/fr/neuchatel/chiffres-du-canton?e\[0\]=759](https://www.entraide.ch/fr/neuchatel/chiffres-du-canton?e[0]=759)
- Loterie Romande. (2015b). Portrait. Consulté le 16.07.2015 sur <https://www.loro.ch/fr/portrait>
- Loterie Romande. (2015c). Répartitions cantonales par domaine. Consulté le 10.07.2015 sur [https://www.entraide.ch/fr/content/repartitions-cantonales-par-domaine?e\[0\]=27&e\[1\]=11](https://www.entraide.ch/fr/content/repartitions-cantonales-par-domaine?e[0]=27&e[1]=11)
- Loterie Romande. (2016). Obtenir une contribution. Consulté le 03.10.2016 sur <https://www.entraide.ch/fr/neuchatel/obtenir-un-don>
- Lucas, B. (2010). Politiques du care et gouvernement de la vie: Une typologie des pratiques locales en Suisse. *Swiss Political Science Review*, 16(1), 109-146.
- Luczak, F., & Nabli, F. (2010). *Vie associative : 16 millions d'adhérents en 2008*. Paris: INSEE.
- Luisier, G. (2011). Marché du travail secondaire. Consulté le 13.08.2016 sur <http://www.socialinfo.ch/cgi-bin/dicoposso/show.cfm?id=482>
- Mailhot, T., Cossette, S., & Alderson, M. (2013). Une analyse évolutionniste du concept d'autosoins. *Recherche en soins infirmiers*, 112(1), 94-106.
- Maillard, P., & Nora, M. (2007). *70 clins d'oeil: 70 ans Loterie Romande, 1937-2007*. Lausanne: Loterie Romande.
- Maire-Hefti, M., & Despland, S. (2016). Rapport d'information du Conseil d'État au Grand Conseil concernant la publication d'un rapport sur la situation sociale dans le canton de Neuchâtel en 2015 en réponse à la motion PopEcoSol 03.176, du 3 décembre 2003, "Comment corriger une situation sociale inacceptable" à la motion interpartis de gauche 10.151, du 31 août 2010, "Il faut connaître l'ampleur et l'évolution de la pauvreté pour la combattre". Consulté le 19.10.2016 sur http://www.ne.ch/autorites/GC/objets/Documents/Rapports/2016/16014_CE.pdf.
- Malet, J. (2009). Les associations, source de vitalité du milieu rural ? *Pour*, 201(2), 97-102.
- Manier, B. (2012). *Un million de révolutions tranquilles: Travail, argent, habitat, santé, environnement...: comment les citoyens changent le monde*. Paris: Les liens qui libèrent.
- Marcel, J.-C. (2013). Solidarité sociale. In E. Universalis (Ed.), *Encyclopedia Universalis*. Boulogne Billancourt: Encyclopedia Universalis.
- Marchal, E. (1989). *La professionnalisation des associations*. [Doctorat [3ème cycle]]. Université de Lille, Lille.
- Marion, H. (1907 [1879]). *De la solidarité morale. Essai de psychologie appliquée*. Paris: Félix Alcan.
- Maris, B. (2011). de la Loi Le Chapelier (1791) à la CMU (1999): Le nouveau pacte social français. Consulté le 7 juin 2013 sur <http://ddata.over-blog.com/xxxyyy/0/20/93/22/Bernard-Maris--Le-nouveau-Pacte-Social-Francais-2011.pdf>
- Marpsat, M., & Razafindratsima, N. (2010). Les méthodes d'enquêtes auprès des populations difficiles à joindre : introduction au numéro spécial. *Methodological Innovations Online*, 5(2), 3-16.
- Marshall, T. H. (1950). *Citizenship and Social Class, and Other Essays*. Cambridge: Cambridge University Press.
- Martin, C. (1997). La comparaison des systèmes de protection sociale en Europe. De la classification à l'analyse des trajectoires d'État providence. *Lien social et politiques*, 37, 145-155.
- Martin, C. (2003). Changements et permanences dans la famille. In P. Huerre & L. Renard (Eds.), *Parents et adolescents. Des interactions au fil du temps* (pp. 17-37). Toulouse: ERES.
- Martin, C. (2010). Désaffiliation. In S. Paugam (Ed.), *Les 100 mots de la sociologie* (pp. 61-62). Paris: Presses Universitaires de France.
- Martin, O. (2010). Induction-déduction. In S. Paugam (Ed.), *Les 100 mots de la sociologie* (pp. 13-14). Paris: Presses Universitaires de France.
- Mathison, S. (1988). Why Triangulate ? *Educational Researcher*, 17(2), 13-17.
- Mattig, T. (2013). *L'échec de la loi sur la prévention: un enseignement*. Lausanne: Promotion Santé Suisse.
- Maurin, E. (2009). *La peur du déclassement. Une sociologie des récessions*. Paris: Le Seuil.
- Mauss, M. (2002 [1923-1924]). *Essai sur le don. Forme et raison de l'échange dans les sociétés archaïques*. J. M. Tremblay (Ed.). Chicoutimi: Les classiques des sciences sociales. Consulté sur

- http://classiques.ugac.ca/classiques/mauss_marcel/socio_et_anthropo/2_essai_sur_le_don/essai_sur_le_don.pdf.
- Mead, G. H. (1963). *L'esprit, le Soi et la Société*. Paris: Presses Universitaires de France.
- Mead, S. (2003). Defining peer support. *Intentional Peer Support: An Alternative Approach*. Consulté le 07.01.2015 sur http://www.parecovery.org/documents/DefiningPeerSupport_Mead.pdf
- Medigue, A. (2012). *Temps de vivre, lien social et vie locale. Des alternatives pour une société à taille humaine*. Gap: Éditions Yvec Michel.
- Meister, A. (1972). *Vers une sociologie des associations*. Paris: Les Éditions Ouvrières.
- Melucci, A. (1993). Vie quotidienne, besoins individuels et action volontaire. *Sociologie et sociétés*, 25(1), 189-198.
- Membrado, M. (2003). Les formes du voisinage à la vieillesse. *Empan*, 52(4), 100-106.
- Mendès France, P. (1987). *Pour une République moderne (1955-1962)*. Paris: Gallimard.
- Mengin, J. (2001). Enjeux pour les associations dans le développement territorial. In J.-C. Gillet (Ed.), *Les associations, des espaces entre utopies et pragmatismes* (pp. 47-56). Pessac: Presses Universitaires de Bordeaux.
- Merckle, P. (2004). *Sociologie des réseaux sociaux*. Paris: La Découverte.
- Mercklé, P. (2016). *La sociologie des réseaux sociaux*. Paris: La Découverte.
- Merrien, F.-X. (2000). *Globalisation et ajustement social: le cas des petits pays développés. Nouvelle-Zélande, Suède et Suisse dans une perspective comparative*. Papier présenté à la Conférence internationale de recherche en sécurité sociale "an 2000", Helsinki.
- Merrien, F.-X. (2001). Les nouvelles politiques sociales de la Banque mondiale : le cas des pensions. *Revue internationale des sciences sociales*, 170(4), 589-603.
- Merrien, F.-X. (2002). États-providence en devenir: Une relecture critique des recherches récentes. *Revue française de sociologie*, 43(2), 211-242.
- Merrien, F.-X. (2007). *L'Etat-providence*. Paris: Presses Universitaires de France.
- Merrien, F.-X., Parchet, R., & Kernén, A. (2005). *L'État social: une perspective internationale*. Paris: Armand Colin.
- Messu, M. (1997). L'exclusion : une catégorisation sans objet. *Genèses*, 27(1), 147-161.
- Meuwly, O. (2010). *Les assurances sociales: En révision*. Zürich et Genève: Avenir Suisse.
- Michels, R. (1914). *Les partis politiques: essai sur les tendances oligarchiques des démocraties*. Paris: Flammarion.
- Milgram, S. (1967). The Small World Problem. *Psychology Today*, 1(1), 61-67.
- Millett, P. (1991). *Lending and Borrowing in Ancient Athens*. Cambridge: Cambridge University Press.
- Millot, L. (2002). Ces "Chômeurs heureux" qui intriguent l'Allemagne. Consulté le 23.06.2016 sur http://www.libération.fr/futurs/2002/12/05/ces-chomeurs-heureux-qui-intriguent-l-allemande_423699
- Moachon, É. (2007). La mise en oeuvre de la lutte contre les abus : le cas du chômage. *Carnets de bord*, 13, 16-24.
- Molinier, P., Laugier, S., & Paperman, P. (2009). *Qu'est-ce que le Care? Souci des autres, sensibilité, responsabilité*. Paris: Petite bibliothèque Payot.
- Moreno, J. L. (1970). *Fondements de la sociométrie*. Paris: Presses Universitaires de France.
- Moreno, L. (2006). Le modèle de protection sociale des pays d'Europe du Sud. Permanence ou changement ? *Revue française des affaires sociales*, 1(1), 81-105.
- Morice, L. (2013). Serge Paugam: "Un sentiment de délitement de la société". Consulté le 02.02.2016 sur <http://tempsreel.nouvelobs.com/france-la-crise-sociale/20131120.OBS6094/serge-paugam-un-sentiment-de-delitement-de-la-societe.html>
- Morin, E. (1997). *Introduction à la pensée complexe* (Vol. 96). Paris: Seuil.
- Morin, E. (2002). Pour une politique de civilisation. *La pensée de midi*, 7(1), 40-50.
- Morin, E. (2004). *La méthode. Éthique* (Vol. 6). Paris: Seuil.
- Morin, E. (2008). *Pour une politique de civilisation*. Paris: Arléa.
- Morin, M.-L. (2012). L'entraide informelle dans les failles du droit. *Esprit*(10), 99-108.

- Mossier, V. (2009). *Comment les travailleurs sociaux continuent-ils le lien avec un client alors qu'ils sont en résonance?* [Mémoire de master]. HES-SO Valais, Sierre.
- Mouffe, C. (1986). L'offensive du néo-conservatisme contre la démocratie. In L. Jalbert & L. Lepage (Eds.), *Néo-conservatisme et restructuration de l'État* (pp. 35-47). Québec: Presses de l'Université du Québec.
- Moulinier, P. (2002). Les associations, bras séculier ou infanterie de l'action culturelle publique ? In P. Moulier (Ed.), *Les associations dans la vie et la politique culturelles. Regards croisés* (pp. 13-31). Paris: La Documentation française.
- Mucchielli, L. (2000). Le lien social en crise? Consulté le 28.06.2016 sur http://www.scienceshumaines.com/le-lien-social-en-crise_fr_12254.html
- Mucchielli, L. (2004). *Dictionnaire des méthodes qualitatives en sciences humaines et sociales*. Paris: Armand Collin.
- Muller, P. (2015). *Les politiques publiques*. Paris: Presses Universitaires de France.
- Murmann, A., Pecorini, M., de Rahm Gérard, & Carlos, L. (1988). *Portrait des salariés romands*. Lausanne: Éditions d'En Bas.
- NAKOS. (2017). Krankenkassen. Consulté le 26.05.2017 sur <https://www.nakos.de/informationen/foerderung/krankenkassen/>
- Narcy, M. (2009). Les salariés du secteur associatif sont-ils davantage intrinsèquement motivés que ceux du secteur privé ? *Economie & prévision*, 188(2), 81-99.
- Narcy, M., & Legros, D. (2004). Différentiel de salaire entre secteur sans but lucratif et secteur privé en France. In D. Girard (Ed.), *Solidarités collectives. Famille et solidarités* (Vol. 1, pp. 215-230). Paris: L'Harmattan.
- Nedelcu, M. (2008). Stratégies de migration et d'accès au marché du travail des professionnelles roumaines à Toronto. *Revue européenne des migrations internationales* 21(1), 77-106. Consulté le 06.08.2015 sur <http://remi.revues.org/2349>.
- Netter, T., Beauchamp, C., Mehra-Kerpelman, K., Perthuis, C., & von Rohlan, H. (2009, Décembre 2009). Etablir un "socle social" face à la crise. Genève: *Travail. Le magazine de l'OIT*, 67.
- Newman, M., Barabási, A.-L., & Watts, D. J. (2006). *The structure and dynamics of networks*. Princeton and Oxford: Princeton University Press.
- Niederberger, L. (2014). Markus Freitag: "Qu'en est-il de la solidité du ciment social en Suisse?". Consulté le 15.05.2017 sur <http://sgg-ssup.ch/fr/news-detail-fr/freitagmarkus.html>
- Ninacs, W. A. (2008). *Empowerment et intervention. Développement de la capacité d'agir et de la solidarité*. Québec: PUL.
- Noël, A. (1996). Présentation du numéro: Vers un nouvel État-providence? Enjeux démocratiques. *Politique et sociétés*(30), 3-27.
- Nyssens, M., & Petrella, F. (2009). Finalité sociale et partenariat public-privé dans l'offre de services quasi-collectifs locaux : une forme innovante de propriété. *Economies et sociétés. Série EGS, Economie et Gestion des Services*, 10(4), 747-774.
- OAF. (2017). Permanence juridique. Consulté le 02.06.2017 sur <http://www.oaf.ch/fr/permanence>
- Obinger, H. (1998a). Federalism, direct democracy, and welfare state development in Switzerland. *Journal of Public Policy*, 18(3), 241-263.
- Obinger, H. (1998b). *Politische Institutionen und Sozialpolitik in der Schweiz. Der Einfluss von Nebenregierungen auf Strukture und Entwicklungsdynamik des schweizerischen Sozialstaates*. Bern: Peter Lang.
- OCDE. (2005). *Perspectives de l'emploi de l'OCDE 2005*. Paris: OCDE.
- OCDE. (2014). Taux de syndicalisation. Consulté le 09.06.2017 sur http://stats.oecd.org/Index.aspx?DataSetCode=UN_DEN&Lang=fr
- OCSTAT. (2015). Statistique de la superficie de la Suisse et population résidente par canton en 2014. Consulté le 15.11.2015 sur http://webcache.googleusercontent.com/search?q=cache:nB3lJie1_m8J:www.ge.ch/statistique/tel/domaines/02/02_02/T_02_02_1_01.xls+&cd=3&hl=fr&ct=clnk&gl=ch

- OEDC. (2016). Taux de syndicalisation. Consulté le 27.06.2016 sur http://stats.oecd.org/Index.aspx?DataSetCode=UN_DEN&Lang=fr#
- Oetliker, U., & Häni, S. (2014). *Forfait CSIAS pour l'entretien. Calcul actualisé par l'OFS*. Neuchâtel: OFS.
- OFAS. (2006). Projet CII-MAMAC: un jalon de la lutte contre l'« effet tourniquet » dans les assurances sociales. Consulté le 06.11.2015 sur <http://www.bsv.admin.ch/aktuell/medien/00120/index.html?lang=fr&msg-id=3416>
- OFAS. (2011). Politique sociale: vue d'ensemble. Consulté le 16.09.2015 sur <http://www.bsv.admin.ch/themen/gesellschaft/00072/index.html?lang=fr>
- OFAS. (2014). *Assurances sociales en Suisse 2014. Statistique de poche*. Berne: OFAS.
- OFAS. (2015a). Développement continu de l'AI : favoriser la réadaptation par une meilleure coordination. Consulté le 13.08.2016 sur <http://www.bsv.admin.ch/aktuell/medien/00120/index.html?lang=fr&msg-id=56331>
- OFAS. (2015b). La réforme des prestations complémentaires assure le maintien des prestations. Consulté le 13.08.2016 sur <http://www.bsv.admin.ch/themen/ergaenzung/aktuell/01342/index.html?lang=fr&msg-id=59653>
- OFAS. (2015c). *Sécurité sociale CHSS 6/2015*. Berne: OFAS.
- OFAS. (2016a). *Assurances sociales 2015. Rapport annuel selon l'article 76 LPGA*. Berne: OFAS.
- OFAS. (2016b). Initiative populaire fédérale « AVSplus : pour une AVS forte » : Votation populaire du 25 septembre 2016. Consulté le 13.08.2016 sur <http://www.bsv.admin.ch/dokumentation/gesetzgebung/00092/03409/index.html?lang=fr>
- OFAS. (2016c). L'aide sociale: il ne s'agit pas d'une assurance. Consulté le 12.08.2016 sur <http://www.bsv.admin.ch/kmu/ueberblick/00490/01027/index.html?lang=fr>
- OFAS. (2016d). Sécurité sociale en Suisse. Consulté le 12.08.2016 sur <http://www.bsv.admin.ch/themen/ueberblick/00003/index.html?lang=fr>
- Office fédéral de l'environnement. (2008). *Loisirs et détente en forêt. Base, instruments, exemples*. Berne: Office fédéral de l'environnement.
- OFS. (2005a). Formes des familles et des ménages. Consulté le 27.06.2016 sur http://www.bfs.admin.ch/bfs/portal/fr/index/regionen/thematische_karten/gleichstellungsa_tlas/familien_und_haushaltsformen/singles.html
- OFS. (2005b). Formes des familles et des ménages. Mères et pères élevant seuls leurs enfants de moins de 16 ans. Consulté le 13.08.2016 sur http://www.bfs.admin.ch/bfs/portal/fr/index/regionen/thematische_karten/gleichstellungsa_tlas/familien_und_haushaltsformen/einelternfamilien.html
- OFS. (2006). Risque plus élevé d'isolement social parmi la population déjà défavorisée Neuchâtel: OFS [Communiqué de presse]. Consulté sur <https://www.admin.ch/gov/fr/accueil/documentation/communiques.msg-id-5921.html>
- OFS. (2009). *Newsletter. Informations démographiques*. Neuchâtel: OFS.
- OFS. (2012a). *Les disparités régionales en Suisse*. Neuchâtel: OFS.
- OFS. (2012b). Santé-Sentiment de solitude. Consulté le 27.06.2016 sur <http://www.bfs.admin.ch/bfs/portal/fr/index/themen/01/07/blank/ind43.indicator.43066.430110.html>
- OFS. (2014a). Bénéficiaires de l'aide sociale de nationalité étrangère selon le statut de séjour (2009-2014). Consulté le 13.08.2016 sur <http://www.bfs.admin.ch/bfs/portal/fr/index/themen/13/03/03/dos/04.html>
- OFS. (2014b). Bénéficiaires de l'aide sociale par classe d'âges (2005-2014). Consulté le 13.08.2016 sur <http://www.bfs.admin.ch/bfs/portal/fr/index/themen/13/03/03/dos/04.html>
- OFS. (2014c). Bénéficiaires de l'aide sociale selon la nationalité et le sexe (2005-2014). Consulté le 13.08.2016 sur <http://www.bfs.admin.ch/bfs/portal/fr/index/themen/13/03/03/dos/04.html>
- OFS. (2014d). *Définitions*. Neuchâtel: OFS.

- OFS. (2014e). Dépenses annuelles nettes d'aide sociale par bénéficiaire en 2012 selon les cantons. Consulté le 13.08.2016 sur <http://www.bfs.admin.ch/bfs/portal/fr/index/themen/13/03/03/dos/04.html>
- OFS. (2014f). Dossiers de l'aide sociale, bénéficiaire de l'aide sociale et taux d'aide sociale par canton (2005-2014). Consulté le 13.08.2016 sur <http://www.bfs.admin.ch/bfs/portal/fr/index/themen/13/03/03/dos/04.html>
- OFS. (2015). Statistique suisse de l'aide sociale 2014: résultats nationaux. Consulté le 10.10.2016 sur <http://www.bfs.admin.ch/bfs/portal/fr/index/news/medienmitteilungen.html?pressID=10606>
- OFS. (2016a). *Comptes globaux de la protection sociale 2014 : les prestations sociales représentent 24,5% du PIB*. Neuchâtel: OFS.
- OFS. (2016b). Divorce selon l'âge des époux. Consulté le 27.06.2016 sur <http://www.bfs.admin.ch/bfs/portal/fr/index/themen/01/06/blank/data/03.html>
- OFS. (2016c). Formes des familles et des ménages. Consulté le 27.06.2016 sur http://www.bfs.admin.ch/bfs/portal/fr/index/regionen/thematische_karten/gleichstellungsa_tlas/familien_und_haushaltsformen/einelternfamilien.html
- OFS. (2016d). Indicateurs régionaux. Produits intérieur brut par canton. Produit intérieur brut (PIB) cantonal par habitant. Consulté le 13.08.2016 sur <http://www.bfs.admin.ch/bfs/portal/fr/index/themen/04/02/05.html>
- OFS. (2016e). Proportion de naissances vivantes hors mariage. Consulté le 27.06.2016 sur <http://www.bfs.admin.ch/bfs/portal/fr/index/themen/01/06/blank/key/02/03.html>
- OFS. (2016f). *Résultats des années 2007 à 2014. Pauvreté et privation matérielle*. Neuchâtel: OFS.
- OFS. (2016g). Santé - Soutien social : relations de confiance. Consulté le 27.06.2016 sur <http://www.bfs.admin.ch/bfs/portal/fr/index/themen/01/07/blank/ind43.indicator.43062.430110.html>
- OFS. (2016h). Taux d'aide sociale selon la nationalité, le lieu de naissance, le sexe et la classe d'âge (2010-2014). Consulté le 10.10.2016 sur <http://www.bfs.admin.ch/bfs/portal/fr/index/themen/01/07/blank/ind43.indicator.43005.430101.html>
- OFS. (2016i). Taux de divortialité brut. Consulté le 13.08.2016 sur <http://www.bfs.admin.ch/bfs/portal/fr/index/themen/01/06/blank/key/06/02.html>
- OFS. (2016j). Taux de pauvreté et part de la population, selon différentes caractéristiques (2007-2014). Consulté le 13.08.2016 sur <http://www.bfs.admin.ch/bfs/portal/fr/index/themen/20/03/blank/key/07/01.html>
- OFS. (2016k). Votations: Indicateurs/ Participation. Consulté le 27.06.2016 sur <http://www.bfs.admin.ch/bfs/portal/fr/index/themen/17/03/blank/key/stimmbeteiligung.html>
- OFS. (2017). Confiance dans les institutions. Consulté le 30.05.2018 sur <https://www.bfs.admin.ch/bfs/fr/home/statistiques/themes-transversaux/mesure-bien-etre/indicateurs/confiance-institutions.html>
- OFS & DFI. (2015). *Statistique de l'accueil extrafamilial des enfants. Typologie des modes de garde*. Neuchâtel: OFS.
- OFSP & DFI. (2012). La loi a buté sur le frein aux dépenses, bien que le texte de loi ait lui-même trouvé une majorité. Consulté le 12.01.16 sur <http://www.bag.admin.ch/dokumentation/publikationen/01269/01277/index.html?lang=fr&download=NHZLpZig7t,lnp6l0NTU042l2Z6ln1ae2lZn4Z2qZpnO2YUq2Z6gpJCKfYB2fWym162dpYbUzd,Gpd6emK2Oz9aGodetmqaN19XI2ldvoaCUZ,s->
- OIT. (2016). *Emploi et questions sociales dans le monde: tendances pour 2016*. Genève: Organisation internationale du travail.
- OMS. (2016). La dépression en Europe : faits et chiffres. Consulté le 27.06.2016 sur <http://www.euro.who.int/fr/health-topics/noncommunicable-diseases/mental-health/news/news/2012/10/depression-in-europe/depression-in-europe-facts-and-figures>

- ONU. (2016). *Situation et perspectives de l'économie mondiale 2016*. New York: ONU.
- Ould Ahmed, P. (2010). La solidarité vue par l'« économie sociale et solidaire ». *Revue Tiers Monde*, 204(4), 181-197.
- Oxford Dictionaries. (2014a). Empower. Consulté le 21.11.2014 sur <http://www.oxforddictionaries.com/definition/english/empower>
- Oxford Dictionaries. (2014b). Self-Help. Consulté le 24.11.2014 sur <http://www.oxforddictionaries.com/definition/english/self-help>
- Oxford English Dictionary. (Ed.) (2013) Oxford English Dictionary. Oxford: Oxford University Press.
- Padis, M.-O. (2012). Dans les angles morts de l'approche économique. *Esprit*(10), 42-45.
- Palier, B. (1997). Les évolutions des systèmes de protection sociale en Europe et en France. Une perspective institutionnelle comparée. *Pouvoirs*, 82, 147-166.
- Palier, B. (2002). De la crise aux réformes de l'État-providence: Le cas français en perspective comparée. *Revue française de sociologie*, 43(2), 243-275.
- Palier, B. (2003). Gouverner le changement des politiques de protection sociale. In P. Favre & Y. Schemeil (Eds.), *Etre gouverné. Etudes en l'honneur de Jean Leca* (pp. 163-179). Paris: Presses de Sciences Po.
- Palier, B. (2006). La politique des réformes dans les États providence bismarckiens. *Revue française des affaires sociales*, 1(1), 51-80.
- Palier, B., Crépin, C., & Dauphin, S. (2013). Les défis de la protection sociale française dans un contexte d'eupéanisation. *Informations sociales*, 175(1), 14-21.
- Pan Ké Shon, J.-L. (1999). *Vivre seul, sentiment de solitude et isolement relationnel*. Paris: INSEE.
- Pannier, E. (2015). *Seule la réciprocité. Circulation non marchandes et relations sociales dans un village du nord du Vietnam*. Saint-Denis: Connaissances et Savoirs.
- Passaris, S., & Raffi, G. (1984). *Les associations*. Paris: La Découverte.
- Passy, F. (1998). *L'action altruiste*. Genève: Librairie Droz.
- Pattaroni, L. (2011). Le nouvel esprit de la ville. *Mouvements*, 65(1), 43-56.
- Paugam, S. (1991). *La disqualification sociale: essai sur la nouvelle pauvreté*. Paris: Presses Universitaires de France.
- Paugam, S. (1996). *L'exclusion. L'état des savoirs*. Paris: La Découverte.
- Paugam, S. (1998). Les formes contemporaines de la pauvreté et de l'exclusion. Le point de vue sociologique. *Genèses*, 31, 138-159.
- Paugam, S. (2000). *Le salarié de la précarité*. Paris: Presses Universitaires de France.
- Paugam, S. (2006). L'épreuve du chômage: une rupture cumulative des liens sociaux? *Revue européenne des sciences sociales*, 135(XLIV), 11-27.
- Paugam, S. (2008a). La condition ouvrière : de l'intégration laborieuse à l'intégration disqualifiante. *Cités*, 35(3), 13-32.
- Paugam, S. (2008b). Les formes de la pauvreté en Europe. *Regards croisés sur l'économie*, 4(2), 8-18.
- Paugam, S. (2009a). *La disqualification sociale*. Paris: Presses Universitaires de France.
- Paugam, S. (2009b). *Le lien social*. Paris: Presses Universitaires de France.
- Paugam, S. (2011a). Conclusion. Vers un nouveau contrat social? In S. Paugam (Ed.), *Repenser la solidarité. L'apport des sciences sociales* (pp. 949-978). Paris: Presses Universitaires de France.
- Paugam, S. (2011b). Introduction. Les fondements de la solidarité. In S. Paugam (Ed.), *Repenser la solidarité. L'apport des sciences sociales* (pp. 5-28). Paris Presses Universitaires de France.
- Paugam, S. (2011c). Renforcer la conscience de la solidarité. In S. Paugam (Ed.), *Repenser la solidarité. L'apport des sciences sociales* (pp. XI-XXI). Paris: Presses Universitaires de France.
- Paugam, S. (2011d). *Repenser la solidarité. L'apport des sciences sociales*. Paris: Presses Universitaires de France.
- Paugam, S. (2012). Relectures de Raymond Aron, Les Désillusions du progrès (1969). Les contradictions constitutives de la modernité. *Sociologie*, 3(4), 413-420.
- Paugam, S. (2014a). *L'intégration inégale. Force, fragilité et rupture des liens sociaux*. Paris: Presses Universitaires de France.
- Paugam, S. (2014b). *Le lien social*. Paris: Presses Universitaires de France.

- Paugam, S. (2017a). Poverty and Attachment Regimes in Modern Societies. In J. Schroeder, L. H. Seukwa, & U. Voigtsberger (Eds.), *Sozial Bildungsarbeit - Europäische Debatten und Projekte. Social Education Work - European Debates and Projects*. (pp. 9-27). Wiesbaden: Springer VS.
- Paugam, S. (2017b). *Questions économiques et enjeux sociaux. Les liens sociaux aux XXIème siècle [Séminaire]*. Papier présenté, Neuchâtel : Université de Neuchâtel.
- Paugam, S., & Zoyem, J.-P. (1998). Le soutien financier de la famille : une forme essentielle de la solidarité. *Économie et statistique*, 308(1), 187-210.
- Pellet, T. (2011). *L'économie sociale et solidaire: des acteurs économiques émergents sensibles aux questions sociales*. Yverdon-les-Bains: Artias.
- Pelletier, R. (1991). *L'État du Québec, dix ans plus tard (1980-1990)*. J.-M. Tremblay (Ed.). Chicoutimi: Les classiques des sciences sociales. Consulté sur http://classiques.uqac.ca/contemporains/pelletier_rejean/Etat_du_Quebec_1980_1990/Etat_qc_1980_90_tdm.html.
- Pelloutier, F. ([1921] 2007). *Histoire des Bourses du Travail: origines, institution, avenir*. A. Coste (Ed.). Paris: Gallica. Consulté sur <http://gallica.bnf.fr/ark:/12148/bpt6k23555r.r=Histoire+des+bourses+du+travail.langFR>.
- Pernot, J.-M. (2013). Rapport Beveridge. In H. Rouanet (Ed.), *Encyclopædia Universalis*. Roubaix: Encyclopædia Universalis.
- Perrin, G. (1967). Pour une théorie sociologique de la Sécurité Sociale dans les sociétés industrielles. *Revue française de sociologie*, 8(3), 299-324.
- Perrin, G. (1993). *Sécurité sociale*. Lausanne: Réalités sociales.
- Perru, O. (2000). Pour une épistémologie du concept d'association chez Émile Durkheim et chez Max Weber. *Philosophiques*, 27(2), 351-376.
- Pessis, C., Topçu, S., & Bonneuil, C. (2013). *Une autre histoire des "Trente Glorieuses": Modernisation, contestations et pollutions dans la France d'après-guerre*. Paris: La Découverte.
- Pidoux, M. (2013). *Nouvelles formes d'agriculture: Situation et potentiel de développement en Suisse*. Brugg: USP.
- Pierson, P. (1995). *Dismantling the welfare state?: Reagan, Thatcher and the politics of retrenchment*. Cambridge: Cambridge University Press.
- Pierson, P. (1996). The New Politics of the Welfare State. *World Politics*, 48(2), 143-179.
- Pierson, P. (1998). Irresistible forces, immovable objects: post-industrial welfare states confront permanent austerity. *Journal of European Public Policy*, 5(4), 539-560.
- Pierson, P. (2001). *The New Politics of the Welfare State*. Oxford: Oxford University Press.
- Pierson, P. (2002). Coping with Permanent Austerity : Welfare State Restructuring in Affluent Democracies. *Revue française de sociologie*, 43(2), 369-406.
- Pineault, É. (1997). Le retour de la charité. La solidarité saisie par la main invisible. *Cahiers de recherche sociologique*, 29, 79-102.
- Pineault, É. (2000). *Corporation, propriété et capitalisme. Le procès d'institutionnalisation politique et économique de la corporation*. J.-M. Tremblay (Ed.). Chicoutimi: Les classiques des sciences sociales. Consulté sur http://classiques.uqac.ca/contemporains/pineault_eric/corporation_propriete_capitalisme/corporation_propriete_capitalisme_texte.html.
- Pitrou, A. (1992). *Les solidarités familiales. Vivre sans famille?* Toulouse: Privat.
- Poder, T. G. (2011). What is Really Social Capital? A Critical Review. *The American Sociologist*, 42(4), 341-367.
- Poirier, M., Ritzhaupt, B., Larose, S., & Chartrand, D. (1998). Case management: Le modèle de l'Ouest de l'île de Montréal. *Santé mentale au Québec*, 23(2), 93-118.
- Polanyi, K. (1983). *La grande transformation*. Paris: Gallimard.
- Ponthieux, S. (2003). *Que faire du « social capital » ?* Paris: INSEE.
- Ponthieux, S. (2004). *Le concept de capital social, analyse critique*. Papier présenté au 10ème Colloque de l'ACN, Paris.
- Ponthieux, S. (2006). *Le capital social*. Paris: La Découverte.

- Popjura. (2010). Référendum contre la 4ème révision de la loi fédérale sur l'assurance-chômage obligatoire et l'indemnité en cas d'insolvabilité (loi sur l'assurance-chômage, LACI). Consulté le 09.11.2015 sur <http://www.popjura.ch/IMG/pdf/nein-aavig-unterschriftenbogen-f.pdf>.
- Powell, M., & Hewitt, M. (1998). The end of the welfare state? *Social Policy & Administration*, 32(1), 1-13.
- Preston, A. E. (1989). The Nonprofit Worker in a For-Profit World. *Journal of Labor Economic*, 7(4), 438-463.
- Prost, M., Cahour, B., & Detienne, F. (2014). Le partage d'émotions et de connaissances sur la pratique : dynamiques des échanges dans les communautés de pratique virtuelles de professionnels. *Le travail humain*, 77(2), 177-202.
- Proudhon, P.-J. (2013 [1865]). *De la capacité politique des classes ouvrières*. Paris: Hachette Livres.
- Prouteau, L. (2002). Le bénévolat sous le regard des économistes. *Revue française des affaires sociales*, 4(4), 117-134.
- Putnam, R. D. (1995a). Bowling Alone. Consulté le 17.06.2016 sur <http://webcache.googleusercontent.com/search?q=cache:QNgo42RPkQUJ:archive.realtor.org/sites/default/files/BowlingAlone.pdf+&cd=1&hl=fr&ct=clnk&gl=ch>
- Putnam, R. D. (1995b). Bowling Alone : America's Declining Social Capital *Journal Of Democracy*, 6(1), 65-78.
- Putnam, R. D. (2000). *Bowling Alone: The Collapse and Revival of American Community*. New York: Simon and Schuster.
- Quaresma, L. B. M. (1996). La solidarité: son expression, ses formes. Une réflexion sur le concept de solidarité. *Generations*, 9, 4-5.
- Quentel, J.-C., & Laisis, J. (2006). Le lien social et ses fondements. *Le Débat*, 140(3), 126-138.
- Quijoux, M. (2011). *Néolibéralisme et autogestion. L'expérience argentine*. Paris: IHEAL Éditions.
- Quivy, R., & van Campenhoudt, L. (2006). *Manuel de recherche en sciences sociales*. Paris: Dunod.
- R.E.R.S. (2014). Les principes. Consulté le 3 novembre 2014 sur <http://www.rers.ch/principes/>
- Ramis, M.-A., Chau, J. P.-C., Lo, S. H.-S., Sanders, L., & Chang, A. M. (2015). The effectiveness of peer-based interventions on health promoting behaviors in older people: a systematic review protocol of quantitative evidence. *The JBI Database of Systematic Reviews and Implementation Reports*, 13(9), 177-186.
- Rapoport, A., & Yuan, Y. (1989). Some experimental aspects of epidemics and social nets. In M. Kochen (Ed.), *The small world* (pp. 327-348). Norwood: Ablex Publishing Company.
- Rasse, P. (1992). *Exclus et exclusions. Connaître les populations, comprendre les processus. Rapport pour le Commissariat Général au Plan*. Paris: La documentation française.
- Ravier, J. (2013). Confréries de métier. In Encyclopedia Universalis (Ed.), *Encyclopedia Universalis*. Boulogne Billancourt: Encyclopedia Universalis.
- Raynaud, I. (2007). La problématique de l'identité appliquée à la catégorie des chômeurs. *Revue d'histoire des chemins de fer*, 36-37, 206-219.
- Recueil systématique de la législation. (2015). Loi sur l'action sociale (LASoc). Consulté le 18.03.2015 sur <http://rsn.ne.ch/ajour/default.html?8310.htm>
- Recueil systématique de la législation vaudoise. (2003). LOI sur l'action sociale vaudoise (LASV). Consulté le 22.06.2017 sur http://www.rsv.vd.ch/dire-cocoon/rsv_site/doc.pdf?docId=5214&Pvigueur=2017-01-01&Padoption=2016-06-07&Pcurrent_version=&PetatDoc=F&Pversion=12&docType=loi&page_format=A4_3&isRSV=true&isSJL=true&outformat=pdf&isModifiante=false.
- Redouls, O., Fournier, J.-M., & Leblanc, P. (2009). L'économie mondiale en 2008 : du ralentissement à la récession - Retournement de l'activité en France. *L'économie française*, 9-49.
- Renahy, N. (2010). Classes populaires et capital d'autochtonie. Genèse et usages d'une notion. *Regards Sociologiques*, 40, 9-26.
- Renard, D. (1995). Intervention de l'État et genèse de la protection sociale en France (1880-1940). *Lien social et politiques*(33), 13-26.
- Renard, D. (2000). Les trois naissances de l'Etat-providence. *Pouvoirs*, 94, 19-30.

- Renschler, I., Maggi, J., Cattacin, S., & Hausser, D. (2005). Citoyenneté et politiques de la santé en Suisse. Les politiques sanitaires à l'épreuve des changements. *Revue suisse de sociologie*, 31(1), 79-101.
- République et Canton de Genève. (2005). Loi sur la promotion de l'agriculture (LPromAgr). Consulté le 21.01.2016 sur https://www.ge.ch/legislation/rsg/f/s/rsg_M2_05.html
- République et Canton de Neuchâtel. (2011). Plan stratégique. Consulté le 04.07.2017 sur http://webcache.googleusercontent.com/search?q=cache:l_je4BvX-GcJ:www.ne.ch/autorites/DJSC/SIAM/Documents/LISA_Annexe2.pdf+&cd=5&hl=fr&ct=clnk&gl=ch&client=firefox-b
- République et Canton de Neuchâtel. (2013a). Bilan de législature 2009-2013. Consulté le 06.11.2015 sur http://www.ne.ch/autorites/DEAS/SASO/politique-action-sociale/cii/Documents/CII_BilanLegislature2009-2013.pdf.
- République et Canton de Neuchâtel. (2013b). Collaboration interinstitutionnelle. Consulté le 20.10.2016 sur <http://www.ne.ch/autorites/DEAS/SASO/politique-action-sociale/cii/Pages/accueil.aspx>
- République et Canton de Neuchâtel. (2013c). L'insertion sociale et professionnelle au cœur de la collaboration interinstitutionnelle (CII). Présentation du dispositif d'insertion neuchâtelois. Consulté le 20.10.2016 sur http://www.ne.ch/autorites/DEAS/SASO/politique-action-sociale/cii/Documents/CII_Presentation_20130808.pdf.
- République et Canton de Neuchâtel. (2014). Session des 27 et 28 mai 2014. Ordre du jour. Consulté le 19.10.2016 sur http://www.ne.ch/autorites/GC/sessions/ODJ/ODJ/1405_ODJ.pdf.
- République et Canton de Neuchâtel. (2015a). *Avant-projet de rapport du Conseil d'Etat sur la nouvelle stratégie d'intégration professionnelle*. Neuchâtel: République et Canton de Neuchâtel.
- République et Canton de Neuchâtel. (2015b). Loi sur l'action sociale (LASoc). Consulté le 16.09.2015 sur <http://rsn.ne.ch/ajour/dati/f/pdf/8310.pdf>.
- République et Canton de Neuchâtel. (2015c). Loi sur la promotion de l'agriculture (LPAgr). Consulté le 08.11.2016 sur <http://rsn.ne.ch/DATA/program/books/rsne/htm/9101.htm>
- République et Canton de Neuchâtel. (2016a). Aide sociale. Consulté le 10.10.2016 sur <http://www.ne.ch/autorites/DEAS/SASO/aide-sociale/Pages/accueil.aspx>
- République et Canton de Neuchâtel. (2016b). Jurisprudence administrative de l'Etat de Neuchâtel. Consulté le 22.10.2016 sur http://jurisprudenceadm.ne.ch/scripts/omnisapi.dll?OmnisPlatform=WINDOWS&WebServerUrl=jurisprudenceadm.ne.ch&WebServerScript=/scripts/omnisapi.dll&OmnisLibrary=JURISWEB&OmnisClass=rtFindinfoWebHtmlService&OmnisServer=JURISWEB,localhost:8000&Parametername=NEJURWEB&Schema=NE_JURWEB&Source=&Aufruf=getMarkupDocument&cSprache=FRE&nF30_KEY=6954&nTrefferzeile=1&Template=search_result_document.html
- République et Canton de Neuchâtel. (2016c). Les chiffres du chômage en Septembre 2016. Consulté le 10.10.2016 sur http://www.ne.ch/autorites/DEAS/STAT/emploi-chomage-salaire/Pages/Stat_Chom.aspx
- République et Canton de Neuchâtel. (2016d). Prix "Salut l'étranger!". Consulté le 03.10.16 sur <http://www.ne.ch/autorites/DEAS/COSM/Pages/salut-etranger.aspx>
- République et Canton de Neuchâtel. (2016e). *Rapport social 2015*. Neuchâtel: République et Canton de Neuchâtel.
- République et Canton de Neuchâtel. (2017). Révision des normes d'aide sociale dès le 1er mars 2017. Consulté le 27.06.2017 sur http://www.ne.ch/medias/Pages/170119_R%C3%A9vision-des-normes-d%27aides-sociale-d%C3%A8s-le-1er-mars-2017.aspx
- République française. (2002). LOI n° 2002-303 du 4 mars 2002 relative aux droits des malades et à la qualité du système de santé. Consulté le 22.05.2017 sur <https://www.legifrance.gouv.fr/affichTexte.do?cidTexte=JORFTEXT000000227015&categorieLien=id>
- Retière, J.-N. (2003). Autour de l'autochtonie. Réflexions sur la notion de capital social populaire. *Politix*, 16(63), 121-143.

- Riemer-Kafka, G. (2007). La solidarité, toile de fond des assurances sociales. In OFAS (Ed.), *Sécurités sociales. CHSS 2/2007* (pp. 59). Berne: OFAS.
- Rimke, H. M. (2000). Governing citizens through self-help literature. *Cultural Studies*, 14(1), 61-78.
- Ripoll, F. (2010). L'économie « solidaire » et « relocalisée » comme construction d'un capital social de proximité. Le cas des Associations pour le maintien d'une agriculture paysanne (AMAP). *Regards Sociologiques*, 40, 59-75.
- Rivière, C.-A. (2000). La sociabilité téléphonique. *Revue française de sociologie*, 41(4), 685-717.
- Rivière, C.-A. (2001). Le téléphone : un facteur d'intégration sociale. *Économie et statistique*, 345, 3-32.
- Rodriguez, J. (2008). De la charité publique à la mise au travail? Autour du Speenhamland Act. Consulté le 26.06.2013 sur <http://www.laviedesidees.fr/De-la-charite-publique-a-la-mise.html>
- Roques, M. (2004). Pour une analyse psycho-sociale du chômage : synthèse et perspective. In C. Louche & P. Pansu (Eds.), *La psychologie appliquée à l'analyse de problèmes sociaux* (pp. 129 – 156). Paris: Presses Universitaires de France.
- Rosanvallon, P. (1981). *La crise de l'Etat-providence*. Paris: Seuil.
- Rosanvallon, P. (1995). *La nouvelle question sociale. Repenser l'Etat-providence*. Paris: Seuil.
- Rosanvallon, P. (1999). *La crise du lien social: diagnostic et perspectives*. Papier présenté à la Conférence "D'un siècle à l'autre, l'Evangile, les chrétiens et les enjeux de société", Issy-les-Moulineaux.
- Rosanvallon, P., & Viveret, P. (1977). *Pour une nouvelle culture politique*. Paris: Seuil.
- Rosser, G. (1993). Solidarités et changement social. Les fraternités urbaines anglaises à la fin du Moyen Age. *Annales. Histoire, Sciences Sociales*, 48(5), 1127-1143.
- Rossier, R. (2016). La révolution digital, une machine à tuer l'emploi. Consulté le 25.04.2016 sur <http://mobile2.24heures.ch/articles/56a07a3fab5c371d3d000001>
- Rossini, S. (2015). L'Etat social suisse mis au défi de l'innovation Consulté le 13.08.2016 sur <http://www.reiso.org/spip.php?article5170>
- Rossini, S., & Favre-Baudraz, B. (2004). *Les oubliés de la protection sociale*. Lausanne: Réalités sociales.
- Rossini, S., & Fischer, A. (2015). *Les jeunes et la solidarité : enjeux et défis de la mémoire sociale*. Saarbrücken: Éditions universitaires européennes.
- Roucaute, D. (2014). La méthode Freinet, une pédagogie innovante au coeur de l'école publique. Consulté le 09.09.2015 sur http://www.lemonde.fr/societe/visuel/2014/09/15/la-methode-freinet-une-pedagogie-innovante-au-c-ur-de-l-ecole-publique_4487592_3224.html
- Rougeot, V. (2005). *L'économie sociale et solidaire: une "troisième voie" qui compte*. Paris: INSEE.
- Roussel, L. (1989). *La famille incertaine*. Paris: Odile Jacob.
- RRASMQ. (1996). L'entraide... Pratique alternative en santé mentale. Consulté le 07.01.2015 sur http://www.rrasmq.com/publications/Cadre_reference_Eentraide.pdf
- RTS. (2014). "La lutte des places" selon Vincent de Gaulejac. *L'invité du 12h30*. Consulté le 24.01.2016 sur <http://www.rts.ch/la-1ere/programmes/l-invite-du-12h30/6217136-la-lutte-des-places-selon-vincent-de-gaulejac-20-10-2014.html>
- RTS. (2015). Agenda: speed-meeting/dating du bénévolat. Consulté le 27.01.2016 sur <http://pages.rts.ch/la-1ere/programmes/chacun-pour-tous/7249711-chacun-pour-tous-du-27-11-2015.html>
- RTS. (2016a). En situation "critique", Neuchâtel annonce un sévère plan d'économies. Consulté le 19.10.2016 sur <http://www.rts.ch/info/regions/neuchatel/8047870-en-situation-critique-neuchatel-annonce-un-severe-plan-d-economies.html>
- RTS. (2016b). Le canton de Neuchâtel supprime les placements rémunérés pour chômeurs. Consulté le 13.10.2016 sur <https://www.rts.ch/info/regions/neuchatel/8036364-le-canton-de-neuchatel-supprime-les-placements-remuneres-pour-chomeurs.html>
- RTS. (2016c). Un adulte sur deux s'est investi dans une action bénévole en 2014. Consulté le 04.10.2016 sur <http://www.rts.ch/info/suisse/7509447-un-adulte-sur-deux-s-est-investi-dans-une-action-benevole-en-2014.html>

- RTS Info. (2016). Des centaines de milliers d'emploi menacés par la numérisation en Suisse. Consulté le 25.04.2016 sur <http://www.rts.ch/info/economie/7380769-des-centaines-de-milliers-d-emplois-menaces-par-la-numerisation-en-suisse.html>
- Sabourin, É. (2007). L'entraide rurale, entre échange et réciprocité. *Revue du MAUSS*, 30(2), 198-217.
- Safe Zone. (2016). Über Safe Zone. Consulté le 12.01.2016 sur <https://www.safezone.ch/ueber-safe-zone.html>
- Saglietto, L., David, D., & Cézanne, C. (2013). Etendue du capital social : Une proposition de mesures opérationnelles. *Revue d'économie industrielle*, 3(143), 177-204.
- Saillant, F., & Gagnon, É. (1996). Le *self-care* : de l'autonomie-libération à la gestion du soi. *Sciences sociales et santé*, 14(3), 17-46.
- Sainsbury, D. (1991). Analysing Welfare State Variations: The Merits and Limitations of Models Based on the Residual–Institutional Distinction. *Scandinavian political studies*, 14(1), 1-30.
- Salzgeber, R. (2012). Conséquences de la 4e révision de l'assurance-chômage pour l'aide sociale. *La vie économique*, 85(9), 62-66.
- Samek-Ludovivici, M. (2000). The Dynamics of Labour Market Reform in European Countries. In G. Esping Andersen & M. Regini (Eds.), *Why deregulate labour markets?* (pp. 30-65). Oxford: Oxford University Press.
- Sandelowski, M. J. (2008). Justifying Qualitative Research. *Research in Nursing & Health*, 31, 193-195.
- Sarthou-Lajus, N. (2013). Le droit de se connecter et... de se déconnecter. *Études*, 418(3), 292-294.
- Saucier, C., & Thivierge, N. (2003). Lien social et développement économique: l'économie sociale au Bas-Saint-Laurent. *Recherches sociographiques*, 44(2), 291-311.
- Sautereau, A., & Willemin, D. (Writers). (2014). Demain, je ne touche plus le chômage, *Temps présent*. Genève: RTS.
- Sauvêtre, P. (2016). Les politiques du commun dans l'Europe du Sud (Grèce, Italie, Espagne). Pratiques citoyennes et restructuration du champ politique. *Actuel Marx*, 59(1), 123-138.
- Sax, A. (2012). *Les raisons de la rentabilité d'un investissement dans l'entraide autogérée*. Bâle: InfoEntraide Suisse.
- Sayarh, N. (2013). La netnographie : mise en application d'une méthode d'investigation des communautés virtuelles représentant un intérêt pour l'étude des sujets sensibles. *Recherches qualitatives*, 32(2), 227-251.
- Scharpf, F. W. (1991). *Crisis and choice in European social democracy*. Ithaca: Cornell University Press.
- Schmidt, V. A., & Scharpf, F. W. (2000). *From Vulnerability to competitiveness : Welfare and Work in the Open Economy*. Oxford: Oxford University Press.
- Schnapper, D. (1981). *L'épreuve du chômage*. Paris: Gallimard.
- Schnapper, D. (2002a). *La démocratie providentielle. Essai sur l'égalité contemporaine*. Paris: Gallimard.
- Schnapper, D. (2002b). *La démocratie providentielle: essai sur l'égalité contemporaine*. Paris: Gallimard.
- Schultheis, F. (2009). *Les classes populaires aujourd'hui. Portraits de familles, cadres sociologiques*. . Paris: L'Harmattan.
- Schumacher, E. F. (1973). *Small is beautiful. Economics as if People Mattered*. London: Harpers Collins.
- Schuyt, T. N. M. (2010). La philanthropie dans les États providence européens: une promesse ambitieuse? *Revue internationale des Sciences administratives*, 76(4), 811-826.
- Schwartz, H. (2001). Round up the Usual Suspects !: Globalization, Domestic Politics, and Welfare State Change In P. Pierson (Ed.), *The new politics of the welfare state* (pp. 17-44). Oxford: Oxford University Press.
- SECO. (2010). *Rapport de l'OCDE sur la politique économique: besoin de réforme malgré une résistance relativement élevée à la crise*. Berne: SECO.
- SECO. (2016a). La situation sur le marché du travail en septembre 2016. Consulté le 10.10.2016 sur <https://www.seco.admin.ch/seco/fr/home/seco/nsb-news/medienmitteilungen-2016.msg-id-64045.html>

- SECO. (2016b). Taux de chômage selon les cantons. Consulté le 13.08.2016 sur <https://www.amstat.ch/v2/index.jsp?lang=fr>
- Seghers, V. (2009). *La nouvelles philanthropie (ré)invente-elle un capitalisme solidaire?* Paris: Éditions Autrement.
- Sel des rives. (2016). Accueil. Consulté le 07.09.2016 sur <http://sel-des-rives.ch/home>
- SEL La Chaux-de-Fonds. (2014). Les statuts. Consulté le 4 novembre 2014 sur <http://sel-la-chaux-de-fonds.ch/statuts/>
- SEL suisses. (2016). Qu'est-ce qu'un SEL? Consulté le 07.09.2016 sur <http://sel-suisse.ch/accueil.html>
- Selbsthilfefreundlichkeit und Patientenorientierung im Gesundheitswesen. (n.d.). Ein Netzwerk für mehr Patientenorientierung. Consulté le 12.01.2016 sur http://www.selbsthilfefreundlichkeit.de/selbsthilfe/content/wer_wir_sind/index_ger.html
- Selod, H. (2005). La mixité sociale : le point de vue des sciences économiques. *Informations sociales*, 125(5), 28-35.
- SEM. (2011). Livret B UE/AELE (autorisation de séjour). Consulté le 15.11.2015 sur https://www.sem.admin.ch/sem/fr/home/themen/aufenthalt/eu_efta/ausweis_b_eu_efta.html
- Semal, L., & Szuba, M. (2010). Villes en transition : imaginer des relocalisations en urgence. *Mouvements*, 63(3), 130-136.
- Séré de Lanauze, G., & Siadou-Martin, B. (2013). Pratiques et motivations de déconsommation. Une approche par la théorie de la valeur. *Revue française de gestion*, 230(1), 55-73.
- Service-Public. (2015). Salaire minimum de croissance (Smic). Consulté le 28.10.2015 sur <https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F2300>
- Sibony, D. (2013). *Capital social, philanthropie et identité. Quelles implications pour l'économie sociale ?* CNAM, Paris.
- Sillamy, N. (2003). *Dictionnaire de psychologie*. Paris: Larousse.
- Simmel, G. (1998 [1908]). *Les pauvres*. Paris: Presses Universitaires de France.
- Simmel, G. (1999 [1908]). *Sociologie. Etudes sur les formes de la socialisation*. Paris: Presses Universitaires de France.
- Simon-Muscheid, K. (2011). Compagnons. Consulté le 05.05.2016 sur <http://www.hls-dhs-dss.ch/textes/f/F16371.php>
- Siroën, J.-M. (1995). Le multilatéralisme, l'organisation mondiale du commerce et l'Union européenne. *Économie rurale*, 226(1), 11-17.
- Skjellaug, A. (2015). Le fédéralisme permet au génie local de s'exprimer. Consulté le 21.01.2016 sur <https://www.letemps.ch/suisse/2015/12/17/federalisme-permet-genie-local-s-exprimer>
- Smith, D. H. (1980). The Impact of the Nonprofit Voluntary Sector on Society. In T. D. Connors (Ed.), *The Nonprofit Organization Handbook* (pp. 17-29). New York: McGraw-Hill.
- SOLFIA. (2007). Dans la subtile grammaire politique qui unit les associations et l'Etat, le financement public fait figure de trait d'union. Consulté le 03.07.2017 sur http://solfia.org/spip.php?page=imprimer_article&id_article=128
- Spencer, H. (2013 [1898]). *The Principles of Sociology*. West Orange: Barton Press.
- SSUP. (2016). Nouveaux chiffres à propos du bénévolat. Consulté le 28.06.2017 sur <http://sgg-ssup.ch/fr/news-detail-fr/chiffres.html>
- Starke, P. (2006). The politics of welfare state retrenchment: A literature review. *Social Policy & Administration*, 40(1), 104-120.
- Stettler, F., & Hainard, F. (2010). *Anim'Action. Evaluation d'un projet d'animation socioculturelle dans deux quartiers de la ville de Neuchâtel*. Neuchâtel: Institut de sociologie.
- Stevan, C. (2016). Gaspillage alimentaire: la Suisse généreuse avec ses poubelles. Consulté le 19.10.2016 sur <https://www.letemps.ch/societe/2016/09/21/gaspillage-alimentaire-suisse-generouse-poubelles>
- StremLOW, J., Gysel, S., Mey, E., & Voll, P. (2004). *"Es gibt Leute, die das Gleiche haben..."Selbsthilfe und Selbsthilfeförderung in der deutschen Schweiz*. Luzern: Hochschule für Soziale Arbeit.

- Streuli, E., & Bauer, T. (2001). *Les "working poor" en Suisse. Etude de la problématique, de l'ampleur du phénomène et de ses causes*. Neuchâtel: OFS.
- Strohl, H. (2008). *L'État social ne fonctionne plus*. Paris: Albin Michel.
- Strohl, H. (2012). Reconnaître les solidarités de proximité. *Esprit*(10), 91-98.
- Stryker, R. (1998). Globalization and the welfare state. *International journal of sociology and social policy*, 18(2/3/4), 1-49.
- Studer, B. (1998). Soziale Sicherheit für alle? Das Projekt Sozialstaat. In B. Studer (Ed.), *Etappen des Bundesstaates. Staats- und Nationsbildung in der Schweiz, 1848–1998* (pp. 159-186.). Zürich: Chronos-Verlag.
- Sue, R. (2001). *Renouer le lien social. Liberté, égalité, association*. Paris: Odile Jacob.
- Sue, R. (2002). L'émergence du lien d'association. *Connexions*, 77(1), 55-59.
- Supiot, A. (1999). Les mésaventures de la solidarité civile. Pacte de solidarité et système d'échanges locaux. *Droit social*, 1(1), 64-73.
- SupportGroups.com. (2013). How This Site Works. Consulté le 08.01.2015 sur <http://www.supportgroups.com/how-this-site-works>
- Svallfors, S., & Taylor-Gooby, P. (2007). *The End of the Welfare State? Responses to state retrenchment*. London: Routledge.
- Swank, D. (2001). *Global Capital, Political Institutions, and Policy Change in Developed Welfare States*. New York: Cambridge University Press.
- Table suisse. (2016). Récupérer – Distribuer – Nourrir. Consulté le 14.10.2016 sur <http://schweizertafel.ch/fr/>
- Taboada Leonetti, I. (1994). Intégration et exclusion dans la société duale. Le chômeur et l'immigré. *International Review of Community Development*(31), 93-103.
- Talbot, D. (2006). La gouvernance locale, une forme de développement local et durable? Une illustration par les pays. Consulté le 29.01.2016 sur <http://developpementdurable.revues.org/2666#quotation>
- Tarrow, S. (1996). Making Social Science Work across Space and Time: A Critical Reflection on Robert Putnam's Making Democracy Work. *American political science review*, 90(2), 389-397.
- Tchernonog, V., & Vercamer, J.-P. (2006). *Trajectoires associatives. Enquête sur les facteurs de fragilités des associations*. Neuilly-sur-Seine: CNRS et Deloitte.
- Tétart, J.-M., & Le Bris, C. (2008). *Rapport du groupe de travail "Gestion contractuelle des services essentiels" du comité pour la Charte des services essentiels de l'Institut de la gestion déléguée*. Paris: Agence Française de Développement.
- Théret, B. (2010). État, finances publiques et régulation. In Y. Saillard & R. Boyer (Eds.), *Théorie de la régulation, l'état des savoirs* (pp. 189-197). Paris: La Découverte.
- Théry, I. (2011). Transformations de la famille et "solidarités familiales": questions sur un concept. In S. Paugam (Ed.), *Repenser la solidarité. L'apport des sciences sociales* (pp. 149-168). Paris: Presses Universitaires de France.
- Thierry, D. (2006). *L'entrée dans la retraite: nouveau départ ou mort sociale? Les enjeux individuels et collectifs*. Rueil-Malmaison: Liaisons.
- Tiberius, V. (2017). *Seasteads: Opportunities and Challenges for Small New Societies*. Zürich: vdf Hochschulverlag AG an der ETH Zürich.
- Tissot, S. (2009). Des gentrificateurs mobilisés. Les associations de quartier du South End à Boston. *Journal of Urban Research*. Consulté le 18.04.2017 sur <https://articulo.revues.org/1042>
- Titmuss, R. M. (1974). What is Social Policy? In B. Abel-Smith & K. Titmuss (Eds.), *Social Policy: An Introduction* (pp. 137-147). New York: Pantheon Books.
- Todd, E. (1983). *La troisième planète: structures familiales et systèmes idéologiques*. Paris: Seuil.
- Tönnies, F. (2010 [1887]). *Communauté et société. Catégories fondamentales de la sociologie pure*. Paris: Presses Universitaires de France.
- Toucas-Truyen, P. (2006). Société de secours mutuel. Consulté le 05.07.2013 sur http://www.alternatives-economiques.fr/societe-de-secours-mutuel_fr_art_223_31346.html

- Tremblay, P.-A. (2007). Le sens de la solidarité privée et publique dans la lutte contre l'insécurité alimentaire. *Economie et solidarités*, 38(1), 42-57.
- Tremblay, P. P. (2012). *L'administration contemporaine de l'État. Une perspective canadienne et québécoise*. Québec: Presses de l'Université du Québec.
- Trémintin, J. (2005). Le syndrome d'aliénation parentale. Consulté le 13.08.2016 sur <http://www.lien-social.com/le-syndrome-d-alienation-parentale>
- Tribune de Genève. (2013). 70 conseillers de placement "surchargés" se mettent en grève. Consulté le 14.11.2015 sur <http://www.tdg.ch/geneve/actu-genevoise/70-conseillers-de-placement-surcharges-se-mettent-en-greve/story/18118620>
- Tribune de Genève. (2014). Bénéfice de la Loterie Romande: des dizaines de dons annulés. Consulté le 15.07.2015 sur <http://www.tdg.ch/geneve/actu-genevoise/Benefices-de-la-Loterie-Romande-des-dizaines-de-dons-annules/story/20054896>
- Tribune de Genève. (2015). Dépendance à l'aide sociale fatale au permis de séjour. Consulté le 22.10.2016 sur <http://www.tdg.ch/suisse/Dependance-a-l-aide-sociale-fatale-au-permis-de-sejour/story/26124465>
- Truant, C. M. (1994). *The rites of labor. Brotherhoods of compagnonnage in old and new regime France*. New York: Cornell University Press.
- Truc, G. (2005). Simmel, sociologue du cosmopolitisme. *Tumultes*, 24(1), 49-77.
- Ughetto, P., & Combes, M.-C. (2010). Entre les valeurs associatives et la professionnalisation : le travail, un chaînon manquant ? Consulté le 29.07.2015 sur <http://socio-logos.revues.org/2462>
- Unil. (2016). Projets de recherche. Consulté le 05.10.2016 sur <https://www.unil.ch/lines/home/menuinst/projets-de-recherche.html>
- Urio, P. (2011). Fédéralisme. Consulté le 13.04.2017 sur <http://www.socialinfo.ch/cgi-bin/dicoposso/show.cfm?id=347>
- Vacheret, C. (2000). *Photo de groupe et soin psychique*. Lyon: Presse Universitaires de Lyon.
- Vaillancourt, Y., & Laville, J.-L. (1998). Les rapports entre associations et Etat: un enjeu politique. In A. Caillé & J.-L. Laville (Eds.), *Une seule solution, l'association? Socio-économique du fait associatif* (pp. 119-135). Paris: La Découverte M.A.U.S.S.
- Van Leeuwen, M. H. D. (2000). *The logic of charity: Amsterdam, 1800-1850*. London: Macmillan.
- Vandecasteele, I., & Lefebvre, A. (2006). De la fragilisation à la rupture du lien social : approche clinique des impacts psychiques de la précarité et du processus d'exclusion sociale. *Cahiers de psychologie clinique*, 26(1), 137-162.
- Vauchez, A. (1986). Les confréries au Moyen Age : esquisse d'un bilan historiographique. *Revue Historique*, 275(2), 467-477.
- Vermeersch, S. (2001). L'engagement associatif : quelles solidarités ? *Les Annales de la recherche urbaine*, 89(1), 46-52.
- Vermeersch, S. (2006). Liens territoriaux, liens sociaux : le territoire, support ou prétexte ? *Espaces et sociétés*, 126(3), 53-68.
- Vettori, A., Trageser, J., & von Stokar, T. (2015). *Les ligues de la santé en Suisse: tâches, rôles et perspectives*. Zurich: GELIKO.
- Vigour, C. (2005). *La comparaison dans les sciences sociales. Pratiques et méthodes*. Paris: La Découverte.
- Ville de Fribourg. (2017). Service de l'aide sociale de la Ville de Fribourg (SASV). Consulté le 17.07.2017 sur http://www.ville-fribourg.ch/fr/pub/officielle/affaires_sociales/aide_sociale.htm
- Ville de Genève. (2016). *La parole aux voisins et voisines*. Genève: Ville de Genève.
- Ville de Neuchâtel. (2013). *Procès verbaux du Conseil général. Trente-sixième période administrative 2012-2016: Année 2013-2014*. Neuchâtel: Ville de Neuchâtel.
- Vuillod, M., & Kesselman, D. (2004). *La négociation de projet. Des objectifs à la réalisation*. Paris: Technip.
- Vulbeau, A. (2010). Contrepoint - Cohésion sociale et politique sociale. *Informations sociales*, 157(1), 17-17.

- Wandfluh, H. (2011). Initiative parlementaire LACI. Délais-cadres et période de cotisation minimale pour personnes âgées de 55 ans ou plus. Rapport de la Commission de l'économie et des redevances du Conseil national (CER-N). Consulté le 12.11.2015 sur <https://www.admin.ch/ch/f/ff/2011/6695.pdf>.
- Wanlin, P. (2007). L'analyse de contenu comme méthode d'analyse qualitative d'entretiens : une comparaison entre les traitements manuels et l'utilisation de logiciels. *Recherches qualitatives*(3), 243-272.
- Wanner, P. (2008). Développer une politique familiale qui permette aux parents d'avoir le nombre d'enfants qu'ils souhaitent. In G. Bonoli & F. Bertozzi (Eds.), *Les nouveaux défis de l'Etat social. Neue Herausforderungen für den Sozialstaat* (pp. 137-150). Berne et Lausanne: Presses polytechniques et universitaires romandes.
- Warren, R. L. (1963). *Community in America*. Chicago: Rand McNally & Co.
- Wassermann, S., & Faust, K. (1994). *Social Network Analysis. Methods and Applications*. Cambridge: Cambridge University Press.
- Waszek, N. (2001). Aux sources de l'État social à l'allemande: Lorenz von Stein—et Hegel. *Revue germanique internationale*(15), 211-238.
- Watier, P. (2008). De la société aux formes de socialisation. *Sociétés*, 101(3), 49-61.
- Watts, D. J. (2003). *Six Degrees : The Science of a Connected Age*. New York: Norton.
- Weber, B. (2007). Pierre-à-Bot se mobilise pour renforcer les liens sociaux. Consulté le 18.06.2017 sur <http://www.neuchatelville.ch/d2wfiles/document/5130/5001/0/160307-lexpress.pdf>.
- Weber, F. (2013). OCE : le personnel est mécontent. Consulté le 20.10.2016 sur <http://www.sit-syndicat.ch/spip/spip.php?article468>
- Weber, M. (1971 [1921]). *Economie et Société*. Paris: Plon.
- Weber, M. (2008 [1905]). *L'éthique protestante et l'esprit du capitalisme*. Paris: Flammarion.
- Weinberg, A. (1996). Lien social : Fracture ou fragmentation ? *Sciences humaines*., 13, 5-11.
- Weinberg, A. (2001). Lien social. Crise et recomposition *Sciences Humaines*, 34, 58-61.
- Wellman, B., & Hoga, B. (2006). L'Internet, une présence immanente. In S. Proulx, L. Poissant, & M. Sénégal (Eds.), *Communautés virtuelles: penser et agir en réseau?* (pp. 37-56). Québec: Presses de l'Université Laval.
- Wessel, D. (2010). Did "Great Recession" Live Up to the Name? *The Wall Street Journal*. Consulté le 13 juin 2013 sur <http://online.wsj.com/article/SB10001424052702303591204575169693166352882.html>
- White, D. F., & Kossoff, G. (2011). Anarchisme, libertarisme et environnementalisme?: la pensée anti-autoritaire et la quête de sociétés auto-organisées. *Ecologie & politique*, 41(1), 145-171.
- Wichmann, N., Hermann, M., D'Amato, G., Efionayi-Mäder, D., Fibbi, R., Menet, J., & Ruedin, D. (2011). *Les marges de manoeuvre au sein du fédéralisme : La politique de migration dans les cantons*. Berne: CFM.
- Wilensky, H. L., & Lebeaux, C. N. (1965). *Industrial society and social welfare*. New York: Free Press.
- Wiliquet, C. (2011). Villes en transition : vers une économie conviviale. *Revue Projet*, 324 - 325(5), 83-88.
- Willems, E. (1970). *Dictionnaire de sociologie [adaptation française par Armand Cuvillier]*. Paris: M. Rivière et Cie.
- Williams, A. (1983). Changing Patterns of Horizontal and Vertical Linkages In R. T. Coward & W. M. Smith (Eds.), *Family Services. Issues and Opportunities in Contemporary Rural America* (pp. 87-101). Lincoln and London: University of Nebraska Press.
- Wilson, B. (1939). *Alcoholics Anonymous* (1st ed.). New York City: Works Publishing Company.
- Wilson, L. B., & Simson, S. P. (2006). *Civic Engagement and the Baby Boomer Generation. Research, Policy, and Practice Perspectives*. New York, London, Oxford: The Haworth Press.
- Wolff, F. (2015). La politique divise, le politique rassemble. Consulté le 10.09.2016 sur http://www.lemonde.fr/idees/article/2015/02/11/la-politique-divise-le-politique-rassemble_4574280_3232.html#ZWZCERGDWDPiE93U.99

- Worms, J.-P. (2006). Le capital social associatif en France hier et aujourd'hui. In M. Lallement (Ed.), *Le capital social* (pp. 226-245). Paris: La Découverte.
- Zoll, R. (1998). Le défi de la solidarité organique: avons-nous besoin de nouvelles institutions pour préserver la cohésion sociale? *Sociologie et sociétés*, 30(2), 1-10.
- Zoll, R. (2001). Le défi de la solidarité organique. Avons-nous besoin de nouvelles institutions pour préserver la cohésion sociale ? *Revue du MAUSS*, 18(2), 105-118.

LISTE DES ABBRÉVIATIONS

AA :	Assurance accident
AI :	Assurance invalidité
AIIM :	Association for Information and Image Management
AC :	Assurance-chômage
ACAP :	Association pour un Centre Autogéré Populaire
ACF:	Association or Personal & Organizational Change Firms
ACP :	Agriculture contractuelle de proximité
ADC :	Association pour la Défense des Chômeurs
ADCN :	Association pour la Défense des Chômeurs du littoral Neuchâtelois
AED :	Alternative Étudiante durable
AEPM :	Alliance des milieux économiques pour une politique de prévention modérée
AF :	Allocations familiales
AFS :	Association de familles et amis de personnes souffrant de schizophrénie
AGEFI :	Agence économique et financière
AM :	Assurance militaire
AMal :	Assurance-maladie
AMAP :	Associations pour le maintien d'une agriculture paysanne
AMat :	Assurance maternité
APG :	Allocation pour perte de gain en cas de service militaire et de maternité
ARC :	Association pour la recherche contre le cancer
ARS :	Agences régionales de santé
ARTIAS :	Association romande et tessinoise des institutions d'action sociale
ASLOCA :	Association suisse des locataires
AVS :	Assurance-vieillesse et survivants
BFEG :	Bureau fédéral de l'égalité entre femmes et hommes (État de Fribourg)
BIT :	Bureau International du Travail
CAGI :	Centre d'Accueil - Genève Internationale
CDIP :	Conférence suisse des directeurs cantonaux de l'instruction publique
CENEA :	Centre Neuchâtelois d'Alcoologie
CFC :	Certificat fédéral de capacité
CII :	Convention de collaboration interinstitutionnelle
CII-MAMAC :	Convention de collaboration interinstitutionnelle-Medizinisch-arbeitsmarktliche Assessments mit Case Management
CCIS :	Centre de Contact Suisses-Immigrés
CDS :	Conférence suisse des directrices et directeurs cantonaux de la santé

CETEL :	Centre d'étude, de technique et d'évaluation législatives
CGAS :	Compte global des assurances sociales.
CHF :	Francs suisses
CNAM :	Conservation national des arts et métiers
CRS :	Centres sociaux régionaux
CSI :	Centres sociaux intercommunaux
CSIAS :	Conférence suisse des institutions d'action sociale
CSDH :	Centre suisse de compétence pour les droits humains
CSP :	Centre social protestant
CUS :	Conférence universitaire suisse
DAFS :	Direction des Affaires sociales et familiales
DASA :	Dépendants affectifs et sexuels anonymes
DDASS :	Directions Départementales des Affaires Sanitaires et Sociales
DEAS :	Département de l'économie et de l'action sociale (État de Neuchâtel)
DEF :	Département de l'éducation et de la famille (État de Neuchâtel)
DEFR :	Département fédéral de l'économie, de la formation et de la recherche
DFI :	Département fédéral de l'intérieur
DGAS :	Direction Générale de l'Action Sociale du Canton de Genève
DSAS :	Département de la santé et de l'action sociale du Canton de Vaud
DSJ :	Direction de la sécurité et de la justice (État de Fribourg)
DSE :	Département de la sécurité et de l'économie (État de Genève)
ESPA :	Enquête suisse sur la population active
ESS :	Économie sociale et solidaire
FNS :	Fonds national suisse
FRACP :	Fédération romande d'agriculture contractuelle de proximité
FSSC :	Fédération suisse des syndicats chrétiens
GELIKO :	Conférence nationale suisse des ligues de la santé
GSR :	Guide social romand
HEF-TS	Haute école fribourgeoises de travail social
HES :	Hautes Écoles spécialisées
HETS :	Haute école du travail social
HPST :	Hôpital, Patients, Santé et Territoires
HSLU :	Hochschule Luzern – Soziale Arbeit
IDHEAP :	Institut de hautes études en administration publique
IMF :	International Monetary Fund
INED :	Institut national d'études démographiques

INSEE	Institut national de la statistique et des études économiques
IPC :	Indice des prix à la consommation
IPT :	Intégration pour Tous
JEU :	Jardin d'échange universel
JSN:	Jeunes socialistes neuchâtelois
KOSKON :	Koordination für die Selbsthilfe-Unterstützung in NRW (Nordrhein-Westfalen)
LAA	Loi fédérale sur l'assurance-accidents
LACI :	Loi sur l'assurance-chômage obligatoire et l'indemnité en cas d'insolvabilité.
LAI :	Loi fédérale sur l'Assurance-Invalidité
LAMal :	Loi fédérale sur l'assurance-maladie
LASV :	Loi sur l'action sociale vaudoise
LAVS :	Loi fédérale sur l'assurance-vieillesse et survivants
LASoc :	Loi sur l'action sociale du Canton de Neuchâtel
LETS:	Local Exchange Trading Systems
LIVES :	Projet national de recherche : Surmonter la vulnérabilité : perspective du parcours de vie
LMMT :	Logistique des mesures du marché du travail
LPP :	Loi fédérale sur la prévoyance vieillesse, survivants et invalidité
MACIT :	Mesures d'actions citoyennes
MAMT	Mesures actives du marché du travail.
M.A.U.S.S :	Mouvement anti-utilitaire en sciences sociales
MIP :	Mesures d'intégration professionnelle
MMT :	Mesures du marché de l'emploi,
MPF:	Mouvement populaire des familles
NAKOS :	Nationale Kontakt-und Informationsstelle zur Anregung und Unterstützung von Selbsthilfegruppen
NDYP:	New Deal for Young People
NTIC :	Nouvelles technologies d'information et de communication
ODAS :	Office cantonal de l'aide sociale
OCDE :	Organisation de Coopération et de Développement Économiques
OCE :	Office cantonal de l'emploi (État de Genève)
OCPM :	Office cantonal de la population et des migrations (État de Genève)
ODM :	Office fédéral des migrations
OFS :	Office fédéral de la statistique
OFAS :	Office fédéral des assurances sociales
OFE :	Office fédéral de l'environnement

OFET :	Office des emplois temporaire
OFSP :	Office fédéral de la santé publique
OIT :	Organisation internationale du travail
OMS :	Organisation mondiale de la santé
ONU :	Organisation des Nations Unies
ORP :	Office régional de placement
ORPN :	Office régional de placement neuchâtelois
PACS :	Pacte civil de solidarité
PAMT :	Politiques actives dans le marché du travail
PC :	Prestations complémentaires
PDC :	Parti démocrate-chrétien
PET :	Programmes d'emploi temporaire
PIB :	Produit intérieur brut
PLR :	Parti libéral-radical
PME :	Petite et moyenne entreprise
POP :	Parti Ouvrier et Populaire
PP :	Prévoyance professionnelle
PS :	Parti socialiste
PSET :	Programmes spécifiques d'emploi temporaire
RECIF :	Rencontre Échanges Centre Interculturel Femmes
RERS :	Réseau d'échanges réciproques de savoirs
RI :	Revenu d'insertion
RMA :	Revenu minimum d'activité
RRASMQ :	Regroupement des ressources alternatives en santé mentale du Québec
RSA :	Revenu de solidarité active
RSE :	Responsabilité sociale d'entreprise
RTS :	Radio Télévision Suisse francophone
SASH :	Service des Assurances Sociales et de l'Hébergement
SECO :	Secrétariat d'État à l'économie
SEFRI :	Secrétariat d'État à la formation, à la recherche et à l'innovation
SEL :	Système d'échange local
SEM :	Secrétariat d'Etat aux migrations
SMI :	Supplément minimal d'intégration
SMIC :	Salaire minimum de croissance
SMIG :	Service des migrations neuchâtelois
SPAS :	Service de prévoyance et d'aide sociale du Canton du Vaud

SSUP :	Société suisse d'utilité publique
SUVA :	Caisse nationale suisse d'assurance en cas d'accidents
SWI:	Swissinfo
SWOT	Strengths, Weaknesses, Opportunities and Threats
TANF:	Temporary Assistance for Needy Families
TUE :	Traité sur l'Union européenne
TVA :	Taxe sur la valeur ajoutée
UDC :	Union Démocratique du Centre
UE :	Union européenne
UE/AELE :	Union européenne/Association européenne de libre-échange
USS :	Union syndicale suisse
VAE :	Validation des acquis de l'expérience

ANNEXES

1. Quelques chiffres afférents aux assurances sociales

Dans le rapport annuel de 2015 des assurances sociales suisses de l'OFAS (2016a)⁷³⁹, nous pouvons relever quelques éléments chiffrés pour situer l'état des recettes et des dépenses mais aussi le nombre de bénéficiaires des différentes assurances sociales présentées plus en détail ci-dessous :

Données chiffrées sur les assurances sociales en 2015 ou 2014* ⁷⁴⁰						
Assurances sociales ⁷⁴¹	Total des recettes (en millions de francs suisses)	Total des dépenses (en millions de francs suisses)	Résultat d'exploitation (en millions de francs suisses)	Part des assurances sociales dans les recettes globales en 2014	Part des assurances sociales dans les dépenses globales en 2014	Nombre de bénéficiaires
AVS	41'177	41'735	-558	23.7%*	26.7%*	2'417'554
AI	9'918	9'304	614	5.7%*	6.1%*	255'347
PC	4'782 ⁷⁴²	4'782	0	2.7%*	3.1%*	315'040
PP*	69'635*	51'202*	18'432*	39.9%*	33.5%*	1'074'481*
APG	1'811	1'703	108	1.0%*	1.1%*	258'500*
Amal*	26'451*	26'155*	296*	14.9%*	17.1%*	-
AA*	8'565*	6'662*	1'903*	4.5%*	4.4%*	899'773* ⁷⁴³
AC	7'483	6'874	609	4.2%*	4.3%*	316'896
AF*	5'957 *	5'761 *	196 *	3.4%*	3.8%*	1'764'770
CGAS* ⁷⁴⁴	173'683*	152'065*	21'619*	100.0%	100.0%	-

Sources : chiffres extraits du rapport annuel *Assurances sociales 2015* (OFAS, 2016a)

⁷³⁹ Le dernier en date au moment de la rédaction (en août 2016).

⁷⁴⁰ Les chiffres apostrophés d'un astérisque * sont les chiffres disponibles seulement pour l'année 2014 et non 2015 à l'intérieur du rapport *Assurances sociales 2015* de l'OFAS.

⁷⁴¹ Notons encore que le coût de l'assurance-militaire s'élève à 192'215 milliers de francs suisses en 2015. Ce sont ainsi 3'787 rentes qui ont été allouées cette même année pour cette assurance.

⁷⁴² Les PC représentent par définition des comptes équilibrés (le montant des dépenses est égal à celui des recettes) puisqu'elles sont entièrement financées par des fonds publics (OFAS, 2016a).

⁷⁴³ Nombre d'accidents annoncés et rentes d'invalidité et de survivants cumulés.

⁷⁴⁴ Compte global des assurances sociales.

En 2014, les recettes du CGAS ont atteint globalement 174 milliards de francs suisses contre 152 milliards pour les dépenses. Entre 2009 et 2014 (période la plus récente entièrement disponible à ce jour⁷⁴⁵), les dépenses du CGAS ont augmenté en moyenne de 2.7%. Aussi, concernant tout d'abord l'AVS, notons que les recettes ont été inférieures aux dépenses en 2015 (première fois depuis 2008); les recettes ont ainsi diminué de 3.3%, les dépenses augmenté de 2.1%. Depuis 1987, cet état de fait a été relevé seulement en 2002 (lié à la crise des valeurs technologiques) et sur quatre années dans les années 1990. En ce qui concerne l'AI, sur la période 2009-2014, les dépenses ont baissé de 0.8%. Aussi en 2015, les dépenses de l'AI ont été parfaitement assurées par les recettes et ce depuis 2012, celles-ci ayant globalement diminué de 220 millions de francs suisses depuis 2008. Concernant plus en détail les PC, les dépenses ont gagné en importance sur la même période 2009-2014 dans le total du CGAS. Les dépenses de la PP ont elles aussi augmenté en moyenne de 3.1% sur les cinq années considérées. À noter que depuis 2012, le capital financier des institutions de prévoyance s'est vu croître de 150 milliards de francs, le montant des recettes excédant ainsi celui des dépenses. Les dépenses de l'APG ont en revanche perdu de l'importance dans le total du CGAS avec une progression moyenne de 1.7% sur la période 2009-2014. Les comptes de cette assurance avaient néanmoins enregistré des déficits suite à l'introduction de l'assurance-maternité en juillet 2005. Les taux de cotisation ont par la suite été relevés en 2011 et les recettes ont dès lors cru à nouveau supplantant désormais les dépenses. Toujours sur la même période, les dépenses de l'AMal ont quant à elles progressé en moyenne de 4.2%, ce qui représente une forte proportion au regard des autres assurances sociales. En 2014, les recettes ont ainsi augmenté de 4.8%. Notons ensuite que la plus faible progression de la période considérée est celles des dépenses de l'AA qui atteint 2.2%. Aussi, les recettes de cette assurance ont toujours été supérieures aux dépenses, exception faite pour l'année 2008 (conséquence de la crise financière). Concernant les dépenses de l'AC, l'OFAS souligne que celles-ci peuvent sensiblement fluctuer d'une année à l'autre ; celle-ci joue en ce sens un rôle de « tampon conjoncturel » fait ainsi remarquer l'institution - soulignant au passage que la croissance économique des années 2010 à 2014 en a réduit les dépenses. En revanche en 2015, les dépenses de l'AC ont à nouveau augmenté de 5.4% en raison notamment de la force du franc suisse. Enfin, les dépenses de l'AF ont connu une croissance de 3.6% entre 2009 et 2014. La part des dépenses de l'AF dans le total des dépenses a donc progressé et a en revanche diminué pour les recettes. A noter toutefois que depuis 2012, les recettes de l'AF excèdent les dépenses. Notons encore de manière plus large qu'en près de trente ans, le taux des prestations sociales est passé de 13.3% en 1987 à 20.4% en 2014 (soit une différence de 7.1 points de pourcentage). Aussi, l'assurance sociale contribuant le plus fortement à faire progresser ce taux reste depuis la fin des années 1980 (en chiffres absolus) la PP, suivie par

⁷⁴⁵ En août 2016.

l'AVS et l'AMal (OFAS, 2016a). Notons encore qu'entre 2003 et 2011, le taux d'endettement brut des collectivités publiques est passé de 50.2% à 33.2% si bien que la Confédération et les cantons ont pu réduire sensiblement leur dette au contraire des communes dont le niveau d'endettement s'est maintenu. Si en 2012 et 2013, les résultats financiers de la Confédération se sont détériorés, en comparaison internationale les finances publiques suisses restent relativement bonnes (Confédération suisse, 2016i).

2. Différenciation entre groupes autogérés et groupes de parole avec guidance professionnelle

L'entraide autogérée connaît depuis d'importantes évolutions (Borkman, 2011) que ce soit au niveau sémantique – on parle davantage aujourd'hui de *peer support*⁷⁴⁶ plutôt que *self-help group*, on note l'apparition de néologisme comme *support group* (mobilisé plus spécifiquement dans le domaine de la santé mentale) - ou par les formes multiples que peut prendre aujourd'hui l'entraide autogérée. Il devient par conséquent difficile de reconnaître aujourd'hui les frontières entre les groupes qui s'autogèrent de ceux impliquant des professionnels, ce qui interroge la nature de leurs objectifs. Cette nébuleuse relève ainsi la « 'porosité' croissante entre groupes autogérés au sens strict et groupes de parole avec guidance professionnelle » (ARTIAS, 2012, p. 12). Pour les différencier sous certaines dimensions, l'association ARTIAS s'est inspirée (librement) d'un tableau de Borkman (2011) qui compare les *Peer-Run Group* des *Professionally-Run Support Group*⁷⁴⁷. Dans le premier type de groupe, chaque individu prend des responsabilités par lui-même (*self-responsibility*) et participe volontairement, ce qui n'est généralement pas le cas dans le second groupe animé par des professionnels avec lesquels la participation devient alors contractuelle. Dans un groupe autogéré (groupe de pairs), l'individu se reconnaît lui-même comme un pair alors que dans un groupe avec guidance professionnelle, l'attribut de pair est donné par les professionnels. Les expériences vécues par les individus partagées pendant les séances sont considérées dans un groupe autogéré comme une « expertise acquise par l'expérience » et servent de base aux discussions menées alors que dans un

⁷⁴⁶ Qui peut être traduit par « soutien par les pairs » (Beetlestone, Loubières, & Caria, 2011). Le concept de *peer support* soutient l'idée d'une prise en charge collective d'assistance par des pairs. Généralement, les *peer support group* existent pour mieux faire face aux difficultés ou événements stressants de vie (*stressful life difficulties*) qu'il s'agisse de maladies ou de périodes de vie majeures (mort d'un proche, divorce, nouvelle parentalité,...) (Helgeson & Gottlieb, 2000). Il est passablement utilisé dans la littérature afférente à la santé mentale : « The provision of emotional, appraisal and informational assistance by a created social network member who possesses experiential knowledge of a specific behaviour or stressor and similar characteristics as the target population to address a health-related issue of a potentially or actually stressed focal person. » (Dennis cité par Embuldeniya et al., 2013, p. 4) Le *peer support* ne se rapporte pas uniquement au domaine psychiatrique et sanitaire: « Peer support is a system of giving and receiving help founded on key principles of respect, shared responsibility, and mutual agreement of what is helpful. Peer support is not based on psychiatric models and diagnostic criteria. It is about understanding another's situation empathically through the shared experience of emotional and psychological pain. » (S. Mead, 2003, p. 1)

⁷⁴⁷ ARTIAS les traduit respectivement comme « groupe de pairs » et « groupes avec guidance professionnelle » dans son tableau réinterprété (2012, p. 12).

groupe avec professionnels, ce sont les connaissances de ces derniers qui structurent la discussion dans le groupe. Tous les individus donnent et reçoivent réciproquement du soutien dans un groupe qui s'autogère tandis que dans un groupe avec professionnels, ce sont ceux-ci qui apportent de l'aide aux participants. Concernant plus spécifiquement les objectifs visés, la défense d'intérêts (*advocacy*) fait partie, dans un groupe autogéré, des motivations des individus au même titre que la « recherche de sens et de perspectives libératrices » (ARTIAS, 2012, p. 12), alors que ce n'est ni pour l'une ni pour l'autre une finalité dans un groupe avec professionnels. Enfin, les « vétérans » (*seasoned peers*) deviennent des « mentors » pour les groupes autogérés ne participant plus en revanche aux séances dans les groupes avec guidance professionnelle. Le seul point commun donné aux deux types de groupes est que les « ressources intrinsèques » (*inner resources*) des participants sont, dans les deux cas, encouragées. Une catégorie hybride est encore à spécifier : il s'agit des groupes dit « assimilables », à comprendre des groupes animés par des professionnels au sein desquels la place laissée à l'autodétermination des participants et au partage d'expériences vécues reste relativement forte et recherchée. La participation des membres, l'absence de hiérarchie et la gratuité doivent être garanties en leur sein (ARTIAS, 2012, p. 13).

3. Activités bénévoles en Suisse en 2014 et nouvelle tendance de recrutement de bénévoles (Speed-dating et speed-meeting du bénévolat)

En 2014, la population suisse aurait consacré près de 700 millions d'heures dans une activité bénévole. Un habitant sur deux de plus de 15 ans y a contribué bien que la tendance soit toutefois en baisse (RTS, 2016c). Ce constat est issu d'une récente étude suisse menée sur le bénévolat par l'Observation du bénévolat suisse (parue en février 2016 sur le site de la SSUP [Société suisse d'utilité publique]) dont voici en substance les principales informations à retenir :

En 2014, un quart de la population résidente suisse de plus de 15 ans s'est engagé à titre bénévole au sein de structures associatives et organisationnelles. Un dixième des personnes concernées sont dans un engagement volontaire— c'est-à-dire dans le cadre d'une fonction dans laquelle elles ont été élues – et actives dans un cadre de bénévolat formel. Au total, l'effectif du bénévolat formel en Suisse accuse une légère tendance à la baisse sur les trois dernières enquêtes effectuées (2006, 2009, 2014). Les principales caractéristiques des personnes actives dans le cadre du bénévolat formel mettent en évidence, comme toujours, un fort taux de personnes ayant un statut social élevé et un degré d'intégration avancé dans le cadre de leurs relations familiales, amicales ou encore professionnelles. Comme le révèlent les enquêtes d'années précédentes, l'engagement au sein du bénévolat formel est fréquemment observé chez les personnes au bénéfice d'un degré de formation élevé, dans le segment d'âge moyen, ayant des enfants en âge de scolarité obligatoire, en Suisse alémanique et à la campagne. Une différence toujours moins

significative entre les genres constitue le changement le plus notable et spécifique au groupe. Un peu comme au cours des années 2006 et 2009, les bénévoles formels accomplissent des travaux pratiques pour le compte d'associations et d'organisations comme par exemple la mise sur pied de rencontres et de manifestations. En outre, la notion de bénévolat formel en 2014 est de plus en plus liée à celle de la joie ou de services rendus à la communauté. (Markus Freitag, Manatschal, Ackermann, & Ackermann, 2016, p. 2)

Pour mieux valoriser et encourager le bénévolat, une nouvelle approche est mise en place en Suisse romande depuis 2013 pour recruter des bénévoles: le *speed-dating* ou *speed-meeting* du bénévolat. Bénévolat-Vaud a par ailleurs organisé dans le Canton de Vaud cette « opération séduction » pour la seconde année consécutive en 2015⁷⁴⁸. L'objectif visé par ces rencontres organisées annuellement est de mettre en contact des associations en recherche de bénévoles et de potentielles personnes intéressées à faire du bénévolat sur le principe d'une rencontre dite « express » (tours de table successifs de sept minutes entre chaque bénévole et association) dans une ambiance qui se veut conviviale. Le but visé est que les parties prenantes s'informent mutuellement sur les attentes, besoins et activités afin qu'elles puissent respectivement devenir ou accueillir de futurs bénévoles dans l'association. D'une part, les associations s'en servent pour recruter de futurs bénévoles et informer sur leurs activités tout en augmentant la visibilité et la promotion du groupe. D'autre part, les personnes intéressées à se lancer dans le bénévolat peuvent connaître les conditions d'un engagement bénévole auprès de différentes associations⁷⁴⁹ et choisir en fonction de leurs motivations celle pour laquelle elles seraient enclines à donner gracieusement de leur temps. Si cette méthode permet de mettre en relation de potentiels bénévoles et des associations, le laps de temps minuté nous paraît limité pour pouvoir pleinement informer et s'informer sur le groupe en question : les associations qui « recrutent » se doivent de présenter rapidement leurs activités et conditions d'engagement à de potentiels bénévoles invités à se présenter comme des candidats « attrayants », un peu à la manière d'un entretien d'embauche.

4. Mesure MACIT de Bénévolat-Vaud : quelques chiffres

Dans le rapport d'activité 2013 de l'association, il est indiqué que plus d'un tiers des participants à la mesure (35.7%) interrompt le programme les trois premiers mois et que plus d'un quart d'entre eux (26.0%) le stoppe entre le troisième, sixième et neuvième mois. L'association avance comme raisons

⁷⁴⁸ Une inscription obligatoire préalable est requise et la participation gratuite. Pour la session 2015 du *speed-meeting* entre associations et bénévoles, ce sont vingt-quatre associations qui y ont participé. En 2014, le rapport d'activité de l'association indique que cent quarante personnes s'y sont jointes. Le Canton de Neuchâtel a organisé son premier *speed-meeting/dating* du bénévolat en décembre 2015 tout comme les cantons de Fribourg (dont c'est la 3^{ème} édition en 2015), de Genève et du Valais sous l'impulsion du GRPB (Groupe romand de promotion du bénévolat). Une vingtaine d'associations étaient ainsi présentes dans les différents cantons romands.

⁷⁴⁹ Pour illustration, une potentielle bénévole demande si l'association prend en charge financièrement les déplacements (RTS, 2015).

d'interruption une multiplicité de facteurs et en relève une en particulier : la plus fréquente, qui concerne un tiers des participants, se rapporte à des problèmes de santé⁷⁵⁰ qui obligent la personne à interrompre son activité bénévole⁷⁵¹.

Sur la base de quatre rapports d'activité disponibles (2011, 2012, 2013, 2014⁷⁵²), le nombre de participants par année avoisine en moyenne près d'une centaine de personnes (une moyenne de 88 sur ces quatre dernières années et un effectif respectivement de 75, 104, 79 et 91⁷⁵³). La partition hommes-femmes quant à elle varie pour cette même période. En 2011, elle est annoncée comme équivalente (50%-50%). En 2012, il est seulement indiqué que davantage d'hommes y ont participé (aucun pourcentage n'est donné précisément). En 2013, ce sont 57% de femmes contre 43% d'hommes et, en 2014, 62% de femmes contre 38% d'hommes qui ont choisi de participer à cette mesure d'insertion sociale. Concernant l'âge, les données ne sont indiquées que pour les années 2011 (âge moyen de 45 ans), 2012 (âge moyen de 43 ans avec une forte polarisation entre participants jeunes et préretraités) et 2013 (tranches d'âge variant entre 20 et 61 ans, la catégorie d'âge la plus représentée est celle des plus de 50 ans [34%]). Concernant le niveau de formation des participants, il est indiqué en 2011 et 2012 que celui-ci est faible (correspondant au cycle scolaire initial indique les deux rapports d'activités) et en 2013 que près de la moitié des participants (46.8%) ont interrompu une formation de type CFC. Dans ce même rapport, il est toutefois précisé que la majorité d'entre eux ont déjà exercé une activité professionnelle. Enfin, relevons que le nombre d'organisations partenaires a quelque peu augmenté sur cette période (respectivement 38 en 2011, 44 en 2012 et 46 en 2014 [aucun effectif n'est donné pour l'année 2013]). Il reste cependant difficile sur la base d'une période de quatre ans et de ces quelques documents - notamment par le fait que les données ne soient pas systématiquement indiquées, ni de la même manière pour toutes les années (difficulté de donner une

⁷⁵⁰ Dans ce même rapport d'activité, il est indiqué que la majorité des participants (83.5%) présentent des problèmes de santé (d'ordre psychologique dans la plupart des cas). Ceci nous semble pouvoir potentiellement expliquer que ce soit ainsi la raison principale pour interrompre le programme.

⁷⁵¹ Dans le rapport d'activité 2012, sont également évoquées des raisons comme un déménagement ou encore le fait de ne pas vouloir s'engager dans l'immédiat dans une activité bénévole. Aucune autre donnée n'est indiquée sur les raisons d'interruption du programme dans les rapports d'activité 2011 ou 2014.

⁷⁵² Nous remarquons, sur la base de ces quatre rapports d'activité disponibles en ligne en décembre 2015 sur le site de l'association (les premiers disponibles depuis que les deux associations initiales ont fusionné en 2010 et que l'association est devenue ce qu'elle est aujourd'hui), que les données sur le nombre de participants, leur âge ou encore le nombre d'organisations partenaires ne sont pas indiquées de manière systématique ni identique chaque année. Nous relevons donc les informations telles qu'elles ont été transmises dans ces différents documents. Notons toutefois que le dernier rapport d'activité 2015 (lors de nos dernières recherches en octobre 2016) mentionne 114 participants (soit 23 participants de plus que pour l'année 2014). Aucune donnée sur le nombre d'hommes ou de femmes ni sur le niveau de formation n'est indiquée.

⁷⁵³ Concernant l'augmentation du nombre de participants de 15% entre l'année 2013 et 2014, l'association l'explique par une meilleure visibilité du programme et appréciation auprès des assistants sociaux - qui peuvent ensuite la proposer aux bénéficiaires du RI - et un contexte socio-économique qui encourageraient à avoir des activités solidaires : « Cela [l'augmentation du nombre de participants à la mesure constaté entre 2012 et 2014] peut être dû à deux facteurs. D'une part, les assistants sociaux connaissent de mieux en mieux notre mesure et l'apprécient et, d'autre part, le contexte économique et social pousse les gens à effectuer des engagements pour non seulement se sentir utile, mais aussi pour exercer une activité dont le sens premier est la solidarité. » (Information extraite du rapport d'activité 2014 de l'association)

analyse comparative) - de pouvoir établir de véritables tendances, voire de pouvoir définir un véritable profil-type (si tant est qu'il existe) du participant à cette mesure - outre le fait qu'il soit bénéficiaire d'un revenu d'insertion. Ce que nous pouvons néanmoins relever, c'est que le SPAS a augmenté le budget pour accroître la capacité d'accueil afin que davantage de participants puissent avoir accès à ce programme. De plus, l'association soumet un projet pilote pour l'année 2015 à l'attention des participants qui présentent des « fragilités psychologiques » en leur proposant un encadrement collectif trimestriel. Cette suggestion semble répondre au fait que le plus grand nombre d'interruptions du programme soit dû aux problèmes de santé (psychologiques en particulier) des participants. En leur offrant un encadrement plus spécifique, l'association espère certainement qu'un plus grand effectif puisse mener à terme le programme.

5. Entraide entre pairs virtualisée : une évolution du self-help vers Internet ?

L'évolution de l'entraide entre pairs se poursuit également sur Internet au sein notamment d'espaces virtuels de discussions en ligne asynchrones (forums) échangées par des internautes sur des problématiques diverses. Ces *online support groups*⁷⁵⁴ ou *online self-help groups* permettent ainsi aux individus y prenant part de former un réseau d'entraide virtuellement connecté où sont partagés témoignages et marques de soutien de manière manuscrite - ou autres types de mise en relation synchrones (comme les *chats*) - et par là même archivée. Les forums permettent ainsi une communication asynchrone à la différence des groupes d'entraides « physiques » habituels où les échanges se font oralement et synchroniquement. Ce sont donc deux configurations différentes d'organiser l'entraide autour de problématiques ou situations de vie communes. L'anonymat reste cependant de mise dans les deux cas de figure : valorisé et rigoureusement respecté dans les groupes

⁷⁵⁴ Il existe sur Internet des sites dédiés au *online support groups*. Pour illustration (sites anglophones), le site SupportGroups.com recense quelques milliers de messages (*posts*) d'internautes sur plus de deux cent thématiques créés sur le site (maladies, santé mentale, problématiques de société pour la plupart). Le site se définit comme « a safe social support network that allows members to join more than 220 condition-specific groups, seek emotional support, and find other members who are confronting the same problems » (SupportGroups.com, 2013). Le site affiche entre autres un partenariat avec un réseau de professionnels diplômés (conseillers, thérapeutes, psychologues). Le modèle est relativement similaire pour le site [DailyStrength](http://DailyStrength.com) qui annonce plus de cinq cent communautés de personnes qui « facing similar life challenges, medical conditions, and mental health issues and find people who understand exactly what you're going through » (DailyStrength, 2012). Ce site mentionne également une rubrique « *Experts Answers* » à travers laquelle l'internaute peut poser une question et obtient en ligne la réponse de professionnels identifiables (dont l'identité est révélée en ligne). Sur les deux sites, il faut au préalable s'inscrire et donc posséder un compte pour pouvoir poster des messages et se mettre en connexion avec les autres utilisateurs. De plus, il existe sur Internet de nombreux sites d'un genre similaire voire des sites qui se consacrent à un groupe focalisé sur une problématique spécifique (par exemple : [DepressionRecoveryGroups](http://DepressionRecoveryGroups.com)). Sur certains de ces sites, ce ne sont pas uniquement des forums qui sont proposés (soit la mise en contact désynchronisée des internautes entre eux), mais également un ensemble de services - dont certains cherchent aussi à proposer la synchronie dans les relations nouées (rencontres/conférences en ligne (*live web meetings*) avec des professionnels, messagerie instantanée (*chat rooms*), vidéos, documents, vente de livres...).

d'entraide classiques⁷⁵⁵, il semble presque aller de soi dans l'espace virtuel qu'offre Internet⁷⁵⁶ - à la différence qu'il existe un contact physique, des échanges en face à face directs dans les groupes d'entraide traditionnels qui n'existent pas dans les forums ou *chats* en ligne.

Participer à des groupes de soutien en ligne permettrait d'apporter un mieux-être psychique comme l'atteste une étude menée sur les dynamiques créées par les échanges entre pairs en ligne (Prost, Cahour, & Detienne, 2014). Dans cette recherche, deux concepts apparaissent comme étant caractéristiques : la communication empathique et le dévoilement de soi (*self-disclosure*). Les auteurs définissent la communication empathique comme « le partage d'expérience émotionnel, le témoignage d'un vécu similaire et l'intérêt porté au bien-être des autres participants » (Prost et al., 2014, p. 180), soit une communication qui se veut empreinte de sollicitude à l'attention de pairs avec lesquels on partage des expériences de vie communes (comme c'est également le cas dans les groupes d'entraide classiques). Ce concept comprend d'ailleurs une composante⁷⁵⁷ proche de la définition donnée par Finch et Groves du *care* qu'ils qualifient comme « une combinaison de sentiments, d'affections et de responsabilités, accompagnés d'actions qui subviennent aux besoins ou au bien être d'un individu dans une interaction en face à face » (cités par Molinier, Laugier, & Paperman, 2009, p. 36) qui ne répondrait en revanche qu'à l'entraide entre pairs établie dans des groupes d'entraide avec un contact physique. Par conséquent, cette définition du *care* ne s'applique pas aux groupes d'entraide en ligne. Aussi, il nous paraît que la communication empathique soit une caractéristique propre à la démarche générale d'entraide entre pairs, et non pas seulement caractéristique de l'entraide virtuelle entre pairs sur Internet. La seconde caractéristique relevée, le dévoilement de soi, qui qualifie l'action qui mène un individu à partager avec d'autres des éléments de sa vie privée, serait facilité dans le cadre d'échanges transitant par un espace virtuel, anonyme et sans contact physique (à la différence des groupes d'entraide traditionnels sur ce dernier point). Dans cette perspective, le dévoilement de soi serait davantage encouragé dans le cadre d'un partage d'émotions via un forum en ligne qu'il ne le serait dans un groupe d'entraide traditionnel puisque la rencontre physique des membres est évitée.

Concernant les groupes d'entraide suisses, un recensement en ligne d'un certain nombre d'entre eux a été établi pour en faciliter l'accès aux potentiels intéressés et les visibiliser par le truchement du site Internet d'InfoEntraide Suisse. La liste proposée en ligne par la fondation dirige les individus intéressés

⁷⁵⁵ De très nombreux sites de groupes d'entraide (dont celui auquel nous nous sommes intéressée) indiquent les douze traditions des Alcooliques Anonymes. Concernant l'anonymat, il est traité à la 11^{ème} et 12^{ème} tradition qui sont respectivement les suivantes : « La politique de nos relations publiques est basée sur l'attrait plutôt que sur la réclame ; nous devons toujours garder l'anonymat personnel dans la presse écrite et parlée de même qu'au cinéma » et « L'anonymat est la base spirituelle de nos traditions, rappelant toujours de placer les principes au-dessus des personnalités » (Groupe francophone en ligne "Vivre sans Alcool" des Alcooliques Anonymes, n.d.).

⁷⁵⁶ À l'exception d'internautes qui désireraient poster volontairement une photo personnelle voire utiliser, non pas un pseudo, mais leur véritable identité lorsqu'ils soumettent leurs messages sur ces forums d'entraide en ligne.

⁷⁵⁷ Soit « l'intérêt porté au bien-être des autres participants » extrait de la définition donnée plus haut dans ce même paragraphe.

sur les sites des différents groupes (pour toute la Suisse ou seulement une région [alémanique, romande, italienne]) qui proposent pour nombre d'entre eux des forums.

La mise en place d'un dispositif plus large pour l'entraide entre pairs en ligne envisagée par la fondation fait suite aux constats tirés d'une enquête sur les groupes d'entraide en Suisse - qu'ils ont menés dans le cadre d'une collaboration afin de mieux déterminer les besoins et attentes de ceux-ci - pour mieux « repérer les désorganisations des groupes » souligne l'une des membres de la fondation interrogée. Ils ont constaté que les groupes peinent à capter de nouveaux membres quand ceux-ci, devenus trop âgés, décident de ne plus y participer. L'enquêtrice avance qu'avec les nouveaux médias, les jeunes « ont de plus en plus tendance à se faire aider sur Internet, par les forums et les chats ». C'est également l'une des raisons qui pousse la fondation à réfléchir à la manière de mieux intégrer ces évolutions dans ce qu'elle peut proposer aux personnes potentiellement intéressées par ce type de démarche. La diversité d'outils de mise en relation des utilisateurs est discutée à la condition que les démarches proposées puissent permettre de garantir l'anonymat des individus. Relevons qu'est envisagée la présence de modérateurs qui pourraient être des spécialistes, ce qui sous-tend qu'Internet n'abolit pas la participation de professionnels dans les services offerts aux internautes, voire même dans de nombreux cas que cela est au contraire régulièrement proposé.

Mobiliser l'espace virtuel répondrait aussi à une certaine demande, celle de ne pas avoir comme seul choix de participer physiquement à des réunions lors de contacts entre pairs : d'une part, cela permettrait de préserver encore mieux l'anonymat – la personne échappe ainsi au face-à-face entre participants inévitable lors des séances dans les groupes d'entraide traditionnels ; d'autre part, cela élimine certaines contraintes (déplacement pour se rendre aux séances, possibilité de trouver un groupe existant et, si possible, à relative proximité géographique de son domicile, respect d'un horaire et d'un jour pour participer aux séances, trouver un lieu de rencontre,...). En outre, l'investissement peut sembler moins important depuis son écran à domicile. Notons que développer des échanges de manière virtuelle n'exclut pas la possibilité de les développer « réellement » par la suite dans le cadre de rencontres en face-à-face. La combinaison de ces deux types de démarche est ainsi possible et parfois réalisée. Le spectre de contacts potentiels peut aussi être élargi par l'entraide sur Internet (échelle transnationale). Internet permet d'abolir les frontières et de mettre en contact des personnes géographiquement (très) éloignées, ce à quoi ne peut prétendre un groupe d'entraide traditionnel.

Si Internet participe clairement aux évolutions que connaît le mouvement actuel du *self-help*, certaines des caractéristiques propres aux séances en face-à-face des groupes d'entraide pourraient en revanche manquer. Ces attributs spécifiques aux groupes d'entraide non virtuels se présentent comme des avantages inhérents au monde « réel » et plus particulièrement intrinsèques aux rencontres tangibles du face-à-face faites lors des séances des groupes :

On peut trouver plein de choses sur Internet, mais ce n'est pas Internet qui va redonner aux gens de la confiance, de la reconnaissance, de la réciprocité, etc. Il y a des groupes qui utilisent Internet, mais on ne trouve pas tout sur Internet. On trouve certes des infos, des témoignages, des publicités, des données, mais on ne va pas trouver la vie du *Geborgenheit* (sentiment de sécurité), l'espace de vie collective, d'appartenance, de reconnaissance respective que fournit un groupe dans la vie « réelle ». (Boris, membre du Conseil de fondation d'InfoEntraide Suisse)

Ces quelques sentiments relevés (sécurité, appartenance, reconnaissance, vie collective) qui seraient à son sens plus développés dans les groupes d'entraide non virtuels sont similaires à certains des effets que produiraient, pour les individus, la participation à un groupe d'entraide d'après une étude menée sur l'évaluation des groupes d'entraide en Suisse alémanique en 2004 (StremLOW et al., 2004). Afin de faire apparaître les modalités/modes d'action (*Wirkungsweisen*) ainsi que les effets de l'appartenance à un groupe (*Wirkungen der Gruppenmitgliedschaft*), les auteurs ont élaboré un tableau qui recense quatorze prestations (*Leistungen*) que les membres estiment recevoir à travers leur participation à un groupe d'entraide « physiques »⁷⁵⁸ : richesse des expériences des personnes concernées par une situation analogue (*Gleichbetroffener*), informations reçues à travers des personnes concernées par une situation analogue, sentiment d'appartenance, informations pratiques et tuyaux/astuces, lieu d'accueil pour questions et informations, contacts détendus (*lockere Kontakte*) avec des personnes concernées par une situation analogue, sentiment de sécurité, soutien mutuel comme dans une famille, modèle vers lequel on peut s'orienter, possibilité de communication à deux (*Zweiergesprächen*), apprentissage d'un nouveau modèle de conduite, acquisition d'un savoir technique, informations à travers des personnes qualifiées, possibilité de représenter les requêtes des personnes concernées (*Betroffene Anliegen*) en public (StremLOW et al., 2004, p. 56)⁷⁵⁹.

Dans les effets produits précités par ce type spécifique d'entraide entre pairs, il apparaît que certains d'entre eux soient propres aux logiques tant *online* que *offline* (ce qui a trait au dévoilement de soi notamment), bien que certains d'entre eux concernent plus spécifiquement l'une ou l'autre. Il faudrait naturellement pouvoir comparer les discours de personnes qui utilisent l'une et/ou l'autre de manière

⁷⁵⁸ Nous tenons à préciser qu'il s'agit de notre traduction libre du tableau (Abbildung 10) *Leistungen der Gruppe an die Mitglieder* (StremLOW et al., 2004, p. 56). L'ordre présenté de ces différents effets ressentis indique ceux qui sont le plus souvent donnés par les membres (soit dans un ordre décroissant d'importance).

⁷⁵⁹ Sur la base de ce recensement, nous pouvons constater que c'est principalement l'échange réel (à comprendre comme les interactions en face-à-face) entre les personnes concernées par une problématique commune qui est ressenti comme particulièrement fort par les membres, qu'il s'agisse du partage d'expériences respectives, d'informations et conseils qu'ils peuvent recevoir et donner dans un cadre perçu comme bienveillant tout comme le fait de posséder un lieu qui concentre ce recueil de renseignements et connaissances de terrain. Le sentiment d'appartenance semble également être de prime importance pour les personnes ayant participé à l'enquête puisqu'il est mentionné en troisième position dans la liste susmentionnée. Ce sentiment d'appartenance a priori créé serait l'une des fonctions du dévoilement social qui permettrait entre autres aux individus de « procéder à une comparaison sociale » qui serait vue comme une « source de réassurance », mais également de « normaliser une expérience » ou encore de « réduire l'isolement émotionnel » en plus d'« aider à prendre des décisions ou encore enrichir leur [celles des participants des communautés de soutien virtuelles] référentiel de situations connues » (Prost et al., 2014, p. 181).

plus approfondie pour permettre une évaluation complète et pouvoir corroborer ou non les propos de notre enquêté sur cet aspect.

Certaines dérives possibles sont toutefois à éviter dans l'administration d'une entraide en ligne : « Comment faire sur Internet pour manager une certaine qualité de groupes de contact qui ne soient pas que des groupes sauvages ou des groupes susceptibles d'être piratés ou vampirisés par l'industrie ou des commerciaux ? » (Boris, membre du Conseil de fondation d'InfoEntraide Suisse) Pour mener au mieux ce projet de développement de l'entraide en ligne prévu par la fondation, il évoque le besoin de ressources et d'évaluation, ce qui se fait déjà dans d'autres pays (en Allemagne plus spécifiquement).

6. Quelques données graphiques concernant les montants alloués par la Loterie Romande

Sont ici présentées quelques données graphiques des montants alloués à l'organe de répartition neuchâtelois de la Loterie Romande.

Montants en francs suisses alloués et pourcentages par secteur d'attribution de l'organe de répartition neuchâtelois de la Loterie Romande de 2006 à 2014

Année	Action sociale		Jeunesse et éducation		Santé et handicap		Culture	
	Montant alloué	Pourcentage	Montant alloué	Pourcentage	Montant alloué	Pourcentage	Montant alloué	Pourcentage
2006	784500	6.8%	493500	4.3%	396700	3.5%	7343500	63.9%
2007	1334250	10.4%	906000	7.1%	131300	1.0%	7455500	58.2%
2008	1053950	7.7%	2044700	15.0%	141500	1.0%	8470100	62.0%
2009	1511000	11.0%	553400	4.0%	697500	5.1%	8324100	60.8%
2010	930300	7.1%	708200	5.4%	338500	2.6%	8609500	66.1%
2011	1283300	9.0%	627100	4.4%	173050	1.2%	9960480	70.2%
2012	853000	6.0%	1237200	8.7%	124500	0.9%	9006100	63.3%
2013	1029500	7.7%	665800	5.0%	90000	0.7%	9122950	68.7%
2014	1604800	11.8%	628000	4.6%	334500	2.5%	9902500	73.1%

Formation et recherche		Conservation du patrimoine		Environnement		Promotion, tourisme et développement		Total	
Montant alloué	Pourcentage	Montant alloué	Pourcentage	Montant alloué	Pourcentage	Montant alloué	Pourcentage	Montant alloué	Pourcentage
173000	1.5%	2003000	17.4%	121000	1.1%	178900	1.6%	11494100	100.0%
512000	4.0%	1487000	11.6%	140000	1.1%	851500	6.6%	12817550	100.0%
695000	5.1%	545000	4.0%	319000	2.3%	399500	2.9%	13668750	100.0%
615000	4.5%	1463000	10.7%	62000	0.5%	464500	3.4%	13690500	100.0%
237000	1.8%	1864000	14.3%	99000	0.8%	233500	1.8%	13020000	100.0%
40000	0.3%	1580000	11.1%	135000	1.0%	398500	2.8%	14197430	100.0%
300000	2.1%	1850000	13.0%	155000	1.1%	699500	4.9%	14225300	100.0%
107500	0.8%	1778500	13.4%	89000	0.7%	403400	3.0%	13286650	100.0%
359000	2.6%	180500	1.3%	90000	0.7%	450500	3.3%	13549800	100.0%

Les chiffres ont été extraits du site internet de l'organe neuchâtelois de la Loterie Romande pour chaque année (Loterie Romande, 2015a) et reportés, par nos soins, dans le logiciel Excel. Les pourcentages ont ensuite été calculés par l'intermédiaire du logiciel avec une décimale après la virgule pour davantage de précision (sur le site, la Loterie Romande arrondit les pourcentages à l'unité). Le pourcentage est calculé sur cette base : (montant alloué de l'année x / montant total de l'année x) * 100. Par exemple, le pourcentage du secteur de l'action sociale pour l'année 2006 se calcule ainsi : $(784'500 / 11'494'100) * 100 = 6.8$.

Montants en francs suisses cumulés pour chaque secteur de l'organe de répartition neuchâtelois de la Loterie Romande de 2006 à 2014

Secteurs d'attribution	Total reçu entre 2006 et 2014
Action sociale	10384600
Jeunesse et éducation	7863900
Santé et handicap	2427550
Culture	78194730
Formation et recherche	3038500
Conservation du patrimoine	12751000
Environnement	1210000
Promotion, tourisme et développement	4079800
Total	119950080

Les montants cumulés ont été calculés de la manière suivante : $\sum$ montants alloués par secteur de 2006 à 2009. Par exemple pour le secteur de l'action sociale : $784'500 + 1'334'250 + 1'053'950 + 1'511'000 + 930'300 + 1'283'300 + 853'000 + 1'029'500 + 1'604'800 = 10'384'600$

Évolution des proportions par secteur dans l'organe de répartition neuchâtelois de la Loterie Romande de 2006 à 2014

